

2. Cours et juridictions (série B)

601 - An XI

**B1 - B1226
2B1 - 2B71 ; 2Bp1 - 5664 ;
3B1 - 3B103**

Répertoire méthodique
« Étape »

[D'après les inventaires précédemment réalisés]

Aziliz EMERY, archiviste

Joseph Schmauch, directeur des Archives départementales
Janvier 2024

Introduction

Introduction

Identification générale

Dates extrêmes :

601-An XI

Niveau de description :

Ensemble de Fonds.

Contexte de production des documents

Histoire administrative :

L'histoire administrative des archives anciennes a été relatée de façon très détaillée par M. Lemaire dans ses introductions successives des inventaires réalisés au cours du 19^{ème} siècle. Il semble plus simple et complet de reprendre ses mots que voici, chargés de toute la subjectivité que pouvait avoir un professionnel démuni devant les pertes occasionnées par le temps et l'Histoire.

"S'il ne faut pas s'attendre à trouver, dans les Archives départementales de Seine-et-Marne, les grandes collections qui enrichissent les dépôts publics de quelques départements dont les chefs-lieux ont été le centre et le siège d'administrations, de juridictions de premier ordre : Parlement, Cour des Comptes, Cour des Aides ou des Monnaies, Intendance, etc., en considérant cependant le nombre, la diversité, l'importance même quelquefois des institutions, des seigneuries, des justices secondaires, des établissements religieux et hospitaliers qui couvraient la province de l'Île-de-France, on devrait espérer de rencontrer dans ce département des archives historiques et domaniales aussi riches que curieuses.

Malheureusement, la réalité est au-dessous des espérances, et les documents conservés dans ce dépôt n'ont peut-être pas l'importance relative qu'on est tenté de leur accorder.

Les archives civiles de Seine-et-Marne, se ressentent du peu de soin dont elles ont été longtemps victimes.

Le peu de sollicitude apporté pendant si longtemps, à la conservation de documents qui concernent non seulement l'histoire, mais encore de nombreux intérêts privés et la fortune publique, prouve assez que la révolution n'est pas seule coupable des pertes que l'on déplore aujourd'hui. Certaines lois de 1792, celle du 24 juin entre autres, ont, il est vrai, ordonné de brûler les titres de noblesse existant dans les dépôts publics ; celle du 17 juillet 1793 a prescrit aussi l'anéantissement des documents féodaux, en réservant toutefois les plans et les arpentages, avec injonction de les conserver aux chefs-lieux administratifs, pour y recourir au besoin. Fort heureusement, les premières de ces prescriptions, dignes des temps de barbarie, n'ont pas toujours été suivies ponctuellement.

L'arrêté du Comité de Salut public du 7 frimaire an III (27 septembre 1794), pris sur le rapport de la commission des armes et poudres, pour livrer les parchemins au service des arsenaux, fut peut-être le plus scrupuleusement exécuté dans le département de Seine-et-Marne, et si l'on devait prendre pour base l'état, des parchemins, considérés comme inutiles, dressé au district de Provins (Ce district en a envoyé 7.689 feuilles, outre 2 gros registres), ce département aurait fourni 38.403 feuilles de dimensions pour gargousses des calibres de 4 à 48. Cette évaluation, sans doute exagérée, prouve cependant que l'arrêté du 7 frimaire a causé un mal irréparable."

Historique de la conservation :

Centralisés d'abord au siège de l'administration départementale établie à Melun, dans l'ancien couvent des Carmes (devenu par la suite le Palais de Justice puis l'actuel tribunal administratif), les registres, les plans, les chartes, les titres et les papiers présentaient un certain ordre ; ils étaient classés, divisés par district et étiquetés. Mais, bientôt après, le siège de l'administration fut transféré dans l'ancienne abbaye des Bénédictins, et le déplacement des archives vint tout bouleverser ; les liasses furent rompues, les papiers dispersés et confondus. On déposa les cartons, les registres et les papiers ainsi épars, ou pour mieux dire, on les jeta dans un grenier où ils se trouvaient pêle-mêle, en 1812, et dans un état tel, que toute recherche y devenait impossible. « Il n'est pas douteux, » disait à cette époque, M. Guyardin, secrétaire général, dans un rapport à M. le comte de Plancy, préfet, « que cet amas ne contienne des pièces précieuses, intéressant l'administration et les particuliers ; néanmoins, on est obligé de regarder comme n'existant point toutes celles qui sont confondues dans ce chaos. » Ailleurs, M. Guyardin ajoute : qu'en l'an V, un employé amené par M. de La Rochefoucauld, premier préfet de Seine-et-Marne, et placé aux archives, a extrait du dépôt et vendu au poids 22.000 livres de papier. « On ne peut donner « le nom de triage, » dit-il à propos du choix qu'on avait fait dans cette circonstance, à une opération dirigée au hasard, sans discernement, retranchant sans examen tout ce qui portait la date de 1793, par cette seule raison que l'on n'avait alors rien pu faire de bon. »

Plus habile et plus sage, l'acquéreur sut opérer le triage que l'on avait négligé de faire à l'administration, et l'empressement de quelques collectionneurs démontra suffisamment l'importance de bon nombre de ces papiers, qui intéressaient à la fois les familles et l'histoire.

Cet acte n'était pas sans précédents. Les administrateurs du département avaient eux-mêmes vendu, peu de mois avant l'organisation des préfectures, 383 livres de parchemin, au prix de 30 centimes la livre, et 8.110 livres de papier, au tiers de ce prix, pour acquitter les frais d'appropriation d'une salle destinée à leurs réunions. Le récépissé constatant la vente a été retrouvé au milieu des monceaux de dossiers non classés qui couvraient encore, en 1836, le plancher des salles du dépôt. C'est à cette époque seulement que l'on songea sérieusement à un classement méthodique.

À la suite de cette période, et lorsque les archives furent définitivement installées à la préfecture, ce qui aggrava les pertes déjà éprouvées, c'est qu'elles restèrent entassées dans des greniers et exposées à toutes les chances de destruction et de dilapidation. (Rapport de M. le secrétaire général en 1812.)

Il ne faut pas oublier non plus que l'une des principales causes de l'amointrissement des archives de Seine-et-Marne a été la remise volontaire de nombreux titres à

d'anciens seigneurs, ou à leurs représentants. Un fait seul suffira pour mettre à même d'apprécier l'importance de ces restitutions non autorisées. Le 6 février 1793, lors de la rédaction de l'inventaire du mobilier de l'émigré Bernard, comte de Coubert, ses papiers parvinrent au district de Melun renfermés dans cinq paniers, et, si aujourd'hui il existe dans les archives départementales quelques titres ou registres provenant du comté de Coubert, c'est grâce à une personne qui, en 1850, a bien voulu faire don au département de la plupart de ces documents. Le surplus, remis antérieurement à la famille Bernard, a été dispersé et vendu au poids par le dernier des héritiers de cette famille, avec ses titres particuliers.

En 1829, répondant à l'une des questions posées par la circulaire ministérielle du 27 juillet, M. de Goyon, préfet, faisait remarquer qu'il se trouvait aux archives « des papiers, registres et plans compris dans le « séquestre qui a pesé sur les émigrés, mais qu'ils sont restitués aux familles qui les réclament en justifiant « de leurs droits et après autorisation du Ministre des Finances. »

Ajoutons enfin qu'une ordonnance royale du 6 mars 1828 venait de prescrire aussi le rétablissement dans certains dépôts publics (chez les notaires, par exemple) des titres relatifs aux biens dont les émigrés avaient été remis en possession.

Modalités d'entrée :

"Avant d'entrer dans quelques détails particuliers sur la composition des archives civiles de Seine-et-Marne, qui font l'objet spécial de la première partie d'inventaire livrée à l'impression, il importe de signaler les principaux documents dont cette partie du dépôt s'est récemment enrichie. La découverte de terriers (registres ou minutes) et plans d'anciennes seigneuries, conservés par des mains étrangères, a donné lieu à des réclamations qui toutes n'ont pas été couronnées de succès, mais qui ont cependant amené la réintégration d'une assez grande quantité de ces pièces. Plusieurs personnes ont bien voulu aussi faire, en faveur du dépôt, quelques dons désintéressés. Nous citerons, notamment : M. Fontaine, avoué à Melun ; M. Th. Lhuillier, employé à la préfecture ; M. Delzons, petit-fils d'un ancien secrétaire du district de Nemours ; Me Marient, notaire à Rozoy ; M. le marquis de Montgon, ancien propriétaire du domaine de Bourron, etc.

Nous devons ajouter qu'en 1853, M. le comte de Persigny, Ministre de l'intérieur, à qui les archives sont redevables de tant d'améliorations, avait fait réintégrer dans les dépôts départementaux ceux des parchemins enlevés en exécution de l'arrêté du Comité de Salut public qui existaient encore dans les arsenaux. On comprendra facilement, du reste, que le nombre de ces parchemins ne pouvait être que fort restreint : en effet, le département de Seine-et-Marne, qui en avait probablement fourni plus de 25.000, rentra en 1854 en possession d'environ 500 chartes, dont une grande partie est devenue inintelligible, par suite des mutilations subies dans la confection des gargousses.

Mais nous devons beaucoup plus aux dernières mesures prises par Son Excellence M. le Ministre de l'intérieur (M. le comte de Persigny) et par suite desquelles les archivistes des départements ont été autorisés à extraire des greffes des tribunaux civils les documents historiques et administratifs qui s'y trouvaient. Les investigations opérées dans les archives judiciaires ont augmenté le dépôt de la préfecture de 20.000 pièces, parmi lesquelles on peut citer au rang des plus importantes celles qui concernent les assemblées des bailliages de Melun et de Nemours, appelées par

lettres closes du roi Louis XVI, en date du 24 janvier 1789, à nommer les députés pour les États-Généraux convoqués à Versailles le 27 avril suivant.

Il y existait aussi plusieurs registres du prix des grains vendus sur les marchés de Nemours, depuis 1564, et sur ceux de Provins. La valeur de ces grains, rapprochée de celle des monnaies et du salaire des ouvriers, peut faire juger, au moins approximativement, du degré de bien-être ou de malaise des populations.

Contenu et structure

Présentation du contenu :

Plusieurs campagnes de traitement se sont donc succédé pour les archives des justices et juridictions de l'Ancien Régime.

- Une première "tranche" (qui correspond à l'ancien inventaire sommaire des Archives civiles) s'est effectuée de 1836 à 1862 environ, portant sur les documents investigués dans les greffes eux-mêmes, pour environ 20.000 pièces.

Sur ces 20.000 pièces, le greffe du tribunal de Melun nous en a fourni près de 11.000 provenant de l'Élection. Ce sont des requêtes adressées aux membres de ce siège, des procès-verbaux dressés contre des délinquants, des demandes à fin d'enregistrement de provisions d'offices qui exemptaient de l'impôt des tailles ceux qui en étaient pourvus.

Le greffe de Provins renfermait en lettres patentes ou brevets des rois Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, pour la levée des tailles et les crues y jointes, ainsi qu'en rôles de ces impôts, de l'année 1650 jusqu'en 1790, plus de 7.000 pièces, qui ont été classées, analysées et inventoriées avec les autres documents du dépôt, depuis le mois de mars 1862, ainsi que celles provenant du greffe de Melun.

Dans la série B, outre les pièces relatives aux États-Généraux, on compte 75 registres et 20.000 minutes des greffes de justices seigneuriales, 18 registres des causes dites du Roi et des privilégiés, contenant enregistrement des ordonnances, édits, déclarations, lettres patentes, provisions d'offices de magistrats au bailliage de Melun, médecins, chirurgiens, etc."

- Une deuxième "tranche" dont le résultat a été publié en 1875 correspond à l'inventaire d'un supplément, avec 507 pièces pour la série B, entrées aux Archives pendant et après l'impression de la première partie de l'inventaire précité.

"La série B est composée de documents qui proviennent, surtout, des greffes de nos tribunaux de première instance. Nous en devons un très-grand nombre à l'intervention de M. le baron de Lassus Saint-Geniès, alors préfet, auprès des chefs des parquets ; d'autres ont été recueillis en suite de la circulaire ministérielle du 2 octobre 1863, qui prescrivait à tous les archivistes de se rendre, de nouveau, dans les greffes des cours et tribunaux pour y rechercher les pièces étrangères à l'administration de la justice.

Le greffe de Meaux nous a fourni les minutes de la temporalité de l'évêché et du chapitre cathédral de cette ville. Elles forment un ensemble de 80 registres et de plus de 7.600 pièces. On y trouve de nombreux renseignements pour l'histoire locale, tels que : appositions de scellés sur les meubles et effets d'anciens évêques du diocèse, grands-vicaires, chanoines, grands-chapelains, etc.

Au greffe du Bailliage de Melun nous avons trouvé les registres d'insinuation des donations, des substitutions et des contrats de mariages, dans lesquels sont énumérés, avec détail, les noms et les qualités des contractants et ceux des comparants, avec l'énoncé des héritages apportés en dot par les futurs conjoints ou abandonnés par les donateurs.

A la date du 22 février 1639, notamment, est une donation de 20.000 livres faite par frère Noël Brulard de Sillery, chevalier, bailli de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, etc., au profit des Jésuites établis à la Nouvelle-France, pour « la conversion des sauvages. »

Il faut encore citer cinq registres du prix des grains vendus aux marchés de Melun, de 1640 à 1673, et 384 pièces concernant la levée du ban et de l'arrière-ban en 1635. Ces derniers documents sont d'une importance réelle pour l'histoire locale, attendu qu'ils font connaître les noms des seigneurs bannerets du Bailliage et ceux de leurs vassaux possédant fiefs et arrière-fiefs.

Le greffe de Fontainebleau a donné à nos Archives 188 registres ou cahiers provenant des Bailliages de Montereau, de Moret et de Nemours. Ce sont des transcriptions, faites aux greffes de ces juridictions, des Édits, Déclarations, Ordonnances, Lettres patentes, donations entre-vifs, etc.

Le greffe de Provins nous a fourni un grand nombre de documents. Quelques-uns appartiennent aux Bailliages de Bray, Nangis et Provins ; d'autres proviennent de la Maîtrise particulière des Eaux et Forêts de la première de ces localités, de la Grande-Mairie de Donnemarie en Montois, de la Prévôté, du Grenier à sel, de la juridiction spéciale du canal de Provins, et de l'Élection de cette ville.

Comme pour Melun, les actes les plus importants provenant des archives judiciaires de Provins, sont les transcriptions de donations entre-vifs et les contrats de mariage portant également donations réciproques entre les contractants. Ces actes donnent les noms de beaucoup de personnages qui appartiennent à l'histoire, et particulièrement à celle des provinces de Brie et Champagne.

En résumé, le greffe du tribunal de Provins a fourni, pour la seconde fois, aux Archives départementales, 143 registres et 2,461 pièces, dont 81 en parchemin. Les Édits, Déclarations, Ordonnances royales, Lettres patentes, etc., étaient enregistrés aux greffes des Bailliages depuis l'année 1731. Toute cette législation, si différente de celle qui nous régit maintenant, est des plus curieuses ; et les arrêts des Cours souveraines qui n'étaient exécutoires qu'après la sanction du Roi, méritent aussi l'attention des hommes qui n'aiment à connaître le passé.

Nous devons signaler encore quelques autres réintégrations moins importantes, il est vrai, mais qui ont enrichi notre dépôt de documents intéressants. Ainsi, nous devons : à l'Administration forestière, 74 pièces diverses et 3 plans, cotés B724 à B736 et B742 à B745 ; à M. Ad. Bayard, maire

de Maisoncelles (arrondissement de Coulommiers), 8 registres et 2.800 pièces qui étaient entassées dans les archives de sa commune depuis la suppression du tabellionage des Loges-Saint-Denis et Maisoncelles, dont la justice appartenait au chapitre de Saint-Denis ; au département de l'Aisne, 1.027 actes provenant du Bailliage de Basseville uni à celui de Château-Thierry."

- La troisième "tranche" des travaux est plus proche puisqu'elle s'achève en 1992.

Elle se différencie des précédentes par un changement de cotation, le "B" initial se complexifiant à l'envi selon les modalités suivantes :

"La sous-série 2 B est composée des archives de justices d'Ancien Régime versées par les tribunaux au XIXe siècle. Dès cette époque, le classement suivait l'ordre alphabétique des justices mais les documents -qui ne portaient pas de cotation- n'étaient accessibles qu'au moyen de bordereaux de versement par tribunaux et d'un fichier alphabétique sommaire.

La cotation dans une sous-série 2 B fermée (500 mètres linéaires environ) a été réalisée en 1987-1989 afin de pouvoir ouvrir au public cette partie déjà classée de la série B.

La cotation (provisoire jusqu'à la refonte complète de la série B) est exprimée par la lettre "p" accolée aux cotes 2 B, exemple : 2 Bp 72 à 2 Bp 5651). Les 71 premières liasses ont fait l'objet quant à elles d'une vérification sur pièces des dates et portent des cotes 2 B (2 B 1 à 71). Cette cotation provisoire en 2Bp, est dorénavant pérennisée pour les cotes déjà créées, mais proscrites pour les cotes créées par la suite, car le traitement de la série B n'est pas encore fini.

- En 2019, le traitement des cartons restants et indisponibles à la consultation pour les usagers des archives, car sans aucune analyse (actuellement cotés en 3Bp et non communicables) a repris.

Simultanément :

- les documents d'une trentaine de cartons en 3Bp ont été analysés et recotés en B continu comme l'étaient les premiers documents, mais aussi dépoussiérés et reconditionnés.

- les anciens inventaires mentionnés ci-dessous ont été numérisés et intégrés dans Gaia, la base de données des Archives.

- le plan de classement des différents juridictions a été revu et intégré dans Gaia pour uniformiser le classement des différentes strates de traitement (de 1862 à nos jours). Une recherche pourra donc être effectuée simplement sur telle ou telle juridiction.

Néanmoins, il reste encore à ce jour 56 cartons à analyser, classer et coter, et le classement de certaines parties des fonds nécessitent une reprise de traitement. Pour les documents conservés pour la juridiction de Melun notamment, les analyses et les niveaux existants sont susceptibles d'être erronés.

L'instrument de recherche ainsi présenté se veut un travail d'étape qui permettra aux chercheurs d'avoir une meilleure vue d'ensemble sur ces fonds autrefois répartis sur plusieurs inventaires séparés les uns des autres.

La refonte a été réfléchié pour proposer plusieurs sous-fonds :

- les cours souveraines, telles que la Cour du Parlement ou la Cour des Aides, etc.
- les maîtrises particulières des eaux et forêts actuellement identifiées
- les justices seigneuriales qui intègrent aussi les juridictions royales. Pour ce dernier, il a été décidé d'utiliser les territoires actuels (communes) comme premier niveau de classement et d'intégrer sous ce premier niveau les différentes justices qui s'y rattachent (dont les limites sont à la fois très restreintes et floues à nos yeux de contemporains), selon les informations données par le "Dictionnaire topographique de la France", ouvrage de référence pour ce travail.

Conditions d'accès et d'utilisation des documents

Conditions d'accès :

Selon les articles L.213-1 à L.213-7 du Code du Patrimoine, le fonds est librement communicable.

Conditions de reproduction :

La reproduction est soumise aux conditions de la salle de lecture.

Langue et écriture des documents :

Français, latin.

Table des matières

Introduction.....	3
Table des matières	10
Pièces isolées des juridictions (série B).....	35
Justice. - Cours souveraines	37
Cour du Parlement de Paris.....	37
Cour des Aides	44
Tribunal des requêtes de l'Hôtel du Palais	46
Châtelet de Paris.....	47
Justice. - Maîtrises particulières des eaux et forêts	48
Maîtrise particulière des eaux et forêts de Bray-sur-Seine.....	48
Maîtrise particulière des eaux et forêts de Coulommiers	54
Maîtrise particulière des eaux et forêts de Fontainebleau.....	55
Réglementation concernant les eaux et forêts	56
Collection chronologique des arrêts du Conseil, règlements, édits, déclarations royales.....	57
Correspondance avec les autorités de tutelle.....	57
Ventes et provisions d'offices, commissions	58
Gestion de la forêt	58
Plantation et travaux.....	59
Plan indiquant au moyen de lignes de couleur jaune et rouge les zones de replantation dans la forêt de Fontainebleau.Desquinemare, André (cartographe)Vente de bois.....	60
Ventes de coupes de bois	61
Délivrance de bois à des particuliers, à des agents forestiers ou à des collectivités	63
Cours d'eau	63
Bois ecclésiastiques et de particuliers.....	64
Autorisations de coupes de bois pour effectuer des travaux	65
Bois de particuliers	65
Police et juridiction des eaux et forêts	66
A classer.....	71
Maîtrise particulière des eaux et forêts de Meaux, Crécy-en-Brie et Château-Thierry pour partie.....	71

Maîtrise particulière des eaux et forêts de Provins	78
Maîtrise particulière des eaux et forêts de Villers-Cotterêts	80
Maîtrise particulière des eaux et forêts du Duché de Valois	83
Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales	84
Généralités. - Justices seigneuriales.....	84
Amillis. - Prévôté	84
Greffe : affaires civiles et criminelles.....	85
Amponville. - Prévôté	86
Causes d'audience : registres.....	86
Andrezel. - Bailliage	86
Annet[-sur-Marne]. - Bailliage, mairie.....	87
Bailliage d'Annet.....	87
Mairie de Sannois.....	87
Armentières. - Prévôté	87
Attilly. - Prévôté	88
Aubepierre. - Prévôté	88
Aufferville. - Prévôté de Busseau	88
Augers. - Bailliage	88
Aulnoy. - Prévôté de Villiers-sur-Rognon	88
Bailly-Carrois. - Prévôté de Carroy.....	91
Bailly-Romainvilliers. - Prévôté	91
Balloy. - Prévôtés.....	92
Prévôté de Balloy	92
Prévôté de Rozelle	93
Barbey. - Prévôté	93
Barbizon. - Prévôté	93
Barcy. - Prévôté	94
Bazoches-les-Bray. - Prévôtés.....	94
Causes de particuliers à particuliers et sentences : registres.....	95
Beaubourg. - Prévôté	95
Beauchéry. - Prévôté, bailliage	95
Prévôté de Beauchéry	95
Beaumont. - Bailliage	95
Registres d'audiences	96
Registres des causes d'audiences	96

Table des matières

Minutes du greffe.....	97
Minutes du greffe. - Affaires criminelles.....	98
Registres des baux et ventes judiciaires	98
Lieutenant général du bailli.....	98
Beauvoir. - Bailliage	98
Minutes du greffe.....	98
Bernay. - Prévôté, mairie	99
Mairie de Segrez	99
Prévôté de Bernay.....	99
Beton-Bazoches. - Prévôté	99
Bignon. - Prévôté (Loiret)	99
Blandy. - Bailliage, châtellenie	99
Registres d'audiences	99
Minutes du greffe.....	100
Blennes. - Prévôté.....	100
Bois-le-Roi. - Prévôté	100
Boissettes. - Prévôté	101
Minutes du greffe.....	101
Boissise-la-Bertrand. - Prévôtés	101
Prévôté de Boissise-la-Bertrand.....	101
Prévôté du Larré - Mimorant.....	102
Boissise-le-Roi. - Prévôtés	102
Prévôté de Boissise-le-Roi	102
Boissy-aux-Cailles. - Bailliage	102
Boissy-le-Châtel. - Prévôté	103
Minutes du greffe.....	103
Boitron. - Bailliage, prévôté	104
Bailliage de Boitron	104
Prévôté de Boitron.....	104
Bombon. - Prévôté	105
Minutes du greffe.....	105
Registres d'audiences	105
Bourron. - Prévôté.....	106
Registres d'audiences	106
Boutigny. - Mairie, prévôtés	106

Mairie et prévôté du fief de l'Hôpital (des Hospitaliers) de Magny-Saint-Loup	106
Prévôté de Boutigny	107
Bray-sur-Seine. - Bailliage, prévôté, châteltenie	107
Bailliage de Bray	107
Prévôté et châteltenie de Bray.....	114
Bréau. - Bailliage.....	115
Brégy. - Prévôtés (Oise).....	115
Prévôté de Brégy.....	115
Prévôté du fief de Buisel.....	119
Brie[-Comte-Robert]. - Bailliage, prévôté	120
Bailliage de Brie	120
Prévôté de Brie.....	127
Brou. - Marquisat.....	127
Brunoy. - Prévôté (Essonne).....	127
Bussièrès. - Justice, mairie	127
Bussy-Saint-Georges. - Mairie du Genitoy.....	127
Bussy-Saint-Martin. - Bailliage, prévôtés	128
Prévôté de Rentilly	128
Prévôté de Saint-Germain-des-Noyers.....	129
Bailliage de Saint-Germain-des-Noyers	129
Bailliage de Guermantes	129
Cannes[-Ecluse]. - Prévôté	129
Carnetin. - Mairie.....	129
Cély[-en-Bière]. - Prévôté.....	129
Minutes du greffe.....	130
Cerneux. - Bailliage de Montglas	130
Scellés. Inventaires après décès.....	131
Cesson. - Prévôtés.....	131
Prévôté de Cesson.....	131
Prévôté de Saint-Leu-le-Petit	131
Prévôté de Verneau	131
Cessoy. - Prévôté.....	131
Chailly-en-Bière. - Prévôté	132
Chalautre-la-Grande. - Prévôté.....	132
Chalautre-la-Petite. - Prévôté.....	132

Table des matières

Affaires diverses	133
Chalmaison. - Prévôtés	133
Prévôté de Chalmaison	133
Prévôté de Tachy	133
Chambry. - Prévôté	134
Champagne[-sur-Seine]. - Prévôté.....	134
Minutes du greffe.....	134
Champcenest. - Bailliage	134
Minutes du greffe.....	135
Champeaux. - Prévôtés	135
Prévôté d'Aunoy	135
Prévôté de Champeaux.....	136
Prévôté de Neuville	139
Champigny-sur-Marne. - Prévôté (Val-de-Marne).....	139
Champs. - Mairie, prévôté, baronnie	140
Changis. - Prévôté	148
Charly[-sur-Marne]. - Bailliage (Aisne)	149
Bailliage de Bassevelle.....	149
Bailliage de Charly	161
Charny. - Bailliages	161
Bailliage de Charny	161
Bailliage de Choisy-le-Temple.....	162
Chartrettes. - Prévôté.....	162
Minutes du greffe.....	162
Chateaubleau. - Mairie.....	163
Château-Landon. - Bailliages, prévôtés	163
Bailliage de Château-Landon	163
Bailliage de Saint-Séverin-lès-Château-Landon.....	163
Prévôté de Jallemain.....	163
Prévôté de Saint-André	164
Prévôté royale de Château-Landon.....	164
Château-Thierry. - Prévôté.....	169
Châtenay. - Prévôté	169
Châtillon-la-Borde. - Prévôtés	170
Chauconin. - Prévôté	170

Table des matières

Chauffry. - Prévôté	170
Chaumes[-en-Brie]. - Prévôtés.....	171
Prévôté de Chaumes.....	171
Prévôté de la Forest	171
Chelles. - Bailliage	171
Chenoise. - Prévôtés.....	171
Prévôté de Chenoise.....	171
Prévôté de Combles.....	172
Chenou. - Prévôté de Chenouteau.....	172
Chéroy. - Prévôté (Yonne)	172
Chessy. - Prévôté.....	173
Chevannes. - Prévôtés.....	175
Chevrainvilliers. - Prévôté	175
Chevru. - Prévôté	175
Chevry. - Prévôtés	175
Prévôté de Plessis-les-Nonnains.....	175
Chézy-l'Abbaye. - Prévôté (Aisne)	176
Choisy-en-Brie. - Bailliage.....	176
Minutes du greffe. - Affaires diverses	176
Citry. - Mairie.....	176
Affaires diverses.....	176
Claye. - Bailliage, mairie royale, haute justice.....	177
Bailliage de Claye.....	177
Mairie royale et haute justice.....	177
Prévôté du Plessis-aux-Bois.....	177
Clos-Fontaine. - Prévôtés	177
Prévôté de Becherelle	177
Prévôté de Clos-Fontaine.....	178
Prévôté de Givry.....	178
Cocherel. - Mairie.....	178
Combault. - Prévôté	178
Combs-la-Ville. - Prévôtés	178
Prévôté de Combs-la-Ville.....	178
Prévôté de Menchy	178
Compans. - Bailliage	179

Table des matières

Condé-en-Brie. - Bailliage (Aisne).....	179
Condé-Sainte-Libiaire. - Prévôté.....	179
Congis[-sur-Thérouanne]. - Prévôté.....	179
Corbeil. - Prévôté, châtellenie royale	179
Cossigny. - Prévôté.....	179
Coubert. - Prévôté.....	180
Minutes du greffe.....	180
Couilly. - Mairie	181
Coulombs-en-Valois. - Prévôté	181
Minutes du greffe.....	181
Coulommes. - Prévôté	181
Coulommiers. - Bailliage, prévôté	182
Bailliage de Coulommiers.....	182
Prévôté de Montanglaust.....	196
Coupvray. - Bailliage, mairies	197
Bailliage de Coupvray.....	197
Mairies des Hautes-Maisons et de Coupvray	198
Courpalay. - Prévôtés	198
Prévôté de Cordoux et La Fermeté	198
Prévôté de La Grange-Bléneau.....	199
Courquetaine. - Prévôtés	200
Prévôté de Courquetaine.....	200
Prévôté de Malassise	200
Prévôté de Mandres	200
Courtacon. - Prévôté	200
Courtempierre. - Prévôté (Loiret)	201
Courtenay. - Bailliage (Loiret)	201
Courtery [Courtry]. - Prévôté	201
Minutes du greffe.....	201
Courtomer. - Prévôté.....	201
Coutençon. - Prévôté	201
Coutevroult. - Prévôté, mairie	201
Mairie de Dainville, Cassignolles et Ségy	201
Prévôté de Coutevroult.....	202
Crécy[-en-Brie]. - Bailliage	202

Table des matières

Affaires civiles	204
Affaires criminelles	205
Assises	207
Registres d'audiences extraordinaires.....	207
Registres d'audiences ordinaires.....	207
Crépy-en-Valois. - Bailliage (Oise)	208
Crisenoy. - Prévôtés.....	208
Prévôté de Crisenoy	208
Prévôté de Suscy-le-Château.....	208
Cucharmoy. - Bailliage du Plessis-aux-Tournelles	209
Scellés. Tutelles	209
Dammarie-lès-Lys. - Prévôtés.....	209
Prévôté de Dammarie.....	209
Prévôté de Vosves	211
Dammartin-en-Goële. - Bailliage	211
Dammartin-sur-Tigeaux [Dammartin-en-Brie]. - Prévôtés	211
Prévôté de Dammartin-sur-Tigeaux.....	211
Prévôté du Plessis-Saint-Avoye	212
Dampmart. - Prévoté	213
Minutes du greffe.....	213
Dannemois. - Prévôté	213
Diant. - Prévôté et gruerie	213
Donnemarie[-en-Montois]. - Bailliage, prévôté, mairie	213
Grande mairie de Donnemarie	213
Prévôté des Ormes.....	216
Dontilly. - Prévôtés	216
Prévôté de Dontilly	216
Prévôté du Plessis-aux-chats	217
Dormelles. - Prévôté	217
Doue. - Prévôtés	217
Prévôté de Doue	217
Prévôté de Mauroy	218
Douy-la-Ramée. - Mairies, bailliage	218
Bailliage de Fontaines-les-Nonnes	218
Bailliage de l'abbaye de Fontaines-les-Nonnes.....	218

Table des matières

Mairie de Douy-la-Ramée.....	219
Ecoubly. - Prévôté.....	219
Ecuelles. - Bailliages.....	219
Bailliage d'Ecuelles.....	219
Bailliage de Ravannes.....	219
Egligny. - Bailliage, prévôté.....	220
Bailliage d'Egligny.....	220
Prévôté de la Fosse-aux-Veaux.....	220
Egreville. - Bailliage et châellenie.....	220
Minutes du greffe.....	220
Registres d'audiences.....	221
Emerainville. - Prévôtés.....	221
Prévôté d'Emerainville.....	221
Prévôté de l'abbaye de Malnoue.....	221
Episy. - Prévôté.....	222
Esbly. - Prévôté.....	222
Esmans. - Prévôté.....	223
Minutes du greffe.....	223
Etavigny. - Mairie (Oise).....	224
Everly. - Bailliage.....	224
Adjudications.....	224
Registres d'audiences extraordinaires.....	224
Registres d'audiences ordinaires.....	224
Scellés, tutelles, inventaires.....	224
Evry-les-Châteaux. - Prévôtés.....	225
Prévôté d'Egrenay.....	225
Prévôté d'Evry-lès-Châteaux.....	225
Faremoutiers. - Bailliage seigneurial, ville, châellenie.....	225
Affaires criminelles.....	228
Affaires diverses.....	228
Enregistrement des sentences.....	230
Inventaires après-décès.....	230
Favières. - Bailliage, prévôté.....	231
Bailliage d'Hermières.....	231
Prévôté de Favières.....	231

Table des matières

Fay-lès-Nemours. - Prévôté, marquisat	231
Féricy. - Prévôtés	231
Prévôté d'Auxy	232
Prévôté de Chaunoy	232
Prévôté de Féricy	232
Fleury-en-Bière. - Prévôtés	232
Prévôté de Fleury	233
Prévôté de Saint-Martin-en-Bière	234
Prévôté et mairie de Perthes	234
Fontainebleau. - Bailliage, prévôté royale	235
Bailliage de Fontainebleau	235
Prévôté royale de Fontainebleau	235
Fontaine-Fourches. - Prévôté	236
Fontaine-le-Port. - Gruerie de Massouris	236
Fontains. - Prévôtés	237
Prévôté de Fontains	237
Prévôté des Billettes	237
Fontenailles. - Prévôtés	237
Prévôté de Fontenailles	237
Prévôté de Villefermoy	238
Forges. - Prévôté	238
Fourches [Limoges-Fourches]. - Prévôté	238
Fublaines. - Mairie	238
Garentreville. - Prévôté	238
Gastins. - Prévôtés	239
Prévôté de Gastins	239
Prévôté de la Grande Ferme	239
Germigny-l'Evêque. - Gruerie	239
Germigny-sous-Coulombs. - Mairie	239
Gesvres-le-Chapitre. - Bailliage	240
Gouaix. - Prévôté	240
Scellés. Inventaires	240
Gournay-sur-Marne. - Prévôté, châtellenie royale (Seine-Saint-Denis)	241
Grandpuits. - Mairie, prévôté	241
Mairie de Grandpuits	241

Table des matières

Prévôté de Chateaufort, Le Cuisot, Courpuit	242
Graville, comté. - Prévôté.....	242
Causes d'audiences ordinaires.....	242
Minutes du greffe.....	242
Gravon. - Prévôté.....	243
Grégy-sur-Yerres. - Prévôté.....	243
Gretz-Armainvilliers. - Prévôté de Vignolles.....	243
Grez-sur-Loing. - Prévôté de la Commanderie forestière de Beauvais-en-Gâtinais	243
Grisy-Suisnes. - Bailliages, prévôtés.....	244
Bailliage de Grisy	244
Bailliage de la Grange-le-Roi.....	244
Prévôté de Cordon	244
Prévôté de La Fermeté.....	245
Prévôté de Suisnes	245
Prévôté de Villemain.....	245
Guérard. - Bailliages, prévôté	246
Bailliage de Guérard.....	246
Bailliage de Malmaison-en-Brie.....	248
Prévôté de Montherand, Serbonne et Tigeaux.....	248
Guercheville. - Prévôté.....	248
Guignes. - Prévôtés	248
Prévôté de Monchauvoir.....	248
Prévôté de Vitry	249
Gurcy-le-Châtel. - Prévôté	249
Hautefeuille. - Prévôtés.....	249
Minutes du greffe.....	249
Héricy. - Bailliage, prévôté	250
Minutes du greffe.....	250
Registres d'audiences	250
Hermé. - Prévôtés.....	251
Prévôté d'Hermé.....	251
Hondevilliers. - Bailliage de Jariel	251
Isles-lès-Villenoy. - Mairie	251
Jablînes. - Mairie de Platry	251

Table des matières

Jacqueville. - Prévôté	252
Jaignes. - Mairie	252
Jarcy. - Prévôté (Essonne)	252
Jaulnes. - Bailliage	252
Jossigny. - Prévôté	252
Jouarre. - Bailliage, châtellenie, mairie	252
Bailliage et châtellenie de Jouarre	252
Mairie du Plessis-Bouillancy	254
Jouy-le-Châtel. - Bailliage	254
Affaires criminelles	255
Affaires diverses	255
Registres d'audiences	255
Scellés, tutelles	256
Jouy-sur-Morin. - Bailliage	256
Affaires civiles	257
Affaires criminelles	257
Juilly. - Prévôté	257
Minutes du greffe	257
Jutigny. - Prévôté	258
La Celle-en-Brie [La-Celle-sur-Morin]. - Bailliage, gruerie	258
Bailliage de la Celle-en-Brie	258
Gruerie	258
La Celle-sur-Seine. - Prévôté	258
La Chapelle-Gauthier. - Bailliage	259
La Chapelle-Iger. - Prévôtés	259
La Chapelle-la-Reine. - Bailliage	259
Minutes du greffe	259
Registres d'audiences	260
La Chapelle-sur-Crécy. - Mairie, prévôté	260
Mairie de La Chapelle-sur-Crécy	260
Prévôté de Serbonne	260
La Chapelle-sur-Seine. - Bailliage	261
Minutes du greffe	261
La Chapelle-Véronge. - Bailliage	261
Minutes du greffe. - Affaires diverses	261

Registres d'audiences	262
La Croix-en-Brie. - Bailliage, prévôté	262
Bailliage de La Croix-en-Brie	262
Prévôté du Corroy	263
Lady. - Prévôté.....	263
La Ferté-Gaucher. - Bailliage	263
La Ferté-sous-Jouarre. - Bailliage de la Ferté-au-Col	265
Minutes du greffe.....	265
Plumitifs d'audiences.....	266
Lagny[-sur-Marne]. - Bailliage	266
Minutes du greffe.....	268
Registres d'audiences	268
La Grande-Paroisse. - Prévôtés, mairie	268
Prévôté de la Grande-Paroisse	268
Prévôté de Rubrettes.....	269
La Haute-Maison. - Prévôté	269
La Houssaye. - Bailliage	269
La Madeleine. - Bailliage de Corbeval.....	270
La Queue-en-Brie. - Bailliage, mairie (Val-de-Marne)	270
Bailliage de La Queue-en-Brie	270
Mairie de l'Ermitage.....	270
Larchant. - Prévôté.....	270
La Rochette. - Prévôté des fiefs de La Noue, la Tillerie et la Croix-Couverte	270
La Tombe. - Prévôté	271
Le Châtelet[-en-Brie]. - Châtellenie royale, prévôtés	271
Prévôté de Châtillon-sous-Bretignou.....	274
Prévôté royale du Châtelet-en-Brie	274
Le Coudray-sur-Seine. - Prévôté (Essonne)	275
Le Mée. - Prévôté.....	275
Minutes du greffe.....	275
Le Pin. - Bailliage	275
Lescherolles. - Mairie	275
Lesches. - Prévôté de Montigny-sur-Marne	276
Lésigny. - Prévôté de Férolles et Lésigny	276
Les Marets. - Prévôté.....	276

Scellés, inventaires et tutelles	276
Lieusaint. - Prévôtés	277
Prévôté de Lieusaint.....	277
Prévôté de Villepesque [Villepecle]	278
Lissy. - Prévôté	278
Minutes du greffe.....	278
Liverdy. - Prévôtés	278
Prévôté de Liverdy	278
Prévôté de Rétal.....	279
Livry. - Prévôté	279
Lizines. - Prévôté	279
Lizy-sur-Ourcq. - Bailliage	280
Minutes du greffe.....	281
Lognes. - Prévôté.....	281
Longueville. - Prévôtés.....	282
Prévôté de Longueville	282
Prévôté de Lourps	282
Lorrez-le-Bocage. - Prévôté royale	282
Luisetaines. - Prévôté	282
Lumigny. - Prévôté	283
Minutes du greffe.....	283
Maincy. - Prévôté, bailliage, duché-pairie	283
Bailliage de Vaux-le-Vicomte.....	283
Duché-pairie de Villars et Praslin	284
Prévôté de Maincy.....	284
Maisoncelles-en-Brie. - Bailliage, mairie, prévôté	286
Bailliage et mairie de Maisoncelles-en-Brie.....	286
Prévôté de La Motte	320
Marcilly. - Mairie	321
Mardilly. - Prévôté	321
Mareuil-lès-Meaux. - Prévôté	321
Minutes du greffe.....	321
Marolles-en-Brie. - Prévôté	322
Minutes du greffe.....	322
Marolles-sur-Seine. - Bailliage	322

Table des matières

Registres d'audiences	322
Mauperthuis. - Prévôté.....	322
Meaux. - Bailliage et présidial, prévôté royale, bailliage de la juridiction temporelle (temporalité) du chapitre cathédral et de l'évêché.....	323
Bailliage et présidial.....	337
Prévôté royale de Meaux.....	357
Bailliage de la juridiction temporelle (temporalité) du chapitre cathédral et de l'évêché	363
Melun. - Bailliage et présidial, prévôté royale, grenier à sel, prévôté du Mont-Saint-Père	435
Bailliage et présidial.....	435
Prévôté royale de Melun.....	503
Bailliage consulaire	517
Grenier à sel.....	517
Ban et arrière-ban	518
Grains.....	528
Insinuations de donations entre vifs, substitutions	530
Prévôté du Mont-Saint-Père	619
Melz-sur-Seine. - Prévôtés.....	620
Prévôté de Blunay	620
Prévôté de Melz	620
Mennecy. - Justice seigneuriale	620
Misy-sur-Yonne - Prévôté	620
Mitry. - Prévôté.....	620
Affaires diverses	623
Moissy-Cramayel. - Justice seigneuriale, prévôté	623
Montarlot. - Prévôté de Saint-Ange.....	624
Montceaux[-lès-Meaux]. - Prévôté	624
Minutes du greffe.....	624
Montcourt-Fromonville. - Prévôté.....	625
Montereau-Fault-Yonne. - Bailliage, siège royal, grenier à sel.....	625
Acquisitions d'immeubles. Lettres de ratification portant purge d'hypothèques.....	673
Affaires civiles	674
Affaires criminelles	674
Déclarations de dépens.....	675
Pièces diverses	675

Table des matières

Registres des causes ordinaires	678
Scellés, tutelles, inventaires après décès.....	679
Sentences	680
Montereau-sur-le-Jard. - Prévôtés, mairie.....	681
Mairie d'Aubigny.....	681
Prévôté de Courceaux.....	681
Prévôté de Montereau-sur-le-Jard.....	681
Montgeron. - Prévôté de Chalandray (Essonne).....	681
Monthyon. - Mairie de l'hôpital	681
Montigny[-sur-Loing]. - Prévôtés	682
Prévôté de Montigny.....	682
Prévôté de Sorques.....	682
Montigny-Lencoup. - Bailliage	682
Montmachoux. - Prévôté	682
Montry. - Prévôté.....	683
Moret[-sur-Loing]. - Bailliage	683
Acquisitions d'immeubles. Lettres de ratification portant purge d'hypothèques	724
Affaires civiles	724
Affaires criminelles	725
Registres des causes d'audiences extraordinaires.....	726
Registres des causes d'audiences ordinaires	726
Mormant. - Bailliage, prévôtés	728
Bailliage de Mormant.....	728
Prévôté de l'Epine	728
Prévôté des Epoisses et du Bois Huart	729
Mortcerf. - Prévôté	729
Moussy-le-Neuf. - Bailliage	729
Moussy-le-Vieux. - Bailliage.....	738
Nainville. - Prévôté	739
Nandy. - Prévôté	739
Minutes du greffe.....	739
Nangis. - Bailliage, prévôtés	740
Bailliage de Nangis.....	740
Prévôté de Châtel-lès-Nangis.....	742
Nanteau-sur-Lunain. - Prévôté	749

Table des matières

Nanteuil-le-Haudouin. - Bailliage (Oise).....	749
Nanteuil-lès-Meaux. - Prévôté royale.....	750
Affaires diverses.....	750
Nanteuil-sur-Marne. - Bailliage, châellenie, mairie.....	751
Bailliage et châellenie de Nanteuil et de Croûtes.....	751
Mairie de Nanteuil.....	753
Nantouillet. - Prévôté.....	753
Nemours. - Bailliage.....	754
Acquisitions d'immeubles. Lettres de ratification portant purge d'hypothèques.....	766
Affaires civiles.....	767
Affaires civiles. Pièces de production.....	768
Affaires criminelles.....	769
Assises, rôles des officiers appelés aux séances, suivis des causes d'audience.....	770
Assises : plunitifs des causes plaidées pendant les sessions.....	771
Feuilles d'audiences ordinaires, extraordinaires et d'assises.....	771
Insinuations de donations entre vifs.....	772
Plunitifs des audiences ordinaires.....	772
Qualités de sentences.....	772
Réceptions d'officiers.....	773
Registres des causes d'audiences ordinaires.....	773
Renard, Jean-Charles, huissier royal rendant à Nemours.....	775
Sentences des causes extraordinaires.....	776
Sentences sur productions.....	776
Nesles-la-Gilberde. - Prévôté.....	776
Neufmoutiers-en-Brie. - Prévôté.....	776
Minutes du greffe.....	777
Nogent l'Artaud. - Prévôté (Aisne).....	777
Nogent-sur-Seine. - Bailliage, grenier à sel (Aube).....	777
Noisy-sur-École . - Bailliage de Noisy et du Vaudoué-en-Gâtinais.....	777
Noyen-sur-Seine. - Prévôté.....	778
Oissery. - Bailliage, gruerie.....	778
Minutes du greffe.....	779
Registres des causes d'audiences.....	780
Orly[-sur-Morin]. - Mairie.....	780

Ormoy. - Prévôté (Essonne)	780
Othis. - Mairie et prévôté de la Grande-Maison	780
Ozoir-la-Ferrière. - Prévôté	780
Minutes du greffe.....	780
Registres d'audiences	781
Ozouer-le-Repos. - Prévôté	781
Ozouer-le-Voulgis. - Prévôté	781
Minutes du greffe.....	782
Pamfou. - Prévôté	782
Passy[-sur-Seine]. - Prévôté	782
Pecqueux. - Prévôté.....	782
Pécy. - Prévôtés.....	782
Greffe. - Affaires civiles et criminelles.....	783
Prévôté de Mirvault	783
Penchard. - Mairies.....	783
Grande mairie de Saint-Faron	783
Mairie de Neufmontiers-lès-Meaux.....	784
Pézarches. - Prévôté des Grais-de-Pézarches	784
Pierrelevée. - Prévôté	784
Plessis-feu-Aussous. - Bailliage	784
Plessis-l'Evêque. - Mairie	784
Poligny. - Prévôté.....	785
Pommeuse. - Bailliage, prévôté	785
Pomponne. - Bailliage, marquisat, mairie.....	785
Bailliage de Pomponne.....	785
Mairie de Barges	785
Pontault. - Prévôtés.....	786
Prévôté de Pontault.....	786
Prévôté de Pontillault.....	786
Pontcarré. - Prévôté.....	786
Presles. - Prévôtés.....	787
Prévôté de Presles	787
Prévôté de Villegénard	788
Pringy. - Prévôtés.....	788
Prévôté de Montgermont	788

Table des matières

Prévôté de Pringy.....	789
Provins. - Bailliage, présidial, prévôté royale, canal royal, grenier à sel.....	789
Bailliage et présidial.....	955
Prévôté royale de Provins	966
Grenier à sel.....	968
Canal royal	980
Puisieux. - Bailliage.....	984
Quiers. - Prévôtés, justice, mairie	984
Justice et mairie	984
Quincy. - Prévôté	984
Minutes du greffe.....	984
Rampillon. - Prévôté.....	985
Réau. - Prévôtés	985
Prévôté de Réau	985
Prévôté de Villaroche	985
Prévôté du Plessis-Picard	985
Rebais. - Bailliage, prévôté, seigneurie.....	986
Bailliage de Rebais.....	986
Prévôté de Rebais.....	986
Seigneurie	987
Reuil. - Bailliage	987
Roissy. - Prévôté.....	988
Minutes du greffe.....	988
Rozay-en-Brie [Rozoy]. - Prévôté, élection	988
Élection.....	988
Prévôté de Rozay.....	988
Rubelles. - Mairie	1005
Rupéreux. - Bailliage.....	1005
Sablonnières. - Prévôté.....	1005
Minutes du greffe. - Affaires diverses	1006
Saint-Brice. - Paroisse	1006
Saint-Cyr[-sur-Morin]. - Prévôtés, mairie.....	1006
Mairie de Charneseuil.....	1006
Prévôté de Saint-Cyr-sur-Morin et Chavigny	1006
Sainte-Colombe. - Prévôtés	1007

Table des matières

Prévôté de Sainte-Colombe	1007
Prévôté de Septveilles et Poigny.....	1007
Saint-Fargeau-Ponthierry. - Prévôtés.....	1007
Prévôté de Moulignon, Jonville, Auxonnettes, Ponthierry et Les Bordes- Brasseuses, Tilly et Maison-Rouge	1007
Saint-Fiacre. - Prévôtés	1008
Prévôté de Dieulamant.....	1008
Prévôté de Saint-Fiacre.....	1009
Saint-Germain-Laval. - Prévôtés.....	1009
Prévôté de Laval Saint-Germain	1009
Prévôté de Tréchy-sur-Bézande.....	1009
Saint-Germain-sous-Doue. - Prévôté de la Bergeresse	1010
Minutes du greffe. - Affaires diverses	1010
Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux. - Prévôté	1010
Minutes du greffe.....	1010
Saint-Just. - Prévôté du Plessis-Hainault.....	1010
Saint-Loup-de-Naud. - Prévôté, mairie.....	1010
Mairie de Courton.....	1010
Prévôté de Saint-Loup.....	1010
Saint-Mard. - Mairie.....	1011
Saint-Mars[-Vieux-Maisons]. - Bailliage de Fontenelle.....	1011
Saint-Martin-du-Boschet. - Prévôté, bailliage, mairie	1012
Bailliage et mairie de Maisoncelles	1012
Prévôté de Saint-Martin.....	1012
Saint-Martin-lès-Voulangis. - Prévôté.....	1012
Saint-Méry. - Prévôté de la Motte-Saint-Méry.....	1012
Saint-Mesmes. - Prévôté.....	1012
Saint-Ouen. - Prévôté	1012
Saint-Port [Seine-Port]. - Prévôtés.....	1014
Prévôté de Sainte-Assise	1014
Prévôté de Saint-Port [Seine-Port]	1014
Saints. - Prévôtés.....	1015
Prévôté de l'Aleuf [La Loef].....	1015
Prévôté de la Foire de Saint-Denis.....	1015
Prévôté de Limosin et des Aulnois	1015

Prévôté de Maisonneuve.....	1015
Saint-Sauveur-lès-Bray. - Bailliage, prévôté	1015
Bailliage de Saint-Sauveur-lès-Bray	1015
Prévôté de Saint-Sauveur-lès-Bray	1015
Saint-Sauveur-sur-Ecole. - Prévôtés.....	1016
Prévôté d'Etrelles	1016
Prévôté d'Orgenoy.....	1016
Prévôté des Fontaines et Maison-Rouge	1016
Saint-Siméon. - Prévôtés	1016
Prévôté de Chalandos.....	1016
Prévôté de Charcot	1017
Saint-Vallérien. - Bailliage (Yonne)	1017
Salins. - Prévôté.....	1017
Samois. - Bailliages, prévôtés.....	1018
Bailliage de Samois	1018
Prévôté de Samois	1021
Prévôté du Monceau	1021
Samoreau. - Prévôté	1023
Sancy. - Prévôté.....	1024
Santeny. - Bailliage (Val-de-Marne)	1024
Saulchery. - Bailliage	1025
Savigny-le-Temple. - Bailliage, prévôté.....	1025
Bailliage de Savigny-le-Temple	1025
Prévôté de La Grange-la-Prévôté.....	1025
Savins. - Bailliage, prévôté.....	1025
Bailliage de Savins	1025
Prévôté de Savins	1026
Sceaux-du-Gâtinais. - Prévôté (Loiret).....	1026
Sens. - Bailliage (Yonne)	1026
Serris. - Bailliage, comté et châellenie, prévôté	1026
Bailliage, comté et châellenie de Serris.....	1026
Prévôté de La Motte-lez-Couterneois.....	1027
Servon. - Bailliages	1027
Bailliage de Servon	1027
Bailliage de Villemenon	1027

Table des matières

Sézanne. - Bailliage (Marne).....	1028
Signy. - Prévôté de Montguichet	1028
Sigy. - Prévôté	1028
Silly. - Prévôté (Oise)	1028
Sivry-Courtry. - Prévôté des Grandes	1028
Soignolles. - Prévôtés	1028
Soisy-sur-Ecole. - Prévôtés (Yonne).....	1029
Prévôté des Bordes et de Frémigny	1029
Prévôté de Soisy-sur-Ecole	1029
Solers. - Prévôté	1030
Minutes du greffe.....	1030
Souppes. - Prévôtés.....	1030
Prévôté de Cercanceaux	1030
Prévôté de Fonteneilles.....	1030
Sourdun. - Prévôtés	1030
Prévôté de Montbron.....	1030
Prévôté de Sourdun	1031
Tancrou. - Prévôté, mairie.....	1031
Mairie.....	1031
Prévôté de Tancrou	1031
Thénisy. - Bailliage de Vallery.....	1032
Thoury-Ferrottes. - Prévôté de Launoy-lès-Flagy	1032
Tigeaux. - Justice, mairie	1032
Torcy. - Prévôté et châellenie royale, bailliage, mairie.....	1033
Prévôté royale de Torcy	1033
Bailliage de Croissy	1033
Touquin. - Prévôtés.....	1033
Prévôté de Grand-Fontaine	1033
Prévôté de Touquin et Malvoisine	1034
Tournan. - Prévôtés	1034
Prévôté d'Armainvilliers	1034
Prévôté de Tournan.....	1035
Tresmes, Duché-Pairie. - Bailliage, prévôté.....	1038
Prévôté de Trocy	1038
Trilbardou. - Prévôté	1038

Table des matières

Trilport. - Prévôté	1038
Ury[-les-Bierres]. - Bailliage	1038
Valence-en-Brie. - Prévôté	1039
Minutes du greffe.....	1039
Registres d'audiences	1039
Varenes. - Prévôté	1039
Vaucourtois. - Prévôtés.....	1041
Prévôté de Lihout	1041
Prévôté de Vaucourtois	1041
Vaudoy. - Bailliage, prévôtés	1041
Bailliage de Maillard et de la Boissière	1041
Prévôté de Champotran	1042
Prévôté de Chevry.....	1042
Prévôté de Gloise et Grangemenant	1042
Prévôté des Prez.....	1042
Prévôté de Tilloy.....	1042
Prévôté du Vaudoy	1043
Vaux-le-Pénil. - Prévôté de Saint-Liesne	1043
Minutes du greffe.....	1043
Registres d'audiences	1044
Vaux-sous-Coulombs. - Mairie	1045
Vernou. - Prévôté.....	1045
Minutes du greffe.....	1045
Vert-Saint-Denis. - Prévôtés	1045
Prévôté de Bréviande	1045
Prévôté de Pouilly-le-Fort.....	1045
Prévôté de Vert-Saint-Denis.....	1046
Prévôté du Petit-Jard.....	1046
Videlles. - Prévôté Le Chêne Bécart (Essonne)	1046
Vieux-Champagne. - Prévôtés	1046
Prévôté de la Courouge.....	1046
Prévôté de Vieux-Champagne	1046
Vieux-Maisons. - Mairie de Sainte-Colombe	1047
Vignely. - Mairie	1047
Vilbert. - Prévôté	1047

Table des matières

Villecerf. - Prévôté de Saint-Ange	1047
Villemaréchal. - Prévôté	1047
Villemareuil. - Prévôté	1048
Minutes du greffe.....	1048
Villenauxe-la-Petite. - Prévôté.....	1048
Villeneuve-la-Hurée. - Prévôté	1048
Villeneuve-le-Comte. - Prévôtés, mairie royale	1048
Mairie royale.....	1048
Prévôté des Bordes.....	1049
Prévôté de Villeneuve-le-Comte.....	1049
Villeneuve-les-Bordes. - Prévôté des Bordes l'Abbé, des Fossés et de Putemusse	1049
Villeneuve-Saint-Denis. - Prévôté	1049
Villeneuve-sous-Dammartin. - Bailliage	1049
Minutes du greffe.....	1050
Villeneuve-sur-Bellot. - Prévôté, mairie	1050
Mairie d'Egrefin.....	1050
Prévôté de Villeneuve-sur-Bellot	1050
Villeparisis. - Prévôté	1050
Villeroy. - Bailliage, prévôté.....	1050
Bailliage de Villeroy	1050
Prévôté de Villeroy	1051
Villevaudé. - Prévôté, mairie, baronnie	1051
Baronnie de Montjay-la-Tour	1051
Mairie de Bordeaux	1052
Prévôté de Villevaudé.....	1052
Villiers-Saint-Georges. - Bailliage, prévôté.....	1052
Bailliage de Villiers-saint-Georges.....	1052
Villiers-sur-Morin. - Mairie de la Signolle.....	1052
Villiers-sur-Seine. - Prévôtés.....	1053
Prévôté d'Athis	1053
Villuis. - Prévôté	1053
Vimpelles. - Prévôté	1053
Vincy-Manoeuvre. - Marquisat, prévôté	1054
Voinsles. - Prévôtés	1054

Table des matières

Prévôté de Planoy	1054
Prévôté du Breuil	1054
Voisenon. - Prévôtés	1054
Prévôté de Voisenon	1054
Prévôté du Grand Jard	1055
Voulangis. - Justice, mairie, prévôté	1055
Voulton. - Prévôté	1056
Vulaines-sur-Seine. - Prévôté	1057

Pièces isolées des juridictions (série B)

- B831 Cinquième plaidoyer contre un testament informe, fait par [imbecille] en faveur de Convent.
Concerne les religieuses de l'abbaye de Nogent-l'Artaud.
[1626]
- B828 Mémoire pour les sieurs créanciers et directeurs des droits des autres créanciers des successions des défunts sieurs Bonneau et Aubert.
Concerne notamment les terres de Fontenay-en-Brie.
1697
- B833 Factum pour François de Trousseville cy-devant mousquetaire du Roy, appelant et demandeur. Contre Alexandre Deverosts et Françoise Theveneau sa femme, François Natoucy et Catherine de Verosts, second Robinsky se disant banquier à Venise, et Marie Gabrielle Deverosts, Marc Rossetti perruquier à Paris et Marguerite Deverosts sa femme, François Deverosts huissier en la cour, lesdits Deverosts enfants du premier lit d'Alexandre Deverosts et héritiers chacun pour un quart de marie Le Roy leur mère intimez, et ledit Deverosts leur père, défendeur.
Appel d'une sentence du Châtelet du 13 mars 1699.
[1699]
- B832 Mémoire à consulter pour les dames religieuses de l'abbaye royale de Malnoue, opposantes à l'enregistrement des lettres patentes obtenues sur le décret d'union et incorporation surpris de M. l'Archevêque de Paris le 10 mars 1745, de ladite Abbaye au Prieuré de Bonsecours, et incidemment appelantes comme d'abus dudit décret.
22/07/1746
- B823 Précis pour la communauté des Procureurs de la prévôté royale de Fontainebleau, contre le sieur De Laistre, substitut du substitut de Monsieur le Procureur général au même siège.
1761
- B824 Mémoire pour la Dame de Ronquerolles, dans la cause d'entre le sieur de Ronquerolles, Maréchal des Logis du Roi, son mari, et Me Davier, Notaire au Châtelet de Paris.
[1764]

- B829 Mémoire pour le sieur de la Flèche, écuyer, directeur des fermes à Montereau, et demoiselle Heleine-Anne Leroy sa femme, intimés, contre le sieur Macé, la demoiselle Macé, et les demoiselles Vilhois, appelants.
[1764]
- B825 Mémoire pour demoiselle Marie-Bertrande Thore, épouse du sieur de Lahaye de Launay, intéressé dans les affaires du Roi, autorisée à la poursuite de ses droits, demanderesse, contre demoiselle Catherine Virtain de Verthonville, fille majeure, défenderesse, et encore contre le sieur Marquis de Mezières, la dame son épouse et consorts, intervenants.
Concerne la ville de Farcy.
[1765]
- B826 Mémoire pour les sieurs Collinet, Picard et de Perthuis, marchands de bois, adjudicataires de ceux de l'abbaye de Faremoutiers, opposants et demandeurs, contre monsieur le procureur général, défendeur, et encore contre le sieur Cassin, se prétendant cessionnaire de l'adjudication, intervenant.
[1765]
- B827 Mémoire pour les dames abbesse, prieure et religieuses de l'abbaye royale de Faremoutiers, ordre de Saint-Benoît, intervenantes, contre les sieurs Collinet, Picard et De Perthuis, marchands de bois, demandeurs, en présence de M. le procureur général, et du sieur Cassin.
[1765]
- B830 Mémoire à consulter et consultation pour Me Narjot, conseiller du Roi, lieutenant général au bailliage et siège royal de la ville et comté de Moret et contre Jacques Hemon, buraliste des aides en la même ville, fermier du greffe alternatif et triennal dudit bailliage, et ci-devant commis à l'exercice dudit greffe, et le sieur Vincent René, administrateur des Domaines du Roi.
11/1784

Justice. - Cours souveraines

- B776 Arrêts, jugements et mémoires intéressant la Seine-et-Marne, rendus par des juridictions situées hors du territoire de la Seine-et-Marne (Parlement de Paris, Cour des aides de Paris, Chambre des comptes...)
Documents imprimés (XVIIIe siècle).
1701-1789
- B835 Extrait de : "Arrests notables des differens tribunaux du Royaume", [1706], Tome I, p. 921-940. Concerne entre autre l'abbaye St-Martin-aux-Bois de Dammartin-en-Goële.
22/09/1706

Cour du Parlement de Paris

- B814 Arrêt de la Cour du Parlement sur les droits de grueries et graieries des forêts de Bière et de Fontainebleau.
14/04/1614
- B800 Arrêt de la Cour du Parlement, portant règlement entre les menus dixmes des cures dépendantes des abbayes et terres noualles.
1627
- B798 Arrêt de la Cour de Parlement, portant règlement entre les curés, prieurs et religieux pour les grosses et menues Dixmes, noualles, orges, avoines meslées, avec pois, fèves, vesses, lentilles, navettes, cheneuis, bleds, sarrazins, millet, et autres menus grains séparément semez, meslez ou non meslez, qu'on appelle vulgairement tremois ou dragée.
10/12/1643
- B838 Arrests de la Cour de Parlement, imprimé en livret.
Portant descharge de cinquante huict sols six deniers sur chaque muid de Vin, & autres breuvages... à l'equipolent, entrans dans la Ville & Faux-bourgs de Paris ; Arrest de la Cour de Parlement rendu toutes les Chambres assemblées garnie de Pairs, le Roy séant & président en icelle : et publié en Parlement le Roy tenant son lys de justice ; Lettre de la Cour de Parlement de Paris envoyée aux Baillis, Sénéchaux, Maires, Echevins & autres Officiers de ce Royaume ; Récit de ce qui s'est passé en l'assemblée des Cours souveraines, assemblées en la chambre de S. Louis ; Arrest

solennel de la Cour de Parlement portant confirmation de la sentence rendue par le Lieutenant criminel d'Amiens : contre Jean de Bergue, dit Jean le Vert, blasphémateur et impie ; Arrest de la Cour de Parlement, contre les sieurs Viole, Le Net, le marquis de Persan, Marchin & autres adherans du Prince de Condé ; Lettre d'avis à messieurs du Parlement de Paris écrite par un provincial.

1648-1654

- B802 Arrêt de la Cour de Parlement, toutes les chambres assemblées portant que le Roi et la Reine Régente seront tes-humblement suppliés de la part de ladite Cour, d'envoyer au plutôt Lettre de Cachet pour mettre en liberté Messieurs les princes et Duc de Longueville, et éloigner d'auprès la personne de Sa Majesté le Cardinal Mazarin.
04/02/1651
- B1070 Deux extraits des registres du Parlement.
1653-1662
- B1133 Deux extraits des registres du Parlement.
1653-1662
- B836 Arrêt du Parlement pour "M. Charlot, lieutenant général de Melun et MM. Riotte, père et fils et autres, leurs complices" coupables de scandale et désordre dans l'église de Saint-Aspais.
1655
- B799 Arrêt de la Cour de Parlement, portant que les curés sont maintenus en la jouissance des noualles et terres défrichées et mises en labour depuis quarante ans, ensemble des menues dixmes et vertes dixmes des enclos et jardins.
06/1663
- B839 Arrests de la Cour de Parlement, à portée nationale. (6 feuillets, 2 placards, imprimés)
Un touchant à la nourriture des enfans trouvez (1667), un qui ordonne qu'un libelle intitulé Mémoire touchant l'origine et l'autorité du parlement de France "Judicium Francorum", soit lacéré et brûlé (1732), un qui décharge le père Renaud (jacobin) de l'accusation contre lui intentée (1755), un portant règlement pour les facteurs de la Halle aux farines (1779), un qui ordonne que les ordonnances qui seront rendues par les officiers de police des lieux pour inhumer ceux à qui la sépulture ecclésiastique n'est pas accordée, seront rendues gratuitement et sans frais (1781), un qui fait défense à toutes personnes de sonner les cloches pendant le temps des orages, et que dans les cas extraordinaires, les cloches ne seront

sonnées qu'après en avoir prévenu les curés et leur en avoir déclaré le motif (1784)

1667-1784

B792 Arrêt de la Cour de Parlement qui a jugé la préséance en faveur des médecins de la ville de Lagny contre les procureurs du siège et du bailliage dudit lieu.

23/06/1685

B787 Arrêt de la Cour de Parlement rendu en faveur des notaires tabellions de la ville de Provins, qui leur donne la préséance en toutes assemblées publiques et particulières.

08/04/1693

B974 Jugement en appel d'une sentence rendue en l'Hôtel des requêtes : partage des biens et effets de la succession de Antoine Hérard.

1702-1703

B1223 Appel d'une sentence rendue au bailliage de Melun en 1700 : griefs, pièces.

1702

B796 Arrêt de la Cour de Parlement, portant règlement que les héritiers bénéficiaires ne peuvent, par rapport à leurs cohéritiers, renoncer et se tenir au Douaire.

23/02/1702

B791 Arrêt notable de la Cour de Parlement rendu en la Première Chambre des enquêtes, au rapport de Mr Gon d'Argenlieu, portant règlement pour le gros des curés, tant en grains qu'en vin, et sur la liquidation des arrérages (19/05/1716). Arrêt de la Cour de Parlement, rendu au rapport de Monsieur Brayer, conseiller de la Grand'Chambre, qui juge qu'un désaveu formé contre les procureurs, nonobstant leur décès, est valable, et que l'on n'est pas recevable à dénoncer le désaveu à leurs veuves et héritiers (05/09/1713).

Le premier arrêt concerne notamment le vin du curé de Damart, près de Lagny.

05/09/1713-19/05/1716

B795 Arrêt de la Cour de Parlement, portant homologation de l'Ordonnance de M. l'Archevêque de Sens, pour le temporel de l'Abbaye du Lys, ordre de Saint-Bernard, diocèse de Sens (10/02/1721). Arrêt de la Cour de Parlement, qui déboute l'abbesse du Lys de sa requête, et en tant que touche l'appel comme d'abus, déclare n'y avoir abus. (07/08/1727).

Contient aussi un extrait du procès-verbal de la visite de Monseigneur l'Archevêque de Sens en ladite Abbaye et monastère du Lys, du jeudi 28 novembre 1726.

10/02/1721

B815 Arrêt de la cour de Parlement pour M. l'Evêque de Troyes, contre Michel Fichant, prêtre du Diocèse de Quimper : ensemble le provincial des Jésuites de la Province de France, le supérieur de la Maison Professe, le recteur de leur Noviciat de cette ville de Paris et le recteur du Collège de la rue Saint-Jacques.

07/09/1733

B778 Arrêt de la Cour de Parlement rendu entre Maître Jacques le Riche, receveur général des Domaines et Bois de la Généralité de Paris ; et Jacques Borel, marchand à Fontainebleau, débiteur d'un billet de 1050 livres, provenant de la succession de Simon, Savoyard ; ordonne que nonobstant que ledit Borel ait prétendu avoir payé au Marquis de Montmorin, Gouverneur de Fontainebleau, et donataire par le Roi des droits seigneuriaux, les sentences de la Chambre du Domaine et Trésor du Palais à Paris, seront exécutées par provision ; et condamne ledit Borel aux dépenses.

22/02/1743

B788 Arrêt contradictoire de la Cour de Parlement de Paris qui maintient les notaires-tabellions-royaux, gardenottes et greffiers des conventions et arbitrages de la ville, prévôté, bailliage et siège présidial de Meaux, en la possession de faire seuls et privativement à Monsieur le Lieutenant-Général, et à tous autres officiers, les inventaires, partages et tous autres actes volontaires, de recevoir les dépôts de testament olographe, sentence arbitrale, actes de notoriété et autres.

16/10/1750

B797 Arrêt de la Cour de Parlement, qui condamne Jean-Baptiste Tourneur dit Loustot ____

31/03/1764

B777 Arrêt de la Cour du Parlement qui condamne Charles Meneteau, dit le Sourd, à être rompu vif dans la principale place publique de la ville de Nemours, pour assassinat de dessein prémédité par lui commis envers le nommé Antoin Aucan.

12/03/1772

B837 Extrait des registres du parlement, relatif à des sentences rendues par les justices de Lorrez, de préaux et de la Motte, concernant la police des prés, terres, vignes et bois.

19/07/1775

B794 Arrêt de la Cour de Parlement portant règlement général pour l'administration des fabriques des paroisses du comté de Coubert et pour la police générale dudit comté.

07/01/1777

B512 Arrêt de la Cour du Parlement sur les ruisses des rivières d'École et de Rebais. Homologation d'une sentence rendue par Claude-Martin Havard, procureur au Bailliage de Melun, prévôt et juge ordinaire civil, criminel et de police des justices de Fleury, Perthes, Saint-Martin et dépendances, pour messire Alexandre- François-Jérôme d'Argouges de Fleury, chevalier, conseiller d'Etat ordinaire, seigneur desdits lieux, et sur les représentations du procureur fiscal de ces justices (2 exemplaires d'affiches imprimées).

« Que dans tous les tems les propriétaires et locataires des prés qui bordent la petite rivière d'Ecolle, depuis le moulin Neuf, en la paroisse de Soisy, jusqu'au moulin de Pringy, et les riverains de celle de Rebais, depuis sa source jusqu'à son embouchure en la rivière d'Écolle, ont joui de la liberté d'ouvrir des ruisses dans les berges de ces rivières, qui coulent, en différens endroits, sur un fond plus élevé que les prés, et d'en tirer l'eau pour arroser leurs prés, depuis le 1er avril jusqu'au 1er octobre, les mercredis et samedis de chaque semaine, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, » d'où il est résulté de nombreux abus qu'il était nécessaire de réprimer. En conséquence, ledit sieur prévôt a ordonné : Que toutes les ruisses existant alors dans les berges desdites rivières, en l'étendue de sa juridiction, seraient bouchées et supprimées par les riverains, dans la quinzaine, qu'il serait établi de nouvelles ruisses dans lesdites berges, que chacune aurait 6 pouces de large sur un pied de profondeur, en contre-bas, et serait fermée par un châssis en bois, garni de sa vanne, et que ces ruisses, châssis et vannes seraient faits, posés et entretenus aux dépens des riverains, chacun en droit soi. Que les ruisses neuves seraient faites à la distance de 20 toises l'une de l'autre, dans les pièces de pré excédant cette étendue, et dans celle de moindre largeur, une misse à chaque pièce, afin que chacun des riverains puisse avoir l'usage de l'eau. Que les nouvelles ruisses ne seraient plus ouvertes, à l'avenir, que le samedi de chaque semaine, à compter du 15 avril jusqu'au 15 juin, et depuis le 15 juillet jusqu'au 1er septembre, entre le lever et le coucher du soleil, etc.

1778

B781 Arrêt de la Cour du Parlement qui défend les fêtes balladoires, les attroupements et assemblées illicites dans les paroisses de Quincy, Couilly, Mareuil, Saint-Germain[-sur-Morin], Coulommès, Bouleurs, Coutevroult, Condé, Montry et autres paroisses circonvoisines.

01/02/1779

- B779 Arrêt de la Cour de Parlement portant règlement pour l'administration des biens et revenus de la fabrique de la paroisse de Dammartin-en-Brie.
25/07/1780
- B790 Arrêt de la Cour du Parlement par lequel la Cour ordonne l'exécution de la déclaration du 10 mars 1776, concernant les sépultures ; et condamne le sieur Mercier, curé de Saint-Germain-des-Noyers, en une amende de dix livres, pour y être contrevenu.
10/03/1781
- B789 Arrêt de la Cour de Parlement qui fait défenses à tous marchands demeurants en la ville de Montereau, de quelque nature et qualité que soit leur commerce, de vendre et débiter à l'avenir aucunes drogues médicinales simples et composées ; ordonne que les Maîtres en chirurgie exerçant en ladite ville de Montereau, et ceux qui s'y établiront à l'avenir, en justifiant par les uns et par les autres de leurs lettres de réception, pourront seuls, et exclusivement à tous autres, tenir et distribuer toutes espèces de drogues médicinales simples et composées, pour la distribution et administration desquelles ils seront tenus de se conformer aux règlements ; enjoint aux marchands de la ville de Montereau, ayant en leurs boutiques des drogues médicinales, de les remettre incessamment auxdits chirurgiens, qui leur en rendront le prix.
17/03/1781
- B785 Arrêt de la Cour de Parlement qui fait défenses à tous bouchers demeurants dans l'étendue du ressort du bailliage de Meaux, d'acheter des veaux nés seulement depuis trois ou quatre jours, pour les tuer et en vendre et débiter la viande ; ordonne que lesdits bouchers ne pourront tuer que des veaux ayant au moins trois semaines ; fait aussi défenses à tous cabaretiers et aubergistes de vendre et débiter de la viande de veau né seulement depuis trois ou quatre jours, et avant trois semaines de sa naissance.
31/12/1783
- B786 Arrêt de la Cour de Parlement qui ordonne que les bouchers du ressort du bailliage de Meaux ne pourront tuer, vendre et débiter que des bestiaux sains ; leur fait défenses de vendre et débiter des viandes gâtées et corrompues, des veaux morts, étouffés et nourris de son et d'eau blanche ; ordonne que les bouchers ne pourront tuer que des veaux ayant six semaines ; leur fait défenses d'en tuer ayant plus de dix semaines ; fait pareillement défenses à tous cabaretiers et aubergistes de vendre, débiter et apprêter des viandes gâtées et corrompues, et des veaux morts, étouffés, nourris de son et eau blanche, et qui auraient moins de six semaines ou plus de dix semaines.
30/03/1784

- B801 Arrêt de la Cour de Parlement, concernant le droit de minage dans la ville et faubourgs de Meaux.
27/05/1784
- B782 Arrêt de la Cour du Parlement qui ordonne l'exécution d'une sentence du Bailliage de Nemours, par laquelle il est fait défense aux marguilliers des paroisses d'entreprendre aucun procès, de faire aucun emploi de deniers, d'accepter ou refuser aucune fondation, sans auparavant avoir été autorisés par les curés et habitants ; fait défense à tous procureurs d'occuper les fabriques, sans y être autorisés par un acte d'assemblée.
03/12/1784
- B780 Arrêt de la Cour du Parlement qui décharge Jean-Henri Lecoq, avocat en Parlement, et substitut du substitut du Procureur général du Roi en la Prévôté de Fontainebleau, et en cette qualité postulant en ladite Prévôté, des plaintes et accusations portées contre lui intentées à la requête du substitut du Procureur général du Roi au bailliage de Nemours.
26/02/1785
- B793 Arrêt de la Cour de Parlement qui homologue une sentence rendue en la justice de Lagny, concernant l'ordre et la tranquillité publique.
04/06/1785
- B783 Arrêt de la Cour de Parlement qui fait défenses à toutes personnes de quel qu'état et condition qu'elles soient, de courir la nuit dans les rues de la Ferté-sous-Jouarre, de sonner ni frapper aux portes, ni rien faire qui puisse troubler le repos et la tranquillité publique, à peine de punition exemplaire.
26/10/1785
- B784 Arrêt de la Cour du Parlement qui fait défenses à tous particuliers, de quel qu'état et condition qu'ils soient, de la ville de Jouarre et des environs, de s'attrouper en aucun temps et dans aucun lieu, de former des assemblées illicites, faire charrivari, chanter, composer ni débiter aucunes chansons, placards et libelles diffamatoires, d'arracher les affiches des arrêts, sentences et règlements de police, à peine d'être poursuivis extraordinairement.
30/09/1786
- B1174 Mémoire présenté par le lieutenant de police de la ville et bailliage de Meaux, contre le prévôt de la ville. Acte postérieur à 1704.
Sans date

Cour des Aides

- B230 Sentence rendue sur appel, entre les conseillers de la Cour des Aides de Paris et le procureur des Aides de l'Élection de Meaux, au sujet de l'étendue de la juridiction de cette Election, composée des six doyennés de Dammartin, Acy, Gandelus, des Ferlés, de Coulommiers et de Crécy.
- Ledit appel ayant pour objet de faire distraire de l'Élection de Coulommiers toutes les paroisses de la châtelainie de cette ville, et de les réunir à l'Élection de Nemours, comme faisant partie du duché de ce lieu, érigé en titre par Charles VI, pour le roi de Navarre Charles II. (1 pièce sur parchemin.)*
- XVI ème s.
- B806 Arrêt contradictoire de la Cour des aides qui juge que les cabaretiers comme trafiquants doivent les droits de gros, augmentation et autres, des vins de leur crû, au lieu même du crû ; infirme une sentence des élus de Château-Thierry et condamne Edmée Thibault, cabaretier à la Ferté-sous-Jouarre, à payer les droits de gros et augmentation des vins de son crû, audit lieu du crû, et en tous les dépens.
- 21/03/1719
- B811 Procédure de dame Luce Françoise de Cottentin de Tourville, contre Monsieur Pierre Agard, marquis de Maupas.
- 1725-1726
- B812 Procédure à la requête de dame Luce Françoise de Cottentin de Tourville, contre Jacques Béraud.
- 1725-1727
- B807 Arrêt de la Cour des aides de Paris, qui, sans s'arrêter aux lettres de rescision obtenues par les héritiers de Jean-François Manceau, contre deux obligations faites par ledit Manceau les 11 septembre et 22 novembre 1729, au profit d'Alexis Baillet, soufermier des aides de la Généralité de Paris, ni à la demande en restitution de partie de sommes payées en conséquence, par eux formée, déclare lesdites obligations exécutoires contre eux ; et en conséquence les condamne au paiement de la somme de deux mille cent dix-sept livres onze sols trois deniers, restant de celle de cinq mille cent seize livres neuf sols onze deniers que ledit Manceau s'étoit engagé de payer audit Baillet par lesdites obligations, comme caution de Denis Luneau, ci-devant buraliste de la paroisse d'Héricy, élection de Melun, pour le quadruple des droits de gros et autres perçûs et non registrés par ledit Luneau ; aux intérêts de ladite somme du jour de la demande, et aux dépens ; sauf leur recours pour le tout sur

ledit Luneau et sa femme, qui seront tenus solidairement de les en acquitter, même ledit Luneau par corps.

19/02/1732

B810 Arrêt contradictoire de la Cour des aides, qui confirme avec amendes et dépens les sentences des élus de Nemours du 20 février 1733.

Arrêt condamnant à une amende Antoine Berger, Etienne Edme Boureille, Mathurin Pattier et Etienne Canard du hameau de Melun, paroisse d'Achères, pour avoir porté leur vendange recueillie sur le territoire de la Chapelle-la-Reine à leur domicile sans en avoir fait déclaration avant les vendanges. (1 pièce, imprimée).

21/03/1737

B803 Arrêt de la Cour des aides condamnant Jean-Baptiste Poulain, détailleur d'eau-de-vie à Fontainebleau, au paiement des droits de gros à l'arrivée, d'augmentation, jauge et courtage, sur un muid de ratafia qui lui reste de son départ, le 24 novembre 1739, de la Cour.

06/09/1741

B804 Arrêt contradictoire de la Cour des aides en faveur des gardes-chasses des plaisirs du Roi à Fontainebleau, qui les confirme dans l'exemption et privilège dont jouissent les officiers commensaux de Sa Majesté, et nommément dans l'exemption du droit de gros sur les vins provenant de leur cru, en satisfaisant par eux aux règlements.

21/08/1748

B805 Arrêt de la Cour des aides qui décharge les sieurs Noizet et Fillemin, fermiers en société des coches par eau de Montargis, Briare, Nemours, Montereau, Melun et autres lieux, à l'effet des contraintes contre eux décernées à la requête du sieur Vallade, régisseur des droits du Roi.

11/05/1769

B808 Arrêt contradictoire de la Cour des aides de Paris, qui infirme deux sentences de l'élection de Montereau-Fault-Yonne, des 26 mars 1774 et 3 mai 1775 ; ordonne l'exécution des contraintes décernées pour les droits d'anciens et nouveaux cinq sols, et inspecteurs aux boissons contre les habitants du faubourg du Pont-de-Moret, lesquels sont condamnés en tous les dépens.

03/05/1780

B809 Arrêt contradictoire de la Cour des aides de Paris, qui infirme une sentence de l'élection de Montereau-Fault-Yonne, du 8 mars 1780 ; émendant, décharge le régisseur des condamnations contre lui prononcées ; déclare bonnet et valable la contrainte décernée

contre Bernard Hervy et autres habitants du faubourg de Moret ; enjoint auxdits habitants de se conformer aux édits, déclarations et autres règlements, concernant les droits réservés, les condamne aux dépens des causes principale, d'appel et demande ; et ordonne l'impression et l'affiche de l'arrêt à leurs frais.

08/08/1781

Tribunal des requêtes de l'Hôtel du Palais

Ce tribunal était, dans la France de l'Ancien Régime, un tribunal royal tenu à partir de la fin du XIVe siècle de façon permanente dans l'enclos du Palais à Paris par des conseillers du Roi, appelés par la suite "maîtres des requêtes".

Ceux-ci avaient compétence pour juger certaines causes privilégiées, dont celles ayant droit de committimus (c'est-à-dire le droit d'être jugé, au civil et en première instance exclusivement devant les requêtes de l'Hôtel à Paris ou devant les requêtes du Palais au Parlement de Paris).

- | | | |
|-------|---|------------|
| B1134 | Procédure pour les religieux de l'abbaye Saint-Pierre de Lagny. | 1599-1600 |
| B840 | Décisions De Par le Roi et les seigneurs des Requêtes du Palais. (3 affiches imprimées en placard, papier). | 1682-1759 |
| B816 | Extrait des registres des requêtes : enchère de quarantaine par Maître Nicolas Visinier en tant que procureur de Charles Benoise, chevalier. Pour adjudication de la seigneurie de Beaupré au territoire d'Othis. | 16/12/1694 |
| B817 | Procédure poursuivie à la requête de madame la marquise de Brassac, contre les religieux et abbé de Preuilly, contre Jacques Béraud, etc. | 1726-1727 |
| B818 | Minutes | 1731-1733 |
| B819 | Extrait des registres de requêtes. | 1760-1761 |

Châtelet de Paris

B820	Chambre civile, transport de rente : minute	16/05/1766
B822	Chambre criminelle, jugement prévôtal : extrait imprimé des registres du greffe de la prévôté et maréchaussée générale de l'Ile-de-France.	25/10/1776
B821	Chambre civile, charge de tutelle : minute.	13/03/1784

Justice. - Maîtrises particulières des eaux et forêts

- B842 Maîtrise des eaux et forêts de Nemours : pièces isolées du greffe.
1570-1793
1743-1748
- B847 Maîtrise des eaux et forêts de Paris. - Sentence en faveur de
l'abbaye de Chambrefontaine.
10/02/1758
- B841 Arrest de la Table de Marbre du Palais : Qui règle la manière dont
les propriétaires, fermiers et laboureurs pourront faire constater les
dégâts causés par le gibier et bêtes fauves sur les terres
ensemencées.
22/08/1765
- B843 Acte de création de la maîtrise particulière de Tournan : copie.
11/06/1778
- B844 Ordonnance de police sur les droits de pâturage et de pânage en
la maîtrise de Tournan : placard.
1779

Maîtrise particulière des eaux et forêts de Bray-sur-Seine

- B737 Actes du greffe.
Du mercredi 28 juillet 1717, assises tenues par Nicolas Crécy, avocat en Parlement, bailli de Bray-sur-Seine, pour l'absence de M. le maître des Eaux et Forêts, auxquelles assises tous les pêcheurs de la baronnie du lieu, au nombre de vingt-cinq, étaient obligés de comparaître, savoir : ceux dudit Bray, de Villiers-sur-Seine, de Noyen, de Jaulnes et de Gravon, -réception, comme garde-chasse, du nommé Jean Vuirion, à qui messire Jean-Baptiste, comte de Rochechouart de Mortemart, seigneur baron de Bray, Courlon, Montigny, Mousseaux, Peugny, Neuvry, Les Ormes, etc., avait accordé ses lettres de provisions, -rapports des gardes de ladite baronnie, contre divers délinquants, et sentence portant condamnation : d'Olivier Roger, manouvrier à Couture, en 10 livres d'amende, envers son seigneur, pour avoir coupé trois petits brins de bois, -Jacques Charpentier, manouvrier à Chalautre-la-Reposte, à même somme pour avoir coupé, sans permission, au préjudice de messire Jacques-Auguste de Thou, abbé de Samer, prieur et

seigneur de Saint-Sauveur, plusieurs arbres rabougris, ainsi qu'il est porté au rapport du garde,-provisions de l'état et office de sergent-dangereux, en la maîtrise des Eaux et Forêts de Bray, accordées à Jacques Perrot, praticien en ce lieu, pour en jouir aux honneurs, profits et droits accoutumés,-du 10 janvier 1731, enquête faite par Claude Tappin, maître des Eaux et Forêts du bailliage susdit, à la requête du sieur Claude Colmet, marchand à Bray, contre François Fauconnier, maître et directeur des coches d'eau de Nogent, dont les mariniers auraient négligé d'inscrire sur leur registre un paquet déposé en leurs mains par le requérant,-du 3 octobre 1731, sentence qui condamne le nommé Loup Biollet, manouvrier à Châtenay, en 50 livres d'amende pour avoir chassé, avec un fusil, dans la garenne d'Égligny, appartenant à dame Marguerite Méliand, épouse de M. Louis-Vespasien de Saint-Pair, dame d'Égligny, demeurant en son château du lieu,-jugement rendu par les grands-maîtres, enquêteurs et généraux, réformateurs des Eaux et Forêts de France, au siège de la Table de marbre du palais, à Paris, ordonnant que Pierre Michon sera reçu en la commission de garde des terres, bois et pêche, dans l'étendue de la terre dudit Égligny,-du 6 mars 1733, sentence portant condamnation, en 3 livres d'amende chacun, de plusieurs pêcheurs des paroisses de Noyen, Grisy et Jaulnes, pour n'avoir pas comparu aux assises de la Madeleine en 1732, et de Saint-Antoine en 1733, réception, comme garde-chasse et forestier de la terre et seigneurie de Baby, avec autorisation de porter le fusil, du nommé Pierre Roger, pourvu de cet emploi par messire Philbert Durand, chevalier, seigneur d'Auxy, Saint-Vrain, La Feuillée, Séru, Villiers-Bonneuil, Baby, Briotte, etc., conseiller du Roi en ses Conseils, grand-maître enquêteur et général réformateur des Eaux et Forêts de France, aux départements des duchés et comtés de Bourgogne, Bresse, Haute et Basse-Alsace,-copie des lettres de nomination de garde-chasse et des Eaux et Forêts du marquisat de Tresnel (Trainel), seigneuries de Fourches, Fontaine, Villiers-sur-Seine, Gumery, La Tuilerie, Maulny et autres terres, accordées à Edme Gauthier, demeurant à Athis, paroisse dudit Villiers, par dame Louise-Madeleine Le Blanc, dame de Vulaines, Passy-sur-Seine, etc., mère et tutrice des enfants issus de son mariage avec très-haut et très-puissant seigneur messire Esprit-Juvénal des Ursins, chevalier, marquis de Trainel, seigneur de Doue, La Bergeresse, Chauffry, Chantemerle, Malicorne, La Chaussée, les Haut et Bas-Mesnils, Fosse-Rognon, Les Vieux-Fossez, Chailly, et des lieux sus-indiqués, mestre de camp-lieutenant au régiment des dragons d'Orléans, et ci-devant enseigne des gendarmes de la Garde du Roi,-rapports contre des délinquants pour faits de chasse, pêche, etc. (In-4° papier, 129 feuillets.)

1716-1739

B738

Actes du greffe.

Du 21 janvier 1740, autorisation donnée à Nicolas Bernardin, demeurant audit Bray, d'abattre 250 pieds d'ormes qu'il avait achetés du sieur André Plumet, laboureur à Avigny, paroisse de Mousseaux,-réception, comme maîtres pêcheurs en la rivière de Seine, des nommés Louis Sérailler et Pierre Miloche, mariniers à Bray, qui ont, en conséquence, prêté le serment requis, et à qui il a été enjoint de comparaître aux assises de la Madeleine et de Saint-Antoine,-du 9 juin 1740, démission volontaire de la charge de maître des Eaux et Forêts de la baronnie de Bray, par M. Claude Tappin, dont il avait été pourvu par M. le comte de Rochechouart, le 10 février 1724,-lettres de provision de ladite charge, accordées par M. Jean-Baptiste, comte de Rochechouart, à maître Josselin Barbé, avocat en Parlement, ordonnance de réception de l'impétrant par les grands-maîtres, enquêteurs et généraux réformateurs des Eaux et Forêts, de France, au siège général de la Table de marbre du Palais, à Paris,-du 24 mars 1741, rapport de Claude Morisot, garde des terres et seigneuries de Bray, Montigny-le-Guesdier, Courlon, etc., constatant, qu'en faisant sa tournée sur les terres de Courlon, « il a trouvé un chien sous poil noir et blanc, appartenant à Guillaume Acier, boulanger audit lieu de Courlon, qui n'avait aucun billot et qui courrait après deux lièvres, aux climats appelés les Allouettes et le Bas-des-Pierriers, »-du 27 avril 1742, sentence qui condamne, à 428 livres d'amende, Jean Lamy, laboureur à Vinneuf, et Marie Chereau, veuve d'Étienne Chassedieu, conjointement fermiers de la terre et seigneurie de Champrond, pour avoir contrevenu à l'ordonnance des Eaux et Forêts de 1669, en ébranchant 61 arbres, essence de chêne, situés dans les bois dudit Champrond,-du mercredi 13 juin 1742, ordonnance du maître des Eaux et Forêts susnommé, qui proscrie la publication des lettres de provision, et l'acte de réception comme procureur fiscal de la maîtrise, du sieur Nicolas Jarry des Ingles, avocat en Parlement,-condamnation en 100 livres d'amende du nommé Pierre Roger, pour avoir porté le fusil sur la terre de Montigny, le 31 mars 1743,-enregistrement de la permission accordée par le grand-maître des Eaux et Forêts de France, au département de Paris, à sieur Jacques Sevenet, marchand mercier, bourgeois de Paris, demeurant en cette ville, sous les charniers des Innocents, ayant charge et pouvoir de demoiselles Jeanne-Catherine et Marie-Louise de Haudesens des Cluseaux, dames de la seigneurie de Vinneuf, de faire couper des baliveaux, au-dessus de l'âge de quarante ans, « étant sur deux petits bosquets de bois, l'un nommé La Garenne, et l'autre Le Pont »-du 22 janvier 1744, assises tenues en la maîtrise des Eaux et Forêts de Bray, où étaient : maître Nicolas Jarry des Ingles, procureur fiscal, Claude Bernier, sergent-dangereux, les gardes de la baronnie dudit Bray, ceux des seigneuries de Vinneuf, du Plessis-du-Mée, d'Isle et de Villiers-sur-Seine, les pêcheurs de Bray, au nombre de vingt, celui de Mouy, ceux dudit Villiers, de Noyen et celui de Gravon,-rapports des gardes Morisot et Denis Lierval, contre le nommé Jean-Baptiste

Poullain, manouvrier à Montigny, qui, après avoir été interrogé, a avoué avoir tiré un coup de fusil, mais qu'il n'avait rien tué. Aux observations desdits gardes, il « aurait répondu que son intention n'était que de tuer un lièvre pour le porter au sieur Jacquet, commis à la recette des tailles de Nogent-sur-Seine, pour empêcher qu'il lui lit des frais, » etc. (In-4° papier, 123 feuillets.)

1740-1750

B739

Actes du greffe.

Du 9 décembre 1750, jugement rendu par M. Josselin Barbé, bailli de cette juridiction, sur la requête du procureur fiscal, ordonnant une instruction contre les frères Roy, manouvriers à Couture, paroisse des Ormes, et Jean Bourdelay, aussi manouvrier au même lieu, pour avoir porté le fusil sur les terres de leur seigneur, - 27 avril 1751, rapport du nommé Claude Morisot, dit des Lauriers, constatant qu'il a vu deux chiens, dont un « avait au col un petit billot qui n'était pas de grosseur convenable, et suivant l'ordonnance, et l'autre qui n'avait aucun billot, lequel chassait et parcourait à travers champs, sur la terre et seigneurie d'Avigny, » etc.,-du mercredi 21 janvier 1756, assises tenues par maître Josselin Barbé, avocat en Parlement, bailli, lieutenant général du bailliage et baronnie de la ville de Bray-sur-Seine, prairie réelle, et juge des Eaux et Forêts du lieu, pour très-haut et très-puissant seigneur monseigneur Jean-Victor de Rochechouart, duc de Mortemart, pair de France, baron de Bray, seigneur de l'Île-Dieu, des Ormes, de Couture, de Moulin d'Ocle, Neuvry, Peugny, Moisy (Mouy-sur-Seine), Mousseaux-lez-Bray, Avigny, Mauléon, Montigny-le-Guesdier, Courlon et autres lieux, auxquelles assises doivent comparoir le sergent-dangereux, les gardes-chasses et les pêcheurs de la baronnie,-du vendredi 28 mai 1756, sentence rendue sur la requête du procureur fiscal de ladite juridiction, portant condamnation, par défaut, à 100 livres d'amende chacun, et par corps, contre les ci-après nommés, pour avoir chassé sur les terres de la baronnie de Bray, savoir : Savinien Hébert, dit Carpal, marchand de fromages à Sergines, Jacques Gromoin, etc.,-9 avril 1758, rapport des gardes Claude Morisot et Jean Leboeuf, chargés de la surveillance desdites terres et de celle d'Éverly, contre neuf particuliers trouvés chassant sur la seigneurie de Courlon, et qui auraient fait feu sur lesdits gardes,-du 29 février 1760, prestation de serment, comme arpenteur en la maîtrise susdite, du sieur Jean Juris, demeurant à Éverly, pourvu de lettres de M. le duc de Mortemart, pair de France, brigadier des armées du Roi, prince de Tonnay-Charente, marquis d'Éverly et de Manneville, etc.,-du 15 avril 1761, ordonnance du bailli de Bray qui autorise le procureur fiscal de la juridiction, à faire opérer des perquisitions chez les habitants du hameau de Couture, pour rechercher ceux d'entr'eux qui auraient commis des dégâts dans les bois de la seigneurie du lieu,-du samedi 19 décembre 1761, rapport du garde Morisot, contre le nommé Aubin Leboeuf l'aîné, laboureur à Mouy « qui était

dans un affust placé au climat appelé les Houllins, ayant un bonnet de laine sur sa tête, et muni d'un fusil, le déclarant aurait aperçu sur la glace, à une portée de fusil dudit affust, deux canards sauvages morts, lesquels avaient sans doute été tirés par ledit Leboeuf, » etc., et cela sans permission,-du 4 mai 1763, condamnation, par défaut, du sieur Edme Dubecq, dit Bonnet-Rond, laboureur à Serbonne, en 100 livres d'amende pour avoir, au préjudice des ordonnances, arrêts et règlements, chassé avec un fusil sur les terres et seigneuries d'Avigny et Courlon, notamment sur les climats appelés : Coeur d'Ane, Le Fond-des-Vallées, aux Grands-Réaux et au Merisier, près la Croix de Saint-Abdon,-ordonnance portant défense, à toutes personnes, « de pêcher ou faire pêcher avec trubles, peschoirs et autres engins dans la rivière de Seine, ruisseaux, fossés et fosses du bailliage et baronnie de Bray, à peine de 20 livres d'amende, contre chacun contrevenant, et sous plus grande peine s'il y échet, » avec injonction aux détenteurs d'engins prohibés de les déposer au greffe de la justice, à peine de confiscation et d'amende contre ceux qui s'en trouveraient munis, lors de la recherche qui en sera faite, etc.,-rapport fait contre le nommé Jean Herluison, manouvrier au Petit-Peugny, pour avoir tendu un collet à prendre des lièvres, etc. (In-4° papier, 132 feuillets.)

1750-1767

B740

Acte du greffe.

Du 5 novembre 1768, ordonnance du bailli et maître des Eaux et Forêts dudit Bray, rendue sur la réquisition du procureur fiscal, portant défenses aux habitants des hameaux de Couture et Moulin d'Ocle, d'entrer, avec des cognées et des serpes, dans les bois dépendant de la ferme de Couture, à peine de 50 livres d'amende contre chaque contrevenant, « au paiement de laquelle ils seront contraints par emprisonnements de leurs personnes, »-du 21 novembre 1770, rapport fait par Claude Morisot, garde de M. le duc de Mortemart, contre le nommé Aubin Leboeuf, laboureur à Moisy (Mouy), trouvé tendant des filets à prendre des pluviers. Le garde s'étant approché dudit Leboeuf « il lui auroit demandé s'il avait passé bail du droit de chasse aux pluviers, à quoi ledit Leboeuf auroit fait réponse qu'il vouloit mourir avec les chasses, etc., »-le 12 novembre 1772, le garde susnommé a déclaré au greffe de la maîtrise susdite, que, faisant sa tournée ordinaire, il a vu plusieurs fois « un nombre de Mousquetaires gris, en quartier à Montereau pendant le séjour de la Cour du Roi à Fontainebleau, qui chassoient, armés de fusils sur tous les climats des seigneuries de Bray, Mousseaux, Avigny, » etc., la veille, notamment, il avait trouvé six desdits Mousquetaires, ayant avec eux plusieurs rabatteurs, près la ferme du château de Mauléon, où ils ont tiré plusieurs coups de fusil. « Et que certains quidams ont rapporté à Morisot que les Mousquetaires ayant tué plusieurs lièvres avaient dit qu'il leur falloit des petits moines et des petits Mortemart. » Le

déclarant a appris, en outre, que les rabatteurs étaient chargés de gibier, et que, pour une seule fois, ils avaient emporté 85 lièvres,- 10 août 1774, condamnation en 100 livres d'amende, de Jean Breton, dit Trouillat, cardeur et fileur de laine à Sergines, pour avoir, étant armé d'un fusil brisé par la crosse, tiré sur le climat appelé Les Carts, seigneurie de Montigny-le-Guesdier, et tué un lièvre,-8 août 1776, procès-verbal de perquisition, faite dans les maisons du hameau de Couture, afin d'y découvrir des bois coupés sur les propriétés de M. le duc de Mortemart.-procès-verbaux dressés contre différents particuliers, pour avoir ramassé, à l'aide de rateaux de fer, du chaume ou gluis,-du 30 mai 1778, ordonnance qui enjoint à tous les habitants de la ville et des faubourgs de Bray, des paroisses et hameaux de Mousseaux, Avigny, Montigny-le-Guesdier, Peugny, Neuvry, Les Ormes et Couture, d'attacher des billots, de grosseur et longueur convenables, aux cols de leurs chiens, pour éviter qu'il ne chassent et parcourent les terres des lieux susdits, à peine de 50 livres d'amende,-copie des provisions de garde-chasse accordées à Georges Repérant, demeurant à Toussac, paroisse de Villenauxe-la-Petite, par messire Louis-Bonnaventure Jodrillat, écuyer, seigneur de Vernoy, Toussac et autres lieux, conseiller du Roi, seul président et lieutenant général au bailliage et siège présidial de Sens,-réception, en ladite qualité de garde-chasse, de Jean-Louis Millet, laboureur à Montigny-le-Guesdier, pourvu à cet effet, par messire Jean-Frédéric Phélypeaux, chevalier, seigneur-comte d'Herbault, Braieux, Branzy, Neuvy et fief de la seigneurie de Malesberbes, mestre de camp de cavalerie, etc. (In-4°, papier, 132 feuillets.)

1767-1780

B741

Actes du greffe.

Du 21 février 1781, jugement qui condamne, en 100 livres d'amende chacun, les nommés Simon et Étienne Acier, frères, marchands pâtisseries, et Anne Bouvier, leur mère, civilement responsable des faits et actions de ses fils, demeurant ensemble à Courlon, pour avoir chassé sur les terres du seigneur,-du 1er juin 1782, rapport du garde Jacques Pallot, contre le sieur Nicolas Crouzard, ancien laboureur et marchand de vin, alors manouvrier à Michery, qui, sur l'injonction de s'arrêter, que lui a faite le garde qui l'avait vu chassant, aurait répondu par des menaces, en défendant audit Pallot d'avancer, sinon qu'il lui tirerait son coup de fusil, ce qui a fait qu'ils se sont séparés, etc.,-ordonnance prescrivant aux pescheurs de ladite maîtrise particulière de se faire recevoir maîtres, dans le mois de sa date, à peine de 50 livres d'amende contre chaque contrevenant,-13 décembre 1782, autorisation donnée aux sieurs Jacques Guiard et Joachim Gaulthier, vigneron à Montigny-le-Guesdier, d'abattre 200 pieds d'ormes dépérissants,- 30 juin 1783, réception, comme garde-chasse, du sieur Jean-Baptiste-Thomas Bove, pourvu des lettres de haute et puissante dame Étienne-Thérèse Bochard de Champigny, veuve de haut

et puissant seigneur Henri-Pomponne-Louis, chevalier, comte de Montenay, seigneur-patron de Fourges, Berroger, La Rivière, Villeceaux, Champrond, Briotte et autres lieux, capitaine de cavalerie au régiment de la Reine, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, ayant la garde noble et tutelle de demoiselle Anne-Louise-Thérèse de Montenay, seule héritière de son père,-du 24 septembre 1784, jugement qui condamne les sieurs Jolly, marinier, et Signac, dit Pique-à-Terre, en 10 livres d'amende chacun, pour avoir été, le 2 mars précédent, « dans une butte et accrue des grandes eaux, au bois de La Ramée, où ils ont pris des lapins dans les terriers, qu'ils ont apportés et déposés dans la cabane du sieur Chasselon, boucher, qui était à la chasse aux pluviers, entre La Ramée et Neuvry, et ledit Chasselon, à la même peine, pour avoir recelé lesdits lapins, et les avoir emportés avec eux en revenant, les uns et les autres, dans leur batelet, jusqu'à la rue de La Pêcherie de la ville de Bray, »-du 7 mai 1787, rapport de Pierre Coeuret, garde des chasse, pêche et bois des seigneuries de Bray, Mouy, etc., demeurant à Éverly, constatant que, le même jour, il a trouvé un grand jeune homme, ayant un chien lévrier grand et fort, «et le chien de Victor-Nicolas Hurlot, aubergiste Au Signe de la Croix, au bout dupont, paroisse de Mouy, chez qui ce jeune homme se retire, en quantité de palfrenier (des chevaux) des haras, qui sont logés en ladite auberge, ___ qui chassoient et battoient la plaine, entre le grand chemin d'Éverly et Peugny, et poursuivoient des lièvres, etc., »-le 1er septembre 1788, Jean-Baptiste-Thomas Bove, garde des terres, pêches et bois de madame la comtesse de Montenay, demeurant à Villeceaux, paroisse de Jaulnes, a déclaré et affirmé que la veille il a vu les nommés Brissot, laboureur à Courlon, fermier des terres et bois de la seigneurie de Champrond, et Edme Nallet, greffier de la prévôté de Courmas, accompagnés de trois petits garçons qui rabattaient le gibier. Le déclarant ayant demandé au sieur Brissot pourquoi il chassait malgré ses défenses, ce dernier « à répondu qu'il jouissoit de son droit, et que si ledit déclarant vouloit les voir chasser, il n'avoit que de les regarder, qu'ils alloient continuer. Que les chasseurs s'étant réunis, se sont remis en chasse, etc. » (In-4°, papier, 91 feuillets écrits.)

1780-1790

Maîtrise particulière des eaux et forêts de Coulommiers

2BP845
2BP846
2BP847
2BP848
2BP849

Maîtrise particulière des eaux et forêts de Fontainebleau

- 4B1 *Répertoire des minutes et registres du greffe de la maîtrise de Fontainebleau déposés en l'armoire de la geôle dans la chambre de l'auditoire.
(Concerne les archives antérieures à 1700 avec quelques exceptions)*
1768
- 4B2 *Répertoire des minutes et registres du greffe de la maîtrise de Fontainebleau, mis au net en 1774. (Etat des archives produites à partir de 1700 après le classement de 1768-1769. Le registre a été continué jusqu'en 1793. A noter : un feuillet volant comportant un plan des cases du cabinet du greffe de la Maîtrise de Fontainebleau)*
1774-1793
- 4B44 *Clôtures et bâtiments limitrophes : Autorisations de construire données à des particuliers, suppliques, arrêts, lettres.*
1728-1780
- 4B45 *Ouverture de routes : arrêts du conseil, devis, plans, procès-verbaux de réception (1604-1605, 1660, 1668, 1713-1786)*
1604-1786
- 4B46 *Elagage : mandements, procès-verbaux, lettres.*
1690-1756
- 4B47 *Rapports d'incendies.*
1662-1788
- 4B48 *Dégâts commis par les animaux de la forêt à l'encontre des riverains : Indemnisation : rapports d'experts.*
1708-1783
- 4B117 *Usages, délimitation : suppliques, arrêts, ordonnances, proclamation.*
1648-1792
- 4B118 *Usages : Pâturages, autorisations, suppliques, arrêts, ordonnances.*
1700-1792
- 4B119 *Pâtres de Communautés d'habitants, réception : procès-verbaux.*

		1645-1788
4B120	<i>Carrières et briqueries, autorisation : lettres, ordonnances, procès-verbaux de visite des carrières.</i>	1668-1785
4B134	<i>Bois ecclésiastiques, réglementation : Ordonnance, lettres, arrêts du conseil, mandement.</i>	1690-1707
4B145	<i>Etat des bois ecclésiastiques : Etat général : mémoire.</i>	1780, ENV.
4B146	<i>Visites des bois ecclésiastiques : procès-verbaux.</i>	1707-1760
4B159	1753	
4B160	<i>Police et juridiction des eaux et forêts : Suppression de la juridiction des eaux et forêts : lettres, mémoire.</i>	1790
4B273	<i>Registre de dépôt au greffe.</i>	1634-1685
4B274	<i>Registre de martelage des bois secs.</i>	1696
4B275	Rôle des défauts et amendes [...] adjugés au roi contre des délinquants.	1650
4B276	Procès-verbaux d'arpentage et de vente concernant des réserves de bois ecclésiastiques (abbayes de Barbeau, de Preuilly, de Chelles...)	1726-1756

Réglementation concernant les eaux et forêts

Registres des enregistrements d'arrêts de mandements, réception et destitutions d'officiers (8 juillet 1703 à avril 1791).

4B3	08/07/1703-29/08/1708
4B4	01/10/1708-07/10/1711

4B5	18/11/1711-06/11/1715
4B6	25/11/1715-13/10/1728
4B7	26/10/1725-20/05/1744
4B8	13/07/1744-29/12/1749
4B9	<i>Ce registre est en réalité composé de trois registres tenus parallèlement, sans qu'il soit possible de distinguer clairement une spécialité pour l'un ou l'autre</i> <i>1er 26 novembre 1755 -5 novembre 1765 2ème 5 août 1763-15 juin 1765 3ième 29 septembre 1757-2 août 1763</i> 26/11/1755-05/11/1765
4B10	10/05/1768-04/02/1771
4B11	18/02/1771-02/12/1777
4B13	25/01/1783-20/10/1786
4B14	10/11/1786-02/04/1791
4B12	

Collection chronologique des arrêts du Conseil, règlements, édits, déclarations royales

4B15	(1648, 1662, 1698, 1723)	1648-1792
4B16	1723-1730	
4B17	1731-1750	
4B18	1751-1792	

Correspondance avec les autorités de tutelle

4B20	<i>Délimitation du ressort, contentieux avec la Maîtrise particulière de Provins : mémoires, arrêts du conseil, lettres (1614, 1718, 1726-1728)</i> 1614-1728
------	--

4B19 *Grands maître des Eaux et Forêts du département d'Ile-de-France :
Lettres reçues et copies des lettres envoyées.*

1702-1792

4B21 *Perception des recettes et amendes : comptes mensuels et
annuels, certificats d'indigence.*

1742-1743

Personnel

4B22 *Registres des édits, déclarations, arrêts, règlements, ordonnances,
provisions, commissions, réceptions et destitutions d'officiers.*

1690-1694

4B23 *Registres des édits, déclarations, arrêts, règlements, ordonnances,
provisions, commissions, réceptions et destitutions d'officiers.*

1690-19/03/1698

4B24 *Registres des édits, déclarations, arrêts, règlements, ordonnances,
provisions, commissions, réceptions et destitutions d'officiers.*

14/05/1698-1703

Ventes et provisions d'offices, commissions

4B25 *Années : 1570, 1570-1720*

4B26 *Ventes et provisions d'offices, commissions (1570, 1637-1790)*

1721-1750

4B27 1751-1761

4B28 1762-1770

4B29 1771-1780

4B30 1781-1792

Gestion de la forêt

4B31 *Réformation générale de la forêt de Fontainebleau, par Paul
Barillon d'Amoncourt*

1664-1665

4B32	<i>Première réformation de la forêt de Fontainebleau.</i>	1664-1666
4B33	<i>Forêt, délimitation : procès-verbaux de bornage, plans, états récapitulatifs. Années (1664, 1718, 1758-1762)</i>	1664-1762
4B34	<i>Deuxième réformation de la forêt de Fontainebleau. Documents relatifs au greffier Jean Hue : Suppliques, lettres, arrêts du conseils.</i>	1695-1700
4B35/1	<i>Deuxième réformation de la forêt de Fontainebleau.</i>	1716
4B35/2	<i>Troisième réformation de la forêt de Fontainebleau.</i>	1750-1770

Plantation et travaux

4B36	<i>Plantations : soumissions.</i>	1758-1774
4B43	<i>Treillages et fossés, construction et entretien : suppliques, arrêt, ordonnances.</i>	1709-1769

Travaux extraordinaires : registres

4B37	19/12/1757-15/08/1773
4B38	18/08/1773-02/07/1781
4B39	18/08/1773-02/07/1781
4B40	10/07/1781-18/10/1790

Plantations et repeuplement

4B41	1711-1772
4B42	1773-1792

- 4B41-1 Plan et arpentage des repeuplements faits dans la forêt de Fontainebleau, dans les triages des fosses rouges, vallée de la chambre, partie du Montpereux et bois Simon [...]
Plan indiquant au moyen de lignes de couleur jaune et rouge les zones de replantation dans la forêt de Fontainebleau. Desquinemare, André (cartographe)
- 1723

Vente de bois

- 4B50 18/06/1691-04/04/1692
- 4B51 10/04/1692-03/12/1692
- 4B52 03/12/1692-06/03/1693
- 4B53 07/03/1693-27/11/1693
- 4B54 27/11/1693-17/03/1695
- 4B55 17/03/1695-10/09/1696
- 4B56 10/09/1696-30/04/1698
- 4B57 14/05/1698-29/05/1698
- 4B58 29/03/1700-19/02/1702
- 4B49 *Modèle pour différents procès-verbaux relatifs aux coupes. (Ce document contient les modèles suivants : Procès-verbal de martelage, debalivage, acte de convention pour un récolement des bois ecclésiastiques, récolement des bois ecclésiastiques, chauffage, récolement de chauffage, acception de treillage, jugement pour la réception des gardes, procès-verbal de visite, acte de réception de caution pour les adjudications)*
- XVIII ème s.
- 4B59 19/02/1702-02/01/1704
- 4B60 11/01/1704-20/01/1706
- 4B61 26/01/1706-09/10/1708
- 4B62 12/10/1708-13/03/1711
- 4B63 13/03/1711-18/04/1712
- 4B64 14/04/1712-02/10/1713
- 4B65 22/09/1713

4B66	08/04/1715-23/05/1719
4B67	25/05/1719-01/12/1722
4B68	01/12/1722-29/08/1726
4B69	22/07/1726-11/10/1731
4B70	12/10/1731-15/05/1736
4B71	16/05/1736-31/12/1739
4B73	01/06/1746-07/11/1748
4B74	09/11/1748-10/05/1751
4B75	11/05/1751-10/01/1762
4B76	14/01/1754-26/07/1756
4B77	27/07/1756-02/01/1762
4B78	02/01/1762-09/08/1768
4B79	09/08/1768-14/12/1769
4B80	14/12/1769-16/11/1772
4B81	17/11/1772-12/03/1775
4B82	13/03/1775-11/10/1779
4B83	11/10/1779-09/10/1784
4B84	11/10/1784-07/10/1786
4B85	07/10/1786-30/03/1791
4B72	

Ventes de coupes de bois

Suppliques, arrêts, lettres de congé de cour, procès-verbaux de réarpentage, procès-verbaux de coupes, lettres, cahiers des charges d'adjudication des coupes.

1600-1793

4B86	1600-1648
------	-----------

4B108 *Chablis et volis, vente : procès-verbaux de récolement et de vente.
(Deux lettres relatives au mode d'exploitation des chablis
(1778,1783)).*

1624-1792

4B87 1649-1654

4B88 1655-1657

4B89 1660-1691

4B90 1700-1710

4B91 1711-1715

4B92 1716-1719

4B93 1720-1722

4B94 1723-1727

4B95 1728-1730

4B96 1730-1732

4B97 1734-1737

4B98 1738-1740

4B99 1741-1744

4B100 1745-1750

4B101 1751-1757

4B102 1758-1770

4B103 1771-1777

4B104 1778-1782

4B105 1783-1786

4B106 1787-1790

4B107 1791-1793

Délivrance de bois à des particuliers, à des agents forestiers ou à des collectivités

- 4B111 *Bois de chauffage, délivrance : lettre, listes de bénéficiaires, arrêts du Conseil.*
1599-1791
- 4B114 *Parc et palais de Fontainebleau, entretien. Délivrance de bois : ordonnance, suppliques.*
1602-1609
- 4B109 *Registre de délivrance de bois de chauffage (1603, 1674-1691)*
1603
- 4B112 *Délivrance d'arbres à des particuliers : lettres (1658, 1662, 1738-1742, 1792)*
1658-1792
- 4B110 *Registres de délivrance de bois de chauffage (1603, 1674-1691)*
1674-1691
- 4B116 *Chasse : Pieux et paux, fourniture : mandements (1702-1704, 1714, 1750-1751, 1782)*
1702-1782
- 4B113 *Versailles : Jardins du palais, demande de charmilles : lettres de cachet.*
1712-1725
- 4B115 *Palais de Fontainebleau : Construction de l'hôtel des gardes du corps du roi, fourniture de bois : arrêt du Conseil, devis, lettres.*
1770-1786

Cours d'eau

- 4B132 *Navigation. Naufrages dans la Seine et le Loing : procès-verbaux, suppliques, lettres.*
1644-1768
- 4B129 *Table du roi, assises annuelles : convocations, procès-verbaux, lettres, mémoires.*
1645-1790

- 4B131 *Droits de pêche : Perception, autorisations, poursuite des contrevenants, lettres, suppliques, procès-verbaux, mémoires.*
1655-1780
- 4B121 *Registre contenant tous les actes et procédures qui regardent la navigation et le flottage sur les rivières, la pêche et la chasse.*
1669-1673
- 4B122 *Registre des assises de la Table du roi et des réceptions de pêcheurs et de pâtres.*
1676-1691
- 4B130 *Rivières : Réformations, autorisations de moulins : lettres, suppliques, ordonnances, mémoires.*
1709-1791
- 4B133 *Fonte des neiges. Mesures de précautions : lettres, arrêts.*
01/1789

La pêche et la navigation : registres

- 4B123 1698-1712
- 4B124 1707-08/03/1741
- 4B125 01/05/1741-20/03/1754
- 4B126 01/05/1754-09/03/1768
- 4B127 1776-1788
- 4B128 1789-1790

Bois ecclésiastiques et de particuliers

Enregistrement des actes concernant les bois ecclésiastiques : édits, déclarations royales, règlement, ventes et adjudications, réception de gardes.

1702-1791

- 4B135 1702-1704
- 4B136 1705-15/09/1709
- 4B137 22/09/1709-21/10/1723

4B138	21/10/1723-1745
4B139	21/11/1746-01/04/1758
4B140	08/07/1758-1768
4B141	1769-10/12/1771
4B142	12/12/1771-06/02/1783
4B143	06/02/1783-24/02/1789
4B144	25/02/1789-1791

Autorisations de coupes de bois pour effectuer des travaux

4B147	<i>Carmes des Basses-Loges : suppliques, procès-verbaux, mémoires, devis, plans, arrêts de Conseil. (Un dossier sur le moulin de Valvins comprenant des plans)</i>	1634-1790
4B149	<i>Abbaye du Jard , suppliques, lettres, procès-verbaux, plans.</i>	1653-1780
4B148	<i>Abbaye du Lys : suppliques, arrêts du Conseil, plan, devis. (Deux plan de l'abbaye (1718 et 1757), un devis général des réparations à faire dans l'église abbatiale (1722), un profil du clocher à faire construire sur l'avant-choeur)</i>	1655-1790
4B150	<i>Collégiale de Champeaux-en-Brie : procès-verbal de réception de travaux.</i>	1774

Bois de particuliers

4B151	<i>Congés pour les coupes.</i>	1673-1674
-------	--------------------------------	-----------

Déclarations de coupes

4B152	1744-1750
4B153	1761-1775

4B154 03/02/1775-23/01/1784
4B155 24/01/1784-01/04/1788

Autorisations de coupes

Demandes, lettres, arrêts du conseil, procès-verbaux.

1648-1789

4B156 1648-1725
4B157 1726-1740
4B158 1741-1752

Police et juridiction des eaux et forêts

4B205 *Police et juridiction des eaux et forêts : Registre des sentences.*

1626-1638

4B206 *Police et juridiction des eaux et forêts : Registre des causes ordinaires.*

1626-1629

1PH1 Atlas des bois du roi et des gens de main morte situés dans l'étendue de la maîtrise de Fontainebleau composée des bailliages royaux de Melun, Montereau et Moret : table des 14 plans généraux (manque le 1er plan « forêt de Fontainebleau »), table des plans particuliers par bailliage (45 pour Melun, 2 pour Montereau et 3 pour Moret).

Album de photocopies d'un registre manuscrit à l'encre de Chine et à l'aquarelle, appartenant à un particulier (cf photographies ; novembre 1999).

1777

Enregistrement des rapport des gardes

4B161 1620-1621
4B162 1625
4B163 1627-1640
4B164 1628-1631

4B165	20/01/1631-1632
4B166	1634-1636
4B167	1670-1671
4B168	1673-1680
4B169	04/07/1691-19/03/1698
4B170	16/08/1695-19/03/1698
4B171	19/03/1698-18/05/1700
4B172	08/1703-11/11/1705
4B173	08/1703-11/11/1705
4B174	1706-20/01/1709
4B175	17/01/1709-05/01/1712
4B176	1712-12/02/1726
4B177	12/02/1726-15/12/1731
4B178	18/12/1731-02/1739
4B179	06/02/1739-21/01/1750
4B180	21/01/1750-1777

Dossiers par affaires

Rapports des gardes, lettres, mémoires.

1610-1790

4B181	1611
4B182	1625
4B183	1642-1645
4B184	1646
4B185	1648
4B186	1650

Justice. - Maîtrises particulières des eaux et forêts
Maîtrise particulière des eaux et forêts de Fontainebleau

4B187	1651
4B188	1653
4B189	1655
4B190	1657-1659
4B191	1660
4B192	1661-1667
4B193	1668-1689
4B194	1690-1699
4B195	1700-1707
4B196	1708-1712
4B197	1713-1720
4B198	1721-1725
4B199	1726-1734
4B200	1735-1740
4B201	1741-1760
4B202	1761-1775
4B203	1776-1782
4B204	1783-1791

Registre des causes du Roi

4B207	1654-1660
4B208	1665-1668
4B209	12/05/1666-09/1673
4B210	12/09/1691-12/1691
4B211	1692
4B212	16/05/1692-17/12/1692

Justice. - Maîtrises particulières des eaux et forêts
Maîtrise particulière des eaux et forêts de Fontainebleau

4B213	16/12/1692-10/06/1693
4B214	10/05/1693-16/12/1693
4B215	15/12/1693-10/03/1694
4B216	10/03/1694-15/09/1694
4B217	15/09/1694-16/02/1695
4B218	16/02/1695-08/1695
4B219	09/1695-02/1696
4B220	22/02/1696
4B221	21/11/1696-1697
4B222	1697-1698
4B223	15/07/1698-07/01/1699
4B224	14/01/1699-06/04/1701
4B225	06/04/1701-17/01/1703
4B226	01/1703-11/1704
4B227	17/12/1704-03/02/1706
4B228	03/02/1706-21/03/1708
4B229	22/03/1708-29/04/1709
4B230	15/05/1709-02/07/1710
4B231	09/07/1710-27/01/1712
4B232	28/01/1712-15/11/1713
4B233	1713-1715
4B234	23/01/1715-18/01/1720
4B235	31/01/1720-03/01/1725
4B236	04/01/1725-1728
4B237	06/04/1729-01/03/1734

4B238	03/03/1734-07/10/1739
4B239	21/10/1739-02/05/1744
4B240	13/05/1744-18/11/1746
4B241	07/12/1746-02/05/1749
4B242	10/03/1751-01/02/1754
4B243	29/09/1754-03/1763
4B244	28/03/1759-01/1763
4B245	12/03/1766-22/06/1768
4B246	01/07/1768-04/01/1771
4B247	09/01/1771-11/12/1782
4B248	09/04/1777-11/12/1782
4B249	22/01/1783-15/01/1786
4B250	22/02/1786-11/02/1791

Procès de partie à partie

4B251	10/10/1674-10/01/1676
4B252	19/10/1674-01/04/1675
4B253	12/01/1676-04/12/1679
4B254	10/12/1679-10/07/1683
4B255	22/05/1682-05/08/1687
4B256	24/07/1683-13/04/1691
4B257	1688
4B258	20/04/1693-13/03/1694
4B259	02/08/1694-09/1697
4B260	17/08/1695-09/09/1697

4B261	09/09/1697-11/08/1700
4B262	18/08/1700-12/12/1704
4B263	15/12/1704-11/06/1710
4B264	25/06/1710-21/12/1714
4B265	21/12/1714-07/11/1727
4B266	07/11/1727-1750
4B267	16/12/1750-14/03/1761
4B268	18/01/1775-27/03/1781
4B269	28/03/1781-07/07/1784
4B270	21/07/1784-20/10/1786
4B271	20/11/1786-30/12/1789
4B272	13/01/1790-27/10/1790

A classer

3344W350	Procès-verbal de visite de la forêt de Bièvre dite de Fontainebleau, deuxième réformation.
----------	--

1716

B61
B62
B63
B64
B65/1
B65/2
B66
B67

Maîtrise particulière des eaux et forêts de Meaux, Crécy-en-Brie et Château-Thierry pour partie.

B845	Réformation principale de la maîtrise de Crécy, extrait des droits d'usage dans la forêt.
------	---

1665

- B728 Rivière du Grand-Morin. - Curage.
- Procès-verbal de visite de cette rivière, depuis le port de Tigeaux jusqu'à son embouchure dans la Marne, dressé en exécution du jugement rendu aux Grands-Jours tenus à Meaux, par Pierre de Vaux, lieutenant en la maîtrise particulière des Eaux et Forêts de Crécy,-procès-verbal d'adjudication, au rabais, des travaux de curage des fossés de la ville de Crécy, précédé du devis et cahier des charges, dressé par Georges-André Berrier, maître particulier, sous l'autorité de messire Louis-François Du Vaucel, chevalier, conseiller du Roi en ses Conseils, grand-maître enquêteur et général réformateur des Eaux et Forêts, au département de l'Île-de-France,-ordonnance et sentence rendues par Philippe-Toussaint Dumoulin, sieur Du Lys, maître particulier des Eaux et Forêts, au bailliage de Meaux, châtellenie de Crécy et bailliage de Château-Thierry, qui enjoignent : à tous les propriétaires riverains du brasset d'eau régnant le long des promenades, et au nord de la ville de Crécy ou autres, de curer, vider et enlever les boues qui se trouvent dans ce brasset, chacun en droit soi, à tous meuniers chargés de la conduite des portes à bateaux et vanne de la rivière du Morin, de faire l'ouverture desdites portes et levées des vannes, lors des crues d'eaux extraordinaires, et condamne les nommés Boyartaux et Boivin en 100 livres d'amende, pour avoir refusé le service auquel ils étaient tenus, etc.(20 pièces papier, dont 2 imprimées.)*
- 1698-1789
- B1131 Pièces isolées.
- 1712-1759
- B733 Procès-verbaux.
- Procès-verbal de délivrance de chauffage, récolements, martelage, ventes et adjudication de bois ecclésiastiques, communautés et gens de mainmorte, communautés d'habitants, etc.-Délivrances de chauffage par Guillaume-Pierre Legrand, écuyer, seigneur de Beauregard, conseiller du Roi, maître particulier des Eaux et Forêts des bailliages de Meaux, Crécy et Château-Thierry, faites aux prieur et religieux de Saint-Denis en France, à l'évêque de Meaux, aux religieux des abbayes royales de Saint-Fiacre, de Saint-Faron, de Rebais, de Lagny et à ceux des Missions étrangères,-procès-verbal de visite et estimation d'une pièce de bois de réserve, appelée le Buisson de Malvoisine, contenant 249 arpents 37 perches, y compris 25 arpents de vide, appartenant à l'abbaye de Faremoutiers, ledit procès-verbal dressé par Jean-Baptiste Lescuyer, garde général des Eaux et Forêts du département de Paris, expert nommé par M. Alexandre Lefèvre de La Faluère, grand-maître des Eaux et Forêts du même département, en présence des officiers de la maîtrise de Meaux, Crécy, etc., et du sieur Houdiard, demeurant à Donnemarie-en-Montois, stipulant les*

*intérêts des dames abbesses et religieuses dudit Faremoutiers, etc.
(In-4° papier, 164 feuillets.)*

1717-1724

B1206 Plan du Bois de Jouarre et de Choqueuse (entoilé).

1725

B724 Plans des bois.

Des menses abbatiales et conventuelle de l'abbaye d'Hermières, contenant 552 arpents 75 perches en 50 parties, levés en exécution d'un arrêt du Conseil d'État du 14 novembre 1724.-Des menses prieurale et conventuelle de l'abbaye de La Celle en Brie, d'une contenance de 158 arpents, le tout mesuré par Étienne Toupet, premier arpenteur de la maîtrise des Eaux et Forêts de Crécy, en résidence à Faremoutiers. (2 pièces papier, dont une collée sur toile.)

1726-1733

B734 Procès-verbaux.

Procès-verbal de délivrance de chauffage, récolements, martelage, ventes et adjudications de bois ecclésiastiques, communautés et gens de mainmorte, communautés d'habitants, etc.-Assiette et martelage d'une petite vente de taillis et de 17 arpents de bois appartenant à l'abbaye du Pont-aux-Dames,-récolements de ces bois,-procès-verbal de marque de 512 ormes situés sur les terres de la ferme des Corbins, paroisse de Montevrain, appartenant aux religieux de la Charité de Paris,-balivage de 60 arpents de bois appartenant aux religieux de Reuil,-adjudication de 13 arpents 1/2 des bois de l'abbaye de Chaage, faite en exécution d'un arrêt du Conseil d'État obtenu par messire Louis-Philippe de Rouvray, abbé commendataire de ladite abbaye,-procès-verbal de délivrance et de distraction de 45 baliveaux anciens de la forêt de Chigny, appartenant à l'abbaye royale de Saint-Pierre-de Lagny, à prendre en 135 arbres marqués en souche, du marteau du Roi, ledit procès-verbal dressé en présence de dom Joseph Charcot, cèlèrier, procureur de l'abbaye, etc. (In-4°, papier, 175 feuillets écrits.)

1730-1735

B735 Procès-verbaux.

Procès-verbal de délivrance de chauffage, récolements, martelage, ventes et adjudications de bois ecclésiastiques, communautés et gens de mainmorte, communautés d'habitants, etc.-Récolement d'une pièce de bois appelée la Récompense, usée en l'année 1734, appartenant à l'abbaye de Jouarre,-délivrance de chauffage faite au prieuré de Grand-Champ, en présence du sieur François Dumont, agent des affaires de M. Beautru de Vaubrun, prieur commendataire du lieu,-procès-verbal de martelage des arbres de

lisière de la nouvelle route à pratiquer dans les bois de Meaux, et récolement de l'ouverture de cette route (1738),-récolements de taillis et de baliveaux situés aux Bourbonnières, appartenant à l'abbaye du Pont-aux-Dames,-adjudication de 11 arpents 1/2 du quart en réserve, des bois d'Amillis, appartenant au collège du cardinal Lemoine, etc. (In-4° papier, 208 feuillets.)

1735-1742

B729

Procès-verbaux.

Procès verbal constatant la destruction, à coups de hache, par des compagnons mariniers, de la règle de la porte des bateaux de Villiers, et l'arrachement de ladite porte à force de chevaux,-procès-verbaux de visite : du moulin à foulon de La Chair-aux-Gens, en vertu d'une sentence rendue par Claude-Lucien Danse, maître particulier de la maîtrise des Eaux et Forêts de Meaux, Crécy et Château-Thierry, entre Jean-Joseph Corbilly, bourgeois de Paris, et Nicolas Lecomte, meunier dudit moulin,-d'un mur construit sur un brasset du Morin, par le sieur André Guionnet, maître en chirurgie à Crécy,-des moulins de Villiers, Guillaume, Lucet et du Pont-aux-Dames, etc. (7 pièces papier.)

1736-1776

B1207

Plan et figure d'une partie des bois de Jouarre et nouvelle division de ladite partie en cinq parties égales.

1737

B1208

Plan et figure d'une partie de 233 arpents 82 perches, faisant partie des bois de l'abbaye royale de Jouarre, et nouvelle division.

1739-1740

B736

Procès-verbaux.

Procès-verbal de délivrance de chauffage, récolements, ventes et adjudications des bois ecclésiastiques, communautés et gens de mainmorte, communautés d'habitants, etc.-Délivrance faite au prieur de Sainte-Marie-Madeleine de Chamigny, des baliveaux au-dessus de l'âge de 40 ans, qui se trouvent sur la 25e partie des bois dépendant du prieuré dudit Chamigny,-récolement des baliveaux laissés sur une coupe des bois de Maisoncelles et de Villeneuve-Saint-Denis, dans la partie dite de Morillas, fait en présence du R. P. dom Flahaut, procureur de l'abbaye de Saint-Denis en France,-adjudication faite en exécution d'une ordonnance du grand maître des Eaux et Forêts de France, en la Généralité de Paris, à la requête de Mgr Antoine-René de La Roche de Fontenilles, évêque de Meaux, de 383 arbres, essence de chêne, et quelques ormes épars sur les terres, grands chemins et chaussées d'étangs de la ferme du Mant, paroisse de La Haute-Maison,-autre adjudication de 65 arpents de bois, en 3 pièces, comprenant le quart en réserve de

ceux de ces bois appartenant aux religieuses Cordelières de Nogent-l'Artaut, etc. (In-4° papier, 184 feuillets.)

1742-1753

B725

Routes des bois de la Brie, arrêts du Conseil d'État.

Il est fait défense à tous voituriers de briser et couper les barrières des routes établies dans les bois de la Brie pour l'agrément des chasses du Roi, forcer les serrures, etc., à peine de 50 livres d'amende,-qui commettent le sieur lieutenant de la conservation des chasses de la forêt de Crécy, comme inspecteur des nouvelles routes ouvertes dans les bois de la Brie,-qui ordonnent, entre autres choses, l'établissement de quatre gardes à pied pour veiller à la conservation des routes en question, dont le fonds appartient au Roi, au moyen du remboursement qu'il a fait aux propriétaires du terrain sur lequel ces routes ont été percées,-concernant la restauration des chaussées construites en pierre brute, sur ces mêmes routes, dans une largeur de 12 pieds,-procès-verbaux de visite,-entretien,-autres arrêts du Conseil d'État ordonnant : qu'il sera posé le nombre de barrières nécessaires, aux extrémités des quatre grandes routes formées dans les bois de la Brie, sous le règne du roi Louis XIII,-qu'il sera procédé à l'alignement d'une nouvelle route, à prendre de l'une de celles du parc de Croissy, en face du château, jusqu'au Rond-Buisson, etc. (14 pièces papier.)

1759-1775

B231

Plans des bois appartenant aux ecclésiastiques et communautés de la maîtrise de Crécy-en-Brie, mis en ordre par F. V. Chaillou, ingénieur-géographe et arpenteur des eaux et forêts.

Contenant :-bois des abbayes de Faremoutiers,-Rebais,-Saint-Denis,-Hermières, Lagny,-Jouarre,- Saint-Faron de Meaux,-Notre-Dame de Soissons et Pont-aux-Dames,-des communautés de Suisy-le-Franc,-Mareuil,-Igny-le-Jard,-Vendrest,-La Haute-Maison,-Choisy-en-Brie,-et Signets,-des prieurés de la Celle-sur-Morin,-de Rouget,-Sept-Sorts,-Reuil,-Montmort,-Dhuisy,-et de Verdilot,-des Célestins de Paris,-du chapitre Notre-Dame de la même ville,-de l'Hôtel-Dieu de Crécy,-et de celui de Château-Thierry, etc. (In-4°, Atlas papier, 82 feuillets.)

1761

B726

Rivière de Marne.

Procès-verbal de visite d'un bras de la rivière de Marne, près du pré des Mortiers (à Meaux), constatant son encombrement,-arrêt du Conseil d'État qui permet au sieur François François, de construire un moulin à bateaux, sur la rivière de Marne, au-dessous de ceux établis sur cette rivière, près la ville de Meaux, moyennant 12 livres de redevance envers le Domaine, requête à fin d'enregistrement de cet arrêt, procès-verbal de la pose du moulin dont il s'agit,-autre arrêt du Conseil d'État qui autorise Dominique Lanès à établir, sur

la rivière de Marne, au-dessous du port de Léchelle, un moulin à bateau pour moudre des grains, à la charge, entre autres, par l'impétrant, de retirer son moulin au premier ordre qui lui en sera donné par le Bureau de la Ville de Paris, ordonnance d'enregistrement de cet arrêt au greffe de la maîtrise des Eaux et Forêts de Crécy, signée Du Vaucel,-procès-verbal de visite des fouilles et de curage opérés dans une partie du bras Saint-Père de la rivière de Marne, près et au-dessus de Lagny, ledit procès-verbal dressé à la requête de messire Pierre Filhon, curé de Montevrain, et des marguilliers de la fabrique du lieu, contre le sieur Lamotte, meunier au pont de Lagny,-procès-verbal de commodo et incommodo pour la construction projetée, par le sieur Jean-Baptiste Graves, d'un moulin sur la Marne, au bout du pont de Lagny, etc. (9 pièces papier.)

1763-1783

B731

Rivière du Petit-Morin.

Requête présentée au maître particulier des Eaux et Forêts de Meaux, Crécy, etc., par dame Anne-Barbe de Courcelles, veuve de messire Arnoul, baron de Ville, dame de La Brosse-Saint-Ouen, à fin de reconnaissance de l'état des vannes, vannages, écluse et glacis du moulin de Chavigny, paroisse de Saint-Cyr.-Jugement du maître des Eaux et Forêts, étant au bas de la requête, et y faisant droit, lequel décide que les officiers de la maîtrise se transporteront sur les lieux, et que le sieur de Chavigny, propriétaire du moulin, sera assigné aux mêmes fins,-procès-verbal dressé en conséquence de ce jugement, etc. (2 pièces papier.)

1766

B732

Requêtes à fin de payement.

Présentées au maître particulier de la maîtrise des Eaux et Forêts du bailliage de Meaux, Crécy et Château-Thierry, en partie, par Jean Dodement et Nicolas Bablon, arpenteurs royaux, le premier pour avoir mesuré trois pièces de bois appelées Le Pierry et Les Roches, Le Chablis et Entre-deux-Granges, contenant 113 arpents 80 perches, appartenant aux habitants de Festigny et de Nesle-la-Reposte, dont ils jouissent indivisément, le second pour arpentage de certains héritages, à la requête de maître Jean-Pierre Grossier, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Pathus, chapelain de la chapelle de Beaumarchais. (7 pièces papier.)

1767-1769

B730

Procès-verbal constatant l'état des écluses du moulin à papier de Courtalin, paroisse de Pommeuse, et de celle du moulin à huile Du Bertrand ou Paul, situé au-dessous du premier.

Ledit procès-verbal dressé à la requête de demoiselle Marguerite-Jeanne Prouzel, veuve du sieur Étienne-Louis Delagarde, vivant marchand mercier à Paris, tutrice de ses enfants, en présence des

religieuses de l'abbaye royale de Faremoutiers, propriétaires du moulin de Tresmes, et des supérieurs et directeurs des Missions étrangères, détenteurs du moulin de La Celle, etc. (1 pièce papier.)

1768

B834 Ordonnance du Grand Maitre des Eaux et Forêts de Paris à propos des droits de pâture sur les communes de Trilbardou, Lesches, Jablines, Chalifert, Precy et Charmentray.

Extrait des registres du greffe de la Maitrise.

12/10/1768

J1001 Etat et plans des bois du Roi et de ceux appartenants aux communautés ecclésiastiques et laïques de la maîtrise de Crécy-en-Brie, mis en ordre par le procureur du roi en 1772.

table des plans ; notices par bois avec l'origine de propriété [depuis 1507] et son suivi après 1772 [1776-178.], plans dont certains copiés d'arpentages antérieurs avec historique de l'exploitation (reg in 16, 161 f° et n.p., reliure fatiguée, dos en partie disparu [fragment conservé dans le registre] ; plans aquarellés) (achat Livres anciens Ariane Adeline, 2 août 2011

1772

B1071 Jugements forestiers sur le territoire de Maisoncelles.

1786-1790

B1132 Jugements forestiers sur le territoire de Maisoncelles.

1786-1790

B1170 Pièces du greffe.

1786-1790

B727 Arrêt du Parlement de Paris.

Donné sur la requête présentée à la Cour par Mgr Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, comte et seigneur haut justicier de ce lieu, tendante à ce que, pour les causes contenues en cette requête, il soit permis au suppliant de faire assigner, en ladite Cour, les officiers de la maîtrise royale de Meaux, résidant à Crécy, pour voir dire que les officiers de Mgr le duc de Penthièvre, au bailliage de Crécy, seront maintenus dans le droit d'exercer la police sur la rivière du Morin, brassets, etc., faire défense aux premiers de les y troubler, et signification de l'arrêt qui précède. (1 pièce papier.)

1788

B1205 Plan de la Forêt de Jouy et des seigneuries de Combles et Chenoise (entoilé).

Sans date

Maîtrise particulière des eaux et forêts de Provins

- B742 Forêt de Sourdun. - Grande et petite routes.
- Procès-verbal dressé par Thomas Raulin, arpenteur du Roi, constatant des anticipations faites, par des habitants de Thoury, paroisse d'Hermé, sur la grande route appartenant à Sa Majesté, - autres procès-verbaux dressés par le même arpenteur et par Jean Simon, aussi arpenteur royal, desquels il résulte que les routes dont il s'agit, ayant chacune 36 pieds de largeur, contiennent : l'une 18 arpents 75 perches, l'autre 12 arpents, -procès-verbal : d'alignement, portant aussi mesurage, desdites routes, par Michel Maillet, arpenteur en la maîtrise des Eaux et Forêts de Sézanne, qui a trouvé que la première de ces routes avait 1,700 perches de long, et la seconde 800 perches, -d'estimation d'un terrain appartenant à M. le comte de Poitiers, seigneur de Gouaix, et destiné au prolongement de la grande route, jusqu'en ce lieu de Gouaix, -arrêts du Conseil d'Etat qui prescrivent l'alignement et l'essartement des grande et petite routes, etc. (9 pièces, papier.)*
- 1683-1738

- B743 Arrêt du Conseil d'Etat.
- Qui ordonne la reconnaissance du bornage, l'arpentage et la confection des plans de tous les bois, buissons et forêts du Roi, dépendant des maîtrises du département de Paris, -ordonnance de M. Alexandre Lefèvre de La Faluère, grand-maître des Eaux et Forêts, au même département, qui prescrit l'enregistrement de l'arrêt ci-dessus, au greffe de la maîtrise de Provins, -procès-verbaux de visite du grand chemin de Paris à Troyes en Champagne, afin de constater ce qu'il convient de faire pour le passage et sûreté du public, dans la traverse de la Forêt de Sourdun, -mesurage des terrains nécessaires à l'élargissement de la route, -autre arrêt du Conseil d'État ordonnant que le chemin, dont il s'agit, sera élargi, depuis la croix Léger jusqu'à l'extrémité de la forêt, sur 90 pieds de chaque côté du pavé, pour éviter le renouvellement des vols qui se commettaient dans ladite forêt, -publication de l'adjudication des ouvrages à exécuter pour cet objet ; -procès-verbal de récolement des travaux, etc. (12 pièces, papier.)*
- 1714-1733

- B744 Enregistrement au greffe, des Édits et Déclarations du Roi, etc.
- Arrêt du Conseil d'État qui déboute les religieux Feuillants de l'abbaye royale de Saint-Mesmin-lez-Orléans, de leur opposition à la sentence prononcée par la maîtrise d'Orléans, faisant défense, à tous pêcheurs, de pêcher avec des filets et engins défendus, dans*

les rivières navigables et flottables, ni dans celles qui ne le sont pas, quand même la propriété appartiendrait à des seigneurs particuliers, lesdits sieurs religieux ayant « représenté à Sa Majesté qu'ils sont en possession, depuis plusieurs siècles, de la rivière du Loiret, en l'endroit de leur abbaye et de tous leurs domaines et héritages, que cette rivière leur appartient, non-seulement pour l'eau, mais pour le fonds et propriété, dans laquelle, non plus que pour la possession, ils n'ont jamais été troublez. Le droit de pesche leur a esté donné par Clovis, premier roi chrétien, qui est fondateur de ce monastère, il a esté confirmé par Hugues, fils de Louis le Gros, et par Charles III, »-autre arrêt du Conseil d'État qui confirme la juridiction des Eaux et Forêts « sur les Prez, Marais, Pastis, Communes, Landes, et seconde herbe qui appartiennent aux communautez, »-règlement pour la recette des ventes des bois de délits, déclarés confisqués,-déclaration du Roi concernant les comptes des amendes, restitutions et déclarations des Eaux et Forêts,-arrêt qui maintient les huissiers audienciers des maîtrises dans l'exemption du logement des gens de guerre, et autres privilèges attribués à leurs offices,-condamnation, par la maîtrise, particulière des Eaux et Forêts du Château-du-Loir, des religieux de Saint-Vincent du Mans, ordre de Saint-Benoît, et de deux de leurs domestiques, pour fait de chasse,-arrêt portant défense au sieur de Mascrary, seigneur d'Hermé, de La Motte-Bannot et autres lieux, de percevoir aucuns droits de péage dans l'étendue de sa seigneurie d'Hermé,-bulle de Son Altesse Eminentissime du Sacré Conseil de Malte, frère Emmanuel Pinto, portant règlement sur le fait de l'administration des bois de l'ordre, dépendant des commanderies des dix grands prieurés de France, (1767),-édit qui supprime la Table de marbre de Paris, etc. (In-4°, papier, 227 feuillets écrits.)

1732-1773

B1220 Arrêt du Conseil d'Etat qui donne la date des adjudications pour les réparations à faire sur plusieurs bâtiments de l'abbaye de Jouy.

1756

B745 Plan d'une pièce de bois.

La pièce contenant 17 arpents 40 perches, sise en la forêt de Sourdun, dépendant du monastère du Mont-Notre-Dame, dit des Filles-Dieu, réuni à l'abbaye Notre-Dame de La Joye, levé par Philippe Juris, géomètre et premier arpenteur du Roi en la maîtrise de Provins, conformément à l'arrêt du Conseil d'État et à la commission du grand-maître des Eaux et Forêts, des 22 novembre et 15 décembre 1763. (1 pièce, papier.)

1764

B846 Minutes du greffe: liasse.

1783-1792

Maîtrise particulière des eaux et forêts de Villers-Cotterêts

B748

Bois de Châtrebourg.

Vente par illustrissime seigneur, messire François de Harlay, commandeur des Ordres du Roi, archevêque de Paris, à sieur Edme Lalourée, marchand, demeurant à Versailles, des deux tiers, appartenant à l'archevêché, des chênes et anciens baliveaux âgés de plus de 20 ans, existant dans les bois de Châtrebourg, dépendant de la ferme d'Hervilliers, dite de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, l'autre tiers appartenant à Mgr le duc de Gesvres, à cause de sa gruerie de Gandelu,-jugement rendu par Charles Capendu, chevalier, seigneur du lieu, vicomte de Boursonnes, seigneur patron d'Hennesis. conseiller du Roi et de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, maître des Eaux et Forêts du duché et bailliage de Valois, qui condamne le sieur Lalourée en 300 livres d'amende, applicables aux réparations de l'auditoire royal de Villers-Cotterets, pour avoir abattu jusques à 700 chênes de 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 12 pieds de tour, contrairement à l'ordonnance de 1669,- commission pour faire distraction de 7 arpents 65 perches desdits bois, formant le quart de 30 arpents 80 perches, pour être conservés en futaie,-désignation du quart en réserve et reconnaissance du bornage, etc. (37 pièces, papier.)

1673-1789

B750

Bois de Fontaine-les-Nonnes.

Requêtes des religieuses du monastère de Fontaine-les-Nonnes, ordre de Fontevrault, présentées au maître particulier des Eaux et Forêts de Villers-Cotterets, afin d'obtenir la permission de faire couper, annuellement, dans leurs bois, les chênes et baliveaux au nombre de 35, nécessaires à leur chauffage et aux réparations de leurs bâtiments, ainsi qu'elles y ont été autorisées par lettres du Roi données à Saint-Germain en Laye, le 19 novembre 1675,- délivrances annuelles de ces arbres, par Charles de Capendu, chevalier, seigneur du lieu, vicomte de Boursonne, seigneur-patron d'Hennesis, maître des Eaux et Forêts du duché et bailliage de Valois, et par ses successeurs,-arrêt du Conseil d'État, rendu sur la requête des mêmes religieuses, qui leur permet de faire opérer la coupe de 19 arpents de bois, formant leur quart en réserve, pour parvenir au paiement des frais de réparation de leurs fermes de Chambry, Nojon, Poligny et Champ-Fleury,-adjudication de la réserve dont il s'agit, faite au profit de Louis Morel, marchand de bois à Acy, moyennant 789 livres par arpent, soit 14,991 livres, et 749 livres 11 sous de sou pour livre, dont un dixième, sur le prix principal, en faveur des pauvres, etc. (78 pièces, papier.)

1684-1783

B749 Procès-verbal de mesurage, avec plan, d'une pièce de bois située près du village de Montigny.

La pièce appartenant à la commanderie de Moisy-le-Temple, contenant 112 arpents 26 verges, mesure de Roi, non compris les bordures, accrues et « esboulues » sur les terres des particuliers, tenant vers midi aux bois de M. le duc de Gesvres, provenant, et ayant fait partie, autrefois, des usages de Crouy, -procès-verbal de distraction et mise en réserve du quart des bois appartenant au sieur de Vignancourt, comme commandeur de Moisy-le-Temple, et règlement des coupes du surplus, aménagées à 25 ans, -autre procès-verbal de mesurage, portant aussi aménagement et réserve des bois de la commanderie de Moisy, situés à Crouy, lesdits bois trouvés être de la contenance de 115 arpents 16 perches, -plan de ces bois divisés en 25 coupes, etc. (4 pièces, papier.)

1693-1769

B753 Canal de l'Ourcq.

Réception de gardes et jurés-compteurs des ports de Lizy, sur le canal de la rivière d'Ourcq, bords, ponts et autres dépendances, à la résidence dudit Lizy, -d'inspecteurs des droits de navigation et de garde de la Caisse générale de la même rivière, pour escorter les transports d'argent, assister aux paiements des ouvriers, tant au bureau de Lizy, que sur différents ateliers établis le long de la rivière, suivant commission accordée pour ce dernier emploi, au sieur Jean Aublet, par M. Charles-Louis Ducrest, mestre de camp, commandant du régiment des Grenadiers royaux de La Guyenne, chevalier de Saint-Louis, chef du Conseil de monseigneur le duc d'Orléans, ladite commission contresignée : Brissot de Vanille, etc. (19 pièces, papier.)

1708-1788

B752 Ferme de Saint-Jacques-du-Haut-Pas à Hervilliers.

Devis estimatif des ouvrages à faire aux bâtiments de cette ferme, sise en la paroisse de Vaux-sous-Clignon, dressé en exécution d'une commission de M. Rivié, grand maître des Eaux et Forêts de France, Soissonnais, etc., par le sieur Racine, maître particulier de la maîtrise de Villers-Cotterets, accompagné des autres officiers de cette maîtrise, et du sieur Parvy, architecte à Paris, -procès-verbal d'adjudication des travaux fait au profit de Claude Copin, marchand à Coulombs, moyennant 3,025 livres, sur la mise à prix de 6,000, -ordonnance de paiement d'une somme de 1,512 livres 10 sols, -procuration de Mgr Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille, des comtes de Marseille du Luc, archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, pair de France, donnée à Nicolas Parvy pour être présent au remesurage de 30 arpents 20 perches de bois, exploités par Claude Copin, -procès-verbal de réception des ouvrages faits par ledit sieur Copin, à la ferme de Saint-Jacques-du-Haut Pas, etc. (8 pièces, papier.)

1739-1742

B751

Fermes de Chambry et de Nojon.

Commission pour la reconnaissance des bois du monastère de Fontaines-les-Nonnes et des réparations à faire aux fermes de Chambry et de Nojon, dépendant de ce monastère, ladite commission donnée par Étienne Ravie, chevalier, baron de Chars, de Ressons et de Boisé, seigneur de Marines, Riquebourg et autres lieux, grand-maître enquêteur et général réformateur des forêts de France, au département de l'Île-de-France, duché de Valois, comté de Sentis, Soissonnais, Vermandois, Beauvaisis, bailliages de Montdidier, Péronne et Roye,-devis des réparations susdites, dressé par Isaac-Étienne Monvoisin, architecte, demeurant à Meaux,-plan de la ferme de Chambry,-procès-verbal d'adjudication des travaux à exécuter à cette ferme, ainsi qu'à celles de Nojon, Poligny et Champfleury,-ordonnances de taxe des frais, de devis, adjudication, etc., liquidés à 303 livres,-autres ordonnances pour paiement des sommes dues à l'adjudicataire,-procès-verbal de réception des ouvrages, affirmation et dépôt., etc. (16 pièces, papier.)

1745-1763

B747

Requête des Bénédictins de l'abbaye royale de Saint-Faron de Meaux.

Adressée à M. le maître particulier des Eaux et Forêts du duché de Valois, à Villers-Cotterets, par laquelle ils exposent qu'ils sont propriétaires d'une ferme dite de Saint-Faron, située auprès de May-en-Multien, entourée d'environ 200 pieds d'ormes très-vieux, rabougris, étêtés et dépérissants, pourquoi les requérants demandent qu'il leur soit permis de faire abattre ces arbres,-procès-verbal de reconnaissance des arbres dont l'abatage est demandé, dressé par M. Jean-Baptiste Le Couvreur, écuyer, seigneur de Saint-Pierre, Selaine et autres lieux, maître particulier des Eaux et Forêts de Villers-Cotterets, accompagné du procureur du Roi et du greffier de la maîtrise. (2 pièces, papier.)

1751

B754

Canal de l'Ourcq.

Réception de gardes des écluses de Saint-Hubert, de Vieux-Moulins, de Viron, de Crouy, de Guillouvray, du pertuis de Neufchelles et du déchargeoir de la porte Madame.-Informations faite par le lieutenant en la maîtrise particulière des Eaux et Forêts du duché de Valois, des bonnes vie, moeurs et religion des impétrants, conformément aux commissions qui leur ont été délivrées par : Mgr. Élisabeth-Théodose Le Tonnellier de Breteuil, bailli, grand-croix de l'Ordre de Malte, abbé commendataire des abbayes de La Charité, près Besançon, de Saint-Éloi de Noyon et de Notre-Dame de Livry, prieur commendataire de Saint-Martin des Champs, à Paris,-messire Jean-Baptiste Lemoyne de Belle-Isle,

seigneur de Villetartre, Vernonet, Belle-Isle et Hennezis, -Mgrs Silhouette, chevalier, Louis-René Le Vassor, comte de La Touche, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, membre de la Société militaire de Cincinnatus, capitaine des vaisseaux du Roi, inspecteur général des canoniers auxiliaires de la marine, etc., tous successivement chefs du Conseil, surintendants des maisons, domaines, finances et bâtiments de Mgr Louis-Philippe d'Orléans, premier prince du sang, duc d'Orléans, de Valois, de Nemours, Chartres, Montpensier et Étampes, comte de Vermandois et de Soissons, etc. (25 pièces, papier.)

1756-1788

Maîtrise particulière des eaux et forêts du Duché de Valois

B746

Jugement de réformation (extrait d'un) des Eaux et Forêts.

Acte rendu par les sieurs de Guénégaud et Lallemand, commissaires nommés à cet effet, de l'avis de MM. de La Grange, président au présidial de Crépy, de Ranguel, lieutenant général au bailliage du lieu, Hersant, lieutenant particulier, Mariage, Mutel et Minet, anciens conseillers audit siège, Lefèvre, conseiller et avocat du Roi au siège présidial de Melun, subdélégué de la réformation des Eaux et Forêts de l'Île-de-France, et Duchesne, aussi conseiller et avocat du Roi, subdélégué en la même juridiction, pour le duché susdit. Lesquels, faisant droit sur le règlement requis, ont maintenu et gardé le sieur de Bournonville, « comme engagiste de la terre et moulins de Mareuil, le seigneur duc de Gesvres et les seigneurs de La Trousse et de Lizy en tous droits de justice, moulins et pescheries dans l'étendue de leurs terres et de la rivière d'Ourcq, chacun en droit soy, pour en jouyr, comme ils faisoient avant l'année 1630, et pour les chômages, dommages et intérêts de leurs moulins, pescheries, terres, prez et passages de mariniers et bateaux, mesme pour le marchepied qu'ils doivent fournir, et toute autre indemnité, sans réserve. » Lesdits sieurs commissaires ont le tout fixé et liquidé à la somme de 300 livres pour la terre et moulins de Mareuil, 650 livres pour le duché de Gesvres et ses dépendances, compris Crouy, 50 livres pour la terre et moulins de La Trousse et 500 livres pour la terre et moulins de Lizy. Lesdites sommes à percevoir annuellement sur les droits de rivière, à la charge, par les propriétaires, « de laisser la liberté entière aux mariniers, tant du passage en leurs moulins que du cours de l'eau, canaux, escluses, portes ou portereaux, sur leurs terres et héritages, toute foy et quantes que besoin sera, quatre heures, au plus tard, après l'arrivée des batteaux à la porte de chacun moulin, sans les faire attendre d'avantage, » à peine de privation d'indemnité, etc. (1 pièce, papier.)

1672

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales

Fonds provisoire, pour les bailliages et prévôtés ; existe aussi le fonds 615, justices d'Ancien Régime

B1217 Mémoire de frais judiciaires, établi par le greffe pour Guillaume Lenoir en tant que demandeur contre 3 particuliers.

Greffe non identifié.

1785

Généralités. - Justices seigneuriales

B1 Lettres de provision d'offices de prévôts, greffiers, procureurs et sergents.

Accordées par dame Marie Aimée Le Mairat, veuve de Léon-François Legendre, comte d'Onsenbray, lieutenant-général des armées du Roi, dame patronnesse de Boissettes, Barbey et autres lieux, au sieur Antoine-François de Rozière, avocat en Parlement et notaire au Châtelet de Melun, comme procureur fiscal de la justice et prévôté dudit Boissettes, -et par les seigneurs de Chailly-en-Bière, depuis M. Georges d'Esquidy, Coste de Champeron, etc. (61 pièces papier, 1 pièce parchemin.)

1715-1784

B1072 2 registres des officiers de justice contenant les noms

B1073 Etude des limites pour créer une justice royale à La Ferté-sous-Jouarre : plan.

B1226 Registre du contrôle des expéditions des greffes : spécimen vierge.

Amillis. - Prévôté

B848 *Et gruerie appartenant au comte de la Marteillière*
Pièces isolées.

1769-1790

Greffe : affaires civiles et criminelles.

2B11	Enregistrement des causes ordinaires d'audiences par le greffier. (13 cahiers)	1747-1784
2B12	Enregistrement des causes de police et amendes, procureur fiscal. (1 cahier).	1766-1775
2B13	Enregistrement des causes de police et amendes. - <i>Curés de Dagny, succession de Maître Louis Le Bègue : inventaire. (1724)</i> - <i>Succession de Maître François Chemin : adjudication. (1789)</i>	1724-1789

Minutes du greffe

Ou lieutenant de justice, procureur fiscal : inventaires, enquêtes, tutelles, curatelles, pièces de procédures.

2B1	1684-1716
2B2	1716-1727
2B3	1728-1735
2B4	1736-1742
2B5	1743-02/1753
2B6	04/1753-1763
2B7	1764-1770
2B8	1771-1778
2B9	1779-1784
2B10	1785-1789

Amponville. - Prévôté

2B14 Minutes du greffe, affaires civiles. (en désordre : 1646-1665, 1727-1743, 1752-1789)
1646-1789

Causes d'audience : registres.

2B15 4 cahiers reliés. (parchemin)
1606-04/1626

2B16 3 cahiers.
04/1626-04/1645

2B17 Collection parcellaire.
5 cahiers + pièces éparses (mai 1645-août 1673)
3 cahiers + feuilles volantes (mai 1684-1709)
1 cahier des causes ordinaires, 1 des causes extraordinaires (1725)
1 cahier des causes ordinaires (1739-1744)
2 cahiers des causes ordinaires (1759)
1 cahier des causes extraordinaires (1775)
1 cahier des causes ordinaires (1786-1787)
2 cahier plunitifs (1784-1788)
05/1645-1788

Andrezel. - Bailliage

2B19 *Concerne aussi La Borde-Cornillon, Les Hautes-Loges, La Mothe-Saint-Méry*
Causes d'audience : registres (2 cahiers).
Année 1782 en lacune.
1775-1788

2B18 Affaires civiles, tutelles, curatelles, provisions d'offices : minutes des greffes.
1781-1790

Annet[-sur-Marne]. - Bailliage, mairie

Et châtelainie (haute justice) appartenant au prieuré Saint-Martin-des-Champs de Paris

Bailliage d'Annet

- 2B20 Affaires civiles : minutes du greffe.
A noter : inventaire du château de Sanois à Annet (1775).
1718-1777
- 2B22 Causes d'audience ordinaires et extraordinaires : registres d'assises, collection parcellaire. - 1 cahier (1718 - 1719) - 1 cahier (1722 - 1723) - 1 cahier (1726 - 1727) - 1 cahier (1730 - 1731) - 3 cahiers (1737 - 1750) - 1 cahier (1756 - 1766) - 2 cahiers (1781 - 1789)
A noter :

- *règlement des carrières de plâtre (4 mars 1782)*
- *début des assises, organisation.*
1718-1789
- 2B21 Affaires civiles : minutes du greffe.
1778-1790

Mairie de Sannois

- 2BP5374 Registres d'audiences.
1727-1767

Armentières. - Prévôté

- 2B31 Affaires civiles et criminelles : pièces de procédure et sentences (1725, 1745-1789), plunitifs d'audience (1778-1788).
A noter : procès contre un curé et des domestiques pour coups et blessures sur la personne du fermier de la seigneurie, le jour de Pâques (1788).
1725-1789

Attilly. - Prévôté

- B849 Pièces isolées. 1764-1773
- 2B33 Greffe. - Déclarations : registres.
Comporte les rapports des gardes des emblavures et des garde-chasses contrôlés à Brie-Comte-Robert. 1770-1772

Aubepierre. - Prévôté

- 2B34 Affaires civiles : minutes du greffe.
Un inventaire après décès. 1679

Aufferville. - Prévôté de Busseau

- 2BP463 Minutes du greffe, tutelles 1707-1781

Augers. - Bailliage

- 2B36 *Appartenant au marquisat de Montgla. Concerne aussi Sancy.*
Greffe. - Causes d'audience : registre relié en parchemin (1661-1665). Pièce de production, plumitif : extrait du registre pour le curé d'Augers (1681). 1665-1681

Aulnoy. - Prévôté de Villiers-sur-Rognon

- B302 Minutes du greffe. - Jugements, élections de tuteurs et de curateurs, requêtes présentées au prévôt du lieu, ajournements des parties, inventaires et ventes de meubles et effets après décès, informations sur crimes et délits, etc., le tout fait et rendu au nom des religieux Bénédictins de Saint-Denis-en-France, seigneurs hauts justiciers dudit Villiers.

Instance entre Gérard Serrurier, serviteur domestique de messire Antoine Berthe, prêtre, seigneur de Coursbonne et de Nolongue, qui a exposé dans sa requête qu'étant dans le pré du moulin de Berchères « pour charger du foin, il auroit veu du bestial à cornes qui mangeoit le bois dudit moulin. Et comme il auroit chassé ces bestes et les auroit laissé sur le grand chemin tenant audit bois, seroient survenu les nommez Jean Vallet et sa femme qui auroient injurié le plaignant, l'appelant coquin et dit d'autres injures comme bougre et flatteur ___ Ledit Vallet estant garny d'un baston en auroit frappé le suppliant sur la teste et au long de son visage », plainte des inculpés contre Serrurier, qui aurait aussi frappé d'un fouet la dame Vallet, « en telle sorte qu'elle auroit la teste cassée », etc., information, rapport de Valentin Houllier, chirurgien à Coulommiers, sur les blessures de ladite dame Vallet, etc.,-inventaire des meubles et effets de la succession d'Edme Jaucart et de Marie Houdiart, tous deux décédés,-requête adressée au prévôt de Villiers-sur-Rognon, par Alexandre-Henri-Marguerite de La Grange, et dame Catherine de Brety de La Chapelle, épouse du sieur Henri-Marguerite de La Grange, directeur, pour le Roi, du dixième de la Généralité de Poitou, par laquelle le premier expose : qu'ayant été attaqué l'épée à la main par le nommé Alexandre Caussien, marchand de blé à Coulommiers, il l'aurait blessé en se défendant, et que de ses coups ledit Caussien serait mort, pourquoi le suppliant aurait obtenu des lettres de grâce adressées aux officiers du bailliage de Crécy, pour être entérinées, qu'en se rendant à sa maison de Coulommiers pour y prendre les choses nécessaires à cet entérinement, il aurait été attaqué par le frère d'Alexandre Caussien, et qu'il n'a échappé à la mort qu'en se sauvant dans la ferme de M. Chobert, où il s'enferma, tandis que la dame de Brety, sa mère, courait, autant que l'âge et l'effroi le lui permettaient, vers la maison du sieur Camus pour y demander du secours contre les mauvais desseins dudit Caussien, les suppliants requièrent, en conséquence, qu'il soit informé des violences et voies de fait ci-dessus « et mis sous la protection de La justice, mesme qu'il soit permis au sieur de La Grange de se faire conduire ès prisons de Crécy, par telle escorte qu'il plaira au prévôt de lui donner », -inventaire après le décès de Simonne Leclerc, femme de Jean Dumont, berger à la Roche, paroisse d'Aulnoy,-requête de Denis Piat, tendant à être reçu comme procureur fiscal de la justice et Prévôté de Villiers-sur-Rognon, office duquel il a été pourvu par lettres de MM. de l'abbaye de Saint-Denis-en-France, seigneurs dudit Villiers, information des vies et moeurs du suppliant,-apposition de scellés sur les meubles et effets trouvés en la ferme du Pré-aux-Rats, où est décédé Nicolas Lefébure, fermier de messire François Boula, chevalier, seigneur de Quincy, et description desdits objets, afin de conservation des droits et créances du propriétaire,-affiche du bail judiciaire des biens appartenant à l'enfant mineur de Remi Compoinville, vivant mauouvrier à Villiers,-22 septembre 1729, signification de lettres de grâce accordées par le Roi à « Pierre Lambert, pauvre charretier-

domestique de Marie Thévenot, veuve de Gabriel Raoul, demeurant en la ferme de la Roche », qui, dans une rixe, aurait fait tomber sur l'une des roues de la voiture qu'il conduisait, le nommé Charles François Féron, mort des suites du coup qu'il a éprouvé dans sa chute, etc. (155 pièces papier)

1679-1730

B240

Minutes du greffe pour MM. les bénédictins de Saint- Denis.

Inventaires après décès faits sur l'instance, prière et requête de François Leclerc, laboureur, demeurant à Villiers, au nom et comme tuteur de Claude, son fils mineur issu de défunte Marie Vion, de tous les biens, titres, contrats et autres enseignements laissés après le décès de cette dame,-de Catherine Leclerc, veuve de feu François Leclerc et Claude, fils aîné du défunt, assisté de Savinien Tartour, manouvrier, demeurant à La Courte- Soupe, paroisse de Pierre-Levée, son curateur. (2 pièces papier.)

1686-1689

B303

Minutes du greffe. - Jugements, renonciations à successions, élections de tuteurs et curateurs, requêtes, inventaires et ventes de meubles après décès, informations sur crimes et délits, etc.

30 mars et 13 avril 1734, inventaire fait par Georges Thomé, à la requête de Gilles Gelée, manouvrier à Triangle, paroisse de Coulommiers, comme tuteur subrogé de l'enfant mineur de Pierre Bourette, vivant laboureur, et de Marguerite Richard, sa femme, etc., etc.,-commission de prévôt de la justice de Villiers, accordée par les grand prieur, religieux et couvent de l'abbaye royale de Saint-Denis, au sieur Louis Juvigny, bailli de Maisoncelles et notaire royal à Crécy,-7 et 13 janvier 1743, inventaire après décès des meubles et effets trouvés au logis de Pierre Perrier l'aîné, et de Marguerite Louise sa femme,-rapport estimatif des emblavures pendant par racines, sur les terres de la ferme de la Roche, fait par les sieurs Jean- Baptiste Jamas, laboureur à Maisoncelles, et André Charpentier, de même état, demeurant à Montanglaust, nommés d'office par le prévôt de Villiers, sur la requête de Claude Thomas, aussi laboureur à la Roche, et Marie-Marguerite Jolly, sa femme, avant leur mariage, veuve de Jacques Raoult, tant en leurs noms que comme tuteurs conjoints de l'enfant mineur dudit Raoult et de sa veuve,-procès- verbal de dépôt d'un rapport d'Antoine-Simon Duclos, maître eu chirurgie et lieutenant du premier chirurgien du Roi, à Coulommiers, qui a certifié s'être transporté chez le sieur Mayou, en son château d'Aulnoy, pour visiter le nommé Nicolas Rabiât, son garde-chasse, au sujet des excès qu'il dit avoir été commis sur sa personne,-du 3 juillet 1763, procès-verbal de vente dressé à la requête de Jeanne-Marguerite-Françoise Lefèvre, veuve de Pierre Cosset, cabaretière à Villiers, et autres, des meubles et effets de la succession dudit Pierre Cosset,-plaintes : du procureur fiscal au prévôt de Villiers, portant qu'il y avait dans l'étendue de cette justice un certain quidam, braconnier et

soupçonné de différents vols, notamment chez le sieur Goujon, fermier en ce lieu de Villiers, où ledit quidam avait été trouvé volant des volailles, à ces causes, l'exposant requiert qu'il lui soit permis de faire informer sur les faits ci-dessus, « aux offres d'en administrer témoins », etc, information sur ces faits contre le nommé Jean Jolly, charretier à la Ville-Jourdain, paroisse de Jouarre,-de Jean Vallet, laboureur à la Roche, contre le sieur Martin Gaulier qui. ayant conçu quelque haine contre le plaignant et voulant se venger de lui, « seroit venu, assisté de deux cavaliers inconnus autour de sa maison », et ayant aperçu Louis Hébert et Denis Tiercelin, ses charretiers, allant labourer ses terres, un des deux cavaliers aurait ordonné à Hébert de désarnacher ses chevaux, et sur son refus, ce cavalier « auroit répondu en ces termes : je m'en vais les désarnacher et en faire la justice moy mesme, et en mesme temps ledit cavalier, qui esloit botté, auroit poussé un coup de pied dans le ventre dudit Hébert, dont il l'a grandement blessé. Ensuite de quoy ledit cavalier ayant fait reculer le cheval sur lequel il estoit monté, auroit pris un de ses pistolets et l'ayant appuyé à la teste d'un cheval sous poil blanc, aagé de six ans, tenu par ledit Hébert, il auroit tiré ledit pistolet et d'un coup d'iceluy il a cassé la teste dudit cheval, qui est en danger de « mourir », etc. (106 pièces papier)

1731-1786

Bailly-Carrois. - Prévôté de Carroy

B850 Pièces isolées.

1763

Bailly-Romainvilliers. - Prévôté

Le seigneur du lieu es 1782 est Vigier de La Prade.

Comprend également les prévôtés de Saint-Blandin et de Romainvilliers

B206 Minutes du greffe. - Sentences rendues par Glaude Mérat, maire et garde de ladite prévôté et justice.

Constatation d'un vol commis pendant la messe, à Saint- Blandin, chez Antoine Josselin,-inventaires après le décès de Pierre Deshuissart,-de la femme Denis Lefort,-d'Antoine Baron, dressés par Louis Joseph Bertin, juge civil, criminel et de police, prévôt du lieu,-nomination de Jean Baptiste Dumas, Suisse au service du Roi de France, compagnie du vicomte d'Affry, en quartier à Rueil, présentement en congé, comme garde des biens de Saint- Blandin pour l'année mil sept cent quatre-vingt-trois, etc. (30 pièces papier.)

1660-1789

- B205 Causes ordinaires et extraordinaires du greffe. En partie, pour les prêtres des Missions étrangères, seigneurs desdits lieux. - Procès-verbaux des assises tenues par Louis Juvigny, prévôt, et auxquelles les justiciables sont obligés de comparaître le premier lundi après la fête Saint- Pierre et Saint-Paul, à peine de sept sols six deniers d'amende, sauf excuses légitimes.
- Ordonnance qui interdit :-aux cabaretiers de donner à boire et à manger pendant les offices des dimanches et fêtes, non plus que passé huit heures du soir en été, et six heures en hiver, à peine de dix livres d'amende,-de travailler les mêmes jours sous la même peine, etc. (In-4°, papier, 37 feuillets.)*
- 1756-1790
- 2B42 Greffe. - Minutes, assises : registres, pièces de production ; causes d'audience ordinaires et extraordinaires, tutelles, curatelles.
- A noter : affaires d'incendie et de vol.*
- 1772-1790

Balloy. - Prévôtés

Prévôté de Balloy

- 2B43 Greffe. - Minutes : registres.
- A noter : quelques comptes annuels et quittances.*
- 1734-1756
- 2B47 Greffe. - Minutes : registres, 2 inventaires.
- A noter : comptes et adjudications des terres (1734-1771).*
- 1734-1789
- 2B46 Greffe. - Minutes : cahiers. Collection parcellaire.
- 1735-1789
- 2B48 Greffe. - Déclarations : registres.
- Comporte les rapports des gardes des emblavures et des garde-chasses.*
- 1752-1753
- 2B44 Greffe. - Minutes : registres.
- A noter :*
- réparations de l'église (26 juin 1761)*

- *Baux à nourriture.*

- *Adjudication-quittance du marché aux taureaux pour la chasse aux vaches "acte de boeuf".*

1757-1783

2B45 Greffe. - Minutes : registres.

A noter : visite des cours et cheminées par François-Antoine Davy de Chavigné seigneur de Balloy (1785).

1784-1789

Prévôté de Rozelle

B1153 Pièce isolée.

1770

Barbey. - Prévôté

2B49 Greffe. - Affaires ordinaires et extraordinaires, minutes : registres (1765-1790) ; causes d'audience, jugements, enregistrement, police, réceptions d'officiers (1771-1790, lacunaire pour 1785).

A noter dans les affaires extraordinaires : rivière en crue (15 janvier 1779).

Barbizon. - Prévôté

2B50 *Appartient à l'abbaye Saint-Père de Melun*
Greffe. - Minutes : registres (1702-1762) ; Causes d'audience ordinaires et extraordinaires, minutes et sentences : cahier et registres (1721-1757). - 1 cahier (1721-1746) - 1 registre des causes d'audience (1748-1757) - 1 registre des sentences (1721-1733) - 1 cahier et des feuilles volantes de jugements et sentences

A noter :

- *déclaration de récoltes (1709)*

- *scellés (6 février 1722)*

- *nomination en blanc d'un greffier (signature François Malier abbé et évêque de Troyes) (1653)*

- *nomination d'un procureur fiscal (signature Thomas de Paris abbé et sceau plaqué de l'abbaye) (1701)*

1653-1757

Barcy. - Prévôté

- 2B51 *Concerne aussi Monsigy.*
Greffe. - Minutes, suppliques, sentences ; affaires civiles et criminelles.
A noter : Procès verbal de mesurage avec figure des terres de la fabrique (17 juillet 1748).
- 1683-1748

Bazoches-les-Bray. - Prévôtés

- 2B63 *Prévôté de Bazoches appartenant au prieuré Saint-Sauveur, et prévôté des Marais de Bazoches appartenant à la chapelle de l'église de Sens. (peu d'affaire concerne la seconde)*
Affaires particulières : registres. Collection parcellaire.
- 1544-1789
- 2B53 Affaires civiles et extraordinaires, procès-verbaux, adjudications, nominations syndics, affaires civiles, rapports d'experts, ... : actes reliés et feuilles volantes.
A noter :
- réception d'un maître d'école (9 mars 1752)
- inventaire du curé (12 novembre 1710)
- 1689-1752
- 2B58 Greffe de la communauté de Bazoches : registres. Collection parcellaire.
- 1710-1753
- 2B54 Affaires civiles, sauf inventaires, tutelles, curatelles : registres.
- 1751-1775
- 2B56 Affaires civiles, inventaires, tutelles, curatelles; scellés : registres.
- 1751-1790
- 2B55 Affaires civiles, sauf inventaires, tutelles, curatelles : registres.
- 1776-1790
- 2B57 Affaires criminelles, information du greffe.
A noter : information sur un incendie en 1753.

Causes de particuliers à particuliers et sentences : registres.

2B59	1526-1678
2B60	1680-1706
2B61	1707-1732
2B62	1733-1790

Beaubourg. - Prévôté

2B65	Affaires civiles et criminelles : registres. <i>A noter : "Prix de Beaubourg"</i>	1775-1788
------	--	-----------

Beauchéry. - Prévôté, bailliage

Messire Bruneau de Riquety, comte de Mirabeau, 1698.

Prévôté de Beauchéry

2B66	Greffe. - Affaires civiles, inventaires, tutelles, curatelles, scellés, ... : registres. Affaire criminelle. <i>A noter : vol de récolte (1698).</i>	1698-1767
2BP5433	Inventaires après décès. Tutelles.	1714-1791

Beaumont. - Bailliage

B2	Minutes du greffe contenant actes de tutelle, assemblées de famille, appositions et levées de scellés, plaintes diverses et informations pour crimes, délits, etc. <i>Contre les sieurs Lubin et Charles Vergnes vigneronns demeurant à Corbeilles, pour avoir jeté à plusieurs reprises, dans une fosse remplie d'eau, le sieur Louis Mainferme, valet du sieur Denis Bourgoin, maréchal à Lorcy, et avoir frappé, jeté à terre et blessé ce dernier, ainsi que sa femme, enceinte de sept mois, -assassinat commis sur la personne de François Pinchon, prêtre, curé de</i>
----	--

Grangermont (Loiret). (200 pièces papier, dont un cahier de 104 feuillets.)

1683-1728

2BP121 Registre des assises, rapports des gardes et d'écrous.

1703-1790

Registres d'audiences

2BP72 1708-1714

2BP73 1715-1722

2BP74 1723-1728

2BP75 1729-1734

2BP76 1735-1742

2BP77 1743-1750

2BP78 1751-1761

2BP79 1762-1770

2BP80 1771-1781

2BP81 1782-1790

Registres des causes d'audiences

2BP82 1603-1610

2BP83 1610-1622

2BP84 1623-1626

2BP85 1627-1631

2BP86 1632-1635

2BP87 1636-1642

2BP88 1643-1647

2BP89 1647-1657

2BP90	1658-1663
2BP91	1669-1678
2BP92	1679-1693
2BP93	1694-1700
2BP94	1701-1708

Minutes du greffe

2BP95	1689-1704
2BP96	1705-1708
2BP97	1709-1711
2BP122	Registres d'audiences extraordinaires et actes de voyages. 1709-1787
2BP98	1712-1714
2BP99	1715-1719
2BP100	1720-1723
2BP101	1724-1727
2BP102	1728-1732
2BP103	1733-1747
2BP120	Tutelle. 1734-1763
2BP104	1748-1760
2BP105	1761-1764
2BP106	1765-1768
2BP107	1769-1774
2BP108	1775-1783
2BP109	1784-1790

Minutes du greffe. - Affaires criminelles

2BP110	1711-1723
2BP111	1724-1739
2BP112	1759-1763
2BP114	1762-1783
2BP113	1766-1778
2BP115	1783-1786
2BP116	1787-1790

Registres des baux et ventes judiciaires

2BP117	1781-1790
--------	-----------

Lieutenant général du bailli

2BP119	1607-1623
2BP118	1614

Beauvoir. - Bailliage

2BP123	Registres des causes ordinaires et extraordinaires.	1696-1723
--------	---	-----------

Minutes du greffe

2BP124	1706-1764
2BP125	1765-1790

Bernay. - Prévôté, mairie

Mairie de Segrez

2BP5386 Registres d'audiences (1721-1786). Affaires diverses (1724-1790).
1721-1790

Prévôté de Bernay

2BP129 Minutes du greffe. - Affaires diverses.
1725-1790

2BP130 Registres d'audience.
1726-1790

2BP131 Minutes du greffe. - Affaires diverses.

Beton-Bazoches. - Prévôté

2BP133 Minutes du greffe. - Scellés et inventaires.
1754-1790

2BP132 Minutes du greffe. - Affaires diverses.
1756-1789

Bignon. - Prévôté (Loiret)

2BP134 Minutes du greffe et registres d'audiences.
1754-1781

Blandy. - Bailliage, châellenie

B851 Nomination de soldat de milice.
1689

Registres d'audiences

2BP135 1669-1684

2BP136	1685-1695
2BP137	1696-1700
2BP138	1701-1704
2BP139	1705-1712

Minutes du greffe

2BP149	1669-1716
2BP140	1673-1682
2BP141	1683-1686
2BP142	<i>A noter : une visite du château.</i>

1688

2BP143	1689-1692
2BP144	1693-1695
2BP145	1696-1699
2BP146	1700-1704
2BP147	1705-1708
2BP148	1709-1712

Blennes. - Prévôté

2BP151	Registres.	1584-1737
--------	------------	-----------

2BP150	Minutes du greffe.	1634-1776
--------	--------------------	-----------

Bois-le-Roi. - Prévôté

2BP155	Minutes du greffe, registres d'audience	1783-1790
--------	---	-----------

Boissettes. - Prévôté

Minutes du greffe

2BP157	1673-1699
2BP158	1700-1731
2BP159	1732-1759
2BP156	1744-1786
2BP160	1760-1774
2BP161	1775-1789

Boissise-la-Bertrand. - Prévôtés

Prévôté de Boissise-la-Bertrand

2BP166	Registres d'audiences	1649-1653
--------	-----------------------	-----------

Minutes du greffe

2BP162	1655-1661
2BP163	1663-1666
2BP164	1663-1672
2BP165	1673-1679
2BP167	1677-1691
2BP168	1692-1714
2BP169	1715-1725
2BP170	1716-1770
2BP171	1725-1741
2BP172	1742-1761

Prévôté du Larré - Mimorant

2BP1655	Registre des causes d'audiences.	1692-1784
---------	----------------------------------	-----------

Boissise-le-Roi. - Prévôtés

Prévôté de Boissise-le-Roi

Minutes du greffe

2BP173	1663-1671	
2BP174	Contient également des registres	1672-1692
2BP175	Contient également des registres	1693-1731
2BP176	Contient également des registres	1732-1790

Boissy-aux-Cailles. - Bailliage

2BP177	Minutes, registres des feuilles d'audience	1702-1723
2BP185	Enquêtes secrètes, provisions d'officiers, procédures criminelles	1702-1790
2BP182	Minutes des greffes, scellés, inventaires après décès, baux à nourriture	1703-1789
2BP183	Sentences, nominations, experts	1703-1787
2BP184	Interrogation des délinquants	1703-1787

2BP178	?	1724-1738
2BP179	?	1724-1738
2BP180	Registres des causes extraordinaires	1738-1753
2BP181	Feuilles et registres d'audiences ordinaires et d'assises	1763-1790

Boissy-le-Châtel. - Prévôté

B3	Minutes du greffe. - déclarations de dépenses, salaires, vacations, etc., dus au greffier de ladite justice et autres officiers, pour procédures portées devant le prévôt ou son lieutenant. <i>Sentences rendues par ce prévôt contre divers habitants dudit Boissy, convaincus d'avoir fait moudre leurs grains ailleurs qu'au moulin banal, et à ces causes les condamne chacun à trois livres d'amende, -contre Pierre Benoit, berger à La Couture, paroisse de Chailly, pour avoir chassé sur les terres de la seigneurie de Boissy-le-Châtel, et pour ce fait, condamné à 100 livres d'amende. (21 pièces papier, 1 pièce parchemin.)</i>	1663-1770
----	--	-----------

Minutes du greffe

2BP189	Scellés, inventaires	1721-1752
2BP191	Affaires diverses	1721-1752
2BP188	Affaires diverses	1729-1736
2BP190	Affaires diverses	1729-1736
2BP186	1757-1763	

2BP192	Déficit numérique	1757
2BP187	1764-1776	
2BP193	Déficit numérique	1774
2BP194	Affaires diverses	1775-1780
2BP195	Affaires diverses	1781-1791

Boitron. - Bailliage, prévôté

Bailliage de Boitron

Minutes du greffe

2BP197	1734-1772	
2BP196	1743-1774	
2BP198	1773-1780	
2BP199	1781-1782	
2BP200	1783-1789	
2BP201	Affaires diverses	1783-1786
2BP202	Affaires diverses	1787-1790

Prévôté de Boitron

B852	Pièces isolées.	1683-1685
------	-----------------	-----------

Bombon. - Prévôté

2BP203	Recettes, inventaires titres	1523-1622
--------	------------------------------	-----------

Minutes du greffe

2BP208	1606-1639
2BP209	1665-1669
2BP210	1670-1674
2BP211	1675-1698
2BP212	1701-1737
2BP213	1738-1742
2BP214	1743-1754
2BP215	1755-1760
2BP216	1761-1771
2BP217	1772-1781
2BP218	1782-1790

Registres d'audiences

2BP205	Contient également des minutes	1630-1667
2BP204	Contient également des minutes	1640-1664
2BP206	Contient également des minutes	1692-1729
2BP207	1730-1790	

Bourron. - Prévôté

Registres d'audiences

2BP224	1665-1681	
2BP225	1681-1687	
2BP226	1688-1693	
2BP227	1694-1702	
2BP228	1703-1747	
2BP231	Divers	1721-1790
2BP229	1752-1779	
2BP230	Affaires criminelles	1766-1779

Boutigny. - Mairie, prévôtés

Mairie et prévôté du fief de l'Hôpital (des Hospitaliers) de Magny-Saint-Loup

B105	<p>Minutes du greffe, pour frère Alexandre de Grimonval, chevalier de Malte, seigneur usufruitier dudit fief et pour ses successeurs, - causes civiles et autres, - nominations de tuteurs et curateurs, par suite de successions vacantes, - requêtes en autorisation de saisies, faute de paiement, - proclamations de ventes judiciaires de biens, meubles et immeubles, fruits et récoltes, réellement saisis et brandonnés, etc.</p> <p><i>Inventaires après décès et comptes de tutelles, compte rendu devant le prévôt de Magny-Saint-Loup, par Françoise Boullenger, veuve en dernières nocces de défunt Pierre Carrillon, vivant laboureur audit lieu, tant en son nom, à cause de la communauté contractée entre elle et ledit défunt, que comme tutrice de ses enfants mineurs, à Pierre Denis, voiturier par eau, demeurant à Trilport, curateur créé par justice aux enfants mineurs dudit Carrillon et de Denise Bacouet, sa première femme, etc. (152 pièces papier, 1 sur parchemin.)</i></p>	1609-1736
------	---	-----------

- B106 Minutes du greffe : A cause du fief Saint-Denis, appartenant à M. et à mesdemoiselles de Lignières, seigneur et dames du lieu.
- Inventaire fait par Louis Beauquesne, avocat en Parlement à Meaux, maire et garde de la justice-mairie de Magny-Saint-Loup pour le grand-prieur de France, à la diligence, poursuite et requête de Nicole Vérité, veuve de Nicolas Deligny, à son décès laboureur audit Magny, tant en son nom, à cause de la communauté d'entre elle et son mari, que comme tutrice de ses enfants mineurs, -compte de tutelle rendu par Claude Deligny, laboureur à Magny-Saint-Loup, au nom et comme tuteur de ses enfants, etc. (244 pièces papier.)*
- 1640-1707

Prévôté de Boutigny

- 2BP232 Minutes du greffe
- 1680-1772

Bray-sur-Seine. - Bailliage, prévôté, châtelanie

- 2BP5663 Procuration à un juge du bailliage de Bray pour bailler des terres à Voulangis : minute.
- 28/06/1615

Bailliage de Bray

- 2BP2663 1598
- B314 Déclarations des grains possédés par les justiciables du bailliage, conformément à l'ordonnance royale du 27 avril 1709, qui dispose par son article 1er, que dans la quinzaine du jour de sa publication, « tous ecclésiastiques, gentils-hommes, officiers, bourgeois, marchands, artisans, laboureurs, fermiers et autres particuliers de quelques qualités et conditions qu'ils soient, comme aussi toutes les communautés laïques et ecclésiastiques, séculières et régulières, seront tenus de faire une déclaration exacte de la quantité de grains de toute sorte d'espèces qu'ils ont chez eux, tant en gerbes que battus : d'y marquer de quelle année sont lesdits grains, et combien ils en ont de chaque année, le tout à peine de 3,000 livres d'amende, applicable : un tiers à notre profit, un tiers au profit du dénonciateur et l'autre au profit de l'hôpital le plus voisin », etc.
- le 9 mai Denis Manceau, fermier de madame Barbe des lies, veuve de M. Marc- Antoine Tenier ? Inspecteur général de la*

Marine, demeurant en la paroisse de Villeneuve-le-Comte (lez-Bordes), a déclaré qu'il y avait dans les greniers de la Grande-Croix, 156 bichets de blé froment, mesure de Montereau, provenant de la récolte de 1708, le susnommé a déclaré en outre posséder personnellement 168 bichets d'avoine, 33 bichets de vesce et 12 bichets d'orge,-M. Nicolas Crécy, avocat en Parlement, bailli de Bray, 328 boisseaux de froment récoltés en 1706 et 1707, 150 boisseaux de même grain de l'année 1708, destinés à l'ensemencement, plus 420 boisseaux de seigle de 1705 et de 1706, etc., etc.,-maître Jean Bippart, avocat en Parlement, demeurant à Bray, a déclaré avoir dans les greniers de sa maison, 270 boisseaux de blé froment de la récolte de 1708, dont 70 pour la nourriture de sa famille et les 200 autres pour fournir à ses fermiers la semence de la prochaine saison, celle de la précédente « estant entièrement perdue par la gelée générale et universelle qui est survenue », etc.,-Jean Poullain, agent des affaires de M. le marquis de Refuge, en son château de Villeceau, paroisse de Villenauxe-la-Petite, a dit qu'il y avait dans les greniers de ce château 1,147 boisseaux de blé de la récolte de 1708, reçus des fermiers, « lequel blé il destinait à l'ensemencement des terres : le surplus pour faire du pain à Mme la marquise de Refuge, et 500 boisseaux de mesteil destinés à la nourriture de dix domestiques, servant alors ladite dame et M. son fils », etc.,-Jacques Rateau, procureur fiscal dudit bailliage, a déclaré posséder 160 boisseaux de blé froment, 112 boisseaux de seigle ou méteil, le tout provenant des années 1707 et 1708, qu'il a femme, neuf enfants et une servante,-Jacques Sevenet, marchand de grain pour la provision de Paris, a fait connaître qu'il possédait 15 muids de blé froment, plus 40 mines d'avoine et autres grains,-Dlle Catherine Letellier, femme du sieur Côte Crécy, officier de Mgr le duc d'Orléans, trésorière de la Charité de Bray, a déclaré que les greniers de l'établissement renfermaient 620 boisseaux de froment vieux et nouveau, 150 boisseaux de seigle, etc., le tout destiné à la nourriture des pauvres, etc. (Petit in-folio papier, 20 feuillets)

1709

B316

Minutes du greffe du bailliage, etc.

Du 15 avril 1731, procès-verbal d'adjudication de la récolte à faire, pendant six ans, sur une pièce de pré-pâturage appelée le Haut de l'Hortie, du côté de Jaulne, appartenant à la communauté des habitants de Bray, à la charge entr'autres, par l'adjudicataire, de faire les fossés nécessaires autour de ladite pièce de pré. Cette adjudication a été passée devant maître Edme Mercier, bailli de Bray, à la requête du sieur Jean-François Poullain, maire et procureur syndic, maître Louis Collemier, avocat en Parlement, et Jean Colmet, échevins en charge,-25 janvier 1737, provisions de garde-chasse des terres et seigneuries de Bray, Évryly, les Ormes, etc., accordées à Jean Dejaulne, dit Comtois, par M. Jean-Baptiste, comte de Rochechouart de Mortemart, seigneur, baron-proprétaire

de la ville de Bray marquis d'Éverly. Blainville, Montiguy-le-Guesdier, etc :-1730-1739, assignations données à la requête du procureur fiscal de la Maîtrise particulière de Bray, par les huissiers du siège, qui ont « certifié avoir assigné de pot-en-pot, à comparoir aux assises de la Madeleine et de Saint-Antoine, les pescheurs de la baronnie dudit Bray », devant le maître des Eaux et Forêts, -état de frais dus par Aubin Leboeuf, laboureur à Mouy, sur la demande formée contre lui pour avoir été à la chasse aux pluviers, -modèles de rapports à faire par les gardes-chasse contre des délinquants, -8 mars 1776, commissions de gardes données par M. Victurnien-Jean-Baptiste-Marie de Rochechouart, duc de Mortemart, pair de France, prince de Tonnay-Charente, marquis d'Éverly, etc., à Jacques Pallot, pour en exercer l'office vacant par suite de la destitution d'Hubert Sadron, dernier possesseur, « pour ledit office avoir, tenir, exercer et en jouir, par l'impétrant. aux honneurs, autorités, prérogatives, prééminences, franchises, libertés, droits, fruits, profits, revenus et émoluments accoutumés ____, et aux gages de la somme de 50 livres », etc. Signé : le duc de Mortemart, et plus bas, par Mgr : Montbaret. (32 pièces papier dont 1 imprimée, 2 sceaux)

1730-1778

B315

Écrous et emprisonnements faits en la geôle du bailliage.

Du 22 juin 1744, arrestation et écrou du nommé Nicolas Mauny, en vertu d'une sentence rendue par le prévôt de Rozelle, à la requête de Geneviève Dudognon, ancienne domestique en la ferme dudit lieu de Rozelle, créancière de Nicolas Mauny, pour une somme de 60 livres, -le 21 août 1745, ont été constitués prisonniers, par Nicolas Cossenay. Jean-Modeste Brisset et Louis Clément, cavaliers de maréchaussée, les nommés Charles P____ et Louis L____, accusés d'assassinat, avec injonction au sieur Charles Bullan, dit Dubois, concierge, d'en faire bonne et sûre garde, -le 9 avril 1778, le greffier du prévôt de La Raganne de Vinneuf a tiré des prisons de Bray, où il avait été déposé en arrivant de la conciergerie du Palais, à Paris, le nommé Antoine G____ pour l'exécution ordonnée être faite de sa personne, en conséquence de la sentence du 20 septembre précédent, rendue par ledit prévôt, confirmée par arrêt de nos seigneurs de la Tournelle criminelle du Parlement de Paris, du 28 février 1778 », -arrestations et écrous des nommés : Maurice Aublet, déserteur du régiment de Champagne, -Guillaume Beauvais, du régiment de Lorraine- infanterie, -Nicolas Roué, soldat provincial du régiment de Bourgogne, etc, -écrous comme mendiants de : Pierre Prot, -André Savourat, de la paroisse du Plessis du Mée, -Étienne Bartalet, -François Guoche et Benedetto Maggio. se disant matelots italiens, etc., -du 20 mai 1780, arrestation et écrou de Jean-François Lasnier, marchand de bois à Jutigny, paroisse de Paroy, faute de paiement de la somme de 1,164 livres par lui due aux sieurs Jacques Poyeau, demeurant à Briotte, paroisse de Villenauxe-la-Petite, et Simon Poyeau,

demeurant à Villuis, tous deux aussi marchands de bois et associés,-du 14 septembre 1780, écrou de Louis Pillet, soldat provincial pour la paroisse de Vimnelles, en vertu des ordres de l'intendant de la Généralité de Paris, comme n'ayant pas rejoint son corps à Saint-Denis,-arrestation d'Étienne Legendre, condamné au pilori par jugement de la Connétable, -du 15 juin 1781. dépôt en la prison de Bray, du sieur Paul Haquin, jardinier, condamné à payer la somme de 865 livres 4 sous qu'il redevait au prieuré de Saint-Sauveur-lez-Bray, en vertu d'un bail à loyer, du 18 juin 1708, dont l'exécution était confiée à M. Nicolas-Pierre Escollard de La Bérangerie, seigneur de Doux-Mesnil, receveur général dudit prieuré, etc. (In-4° papier, 46 feuillets)

1743-1786

Registres d'audiences

2BP278	Informations criminelles	1670-1699
2BP233	?	1680-1682
2BP265	Registres fiscaux, collection fragmentaire	1684-1691
2BP255	?	1691-1719
2BP279	Enquête	1715-1716
2BP256	Registre extraordinaire	1718-1723
2BP298	Compte-rendus de Syndic (généralités)	1731-1790
2BP299	Habitants : bailli, couture, moulin d'Ocle, Mouy, Peugny, modèle de cahier de doléance.	1736-1788
2BP258	Registre extraordinaire	1745-1752

2BP264	Causes consulaires, collection fragmentaire	1746-1780
2BP300	Experts	1746-1763
2BP277	Requêtes	1757-1790
2BP301	?	1764-1770
2BP297	Experts nominations	1771-1790
2BP252	Déclarations de grossesse	1772-1790
2BP317	Minutes : rapports de gardes	1774-1790
2BP302	Procès de Turpin, seigneur d'Egligny contre Plessis Praslin, seigneur de Pailly.	1775-1788
2BP253	Requêtes secrètes	1778-1790

Affaires civiles

2BP266	1715-1717
2BP267	1718-1723
2BP268	1731-1734
2BP269	1735-1738
2BP270	1739-1742
2BP271	1743-1749
2BP272	1750-1754
2BP273	1755-1757

2BP274 1758-1759

Affaires criminelles

2BP280 1717-1718

2BP281 1719-1720

2BP275 1728-1736

2BP282 1737-1741

2BP283 1742-1744

2BP276 1743-1748

2BP284 1750-1752

2BP285 1753

2BP286 1754-1756

Affaires diverses

2BP287 1630-1680

2BP288 1681-1684

2BP289 1685-1689

2BP290 1690

2BP291 1691-1695

2BP292 04/1696-1732

2BP293 05/1732-1739

2BP294 1740-1745

2BP295 1771-1783

2BP296 1784-1790

Causes extraordinaires

2BP234 1679-1684

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Bray-sur-Seine. - Bailliage, prévôté, châtellenie

2BP235	1684-1690
2BP237	1692-1697
2BP238	1697-1701
2BP239	1700-1718
2BP241	1715-1719
2BP240	1719-1723
2BP247	1754-1760
2BP248	1761-1765
2BP249	1766-1770

Causes ordinaires

2BP236	1691-1697
2BP242	1741-1750
2BP243	1751-1756
2BP244	1756-1758
2BP245	1759-1763
2BP246	1764-1771
2BP251	1771-1776

Enquêtes, sentences

2BP314	1760-1766
2BP315	1767-1771
2BP316	1772-1777

Rôles des assises

2BP254	1679-1690
2BP259	1720-1736

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Bray-sur-Seine. - Bailliage, prévôté, châtelainie

2BP257	1737-1750
2BP260	1751-1762
2BP261	1763-1771
2BP262	1772-1782
2BP263	1781-1790

Scellés, inventaires, tutelles

2BP303	1733-1740
2BP304	1741-1746
2BP305	1747-1751
2BP306	1752-1758
2BP307	1760-1765
2BP308	1766-1770
2BP250	1771-1774
2BP309	1771-1774
2BP310	1775-1777
2BP311	1778-1781
2BP312	A noter : inventaire du Château de Villeceau par ? Joseph de Montenay 1782-1786
2BP313	1787-1789

Prévôté et châtelainie de Bray

B853	Acte de vente. 25/05/1557
------	------------------------------

Bréau. - Bailliage

2BP318 Minutes du greffe, registres d'audiences

1757-1790

Brégy. - Prévôtés (Oise)

Prévôté de Brégy

B271 Résidus de procédures et d'actes judiciaires, copies de titres, de déclarations, arpentages, etc., produites à l'appui des demandes formées par les parties.

Mémoire ou état des héritages situés à Brégy, chargés d'une rente de 26 setiers de blé, suivant titre-nouvel du 18 février 1469, au profit de Jean Charpentier et de Denis Coypel, -copie d'un acte de vente d'une travée et demie de maison à double étage, droit de cour commune, avec une étable étant dans le closeau attenant le pignon de ladite maison, par Martin Bruyant, « tailleur d'habits-cousturier », demeurant à Brégy et Simonne François sa femme, qui a déclaré renoncer aux bénéfice et loy du « Villeyan et à l'autentique sy qua mulier et senatus consulte et pistro, du droit d'Àdrian, sed hodie », ladite vente faite au profit de noble seigneur Mathieu Coignet, écuyer, seigneur de La Tuilerie et, en partie, de Brégy, gentilhomme de la chambre du Roi. demeurant à Paris, rue des Deux-Ecus, -copie du contrat d'échange de divers héritages, passé entre Antoine de Meaux, écuyer, seigneur de Douy-la-Ramée, et demoiselle Lucrèce de Brossart, sa femme, d'une part, et maître Antoine Petit, avocat à Meaux, -copies d'une déclaration des terres appartenant à M. Cousinet, notaire du Roi au Châtelet de Paris, mesurées par Nicolas Bouchet, arpenteur-juré à Brégy, -marché passé entre les sieurs curés et habitants des paroisses Saint-Pierre et Saint-Germain dudit Brégy et François Machault, maître d'école à Juilly, d'autre part, lequel a promis « de bien et dûment servir de clerc ausdites deux paroisses, sçavoir est, assister ung dimanche et la sepmaine ensuivent au servisse d'une desdites paroisses, et l'aultre dimanche et sepmaine en l'aultre paroisse, mesme de faire sonner à l'ordinaire le pardon au matin, midy et soir, oultre de bien et dûment monstrier aux enfenz qui luy seront envoyés, et de mener et conduire l'orloge de Monseigneur Saint-Germain », moyennant 90 livres par an, plus 15 livres données par trois particuliers, « oultre promettent les suz nommez ne le comprendre au rolle des tailles dudit Brégy et le loger bien et dûment pour ledit exercisse de maistre d'escolle et jouir par ledit Michault, des droitz accoutumés », -déclaration des terres appartenant à l'église Saint-Pierre, -aveu et dénombrement de 7 arpents de terre, fourni par honorables hommes Justin Guérin, laboureur à Brégy, et Pierre

Garnotté, officier de fruiterie de la Reine régente, à M. Nicolas de Gorgias, chevalier, sieur d'Espourdon, à cause de son fief de Gaulne, « assis devant l'église Mr Saint-Germain de Brégy », - sentence du prévôt de ce lieu, qui condamne François Papillon, manouvrier audit Brégy, à l'amende et aux frais du procès, pour avoir frappé maître Justin Guérin, procureur fiscal de la terre et seigneurie du même lieu, - mesurage des terres d'une ferme sise à Brégy, et appartenant à madame de Bondy, - procès-verbal constatant la mort de Claude Royné, vigneron à Sacy-sur-Marne, occupé à soyer, sur une pièce de terre appartenant à messire Charles- Henri de Foix, abbé commendataire de l'abbaye Saint-Pierre de Rebais, - procès entre messire Louis de Béthune, chevalier, seigneur comte de Charost, capitaine des Gardes du Corps du Roy, contre Jean Bernier, laboureur à Brégy et madame Guérin, sa femme, afin d'obliger ceux-ci à payer au demandeur la somme de 3,000 livres à lui duc par les défendeurs, comme héritiers de feu Julien Guérin, etc. (69 pièces papier, 1 pièce parchemin)

1469-1687

B270

Résidus de procédures et d'actes judiciaires, copies de titres, de déclarations, arpentages, etc., produites à l'appui de demandes formées par les parties.

Abbaye de Rebais : déclaration des terres appartenant à M. l'abbé du lieu, - extrait des registres du Grand Conseil du Roi, contenant arrêt rendu entre messire Philippe de Lenoncourt, abbé commendataire et les religieux, prieur et couvent dudit Rebais, demandant l'entérinement d'une requête et commission du Conseil, du 10 mars 1637, tendante à ce que messire Jean de Flécelles, conseiller du Roi en ses Conseils, président en sa Chambre des Comptes, à Paris, notaire-secrétaire de Sa Majesté, maison, couronne de France et de ses finances, soit condamné à se désister de la possession de 56 arpents 77 perches et demie de terre, ci-devant vendus par ladite abbaye pour cause de subvention accordée au Roi, - copie d'une sentence rendue sur défaut, par Charles-Denis de Bullion, chevalier, conseiller du Roi en ses Conseils, prévôt de Paris, entre messire François Caillebot de La Salle, évêque de Tournai, abbé commendataire des abbayes royales Saint-Pierre de Rebais en Brie, et de Saint-Pierre et Saint-Paul de La Couture du Mans, seigneur, en partie, de Brégy en France, contre Jean Bernier, laboureur en ce dernier lieu, et Madeleine Guérin sa femme, fermiers des terres labourables, grosses dîmes et grange dîmeresse de ladite abbaye, afin de condamnation, même par corps, au paiement d'une somme de 9,900 livres, et pour faciliter ce paiement, ordonne ladite sentence, que les meubles, grains et bestiaux seront vendus, et que la saisie-gagerie, pratiquée sur ces objets, est déclarée bonne et valable, - copie d'un procès-verbal d'estimation dressé par Nicolas Courtier, laboureur à Oissery, tiers-arbitre nommé aimablement par les parties susnommées, afin de régler les articles contestés d'un

arbitrage précédemment établi pour l'estimation des labours et amendements faits par ledit sieur Bernier, ensemble la dépouille des blés, avoines, vesces, pois, lentilles, ainsi que la levée des grains à percevoir sur toute l'étendue du dîmage appartenant audit seigneur abbé, le tout quitté et abandonné par son fermier, -états des terres de l'abbaye de Rebais, semées en blé et en avoine pour l'août 1708, -transaction consentie entre M. l'évêque de Tournai et Jean Bernier, au sujet du procès qui les divisait, etc. (26 pièces papier)

1614-1705

B269

Résidus de procédures et d'actes judiciaires, copies de titres, de déclarations, arpentages, etc., produites à l'appui des demandes formées par les parties.

Seigneurie de Brégy. Échange consenti entre messire Jean de Flécelles, seigneur de ce lieu, du Plessis-du-Bois, d'Yverny, de La Baste, La Malmaison et Brégy, en partie, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, président en sa Chambre des Comptes à Paris, y demeurant, rue des Francs- Bourgeois, d'une part, et frère André Nittot, prêtre, religieux profès de l'abbaye Saint-Pierre de Rebais, prieur dudit Brégy, d'autre part, ce dernier comme seigneur, aussi en partie, de Brégy, à cause de son prieuré du lieu, a déclaré que pour se libérer de plusieurs procès que lui causent les cens, surcens, et droits seigneuriaux dépendant de son bénéfice, contre le sieur Courtin, le procureur du Roi au bailliage de Meaux, et plusieurs particuliers qui le traînent en diverses justices, en sorte que « la plus grande partie de son revenu s'y consomme, outre que cela le distrait de sa vocation (vocation ?) Ce qu'ayant esté par lui représenté à messire Philippes de Lenoncourt, abbé commendataire dudit Rebais, il lui aurait permis d'aliéner par eschange lesdits droits », contre 30 arpents 22 perches de terre à 18 pieds pour perche, et 100 perches pour arpent, en 31 pièces, -copies de l'acte de vente du fief de la Corneille, sis à Brégy, par très-haut et très-puissant seigneur Henri, due de Montmorency et d'Amboise, pair et maréchal de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Languedoc, comte de Dammartin, à messire Jean de Flécelles, ledit fief consistant en haute, moyenne et basse justice, cens, « et surtout sur quatre petites maisons attenant l'une de l'autre, qui environnent une cour commune », 52 arpents et demie de terre, chargés de 2 deniers l'un, et de 14 setiers de blé froment plus 5 setiers d'avoine, desquelles terres 45 arpents sont tenus par Jean de Loche, seigneur de Valois, et demoiselle Anne de Gorgias, sa femme. Il est observé que la haute justice est indivise entre les parties contractantes, et qu'elle se rend par les mêmes officiers, savoir : un an au nom du seigneur duc de Montmorency, et l'année suivante sous le nom du sieur de Flécelles, comme acquéreur des droits du prieur de Saint-Pierre, -copie d'une déclaration de 10 arpents de terre faite au nom des maîtres, principal et communauté des pauvres écoliers du collège

de Montaigu, fondé en l'université de Paris, à M. Jean de Flécelles, tant pour lui que pour messire ___ Coignet, chevalier, seigneur de La Tuilerie, conseiller du Roi en ses Conseils, ambassadeur pour Sa Majesté en Hollande, Suède et Dannemare, comme seigneurs du fief de la Grange-aux-Chevaliers, sis à Brégy, -copie d'un aveu et dénombrement du fief de la Corneille rendu par messire Nicolas de Flécelles, lieutenant général, à très-haut, très-excellent et puissant prince Mgr Louis, duc de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, premier pair et grand-maître de France, duc d'Enghien, Châteauroux, Montmorency, Bourbonnais et Fronsac, comte de Dammartin, etc., -saisie féodale du fief, terre et seigneurie de Brégy, faite à la requête de la Chambre du Trésor, au Palais à Paris, contre M. l'abbé Gabriel de Flécelles, prêtre, docteur en théologie de la faculté de Sorbonne, faute d'hommes, droits et devoirs non faits ni payés, aveux et dénombrements non fournis ni baillés, etc. (13 pièces papier)

1629-1698

B272

Résidus de procédures et d'actes judiciaires, copies de titres, déclarations de biens, arpentages, etc.

Copie d'une reconnaissance fournie au terrier de Brégy, par demoiselle Louise Rousseau, veuve de Nicolas Bénard, écuyer, sieur Du Bochard, à son décès vétérans-garde du corps du Roi :-procès-verbal d'apposition de scellés dressé à la requête de Marie Oudot, veuve de Denis Lefebvre, vivant menuisier à Brégy, inventaire fait après le décès de ce dernier, des meubles et effets de la communauté qui a existé entr'eux, -requête des habitants de Brégy, présentée au prévôt du lieu pour lui remontrer « que depuis plusieurs années, nonobstant leur assiduité au travail et le soin qu'ils ont toujours de bien cultiver leurs terres, ils n'ont pas eu l'avantage, comme beaucoup de leurs voisins, d'en recueillir les fruits avec abondance, au contraire leur travail est devenu fort infructueux par suite de trois médiocres récoltes, notamment pendant les deux dernières années où les blés ont été entièrement perdus, suffoqués par les herbes et gâtés par la miellure (nielle ?) » cette requête est suivie de la copie d'un procès-verbal dressé par le prévôt de Brégy, constatant le mauvais état des récoltes, -copies d'un procès-verbal de mesurage, avec figures, des terres et près appartenant à mademoiselle de Flécelles, dame de Brégy, en partie, dépendant de sa ferme de Gaulne et du fief de Claquetel, -procès poursuivi par Jean Bernier, laboureur à Brégy, fermier de l'abbé de Rebais, contre Aimé Bernier, receveur et fermier du seigneur dudit Brégy, au sujet d'une raie de terre que le dernier aurait prise sur une pièce cultivée par le demandeur, -remise faite par messire Jean-Baptiste de Flécelles, chevalier, comte de Brégy, seigneur de Flécelles et autres lieux, à Aimé Bernier, susnommé, d'une somme de 1,200 livres sur celle de 3,000 livres due audit seigneur pour fermages de l'année 1709, -copies d'un procès-verbal de mesurage, dont une avec figures, des terres et

prés appartenant à messire Charles de Blois, chevalier, seigneur de la Saulsotte, en partie, et des fiefs de Buisel et de La Borde, situés au territoire de Brégy,-déclaration des terres appartenant à madame Du Haut-Tertre, au lieu du sieur de Cossart, etc. (117 pièces papier)

1688-1716

2BP319

Minutes du greffe

1692-1763

Prévôté du fief de Buisel

B273

Le fief de Buisel concerne aussi la prévôté du fief de Saint-Maur-des-Fossés, à Oignes (Aisne).

Causes d'audiences ordinaires et extraordinaires tenues par Jacques, Nicolas-Antoine et Antoine Chéron, prévôts et juges ordinaires pour les demoiselles de Pradines, messire Charles de Blois, chevalier, seigneur de Candeville, demeurant à Provins, et messire Joseph Breteau, conseiller du Roi, auditeur en sa Chambre des comptes à Paris, successivement dames et seigneurs des fiefs de Buisel et de Saint-Maur-des-Fossés.

Procès-verbal de visite et état des lieux de la ferme seigneuriale de Brégy, dressé à la requête dudit sieur Charles de Blois, par Jacques Chéron, accompagné de maître Antoine Boucher, procureur fiscal de la seigneurie de Brégy et de Jean Bernier, fermier de la terre et seigneurie de ce lieu, qui doit rendre les clés de sa ferme et les lieux vides au jour de Saint-Jean-Baptiste,-réception et installation comme : greffier de la juridiction desdits fiefs, de maître Louis-Christophe Martin, maire de Puisieux et lieutenant de la prévôté de Brégy, demeurant à Douy,-sergent ordinaire, priseur et vendeur de biens, Antoine- Alexandre Pochet, sergent et commissaire de police au bailliage d'Oissey,-instance entre Laurent Guyot, maçon à Brégy, contre Jean Lebon, « maçon, limosin de nation », entrepreneur de bâtiments au même lieu, pour prêt d'outils et ustensiles de maçonnerie,-déclaration de grossesse et plainte formée par Marie-Françoise Prévost, âgée de vingt-cinq ans, contre le sieur Jean-François Albo, chirurgien et laboureur à Brégy,-procès-verbal de bornage entre la seigneurie d'Oignes et le fief Jean-Jadas-de Saint-Maur, pour très-haut, très-puissant et très-excellent prince S. A. S. Mgr. Louis-Joseph de Bourbon, prince de Coudé, prince du sang, pair et grand-maître de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en ses provinces de Bourgogne et de Bresse, duc de Bourbonnais, d'Enghien et de Guise, seigneur comte de Nantheuil-le-Haudouin, Oignes et dépendances, messire Guillaume Breteau et les chanoines de l'église royale, collégiale et paroissiale de Saint-Louis-du-Louvre à Paris, seigneurs pour trois quarts, par indivis, avec ledit sieur Breteau, auquel appartient l'autre quart dudit fief de Saint-Maur,-acte de dépôt et expédition de ce

procès-verbal,-acte d'émancipation de Marie-Victoire. Marie-Rosalie et Geneviève-Adelaïde Béjot, filles mineures de sieur Antoine Nicolas Béjot, laboureur à Brégy, et de feu demoiselle Jeanne-Antoinette Bonfils, etc. (42 pièces papier)

1714-1790

Brie[-Comte-Robert]. - Bailliage, prévôté

Bailliage de Brie

- | | | |
|--------|--|-----------|
| B856 | Affaires civiles et criminelles. | 1637-1788 |
| B854 | Deuxième registre des insinuations. | 1674 |
| B855 | Pièces isolées. | 1674-1777 |
| B1074 | Lettre de provision d'office du procureur du bailliage : pièces, mémoire. | 1724 |
| 2BP322 | Transcriptions d'édits | 1756-1758 |
| B317 | <p>Substances. - Extraits des registres servant à inscrire la valeur des grains vendus sur le marché de Brie-Comte-Robert.</p> <p><i>Le 11 novembre 1757, le bon blé a valu 20 livres, celui d'après 18 livres,-13 novembre 1761, prix du bon blé 15 livres 10 sous, celui d'après a été vendu 14 livres, le moindre 12 livres, la bonne avoine 10 livres 15 sous, la moindre 10livres :-11 novembre 1763, le bon blé était à 12 livres, celui d'après 11 livres, le moindre 10 livres, la bonne avoine 12 livres 10 sous, la moindre 11 livres,-le 11 novembre 1758, le bon blé a été vendu 39 livres, celui d'après 35 livres, le moindre 26 livres, la bonne avoine 17 livres, la moindre 15 livres. En janvier, février et mars 1779 le bon blé a valu 20 livres 10 sous, celui d'après 17 livres 10 sous, le moindre 15 livres, la bonne avoine 17 livres et la moindre 16 livres,-en avril, mai et juin 1789, 1e prix moyen du bon blé était de 47 livres 10 sous, celui d'après 42 livres et le moindre à 36 livres : la bonne avoine a été vendue 23 livres 10 sous, la moindre 22 livres : l'orge 24 livres et la vesce 16 livres, etc. (2 pièces papier)</i></p> | 1757-1790 |

B1075 Procédure en appel après un jugement au bailliage de La Grange-
le-Roi.

1774

Minutes du greffe

2BP333 1635-1653

2BP334 1662

2BP452 Insinuations

1662-1680

2BP335 1663

2BP336 1664-1665

2BP337/1 1671

2BP436 Rôle des officiers, affaires jugées séances tenantes.

1671-1687

2BP338/1 1672

2BP339 1673

2BP340 1674

2BP341 1675

2BP342 1676

2BP343 1677

2BP344 1678

2BP345 1679

2BP346 1680

2BP453 Insinuations

1680-1704

2BP459 Règlements des productions et des présentations.

1680-1695

2BP347 1681

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Brie[-Comte-Robert]. - Bailliage, prévôté

2BP348	1682
2BP349	1683
2BP350	1684
2BP351	1685
2BP352	1686
2BP353	1687
2BP354	1688-1689
2BP355	1690-1691
2BP356	1692-1693
2BP357	1694-1695
2BP358	1696-1697
2BP359	1698-1699
2BP360	1700
2BP361	1701
2BP437	1701-1707
2BP362	1702
2BP363	1703
2BP364	1704
2BP458	Enregistrement : plaintes, informations et procédures criminelles. 1704
2BP365	1705
2BP366	1706
2BP367	1707
2BP368	1708
2BP438	1708-1711

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Brie[-Comte-Robert]. - Bailliage, prévôté

2BP369	1709	
2BP451	Rôle d'imposition pour subsistance des pauvres.	1709
2BP370	1710	
2BP454	Présentation, défauts.	1710-1725
2BP371	1711	
2BP372	1712	
2BP439	1712-1716	
2BP373	1713	
2BP374	1714	
2BP375	1715	
2BP376	1716	
2BP377	1717	
2BP440	1717-1718	
2BP378	1718	
2BP379	1719-1720	
2BP456	Affirmations : voyage, saisies réelles	1719-1783
2BP380	1721	
2BP381	1722-1723	
2BP382	1724	
2BP383	1725	
2BP384	1726	
2BP385	1727-1728	
2BP386	1729-1730	

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Brie[-Comte-Robert]. - Bailliage, prévôté

2BP387	1731	
2BP388	1732	
2BP389	1733-1734	
2BP390	1735	
2BP391	1736	
2BP457	Amendes d'appel	1736-1781
2BP392	1737-1738	
2BP393	1739-1740	
2BP455	Présentation, défauts.	1740-1759
2BP394	1741	
2BP395	1742	
2BP396	1743	
2BP397	1744-1745	
2BP398	1746-1747	
2BP399	1748-1749	
2BP400	1750-1751	
2BP401	1752-1753	
2BP402	1754-1755	
2BP403	1756-1757	
2BP435	Affaires criminelles, rapport	1757-1759
2BP404	1758	
2BP405	1759-1760	
2BP406	1761	

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Brie[-Comte-Robert]. - Bailliage, prévôté

2BP407	1762
2BP408	1763
2BP409	1764
2BP410	1765
2BP411	1766
2BP412	1767
2BP413	1768
2BP414	1769
2BP415	1770
2BP416	1771
2BP417	1772
2BP418	1773
2BP419	1774
2BP420	1775
2BP421	1776
2BP422	1777
2BP423	1778
2BP427	1782
2BP428	1783
2BP429	1784
2BP430	1785
2BP431	1786
2BP432	1787-1788
2BP433	1789-1790
2BP434	Pièces diverses

1790

2BP337/2
sans date

2BP338/2
sans date

Mercuriales

2BP447 1642-1702

2BP448 1702-1725

2BP449 1726-1734

2BP450 1739-1746

Police

2BP441 Gardes, grain, chasse
1700-1725

2BP442 Gardes, grain, chasse
1726-1749

2BP445 Enregistrement des sentences et règlements. Police de bailliage.
1749-1772

2BP446 Suppliques, permissions.
1749-1774

2BP443 Gardes, grain, chasse
1766-1775

2BP444 Gardes, grain, chasse
1775-1789

Registres d'audiences

2BP323 1679-1686

2BP324 1682-1686

2BP325 1687-1695

2BP326 1689-1702

2BP327	1695
2BP328	1719-1723
2BP329	1728-1742
2BP330	1742-1757
2BP331	1760-1774
2BP332	1775-1790

Prévôté de Brie

B857	Registres d'audiences. (fragments)	1557-1560
------	------------------------------------	-----------

Brou. - Marquisat

2BP461	Minutes du greffe, affaires diverses.	1716-1777
--------	---------------------------------------	-----------

Brunoy. - Prévôté (Essonne)

2BP462	Minutes du greffe, affaires diverses.	1633-1789
--------	---------------------------------------	-----------

Bussières. - Justice, mairie

2BP464	Minutes du greffe	1651-1770
--------	-------------------	-----------

2BP465	Minutes du greffe.	1773-1790
--------	--------------------	-----------

Bussy-Saint-Georges. - Mairie du Genitoy

2BP1477	Minutes du greffe.	1706-1788
---------	--------------------	-----------

Bussy-Saint-Martin. - Bailliage, prévôtés

Prévôté de Rentilly

B297

Causes d'audiences et minutes du greffe.

Rapport fait au prévôt et juge ordinaire du lieu, par Nicolas Moreau, garde-chasse de la seigneurie de Rentilly, qui a déclaré avoir trouvé le nommé Claude Durier, dimeur des grains appartenant à Nicolas Baillet, laboureur à Collégien, lequel sieur Mûrier avait un chien poursuivant un levraut dans le canton appelé le Préau, tenant à l'avenue et entrée du château de Rentilly, que ledit Durier a attrapé, pris et emporté le levraut, ensuite l'a tué et a refusé, dans le moment, de le donner au garde,-ordonnance dudit prévôt rendue sur les représentations du procureur fiscal qui a exposé que, depuis un certain « temps, les habitans de la terre et seigneurie de Rentilly, Saint-Germain-des- Noyers et dépendances, se sont écartés des arrêts et ordonnances du Roy et des règlements rendus en ces juridictions, vu lesdits règlements et ouï les conclusions du procureur fiscal », le prévôt à fait défense « à toutes personnes, 1° de jurer et blasphémer le saint nom de Dieu, de s'assembler les jours de dimanche et fêtes dans les bergeries et autres lieux, à peine de 10 livres d'amende pour la première fois, du double pour la seconde et de prison, 2° de travailler les dimanches et fêtes à quelques travaux que ce puisse être, aussi à peine de 10 livres d'amende contre chacun des contrevenans, même les père et mère, maîtres et maîtresses, garants et responsables civilement de leurs enfants et domestiques, 3° défenses sont faites à tous cabaretiers et autres vendant vin et donnant à manger, de tenir leurs cabarets ouverts et d'y donner à boire et à manger, d'y recevoir aucune personne après 8 heures du soir en hyver et après 10 heures en été, ni pendant l'office divin », etc.,- requête présentée au prévôt de Rentilly par Nicolas Boscheron, lieutenant du bailliage de Lagny, afin d'être installé comme procureur fiscal de la prévôté dudit Rentilly, bailliage de Saint-Germain-des-Noyers, Saint-Thibault et Gouvernes, en conséquence des provisions à lui accordées par messire Jean-Baptiste-Philippe-Romain Thomé, chevalier, conseiller du Roi en sa Cour de Parlement à Paris, commissaire aux Requêtes du Palais, seigneur dudit Rentilly,- apposition de scellés sur les meubles et effets délaissés en une chambre du château de ce lieu, par le nommé Benoist, ancien cocher de M. Thomé, décédé à l'Hôtel-Dieu de Paris, le 10 mai 1781, après avoir eu une jambe cassée, et reçu plusieurs autres blessures en tombant sous les roues du chariot de son maître, ainsi que le constate une lettre de ce dernier, adressée au procureur fiscal de sa terre de Rentilly, le 11 mai 1781,-inventaires faits après le décès de plusieurs autres personnes du même lieu, etc. (37 pièces papier)

1753-1790

Prévôté de Saint-Germain-des-Noyers

2BP5201/1	Minutes du greffe.	1635-1691
2BP5201/2	Minutes du greffe.	1719-1790

Bailliage de Saint-Germain-des-Noyers

2BP5202	Minutes du greffe. Registres d'audiences.	1678-1790
---------	---	-----------

Bailliage de Guermantes

	<i>Concerne aussi les prévôtés de Bussy-Saint-Georges et de Bussy-Saint-Martin</i>	
2BP1544	Minutes du greffe.	1770-1790
2BP1543	Registres d'audiences.	1776-1790

Cannes[-Ecluse]. - Prévôté

B858	Pièces isolées.	1720-1746
------	-----------------	-----------

Carnetin. - Mairie

2BP466	Registres d'audiences. Affaires diverses	1721-1785
--------	--	-----------

Cély[-en-Bière]. - Prévôté

La seigneurie de Cély, jointes à celles de Saint-Germain et Soisy-sur-Ecole, fut érigée en comté par lettre du mois de décembre 1670.

Elle fut vendue par Nicolas Auguste de Harlay, à Pierre Eon seigneur.

B859 Pièces isolées. 1663-1788

Minutes du greffe

2BP476	1661-1712	
2BP482	1701-1751	
2BP477	1713-1719	
2BP478	1720-1725	
2BP479	1726-1731	
2BP480	1732-1738	
2BP481	1739-1745	
2BP483	1746-1757	
2BP488	Registres d'audience.	1751-1790
2BP484	1758-1765	
2BP485	1765	
2BP475	1766-1779	
2BP474	1770-1777	
2BP486	1771-1784	
2BP487	1785-1790	

Cerneux. - Bailliage de Montglas

2BP3941	Registres d'audiences. Minutes du greffe. (lacune de 1522 à 1699)	1521-1712
2BP3946	Enquêtes, sentences et actes divers.	1659-1790

2BP3947	Informations criminelles et affaires diverses.	1701-1789
2BP3942	Registres d'audiences. Minutes du greffe.	1725-1785
2BP3944	1744-1759	
2BP3945	1771-1790	

Scellés. Inventaires après décès

2BP3943	1712-1729	
---------	-----------	--

Cesson. - Prévôtés

Prévôté de Cesson

2BP489	Minutes du greffe, registres d'audience.	1644-1756
--------	--	-----------

Prévôté de Saint-Leu-le-Petit

2BP5217	Minutes du greffe (1608-1734, 1740-1759). Registres d'audiences (1715-1748).	1608-1759
---------	--	-----------

Prévôté de Verneau

B860	Pièces isolées.	1667-1772
2BP5558	Affaires diverses.	1717-1766

Cessoy. - Prévôté

B861	Pièces isolées.	1743
------	-----------------	------

Chailly-en-Bière. - Prévôté

2BP490	Registres d'audience.	1732-1767
2BP491	Registres d'audience.	1768-1790

Chalautre-la-Grande. - Prévôté

2BP494	Minutes du greffe	1694-1789
2BP495	Registres d'audience.	1723-1789
2BP496	Informations criminelles et rapports d'experts.	1727-1789
2BP497	Scellés, inventaires.	1740-1756
2BP498	Scellés, inventaires.	1763-1789

Chalautre-la-Petite. - Prévôté

2BP499	Minutes du greffe. Registres d'audience.	1692-1790
B868	Scellés, inventaires, tutelles.	1748-1776
B869	Scellés, inventaires, tutelles.	1777-1786

Affaires diverses

2BP500	Informations criminelles, scellés.	1700-1756
2BP501	Adjudications, rapports d'experts,	1741-1786
2BP502	Scellés, inventaires.	1750-1759

Chalmaison. - Prévôtés

Prévôté de Chalmaison

2BP504	Justice, police et scellés.	1680-1790
2BP503	Registres d'audiences.	1686-1741
2BP506	Affaires diverses.	1700-1758
2BP505	Scellés, inventaires.	1760-1790
2BP507	Affaires diverses.	1761-1790

Prévôté de Tachy

2BP5415	Rapports d'experts sur évaluation de dommages causés à des propriétés. Actes divers (1680-1693). Réception d'officiers de justice, de garde-chasses, de gardes-amendiers (1680-1693). Inventaires après-décès, tutelles. (1704-1765). Informations criminelles (1759).	1680-1790
---------	--	-----------

Chambry. - Prévôté

- B4 Minutes du greffe. Enquête faite par le sieur Rolland Chrestien, procureur aux sièges royaux de Meaux, lieutenant et juge ordinaire de la prévôté de Chambry, pour Philippe Des Vergers, écuyer, seigneur dudit lieu, et à la requête de Marie Oudot, femme de Jean Moyneau.
Contre ledit Moyneau, défendeur, accusé d'avoir maltraité sa femme, d'avoir vendu pièce à pièce ses meubles pour continuer ses débauches, et d'avoir subi différents procès criminels à la suite desquels il a quitté le pays, en abandonnant sa tontine et deux jeunes enfants. (19 pièces papier.)
- 1664-1716
- 2BP508 Minutes du greffe. Affaires diverses.
- 1717-1747

Champagne[-sur-Seine]. - Prévôté

- B862 Pièces isolées.
- 1721-1724
- 2BP5655 *Minutes du greffe de la prévôté de Champagne et ses dépendances.*
- 1740-1762
- 2BP5656 *Minutes du greffe de la prévôté de Champagne et ses dépendances.*
- 1738-1778

Minutes du greffe

- 2BP510 1666-1749
- 2BP509 Dont registres d'audience.
- 1711-1790
- 2BP511 1751-1790

Champcenest. - Bailliage

- B863 Règlement de police (concerne aussi le bailliage de Rupéreau et la prévôté des Marêts)
- 1771

Minutes du greffe

2BP515	Actes divers.	1654-1725
2BP512	Scellés, inventaires et tutelles.	1705-1740
2BP517	Enquêtes divers.	1725-1790
2BP516	Actes divers.	1743-1790
2BP513	Scellés, inventaires et tutelles.	1750-1770
2BP518	Rentes mobilières.	1759-1781
2BP514	Scellés, inventaires et tutelles.	1781-1790

Champeaux. - Prévôtés

Prévôté d'Aunoy

2B37	<p><i>Appartient à J-B Chabert en 1753</i></p> <p>Greffe. - minutes, actes civils, requêtes, ... (1717-1785) ; inventaires (1717-1777) ; causes ordinaires : registres des rapports (1717-1765).</p> <p><i>A noter dans les minutes :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Inventaire du château d'Aunoy (6 novembre 1720)</i>- <i>Apposition de scellés faite au château d'Aunoy après le décès d'Armand Jean Fabvre, seigneur du lieu (19 et 20 février 1759)</i>- <i>Sceau de Louise-Marie Denis de Lansac veuve du Vicomte de Broglie (1785). EXTRAIT</i>	1717-1785
------	---	-----------

Prévôté de Champeaux

2BP593	Enquêtes diverses	1543-1544
B864	registre d'audiences (sans date). Registre d'insinuations et donations (1593). Inventaire des minutes du greffe (1722-1744).	1593-1744

Affaires diverses

2BP569	1519-1534
2BP570	1585-1616
2BP571	1620-1623
2BP572	1623-1633
2BP573	1624-1629
2BP574	1630-1635
2BP575	1636-1646
2BP576	1675-1679
2BP577	1681-1689
2BP578	1690-1695
2BP579	1696-1700
2BP580	1701-1709
2BP581	1710-1717
2BP582	1718-1722
2BP583	1725-1727
2BP584	1734-1740
2BP585	1741-1748
2BP586	1750-1754
2BP587	1763-1766

2BP588	1767-1773
2BP589	1774-1779
2BP590	1781-1785
2BP591	1786-1790
2BP592	1786-1790

Déclarations de dépenses

2BP594	1620-1633	
2BP595	1634-1640	
2BP596	Sentences et nominations de Messier	1642-1719
2BP597	Inventaires et actes d'assembléments.	1662-1670
2BP598	Répertoire des gardes et registres des défauts.	1722-1784

Feuilles d'audiences

2BP519	1412-1514
2BP520	1500
2BP521	1518-1519
2BP522	1534-1545
2BP523	1547-1548
2BP524	1549-1550
2BP525	1550-1551
2BP526	1553
2BP527	1554
2BP528	1555

2BP529	1556-1557
2BP530	1558-1559
2BP531	1560
2BP532	1562
2BP533	1563
2BP534	1564
2BP535	1565
2BP536	1567
2BP537	1568
2BP538	1569

Registres d'audiences

2BP539	1480-1505
2BP540	1564-1567
2BP541	1570
2BP542	1570
2BP543	1571
2BP544	1572
2BP545	1572
2BP546	1573
2BP547	1573
2BP548	1574
2BP549	1574
2BP550	1575
2BP551	1576-1577

2BP552	1577
2BP553	1578
2BP554	1579
2BP555	1580
2BP556	1586
2BP557	1587
2BP558	1589-1591
2BP559	1642
2BP560	1643
2BP561	1644
2BP562	1645
2BP563	1646
2BP564	1663-1671
2BP565	1669-1688
2BP566	1703-1717
2BP567	1722-1753
2BP568	1754-1785

Prévôté de Neuville

Attribution de la prévôté au territoire de Champeaux sur la base d'éléments indirects trouvés dans le document.

B1076 Visite d'une maison, devis de travaux.

1711

Champigny-sur-Marne. - Prévôté (Val-de-Marne)

B865 Procès criminel.

1682-1683

Champs. - Mairie, prévôté, baronnie

- B5 Justice, mairie et prévôté : minutes du greffe, causes ordinaires.
Information faite par le procureur fiscal de la seigneurie de Champs, demandeur, contre Jean Legras l'aîné et Jean Legras le jeune, demeurant aussi à Champs, au nom et comme marguilliers de l'église Saint-Pierre et Saint-Marcelin du lieu, « à l'effet de savoir ce qu'a pu devenir le rameau de Palme, olivier ou cyprès, auquel on attache plusieurs fruits, les plus beaux et excellents que l'on peut trouver, soit pommes, soit poires, lequel rameau sert pour la décoration de l'église du pays depuis le jour de Noël jusqu'à la Chandeleur, époque où l'on chante une antienne à l'autel de la Vierge-des-fruits. » (223 pièces papier.)
1598-1605
- B20 Justice, mairie et prévôté, minutes : Inventaires après décès, partages de biens, procès civils et criminels, etc.
Information, requête et sentence intervenues sur la plainte formée par le sieur Nicolas Bizeau, boucher, demeurant à Saint- Maur-des-Fossés, contre Jean Moreau, aussi boucher à Noisy-le-Grand, pour sévices commis par lui sur la personne du sieur Bizeau, et à l'occasion desquels le plaignant est entre les mains des barbiers et chirurgiens, au péril de sa vie, n'ayant moyen de se faire panser et médicamenter, pourquoi il demande, par provision, une somme de vingt livres parisis, etc. (221 feuillets papier.)
1598-1615
- B34 Justice, mairie et prévôté, minutes du greffe : compte de tutelle rendu devant le maire-prévôt de la seigneurie de Champs.
Par Raouline Charvau, veuve de maître Pierre Hébert, en son vivant greffier en chef des présentations aux sièges royaux de Meaux, amodiateur et receveur de la terre de Champs, tuteur et curateur de Marie et Nicolas Hébert, enfants mineurs d'ans, de lui et de défunte Geneviève Le Villain, sa femme en premières noces, ledit compte rendu à Claude de Vernon et Marie Hébert, sa femme, à cause d'elle et audit Nicolas Hébert, émancipé, usant et jouissant de ses droits. Etc. (320 feuillets papier.)
XVII ème s.
- B35 Justice, mairie et prévôté, minutes du greffe : compte de tutelle rendu devant le maire-prévôt de Champs.
Par Claude Legras, laboureur demeurant audit lieu, au nom et comme ayant l'administration des corps et biens d'Élisabeth Corru, fille de Gilles Corru, vivant marchand hôtelier à Noisiel, et de défunte Opportune Gosse, veuve en premières noces dudit sieur

Corru, et en secondes de Claude Legras, susnommé.-Dépenses de ce compte :-le rendant fait mise et dépense de la somme de soixante sols tournois, par lui payés au barbier et chirurgien de Torcy qui aurait pansé et médicamenté le défunt,-de la somme de cent sols, payée à Godde aussi barbier et chirurgien, etc. (354 feuillets papier.)

XVII ème s.

B36 Justice, mairie et prévôté, minutes du greffe : comptes de tutelle rendus devant le maire de Champs-sur-Marne.

Par Jean Michel, procureur fiscal receveur de la terre et seigneurie de ce lieu, comme tuteur et curateur des enfants mineurs de Jean Michel, vivant aussi procureur fiscal de ladite seigneurie et de Marguerite Leclerc, leurs père et mère, etc. (532 feuillets papier.)

XVII ème s.

B37 Justice, mairie et prévôté, minutes du greffe : comptes de tutelle rendus devant le maire et prévôt de Champs.

Egalement, grosse d'un procès-verbal de levée de scellés fait par Jérôme Brosse, maire et garde de la justice, terre et seigneurie dudit lieu à la requête du procureur fiscal, qui lui a remontré que, pour la conservation des titres de cette seigneurie, appartenant à messire Jules-César Favre et à ses cohéritiers, il y avait lieu de procéder à la levée des scellés apposés sur les meubles et effets de dame Louise Afforty, veuve de défunt maître Étienne Pluyette, en son vivant receveuse foncière de ladite terre et justice de Champs. (462 feuillets papier.)

XVII ème s.

B6 Prévôté, minutes du greffe

Procès fait par le procureur-fiscal de Champs, au sieur Claude Demarnolles âgé de vingt-quatre ans, natif de Mondigna, pour avoir été saisi de quatre grappes de raisin cueillies dans les vignes du clos des moulins, pour cette cause, le demandeur a requis, contre le défendeur, condamnation à huit sols d'intérêts et à pareille somme d'amende, lesdites sommes réduites à deux sols chacune en considération de la soumission du délinquant, etc. (191 pièces papier.)

1606-1610

B21 Justice, mairie et prévôté, minutes du greffe : Baux et actes de vente d'héritages passés devant le juge de cette prévôté. - Procès faits à divers individus pour outrages, coups, blessures et blasphèmes.

Notamment contre Jean Tétuc, charretier demeurant à Chelles, pour avoir insulté Louise Dumaretz, femme de André Brosse,- contre Méry Pacton, vigneron à Noisiel, pour outrages envers

*Simon Buissonneau, pêcheur à engins, demeurant au même lieu.
(250 pièces papier.)*

1616-1626

- B7 Prévôté, minutes du greffe tenu par maître Guillaume Ourson et plus tard par Jérôme Brosse, garde de la justice et seigneurie du lieu, pour messire Guichard Favre, seigneur conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et privé, maître d'hôtel ordinaire de Sa Majesté, et pour dame Madeleine Bruslant, sa veuve.

Instances entre demoiselle Charlotte Pinon, veuve de Jean-Paul Leroi, chevalier, sieur Du Lizard, contre Roger Legras, vigneron demeurant à Champs, pour saisie de biens et héritages, -Pierre Bourgeois, archer de la connétablie et maréchaussée de France, contre Michel Guillochon, laboureur à La Haute-Maison, au sujet du prix de grains, -information contre Antoine Simon, civilement responsable des faits de sa fille, accusée d'avoir coupé un chêne dans le bois de Grau, dépendant du domaine de la seigneurie de Champs, etc. (319 pièces papier.)

1621-1628

- B22 Justice, mairie et prévôté, minutes du greffe. Informations et procès faits par devant le maire-juge de ladite prévôté pour sévices de toute nature commis envers plusieurs personnes. Etc.

Poursuite contre Lalotte, pour s'être jeté comme un furieux sur dom Jean Vivien, religieux prieur de Chaufour, demeurant, dans le moment, à l'abbaye de Malnoue, et sur Jean Branchu, jardinier de la même abbaye, pour les empêcher de faire enlever le foin d'une pièce de pré appartenant à cet établissement. (252 pièces papier.)

1627-1630

- B8 Prévôté, minutes du greffe

« A été posé et attaché le carcan au carrefour dudit lieu de Champs, contre un gros orme situé au haut de ce carrefour pour l'exécution de la haute justice des crimes et maléfices qui pourront être commis au dedans de la terre et seigneurie de Champs, pour madame Favre, dame du lieu, en présence de maître Nicolas Delamare, procureur fiscal, de maître Jean Chaillot, greffier de la justice et du receveur et amodiateur de ladite terre et seigneurie, qui a dit avoir charge de madite dame Favre. » (302 pièces papier.)

1629-1637

- B23 Justice, mairie et prévôté, minutes du greffe

Ordonnance du maire, rendue sur la remontrance du procureur fiscal de la seigneurie, portant, au sujet d'une maladie contagieuse, défense à tous les habitants qui en ont été affligés « et ne sont pas encore guéris, lesquels néanmoins ne délaissent de vaguer par les rues et se tenir à leurs portes sur la grande rue où passent

ordinairement plusieurs personnes dont il peut arriver des accidents, d'avoir à ne pas sortir chez eux, même pour aller à la messe, et ce pendant six semaines, sous peine de 24 livres d'amende, pour la première fois, et plus grande amende ou punition corporelle en cas de récidive. » (263 pièces papier, 3 pièces parchemin.)

1631-1636

B24 Justice, mairie et prévôté, minutes du greffe

Inventaire fait par Jean Chaillot, greffier et tabellion de la seigneurie du lieu, à la requête de Jean Michel, procureur fiscal de cette seigneurie, Pierre Lefèvre, marchand demeurant à Boissy Saint-Léger, à cause de Barbe Michel, sa femme, Gilles Michel chandelier à Paris et autres, enfants et héritiers de défunt Thomas Michel, leur père, vivant laboureur à Gournay, de tous et chacun les hardes, meubles, or, argent, etc., laissés après le décès de ce dernier. (179 pièces papier.)

1637-1641

B9 Prévôté, minutes du greffe : Maître Simon Brosse étant maire et garde de la justice, pour messire Julien-César Favre, conseiller du Roi en ses conseils, président au Parlement de Metz, seigneur de Champs.

Mémoire de fournitures faites par un aubergiste, Nicolas Legras, à François Legras, fermier à Champs, soumis au règlement du juge, la pinte de vin y est cotée sept sols, le minot d'avoine trois livres et le setier de blé méteil dix livres. (357 pièces papier.)

1638-1656

B25 Justice, mairie et prévôté, minutes du greffe

Inventaires faits en cette justice des meubles et effets laissés après le décès de Marie Poidevin,-Philippe Legras, Charles Colin et Elisabeth Legras sa femme, Olivier Colin, marchand, tous en leur vivant demeurant audit lieu de Champs.-Requête présentée au maire par Jean Boullard, vigneron, pour raison des excès, outrages et voies de faits commis au moyen d'un coup de fusil tiré sur sa personne ledit jour, par les nommés Noël et Barthélemy Guillemain, hôteliers au même lieu. (206 pièces papier.)

1642-1650

B26 Justice, mairie et prévôté, minutes du greffe

Apposition de scellés, faite par Simon Brosse, lieutenant général, civil et criminel de la prévôté et châtellenie royale de Gournay, maire de la justice de Champs, à la requête de messire Charles Le Roy, seigneur de La Potterie, conseiller ordinaire du Roi, sur les meubles et effets de Robert Le Roy, en son vivant écuyer, sieur de Guiercheville, fils du précédent, demeurant tous deux en leur

maison de Bailly, -inventaire des meubles, habits, linge, argenterie, bijoux, armes, etc., laissés par ledit sieur Robert Le Roy, dont le père s'est porté habile à lui succéder, etc. (296 pièces papier, 2 pièces parchemin.)

1651-1660

B10 Prévôté, minutes du greffe. Ordonnance du prévôt et maire de Champs

Faisant inhibition et défense à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de jurer et blasphémer le saint nom de Dieu, et, en cas de contravention, permet les dénoncer en justice, à peine contre lesdits jureurs et blasphémateurs de vingt-quatre livres d'amende (applicables, savoir: le tiers au dénonciateur, les deux autres tiers envers l'église du lieu et la seigneurie) et de prison pour la première fois et pour la seconde et la troisième des rigueurs portées par les ordonnances royaux. (413 pièces papier.)

1657-1671

B27 Justice, mairie et prévôté, minutes du greffe

Interrogatoire fait par Pierre Michel, maire, juge et garde de la justice de Champs, du sieur Pierre Descroix, sergent au Bailliage de Chelles, arrêté pour n'avoir pas remis lui-même un exploit de signification de saisie à la veuve Alexandre Alloup, mais bien pour l'avoir fait porter par un homme qu'il a dit ne point connaître, et auquel il avait recommandé de s'enfuir aussitôt qu'il aurait remis ledit exploit, de peur qu'on ne le retînt prisonnier, fait dont ledit Descroix est convenu, et pour lequel il a demandé excuse, etc. (316 pièces papier, 2 pièces parchemin.)

1661-1670

B28 Justice, mairie et prévôté, minutes du greffe

Plainte portée devant le maire-juge de laquelle il résulte qu'en rentrant de voyage avec sa femme, le sieur Jougleux, fontainier à Champs, aurait trouvé les portes de son logis crochetées, enfoncées et ouvertes, qu'il aurait reconnu lui avoir été volé, malpris et emporté plusieurs pièces d'or et d'argenterie, pourquoi le nommé Claude Lerat, demeurant audit Champs, coupable du vol, fut d'abord condamné à servir le Roi en ses galères l'espace de cinq ans, mais le Parlement de Paris, réformant le premier jugement, a condamné ledit Lerat à être fustigé nu de verges, par les carrefours du lieu susdit, marqué d'un fer chaud, à la fleur de lys, sur l'épaule droite, au bannissement pendant cinq ans, etc. (277 pièces papier, 1 pièce parchemin.)

1671-1681

B11 Prévôté, minutes du greffe. Nomination d'experts sur requête présentée à maître Jean Chrestien, lieutenant en la mairie de

Champs, par Marie Laurent, veuve de Denis Leriche, vivant laboureur, au nom et comme tutrice de ses enfants mineurs, pour procéder à la visite et estimation des biens et effets de la communauté d'entre elle et ledit Leriche.

Rapport d'experts portant évaluation du labour des terres exploitées par les surnommés, des chevaux, vaches, porcs, volailles, grains en gerbes et en sacs, chariots, charrettes, charrues et autres objets agricoles, etc. (232 pièces papier.)

1678-1688

B29 Justice, mairie et prévôté, minutes du greffe : inventaires après le décès de divers habitants de la paroisse de Champs, plaintes portées devant le maire-juge de la prévôté.

Informations au sujet de délits et crimes commis en la seigneurie de Champs, et particulièrement à la suite d'un incendie arrivé le 22 septembre 1692, au préjudice de dix personnes, demanderesses et complaignantes à l'encontre de Marie Niépert, veuve de Jean Hugues et de Louis Hugues, son fils, qui avaient fait construire, dans une maison couverte de chaume, deux fourneaux servant à la distillation des eaux de toutes sortes d'herbes, dont ils faisaient commerce à Paris. (241 pièces papier, 3 pièces parchemin.)

1682-1694

B12 Prévôté, minutes du greffe, causes ordinaires

Nomination, comme greffier et tabellion de la justice de Champs, du sieur Etienne Pain, faite par Nicolas Favre, chevalier, seigneur de Berlize, Champs et autres lieux, conseiller du Roi en sa Cour du Parlement de Metz, -réception dudit sieur Pain par Michel Joubert, juge et maire des dites terre et seigneurie. (Petit in-folio, 50 feuillets papier.)

1689-1691

B13 Prévôté, minutes du greffe

Instance entre messire Louis Maller, conseiller du Roi en sa cour de Parlement, à Paris, seigneur de Noisy-sur-Marne et autres personnes y dénommées, créanciers de la succession du défunt Marc-Antoine Radoux, vicaire, prêtre curé de Champs, contre François Radoux, frère dudit sieur curé, Pierre Radoux, son neveu et Catherine Cille, sa nièce, présomptifs héritiers de sa succession ou ses prétendus légataires, et encore ledit Pierre Radoux, disant avoir les droits de monseigneur l'archidiacre, pour raison de la dépouille du défunt. (Petit in-folio, papier 20 feuillets.)

1692-1694

B14 Prévôté, minutes du greffe, à l'audience extraordinaire donnée en la manière accoutumée

Prise de possession par Didier Crestiennot, procureur au Parlement de Paris, de l'office de prévôt-juge de la terre et seigneurie de Champs-sur-Marne, en conséquence des lettres de provision à lui accordées par messire Charles Renouard, conseiller du Roi en ses conseils, trésorier général de l'extraordinaire des guerres et cavalerie légère de France, tant delà que deçà les monts et seigneur de Champs. Ladite prise de possession suivie de copie des lettres de provision des prévôts, lieutenant, procureur fiscal, greffier, etc. (In-folio 56 feuillets papier.)

1699-1702

B15 Prévôté et baronnie, minutes du greffe

Lettres de provision de prévôt accordées à Claude Denisart, procureur au Parlement de Paris, par Paul Poisson, sieur de Bourvallais, écuyer, conseiller du Roi, maison, couronne de France et de ses finances et dame Marie Suzanne Guyhou, sa femme, conjointement et seuls seigneurs hauts-justiciers des terres et seigneuries de Champs, Lognes, Mandiné, etc., et de la portion du parc et seigneurie de Noisiel qui est en franc-allevu noble, réuni au parc de Champs. (In-folio 56 feuillets papier.)

1702-1711

B30 Justice, mairie et prévôté, minutes du greffe

Procès pour délits de chasse et de pêche, commis sur les terres de M. Paul Poisson, sieur de Bourvalais, seigneur de Champs, Lognes, Mandiné, La Féronnière et autres lieux,-ordonnance de police rendue au nom dudit seigneur, relative aux prix à tirer au fusil en la paroisse de Champs.-Testament de dame Marie Damoresan, veuve de M. de Vigouroux, en son vivant lieutenant-colonel du régiment de Pardailan, ledit testament déposé entre les mains du lieutenant de la prévôté le 27 octobre 1712 par Jacques Troisvalets, vigneron audit Champs, etc. (335 pièces papier, 1 pièce parchemin.)

1702-1727

B16 Prévôté et baronnie, minutes du greffe

Instance entre haut et puissant seigneur messire François Nicolas, comte de Simiane, brigadier des armées du Roi, mestre de camp de cavalerie, seigneur de Champs, Gournay, La Haute-Maison, premier écuyer de S. A. R. Madame, contre Jacques Huon, marchand à Draveil, au nom et comme tuteur de Barthélemy Delaporte, fils mineur de Barthélemy Delaporte, fermier de la Haute-Maison et de Marie Huon, afin d'obliger ledit mineur et autres dénommés en l'acte à payer les fermages dont ils sont restés débiteurs. (Petit in-folio, 108 feuillets papier.)

1712-1726

- B31 Justice, mairie et prévôté, minutes du greffe : Poursuites exercées contre plusieurs particuliers pour délits commis principalement dans les bois de la seigneurie et baronnie de Champs, appartenant à S. A. S. Madame la princesse Marie-Anne de Bourbon, légitimée de France, première douairière de Conty...
- Egalement, ventes de meubles et immeubles après décès, faites sur requêtes présentées au prévôt de la justice de Champs, -rapports de médecins et chirurgiens, à la suite de visites de personnes blessées, soit dans des rixes, soit pour toute autre cause. -Appositions et levées de scellés, etc. (451 pièces papier, 1 pièce parchemin.)*
- 1728-1736
- B19 Justice, prévôté et baronnie, minutes du greffe, causes extraordinaires
- Demande formée par S. A. S. dame Marie-Anne de Bourbon, légitimée de France, princesse première douairière de Conty, dame de Champs, contre sieur Antoine Contenceau, demoiselle Charlotte Basile, sa femme et autres, héritiers de Jean Basile et de Charlotte Anguerand, sa femme, au sujet des réparations locatives et de la remise des clefs d'une ferme appartenant à cette princesse, occupée précédemment par ledit sieur Jean Basile et sa femme. (Petit in-folio, 55 feuillets papier.)*
- 1731-1756
- B17 Prévôté, minutes du greffe. Assises tenues par Pierre et Jean-Charles Loyal, lieutenants et juges ordinaires de la prévôté et baronnie de Champs, et du Bailliage de Noisy-le-Grand, sur le réquisitoire du procureur fiscal dudit Bailliage, à tous les propriétaires de fiefs relevant de la seigneurie Noisy, et à ses vassaux et habitants dudit lieu.
- Maintenue par le prévôt de Champs du privilège que possédaient les seigneurs et les gros décimateurs des paroisses, de vendanger leurs vignes, si bon leur semblait, deux jours avant le ban pris par les habitants. (Petit in-folio, 463 feuillets papier.)*
- 1736-1753
- B32 Justice, mairie et prévôté, minutes du greffe : enquêtes faites par le prévôt de Champs et son lieutenant sur les plaintes portées devant eux par plusieurs personnes de leur juridiction.
- Procès-verbal de levée d'un cadavre trouvé sur le territoire de Lognes, reconnu pour être celui de François Tinturier, fils de Denis, chapelier à Rebais, et de Anne Robinet, né le 15 avril 1711, -rapport de médecin joint audit procès-verbal. -Sentence contre plusieurs individus qui, sonnait les cloches de Noisy-le-Grand, dépendance de la prévôté de Champs, causaient du scandale en parlant, buvant et mangeant sous lesdites cloches. (362 pièces papier.)*
- 1736-1746

- B33 Justice, mairie et prévôté, minutes du greffe : actes de tutelles, procès-verbaux d'affirmation de comptes et rapports d'experts, adjudications de fruits de vignes et autres, scellés et inventaires après décès, etc.
- Procès-verbaux d'apposition et de reconnaissance de scellés en la maison du sieur Pierre Arson, écuyer, seigneur du fief de Bussy, décédé, -plainte du sieur François Davet, curé de .Noisy-le-Grand, portée contre plusieurs jeunes gens de sa paroisse, qui se seraient obstinés à sonner les cloches, sur les dix heures du soir, pendant la cérémonie du baptême administré à l'enfant du nommé Grellon. (229 pièces papier, 1 pièce parchemin.)*
- 1747-1757
- B18 Prévôté, minutes du greffe. Contient divers rapports faits au sieur Jean-Charles Loyal, lieutenant et juge ordinaire de la prévôté et baronnie du lieu, par les gardes-chasse, plaines et bois de monseigneur le duc de La Vallière, demeurant au Luzart, paroisse de Champs.
- Et assises tenues par ledit sieur Loyal qui, sur le réquisitoire du procureur fiscal de la prévôté de Champs et du Bailliage de Noisy-le-Grand, a prononcé condamnation à une amende de 3 livres 13 sous contre chaque absent et défaillant dûment convoqué. (Petit in-folio, 74 feuillets papier.)*
- 1753-1756

Changis. - Prévôté

- 2BP599 Affaires diverses. 1653-1757
- 2BP600 Registres des causes d'audience. 1685-1781
- 2BP601 Registres des causes d'audience. 1695-1790

Charly[-sur-Marne]. - Bailliage (Aisne)

Bailliage de Bassevelle

B304

Minutes du greffe.

3 mai 1632, procès-verbal dressé par les sieurs Nicolas Demarcq et Louis Dufour, maîtres chirurgiens à Charly, constatant les blessures reçues par Nicolas Aroux, laboureur à La Fosse- Arbois, ledit procès-verbal certifié et affirmé devant Charles Delahaye, bailli desdits lieux,-du mardi 8 mars 1644, plainte portée devant le lieutenant au régiment de ____, commandant les six compagnies en garnison à Charly, par le nommé Tètar, domestique ? du maître de l'hotel de la Galère de Dormans, qui a dit que le même jour, étant sur le grand chemin de Nanteuil-sur-Marne, « il auroit été attaqué par certain soldat qui, d'abord lui aurait osté et pris ung manteau de drap gris » et ensuite l'aurait menacé de son épée, etc.,-1er juillet 1656, rapport du procureur fiscal de Bassevelle fait au bailli du lieu, sur la découverte d'un petit enfant nouvellement né, trouvé à la porte de Claude Borgnet, fils de Robert, receveur de Saint-Brisson,-15 juillet 1658, plainte de René Baudin contre Louis Leteigneux, qui, le même jour, sur les six heures du matin, aurait frappé Marie, fille du plaignant, avec « ungne verge à chevaux, l'auroit prise par le menu bout et d'ung s ____ mal meu auroit du gros (bout) d'icelle verge frappé de plusieurs coups sur ladite Bodin, et entre'autres lui en auroit donné ung sur la partie de la teste, duquel coup ladite Bodin seroit tombée par terre, luy ayant fait playe ouuerte avecq grande effusion de sang », etc., procès-verbal de visite de Marie Baudin, dressé par le sieur Hulcot, maître chirurgien à Pavant,-information contre le nommé Pierre Delaunoy, laboureur audit Pavant, qui, étant sous la halle de Charly, aurait juré et blasphémé « le saint nom de Dieu, comme par la mort-Dieu », etc.,-copie d'un arrêt du Grand- Conseil, rendu le 11 août 1662, à la requête des religieuses de l'abbaye royale de Notre-Dame de Soissons, contre Charles Bresson, curateur à la succession vacante de feu Charles Bresson, afin de l'obliger à se désister d'une maison appelée La Loge, avec la quantité de 48 arpents de terre, en une pièce, qui avait été aliénés le 20 août 1500, par Denise Simon, lors abbesse de ladite abbaye, au profit de Guillemin Coudray, laboureur à Bassevelle, moyennant 5 deniers par arpent et une poule de la valeur de 12 deniers,-22 octobre 1682, information faite sur la plainte de Mme Henriette de Lorraine et les religieuses sous ses ordres, dames de Bassevelle, contre le sieur Lecoq, détenteur du fief de Salnove et ses domestiques « qui entreprenoient journellement de chasser dans l'étendue de la terre dudit Bassevelle, avec chiens et armes à feu », -inventaire des meubles et effets trouvés au domicile de Nicolas Nouveau, après le décès de Jeanne Liénard, sa femme,-procédure poursuivie à la requête des Célestins de Paris, propriétaires de la ferme de l'Isle, « contre

certains quidams qui se sont mal à propos immiscés de couper des chesneaux secqs et verts, chesnes et fresneaux, et les ont coupé avecq des harnois, tant nuitamment qu'autrement, ce qui est un vol qui ne se peut souffrir », -25 avril 1691, plaids généraux (ou assises) tenus par Jean Marcq, bailli de Bassevelle, -4 mars 1693, procès-verbal dressé par ledit bailli, constatant les violences et désordres survenus en la ferme de Fromentière habitée par le sieur Nicolas Le Camus, officier de la feuë Reine, sa femme et sa fille, au sujet d'une saisie à opérer à la requête de François Le Camus, fils et donataire universel des sieur et dame Le Camus, par Courtois, huissier à cheval au Châtelet de Paris, assisté de six archers-huissiers en la prévôté générale des Monnaies et Maréchaussée de France, -enquête faite sur la plainte de dame Hélène Blondeau, veuve de Nicolas Chevetaille, vivant écuyer, sieur de Leorie, capitaine au régiment de Champagne et ingénieur ordinaire du Roi, demeurant en la ferme du Petit-Villiers, contre Pierre Delaunoy, manouvrier, Aubaine Villain, sa femme, Nicolas Delaunoy, laboureur, et Madeleine Ginot, sa femme, qui auraient abattu ou laissé abattre par leurs bûcherons douze ou treize arbres appartenant à la dame demanderesse, etc. (124 pièces papier)

1631-1693

B305

Minutes du greffe.

Du 14 janvier 1694, sentence rendue par maître Jean Marcq, bailli du lieu, entre André Gaullier, laboureur aux Piolliers, paroisse de Bassevelle, et Laurence Gaullier, sa soeur, demandeurs en restitution de 18 perches de terre mal à propos comprises dans les héritages de la ferme ci-après dite, contre François Billebille, laboureur au Bois-Cornaille (Corneille), défendeur, et damoiselle Madeleine Delaunoy, veuve de Henri de Longueau, vivant écuyer, sieur du Bois-Corneille, demeurant à Courbat, ayant pris fait et cause pour son fermier, -bail judiciaire de moitié, pour la jouissance, de la recette de Bassevelle, droits, terres et héritages, circonstances et dépendances, à la requête de M. Robert Lhermite et damoiselle Marie-Anne Drouin, sa femme, avant lui veuve de maître Nicolas Marcq, -du 21 février 1697, sentence qui condamne, en 25 livres d'amende, Pierre Hulcot, manouvrier et blâtier au Petit-Villiers « pour les juremens et blasphêmes de sacre-Dieu, je renie Dieu et Mort Dieu, par luy dits et proférés », ladite amende attribuée, savoir : 4 livres à l'église et fabrique Sainte-Croix de Bassevelle et le surplus au fisc, -17 avril 1697, plaids généraux tenus pour la conservation des droits des Dames dudit Bassevelle, sur la convocation des habitants du lieu, réunis à cet effet trois fois par an, savoir : les premiers mercredis de Quasimodo, d'octobre et de mars, et, en cas de défaut, condamnés chacun en 7 sous 6 deniers d'amende, -procès entre Pierre Legrand, laboureur au Petit-Villiers, et Gabriel Ledret, de même état, assisté de Marie Delaunoy, sa femme et d'Aubine Villain, leur mère et belle-mère « lesquels sans aucun subject, ledit Ledret, garny qu'il estoit, en ses

mains, d'un baston, en auroit frappé le suppliant d'une si grande force qu'il l'auroit jetté par terre, et entr'autres coups luy en auroit donné un sur le visage, dont il y a plaie ouuerte », etc.,-procès-verbal de vente de meubles et effets provenant de la succession de Pierre Hulcot et de Marie Fourré, sa première femme,-poursuites dirigées à la requête du procureur fiscal de Bassevelle et de Charly, contre Jean Delahaye, marchand, chirurgien, ci-devant greffier du bailliage de ces lieux et alors syndic perpétuel de Charly, pour raison des excès, violences, voies de fait, faussetés, exactions, concussions et malversations commises par lui et par Geneviève-Alde Jagu, sa femme, tant dans les achats et revente de grains et autres denrées qu'autrement, ès fonctions de sa charge et profession, achats de dettes à vil prix, levées de deniers sur le public au sujet des milices et autres charges du lieu, sans ordre ni rôles vérifiés, etc., requêtes des parties et information sur les faits dénoncés,-procès-verbal de vente des meubles et effets de la succession des défunts Nicolas Vaglin et Marie Beaujan, vivants blâtiens au Petit-Villiers,-21 septembre 1710, testament du sieur André-Adrien Warel, curé de Bassevelle, doyen rural de Chézy-(l'abbaye), par lequel il lègue tous ses biens meubles à Marie-Elisabeth Anceau, à la charge d'avoir soin de ses funérailles et de fonder un service, ou bon lui semblera, pour lui, son père, sa mère et autres morts ou qui décéderont,-du 21 du même mois, apposition de scellés sur les meubles et effets dudit sieur Warel,-4 novembre 1713, procès-verbal dressé par le frère Augustin Barat, procureur des religieux Célestins de Paris, de la découverte d'un enfant exposé au bout du pont de la ferme de l'Isle en Brie, appartenant auxdits religieux, constatations légales relatives à cet enfant, qui a été remis aux mains d'Anne Moret, femme de François Mercier, manouvrier au Petit-Villiers, pour le nourrir et le faire allaiter jusqu'à ce qu'il se soit trouvé une nourrice convenable, etc.,-29 octobre 1715, inventaire fait par Pierre Guynet, greffier du bailliage de Bassevelle et Charly, à la requête de Marguerite Debray, veuve de François Billebille, vivant laboureur au Bois- Cornaille, de tous les biens meubles, effets, grains, chevaux, bestiaux, titres, papiers, dettes actives et passives, etc., dépendant de la communauté qui a existé entre la requérante et son défunt mari. (75 pièces papier)

1694-1715

B306

Minutes du greffe.

Du 4 janvier 1716, procès-verbal d'apposition de scellés en la ferme du Petit-Bois-Cornaille où est décédé Pierre Legrand, vivant laboureur en ce lieu, époux de Marie Jannelle, veuve en premières noces de Pierre Monpoix,-actes de tutelle des enfants dudit Pierre Legrand et de sa veuve,-procès-verbal dressé par M. Teroux, échevin et syndic du bourg de Charly, qui avait délivré un billet de logement aux nommés Jean Caland et Éloi Tréan, de Soissons, pour tenir garnison chez le sieur Lhermite, receveur de la terre de Bassevelle, mis en demeure de payer la taxe d'une maison à lui

appartenant, sise audit Charly, et qui, en voyant les garnisaires, aurait juré le saint nom de Dieu et blasphémé contre le syndic, etc., etc.,-mémoire des habitants de Bassevelle sur la mauvaise qualité du territoire qui ne permet pas d'y élever du bétail blanc, ou s'il y en a, il ne peut appartenir qu'aux plus riches d'entr'eux, qui ont le pouvoir de changer de troupeau deux ou trois fois l'an, ajoutant que : quatre ou cinq de la paroisse ont pris des troupeaux plus que suffisants pour manger toute l'herbe de ladite paroisse et faire mourir de faim tout le gros bétail, etc. En marge de ce mémoire est une consultation signée de MM. Parent et Hannier, avocats à Meaux,-4 et 5 août 1716, apposition, reconnaissance et levée de scellés suivies d'inventaire, le tout fait au domicile de Marie Couturier, veuve de Pierre Antereau le jeune, vivant laboureur à la Noue-Brayer, paroisse de Bassevelle,-procès-verbal de levée du corps d'un jeune homme, trouvé auprès des bois de la ferme de l'Isle, et qui, d'après le rapport de maître Antoine Delahaye, chirurgien à Charly, paraissait avoir été assassiné,-information faite « à l'encontre de certaine quiddante accusée d'avoir accouchée et avoir mal usé de son fruit,»-procès-verbal d'expertise dressé à la requête de messire Claude-Charles de Champagne, chevalier, seigneur de Leuze, de la Villeneuve et de Choisy-au- Bois, en partie, tuteur de Jacques-François Salmon Du Bellay, constatant l'état des lieux et l'estimation des réparations à faire au château de Salnove et dépendances,-procédure intervenue entre divers habitants de Bassevelle, afin d'interdiction du pâturage des troupeaux de bêtes à laine, dans les prés de la paroisse, après la fauchaison et le foin levé,-procès criminel intenté à la requête de Marie Durant, veuve de François Sonnette, stipulant pour François, son fils, contre Nicolas Vignier, charretier au service du sieur Clérambault, receveur de la seigneurie de Bassevelle, qui se serait jeté sur le plaignant et « l'auroit traîné sur le bout d'un fumier où il y avoit de l'eau à suffisance pour noyer ledit Sonnette, ce qui estoit son dessin, après lui avoir baillé plusieurs coup de pieds, il s'est mis à genoux sur luy avec l'intention de le crever et tuer, luy arrachant les cheveux, jurant et blasphémant le saint nom de Dieu, il lui anroit gasté entièrement un habit neuf » etc.,-13 décembre 1713, inventaire de meubles et effets, titres et contrats trouvés au décès de M. André-Adrien Warel. vivant curé de Bassevelle, etc. (99 pièces papier)

1716-1719

B307

Minutes du greffe.

Du 2 mars 1720, procès-verbal de vente des meubles et effets provenant de la succession de Pierre Rousselet, vivant manouvrier à Hondevilliers, et de Jeanne Monpoix, sa dernière femme,- apposition de scellés par maître François Raimbert, bailli d'Hondevilliers, au domicile de Claude Deshumeurs, à cause du décès de Nicole Regnard, sa femme, qui a laissé deux héritiers, savoir : une soeur demeurant à Paris, et un frère absent du pays,

soldat dans les armées du Roi, depuis dix-huit ou vingt ans :-17 mai 1720, lettres d'émancipation accordées par le roi Louis XV à ses amés : Marie, Vincent et Marguerite Berjot, enfants mineurs de Pierre Berjot et de Marié Guyard, sa femme,-procès intenté par Louis Regnault, stipulant la cause de Marie Vilcocq, sa femme, contre Louis Nolin, qui, sans aucun sujet ni raison, aurait frappé la femme du plaignant à coups de pieds et « de baston en plusieurs parties de son corps, et notamment sur la teste et sur les bras, dont elle est grièvement blessée, ayant playe ouuerte et effusion de sang à la teste, estant en danger de perdre la vie » etc.,-procès-verbal d'apposition de scellés par maître Philippe Hennequin, bailli de Bassevelle et de Charly, en la maison presbytérale dudit Bassevelle, après le décès de messire René Delorme, curé et doyen du lieu,-du 13 octobre 1721, inventaire des meubles, effets, denrées, grains, chevaux, bestiaux et foins, titres, papiers, dettes actives et passives des successions de Pierre Berjot et Jeanne Trutet, vivants laboureurs en la ferme de l'Isle, appartenant aux Célestins de Paris, ledit inventaire précédé des procès-verbaux d'apposition et de levée des scellés au domicile des susnommés,- 9 avril 1722, bail judiciaire des biens appartenant aux enfants mineurs de Louis Bertelot, vivant maréchal à Bassevelle, et de Marie Guillon, sa femme,-vente des meubles et effets provenant de la succession de Claude Vignier et de Jeanne Drieux, en leur vivant hôteliers à la Maisonrouge, paroisse de Bassevelle. Principaux objets mis en vente : Une bassinoire de cuivre jaune, adjudgée à 7 livres 4 sous, une pinte d'airain, 5 livres 6 sous, douze paires de petits dindons, à 22 sous la paire, 13 livres 4 sous, un bouvillon sous poil noir, 35 livres 10 sous, une vache sous poil rouge, âgée de cinq à six ans, 30 livres 5 sous, etc,-rapport de Jeanne Laurier et de Marie Gérard, sages-femmes nommées d'office pour visiter la fille Marie Salmon, afin de reconnaître si elle était enceinte ou non,- poursuites dirigées contre Louis Le Teigneux, fils de Robert, laboureur à Salnove. par Charlotte Braver, à laquelle ledit Le Teigneux avait promis le mariage,-apposition de scellés au domicile de maître René Javary, vivant curé de Bassevelle, décédé le 3 mai 1724,-requête de M. François Le Camus, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, ancien officier des gendarmes de la garde du Roi, afin d'apposition de scellés au domicile de Jacques Camus, son fermier au lieu de La Loge, pour la conservation des charges, loyers et redevances de ladite ferme,-information sur la plainte de Pierre Blanchoin, tisserand à Saacy, au nom de Pierre, son fils, qui, étant à faire paître les vaches d'Antoine Martin, au pré dit du Pressoir, territoire de Bassevelle, aurait été frappé jusqu'à effusion de sang, par Louis Carré, laboureur et cabaretier à Bussières, etc. (107 pièces papier)

1720-1725

B308

Minutes du greffe.

1er avril 1726, requête au bailli du lieu, présentée par M. Jean-Baptiste-Nicolas d'Esmée, marquis de La Chesnaye, chevalier, seigneur de Rougemont, grand écuyer tranchant du Roi, porte-cornette blanche de France, gouverneur des villes et château de Meulan, gentilhomme ordinaire de la chambre des Dauphins de France, demeurant au Louvre, à Paris, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, afin de réception, comme garde des bois dépendant de la ferme du Petit-Villiers, du nommé Denis Marie, garde des chasses de l'ancien évêque de Tournay,-2 mai 1726. plaid généraux portant convocation des habitants de la seigneurie de Bassevelle, pour les obliger à reconnaître les droits dus aux Dames du lieu, dont il a été donné lecture aux comparants appelés à tour de rôle, avec injonction «de rester en arrêt de leurs personnes jusqu'à la fin des assises », -actes de tutelle et de curatelle, -plainte de Nicolas Chiboust, laboureur à Vapré, paroisse de Bassevelle, contre le berger de Nicolas Billebille, fermier de la Fosse-Arbois, qui, malgré les précautions civiles prises par le requérant, ne cesse de mener son troupeau de bêtes blanches sur les pâtures grasses de la ferme de Vapré, « et pour se rendre absolu, ledit berger a usé de menaces de tuer le suppliant et ses domestiques. » etc., assignations à témoins, rapport de chirurgiens sur les blessures faites au requérant par le berger susdit, informations sur les faits, etc. :-procès-verbal de vente des meubles et effets de Claude Boudin, vivant laboureur à Pavant, à la requête de Nicolas Baudin, tuteur des enfants dudit Boudin et d'Angélique Duhamel, sa première femme,-27 mars 1729, procès-verbal de remise aux mains de Jean Boys, manouvrier à Salnove, d'un petit garçon de six ans resté orphelin par suite du décès, arrivé sur mer, du nommé Charles-Rose Aupinot, son père, et de la mort de Françoise Beloncle, sa mère, survenue à l'Hôtel-Dieu de Charly à cause de maladie et pauvreté,-requête de M. Michel Lempereur de Mortfontaine, écuyer, seigneur de Couchereuil et de Sablonnières, en partie, l'un des deux cents cheveu-légers de la garde ordinaire du Roi, demeurant à Bassevelle, qui. comme acquéreur d'une ferme et héritages sis à La Noue-Brayer, a exposé qu'avant de prendre possession, il était bien aise que les réparations nécessaires à faire aux bâtiments de ladite ferme soient constatées, aussi bien que le marnage des terres, nomination et rapport des experts chargés de procéder aux opérations dont il s'agit,-appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles et effets après décès, notamment en la ferme de l'Isle occupée par les enfants mineurs des défunts Pierre Berjot et Jeanne Trutet. Objets vendus : deux petits porcs, 31 livres 15 sous, une vache sous poil rouge, 42 livres, un boeuf, 105 livres, 20 livres d'étain fin, à 22 sous 6 deniers l'une, 22 livres 10 sous, 78 livres d'étain commun à 18 sous, 70 livres 4 sous, 45 brebis à 6 livres 12 sous la pièce, 148 livres 10 sous, 81 moutons à 131livres la paire, 526 livres 10 sous : 152 poules et chapons à 9 sous la pièce, 68 livres 8 sous, etc.,-demande en interdiction à la gestion de ses droits, du nommé

Claude Baudin, âgé de quarante ans, formée par Claude, son père, laboureur à la Noue-Brayer, et Charlotte-Françoise Lamiche sa mère, pour cause d'imbécillité et de démence, et conséquemment incapable de se gouverner, de gérer aucuns biens ni affaires, etc., - procès-verbal d'expertise des réparations nécessaires qu'il convient faire aux étangs de Salnove et du Mousseau, appartenant au mineur Du Bellay, -entérinement des lettres d'émancipation obtenues en la chancellerie du Palais, à Paris, le 14 juin 1738, par Marie et Nicolas-Étienne Berjot, enfants de Nicolas Berjot, vivant laboureur à la Cresselotte, paroisse de Bassevelle, et de Marie Grison, femme en secondes noces de Nicolas Choiselat, fermier audit lieu, etc. (118 pièces papier)

1726-1740

B309

Minutes du greffe.

Du 31 avril 1742. entérinement de lettres de bénéfice d'âge accordées à Claude Delétain, garçon mineur, âgé de vingt-deux ans et cinq mois, fils de Nicolas et de Marie-Anne Hubert, demeurant à Boulangis, paroisse de Bassevelle, -apposition de scellés sur les coffres, armoires, porte des chambres ou choses dépendant de la succession de défunt Claude Hubert, vivant exploitant la ferme dudit Boulangis, -3 avril 1744, requête présentée au bailli de Bassevelle, Charly, Couprou et dépendances, par le procureur fiscal de ces juridictions qui a exposé avoir appris : « que maître Jean Chrisostome, curé de Bassevelle, avait été depuis deux mois, ou environ, en la ville de la Ferté-au-Col, pour se faire plus facilement traiter d'une maladie qui lui est survenue, par médecins et chirurgiens dudit lieu, de laquelle néanmoins il est décédé le jour précédent. » et que pour la conservation des intérêts de ses père et mère, il est nécessaire d'apposer les scellés sur les effets par lui délaissés, procédure, inventaire, etc., -29 janvier 1746. plainte portée par dame Henriette Torf, veuve de messire Alexandre Lhuillier, chevalier, seigneur de Chalandos, Le Breuil, Montmogis, etc., demeurant en son château de Chalandos, paroisse de Saint-Siméon, propriétaire de la ferme de Vapré, paroisse de Bassevelle, contre Étienne-Pierre Porret, laboureur en ladite ferme, qui avait quitté et abandonné son exploitation, après avoir « furtivement et d'un mauvais dessin enlevé et fait enlever, non-seulement ses meubles les plus précieux, mais encore ses chevaux, bestiaux et ustensiles de labourage, blés battus et non battus, autres grains, foins et volailles qui. tous ensemble, étoient le gage de la suppliante, etc. » assignations à témoins et information sur les faits ci-dessus, -procès poursuivi à la requête de Nicolas Simon, cordonnier demeurant à la Boue, paroisse de Bassevelle, et de Marie-Madeleine Champiat, sa femme, contre le nommé Jean Papaimbrère dit l'Allemand, berger au Petit-Bassevelle, qui, armé d'un fusil, avait tué les poules des plaignants et frappé très-violamment la dame Simon, -jugement rendu entre Simon Lamiche, laboureur à la Noue-Brayer, d'une part, Antoine Noslin, manouvrier

au Petit-Villiers, et Michel Lempereur, écuyer, sieur de Mortfontaine, demeurant à la Ferté-au-Col, intervenant et ayant pris fait et cause dudit Noslin, au sujet de 30 perches de bois revendiquées par le demandeur, comme faisant partie des héritages de la ferme du Bois-Corneille, acquise par lui des sieur et dame d'Aulnay, suivant contrat reçu par Loizon, notaire à Paris, le 4 février 1745,-1750-51, procédure poursuivie à la requête du procureur fiscal de Bassevelle, contre certains quidams malveillants qui auraient enlevé différents objets du domicile de la dame Jeanne Le Camus, décédée le 29 janvier 1750, femme de messire Charles-René d'Aulnay, chevalier, seigneur de Thiercelieu, absent depuis plusieurs années,-inventaire fait par Jean Picard, greffier du bailliage de Charly et Bassevelle, à la requête de Françoise-Nicole, Nicolas-Jean-Baptiste et Marie-Jeanne Choiselat, enfants de Nicolas et de Marie Grison, décédés laboureurs en la ferme de l'Ariselot, paroisse dudit Bassevelle, de tous les meubles et effets, chevaux, bestiaux, équipages de labourage, comme : charrues, chariots, charrettes et herses, dettes actives et passives, titres et papiers, etc. (109 pièces papier)

1741-1751

B310

Minutes du greffe.

Du 25 septembre 1752, procès-verbal dressé par Simon Lamiche, laboureur à la Noue, Jean Bruneau, maçon à Bassevelle, et Jean Pascal, charpentier à Charly, experts nommés d'office, « à l'effet de voir, visiter, priser et estimer les réparations urgentes et nécessaires à faire à la maison, bâtimens et granges dépendant de la succession vacante de défunte dame Jeanne Le Camus, à son décès épouse du sieur Charles-René d'Aulnay, ensemble estimer le fonds et propriété d'icelle maison, grange, cour, jardin, clos et taillis qui en dépendent », lesdites réparations montant à 1,572 livres, le fonds des constructions et jardin évalué à 642 livres, et celui du clos et du taillis à 1,000,-22 mai 1754, plaintes portées devant maître François Raimbert, bailli, juge civil et criminel de Charly, Bassevelle, Coupru et dépendances, par Pierre Ulcot, marchand de bestiaux au Petit-Villiers, qui a exposé qu'étant à faire de l'herbe dans une pièce de blé, pour la subsistance de son bétail, il y a été joint par François Fauvet, laboureur au même lieu, « qui luy auroit dit en ces termes : sacré bougre si je fauois trouué seul je t'aurois cassé les bras ____ », qu'ensuite il fit tomber le plaignant à terre, le trainant et le renversant d'instant en instant, etc.,-15 avril 1755, nomination du sieur Jérôme Legrand, comme garde amendier du territoire de Bassevelle, à commencer dudit jour jusqu'à l'enlèvement de la dernière gerbe de tous grains, à la condition qu'il lui sera payé par les laboureurs, trois livres par charrue, et par les particuliers, 2 sous par arpent de terre,-10 janvier 1757, inventaire fait à la requête de Louis Bellanger, receveur de la terre -et seigneurie de Bassevelle, tant en son nom que comme tuteur de ses enfants et de défunte Marguerite Delizy, sa femme,

etc., de tous les meubles et effets, grains, foins, chevaux, bestiaux, titres et papiers, dettes actives et passives dépendant de la communauté desdits époux, montant ledit inventaire, à 18,177 livres 15 sous, non compris les dettes actives s'élevant à 1.368 livres 10 sous,-6 mai 1757, plainte de Simon Lamiche, laboureur à la Noue-Brayer, stipulant pour son fils, contre Marguerite Souart et Marie-Jeanne Nitot, qui avaient coupé du bois sur les propriétés du plaignant, et en outre menacé son fils, qui aurait reçu plusieurs coups de serpe de la part de ladite Souart, femme de Nicolas Bouquant, manouvrier au Petit-Villiers,-information faite sur la plainte d'Étienne Péricart, vigneron à Pavant, au nom de Marie-Anne Rahault, sa femme, exposant que le 23 août 1759, cette dernière étant à glaner sur une pièce de trémois appartenant au sieur Pierre Gallot, fermier à Salnove, il vint à elle armé d'une grosse pierre qu'il lança avec raideur contre ladite Rahault et l'atteignit entre les épaules : ensuite, l'abordant il se jeta sur elle, la terrassa de plusieurs coups de poing sur la tête et sur le visage, assignations, rapports de chirurgiens, etc.,-procès criminel poursuivi à la requête de François Fauvet, laboureur au Petit-Villiers, et du procureur fiscal du bailliage de Charly et dépendances, contre Jean et François Nobecourt, marchands audit lieu du Petit-Villiers, ainsi que contre leurs femmes qui ont frappé le requérant de telle sorte qu'il est resté comme mort sur place, ayant un bras cassé, le doigt annulaire de la main gauche coupé, et atteint de plusieurs autres blessures,-30 janvier 1760, procès-verbal de déclaration de grossesse par damoiselle Esprit-Juvénal-Françoise Le Sueur de Lyonval, laquelle a dit, à la réquisition de messire Charles-Antoine Le Sueur, écuyer, sieur de Lyonval, demeurant en son château de Formentières, paroisse de Bassevelle, « qu'elle étoit enceinte de trois mois des oeuvres d'un homme a elle inconnu, laquelle déclaration elle a dit être sincère et véritable, sous le serment pris d'elle au cas requis, dont il lui a été donné acte, pour lui valoir en temps et lieu, ce qu'il appartiendra, avec injonction d'avoir soin de son fruit, sous les peines portées par les Ordonnances », etc. (79 pièces papier)

1752-1760

B311

Minutes du greffe.

Procédure poursuivie par Jean Lemoyne, laboureur à la Croiselotte, contrôle nommé Thiriat, garde-vente des bois de l'Isle, pour le sieur Colinet et compagnie, et encore contre Joseph Solivot et père André, de province inconnue, voituriers par terre, demeurant en une cabane construite dans lesdits bois, dont les boeufs ont causé dans la nuit du 23 au 24 août 1760, à 10 heures du soir, des délits en une pièce d'avoine de 14 arpents située vis-à-vis des portes de la ferme dudit lieu de la Croiselotte,-sentence portant condamnation en 3 livres d'amende contre Pierre Vigner et Jacques Guyot, vigneron demeurant : l'un à Bassevelle, l'autre à Rudenoise, paroisse de Charly, pour avoir, de leur autorité privée, été faire vendanges dans

leurs vignes sises au territoire dudit Charly,-homologation des lettres de bénéfice d'âge obtenues en la Chancellerie du Palais, à Paris, par les enfants d'Antoine Hédange, vivant maître d'école à Bassevelle, et de Marguerite-Geneviève Ledoux, sa femme,- apposition de « scellés sur les effets méritans, et description de ceux en évidence », dans la ferme de l'Isle, paroisse de Bassevelle, où sont décédés Jean Closier et Marie-Louise Baudin, sa femme, laissant plusieurs enfants,-requête plaintive par Jean Bonheur, scieur de long au Petit-Villiers, qui a exposé que le lundi 16 mai 1763, à huit heures du soir, étant sur le grand chemin de la Fosse-Arbois, accompagné du nommé Grégoire Bayart, de même profession, celui-ci se serait, sans sujet ni raison, jeté sur le requérant, « lui a donné plusieurs coups et notamment un coup de hoyeau à la teste dont il est grièvement blessé et a manqué de mourir sur la place, n'eut été le secours qui lui est survenu », assignations à témoins et rapports de chirurgiens,-instance entre Jean-Charles Noblet, charron, et Claude Daublin, manouvrier au hameau des Groseillers, demandeurs, contre Pierre Gallot, laboureur à Salnove, défendeur, qui voulait interdire aux premiers le droit d'envoyer paître leurs bestiaux autour de l'étang dudit lieu des Groseillers, comme aussi de laisser abreuver ces bestiaux au même étang,-28 novembre 1763, procès-verbaux d'apposition et de levée de scellés, suivis de l'inventaire des meubles et effets de la succession de Jean Lemoyne, décédé laboureur en la ferme de la Croiselotte, à la requête de Pierre Autereau, aussi laboureur demeurant à la Fosse-Arbois, collecteur des tailles et autres impositions de la paroisse de Bassevelle, et en cette qualité créancier de ladite succession,-1764, procès criminel poursuivi à la requête du procureur fiscal du bailliage susdit, au sujet du vol d'un lit, d'un traversin et de deux couvertures, commis chez le nommé Delisy, fermier à Bassevelle, assignations, information, interrogatoires, récolement de témoins, confrontation et jugement définitif, ordonnant qu'il sera plus amplement informé pendant six mois, contre Marie-Françoise Molin, inculpée, « et cependant relaxée et mise hors des prisons du siège, à ce faire le geôlier contraint, quoy faisant déchargé, à la condition par ladite Molin de se représenter à toutes assignations, quant il sera par justice ordonné, sous les peines de droit, et à cet effet tenue de faire élection de domicile à Charly », etc. (97 pièces papier)

1761-1764

B312

Minutes du greffe. - Procès civils et criminels, appositions de scellés, inventaires de meubles et effets après décès, actes de tutelle, de curatelle, etc.

11 mai 1765, demande en reddition de compte par Jean-Baptiste Bouclier, manouvrier à Monthomé, paroisse de Saint-Cyr, comme subrogé- tuteur de Nicolas Boucher, fils de Nicolas et de Louise Boudin, contre Jean Delisy, laboureur à Bassevelle, Marguerite Bellanger, sa femme, et Lucien Bellanger, aussi laboureur en ce

lieu, chargés de la tutelle du mineur Boucher,-entérinement de lettres de rescision obtenues en la Chancellerie du Palais, à Paris, les 11 décembre 1765 et 25 janvier 1766, par Marie-Marguerite Bellanger, femme de Jean Delisy, laboureur à Souchery, et par celui-ci contre Jean Michon, marchand au Petit-Bassevelle, et Charlotte Chemin, sa femme, avant lui veuve de Jean Lemoyne, décédé laboureur à La Croiselotte, ayant renoncé à la communauté d'entre elle et ledit défunt Lemoyne, Jean-François Janvier, receveur des Aides à Saint-Denis en France et autres, héritiers ou créanciers de la succession dudit Jean Lemoyne,-déclaration de grossesse par Marie- Anne Theneau, âgée de trente ans, enquêtes faites à ce sujet par Jean-Pierre Fayet, ancien procureur au bailliage de Charly et Bassevelle, exerçant la vacance du siège, sentence qui condamne Jean-Pierre Chemin, laboureur à la Noue-Brayer, à donner à ladite Theneau, sa servante, « la somme de 100 livres pour aliments pendant sa grossesse et frais de gésine », -information faite à la requête d'Anne Bayer, veuve de Jean Nobecourt, décédé marchand au Petit-Villiers, partie civile et complainante, le procureur fiscal joint, contre Marie-Jeanne Nobecourt, servante chez la veuve Harelle, laboureuse à Salnove, et Cécile Nobecourt, couturière audit lieu du Petit-Villiers, accusées de violences contre la requérante, leur belle-mère, notamment d'avoir obligé celle-ci à quitter la maison de son défunt mari, sans considérer ni son âge avancé, ni ses infirmités, après l'avoir mise à la porte. « Et pour consommer leur procédé elles auroient ouvert le coffre appartenant à la suppliante, et renfermant ses habits et linges les plus propres, elles les en auroient tirés et jeté de même dehors sur le fumier, ainsi que ledit coffre, un lit, un traversin, deux oreillers et quatre draps, de même que les habits et linges de sa fille mineure », etc.,-27 avril 1770, réception comme gardes-chasses des nommés Georges Desliens, demeurant au château de l'Isle, Nicolas Planson, habitant du Petit-Villiers, Christophe Kous, demeurant à La Loge, paroisse de Bassevelle, et Jacques Delétain, laboureur au Jariel, paroisse de Sablonnières, tous pourvus des provisions de M. le maréchal et de M. le comte de Bercheny, père et fils, concessionnaires pendant leur vie durant seulement, du moins autant de temps qu'ils seront seigneurs de Luzancy, des droits de chasse de la terre dudit Bassevelle, suivant acte capitulaire des religieuses de l'abbaye royale de Notre-Dame de Soissons, copie de cet acte fait au nom de Madame Élisabeth-Catherine de Roye de La Rochefoucault, abbesse, avec le consentement de sa communauté, suivie des provisions susénoncées données par MM. « Ladislas, comte de Bercheny, maréchal de France, seigneur de Luzancy, Courcelles et autres lieux, et Antoine, comte de Bercheny, mestre de camp du régiment de son nom, gouverneur des ville et château de Commercy », etc., -sentence rendue en matière de retrait lignager, à la requête de Ponce Leredde, laboureur à Chantemanche, paroisse de Saacy-sur Marne, contre Simon Lamiche, de même état, demeurant à La Noue-Brayer, acquéreur de différents héritages provenant de la

famille du demandeur,-procès- verbaux d'expertise et estimation des réparations locatives de menuiserie, maçonnerie, serrurerie, vitrerie, etc., à faire aux bâtiments de la ferme de Salnove, dressé conformément au jugement rendu par le bailli de Charly et Bassevelle, le 9 mars 1771, entre messire François-Glaude-Jacques de Champagne, chevalier, seigneur de Villeneuve, Chaption, Salnove, etc., demeurant en son château de Chaption, demandeur, contre Pierre Gallot, laboureur et fermier sortant de la ferme dudit Salnove, comme aussi des ouvrages à faire aux chaussées, pierrées et sangsues des étangs de La Commune, du Charme et des Groseillers,-4 novembre 1771, procès-verbal d'arpentage dressé par Gabriel-Josse Seron, arpenteur royal à Nogent-l'Artault, et Jean-Pierre Lamy, arpenteur royal au Châtelet de Paris, demeurant à la Ferté-au-Col, en vertu d'un jugement rendu le 21 octobre précédent, entre Marie-Nicole Serrurier, veuve de Pierre Salmon, laboureur aux Bailleys, paroisse de Bussières, et leurs enfants, d'une part, contre Simon Lamiche, de même état, demeurant à la Noue- Brayer, d'autre part, lesquels étaient en contestation sur les limites et la contenance d'une pièce de bois d'environ 42 perches et demie, où il y avait eu autrefois une maison appelée la Cour de La Paveuse, etc. (101 pièces papier)

1765-1775

B313

Minutes du greffe.

Du 22 novembre 1766, inventaire des biens, meubles et effets, dettes actives et passives, litres et papiers de la communauté qui a existée entre Jean-Baptiste Boucher, décédé manouvrier à La Verdure, paroisse de Bassevelle, et Marie-Catherine Delarue, sa veuve,-24 avril 1777, sentence du bailli de Charly et Bassevelle, rendue entre les syndic, habitants et communauté de ce dernier lieu, autorisés par l'intendant de la province, suivant son ordonnance du 15 août précédent, contre François Fortin, laboureur à la Fosse-Arbois, contrevenant au traité servant de règlement pour l'usage des pâtures de la paroisse, en date du 19 juin 1718, par laquelle il lui est fait défense « de plus à l'avenir envoyer ses moutons et bestial blanc dans les prez de ladite paroisse de Bassevelle, élans tous reseruez pour la pasture du gros bestial et bestes à corne, excepté le pré appelé du Poncelet, à peine de 10 livres d'amende pour chacune contravention », etc.,-procès-verbal dressé par Henri-Jean-Baptiste de Tilleux, garde des chasses de la terre de Bassevelle, pour MM. de Bercheny, contre le nommé Jean-Charles Noblet, charron aux Groseillers, et un homme inconnu du garde, qui, après avoir tiré sur un lièvre et caché leurs fusils, couraient « munis d'un chien » après ledit lièvre,-du 29 avril 1778, plaid généraux portant convocation des habitants de Bassevelle, vassaux des abbesses, prieure et religieuses de l'abbaye Notre-Dame de Soissons, dames de Charly, Bassevelle, Coupru et autres lieux, afin de rendre leurs devoirs à ces Dames et entendre la lecture de leurs droits, etc.,-requête du procureur fiscal desdits

lieux, afin qu'il plaise au bailli lui permettre d'informer contre certains quidams, qui, le dimanche 10 octobre 1779, se seraient introduits chez le nommé Nicolas Lhote, manouvrier au Petit-Bassevelle, pendant qu'il était à la messe, avec sa famille, et auraient pris dans l'un des deux coffres étant dans sa maison, 40 écus en argent blanc, assignations à témoins et information sur les faits rapportés ci-dessus,-18mars 1780, inventaire fait à la requête de Christophe-Gabriel Loyer, maître des écoles de Bassevelle, en son nom et comme tuteur de ses enfants mineurs et de défunte Marie-Marguerite Romelot, sa femme, des meubles et effets dépendant de leur communauté,-procès-verbal dressé par les sieurs Pierre Moun et Nicolas-François Crouet, maîtres chirurgiens à Charly, experts nommés pour procéder à la visite et ouverture du corps de Charles Paris, vigneron au même lieu, blessé accidentellement par le sieur Michel Doyen, receveur général de la terre de l'Isle, en tirant des perdreaux, information par maître Louis Savart, bailli, juge civil, criminel et de police du bailliage susdit, contre le nommé Jean Moureux, qui avait pris dans une des écuries de la terme de Salnove, les effets ci-après appartenant à l'un des charretiers du sieur Simon Lamiche, savoir : « une veste de drap d'Elbeuf gris-blanc, doublée de serge d'Aumale, de pareille couleur, garnie de boutons en poil de chèvre, une grande culotte à pantalon de toile blanche, garnie de boutons pareils, une cravatte de soie à raies bleues, blanches et rouges, ___ un livre paroissien à l'usage du diocèse de Soissons », etc.,-5 février 1785, acte d'émancipation des six enfants mineurs de François Fortin et de Geneviève Dujardin, sa femme, en leur vivant demeurant à la Fosse-Arbois,-16 décembre 1789, plainte portée par Antoine Fortin, mineur émancipé, laboureur à la Fosse-Arbois, contre François Lamiche, de même profession à la Noue-Brayer, et contre deux de ses ouvriers, dont un aurait frappé le plaignant d'un coup de serpe au bras gauche, etc. (108 pièces papier)

1776-1790

Bailliage de Charly

2BP631 Minutes du greffe. Affaires diverses.

1728-1788

Charny. - Bailliages

Bailliage de Charny

B866 Assignations pour déclaration au terrier de la commanderie de Choisy-le-Temple (1692). Audiences (1721).

1692-1721

2BP632 Minutes du greffe. Affaires diverses. 1752-1790

B274 Fragment d'un procès-verbal de mesurage et partage de fermes et bâtiments, terres, près et autres héritages, fait en vertu d'une sentence rendue en la prévôté de Charny, justice de M. le grand prieur de France, par Claude Le Roy, arpenteur royal à Rozoy-en-Multien, nomination d'experts chargés de procéder à la visite des biens dont il s'agit, d'en faire l'estimation et d'en établir trois lots conformément au désir du testament et codiciles de la demoiselle Marie Yvonnet, reçus par Caillet, notaire, les 4 avril 1757 et 27 septembre 1759.

Héritages consistant en 187 arpents, situés sur le territoire d'Acy et autres circonvoisins, plus de deux autres maisons sises audit Acy et de différentes parties de rentes, le tout légué par défunte demoiselle Marie Yvonnet, au sieur Pierre Delacour, père, demoiselle Marie-Marguerite-Antoinette Gibert, sa femme, Thomas-Jacques Landry et Marie-Anne Gibert, son épouse, et aux enfants du sieur Antoine Gibert, de Chézy, ses enfants et petits-enfants. Tous les biens ci-dessus à partager par tiers entre les susnommés, savoir : un tiers aux enfants de la demoiselle Marie-Marguerite-Antoinette Gibert, décédée femme Lacour, un tiers aux enfants de Marie-Anne Gibert, vivante femme Landry, et un tiers aux enfants du sieur Antoine Gibert, second du nom. (2 pièces papier)

1776-1777

Bailliage de Choisy-le-Temple

2BP782 Affaires diverses. 1683-1692

Chartrettes. - Prévôté

B867 Pièces isolées. 1680-1779

Minutes du greffe

2BP633 1721-1789

2BP634 1727-1754

2BP635 1755-1792

2BP636 1773-1790

Chateaubleau. - Mairie

2BP637 Minutes du greffe.

1741-1787

Château-Landon. - Bailliages, prévôtés

Bailliage de Château-Landon

B870 Etats généraux projetés à Orléans en 1649 : pouvoirs donnés par les élus du bailliage. - Pièces isolées (1661, 1679).

1649-1679

Bailliage de Saint-Séverin-lès-Château-Landon

B209 Greffe. - Procès-verbaux d'assises tenues en ce Bailliage par Claude Petit, sieur de Beaupoivre, conseiller du Roi et son avocat en la prévôté de Château-Landon, bailli et juge ordinaire, civil et criminel dudit Bailliage.

Auxquelles assises se sont trouvés : le procureur-fiscal dudit Bailliage, le prévôt du Bréau-le-Bouchet-lez-Puiseaux,-le prévôt de la Chéraudière,-ceux de Melhereau,-de Courtoin,-de Coibeval,-La Cuillère,-Grand et Petit Tillet, Rosier et Montcourt, etc., et les sergents du Bailliage qui sont, Louis et Simon Fontenoy, Louis Frot, Claude Bazin et Jean François Rovolat. (In-folio, papier, 232 feuillets.)

1701-1703

2BP744 Registres d'audience

1724-1785

Prévôté de Jallemain

2BP1578 Minutes du greffe. Registres d'audience.

1683-1786

B872 Registre des causes extraordinaires.

1704

Prévôté de Saint-André

B873 Affaires criminelles.

1785-1786

Prévôté royale de Château-Landon

B1157 Minutes et stil.

XVII ème s.

B1156 Police. - Registres des causes ordinaires et extraordinaires

1630-1744

2BP742 Mercuriales. Valeurs des grains.

1676-1709

B1164 Registres isolés

1716-1737

Affaires criminelles

2BP730 1709-1727

2BP731 1728-1731

2BP732 1732-1736

2BP733 1737-1754

2BP734 1755-1767

2BP735 1767-1771

2BP736 1772-1774

2BP737 1775-1776

2BP738 1777-1780

2BP739 1781-1784

2BP740 1785-1790

Affaires diverses

2BP718	1600-1644
2BP719	1645-1659
2BP720	1660-1665
2BP721	1666-1670
2BP722	1671-1678
2BP723	1679-1682
2BP724	1683-1686
2BP725	1685-1686
2BP726	1687-1688
2BP727	1689-1691
2BP728	1692-1694
2BP729	1695-1698
B1077	Pièce isolée.

1739

Déclaration de la commanderie de Beauvais

2BP741	Déclarations à la commanderie de Beauvais. <i>Censiers et arpentage de la seigneurie du Mesnil en la paroisse de Chenoult, déclaration de Monfort, censiers de Bouchereau, déclarations à terriers des fiefs de la Gerville et de la Malosse, du fief de Bethleem.</i>	1650-1700
--------	---	-----------

Minutes du greffe. - Affaires civiles et diverses

B922	Registre d'amendes, semainier, pièces diverses.	1651-1787
2BP743	1656-1671	
B871	Sentences, comptes-rendus, criées, suppliques, etc.	

20/05/1659-30/06/1706

2BP702	1676-1699
2BP703	1699-1703
2BP704	1704-1708
2BP705	1709-1711
2BP706	1712-1718
2BP707	1719-1724
2BP708	1725-1730
2BP709	1731-1738
2BP710	1739-1743
2BP711	1744-1749
2BP712	1750-1757
2BP713	1758-1762
2BP714	1763-1765
2BP715	1766-1774
2BP716	1775-1780
2BP717	1781-1790

Plumitifs des causes

2BP674	1679-1696
2BP675	1697-1702
2BP676	1703-1710
2BP677	1710-1715
2BP678	1716-1725
2BP679	1725-1736
2BP680	1737-1741

2BP681	1743-1760
2BP682	1760-1768
2BP683	1768-1775
2BP684	1775-1778

Registres des causes d'audiences ordinaires

2BP639	1590-1626
2BP640	01/1628-06/1628
2BP641	07/1628-12/1628
2BP642	1630-1639
2BP643	1639-1642
2BP644	1643-1644
2BP645	1646
2BP646	1647-1648
2BP647	1649-1653
2BP648	1654-1656
2BP649	1657-1658
2BP650	1659
2BP651	1660-1661
2BP652	1661-1662
2BP653	1662-1663
2BP654	1663-1664
2BP655	1664-1666
2BP656	1666-1667
2BP657	1667
2BP658	1667-1670

2BP659	1671-1673
2BP660	1674-1677
2BP661	1678-1680
2BP662	1680-1687
2BP663	1687-1690
2BP664	1690-1694
2BP665	1695-1701
2BP666	1702-1711
2BP667	1711-1722
2BP668	1723-1736
2BP669	1738-1751
2BP670	1751-1761
2BP671	1762-1768
2BP672	1768-1776
2BP673	1776-1790

Registres des causes de police

2BP699	Rôle d'assises.	1507-1648
2BP693	1626-1630	
2BP695	Insinuations, donations entre vifs.	1638-1694
2BP701	Etat des greffiers et notaires.	1666
2BP700	Actes d'assemblées des habitants.	1675

2BP697	Registres des défauts.	1690-1795
2BP696	Affirmations de voyage.	1694-1785
2BP694	Registre des actes extraordinaires d'hôtel et de greffe.	1747-1790
2BP698	Registres des défauts.	1785

Registres des causes extraordinaires

2BP685	1641-1695
2BP686	1695-1702
2BP687	1702-1711
2BP688	1711-1727
2BP689	1728-1743
2BP690	1743-1758
2BP691	1758-1771
2BP692	1771-1790

Château-Thierry. - Prévôté

B874	Pièces isolées.	1742-1767
------	-----------------	-----------

Châtenay. - Prévôté

2BP757	Minutes du greffe. Affaires diverses.	1730-1790
--------	---------------------------------------	-----------

Châtillon-la-Borde. - Prévôtés

- B77 *Concerne La Borde-au-Vicomte et Châtillon-sous-Brétignoust*
Minutes des greffes, pour messire François-Louis Arbaleste, chevalier, vicomte de Melun, seigneur de La Borde et ses successeurs. - Appositions de scellés et inventaires après décès, - actes de tutelles, etc.
- Procès-verbaux annuels du dépôt fait entre les mains du prieur-curé et des marguilliers de Châtillon-sous-Bretignoust, par les seigneurs et dames de La Borde, d'une somme de 100 livres léguée aux pauvres desdits lieux et autres mendiants par messire Guy Arbaleste, l'un des anciens seigneurs de La Borde, - apposition de scellés et inventaire fait au château de ce lieu, après le décès de dame Anne-Françoise-Elisabeth Arbaleste de Melun, comtesse de Mailly, marquise de Nielle, veuve de Louis comte de Mailly, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général de ses armées, premier et grand écuyer de feu Madame la Dauphine, etc. (131 pièces papier.)*
- 1694-1788

Chauconin. - Prévôté

- 2BP758 Affaires diverses.
Dont la nomination de Martin Lhoste au poste de greffier (comporte 1 sceau).
- 1748-1790
- 2BP759 Affaires civiles
- 1783-1787

Chauffry. - Prévôté

- B875 Registres d'audience, minutes du greffe.
- 1671-1788

Chaumes[-en-Brie]. - Prévôtés

Identifié à l'origine comme Arcy, Bernay, Maucouvert

Prévôté de Chaumes

B876	Pièces isolées, dont informations.	1643-1789
2B24	Causes d'audience : registres, collection parcellaire. - 1 cahier (1685 - 1731) - 1 cahier (1736 - 1739) - 1 cahier (1773 - 1789)	1685-1789
2B23	Affaires civiles et criminelles : minutes du greffe. <i>A noter : inventaire du château d'Arcy (24-26 avril 1754)</i>	1695-1790
2B25	Affaires civiles : pièces de procédure (1737, 1741, 1743).	1737-1743

Prévôté de la Forest

B877	Pièces isolées.	1684
------	-----------------	------

Chelles. - Bailliage

2BP762	Minutes du greffe.	1746-1780
2BP763	Minutes du greffe.	1781-1790

Chenaise. - Prévôtés

Prévôté de Chenaise

2BP764	Notes réussies.	1659-1700
--------	-----------------	-----------

2BP765	Affaires diverses.	1700-1774
2BP766	Affaires diverses.	1700-1789
2BP767	Scellés, inventaires et tutelles.	1710-1738
2BP768	Scellés, inventaires et tutelles.	1739-1772

Prévôté de Combles

2BP790	Minutes du greffe.	1773-1788
--------	--------------------	-----------

Chenou. - Prévôté de Chenouteau

B878	Pièces isolées.	1692-1737
2BP769	Registres d'audience.	1738-1787

Chéroy. - Prévôté (Yonne)

2BP770	Registres d'audience.	1738-1789
B879	Pièces isolées.	1749-1761

Chessy. - Prévôté

Concerne Chessy, Chalifert, Jablines, Varennes et Magny-le-Hongre

B39 Justice et prévôté, de Chessy, Chalifert, Jablines, Varennes et Magny-le-Hongre. -Minutes du greffe : plaintes portées devant le prévôt, informations par lui faites sur ces plaintes.

Notamment : messire Vespasien Grangier, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, lieutenant de cent hommes d'armes, sous la charge de M. le maréchal de Vitry, seigneur du Mouceau, Chalifert, Jablines, Varennes et Arigny, contre Antoine Navarre, Nicolas Dieuleveult et leurs complices, accusés de vol de récoltes, sur une pièce de pré appartenant audit seigneur, etc. (146 pièces papier.)

1591-1650

B40 Justice et prévôté, de Chessy, Chalifert, Jablines, Varennes et Magny-le-Hongre. -Minutes du greffe : informations et pièces de procès au sujet de crimes et délits, actes de tutelles, inventaires après décès, - déclarations et règlements de frais sur saisies, etc.

Information faite au village de Chessy, par Mathieu Lefèvre, juge commis à ces causes, sur la requête du procureur fiscal de la terre et seigneurie du lieu, exposant que, bien que par les ordonnances royales il soit étroitement défendu à toutes personnes de porter arquebuses et pistolets, ledit procureur fiscal a été averti que le nommé Guillochet n'en était pas moins muni d'un fusil chargé de balles et dragées de plomb, dont il a fait usage dans la rue de Chessy, au risque de blesser les gens. (273 pièces papier.)

1650-1652

B41 Justice et prévôté de Chessy, minutes du greffe : ventes judiciaires de fruits et récoltes, - plaintes portées devant le prévôt de la justice et seigneurie de Chessy, - inventaires après décès, faits par le greffier ordinaire de la haute justice

Pour dame Marie de La Grange, veuve de messire Henry de Fourcy, en son vivant chevalier, seigneur du lieu, -inventaire fait à la requête de Jacques Debuy, maître chirurgien demeurant à Chessy, chargé de la tutelle de Françoise Moreau, fille mineure de défunt Gilles Moreau et de Françoise Debuy, sa première femme, -autre inventaire à la requête de Claude de Villiers, marchand à Chessy, tant en son nom que comme tuteur de Suzanne de Villiers, sa fille mineure, après le décès de Marie Vaudit, sa femme en dernières noces, etc. (204 pièces papier.)

1653

- B42 Justice et prévôté de Chessy, minutes du greffe.
Inventaire des biens, meubles et effets de messire Jean de Fourcy, vivant seigneur de Chessy, conseiller du Roi en son grand Conseil, ledit inventaire fait à la requête de maître Henri de Fourcy, conseiller du Roi en sa cour de Parlement à Paris, au nom et comme tuteur de demoiselle Marie-Marguerite de Fourcy, fille mineure et unique héritière de défunt sieur Jean de Fourcy et de dame Marguerite Fleuriau, jadis sa femme, encore ledit maître Henri de Fourcy au nom et comme exécuteur du testament olographe du susnommé, en date du 1er juillet 1633, etc. (171 pièces papier.)
1654-1655
- B43 Justice et prévôté de Chessy, minutes du greffe.
Procès intenté par le procureur fiscal de la terre et seigneurie de Chessy, aux sieurs Jacques Debuy le jeune, fils de Jacques, maître barbier et chirurgien, accompagné de plusieurs autres dénommés aux pièces, etc., accusés et convaincus d'avoir volé, la nuit, dans les jardins et cours du château, des fruits et des volailles, au préjudice de messire Henri de Fourcy, seigneur de Chessy, et comme tels, condamnés à faire amende honorable, nus en chemise, la torche au poing, à demander pardon à Dieu, au Roi et à M le président de Fourcy, ce fait, à être battus de verges par tous les carrefours et au bannissement pendant six ans. (191 pièces papier.)
1661-1662
- B44 Justice et prévôté de Chessy, minutes du greffe Inventaires faits après décès, déclarations de vacations, frais et dépens, par suite de saisies, - plaintes portées devant le prévôt de Torcy, Chalifert, etc. - Informations sur crimes et délits, - rapports de chirurgiens et autres pièces à l'appui.
Requête adressée audit prévôt par Barbe Quinegagne, veuve de défunt Étienne Josselin, se portant partie pour Côme, son fils, assassiné la veille par plusieurs individus, notamment par un tonnelier étranger à la localité, à l'aide d'un barroir.-Inventaire des biens, meubles et effets laissés après le décès de Marie Lefebvre, jadis femme de Noël Bailly, charron à Chessy, qui a requis ledit inventaire comme tuteur de Marie, François et Noël Bailly, ses enfants mineurs, etc. (221 pièces papier.)
1663-1665
- B45 Justice et prévôté de Chessy. -Minutes du greffe : inventaires après décès faits à la requête de Marguerite Soyer, veuve Claude Lefebure, en son vivant maréchal à Chessy.
de honnête personne Denis Fournier, barbier et chirurgien, demeurant à Paris, tant en son nom que comme tuteur de ses enfants mineurs,-de André Frain l'aîné, procureur fiscal de Bussy-

Saint-Georges, y demeurant, André Frain, le jeune, laboureur à Guermantes, Jean Trambly, laboureur à Montevrain, et François Bienvenu, procureur fiscal à Villevaudé tuteurs, séparément, de Marie, Élisabeth, Anne et Louise Trambly, filles de défunt Philippe Trambly. (226 pièces papier.)

1666-1672

2BP772 Affaires diverses.

1771-1790

2BP771 Feuilles d'audiences.

1779-1789

Chevannes. - Prévôtés

Concerne Chevannes et Boudainville

2BP773 Registres d'audience,

1717-1762

2BP223 Minutes du greffe

1770-1790

Chevrainvilliers. - Prévôté

2BP774 Registres d'aucience.

1717-1782

Chevru. - Prévôté

B880 Pièces isolées.

1709-1761

Chevry. - Prévôtés

Prévôté de Plessis-les-Nonnains

B881 Pièces isolées.

1717-1752

2BP4475 Registres d'audiences. Minutes du greffe. Affaires diverses.
1759-1773

Chézy-l'Abbaye. - Prévôté (Aisne)

B882 Pièces isolées.
1633-1787

Choisy-en-Brie. - Bailliage

2BP778 Feuilles de causes d'audience.
1760-1771

Minutes du greffe. - Affaires diverses

2BP779 1760-1780

2BP781 1760-1771

2BP780 1772-1780

Citry. - Mairie

2BP783 Registres d'audience.
1743-1788

Affaires diverses

2BP784 1743-1765

2BP785 1766-1783

2BP786 1784-1790

Claye. - Bailliage, mairie royale, haute justice

Bailliage de Claye

2BP787	Minutes du greffe. Registres d'audiences.	1756-1781
2BP788	Scellés, inventaires.	1772-1790

Mairie royale et haute justice

B46	<p>Minutes du greffe rendus par devant Michel Maupetit, maire et juge ordinaire de cette mairie royale pour messire Jacques-Antoine de Ricouart, marquis d'Héronville, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur du fort Barau et seigneur de Claye.</p> <p><i>Apposition de scellés à la requête de François Vivien, procureur du Roi de ladite Mairie royale, en la maison presbytériale de Claye, d'où le sieur Dardel, vicaire, a été emmené par la maréchaussée de Meaux, par ordre du Roi, et où il y a apparence qu'il ne reviendra plus. (63 pièces papier.)</i></p> <p>XVII ème s.-XVIII ème s.</p>
-----	---

Prévôté du Plessis-aux-Bois

B883	Pièces isolées.	1662-1741
------	-----------------	-----------

Clos-Fontaine. - Prévôtés

Prévôté de Becherelle

2BP128	Minutes du greffe. - Pièces diverses.	1676-1790
2BP127	Registres d'audiences.	1689-1784
2BP126	Minutes du greffe. - Scellés de tutelles.	1705-1785

Prévôté de Clos-Fontaine

B884	Information.	1720
2BP467	Minutes du greffe. Registres d'audience.	1731-1788

Prévôté de Givry

B885	Registres des causes ordinaires et extraordinaires (1753). Vente et adjudication au plus offrant (1747).	1747-1753
------	--	-----------

Cocherel. - Mairie

B886	Procédure criminelle : inventaire des pièces.	1778
------	---	------

Combault. - Prévôté

2BP789	Registres d'audience.	1778-1790
--------	-----------------------	-----------

Combs-la-Ville. - Prévôtés

Prévôté de Combs-la-Ville

2BP791	Affaires diverses.	1730-1756
--------	--------------------	-----------

Prévôté de Menchy

B1078	Pièces du greffe.	1673-1681
-------	-------------------	-----------

B1079 Registre des audiences (1753-1760). Pièces du greffe (1751-1761).
1751-1761

B887 Réception d'officier, information, registre d'audience, scellés, etc.
1771-1774

Compans. - Bailliage

2BP792 Affaires diverses.
1740-1788

Condé-en-Brie. - Bailliage (Aisne)

B888 Pièces isolées.
1768

Condé-Sainte-Libiaire. - Prévôté

2BP793 Minutes du greffe. Affaires diverses.
1665-1789

Congis[-sur-Thérouanne]. - Prévôté

B889 Minutes du greffe.
1716-1746

Corbeil. - Prévôté, châtellenie royale

B890 Pièces isolées.
1673-1676

Cossigny. - Prévôté

2BP795 Registres d'audiences, ainsi qu'un registre d'écrou (1709-1790).
Minutes du greffe (1725-1761).
1709-1790

2BP796 Minutes du greffe. 1762-1790

Coubert. - Prévôté

B894 Sentence (1675). Réquisitoire, jugement, informatiosn,
interrogatoire (1682-1773). 1675-1773

Minutes du greffe

2BP797 1673-1722
2BP815 1718-1784
2BP798 1723-1740
2BP799 1741-1744
2BP800 1745-1747
2BP801 1748-1749
2BP802 1750-1751
2BP803 1752-1755
2BP804 1756-1759
2BP805 1760-1763
2BP816 1760-1782
2BP806 1764-1769
2BP807 1770-1773
2BP808 1774
2BP809 1775-1777
2BP810 1778-1779
2BP811 1780-1781
2BP812 1782-1785

2BP813	1786-1787
2BP817	1786
2BP814	1788-1790

Couilly. - Mairie

2BP818	<i>Contient des éléments sur l'évêque de la Croix de Couilly.</i> Minutes du greffe.	1730-1780
--------	---	-----------

Coulombs-en-Valois. - Prévôté

Minutes du greffe

2BP819	Registres d'audience.	1715-1790
2BP820	Affaires diverses.	1715-1740
2BP821	Affaires diverses.	1741-1790

Coulommès. - Prévôté

B83	Minutes du greffe : acte d'assemblée des habitants et taxation pour subvenir au besoin des pauvres nécessiteux, M. de Deslincourt étant seigneur de Coulommès. <i>Levée de scellés et inventaires après le décès de messire Nicolas Durand, seigneur de Vaucourtois,-apposition de scellés après le décès de Jean Roze, curé, à la requête de ses frères et soeur, et de messire Pierre de Testard de La Guette, propriétaire de la terre de Sancy, tous ses légataires,-sentence qui condamne deux plâtriers de Coulommès à fournir, selon leurs conventions, à François Noirot, entrepreneur à Paris, tout le plâtre nécessaire à la construction et aux réparations du château de La Chapelle et de la ferme en dépendant, etc. (87 pièces papier.)</i>	1617-1777
-----	---	-----------

B275

Minutes du greffe. - Sentences, requêtes, rapports d'experts, etc.

*Du 9 octobre 1676, plainte faite audit greffe, par Charles Leaulté, charretier-domestique d'Étienne Fauvet, laboureur à la Rethoré, paroisse de Gilmontiers (Giremoutiers), qui a déclaré ne savoir « ce qui avoit esmeu un laboureur dont ne sçait le nom, mais qui est un homme violent, et qui s'est dit fermier d'une terre proche les fourches patibulaires de la seigneurie de Coulommes, et muni d'un bâton luy a aresté ses chevaux et charrestes, luy disant qu'il ne vouloit pas qu'il passât dans ladicte terre, mesme ledit homme porté de violence auroit frappé luy Leaulté. de plusieurs coups de poincs, de pieds et dudit bâton dont il étoit muniz, l'ayant gepté à bas du cheval sur quoy il estoit monté », -requête de Nicolas Mondolot, procureur ès sièges royaux et présidiaux de Meaux, par laquelle il expose que Jean Georgette, vivant vigneron à Coulommes, étoit son débiteur de 25 livres, par une obligation passée devant Claude Roze, notaire royal au même lieu
___ Ce considéré le créancier demande que les présomptifs héritiers de Georgette soient assignés sommairement devant le sieur prévôt de Coulommes, pour voir dire que l'obligation en question sera et demeurera exécutoire sur eux et leurs biens, -demande de maître Jean Roze, curé de Coulommes, contre les mêmes héritiers, en payement de la somme de 6 livres, d'une part, pour les convoi, service et enterrement du défunt, et 40 sous pour le luminaire par lui fourni audit enterrement, -17 septembre 1680, rapport de Pierre Desprez, maçon, et Claude Petit, couvreur en chaume, nommés par le prévôt de Coulommes, à l'effet de visiter la maison presbytérale du lieu et d'estimer les réparations à y faire, ainsi qu'aux bâtiments en dépendant, le tout évalué 142 livres, -jugement rendu entre messire Jean de Séton, chevalier, seigneur de Coulommes, demandeur en dommages et intérêts, contre Faron Saultereau, laboureur au même lieu, et l'obliger à restituer les branches et bottures d'un orme dont il s'étoit emparé, et à réparer le fossé fait par le demandeur, sur une pièce de terre appartenant audit seigneur, etc. (57 pièces papier)*

1676-1685

Coulommiers. - Bailliage, prévôté

Bailliage de Coulommiers

2BP964-1

Bailliage de Coulommiers, réception d'officiers : lettres.

3 documents extraits de la cote 2Bp 964.

1673

B892

Pièces de production (1699-1728), expertises (1674, 1700), registre des distributions des procès du greffe (1675-1680).

1674-1728

- B893 Pièces isolées. 1683-1788
- B891 Minutes du greffe : appositions de scellés, inventaires après décès, tutelles, curatelles, ventes de meubles et effets, sentences, etc. 1686
- B318 Minutes du greffe.
Testament de Marie Mondollot, femme séparée, quant aux biens, de Pierre Jubert, absent du pays pour le service du Roi, demeurant à Choisy en Brie, au logis de Pierre Jubert, son fils : par lequel elle a légué à l'église et fabrique Saint-Pierre dudit Choisy, la quantité de 30 perches de terre en une pièce sise au haut des Noues, et un quartier de même nature d'héritage assis aux Vaux :-procès porté en appel devant le bailli de Coulommiers, entre très-haute et très-puissante dame madame Elisabeth Turpin, veuve de très-haut et très-puissant seigneur messire Michel Le Tellier, vivant chancelier de France, dame de la Ferté-Gaucher, et Nicolas Devert, receveur et amodiateur de la terre et seigneurie du lieu, contre Pasquier Drouet, conseiller du Roi, commissaire aux revues des gens de guerre passant à Rebais, Nicolas Soutin, marchand à La Ferté, et Marguerite Leroy, femme non commune en biens de Jacques Grandjean, appelants de la sentence rendue par le juge de ladite Ferté, au sujet de droits seigneuriaux réclamés par les intimés, sur la succession de maître Romain Bourcier, vivant prêtre, curé de la paroisse de Doue, par laquelle sentence ledit Drouet et consorts ont été condamnés à payer 500 livres à Devert, griefs et inventaire de pièces et production en cause d'appel, présentés par ceux-ci au bailli de Coulommiers, réponses à griefs que mettent devant le même bailli ou son lieutenant, madame veuve Le Tellier et Devert, concluant « à ce que, par la sentence qui interviendra, il leur plaise dire qu'il a esté bien jugé par la sentence dont est appel, mal et sans griefs appelé, et ordonner que ce dont est appel sortira son plein et entier effet et condamner les appelans à l'amende et aux dépens. Sy Drouet, sur lequel on peut dire que roule toute l'affaire dont il s'agit, puisqu'il représente tous les cohéritiers, avoit voulu se rendre justice, bien loing d'avoir interjeté appel de la sentence dont il se plaint, il n'auroit pas deub souffrir qu'on la rendit, mais d'autant que personne n'aime à s'excuser soi mesme, et que l'on croit presque toujours payer moins quand on paye tard, il en a appelé dans l'espérance ou qu'il pourrait la faire infirmer ou du moins qu'il prolongeroit sa condamnation », etc. (39 pièces papier) 1694-1697
- B48 Procédure contre plusieurs particuliers convaincus de vol au préjudice de Guffroy dit Picard, cocher de la messagerie de Coulommiers.

Sentence dudit Bailliage qui condamne les accusés à être battus et fustiges nus, par l'exécuteur des sentences criminelles, dans les carrefours et lieux accoutumés de la ville de Coulommiers, et à l'un de ces carrefours à être flétri sur l'épaule droite d'un fer chaud, en forme de V, au bannissement perpétuel hors du ressort du Bailliage, avec injonction de garder leur bail sous les peines portées par les ordonnances, et, en outre, déclare leurs biens acquis et confisqués au profit de qui il appartiendra. (44 pièces papier.)

1767-1768

2BP822 Requête.

1771-1789

B49 Registre d'écrous de la prison de Coulommiers, coté et paraphe par Jean Huvier, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, seigneur du Mée, avocat en Parlement, bailli de la châellenie-pairie de Coulommiers, pour servir à Jean Demonchy et ses successeurs, concierge et geôlier des prisons dudit Bailliage.

Ecrous d'un palefrenier employé au service des étalons, constitué prisonnier par ordre du marquis de Polignac et sur la réquisition du sieur Bernard, piqueur des haras du royaume, -d'un individu accusé de crime d'assassinat, arrêté sur l'ordre du bailli de Coulommiers, - arrestations et écrous de mendiants, vagabonds, soldats refusant de rejoindre leurs corps, etc. (In-4°, 38 feuillets papier.)

1781-1791

Affaires civiles

2BP1048	1630-1647
2BP1049	1648-1651
2BP1050	1652-1680
2BP835	1655-1664
2BP836	1667-1679
2BP837	1680-1685
2BP838	1685-1692
2BP1051	1690-1697
2BP839	1693-1696
2BP840	1696-1703

2BP1052	1698-1702
2BP1053	1703-1723
2BP841	1704-1708
2BP842	1709-1760
2BP1054	1720-1755
2BP1055	1756-1765
2BP843	1771-1783
2BP1056	1772-1783
2BP844	1783-1786
2BP1057	1784-1790

Affaires criminelles

2BP1058	1642-1651
2BP1059	1654-1675
2BP1060	1676-1680
2BP1061	1680-1687
2BP1062	1690-1697
2BP1063	1697-1708
2BP1064	1705-1709
2BP1065	1710-1717
2BP1066	1718-1720
2BP1067	1724-1738
2BP1068	1739-1776
2BP1069	1777-1790

Baux et ventes judiciaires

2BP1080	1640-1644
---------	-----------

2BP1081	1650-1660
2BP1082	1666-1680
2BP1083	1681-1698
2BP1084	1694-1703
2BP1085	1704-1729
2BP1086	1730-1739
2BP1087	1740-1758
2BP1088	1759-1772
2BP1089	1773-1790

Déclarations de dépenses

2BP1090	1642-1643
2BP1091	1643-1644
2BP1092	1645-1646
2BP1093	1647-1648
2BP1094	1650-1653
2BP1095	1653-1667
2BP1096	1654-1655
2BP1097	1668-1671
2BP1098	1672-1674
2BP1099	1674-1677
2BP1100	1678-1686
2BP1101	1687-1689
2BP1102	1690-1706
2BP1103	1707-1724

2BP1104	1725-1733
2BP1105	1734-1769
2BP1106	1770-1790

Enregistrement

2BP823	1702-1705
2BP824	1705-1708
2BP825	1708-1715
2BP826	1715-1720
2BP827	1720-1729
2BP828	1729-1738
2BP829	1738-1744
2BP830	1744-1753
2BP831	1753-1762
2BP832	1763-1770
2BP833	1770-1774
2BP834	1775-1783

Expertise d'immeubles

2BP1070	1642-1652
2BP1071	1653-1675
2BP1072	1679-1682
2BP1073	1689-1719
2BP1074	1720-1729
2BP1075	1732-1744
2BP1076	1747-1749
2BP1077	1762-1772

2BP1078 1773-1778

2BP1079 1779-1790

Inventaires de meubles

2BP980 1636-1638

2BP981 1639-1642

2BP982 1645-1647

2BP983 1648-1650

2BP984 1651-1652

2BP985 1653

2BP986 1654-1663

2BP987 1664-1667

2BP988 1668-1671

2BP989 1672-1676

2BP990 1678-1679

2BP991 1680-1681

2BP992 1682-1683

2BP993 1684-1685

2BP994 1686-1688

2BP995 1689-1693

2BP996 1694-1695

2BP997 1696-1700

2BP998 1701-1702

2BP999 1703-1708

2BP1000 1709-1711

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Coulommiers. - Bailliage, prévôté

2BP1001	1712-1716
2BP1002	1717-1720
2BP1003	1721-1722
2BP1004	1723-1724
2BP1005	1725-1726
2BP1006	1727-1728
2BP1007	1729-1730
2BP1008	1731-1732
2BP1009	1733-1734
2BP1010	1735
2BP1011	1736
2BP1012	1738
2BP1013	1739-1740
2BP1014	1740
2BP1015	1741
2BP1016	1742-1743
2BP1017	1744-1745
2BP1018	1745-1746
2BP1019	1747-1748
2BP1020	1749-1750
2BP1021	1751-1752
2BP1022	1753
2BP1023	1754
2BP1024	1755-1756
2BP1025	1757-1759

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Coulommiers. - Bailliage, prévôté

2BP1026	1759-1760
2BP1027	1761-1763
2BP1028	1764-1765
2BP1029	1766-1767
2BP1030	1768-1769
2BP1031	1770-1771
2BP1032	1772-1773
2BP1033	1774-1775
2BP1034	1776
2BP1035	1777
2BP1036	1778
2BP1037	1779
2BP1038	1780
2BP1039	1781
2BP1040	1782
2BP1041	1783
2BP1042	1784-1785
2BP1043	1785
2BP1044	1786
2BP1045	1787
2BP1046	1788
2BP1047	1789-1790

Minutes du greffe

2BP850	1643
2BP851	1643-1644

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Coulommiers. - Bailliage, prévôté

2BP852	1644-1645
2BP853	1645-1646
2BP854	1646
2BP855	1647
2BP856	1647-1648
2BP857	1648
2BP858	1649
2BP859	1650
2BP860	1650
2BP861	1651
2BP862	1651-1652
2BP863	1652
2BP864	1653
2BP865	1654
2BP866	1654
2BP867	1655
2BP868	1656
2BP869	1656
2BP870	1657
2BP871	1657
2BP872	1700-1704
2BP873	1704-1706
2BP874	1711-1712
2BP875	1713-1715
2BP876	1716-1719

2BP877	1719-1720
2BP878	1725-1732
2BP879	1733-1741
2BP880	1742-1747
2BP881	1749-1754
2BP882	1755-1761
2BP883	1761-1765
2BP884	1767-1773
2BP885	1773-1777
2BP886	1777-1778
2BP887	1780-1781
2BP888	1781-1783
2BP889	1784-1785
2BP890	1786-1787
2BP891	1788-1789
2BP892	1790

Partage des fautes en justice

2BP1107	1648-1788	
2BP1109	Affaire civile à répartir.	1648-1783
2BP1108	Minutes du greffe.	1783-1793

Réception d'officier

2BP968	1642-1790
--------	-----------

2BP964	Réception d'officiers : lettres.	1644-1708
2BP967	1645-1726	
2BP971	1656-1779	
2BP972	1665-1677	
2BP973	1666-1692	
2BP969	1669-1720	
2BP970	1675-1787	
2BP974	1676-1690	
2BP975	1693-1727	
2BP965	1711-1756	
2BP976	1728-1747	
2BP977	1749-1769	
2BP966	1765-1787	
2BP978	1770-1784	
2BP979	1784-1790	

Sentences

2BP937	1642-1644
2BP893	1643-1646
2BP894	1647-1663
2BP895	1651-1653
2BP896	1655
2BP897	1667-1668
2BP898	1669
2BP899	1669-1670

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Coulommiers. - Bailliage, prévôté

2BP900	1670
2BP901	1670
2BP902	1671
2BP903	1671
2BP904	1672
2BP905	1672
2BP906	1673
2BP907	1673-1674
2BP908	1674
2BP909	1674-1675
2BP910	1676
2BP912	1677
2BP913	1678-1679
2BP914	1679-1680
2BP915	1681
2BP916	1682
2BP917	1683
2BP918	1684
2BP919	1684-1685
2BP920	1684-1687
2BP921	1685-1686
2BP922	1686
2BP923	1687
2BP924	1687
2BP925	1688

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Coulommiers. - Bailliage, prévôté

2BP926	1688
2BP927/1	1689
2BP928	1690
2BP929	1690
2BP930	1691-1692
2BP931/1	1693
2BP932	1694-1697
2BP933	1698-1704
2BP934	1705-1745
2BP935	1764-1776
2BP911	1777
2BP936	1777-1779
2BP927/2	sans date
2BP931/2	sans date

Sentences extraordinaires

2BP938	1645
2BP939	1646
2BP940	1647-1648
2BP941	1649-1650
2BP942	1651-1652
2BP943	1653
2BP944	1654
2BP945	1655-1669
2BP946	1671-1672
2BP947	1672-1673

2BP948	1675-1678
2BP949	1681-1683
2BP950	1681-1686
2BP951	1687-1742
2BP952	1776

Sentences sur appel

2BP954	1646-1656
2BP953	1648-1651
2BP961	1648-1680
2BP955	1675-1684
2BP956	1676-1786
2BP962	1681-1738
2BP957	1685-1693
2BP958	1694-1702
2BP959	1720-1733
2BP960	1734-1743
2BP963	1739-1760

Prévôté de Montanglaust

2BP3710	Affaires diverses.	1678-1704
2BP3712	Election de meunier, baux de vendange.	1680-1789
2BP3709	Minutes du greffe, qualité de sentences à jugements.	1703-1765
2BP3711	Affaires diverses.	1709-1790

Coupvray. - Bailliage, mairies

Et prévôté de Coupvray

Bailliage de Coupvray

- B100 Minutes du greffe concernant le village et les habitants de Lesches.
Appositions de scellés et inventaires après décès faits audit lieu de Lesches, par le greffier de la justice de Coupvray, pour messieurs Hercule et Charles de Rohan, ducs de Montbason, pairs de France, seigneurs et barons dudit Coupvray, -inventaire des biens, meubles, effets, ustensiles, titres, contrats et autres enseignements de Gilles Royer, dressé à la requête, poursuite et diligence de maître Pierre Royer, receveur et amodiateur du comté de Dammartin-en-Goële, y demeurant, frère et exécuteur testamentaire du susnommé, -inventaire des biens, meubles, ustensiles d'hôtel, titres, contrats, obligations, sentences, cédules et autres papiers, appartenant à la succession de Jean Archambault, vivant capitaine des chasses et plaisirs du Roi, etc. (63 pièces papier.)
- 1611-1716
- B50 Minutes du greffe : affaires civiles. - Requêtes présentée, au bailli du lieu, pour envoi en possession d'héritages, - revendication de biens usurpés, - demandes en dommages et intérêts pour délits commis par des bestiaux sur des terrains emblavés, etc.
Assises tenues par Remy Morpillé, lieutenant du Bailliage de la baronnie de Coupvray, pour monseigneur Louis de Rohan, prince de Guémenée, comte de Rochefort et de Montauban, seigneur baron du lieu, auxquelles assises sont tenus de paraître les officiers de la prévôté de Bailly et autres, comme relevant de ladite baronnie. (276 pièces papier.)
- 1644-1645
- B51 Minutes du greffe : publications faites au nom du Roi et à la requête de Jacques Musquet, commissaire établi par justice au régime et gouvernement des fonds et propriété, fruits et dépouilles pendant par racines, de après saisie faite sur divers censitaires des seigneuries de Coupvray, Lesches et Magnv-le-Hongre, faute de paiement des cens, rentes et autres droits seigneuriaux.
Egalement, exhibitions de contrats et déclarations non fournies au papier-terrier que fait dresser monseigneur le prince de Guémenée, marquis de Marigny, etc. (125 pièces papier.)
- 1646

- B52 Minutes du greffe
Requêtes présentées au bailli à lin d'émancipation d'âge par Catherine, Henry et Nicolas Langlois, enfants et présomptifs héritiers de Jacques Langlois et Marguerite Maslé.-Copie du testament de Guillaume Coeurderoy, curé de Magny-le-Hongre, par lequel il veut et ordonne que son corps soit mis en sépulture dans le chœur de l'église Sainte-Geneviève dudit Magny et lègue à son église la somme de cent livres pour être employée à l'achat d'un calice d'argent blanc, destiné à ses successeurs. Etc. (157 pièces papier.)
1647
- B53 Minutes du greffe
Avis à ceux qui doivent des cens et rentes à la seigneurie de Coupvray d'avoir à les venir payer dès le lendemain, à maître Denis Bazille, receveur, sinon qu'il sera procédé par voie de saisie sur les héritages, et, pour les maisons, qu'on en fera bail judiciaire jusqu'à fin de paiement.-Délibérations des habitants de Coupvray, Magny-le-Hongre et Lesches, ayant pour objet de rechercher ceux des habitants qu'il convient d'assister, le genre de subsistance à leur donner et celles des personnes desdites localités qui devront entrer dans la contribution, le tout conformément à l'arrêt du Parlement de Paris, etc. (159 pièces papier.)
1647-1747
- 2B64 Minutes du greffe, rapports, experts.
1681

Mairies des Hautes-Maisons et de Coupvray

Minutes du greffe

2BP1553 1719-1789

Courpalay. - Prévôtés

Prévôté de Cordoux et La Fermeté

- B896 Pièces isolées.
1744-1775
- B241 Actes de tutelles, Paradis et Les Bordes, membres de ladite baronnie Pour MM. les religieux et couvent de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés-lez-Paris, seigneurs desdits lieux,

Christophe-Louis Denoyeux, avocat en Parlement, tenant le siège,
- appositions des scellés, - inventaires après décès, - actes
d'émancipation, - baux à loyer judiciaires, - nominations de
messiers, - plaintes portées devant le prévôt desdites justices, etc.

*Signification d'une sentence qui confirme aux seigneurs de
Cordoux le droit de haute justice sur le fief de Bois-Hébert, contesté
par les religieuses du royal monastère de Saint-Louis de Poissy,
etc. (115 pièces papier.)*

1754-1781

Prévôté de La Grange-Bléneau

B897	Pièces isolées.	1718
2BP1110	Minutes de procès-verbaux de ventes mobilières.	1729-1775
2BP1120	Registre des causes ordinaires et extraordinaires.	1750-1790
2BP1121	Qualités de sentences.	1765-1787

Minutes du greffe

2BP1111	1753-1758
2BP1112	1759-1761
2BP1113	1762-1764
2BP1114	1765-1767
2BP1115	1768-1770
2BP1116	1772-1776
2BP1117	1777-1779
2BP1118	1780-1785
2BP1119	1785-1787

Courquetaine. - Prévôtés

M6833 Seigneurie de Courquetaine
Actes judiciaires

1527-1774

Prévôté de Courquetaine

2BP1122 Minutes du greffe. Registres d'audiences.

1747-1790

Prévôté de Malassise

2BP1706 Minutes du greffe.

1786-1789

Prévôté de Mandres

2BP1715 Minutes du greffe.

1716-1725

Courtacon. - Prévôté

2BP1123 Minutes du greffe. Affaires diverses.

1678-1688

B898 Information secrète contre 8 quidam pour insultes faites à 4
particuliers voyageurs étant logés chez Jean Denis cabartier audit
Courtacon le 25 juin 1782 (Par M. Michon Prevot). Procédure
criminelle à la requete du procureur fiscal contre le nommé Colliard
(16 novembre 1788). Plainte et information à la requête de François
La Meuse berger, contre Pierre Paillard laboureur aux Eaux de
Courtacon (5 septembre 1788).

1782-1788

Courtempierre. - Prévôté (Loiret)

B900 Registre d'audiences (1704-1712). Pièces isolées (1657-1687).
1657-1712

Courtenay. - Bailliage (Loiret)

B899 Pièces isolées.
1750-1751

Courtery [Courtry]. - Prévôté

Minutes du greffe

2BP1124 1703-1768

2BP1125 1769-1789

Courtomer. - Prévôté

B901 Procès verbaux.
1751-1777

Coutençon. - Prévôté

2BP1126 Minutes du greffe.
1723-1788

Coutevroult. - Prévôté, mairie

Concerne Coutevroult et Le Vivier

Mairie de Dainville, Cassignolles et Ségy

2BP1216 Minutes du greffe.
1644-1704

Prévôté de Coutevroult

- 2BP1127 Minutes du greffe. Affaires diverses.
1644-1790
- B102 Minutes du greffe, pour messire François de Bourlamaque, et de la prévôté de La Tillaye, pour messire de La Barre-Martiguy.
Sentences obtenues contre des débiteurs, par Louis Fiat, fontainier de Monseigneur en son château de Chanville, - Jean Fiat, plombier du Roi, et autres, héritiers de Jean Fiat et de Marie Jardin, leurs père et mère, décédés à Coutevroult, - acte d'assemblée du syndic et des collecteurs de la paroisse, - foi et hommage rendus à messire François de Bourlamaque et à ses enfants par Antoine de La Barre, écuyer, pour la seigneurie de La Tillaye, relevant en plein fief du château du Vivier, - rôle des pauvres de Coutevroult et imposition pour leur venir en aide en 1709, etc. (71 pièces papier.)
1694-1709

Crécy[-en-Brie]. - Bailliage

- 2BP1130 Provisions
1683-1788
- B902 Pièces isolées.
Contient la confection des papiers terriers de Guérard (1699)
1699-1779
- B319/1 Copies d'un arrêt du Conseil d'Etat et de lettres patentes du roi Louis XV, autorisant la vente des bois et baliveaux mentionnés ci-dessous, suivis d'un arrêt du Parlement de Paris, rendu pour parvenir à l'exécution desdites lettres patentes, requête des abbesse, et religieuses de Faremoutiers au président-lieutenant du bailliage de Crécy, à fin d'enregistrement des actes ci-dessous, et de nomination d'experts pour procéder à la visite de l'église et des bâtiments de l'abbaye susdite, ordonnance du sieur Grandjean. président-lieutenant dudit bailliage, qui prescrit l'enregistrement réclamé, et nomme pour experts Marin Flamand, architecte, et Jean Mouse, charpentier à Coulommiers. - Requêtes, etc.
Vente de 249 arpents 36 perches de bois en réserve, essence de bouleau et autres bois blancs, plantés dans un mauvais fonds, incapables de jamais produire une belle futaie, 1.500 baliveaux anciens frappés de la gelée de 1709, morts en cime et dépérissant, 612 anciens baliveaux rabougris situés dans des haies et accrues qui ne font point corps de bois, la plupart morts en cimes, gelés, et ébranchés par les délinquants : 750 autres baliveaux de même

qualité, dont 160 sur la douve d'un fossé, servant de lisière au bois de Faremoutiers, 90 sur une autre douve de fossé bordant la vente des Champs-Meuniers, dont l'ombrage cause la stérilité des terres voisines, « et 500 qui offusquent le taillis de la petite garenne de Nongloire », le tout appartenant à l'abbaye de Faremoutiers, pour le prix en « être employé sans aucun divertissement, aux réparations les plus urgentes et nécessaire à faire à l'église et bastimens de ladite abbaye. ».-Autre requête ayant pour objet d'obtenir le remplacement, comme expert, du sieur Flamand, tombé malade depuis sa nomination, à laquelle requête le président-lieutenant faisant droit, a nommé le sieur Couture, maître maçon, -ordonnance de madame l'abbesse de Faremoutiers, dame châtelaine du lieu, de Jouy-sur-Morin, La Tombe, Gy en Gâtinais, Roissy, Corfelix, etc., qui prescrit à Etienne Corion, commissaire des tailles en l'Élection de Coulommiers, de conduire et assister M. le lieutenant général de Crécy, dans l'église abbatiale et autres bâtiments du monastère, afin qu'il soit procédé en sa présence « à la visite et estimation des réparations nécessaires à faire tant à ladite église et abbaye, qu'aux autres logis, fermes, moulins, pressoirs, que autres bâtiments », procès-verbal de visite de ces bâtiments et évaluation des réparations à y faire, etc. (6 pièces papier)

1718

B319/2

Information faite par Pierre Grandjean, président-lieutenant civil et criminel de la ville, bailliage et châtelainie de Crécy en Brie, à la requête des religieux de l'abbaye de Saint-Germain des Prés-lez-Paris, seigneurs spirituels et temporels de Saint-Germain en Brie (lez-Couilly), propriétaires d'une ferme considérable avec un grand clos et un jardin derrière dans lequel il y avait « un noyer ancien chargé de noix », ladite ferme appelée le Clozeau, fermée, en partie, de murs, de haies et d'une barrière, qui est le lieu seigneurial et principal manoir de Saint-Germain, contre le sieur Payen de Montmort, détenteur aussi d'une ferme au même lieu, et vassal des demandeurs, qui « s'aduisa par une action noire et indigne d'un homme d'honneur, assisté de son jardinier et du nommé Mousty, maçon-limosin, de forcer ladite barrière, d'entrer dans le jardin, d'abattre ledit noyer et l'emporter chez luy, à deux ou trois heures du matin, et la veille de saint Jean-Baptiste, iceluy sieur de Montmort, ayant fait un (tas de) foin dans sa court, il mit iceluy au milieu pour brusler avecq son foin. Et pendant le temps que le jardinier dudit sieur de Montmort et Mousty abattaient ledit noyer, d'intelligence avec ledit sieur Payen, iceluy sieur Payen estoit à la barrière dudit jardin, l'épée à la main avecq pistollets, pour empescher que l'on ne voie sa mauvaise action », etc.

Dépositions des témoins appelés à cette fin devant le juge de Crécy. Claude Septier, manouvrier à Chanteloup, « a dit qu'il est mémoratif des faits mentionnés en la requête des sieurs religieux de Saint-Germain-des-Prés, qu'il avoit fait partie avec plusieurs

habitants et leurs femmes, au nombre de dix, demeurant au village de Chanteloup, d'aller en pèlerinage à Saint-Fiacre, le dimanche jour de la Sainte-Trinité dernière (1718), ils partirent tous ensemble sur les 11 heures du soir, en entrant dans le village de Saint-Germain, environ sur les 2 heures du matin, luy déposant qui marchait un peu derrière les autres, fut fort surpris d'entendre un grand bruit à l'entrée d'un clos en forme de pasty, appartenant auxdits religieux, situé derrière la ferme de Saint-Germain, et encores plus surpris de voir un homme à luy inconnu, à l'entrée dudit clos, s'approcher de deux filles montées sur un cheval, qui vouloient passer au travers dudit clos, et les renverser toutes deux, ce qui obligea André Follet, père de l'une desdites filles, de s'approcher, mais voyant que l'inconnu tenoit d'une main un sable nud et de l'autre sa canne dont il vouloit frapper lesdites filles, il prit la fuite lui quatrième, ce que lui déposant voyait de 15 pas, à la faveur d'un beau clair de lune, parla en ces ternies : quoi messieurs ! est-ce qu'un homme vous fait peur? croyant que c'estoit quelque soldat aux gardes qui faisoit cette insulte. Ce qu'entendant, l'inconnu quitta l'entrée dudit clos, laissant par terre les deux filles, et court sur luy déposant, le sable en la main, jurant et blasphémant le saint nom de Dieu, en disant sacre-Dieu! mort-Dieu! et levant son sable l'auroit deschargé sur la teste de lui déposant, s'il n'avoit paré le coup de sa main gauche et ne se fust approché assez près de lui pour éviter de pareils coups. Ajoute que sa femme, qui vit le coup que l'inconnu vouloit porter à lui déposant, se jetta aussitôt à sa cravate pour l'empeseher de frapper son mary », etc. (4 pièces papier)

1718

Affaires civiles

2BP1145	1611-1635
2BP1146	1640-1656
2BP1147	1652-1673
2BP1148	1682-1683
2BP1149	1684-1685
2BP1150	1686
2BP1151	1688-1693
2BP1152	1694-1697
2BP1153	1698-1701

2BP1154	1702-1716	
2BP1155	1717-1720	
2BP1156	1721-1724	
2BP1157	1725-1729	
2BP1158	1730-1733	
2BP1159	1734-1737	
2BP1160	1738-1739	
2BP1161	1740-1741	
2BP1162	1742-1744	
2BP1163	1747-1751	
2BP1164	1752-1755	
2BP1165	1756-1764	
2BP1166	1770-1773	
2BP1167	1774-1776	
2BP1168	1777-1779	
2BP1169	1780	
2BP1170	1781-1782	
2BP1171	1783-1784	
B1158	Registre des sentences de tutelles et avis de parents.	1784-1790
2BP1172	1785-1790	
Affaires criminelles		
2BP1197	Déclarations de dépenses.	1629-1686
2BP1173	1638-1677	

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Crécy[-en-Brie]. - Bailliage

2BP1201	Registre des dépôts de production.	1643-1650
2BP1174	1682-1684	
2BP1175	1685-1688	
2BP1204	Etat de frais.	1689-1772
2BP1176	1699-1713	
2BP1177	1714-1716	
2BP1178	1717-1726	
2BP1179	1727-1729	
2BP1180	1730-1732	
2BP1181	1733-1734	
2BP1182	1736-1737	
2BP1183	1738-1742	
2BP1200	Insinuations de donations entre-vifs, de meubles ou immeubles, mutuelles, réciproques, rémunératoires ou onéreuses, en exécution de l'ordonnance rendue à Villers-Cotterets en 1539, par le roi François 1er. Etc.	1739-1741
2BP1184	1743-1747	
2BP1185	1748-1752	
2BP1199	Enregistrement des saisies réelles.	1749-1771
2BP1186	1754-1756	
2BP1187	1759-1764	
2BP1188	1765-1766	
2BP1205	Registres plumitifs.	1765-1780

2BP1189	1767-1770	
2BP1198	Enregistrement des sentences, tutelles, curatelles et avis des parents.	1768-1771
2BP1190	1770-1780	
2BP1191	1771-1774	
2BP1203	Registre de procédure.	1774-1780
2BP1192	1775-1778	
2BP1193	1781-1783	
2BP1194	1784	
2BP1196	1788-1790	

Assises

2BP1131	1640-1750	
2BP1128	Dont rôles des officiers.	1689-1714
2BP1129	Dont rôles des officiers.	1715-1728
2BP1132	1751-1790	

Registres d'audiences extraordinaires

2BP1143	1624-1652	
2BP1144	1720-1785	

Registres d'audiences ordinaires

2BP1133	1624-1626	
2BP1134	1633	

2BP1135	1634
2BP1136	1646
2BP1137	1653
2BP1138	1678-1757
2BP1139	1757-1770
2BP1140	1771-1780
2BP1141	1780-1787
2BP1142	1787-1790

Crépy-en-Valois. - Bailliage (Oise)

Aussi indiqué dans les actes comme la bailliage de Vallois à Crespy.

B967	Pièces du greffe : 1 extrait des dictums de sentences, 2 liasses de procédures.	1683
------	---	------

Crisenoy. - Prévôtés

Prévôté de Crisenoy

2BP1206	Minutes du greffe.	1732-1778
2BP1207	Minutes du greffe. Registres d'audiences.	1775-1790
B903	Tutelles, inventaires après décès.	1790

Prévôté de Suscy-le-Château

2BP5414	Registres d'audiences. Minutes du greffe.	1694-1788
---------	---	-----------

Cucharmoy. - Bailliage du Plessis-aux-Tournelles

- B268 Recensement des grains. Déclarations de grains faites par les particuliers demeurant dans l'étendue du bailliage du Plessis-aux-Tournelles en exécution de la déclaration du Roi du 27 avril 1709, par-devant le greffier de ce bailliage.
Déclarants :-M. Constant, curé de Cucharmoy, 421 boisseaux de blé froment,-Jean Tournefier, vigneron à La Chapelle-Saint-Sulpice, 148 boisseaux de blé de la récolte de 1707 et pareille quantité de la récolte de 1708,-Henri Sourcy, berger au même lieu, 26 boisseaux de méteil,-Savinien Brion, demeurant au Plessis-aux-Tournelles, dîmeur pour M. l'abbé de Saint-Jacques de Provins, 640 boisseaux de blé vieux des récoltes de 1706 et de 1707, avec 400 boisseaux de blé froment de 1708, mesure de Provins, racle, etc. (Petit in-folio, 9 feuilles.)
1709
- 2BP4465 Procès-verbaux. Provisions d'officiers.
1758-1789
- 2BP4461 Registres d'audiences.
1759-1788

Scellés. Tutelles

- 2BP4462 1714-1767
- 2BP4463 1768-1779
- 2BP4464 1780-1790

Dammarie-lès-Lys. - Prévôtés

Prévôté de Dammarie

- B904 Pièces isolées.
1722-1789

Minutes du greffe

- B54 Minutes du greffe : plaintes portées devant le prévôt et juge ordinaire de la justice et prévôté de Dammarie et du Lys pour les

abbesse, prieure, religieuses et couvent du Lys, dames desdits lieux, - informations faites sur ces plaintes.

Egalement, nominations de messieurs-gardes-vigne, dont quelques-unes faites d'office, -nominations et rapports d'experts, chargés de l'estimation ou prisée de moulins, maisons et bâtiments, et des réparations à faire à ces immeubles, à la suite de ventes passées entre particuliers. (167 pièces papier.)

1650-1689

B55 Minutes du greffe : actes de tutelles, - inventaires de biens, meubles et effets, après décès, etc. - Registres pour servir à recevoir et inscrire les déclarations qui doivent être faites devant le prévôt de la justice du Lys, Dammarie et Farcy, en exécution de la déclaration du Roi donnée à Versailles le 27 avril 1709, vérifiée en Parlement le 29 du même mois :

Est comparue madame Marie-Anne de La Meilleraie, abbesse de l'abbaye royale de Notre-Dame- du-Lys, qui a déclaré avoir dans ses greniers deux muids de froment provenant du minage de Melun, etc. (146 pièces papier.)

1690-1719

B56 Minutes du greffe : Inventaires après décès, actes de tutelles et d'affirmation d'inventaires, etc.

Inventaire fait par M^o Alexandre Chesneau, avocat en Parlement, conseiller du Roi, élu en l'élection de Melun, prévôt de la justice de Dammarie, le Lys et Farcy, à la requête de Jacques Thourré, meunier du moulin de l'abbaye du Lys, en son nom à cause de la communauté de biens qui a existé entre lui et défunte Elisabeth Serré, sa femme, en secondes noces, décédée sans enfants, etc. (83 pièces papier.)

1720-1729

B57 Minutes du greffe : inventaires après décès, affirmation de ces actes, - tutelles, - rapports d'experts sur visites de maisons, fermes et autres héritages situés en l'étendue de la justice de Dammarie.

Rapport d'experts et visite faite d'une ferme située à Dammarie, prise à rente par défunt Nicolas Boréal et Elisabeth Prévost sa femme, des sieur et dame Félicor, suivant acte reçu par Rollet, notaire à Melun, le 29 novembre 1724, ledit rapport fait par Aspais Limosin, maître maçon, et Claude Durant, charpentier, tous deux demeurant à Melun. (110 pièces papier.)

1730-1788

2BP1217 1745-1787

2BP1218 1769-1787

Prévôté de Vosves

2BP5649 Minutes du greffe.
1711-1788

Dammartin-en-Goële. - Bailliage

B905 Minutes du greffe.
1596-1741

2BP1229 Affaires diverses.
1663-1731

B1221 Fragment d'un registre de contrôle des causes.
Classé dans le bailliage de Dammartin-en-Goële car il s'agit de la justice connue la plus proche du Mesnil-Amelot d'où sont originaires les parties sur les documents.
1698

2BP1230 Mercuriales.
1784-1791

B906 Provisions d'offices.
1787

Dammartin-sur-Tigeaux [Dammartin-en-Brie]. - Prévôtés

Prévôté de Dammartin-sur-Tigeaux

Affaires diverses

2BP1223 1526-1649
2BP1227 Pièce de production.
1577-1693

2BP1224 1652-1706
2BP1228 Pièce de production.
1668-1678

2BP1225 1707-1740

2BP1226 1741-1789

Minutes du greffe

B232 Minutes du greffe. - Rôle des manants et habitants du lieu, - informations sur coups et blessures, rapports à ce sujet, par Jean Morel, chirurgien à Guérard, - inventaires après décès, dressés par Arthur Duchemin, prévôt de la justice de Dammartin, etc.

Requête de messire Louis de Mornay, chevalier, seigneur de Villemareuil et de Guérard,-d'Alexandre Delbecque, sieur de L'Épine,-de Pierre Audigé,-de vénérable et discrète personne messire Jean Guosvyn, prêtre curé de l'église Saint-Loup de Tigeaux,-de messire Antoine de Sergues, écuyer, seigneur de Saint-Gobert, etc.,-sentences rendues au profit de messire Bernard de Refuge, écuyer, sieur du lieu, conseiller du Roi et maître ordinaire en sa Chambre des Comptes, etc. (210 pièces papier.)

1576-1614

B233 Minutes du greffe. - Inventaires après décès et actes de tutelles, etc.

Actes d'assemblée des habitants du lieu,-sentences pour mademoiselle de Saint-Gobert,-pour Pierre Toussaint, fermier à Mariaval,-toisé des travaux de maçonnerie exécutés par Charles Lucas, Pellard et Signadot, maçons, pour messire Bernard de Refuge, chevalier, seigneur de Dammartin, tant à son pressoir qu'à la clôture de son château,-désistement de l'office et des minutes du greffe par Bordier en faveur de Louis Duchemin,-ordonnance du prévôt, défendant de blasphémer le saint nom de Dieu, sous peine d'amende, etc. (172 pièces papier.)

1615-1618

2BP1220 1615-1703

2BP1219 1637-1644

B907 Minutes du greffe.

1639-1688

2BP1221 1703-1756

2BP1222 1777-1790

Prévôté du Plessis-Saint-Avoye

B1150 Minutes du greffe.

1743-1788

Dampmart. - Prévoté

B908	Procès verbal, provisions et nominations d'officiers, adjudication, etc.	1725-1770
2BP1231	Registres d'audience.	

Minutes du greffe

2BP1232	1701-1740
2BP1233	1741-1760
2BP1234	1761-1780
2BP1235	1781-1790

Dannemois. - Prévôté

B909	Assignation.	1669
------	--------------	------

Diant. - Prévôté et gruerie

2BP1236	Registres d'audience.	1735-1790
---------	-----------------------	-----------

Donnemarie[-en-Montois]. - Bailliage, prévôté, mairie

Grande mairie de Donnemarie

2BP1239	Registres fiscaux et feuilles d'audiences.	1671-1694
2BP1249	Ventes immobilières.	1699-1790

Affaires criminelles

2BP1252	1693-1723
2BP1253	1724-1746
2BP1254	1747-1768
2BP1255	1769-1772
2BP1256	1773-1780
2BP1257	1781-1790

Affaires diverses

2BP1241	1671-1674
2BP1242	1675-1678
2BP1243	1681-1699
2BP1244	1697-1705
2BP1245	1700-1732
2BP1246	1733-1753
2BP1247	1754-1764
2BP1240	Comporte également des déclarations de réceptions. 1766-1772
2BP1248	1773-1789

Enquêtes, sentences

2BP1250	1714-1771
2BP1251	1772-1786

Minutes du greffe

2BP1237	1670-1680
2BP1238	1689-1697

Rapports d'experts

2BP1284	1714-1736
2BP1285	1737-1767
2BP1286	1768-1790

Registres d'audiences ordinaires et extraordinaires

2BP1269	1625-1690
2BP1270	1670-1675
2BP1271	1670-1709
2BP1272	1675-1679
2BP1273	1691-1697
2BP1274	1695-1702
2BP1275	1702-1710
2BP1276	1710-1787
2BP1278	1710-1790
2BP1277	1711-1717
2BP1279	1724-1736
2BP1280	1737-1743
2BP1281	1739-1751
2BP1282	1751-1761
2BP1283	1761-1770

Scellés, inventaires

2BP1258	1693-1723
2BP1259	1736-1746
2BP1260	1743-1745
2BP1261	1746-1748

2BP1262	1749-1754
2BP1263	1755-1757
2BP1264	1758-1775
2BP1265	1766-1772
2BP1266	1773-1778
2BP1267	1779-1783
2BP1268	1784-1790

Prévôté des Ormes

B910	Pièces du greffe.	1725
------	-------------------	------

Dontilly. - Prévôtés

B913	Affaires criminelles.	1677-1790
------	-----------------------	-----------

Prévôté de Dontilly

B911	Sentences.	1775-1794
------	------------	-----------

Actes divers

2BP1289	1692-1790
---------	-----------

Affaires criminelles

2BP1290	1696-1789
---------	-----------

Minutes du greffe. - Registres des causes d'audience

2BP1287	1692-1745
2BP1288	1743-1786

Rapports d'experts

2BP1293 1732-1737

Scellés, tutelles

2BP1291 1729-1761

2BP1292 1762-1789

Prévôté du Plessis-aux-chats

2BP4460 Affaires diverses.

1699-1789

Dormelles. - Prévôté

B912 Registre d'audience.

1712

Doue. - Prévôtés

Prévôté de Doue

2BP1294 Registres d'audience.

1746-1782

2BP1295 1748-1783

2BP1296 1752-1756

2BP1297 1756-1762

2BP1298 1762-1766

2BP1299 1767-1771

2BP1300 1772-1776

2BP1301 1778-1787

2BP1302 1788-1789

Prévôté de Mauroy

2BP1739 Minutes du greffe.

1708-1783

Douy-la-Ramée. - Mairies, bailliage

2BP1303 *Concerne aussi la mairie de Puisieux*
1708-1765

Bailliage de Fontaines-les-Nonnes

B1165 Feuille d'audience.

1789

Bailliage de l'abbaye de Fontaines-les-Nonnes

B68 Minutes du greffe, pour les religieuses, prieure et couvent dudit lieu de Fontaine-les-Nonnes, dames en partie de Puisieux. - Requêtes et plaintes présentées au bailli et au maire pour crimes et délits commis dans l'étendue de leurs juridictions, - informations faites sur ces plaintes, - appositions de scellés et inventaires après décès, - baux judiciaires d'immeubles, etc.

Information faite à la requête du procureur fiscal du Bailliage de Fontaine au sujet d'un assassinat, commis par quatre vagabonds sur la personne d'une mendicante âgée d'environ trente-cinq ans, native du pays de Normandie, près de la ville d'Evreux, etc. (87 pièces papier.)

1638-1697

2BP1467 Registre fiscal.

1682-1707

B69 Minutes du greffe : procès extraordinairement fait à la requête du procureur fiscal dudit Bailliage contre Jacques de La Porte, sergent au Bailliage de Marcilly, curateur créé au cadavre de Charles Hayon, marchand de battoirs, demeurant à La Chaussée, paroisse de Puisieux.

Lequel, après rapport de chirurgien, information et interrogatoire dudit de La Porte, audit nom, etc., a été déclaré dûment atteint et convaincu de s'être « volontairement et méchamment homicidé lui-même, et à cet effet de s'être transporté de sa maison jusqu'à

l'arche du faux-rû qui passe sur le territoire de Puisieux, de s'être lié les jambes et ensuite précipité dans ledit faux- rû où il est resté noyé et mort, pour réparation de quoi son cadavre a été condamné à être exposé sur une claie, nu et la face en dessous, et traîné depuis le monastère de Fontaine jusque dans les rues de La Chaussée, etc.» (122 pièces papier.)

1698-1725

Mairie de Douy-la-Ramée

Minutes du greffe. - Affaires diverses

2BP1304	1623-1727
2BP1305	1728-1753
2BP1306	1754-1784

Ecoublay. - Prévôté

2BP1307	Registres et minutes du greffe.
---------	---------------------------------

1636-1785

Ecuelles. - Bailliages

Bailliage d'Ecuelles

2BP1308	Enquêtes et sentences.
---------	------------------------

1714-1776

Bailliage de Ravannes

2BP4753	Registres d'audiences et rapports de garde.
---------	---

1684-1790

2BP4754	Enquêtes et sentences.
---------	------------------------

1684-1707

2BP4755	Enquêtes et sentences.
---------	------------------------

1771-1790

Egligny. - Bailliage, prévôté

Bailliage d'Egligny

2BP1311 Scellés, inventaires. 1700-1789

Affaires diverses

2BP1309 1677-1787

2BP1310 1780-1789

Prévôté de la Fosse-aux-Veaux

B914 Pièce isolée. 1770

Egreville. - Bailliage et châellenie

2BP1326 Pièces isolées. 1671-1743

B1080 Plainte de Louis Rousset : plainte, information, rapport du
chirurgien. 1750

2BP1325 Rapports de police. 1769-1781

Minutes du greffe

2BP1312 1697-1723

2BP1313 1724-1732

2BP1314 1733-1735

2BP1315 1736-1739

2BP1316 1740-1743

2BP1317	1744-1758
2BP1318	1754-1762
2BP1319	1763-1768
2BP1320	1769-1774
2BP1321	1775-1780
2BP1322	1782-1783
2BP1323	1784-1786
2BP1324	1787-1790

Registres d'audiences

2BP1327	1718-1748
2BP1328	1748-1768
2BP1329	1769-1789

Emerainville. - Prévôtés

Prévôté d'Emerainville

B915	Registre d'audiences.	1775-1790
------	-----------------------	-----------

Prévôté de l'abbaye de Malnoue

B107	<p><i>Dite aussi de Footel, ou du Bois-aux-Dames-lès-Malnoue</i></p> <p>Minutes du greffe de la mairie du Footel ou Bois-aux-Dames-lez-Malnoue, tenue pour les abbesses et religieuses du lieu, dames en partie de Malnoue, par Philibert Le Boyer.</p>
------	---

Informations sur le vol de deux vaches commis en La Petite-Main-Ferme de l'abbaye royale du lieu, et sur la détention de divers hôtes et sujets justiciables desdites dames, prisonniers à l'abbaye, - requêtes tendant à faire condamner Guillaume Durier au carcan pendant deux heures pour blasphèmes, - ordonnance du prévôt Jean Prailly, rendue au nom de madame Marie-Claire de Bretagne, abbesse, qui défend d'aller aux cabarets et hôtelleries dans le

temps des offices divins, les dimanches et fêtes, et après heure indue,-actes de tutelles, appositions et levées de scellés, inventaires après décès, etc. (Petit in-folio de 31 feuillets, en 4 cahiers papier.)

1516-1744

B108 Minutes du greffe : plaintes portées devant le prévôt, pour les dames abbesse et religieuses, notamment pour mesdames Marie Eléonore de Rohan et Marie-Claire de Bretagne.

Requête présentée au prévôt par Gilles Bense, prêtre, chapelain de l'abbaye, de laquelle il résulte qu'il se serait transporté, par l'ordre de l'abbesse, sur une pièce de terre ensemencée en seigle et froment, appartenant à ladite dame, pour empêcher plusieurs habitants de Malnoue d'y glaner, les javelles n'étant pas encore liées, que, là, il aurait été injurié, « et que même, s'il ne s'était jeté à terre, il eût couru le risque d'être coupé en deux par la faux de l'un des délinquants. » (134 pièces papier.)

1618-1734

B109 Minutes du greffe, pour messire Antoine Le Camus, conseiller du Roi, président honoraire en sa Chambre des Comptes, seigneur d'Émery et pour moitié par indivis de la terre de Malnoue, - informations pour faits de vol, d'attaque à main armée, d'infanticide, etc.

Vente des meubles d'un habitant du lieu étant en fuite,-inventaires et actes de tutelle dressés par H. Joseph Martin- cour, prévôt et juge ordinaire de la terre de Malnoue, pour madame de Coussevanche, dame aussi par indivis de moitié de ladite seigneurie,-poursuites sur délits de chasse, à la requête du garde des religieuses de N.-D. de Malnoue, contre le garde-chasse de M. Lancry, seigneur d'Émery, etc. (32 pièces papier.)

1660-1763

Episy. - Prévôté

B916 Extrait du registre des greffes.

1744-1745

Esbly. - Prévôté

B58 Minutes du greffe, pour madame Barbe Le Picard, veuve de messire François Charlet, en son vivant conseiller, maître des requêtes, seigneur d'Esbly, et ensuite pour MM. Charlet, fils.

Relatives à la haute-justice de la rivière du Morin,-à la saisie faite au nom du procureur du roi de Crécy, de l'île de Condé et à l'établissement de commis, faute d'avoir acquitté les cens et surcens, -différends entre les seigneurs d'Esbly et le comte de Crécy, qui exigeait foi et hommage à l'occasion du fief d'Hermières, -information du prévôt de Crécy sur une justice nouvellement établie à l'abbaye de Pont-aux-Dames, en l'étendue de la juridiction d'Esbly,-arrêt de la Cour des Aides de Paris en faveur des habitants d'Esbly et de Chalifert, portant défense d'exiger des droits de jauge dans lesdites prévôtés. (194 pièces papier, 3 pièces parchemin.)

1611-1715

B59 Minute du greffe : causes civiles portées devant le prévôt du lieu, - informations à ce sujet, - rapports d'experts, etc.

Réparations aux écluses et pertuis du Morin :-procès intenté par Pierre-Jacques Monat, marchand de poisson pour l'approvisionnement de la ville de Paris, à messire Étienne-Pierre Charlet, chevalier, seigneur d'Esbly, Isle- lez-Villenoy et autres lieux, autorisé, sur sa requête présentée au prévôt des marchands de Paris, à faire lesdites réparations, disant le sieur Monat qu'il n'avait pas eu avis que le seigneur d'Esbly ferait incessamment des travaux à l'avalage des bateaux et boutiques à poisson, qu'il a deux de ces boutiques au port de Tigeaux, sur la rivière, pour recevoir le poisson des étangs de Maillard : pourquoi il demande qu'il soit sursis à l'exécution desdits travaux, afin de lui donner le temps de faire descendre ses marchandises à Paris. (175 pièces papier, 4 pièces parchemin.)

1716-1735

Esmans. - Prévôté

2BP1330 Registres des causes d'audience.

1670-1790

Minutes du greffe

2BP1331 1664-1739

2BP1332 1740-1754

2BP1333 1755-1773

2BP1334 1774-1779

2BP1335 1780-1790

Etavigny. - Mairie (Oise)

B917	Registres d'audiences.	1772-1776
------	------------------------	-----------

Everly. - Bailliage

2BP1345	Informations criminelles	1702-1789
---------	--------------------------	-----------

2BP1346	Affaires diverses.	1704-1790
---------	--------------------	-----------

Adjudications

2BP1342	1731-1746
---------	-----------

2BP1343	1747-1772
---------	-----------

2BP1344	1775-1790
---------	-----------

Registres d'audiences extraordinaires

2BP1338	1741-1790
---------	-----------

Registres d'audiences ordinaires

2BP1336	1704-1731
---------	-----------

2BP1337	1737-1790
---------	-----------

Scellés, tutelles, inventaires

2BP1339	1704-1779
---------	-----------

2BP1340	1733-1759
---------	-----------

2BP1341	1760-1790
---------	-----------

Evry-les-Châteaux. - Prévôtés

Prévôté d'Egrenay

B919 Pièces isolées. 1667-1680

Prévôté d'Evry-lès-Châteaux

B918 Pièces isolées. 1703-1774

Minutes du greffe

2BP1349 1651-1699
2BP1350 1700-1715
2BP1351 1716-1730
2BP1352 1731-1738
2BP1353 1738-1753
2BP1354 1754-1773
2BP1355 1774-1782
2BP1356 1782-1790

Registres d'audiences

2BP1347 1637-1698
2BP1348 1704-1791

Faremoutiers. - Bailliage seigneurial, ville, châellenie

B234 Minutes du greffe tenu par Pierre Dubuisson, doyen, pour mesdames les abbesses, prieures, religieuses et couvent du lieu. - Appels de causes civiles, criminelles et de police, - rapports et témoignages de chirurgien sur coups et blessures, - demandes en paiement de sommes dues, etc.

Poursuites d'office contre Denis Amelaye, boulanger à Faremoutiers, pour n'avoir pas tenu de pain à la disposition du public,-rapport de maître Ciulle Petit, chirurgien juré du Roi en la ville de Faremoutiers, duquel il résulte qu'il a vu et visité Pierre Leroy, fils de Jean, demeurant à Pommeuse, lequel a été battu, maltraité, et a reçu un coup de couteau,-sentence du doyen de Faremoutiers, rendue au profit de Jean Jolier, contre Jean Delaunoy, pour raison d'une somme de trois sols que le défendeur avait promis rendre depuis deux ans en-deça. (In folio, papier, fragments 118 feuillets.)

1403-1406

B235 Minutes du greffe. - Appels de causes civiles et autres.

Marion, femme de Guillaume Dubiet, procédant de l'autorité de justice, demanderesse en cas d'appel, contre Jean Gumet, doyen de Faremoutiers, ajourné, et Jean Barré intimé,-Jean Barré, fermier du tonlieu de Faremoutiers, contre Guillaume Beaumez, amendable de soixante sols pour avoir refusé de payer le droit réclamé : après serment par lui fait, il est déclaré non rien tenu au paiement du tonlieu et mis hors de cause,-procès-verbaux des assises tenues à Faremoutiers, par Mathieu Gumet, clerc-greffier du Bailliage, auxquelles ont assisté messire Pierre Barit, prêtre, promoteur général de l'église Notre- Dame du lieu,-Jean Gumet, doyen et juge ordinaire,-Jean Gaussien, naguère doyen,-Jean Galleron, maire de Mouroux,-Pierre Caillat, commis à l'exercice de la mairie de Beauthel, etc. (In-folio papier, fragments, 351 feuillets.)

1491

B236 Minutes du greffe. - Inventaires après décès, - affaires civiles, criminelles et de police, - récolement de témoins, - informations sur requêtes, - actes d'assemblée des habitants de Faremoutiers, délibérant sur les affaires de la communauté, - ordonnances de police, etc.

Requête de Louis Leclerc, capitaine des chasses de monseigneur le duc d'Orléans, lieutenant des eaux et forêts de Coulommiers, présentée au lieutenant de Faremoutiers, afin qu'il se départe d'une affaire criminelle poursuivie contre un de ses parents,-ordonnance du bailli, rendue au nom de l'abbesse, qui défend à toutes personnes et spécialement aux cordiers de la ville de faire tremper leurs teilles, ni jeter autres choses nuisibles dans les fossés de clôture de Faremoutiers, etc. (256 pièces papier.)

1606-1661

2BP1359 Comptes de tutelle.

1620-1714

B237 Minutes du greffe. Mathieu Lebègue tenant le siège pour les dames abbesse, prieure et religieuses du lieu. - Causes civiles et autres.

Informations sur requêtes présentées au bailli de Faremoutiers, pour menaces, coups et blessures, notamment par Pierre Delaunoy, l'un des gardes du corps de la reine mère, disant qu'étant « en sa maison de Tresme, il y serait survenu le nommé François Chardon, tireur d'armes, résidant à Paris, accompagné d'un certain homme, tous portant mousquetons et pistolets, lesquels l'auraient menacé de mort s'il ne rompait le mariage projeté de sa fille avec le nommé Pion », -inventaires après décès, faits par Jean Denest, greffier des inventaires au Bailliage de Faremoutiers, pour mesdames Jeanne de Plas et Marie-Constance Du Blé d'Uxelles, successivement abbesses du lieu, etc. (141 pièces papier.)

1662-1680

2BP1374 Affaires ordinaires et extraordinaires.

1685-1688

B238 Minutes du greffe. Le siège étant tenu par Charles Loiseau, avocat en Parlement. - Causes civiles et criminelles, - inventaires après décès, - nominations de tuteurs et curateurs, - plaintes portées devant le bailli, - mémoires de dépens et frais sur saisies, etc.

Inventaires des biens meubles, effets, titres, papiers et enseignements de la communauté de défunt Pierre Meignen et de Marie Fillandrier, sa veuve, -après le décès de Jean Denest l'aîné, vivant serrurier à Faremoutiers, -de Martine Lemaire, veuve de Gilbert Magnon, demeurant à Tresme, paroisse de Pommeuse, -procès criminel poursuivi contre toute une famille composée de sept individus, le père, lanière et cinq enfants, etc. (67 pièces papier.)

1689-1755

B320 Enregistrement des déclarations de ceux qui possèdent des grains, faites en exécution de la déclaration du Roi du 27 avril 1709.

Le 8 mai 1709, à la réquisition de très-illustre et révérende dame Marie-Anne-Généreuse-Constance-Thérèse de Beringhen, abbesse de l'abbaye royale de Faremoutiers. et des prieure, officières et discrètes de l'établissement, le greffier du bailliage de ce lieu s'est transporté au grand parloir desdites dames qui ont dit avoir dans les logis de leur monastère la quantité de 89 muids 7 setiers de blé froment, méteil et criblures, mesure de Paris, destinés à leur provision ordinaire, à celle de leurs domestiques, des quatre chanoines, diacre et sous-diacre de leur église, aux capucins de Coulommiers et à l'aumône quotidienne faite à leur porte, consistant en un muid de blé chaque semaine, -François Charpentier, laboureur à la ferme de La Borde, paroisse de Montcerf, 20 setiers de blé, 25 boisseaux d'orge, 5 boisseaux de vesce et 4 boisseaux de farine, -maître Pierre-Raoul de Rouilly, receveur des tailles en l'Élection de Coulommiers, procureur fiscal du bailliage de Faremoutiers, 5 muids et 8 setiers de blé nouveau, 200 boisseaux d'orge et 8 boisseaux d'avoine, plus dans une chambre de sa

maison de Rouilly, paroisse de Guérard, 5 muids 5 setiers 7 boisseaux de blé provenant de la récolte de 1707, et dans une chambre de Denis Bourjot, son fermier, 6 muids 6 setiers de blé nouveau, mesure de Paris, -Jean-François Lheureux, laboureur à la ferme de La Villeneuve, paroisse de Faremoutiers, appartenant au sieur Nicolas Lefort, officier de madame la duchesse d'Orléans, dame de Coulommiers, dans une chambre de son logis, à ladite ferme, 308 boisseaux de blé nouveau, -Florimonde Collet, veuve de Louis Mercier, laboureuse en la ferme du Poncet, paroisse de Saint-Augustin, appartenant aux religieuses de Faremoutiers, 550 boisseaux de blé nouveau, 40 boisseaux d'orge, 8 boisseaux de vesce et 12 boisseaux de farine, le tout mesure de Paris, -maître Nicolas Raoul, notaire à Faremoutiers, 359 boisseaux de blé des années 1707 et 1708, 18 boisseaux de farine et 3 boisseaux d'avoine, -Sulpice Millet, laboureur au même lieu, a déclaré avoir dans une chambre des logis de la ferme appelée La Sauvage, qu'il tient à loyer de M. Michel Despontis, écuyer, receveur et payeur des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, 260 boisseaux de blé nouveau, mesure de Faremoutiers et 150 boisseaux d'avoine, mesure de Paris, dans une maison qu'il possède audit Faremoutiers, rue des Mortiers, 300 boisseaux de blé, etc. (Petit in-folio papier, 29 feuillets)

1709-1750

2BP1410 Minutes du greffe.

1711-1789

Affaires criminelles

2BP1408 1755-1772

2BP1409 1773-1790

Affaires diverses

2BP1362 1640-1657

2BP1363 1658-1660

2BP1373 1661-1700

2BP1364 1662-1663

2BP1365 1664-1666

2BP1366 1670-1672

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Faremoutiers. - Bailliage seigneurial, ville, châtellenie

2BP1367	1673-1674
2BP1368	1676-1677
2BP1369	1678-1679
2BP1370	1680-1681
2BP1371	1682-1683
2BP1372	1684
2BP1375	1688-1700
2BP1376	1702-1704
2BP1377	1706-1707
2BP1378	1708
2BP1379	1710-1713
2BP1380	1715-1717
2BP1381	1720-1721
2BP1382	1722-1723
2BP1383	1724-1726
2BP1384	1727-1728
2BP1385	1729-1731
2BP1386	1733-1734
2BP1387	1735-1736
2BP1388	1737-1738
2BP1389	1739-1740
2BP1390	1741-1742
2BP1391	1743-1744
2BP1392	1745
2BP1393	1747-1748

2BP1394	1749-1753
2BP1395	1754-1755
2BP1396	1756-1762
2BP1397	1763-1765
2BP1398	1766
2BP1399	1768-1769
2BP1400	1770-1771
2BP1401	1772-1774
2BP1402	1775-1779
2BP1403	1780-1781
2BP1404	1782-1784
2BP1405	1785-1786
2BP1406	1787
2BP1407	1788-1790

Enregistrement des sentences

2BP1357	1675-1778
2BP1358	1766-1782

Inventaires après-décès

2BP1360	1662-1680
2BP1361	1681-1688

Favières. - Bailliage, prévôté

Bailliage d'Hermières

2BP1571 Minutes du greffe. Registres d'audiences.
1643-1790

Prévôté de Favières

B1081 Nomination de Denis Courtois à l'office de garde-chasse de la
seigneurie de Favières (Les seigneurs du lieu étant les religieux de
la Sainte Chapelle royale du Bois de Vincennes).
28/11/1777

Fay-lès-Nemours. - Prévôté, marquisat

2BP1411 Minutes du greffe.
1657-1685

B920 Tutelles (1746-1752), ban de vendange (1765).
1746-1765

Féricy. - Prévôtés

2B40 14 cahiers. Collection parcellaire.
1627-1633

2B41 10 cahiers. Collection parcellaire.
1634-1708

2BP760 Minutes du greffe.
1776-1786

Prévôté d'Auxy

Causes d'audience : registres.

2B38	1 registre parchemin relié et 7 cahiers. Collection parcellaire.	1599-1614
2B39	1 registre parchemin relié et 4 cahiers. Collection parcellaire.	1615-1626

Prévôté de Chaunoy

Prévôté de Féricy

Minutes du greffe

2BP1415	1615-1643
2BP1416	1650-1679
2BP1417	1680-1729
2BP1418	1730-1748
2BP1419	1749-1762
2BP1420	1763-1790

Registres d'audiences

2BP1412	1669-1677
2BP1413	1678-1737
2BP1414	1738-1790

Fleury-en-Bière. - Prévôtés

B924	Pièces isolées (dont 1 lot sans dates).	1623-1788
------	---	-----------

Prévôté de Fleury

Minutes du greffe

2BP1439	1649-1653
2BP1440	1654-1664
2BP1441	1665-1670
2BP1442	1671-1673
2BP1443	1674-1679
2BP1444	1680-1685
2BP1445	1686-1693
2BP1446	1694-1699
2BP1447	1700-1704
2BP1448	1705-1713
2BP1449	1714-1720
2BP1450	1721-1730
2BP1451	1731-1740
2BP1452	1741-1749
2BP1453	1750-1753
2BP1454	1759-1763
2BP1455	1764-1770
2BP1456	1771-1775
2BP1457	1776-1782
2BP1458	1783-1788
2BP1459	1789-1790

Registres d'audiences

2BP1460	1505-1519
---------	-----------

2BP1461	1643-1655
2BP1462	1658-1675
2BP1463	1677-1689
2BP1464	1689-1698
2BP1465	1699-1741
2BP1466	1742-1790

Prévôté de Saint-Martin-en-Bière

2BP5224	Minutes du greffe. Registres d'audiences.	1650-1664
2BP5225	Minutes du greffe. Registres d'audiences.	1674-1675

Prévôté et mairie de Perthes

2BP4452	Successions de M. A. Morinet, mineure, décédée en 1696.	1696
B1082	Arrêt qui homologue une ordonnance rendue par la mairie royale de Perthes, pour le maintien de l'ordre public.	1788

Minutes du greffe

2BP4448	1609-1649
2BP4449	1650-1656
2BP4450	1657-1661
2BP4451	1662-1678

Registres d'audiences

2BP4443	1567-1644
2BP4444	1643-1709

2BP4445	1654-1668
2BP4446	1669-1694
2BP4447	1710-1744

Fontainebleau. - Bailliage, prévôté royale

La juridiction initialement tenue par Samois, est transportée en 1617 à Fontainebleau, parallèlement à l'érection d'une chapelle (1614), et à l'essor de la commune, où s'installe finalement une paroisse en novembre 1661. Dès 1612 certaines affaires y étaient déjà traitées.

(Réf. Abbé Guilbert, Description historique des chasteau, bourg et forest de Fontainebleau, Paris, 1731).

Il est donc normal de trouver des référence à Fontainebleau dans les documents relatifs à la prévôté de Samois, à consulter en complément.

Bailliage de Fontainebleau

2BP5296	Jurande, suppliques d'industriels de Fontainebleau au Lieutenant de Police à l'effet d'obtenir l'autorisation d'ouvrir boutique.	1769-1780
---------	--	-----------

Prévôté royale de Fontainebleau

B1044	Pièces isolées.	1606-1766
B1043	Pièces isolées.	1614-1784
B1118	Information contre Simon Ratier, accusé de blasphème et d'impiété.	1689
B1159	Etablissement d'une juridiction bazochiale : requête et décision.	1764
2BP5294	Registres des arrêts de la Cour du Parlement.	1788-1789

2BP5295 Procédure criminelle contre Poitevin et Janotin.

1790

Fontaine-Fourches. - Prévôté

2BP1470 Minutes du greffe.

1766-1790

Fontaine-le-Port. - Gruerie de Massoris

B96 *Les audiences de la gruerie de Massoris étaient tenues auprès de la châtellenie royale et prévôté du Châtelet-en-Brie.*

Audiences pour les buissons de la Brie, lesdites audiences tenant au siège royal du Châtelet, - enregistrement des lettres patentes du Roi, qui nomment maître Guillaume Musnier gruyer de Massoris, bois et buissons de la Brie, - commissions de gardes, - sentences prononcées contre des particuliers pour avoir mené paître des bestiaux, ou avoir enlevé des charges de bois sec et vert dans le Buisson royal de Massoris, etc.

Egalement-contre M. de Chartrettes, dont la servante va sans cesse couper de l'herbe dans les bois, -amendes prononcées contre des fabricants de balais de bouleau, et contre Pierre Rousseau, dont la servante emporte des fouées de bruyères, etc. (Petit in-folio, papier, 30 feuillets.)

1655-1657

B97 Audiences : lettres du roi Louis XIV, nommant Jacques Rousseau, Jacques Philippe, Pierre Courtois le jeune, du Châtelet, à des offices de sergents en la gruerie royale de Massoris et le Châtelet, pour en jouir en tous profits et honneurs, - sentences prononcées.

Contre Michel Foulon, demeurant au faubourg Saint-Liesne de Melun, -Jean Dauvergne, de Maincy, -Jean Chastellain, caissier audit lieu de Maincy, -Antoine Bailly, boucher au Châtelet, - Sébastien Bouy, marchand à Brezolles (Brosles), -Nicolas Renault et autres, pour avoir enlevé des genêts, contrairement aux ordonnances, etc. (Petit in-folio papier, 46 feuillets.)

1658-1659

B98 Audiences : sentences rendues pour menus délits forestiers contre des particuliers du Châtelet, Massoris, Chartrettes, Livry, Vaux-le-Pénil, Fontaine-le-Port, Maincy, etc.

Enregistrement des lettres de provisions délivrées par le Roi Louis XIV à maître Louis Boutot, de Blandy, de l'un des offices de sergent

en la gruerie et verderie de Chartrettes, du Buisson royal de Massoris, des bois et buissons de la Brie, exploitant par tout le royaume,-quittances de droits de marc,-demandes d'expertises pour dommages causés par des animaux dans le Buisson de Massoris, etc. (Petit in-folio papier, 26 feuillets.)

1660

B99 Audiences tenues par Guespereau, commis-greffier : - plumitifs des jugements rendus en cette juridiction pour délits dans les bois, dommages divers.

Coupe et enlèvement de fouées de bois vert et sec, le tout poursuivi, tant aux requêtes et diligences du procureur du Roi, qu'au nom de parties civiles, notamment de messire Jean Coquille, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, seigneur de Vosves et Du Bois-Louis, etc.(Petit in-folio papier, 22 feuillets.)

1661-1662

Fontains. - Prévôtés

Prévôté de Fontains

B925 Déclarations de grains faites en exécution de la déclaration du roy

1709

Prévôté des Billettes

B926 Registres des causes d'audiences ordinaires et extraordinaires.

1742-1744

Fontenailles. - Prévôtés

Prévôté de Fontenailles

2BP1468 Minutes du greffe.

1685-1759

2BP1469 Registres d'audiences

1691-1790

Prévôté de Villefermoy

2BP5595 Minutes du greffe. 1747-1790

Forges. - Prévôté

B927 Pièces isolées. 1698-1780

Fourches [Limoges-Fourches]. - Prévôté

B1083 Pièces isolées. 1670

B1140 Minutes du greffe. 1680-1694

Fublaines. - Mairie

2BP1471 Affaires diverses. 1679-1697

2BP1472 Affaires civiles. 1700-1789

2BP1472REPRO Cahier de remontrances et de doléances. 08/03/1789

Garentreville. - Prévôté

2BP1473 Minutes du greffe. 1719-1771

B928 Pièces isolées. 1759-1777

Gastins. - Prévôtés

Prévôté de Gastins

Registres d'audiences. Affaires diverses

2BP1474	1698-1790
2BP1475	1702-1786
2BP1476	1707-1789

Prévôté de la Grande Ferme

B929	Inventaire après décès.
------	-------------------------

1753

Germigny-l'Evêque. - Gruerie

2BP1478	Minutes du greffe.
---------	--------------------

1664-1759

Germigny-sous-Coulombs. - Mairie

B70	Minutes du greffe, pour mesdames les princesses de Carignan et de Nemours, dames dudit Germigny, et plus tard pour le duc de Luynes, seigneur du même lieu. - Plaintes portées devant le maire et garde de la justice, - informations sur ces plaintes et rapports y relatifs, - adjudications judiciaires de fruits, récoltes et immeubles.
-----	--

Interrogatoires subis pour faits de chasse par les nommés Antoine Lourdelet, laboureur, Jacques Gillet, plâtrier, André Lourdelet, archer en la maréchaussée de Meaux, Jean Gillet et Antoine Harlau, soldat du sieur de Rouvilliers d'Ormesson, demeurant à Gandelu, ledit Harlau accusé, en outre, d'avoir tiré un coup de fusil sur la personne du nommé Richard et maltraité la femme de Jean de Villiers, etc. (133 pièces papier.)

1660-1730

2BP1479	Minutes du greffe.
---------	--------------------

1671-1729

- B71 Minutes du greffe reçues par Pierre Brismontier, maire et garde de la justice du lieu, pour monseigneur le duc de Chevreuse, - appositions de scellés et inventaires après décès, - actes de tutelles, - informations pour crimes et délits, etc.
- Inventaire à la requête de Jacques Gillet, plâtrier, demeurant à Germigny, tuteur de ses enfants mineurs issus de défunte Marie-Anne Houpeau, et dressé en la présence de François Houpeau, curateur desdits mineurs, inventaire à la requête du procureur fiscal de la justice de Germigny-sous-Coulombs, après le décès de Simon Poncet, laboureur au même lieu, laissant deux enfants mineurs de défunte Marie-Anne Chibon, sa femme, etc. (93 pièces papier.)*
- 1743-1763

Gesvres-le-Chapitre. - Bailliage

- 2BP1480 Minutes du greffe.
- 1706-1742

Gouaix. - Prévôté

- 2BP1487 Adjudications, ventes.
- 1736-1777
- 2BP1488 Informations, sentences.
- 1736-1789
- 2BP1489 Affaires diverses.
- 1736-1790

Scellés. Inventaires

- 2BP1482 1736-1752
- 2BP1483 1753-1757
- 2BP1484 1758-1769
- 2BP1485 1770-1786
- 2BP1486 1787-1790

Gournay-sur-Marne. - Prévôté, châtellenie royale (Seine-Saint-Denis)

- B72 Minutes du greffe, pour Marie Le Vassor, veuve de messire Louis Ancelin en son vivant conseiller du Roi, contrôleur général de la maison de la feuë Reine et dame engagiste de la châtellenie royale, terre et seigneurie dudit Gournay. - Nominations d'officiers de la justice du lieu, - appositions de scellés et inventaire de titres, - actes de tutelles, - rapports d'experts chargés de l'estimation des réparations à faire aux maisons et bâtiments désignés dans les pièces, - plaintes portées devant le prévôt pour coups et blessures, rapports de chirurgiens et informations sur ces faits.
- Plaintes du sieur Jérôme Garnier, fermier du bac de Gournay, contre cinq charretiers refusant d'acquitter le droit de péage et dont deux de ces charretiers auraient, en outre, maltraité la femme du plaignant. Etc. (136 pièces papier, 1 pièce parchemin)*
- 1674-1756

- B73 Audiences.
- Instance entre Edme Genneau, maréchal demeurant à Pontault, demandeur, contre Michel Chevalier, laboureur à Gournay, défendeur, pour une somme de cent livres réclamée comme prix des pansements, médicaments et nourriture faits et fournis à un cheval que Genneau avait entrepris de guérir du farcin, à quoi le défendeur objecte qu'il est convenu de donner au demandeur la somme de vingt livres, tant pour avoir soigné ledit cheval, que pour avoir mis quelques poudres aux yeux de deux autres chevaux, dont il devait garantir la vue, et qui, au contraire, l'ont perdue, pourquoi le défendeur conclut à ce que son adversaire soit condamné à lui payer une somme de cent cinquante livres à titre de dommages et intérêts, etc. (Petit in-folio papier, 29 feuillets.)*
- 1712-1738

Grandpuits. - Mairie, prévôté

Mairie de Grandpuits

- 2BP1500 Minutes du greffe.
- 1668-1719

Prévôté de Chateaufort, Le Cuissot, Courpuit

2BP638 Minutes du greffe.

1671-1778

Graville, comté. - Prévôté

3B9 Mélanges : - Copie de la vente de la seigneurie et justice d'Argeville à Vernou (1653). - Minutes du tabellionage de Cahmpagne-sur-Seine (1617-162, 1626, 1629). - Inventaire après décès (1647). - Causes ordinaires d'audiences : Vernou (1650-1653, 1658-1661, 1664-1673). (1 registre in-folio couverture parchemin, 526 feuillets).

1617-1673

Causes d'audiences ordinaires

3B8 Audiences de Champagne, Graville et Vernou. A partir de 1667, les minutes du greffe et tables des matières sont incluses dans les registres d'audiences. (1 registre in-folio, couverture parchemin, 476 feuillets, 11 feuillets).

05/1650-09/1680

3B7 Audiences de Champagne-sur-Seine. (1 registre in-folio couverture parchemin en mauvais état, 544 feuillets).

10/1651-09/1673

Minutes du greffe

3B3 Minutes et table des matières dans l'ordre des paroisses (Graville, La Celle, Champagne, Vernou). Greffier Feyt (1 registre in-folio 525 pages, couverture parchemin, 12 feuillets).

07/1649-12/1652

3B4 Minutes et table des matières. Comporte également 2 cahiers d'audiences (causes ordinaires), de Vernou. (1 registre in-folio 6 feuillets, 705 feuillets couverture parchemin).

01/1653-03/1658

3B5 Minutes et table des matières. (1 registre in-folio couverture parchemin 9 feuillets, 429 feuillets)

01/1657-12/1660

3B6 Minutes... (1 registre in-folio couverture parchemin), 448 feuillets.
01/1661-12/1666

3B11 Minutes, greffier Feyt. (1 registre in-folio couverture parchemin, 323 feuillets).
01/1674-04/1681

Gravon. - Prévôté

2BP1504 Minutes du greffe. Comptes des syndicats.
1736-1789

Grégy-sur-Yerres. - Prévôté

2BP1505 Minutes du greffe.
1705-1766

2BP1506 Minutes du greffe.
1767-1790

Gretz-Armainvilliers. - Prévôté de Vignolles

2BP5593 Minutes du greffe.
1777-1778

Grez-sur-Loing. - Prévôté de la Commanderie forestière de Beauvais-en-Gâtinais

(Ordre de Malte)

B1084 Actes du greffe.
1703-1728

B923 Gestion juridique.
1740-1754

Grisy-Suisnes. - Bailliages, prévôtés

Bailliage de Grisy

2BP1507	Minutes du greffe.	1700-1790
2BP1509	Ventes, adjudications et partages. Comptes rendus par les syndics.	1700-1790
2BP1508	Informations criminelles et nominations d'officiers de justice.	1780-1785

Bailliage de la Grange-le-Roi

2BP1501	Registres d'audiences	1706-1790
B930	Pièces isolées.	1714-1726
2BP1502	Minutes du greffe.	1740-1771
2BP1503	Minutes du greffe.	1772-1790

Prévôté de Cordon

B47	<p>Minutes du greffe : commissions et rapports de messieurs gardes-vigne, actes de tutelles, - inventaires après décès, - plaintes portées devant le prévôt du lieu, - informations sur ces plaintes, - rapports de médecins et chirurgiens, etc.</p> <p><i>Requête présentée au prévôt par messire Maximilien Bertin de Vaugieu, chevalier, seigneur de Vaugieu et de Cordon, conseiller du Roi en sa cour de Parlement, à Paris, ladite requête exposant que plusieurs habitants du lieu affectent de faire journellement des entreprises de chasse sur sa terre de Cordon, tant avec fusils qu'avec chiens, pourquoi le prévôt est prié de faire défenses à toutes personnes de commettre aucune entreprise de chasse, et notamment aux habitants de Cordon. (197 pièces papier, 3 pièces parchemin.)</i></p>	1684-1777
-----	--	-----------

2BP794 Registres d'audience. 1729-1790

Prévôté de La Fermeté

2BP1421 Minutes du greffe. Registres d'audiences. 1743-1788

Prévôté de Suisnes

B212 Minutes du greffe. - Informations pour cause de crimes et délits, faites par le prévôt de Suisnes pour messire Nicolas Mydorge, chevalier, conseiller du Roi en sa Cour des Aides à Paris, seigneur dudit lieu, - rapports de médecins et chirurgiens, - actes de tutelles, - inventaires après décès, - affirmations de ces inventaires, - nominations, prestations de serment et rapports d'experts commis à l'estimation de biens immeubles.

Publications de ventes de biens faites à la requête de dame Henriette-Charlotte Salmon, veuve de messire Jean-Baptiste François de Vandenesse, écuyer, aussi seigneur de Suisnes, conseiller du Roi, maître ordinaire en sa Chambre des Comptes. (132 pièces papier.)

1698-1776

B213 Minutes du greffe. - Sentences rendues par le sieur Levasseur, prévôt, juge civil, criminel et de police de ladite prévôté pour messires François Denis, écuyer, gentilhomme de la grande vénerie du Roi, et Jean-Baptiste de Vandenesse, écuyer, conseiller-secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, nommé curateur à l'interdiction de dame Madeleine Levêque, veuve de messire François Denis.

Provisions de l'office de procureur-fiscal de la justice de Suisnes, accordées à Nicolas Jardin, habitant du lieu, par messire François Denis, susnommé, etc. (In-4°, papier, 76 feuillets.)

1707-1742

Prévôté de Villemain

2BP5597 Minutes du greffe. 1731-1789

Guérard. - Bailliages, prévôté

2BP1707 Registres des causes d'audiences.
1642-1785

Bailliage de Guérard

B227 Minutes des greffes pour messire de Brichanteau, de celle de Saint-Germain-Laxis, pour M. Le Ménestrel de Hanguel, seigneur du lieu, de celle de Saint- Victor à Ozouer-le-Voulgis, et de la mairie de Sainte-Aulde.

Contenant informations pour rixes et blessures à Saint-Germain-Laxis et une ordonnance du maire de Sainte-Aulde relative à un procès criminel poursuivi au nom de Nicolas Jolly, etc. (34 pièces papier.)
1586-1786

2BP1541 Pièces de production.
1696

2BP1515 Registres des causes extraordinaires.
1742-1759

2BP1517 1751-1766

2BP1518 1766-1778

2BP1514 Minutes du greffe : productions.
1779

2BP1519 1779-1790

Affaires diverses

2BP1520/2 1613-1644

2BP1521 1650-1652

2BP1522 1669-1680

2BP1523 1681-1684

2BP1524 1686-1689

2BP1525	1690-1694
2BP1526	1695-1702
2BP1527	1703-1709
2BP1528	1711-1718
2BP1529	1719-1722
2BP1530	1723-1729
2BP1531	1730-1734
2BP1532	1735-1740
2BP1533	1741-1745
2BP1534	1746-1750
2BP1535	1751-1757
2BP1536	1758-1768
2BP1537	1770-1775
2BP1538	1776-1780
2BP1539	1780-1784
2BP1540	1784-1790

Enregistrement des sentences

2BP1516	1742-1750
---------	-----------

Registres d'audiences

2BP1510	1684-1725
2BP1511	1725-1738
2BP1512	1738-1742

Rôles des assises

2BP1513	1687-1720
---------	-----------

2BP1520/1 1704-1788

Bailliage de Malmaison-en-Brie

Minutes du greffe

2BP1708 1642-1643

2BP1709 1644-1647

2BP1710 1648-1649

2BP1711 1650-1658

2BP1712 1659-1717

2BP1713 1764-1776

2BP1714 1769-1790

Prévôté de Montherand, Serbonne et Tigeaux

2BP3950 Affaires diverses. 1717-1787

2BP3949 Registres d'audiences. 1727-1750

Guercheville. - Prévôté

2BP1542 Minutes du greffe. 1761-1790

Guignes. - Prévôtés

Prévôté de Monchauvoir

2BP4091 Minutes du greffe. Registres d'audiences. 1737-1739

Prévôté de Vitry

2BP5644	Registres d'audiences (1698-1742). Minutes du greffe (1710-1755).	1698-1755
2BP5645	Registres d'audiences. Minutes du greffe.	1735-1740

Gurcy-le-Châtel. - Prévôté

2BP1547	Affaires criminelles.	1717-1789
2BP1545	Registres d'audiences.	1718-1785
2BP1546	Affaires diverses.	1718-1789
2BP1549	Scellés, inventaires.	1718-1755
2BP1548	Scellés, tutelles.	1756-1789
B931	Pièces isolées.	1766

Hautefeuille. - Prévôtés

Concerne Hautefeuille et Les Tournelles

Minutes du greffe

B932	Pièces isolées.	1661
2BP1550	1703-1714	
2BP1551	1740-1754	
2BP1552	1760-1785	

Héricy. - Bailliage, prévôté

B933	Registre isolé.	1624
2BP1567	Affaires diverses.	1651-1736
B1151	Causes extraordinaires.	1658-1661

Minutes du greffe

2BP1562	1648-1740
2BP1563	1655-1663
2BP1564	1670-1730
2BP1565	1751-1771
2BP1566	1772-1790

Registres d'audiences

2BP1554	1642-1652
2BP1555	1644-1658
2BP1556	1659-1665
2BP1557	1666-1676
2BP1558	1677-1685
2BP1559	1685-1701
2BP1561	1703-1790
2BP1560	1710-1728

Hermé. - Prévôtés

B934	<i>Concerne aussi les prévôtés des Chaises et de Toury</i> Pièces isolées.	1723
2BP492	Minutes du greffe. Registres d'audience.	1765-1787

Prévôté d'Hermé

2BP1570	Scellés, tutelles, affaires diverses.	1725-1790
2BP1568	Scellés, inventaires.	1764-1779
2BP1569	Scellés, inventaires.	1780-1790

Hondevilliers. - Bailliage de Jariel

2BP1580

Isles-lès-Villenoy. - Mairie

2BP1575	Minutes du greffe.	1702-1790
---------	--------------------	-----------

Jablins. - Mairie de Platry

B935	Pièces isolées.	1768-1775
------	-----------------	-----------

Jacqueville. - Prévôté

2BP1576 Minutes du greffe. Registres d'audiences.
1727-1764

Jaignes. - Mairie

2BP1577 Minutes du greffe.
1707-1790

Jarcy. - Prévôté (Essonne)

B936 Registre d'audiences (1717-1724). Minutes du greffe (1714-1718).
1714-1724

Jaulnes. - Bailliage

B937 Inventaire après décès de Hubert Guillaume et Anthoinette Ponthé.
1632

2BP1581 Registres d'audiences.
1744-1790

2BP1582 Affaires diverses.
1751-1790

Jossigny. - Prévôté

2BP1583 Affaires diverses.
1737-1790

Jouarre. - Bailliage, châellenie, mairie

Bailliage et châellenie de Jouarre

B323 Minutes du greffe.

Reconnaissance par Nicolas Tixier, laboureur au Grand-Corroy, d'une somme de 66 livres tournois au profit de Gérôme Leclerc, écuyer, seigneur de Haudesacq et de Nolongue, pour vente et délivrance d'un cheval sous poil gris,-instance entre Jhérosme Le Clerc, écuyer, seigneur dudit Nolongue, demandeur soutenant saisie, et en paiement de cédulle de 272 livres 14 sous, à l'encontre de Claude et Louis Chemin, défendeurs et opposants, inventaire de production de pièces, baillé devant le juge de Jouarre, par ledit sieur demandeur,-quittance de 42 livres pour sept années de loyer de 2 arpents de terre, donnée par Louise Hue à M. de Nolongue, en l'acquit de Georges Marlier, son fermier, etc. (8 pièces papier, 1 pièce parchemin)

1627-1639

2BP1584 Minutes du greffe. Déclarations des gains.

1651-1766

B74 Audiences, pour les abbesses et religieuses du lieu. - Nominations de gardes-chasse et autres. Etc.

Condamnation de Christophe Delorme, vigneron à Courcelles, pour avoir négligé de déclarer la quantité de vin de sa récolte et de payer la dîme,-séparations de biens,-sentences rendues au profit de Henri Rassicot, chirurgien à Jouarre,-de messire Claude Bézard, chanoine régulier, prieur, seigneur spirituel et temporel de Notre-Dame de Rouget (Chamigny),-de Nicolas Rassicot, chapelain de l'abbaye de Jouarre,-de La Fond, veuve de messire Philippe-Auguste Le Hardy, marquise de La Trousse, -de messire François Bernard, seigneur de Montebize, etc. (212 feuillets en 12 cahiers papier.)

1708-1712

B75 Audiences pour les religieuses du lieu : sentences et condamnations.

Sentence qui condamne Pierre Rose, laboureur, à trois livres d'amende, pour avoir rentré ses grains un jour de dimanche, lui faisant défense de récidiver, etc.-Condamnations diverses prononcées au profit de Marie Lebon, veuve de messire Jean Berthe, en son vivant écuyer, seigneur de Nolongue, trésorier de France à Amiens,-Valentin Leroy, avocat, et Madeleine de Beauvilain son épouse,-Louis Nacquart, écuyer, bailli de La Ferté-au-Col,-François de Comminges, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur-seigneur de L'Hôpital et Maison-Neuve-sur-Coulommiers, etc. (310 feuillets en 11 cahiers papier.)

1713-1722

- B76 Minutes du greffe.
Information et poursuites dirigées par devant Louis de La Planche, licencié ès lois, avocat en Parlement, bailli civil et criminel du lieu, contre Louis Duchêne, hôtelier, pour voies de fait et blasphèmes, - compte de tutelle rendu par Denis Salmon, garde à cheval des plaisirs de Sa Majesté au marquisat de Montceaux, - testament de Jacques Dault, fermier à La Masure, reçu par Charles Lemaître, curé de Saint-Pierre de Jouarre, - minute d'un acte de foi et hommage rendu à madame Anne- Marguerite de Rohan de Soubise, abbesse et dame de Jouarre, par messire Pierre-François Courlin, chevalier, seigneur de Tanqueux, Morintru et La Tour, à cause de son fief de La Tour-lez-Morintru, etc. (112 pièces papier.)
1719-1726
- B938 Pièces isolées.
1732-1761

Mairie du Plessis-Bouillancy

- 2BP4466 Registres d'audiences.
1744-1777

Affaires diverses

- 2BP4467 1702-1744
2BP4468 1745-1753
2BP4469 1754-1760
2BP4470 1761-1775
2BP4471 1776-1790

Jouy-le-Châtel. - Bailliage

- 2BP1605 Notes.
1623-1783
- 2BP1595 Affaires diverses.
1696-1790
- 2BP1602 Affaires civiles. Sentences.
1699-1790

2BP1594	Registres des audiences extraordinaires. Registre des causes d'audiences de police.	1722-1790
2BP1603	Déclarations de grossesse.	1723-1770
2BP1606	Procès verbaux.	1724-1790
2BP5654	Procès-verbaux de vente de meubles et effets (suite essentiellement à décès).	

Affaires criminelles

2BP1607	1707-1760
2BP1608	1761-1768
2BP1609	1768-1773
2BP1610	1773-1790

Affaires diverses

2BP1612	1667-1678	
2BP1611	1673-1710	
2BP1613	1691-1712	
2BP1604	Affaires diverses.	1724-1773
2BP1614	1732-1747	

Registres d'audiences

2BP1585	Contient un registre d'entrée des vins.	1669-1695
2BP1586	1704-1713	
2BP1587	1714-1721	

2BP1588	1721-1733
2BP1589	1739-1744
2BP1590	1745-1755
2BP1591	1755-1766
2BP1592	1766-1777
2BP1593	1777-1790

Scellés, tutelles

2BP1596	1687-1731
2BP1597	1736-1747
2BP1598	1748-1764
2BP1599	1765-1775
2BP1600	1776-1781
2BP1601	1782-1788

Jouy-sur-Morin. - Bailliage

2BP1616	Registre des causes d'audiences ordinaires.	1697-1743
B1169	Comptes de tutelle.	1699-1719
2BP1615	Registres des sentences ordinaires et extraordinaires. Rôle des assises.	1705-1791
2BP1618	Registre des actes de tutelle.	1719-1784
2BP1617	Registre des causes d'audiences ordinaires.	1746-1790

Affaires civiles

2BP1619	1665-1709
2BP1620	1710-1719
2BP1621	1720-1732
2BP1622	1733-1739
2BP1623	1740-1747
2BP1624	1748-1756
2BP1625	1757-1773
2BP1626	1774-1783
2BP1627	1784-1790

Affaires criminelles

2BP1628	1699-1738
2BP1629	1739-1790

Juilly. - Prévôté

2BP1630	Registres d'audiences.	1652-1656
---------	------------------------	-----------

Minutes du greffe

2BP1631	1627-1652
2BP1632	1653-1680
2BP1633	1681-1742
2BP1634	1743-1766
2BP1635	1767-1783

Jutigny. - Prévôté

2BP1636	Scellés, inventaires et tutelles.	1706-1754
2BP1637	Registres d'audiences. Affaires diverses.	1714-1786

La Celle-en-Brie [La-Celle-sur-Morin]. - Bailliage, gruerie

Bailliage de la Celle-en-Brie

B940	Pièces isolées.	1700-1745
2BP470	Registres des causes d'audience.	1756-1790

Gruerie

Minutes du greffe. - Affaires diverses

2BP471	1740-1770
2BP473	1746-1790
2BP472	1771-1780

La Celle-sur-Seine. - Prévôté

2BP468	Minutes du greffe.	1661-1789
2BP469	Registres des causes d'audience.	1742-1790

La Chapelle-Gauthier. - Bailliage

2BP602 Minutes du greffe. Registres d'audience.
1708-1790

La Chapelle-Iger. - Prévôtés

2BP603 *Concerne La Chapelle-Iger et Champgueffier*
 Registres d'audience.
1733-1784

2BP604 Minutes du greffe.
1771-1790

La Chapelle-la-Reine. - Bailliage

B939 Pièces isolées.
1650-1777

Minutes du greffe

2BP605 1631-1657
2BP613 1649-1662
2BP606 1658-1667
2BP607 1668-1681
2BP608 1685-1690
2BP609 1691-1709
2BP610 1710-1737
2BP611 1738-1754
2BP612 1755-1790

Registres d'audiences

2BP614	1649-1650
2BP615	1651-1659
2BP616	1652-1654
2BP617	1664-1665
2BP618	1671-1673
2BP619	1684-1732
2BP620	1687-1697
2BP621	1739-1743
2BP622	1740-1790

La Chapelle-sur-Crécy. - Mairie, prévôté

Mairie de La Chapelle-sur-Crécy

2BP623	Minutes du greffe.	1667-1730
B941	Information, feuilles d'audiences, pièces isolées.	1670-1759
2BP624	Affaires diverses.	1732-1790

Prévôté de Serbonne

2BP5387	Registres d'audiences.	1668-1683
2BP5388	Minutes du greffe.	1668-1693

La Chapelle-sur-Seine. - Bailliage

Minutes du greffe

2BP625	1704-1706
2BP626	1713-1778
2BP627	1733-1779
2BP628	1736-1789
2BP629	1739-1785
2BP630	1740-1789

La Chapelle-Véronge. - Bailliage

Minutes du greffe. - Affaires diverses

2BP5571	1697-1716
2BP5572	1717-1721
2BP5573	1722-1725
2BP5574	1727-1730
2BP5575	1731-1738
2BP5576	1739-1745
2BP5577	1746-1764
2BP5578	1755-1762
2BP5579	1763-1766
2BP5580	1767-1771
2BP5581	1772-1774
2BP5582	1775-1776
2BP5583	1777-1781

2BP5584	1782-1784
2BP5585	1785-1787
2BP5586	1788-1790

Registres d'audiences

2BP5566	1709-1720
2BP5567	1722-1732
2BP5568	1733-1756
2BP5569	1742-1747
2BP5570	1757-1788

La Croix-en-Brie. - Bailliage, prévôté

Bailliage de La Croix-en-Brie

2BP1209	Registres d'audience.	1720-1767
2BP1210	Registres d'audience.	1720-1786
2BP1211	Registres d'audience.	1720-1790
2BP1212	Affaires civiles, sentences.	1723-1759
2BP1213	Affaires criminelles.	1723-1759
2BP1214	Scellés, inventaires, tutelles.	1729-1769
2BP1215	Scellés, inventaires, tutelles.	1770-1790

Prévôté du Corroy

B942 Pièces isolées (1738, 1780-1781).
1738-1781

Lady. - Prévôté

B948 Pièces isolées.
1679-1724

2BP1638 Registres d'audiences. Minutes du greffe.
1720-1780

La Ferté-Gaucher. - Bailliage

B321 Minutes et d'actes divers provenant du greffe, fragments.
Instance entre Antoine Saint-Mars, marchand grossier, contre Jacques Thierry, receveur et amodiateur, en partie, de la terre et seigneurie de ladite Ferlé, pour obtenir de celui-ci le paiement du loyer delà maison qu'il occupe, acquise par le demandeur, de dame Marie Macé, veuve d'honorable homme Claude Saint-Mars, Toussaint, Nicolas et Claude, leurs enfants,-autres procédures concernant la même famille,-copie d'un bail à titre de sous-ferme et loyer, consenti par honorable homme maître François Honnet, greffier du Bailliage de La Ferté-Gaucher, à dame Madeleine Flamin, veuve d'honorable homme Adrien Lavoine, vivant capitaine du château de Beaulieu, et Adrien Lavoine fils, de 21 arpents de pré en plusieurs pièces avec la vigne de Boissy-le-Jariel, les jardins, parc et colombier dudit château, fermes et droits seigneuriaux, consistant en cens, surcens, rentes, poules de coutumes, oseraies, droits de lods et ventes et d'échanges à quelque sommes qu'ils puissent monter, même les profits de fiefs jusqu'à 20 livres par chacun ou au-dessous, profits d'amendes jusqu'à 60 sous, jeux de quilles à bâtons, etc., moyennant 580 livres par an,-inventaire fait à la requête d'Hubert Radigue, marchand drapier, tuteur de Marie sa fille, et de défunte Marie Prévost. Objets inventoriés : une poêle de fer, 2 petits poêlons d'étain, 1 marmite de fer, 1 cuiller à pot et 1 seau de bois, prisés ensemble 60 sous, 40 livres d'étain commun à 8 sous l'une, 16 livres, un lit garni, 26 livres, 200 aunes de serge de La Ferté, couleur gris musc et blanc, prisee chacune 62 sous, 620 livres. « Item, un mestier à faire de la serge, garny de ses ustensiles, avec fléau, des balances, peignes, cardes et autres objets, estimés 40 livres », -procès entre les meuniers des moulins banaux de La Ferté et ceux du moulin banal de Guillard, paroisse

de Saint- Martin-des-Champs, au sujet de leurs entreprises sur les droits des premiers, etc. (93 pièces papier)

1651-1695

2BP1438 Minutes du greffe.

Minutes du greffe

1659-1699

B943 Comptes, dépôt de testament, inventaires après décès.

1697-1781

B322 Minutes du greffe.

Procès intenté par le sieur Antoine Picard, meunier du moulin banal de Guillard, contre Abraham Lemaistre, meunier du moulin à blé de la Maison-Dieu aux Moines, qui, sans droits et contre le règlement établi par madame la chancelière Le Tellier, dame de La Ferté, propriétaire dudit moulin de Guillard, s'est permis de faire moudre un sac de blé qui aurait dû être porté à ce dernier moulin, lequel procès s'est terminé par une transaction entre les susnommés qui, « pour nourrir paix et amitié ensemble sont demeurés d'accord de supporter chacun les frais payés et ceux à payer, faits à leur requête, sans aucune répétition l'un contre l'autre », avec mainlevée des effets saisis par Picard sur Lemaistre,-procès fait à la requête de François Maury, tailleur d'habit à Chevance en Champagne, et Marie Bonneau, sa femme, héritiers pour un quart dans le cinquième de la succession de maitre Pierre Houdry, vivant prêtre, curé de Plancy, héritier pour un cinquième au total dans la même succession, lequel aurait retenu à son profit et à celui de ses cohéritiers la part revenant aux demandeurs,-procès-verbal d'apposition de scellés, nomination d'exécuteur testamentaire et levée de scellés, dressé par François Honnet, ancien praticien, faisant fonctions de bailli et de maitre des eaux et forêts du bailliage, ville et châtelainie de La Ferté-Gaucher, après le décès de Denise Boutroue, veuve de Romain Le Clerc, demeurant à Chaudron, paroisse de Saint-Martin-des-Champs, vente des meubles provenant de la succession de ladite Denise Boutroue, par « Michel Maillet, sergent-priseur, estimateur, crieur et vendeur de biens », en présence de Pierre Thominet, marchand, exécuteur testamentaire de la défunte, de Louis Boutroue, notaire en la branche de Saint-Barthélemy-en-Beaulieu, Charles Piron, ouvrier en laine à La Ferté, etc., ses héritiers, sentence du bailli de La Ferté, exerçant pour Mgr le marquis de Courtanvaux, seigneur du lieu, par laquelle ledit sieur Thominet a été condamné, de son consentement, à rendre compte de l'exécution testamentaire qu'il a eu des biens et effets mobiliers de la succession de la dame Boutroue, quittances données à Thominet par les héritiers de cette dame, pour sommes reçues de lui,-sommation faite par Nicolas Devert, receveur général de la terre et seigneurie de La Ferté-Gaucher, aux religieux, prieur,

gouverneurs et administrateurs du grand Hôtel-Dieu de Provins, de venir recevoir 2 muids de blé froment et 30 sous en argent, dont ladite seigneurie est chargée annuellement envers cet établissement, à cause des moulins du lieu, etc. (113 pièces papier, 2 pièces parchemin)

1698-1778

2BP5658 Registre pour servir à transcrire les ecroues, recommandations et décharges des prisonniers qui seront constitués et détenus es prisons du bailliage, ville et chatellenie de la Ferté Gaucher, lequel registre contenant douze feuillets qui ont été cottés par premier et dernier et paraphé par nous Pierre Antoine Judas, ancien _____ et lieutenant général dudit bailliage ce onze juillet mil sept cent soixante onze, soussigné

11/07/1771-4 vendémiaire an III [25/09/1794]

La Ferté-sous-Jouarre. - Bailliage de la Ferté-au-Col

B944 Pièces isolées.

Contient un récépissé de dépôt de dossier au greffe par le curé de Chartronges.

1673-1780

Minutes du greffe

2BP1424 1659-1754

2BP1423 1695-1699

2BP1425 1755-1761

2BP1426 1762-1763

2BP1427 1764-1765

2BP1428 1766-1767

2BP1429 1768-1770

2BP1430 1771-1773

2BP1431 1774

2BP1432 1775-1776

2BP1433 1777-1778

2BP1434	1779-1780
2BP1435	1781-1783
2BP1436	1784-1785
2BP1437	1786-1790

Plumitifs d'audiences

2BP1422/1	1763-1780
2BP1422/2	1763-1780

Lagny[-sur-Marne]. - Bailliage

B949	Pièces isolées (1654-1655, 1756, 1783, 1785). Dame Aimée Gillette Levavasseur contre ____ (1718).	1654-1785
2BP1649	Registres d'audiences extraordinaires.	1680-1789
B78	Minutes du greffe, pour les abbé, religieux, prieur et couvent de l'église et abbaye de Saint-Pierre de Lagny, comtes et seigneurs du lieu. - Plaintes portées devant le bailli pour délits commis dans l'étendue de sa juridiction, - informations sur ces plaintes, - appositions de scellés et inventaires après décès, - assises tenues au Bailliage. <i>Inventaire fait à la requête du sieur Jean Gobin, officier de Monsieur, frère du Roi, en son nom et comme tuteur de demoiselle Jeanne Gobin, sa fille mineure issue de défunte demoiselle Marguerite Benoist, de tous leurs biens meubles, effets, titres et contrats,-apposition de scellés au domicile et après le décès d'Antoinette Bobé, veuve de messire Nicolas Morin, vivant officier du Roi, acte de levée desdits scellés et inventaire des meubles et effets de la défunte, etc. (210 pièces papier.)</i>	1692
B79	Minutes du greffe. <i>Plainte du sieur Nicolas Cochard, aspirant à la maîtrise de maçon de la ville de Lagny, y demeurant, contre les maîtres et jurés du métier qui prétendaient empêcher le plaignant de travailler, et, à cet effet, s'étaient emparés de ses outils, jugement portant réception,</i>	

comme maître-maçon, dudit Nicolas Cochard à la condition de payer la somme de vingt livres pour l'ornement et décoration de la chapelle de sa confrérie, etc.,-requête du promoteur général de l'archevêché de Paris, présentée au bailli de Lagny, au sujet de violences exercées sur la personne de Nicolas Monsieur, habitant de Chanteloup, par le curé du lieu, justiciable de l'official de Paris, etc. (183 pièces papier.)

1693

B80 Minutes du greffe : apposition de scellés et inventaires après décès, - plaintes portées devant la juridiction du Bailliage, - réception d'officiers de la justice, etc.

Requête présentée au bailli par Gilles Cadot, procureur en la prévôté royale de Dampmart, Torcy, Montjay, Chelles et autres lieux, demeurant à Lagny, afin d'être reçu en la charge de procureur postulant au Bailliage et châellenie du lieu, moyenne et basse justice de Dampmart, en conséquence des lettres de provisions qui lui ont été accordées par messire Joseph de La Trémoille Noirmoutiers, conseiller d'Etat, auditeur de Rote, abbé et comte de Lagny,-inventaire fait à la requête de Guillaume Baunier, curé de Couches, au nom et comme fondé de pouvoir de Nicolas Léger, avocat en Parlement, tuteur de demoiselle Marie- Anne Prailly, fille de Jean Prailly, vivant procureur fiscal du Bailliage de Lagny, etc. (152 pièces papier.)

1694-1697

B81 Minutes du greffe : rapports d'experts chargés de l'estimation de biens immeubles, causes civiles diverses, - inventaires après décès et ventes de meubles et effets à la suite, - plaintes portées devant les officiers de la justice pour délits commis sur les propriétés et pour injures, coups et blessures, rapports de chirurgiens après visites de blessés, etc.

Requête du sieur Jean Laisné. mégissier à Lagny, au nom de Marguerite Levesque, sa femme, qui, revenant de la fontaine, aurait été injuriée et maltraitée par un tisserand,-procès-verbal des assises tenues par Nicolas Barnabé, bailli de la ville, comté et châellenie de Lagny, indiquant les noms des officiers et sergents de la justice, et ceux de toutes les juridictions environnantes relevant du Bailliage de ladite ville, etc. (134 pièces papier.)

1705-1707

2BP1651 Registre de la valeur du prix du grain.

1739-1756

2BP1650 Registre des causes consulaires.

1765-1777

2BP1652	Mercuriales.	1771-1779
2BP5659	<i>Il s'agit de deux actes (une enquête) écrits sur la même feuille rédigés chacun par un cavalier de la maréchaussée pour le territoire de Lagny et concernant la ligue des compagnons vachers. Ceux-ci faisaient la loi aux fermiers.</i>	11/09/1782-18/09/1782

Minutes du greffe

2BP1639	1633-1749
2BP1640	1750-1775
2BP1641	1776-1779
2BP1642	1780-1782
2BP1643	1783-1784
2BP1644	1785-1786
2BP1645	1787-1790

Registres d'audiences

2BP1646	1669-1761
2BP1647	1761-1770
2BP1648	1770-1790

La Grande-Paroisse. - Prévôtés, mairie

Concerne La Grande paroisse et Rubrette.

Prévôté de la Grande-Paroisse

2BP1491	Minutes du greffe.	1708-1790
B945	Pièces isolées.	1727-1728

2BP1490 Registres des causes d'audiences.
1778-1790

Prévôté de Rubrettes

2BP5175 Registres d'audience (1719-1789). Minutes du greffe (1680-1790).
1680-1790

La Haute-Maison. - Prévôté

B276 Minutes du greffe.
Procédure criminelle poursuivie sur la demande de Jean-Charles Mongrolle, laboureur à Champchampy pour vol de blé commis à son préjudice sur une pièce de terre contenant 30 arpents.-Requête afin d'information, assignation à témoins et information faite par Claude Roze, notaire, tabellion royal au bailliage de Meaux, prévôt de la Haute-Maison pour les RR. PP. supérieurs et prêtres de l'Oratoire de Jésus, fondé à Paris en la maison de l'institution, seigneur dudit lieu de la Haute-Maison, Monperthuis et La Borde. Suit l'interrogatoire des nommés Léonard Dumaine, Jacques Chellement, François Bouilly, Léonard Dufresne, tous maçons du pays de Limoges, et demeurant à Bessine et Bersac en Limousin, etc. (3 pièces papier)
1604

B82 Minutes du greffe : tant pour madame Le Picard, née L. de Neucars, messire Pierre de Fontefroid, sieur de Roechefort, messire Michel de Barbilie, successivement seigneurs de La Haute-Maison, Montperthuis, La Borde et autres lieux, que pour les Pères de l'Oratoire.
Ajournement et saisie-arrêt, requête du Frère Nicolas Faufruid, prieur, et des habitants de ladite paroisse, pour raison du legs de quinze livres de rente fait à l'église N.-D du lieu par feu Claude de Buz, leur seigneur, et du paiement des arrérages dus par madame Louise de Neucars, veuve de messire Prosper Le Picard, seule héritière de Marie de Buz, sa mère, veuve de Charles de Neucars, dame de Boissy, etc. (63 pièces papier.)
1652-1714

La Houssaye. - Bailliage

2BP1572 Scellés et registres d'audiences.
1695-1789

2BP1573	Scellés et registres d'audiences.	1726-1754
2BP1574	Affaires criminelles.	1758-1790

La Madeleine. - Bailliage de Corbeval

B946	Pièces isolées.	1662
------	-----------------	------

La Queue-en-Brie. - Bailliage, mairie (Val-de-Marne)

Bailliage de La Queue-en-Brie

B947	Pièces isolées.	1673
------	-----------------	------

Mairie de l'Ermitage

B1085	Pièce isolée.	16/07/1674
-------	---------------	------------

Larchant. - Prévôté

2BP1654	Minutes du greffe. Affaires municipales.	1663-1674
---------	--	-----------

La Rochette. - Prévôté des fiefs de La Noue, la Tillerie et la Croix-Couverte

B1086	Minutes du greffe.	1784-1787
-------	--------------------	-----------

La Tombe. - Prévôté

2BP5420 Registres et scellés.

1759-1790

Le Châtelet[-en-Brie]. - Châtellenie royale, prévôtés

- B88 *Auprès de la châtellenie du Châtelet se tenaient les audiences de la gruerie de Massouris (hameau situé sur la commune de Fontaine-le-Port : voir à ce nom). également les prévôtés des Ecrennes et de Fontaine-le-Port*
Audiences tenues par Pierre Hadrot, prévôt et juge royal de cette châtellenie, et, en son absence, par les praticiens du siège. - Demandes en affirmation d'inventaires, - en visite et estimation de biens meubles et immeubles, - en ajournement et défaut, faute de comparaître, etc.
Jean Roussard, demandeur, demeurant aux Ecrennes, contre Jacques Petit, marchand à Pierre- Gauthier, défendeur, qui s'était engagé à faire les emblaves de blé du demandeur, à la charge de lui apporter acquit et décharge valable de messieurs les chanoines de l'église N.-D. de Melun, de l'année de fermage à eux due, à cause de leur ferme de Pierre-Gauthier, tenue par ledit Roussard. (474 feuillets, en 50 cahiers papier.)
1651
- B92 Minutes du greffe : baux et ventes judiciaires d'héritages, fruits et récoltes appartenant soit à des mineurs, soit à des particuliers, saisis faute de paiement, - appositions, levées de scellés et inventaires après décès, - rapports d'experts après visite et estimation de réparations à faire à des maisons et bâtiments, - plaintes portées devant la justice seigneuriale pour coups, blessures et assassinats, rapports de médecins et chirurgiens, interrogatoires des accusés, et informations sur les faits, - nominations et réceptions d'officiers de la justice, sergents, procureurs postulants, procureur fiscal, etc.
Egalement : assassinat de Nicolas Mathieu, vigneron, à Fontaine-le- Port, etc. (300 pièces papier.)
1651-1677
- B85 Minutes du greffe : Maître Pierre Hadrot étant prévôt et juge ordinaire, pour très-noble dame soeur Charlotte d'Albert de Chaulne, prieure perpétuelle de Saint-Louis de Poissy, dame desdits lieux sous le nom du Roi, - adjudications judiciaires, - homologations d'expertises, - redditions de comptes de tutelles, - actions possessoires, - assemblées de créanciers, etc.

Acte de tutelle des enfants d'Hélène Chaudier, veuve de Jacques Le Chastel, qui l'avait abandonnée pour aller au service de Sa Majesté, où il est décédé, etc. (In-folio papier, 20 feuillets.)

1674

- B86 Plumitif des jugements rendus : ordonnance relative à la police des cabarets et autres lieux publics, - acte d'assemblée de marguilliers pour l'imposition et taxe de l'église, etc.

Ordonnance de visite et estimation de maisons et héritages, rendue contre Chrestienne de Bailly, veuve Henri de Pollin, chevalier, sieur de Mercades, - sentence relative à la possession par l'Hôtel-Dieu du Châtelet, d'un droit de dîme en blé et vin, de quelques terres et d'un muid de blé méteil à prendre sur le domaine de Melun, dont ont toujours joui les amodiateurs de cet Hôtel-Dieu, etc. (In-folio papier, 43 feuillets.)

1674

- B87 Plumitif des jugements : demandes à fin d'envoi en possession d'héritages, - actes de nomination de tuteurs et curateurs, - renonciations communauté suivant conventions matrimoniales, suivies d'inventaires de meubles et effets laissés après décès, - assemblées de créanciers, etc.

Requête de Claude Bailly, veuve de Edme Garcet, vivant laboureur à Féricy, tant en son nom que comme créancière et douairière de la succession dudit défunt Garcet, et comme tutrice naturelle de ses enfants mineurs, de laquelle requête il résulte que, par le contrat de mariage d'entre la suppliante et son défunt mari, il est stipulé qu'en cas de survie, elle pourra renoncer à la communauté, s'il y a des enfants, et reprendre les sommes et effets portés audit contrat, passé devant Morant, notaire à La Chapelle-Gauthier. (Petit in-folio, papier, 63 feuillets.)

1676

- B93 Minutes du greffe : instances d'ordre poursuivies devant la justice seigneuriale et distributions de deniers provenant de ventes après décès, - élections, nominations et rapports de messieurs, etc.

Procès intenté à la requête de Marie Pasquier, servante du sieur Jean Boutillier, laboureur à La Boissière, paroisse du Châtelet, contre un fermier demeurant à Lormois, paroisse de Courtry, pour violences exercées sur la personne de la plaignante, pourquoi elle demande qu'il lui soit alloué, à titre de provision alimentaire, une somme de deux cents livres, pour subvenir à ses besoins. (288 pièces papier.)

1680-1698

- B89 Causes d'audiences pour très noble dame soeur Charlotte de Mailly, prieure perpétuelle de Saint-Louis de Poissy, dame desdits lieux.

Sentence qui condamne Jacquemart, père et fils, à combler le trou qu'ils ont pratiqué sur la grande rue du Châtelet, au niveau du pavé royal,-condamnations pécuniaires prononcées au profit de messire François-Auguste de Marle, chevalier, seigneur de La Martinière,- de Martin Godefroy, écuyer, seigneur des Trois-Maisons et de La Noue, aux Ecrennes,-de Catherine Parmentier, épouse séparée de biens de messire Jacques Bernard et dame de la Commune-aux-Demoiselles,-de François Le Bègue, officier des chasses de la capitainerie de Fontainebleau, etc. (In-4° papier, 76 feuillets.)

1718-1720

B90 Causes d'audiences : sentences rendues en matière ordinaire, par maître Jacques Pierre Guespereau, prévôt du lieu, - actes de tutelles, - affaires possessoires, - dommages causés aux champs, saisies, enquêtes et demandes en paiement.

Plainte portée par François Georges, en danger de mort, ayant été maltraité par Beslet, qui a surpris le plaignant en fréquentation avec une domestique du fermier-receveur de la terre et seigneurie du Châtelet, etc. (In-4° papier, 24 feuillets.)

1728

B94 Minutes du greffe : inventaires après décès, - informations et contredits sur plaintes portées devant la justice prévôtale du lieu.

Ventes judiciaires de grains et fruits, par devant Jacques-Louis Guespereau, prévôt pour mesdames de Saint-Louis de Poissy, en possession de la seigneurie sous le nom du Roi,-entérinement de lettres d'émancipation,-nominations de gardes- messiers,-enquête contre certains quidams, libertins du Châtelet, pour avoir escaladé les murs de la ferme de ce lieu, insulté et menacé la fermière, cassé un vantail de la porte seigneuriale, etc. (80 pièces papier.)

1733-1739

B95 Minutes du greffe : sentences.

Sentences rendues au profit de Laurent Thuin, marchand au Châtelet, amodiateur des deux tiers des dîmes de Féricy,-de Pierre Claire, procureur au Châtelet de Melun, et de dame Edmée-Angélique Murlon, sa femme, avant veuve de maître Claude Maillet, conseiller et médecin du Roi, à Fontainebleau,-sentence qui condamne un soldat aux gardes françaises de la compagnie de Montaigu, convaincu de vol de moutons pendant la nuit, à être battu de verges sur les épaules, un jour de marché, au Châtelet, flétri d'un fer chaud à la lettre V sur l'épaule droite, et banni du ressort de la prévôté pendant trois ans,-information sur l'assassinat du curé de Milly-en-Brie, etc. (80 pièces papier, 1 pièce parchemin.)

1740-1748

- B91 Causes d'audiences avis de parents et actes de tutelle, - vente de vins saisis, - renonciations à communautés et à successions, etc.
Sentences obtenues par madame Elisabeth- Sophie Sallé, veuve de messire François Dubois, seigneur d'Havelay, -par Jean Boulain, contre Louis Grenet, pour le paiement de 17 livres, 10 sols, 9 deniers, prix de 7 boisseaux de blé, 3 boisseaux d'orge et 1 de seigle, etc. (In-4° papier, 48 feuillets.)
- 1748-1749

Prévôté de Châtillon-sous-Bretignou

- B950 Pièces isolées.
- 1755-1771

Prévôté royale du Châtelet-en-Brie

- 2BP755 Rapports de garde-chasse.
- 1731-1790
- 2BP753 Registres d'audience.
- 1755-1787
- 2BP754 Registres de tutelles.
- 1755-1766

Minutes du greffe

- 2BP745 1741-1761
- 2BP746 1762-1764
- 2BP747 1765-1767
- 2BP748 1768-1773
- 2BP749 1774-1780
- 2BP750 1781-1784
- 2BP751 1785-1786
- 2BP752 1787-1790

Le Coudray-sur-Seine. - Prévôté (Essonne)

B895	Information.	1759
B1180	Nominations, réception : d'un garde-chasse et d'un lieutenant (2 pièces).	1776

Le Mée. - Prévôté

Minutes du greffe

2BP2284	Registres d'audiences.	1676-1790
2BP2285	1676-1699	
2BP2286	1700-1728	
2BP2287	1729-1742	
2BP2288	1744-1774	
2BP2289	1775-1790	

Le Pin. - Bailliage

2BP4457	Minutes du greffe.	1692-1790
2BP4456	Registres d'audiences.	1760-1790

Lescherolles. - Mairie

2BP1657	Minutes du greffe.	1705-1790
---------	--------------------	-----------

2BP1656 Registre des causes.

1757-1790

Lesches. - Prévôté de Montigny-sur-Marne

B101 Minutes du greffe : Inventaire après décès, - plaintes portées devant le prévôt du lieu pour délits et vols commis au préjudice de plusieurs habitants, etc.

Procès criminel poursuivi à la requête de messire François de Montigny, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur de Cogins et dudit Montigny, capitaine du château et palais royal des Tuileries à Paris, y demeurant, contre son concierge et garde de la basse-cour du château de Montigny, accusé et convaincu d'avoir volé huit setiers de blé au préjudice de son maître, et pour ce, condamné à faire amende honorable, nu en chemise, la corde au cou, tenant une torche ardente du poids de deux livres à son poing, à dire et déclarer à genoux, devant la principale porte dudit château, qu'il a dérobé les huit setiers de blé dont est question, etc. (46 pièces papier.)

1633-1646

Lésigny. - Prévôté de Férolles et Lésigny

2BP1659 Minutes du greffe. Registres d'audiences.

1674-1785

B921 Pièce isolée.

1680

Les Marets. - Prévôté

2BP1716 Registres d'audiences et actes.

1711-1789

Scellés, inventaires et tutelles

2BP1717 1678-1719

2BP1718 1720-1759

2BP1719 1760-1769

2BP1720 1770-1778

2BP1721 1779-1790

Lieusaint. - Prévôtés

Prévôté de Lieusaint

B1126	Actes et pièces du greffe. (lacunes de 1665 à 1670)	1644-1688
B1178	registres du greffe. (1660-1664, 1666-1668, 1670-1694, 1704).	1660-1704
B1147	Tutelles.	1687-1767
B1128	Actes et pièces du greffe. (lacunes de 1705 à 1708)	1689-1709
B1127	Registre des audiences ordinaires et extraordinaires. (1739-1743). Pièces isolées, causes sommaires et autres. (1745-1757).	1739-1757
B1129	Actes et pièces du greffe.	1739-1775
B1145	Adjudication au rabais et au moins pour le nettoyage et rafraichissement du rû des Hauldres et affluents.	05/1741-06/1741
B1146	Requêtes.	1765-1773
B1087	Procès-verbal du cadavre d'un garçon de cordonnerie, noyé dans une marnière.	1772
B1130	Procédure criminelle pour assassinat.	1773
2BP1660	Minutes du greffe.	1776-1780

B951	Registre des causes d'audiences.	1779-1780
2BP1661	Minutes du greffe.	1781-1789

Prévôté de Villepesque [Villepecle]

2BP5624	Minutes du greffe (lacune de 1642 à 1712).	1639-1789
---------	--	-----------

Lissy. - Prévôté

2BP1662	Registres d'audiences.	1716-1789
---------	------------------------	-----------

Minutes du greffe

2BP1663	1689-1750
2BP1664	1751-1771
2BP1665	1772-1790

Liverdy. - Prévôtés

Prévôté de Liverdy

2BP1669	Registres d'audiences.	1722-1787
---------	------------------------	-----------

Minutes du greffe

2BP1666	1669-1749
2BP1667	1750-1776
2BP1668	1777-1790

Prévôté de Rétal

2BP4790 Registres d'audiences.
1745-1757

Livry. - Prévôté

2BP1670 Minutes du greffe.
1686-1734

2BP1672 Registres d'audiences.
1722-1787

2BP1671 Minutes du greffe.
1735-1790

B148 Minutes du greffe.
Tutelle du mineur Jean Godefroy, par-devant Jacques Guiart, avocat en Parlement, prévôt du lieu, -apposition et levée de scellés, inventaire de la communauté Godefroy-Croisille, -licitation entre Pierre-Laurent Champfort, maître d'école, Nicolas Guichard, vigneron, et autres de Livry, -contrat de mariage de Louis Ferrière et Marie-Madeleine Croisille, devant maîtres Godin et Debissy, notaires à Melun, etc. (4 pièces papier.)
1743

Lizines. - Prévôté

2BP1676 Registres d'audiences ordinaires et extraordinaires.
1732-1788

2BP1674 Scellés et inventaires.
1733-1759

2BP1678 Actes divers.
1733-1789

2BP1677 Informations criminelles.
1737-1787

2BP1673 Adjudications.
1742-1787

2BP1675

Scellés et inventaires.

1760-1789

Lizy-sur-Ourcq. - Bailliage

2BP1679

Et marquisat de la Trousse.
Registre d'audiences.

1755-1790

B324

Enregistrement des causes d'audiences portées devant le bailli et autres justices en dépendant.

Demande en retrait lignager formée par Michel Bochet, manouvrier à La Trousse, paroisse de Crépoil, consin germain de Jacques Bochet, vigneron à Rademont, l'un et l'autre petits-fils de Nicolas Bochet, leur ayeul paternel, contre Pierre Mourant, laboureur, et Catherine Franchemont, sa femme, -sentence rendue sur la plainte du procureur fiscal du bailliage susdit, contre Louis Gilbert, plâtrier à Coulombs en Valois, condamné à 10 livres d'amende pour avoir, au mépris des ordonnances et règlements de police, laissé courir et lâché dans les avoines du sieur M___ Lenoir, près la Croix du Viel-Moulin, son chien non « égorsité? » et sans billot, -instance entre très-haut et très-puissant seigneur Louis-Auguste Juvénal de Harville des Ursins de Trainel, comte de Harville, marquis de La Trousse, seigneur de Doue, Saint-Germain, Lizy-sur-Ourcq, Méry-sur-Marne et de plusieurs autres lieux, et très-haute et très-puissante dame Henriette-Augustine-Renée d'Alpozzo de La Trousse, comtesse de Harville, marquise de La Trousse, tous deux émancipés d'âge par leur mariage, demeurant à Paris, en leur hôtel, rue et barrière de Vaugirard, contre Jacques Robert, laboureur à Lizy, pour raison des droits de minage et mesurage dus par lui et réellement offerts aux demandeurs, -jugements rendus entre : le procureur fiscal de la justice contre Martin Demagnier, maître chapelier à Lizy, défendeur, condamné par défaut en 15 livres d'amende, « pour avoir le dimanche 25 octobre 1767, tenté d'enfoncer avec un gros bâton la porte de Donat Jacquinot, cabaretier en ce lieu, qui l'avait fait sortir de chez luy parce qu'il le vouloit contraindre à luy donner à boire après la cloche de retraite sonnée, avoir brisé cette porte d'entrée, fracassé le contrevent et cassé les vitres, en menaçant ledit Jacquinot, qu'il l'a même blessé à la jambe, et faisant des jurements affreux, au grand scandale du voisinage assemblé à son tapage », -maître Jacques Sautreau, prêtre curé de Mary-sur-Marne, contre sieur Jean-Louis Lesourd, marchand à Lizy, au nom et comme légataire universel et exécuteur testamentaire de feu maître Étienne- Louis Rossignol, son oncle, décédé curé de Vendrest, ledit Lesourd condamné à payer au

demandeur la somme de 30 livres pour les droits honoraires de doyen, résultant de l'inhumation par lui faite en l'église de Vendrest, de l'oncle du défillant, titulaire de la cure de Crouy, suivant la fixation portée en l'article 44 du chapitre 4 du règlement général du diocèse de Meaux, arrêté le 27 juillet 1712, etc. (In-4° papier, 23 feuillets)

1767-1768

Minutes du greffe

2BP1680	1689-1759
2BP1681	1761-1771
2BP1682	1772-1780
2BP1683	1781-1782
2BP1684	1783-1784
2BP1685	1785-1790

Lognes. - Prévôté

- B103 *Concerne aussi Mandiné et Bois l'Archer.*
Minutes du greffe, pour messire Jean Charon, conseiller du Roi en ses Conseils, et l'un des maîtres ordinaires de son hôtel, et pour S. A. S. Madame la princesse de Conti, anciens seigneur et dame dudit lieu. - Causes civiles et criminelles: - baux et ventes judiciaires de biens meubles et immeubles, fruits et récoltes, - informations sur crimes commis contre des personnes, - inventaires après décès, etc.
- Requête présentée à messire Antoine Tonnellier, seigneur de Breteuil, conseiller du Roi, intendant de la généralité de Paris, « par les procureur, syndic, manants et habitants de la paroisse de Lognes, afin d'être déchargés de la taille de l'année, à laquelle il leur est de toute impossibilité de satisfaire, en raison de la ruine et du pillage qu'ils ont subi de la part des gens de guerre qui ont passé et séjourné dans leur village. » (157 pièces papier.)*
- 1611-1736
- B104 Causes et expéditions du greffe, pour madame Marie-Suzanne Guyhon, épouse de messire Paul Poisson, sieur de Bourvillais, dame desdits lieux. - plaintes portées par plusieurs gardes maltraités par des particuliers pris en contravention, etc.

Révocation de Pierre Desouches, sergent,-installation de Claude Denisart, juge, prévôt et garde de ladite justice, arrestation et incarcération dans les prisons de Lognes d'un berger posant des collets et braconnant sur les terres seigneuriales,-ordonnance du prévôt prescrivant l'échenillage, après l'hiver peu rigoureux de 1702-1703, etc. (In-folio papier, 22 feuillets.)

1694-1712

Longueville. - Prévôtés

Prévôté de Longueville

B952 Pièces isolées.

1700-1720

Prévôté de Lourps

B953 Pièces isolées.

1701-1753

Lorrez-le-Bocage. - Prévôté royale

2BP1686 Minutes du greffe : affaires criminelles.

1773

B1088 Requête de Marie-Anne Tonnellier suite au décès de son mari François Bellamy et sa renonciation à la communauté existante.

Document postérieur à 1747. Ne peut être daté

Luisetaines. - Prévôté

B954 Pièces isolées

1679-1724

2BP1687 Registre d'audiences. Informations criminelles.

1714-1788

2BP1688 Scellés et inventaires. Rapports d'experts et enquêtes.
1716-1790

Lumigny. - Prévôté

2BP1689 Registres d'audiences.
1565-1790

B955 Pièces isolées.
1754-1768

2BP1696 Rapports des gardes-chasse
1771-1790

2BP1695 Sentences.
1772-1790

Minutes du greffe

2BP1690 1701-1739

2BP1691 1732-1750

2BP1692 1751-1772

2BP1693 1773-1783

2BP1694 1781-1790

Maincy. - Prévôté, bailliage, duché-pairie

Bailliage de Vaux-le-Vicomte

2BP5557 Registres d'audiences.
1781-1790

Duché-pairie de Villars et Praslin

2BP5527	Registres des rapports de gardes-chasses et messiers.	1700-1764
2BP5529	Registres du fisc (1732-1790). Lettres patentes portant érection de Vaux-le-Vicomte en duché-pairie (septembre 1705, septembre 1709).	1705-1790
2BP5530	Duché de Villars : registre des grains (1709), registre des défauts (1752-1764), registre des saisies réelles (1715-1736, 1741-1753). - Duché-pairie de Praslin : Reprises d'instances (1765-1777), Registre des actes de clôture et affirmations d'inventaires (1767-1775). - Duché-pairie de Praslin et Villars : Registres des affirmations de voyages (1756-1790).	1709-1790
2BP5525	Registres des sentences et jugements (lacune de 1724 à 1729).	1712-1735
2BP5524	Registre des causes d'audiences extraordinaires.	1717-1764
2BP5531	Succession de Pierre Harly.	1750-1751
2BP5528	Registres des rapports de gardes-chasses et messiers.	1765-1790
2BP5526	Registre de sentences et jugements.	1769-1790
B1089	Bail à nourriture et au rabais où Rémy Gittard est tenu de nourrir et entretenir Clément Gittard, mineur.	1786

Prévôté de Maincy

Minutes du greffe

2BP5532	1691-1706
2BP5533	1707-1713

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Maincy. - Prévôté, bailliage, duché-pairie

2BP5534	1714-1715
2BP5535	1716-1719
2BP5536	1720-1722
2BP5537	1723-1726
2BP5538	1727-1729
2BP5539	1730-1732
2BP5540	1733-1735
2BP5541	1736
2BP5542	1737-1739
2BP5543	1740
2BP5544	1741-1744
2BP5545	1745-1748
2BP5546	1749-1752
2BP5547	1753-1755
2BP5548	1756-1761
2BP5549	1762-1763
2BP5550	1764-1766
2BP5551	1767-1770
2BP5552	1771-1773
2BP5553	1774-1777
2BP5554	1778-1780
2BP5555	1781-1784
2BP5556	1785-1788

Registres des causes d'audiences

2BP5518	Comporte également un registre du greffe.	1689-1713
2BP5519	1713-1719	
2BP5520	1720-1729	
2BP5521	1730-1743	
2BP5522	1740-1752	
2BP5523	1752-1768	

Maisoncelles-en-Brie. - Bailliage, mairie, prévôté

Concerne également le bailliage et gruerie de la châtellenie-pairie des Loges-Saint-Denis.

Bailliage et mairie de Maisoncelles-en-Brie

- B357 Papiers trouvés parmi les minutes du greffe de la justice de Maisoncelles. - Saisie-arrêt de diverses pièces d'héritages, faute de déclarations faites au terrier des fiefs de Roise et Mongrôle, en censive de Nicolas de Seure, écuyer, ladite saisie faite par Lenffant, sergent royal à Crécy, « en vertu de certaines lettres royaulx portant commission en forme de papier terrier, donnée à Paris le 29° de may an 1579 ».
- Lequel sergent a « mis en la main du Roy nostre sire, les héritaiges, fond et fruictz cy-après déclairés : Premièrement, à Antoine Riout, demeurant à Crécy, une pièce de terre ensemencée en avoyne, contenant 3 arpens 44 perches, assis(e) près le molin de Roize, tenant d'une part au grand chemin qui conduit de Maisoncelles à ce molin, etc. » (1 pièce papier)*
- 1579-1580
- B332 Minutes du greffe. - Grosses de sentences rendues par les juges-consuls et marchands de la ville de Paris.
- Entre Jean Sauvage, marchand à Roissy en Brie, contre divers, et notamment contre Claude Chauvin, au sujet d'une promesse sous signatures privées, faite par celui-ci au profit du premier, et d'une sentence des mêmes juges, pour une sommes de 63 livres payée par le demandeur au défendeur, -17 octobre 1669, procès-verbal dressé par Denis Gibert, bourgeois de Paris, et Robert Morel, laboureur à Moras, paroisse de Pierre- Levée, arbitres-experts commis par Jean-Nicolas Laguillaumye, sieur du Tertre, Guillaume*

Laguillaumye, avocat en Parlement, et Marc-Antoine Laguillaumye, sieur du Chemin, d'une part, et Nicolas Genon, laboureur à la ferme du Chemin, paroisse de Maisoncelles, d'autre part, à l'effet d'estimer la récolte de 97 arpents de terre à distraire de ladite ferme du Chemin, pour les joindre à celle de Champchampy, -mai 1671, instance entre Edme Lefebvre, garde des plaisirs de Mgr le cardinal de Retz, abbé de Saint-Denis, et Élisabeth Noslin, sa femme, contre Louis Pouldrier, maréchal à Maisoncelles, afin de faire condamner ce dernier à se désister de la possession de deux arpents de terre en deux pièces, sises aux Planchettes, -déclaration des dépens auxquels, par sentence du 17 décembre 1671, a été condamné Jean Salmon, laboureur audit Maisoncelles, envers Eustache Desfossés, écuyer, sieur d'Arquery, Joigne et autres lieux. « Premier, pour la journée du sieur Desfossés, d'estre venu exprès de sou château d'Arquery en ce lieu de Maisoncelles, distant de sa demeure de quinze grandes lieues, pour trouver son procureur et lui donner charge de poursuivre ledit Salmon, pour estre maintenu et gradé en la possession et jouissance des logis et héritages à luy appartenant, dont ledit Salmon s'éforçoit de s'en mestre en possession, xxx livres, pour la consultation de l'instance, xxx sols, pour le deffault levé au greffe du bailliage, v sols, pour la journée du procureur du sieur Desfossés, d'auoir esté lever ledit deffault, x sols, etc », -Taxe. « Les présens dépens ont esté taxés et arrestés ___ à la somme de 18 livres 17 sols 6 deniers, dont il sera délivré exécutoire. » Signé : Henry. Etc. (47 pièces papier, 3 pièces parchemin)

1648-1671

B359

Minutes du greffe. - Procès-verbal de visite, de délimitation et de mesurage des coupes de bois à user, - rapports des gardes forestiers au sujet de délits commis soit dans les bois, soit sur les étangs, informations et jugements contre les délinquants, etc.

Des 16 et 18 mars 1675, procès-verbal de maître François Pochet, procureur ès sièges royaux de Crécy, lieutenant de ladite gruerie. « qui auroit pris dessein aussy-tost son installation en ladite charge, de faire une visite générale de l'estât des bois et d'en dresser procès-verbal, particulièrement des délits qui se trouueroient auoir esté commis en iceux depuis deux ans en ça », -30 janvier 1677, procès-verbal constatant la mort du poisson qui se trouvait dans la grande forcière de l'Épineuse, à la suite des grandes gelées de l'hiver, -16 novembre 1683, requête de François Cerneau, amodiateur des étangs de la seigneurie de Maisoncelles, demeurant au Châtel, près Nangis, portant qu'il a eu avis que certain quidam ayant fait pêcher un étang situé au dessus de celui de Villiers, que le requérant tient en recette, il aurait fait entrer ses pêcheurs dans ce dernier étang et volé quantité de poisson, lettre du sieur Cerneau, écrite à ce sujet, à M. Martin, procureur à Maisoncelles et information sur les faits exposés par le plaignant, -procès-verbal de récolement d'une vente de 12 arpents de bois

taillis, appelée le Petit- Morillas, adjudgée à Jean Gonnet et Antoine Fourault, marchands à Sancy,-jugement rendu à la requête des seigneurs des Loges-Saint-Denis, Maisoncelles et Villiers- sur-Rognon, contre Sébastien Heurlier, meunier au moulin de Bécheret, paroisse d'Aulnoy, accusé d'avoir voulu ruiner l'étang de Villiers, et qui, pour arriver à ses fins, se serait avisé de rompre nuitamment et même en plein jour, les vannes de cet étang aussitôt qu'elles avaient été réparées,-9 novembre 1710, cahier des charges dressé en présence de Dom Jacques Roger, procureur général de l'abbaye de Saint-Denis, pour parvenir à l'adjudication d'une vente de 35 arpents de bois taillis et 150 chênes à prendre dans cette vente. Suit le procès-verbal d'adjudication fait au profit de Denis Philippot, demeurant à Saint-Martin, moyennant 63 livres par arpent, les chênes compris,-commission de garde des bois et chasse de Villeneuve- Saint-Denis, donnée par Dom Pierre Du Biez, grand-prieur, de Saint-Denis, à Edme Bouleau, sur les bons témoignages qui ont été rendus de sa probité, religion catholique, apostolique et romaine. Pour jouir, par ledit Bouleau, de son office aux honneurs, profits et émoluments y attribués, et aux gages de 75 livres par années, etc. (123 pièces papier)

1671-1737

B333

Minutes du greffe.

Requête au bailli de ces lieux par Louis Planchon, procureur, qui expose qu'ayant traité et fait bail dudit greffe et tabellionage du bailliage susdit, justice commune, etc., avec les sieurs Houdet et Thomé, marchands, amodiateurs de la terre et seigneurie des Loges-Saint-Denis et .Maisoncelles, pour en jouir par le suppliant en tous honneurs, fruits et profits, ce considéré, il requiert être reçu en l'exercice des charges ci-dessus indiquées,-jugement qui commet Jean Lebrun, maréchal à Maisoncelles, pour visiter une bête asine appartenant à Jean Bernard, maître d'école, à laquelle bête Jean Salmon aurait rompu une jambe de derrière, 14 janvier 1672, procès-verbal de visite de cette bête estimée à la somme de 8 livres par l'expert, au lieu de 25 livres demandées par Bernard, « ou telle autre somme que de raison », -du 12 février, inventaire fait à la requête de Fare Meignien, épouse de François Aubry, laboureur à Hautefeuille, et avant veuve du ci-après nommé, des meubles et effets trouvés au logis où est décédé Louis Cordelier, son premier mari,-7 avril, jugement rendu à la requête de dame Charlotte Le Mercier, veuve du sieur Hiérosme Leclerc, vivant écuyer, seigneur de Nolongue, demanderesse en saisie contre Pierre Vallet, laboureur au Theil, paroisse, de Coulommiers, assigné pour affirmer qu'il doit à la veuve d'Antoine Martin, la somme de 44 livres, d'une part, et 76 livres 17 sous 6 deniers, d'autre,-requête du procureur fiscal du bailliage des Loges-Saint-Denis, etc., qui expose avoir appris « que certains quidams malveillans et mal intentionnez, ont esté dans le jardin du chasteau de Maisoncelles, dans lequel ils ont arraché quantité d'arbres d'une

pépinière qui estoit dans ledit jardin, mesme auraient arrachés plusieurs arbres nains portant fruit », assignations à témoins el information sur ces faits,-10 mai, plainte d'Antoinette Garnier, femme séparée de biens et contrats d'avec Toussaint Le Hast, hôtelier à Maisoncelles, qui, revenant de la messe, auraient été attaquée par trois individus, lesquels après s'être séparés seraient ensuite revenus au logis de la plaignante, « où estant, par force et violences auraient pris et emportez plusieurs meubles, argenterie et aultres choses, dont elle suppliante ne peut estre certaine que par la suite du temps, attendu qu'ils l'auraient, et une sienne niepce, tellement maltraitée, qu'elles perdirent toute congnoissance », rapport du sieur Antoine Lemaistre, chirurgien à Crécy, information constatant que l'un des individus qui ont maltraité la dame Le Hast était le nommé Lefranc, se disant exempt de la maréchaussée de Meaux, qui voulait arrêter jusque dans l'église, le sieur Le Hast, sous le prétexte qu'il avait souscrit un billet au profit de M. de La Haute-Maison,-condamnation prononcée contre Anne Martin, veuve d'Antoine Martin, demeurant à Maisoncelles, afin de payement, au profit de Pierre de Fonfroide, écuyer, sieur de Rochefort, et dame Louise de Neufcars, son épouse, seigneur et dame de La Haute-Maison, de 3 setiers de blé, 72 sous 6 deniers et une poule et demie, le tout de cens, rente et coutume, pour six années dues à ladite seigneurie, etc. (150 pièces papier)

01/01/1672-21/07/1672

B334

Minutes du greffe.

13 août, jugement qui condamne Henri Ducharne, vigneron à Coulommès, comme responsable des faits de Laurence Lalier, sa femme, à faire panser et médicamenter Marguerite Delahaye, veuve de Gênais Dusaultoy, vivant huissier audit Coulommès, qui avait été frappée de coups de pieds et de poings par la femme Lalier, et cela jusqu'à parfaite guérison delà plaignante, « mettre une femme et la payer des journées pendant lesquelles elle vaquera à faire le ménage et travail de ladite Delahaye, et en outre aux despens faits jusques à huy », -du 1er septembre, jugement qui condamne Claude Blésimard, laboureur à Champchampy, à payer aux nommés Poncelet Bedeloche, Vincent et Nicolas Robin, faucheurs et moissonneurs du pays de Bourgogne, proche d'Auxerre, demandeurs en payement savoir : 35 sous par arpent de pré, 18 sous par arpent d'avoine et trois boisseaux de blé par arpent de blé soyé (scié),-sentence qui déclare nulle, injurieuse, tortionnaire et déraisonnable, une saisie de livres pratiquée sur M. Grégoire-François de Varade, écuyer, seigneur du Charnier et de La Mothe, demeurant à Moret ? à la requête de François Du Rivet, écuyer sieur de Rouville, qui, en outre, a été condamné à donner pleine et entière main-levée, avec dommages, intérêts et dépens,-instance introduite devant le bailli de Maisoncelles, par sieur Pierre de Fonfroide, écuyer, sieur de Rochefort, seigneur de La Haute-Maison, el dame Louise de Neufcars son épouse, auquel ils ont

exposé que le nommé Pierre Philippot ayant rencontré douze porcs, tant grands que petits, dans une pièce d'avoine (dont les deux tiers lui appartiennent,) dépendant du domaine des exposants, « au lieu d'emprisonner ces porcs dans l'étendue de la justice de La Haute-Maison, dans le détroit de laquelle ladite avoine est située, néanmoins, par un mépris tout à fait affecté à cette justice, il les aurait emprisonnés dans le détroit de la juridiction de Maisoncelles, ce qui a obligé les sieur et dame de La Haute-Maison à demander mainlevée des douze porcs en question, en baillant par eux bonne et suffisante caution », -déclaration des dépens auxquels a été condamné Marc-Antoine de Laguillaumye, sieur du Chemin, envers Edme Lefèvre, commissaire établi aux grains saisis sur le pré nommé, à la requête de messire Jean-François-Paul de Gondy, cardinal de Retz, abbé de Saint-Denis, seigneur des Loges et de Maisoncelles, faite par ledit Laguillaumye d'avoir passé déclaration au terrier de la seigneurie de ces lieux, -interrogatoire subi par la nommée Marie Thévenot, femme enceinte d'Elie Mion, maréchal et serrurier, qui avait fui la ville de Villenauxe, à la suite d'une rixe où il y avait eu mort d'homme, à laquelle Marie Thévenot, obligée de s'arrêter à Maisoncelles, à cause de son état de grossesse, « il a été fait défense de faire aucun mal à son fruit à peine de la hart », requête de ladite Thévenot, qui, après en avoir imposé à la justice, a déclaré être enceinte des oeuvres de maître Nicolas Coluche, procureur fiscal à Vaudoy, et, en conséquence, demandait une somme de 200 livres pour aliments et médicaments pendant l'instruction du procès « encommencé à l'encontre de Nicolas Coluche, » accusé, et jusqu'à son accouchement », etc. (154 pièces papier)

24/07/1672-31/12/1672

B325

Causes d'audiences, pour les Bénédictins de Saint-Denis en France, seigneurs desdits lieux.

Sentence rendue entre : M. François Mathieu, avocat en Parlement, demeurant à Salers en Auvergne, demandeur en exhibition de contrats et paiements de lods et ventes, contre Jean Laguillaumye, condamné à exhiber les contrats en question et à payer la somme de 104 livres pour son tiers desdits droits de lods et ventes, cens et rentes dont les fermes de Champchampy et du Chemin sont chargées, -maître Jean Lerond, curé de Villemareuil, demandeur en confession de promesse, contre Jean Salmon, laboureur à Maisoncelles, condamné par défaut, tant provisionnellement que définitivement, à payer au demandeur la somme de 42 livres contenue en sa promesse, tenue pour reconnue, -Jean Pastel, juré du Roi ès oeuvres de maçonnerie et entrepreneur des bâtiments de Sa Majesté, et demoiselle Charlotte Doublet, sa femme, demandeurs en nouvelleté, contre Nicolas Genoust, deffendeur, condamné de son consentement, à laisser ledit Pastel et sa femme en la possession et jouissance de 28 perches de pré, sises au pré Bingard, avec restitution des fruits perçus, -le procureur fiscal du

bailliage de Maisoncelles, demandeur aux fins de l'exploit du sieur Le Hast, tendant à ce que les y dénommez soient condamnés en six livres d'amende chacun, pour avoir laissé paître leurs bestiaux, poulains, chevaux et cochons dans les blés de la seigneurie dudit lieu,-Jacques Le Marier, curé de Maisoncelles, contre Edme Lefèvre, sergent au bailliage, curateur à la succession vacante du ci-après nommé, afin de condamnation en paiement d'une somme de 15 livres pour droits d'inhumation de Claude Gaudin et de l'un de ses enfants, sur quoi parties ouies, le défendeur a été condamné à payer au sieur curé, 4 livres 10 sous pour ses droits, sauf « à se pourvoir contre et ainsi qu'il avisera bon être », -23 mai 1673, assises tenues par maître Claude Henry, licencié ès lois, avocat en Parlement, bailli civil et criminel de la châtellenie des Loges-Saint-Denis et Maisoncelles, pour MM. l'abbé, religieux, grand prieur et couvent de l'abbaye royale de Saint-Denis en France, seigneurs desdits lieux. Sur la requête du procureur fiscal il a été défendu : ___ aux taverniers et cabaretiers de vendre vin à autre mesure qu'à la pinte de Saint-Denis, à peine d'amende et de confiscation des pots, à toutes personnes privilégiées ou non, « tant demeurant dans le détroit de cette terre que dehors, d'aller à la chasse à peine de confiscation des armes, de prison et de 30 livres d'amende, et pour la récidive d'encourir la rigueur des Ordonnances », etc.,-Simon Dupuis, manouvrier à Signets, demandeur en réparations d'injures, contre Pierre Pelletier, laboureur aux Houis, qui avait dit de la femme du demandeur « qu'elle estoit une putain et la servante d'un ___ (mot illisible) », etc. (Petit in-folio papier, 49 feuillets)

1673-1675

B335

Minutes du greffe.

Janvier et février 1673, procédure entre Marie Thévenot, native des environs de Troyes, se disant être nièce d'un chanoine de l'église de cette ville, et le sieur Nicolas Coluche, laboureur, procureur fiscal de Vaudoy, confrontation, interrogatoire, requête et sentence. Du 5 janvier, confrontation de ladite Thévenot, femme enceinte, âgée de trente-deux ans, prisonnière à Maisoncelles, et dudit Coluche qui a déclaré reconnaître que la plaignante avait demeuré chez lui en qualité de servante, qu'il lui reprochait d'avoir dit se nommer Marie Morin, au lieu de Marie Thévenot, qu'elle avait dit, étant à son service, que le fils du receveur de la paroisse de Vaudoy avait « été tué chez elle, par jalousie des autres garçons du village », etc., etc. Interrogée à son tour la plaignante « a dit qu'elle demandoit réparation des injures atroces et scandaleuses mises en avant par ledit Coluche, ___ qu'elle le cognoist pour honeste homme, sinon qu'il l'a desbauchée et a eu charnellement affaire avec elle, dont elle s'est peu défendue, l'ayant par trop importunée, de sorte qu'elle est devenue grosse de son fait et de ses oeuvres, ce que ledit Coluche a desnié », etc.,-du 7 mars procès-verbal de visite du château seigneurial de Maisoncelles, acquis de MM. de Bonneval, par Jean Sauvage, comme agent des affaires des religieux, grand

prieur et couvent de l'abbaye de Saint Denis,-visite d'ouvrages de maçonnerie faite par Lierre Fournier, mesureur, arpenteur royal-juré et maître maçon en la ville de Saint-Denis, demeurant à Maisonrouge, paroisse de La Haute-Maison, à la requête d'Antoine Régnault, hôtelier à Maisoncelles, en vertu du jugement rendu par le curé du lieu, commissaire en cette partie, député du bailli,-12 mars, déclaration des dépens et frais de saisie faits à la requête de messire Jean-François- Paul de Gondy, cardinal de Retz, abbé de Saint-Denis, seigneur des Loges et de Maisoncelles, contre la veuve Courtan, demeurant à Coulommès, faute d'avoir passé déclaration au terrier dudit Maisoncelles, conformément aux lettres de commission obtenues en la Chancellerie du Palais, à Paris, le 17 octobre 1670,-rapport de Claude Amblard, marchand de bois à Crécy, nommé d'office par le bailli de Maisoncelles pour visiter et faire connaître les délits et dégradations commis dans les bois taillis de la Garenne, bois des marnières, « abroustissemens, clottures de hayes, manque de baliueaux esdits bois, deppendans de la terre et seigneurie de Chantemerle, Méroger et autres lieu », -9 mai, inventaire des meubles, effets, chevaux, bestiaux, grains et autres objets trouvés en la ferme dudit Chantemerle, après le décès du sieur Claude Gaudin, laboureur en ce lieu,-requête des seigneurs de Maisoncelles au bailli du lieu, afin d'information contre « aucuns malveillans qui, nuitainement prennent et dérobent aux requérants leurs dixmes dans les champs quoique ramassées et en état d'être enlevées par les gens à ce par eux commis, quy est vol soubs la foi publique », -inventaire fait par Louis Planchon, greffier en la paroisse de Villiers-sur-Rognon, assisté de Jacques Hézard, sergent, commis priseur des biens délaissés après le décès de François Leclerc, vivant laboureur au Bois-Gaultier, paroisse d'Aulnoy, à la diligence, prière et requête de Marie Chéron sa veuve,-sentence rendue entre les religieux de Saint-Denis, seigneurs de Maisoncelles, demandeurs en exhibition de titres, contre damoiselle Guillemette Du Buisson, veuve de Nicolas de Champy, vivant écuyer, sieur de Saint-Remy, etc. (162 pièces papier)

1673

B336

Minutes du greffe.

Inventaire fait par Louis Planchon, greffier à ce commis audit bailliage, des biens, meubles, titres et contrats délaissés après le décès de Pierre Nodin, vivant manouvrier aux Houis, paroisse de Pierrelevée,-plainte portée devant le bailli de Maisoncelles, par Toussaint Le Hast, sergent au bailliage de ce lieu, contre le sieur Geoffroy de Champy, « soy-disant sieur de Sainct Remy, assisté de François Du Buisson, son cousin, quy estoient garnys de fusils, espées et autres armes offensentes, quy attendoient le suppliant avec dessin prémédité. Et en passant ledit de Champy, jurant et blasphémant le saint nom de Dieu, disant : Jarny-Dieu! parle sang-Dieu! bougre mets toi à genoust et demande pardon à Dieu, il fault

que je te tue, luy présentant le bout d'un fusil tout bandé dans la teste », rapport de Jean Planchon, maître chirurgien-juré à Crécy, sur l'état du plaignant, information sur les faits allégués par ledit Le Hast, demande de provisions alimentaires, etc., -- 6 juin 1674, déclaration de dépens dont la taxe a été requise devant le bailli de Maisoncelles, par le sieur Louis Leclerc, capitaine du charroi de M. le duc d'Orléans, demeurant à Coulommiers, demandeur, contre Jeanne Lennuieux, fille de Michel, vigneron à Vaupleurs, paroisse de Pommeuse, -procédure poursuivie à la requête des religieux de Saint-Denis, contre Jean Sauvage, leur fermier, amodiateur du château, terre et seigneurie de Maisoncelles, redevable, envers ses bailleurs, d'une somme de 2,000 livres tant pour obligation que pour prix de location dont il ne pouvaient tirer paiement, « et sont aduertys lesdits seigneurs que ledit Sauvage vend, dissipe et détourne tous ses biens meubles, en telle sorte qu'il ne reste (que) peu de chose pour l'assurance du deub desdits seigneurs », inventaire des meubles et effets laissés par le sieur Sauvage, décédé dans le cours de l'instance, actes de tutelle et de curatelle de Marie, sa fille, âgée de huit mois, renonciation de Jeanne Hébert, femme de Jean Sauvage, à la succession de son mari, procès-verbal de vente du mobilier, chevaux, bestiaux, etc., de cette succession, saisis à la requête des religieux de Saint-Denis, sur Claude Blotin, manouvrier à Maisoncelles, curateur crée par justice aux successions vacantes des sieur et dame Sauvage, -» mémoire des remèdes, pansements et médicaments faits et fournis par Claude Duchemin, maistre chirurgien à Crécy, à Jean Sauvage, pendant la maladie de laquelle il est décédé. Premier. Du 5 juillet 1675, pour luy, un voyage exprès à Maisoncelles distant dudit Crécy, d'une grande lieue, pour le seigner du bras, xx sols, Item du 6°, un voyage comme dessus, xx sols, Item du 7°, un voyage exprès, et chez lequel je passé la nuit et pendant laquelle nuit je l'ai seigné deux fois des bras, xxx sols, du 8e, huit onces de miel violât pour luy mettre en ses clistères, xv sols, Item du 9e, deux voyages exprès comme dessus, en l'un desquels je le seigné du bras, xxv sols, dudit jour six onces de loocq composé avecq le diatrachantum frigid, les peindes et poudres d'iris flor, les sirops de pauots rouges et de capillaire, xxv sols », etc. (161 pièces papier, 1 pièce parchemin)

1674-1675

B337

Minutes du greffe.

Requête présentée au lieutenant de la Gruerie des Eaux et Forêts de la terre et seigneurie de Maisoncelles, et information par le bailli du lieu, sur les plaintes de François Cerneau et Nicolas Houdet, marchands à Coulommiers, amodicateurs desdites terres et seigneuries, portant : « qu'ils ne sçavent qui auroit meu plusieurs personnes mal intentionnées d'al1er aujourd'hui (11 mars 1675), à la queue de l'estang de Saint-Denis, pendant que le brochet est dans son froy, l'un desquels estoit garni d'un louchet en sa main,

lesquels volloient et déroboient partie des brochets dudit estang », etc.,-23 juillet 1675, inventaire des biens meubles de la communauté qui a existée entre défunt Jacques Sautreau et Anne Vallet, sa femme, à la requête d'Etienne Blutel, laboureur en la ferme de l'Épinet, paroisse de Croûtes, et Jeanne Sautreau, sa femme, qui avaient intenté un procès à la dame Vallet et à l'un de ses enfants mineurs, «à cause d'un incendie arrivé en ce lieu? à la défense duquel procès ladite veuve mère (aurait perdu) la meilleure partie des biens de ladite communauté », -saisie des fruits et emblavures des prés, blés et méteils appartenant à Toussaint Le Hast, hôtelier à Maisoncelles, à la requête de Pierre de La Mousse, prêtre, chapelain de la chapelle Saint-Fiacre de La Celle, -déclaration des dépens auxquels ont été condamnés M. Pierre de Fonfroid, écuyer, sieur de Rochefort, et dame Louise de Neufcars, seigneur et dame de La Haute-Maison, envers maître Denis Gibert, ayant pris fait et cause pour Etienne Ramonnet, son fermier, -information contre Antoine Renaud, laboureur à Maisoncelles, qui avait enlevé de la voiture de Jean Sauvage, agent des affaires des prieur et religieux de Saint-Denis, des gerbes provenant d'une pièce de blé appartenant à M. Pierre Ronsin, demeurant à La Motte, lesdites gerbes mises à part pour le droit de dime appartenant auxdits sieurs prieur et religieux, -9 janvier 1676, réception de Bonaventure Baillet, praticien à Maisoncelles, comme sergent priseur et vendeur de biens, office duquel il a été pourvu par les seigneurs du lieu, -sentence qui autorise François Dominique Du Rivet, écuyer, sieur du Mesnil, sous-lieutenant au régiment du comte de Gournay, mineur émancipé d'âge, procédant sous l'autorité de noble homme Isaac- Dominique Cosset, garde des sceaux au bailliage et siège présidial de Meaux, à vendre une partie de ses immeubles jusqu'à concurrence de 500 livres, pour acheter deux chevaux, des armes et des équipages pour le service du Roi, -28 mai 1676, assises tenues par Claude Henry, avocat en Parlement, bailli civil et criminel des Loges- Saint-Denis et Maisoncelles, auxquelles assistaient les officiers du siège, les substituts au tabellionage pour les branches de Magny-Saint-Loup, Mareuil et Coupvray, les sergents et amendiers du bailliage, etc., etc. Sur la requête du procureur fiscal, il a été fait défense à toutes personnes de blasphémer le nom de Dieu, à peine d'amende et de punition corporelle, aux cabaretiers et taverniers de vendre vin pendant le service divin et aux habitants d'aller aux cabarets pendant le même temps, à peine, pour les premiers, de 60 sous d'amende, et pour les seconds de 10 livres, etc., -plainte de Louis Planchon, greffier et tabellion à Maisoncelles, au sujet d'un chien qu'il gardait pour la conservation de sa personne et de sa maison, lequel chien avait été tué par des malveillants, assignation, interrogation et information à ce sujet, -28 août 1676, requête de François Lalouette, tisserand en toile, demeurant ci-devant à Maisoncelles, qui a exposé que le samedi précédent, sur les deux à trois heures de relevée, « il serait arriuez un incendye de feu dans sa maison qui auroit bruslé non seulement tout son logis, mais

encore vingt-quatre à vingt-cinq travées voisines, mesme partye de l'église et du clocher, les cloches fondues, ce qui auroit causé la perte du suppliant et des tous ses biens, comme du voisinage en tel(le) sorte que y aiant eu grand quantité de monde pour éteindre le feu et sauver les meubles des voisins, et que aucuns malveillans, au lieu d'éteindre le feu et sauver les meubles des particuliers, auraient pris et dérobé tous les meubles du suppliant, avec quantité de fil que plusieurs personnes lui avaient donné pour faire de la toile, mesme coupé et emporté une pièce qui estoit montée sur son métier », etc., en conséquence, le requérant a prié le bailli de lui permettre de faire informer sur le contenu de son exposé. (140 pièces papier)

1675-1676

B358

Causes d'audiences. Jugements rendus par le Gruyer desdits lieux, plaintes faites au sujet de délits et contraventions, rapports, etc.

Du 9 mai 1675, comparution à l'audience du jour, de M. Christophe Delaunoy, sieur de La Flèche, garde du corps de la feuë Reine mère, maître particulier des Eaux et Forêts de Faremoutiers, qui a exposé que, passant sur la chaussée de l'étang de Morillas, il avait reconnu que la grille de décharge avait été obstruée sur une hauteur de 2 pieds environ, ce qui est cause que les eaux refluent sur les héritages, de laquelle dénonciation l'exposant a requis acte,- du 28 du même mois, condamnation en 25 livres d'amende prononcée contre Jean Bourdon, pour avoir porté un fusil brisé, ce qui est défendu par les réglemens, et avoir tué un lièvre dans l'étendue de la seigneurie de Maisoncelles,-sur les conclusions du procureur fiscal de la gruerie, en date du 15 juin 1675, les demoiselles Marthe et Françoise Du Rivet ont été condamnées d'abord : en 60 livres d'amende pour avoir laissé pâturer trois chevaux dans une vente coupée et usée l'année précédente, et ensuite en cent sous de même peine pour une charge d'herbe emportée par un valet des défenderesses,-permission accordée au nommé Edme Servais, garde des étangs de la seigneurie susdite, « de porter fusil et armes défensives pour la conservation des droits des seigneurs, en la garde desdits estangs », -demande de François Criveau, marchand à Coulommiers, amodiateur de la terre et seigneurie de Maisoncelles, contre Catherine Phlippet, veuve de Jean Séguin, demeurant à Crécy, condamnée à payer au demandeur, la somme de 32 livres pour fourniture de charbon, provenant des bois de ladite gruerie,-ordonnance du sieur Pochet, juge-gruyer, concernant l'administration de la justice à exercer dans les bois de sa juridiction,-enregistrement au greffe de cette juridiction, des provisions de l'office de gruyer accordé par les religieux, grand prieur, et couvent de l'abbaye royale de Saint-Denis, hauts, moyens et bas justiciers de Maisoncelles en Brie, appartenances et dépendances, au sieur Claude Roze, notaire royal au bailliage de Meaux, demeurant à Coulommies, pour en jouir aux honneurs, profit et émoluments annexés audit office,-du 20

août 1709. jugement rendu sur la demande d'Antoine Piedeloup, marchand à Maisoncelles, contre Pierre Martin, dit le Prince, et Antoine Martin, son frère, afin de paiement d'une somme de 371 livres pour vente et délivrance à eux faite, par le demandeur, de la quantité de 106 cordes de bois, etc. (Petit in-f° et in-4°, 21 feuillets en 2 cahiers)

1675-1709

B338

Minutes du greffe.

Requête de Nicolas Houdet et de François Cerneau, amodiateurs de la seigneurie de Maisoncelles, tendant à faire constater la perte qu'ils ont éprouvée par suite de la gelée qui a été « sy grande et aspre et sy extraordinaire que la plus grande partie des estangs de la Brie sont geliez et tous les poissons qui sont dedans, la gellée ayant pénétré jusqu'au fonds de la terre », -certificat des sieurs Morin, docteur en médecine, Jean Urbain, apothicaire du Roi, et Christophe Martin, chirurgien, tous trois demeurant à Meaux, constatant que le sieur Pierre Gibert, marchand au même lieu, est malade de la pierre depuis dix mois et qu'il a été taillée depuis trois mois et demi, « de laquelle taille il ne peut-être guéry avant dix-huit mois, et ne peut agir en aucunes affaires », ce qui l'a obligé à donner procuration pour comparaître en son nom devant le bailli de Maisoncelles, afin d'élire un subrogé-tuteur aux enfants mineurs de Jean d'Esdouville, vivant écuyer, et défunte damoiselle Jacqueline Gibert, au lieu et place de défunt François Du Rivet, vivant aussi écuyer, sieur de Rouville, leur tuteur, -13 août 1677, procès-verbal et information dressés par le sieur Desécoutes, lieutenant du bailliage de Maisoncelles, pour constater la mort d'un charretier de la ferme d'Archerie, qui aurait été pris entre la muraille d'une grange et le brancard d'un chariot chargé de blé, -inventaire des biens meubles et immeubles qui étaient communs entre damoiselle Marthe Du Rivet et défunte Françoise Du Rivet, décédée en la ferme du Pré-aux-Rats, -du 4 janvier 1678, requête d'Étienne Martin, laboureur audit lieu de Maisoncelles, « disant que comme il estoit la veille en son logis, vers neuf heures du soir, il auroit entendu Côme Carré, cabaretier, son voisin, qui crioit à ses aydes, qu'on l'assassinoit, ce qui auroit occasionné le suppliant de sortir en la rue, où il auroit apperçu Marc-Anthoine Laguillaumye, sieur Du Chemin, ses laquais et Pierre Dufay, cabaretier, garnis qu'ils estoient de fusils et pistoletz, lesquels tresnoit par les cheveux hors de son logis (ledit Carré,) et le conduisoient en la grande rue, luy donnant des coups de bout de fusil, avec violences horribles », etc., sur les remontrances faites aux assaillants par le sieur Martin, Laguillaumye lui aurait tiré un coup de fusil duquel il aurait été atteint à la mamelle gauche, plainte de Carré, demande de Martin en 500 livres de provisions pour aliments, pansements et médicaments, rapport de Jean Planchon, chirurgien-juré à Crécy, qui a déclaré « ne pouvoir juger de la vye, ny de la mort dudit Martin que le cinquième jour ne soit expiré », -information contre Laguillaumye et

ses adhérents, du même jour 5 janvier 1678, requête de Madeleine Patras, veuve d'Étienne Martin, afin d'être autorisée à poursuivre la réparation du crime commis sur la personne de son mari, etc., etc., - 30 juin 1678. demande formée par Nicolas Mercier, marchand à Nolongue, ci-devant amodiateur de partie de la terre de Maisoncelles, contre messire Christophe de Bonneval, seigneur, en partie, de Jouy-sur-Morin, afin de paiement d'une somme de 25 livres, en deux parties, - plainte de Noël Rousseau, manouvrier au Petit-Houis, paroisse de Pierrelevée, stipulant pour Marie Blairait, qui, étant à garder les bestiaux du plaignant, son beau-père, dans la queue de l'étang de Saint-Denis, aurait été abordée par Anne Scellier, femme de Jacques Loiseau, « laquelle abordante lui auroit dit ces mots : bougresse de putin pourquoi gardes-tu tes bestiaux là, il faut que je te tue, et à l'instant se serait jetté sur elle suppliante, l'aurait battue et excédée en plusieurs parties de son corps », jusques à playe ouverte et effusion de sang, tant à coups de poings, de battons, de pierres », etc. (132 pièces papier, 2 pièces parchemin)

1677-1678

B339

Minutes du greffe.

Instance préparatoire entre noble homme Jean Biberon, avocat en Parlement, président en l'Élection de Coulommiers, suivant les conclusions de Chéron, huissier royal, contre Antoine Martin, procureur, afin d'obliger celui-ci à passer titre nouvel d'une rente énoncée en la sentence rendue audit bailliage, le 16 décembre 1666, - procès poursuivi par Louis Vignier, laboureur à La Petite-Loge, contre Louis Bourguignon et Henri Drapier, marneurs, dont les ânes, au nombre de quatorze ou quinze, avaient été trouvés dans une pièce de blé appartenant au demandeur, - requête en paiement d'une somme de 120 livres, par Charles Nalaret, prêtre, chanoine de l'église métropolitaine Saint-Étienne, de Sens, contre Rolland Cosset, souscripteur de certaine promesse par lui écrite et signée de sa main, etc., - 9 août 1679, plainte de Charles Cadot, berger à Maisoncelles, qui, étant à « garder son bestail blanc », aurait été assailli d'un propos délibéré, par un de ses confrères mu de haine contre lui, l'aurait « frappé de trois ou quatre coups de baston sur le corps et la teste, en telle sorte qu'il auroit réduit le suppliant en un estât déplorable, tout massacré et ensanglanté, et qui seroit demeuré comme mort sur place », - déclaration de dépens requise contre dame Marie Aublet, veuve de maître Guillaume Léger, vivant prévôt des maréchaux de France, en la province de Brie et Champagne, et maître Guillaume Léger, curé de Trilport, condamnés dans une instance soutenue contre eux, par Jeanne Sautreau, veuve de Philippe Dusautoy, - inventaire fait à la requête de Catherine Bocquet, veuve de Louis Vignier, vivant laboureur à la ferme de La Petite-Loge, de tous les biens meubles, papiers, titres et contrats « délaissés tant en ladite ferme après le décès, mort et trespas dudit Vigner, que au village de Montmartin, paroisse de

Mouroux », -sentence rendue au profit de Marc-Antoine Laguillaumye, demandeur en retrait lignager, contre Simon Harsigny, manouvrier à Maisoncelles, et Marie Délabrosse, sa femme, acquéreurs d'une maison, clos, jardin, « accoints et trous » énoncés en l'acte qui leur en a été passé par Jean Laguillaumye, sieur du Tartre, le 29 octobre 1675, -18 juillet 1680, nomination de tuteur et curateur à Christophe-Jacques, François, Henri, Charles-Dominique et Charlotte-Rollande, enfants mineurs de François Despinat, écuyer, sieur de Montblin, et de damoiselle Charlotte de Bardesard, son épouse, -du même jour, inventaire des biens meubles délaissés après le décès de cette dernière, arrivé à Montbénard, paroisse de Maisoncelles, -publication de la vente des grains saisis sur damoiselle Louise Cosset, veuve de François Du Rivet, écuyer, sieur de Rouville, à la requête de Nicolas Bourguignon, faute de paiement d'une somme de IXxx XVI livres à lui due par ladite Louise Cosset, -demande en confirmation de défaut par Louis Dubreuil, marchand, bourgeois de Paris, comme ayant épousé la veuve de Jean Lambert, vivant aubergiste en la même ville, place Maubert, à l'enseigne du Roi des Laboureurs, contre Jeanne Sautreau, veuve de Philippe Dusautoy, faute par elle d'avoir affirmé ce qu'elle devait à Marc- Antoine Laguillaumye, etc. (141 pièces papier, 1 pièce parchemin)

1679-1680

B340

Minutes du greffe.

Du 20 février 1681, ordonnance de M. Claude Henry, bailli de ces lieux, qui prescrit le dépôt au greffe du siège, d'un registre de 168 feuillets, trouvé parmi les papiers de défunt Edme Penet, procureur, contenant transcription des jugements rendus audit bailliage « ès affaires traitées pendant les années 1654, 1655 et 1656 », bail judiciaire fait à la requête de Jacques Savary, laboureur à Sancy, époux de Madeleine Patras, avant lui veuve d'Étienne Martin, tuteur des enfants de ce dernier, -renonciation à succession par dame Madeleine Penet, fille de maître Edme Penet, et femme de Louis Planchon, procureur à Maisoncelles, -demande en reddition de compte par dame Marie Bonnefoy, veuve de maître Denis Gibert, tutrice de leurs enfants, des loyers et redevances de la ferme du Charnoy, en laquelle est décédé Étienne Ramonnet, ce qui a eu lieu en présence et par Pierre Opoix, procureur de Marie Loiseau, veuve Ramonnet, -nomination des sieurs Jean Charpentier et Étienne Raimbault, chirurgiens, l'un à Coulommiers, l'autre à Mouroux, experts commis à la visite de François Brier, fils d'Antoine, marchand boucher audit Mouroux, qui, « ayant été déchiré et atterré par le chien de Pasquier Bled, demeurant au Chemin, paroisse de Maisoncelles, de quoy il a esté grandement blessé au bras sexneste, duquel il ne pourra jamais se servir, et en estât d'estre couppé », rapport des experts susnommés, information faite par maître Étienne Desécoutes, lieutenant du bailliage, sur les faits qui précèdent. etc., -vente à la requête de

François Fossoyeur, manouvrier à Chailly, à cause de Martine Vallet, sa femme, et autres, créanciers du ci-après nommé, des logis, terres, prés, bois, vignes et rentes, provenant de la succession vacante de Claude Picard Du Ponneau, vivant laboureur à Cordeville,-du 12 février 1682, inventaire dressé à la requête de Nicolas Dutrou, laboureur à la ferme du Charnoy, paroisse de Maisoncelles, comme tuteur de ses enfants et de défunte Matty Souctière, sa femme, de tous les biens meubles laissés après le décès de celle-ci. Premièrement, une huche de bois de chêne, prisée VI livres, item, un petit coffre en bois de poirier, fermant à clé, xxx sous, une paire d'armoires à deux guichets, xx sous, un manteau de serge du pays, x livres. Dans l'écurie s'est trouvé un cheval hongre, âgé de 12 ans, garni de son harnachement de limonier, estimé LX livres, une cavale sous poil gris, âgée de 9 à 10 ans, c livres y compris le collier et la bride. Dans l'étable trois vaches prisées ensemble LXVIII livres. Dans la bergerie soixante brebis, prisées Ilc X livres, un chariot garni de ses quatre roues et bandes, xxv livres, une charrette montée sur ses roues, xv livres, etc. (136 pièces papier)

1681-1682

B341

Minutes du greffe.

Du 9 mai 1683, procès-verbal de vente dressé par Jean-Bonaventure Baillet, commis, sergent-priseur et vendeur de biens, à la requête de Pierre Mercier, charpentier à Maisoncelles, tuteur de Catherine Mercier, fille de Michel et de Catherine Garnier, tous deux décédés, des meubles trouvés en leur logis. Objets vendus ___ 21 livres d'étain commun adjudgées à raison de 8 sous 6 deniers l'une, un coffre de bois de chêne, un livres xv sous, un corps de dessous en serge rouge, XIV sous, une cotte bleue avec un tablier de toile, xxv sous, etc. :-procès-verbal de visite dressé par Pierre Mercier, susnommé, et Pierre Beaurepaire, maçon à Maisoncelles, des logis de la ferme du Plessis, proche de La Haute-Maison, adjudgée aux religieux, grand prieur et couvent de l'abbaye de Saint-Denis, par sentence du bailliage de Coulommiers, en date du 24 février 1683, sur la poursuite et saisie réelle faite à la requête de Pierre Du Gourdel, écuyer, sieur de Culoison- sur-M___, Edme Penet, curateur aux successions vacantes des deffunts Jean Du Buisson et damoiselle Claude de Bouvet, sa femme,-11 juin 1684, bail à loyer et délivrance des prés de la fabrique de Maisoncelles, à la requête de Michel Robert, receveur et marguillier de l'église Saint-Sulpice du lieu,-demande en ratification de bail, par le sieur Pierre Lambert, valet de chambre de S. Alt. Mademoiselle d'Orléans, duchesse de Montpensier, demeurant aux Bordes, paroisse de Saint-Augustin, de sa ferme de Cerqueux, contre Toussaint Sautreau, ayant les droits, cédés par transport, de maître Edme Penet,-lettres de bénéfice d'âge accordées à Jeanne-Fare Planchon, âgée de 20 ans, fille de Louis et de défunte Catherine Le Galle, et enregistrée au greffe du bailliage de Maisoncelles,-13

septembre 1685, réception comme lieutenant civil et criminel de ce bailliage, du sieur Pierre Opoix, demeurant à Guérard, nommé à cet office par les religieux de Saint-Denis, sur la résignation de maître Étienne Desécoutes, etc. (118 pièces papier)

1683-1685

B342

Minutes du greffe.

Procès-verbal de visite dressé par Pierre Beaurepaire, maçon, et Pierre Mercier, charpentier, constatant l'état de la ferme de l'Arцерie, acquise de damoiselle Louise Cosset, veuve de François Du Rivet, vivant écuyer, sieur de Rouville, par Nicolas Houdet, marchand, amodiateur de la terre et seigneurie de Maisoncelles, et Marie Camus, sa femme,-du 17 mai 1686, rapport des amendiers de la terre et seigneurie de Maisoncelles, « faisant le deub de leur charge, passant le long de l'étang de Morillas, ils ont trouvé grande quantité de vaches et quatre porcs qui païssoient et pasturaient dans ledit étang, ce qui est défendu par les Ordonnances, et cause un intérêt (dommage) considérable au froid (frai) du poisson, attendu la saison », -procès fait contre le nommé Linet, charretier de Laurent Picard, fermier de La Petite-Loge, près Villemareuil, qui aurait maltraité Jean Foy, aussi charretier à l'Arцерie, « jurant et blasphémant le saint nom de Dieu, tenant une corne de charrette en main, en auroit donné plusieurs coups audit Foy, en telle sorte qu'il en a été grandement incommodé », requête, assignation, procès-verbal de visite du blessé et information,-apposition de scellés en la ferme de La Petite-Loge, aux coffres et armoires ayant appartenu à Laurent Picard, laboureur en ce lieu, mémoire des meubles à vendre provenant de sa succession,-procès-verbal de vente des meubles et effets, grains, foins, bestiaux et autres objets demeurés en la ferme de Cerqueux, après la mort de Pierre Lambert, décédé en ce lieu, vivant valet de chambre de la duchesse de Montpensier,-procès-verbal dressé par Jean Couture, maçon, et René de La Noue, charpentier audit lieu, constatant la chute de deux travées des voûtes du bas-côté de l'église de Maisoncelles, ce que les experts ont reconnu « ne pouuoir estre arrivé que par la suite du feu qui a calciné les murs de ladite église depuis 10 à 12 ans en ça (22 août 1676), qui a non-seulement causé la ruine dudit bas costé, mais encore la tour est menassée d'en faire le pareil, si les habitans n'y remédient », -9 février 1688, état et mémoire pour compter, par Pierre Mallé, laboureur à Condé, tuteur, avec Simon Mallé, de même état, demeurant à La Calabre, fils de feu Jean et de Martine Vallet, héritier pour une 4^o partie des biens de son père, et pour une 3^e de ceux de Marie Mallé, sa soeur, décédée au mois d'avril 1681,-saisie réelle des biens de Nicolas Houdet et de Marie Camus, sa femme, condamnés, par sentence du bailliage de Maisoncelles, à payer, suivant leur promesse, la somme de 500 livres à Pierre Lefort, sieur du Bois-Breton, gentilhomme servant de Mademoiselle d'Orléans, etc. (122 pièces papier)

1686-1688

B326

Causes d'audiences. - Sentences rendues par le bailli de ces lieux ou son lieutenant.

Entre : M. François Du Puys, écuyer, sieur de Montgobert, demandeur en saisie sur les deniers appartenant à Étienne Chéron, contre Charles Régnault le jeune, défendeur, condamné à vider ses mains de la somme de 36 livres pour trois années d'arrérages qu'il devait audit sieur Du Puys, -2 mars 1689, décision du bailli, prise sur la requête du procureur fiscal qui lui a remontré que nonobstant ses diligences et l'exactitude qu'il apportait à la conservation des chemins de la terre et seigneurie de Maisoncelles, dans leur largeur ordinaire, les particuliers et tenanciers ne laissaient pas d'entreprendre sur ces chemins, sous des prétextes spécieux qui n'ont aucun fondement. Le juge, faisant droit sur les réquisitions du requérant, a décidé qu'il se transporterait sur lesdits chemins pour connaître leur largeur, et des entreprises faites sur leur sol, les tenanciers dûment appelés, -jugement rendu sur la demande des seigneurs de Maisoncelles, contre Nicolas Houdet, marchand en ce lieu, et Marie Camus, sa femme, afin de les obliger à montrer, exhiber, même communiquer les titres et contrats en vertu desquels ils possèdent la ferme d'Harcerie située en la paroisse de La Haute-Maison, terres, prés, bois, pâtures, haies et buissons en dépendant, étant dans la censive des Loges-Saint-Denis et Maisoncelles, « pour, par les demandeurs, prendre telles conclusions qu'ils aviseront bon estre, sinon, et faute de ce faire, qu'exécutoire sera dellivré contre les deffendeurs, de la somme de 2,000 livres et aux dépens, » -de messire Joseph de Chantel, chapelain de la chapelle Saint-Fiacre, fondée à La Celle, demeurant à Paris, contre François Du Puys, curateur à la succession vacante de Claude Caillot, afin de paiement du loyer des biens de ladite chapelle, -de Nicolas Bourjot, officier du Roi demeurant à Mouroux, contre Pierre Testart, laboureur au Pré-aux-Rats, pour paiement de la somme de 17 livres 1 sou 2 deniers, montant des frais d'une instance survenue entr'eux, -maître Louis Planchon, procureur au siège de Maisoncelles, requérant payement de salaire contre Denis Léguillon, comme subrogé tuteur à l'enfant mineur de Sébastien Greslot et de Toussainte Troublé, pour avoir plaidé et postulé pour lui audit siège, en une instance en reddition de compte contre Claude S___, etc. (In-4° papier, 77 feuillets)

1688-1690

B343

Minutes du greffe.

Du 13 février 1689, procès-verbal de levée et de reconnaissance du cadavre d'une personne noyée dans la forcière de Préfossé, qui a été reconnu être celui « d'une fille dont les pieds estoient dans l'eau, le corps et la teste sur le bord de ladite forcière, qui a paru auoir esté retiré de l'eaue, etc., rapport de Louis Planchon, maître chirurgien à Maisoncelles, constatant que le corps, qui était celui d'une fille âgée d'environ trente-quatre ans, ne portait aucunes

plaies, contusion ni blessure qui lui puisse auoir procuré la mort, qui ne luy peut auoir esté causée que par la suffocation de l'eau qui l'a estouffée, dont elle auoit le ventre plein », etc., requête de Pierre Henry, laboureur à Francheville, paroisse de Coulommiers, tendant à ce qu'il plaise au bailli de Maisoncelles, lui donner mainlevée du cadavre de Jeanne Tissier, sa belle-soeur, trouvée noyée dans le canal de Préfossé, pour être inhumée en terre sainte, comme bonne catholique,-rapport de Jacques Laquée, maçon, et de Claude Thomas, charpentier à Pierrelevée, commis à la visite et estimation des réparations urgentes à faire aux logis de la ferme des Grands-Houis et des étangs qui en dépendent, tenus à bail par Pierre Pelletier,-4 février 1690, procès-verbal de mesurage dressé par Denis Babin, mesureur et arpenteur-juré à Tresme, paroisse de Pommeuse, « des gluys de bleds provenant de la succession vacante de feu Claude Caillot, desquels bleds Alexandre Martin, Nicolas Houdet et Denis Camus s'étoient rendus adjudicataires », -vente de 60 arpents de blé et de 6 à 8 arpents de seigle ensemencés sur les terres de la ferme du Chemin, à la requête judiciaire de dame Marie Guérin, veuve de Marc-Antoine Laguillaumye, sieur dudit lieu,-5 juillet 1692, saisie-brandon faite de l'ordonnance du bailli de Maisoncelles, à la requête des seigneurs du lieu, des grains, fruits, foins et herbes pendant par racines, étant sur les héritages des tenanciers et vassaux desdits seigneurs, faute de paiement de 29 années d'arrérages de cens, surcens, rentes seigneuriales et coutumes,-requête au bailli de Maisoncelles, par Robert Montaigne, greffier de la mairie royale de Villeneuve-le-Comte, afin d'être admis au tabellionage de Villeneuve-Saint-Denis, qu'il avait pris à bail, pour 6 années, de maître Denis Camus, greffier et tabellion des Loges-Saint-Denis et Maisoncelles,-apposition de scellés sur les meubles et effets de maître Antoine Martin, vivant procureur au bailliage dudit Maisoncelles, à la requête d'Antoine Martin, son neveu, fils des défunts Etienne Martin et Madeleine Patras, inventaire et vente des objets dont il s'agit, etc. (97 pièces papier)

1689-1692

B327

Causes d'audiences.

Jugements rendus par le bailli de ces lieux.-Du jeudi 30 juillet 1693, sur la requête du procureur fiscal et des procureurs du siège, tendant à ce qu'il plaise audit sieur bailli, vouloir donner vacations pour les causes ordinaires, il a en conséquence ordonné que ces vacations auraient lieu jusqu'au premier jeudi d'après la Notre-Dame de septembre « pendant lequel temps toutes les causes ordinaires demeureront en suspens. Et à l'égard des causes extraordinaires, elles se traiteront deux fois la semaine », etc.,-Sébastien Nottin, maître chirurgien à Crécy, demandeur, contre Nicolas Robinot, tuteur d'Antoine Martin, condamné par défaut à payer au sieur Nottin « la somme de 45 sols d'une part, pour avoir soigné deux fois ledit Martin, un clistère et une médecine fournis au

même _____, 36 livres 4 sous 6 deniers pour avoir, pendant vingt-trois jours pansé, logé, médicamenté et nourry ledit Martin, à raison de 31 sols 6 deniers par jour, suivant la convention faite entre les parties », -jeudi 1er octobre 1693, M. Séraphin Meusnier, prieur-curé de la Haute-Maison, demandeur aux fins de sa requête, contre Pierre Beaurepaire et Marguerite Planchon, veuve de Pierre Mercier, qui avaient fait saisir, sur Bonaventure Baillet, deux vaches et une génisse à lui baillées par ledit sieur Prieur, -du samedi 6 novembre 1694, damoiselle Marie de Bonnefoy, veuve de M. Henri Gibert, contre Jacques Sauvage, laboureur à Maisoncelles, qui avait négligé de cultiver et fumer les terre de la ferme exploitée par lui, et appartenant à la demanderesse, « mesme de garnir icelle ferme de meubles et bestiaux à suffisance, tant pour l'exploitation que sûreté du loyer. Eu égard au mauvais état des héritages dépendant de ladite ferme dont la plus grande partie est entièrement délaissée », le juge a prononcé la résolution du bail à loyer passé au profit du défendeur, pour les années restant à courir, -21 juillet 1695, Philippes-François Bridou, capitaine de grenadiers au régiment de Périgord, étant lors à l'armée du Roi en Italie, demandeur en reconnaissance et payement de deux billets, suivant sa requête, contre Louis-Charles Du Rivet, écuyer, sieur de Rouville, condamné à payer au sieur Bridou la somme de -430 livres 15 sous 6 deniers montant de ses deux promesses, -du jeudi 9 février 1696, jugement prononcé au profit de René Rollin, marchand mercier-joaillier à Meaux, demandeur en reconnaissance de compte, contre François de Grimb _____, écuyer ingénieur d'armes, demeurant à Mantansou, paroisse de Sancy, etc. (In-4° papier, 98 feuillets)

1693-1696

B344

Minutes du greffe.

Sentence arbitrale rendue par Dom Jacques Roger et Dom François de Retz, procureur et célerier de l'abbaye de Saint-Denis, entre Denis Larabit, marchand à Coulommiers, et Nicolas Houdet, demeurant à Maisoncelles, d'une part, et César Cerneau, ayant charge de dame Marthe Brelet, sa mère, demeurant à La Croix-en-Brie, pour raison de la jouissance qu'avait eu cette dernière, de l'étang du Moulin et de la forcière de l'Epineuse, en la première année du bail fait auxdits sieurs Larabit et Houdet, par les religieux de Saint-Denis, -audition et reddition du compte de tutelle rendu par Marguerite Planchon, veuve de Pierre Mercier, vivant charpentier à Maisoncelles, qui avait eu la tutelle des corps et biens de Catherine Mercier, sa nièce, femme de Jacques Sirot, aussi charpentier audit lieu, -affiche de la vente des grains de la ferme du Pré-aux-Rats, saisis sur Pierre Testart, ci-devant laboureur en cette ferme, à la requête de Louis-Charles Du Rivet, écuyer, sieur de Rouville, et de François-Dominique Du Rivet, sieur du Mesnil, étant alors au Conseil du Roi, -procès intenté par Jean Martin, laboureur au hameau des Fermiers, paroisse de Giremoutiers, stipulant les

intérêts de Marie Sauvage, sa femme, contre Martine Dumont, femme de Denis Bourjot, dont les bestiaux étaient allés à diverses fois dans une pièce de blé appartenant audit Martin, ce que voyant sa femme elle voulut rachasser ses bestiaux, mais elle en fut empêché par la femme Bourjot « qui se seroit jetté sur elle, l'auroit égratignée au visage, prise aux cheveux, donné plusieurs coups de pieds, de baston et de poings, tant dans le ventre que en d'autres endroits », etc., sentence qui, en attendant le jugement définitif du procès, adjuge provision à Marie Sauvage, de la somme de 15 livres tournois pour subvenir à ses nourriture, pansements et sollicitude, afin de parvenir à la guérison de ses blessures, au payement de laquelle somme Martine Dumont a été contrainte par toutes voies dues et raisonnables, « mesme par corps et emprisonnement de sa personne », -supplique adressée aux religieux, grand prieur et couvent de l'abbaye de Saint-Denis, comme seigneurs des Loges-Saint-Denis et de Maisoncelles, par François Benoist, procureur du Roi en l'Élection de Coulommiers, propriétaire de la ferme de Cerqueux, le long des murs de laquelle passe un chemin dit de La Loge au Bailli, entièrement ruiné et gâté, en sorte que le public n'y peut passer, ce qui a déterminé le suppliant à demander, auxdits seigneurs, la réunion de ce chemin au domaine de sa ferme, aux offres qu'il fait de le remplacer, avec les mêmes dimensions, dans une pièce de terre qui lui appartient, - 4 novembre 1694, plainte de Nicolas Triquenot, fermier aux Grands-Houis, paroisse de Pierrelevée, contre les fils de maître Duchesne, procureur fiscal de la justice de ce lieu, lesquels auraient maltraité le plaignant et voulu enlever des grains de sa ferme, faute de payement de cens et rentes dus par lui à M. de Montebise, seigneur dudit Pierrelevée, -inventaire des biens, meubles, titres et papiers de la succession de feu Charles Montgrolle, vivant laboureur à Maisoncelles, trouvés après son décès dans la ferme de Cerqueux, qu'il faisait saloir, etc. (102 pièces papier)

1693-1695

B345

Minutes des greffes.

Bail judiciaire, par adjudication, des terres et héritages appartenant à Jean Houdiart, fils mineur de Jean et de Marie Mahésac, -procuration passée devant le greffier de la maréchaussée des camps et armées du Roi, en Flandre, par messire Arnoult Despaigne, écuyer, seigneur de Fontenelle, comme ayant épousé dame Marie Guérin, avant lui veuve de Marc-Antoine La Guillaumie, sieur du Chemin, ladite procuration portant pouvoir à maître ____, procureur au bailliage susdit, de comparaître conjointement avec la dame Guérin, afin d'accepter la charge de tuteur « à damoiselle Angélique Victoire La Guillaumye, sa fille, etc. Fait et passé en l'armée du Roy, en Flandres, commandée par Mgr le maréchal de Villeroy, au camp de Macklem, le 23 juillet-1696. » Suit la légalisation de l'acte dont l'analyse précède, par Denis de Lacoste, écuyer, sieur d'Égreffoin, capitaine, grand et ancien exempt des

gardes de Sa Majesté, en la prévôté de son hôtel, grande prévôté de France, et prévôt général de ses camps et armées de Flandres, - nomination de tuteur et curateur à ladite mineure de La Guillaumye, -septembre 1696, requête afin d'information, présentée au bailli de Maisoncelles, par Françoise Champenois, femme de Martin Frigault, (ancien valet de ferme, du pays de la Basse-Normandie), laboureur au Pré-aux-Rats, qui, journellement, battait et exédait la plaignante, l'ayant réduite à l'état de servante, sans lui donner aucun repos, depuis environ 15 ans, « commis des actions indignes d'un homme d'honneur, n'estant remply que des reniemens et blasphêmes du saint nom de Dieu, se servant de sortilèges, demandant le secours du diable, disant qu'il la feroit estrangler par le démon, et outre qu'il l'a incessamment battue, s'est efforcé plusieurs fois de la tuer, lui couper la teste sur un billot avecq un couperet, tirer fusil nuitamment sur elle, et tirer une espée toutte nue pour la tuer, et commis tous les crimes, voies de fait et cruautés que l'on puisse imaginer, sans auoir donné à la suppliante, un repos de trois jours », etc., information faite par Nicolas Raout, lieutenant civil et criminel du bailliage de Maisoncelles, sur les faits allégués par la plaignante, révélations de témoins, faites en vertu de certaines lettres monitoires impêtrées de messire Valentin Pidoux, docteur en théologie, vicaire de l'évêque de Meaux, à la requête dudit Frigault, -du 13 avril 1697, sentence de séparation de biens et d'habitation des parties, -inventaires, prisées et estimation des biens meubles et effets mobiliers de la communauté qui a existé entre : Marguerite Raportebled et François Bordier, vivant laboureur en la ferme de Champ-Champy, paroisse de La Haute-Maison, -Anne Delamarre et Étienne Fieffé, décédé laboureur en la ferme de La Motte, paroisse de Maisoncelles (8 juin 1700), -du 2 août suivant, nomination d'experts pour faire l'estimation des grains étant sur les terres de cette dernière ferme, à la requête d'Antoine Fousault, receveur de la terre et seigneurie de La Motte, au nom et comme ayant épousé ladite Anne Delamarre, veuve Fieffé, -etc. (92 pièces papier, 2 sceaux)

1698-1700

B346

Minutes du greffe.

Septembre 1701, procès intenté à François-Dominique Du Rivet, écuyer, sieur de Mesnil, demeurant au Pré-aux-Rats, paroisse de Maisoncelles, par Denis Chemin, charretier à Pécy, stipulant et prenant les droits de Jean Chemin, son frère, «disant que celui-ci revenant de pellerinage du glorieux Saint-Fiacre, le jour de samedi 10 septembre 1701, en la compagnie de François Gastelier, aussi charretier, demeurant à Jouy-le-Châtel, et Françoise Hugot, sa femme, auroit, en passant pardeuant la ferme du Pré-aura, enuiron les 10 heures du matin, voulant étancher sa soif, abattre une poire d'un grand Poirier ___ et comme il amassoit la poire qu'il auoit abattu, il auroit reçu un coup de baston sur la teste qui lui auroit esté donné par derrière et sans parler, par un jeune homme de taille

grande et déliée, ayant un chapeau retroussé, le visage mètre, les cheveux châtains et plats, étant alors en chemise, une culotte rouge et des bas blancs, et qu'on a dit depuis se nommer François-Dominique Du Rivet », etc., ordonnance de nomination de chirurgien, rapport de Claude Picard, exerçant cette profession à Faremoutiers, assignations à témoins et informations sur les faits dont il s'agit, -30 mars 1703, copie de la commission de substitut du procureur fiscal de la châtellenie, terre et seigneurie de Maisoncelles, donnée par les seigneurs du lieu, au sieur Fourault, leur fermier à La Motte :-du 1er août 1703, information contre le nommé Antoine Rousselet, charretier, pour propos injurieux adressés à M. Arnoul Despaigne, écuyer, seigneur de Fontenelle, garde du corps du Roi, -inventaire des meubles, grains, chevaux, bestiaux, etc., de la communauté d'entre Jean Sentin, laboureur à Maisoncelles, et de Marie Lefèvre, sa femme, -procédure criminelle poursuivie contre François Bégat, charretier du sieur Fourault, laboureur à La Haute-Maison, à la requête de Marguerite Poitevin, âgée de trente-deux ans, recherchée en mariage par l'accusé « qu'elle aurait eu le malheur de fréquenter plusieurs fois, et que de leurs fréquentations s'en est suivi des habitations charnelles, que ledit Bégat a eu avec elle, toujours sous promesse de l'épouser, de quoy elle seroit devenu grosse et enceinte », etc., assignation, interrogatoire de la demanderesse, information faite à sa requête et jugement qui lui alloue des provisions alimentaires, etc. (92 pièces papier)

1701-1704

B328

Causes d'audiences. - Jugements rendus par le bailli de ces lieux.
entre : les religieux, grand-prieur et couvent de l'abbaye de Saint-Denis, contre Pierre Cussy et Elisabeth Gaucher, sa femme, demeurant à Maisoncelles, non comparants. Avant que de faire droit sur la demande desdits religieux, le bailli a ordonné que les logis et lieux dont est question dans cette demande seront vus et visités par experts dont les parties conviendront, -le 5e jour de juillet 1702, est comparu au greffe maître Simon Mallé, procureur audit bailliage, qui a déclaré ne plus vouloir occuper ni postuler dans aucune affaire, « faisant par ces présentes sa démission entre les mains de MM. les juges du lieu, et offrant leur remettre les provisions qui luy avoient été données pour postuler en ladite qualité de procureur, et a signé : Mallé », -jeudi 11 janvier 1703, messire Claude de Berlin, chevalier, seigneur de Drelincourt, Coulommès et Villiers-sur-Morin, demandeur en déclaration exécutoire, contre Étienne Lefranc, laboureur à Villiers, et autres, condamné personnellement pour la part dont il pouvait être tenu hypothécairement et solidairement pour le tout, à payer au demandeur, en son hôtel de Coulommès, 25 livres de rente foncière qui lui étaient dues, -Claude Canar, maître menuisier à Melun, à cause de Marie Gaudreau, sa femme, demandeur requérant affirmation, contre Marguerite Lemaistre, couturière, tiers- saisie. La

défenderesse censée et réputée débitrice de Pierre Dufay, Claude Boullanger, bonnetier à Coulommiers, et Nicolas Linotte, partie saisies, de la somme de 300 livres de principal, a été condamnée à payer et vider ses mains en celles du demandeur, etc.,-du 27 mai 1704, sur ce qui a été remontré au bailli de Maisoncelles par le substitut du procureur fiscal du siège, que par la négligence de Pierre Guesnon, garde des grains, les bestiaux font des délits considérables, il serait nécessaire d'en commettre un autre à sa place, non-seulement pour garder lesdits grains, mais encore pour empêcher les gens d'aller y faire de l'herbe. Faisant droit aux remontrances du substitut du procureur fiscal, et ouï le sieur Guesnon « qui a dit que comme huissier il était employé à rendre service au public », le juge a commis la personne de Thomas Cendré, qui a promis de se bien et fidèlement comporter dans ses fonctions, etc. (In-4° papier, 60 feuillets)

1702-1705

B347

Minutes du greffe.

Information faite par Claude Bourdereau, bailli du lieu, à la requête de Françoise Poudrier, femme de Léger Vallet, demeurant à Roise, autorisée à la poursuite de ses droits, à l'encontre de Marie Richard, veuve de Louis Chatten, défenderesse, et accusée d'avoir fait couper, fanner et enlever nuitamment, l'herbe accrue sur deux pièces de terre appartenant à la demanderesse,-procès-verbal de visite et estimation des réparations à faire à la maison et logis où demeurait Jean Blanchard, berger à Maisoncelles,-rapports d'Antoine Piedeloup, garde de la terre et seigneurie de ce lieu, dressés contre divers particuliers pour délits commis dans les bois de Viarinois et de Morillas,-inventaire des meubles et effets, grains, foin, chevaux, bestiaux, etc. fait à la requête de Pierre Robinot, laboureur aux Fermiers, paroisse de Giremoutiers, à cause de la communauté qui a été entre lui et défunte Madeleine Bréant, sa femme,-requête de Florence Santin, veuve de Simon Fauveau, vivant laboureur à Courteyelle, stipulant pour Nicolas Fauveau, son fils, berger de Pierre Robinot, susnommé, qui, étant à garder le troupeau de son maître, aurait été maltraité par le nommé Antoine Testart, berger du sieur de Rouville, venu pour occuper le même champ que Fauveau. Sur les observations de ce dernier, Testart « auroit outragé ledit Fauveau de plusieurs coups de sa houlette, de laquelle il lui a fendu la joue droite, fait une playe à la gorge et une autre playe au bras droit, outre plusieurs contusions à la teste et au corps », rapport de chirurgien et information à ce sujet, faite par Christophe Opoix, en l'absence du bailli de Maisoncelles,-10 juillet 1708, enquête secrète faite par Jean-Baptiste Louis, ancien procureur, commissaire en cette partie, attendu la maladie dudit bailli, à la requête de Nicolas Bourjot, officier du Roi, demeurant à Mouroux, contre Louis Vignier, laboureur au Pré-aux-Rats, et Jeanne Liénard, sa femme, qui auraient soustrait du logis de l'eu Jacques Liénard, vivant huillier à Courtalin, différents objets

mobiliers,-vente des meubles et effets de la succession de Marguerite Lemaître, décédée, faite à la requête de maître Hubert Colleau, prêtre, vicaire de Jouarre, comme exécuteur du testament de la défunte,-13 mai 1707, rôle des pauvres mendiants de la paroisse de Maisoncelles, établi par Pierre Hannier, prévôt de la ville de Meaux, bailli dudit Maisoncelles, assisté de M. Louis Colleau, curé du lieu, d'Antoine Fourault, substitut du procureur fiscal, de Jean-Baptiste Guichard, syndic perpétuel de la paroisse, et autres, pour satisfaire à l'arrêt du Parlement de Paris, du 19 avril 1707, ledit rôle suivi de la taxation des personnes aisées et de l'état du revenu des biens seigneuriaux et des fermes à imposer à raison de 2 sous pour livre,-15 avril 1710, continuation de l'inventaire des meubles, effets, titres, etc., trouvés en la ferme du Pré-aux-Rats, dressé à la requête de M. Isaac- Dominique Cosset, prêtre, chanoine de l'église de Meaux, conseiller au présidial de cette ville, comme présomptif héritier mobilier et immobilier, dans les biens maternels de François Dominique Du Rivet, écuyer, sieur du Mesnil, mort en septembre 1709, au service du Roi, dans ses armées de Flandres, comme mousquetaire de la première compagnie, et de damoiselle Charlotte-Rollande Despinat, veuve de Louis-Charles Du Rivet, écuyer, sieur de Rouville, demeurant en sa maison de Corbeville, paroisse de Gillemoutier (Giremoutier), agissant comme tutrice de ses enfants, aussi présomptifs héritiers dans les biens paternels et maternels dudit sieur Du Mesnil, leur oncle. (92 pièces papier)

1705-1710

B329

Causes d'audiences. - Sentences et décisions du bailli ou de son lieutenant.

Du 24 février 1710, nomination comme greffier de la juridiction, du sieur Jean Roze, ancien praticien, au lieu et place du feu sieur Denis Camus, dont la charge devenue vacante par l'expiration du bail qui lui en avait été fait, était continué par François Camus, son fils,-décision prise contre ce dernier, portant qu'il serait tenu de remettre au procureur fiscal du bailliage, la minute du rôle de l'imposition établie pour parvenir à la subsistance des pauvres, sinon et faute par lui de ce faire, il y serait contraint par toutes voies raisonnables, même par corps,-les seigneurs de Maisoncelles, demandeurs, contre ledit François Camus, ci-devant greffier et tabellion du bailliage, demeurant à la Chapelle-(sur-Crécy), défaillant, condamné aussi par corps « en conformité des arrêts de, la Cour à remettre incessamment dans un coffre particulier qui est au chasteau de Maisoncelles toutes les minutes qu'il peut avoir en sa possession, tant du greffe que du tabellionnage de ce bailliage, soit du temps de son exercice ou de l'exercice de son père, le tout afin qu'il n'y en ait aucune de divertie et que le public n'en souffre aucun dommage, sauf le droit du deffendeur sur les expéditions des actes non expédiés », -du lundi 21 juillet 1710 demande de M. Étienne Chapellot. bourgeois de Paris, fermier des droits de

contrôle des actes notariés pour la Généralité de Paris, contre damoiselle Charlotte-Rollande Despinat, veuve Du Rivet, et ses enfants, afin de les obliger à payer au demandeur la somme de 18 livres 4 sous pour les droits de contrôle et 2 sous pour livre, de l'inventaire fait à leur requête, le 15 avril précédent des titres et papiers de la succession de François-Dominique Du Rivet, écuyer, sieur du Mesnil,-du 12 mai 1711, six heures du matin, rapport de Pierre Guerreau, sergent audit bailliage et garde du territoire de Maisoneelles, constatant que journellement 12 ou 15 chevaux gardés par Jacques Goulé et Nicolas Dage, étaient « dans les bois de Morillas appelés la vente des Fresneaux, à brouter et manger ledit bois, eu sorte qu'il était grandément endommagé, que mesure lesdits chevaux eschappaient presque tous les jours » dans les blés des particuliers, -- sentence portant que, quoique les sieurs et demoiselles Du Rivet, nobles, ne puissent être traduits en première instance pardevant un autre juge que celui de Maisoncelles, attendu qu'ils sont ses justiciables, néanmoins l'un desdits sieurs Du Rivet a été assigné en reconnaissance d'une prétendue promesse faite par feu la dame sa mère, à la requête de Marguerite Depeuille, demeurant à Coulommiers. Ledit juge, sur les remontrances du procureur fiscal, a fait défense à la requérante de se servir de son assignation, comme aussi au sieur Du Rivet d'y faire droit, à peine de 50 livres d'amende contre chacun des contrevenants, etc. (In-folio papier, 26 feuillets)

1710-1719

B348

Minutes du greffe.

16 janvier 1711, sentence rendue entre Jean-Baptiste Maslé, vigneron à Villenoy-lez-Meaux, fils de Jean Maslé, vivant laboureur à La Calabre, paroisse de La Haute-Maison, et de Madeleine Hébe, et autres, demandeurs en reddition de compte, d'une part, et Jean Caboche, marchand épicier à Meaux, et Marie Maslé, sa femme ___ Nicolas Lobgeois, capitaine du château de Launoy-Saint-Michel-sur-Orge, etc.,-procès-verbal du dépôt fait entre les mains du bailli de Maisoncelles par Jean Cadelle, vigneron à Mareuil-les-Meaux, « d'un paquet plié en longueur, cacheté en cinq endroits, de cire d'Espagne noire », sur l'enveloppe duquel étaient écrits ces mots en gros caractères : Pour le sieur Jean Cadelle, vigneron à Mareuil,-procès-verbal de vente des meubles et effets, chevaux et bestiaux de Charles Ligon, vivant laboureur à l'Épineuse, paroisse de La Haute-Maison, et d'Anne Bernard, sa femme, ladite vente faite à la requête de Jean Petit, tuteur de l'enfant mineur des susnommés,-20 mai 1711, procès poursuivi à la requête de Jacques Duvillé, manouvrier à La Grande-Rue, susdite paroisse, qui, étant à faire pâturer une bête asine et son poulain, vers la queue de l'Étang de Saint-Denis, serait venu à lui Jean de Vitry, marchand à Coulommiers, ayant un fusil à la main et paraissant fort encolère, auroit dit au plaignant « d'ou vient, bougre, que tu gardes icy tes bourriques, je te donnerai de mon fusil à travers du corps. »

Ledit Duvillé ayant fait observer à l'agresseur qu'il ne lui faisait point de tort puisque ses bourriques pâturaient dans un endroit qui ne lui appartenait pas, et où chacun menait ses bestiaux. Cependant, le sieur de Vitry, sans donner au requérant le temps d'emmener ses bêtes, « lui aurait tiré un coup de fusil lors qu'il fuyait devant lui pour éviter ses mauuais traitemens, n'estant lors qu'à 10 ou 12 pas de lui, duquel coup auroit esté atteint dans la jambe gauche, etc. », - sentence rendue entre Jean-Baptiste Guichard, receveur de la terre et seigneurie de Maisoncelles, contre les prieur et religieux chanoines de l'abbaye de Notre-Dame de Chaage, propriétaires de la ferme des Hermites, sise en la paroisse de Pierrelevée, qui les condamne à payer, au demandeur, 10 sols de cens en deniers et trois muids de grain, moitié froment, moitié avoine, de rente seigneuriale, - requête présentée au bailli de Maisoncelles, par Françoise Lange, pour lui exposer que Claude Penet, berger, au service comme elle, de Claude Fieffé, laboureur au même lieu, jouant avec un pistolet qu'il ne croyait pas chargé, aurait blessé la suppliante au côté gauche, d'où il suit qu'elle est en danger de mort, ajoutant : « Ce qu'elle vous expose, Monsieur, non pour faire réprimer ledit Penet d'aucune punition corporelle, s'il arrive la mort delà suppliante, par ladite blessure, parce qu'il est constant que ledit Penet n'a jamais eu l'intention de lui faire mal, qu'ils jouaient et badinoient ensemble, et que ce malheur ne lui est arrivé que par accident, ___ mais pour décharger ledit Penet, en cas de survenance de mort », rapport de Louis Planchon, chirurgien à Maisoncelles, qui conclut que la malade est en péril, interrogatoire de Claude Penet, information faite par le bailli et ordonnance de ce magistrat, qui condamne l'auteur du mal en cent livres de provisions pour aliments, pansements et médicaments, - 3 août 1713, exposé fait par le substitut du procureur fiscal au bailliage de Maisoncelles, contenant qu'il a eu avis que damoiselle Ch___ D___, veuve du sieur de B___, entretenait un mauvais commerce et des habitations charnelles avec un inconnu, d'où est survenu une grossesse qui a été « cachée et occultée ainsi que l'accouchement arrivé la nuict du mercredy au jedy 27 juillet, en sorte que ledit exposant ne sçayt ce qu'est deuenue le fruit qui est issu du ventre de ladite damoiselle », assignation à témoins et information sur ces faits. (102 pièces papier)

1711-1713

B349

Minutes du greffe du bailliage.

Requête des religieux de Saint-Denis afin d'obtenir l'autorisation de faire assigner ___ Colleau, laboureur à La Grande-Loge, paroisse de La Haute-Maison, et Marie-Louise Pion, sa femme, avant lui veuve de Pierre-Louis Lamblin, en payement d'une somme de 2,242 livres pour reste des loyers de la ferme occupée par ledit Colleau, - inventaire fait par Jean Roze, greffier et tabellion dudit bailliage, à la requête de Nicolas Cinot, laboureur audit lieu de La Grande-Loge, des effets mobiliers, dettes actives et passives,

emblavures, etc., qui composaient la communauté du requérant, et de défunte Marguerite Lemaire, sa femme,-26 avril 1717, plainte, charges, information et « décret de soit ouy, conuert en décret d'adjournement personnel, contre Jeanne Guyot, veuve Cosme Brouillard, et Jeanne sa fille, à requeste de maistre Claude Ladurée, procureur fiscal de Mareuil ès fiefs de Saint-Denis et Lignièrès, pour estre portés au greffe du bailliage des Loges Saint Denis et Maisoncelles, suivant l'ordonnance de M. le bailli, etc. », -copie de lettres de bénéfice d'âge accordées par le Roi au nommé Joseph-Nicolas Fortier, fils de Nicolas et de Radegonde Loutret, avis des parents de l'impétrant et entérinement desdites lettres,-procès-verbal d'enquête dressé par maître Faron-Louis Crétois de Sabarois, conseiller au présidial de Meaux, bailli civil et criminel du bailliage, châtellenie et pairie des Loges-Saint-Denis et Maisoncelles, dans l'instance mue entre Hiérosme Léauté, charron, et Jean-Baptiste Guichard, marchand de bois, au sujet de travaux exécutés par ledit Leauté, au profit du dernier,-4 juin, 1720, assemblée et avis de parents convoqués par les sieurs et demoiselle : Louis-Charles Du Rivet, écuyer, sieur de Rouville, François-Dominique Du Rivet, aussi écuyer, sieur du Mesnil el Angélique-Victoire Du Rivet, enfants des défunts Louis-Charles Du Rivet, écuyer, sieur de Rouville et dame Charlotte-Rollande Despinat, son épouse, émancipés d'âge, qui ont exposé que leur père ayant laissé à sa veuve plusieurs grosses dettes à acquitter, celle-ci ayant été poursuivie par ses créanciers, a vendu pour se libérer une ferme appartenant à ses enfants, sise à Corbeville, moyennant 14,000 livres, qu'ayant été considérablement lésés dans cette vente, les exposants ont obtenu des lettres de rescision, dont ils poursuivent l'entérinement contre les héritiers de l'acquéreur, mais que, pour y parvenir et pour acquitter six à sept mille livres d'autres dettes qu'ils ont à payer, « et encore pour, par lesdits sieurs Du Rivet se monter, équiper et mettre en état d'entrer au service du Roy, ils ont besoin de sommes qu'ils ne peuvent trouver qu'en vendant une partie de leurs fonds, et que les seuls qu'ils peuvent vendre, c'est leur ferme du Pré-aux-Rats, loué 700 livres », dont on leur offre 34,000, livres outre une épée à chacun, « et une garniture à ladite demoiselle », etc., ce à quoi ont consenti les ci-après nommés ou procureurs pour eux, savoir : Jean Marquelet, écuyer, seigneur de Rutel, maire perpétuel de la ville de Meaux, maître Denis Muly, président en l'élection de cette ville, Denis Muly l'aîné, Nicolas- Adrien Benoist, élu, et messire Isaac-Dominique Cosset, chanoine de l'église dudit Meaux, tous parents du côté paternel, messire François Pomponne, marquis de Beauvau, seigneur de Lécherolles, messire Charles de Marguerie, écuyer, seigneur de Torailles, Courbetain et autres lieux, messire Claude de Boulangé, écuyer, seigneur de Pierrelée, messire Louis de Chavigny, chevalier, seigneur de Vieils-Maisons-Sainte-Colombe, et messire Christophe-Jacques Despinat, chevalier, seigneur de Maisoncelles, en partie, tous parens du côté maternel. (88 pièces papier)

1714-1720

B350

Minutes du greffe.

Information contre Jacques Lamy, cribleur de grains, qui aurait injurié Claude Soudé, manouvrier, pendant qu'il battait du blé dans l'une des granges appartenant au sieur Jean-Baptiste Guichard, receveur de la terre dudit Maisoncelles, et qu'après avoir dit au plaignant « qu'il estoit un chien » Lamy « se seroit jetté sur luy, l'auroit pris au col, terrassé et donné un grand nombre de coups de pieds et de poings, dont il est dangereusement blessé », -10 juin 1721, assises tenues par M. Faron-Louis Crétois, seigneur de Sabarois, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Meaux, bailli de la châtellenie des Loges-Saint-Denis et Maisoncelles, où étaient présents les officiers du siège, ceux du bailliage de Coupvray, des prévôtés de Villeneuve-Saint-Denis, Mareuil, au fief de Saint-Denis, Magny Saint-Loup, au même fief, et de Poincy, -25 juillet 1721, décret de prise de corps contre le nommé André Soudé, manouvrier, afin de le constituer prisonnier « sy pris et appréhendé peut-être » pour l'interroger sur les faits résultant de la plainte de Jean-Baptiste Guichard, susnommé, menacé de mort par ledit Soudé, et, en cas d'absence, seront ses biens saisis et annotés suivant l'ordonnance, procès-verbal d'arrestation de Soudé, par le commandant de la brigade de la maréchaussée générale du département de Paris, qui, assisté de Jean-Nicolas Fontaine et de Pierre Leroy. archers-carrossiers, l'a constitué prisonnier et laissé à la garde de Pierre Mailly, concierge des prisons du bailliage de Maisoncelles, -12 août, procès-verbal du lieutenant de ce bailliage, constatant le bris desdites prisons par Pierre Soudé, dit Malfaisant, dans l'intention de faire évader André, son frère, -17 mai 1722. vente des meubles, effets et bestiaux contenus en l'inventaire fait après la mort de Nicolas Lefebure, décédé en la ferme du Pré-aux-Rats, appartenant à messire François Boula, chevalier, seigneur de Quincy, -procès-verbal dressé par Antoine Denis, maçon à Guérard et Jean I. irot, charpentier à La Chapelle, en conséquence du jugement rendu entre les sieurs Augustin-Ambroise Opoix, curé de Maisoncelles et Jean-Guillaume Marest, tuilier, comme procureur syndic du lieu, pour faire la visite, prise et estimation des réparations à faire au logis presbytéral, grange et autres lieux dépendant de la cure, -septembre 1730, procès intenté par Pierre Regnault, manouvrier, au nom de Françoise Franjoux, sa femme, contre Pierre Boccage, vigneron à Nanteuil-lez-Meaux, « qui aurait frappé et dangereusement blessé ladite Franjoux, de plusieurs coups d'un fauchet sur la teste et sur le visage », etc. (81 pièces papier)

1721-1730

B351

Minutes du greffe.

29 juillet 1732, procès-verbal de visite et estimation des grains pendant par racines, ensemencés sur les terres de la ferme de

Cerqueux, dressé par Nicolas Hébert et Claude Guichard, tous deux laboureurs, demeurant : l'un à Coulommès, l'autre à Maisoncelles, en exécution d'une sentence du bailli de ce lieu,- procès-verbal de vente des meubles et effets de la succession des défunts François Blondelot et Marie Renoult, par Jean Bossu, commis greffier audit bailliage, à la diligence d'Antoine Messant et d'Antoine Marie, tuteur et curateur des mineurs Blondelot,-procès criminel poursuivi à la requête du procureur fiscal, contre Paul Butel, Jean-Pierre Legros et Léger Leduc, auteurs de la mort du nommé Claude Soudé, assommé par eux pendant une querelle, procès- verbal constatant l'état du cadavre, dressé par Louis Juvigny, lieutenant civil et criminel du bailliage susdit, qui a fait apposer par son greffier « un cachet de cire verte sur le front entre les deux yeux, aux armes et emprintes de MM. du lieu », rapport de chirurgiens, assignations, information, procès-verbaux de perquisition des accusés, saisies et annotations de leurs biens, recollement de témoins, entérinement au bailliage de Crécy, des lettres de pardon accordées par le roi Louis XV audit Butel, etc.,-11 mai 1735, procès-verbal de reconnaissance des scellés apposés au domicile de Claude Guichard, laboureur à Maisoncelles, après le décès de Françoise Boucher, sa femme,-15 octobre 1736, réception de Jean-François Cordellier, notaire royal au bailliage de Meaux, bailli de Guérard, demeurant à Faremouliers, comme lieutenant du bailliage et châellenie des Loges-Saint-Denis et Maisoncelles, conformément aux provisions qui lui ont été données de cet office, par les religieux de Saint-Denis,-plainte de Marie Honnet, veuve de Denis Camus, hôtelière à Maisoncelles, contre deux individus qui lui avaient volé le poisson acheté par elle à la pêche de l'étang de Saint-Denis, information à ce sujet, décret de prise de corps, interrogatoire de l'un des accusés, atteint et convaincu d'avoir pris, avec un camarade, le poisson dont il s'agit, et en conséquence condamné, suivant ses offres, à payer à la demanderesse la valeur de ce poisson, sur l'estimation qu'elle en fera, en outre à 10 livres d'intérêts civils, et aux dépens du procès, liquidés à 56 livres 12 sous 6 deniers, compris les épices, coût et signification delà sentence de condamnation,-requête de Françoise Moulin, femme abandonnée, ayant pour objet d'être autorisée à conserver et administrer ses biens, attendu l'absence de son mari accusé d'homicide, et condamné à mort par contumace, prononcée et exécutée par effigie,-8 mars 1740, bref état de compte rendu par Ambroise Châtelain, maréchal à .Maisoncelles, à Joseph Cotelle, cabaretier à Marchémoret, subrogé-tuteur à Jean-Claude et Charles Véron, fils de Jean-Baptiste et de Marie Cotelle, « de la régie et administration tutélaire que le rendant a eu des personnes et biens des mineurs Véron », etc. (91 pièces papier)

1731-1740

B956

Registres des audiences ordinaires.

1733-1786

B352

Minutes du greffe. - Rôle des pauvres de la paroisse de ce lieu, auxquels il convient d'accorder la subsistance, conformément à l'arrêt du Parlement de Paris du 30 décembre 1740, ledit rôle suivi de l'état des propriétaires chargés de pourvoir à ce que dessus, à raison de 15 deniers pour livre du revenu de leurs biens, Les religieux de Saint-Denis, pour 7,350 livres, payeront 459 livres 6 sous 6 deniers, le duc de Béthune, seigneur de Roise, pour la partie de sa ferme étant sur le territoire de Maisoncelles, évaluée 800 livres, payera 50 livres, M. Boula, seigneur de Quincy, pour ses fermes de Montgodefroy et du Pré-aux-Rats, 62 livres 10 sous, les sieurs Diénert, chanoines de Troyes, pour leur ferme du Chemin, 81 livres 5 sous, etc.

31 mai 1741, sentence rendue sur reprise d'instance, entre M. Guillaume-Léger Lepelletier, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, ancien lieutenant au régiment des Gardes Françaises, seigneur de Villeneuve-sur-Bellot, demandeur au principal, contre Claude Bertrand, charretier à Nanteuil-lez-Meaux et autres, condamnés à payer audit demandeur la somme de 112 livres, etc., etc.,-inventaire des meubles et effets, titres et papiers de la succession d'Antoine Piedeloup, l'aîné, à la requête des dénommés en l'acte,-fragment d'une instance entre le sieur Antoine Tondu, ci-devant curé de la paroisse Saint-Sulpice de Maisoncelles, chanoine de l'église royale et collégiale Saint-Georges de Crécy, contre l'oeuvre, église, fabrique, curé et marguilliers de ladite paroisse, afin d'obliger ceux-ci à donner au demandeur « copie de la déclaration du sieur Noseret, curé de Maisoncelles », -acte de tutelle de Cécile Racine, fille de Noëlle Leblanc, veuve de Jean Racine, demeurant au Préaux-Rats,-information sur les vie et moeurs de Claude Lacomptée, nommé à l'office de procureur fiscal du bailliage, terre et seigneurie des Loges-Saint-Denis et Maisoncelles,-requête de Jean Laurent, tisserand à Coulomniens, au bailli dudit lieu de Maisoncelles, par laquelle il expose avoir été établi commissaire aux grains et effets saisis sur Étienne Meusnier, laboureur aux Montgouins, paroisse de Saint-Cyr, et Marie Gutel, sa femme, à la requête de Pierre Gallot, aussi laboureur, demeurant à La Rétorée, paroisse de Giremoutiers, et que, comme le suppliant n'a pas été payé de ses salaires pendant 137 journées employées à la garde des objets saisis, il plaise audit sieur bailli ordonner que le saisissant sera contraint au paiement réclamé, pour toutes voies dues et raisonnables,-acte de nomination de curateur à la succession vacante de Jean Raoult, à son décès laboureur à la ferme de La Grande-Loge, en conséquence de la demande des religieux de Saint-Denis, créanciers du défunt, à raison du bail de ladite ferme, avis de parents des enfants mineurs des premier et second lits de Raoult, procès-verbal de vente de ses meubles et effets, etc. (51 pièces papier, 1 pièce parchemin)

1741-1750

B330

Causes d'audiences. - Sentences ou jugements et décisions du bailli ou de son lieutenant.

Du 14 juillet 1744, sentence qui condamne Denis Louis, serrurier à Maisoncelles, à payer à Henri Le Roux, capitaine du château de La Chapelle, la somme de 24 livres portée en la promesse du défendeur, -le 8 octobre suivant, en la cause d'entre M. Denis-François Benoist, conseiller du Roi au Châtelet de Paris, l'un des administrateurs des hôpitaux de cette ville, contre les religieux de Saint-Denis, opposants à la saisie exécution faite à la requête du demandeur, sur Jean Raoul et Nicolas Sauvé, commissaire établi aux meubles et effets saisis sur le premier, laboureur demeurant à La Grande- Loge, tous défendeurs, contre lesquels il a été donné défaut, et la cause renvoyée à la prochaine audience, -6 mai 1745, demande du procureur fiscal en élection d'un tuteur et d'un subrogé-tuteur, à Claude-Charles, âgé de 17ans, seul enfant de Charles Coin, ci-devant marchand à Maisoncelles, et de Marie-Françoise Molin, contre Jean Piat, gagne-denier à Paris, oncle maternel du mineur, à cause de Marguerite Molin, sa femme, Nicolas Bouchet, loueur de carrosses, demeurant aussi à Paris, rue et porte de Richelieu, paroisse Saint-Eustache, etc., -du 23 janvier 1756, sentence rendue par défaut contre ___ Leblanc, veuve de Jean Racine, vivant laboureur au Pré-aux-Rats, et qui la condamne à payer et continuer envers les ci- après nommés, une rente de 43 sous à prendre sur quatre travées de logis assis au Fay, paroisse de Pommeuse, venant de la succession de Pierre Vignier, et délaissées à toujours par maître Jean Vilot, seigneur du Fay, à Guillaume Delaunoy, auteur dudit Vignier, par contrat du 25 novembre 1508. Ladite sentence rendue au profit de, maître Jean-Louis-Henri Moreau, conseiller du Roi, lieutenant de l'Élection de Coulommiers, héritier de François Moreau, huissier de chambre de Madame, duchesse d'Orléans, et de dame Jeanne Le Clerc, son épouse, et encore ledit sieur Moreau, héritier de Pierre-Henri Le Clerc, son oncle, vivant capitaine du charroi de Monsieur, duc d'Orléans, etc., -jugement rendu sur la demande de maître Pierre-Joseph Geoffroy, greffier dudit bailliage et maître chirurgien à Maisoncelles, en payement de la somme de 149 livres pour pansements et médicaments faits et fournis à Jacques Picout, laboureur à Montansou, paroisse de Sancy, etc. (In-4° papier, 44 feuillets)

1744-1757

B353

Minutes du greffe.

Du 22 mai 1751, apposition de scellés à la requête du procureur fiscal de ce bailliage, sur les effets mobiliers laissés après le décès de Gérôme Léauté, charron à Maisoncelles, reconnaissance desdits scellés, suivie de l'inventaire, prisée et estimation des effets dont il s'agit, description des titres et papiers de la communauté qui a existé entre le défunt et Élisabeth Chatton, sa seconde femme, -inventaire fait à la diligence de Joseph Jamas, laboureur à

Coulommès, comme tuteur de Charlotte- Nicole Jamas, sa soeur, âgée de 22 ans, veuve d'Étienne Gibert, laboureur au Pré-aux-Rats, et encore de Jean Jamas, demeurant à Coutevroult, ayeul maternel et tuteur de l'enfant posthume dont la dame veuve Gibert est enceinte, des meubles, ustensiles de ménage, chevaux, bestiaux, attirail de labour, emblavures, etc., garnissant la ferme où est décédé le sieur Gibert,-entérinement de lettres de bénéfices d'âge, obtenues en la chancellerie du Palais, à Paris, le 24 janvier 1754, par Louis Soudé, âgé de quatorze ans, d'après l'avis favorable de ses parents qui « ont tous, d'une commune et unanime voix, dit et déclaré qu'ils connaissent ledit Louis Soudé, impétrant, pour s'être toujours bien et honnêtement comporté en ses vie et moeurs, et qu'il est capable de jouir du bénéfice desdites lettres de bénéfice d'âge, dont ils consentent l'entérinement », -procès criminel poursuivi contre le nommé Edme Souverain, charretier à la ferme de Bois-Gauthier, paroisse d'Aulnoy, pour une prétendue tentative d'assassinat sur la personne de ___ Rabiât, garde-chasse de M. de Mayou, seigneur dudit lieu d'Aulnoy, -11 novembre 1754, levée d'un corps retiré de l'étang de Saint-Denis, et qui n'a pu être reconnu, lequel après les constatations légales a été conduit à la Haute-Maison pour être inhumé par le prieur du lieu, attendu que le cadavre a été trouvé dans l'étendue de sa paroisse, « à quoy en cas de refus de la part du sieur prieur, à la première réquisition ou sommation quy luy en sera faite » il y sera contraint par les voies accoutumées, notamment par la saisie de son temporel,-information des vie et moeurs d'Antoine Malingre, garde-chasse des plaines, bois et étangs de la seigneurie de Maisoncelles, pourvu de l'office de sergent ordinaire et de sergent-priseur du bailliage, par les seigneurs du lieu, -15 juin 1756, assises tenues par M. Jean-François Cordellier, bailli, juge civil et criminel de police dudit bailliage, « auxquelles assises sont tenus de comparaître ses officiers, ceux des fiefs et justices qui en relèvent et y ressortissent pour appel, ainsi que les habitans et domiciliés de la juridiction, à peine, contre les uns et les autres, de 3 livres d'amende, et de plus grande peine en cas de manifeste désobéissance », suit un règlement de police en 13 articles, qui contient de très-sages dispositions, -13 juillet 1756, procès-verbal d'arpentage de diverses portions de bois, terres et prés appartenant aux seigneurs de Maisoncelles et à MM. Jean Diénert, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Troyes, Alexandre-César Diénert, lieutenant au bailliage de La Ferté-au-Col, dame Jeanne Agathe Diénert, veuve de Denis Philippot et autres, etc. (99 pièces papier)

1751-1760

B354

Minutes du greffe.

Procès-verbaux d'apposition de scellés, inventaires et ventes de meubles et effets après décès, actes de tutelles et de curatelles, baux judiciaires de biens de mineurs, etc., -Du 29 mai 1761, inventaire des meubles, ustensiles, chevaux, bestiaux, grains et

fourrages, fait en la ferme de La Calabre, paroisse de La Haute-Maison, après le décès de Marie-Jeanne Maslé, femme d'Antoine Rondelle, laboureur audit lieu, procès-verbal de vente des objets inventoriés dans l'acte susdaté, -procès- verbal d'apposition de scellés aux logis et meubles de Marie-Anne Bertherand, veuve de Jean Bernard Vallée, vivant laboureur en la ferme de Champchamy, ledit procès-verbal suivi de l'inventaire des ustensiles de ménage, chevaux, bestiaux, attirail de culture, grains, foins et autres objets mobiliers, ayant appartenu à la défunte :- réception comme conservateur des bois, chasses et plaines des terres et seigneuries de Maisoncelles et Villiers-sur-Rognon, de la personne de Louis de Mayou, écuyer, conseiller du Roi, substitut du procureur général au département de Paris, seigneur d'Aulnoy et autres lieux, -acte de nomination d'un tuteur à Laurent, âgé de 23 ans, Antoine, âgé de 20 ans et Pétronille, âgée de 18 ans, enfants des défunts Étienne Butel et Marie Debussy, -rapport de Pierre Blazy, maître chirurgien à Crécy, nommé par le bailli de Maisoncelles, à l'effet de constater les excès et blessures commis sur la personne d'Anne-Catherine Maret, femme de Nicolas Gavel, manouvrier à Méroger, par Armand-Constant Guichard, laboureur à La Motte, -requête adressée au doyen des procureurs du bailliage, châtellenie-pairie et gruerie des Loges-Saint-Denis et Maisoncelles, par Louis-Joseph Bertin, avocat en Parlement, afin d'être admis en l'office de bailli desdits lieux, -8 juin 1768, information faite à la requête de Claude- Nicolas Cinot, laboureur à Maisoncelles, au sujet des faits mentionnés dans cette requête, contre le sieur Berson, curé de la paroisse, et le nommé Jacques Brayer, qui « ont enlevé, sous prétexte de dimage et transporté par six voïages différents, et avec leurs mains, la quantité de 40 bottes de luzerne, appartenant au requérant », et auraient jeté cette luzerne par-dessus une haie vive séparant le jardin de la cure d'avec la pièce de terre du sieur Cinot, -5 juillet, déclaration de grossesse faite pour satisfaire à l'Édit (donné par Henri II, au mois de février 1556), par Marie Latarre, demeurant au Pré-aux-Rats, -information faite à la requête de François Nick, suisse-grison de nation, natif de Ragasse (?) soldat au régiment des Gardes-Suisses, en quartier à Courbevoie, faisant à Maisoncelles les fonctions de garde-amendier des grains et dîmes du lieu, contre le nommé Joseph Ducharne et autres accusés, qui auraient injurié et maltraité le requérant, -requête de Laurent Gillet, notaire à Lagny, ayant pour objet d'être reçu comme prévôt de la justice de Villeneuve-Saint-Denis, ressortissant au bailliage de Maisoncelles, information sur les vie et moeurs de l'impétrant, et sentence d'admission, etc. (91 pièces papier)

1761-1770

B355

Minutes du greffe.

Du 28 janvier 1771, procès-verbal de levée d'un cadavre trouvé dans les bois de Morillas et qui a été reconnu pour être celui de la

dame Marie Bégat, veuve Legrand, charcutière à Crécy, morte subitement sur le chemin du Pré-aux-Rats à Corbeville, longeant le canton du Bois-Picot,-ordonnance du bailli de Maisoncelles rendue sur les représentations du procureur fiscal, portant qu'une maladie épidémique régnait sur les bêtes à cornes en plusieurs paroisses de la province, et que, malgré les pansements qu'on leur faisait subir, toutes celles qui en étaient atteintes mouraient,-procès-verbal de vente des meubles et effets, grains, foins, bestiaux, etc., de la communauté qui a été entre Marguerite Gaucher et Antoine Ducharne, décédé laboureur à Cerqueux,-14 juillet 1772, vente judiciaire au plus offrant et dernier enchérisseur, des récoltes pendant par racines, à faire sur les terres de la ferme du Gros-Chêne, paroisse de Pierrelevée, à la requête, poursuites et diligences de Marie-Jeanne-Hélène Cocu, veuve d'Étienne Thierry, décédé laboureur audit lieu,-élection faite à la demande du procureur fiscal du siège, d'un tuteur et d'un subrogé-tuteur aux cinq enfants de Louis Dumaret, vivant aussi laboureur à Maisoncelles, et de Victoire Hébert, sa veuve,-acceptation comme amendier (garde champêtre), du sieur Jean ___ présenté par Louis Vincent, cultivateur à La Petite-Loge, pour veiller à la conservation des grains, pâtures et lisières qu'il faisait valoir en l'étendue de la juridiction susdite,-procédure et information faites sur la requête du procureur fiscal, au sujet d'un vol avec effraction, commis par certains quidams, dans le cabinet du sieur Claude-Nicolas Cinot, receveur de la terre de Maisoncelles, demeurant au château du lieu,-sentence rendue entre François-Marin Mabille, écuyer, commissaire des guerres, demandeur en retrait lignager, comme tuteur de Jeanne-Madeleine Dorlhac, fille de maître Jean Dorlhac, ancien avocat au Parlement de Paris, et de dame Marie-Jeanne-Françoise Dumetz, son épouse, contre Claude Thomas, laboureur à La Roche, paroisse d'Aulnoy, acquéreur d'une rente de 4 livres 10 sous, etc.,-14 janvier 1780, procès-verbal d'apposition de scellés et description des effets mobiliers de la succession de Madeleine Mailly, femme de Pierre Guillot, charretier à Maisoncelles, décédée sans postérité, mais laissant seulement des héritiers collatéraux mineurs, etc. (67 pièces papier)

1771-1780

B258

Subsistances. - Enregistrement, fait au greffe dudit bailliage, de la valeur des grains vendus sur le marché de la ville de Nemours.

Du 6 septembre 1777 : froment 10 livres 10 sols le setier,-méteil 7 livres,-seigle 6 livres 5 sols,-orge 4 livres 10 sols,-avoine 4 livres 15 sols,-du 3 août 1789 : froment 13 livres,-méteil 9 livres,-seigle 6 livres 10 sols,-orge 6 livres 10 sols,-avoine 5 livres 10 sols, etc. (Petit in-folio, papier, 17 feuillets.)

1777-1782

B356

Minutes du greffe.

Avis de parents portant élection de tuteur et de subrogé-tuteur aux enfants de Claude-Charles Guichard, décédé laboureur en la ferme de La Motte, et de demoiselle Marie-Madeleine-Jeanne- Françoise Cinot, sa veuve,-du 2 septembre 1783, comparution devant le bailli du siège, de sieur Armand-Constant Guichard, bourgeois, demeurant à Maisonrouge, paroisse de Coutevroult, subrogé-tuteur desdits enfants, qui a exposé qu'en cette qualité, il avait pris communication de l'inventaire fait après le décès de leur père, et qu'il a reconnu que l'actif du montant de cet inventaire était de 60,227 livres 10 sous 6 deniers, et les dettes passives y déclarées, de 49,733 livres indépendamment des reprises que ladite veuve avait droit d'exercer, qu'une pareille position lui paraissait effrayante pour les mineurs, et qu'en conséquence il y avait lieu de prendre l'avis des parents, etc.,-procès-verbal d'arpentage, avec figures, de différentes pièces de terre situées au carrefour de la maladrerie, près l'ermitage de Saint-Blandin, appartenant à demoiselle Élisabeth Loiseau, veuve de Nicolas-François Masson et autres, ses cohéritiers, messire Antoine-François Boula de Montgodefroy, chevalier, seigneur de Quincy, conseiller de grand'chambre au Parlement de Paris, Blandin Vignier, laboureur au Pré-aux-Rats, et Élisabeth Delagarde, veuve d'Antoine Abit, vivant laboureur au Fay, paroisse de Pommeuse,-1785, procès extraordinairement fait à la requête de Jean-François Gagey, maréchal-ferrant à Maisoncelles, contre différents particuliers « tous armés de chacun une griffe de fer » dont le requérant a reçu plusieurs coups en diverses parties du corps, ce qui l'oblige à garder le lit. Ce considéré, il plaise au bailli donner acte de la plainte audit Gagey, lui permettre de faire informer, et par provision ordonner que, pour constater ses blessures, le plaignant soit visité par tels chirurgiens qu'il plaira au juge de nommer d'office, rapports d'experts, affirmation de ce rapport, information sur les laits exposés par Gagey, etc,-inventaires après décès,-sentences d'appointement,-procès-verbaux de jurande et d'apposition de scellés :-sentences d'émancipation,-actes de tutelles, etc. (68 pièces papier)

1781-1791

B259

Lettres de provisions de la charge de grand-bailli d'épée du duché de Nemours, accordées à M. Louis-Marie, vicomte de Noailles, lieutenant général de Guyenne, commandant le régiment d'Alsace-Chasseurs, membre de l'ordre de Cincinnatus.

Par Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, premier prince du sang, et confirmées par autres lettres du roi Louis XVI, pour les cas royaux,-réception en Parlement de M. de Noailles,-enregistrement de ses lettres au bailliage de Nemours, et quittances des droits de marc d'or montant à 214 livres 12 sols. (4 pièces parchemin, 2 pièces papier.)

1788-1789

B331

Causes d'audiences. - Sentences ou jugements rendus.

Entre : maître Étienne-Nicolas Remi, conseiller du Roi, contrôleur de la ville de la Ferté-sous-Jouarre, et dame Angélique-Marguerite Diénert, son épouse, contre demoiselle Marguerite-Madeleine Mutel, veuve de maître Claude-Nicolas Cinot, décédé procureur fiscal du siège, demeurant en sa maison du Chemin, en son nom et encore comme tutrice de Marie-Ambroise-Claude-Nicolas et de demoiselle Madeleine-Thérèse-Charlotte Cinot, etc., condamnés à payer aux demandeurs les deux rentes, l'une de 1,000 livres, l'autre de 500 livres, constituées à leur profit par les contrats indiqués en ladite sentence, -Pierre Beaupère, maçon à Maisoncelles, créancier saisissant et poursuivant la contribution des deniers saisis-arrêtés, à la requête de Georges Clairfeuille, charretier au même lieu, en son nom à cause de la communauté de biens qui a existé entre lui et Marie-Louise Chandellier, sa défunte femme, avant lui veuve de Jacques Remy, etc., entre les mains de Joseph Forget, sergent-priseur, dépositaire desdits deniers, lesquels provenaient de la vente des meubles et effets de la communauté dont est question, - le procureur fiscal demandeur au rapport de Joseph Froger, l'un des gardes-chasses, plaines et bois de la seigneurie dudit Maisoncelles, contre le nommé Joulard, jardinier à Corbeville, paroisse de Giremoutiers, comme garant et responsable civilement, tant d'un de ses fils, que de son valet, auxquels il a été fait défense « de porter aucun fusil, battre la plaine et tirer sur aucunes pièces de gibier », et en outre condamnés à 200 livres d'amende, -François Delabarre, marchand mégissier à Crécy en Brie, contre Félix Beaugrand, bourrelier à Maisoncelles, défendeur défaillant, condamné « à payer au demandeur la somme de 44 livres pour le prix de deux douzaines de peaux de basanne, à raison de 22 livres la douzaine », -du 7 avril 1790, jugement rendu entre les ci-devant religieux de Saint-Denis, et Louis- François Cinot, Charles-Claude-René Cinot, Claude-Sulpice Picart, maître chirurgien et Marie-Madeleine-Jeanne-Françoise Cinot, son épouse, etc., etc., tous enfants et héritiers pour un dixième de Claude-Nicolas Cinot et de Marguerite-Madeleine Mutel, locataires des étangs et fourcières dépendant de la ci-devant seigneurie de Maisoncelles, moyennant 6,000 livres de redevance annuelle que lesdits héritiers ont été condamnés à payer aux demandeurs, pour prix de la dernière année du bail fait à leurs auteurs, etc. (In-4° papier, 27 feuillets)

1789-1799

Prévôté de La Motte

B283

Sentences, jugements et autres actes rendus et faits par Nicolas Houdet, prévôt de la justice de la Motte, rapports d'experts, etc.

Du lundi 4 avril 1686, jugement rendu à la requête de Pasquier Debled, laboureur à Maisoncelles, contre Jean Delamare, fermier à la Motte, par lequel il a été condamné à payer au demandeur la

somme de 15 livres pour les loyers d'une cabane et prétendus intérêts du passage dans les prés désignés en la requête dudit sieur Debled,-rapport du sieur Jacques Philippe, marchand boucher à Mouroux, eu conséquence la nomination de sa personne « pour voir, visiter et estimer une vache sous poil rouge, appartenant à Claude Bernaud, manouvrier en la paroisse de Maisoncelles », après avoir prêté le serment requis l'expert s'est transporté au hameau de Montbénard, dans la cour de Jacques Soudé, où il a « trouvé ladite vache âgée de sept à huit ans, morte sur le fumier et après l'avoir veue et visitée, il a reconnu qu'elle estoit blessée au défaut de la poitrine, d'une ouverture d'environ un demy pied » laquelle vache l'expert a estimé qu'elle pouvait valoir, avant sa mort, la somme de 30 livres, enquête faite par Pierre Opoix, ancien procureur en la prévôté de la Motte, pour l'absence de M. le prévôt, sur les causes qui ont amené la mort de la vache dont il s'agit, etc. (17 pièces papier)

1685-1691

Marcilly. - Mairie

B957 Pièces isolées.

1683-1766

Mardilly. - Prévôté

B958 Pièces isolées.

1670-1679

Mareuil-lès-Meaux. - Prévôté

Minutes du greffe

2BP1722 1670-1687

2BP1723 1688-1699

2BP1724 1700-1720

2BP1725 1721-1740

2BP1726 1741-1744

Marolles-en-Brie. - Prévôté

Minutes du greffe

2BP1727	1657-1718
2BP1728	1719-1747
2BP1729	1748-1789

Marolles-sur-Seine. - Bailliage

2BP1738	Minutes du greffe.	1708-1783
---------	--------------------	-----------

Registres d'audiences

2BP1730	1584-1606
2BP1731	1588-1606
2BP1732	1602-1610
2BP1733	1607-1610
2BP1734	1607-1702
2BP1735	1609-1619
2BP1736	1611-1612
2BP1737	1619-1676

Mauperthuis. - Prévôté

B959	Extrait du registre du greffe.	1694
B1090	Extraits des causes d'audience.	1750

Meaux. - Bailliage et présidial, prévôté royale, bailliage de la juridiction temporelle (temporalité) du chapitre cathédral et de l'évêché

B367

Minutes du greffe.

Procédure intentée au pétitoire par François Hédelin, maître pâtissier et rôtisseur au faubourg Saint-Nicolas de Meaux, contre les chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, établis en l'hôpital Jean Rose, pour les obliger à se dessaisir « de l'injuste détemption qu'ils font d'un demy arpent de terre en une pièce, qui esloit en vigne, sois ès faubourg Saint- Remy », tenant d'un bout, vers le midi, au pavé royal, copie produite dans l'instance, du bail emphytéotique du 5 septembre 1570, passé par frère Joachim Vère, prêtre et administrateur de l'hôpital Jean Rose, au profit d'honnête personne François Caron, maitre tisserand en draps et drapier, preneur pour lui et ses ayants cause, de 5 quartiers de vigne en une pièce, séant au lieu dit le Bassinet, tenant d'une part à la loge des messiers, « lesquelz 5 quartiers est compris un demy arpent cy- devant baillé à vye, par les prédécesseurs dudict hospital, à la charge de 5 sols de cens payables, par chacun an, le jour Saint-Remy, de bien et deument labourer, fiembrer et eschallasser ladicte vigne », et, en outre, moyennant 56 sous de rente annuelle, assignations, significations, dits et contredits, - sentence rendue par Antoine-Hiacinthe de Montmirel de Mainville, chevalier, seigneur de Montguichet, bailli et capitaine de Meaux, qui enjoit au demandeur de justifier, « dans la huitaine, comme les défendeurs jouissent des héritages mentionnés en sa demande du 17 novembre 1683 », procès-verbal de visite des lieux pour dresser la figure de l'héritage dont est question, autres copies de titres signifiées aux défendeurs, répliques de ceux-ci, par lesquelles ils dient qu'il ne s'est jamais veu un demandeur changer tant de fois de conclusions pour une mesme chose, le demandeur faisant en cela comme une personne qui se noye, lequel ayant perdu le jugement, se voiant dans le précipice, se prend à ce qu'il peut, pensant éuiter le naufrage, mais ne laisse pourtant pas de périr, faute de secours », jugement du bailli de Meaux qui décide que « les pièces seront mises par deuers lui pour estre faict droicl dans le temps de l'ordonnance », etc. (39 pièces papier)

1570-1684

B360

Insinuations de donations entrevifs, de meubles ou immeubles, mutuelles, réciproques, rémunératoires ou onéreuses, en exécution de l'ordonnance rendue à Villers- Cotterets en 1539, par le roi François Ier. Etc.

Contrat de mariage passé entre : Jacques de Popincourt, écuyer, sieur de Beaumont, demeurant à Morsac, d'une part, et demoiselle Léonor Tartereau, fille de feu Nicolas Tartereau, vivant aussi écuyer, seigneur de Tremblay, et de demoiselle Loïse Houart, demeurant à Brie-Comte-Robert. d'autre part, consentement des personnes ci-après nommées, savoir : du côté de ladite demoiselle, Nicolas Tartereau, écuyer, seigneur de Tremblay, son frère aîné, et du côté du futur, Jacques de Popincourt, l'aîné, écuyer, seigneur de La Tournelle, son frère, Robert Thiboust, écuyer, seigneur de La Boissière et du fief de Vacallet, cousin dudit futur, etc.,-Simon Bournigallé « jeune filz à marier, tixerand en draps, demeurant à Sacy (Saacy), joyssant de ses droictz, comme il a d'ict, d'une part, et Aduette Couleray, fille de feu Hector Couleray et de Reneytte Hauart, demeurant audict Sacy, d'aultre part »,.-Vincent Duchesne, marchand chapelier à Meaux, et Marguerite Pilloys, fille de défunt Pierre Pilloys, demeurant à Tancrou, lesquelles parties, en la présence, et par l'avis et consentement de Toys Durant, tisserand en toile à Crécy en Brie, beau-frère dudit Vincent, de Jaqueline Richard, tante de la future, et d'honorable femme Catherine Bougeois, veuve de Nicolas Picard, sa maîtresse,-Michel Grandrémy, fils d'honnête personne Nicolas Grandrémy, cordier au faubourg Saint-Nicolas de Meaux, et Charlotte Doye, fille de feu Claude Doye, vivant marchand audict Meaux, assisté d'honorable homme maître Jehan Doye, notaire royal au même lieu, son frère, « et en faveur dudict mariage a promis ledict Doye, et s'oblige par ces présentes, de payer ausdictz futurs mariez au jour du mariage, en deniers clers, la somme de deulx cens livres tournoys, avecque moictiée » du banquet des espouzailles desdictz mariez, et livrer le vin dudict banquet, jusques à une demye queue », etc. :-Philippe de Boubers, écuyer, fils aîné de Philippe de Boubers, écuyer, seigneur de La Malmaison, de Montevrain et du Petit-Corbin, d'une part, et demoiselle Madeleine Disgue, fille de défunt Georges Disgue, vivant écuyer, seigneur de Violaine et de Bueil, en partie, et de demoiselle Marie de Roissy, assistée de sa mère, d'Antoine Du Fay, écuyer, seigneur des Hauts-Thibaults, de Montigny. écuyer, seigneur de Sainte-Eugène, ses beaux-frères, Charles et Pierre de Bièvres, écuyers, seigneurs du Jardin, ses cousins, etc,-donation par Jehanne Goujon, veuve de Didier Ganiet, demeurant à Isles-lez-Meldeuses, à Pierre Dupont, fils de Jean et de Crestienne Mirault, d'une travée de logis « a deux estaiges de hault, couverte de chaulme, une aultre traquée d'estable attendant », etc. :- contrat de mariage consenti entre Henri Lenfant, maître foulon en draps, assisté de maître Nicolas Lenfant, son oncle, procureur au bailliage et siège présidial de Meaux, et de Nicolas Lenfant, maître apothicaire, d'une part, et Loïse Serin, veuve d'honorable homme Nicolas Cuderon, vivant courtier et auneur de draps, d'autre part, ledit contrat passé sous l'autorité de Jehan Clarcellier, garde pour le Roi et Mgr son frère, seigneurs et comtes de Meaux, des sceaux royaux aux contrats, obligations, sentences

judiciares et autres actes de juridictions royales, des ville, marché, faubourgs et banlieue dudit Meaux, -donation par Alophe de Durant, écuyer, seigneur de Vaucourtois et de Dieu-l'Amant, à Barbe Chippault, de 6 arpents de terre en une pièce, où il y a une fosse plantée de saules, sis au terroir dudit Dieu-1'Amant, etc. (In-folio papier, 47 feuillets)

1584-1585

B361

Minutes du greffe.

Testament d'honnête femme Élisabel Bellenger, femme d'honorable homme Berthelot Rignart, receveur de la terre et seigneurie de Coulombs pour mesdames les religieuses de Chelles, demeurant à La Grange, paroisse dudit Coulombs, laquelle après avoir recommandé son âme à Dieu, à la vierge Marie, « à M. Michel l'ange, à M. Saint-Martin, son patron », et à tous les saints et saintes du Paradis, a ordonné « son corps estre mis en sainte sépulture en la sorte et manière que l'on a accoustumé faire aux catholiques, apostoliques et romains », dans le cimetière de Coulombs, près de la croix, -donation par : Mathieu Nyon, de Monthyon, à Jean Luttier, vigneron au même lieu, de trois parties, les quatre faisant le tout, indivises avec Denis de La Barre, d'une mesure « qui souloit estre naguères maison manable, qui a esté bruslée par la guerre », et partie d'un demi-arpent de jardin à arbres et herbes attenant, cour auprès de la mesure, le tout assis au village de Monthyon, en la rue du Moulin, tenant d'une part au seigneur du lieu, -honorabile homme Jacques Dupuis, marchand libraire, bourgeois de Paris, y demeurant rue Saint-Jacques, à l'enseigne du Coq d'or, à maître Pierre Pasquier, procureur en Parlement, de la somme de 1,666 écus-sol 40 sous, pour le rachat et sort principal de 133 écus un tiers de rente, à la charge desquels aurait été baillée, par le donateur, une maison, cour et puits avec ses appartenances, sise à Paris, rue des Prouvelles (Prouvaires?), -Isaïe Bardot, vigneron à Quincy, au profit d'Isaac Bousiclier, marchand hôtelier à Crécy, de tous les héritages et biens immeubles à lui appartenant de son acquêt, avec le tiers de ceux provenant de son propre, -contrat de mariage passé devant François Breton, notaire royal en la paroisse « de La Chapelle-lez-ledict-Crécy », entre honorable homme Jehan Goujon, gendarme de la compagnie de M. le vicomte d'Auchy, et Marie Annoyaulx, veuve de feu Gervais Hubert, demeurant tous deux à Crécy, -donation par Pierre Adenot, marchand à Amillis, à Jehanne Adeuot, pauvre fdle âgée de six ans, ce accepté par maître Nicolas Cosson, praticien, son curateur, d'une travée de logis où il y a four et cheminée, avec un jardin derrière, le tout contenant environ 4 perches, -contrat de mariage passé entre « Thoinette Courant, tille mineure d'ans », représentée par « honorable femme Barbe Trippet, veuve d'honorable homme Jacques Courant, vivant marchand à Laigny », d'une part, et noble homme André Monnot, conseiller du Roi et secrétaire ordinaire de sa chambre, d'autre part,

assistés, savoir : la future, d'honorables hommes Nicolas et Gaspard Trippet, neveux de ladite Barbe Trippet, et du côté du futur, de messire Nicolas Luillier, chevalier, seigneur d'Angerville et de Boulancourt, conseiller du Roi en son Conseil d'État, et président en sa Chambre des Comptes, dame Loyse Boudet, sa femme, et de noble homme François de Saint-Ovegs, -donation par Louis de Meaux, écuyer, seigneur de Charny, La Brosse, Roise et de Quincy, en partie, à M. Isaac Rossignol, praticien à Ségy, d'un demi-arpent de vigne au territoire de Précy, etc. (In-folio papier, 69 feuillets)

1590-1591

B368

Ban et arrière-ban.

Requête adressée au bailli de Meaux, par dame Claude Rouault, veuve de messire Pierre de Grouches, vivant chevalier, seigneur et marquis de Gribauval, du Plessis-Bouillancy, du Luat, Poix, Réez, Fosse-Martin, des francs-fiefs de Vallois, Villiers-sur-Campsart et autres lieux, capitaine d'une compagnie au régiment des gardes du Roi, ladite requête expositive que la suppliante « est appelée à la convocation du ban et arrière-ban, pour fournir des hommes de pied, suivant la déclaration de Sa Majesté, à quoy elle ne peut estre absteinte ny obligée, attendu les grands services rendus par ledict feu seigneur de Gribauval ou ses aïeux, joint qu'elle est bourgeoise de Paris », certificat attestant ce dernier fait, délivré par M. Oudart Le Féron, seigneur d'Orville et de Rouvres en Paris, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, président aux enquêtes du Parlement, prévôt des marchands et des échevins de la ville de Paris, autre certificat donné par les sieurs Bellehache et Gilles Marion, notaires à Paris, constatant que le jeudi 20 janvier et jours suivants de l'année 1639, ils ont fait l'inventaire des biens, meubles d'hôtel, vaisselle d'argent, bagues, bijoux, deniers comptants, etc., délaissés par messire Pierre de Grouches, en la maison où il est décédé, rue « Fromenteau », paroisse Saint-Germain-L'auxerrois, vulgairement appelé le Petit-Vendôme, sentence du Bailliage de Meaux qui ordonne l'enregistrement, au greffe du siège, des lettres de bourgeoisie accordées à la dame de Grouches, et prononce à son profit décharge du ban et arrière-ban, -procès entre Jean Bernier, laboureur à Brégy, défendeur, contre messire François de Caillebot de La Salle, ancien évêque de Tournay, abbé commandataire de l'abbaye Saint-Pierre de Rebais, ledit défendeur opposant à une nouvelle estimation des grains, des labours et des amendements cédés par lui au demandeur, attendu que l'évaluation dont le sieur abbé se plaint, a été opérée suivant les règles contenues en l'acte de cession de bail que lui a faite le sieur Bernier, alors son fermier, -inventaire de pièces et production fournis, devant le bailli de Meaux, par dom Antoine-Joseph Solabel, prêtre, religieux bénédictin de l'ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, prieur de l'abbaye du Mas-Granier, au diocèse de Toulouse, et titulaire du prieuré de Sainte-Geneviève de Trilbardou, dépendant de l'abbaye royale Saint-Faron-lez-Meaux, appelant

d'une ordonnance du prévôt de Quincy et de la saisie féodale faite en conséquence, contre messire François Boula de Dourlon, écuyer, seigneur des fiefs du Four, à Quincy, et de Sainte-Claire, à Mareuil,-réparations de la flèche du clocher d'Acy : arrêt du Grand Conseil rendu entre les habitants du lieu et les prêtres de l'Oratoire de Raroy, joints aux religieuses de Fontaine, gros décimateurs pour les trois quarts, de la paroisse d'Acy, requête de ceux-ci, adressée au lieutenant du Bailliage de Meaux, pour lui exposer que l'abbé de Saint- Faron étant décimateur de l'autre quart du territoire d'Acy, il doit contribuer aux réparations dont il s'agit, projet d'affiche, devis dressé pour parvenir à l'adjudication des travaux, lequel porte ce qui suit : « La flèche du clocher d'Acy, en pierre, a 100 pieds de hauteur depuis les gargouilles jusqu'à la pointe, et 51 pieds de pourtour hors d'oeuvre, à l'endroit des gargouilles. Elle est construite à 8 pans, ou de forme octogone. Les 3 pans, faisant face au midy, sont aux deux tiers usés par les injures du temps, depuis 40 ou 50 ans, ___ etc., le tout estimé à 2,800 livres, compris fourniture de la pierre, façon, chaux, ciment et échafaudages », etc. (63 pièces papier)

1639-1760

B366

Extraits des registres des insinuations faites au greffe, contenant testaments avec substitution, des ci-après nommés.

Dame Catherine Séguin, veuve de Daniel Mutel, demeurant audit Meaux, déclarant «qu'elle veut et entend mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, et connue telle s'est recommandée à Dieu le Créateur, à ce que par le mérite de son fils, Notre Seigneur Jésus- Christ, il lui plaise, arrivant son decedz, colloquer son âme en son roïaume de Paradis », etc.,-maître Nicolas Mondolot l'aîné, procureur au bailliage et siège présidial de Meaux, qui a déclaré vouloir que son corps soit inhumé au cimetière de Chaage, sa paroisse, au lieu où ses père et mère sont enterrés, et qu'en cet endroit il soit mis une grande croix de pierre de taille au bas de laquelle « soit escript le nom dudit sieur testateur, de ses père, mère et ayeuls, succinctement. Qu'il assiste à son conuoy les sieur prieur et tous les religieux dudit Chaage ___ Item, donne et lègue à François Mondollot. son neveu, compagnon chirurgien, fils de Michel Mondolot, 150 livres pour aider à le faire passer maître chirurgien audit Meaux, prie et requiert maître Errech Mondolot, son frère, prêtre, curé de Dammartin en Brie, de vouloir fournir au surplus de ce qu'il conviendra, pour faire passer maître ledit François Mondolot, leur neveu », -honnête femme Barbe Peslin, femme de Jacques Mignot, marchand boulanger à Meaux, laquelle « veut et entend, que s'il plaist à Dieu l'appeler de ce monde, estre enterrée en l'église Saint-Christophe, sa paroisse, proche la sépulture de Guillemette Lebrun, sa tante Déclare ladite testatrice qu'elle veut et entend, pour causes à ce mouuantes, que tous les biens, tant meubles que immeubles qui pourront appartenir par sa succession à Barbe Mignot, sa fille, femme de Michel Lenfant,

soient substitués et appartiennent aux enfants desdits Lenfant, sans que leurs père et mère en amendent d'aucune chose, à la réserve toutefois de l'usufruit desdits biens, dont Barbe Mignot jouira sa vie durant seulement, et s'il auient le décedz dudit Lenfant le premier, la substitution cessera et n'aura aucun lieu» etc. (3 pièces papier)

1668-1669

B369

Copies d'interrogatoires, sentences, requête, rapport d'experts, procès-verbal de vente d'un cheval, etc., à la suite d'un procès poursuivi devant les gens tenant le siège présidial établi par le Roi, en la ville de Troyes, à la requête du procureur du Roi eu la maréchaussée de cette ville, et renvoyé devant le bailli de Meaux, en conséquence d'un arrêt du Grand Conseil, adressé par Mgr le procureur général Daguesseau, à M. le procureur du Roi.

Interrogatoire fait en la Chambre du Conseil, au Palais royal de Troyes, par Pierre Le Noble Du Bellay, seigneur de Tannelier, conseiller du Roy, ancien président audit présidial, du nommé Nicolas Levesque, natif de Lille en Flandre, paroisse Saint-Pierre, âgé de vingt-cinq ans, sans état ni domicile, accusé d'avoir volé à la dame de Vernon, demeurant à Meaux, sa vaisselle d'argent, à quoi l'inculpé a répondu avoir eu l'argenterie qui lui était représentée, au camp de Denain, et provenant des équipages du prince Insiquinot(?), sentence de compétence rendue par la juridiction sus-énoncée, qui déclare « que le procès sera fait et parfait audit Nicolas Levesque, par le prévost des maréchaux de cette ville (de Troyes), attendu la qualité de vagabond et qu'il n'a aucun domicile », requête présentée audit prévôt par Edme Adam, marchand chaudronnier à Troyes, par laquelle il expose que le 20 novembre 1712, « il lui a esté adjudgé, à pasture, un cheval appartenant au nommé Nicolas Levesque, prisonnier ès prisons royaux de Troyes, moyennant la somme de 12 sols par jour, et comme il lui est deub jusqu'à ce jour la somme de 60 livres qui est plus que la valeur dudit cheval », etc., rapport des sieurs Jacques Robin et Jullien Poirier, maréchaux, portant évaluation à 33 livres, dudit cheval, de sa selle et de sa bride, procès-verbal de vente du même cheval adjudgé au nommé Jean Guenelon, moyennant 36 livres, second interrogatoire de Lévêque : « Enquis où il a demeuré et depuis quant il a quitté Lille? a dit qu'il y a 4 ans, et que depuis il a serai dans deux régiments, savoir : dans le régiment de Osteinbeck et dans le régiment de Bossette- infanterie, à la solde d'Holande. Enquis combien il a servi dans les troupes ennemies? a dit qu'il a servi 3 ans et demi. Enquis depuis ce temps là ce qu'il est devenu et ce qu'il a fait? a dit qu'il a servi sous les partisans La Croix, Chrétineau et Jacob », etc. (9 pièces papier)

1712-1713

B371

Plumitif des causes d'audiences où siégeaient MM. de Vernon, de La Noue, Durel, Tournois, Crétois, Royer, Langlois et Muly le jeune.

Du 27 janvier 1721, maître Jean Auget, seigneur de Monthyon, contre messire Armand de Lorraine, abbé de Saint-Faron de Meaux, auquel il est accordé quinzaine pour chercher ses titres. - Du 13 juin 1721, instance entre demoiselle Antoinette-Catherine et Anne- Suzanne de Raguet, de Cuissy et de Neufville, demeurant en ce lieu de Cuissy, paroisse de Tancrou, demanderesse en exécution de sentences rendues les 19 juin 1719 et 10 mars 1721, contre maître Louis de Saligny, conseiller du Roi, son avocat au bailliage et siège présidial de Vitry-le-François, et consorts, enfants et héritiers de défunte demoiselle Marguerite Hébert, leur mère, etc., - adjudication de la récolte à faire sur 69 perches de terre semées en orge et en avoine, au profit de Claude Ladurée, vigneron à Mareuil, moyennant 24 livres, sur la mise à prix de 10 livres, - appel de Marie Berson pour comparaître devant la Chambre du Conseil et subir son interrogatoire, en présence de la compagnie, en exécution de l'assignation qui lui a été donnée le 10 février 1722, et à quoi elle n'a voulu satisfaire, le Conseil a déclaré ladite Marie Berson, « dûment atteinte et convaincue des excès et rébellions mentionnés au procès, pour réparation de quoy il a ordonné que ladite Marie sera mandée en la Chambre pour y estre admonestée, avec deffenses de rescidiver sur telles peines qu'il appartiendra, et l'a condamnée en 10 livres d'amende envers le Roy », - » n'a été plaidé le lundi 9 mars (1722), à cause de la messe du Saint-Esprit ditte ce jour en la paroisse Saint- Nicolas, pour l'ouverture du jubilé », - dépositions de témoins en la cause d'entre Pierre Lepage et Jean Carillon, de Nanteuil-lez-Meaux, pour raison de labours et semences faits par le premier, lequel demandait 19 livres pour salaires, tandis que le second n'offrait d'abord que 15 livres et ensuite 18, etc. (Petit in-folio papier, 36 feuillets)

1720-1722

B372

Ordonnance rendue par M. Louis-Marie-Robert Markelet, écuyer, seigneur de La Noue, conseiller du Roi, président lieutenant général au bailliage et siège présidial de Meaux.

Entre les sieurs syndic et députés du clergé du diocèse de Meaux, poursuite et diligence de M. Hugues Boudrot, leur commis, contre Boniface Fontaine, laboureur demeurant en la ferme de Saint-Ladre, paroisse d'Othis, faite par lui d'avoir apporté et fait enregistrer, au profit des gens d'église et de main-morte, le bail à loyer, à rente, adjudication ou autres titres en vertu desquels il jouit de ladite ferme, terres et héritages dépendant de l'hôpital de Dammartin, et payé les droits pour ce dus, les amendes de 50 livres, d'une part, et 300 livres d'autre part, portées aux édits, au paiement desquelles sommes il serait contraint par toutes voies dues et raisonnables, opposition parle fermier susnommé, à l'exécution de ladite ordonnance, « avec refusion des frais de

*coutumace, liquidés à 19 livres 2 sous 10 deniers », etc. (10 pièces
papier)*

1724

B362

Enregistrement des contrats de donation, testaments et codiciles, conformément à l'Ordonnance du mois d'août 1747, concernant les substitutions.

Testament de : Marguerite-Geneviève Grélebin, femme de sieur Pierre Mutel, marchand hôtelier et maître tonnelier en la maison ou hôtellerie de Sainte-Fare, au grand Marché de Meaux, paroisse Saint-Martin, laquelle a déclaré vouloir que les sommes à provenir de son mobilier soient employées en achat d'héritages ou placées à constitution de rentes au denier 20, pour Pierre-Denis-Joseph Mutel, son petit-fils, du mariage de Joseph-Jean-Marie Mutel, son fils, et d'Anne-Jeanne Gueuvin, sa femme, remariée au sieur Royer, marchand à La Ferté-sous-Jouarre, veut, en outre, la testatrice, que la moitié qui lui appartient de ladite maison ou hôtellerie de Sainte-Fare, soit donnée à bail au sieur Pierre Mutel, son fils, moyennant 100 livres de loyer par année, à condition que celui-ci payera moitié de 30 livres de rente emphytéotique dont la maison susdite est chargée envers l'abbaye de Faremoutiers,-Romain de Bray, marchand orfèvre à Meaux, rue d'Arnetal, paroisse Saint-Christophe,-demoiselle Denise Vignon, veuve de maître Michel Sabar, procureur au Châtelet de Paris, y demeurant, rue de la grande Truanderie, laquelle a déclaré qu'ayant toujours fait profession de la religion catholique, apostolique et romaine, elle recommande son âme à Dieu, « le créateur, et supplie sa divine Majesté de luy pardonner ses fautes et offenses, et quand son âme sera séparée de son corps, de l'admettre dans la béatitude éternelle, implorant à cette fin les prières et intercession de la sainte Vierge et de tous les saints et saintes du royaume céleste », ordonne, la testatrice, si elle décède à Paris, que son corps soit enterré dans l'église de la paroisse sur laquelle elle décèdera, et si son décès arrive à Lagny, elle désire être enterrée dans l'église Saint- Furcy, le tout sans sonnerie ni tenture,-maître Jean Lécuyer, juré-vendeur et visiteur des poissons de mer frais, secs et salés de la ville de Meaux, ancien receveur de l'hôpital général de la même ville, y demeurant, au marché au poisson, près Saint-Étienne, paroisse Notre-Dame de Chaage,-demoiselle Élisabeth-Louise Auget de Monthyon, dame de Montal qui, après avoir recommandé son âme à Dieu, imploré les suffrages des saints anges, de son ange gardien et de ses patrons, sainte Élisabeth et saint Louis, a institué pour légataires universels de ses biens meubles et immeubles, madame de Monthoury, sa soeur, madame de Fourqueux, sa nièce, MM. de Monthyon et de Chambry, ses neveux, pour, lesdits biens, être également partagés entr'eux, et au cas où la dame de Monthoury n'aurait point d'enfants de son second mari, la testatrice veut que la portion qui amendera à ladite dame, dans sa succession, soit et demeure substituée à madame de

Sancy, son autre nièce. Elle prie madame Du Theil d'agréer son crucifix, elle laisse à sa femme de chambre 1,000 livres une fois payées et sa garde-robe, et à son laquais la même somme et tous ses habits, -substitution par Jean-Baptiste Paris, chirurgien à Bellot, au profit du sieur Alexandre-François-Ferdinand de Maurepas, son petit-fils, écuyer, seigneur de Dommard, paroisse de Montdauphin, etc. (In-folio papier, 50 feuillets)

1745-1747

B370

Affaires diverses.

Expédition délivrée par le greffier du « bailliage de Faremoutiers, pour être portée au greffe du bailliage de Meaux, en exécution de l'ordonnance rendue par M. le lieutenant criminel du siège », de la plainte portée devant le bailli dudit Faremoutiers, par Jean-François Cordellier, notaire royal au bailliage de Meaux, bailli de Maisoncelles, Guérard, La Malmaison, Maillard et autres lieux, « disant que, par une ingratitude qui n'eut jamais d'exemple, le nommé S. chirurgien et marchand épicier en cette ville de Faremoutiers, pour récompenser le plaignant des bons services qu'il lui a rendus et à sa famille, a conçu contre lui, sans aucun sujet ni prétexte, une haine implacable qui ne peut être assouvie que dans le sang du suppliant », aussi le 12 mars 1750, à 7 heures du soir, ledit P. « lui porta sur la teste un coup de sabre ou couteau de chasse, en lui disant en ces termes : allons b... il i a longtemps que j'attends cette occasion, il faut que je te donne ton compte », etc., -assignation donnée au nom de l'église et fabrique de Villiers-lez-Rigault, aux prieur et religieux du monastère de Reuil-la-Ferté, ordre de Saint-Benoist, congrégation de Cluny, afin de les obliger, comme gros décimateurs de la paroisse dudit Villiers, de réparer et entretenir, en bon état, le chœur et le cancel de l'église, les livres et ornements nécessaires à la célébration du service divin, -procédure poursuivie à la requête de dame Catherine-Henriette de Montmorin, dame et abbesse de l'église et abbaye royale Notre-Dame de Jouarre, et des religieuses de cette abbaye, dames de la seigneurie d'Ussy-sur-Marne, contre Marie Moulin, veuve de Jean Delaplace, pour l'obliger à passer nouvelle déclaration au terrier de ladite seigneurie, -plainte formée par le procureur du Roi, devant le lieutenant général du bailliage de Meaux, contre le sieur Guilbert, chapelain de l'hôtel-Dieu, qui, contre l'ordre ordinaire de baptiser les enfants sous le nom de ceux qui sont, ou qui paraissent être leurs pères, non content de refuser ou de s'abstenir de faire mention dans les actes de baptêmes des bâtards, des pères réels ou supposés par les déclarations de grossesses, va même jusqu'à leur en substituer de contraires, ce qui met la mère en contradiction avec sa propre déclaration, etc., -procès-verbal de vente des meubles et effets mobiliers de la succession de défunte Jeanne Roussel, décédée femme de François Blémortier, débardeur de grains et cabaretier, demeurant au faubourg Saint-Nicolas de Meaux, montant, ladite vente, à 856 livres 6 sous, -projet d'échange, en

*forme de transaction, entre M. Alexandre- Marie-Sulpice-Joseph de Montmorency, marquis de Laval, colonel du régiment de Lorraine-
infanterie, et madame Louise-Maurice-Elisabeth de Montmorency-
Luxembourg, son épouse, d'une part, et le sieur Favre d'Aulnoy,
chanoine régulier de la congrégation de France, prieur-curé de la
paroisse de Saint-Mesme, d'autre part, lequel cède, aux premiers,
la portion de seigneurie et justice qu'il prétend avoir dans sa
paroisse, contre 8 arpents de terre non désignés, etc. (33 pièces
papier, 1 pièce parchemin)*

1750-1776

B363

Testaments, etc.

*Testament de : Louise-Gabrielle Patin, demeurant à Paris, rue du
chevalier du Guet, «convaincue par la grâce de Dieu, que nous
naissions tous pour mourir, que nos jours sont de très peu de durée,
qu'il passe comme la fleur de l'herbe, laquelle fleurit le matin et se
sèche au soir », a donné à madame de Montcouvent une écuelle
d'argent couverte, étant dans son argenterie, à mademoiselle Gillet,
sa fille, un nouveau testament relié en maroquin rouge et une de
ses deux montres, etc.,-Jean Drouet l'aîné, marchand à Rebaix, et
de Marie Thominet, sa femme,-transport d'une rente de 80 livres
par sieur Marie-Charles Le Clerc, gendarme-dauphin, demeurant à
Gandelu, au profit de Nicolas-Venant Huguenest, garçon mineur,
demeurant à Versailles, rue Saint-François, chez le sieur Jean-
Baptiste Permois, son beau-père, officier de la chambre de
madame Louise de France,-autre transport de rentes au profit dudit
Nicolas-Venant Huguenest, par Claude Pinard, maître en chirurgie,
et Catherine Delaporte, sa femme, demeurant à Quincy,-extrait du
contrat de mariage portant substitution, entre très-haut et très-
puissant seigneur Mgr Charles Sigismond de Montmorency-
Luxembourg, duc d'Olonne, fils de très-haut et très-puissant
seigneur Mgr Paul-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc
de Châtillon, et de défunte très-haute et très- puissante dame
Marie-Anne de La Trémoille de Royan, d'une part, et haut et
puissant seigneur messire René d'Harlus, chevalier, seigneur de
Vertilly et autres lieux, maréchal des camps et armées du Roi,
stipulant pour demoiselle Anne-Angélique d'Harlus de Vertilly, sa
fille,-extrait du testament de : Jeanne Bernard, veuve de Charles
Olivier de Fouilleuse, demeurant à Coulomniers :-maître Nicolas-
Claude Patin, prêtre, curé de l'église paroissiale Saint-Martin de
Meaux,-demoiselle Louise de Cheverry, fille majeure à Provins,-
Marie-Anne Macé, veuve de Philippe-Faron Aubry, verger du
chapitre de l'église cathédrale de Meaux, demeurant en l'une des
petites maisons adossées à cette église,-maitre Martin de
Cheverry, qui a légué au sieur Nicolas Farias, son filleul, la tabatière
d'écaille à charnière d'or, dans laquelle est le portrait de madame
sa mère, dont le sieur Farias père a fait présent au testateur,-contrat
de mariage de messire Auguste-Jean-François-Antoine de La
Broüe, baron de Vareilles-Sommières, chevalier, lieutenant en*

premier au corps royal de l'artillerie, ancien aide-major, pour le Roi, de la ville de Cassel, d'une part, et demoiselle Élisabeth de La Barre de Martigny, fille de messire Jean-Baptiste de La Barre de Martigny, chevalier, seigneur de Martigny, du Buais de Geresme, de Saint-Germain-en-Brie, des Courtières, de la Loge-Arthus et autres lieux, et de dame Catherine-Hélène de Lauzières de Cardaillac, comtesse de Themines,-testament de messire Jean-Samuel Menjot, chevalier, seigneur de Dammartin en Brie (sur Tigeaux), de Saint-Gobert et autres lieux, conseiller du Roi, maître ordinaire en sa Chambre des Comptes, lequel « veut être enterré en la paroisse de Saint-Gervais, sous une tombe où sont feu ses très-chères épouses, son père et sa mère », -contrat de mariage de très- haut et très-puissant seigneur Mgr Henri-Cardin-Jean- Baptiste Daguesseau de Fresnes, chevalier, conseiller du Roi en tous ses Conseils, avocat général au Parlement de Paris, fils de très-haut et très-puissant seigneur Mgr Jean-Baptiste-Paulin Daguesseau, comte de Compans-la-Ville et de Massigny, marquis de Manoeuvre, seigneur de Fresnes, Précý, Viney, etc., conseiller d'Etat ordinaire et aux Conseils royaux des dépêches et du commerce, commandeur -prévôt-maitre des cérémonies des ordres du Roi, d'une part, et demoiselle Marie-Catherine de Lamoignon, fille mineure de très-haut et très-puissant seigneur Mgr Chrétien-François de Lamoignon, chevalier, marquis de Basseville, baron de Saint-Yon, seigneur de Lamoignon, Boisjardin, Château-Fremée, Guiffrey, Rovenouville, Blondel, Rouville et autres lieux, gouverneur des ville et château de Montlhéry, comte de Linois, conseiller du Roi en tous ses Conseils, président du Parlement de Paris, et de très-haute et très-puissante dame madame Marie-Élisabeth Berryer, son épouse, ledit contrat passé en présence et de l'agrément de très-haut, très-puissant et très-paternel monarque Louis XVI, roi de France et de Navarre, de très-haute, très-puissante et très-excellente princesse Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne, soeur de l'Empereur, reine de France, (suivent les noms de tous les princes et princesses de la Maison de France, ainsi que ceux de beaucoup d'autres personnages.) (In-folio papier, 50 feuillets)

1762-1776

B364

Testaments, etc.

Expédition du testament olographe de : Marie-Marguerite Charles, décédée veuve de maître Roland-Philippe Cherrier, procureur ès sièges royaux de Meaux, portant substitution, laquelle a ordonné qu'après son décès ses biens, meubles et immeubles, soient partagés par égales portions, entre ses enfants, sans qu'il y ait lieu de faire aucun inventaire,-M. Louis Pottier de Gesvres, duc de Tresmes, portant les prescriptions suivantes : « Je veux être enterré sans cérémonies, dans notre chapelle, aux Célestins de Paris, mon coeur sera porté à Cerfroid, chef-d 'ordre des pères Mathurins, pour être joint à ceux de mon père et (de) mon frère, je veux qu'on les mette tous trois dans l'église, avec une inscription,

mes entrailles au couvent de Picpus de Notre-Dame du Chesne à Crouy. » Ledit sieur testateur, après différents legs en faveur de plusieurs établissements religieux et des pauvres de ses terres, ajoute : « L'exemple de M. le cardinal mon frère, qui n'a pu récompenser ses gens, me fait faire ce présent testament de peur qu'il m'arrive le même malheur qu'à lui. Je laisse au sieur Vincent, mon secrétaire, 600 livres de rente viagère, à Chevreux et au Fèvre (à Lefevre ?) de même, chacun 600 livres de rente viagère, outre ma garde-robe à partager entr'eux deux, excepté ce que j'ay de Louis XIV et mes habits que j'ay de l'ordre du Saint-Esprit et du Parlement ____ Je prie M. le comte de Maurepas, qui a toujours été mon amy, de vouloir bien être mon exécuteur testamentaire, le priant de me donner cette marque de son ancienne amitié, je le prie d'accepter les 2 tableaux de la sainte Vierge, qui sont au costé de mon lit, à Saint-Ouen, que l'on estime », -maître Nicolas-Jacques Vitard, prêtre bachelier en droit, ancien curé de Mont-Saint-Père, près Château-Thierry, décédé en ce lieu, ledit testament portant ces dispositions : Je laisse à la fabrique Saint-Crépin 50 écus, mes soutanes, mes surplis, rochets, camails et bonnets carrés. Je laisse à l'hôpital de la Madeleine, 1,500 livres une fois payées, avec tous les livres de ma bibliothèque pour être à l'usage du clergé, etc., - Jean-Louis-Denis Regnard, bourgeois de Coulommiers, déclarant que, pour cause à lui connue, il substitue aux enfants nés et à naître de Marie-Louise Regnard, sa fille, femme de Léonard d'Esgerand, maître en chirurgie demeurant à Jouarre, tous les biens meubles et immeubles qui pourront revenir à sadite fille, dans sa succession, - messire Charles-Joseph Thomé, prêtre, licencié ès lois delà Faculté de Paris, chanoine de l'église cathédrale de Meaux, portant legs en faveur des pauvres de l'hôpital de cette ville, d'une somme de 1,000 livres, aux Cordeliers et aux Capucins du lieu, 150 livres, à chacune des 7 fabriques, aux couvents d'hommes et de filles dudit Meaux, ainsi qu'aux Carmes de Crégy, la somme de 24 livres pour être employée au profit des sacristies de ces établissements. Le testateur « veut qu'il soit apposé sur l'endroit où son corps sera inhumé, une tombe avec inscription de ses nom, surnoms, âge et qualités, avec la date de son décès », etc. (In-folio papier, 20 feuillets)

1776-1780

B365

Testaments, etc.

Testament de : Jean-Joseph Corbilly, bourgeois de Paris, demeurant à Jouy-sur-Morin, par lequel il ordonne qu'il soit dit et célébré, pendant l'année de son décès, 1000 messes basses pour le repos de son âme, de celles de ses père, mère, soeurs et bienfaiteurs, il donne aux pauvres de Jouy-sur-Morin, lieu de sa naissance, et de préférence aux pauvres honteux, la quantité de 200 boisseaux de blé, mesure du lieu, et, en outre, la somme de 200 livres, le tout une fois payé, - Jérôme Le Roy, directeur de la poste de Rebais en Brie, qui lègue la propriété de tous les biens qui

composeront la part de Marie-Louise Le Roy, sa fille, femme de Charles La Corne, dans sa succession, aux enfants nés et à naître de ceux-ci, à leur défaut à ses autres héritiers, et à sa dite fille, pendant sa vie, l'usufruit des biens dont il s'agit,-M. François-Joseph Ménage de Mondésir, ancien conseiller-secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, seigneur de Bressoles, de La Chapelle-sur- Crécy, etc. Ledit testament commençant ainsi : « Dieu m'ayant fait la grâce de parvenir à un âge fort avancé, je jouis de toute ma raison, j'ay résolu de disposer de mes biens avant d'attendre plus longtemps, selon que la prudence et l'état de ma famille l'exigent. Premièrement, j'ordonne que, de quelque maladie que je meure, de n'être enterré qu'après les signes les plus certains de mort. Secondement, que mes obsèques soient faites le plus simplement possible, sans tentures, qu'outre le clergé ordinaire, il y assiste vingt enfants bleus et vingt enfants rouges ____ J'ordonne qu'il soit tiré de ma bibliothèque les 6 volumes de la bible de Sacy, qui sont avec figures de Bernard Picard, et remis à madame Person, demeurant chez M. Dupuy, rue du Hazard, les quels 6 volumes je la prie d'accepter comme un hommage que j'ai toujours souhaité rendre à sa piété et à son mérite, quoiqu'elle puisse me connaître seulement pour m'être trouvé près d'elle aux offices de la paroisse »,.-Madame Elisabeth-Ayence-Reneuse de Parsanat de Bompré, épouse de M. Ménage de Mondésir, décédée avant lui, laquelle a dit : « Je désire d'être ouverte après ma mort et d'être enterrée simplement ____ Je donne et lègue à madame de Bosredon, ma soeur, une garniture de dentelle de point, avec la coiffure, les manchettes et fichu de point, plus une garniture de martre avec la robe sur laquelle elle se trouvera. Je donne et lègue à sa fille Amée mes boucles de diamants fins et toute ma garde-robe noire etc. Je donne et lègue à Aimée, ma filleule, fille de mon frère, mes deux bracelets, montés en or, sur l'un desquels est le portrait de son père, et sur l'autre celui de mon mari, etc., etc. »,.-dame Marie- Françoise Roche, femme de Louis-François Bernier, demeurant ensemble à May en Multien, substituant aux enfants des ci-après nommés, les droits successifs de Marie- Antoinette-Françoise Bernier, petite-fille de la testatrice et femme du sieur Etienne Pagnon, marchand orfèvre à Paris,-dame Marie-Thérèse Brunel, épouse de Corneille-Christophe Guérin, écuyer, huissier de la chambre de Madame, demeurant tous deux au château de Saint- Laurent-lez-Lagny,-maître Claude-Roland de Ferrières, doyen des docteurs agrégés delà Faculté de droit de Paris,-dame Louise-Madeleine Le Duc de Pouzay, veuve de sieur Pierre Huby, conseiller du Roi, président-trésorier de France honoraire au bureau des finances de la Généralité de Paris, demeurant à l'abbaye Notre-Dame de Meaux, etc. (In-folio papier, 24 feuillets)

1781-1791

- 2BP5661 *Il s'agit d'un procès-verbal d'arrestation d'un déserteur, rencontré au cours d'une patrouille dans les rues de Meaux*
26/07/1782
- 2BP5660 *Il s'agit d'un acte (enquête) sur des moissonneurs empêchant les autres de travailler sur le territoire de Dammartin e Goële et sur le village de Montgé alentour.*
10/08/1782
- 2BP5662 Jugement prévôtal rendu contre le nommé Marlet (affiche)
11/04/1785
- B373 Etats Généraux. - Pièces justificatives produites par les députés envoyés à l'assemblée du bailliage de Meaux, par les paroisses de Forfry, Germigny-l'Évêque, Germigny-sous-Coulombs, Grand-Champ, La Ferté-sous-Jouarre, Lizy-sur-Ourcq, Meaux et Verdelot.
Députés de : Forfry, la communauté des habitants, le seigneur et le curé non assignés, le fief des Bureaux, M. Magdelain, le fief Enjorant, Jean-Denis de La Garde,-Germigny-l'Évêque, la communauté, deux députés : MM. Ménager et Buron, le curé, représenté par M. Closier, chapelain de Coulommiers, le seigneur, Mgr l'évêque de Meaux (Camille-Appolinaire de Polignac), représenté par M. de David de Saint-Hilaire, archidiacre de France, cahier des doléances et remontrances des gens du Tiers-Etat de Germigny, portant : « qu'ils sont accablés des impôts qui s'accroissent successivement, que les privilèges du clergé et de la noblesse en aggravent le poids et les rendent insupportables. Qu'ils sont prêts à manquer de pain vu la cherté prodigieuse des grains, qu'ils imputent cette disette moins à la grêle qu'aux ravages continuels du gibier de toute espèce. Le haut clergé et la noblesse semblent avoir communiqué à ces animaux le privilège de dévorer la subsistance du pauvre peuple à qui il ne reste pour ne pas mourir de faim, que ce que ces bêtes ne peuvent pas détruire. »-Grand-Champ, la communauté, deux députés : François Copeau et Étienne Franche, le curé, M. Duboist, le prieuré de Notre-Dame, et le seigneur, M. Amariton, le fief de la Forest, madame la comtesse d'Harville, représentée par M. le baron de Montesquiou. Lizy, la communauté, trois députés : Louis-Michel Lambert, Jean-Antoine-Nicolas Le Roux et Jean- Charles Bonnet, le prieur-curé, M. Lefebvre, le prieuré de Saint-Laurent, les religieux de Reuil, la dame du lieu de Lizy : madame la comtesse d'Harville, procès-verbal d'assemblée, cahier des doléances, plaintes et remontrances des gens du Tiers-État du village de Lizy-sur-Ourcq, qui se plaignent, avec toute la France, du prix exorbitant des blés. Ils en attribuent la cause, notamment à l'exportation, aux compagnies qui ont fait des achats considérables et ont causé une augmentation subite et effrayante, à la plupart des couvents, communautés et hôpitaux qui n'étaient pas fournis pour 3 ans, etc.,-Meaux : Tiers- État, huit

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Meaux. - Bailliage et présidial, prévôté royale, bailliage de la juridiction temporelle (temporalité) du chapitre cathédral et de l'évêché

députés, savoir : MM. Faron, lieutenant particulier, assesseur criminel, Dubuat, avocat en Parlement, Dassy père, ancien négociant, Dassy fils, négociant, Pottier, marchand, Girault, procureur, Le Bel, apothicaire, et Le Blocteur. Mémoire pour les officiers de l'Élection de Meaux, tendant à prouver que les Élections ne sont pas des tribunaux d'exception, cahier en 70 articles, des remontrances et doléances du Tiers-État de la ville de Meaux, à porter à l'assemblée des trois ordres du bailliage.-» Article 28. Noblesse. A l'avenir nul ne pourra être annobly par acquisition d'offices, et sera la noblesse uniquement accordée en récompense du mérite et des services rendus à l'État. Article 29. Que tous règlements ou délibérations de corps qui ont ci-devant exclus les Gens du Tiers-État des offices, des Cours, et grades militaires, seront et demeureront supprimés. Article 30. Que tous seigneurs seront tenus d'indemniser les propriétaires et cultivateurs du dégât causé, sur leurs terres, par le gibier ____ Article 32. Que le droit de chasse ne pourra être concédé par aucun seigneur à titre de conservation. Article 33. Qu'aucun seigneur ne pourra établir, dans l'étendue de ses terres, le régime des capitaineries. Article 34. Que toutes capitaineries non servant aux plaisirs de Sa Majesté, et nommément celle de Montceaux, seront et demeureront supprimées, etc. (50 pièces papier)

1789

B373REPRO CAHIER DE DOLEANCES, GERMINY L'EVEQUE, LIZY S/OURCQ, MEAUX

1789

Bailliage et présidial

B963 Rôles des amendes. Rôles d'audiences des assises. Instructions, règlements, circulaires. Etc.

1606-1785

B960 état des exécutions (1785). Etat de frais, procès criminels (1745, 1751). Rôle des causes d'appel (1737). Registre des droits de sceau (1723-1728).

1723-1785

B1173 Enregistrement des lettres patentes prolongeant la jouissance des droits sur le canal (ou fossé) Cornillon, pour xxx. (copie)

1747

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Meaux. - Bailliage et présidial, prévôté royale, bailliage de la juridiction temporelle (temporalité) du
chapitre cathédral et de l'évêché

Bailliage de Meaux

B1066	Pièces isolées.	1616-1789
B962	Registre semainier.	1658-1664
B961	Affaires criminelles.	1663
B1065	Confrontation.	1674-1675
B1064	Compte de tutelle de Simon Brule manouvrier, tuteur des 4 enfants de defunt Denis Sonde et Madeleine Denis.	1770

Assises

2BP1822	Audiences, punitifs.	1690-1767
Rôles2BP1821	1684	
2BP1817/1	1695-1738	
2BP1820	Dont causes.	1743-1790

Siège présidial de Meaux

2BP1826	Insinuations.	1591-1593
2BP2009	Police et corporations.	1604-1740
2BP1832	Registre des procès communiqués au procureur du roi.	1607-1698
2BP2000	Défauts et congés.	1612-1681

2BP1828	Registre des productions et distributions.	1616-1790
2BP1823	Registres des procès produits.	1634-1658
2BP1999	Affaires Militaires, ban et arrière-ban.	1636-1690
2BP2003	Causes expédiées en la chambre du domaine.	1638-1658
B1181	2 lettres closes de Louis XIV (1663, 1664), ainsi que des correspondances annexes faisant suite à la réception de ces lettres. Egalement une lettre du prince de Rohan concernant la convalescence de Louis XIV suite à son infection par la petite vérole. (1728) <i>Contient également des transcriptions des différentes pièces.</i>	1663-1728
2BP1825	Registres du scel.	1695-1697
2BP1829	Répertoire des saisies réelles.	1697-1702
2BP1830	Registres des affirmations de voyages.	1698-1715
2BP1824	Présentation des causes.	1699-1715
2BP2008	Déclarations des grains pour l'hiver.	1709
2BP2002	Affaires portées devant les hautes juridictions parisiennes.	1725-1749
2BP2131	Rapport du prix des grains.	1730-1790
2BP1817/2	1739-1775	

2BP2010	Police et corporations.	1741-1777
2BP2011	Plaintes devant le procureur, déclarations de grossesse.	1745-1790
2BP1827	Insinuations des donations entre-vifs : états des insinuations, registres des insinuations (1754, 1770-1771).	1751-1785
2BP2001	Déclarations de défrichement.	1768-1779
2BP2132	Déclaration des marchands de grains.	1771-1774
2BP1831	Registre des actes du greffe.	1777-1785

Acquisitions d'immeubles. Lettres de ratification portant purge d'hypothèques

2BP1968	1772
2BP1969	1773
2BP1970	1774
2BP1971	1775
2BP1972	1776
2BP1973	1777
2BP1974	1778-1779
2BP1975	1781-1782
2BP1976	1783
2BP1977	1784
2BP1978	1785
2BP1979	1786-1787
2BP1980	1788

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Meaux. - Bailliage et présidial, prévôté royale, bailliage de la juridiction temporelle (temporalité) du
chapitre cathédral et de l'évêché

2BP1981 1789

2BP1982 1790-1792

Adjudications par décret

2BP1983 1601-1604

2BP1984 1605-1609

2BP1985 1626-1627

2BP1986 1628-1631

2BP1987 1669-1688

2BP1988 1691-1784

Affaires civiles

2BP1833 1601-1603

2BP1834 1604-1607

2BP1835 1608-1609

2BP1836 1610-1611

2BP1837 1612-1616

2BP1838 1617-1621

2BP1839 1622-1625

2BP1840 1626-1627

2BP1841 1628-1629

2BP1842 1630-1632

2BP1843 1633-1639

2BP1844 1640-1641

2BP1845 1642-1650

2BP1846 1651-1655

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Meaux. - Bailliage et présidial, prévôté royale, bailliage de la juridiction temporelle (temporalité) du
chapitre cathédral et de l'évêché

2BP1847	1656-1661
2BP1848	1662-1666
2BP1849	1667-1668
2BP1850	1669-1670
2BP1851	1671-1672
2BP1852	1673
2BP1853	1674
2BP1854	1675
2BP1855	1676
2BP1856	1677
2BP1857	1678-1679
2BP1858	1680-1681
2BP1859	1682-1683
2BP1860	1684-1685
2BP1861	1686
2BP1862	1687-1688
2BP1863	1689-1690
2BP1864	1691-1692
2BP1865	1693-1695
2BP1866	1696-1699
2BP1867	1701-1706
2BP1868	1707-1711
2BP1869	1712-1719
2BP1870	1720-1723

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Meaux. - Bailliage et présidial, prévôté royale, bailliage de la juridiction temporelle (temporalité) du
chapitre cathédral et de l'évêché

2BP1871	1724-1727	
2BP1818	Actes civils du greffe.	1725-1771
2BP1872	1728-1732	
2BP1873	1733-1739	
2BP1874	1740-1741	
2BP1875	1742-1744	
2BP1876	1745-1746	
2BP1877	1747	
2BP1878	1748-1749	
2BP1879	1750-1751	
2BP1880	1752-1753	
2BP1881	1754	
2BP1882	1755-1756	
2BP1883	1757-1758	
2BP1884	1759-1760	
2BP1885	1761	
2BP1886	1762-1763	
2BP1887	1764-1766	
2BP1888	1767-1768	
2BP1889	1769-1770	
2BP1890	1771-1772	
2BP1891	1772-1774	
2BP1892	1776-1777	
2BP1893	1778-1780	

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Meaux. - Bailliage et présidial, prévôté royale, bailliage de la juridiction temporelle (temporalité) du
chapitre cathédral et de l'évêché

2BP1894	1781
2BP1895	1782
2BP1896	1783
2BP1897	1784
2BP1898	1785
2BP1899	1786-1787
2BP1900	1788
2BP1901	1789

Feuilles d'audiences

2BP1754	1615-1632
2BP1755	1633-1634
2BP1756	1635-1636
2BP1757	1637-1640
2BP1758	1641-1646
2BP1759	1647
2BP1760	1647
2BP1761	1648-1650
2BP1762	1651-1655
2BP1763	1656-1658
2BP1764	1659
2BP1765	01/1660-04/1660
2BP1766	05/1660-12/1660
2BP1767	01/1661-04/1661
2BP1768	05/1661-06/1661
2BP1769	07/1661-12/1661

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Meaux. - Bailliage et présidial, prévôté royale, bailliage de la juridiction temporelle (temporalité) du
chapitre cathédral et de l'évêché

2BP1770	04/1662-07/1662
2BP1771	09/1662-12/1662
2BP1772	01/1663-04/1663
2BP1773	05/1663-12/1663
2BP1774	1664
2BP1775	02/1665-07/1665
2BP1776	08/1665-10/1665
2BP1777	01/1666-03/1666
2BP1778	04/1666-08/1666
2BP1779	09/1666-12/1666
2BP1780	1667
2BP1781	1668
2BP1782	1669-1671
2BP1783	1672-1673
2BP1784	1674
2BP1785	1675-1676
2BP1786	1677-1678
2BP1787	1679-1684
2BP1788	1685-1686
2BP1789	1687
2BP1790	1688
2BP1791	1689-1690
2BP1792	1691-1694
2BP1793	1695-1698
2BP1794	1699-1703

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Meaux. - Bailliage et présidial, prévôté royale, bailliage de la juridiction temporelle (temporalité) du
chapitre cathédral et de l'évêché

2BP1795	1704-1707
2BP1796	1708-1712
2BP1797	1713-1718
2BP1798	1719-1722
2BP1799	1723-1724
2BP1800	1725-1727
2BP1801	1728-1733
2BP1802	1734-1756
2BP1803	1757-1761
2BP1804	1762-1765
2BP1805	1766-1770
2BP1806	1771-1778
2BP1807	1779-1781
2BP1808	1782-1784
2BP1809	1785-1788
2BP1810	1789

Affaires criminelles

2BP2013	1605-1653
2BP2014	1654-1665
2BP2015	1666-1670
2BP2016	1671-1673
2BP2017	1674
2BP2018	1675-1676
2BP2019	1677-1679

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Meaux. - Bailliage et présidial, prévôté royale, bailliage de la juridiction temporelle (temporalité) du
chapitre cathédral et de l'évêché

2BP2020	1680-1681	
2BP2021	1682-1683	
2BP2130	Registre des productions.	1683-1697
2BP2022	1684	
2BP2023	1685	
2BP2024	1686-1687	
2BP2025	1688	
2BP2026	1689-1690	
2BP2027	1691-1692	
2BP2028	1693	
2BP2029	1694	
2BP2030	1695-1696	
2BP2031	1697-1698	
2BP2032	1697-1774	
2BP2033	1699-1700	
2BP2034	1701-1702	
2BP2035	1703-1707	
2BP2036	1708-1709	
2BP2037	1710-1713	
2BP2038	1714-1715	
2BP2039	1716-1719	
2BP2040	1720-1721	
2BP2041	1722-1723	
2BP2042	1724-1727	

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Meaux. - Bailliage et présidial, prévôté royale, bailliage de la juridiction temporelle (temporalité) du
chapitre cathédral et de l'évêché

2BP2128	Registre d'écrou	1724-1783
2BP2043	1728-1730	
2BP2044	1731-1732	
2BP2045	1732	
2BP2046	1733-1735	
2BP2047	1736-1737	
2BP2048	1737	
2BP2049	1738	
2BP2050	1739-1740	
2BP2051	1741	
2BP2052	1742	
2BP2053	1743	
2BP2054	1744	
2BP2055	1745-1747	
2BP2056	1748	
2BP2057	1749	
2BP2058	1750	
2BP2059	1751	
2BP2060	1751	
2BP2061	1752	
2BP2062	1753	
2BP2063	1753	
2BP2064	1754	
2BP2065	1754	

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Meaux. - Bailliage et présidial, prévôté royale, bailliage de la juridiction temporelle (temporalité) du
chapitre cathédral et de l'évêché

2BP2066	1755
2BP2067	1755
2BP2068	1756
2BP2069	1756
2BP2070	1757
2BP2071	1757
2BP2072	1757
2BP2073	1757
2BP2074	1758
2BP2075	1758
2BP2076	1759-1760
2BP2077	1761
2BP2078	1762
2BP2079	1763
2BP2080	1763
2BP2081	1764-1765
2BP2082	1766
2BP2083	1767
2BP2084	1768-1770
2BP2085	1771
2BP2086	1772
2BP2087	1772
2BP2088	1772
2BP2089	1773
2BP2090	1773

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Meaux. - Bailliage et présidial, prévôté royale, bailliage de la juridiction temporelle (temporalité) du
chapitre cathédral et de l'évêché

2BP2091	1773	
2BP2098	Contient l'affaire Gallopin Porcher.	1773-1786
2BP2092	1774	
2BP2093	1775	
2BP2129	Répertoire des dépôts de procédures criminelles.	1775-1783
2BP2094	1776	
2BP2095	1776	
2BP2096	1777	
2BP2097	1777	
2BP2099	1778	
2BP2100	1778	
2BP2101	1779	
2BP2102	1779	
2BP2103	Contient l'affaire Delaplace.	1779-1780
2BP2104	1780	
2BP2105	1780	
2BP2106	Contient l'affaire Reverchon.	1780-1785
2BP2107	Contient l'affaire Fleurot Pocquart.	1781-1783
2BP2108	Contient l'affaire O. Farelli.	1781-1784
2BP2109	1781	

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Meaux. - Bailliage et présidial, prévôté royale, bailliage de la juridiction temporelle (temporalité) du
chapitre cathédral et de l'évêché

2BP2110	1781	
2BP2111	1782	
2BP2112	1783	
2BP2113	1783	
2BP2114	1784	
2BP2115	1784	
2BP2116	Contient l'affaire Retour.	1784-1786
2BP2117	1785	
2BP2118	1785	
2BP2119	1785	
2BP2120	1786	
2BP2121	1786	
2BP2122	Contient l'affaire Ledoux du Picard.	1786-1789
2BP2123	1787	
2BP2124	1787	
2BP2125	1788	
2BP2126	1789	
2BP2127	1790	

Affaires diverses

2BP1989	1605-1649
2BP1990	1650-1685
2BP1991	1686-1699
2BP1992	1700-1729

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Meaux. - Bailliage et présidial, prévôté royale, bailliage de la juridiction temporelle (temporalité) du
chapitre cathédral et de l'évêché

2BP1993 1730-1749

2BP1994 1750-1789

Affaires militaires

2BP2012 Ville.

1615-1777

Affaires municipales, relations avec les magistrats municipaux

2BP2004 1602-1629

2BP2005 1636-1656

2BP2006 1657-1672

2BP2007 1675-1744

Causes d'audiences

Registres 2BP1819 1635

Déclarations de frais et dépenses soumises à la taxe du juge et exécutoires

2BP1949 1620-1656

2BP1950 1659-1675

2BP1951 1676-1692

2BP1952 1693-1697

2BP1953 1697-1702

2BP1954 1704-1717

2BP1955 1723-1755

2BP1956 1756-1770

2BP1957 1771-1784

2BP1958 1785-1789

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Meaux. - Bailliage et présidial, prévôté royale, bailliage de la juridiction temporelle (temporalité) du
chapitre cathédral et de l'évêché

Domaine royal

2BP1998	Droits et produits divers. Paiment de baux.	1597-1719
2BP1997	Déclarations fournies au terrier de Meaux.	1673-1677

Entérinement de lettres à terrier. Vérification d'aveux

2BP1995	1609-1735
2BP1996	1736-1788

Inventaires. Oppositions. Levées de scellés

2BP1918	1599-1624	
2BP1918-1	2 lettres signées Henry [IV] des 22 et 23 avril 1599 ordonnant l'inventaire. Inventaire des meubles et effets du château de Montceaux [-lès-Meaux] en date du 5 juillet 1599, suite au décès de la duchesse de Beaufort (Gabrielle d'Estrées).	04/1599-07/1599

2BP1919	1625-1626
2BP1920	1627-1635
2BP1921	1637-1675
2BP1922	1677-1691
2BP1923	1693-1701
2BP1924	1702-1750
2BP1925	1753-1781

Journal des audiences

2BP1811	1776-1778
2BP1812	1779-1780
2BP1813	1781-1782

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Meaux. - Bailliage et présidial, prévôté royale, bailliage de la juridiction temporelle (temporalité) du
chapitre cathédral et de l'évêché

2BP1814 1783-1784

2BP1815 1785-1786

2BP1816 1787-1789

Pièces de production

2BP1926 1652-1702

2BP1927 1654-1729

2BP1928 1684-1735

2BP1929 1685-1700

2BP1930 1689-1727

2BP1931 1701-1718

2BP1932 1720-1728

2BP1933 1720-1730

2BP1934 1723-1738

2BP1935 1724-1735

2BP1936 1736-1752

2BP1937 1737-1777

2BP1938 1739-1745

2BP1940 1743-1748

2BP1941 1746-1753

2BP1942 1746-1756

2BP1943 1750-1778

2BP1944 1759-1768

2BP1945 1762-1785

2BP1946 1777-1783

2BP1947 1780-1787

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Meaux. - Bailliage et présidial, prévôté royale, bailliage de la juridiction temporelle (temporalité) du
chapitre cathédral et de l'évêché

2BP1948 1785-1789

Procès verbaux. Rapport d'experts

2BP1902 1607-1651

2BP1903 1654-1668

2BP1904 1670-1677

2BP1905 1678-1683

2BP1906 1684-1686

2BP1907 1687-1689

2BP1908 1690-1710

2BP1909 1728-1745

2BP1910 1747-1768

2BP1911 1772-1777

2BP1912 1778-1780

2BP1913 1781-1782

2BP1914 1783-1785

2BP1915 1786-1787

2BP1916 1788

2BP1917 1789

Réceptions d'offices, officiers et charges

2BP1750 Notaires et tabellions de Meaux. 1603-1788

2BP1740 Officiers du siège. 1605-1789

2BP1741 Sergents et jurés. 1605-1782

2BP1744	Procureurs et avocats.	1607-1770
2BP1748	Notaires et tabellions. Communes de A à E. 1607-an XI [23/09/1802-23/09/1803]	
2BP1752	Charges non spécifiées. Charges de F à O.	1607-1789
2BP1751	Charges non spécifiées. Charges de A à E.	1608-1779
2BP1747	Officiers des juridictions inférieures.	1609-1771
2BP1742	Argenteurs royeux.	1610-1782
2BP1746	Huissiers et sergents.	1612-1772
2BP1749	Notaires et tabellions. Communes de F à V.	1612-1787
2BP1753	Charges non spécifiées. Charges de P à V.	1615-1785
2BP1743	Officiers de juridictions.	1618-1748
2BP1745	Geôliers et exécuteurs.	1620-1787

Ventes immobilières par le juré friseur

2BP1959	1758-1759
2BP1960	1760-1761
2BP1961	1762-1763
2BP1962	1764-1765

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Meaux. - Bailliage et présidial, prévôté royale, bailliage de la juridiction temporelle (temporalité) du
chapitre cathédral et de l'évêché

2BP1963	1766-1767
2BP1964	1768
2BP1965	1769-1776
2BP1966	1777-1779
2BP1967	1780-1782

Prévôté royale de Meaux

2BP2144	Registre du greffe	1632-1734
B965	Pièces isolées.	1647-1787

Affaires civiles

2BP2145	1613-1626
2BP2146	1627-1631
2BP2147	1633-1635
2BP2148	1635-1648
2BP2149	1646
2BP2150	1649-1652
2BP2151	1652
2BP2152	1653-1654
2BP2153	1655
2BP2154	1656
2BP2155	1657-1659
2BP2158	1660-1666
2BP2156	1662
2BP2157	1663-1664

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Meaux. - Bailliage et présidial, prévôté royale, bailliage de la juridiction temporelle (temporalité) du
chapitre cathédral et de l'évêché

2BP2159	1667-1668
2BP2160	1669-1672
2BP2161	1669-1732
2BP2162	1673-1675
2BP2163	1676-1680
2BP2164	1682-1684
2BP2165	1686-1688
2BP2166	1688-1691
2BP2167	1690
2BP2168	1692-1698
2BP2169	1698-1701
2BP2170	1703-1705
2BP2171	1706-1709
2BP2172	1710-1713
2BP2173	1714-1716
2BP2174	1717-1719
2BP2175	1720-1791
2BP2176	1722-1724
2BP2177	1725-1729
2BP2178	1730-1732
2BP2179	1733-1734
2BP2180	1735-1739
2BP2181	1740-1750

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Meaux. - Bailliage et présidial, prévôté royale, bailliage de la juridiction temporelle (temporalité) du
chapitre cathédral et de l'évêché

Affaires criminelles

2BP2182	1634-1664
2BP2183	1665-1672
2BP2184	1673-1675
2BP2185	1676-1683
2BP2186	1684-1690
2BP2187	1691-1699
2BP2188	1700-1708
2BP2189	1710-1718
2BP2190	1720-1742

Feuilles d'audiences

2BP2133	1646-1647
2BP2134	1650
2BP2135	1653
2BP2136	1654-1655
2BP2137	1656
2BP2138	1657-1658
2BP2139	1659
2BP2140	1661-1662
2BP2141	1665-1668
2BP2142	1668
2BP2143	1686-1689

Maîtrise et jurandes

2BP2191	1566-1670
---------	-----------

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Meaux. - Bailliage et présidial, prévôté royale, bailliage de la juridiction temporelle (temporalité) du
chapitre cathédral et de l'évêché

2BP2192 1672-1724

B813 Sentences, statuts, lettres patentes, arrêts du Conseil, du
Parlement et règlements pour la communauté de marchands
merciers, joailliers, passementiers, épiciers, ciriers, chandeliers de
la ville, marché et faubourgs de Meaux.

1676-1751

Maréchaussée

2BP2265 Registre de distribution des procès

1721-1786

Affaires criminelles

2BP2233 1633-1669

2BP2234 1681

2BP2235 1693

2BP2236 1699-1700

2BP2237 1700

2BP2238 1701

2BP2239 1711-1713

2BP2240 1714-1715

2BP2241 1716

2BP2242 1727-1729

2BP2243 1732

2BP2244 1734-1735

2BP2245 1741

2BP2246 1741

2BP2247 1744-1758

2BP2248 1748-1749

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Meaux. - Bailliage et présidial, prévôté royale, bailliage de la juridiction temporelle (temporalité) du
chapitre cathédral et de l'évêché

2BP2249	1752-1755
2BP2250	1756-1763
2BP2251	1766-1767
2BP2252	1768
2BP2253	1771-1776
2BP2264	1777-1778
2BP2254	1782
2BP2255	1783
2BP2256	1783
2BP2257	1784
2BP2258	1784
2BP2259	1785
2BP2260	1785
2BP2261	1786-1787
2BP2262	1787
2BP2263	1787-1789

Affaires diverses

2BP2193	1676-1679
2BP2194	1684-1686
2BP2195	1691
2BP2196	1787-1788

Rapports, procès verbaux, interrogatoires

2BP2197	1682-1688
2BP2198	1689-1692

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Meaux. - Bailliage et présidial, prévôté royale, bailliage de la juridiction temporelle (temporalité) du
chapitre cathédral et de l'évêché

2BP2199	1694
2BP2200	1695-1710
2BP2201	1697-1698
2BP2202	1703-1707
2BP2203	1708-1709
2BP2204	1717-1720
2BP2205	1721
2BP2206	1722
2BP2207	1723-1724
2BP2208	1724
2BP2209	1725-1726
2BP2210	1729-1730
2BP2211	1731-1737
2BP2212	1733
2BP2213	1738-1742
2BP2214	1750-1756
2BP2215	1751-1759
2BP2216	1764-1765
2BP2217	1767-1780
2BP2218	1770
2BP2219	1770
2BP2220	1775
2BP2221	1777
2BP2222	1778
2BP2223	1779

2BP2224	1780
2BP2225	1781
2BP2226	1786
2BP2227	1786
2BP2228	1788
2BP2229	1788
2BP2230	1789
2BP2231	1789
2BP2232	1790

Bailliage de la juridiction temporelle (temporalité) du chapitre cathédral et de l'évêché

B374 Copie du règlement « des places et charges que le Roy entend estre observé et gardé par les clerçs des greffes, qui seront pourvus en titre d'office, suivant son Édit du mois de décembre dernier (1577), en toutes ses Courts souveraines, Chambres des Comptes, Courts des Aydes, Requestes du Palais et de son hostel, Bailliages, Sénéchaussées, Élections et autres Courts et juridictions royales, èsquelles places sera pourveu respectivement d'un ou plusieurs desdits clerçs, ainsi qu'il sera trouvé estre nécessaire eu esgard à l'estendue du ressort et à l'affluence des causes du siège où ils sont établis.

Premièrement : Les Courts souveraines, Chambres des Comptes, Cours des Aydes, sera pouveu du nombre desditz clerçs, suivant les places et charges qui sont à présent exercées par ceux qui les tiennent chacun distinctement et séparément. Quant aux Sièges présidiaux, Bailliages, Sénéchaussées, etc., il y sera pouveu par les charges distinctes et séparées, ainsy qu'il s'ensuit, c'est assavoir : Les premiers clerçs s'appelleront clerçs des greffes des appeaux et commis de la Chambre du Conseil, pour escrire sous les juges, recevront toutes les sentences et jugemens qui seront donnez en ladite Chambre du Conseil, tant ès procès ordinaires d'appel appointez au Conseil, requestes, que autres jugemens, comme aussy responderont les requestes et tiendront les registres des espices, desquelles ils feront distribution », etc. Ce règlement est suivi d'un arrêt du Conseil privé et de lettres patentes données à Fontainebleau, le 18 septembre 1578, par lesquelles le Roi se

réserve le droit de fixer le salaire des clercs de chacune des juridictions énoncées audit règlement. (Petit in-folio papier, 10 feuillets)

1578

B244 Rôle ou état nominatif des habitants de Meaux qui ont juré la Sainte-Union des catholiques, établi en présence du sieur de Villarceaux, gouverneur de la ville, par le sieur de Ruilly, en vertu de la commission émanée de monseigneur le duc de Mayenne lieutenant général de l'État et couronne de France.

Noms des personnes inscrites, serment préalablement prêté :-ledit sieur de Ruilly,-Jean Moussot, lieutenant particulier du bailliage de Meaux,-Regnauld de la Bergue, lieutenant criminel,-Pierre Chabouillé, avocat du Roi,-Gérard de La Barre,-Clément de Gaulnes,-Roland Cosset, grènetier,-gentilshommes : Antoine de Pyennes, écuyer,-Nicolas de Gaulnes, seigneur de Gongis,-Robert de Courtavenel, seigneur de ce lieu,-principal et régents du collège : Jean Levasseur,-Thomas Goltherol,-Claude de Serre, etc. (Petit in-folio, papier, 19 feuillets.)

1589

B246 Actes.

Minute de l'inventaire des effets trouvés après le décès de messire Louis de Brézé, évêque de Meaux,-attestations de bonnes vie et moeurs,-fulminations de bulles et serment de madame Anne de Plas, comme abbesse de Faremoutiers et de madame Louise-Charlotte-Eugénie-Victoire de Beringhein coadjutrice de la même abbaye,-procès-verbaux de reconnaissance de tombes à l'occasion de travaux de réparation et d'embellissements exécutés dans l'église collégiale de Saint-Saintin de Meaux,-profession de foi et installation de madame Élisabeth Pajot, abbesse du monastère de Notre-Dame, établi au Grand-Marché de Meaux,-bref de translation du frère Louis Bouillet, des Cannes de Paris, dans l'ordre de Saint-Benoît, correspondance et pièces à l'appui, etc. (30 pièces papier.)

1589-1729

B245 Lettres patentes de Henri IV adressées au bailli de Meaux. Par lesquelles le Roi lui fait connaître que, pour résister aux entreprises de l'Espagnol et recouvrement des places qu'il occupe dans l'État, Sa Majesté a résolu de dresser deux bonnes et fortes armées, à cet effet, enjoint audit bailli de lever sur tous les habitants, privilégiés ou non, la somme de 600 écus qui lui ont été octroyés par acte d'assemblée du 1er juillet, dont 200 écus à prendre sur le clergé.

Département ou répartition par Rolland Cosset, lieutenant général du bailliage, des 400 écus à recouvrer sur les paroisses de la ville,-état des frais faits pour parvenir au recouvrement de ladite somme,-lettres missives écrites aux lieutenant général, gouverneur et

échevins de Meaux par René Le Beau, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du Roi, pour l'exécution de ce qui précède, etc. (2 pièces parchemin, 4 pièces papier.)

1597

B964 Pièces isolées.

1635-1789

2BP2279 Registre d'audience, plumitifs.

1644-1771

B391 Enregistrement des déclarations faites par les particuliers qui possèdent des grains, en exécution de la déclaration du Roi, du 27 avril 1709.

Jean-Baptiste Biffé, laboureur à Varreddes, 10 setiers de blé, mesure de Meaux, environ 2 muids, mesure de Paris, et 100 minots d'avoine, mesure de Meaux, le tout de la récolte dernière (1708), déclare en outre qu'il a sept personnes et sept chevaux à nourrir, et consent la confiscation des grains au pardessus de ceux énoncés, - François Lhoste, de même état à Etrépilly, 12 muids de blé battu, mais non criblé, et environ 7 à 8 muids en gerbes, le tout mesure de Paris, qu'il a vendu 18 setiers des grains battus et qu'il en doit 10 setiers aux Ursulines de Meaux, pour location de terres, qu'il a 10 bouches à nourrir, outre 11 chevaux, et qu'il est obligé de donner à grande quantité de pauvres, - Isaac Mutel, laboureur à Villenoy, 3 muids de blé mesure de Paris, 3 setiers de seigle mesure de Meaux, 400 minots d'avoine à la même mesure, 2 setiers de farine, 12 bouches à nourrir, quelquefois 16, et 11 chevaux, et 120 arpents de terre à semer, moitié en blé, moitié en seigle, - François Leblanc, vigneron à Villenoy, déclare avoir chez lui 6 setiers et mine de blé, 75 minots d'avoine, le tout mesure de Meaux et de la récolte de 1708, sept bouches à nourrir et 3 arpents de terre à semer en blé, - Moine Tronchon, laboureur à Varreddes, 1 muid de blé mesure de Paris, environ 3 muids de blé en gerbes, même mesure, 120 minots d'avoine battus, et 400 minots de même grain non battus, 1 muid de féverolles, de plus qu'il a chez lui 10 setiers de blé mesure de Meaux, appartenant à M. Boudevert, intendant de Mgr l'évêque du diocèse, et qu'il consomme environ 600 bottes de vesce pour la nourriture de ses chevaux, au nombre de 10, avec un même nombre de bouches à nourrir, 100 arpents de terre à ensemer, - Simon Jacquin, boulanger et cabaretier à Etrépilly, 15 setiers de blé, 69 minots d'avoine, 4 bouches à nourrir et des parents à assister, faute par eux d'être souvent sans pain, - soeur Antoinette Mellier, tant pour elle que pour la communauté des soeurs charitables de Vareddes, déclare qu'il y a dans ladite communauté, pour sa nourriture et pour les charités faites aux pauvres, 8 setiers de blé de différentes années, etc. (Petit in-folio papier, 19 feuillets)

1709

2BP2280

Affaires civiles.

1714-1753

B395

Copie des lettres de provision de greffier en la gruerie des bois de l'évêché de Meaux, et de sergent priseur vendeur de biens dans l'étendue du Bailliage et châtellenie dudit évêché, données à Charles Le Bossu, huissier royal audiencier en la prévôté de Nanteuil, par Mgr Henry de Thyard de Bissy, cardinal, prêtre de l'église romaine, évêque de Meaux, abbé de Saint-Germain-des-Prés.

Apposition de scellés après le décès de messire Richard Labbey, prêtre, chanoine de l'église de Meaux, et inventaire des meubles et effets trouvés en sa demeure, sise au cloître Saint-Etienne, près le puits, vente de ces meubles, effets, livres, etc.,-plaintes, charges, informations et autres procédures extraordinaires, pour Pierre Moreau, vigneron à Varredes, en son nom et stipulant pour Nicole Jourdain, sa femme, Jean et Denis Moreau leurs enfants, contre plusieurs individus à eux inconnus qui, le dimanche 13 juin 1722, à 2 heures du matin, après avoir frappé fortement à la maison du plaignant et se l'être fait ouvrir, les individus en question « estans armez de fusils et de pistolets auroient battus et maltraités de grand nombre de coups, tant ledit suppliant que sadite femme et ses enfants, ayant même tiré plusieurs coups de leurs fusils et pistolets, dont ils sont grièvement blessés », rapport de Claude Rochard, chirurgien juré à Meaux, sur l'état de ladite Nicole Jourdain, dépositions des témoins appelés dans l'enquête, desquelles il résulte que les assaillants étaient « les gens de M. le comte d'Evreux, ses gardes-chasse en la capitainerie de Montceaux », qui voulaient emmener en la prison du lieu, la famille Moreau, soi-disant condamnée à l'amende pour délits non spécifiés,-compte rendu devant le bailli de l'évêché de Meaux, par Antoine Serrant, laboureur à Villenoy, oncle et tuteur de Jacques, Jean-Baptiste et Madeleine Le Blanc, tous trois enfants mineurs de défunt François Le Blanc, vigneron et tonnelier au même lieu, et de défunte Madeleine Serrant, de la gestion, gouvernement et administration qu'il a eu des corps et biens des mineurs susnommés,-partage des deniers provenant de la vente des meubles et effets de maître Charles Leplaideur, décédé chanoine de Saint- Saintin de Meaux,-minute d'un procès-verbal descriptif des tombes de l'église cathédrale, au nombre de 43, tant en pierre qu'en marbre, dressé le jeudi 29 avril 1723, par Denis Muly, bailli de la juridiction temporelle du chapitre Saint-Étienne. Premièrement, au côté droit de l'autel une tombe en marbre noir de 7 pieds 3 pouces de long, sur 3 pieds 6 pouces de large, au sommet de laquelle sont les armes des Séguier, avec chapeau, cordons d'évêque et ornements épiscopaux surmontés d'un D et d'un S entrelacés,-deuxièmement à côté de cette tombe est celle de M. Deligny, de même matière et de même dimensions,-troisièmement, au dessous de celle-ci est

une autre tombe aussi de marbre noir, ayant 6 pieds 10 pouces de long, sur 3 pieds et demie, portant en tête les armes des Bossuet, avec les ornements épiscopaux et une épithaphe latine, etc. Après avoir reconnu les tombes désignées audit procès-verbal, les députés du chapitre ont fait observer au bailli susnommé, qu'en mettant les grilles de fer autour du sanctuaire de l'église, ils avaient été obligés, pour garder l'uniformité, d'ôter une colonne de marbre noir, jaspé de blanc, sur laquelle était posée une urne de bronze doré, renfermant le coeur de M. Louis de Vitry de l'Hôpital, vivant gouverneur de Brie et Champagne, et de la transporter à l'entrée de la chapelle Saint-Pierre. Il a ensuite été convenu que les tombes anciennes sur lesquelles il ne paraissait plus d'inscriptions seraient enlevées pour faire des carreaux destinés à réparer le choeur de la cathédrale, etc.-Translation des sieurs Pierre-Louis Villemain et Louis Mirleau, d'un ordre dans un autre,-fulmination des bulles du pape Innocent XIII, accordées à messire Charles-Claude Andrault de Langeron, clerc du diocèse de Lyon, grand'croix de l'ordre de Malte, lieutenant général des armées du Roi, demeurant à Paris, à l'hôtel d'Enragues, rue de Tournon, pourvu en commende, sur la nomination du Roi, de l'abbaye Notre- Dame de Bolbonne, ordre de Citeaux, diocèse de Mirpoix,-supplique du frère Jacques Chardon, né à Versailles, religieux de l'ordre des frères mineurs de l'étroite observance, profès du couvent de Pontoise, province de l'Ave-Maria, par laquelle il expose « que ses père et mère l'ont par des voyes violentes, forcé et contraint de faire profession dans ledit ordre, et pour cet effect, quoy que le suppliant n'eut aucune vocation, ils l'ont menacé et maltraité de nombre de coups de bastons, jusques dans les rues de Versailles, en présence de plusieurs personnes dignes de foi, etc. » (120 pièces papier)

1722-1723

B410

Plumitif des audiences ordinaires du Bailliage de Meaux.

Apposition de scellés sur les meubles et effets dépendant de la succession de Madeleine de Montoupet, à son décès veuve de Jean Donnant, vivant hôtelier en la maison où pend pour enseigne Les Quatre Vents, sise place Saint-Étienne, inventaire desdits meubles, titres et papiers, dressé à la requête de Jean-Pierre Leclerc, maître tailleur d'habits à Meaux, exécuteur testamentaire de la défunte, assisté de Nicolas de Montoupet, aussi tailleur d'habits, demeurant à Paris, rue de Naples, faubourg Saint-Antoine, paroisse Sainte-Marguerite, neveu et présomptif héritier de Madeleine de Montoupet,-poursuites dirigées contre une fille de Trilport accouchée, suivant elle, d'un enfant mort, sans avoir fait aucune déclaration préalable de sa grossesse, qu'elle a au contraire dissimulée pendant toute sa durée, contrairement à l'Édit de Henri II, et autres Ordonnances rendues depuis, rapport des sieurs Nicolas-François Le Rey et Étienne Barres, chirurgiens-jurés à Meaux, qui, « pour reconnaître si l'enfant estoit uivant lorsqu'il est venu au monde, ont mis une portion du poulmon dans l'eau, qui a

nagé sur la surface de ladite eau, ce qui est une preuve que l'enfant estoit uiuant, parce que l'air a pénétré dans les cellules du poulmon par la respiration », -adjudication au rabais du curage ou vidange de la fausse rivière et du ru d'Étrépilly, lesquels étant remplis de borbier, il en résulte que l'eau, au lieu d'y séjourner se répand dans la prairie, ce qui cause d'autant plus de préjudice aux habitants que leurs marais et leurs prés en sont rouillés, -procès-verbal constatant la mort d'un mendiant trouvé sur le chemin de Meaux à Villenoy, au delà de la ruelle Rechevé, certificat de J. Rochard, maître ès arts en chirurgie, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Meaux, portant qu'il n'a trouvé aucunes causes manifestes de la mort dudit mendiant, « ni vestiges de coups d'armes à feu, d'armes blanches, ni d'instruments contondans », et qu'il n'attribue d'autres causes que celles du mal-être attaché à pareilles misères, -nomination de tuteur et de subrogé- tuteur à la personne et aux biens de Pierre-Étienne Martin, âgé de trois mois, fils de Claude-Étienne Martin, laboureur à Boutigny, et de défunte Marguerite Pinguet, sa femme, nouvellement décédée, -apposition de scellés au domicile de maître Nicolas-Gérard Donnet, prêtre, grand chapelain de l'église cathédrale de Meaux, -inventaire après le décès de Saintin Lemaire, marchand à Marcilly, en présence de Françoise Plocq, sa veuve et autres, -plainte, information, récolement de témoins, etc., pour Jean Patron, vigneron à Crégy, stipulant pour Marie-Anne Patron, sa fille, âgée de dix-sept ans, contre Nicolas Bacuet, fils, demeurant au même lieu, etc. (125 pièces papier)

1746-1748

Minutes du greffe

B375

Minutes du greffe.

Interrogatoire subi devant le bailli de cette juridiction, par Jehanne Le Conte, demeurant à Sancy, en la maison de maître Antoine Duhamel, curé du lieu, demanderesse, contre Madeleine Musnier, veuve de défunt Didier Léger vivant marchand à Meaux, et Annette Cadelle, veuve de Nicolas Violayne, mercier au même lieu, défenderesse : afin de savoir si la première n'a pas été conseillée par maître Lebon, en toutes ses affaires, lors du décès de sieur Jacques Le Roy, chanoine et trésorier de l'église cathédrale dudit Meaux, duquel Jehanne Le Conte était servante, -inventaire des meubles et effets de la succession de maître François Drouyn, en son vivant aussi chanoine de la même église, -information faite à la requête de Charles Clairet, garde des bestiaux à corne du village de Crégy, contre un jeune garçon nommé Charles Leclerc, qui aurait fait aller un chien, étant avec lui, contre un agneau appartenant au demandeur, lequel avait chassé le chien, « ce que voyant ledit jeune garçon se seroit approché du suppliant, auquel en jurant et blasphémant le saint nom de Dieu, il l'auroit grandement baptu et excédé à grands coups de poings, tellement

qu'il est bien offensé. Et non content de ce, ledict jeune homme auroit donné ung coup d'espée à ung petit chien qui appartenoit au suppliant, duquel coup il auroit rendu mort ledit chien », -procès criminel poursuivit à la requête de Claude Dumont, berger de Claude Dumont, demeurant à Crégy, contre plusieurs particuliers qui l'auraient battu, -information faite à la requête de maître Anseline de Caillot, chanoine de Meaux, pour cause de vol, en sa maison canoniale, par Madeleine M. Marie A___ et Jehanne D___, -acte de tutelle de Marie Trudon, fille de feu Jehan et Nicole Treslon, -inventaire des biens de Jehanne Le Crocq, décédée femme de Jacques Treslon, vigneron, à Crégy, -fragment d'inventaire des biens de la succession de noble et scientifique personne messire Pierre de Poussemye, décédé prêtre, chantre, chanoine et official en l'église cathédrale de Meaux, précédé de son testament, en date du 7 juin 1614, par lequel « il veult et ordonne que sou corps soit ensépulturé en l'église des religieux pères Minimes de Fublaines ___ et sur sa fosse sera mise et posé une tombe de marbre, laquelle sera relevée d'un pied de terre, sur laquelle sera gravé et sculté sa figure », Item, donne et laisse auxdits religieux tous ses ornements de chapelle, sans réserve aucune, excepté son calice qu'il lègue à M. Denis Despiez, chanoine, son neveu. Laisse auxdits religieux ses cinq pièces de tapisserie à feuillages verts. Item, leur donne son bassin et son aiguère d'argent. Item, leur lègue la somme de 1,200 livres pour achever leur bâtiment, etc. (93 pièces papier)

1604-1605

2BP2281 1610-1643

2BP2266 1613-1699

B376 Minutes du greffe.

Information faite à la requête du procureur fiscal de la juridiction temporelle du chapitre cathédral et de l'évêché de Meaux, contre le nommé Cardot, homme d'armes de la compagnie du sieur de Vitry, gouverneur et lieutenant pour le Roi, de la ville de Meaux et du pays de Brie, lequel dit Cardot aurait logé ses chevaux en l'hôtel des prisons et grenier du chapitre, sis dans le cloître, et aurait maltraité Jacques Hardy, concierge de l'hôtel, et donné plusieurs coups de poing et de pied à sa femme « et icelle excédée à sang, en quoy ledict Cardot, cheualier, a fait tort tant audit concierge et sa femme », que à MM. les déan, chanoines et chappitre de l'église de Meaux », -poursuites dirigées, à la requête dudit procureur fiscal, contre Anne Pinot, sieur de Vérigny, autre homme d'armes de la même compagnie, pour avoir menacé et exercé des violences envers la personne de maître Claude Coieteux, prêtre, chanoine de Meaux, sieur de Bouzard, plaintes, ordre d'arrestation de l'inculpé, assignations à témoins, etc., -informations réciproques faites à la requête de maître Jean de La Garde, diacre, chanoine de Meaux,

et de Charlotte Boiste, veuve de feu Denis Le Vasseur, qui se seraient injuriés, celle-ci parce que le premier « estant à soupper, en compagnie, en la maison de maître Jean Forgat, prêtre, chanoine, avoit fait, escript et signé ung libel diffamatoire contre l'honneur et bonne renommée de la suppliante et autres personnes qu'il y auroit comprins. S'en seroict plainct à maître ___ Crugeot, aussi prebtre et chanoine, qui y estoit présent, lequel auroit frappé et injurié ladicte suppliante, comme aussy s'en plaignant le jour d'hier aiulict de La Garde, que cela n'estoit honneste et qu'elle estoit femme de bien, sans la blasmer icelluy de La Garde auroit injurié la suppliante, jcelle baptue, outragée de plusieurs coups de pied et de poing, en sorte qu'elle est demeurée au lict mallade, ce qui n'est à tollérer », à quoi le sieur de La Garde répondait, dans sa supplique au bailli du chapitre, que « le mardy 7 mars 1617, six heures de relleuée, luy estant devant son logis canonial, au cloistre de Saint-Estienne, avec quelques ungs de ses confrères, ne seayct qui auroit meu une nommée Charlotte (Boiste), servante de maître Nicolas Joisel, prebtre, aussy chanoyne, de venir attaquer le suppliant de plusieurs injures, disant : voilla les meschans prestres qui ne vallent rien, et que ledit suppliant estoit un b ____, meneux et toucheux de veaux, et qu'il falloit luy bailler le foit, le bannir et l'envoyer aux gallères, et que s'il auoit enuye de se moucher quelle bailleroit le deuant de sa chemise, etc.,-inventaire des biens de la succession de maître Pierre Coiffier, vivant chanoine de Meaux,-information faite par le bailli de la temporalité, sur la déclaration de Pierre Daulx, laboureur à Oissery, conduisant une charrette chargée de grains « dans laquelle estoit sa femme ___ en devalant la montagne proche de Crégy, par ung grand accident, ladicte charette auroit esté renversée et chute sur sa femme, ce quy luy auroit à l'instant causé la mort », etc. (103 pièces papier, 2 pièces parchemin)

1616-1622

B377

Minutes du greffe.

Apposition de scellés en la demeure de noble et scientifique personne M. maître Félix Violat, vivant doyen et chanoine de Meaux, et inventaire de ses biens meubles,-information sur une maladie contagieuse qui a régné à Barcy en 1624, au sujet de laquelle le bailli de la juridiction temporelle du chapitre cathédral a rendu une ordonnance qui « enjoinct à toutes personnes dudict lieu, affligez de la contagion, de se retirer aux loges qui ont esté faictes par les habitans, proche le chemin des carrières de Varredes, au lieudit le champ des Carreaux, pour y demeurer avec leurs bestiaux, sans vaguer ne laisser vaguer leur dicts bestiaux hors les dicts lieux, pour éviter à plus grand mal ____, et se veulent les affligez fréquenter les habitans sains, permettons à ceux-ci les repousser à coups de pierre ____, faisons deffenees auxdits affligez de faire aucune résistance à coups de pierre ny aultrement, à peyne de la vye », -plaintes des religieux Carmes déchaussés de Crégy,

contre des individus passant par dessus les murailles de leurs logis et jardins, pour voler des canards et autres volailles,-information faite sur la requête de maître Germain Maillard, prêtre-vicaire à Crégy, disant que le 14 avril 1625, « luy estant en son presbitaire, seroient entré quelques personnes de la ville de Meaux et autres de Crégy, l'ung desquels se seroit jetté sur le suppliant, sans qu'il luy en eust baillé aucun subject, en sorte qu'il seroit tombé par terre, à cause de laquelle cliuste il a eu la jambe rompue, et se seroient lesdictes personnes à l'instant départies », -procès-verbal d'apposition de scellés sur les biens meubles de messire Jean Chevallier, prêtre, chanoine et chancelier de l'église cathédrale de Meaux, pour la conservation des droits de ses héritiers, demeurant au pays de Normandie,-information faite à la requête de maître Laurent de La Grange, chanoine de Meaux, expositive « qu'estant le jour d'hier (28 juin 1625), en sa maison canoniale, couché en son lict et y pensant estre en repos et seuretté, sur les 9 heures du soir, ne sçayt qui auroit meu maître Denis Lobligeois, aussy chanoine, accompagné d'un sien frère, ung nommé Houssin Moreau, fils de maître Denis Moreau, le fils de maitre Denis Gibert et autres, au suppliant incongnus, lequel ou lesquels seroient venus vaguer et ___ à la porte de sondit logis pour y entrer, se seroient esforcez de la rompre. Et voyant qu'ils ne la pouuoient rompre, auraient jetté des pierres aux fenestres, et estant porteurs d'armes, auraient tiré des coups de pistoletz », etc.,-demande en paiement de diverses sommes faite par les marguilliers et « clocquetiers » de l'église cathédrale, Jean Vion, marchand cirier, Sébastien Gazeau, maitre maçon et autres, contre la succession de maître Adam Nesnard, vivant chanoine et sous- chantre de Meaux,-inventaire après décès des biens meubles de MM. Antoine Crugeot et Jacques Bernard, chanoines,-vente judiciaire d'un pressoir à Crégy, appartenant au nommé Tiquet,-poursuites contre divers habitants de Meaux et des villages circonvoisins, pour faits de chasse sur les terres du chapitre, avec chiens, arquebuses et autres engins, au grand préjudice des sieurs dudit chapitre,-inventaire, après décès, des meubles et effets des successions de maître Antoine Lambert et Nicolas Baillet, chanoines de l'église de Meaux,-20 mai 1623 et 27 novembre 1629, testament de maître Denis Thiercelin, prêtre, grand chapelain de la même église, qui, après s'être recommandé à tous les saints et saintes du paradis, ajoute notamment : « quand il aura pieu à mon Dieu de m'avoir appelé de ce monde, je veux et ordonne que mon corps soit mis en sépulture en l'église monsieur saint Estienne, dans la chapelle monsieur saint Fiacre ou aultre lieu de l'église, tel qu'il plaira à messieurs du chapitre, mes supérieurs, de désigner, et sur la fosse où sera inhumé mon corps, estre mis une tumbre où sera escript à l'entour le lieu de ma nativité, l'année et le jour de mon décedz, et au milieu » d'icelle ces paroles du prophète Job : Miseremini mei, R » (96 pièces papier)

1623-1630

B378

Minutes du greffe.

Demande formée par les Carmes déchaussés de Crégy, en rachat d'une rente de 30 livres, due à la succession de Jean Potin, sur une maison et jardin sis au même lieu, adjugés en justice à Claude Débonnaire, secrétaire de la chambre du Roi, lesquels maison et jardin ont été baillés aux demandeurs, pour la fondation et dotation de leur couvent, à la condition de payer le principal, au capital de 600 livres, pour être employé en achat d'héritages au profit dudit Potin, par l'avis de ses parents, sinon de payer l'intérêt au denier 16, ce qui a été fait jusqu'au temps présent (1632),-inventaire des meubles et effets de maître Mathieu Banchin, vivant prêtre, grand chapelain en l'église cathédrale de Meaux,-procès intenté par les chanoines de cette église, à maître François Robert, prêtre, curé de Barcy, afin de l'obliger à payer et continuer annuellement aux demandeurs, la quantité de 5 minots « boissel » de blé froment. un chapon et un quart de chapon, pour la moitié dont est tenu le défendeur à cause des terres appartenant à la cure de Barcy, l'autre moitié étant due par les marguilliers de l'église du lieu,-inventaire des biens de la succession de maître Jacques Guillemot, vivant petit chapelain en l'église de Meaux,-vente des meubles et effets de cet ecclésiastique,-poursuites dirigées par le procureur fiscal du chapitre de Meaux, contre les sieurs Pierre Sellier, menuisier au Marché de cette ville, et Louis, surnommé Lachaussée, demeurant à Automne, paroisse de Chambry, pour avoir été chasser au bois de Mansigny, appartenant au chapitre Saint-Étienne, « avec chiens, arquebuses, tricqua et aultres engins, ce qui est grandement défendu par les ordonnances du Roy », -vente des meubles et effets de la succession de maître Henri Ribrette, vivant grand chapelain en l'église cathédrale de Meaux, demandes on payement de diverses sommes réclamées par les créanciers du défunt. Parmi les pièces produites à l'appui de ces demandes on trouve un certificat sur formule imprimée, délivré par Robert Convernion, « curé de l'église parochiale de M. Saint-Prix, en la vallée de Montmorency, diocèse de Paris », constatant que Noël Raoul « est venu par dévotion audit lieu, pour M. Henri de La Ribrette », et à l'intention de faire dire la sainte messe, et a baillé pour ce, 10 sous (12 juillet 1533). « Il a achepté un bras et jambe de cire. », -plainte de M. Michel Tellier, grand Chapelain de l'église de Meaux contre Marthe Le Clercq, servante de maître Guy Lepage, chanoine du lieu, femme de mauvaise vie, « ayant eu plusieurs enffans incestueux sans avoir esté maryée, ayant supposé au suppliant avoir eu sa compagnie charnelle et luy avoir fait ung enfant, et aurait faict plusieurs procès allencontre de luy, qui auroient esté terminés par arrest de la Cour, au subject duquel voyant sa malice avoir esté découverte journellement depuis ce temps, a attaqué le suppliant d'injures atroces et scandaleuses, signament cejourd'hui mattin, estant le suppliant proche de sa porte, ladicte Le Clercq, de propos délibéré l'aurait attaqué, disant qu'il estoit ung filz de p___, volleur d'enffans, qu'elle ou son filz en auraient la raison et le tueroit »,

etc.,-compte rendu par maître Denis Tiercelin, grand chapelain de l'église de Meaux, comme exécuteur testamentaire de maître Jean Paupel, vivant prêtre et grand chapelain de ladite église,-inventaire après décès des biens meubles dudit sieur Tiercelin, de ceux de maîtres Nicolas Joisel et Jean Chevalier, tous deux chanoines de ladite église, etc. (183 pièces papier)

1631-1636

B379

Minutes du greffe.

Inventaire et procès-verbal de vente des meubles et effets de feu maître Jehan Lhomme, vivant vicaire de Crégy,-expédition du testament de maître Christophe Balhain, grand chapelain en l'église cathédrale de Meaux, par lequel il recommande son âme à Dieu, et à ce qui lui plaise « la colloquer en son royaume de paradis, au rang des bienheureux, désire, soubz le bon plaisir de MM. du chappitre, arriuant son decedz, son corps estre inhumé et enterré en ladicte église cathédrale, à l'endroit de la porte de Montgarny, proche le mur semant de fermeture au coeur d'icelle église, ordonne, que sur sa fosse, il soit mis et posé une tumhe de pierre de taille sur laquelle sera gravé son nom et qualité, avecq le jour de son decedz », -plainte portée par maître Jacques Niobé, prêtre, curé de Ségy, qui, « estant en un champ pour ramasser la dixme qui luy appartient, ne scait qui a meu Claude Leboucq et ses soyeurs, sans leur faire aucun mal, seraient venus, après plusieurs injures et blasfemes, se jeter sur le suppliant et frappé de coups de pieds et coups de pointz en telle sorte qu'ilz l'ont grandement offensé », -procès-verbal constatant qu'à la réquisition des héritiers de maître Claude Clarcellier, chanoine de Meaux, les scellés n'ont pas été apposés sur les meubles et effets de ce dernier,-procès-verbal d'apposition de scellés sur les biens meubles de maître Jehan Le Roux, prêtre, chapelain de l'église dudit Meaux, et extrait de son testament,-inventaire des meubles et effets de la succession de maître Guy Dubois, chanoine et sous-chantre en la même église,-procès-verbal de visite d'une maison canoniale et héréditaire, sise à Meaux, rue du cloître, fait à la requête de maître Nicolas-Ouyn de Lormelée, prêtre, licencié en droit, curé de Mareuil et promoteur de l'évêque de Meaux, détenteur de la maison susdite,-interrogatoire de Catherine Delaroche, âgée de vingt ans, étant au service du sieur Dantan, chanoine, dans le logis duquel elle serait accouchée d'une fille,-plainte de maître Michel Tellier, grand chapelain de la cathédrale, contre Barbe Guichard, sa servante, qui lui aurait dérobé en plusieurs fois, jusqu'à 300 livres copie du procès-verbal de la réforme introduite en l'abbaye Notre-Dame de Chaage, suivant une ordonnance de Mgr. Dominique Séguier, évêque de Meaux, et arrêt du Conseil privé du Roi, obtenu par messire Guillaume Charrier, aumônier de Sa Majesté, abbé commendataire de Chaage, à ce procès-verbal est joint une copie informe de la fondation de cette abbaye, en 1135, par les chanoines de l'église Saint-Étienne, au lieu où l'on suppose qu'était autrefois la

cathédrale et plus anciennement un amphithéâtre destiné aux spectacles populaires,-copie du testament de maître Henri Legrain, prêtre, grand chapelain en l'église cathédrale Saint-Étienne de Meaux, et curé de la paroisse Saint-Germain-lez-Cormillon, hors la ville et Marché dudit Meaux,-requête du procureur fiscal au bailliage de la juridiction temporelle du chapitre, par laquelle il expose que, nonobstant les défenses qui ont été faites à ceux de la religion prétendue réformée, résidant à Crégy, de faire aucune assemblée en la place publique et de jouer pendant le service divin, qui se fait en l'église du lieu, ils n'en ont tenu aucun compte,-inventaire des meubles et effets de maître Jean Guesnot, vivant prêtre et chapelain de l'église cathédrale de Meaux,-procès-verbal de visite constatant les réparations qu'il est nécessaire de faire à une maison sise audit Meaux, rue du cloître, tenant aux remparts de la ville et dépendant de la chapelle du Fidelium, en laquelle maison demeure M. Léger, aussi chapelain de la même église,-transaction entre l'évêque de Meaux, Mgr Dominique Séguier, et les manants et habitants de Germigny-l'évêque, sur les contestations élevées entr'eux, au sujet de la coupe de 6 arpents de bois à prendre dans ceux dudit Germigny et de Montceaux, par laquelle le seigneur évêque déclare : « quoique lesdits 6 arpents de bois taillis ne puissent rendre par an, ausdits habitants, la quantité d'un millier de fagots, néanmoins il leur en accorde six milliers faits et façonnés (1650) », etc. (158 pièces papier)

1637-1650

B380

Minutes du greffe.

Inventaire des meubles et effets provenant de la succession de David Le Crocq, en son vivant demeurant à Crégy, et grosse du procès-verbal de vente de ces objets, dont le produit est de 371 livres 8 sous,-plainte et demande formée par Jean Duflocq, laboureur à Brégy, contre Marie Richard, femme d'Elie Villeré, condamnée à 15 livres de provision alimentaire pour avoir frappé et excédé le plaignant, rapports de chirurgiens et enquête à ce sujet,- inventaire après décès de maître Léonard Le Facq, vivant chanoine de l'église de Meaux. Dans une petite chambre attenant celle où il est décédé, était « un coffre de bois, duquel ayant été fait ouverture, s'est trouvé au guichet dudit coffre une petite bourse de satain bleuf dans laquelle estoit, en or, 61 pistolles et demye avecq 12 cadruppe d'Espagne, aussy 4 cadruppe et 1 pistolle d'Italie, 16 louis d'or, 1 pistolle, 5 demy louis, aussy d'or, et un double louis de 2 pistolles. En quarts d'escus a été trouvé, dans une bourse a 4 boursillons, l'un desquels contenait 53 quarts d'escus, 14 demi-quarts d'escuz, 3 testons », etc.,-apposition de scellés après la mort de maître Roland Béthisy, grand chapelain en l'église cathédrale, sur les meubles et portes de son appartement,-information faite à la requête de Gervais Bégat, laboureur à Changy, contre Françoise Fournier, veuve de François Fremancour, contre son fils et contre François Seigneur, qui, « sans leur avoir baillé aucun subject,

l'auroient attaquez, estant armez de pistolet, de fourche et baston, jurant et blasphémant le saint nom de Dieu, disant par le sangdieu, mordieu, il faut tuer ce volleur cy, quy nous a donné de la taille,» etc.,-plainte portée par maître Martin Dantan, prêtre, chanoine et syndic du chapitre de Meaux, par laquelle il expose « que, combien qu'il n'ayt donné aucun subject à Jean Daubigny et à sa femme, demeurant à Marcilly, de se déporter des respects qu'ils doibuent au suppliant comme l'un des seigneurs dudict Marcilly, néantmoins il est aduertie que le 12e jour de février (1655), la femme dudict Daubigny, en présence de son mary, de lui provocquée, auroit dict et proféré plusieurs injures contre l'honneur du suppliant, disant qu'il estait une peste de prebtre, qu'il ne valoit pas le diable, et voudroict que le diable luy eust tordu le col, et que s'il se présentait elle l'assommeroit à coups de pierre », -requête présentée au bailli du chapitre de Meaux, par maître Gilles Camus, grand chapelain de l'église cathédrale, contre Philippe Pia, passementier, sa femme et sa mère, pour avoir dit que le requérant cachait « une garse en sa maison, laquelle il auroit engrossée, qu'il avoit une servante à laquelle il avoit fait prendre du breuvage crainte de grossesse, et qu'il luy auroit faict tirer du sang du pied, que le suppliant ne se pouvoit passer d'une garse et qu'il n'étoit qu'un putier, qu'il estait ung gueux, ung coquin », etc., -du 1er août 1656, ordonnance rendue au nom du chapitre, portant « défences réitérées à toutes personnes de se promener, pendant le service divin, dans l'église cathédrale et sur les paruis d'icelle ni d'y faire aucune assemblée le soir, comme aussy de jouer sur lesditz paruis, aux cartes, dez, ny autres jeux à telle heure que ce soit, et sy sont faictes défences à toutes personnes de mettre aucunes immondices et ordures sur lesdits paruis, et autour de ladicte esglise, ains est enjoinct à ceux quy sont résidans, à l'enceinte, de tenir les places nettes, le tout sur peine de 10 liures d'amende pour chacune contravention, et de prison à l'esgard de ceux quy seront trouués jouant sur lesditz paruis. Seront lesdictes défences lues, et publiées à son de trompe et crys publics, et affichées aux portes de ladicte esglise, ad ce que nul n'en prétendre cause d'ignorance. Faict le premier jour d'aoust 1656, signé : Le Conte », -demande à fin de visite d'une maison dépendant du chapitre, dite La Croix de fer, sise à Meaux, rue des fromages, acquise par maître François Ducastel, facteur d'orgues au même lieu, -du 20 juillet 1657, ordonnance rendue par le bailli du chapitre qui « enjoinct à toutes personnes d'endixoller (mettre en dizeaux) leurs grains, avecq défences de les leuer des champs, sinon entre deux soleils, afin que la dixme y puisse estre prise et paier sans fraude », -inventaire fait après le décès de maître Jehan Forjat, vivant chanoine de Meaux, etc. (150 pièces papier)

1651-1660

2BP2282

1654-1656

B381

Minutes du greffe.

Information faite par le bailli du chapitre de Meaux, à la requête de Nicolas Boudier, charpentier, pour Anne Pierquin, sa femme, qui, sortant sur les 9 heures du matin « de la prédication de Saint-Étienne », a été injuriée, et maltraitée par Geneviève Jarry, femme de Pierre Féron, -rapport de Nicolas Grongnart, messier du vignoble de Crégy, qui déclare que « faisant la recherche dans les vignes pour voir et empêcher que les passans et bestiaux ne fassent aucuns dégatz ni preigent aucuns raisins dans les vignes, il a trouué, sur les 7 ou 8 heures du matin, la quantité de 23 bestes à cornes dans quelques vignes appartenant à des particuliers du village de Crégy, qui faisoient grand dégatz dans ces vignes, jusque a en manger les raisins, voyant ledit dégatz le déclarant a pris et amené prisonniers lesditz bestiaux, assisté de Claude Martin, messier du vignoble de la justice, ne les pouvant amener luy seul attendu la quantité », -inventaire fait après le décès de maître Jean Angilbert. vivant prêtre, chanoine et chantre de l'église cathédrale, après apposition de scellés sur « les coffres, bahus », etc., de la maison en laquelle ledict sieur Angilbert est décédé, -rapport des sieurs Kocquet et Dumont, chirurgiens « jurez et commis aux rapports du premier médecin du Roy, dans la ville, marché, faubourgs et banlieue « de Meaux, après avoir visité Noël Mélique, vigneron à Crégy, frappé d'un violent coup de pierre par Jean Legrand, qui venait de maltraiter Marie, fille du plaignant, âgée de neuf à dix ans, -demande en requête, profit, et adjudication de dépens, formée contre les habitants de Crégy, dans une instance poursuivie contre eux, par Antoine de Brie, ancien maître d'école du lieu, demandeur en paiement d'une somme de 15 livres, pour trois quartiers de ses gages, -procès- criminel extraordinairement fait à la requête de Nicolas Mondolot, procureur en l'officialité de Meaux, contre trois individus qui l'auraient assailli et qui aurait été trouvé, par les médecins chargés de le visiter, atteint de deux plaies qui leur ont semblé « avoir esté faictes d'un seul coup, par instrument picquant et tranchant, comme espée, bayonnette ou chose semblable, dont l'entrée, qui est grande d'une pièce de 60 solz ou environ, est située en la partie gauche et latérale de la région hypogastrique, passant vers la crête de l'os ischion, pénétrant les muscles obliques, ascendans, descendans et transversaux, va sortir entre les apophises des vertèbres inférieures des lombes », requêtes du demandeur, rapports, information, confrontation, interrogatoires des assassins, etc., etc., et conclusions du procureur fiscal qui les déclare « vrais contumax et suffisamment atteints et convaincus des cas et excès mentionnés au procès, par eux commis sur le grand parvis de l'église cathédrale de cette ville de Meaux, et de bris de prison, pour réparations de quoy il les condamne à faire amende honorable nuds en chemise, tenans en leurs mains une torche ardente du poids de 2 liures, et estans nue teste et à genoux, deuant la principale porte de laditte église cathédrale, dire et déclarer que, témérairement,

meschamment et de propos délibéré, ils ont commis lesdits excès et outrages en la personne dudit Mondolot, et violemment fait le bris de prison, dont ils demandent pardon à Dieu, à Messieurs (du chapitre) et au demandeur », plainte portée contre ce dernier par le sieur Louis de Gron, sieur de La Cour-Silly, fils de Louis de Gron, sieur de La Chapelle, chargé de la procuration de messire Gabriel de Villars, fermier général des Aides de France, pour la perception des droits d'aides de la ville et Élection de Meaux, Guillaume Desaubaux dit La Ferté et Thomas Dupleix dit Desbordes, commis auxdites Aides, accusés des faits ci-dessus, lesquels ont exposés à la Cour « que les nommez Mondolot, Souchu et Rayer ayant, avec leurs complices, grandement outragé et excédé les supplians, mesme exité une émotion populaire dans la ville de Meaux, allencontre d'eux, enfoncé les portes du bureau de la recepte desdicts droicts, et icelluy exposé au pillage, ledict de Villars, fermier et les supplians en ont rendu leur plainte à la Cour », laquelle leur a permis d'en faire informer,-déclaration de Pierre Cayer, avocat en Parlement, bailli de la juridiction temporelle du chapitre de Meaux, expositive que le vendredi 24 octobre 1664, environ à 6 heures du matin, il a été averti, par sa servante, qu'un nommé La Chapelle, ci-devant prisonnier dudit chapitre demandait à lui parler, qu'après être entré en la chambre du déclarant, le sieur de La Chapelle lui avait dit qu'il n'avait pas voulu passer par la ville de Meaux sans avoir l'honneur de le voir, pour le remercier de l'avoir fait assez humainement traiter, pendant qu'il était en prison. A quoi, après explications, le sieur Cayer lui aurait répliqué que, s'il n'était pas encore au lit, il serait obligé de le faire arrêter et qu'il eût à se retirer. Silice, ledit sieur de La Chapelle a répondu qu'il n'appréhendait pas que le sieur Mondolot le fit arrêter, étant accompagné de quinze ou vingt gentilshommes de ses amis, restés à vingt ou trente pas de la maison du déclarant, etc. (85 pièces papier, 1 pièce parchemin)

1661-1668

B382

Minutes du greffe.

Apposition et levée de scellés : au logis où est décédé maître Étienne de La Garde, vivant chanoine de l'église de Meaux, faites à la requête du procureur fiscal en la maison où demeurait maître Louis Guibora, conseiller du Roi, grènetier au Grenier à sel dudit Meaux, décédé à Paris, inventaire des meubles et effets du défunt, dressé par Pierre Cayer, bailli du chapitre cathédral de Saint-Étienne, à la diligence de messire Eustache Desfossez, chevalier, seigneur de Jouagne et d'Arguery, exécuteur testamentaire du sieur Guibora, jugement rendu entre M. Desfossez et différents créanciers de la succession laissée par ledit Guibora,-annonce faite sous l'autorité du chapitre et de son bailli, de la vente des héritages « procédant de la succession de feu Antoine de Mony, vivant exempt en la maréchaussée de Meaux, sur l'enchère de 1,200 livres », -inventaire fait après le décès de messire Louis de La Tour,

vivant chanoine de Meaux, en exécution d'un jugement rendu par le bailli du chapitre, sur la requête de M. Pierre de Bragelongne, aussi chanoine de ladite église, exécuteur testamentaire du défunt, de M. Toussaint Legagneur, argentier de Mgr le duc d'Orléans, fondé de procuration de la dame Louise de Taverny, veuve de messire Jacques d'Esmay, vivant seigneur de La Chenetz (Chênaie?), habile à se porter héritier dudit défunt sieur de La Tour, son neveu,-procès-verhal de la levée du corps d'un individu reconnu être celui du sieur Jean Janot, sujet au mal caduc, à la recherche duquel Edmée Maugras et sa fille, ne le voyant pas rentrer à la maison, seraient allées, et « le trouvèrent dans un petit ruisseau, proche et au bout des vignes des Larris, le visage en dessous, dans l'eau dudit ruisseau, et tout le reste du corps, qu'il estoit mort, lequel ladite femme aydée, de sa fille, l'auroient tiré dudit ruisseau, et icelluy laissé sur le bord, les pieds dans l'eau », information à ce sujet,-inventaire des biens meubles et effets laissés après le décès de maître Pierre Lobligeois, vivant chanoine de Meaux,-procès poursuivi à la requête des veuves et enfants des défunts Jean de Saacy et Roland Maucarré, vivants laboureurs à Marcilly, contre Nicolas Jullien, aussi laboureur au même lieu, Marie Buisson, sa femme et Anne Jullien, leur soeur, pour avoir empêché Louis Chrestien, huissier et ses assistants, de mettre à exécution, en la maison des défendeurs, une sentence de la juridiction temporelle du chapitre,-information, interrogatoire, conclusions et jugement, le tout fait et prononcé sur la requête de maître Jacques Prévost, prêtre, grand chapelain en l'église de Meaux, qui a exposé que, le 5 du mois de décembre 1672, maître Michel-Louis Guillier, avocat, demeurant dans le cloître de la ville, était venu « dans l'allée du suppliant lui dire pourquoi il avait cassé ses vitres, dont le suppliant n'avoit aucune connoissance, et aiant dit au sieur Guillier qu'il se retirât, et qu'il avoit tort de lui imposer (imputer ?) un fait calommieux, n'étant pas de la condition d'agir de la sorte, ledit Guillier vaumie plusieurs injures contre ledit suppliant, et l'auroit appelé b___ de prestre qui boit après minuit, et ensuite va dire la messe », -information faite à la requête de Jean Caboche, marchand mercier à Meaux, contre le sieur Mérant, l'un des gardes du corps du Roi, qui aurait maltraité un petit Savoyard, étant au service du demandeur, et ensuite aurait donné plusieurs coups d'épée à ce dernier,-compte rendu par M. Pierre de Bragelongne, chanoine en l'église cathédrale de Meaux, comme exécuteur du testament de messire Louis de La Tour, vivant aussi chanoine de la même église, à messire Nicolas d'Esmée, chevalier, seigneur de La Chesnaye. gouverneur pour le Roi, des ville et fort de Meulan, gentilhomme ordinaire de la manche de Mgr. le Dauphin, seul héritier de dame Louise de Taverny, sa mère, veuve de messire Jacques d'Esmée, maréchal des logis des deux cents chevau-légers du Roi, ladite dame ci-devant sous-gouvernante de Sa Majesté,-inventaire après le décès de maître Daniel Petit, chanoine et trésorier de l'église Saint-Étienne de Meaux, à la requête de

Jeanne Setier de La Sellière, légataire et exécutrice du testament olographe du défunt,-ordonnance de Mgr. Dominique de Ligny, évêque de Meaux, contre les maires établis par lui aux justices de Varredes, Étrépilly, Germigny-l'Évêque, Trilport, etc., « qui entreprenoient de connaître des causes et matières excédentes et au-dessus de leurs pouvoirs », etc. (102 pièces papier)

1669-1673

B383

Minutes du greffe.

Procès intenté par Michel-Louis Guillier, avocat en Parlement, demeurant à Meaux, dans le cloître de cette ville, contre le nommé Annet Mérand, l'un des gardes du corps du Roi, résidant à Paris, et Élisabeth Régnier, sa femme, accusés d'avoir commis chez le plaignant, et en son absence, un vol d'argent, procès-verbal constatant l'état dans lequel a été trouvée sa maison « après le prétendu vol à lui fait », ledit procès-verbal dressé par le bailli du chapitre, qui a reconnu que la porte de devant de la maison du sieur Guillier. était ouverte et la gâche rompue au moyen d'une pince de fer, qu'une armoire avait eu sa serrure forcée, de plus il a été trouvé sur un lit, étant dans une sallette basse, un petit sac vide et autour cinq petits billets en forme d'étiquettes, lesquels billets, joints au dossier, portent les indications suivantes : « 165 escus blancs, 323 livres, 50 escus blancs, 32 louis d'or, un demi-louis d'or, 6 lis d'or et un escu d'or, 1,000 livres, 140 escus d'or, 37 louis d'or, 3 demi-louis d'or et 8 lis d'or », interrogatoires des accusés Mérand, information sur les faits, confrontation et récolement de témoins, etc.,-inventaire des biens meubles fait après le décès de maître Jean de Bourdel, vivant chanoine de Meaux,-apposition de scellés sur les meubles et portes de la maison où est mort M. Claude Rayan, prêtre et grand chapelain de l'église dudit lieu,-procès-verbal d'évasion du sieur Mérand susnommé, et procédure à ce sujet,-information sur la plainte portée devant le bailli du chapitre, par Louis- Toussaint Berthault, procureur ès sièges royaux de Meaux, par laquelle il expose que «le jour d'hier (22 novembre 1677), dans l'église cathédrale Saint-Etienne de Meaux, où il entendait les vespres de Sainte-Cécile, le nommé Gabriel Martin, espicier audit lieu auroit, sans aucun subject, attaqué le suppliant d'injures l'appelant fripon, et non content de ce, lui auroit donné plusieurs coups de baston, en présence de toute l'assemblée qui estoit dans ladite église », sous le prétexte que le demandeur causait et riait avec des filles, ce dont l'accusé est convenu dans son interrogatoire,-copie du testament de Michel Bourlon, prêtre et chanoine de l'église de Meaux, « le premier de tous les pécheurs et le plus nécessaire de la miséricorde de Dieu », procès-verbal d'apposition de scellés sur les meubles du testateur, requête à fin de levée de scellés, pour pouvoir procéder à sa sépulture, ladite requête présentée par Michel Bourlon, marchand drapier à Paris, noble homme Thomas Langrené, médecin ordinaire, servant par quartier, de son A. R. feu Mgr. le duc d'Orléans et Jacques Le Couteulx, contrôleur des rentes

de la ville de Paris, ayant épousé : l'un, Marie, et l'autre Madeleine Bourlon,-copie de l'acte de nomination du sieur Simon Canaple, tuteur aux cinq enfants mineurs de Simon Dumont, vivant laboureur et voiturier par eau à Germigny-l'Évêque, et de Marguerite Bluteau, sa femme, ledit acte suivi du compte rendu devant le bailli de la juridiction temporelle de l'évêché de Meaux, par Simon Canaple susnommé, aux créanciers de la succession des père et mère des mineurs Dumont, de la charge et administration de leurs biens,-information faite à la requête de Nicolas Julien, laboureur à Marcilly, contre Pierre de Sacy, aussi laboureur au même lieu, qui, étant à travailler, « auroit quitté sa charrue, se serait garni d'un playon de charrue avec lequel il serait venu attaquer le suppliant », -apposition, levée de scellés et inventaire des meubles et effets dressés après le décès de M. Michel Caignet, curé de Crégy,-actes de même nature faits pour la conservation des droits des héritiers de M. Louis Séguier, vivant prêtre, chanoine en l'église cathédrale Saint-Étienne de Meaux, etc. (144 pièces papier)

1673-1677

B384

Minutes du greffe.

Inventaire fait après le décès de Laurent Truet, à la requête de Marie Noël, sa femme, comme tutrice de son fils mineur « de tous et chacun les biens meubles, titres et papiers de la succession du défunt », -décembre 1678. Suppression du petit cimetière de Juilly. Requête présentée à Mgr. l'évêque de Meaux, par M. Jean Joysel, avocat en Parlement, seigneur de la terre de Juilly, « disant que devant la porte de la maison seigneuriale dudit lieu, l'abbaye unie aux frères de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré de Paris, il y a le cimetière de ladite paroisse de Juilly, divisé en deux par le chemin qui conduit à l'église paroissiale, dont il y a une partie du côté gauche, plus petite beaucoup, dans laquelle il y a 30 ans et plus que l'on y a enterré aucun corps mort ____ », et comme cette place servirait d'entrée, tant à ladite maison seigneuriale, qu'à l'abbaye, le requérant prie le seigneur évêque de vouloir bien ordonner que cette partie du cimetière sera convertie en place pour la commodité publique, et les terres transportées dans le grand cimetière, le tout aux frais du suppliant, ordonnance signée : D. de Ligny, Ev. de Meaux, faisant droit à ladite requête, avec le consentement des principaux habitants de Juilly, -dictum pour Marie Meunier, veuve de Roland Maucarré, demeurant à Marcilly, défenderesse, contre Nicolas Julien, laboureur au même lieu, demandeur en restitution de fumiers enlevés de la ferme occupée par la défenderesse et reprise par ledit sieur Julien, -apposition de scellés sur les meubles et aux portes du logis de maître Jean Flavet, prêtre, grand chapelain en l'église de Meaux, pour la conservation des droits de qui il appartiendra, jugement portant description et inventaire des titres, registres et papiers dudit sieur Flavet, -information contre Jeanne Mirault, femme de Jean Macquigny, vigneron à Crégy, pour injures et excès commis à l'encontre de Jeanne Villeré, lui disant : « ta

mère est une gendarmeresse, qu'elle auoit vollé pendant les guerres avec les gendarmes », et non contente de ce, « elle se serait jettée sur ladite Villeré, lui auroit baillé plusieurs coups de poings et de pieds, 1'auroit jettée à terre, mis ses deux genoux sur son estomac en lui baillant encore plusieurs coups, dont la fille Villeré est beaucoup blessée et en danger de perdre la vie », - jugement de délibéré rendu entre maître Charles Le Chevallier, l'un des notaires de la ville de Cherbourg, au nom de Marie Lefourdray, sa femme, soeur utérine et seule héritière aux meubles, acquêts et conquets de défunt maître Jacques Lesept, vivant prêtre, grand chapelain de l'église Saint-Étienne de Meaux et curé de Saint-Germain-lez-Cornillon de cette ville, -grosse d'une information faite par Robert Dubois, maire, juge et garde de la mairie de Boutigny, pour les chanoines de Meaux, contre Antoine Leplaideur, marchand à Gerbour, qui avait blessé par accident Nicolas Rivière, plâtrier à Montceaux, en lâchant de ses mains un pistolet dont le coup aurait atteint ce dernier au menton et à la gorge, « duquel coup ledit Rivière tomba par terre, disant qu'il se mourroit et qu'on allat en diligence quérir un confesseur, le sang sortant de ses playes en abondance », etc., récolement des titres et papiers des archives de l'évêché de Meaux, après le décès de messire Dominique de Ligny, évêque du diocèse, arrivé sur la fin du mois d'avril 1681, ledit récolement fait ensuite de la levée des scellés apposés à la porte du trésor et archives dudit évêché, à la requête de messire Jacques-Bénigne Bossuet, nommé par le Roi, au siège épiscopal de Meaux, et qui en a pris possession le dimanche 8 du mois de février 1682. Après la reconnaissance des scellés trouvés sains et entiers par le garde des sceaux et le lieutenant général du bailliage de Meaux, seraient entrés « audit trésor, assistés du procureur du Roi et autres, ils auraient trouvé sur la table, parmi plusieurs papiers, un registre in-folio, couvert de basane verte, contenant 289 feuillets cotez, lequel registre commence par ces mots : Inventaire général des tiltres, papiers et enseignements estans au trésor de l'evesché de Meaux, en l'hôtel épiscopal du lieu, concernant le spirituel et temporel dudit evesché, mis en ordre et fidel inventaire fait en 1657, par le commandement de Mgr. Dominique Séguier, conseiller d'Estat ordinaire, éuesque de Meaux et premier aumônier du Roy, par maître Nicolas Pinet, avocat en Parlement et garde des archives du Clergé de France », -apposition et levée de scellés aux meubles et effets de maître André Perchert, vivant prêtre, grand chapelain de l'église de Meaux, au logis duquel s'est trouvé, dans une petite cassette de cuir noir, deux « flambeaux, un bassin à laver les mains, un pot, une escuelle, une saillièrre à quatre cases, une mouchette avec son estuy, un moustardier, un chandellier d'estudde, deux petites couronnes, 11 cueilleres, 11 fourchettes et 100 jetons, le tout d'agent », etc. (105 pièces papier)

1677-1683

B385

Minutes du greffe.

Plainte, rapport de chirurgien, information et demande en 150 livres de provision alimentaire pour subvenir aux pensements, médicaments et vivres, le tout fait à la requête de Pierre Duchesne, marchand joaillier, demeurant ès faubourg Saint-Laurent à Paris, et de présent à Meaux, où il est en danger de perdre la vie. « disant qu'il est venu au village de Crégy pour tascher à vendre sa marchandise le jour de la foire qui s'y tient tous les ans le jour et feste Saint-Laurent », que la femme du suppliant aurait été injuriée par le nommé Claude Lefèvre et trois soldats qui buvaient dans un cabaret où la dame Duchesne était allée chercher du pain qu'elle y avait laissé, que le suppliant étant entré lui-même en ce cabaret, pour prendre une chopine de vin, et ayant entendu répéter les injures adressées à sa femme, il aurait dit à « Lefèvre qu'il parloit bien insolamment, et qu'à l'instant celui-ci se jeta sur le suppliant, auquel il a donné un coup de poing dans l'oeil gauche, et un des soldats lui donna un coup d'épée sur la teste du costé du tranchant, dont le suppliant et grièvement offensé et en danger de sa personne », -requête présentée à l'évêque de Meaux par M. Étienne-Bernard Langlois, écuyer, seigneur de Montry, dit Les Hautes-Maisons, écuyer de la Reine, lequel expose qu'il y a eu une chapelle construite en sa maison dudit Montry, mais qu'on a discontinué d'y célébrer la messe, pendant quelques temps, ce qui oblige le requérant, dans la crainte que cette chapelle ait été profanée, de prier Sa Grandeur de vouloir bien en ordonner la bénédiction, ordonnance du sieur C. Pastel, vicaire général du seigneur évêque, qui commet les sieurs Vincent, curé de Montry, et François de Clémy, curé de Coupvray, pour informer sur ladite requête, -ordonnance du bailli de la juridiction temporelle de l'église de Meaux, rendue sur la demande du procureur fiscal, portant défense « à toute sorte de personnes de mener avec elles des chiens dans l'église cathédrale à peine contre les contrevenans, de 60 solz d'amende, comme aussy contre ceux ou celles qui porteront ou feront porter des immondices autour ladite église », -fulmination des bulles du pape Innocent XI, par Henri Mondolot, théologal de l'insigne église de Meaux, chanoine et official de l'illustrissime et révérendissime seigneur Jacques-Bénigne Bossuet, évêque du diocèse, lesdites bulles portant nomination, comme abbé commandataire de l'abbaye Notre-Dame de Chaage, de M. Louis-Philippe de Rouvroy, cleric du diocèse de Paris, -procès intenté à la requête de Jacques Carré, vigneron à Crégy, contre Nicolas Le Maître, apothicaire à Meaux, et Honoré, chirurgien à Saint-Jean, pour avoir pratiqué sur le corps du demandeur plusieurs incisions, « d'où il sort quantité de matières séreuses, purulentes et indigestes », rapport de médecins, enquêtes et récolement de témoins à ce sujet, -apposition de scellés aux meubles et effets de maître Jacques Rousse, vivant prêtre, chanoine et trésorier en l'église cathédrale Saint Etienne de Meaux, requête des sieurs Jean Rousse, marchand à Hauteville, près Château-Porcien, Marguerite

Martin, veuve de Renault Rousse, vivant maître chirurgien, bourgeois de Paris, et demoiselle Jeanne Setier, exécuteurs testamentaires du défunt, pour obtenir la levée desdits scellés, inventaire, états de frais, etc.,-procès poursuivi à la requête de messire Louis-Philippe de Rouvroy, abbé commendataire de Chaage, succédant aux effets et pécule de défunt Pierre Carré, religieux profès de ladite abbaye, prébendé en l'église cathédrale de Meaux, contre différentes personnes, et notamment contre la servante du défunt qui, pendant sa maladie, aurait pris et emporté de la maison en laquelle il est décédé, les plus précieux meubles qui s'y trouvaient, plusieurs sommes de deniers, quantité d'argenterie, une cassette pleine de papiers, du linge, vaisselle, livres, registres, etc. (97 pièces papier)

1684-1688

B386

Minutes du greffe.

Enquête faite par Louis Beauquesne, bailli du chapitre, sur la plainte portée par Pierre Richard, vigneron à Crégy, stipulant pour Madeleine Ragon, sa femme, contre Simon Godart, aussi vigneron au même lieu, et Marguerite Regnier, sa femme, pour mauvais traitements et injures, sentence qui condamne les défendeurs, solidairement, à payer aux plaignants la somme de 36 livres pour toutes réparations, dommages et intérêts,-apposition de scellés aux meubles et effets de maître Louis Caignet, vivant prêtre, bachelier en théologie et chanoine de Meaux, requête présentée au bailli du chapitre par le sieur Philippe Forbet, neveu du défunt, pour obtenir la levée des scellés, inventaire des effets laissés par ledit sieur Caignet, déclaration de sa dernière volonté tenant lieu de testament,-procès-verbal de la levée du corps de Claude Heuzé, garde des chasses de M. l'abbé de Lorraine, en sa seigneurie de Saint-Faron, rapport des sieurs François Rey, lieutenant du premier chirurgien du Roi, Claude Hariande et Louis Picot, constatant que ledit sieur Heuzé a été assassiné,-procès entre Jean Lefèvre et Nicolas Julien, tous deux laboureurs à Marcilly, s'accusant de s'être portés à des voies de fait l'un envers l'autre,-actes de tutelle et de curatelle de l'enfant mineur des sieur et dame Jacques Bichu, vigneron à Crégy, et de Jeanne Adam, première femme de celui-ci, lesdits actes suivis de l'inventaire des biens meubles laissés après le décès de cette dernière,-inventaire des biens meubles, vaisselle d'argent, titres, papiers et contrats de maître Martin Dantan, vivant prêtre, chanoine de l'église de Meaux, trouvés dans sa maison sise au cloître de cette ville,-apposition de scellés aux effets de maître Charles Pastel, prêtre, chanoine et grand vicaire en l'église susdite, docteur en théologie de la Faculté de Paris, requête à fin de levée de ces scellés présentée au bailli du chapitre de Meaux, par François Pastel, procureur en la Sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Riom, demoiselles Anne, Jeanne et Marie Pastel, soeurs, Antoine Thévenot, aussi procureur aux mêmes sièges, et demoiselle Antoinette Thévenot, tous héritiers du sieur Pastel,-

inventaire dressé par Isaac Michel, procureur aux sièges royaux de Meaux, maire de Barcy et Mansigny, pour le chapitre de l'église Saint-Étienne, des biens meubles, titres et papiers provenant de la succession du nommé Nicolas Panier l'aîné, vivant laboureur à Barcy, -enquête faite par Charles Leplaideur, avocat en Parlement, bailli du chapitre de Meaux, sur la demande de Nicolas Julien, laboureur à Marcilly, contre Gilles Rain, meunier du moulin de Marcilly, auquel le demandeur aurait arraché des mains un nerf de boeuf, en lui disant qu'il était un voleur, et qu'il lui avait volé sa farine, à quoi ledit Rain «répliqua et dit que c'estoit un volleur lui-mesme et un fils de p ____, etc. »,-information par ledit sieur Leplaideur, à la requête de Jean Protais, maître tisserand en toile à Meaux, stipulant pour Marie Chastelain, sa femme, qui, se promenant avec trois de ses voisines, le 4 octobre 1691, sur le haut des vignes des Larris, aurait été assaillie par Simonne Le Comte, femme de Claude Martin, demeurant au faubourg Saint-Nicolas dudit Meaux, et tirée dans les vignes, et qu'à l'instant le mari de Simonne Le Comte, serait survenu et « auroit donné un grand coup de pied sur la teste de la femme du suppliant, ayant une pierre à sa main, duquel coup il l'auroit jetté par terre, en l'appelant putain, bougresse, volleuse qui vient manger mon raisin, duquel coupt et chutte la femme du suppliant est grievement blessée à la teste et aux reins », etc. (148 pièces papier, 1 pièce parchemin)

1689-1691

B387

Minutes du greffe.

Inventaire fait à la requête, poursuites et diligences de : Claude Guillard, vigneron au faubourg Saint-Nicolas de Meaux, tuteur subrogé à l'enfant mineur de défunt Jean Geoffroy, vivant aussi vigneron demeurant à Crégy et d'Anne Plocque, sa femme, des biens meubles demeurés dans la maison où est décédée cette dernière, -maître Michel Moreau, ancien greffier de l'Élection de Meaux, en son nom, à cause de la communauté qui a existée entre lui et demoiselle Françoise Verjuet, son épouse, et comme tuteur de ses deux enfants mineurs. Principaux objets inventoriés : un grand miroir garni de sa bordure dorée, prisé avec les doux aussi dorés, 20 livres, un petit prie-Dieu en bois de noyer, 10 sous, un tableau à bordure noire où est représenté un crucifix, 20 sous, une grande cassette de tapisserie garnie de cloux et serrure dorée, 24 livres, un petit reliquaire et un agnus, prisés ensemble 10 sous, une grande couche en bois de noyer à colonnes torsées, avec sa garniture, 130 livres, etc., -affirmation d'inventaire par demoiselle Suzanne Troisvallets, veuve d'Antoine Navarre, vivant chef de panneterie du Roi, demeurant à Meaux, rue du Cloître, Louis Navarre, laboureur à la ferme de Pizeux, paroisse de Villenoy, Denis Troisvallets, chef de panneterie du Roi, demeurant à Messy, à cause de demoiselle Jeanne Navarre, etc., -requête présentée au bailli de la juridiction temporelle du chapitre Saint-Étienne, par messire Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, qui expose

que la succession de Louis Hubert lui doit 1,500 livres de redevances annuelles, à cause du bail à lui fait du moulin de Varreddes et des terres en dépendant, et que pour avoir paiement desdites redevances, le suppliant est conseillé de bailler la présente requête, afin d'être autorisé à faire assigner les héritiers dudit Hubert, -apposition de scellés aux biens meubles de maître Louis Quesnet, prêtre, curé de Crégy, et levée de ces scellés à la requête de maître Nicolas Inger, curé de Chambry, exécuteur testamentaire du défunt et son légataire universel, ainsi qu'il appert de son testament olographe, -procès poursuivi à la requête du procureur fiscal du Bailliage de la juridiction temporelle de l'évêque de Meaux, qui a été averti que devant l'une des grandes portes de l'église cathédrale, du côté du parvis, attendant l'évêché « il y a une fille liée et attachée au locquet d'icelle, avec des cordes, laquelle fille l'on prétend estre imbécile, et y avoir esté amené nuictamment par plusieurs quidams malveillans qui, meschamment, malicieusement, l'ont liée et attachée à la porte de ladite église, ce qui est une violence irrévérente qui cause un scandai public digne de repréhension et de punition », information à ce sujet, de laquelle il parait résulter que cette fille, nommée Marguerite Adnot, née à Crégy, était la servante de la dame de Boliart, demeurant en la rue Saint-Remy, qui, ayant eu à s'en plaindre, l'aurait fait attacher et transporter hors de sa maison, sous prétexte de crainte pour sa personne, -rappel en succession par M. Jean de Vernon, chanoine de l'église cathédrale, en faveur de ses neveux et nièces, enfants de dame Marguerite de Vernon, sa soeur, -apposition de scellés après décès, sur les meubles de messire Jean-Pierre Du Bellay, vivant prêtre, grand chapelain de l'église Saint-Étienne de Meaux, et inventaire des effets laissés par le défunt. (114 pièces papier)

1694-1698

2BP2267

1696-1716

B388

Minutes du greffe.

Procès sur requête, entre Mgr illustrissime et révérendissime Jacques-Bénigne Bossuet, conseiller d'État ordinaire du Roi, évêque de Meaux, contre maître Rolland Chrestien, procureur en la même ville, exécuteur du testament de défunt Mathieu Denisot, vivant blanchisseur de toiles au Grand-Marché dudit Meaux, afin d'obliger ce dernier à faire faire par François Régnault, huissier royal, comme sergent-priseur et vendeur de biens, l'estimation des meubles de la succession dudit Denisot, -procès extraordinairement poursuivi, à la requête du procureur fiscal du chapitre, contre Toussaint Henry, tisserand, âgé de dix-huit ans, né à Néron en Picardie, pour raison du vol de 2 nappes et 2 essuie-mains, commis en la chapelle Saint-Éloy de l'église cathédrale, le mercredi 17 juin 1698, interrogatoires de l'accusé, confrontation et récolement des témoins, information et sentence qui condamne « ledit Henry à faire amende honorable nu-teste et en chemise, portant en sa main une

torche alumée, du poids de 2 livres, au deuant et sur les dégrez de la principale porte du grand parvis de ladite église et là, estans à genoux, dire et déclarer à haulte et intelligible voix que, meschamment et téméairement, il a mal pris et vollé les deux nappes d'autel et essuyes à main mentionnez au procès, dans la chapelle Saint-Éloy, dont il se repend, en demande pardon à Dieu, à MM. du chappitre et à justice. Ce fait estre conduit ès lieux publics et ordinaires de ce Bailliage, pour y estre battu et fustigé de verges sur les espaulles, et estre banny dudict Bailliage », copie d'un arrêt du Parlement de Paris, rendu sur appel, et qui met cet acte au néant, ainsi que la sentence, dont les dispositions corporelles sont maintenues, mais condamne, en outre, l'accusé en 50 livres d'amende au lieu des 10 livres portées par le premier jugement,- apposition de scellés aux effets de maître Nicolas Olin, vivant chanoine de l'église de Meaux et requête présentée au bailli du chapitre, par les héritiers du défunt, pour obtenir la levée desdits scellés,-demande formée par Jean Bourgouin, laboureur à Neufmontiers et Françoise Guérin, sa femme, qui exposent «qu'ayant appris que François Liébert, neveu de ladite Guérin, lequel estoit à l'armée, y a esté tué le 27 du mois de juillet 1696, près de Hodenarde (Oudenarde), comme laditte Guérin est sa tante et que le défunt n'avoit aucuns autres plus proches parens qu'elle, les supplians se sont mis en possession de quelques héritages qui lui appartenoient », ce considéré, ils sollicitent l'envoi en possession des effets mobiliers laissés par ledit Liébert, certificat constatant que celui-ci a été tué le jour indiqué, par un parti ennemi. « Fait au camp de Vindal, le 14 octobre 1696, signé : Bruce et Morambat, major du régiment d'Anjou », -décret volontaire sur saisie, faite à la requête de Rolland Dazy, marchand à Meaux, contre Pierre Buisson, laboureur à Manoeuvre, et Nicole Maucarré, veuve de Claude Deboeue, vivant laboureur à Étrépilly, débiteurs envers le premier : l'un d'une somme de 600 livres, l'autre de 500 livres, ledit décret portant vente d'une ferme, terres, et prés en dépendant, sise au territoire d'Étrépilly, au lieu dit Montifaux, le tout adjugé au sieur Jean Berthelet, moyennant 9,200 livres, lequel a déclaré que l'adjudication qui venait de lui être faite était pour Pierre Buisson et ladite veuve Claude Deboeue, parties saisies,- ordonnance du bailli de la temporalité du chapitre Saint-Étienne, portant défense « à toutes personnes d'aller glaner dans les champs avant que les grains soient liez et endizolés, comme aussi de glaner avant le soleil levé et icelluy couché, que défenses seront aussi faites aux bergers et autres personnes, de faire passer leurs bestiaux auant que les grains soient enlevez, et que quy que ce soit ne pourra aussi faire du chaume tant sur les terres à eux appartenant, que sur les terres des autres particuliers, que le lendemain de la Nostre-Dame de septembre, à peine, contre chacun contrevenant, de 20 livres d'amende », -information sur requête présentée par Pierre Beaudouin, boulanger à Meaux, contre Jean Gallorin, parti furtivement la nuit, auquel le requérant

avait transporté ses droits au bail qui lui avait été fait par les religieux Carmes de Crégy, d'un moulin à eau « servant à moudre blé », situé au bas de la montagne dudit Crégy, moyennant 200 livres par an, etc. (107 pièces papier, 1 pièce parchemin)

1699-1702

2BP2268

1700-1733

B389

Minutes du greffe.

Requête présentée au bailli du chapitre de Meaux, par Étienne Fayot, laboureur à Chambry, à cause de Jeanne Piettre, sa femme, Nicolas Fayot, aussi laboureur demeurant à Varreddes, et Marie Piettre, sa femme, afin de rentrée en possession de trois quartiers de terre à Crégy, lieudit sur la Roche, loués par les requérants à Jean Dizy, maçon à Meaux, décédé depuis, et dont la veuve a quitté le pays en abandonnant l'héritage ci-dessus, qui avait été planté en vigne par le défunt,-inventaire des biens meubles, effets, titres et papiers étant de la succession de Germain Chiboust, décédé hôtelier à Germigny-l'Évêque, et de la communauté qu'il a eu avec Jeanne Lejeune, sa femme,-apposition de scellés aux meubles et effets de maître Guillaume Bernardon, décédé chanoine de l'église de Meaux, demande en mainlevée par MM. François Richer, doyen, et Jean Phéliepeaux, trésorier de la même église, exécuteurs testamentaires du sieur Bernardon, « auxquels scellés les religieux de Chaage auraient fait signifier opposition le 15 février 1704, pour surété d'un fonds de 600 livres » de principal, laquelle opposition ils auraient depuis » convertie en saisie et arrest », procès-verbal de vente des biens meubles dudit sieur Bernardon,-copie d'une bulle du pape Clément XI, portant nomination du sieur Jean-Jacques Le Vaillant, diacre du diocèse de Paris, licencié en théologie de la maison et société de Sorbonne, au prieuré de Sainte-Marie de Nanteuil-le-Haudouin, fulmination de cette bulle, serment du titulaire, etc.,-demande du procureur fiscal du bailliage de l'évêché de Meaux, sur les plaintes des habitants de Varreddes, Étrépilly, Germigny, Villenoy et Trilport, exposant que ceux-ci ont besoin d'un substitut, notaire ou tabellion pour recevoir les actes et obligations qu'ils ont à passer, et qu'il leur est préjudiciable d'être obligés de venir à Meaux pour leurs affaires. D'ailleurs l'évêché de Meaux étant une Châtellenie qui a droit de haute, moyenne et basse justice, Mgr l'Évêque peut établir un tabellion en l'une desdites paroisses,-requête de Martin Navarre, laboureur à Villenoy, fermier des dimes du lieu pour Mgr l'évêque de Meaux, qui expose « que les glaneurs sont dans les champs avant le jour et ne se retirent que de nuit, pendant lequel temps ils prennent et emportent les grains provenant des dimes, et les bergers font paître leurs troupeaux dans le temps que les dizeaux sont sur le champ, ce qui fait un tort considérable au suppliant », -exposé et ordonnance relatifs au rétablissement d'un chemin entre Varedes et le Gué-à-Tresmes : lequel, à l'endroit de la montagne, est

effondré et rompu par les grandes eaux, en sorte que depuis 4 ans et plus, dans l'impossibilité d'y passer à cheval ni avec des voitures, les roulliers, gens de guerre et autres, ont frayé un passage à côté du grand chemin, ce qui oblige les habitants du lieu de Varedes à demander l'autorisation de le rendre libre, pendant la récolte des grains, et ordonner qu'après « icelle tous lesdits habitants seront tenus, aux jours qui leur seront indiqués par gens préposez à cet effet, d'aller en coruée trauailler audit grand chemin jusqu'à ce qu'il soit praticable », -apposition de scellés aux effets de messire Ferry-Pierre de Vitry, vivant prêtre, chanoine de l'église de Meaux, levée de ces scellés, inventaire, affirmations d'icelui et état de frais de ces actes, auxquels est joint le testament olographe du sieur de Vitry, avec le procès-verbal de vente des immeubles et effets trouvés après sa mort, etc. (117 pièces papier)

1703-1706

B390

Minutes du greffe.

Procès-verbal de vente, après décès, des meubles et effets de M. Olivier Navarre, vivant prêtre, chanoine de l'église de Meaux, à la requête de : Jean Navarre, laboureur à Vaulaurent, paroisse de Villeron, Marie Navarre, veuve d'Augustin Delarue, demeurant à Choisy-aux-Boeufs, paroisse de Vémars, maître Alexandre Delarue, procureur au Châtelet de Paris, et demoiselle Catherine Navarre, sa femme, frère, soeurs et beaux-frères du défunt, -devis estimatif des ouvrages à faire dans la ferme de Villenoy, appartenant à l'évêque de Meaux, après l'incendie de cette ferme arrivé dans le cours du mois d'avril 1707, vente de partie des meubles de messire Pierre Angilbert, prêtre, chanoine de l'église de Meaux, de son vivant demeurant en une maison du petit cloître, ladite vente montant à 1,072 livres 17 sous 9 deniers, -révélations et auditions de témoins au sujet du divertissement des espèces monnayées, vaisselle d'argent et autres objets précieux ayant appartenu audit sieur Angilbert, les révélations dont il s'agit, faites en conséquence de la requête présentée au bailli du chapitre de Meaux par maître François Angilbert, avocat en Parlement, héritier pour moitié de Pierre Angilbert, son frère, de l'ordonnance de l'official de Meaux, et des monitoires de plusieurs curés de la ville. Par sa requête, François Angilbert expose : que « certaine quidanne avoit toujours esté opposée à la bonne intelligence qui estoit depuis un temps entre le défunt et luy, et qui avoit libre accès dans la maison, s'estoit emparé des clefs des coffres, armoires et cabinets, à l'aide d'autres particuliers d'autorité, de crédit et de considération dans ladite ville, l'un desquels se disant amy du défunt, l'est beaucoup plus de ladite quidanne, auroit fouillé partout, et mal-pris, diverty, recellé et emporté l'or, l'argent monnoyé et deniers comptants qui estoient chez ledit défunt ____, que mesme il avoit caché, soit dans sa cave ou autre endroit de sa maison, une somme assez considérable qu'il avoit mis ou dans un mur ou dans la terre, aidé de la quidanne, ses confidens et affidez. » Révélation

faite à la suite du monitoire de messire Pierre Morlon, curé de la paroisse Saint-Remy, par Jean Pasquier, maître serrurier à Meaux, qui dépose que : « dans la fin de l'inventaire du feu sieur Angilbert, il auroit été apellé par mademoiselle Tronchet, dans la maison dudit sieur, pour faire ouverture d'un coffre en forme de bahu fermé de deux serrures, posé dans une petite chambre à l'écart, lequel coffre ne pouuoit être ouvert, par ladite demoiselle Tronchet, à cause qu'il y auoit une clé de cassée dans une des serrures, lequel ayant été ouvert, il auroit apparu audit Jean Pasquier un grand plat d'argent, des flambeaux, sallières, pot ou esguères d'argent, et encore d'autre vaisselle que ledit déposant n'a point assez remarqué pour pouuoir la circonsciencier, à cause que le coffre étoit fort plein », etc., aggravés et réaggravés publiés après les monitoires ci-dessus, répétitions de révélations pour les mêmes causes, et informations sur les faits, par le bailli du chapitre, -inventaire des meubles et effets de maître Jean-Baptiste Quiquon, vivant ancien curé de Trilbardou, décédé à Meaux le 11 juin 1709, à la requête de demoiselle Marguerite de Vienne, soeur utérine du défunt, demoiselle Catherine Hennon, veuve de Jean Decoisy, marchande à Amiens, et autres, -inventaire et description des biens meubles de feu maître Antoine Fillet, prêtre, docteur de Sorbonne, à la réquisition de MM. Pierre Morin, chantre, et Étienne Fouquet, chanoine, exécuteurs testamentaires du sieur Fillet, vente des meubles désignés audit inventaire, montant à 2,028 livres 10 sous 9 deniers, -remontrances faites au bailli de l'évêché par Mgr Henri de Thyard de Bissy, conseiller du Roi en tous ses Conseils, évêque de Meaux, seigneur spirituel et temporel de Varedes, gros décimateur du lieu, et par Denis Nitot, prêtre, curé de la paroisse, aussi gros décimateur pour le tiers des vins seulement, par lesquelles ils exposent « qu'encore qu'il soit de droit et d'usage de percevoir la dixme des raisins et vendanges sur le champ où se fait la récolte, néanmoins la plupart des habitans emportent leurs vendanges chez eux, sans payer le droit de dixme, et estant chez eux ils le divertissent de manière que lesdits seigneur et curé se trouvent souvent frustrés du droit qui leur appartient légitimement _____ » A ces causes, ils requièrent qu'il plaise audit bailli ordonner que tous les particuliers qui ont des vignes soient tenus de payer la dime en raisins sur le champ, soit à la hottée, à la pannerée ou autres mesures, à proportion de leurs récoltes, sur le pied du vingt-unième, quotité ordinaire, etc. (109 pièces papier)

1707-1710

B392

Minutes du greffe.

Procès-verbal de vente des meubles et effets des défunts Pierre Bonnaire, vivant couvreur à Villenoy, et Françoise Serrand, sa femme, à la diligence de Pierre Blot, vigneron à Isles-lez-Villenoy, tuteur des enfants mineurs des susnommés, -visite et estimation de plusieurs logis, jardin, terres et autres héritages de la succession de Pierre Bluteau et de Marie Notin, sa femme, sis à Mansigny et

environs,-apposition de scellés aux biens meubles et effets de Pierre Troisvalets, vivant ancien receveur de la seigneurie de Gandelu, résidant à Meaux depuis 3 mois, en une maison du cloître Saint- Étienne, près du puits, levée desdits scellés et inventaire des meubles et effets ci-dessus,-vente des objets trouvés en la maison où est décédé messire Etienne Léger, ancien chanoine et chancelier de l'église de Meaux, à la requête de maître François Léger, grenetier.au grenier à sel de cette ville, légataire universel et exécuteur testamentaire du défunt, son oncle,-pouvoir donné par Nicolas Riquier, agent des affaires de M. Bossuet, abbé de l'abbaye Saint-Lucien-lez-Beauvent, à M. Etienne Charles Durant, procureur au Bailliage et siège présidial de Meaux, pour comparaître devant le bailli de l'évêché, « et y assistant nommer comme tuteur aux enfants de défunt Pierre Tabouret, tailleur d'habits à Germigny-l'Evesque, et de Marguerite Riquier, la personne de Henry Beuslé, laboureur à Oudainville », -information faite par le maire de Barcy, pour les chanoines de Meaux, seigneurs dudit Barcy, à la requête de Germain Antheaume, maître chirurgien en ce lieu, stipulant pour Nicole Plaisir, sa femme, disant qu'Antoine Antheaume leur fils étant dans la campagne pour glaner, et se sentant fatigué, voulut s'asseoir sur une gerbe de blé, et qu'ayant aperçu le nommé François Le Roy, demeurant à Trilport, fermier des dîmes de Barcy, il serait venu audit Antheaume fils, auquel il a donné un coup, ce qu'ayant vu la femme du suppliant, elle aurait dit au sieur Le Roy qu'il avait tort de maltraiter son fils, et à l'instant ledit Le Roy aurait battu Nicole Plaisir, de plusieurs coups d'un bâton qu'il avait à la main,-procès- verbal d'apposition de scellés sur les biens meubles et effets laissés en une maison sise à Meaux, dans le petit cloître, par maître François Le Dieu, prêtre, chanoine et chancelier de l'église cathédrale de Meaux, ancien secrétaire de l'évêque Bossuet, décédé à Paris le 7 octobre 1713, ledit procès-verbal suivi de la désignation des objets étant au logis du défunt, opposition par l'abbé Bossuet aux scellés mis sur les effets de la succession du sieur Le Dieu, levée de ces scellés à la réquisition de messire Remy Le Breton, prêtre, chanoine de l'église royale et collégiale de Saint-Furcy de Péronne, Antoine Le Dieu, curé de Saint-Martin de Bussus, Robert Bedu, Louis Dassonvillé et Nicolas Théry, tous trois marchands à Péronne, héritiers, avec le sieur Le Breton et autres, dudit François Le Dieu,-poursuites dirigées contre Pierre Liébert, vigneron à Villenoy, et Marie Chefd'hostel, sa femme, pour injures, blasphèmes et menaces contre les personnes et leurs biens, en conséquence condamnés à être fustigés nus, de verges, par les carrefours et lieux accoutumés de leur résidence, flétris d'un fer chaud marqué d'une fleur de lis, sur les épaules « dextres. » Le dossier de cette procédure contient deux lettres signées Daguesseau, l'une adressée au bailli de l'évêché de Meaux, l'autre au procureur du Roi en la maréchaussée se termine ainsi : « je suis monsieur le procureur votre frère et bon amy. Signé : Daguesseau », -copie des bulles du pape Clément XI, portant

provision d'abbesse du monastère de Notre-Dame-du-Marché à Meaux, ordre des chanoinesses régulières de Saint-Augustin, en faveur de Marie Le Pileur, religieuse professe du couvent de Saint-Nicolas de Pontoise, du même ordre, ci-devant prieure du prieuré de Saint-Jacques d'Andelys, diocèse de Rouen, fulmination desdites bulles, prise de possession par la titulaire, signée de ses parents et amis présents, de toutes les religieuses du monastère, au nombre de vingt-trois, des notaires Boudrot et Despots, et de Maciet, greffier, -information faite à la requête du procureur fiscal de la juridiction temporelle du chapitre de Meaux, contre Jean Lallemand, garde-chasse en la capitainerie de Montceaux, demeurant à Crégy, et Pierre son fils, accusés de chasser continuellement avec chiens et fusils, sur le territoire dudit Crégy, et qui, au lieu de s'excuser, auraient répondu qu'ils chasseraient et tireraient tout ce qu'ils trouveraient, jusqu'à ce que Mgr le duc de Tresmes leur en ait fait défense, sans quoi ils iraient toujours leur chemin, qu'ils se ___ moquaient du chapitre, que les chanoines étaient des ___ bélîtres, etc. (150 pièces papier, 3 pièces parchemin)

1711-1714

B393

Minutes du greffe.

Demande formée par Jacques-Germain Lamotte, boucher à Paris, vieille place aux Veaux, et Marie Desprez, sa femme, héritière de Charles Desprez, vivant cribleur à Varreddes. de Marie Denis, ses père et mère, et de défunt François Denis, son oncle, décédé maréchal des logis d'une compagnie au régiment de Poitou, ladite demande ayant pour objet d'obtenir reddition de compte par Simon Denis, vigneron à Varreddes, de la gestion et administration qu'il a eu de la personne de ladite Marie Desprez et des biens à elle advenus par le décès de ses parents, compte fourni aux requérants par le susnommé, comme subrogé-tuteur de la dame Lamotte, etc., -requête du procureur fiscal au bailli du chapitre de Meaux, par laquelle il expose que, suivant « déclaration du Roi du 8 mars 1715, confirmative de celle de 1686, il est enjoint à tous ceux qui font profession de la religion prétendue réformée, d'enuoyer leurs enfants aux écoles, cathéchisme et autres instructions qui se font dans les églises et paroisses où ils sont demeurans, pour la religion catholique, sur les peynes portées èsdites déclarations, qui sont en cas de contravention : de confiscation des biens des pères et mères desdits enfants, et à l'égard des pères et mères qui feront refus de satisfaire aux devoirs de la religion catholique, conformément à l'abjuration qu'ils ont faite : à l'égard des hommes à peyne de gallères perpétuelles et confiscation de leurs biens, et quant aux femmes d'être enfermées le reste de leurs jours et confiscation de leurs biens, et affin que lesdites déclarations puissent être connues et exécutées le procureur fiscal requiert qu'il plaise au bailli, qu'elles soient lues et publiées à la porte de l'église de Crégy. Signé : Berthelet. » Ensuite est écrit : « Permis ainsi qu'il est requis, ce 18

mai 1715, signé : Muly », -demande de l'évêque de Meaux, messire Henri de Thyard de Bissy, et maître Denis Thibault Jolly, curé de Varreddes, contre Agnès Jullien, veuve d'Alexandre Tronchon, laboureur au même lieu, afin de la faire condamner à fournir aux demandeurs la dime d'agneaux qu'elle leur doit en nature, suivant l'usage, à raison du 11°, et ensuite de 1 sur 6, -inventaire des biens meubles et effets de la succession de Louis Barré, vivant charron à Étrépilly, et de la communauté qui a existé entre lui et Jeanne Mounoury, sa seconde femme, -procès- verbaux dressés sur la requête du procureur fiscal au sujet de la mort du sieur André Richardot, ancien cuisinier des Bénédictins de Meaux, décédé au domicile du sieur Antoine Cretté, verger et concierge de la maison seigneuriale de MM. du chapitre de ladite ville, -procès poursuivi par Jsaac Mutel, laboureur à Villenoy, et Pierre Corbye le jeune, de même état à Chauconin, demandeurs réciproques, pour injures, voies de fait et mauvais traitements exercés l'un envers l'autre, au sujet de quelques gerbes de blé coupées par le premier, sur un terrain que le second prétendait lui appartenir, requêtes, rapports de médecins, information et sentence qui déclare accusateur Pierre Corby, et, conséquemment Isaac Mutel, accusé, etc. (140 pièces papier)

1715-1719

2BP2269

1717-1724

B394

Minutes du greffe.

Apposition de scellés aux meubles et effets laissés après le décès de messire Didier Regnier, prêtre, chanoine en l'église cathédrale de Meaux, nonobstant l'opposition du sieur Jean Dantan, exécuteur testamentaire et légataire universel du défunt, -vente des meubles et effets de M. Léger, vivant aussi chanoine de la même église. Objets vendus : un crucifix d'ivoire sur sa croix d'ébène, adjudé à M. de Fontenilles, moyennant 15 livres, plusieurs cartes et estampes, à M. Benoist. 9 livres, une tenture en tapisserie de Bergame, vendue à raison de 50 sous l'aune, 42 livres 10 sous, un grand miroir à bordure noire, 12 livres, un petit cabinet noir, 9 livres, etc., -demande sur requête formée par M. Jean d'Haburon, prieur de Saint-Père de Cornillon, demeurant à Paris, au collège de Bourgogne, contre André Hébuterne, laboureur à Varreddes, et Marie Liévin, sa femme, tendant, ladite demande, à ce que défenses soient faites à ceux-ci de ne plus se transporter sur 10 arpents et demie de terre et pré, en plusieurs pièces, situés au territoire de Varreddes, dépendant dudit prieuré, le sieur prieur entendant en faire la dépouille, sous l'offre qu'il fait aux défendeurs de leur payer les labours et amendements exécutés par eux, -sentence du bailli de l'évêché de Meaux, qui condamne Pierre Villeré, Simon Tavernier et Claude Primot, vigneron à Crégy, en 3 livres d'amende, « pour avoir par eux, au préjudice des défences faites et publiées audit Crégy, fait du chaume sur le terroir du lieu,

le 16 août 1720, l'auoir enleué, et continué d'en faire nonobstant les remontrances qui leur furent faites ledit jour, par aucuns de Messieurs du chapitre, lors sur les lieux, lesquelles remontrances ils ont méprisé même en termes insultants contre lesdils sieurs du chapitre : »-requête présentée au bailli par la communauté des maîtres cordonniers de la ville, marché et faubourgs de Meaux, afin d'avoir permission de faire assigner « à heure brefue et extraordinaire, Marie Bourjot, veuve Jean Hubert, demeurant à Villenoy, pour voir dire que les offres qu'ils luy ont fait faire » de lui rembourser le sort principal de 16 livres 13 sous 4 deniers de rente constituée par ladite communauté, au profit du père de la défenderesse, seront déclarées bonnes et valables,-apposition de scellés aux meubles et effets de la succession de messire Louis Trabouillet, chanoine de l'église de .Meaux, chapelain du Roi, requête afin de levée desdits scellés, faite par Pierre Philippeaux, prêtre, licencié en droit, chanoine et trésorier de la même église, exécuteur testamentaire du défunt, Jérôme Trabouillet, libraire à Paris, cour du Palais, paroisse de la basse Sainte-Chapelle, et Elisabeth Jeanne Trabouillet, héritiers dudit sieur chanoine, leur frère, vente des objets trouvés en la demeure. Principaux objets vendus : un tableau représentant la Ligue, délivré à M. de Magny, pour le prix de 10 livres 10 sous, un autre tableau représentant saint Gérôme, adjugé à M. Trabouillet, moyennant 8 livres 5 sous, une Sainte-Famille, 11 livres, deux aveugles. 38 livres, un portrait du feu Roi (Louis XIV), 50 sous, etc.,-procès-verbal de vente des meubles provenant de la succession de M. I.egras, grand chapelain de l'église de Meaux, trouvés en la maison où il est décédé, sise entre la place Saint-Maur et le puits du Cloître,-translation, sur sa demande, de François de La Borde, frère laïque religieux de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, ordre de Saint-Benoist, congrégation de Saint- Maur, dans le monastère de la Canourgue en Gévaudan, diocèse de Mende, indult du pape Innocent XIII, certificat de médecins constatant le mauvais état de santé de l'impétrant, consentement donné par le frère Lucien Magneux, prieur, seigneur de Saint-Martin de la Canourgue, du grand ordre de Saint-Benoist, à la réception parmi ses religieux, du sieur François de La Borde, etc. (109 pièces papier)

1720-1721

B396

Minutes du greffe.

Requête du procureur fiscal au bailli du chapitre de Meaux, par laquelle il expose que depuis un an la chaussée étant au pied de la montagne de Crégy, est devenue si impraticable que les habitants du village et tous ceux qui y passent à pied ou à cheval « sont en grand péril et mesme d'y perdre la vie, que pour remédier à ce péril et au bien public, il est nécessaire de rétablir ladite chaussée, qu'une partie desdits habitants de Crégy s'offre de le faire, que l'autre refuse ce qui oblige l'exposant de se pourvoir », -instance entre Jean Geoffroy, laboureur à Trilport, contre Pierre Monnet et

Jean Lamarche, vigneron et garde des grains de la paroisse, à l'appel de la cause le demandeur conclut à ce qu'il soit dit que, pour connaître du délit qui a été fait par les bêtes fauves sur 5 arpents de blé sis au territoire dudit Trilport, duquel délit les défendeurs sont garants par le traité verbalement fait entr'eux et les principaux laboureurs du lieu, la pièce de terre ensemencée en blé sera vue et visitée par experts chargés d'estimer le dommage. Opposition à ces conclusions formée par les gardes susnommés, soutenant qu'ils ne peuvent être responsables du délit à eux attribué, attendu qu'il « faut céder à la force, ce prétendu délit ne pouvant avoir été fait que par les sangliers de la capitainerie de Montceaux, lesquels ils n'ont pu empêcher qu'en y opposant des chiens, ce qu'ils ont fait pendant quelques jours, ce qui aurait été reporté à M. le comte d'Eureux Il leur aurait été fait des deffenses, non-seulement de sa part, de lâcher aucuns chiens sur lesdits sangliers, mais encore dudit Geoffroy sur l'avertissement que les deffendeurs luy ont donné, que lesdits sangliers alloient dans sadite pièce de bled, à quoy ledit Geoffroy fit réponse en ces termes : qu'il ne falloit pas lâcher sur lesdits sangliers aucuns chiens, parce que M. le comte d'Eureux lui ferait, comme aux défendeurs, de grosses affaires dont ils auraient peine, les uns et les autres, à se tirer, ayant tout lieu de craindre d'être mis pour ce en la calotte, pendant plusieurs jours (31 juillet 1724), »- bulles du pape Benoit XIII, accordées à soeur Marie-Madeleine Le Maistre, religieuse professe du prieuré de Gisors, diocèse de Rouen, ordre des Annonciades, pourvue du prieuré Saint-Nicolas de Noefort, de l'étroite observance de l'ordre de Saint-Benoit, sur la résignation de soeur Marie-Françoise de Richelieu,- demande en retrait lignager formée par Étienne Rain, charretier, contre Jean-Baptiste Daubrène, charron, tous deux demeurant à Étrépilly, le dernier détenteur d'une place et savard contenant 12 perches et demie, mesure de Roi, sise près l'église du lieu, laquelle place il aurait achetée des héritiers Rain dont le demandeur est parent de lignage,- apposition de scellés au domicile de Pierre Villeré, vigneron à Crégy, où est décédée Rachel La Venassière, veuve de Jacques Gavelle, sa belle-mère, qui a laissé des enfants transfuges et hors du royaume, l'un Jean Gavelle, établi compagnon boulanger à Leyde, et deux filles mariées à La Haye en Hollande,- vente des meubles et effets de feu M. Léger, chanoine de Meaux, faite en sa demeure au cloître Saint- Étienne, près du petit pont. Objets vendus : un tableau représentant la Madeleine, délivré à M. Halou, moyennant 4 livres 19 sous, un trictrac, ses dames et ses dez, adjugés à Marie Tagot, au prix de 19 livres 5 sous, un Christ d'ivoire sur velours à cadre doré, à M. Veillet, pour 4 livres, 10 cartes géographiques, 12 livres, un grand miroir à bordure de glace, délivré à M. Benoit, chanoine, moyennant 102 livres, la bibliothèque du défunt acquise par le sieur Alard, imprimeur et libraire, au prix de 300 livres, etc.,-instance entre le procureur fiscal du Bailliage et châtellenie de l'évêché de Meaux, contre le curé d'Étrépilly, le sieur Henri Bourgeot « qui, par un zèle

indiscret et comme font souvent les gens des paroisses, a, de son autorité privée, fait enlever et porter sous le portail le cadavre d'un inconnu trouvé gisant sur le territoire dudit Étrépilly », -translation du frère Pierre Le Picard de Flavigny, chanoine régulier de Saint-Augustin, congrégation de France, profès de la maison de Sainte-Geneviève, à Paris, au prieuré conventuel de Saint-Sauveur-lez-Bray, ordre de Saint-Benoit, de l'ancienne observance, etc. (155 pièces papier)

1724-1727

2BP2270

1725-1741

B397

Minutes du greffe.

Procédure entre Louis Bruxelles, meunier à La Chaussée, paroisse de Puisieux, demandeur, Claude Aubron, meunier à Étrépilly, et Jean Masson, maître maçon au même lieu, tuteur d'Antoine Bruxelles, défendeurs, et encore entre Claude Bain, laboureur et receveur de la terre et seigneurie d'Étrépilly, se disant aux droits de Pierre Buisson, ci-devant receveur de ladite terre, demandeur en intervention contre Louis Bruxelles, le tout au sujet de la prisée du moulin banal d'Étrépilly, -renonciation à la succession mobilière et immobilière de Marie Vincent, par Edme-Louis Hébert, laboureur à Barcy, et Marguerite Pasquier sa femme, fille de Jean et de ladite Marie Vincent, -apposition de scellés sur les armoires et coffres de la maison de messire Michel de Mouchy, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Meaux, décédé le 20 juin 1728, à la réquisition de messire Pierre Gaudar, aussi chanoine et grand chantre de la même église, -inventaire des effets mobiliers de la succession de sieur Nicolas Dupont, décédé chantre et bénéficiaire en l'église susdite, à la requête de dame Catherine Dupont, veuve d'Antoine Courtier, vivant maître cloutier en la ville d'Eu, tante et présomptive héritière du défunt, -entérinement des lettres de bénéfice d'âge obtenues en la chancellerie du Palais à Paris, par Pierre Gomot, manouvrier à Barcy, -états informes des ouvrages à faire aux bâtiments de l'abbaye de Saint-Faron et à diverses églises qui en dépendent, dressés à la requête de messire Joseph de Thyard de Bissy, abbé dudit Saint-Faron, -procès-verbal d'apposition de scellés dans la maison de messire Antoine Laurent, décédé prêtre, ancien chanoine de la cathédrale, vente des meubles et effets laissés par le défunt, montant à la somme de 3,973 livres 9 deniers, -enquête faite par le bailli de la temporalité du Bailliage et châtellenie de Meaux, à la diligence de Jean-Baptiste Daubrené, charron, contre Jean et Noël Pasquier, l'un vigneron, l'autre manouvrier, tous deux demeurant à Étrépilly, au sujet d'une place acquise en 1723, par le demandeur, laquelle était considérée, avant ce temps, comme publique et commune à tous les habitants du lieu, -procédure poursuivie à la requête du procureur fiscal de l'évêché de Meaux, contre le nommé Pierre Moreau, dit le Bonhomme, âgé d'environ trente et un an, demeurant à Varredes, vivant « de

rapines et qui se fait craindre, dans la paroisse, par ses menaces de tuer et de brusler ceux qui ont quelques démelez avec lui, soit en lui reprochant les torts qu'il leur cause, ou en le menaçant d'auoir recours à la justice pour lui en faire faire raison, homme dangereux qui, sur les moindres parolles qu'on luy dit, maltraite et bat furieusement ceux qui les luy disent », arrestation dudit Moreau, écrit adressé par lui au receveur de la terre et seigneurie de Varredes, contenant ce qui suit : « Vous avez mis un billet à la porte de l'église que ceux qui dévoient cens et rente à la seigneurie de Varredes ayent à vous porter de l'argent ou affaute de quoy vous les contraindré. Je te previen Mutel que si tu fais assigner un seul abitant que tu seras tué ou brûlé tous viffe dans ta ferme sans réserve, pense y ! » Etc. (110 pièces papier)

1728-1729

B398

Minutes du greffe.

Procès-verbal descriptif des meubles et effets laissés à l'abandon dans le logis où est décédé, le 8 février 1730, Gabriel Mutel, vigneron à Villenoy, dont les enfants demeurent : l'un audit Villenoy, un autre à Paris et le troisième à Villers-Cotterets, -congé afin de de déloger, donné au sieur Claude Petit, maître pâtissier- cabaretier de Meaux, rue Saint-Remy, vis-à-vis la porte de l'hôpital Jean Rose, par messire Jean-François Markelet, chevalier, seigneur de Rutel, lieutenant général d'épée du Bailliage et siège Présidial de Meaux, y demeurant, en son hôtel sis rue du Château, -procès-verbal d'estimation des meubles trouvés en la maison où est décédée Marie Bonnet, veuve de Fleurant Couret, vigneron à Mansigny, dont le présomptif héritier est absent du pays, quittances données au nom de celui-ci à Charles Patron, vigneron à Chambry, pour frais de garde et d'inhumation de la défunte. Reçu du curé : « Nous soussigné, prêtre, curé de Notre-Dame de Chambry, reconnaissons auoir reçu de Charles Patron, la somme de 12 livres tant pour notre honoraire de l'inhumation et enterrement de Marie Bonnet, veuve de deffunt Fleurant Couret, que des 4 messes à célébrer pour elle et de la recommandation que nous ferons pendant une année aux prônes de nos messes paroissiales. Fait ce 15 mai 1730, signé : C. Luquet, curé de Chambry », -procès intenté à la requête du procureur fiscal général du Bailliage de l'évêché de Meaux, contre « Nicolas Bertaux, menuisier à Couilly, ancien chantre de la paroisse du lieu, mécontent de ce que M. Sénéchal, prêtre et desservant de ladite paroisse, l'auoit prié de luy ceder la chape qu'il portoit, parcequ'il n'est plus en état de chanter, luy aurait cédé en effet ladite chape, mais en murmurant hautement et scandalisant les assistans à l'office divin, le Saint-Sacrement exposé, et non content de cela, après l'office il seroit rentré dans l'église le chapeau sur la teste, en auroit déplacé les bancs, et enfin seroit venu trouver ledit sieur Sénéchal qu'il auroit traité d'animal, en le tutoyant, et de b ___ de normand et que le diable l'emporte, qu'il en auroit raison, et qu'il luy auroit donné un soufflet s'il n'eut pas été en étole », etc., -

apposition de scellés au presbytère de Villenoy, et intaire après décès des meubles et effets de messire Christophe-Pierre Drouet, curé du lieu,-procès-verbal de visite et estimation des ouvrages à faire en une maison sise hors le pont Saint-Remy de Meaux, sur le pont l'Evêque, appartenant aux enfants mineurs d'Etienne Le Roy et de Marguerite Jarry, à cause du bail emphytéotique qui a été fait à ces derniers par les chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, maîtres et administrateurs de l'hôpital dit de la Passion, fondé à Meaux en 1356, par feu Jean Rose,-du 14 octobre 1730, publication du ban de vendanges à Villenoy,-apposition, reconnaissance de scellés et inventaire après le décès de Madeleine de La Corne, veuve de Jacques Beauquesne, vivant hôtelier à Trilport, des meubles et effets laissés par la défunte. Objets inventoriés : 11 chaudrons de cuivre jaune, prisés 30 livres, 3 marmites « de mette » garnies de leurs couvercles, pesant ensemble 39 livres, estimées 25 sous l'une, 48 livres 10 sous, 138 livres pesant d'étain commun à 16 sous, 110 livres 13 sous, 180 livres d'étain fin à 22 sous, 188 livres, une pendule garnie de ses poids et de sa boîte, prisée 40 livres, 8 marcs 4 onces 3 gros d'argent, estimées 407 livres 6 sous, etc., ledit inventaire montant au total à 4,360 livres 2 sous 6 deniers, et les frais à 267 livres 5 sous 4 deniers. (33 pièces papier)

1730

B399

Minutes du greffe.

Requête de Jacques Usson, couvreur en chaume à Étrépilly, à fin d'être autorisé à faire visiter une maison et dépendances qu'il a pris à rente de Marie Jourdain, veuve d'Étienne Rain, demeurant au même lieu, nomination d'experts chargés de faire un rapport sur l'état des immeubles en question, etc.,-sentence du maire de Barcy et Mansigny, pour le chapitre Saint-Étienne de Meaux, qui condamne les nommés François Chibon, laboureur à Automne, paroisse de Chambry, garde chasse dudit lieu d'Automne, et François Plet, maître serrurier à Meaux, en 100 livres d'amende chacun, conformément à l'article 28 du titre 1er de l'Ordonnance sur les chasses, pour avoir chassé avec fusils et tiré sur gibier en la seigneurie de Mansigny,-instance entre le curé et les marguilliers d'Étrépilly, contre Nicolas Monnoury et consorts, détenteurs d'une petite ferme sise en ce lieu, pour les obliger à passer titre nouvel de 60 sous de rente obituaire due à l'église et fabrique d'Étrépilly, sur la ferme dont il s'agit,-information faite par le bailli de l'évêché de Meaux, à la requête du procureur fiscal, contre la femme du sieur Tronchon, fermier de l'Hôtel-Dieu de Reims, et la fille du nommé Menau, boucher, pour avoir « fait un scandale affreux dans l'église de Varedes, à l'occasion d'un banc dont elles se disputaient la possession, par bien des injures qu'elles se sont dites l'une à l'autre, accompagnées de soufflets, et se sont tirillé et arraché réciproquement les barbes de leurs coiffures qui sont tombées de leurs testes, ce qui a causé un tumulte épouvantable et une

irrévérence pleine de profanation, dans le lieu saint », -poursuites dirigées par l'official de Meaux, contre le sieur Jean-Baptiste Reines, curé de Gesvres-le-Chapitre, et avant vicaire de La Chapelle-sur-Crécy, au sujet des fréquentations qu'il aurait eu avec plusieurs femmes, sommation faite au lieutenant criminel de Crécy, par le promoteur de l'officialité, d'avoir à se transporter à Meaux pour procéder, conjointement avec l'official, à l'instruction du procès dirigé contre l'inculpé, récolement des dépositions faites par les témoins appelés dans l'information, copies de procédures faites en l'officialité de Langres, au ressort du Parlement de Bourgogne, contre ledit sieur Reines, alors qu'il était curé de la paroisse de Freignot, pour avoir eu à la fois, comme servantes, deux jeunes filles au-dessous de l'âge de 30 ans, commis un rapt ou enlèvement sur une autre personne, et maltraité divers individus, seconde addition d'information contre le dénommé ci-dessus, requête présentée par lui à l'official de Meaux pour exposer qu'il a été arrêté et déposé dans les prisons du chapitre, et que comme il espère n'y avoir aucune charge contre lui, attendu qu'il a fait connaître son innocence par ses réponses, et lors des confrontations, il n'est pas juste que le suppliant reste toujours prisonnier, en conséquence il demande qu'il lui soit fait mainlevée de sa personne, aux offres qu'il fait de se représenter à toutes assignations qui lui seront données au domicile de son procureur, requête du promoteur de l'officialité rappelant les charges qui pèsent sur l'accusé, et concluant à ce que les pièces annexées à cette requête soient déposées au greffe et jointes au procès qui s'instruit contre lui, etc. (106 pièces papier)

1731-1733

B400

Minutes du greffe.

Nomination de tuteur et de subrogé-tuteur à la personne et aux biens de Jeanne, fille d'Antoine Lefranc, et de Jeanne Lennuyeux, ainsi qu'à celle de ___ Deschamps, fils de Pierre, décédé vigneron à Crégy, et de Marie Barthélemy, sa veuve, mariée en secondes noces audit Antoine Lefranc, -alignement donné par Ange- Pierre Faron, bailli et juge ordinaire de la juridiction temporelle du chapitre de Meaux, à Jean Vasselard, maître porteur de grains, pour la reconstruction de partie d'une maison située en la rue du Puits, conduisant au pont des Nièces, -procédures entre François Rometin, maréchal ferrant à Villenoy, contre Nicolas Guérin, laboureur au même lieu, pour faire estimer la valeur « de 299 fers et demie à chevaux, fournis par ledit Rometin, depuis le mois de juillet 1728, et sçavoir s'ils doivent être payés à raison de 8 sols, ainsi qu'ils sont demandés, on sur le pied de 7 sols, ainsi qu'ils sont offerts, estimer le raccomodage d'un coutre de charrue », etc., - visite de la chapelle du prieuré simple et régulier de Saint-Germain de Montigny, paroisse de Lesches, et estimation des réparations à faire à cette chapelle, conformément aux provisions dudit prieuré accordées, en commande par la Cour de Rome, à messire Jean-Baptiste-Philippe Faron, prêtre, docteur de Sorbonne, curé de la

ville de Sarzeau, diocèse de Vannes, à la charge de donner caution avant de prendre possession, -suppression du titre de la chapelle Saint-Nicolas du Plessis-l'Evêque, et réunion des fruits, droits et revenus à la cure du Plessis-aux-Bois. Arrêt du Parlement de Paris, rendu à ce sujet le 29 avril 1732, information de commodo et incommodo, déclaration du revenu des deux établissements, fournie à la cour de Parlement, par maître François Carruel, prêtre, curé de Saint-Nicolas du Plessis-aux-Bois, pour satisfaire à l'arrêt susdaté, -inventaire des effets mobiliers dressé après le décès de demoiselle Madeleine Dazy, veuve de Pierre Luce, sieur de La Tour, -apposition de scellés : sur 2 paniers contenant diverses marchandises ayant appartenu au nommé Michel Le Pellay, marchand forain, décédé en la maison de dame Madeleine Tanton, veuve de Jean Breton, marchand de pain d'épices au Grand Marché de Meaux, laquelle avait pouvoir du sieur Jean-Baptiste Le Pellay, père du défunt, demeurant à La Vandelée, près Gourances, -aux meubles et effets de maître Jean-Baptiste Dantan, sous-diacre, chanoine de l'église Saint-Etienne de Meaux, -inventaire des minutes trouvées au domicile de maître Nicolas- Antoine Chéron, greffier des mairies de Marcilly et Gesvres, dressé en exécution d'un arrêt de la Cour (du Parlement de Paris?) du 21 mai 1733, -apposition de scellés et description des effets sur lesquels ils n'ont pu être posés, le tout laissé après le décès de maître Jean Moréry, chanoine de l'église cathédrale de Meaux, -procès-verbal constatant le dépôt et l'abandon dans cette église, d'un enfant du sexe masculin, âgé d'environ deux ans, etc. (170 pièces papier)

14/02/1732-1733

B401

Minutes du greffe.

Inventaire des biens meubles trouvés en la maison où est décédée Marguerite Lhuillier, à la requête d'Antoine Delaborde, son mari, en son nom et comme tuteur de Marie et Marguerite Delaborde, ses enfants, -nomination, par les doyen et chanoines du chapitre Saint-Étienne de Meaux, de Claude Picard, en qualité de sergent des justices de Boutigny, Fublaines, Ségy, La Signole et Dainville, -acte de tutelle des enfants de Nicolas Chibon et de Marie Duval, sa femme, décédée le 5 août 1733, -apposition et reconnaissance de scellés après le décès de M. Louis Godard, ancien curé de Douy, mort subitement à table, étant à souper chez le sieur Noël Dubois, avec messire Jean Lorin, prêtre, grand chapelain, et M. Jacques Delahaye, musicien en l'église cathédrale, -suppression du prieuré simple de Sainte- Catherine de Rouvres en Multien, membre de l'abbaye Saint-Faron de Meaux, par décret de M. Georges-Lazare Berger de Charency, prêtre, docteur de Sorbonne, grand archidiacre et chanoine de l'église de Meaux, vicaire général et official de son éminence Mgr le cardinal de Bissy, commissaire député en cette partie, sur la requête de la supérieure et des religieuses du monastère de la Visitation établi en la ville de Meaux, « contenant que le revenu de ce monastère est si modique qu'il ne

peut absolument suffire à l'entretien et subsistance des religieuses de chœur et converses qu'il contient, ne montant qu'à la somme de 5,200 livres », etc.,-aposition de scellés sur les biens mobiliers et effets laissés en une chambre de la maison de Denise Jolly, où est décédée demoiselle Marie Berthelot, veuve du sieur Jean Lefort, vivant secrétaire de feu M. le marquis de Louvois, inventaire desdits biens fait à la requête de M. Claude-Alexis Barberye, curé de la paroisse Saint-Martin de Meaux, exécuteur du testament de la défunte,-procédure entre Jacques Coyette, cribleur à Trilport, fils et héritier de feu Etienne Coyette, vivant pêcheur de poisson au même lieu, contre Nicolas Toupet, cleric laïque de l'église et fabrique de Charny, et Marie-Catherine Coyette, sa femme, au sujet du compte à rendre par le premier, de la gestion qui lui est incombée après le décès de son père, des biens de ladite Marie-Catherine Coyette,-sentence de séparation de biens rendue sur la requête de Jeanne Blondel, contre François Baudoin le jeune, vigneron à Fublaines, son mari,-Bulles du pape Clément XII, obtenues par Marie-Ulphe-Geneviève Bonnard, religieuse professe de l'ordre de Saint-Benoît, ci-devant prieure perpétuelle du prieuré de Montdenis transféré à Crécy, et adressées à l'official de Meaux à l'effet de constituer et établir l'impétrante en qualité de coadjutrice à la révérende mère Élisabeth Pajot, abbesse de l'abbaye Notre-Dame de Meaux, et de la pourvoir de cette abbaye, le tout du consentement de la titulaire, de la prieure et des dix-sept religieuses présentes,-plainte portée devant le bailli de l'évêché de Meaux par Hilaire Meunier, manouvrier à Étrépilly, stipulant pour Jean-Nicolas Meunier, son fils mineur, contre Geneviève de Saacy, veuve de Thomas-Philippe Bâton, laboureuse au même lieu, et ses deux fils, qui auraient frappé le mineur Meunier avec une si grande violence qu'il est resté sur place, n'ayant pu se relever ni retourner chez lui, et en outre ont fait mordre les vaches de la paroisse, que Meunier fils gardait sur un champ appartenant à ladite veuve Bâton,-inventaire des marchandises mises sous le scellé après le décès d'Antoine Glisse, marchand forain décédé à l'Hôtel-Dieu de Meaux, ayant laissé sa balle en la maison de Marguerite Hébuterne, veuve d'Antoine Piettre, laboureuse à Varreddes, ledit inventaire fait à la requête d'Antoine Levert, marchand, bourgeois de Troyes, se disant créancier du défunt d'une somme de 123 livres 3 sous 9 deniers,-mémoire des frais et vacations faits à l'occasion du décès de maître Claude Carette, curé de Gesvres, arrivé en ce lieu le 20 septembre 1735, lesquels frais s'élèvent à 129 livres 4 sous. Ce mémoire est précédé de l'inventaire fait en la maison presbytérale de Gesvres, à la requête et diligence de sieur Louis Meifred, maître perruquier à Paris, rue Neuve-Saint-Martin, et demoiselle Marie Guy, sa femme, Charlotte Guy, veuve de sieur Antoine Langlier, vivant marchand de vin en la même ville, rue Richelieu, et autres. (175 pièces papier)

1734-1735

2BP2271

1734-1742

B402

Minutes du greffe.

Provisions de lieutenant du bailli du chapitre Saint-Étienne dans les justices de Barcy, Saint-Jean-lez-Deux-Jumeaux, Fublaines, Gesvres, Marcilly et Ségy, accordées à Pierre Lefranc, laboureur audit Barcy, à Jacques-François Gérard, notaire royal et arpenteur à Saint-Jean, Éloy Richard, Jean-Baptiste de Saacy, Jean Hanoteau et Nicolas Hébert, tous quatre laboureurs auxdits lieux de Fublaines, Gesvres, Marcilly et Ségy, -informations faites par Louis de Vernon, bailli et juge ordinaire civil, criminel et de police de la juridiction temporelle du chapitre de Meaux, des vies, moeurs, religion catholique, apostolique et romaine des susnommés, -actes portant nomination d'un curateur aux causes de demoiselle Marie-Anne Garnot, mineure, veuve de maître Jean Lequeux, avocat en Parlement, contrôleur au grenier à sel de la ville de Roye, en Picardie, demeurant de présent à Meaux en la maison de messire Pierre Lequeux, chanoine de l'église cathédrale du lieu, et tuteur des enfants de ladite demoiselle Garnot, vente des effets mobiliers et autres, ayant appartenu à M. Jean Lequeux, -nomination d'experts à la requête de dame Agnès Tronchon, veuve de Pierre Lefranc, laboureuse à Barcy, contre François Pasquier et Jean Testard, plâtrier au même lieu, à l'effet de voir, visiter et estimer le délit commis par les bêtes asines des défendeurs, sur 2 pièces de terre semées en blé par la demanderesse, -ordonnance rendue par le bailli du chapitre de Meaux, sur le réquisitoire du procureur fiscal général du Bailliage, portant défense « à toutes personnes telles qu'elles soient, d'estaller et vendre le jour et feste de l'Ascension au lieu de Crégy, aucunes marchandises de draperie et mercerie. Aux cabaretiers de donner à boire et à manger pendant le temps du service divin de la paroisse. Aux boulangers, pâtisseries, paind'épiceries et autres débitants pour la bouche, de le faire aussy, même de tenir leurs marchandises exposées pendant ledit temps. Aux joueurs de violons et autres instruments de s'en servir et faire danser. Comme aussy aux blanquiers et autres tenant jeu de hazard, d'y en exposer et donner à jouer en quelques temps que ce soit ledit jour, le tout à peine de confiscation des marchandises exposées et débitées, tables, pots et autres ustensiles, blanques et autres jeux, et encore de la somme de 20 livres d'amende contre chacun des contrevenants », etc., -procès-verbal de mesurage d'un jardin sis à Étrépilly et d'une saussaie contenant 58 perches et demie, mesure de Roi, dressé par Pierre Leduc, arpenteur-juré en la prévôté royale de Nanteuil-lez-Meaux, résidant à Varreddes, à la requête d'Hilaire Munier, manouvrier à Etrépilly, et Jeanne Mounoury, sa femme, suivant la sentence rendue par le bailli de l'évêché de Meaux, etc. (167 pièces papier)

1736-1737

B403

Minutes du greffe.

Du 5 février 1738, installation de M. Philippe Muly, avocat en Parlement, conseiller du Roi en l'Élection de Meaux, et procureur de Sa Majesté en la maréchaussée du lieu, comme bailli de l'évêché, d'après les nouvelles provisions de cet office qui lui ont été accordées par Mgr Antoine-René de La Roche de Fontenilles, évêque dudit Meaux, -inventaire des meubles, effets et papiers de la communauté qui a existé entre Jean Biffet, laboureur à Varredes, et défunte Agnès Liévin, avant veuve de Pierre Sandrin, -acte de tutelle des enfants mineurs de Louis Prenelle, marchand à Trilport, et de feu Marie-Jeanne Poirel, joint à l'inventaire des effets mobiliers trouvés après le décès de cette dernière, -procès-verbal d'apposition de scellés aux meubles et effets de messire Claude Charbon, prêtre, docteur de Sorbonne, chanoine de l'église de Meaux, décédé le samedi 12 avril 1738, inventaire desdits objets, dressé à la requête de messire Pierre Ponthieux, diacre, aussi chanoine de ladite église, et de messire Philippe-Pierre Durel, conseiller du Roi, lieutenant particulier, assesseur criminel, premier conseiller au bailliage et siège présidial dudit Meaux, en présence du fondé de procuration de maître Louis-Charles Charbon de La Maison-Neuve, avocat en Parlement, demeurant à Moulins, seul héritier de Claude Charbon, son frère, -ordonnance du bailli de la temporalité du chapitre de Meaux, qui enjoint aux habitants de Barcy, possesseurs ou locataires d'héritages bordant la rue du Châtel, en tournant jusqu'à celle des Près, de travailler sans retard à faire des fossés de 3 pieds de profondeur pour faciliter l'écoulement des eaux séjournant dans le chemin qui rentre audit Barcy, -inventaire des meubles et effets de messire Pierre Cathol, chanoine de Meaux, à la requête de messire Louis Desmuids, prêtre, docteur de Sorbonne, promoteur du diocèse, exécuteur testamentaire dudit sieur Cathol, de maître Antoine Besson, receveur des tailles de l'Élection de Riom, et de demoiselle Jeanne Détour, sa femme, de M. Simon Saladin, ingénieur et autres, -déclaration et requêtes faites par Madeleine Delaunay, fille majeure d'Antoine, laboureur à Changy, « disant que depuis environ un an elle a été recherchée en mariage par Jean-Pierre Brunet, fils d'Étienne et de Jeanne Cimetière, garde de la terre dudit Changy, que ses premières fréquentations paraissoient honnêtes et ses vues légitimes, mais bientôt les dessins dudit Brunet changèrent, il ne s'attacha qu'à solliciter la suppliante au crime, etc. », procès-verbal de visite dressé par Claude Rochard, premier chirurgien du grand Hôtel-Dieu de Meaux, information faite à la suite, interrogatoire du sieur Brunet, etc., etc., -inventaire après le décès de Jeanne Busigny, de meubles et effets trouvés en sa demeure sise à Villenoy, fait à la requête de Laurent Alaine, compagnon marinier, Pierre Masle, vigneron, à cause de Marie Alaine, sa femme, demeurant à Condé- Sainte-Libiaire, Léger Tellier, plâtrier au Montcel, paroisse de Boutigny, et Marie Hanot, sa femme, avant veuve de Michel Poulain, et autres, habiles à se

porter héritiers, avec Henri Hanot, cavalier au régiment de Condé, et le sieur Thomas Hariot, bourgeois de Toulon, de ladite Jeanne Busigny, -requête du procureur fiscal du bailliage du chapitre Saint-Étienne de Meaux, pour obtenir l'autorisation de faire assigner les habitants de Barcy, afin de les contraindre d'aller à la corvée pour curer et nettoyer un grand fossé qui est dans le bas de la paroisse, près des usages, lequel conduit les eaux de la fontaine Sainte-Geneviève qui se corrompent par les boues qui tombent dedans, etc. (168 pièces papier)

1738-1739

B404

Minutes du greffe.

Sentence rendue par le bailli de la juridiction temporelle de la châtellenie de l'évêché de Meaux, entre Jean Jolly, laboureur à Montretout, paroisse de Saint-Jean-lez-Deux-Jumeaux, et Jeanne Gomot, sa femme, avant lui veuve d'Étienne Laillier, tuteurs conjoints d'Étienne Laillier, fils mineur du défunt et de sa veuve, demandeurs en paiement d'une somme de 55 livres 7 sous, due par Etienne Haret, maître marinier à Germigny-l'Évêque, défendeur, audit Laillier pour 7 mois et 1 jour de ses gages en qualité de charretier, à raison de 120 livres par an. A cette demande le sieur Haret objecte que d'après compte fait il ne doit au demandeur que 37 livres 9 sous, mais que celui-ci « doit se souvenir que dans le mois de décembre 1737, il a par sa faute et pour n'auoir pas fait comme ont fait les autres charretiers qui étoient près l'arche de Pomponne, décourbé ses chevaux, fait précipiter un des chevaux dudit Haret, du haut en bas de ladite arche », en sorte que ce cheval acheté 140 livres 15 jours auparavant « est péri à ladite arche », pourquoi le défendeur conclut à ce que les demandeurs soient condamnés à lui payer le prix de son cheval, etc., -inventaire des biens meubles, effets, titres et papiers trouvés après le décès de Jeanne Nantier, fait à la requête de Pierre Plicque, son mari, vigneron à Villenoy, en son nom et en ceux de ses enfants mineurs, -déclaration de grossesse par Marie- Anne Ménessier, contre Nicolas Picou, laboureur à Saint- Souplets, ladite déclaration faite conformément à celle du Roi, en date du mois de février 1556, -procès-verbal de reconnaissance du cadavre d'Étienne Martin, vigneron à Crégy, trouvé « brûlé et mort » dans sa maison sans qu'ont ait su comment le feu y avait pris, -procès-verbal d'apposition de scellés sur un coffre ayant appartenu à François Rebièvres, garçon majeur, vivant postillon à Lours (Lourps?), décédé en l'hôtellerie de la veuve Douar, où pendent pour enseigne : Les Quatre-Vents, située vis-à- vis le grand portail de l'église cathédrale de Meaux, lequel coffre avait été transporté immédiatement après le décès de Rebièvres, en l'abbaye de Notre-Dame de Chaage, et mis en la possession de frère Pierre Régnauld, prieur, qui a reconnu que le coffre, dont il s'agit, renfermait 330 livres en écus de 6 livres et 1,200 en 50 louis d'or de 21 livres chacun, -saisie réelle pratiquée à la requête de Philippe Marets,

maître pâtissier-rôtisseur demeurant au faubourg Saint-Nicolas de Meaux, sur les biens de Jean Leroy, laboureur à Moras, paroisse de Jouarre, et Jean Marets, de même état à Marcilly, faute par eux d'avoir payé, au requérant, la somme de 1,080 livres en principal et 108 livres pour 2 années d'intérêts de cette somme, -adjudication des grains provenant de la succession du sieur Jean Coquet, vivant vigneron à Varreddes, et de Marie Fayot, sa femme, -apposition de scellés aux meubles et effets de messire Nicolas-Alexandre Le Maistre, prêtre, docteur en théologie, chantre et chanoine de l'église de Meaux, prieur commendataire de Saint- Fiacre-la-Louvette, à la requête de messire Charles Le Maistre, chevalier, seigneur d'Armonville, Chaud-Buisson et autres lieux, chevalier de l'ordre militaire de Saint- Louis, lieutenant général de l'artillerie de France, demeurant à Paris, rue Beautreillis, habile à se porter héritier du défunt, et fondé de procuration de dame Louise Le Maistre, veuve de messire Charles-François Boisseret, marquis d'Herbelay, demeurant, en qualité de pensionnaire, au couvent de Bon-Secours, rue de Charonne, faubourg Saint-Antoine, aussi héritière du sieur abbé Le Maistre, inventaire des meubles et effets de celui-ci, procès-verbal de vente desdits objets, dont le total s'est trouvé monter à 3,854 livres 3 deniers, etc. (154 pièces papier)

1740

B405

Minutes du greffe.

Inventaire des biens meubles et effets de la communauté qui a existée entre Pierre Dupré, vivant laboureur à Varreddes et Charlotte Normand, sa veuve, à la requête de cette dernière, comme tutrice de ses deux enfants mineurs, -ordonnance du bailli de l'évêché de Meaux, qui prescrit aux habitants de Varreddes et à ceux des autres villages de la châtellenie, sur les terres desquels les eaux ont séjourné, de faire sous 3 jours, des tranchées dans ces terres pour faciliter l'écoulement des eaux, sous peine, contre chacun des contrevenants, de 20 livres d'amende, avec permission au procureur fiscal, les 3 jours écoulés, de mettre des ouvriers pour faire lesdites tranchées, -actes de tutelle de Marguerite Vapaille, fille mineure de Jacques Vapaille, maréchal à Étrépilly, et de défunte Marie-Jeanne Mansaut, sa femme, -information faite contre Anne Clergeon demeurant à Marcilly qui « s'est mise dans l'habitude journalière, sans aucune cause ni sujet, d'accabler d'injures et invectives ses parens, voisins, voisines et tous autres habitans dudit Marcilly, et les courir à coups de pierre, de les frapper à coups de bâtons jusqu'à effusion de sang », etc, -procès-verbal de visite d'une maison sise à Marcilly, acquise de Laurent Bernier, laboureur à Stains, paroisse de Villeneuve-sous- Dammartin, par Jean Legardien, marchand audit Marcilly. qui a exposé au bailli du chapitre de Meaux, que cette « maison se trouve très-indigente de réparations, même hors d'état d'estre habitée et qu'il a intérêt de faire constater son état », ledit procès-verbal dressé par Pasquier Pérot, maçon, et Noël Candat, charpentier, qui ont constaté que le

montant des réparations à faire à ladite maison, s'élèverait à la somme de 1,471 livres,-sentence qui condamne Jacques Fromancourt, laboureur à Changis, en 3 livres d'amende pour avoir, « au préjudice des règlements de police, travaillé à ramasser et enlever des grains à luy appartenans, sur le terroir de Changis. un jour de dimanche du mois d'aout (1741), avec défenses audit Fromancourt et à tous autres, de plus récidiver sous plus grandes peines, si le cas y échet », -demande faite aux chanoines de Meaux, par Pierre-Antoine Bouctard, chapelain de la chapelle Saint-Éloy d'été, fondée en l'église cathédrale, à fin d'obtenir un secours qui lui permette de faire rétablir une maison dépendant de ladite chapelle « indigente de réparations et prête à tomber en ruines », -procès-verbaux de visite, rapport et estimation des biens fonds dépendant de la succession de défunt Pierre Le Roy, de Fublaines, -offres faites auxdits chanoines par Jean Persin, maçon à Meaux, de leur rétrocéder une maison sise en cette ville, rue de la Juiverie, dépendant de la chapelle Sainte-Geneviève, dont bail emphytéotique a été fait, par le titulaire de cette chapelle, à Edme Duhart, aussi maçon, et Genevière Harlou, sa femme, le 15 février 1712, « laquelle maison et lieux sont totalement tombés en ruine causée par les grands eaux arrivées à la fin du mois de décembre 1740 », -demande en paiement d'une somme de 712 livres 10 sous, formée par M. de La Roche de Fontenilles, évêque de Meaux, contre Anne Delaporte, veuve de Jacques Lesueur, vivant meunier au moulin de Varreddes, pour un terme d'avance et deux autres termes échus au premier janvier (1741), du loyer de ce moulin, etc. (136 pièces papier)

1741

B406

Minutes du greffe.

Procès-verbaux dressés par maître Louis de Vernon, bailli de la juridiction temporelle du chapitre de Meaux, assisté des curés de chacune des paroisses ci-après, des syndics de ces paroisses et des députés nommés par elles, en assemblée générale, pour l'exécution de l'arrêt du Parlement de Paris, du 30 décembre 1740, afin de connaître quels sont ceux des habitants de Barcy, Boutigny, Crégy, Fublaines, Gesvres-le-Chapitre, Marcilly et Ségy qu'il convient d'assister, qu'elle subsistance il faut leur procurer, qui sont ceux qui doivent y contribuer et pour quelle somme ils doivent entrer dans cette contribution. Après en avoir délibéré, les assemblées ont arrêté que le moyen le plus facile à exécuter, le plus solide et le moins à charge, était la distribution du pain, en conséquence qu'il en serait donné chaque jour aux nécessiteux de Barcy, 40 livres, de Boutigny, 51 livres, de Crégy, 26 livres, Fublaines, 10 livres et demie, Gesvres-le-Chapitre, 18 livres, Marcilly, 58 livres et demie, et Ségy, 9 livres et demie, sauf à diminuer ou augmenter suivant le travail que pourront trouver les individus compris dans les états de répartition. Il a été reconnu que les dépenses à faire s'élèveraient, savoir : pour la première paroisse à 1,200 livres représentant 40

setiers de blé, à raison de 30 livres l'un, plus 44 livres pour la mouture du blé et la cuisson du pain,-pour la seconde desdites paroisses, 1,428 livres, à raison de 3 sous 4 deniers la livre de pain, prix auquel Claude Vautier, boulanger à Saint-Fiacre, a offert de le fournir,-la troisième, 735 livres,-la quatrième, 290livres 10 sous,-la cinquième, 570 livres,-la sixième, 1,155 livres,-et la dernière 268 livres. Lesquelles sommes seront prélevées, à raison de 18 deniers pour livre, sur les revenus des paroisses réduits aux deux tiers, déduction faites de celles que les taillables, en état de subvenir à la subsistance des pauvres, seront appelés à fournir. Ensuite il a été procédé à la répartition de la contribution à prélever sur chaque propriétaire ainsi qu'il suit, les doyen, chanoines et chapitre de Meaux pour leurs fermes et terres de Barcy, y compris leurs dîmes, un gros de 3 muids d'avoine à eux dû par Monseigneur de Meaux, et droits seigneuriaux, le tout montant en revenu à 16,332 livres, dont les deux tiers sont de 10,888 livres, payeront 816 livres 12 sous,-ledit seigneur évêque, pour une ferme et 76 arpents de terre estimés à un revenu de 1,947 livres, soit pour les deux tiers, 1,298 livres, payera 97 livres 7 sous,-le curé ayant un revenu de 2,439 livres, aura à payer 121 livres 16 sous,-Boutigny : les chanoines de Meaux, 308 livres 11 sous 7 deniers, le curé de la paroisse, 133 livres 16 sous 4 deniers, M. Royer de Bellou, propriétaire de 187 arpents de terres, prés et bois, outre les droits seigneuriaux, le tout évalué, pour les deux tiers du revenu, à une contribution de 171 livres 8 sous 1 denier, le commandeur de Moisy, 161 livres 6 sous 7 deniers, M. Le Roy, maître des comptes pour 100 arpents de terres et prés, 68 livres 14 sous 4 deniers.-Crégy : les chanoines susdits, pour une ferme, droits de dîme, etc., produisant un revenu de 5,368 livres, ont eu à payer 368 livres 7 sous, les Carmes dudit Crégy, 100 livres 16 sous.-Fublaines, lesdits sieurs chanoines pour un revenu de 2,713 livres, 98 livres 18 sous, le curé du lieu, 34 livres, les religieux Minimes, 47 livres 7 sous.-Gesvres-le-Chapitre : les mêmes chanoines pour 276 arpents de dîmes et champarts, droits seigneuriaux, etc., formant un revenu de 11,970 livres, payeront 432 livres 10 sous 10 deniers, pactes d'assemblée, projets de répartition des sommes à payer par les habitants, et de la distribution du pain à faire aux pauvres, etc. (46 pièces papier)

1741

B407

Minutes du greffe.

Acte de tutelle aux quatre enfants mineurs de défunt Jean Ambroise Leduc, vigneron à Villenoy, et de Marie Dallemagne, apposition de scellés après le décès dudit Leduc, et inventaire de ses biens meubles,-inventaire des meubles, effets, titres et papiers trouvés après le décès de Nicolas Chevillard, vivant vigneron à Dainville, paroisse de Villiers-sur-Morin, à la requête et diligence de Madeleine Trudon, sa femme, en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre elle et son défunt mari, et comme tutrice élue en justice, de Nicolas Chevillard, son fils,-

apposition de scellés aux effets de feu demoiselle Jeanne Leclerc, veuve de maître Pierre-Nicolas Bridou, vivant procureur à Meaux, décédée le 15 avril 1731, en la paroisse de Mareuil, ayant « un logis composé de plusieurs appartements, au village de Boutigny, nommé Barroy, dans lequel sont divers meubles et effets, ses présomptifs héritiers étant tous absents, il est nécessaire pour la conservation de leurs droits, ainsy que des créanciers, de mettre le tout en sûreté », -ordonnance du bailli du chapitre de Meaux, enjoignant « à tous particuliers qui ont des pigeons de les enfermer dès à présent (22 juillet) et 15 jours durant, afin de leur oster la liberté des champs et pour euitter le tort et dommage qu'ils font dans les grains, sous peine de 20 liures d'amende contre des contreuenants », etc., -procès-verbal dressé par Joseph Lavost, charpentier à Meaux, expert nommé par jugement du Bailliage de l'évêché de ce lieu, « à l'effet de faire la visite et prisée des moulans, tournans, travaillans et autres ustensiles du moulin de Germigny-l'Evêque, dépendant dudit évêché, premièrement, l'expert a vu les 4 liaries supportant les 4 règles, estimées 14 livres, 3 vérins garnis de leurs écruux, chableaux et boulons, 30 livres, les 4 rais, savoir : une, qui est du côté d'amouleau et les 3 autres avec leurs talons de règle, garnies de leur clef de bois supportant le paraque, 70 livres, 4 arbalétriers supportant l'arbre de plat, ayant 18 pieds de long et 10 à 12 pouces de gros, 45 livres, l'arbre de plat qui a 16 pieds et demie de long, 2 pieds et demie de gros, garni de 2 tourillons, 4 frettes et 1 pipe de fer, lequel arbre est pourri et bon à remplacer, 60 livres, le rouet garni de ses 4 embrasures et renchaussures, le tout de nulle valeur et également à remplacer, 60 livres, la grosse lanterne du bas et ses accessoires, 85 livres, la nielle et le fer portant la meule courante, 78 livres, ladite meule ayant 6 pieds 2 pouces de diamètre sur 12 pouces d'épaisseur, estimés chacun 22 livres, soit 275 livres, la meule gisante de mêmes dimensions, 275 livres, etc., total de la prisée dudit moulin, 1,328 livres 10 sous », -apposition de scellés aux biens meubles, effets, livres, papiers, titres, etc., de M. Edme Gabriel Martras, prêtre, chanoine et sous-chantre de l'église cathédrale de Meaux, nouvellement décédé en sa maison du cloître, inventaire et procès-verbal de vente desdits objets, montant au total à 791 livres 1 sou 6 deniers, requête adressée au bailli du chapitre par le procureur fiscal, afin d'obtenir l'autorisation de faire assigner plusieurs individus de Penchard et de Chambry qui, sans droit, sont allés faire du chaume sur le territoire de Crégy, avant l'ouverture du ban (10 septembre), -procès-verbal dressé par Joseph Brézelain, charpentier à Montceaux, et Louis Vernon, maçon à Trilport, nommés experts par le bailli du chapitre de Meaux, à l'effet de visiter une travée de bâtiment, servant d'étable à vache, située aux Basses-Fermes de Fublaines, et un grand colombier sous lequel il y a une bergerie, échus à la dame Barbe Vualbin, veuve de Louis Henry, laboureuse à Brinche, paroisse de Villemareuil, par le partage des biens de feu Jean Vualbin, son père, priser ce qu'il en coûtera pour rétablir

*lesdits bâtiments, et les remettre en bon état, etc. (134 pièces
papier)*

1742

2BP2273

1742-1758

B408

Minutes du greffe.

Apposition de scellés sur les meubles et effets délaissés par Madeleine Coquet, fille majeure, décédée dans une chambre dépendant de la maison du sieur Caboche, épicier à Meaux, cloître de l'église cathédrale, près du puits, -acte de tutelle des enfants de Gaspard Benoist, maçon demeurant au Pont-aux-Dames, et de défunte Marie-Madeleine Mongrôle, sa femme, -ajournements et assignations « à comparoir au premier jour plaidoyale à l'audience et par devant M. le bailli du chapitre, à Pierre Picard, vigneron et à Antoine Noury, maçon, demeurant à Dainville, paroisse de Villiers-sur-Morin, pourvoir dire que deffenses leur seront faites de plus à l'avenir faire bastir ou reconstruire aucuns murs donnant sur la rue et voye publique, qu'au préalable il ne leur ait été donné alignements par les officiers du-dit chapitre, que pour l'avoir fait ils seront condamnés en 100 livres d'amende, » -sentences prononcées par le bailli, d'après les constatations de Robert Jolly, maître maçon à Meaux et voyer-juré, qui renvoie les parties des fins de la cause, comme ayant reconstruit leurs bâtiments sur les anciennes fondations, -apposition de scellés sur les meubles et effets de défunt maître Laurent Quintin, chanoine de Meaux, à la réquisition de messire Jean Garnier, prêtre, docteur de Sorbonne, grand-vicaire et archidiacre du diocèse, exécuteur testamentaire dudit sieur Quintin, inventaire des objets trouvés au domicile de ce dernier, procès-verbal de vente de ces objets, montant à 3,110 livres 13 sous, en 191 articles, instance entre Pierre Boucher, maître vitrier à Meaux, créancier de la succession de feu messire Edme-Gabriel Martras, chanoine, sous-chantre de l'église cathédrale, et poursuivant l'ordre et distribution des deniers provenant de la vente des meubles et effets de ladite succession, demandeur contre le chapitre de ladite église, Antoine Lemort, bourgeois de Paris, Pierre Dumont, tonnelier à Meaux, Philippe Bergerot, chanoine de l'église collégiale Saint-Saintin, etc., etc., tous créanciers du feu sieur Martras, et opposants à ladite distribution, -instance entre Toussaint Le Roy, laboureur à Étripilly et Geneviève de Sacy, veuve de Thomas-Philippe Bâton, de même état audit lieu, ayant présenté « requête tendant à ce que le défendeur, ci-après nommé, soit condamné à enterrer ou faire enterrer les moutons et brebis qui luy mourront à l'avenir, que faute de le faire il demeurera garant des troupeaux des demandeurs, et pour ne les pas avoir fait enterrer immédiatement, il soit condamné en 6,000 livres de dommages-intérêts et aux dépens, d'une part, contre Jean-Baptiste Gréban, laboureur audit Étripilly, lequel a dit qu'il est surpris que les demandeurs ayent porté plainte contre luy pour raison des brebis

qui luy meurent, puisqu'il les fait enterrer, et qu'hier (5 novembre 1743) en ayant fait enfouir une, plusieurs chiens des laboureurs de la paroisse, sont venus la déterrer et l'emporter par dessus la rivière », etc.,-plumitifs des audiences ordinaires du chapitre Saint-Étienne,-procès entre messire Antoine-Réné de La Roche de Fontenilles, évêque de Meaux, conseiller du Roi en tous ses Conseils, pour raison du bail emphytéotique fait le 2 avril 1732, par messire Georges-Lazare Berger de Charency, lors grand-vicaire, archidiacre de France, chanoine de Meaux, nommé évêque de Montpellier, comme fondé de la procuration de Mgr Henri de Thyard de Bissy, ancien évêque dudit Meaux, à Charles Courtier, ci-devant marchand à Villiers-les-Rigaud, delà ferme de Rezel, terres et héritages en dépendant, dont les redevances d'une année sont dues au demandeur, lequel ayant appris le décès du-dit Courtier, et que les scellés avaient été apposés sur ses meubles et effets, l'inventaire et la vente en ayant été faits, de manière qu'il ne reste plus qu'à distribuer les deniers en provenant. Mais comme messire Louis-Marie Callebott, marquis de La Salle, enseigne des gendarmes de la garde du Roi, Robert Siméon, sieur de Moulignon, bourgeois de Paris et autres, créanciers du sieur Courtier, sont opposants, le demandeur ayant un privilège incontestable au-dessus d'eux, il demande permission de les faire assigner pour être, par préférence à tous créanciers, payé de la somme de 300 livres 2 sous, etc.,-requête présentée à l'official de Meaux, par dame Françoise-Catherine Molé, religieuse professe de l'ordre de Cîteaux, ci-devant abbessse du monastère de Bellemont, diocèse de Langres, afin qu'il lui plaise procéder à la fulmination des Bulles de provision à elles accordées par le pape Benoit XIV, sur le vu de sa nomination par le Roi, à l'abbaye de Faremoutiers, serment et profession de foi de l'impétrante, etc. (146 pièces papier)

1743-1744

2BP2272

1743-1752

B409

Minutes du greffe.

Requête présenté au bailli du chapitre de Meaux, par Pierre Gomot, arpenteur à Barcy, par laquelle il expose que, pour parvenir à l'obtention des provisions d'arpenteur royal au bailliage dudit Meaux, qu'il poursuit en Chancellerie, il a besoin de faire constater son état par une enquête, attendu que les registres paroissiaux de Fublaines de l'année 1705 et suivantes, ont été brûlés lors de l'incendie du presbytère, et qu'il ne s'en trouve aucun double au greffe du bailliage, assignation donnée, à cet effet, à messire Pierre-Paul Rampon, curé de Fublaines, Louis Geoffroy, laboureur et procureur fiscal, Antoine Lefèbre, Pierre Delief, vigneron, tous dudit lieu, et Jeanne Denis, veuve d'Antoine Gaucher, demeurant à Mimeaux, paroisse de Villemareuil, enquête ouverte à l'effet de constater la naissance du requérant. Dépositions des témoins : le sieur curé a déclaré qu'il ne lui était pas possible de trouver le

registre où il est fait mention du baptême de Pierre Gomot, attendu que ceux qu'il possède ne remontent qu'au 18 octobre 1721, jour où tous « les anciens registres ont été brûlés dans l'incendie du presbytère de Fublaines », etc.,-bref du pape Benoit XIV, obtenu par Louis Morel, marchand, veuf de Marie-Jeanne Poirer, et Marie-Louise Mangin, veuve de Jean-Pierre Danteny, aussi marchand, tous deux demeurant à Mitry, à l'effet d'être dispensés de l'empêchement du premier au second degré de consanguinité existant entr'eux, et de pouvoir contracter mariage ensemble, interrogatoire desdits sieur Morel et veuve Danteny, par Jean Martin, prêtre de Sorbonne, chancelier du chapitre de Meaux, et official du diocèse, commissaire en cette partie,-reconnaissance de scellés, inventaire et affirmation dressés à la requête d'Antoine Du Bois, marchand à Saint-Soupplets, tuteur de Philippe et Marie-Geneviève Butel, enfants mineurs de Philippe Butel, manouvrier, et de Jeanne Dubuis, sa femme, et encore d'Antoine Du Bois, son fils, et de feu Marie Butel, femme de ce dernier,-avis de parents pour l'émancipation d'Étienne-Ange Beauquesne, procédant sous l'autorité de Nicolas Montmartre, laboureur à Trilport, son curateur,-procès-verbal de visite d'une maison sise à Meaux, dépendant du bénéfice de la chapelle royale de Sainte- Marguerite fondée dans le château du lieu, ledit procès- verbal dressé à la requête du sieur Antoine Coeur-de- Chesne, prêtre, chanoine de l'église cathédrale et chapelain de ladite chapelle, état de lieux de la maison dont il s'agit, louée à madame Veillet et à M. de Vaux, son fils, par M. l'abbé de La Vacquerie, chanoine de Notre-Dame de Paris, alors titulaire de la chapelle Sainte-Marguerite,-procès-verbal de vente des meubles et effets de la succession de M. Benoit, chanoine de Meaux, faite en la maison où il est décédé, sise près du pont conduisant à Chaage,-sentence rendue entre messire Joseph Séguy, prêtre, chanoine de l'église de Meaux, contre Dominique I. hoste, laboureur à Crégy, condamné, par défaut, à payer au demandeur « la somme de 44 livres, contenue en son billet de partition à luy délivré à la Saint-Martin 1744, avec les intérêts du jour qu'il a été conclu », et aux dépens de l'instance, liquidés à 117 sous,-plainte portée devant le bailli du chapitre de Meaux, par « Pierre Lefranc, laboureur à Barcy, disant que depuis environ 6 mois quelques gens malveillants l'ont menacé de luy faire tout le mal qu'ils pourroient, soit en ses biens, soit en sa personne, sans qu'il leur en ait donné aucun sujet. Ces menaces ont été suivies de leur effet, car on a pris et volé au suppliant, dans une petite ferme qui lui appartient, 10 ou 11 clefs des portes de cette ferme : enuiron vers le 15 septembre (1746,) on a ravalé un fossé qu'il auoit fait faire autour d'une pièce de terre semée en bleds, qu'il tient à loyer du sieur président Macé », etc., etc., information sur cette plainte par M. Louis de Vernon, bailli et juge ordinaire de la juridiction temporelle du chapitre de Meaux,-apposition de scellés, nomination d'un exécuteur testamentaire, d'un curateur à substitution, reconnaissance desdits scellés et inventaire après le décès de

Marie-Angélique Lambert, veuve du sieur Isaac Mutel, laboureur à Villenoy, etc. (94 pièces papier, 1 pièce parchemin)

1745-1746

B411

Minutes du greffe.

Description des meubles et effets d'Antoine Lebel, décédé vigneron à Varreddes, et de Geneviève Butel, sa veuve,-ordonnance du bailli de l'évêché de Meaux, rendue sur le rapport du procureur fiscal, constatant qu'à l'occasion d'une récréation faite le jour de Saint-Vincent, par quelques vigneronns de Villenoy, plusieurs habitants du lieu auraient insulté l'un de ces vigneronns, ce qui a excité du tumulte, « qu'on avait même fait battre la caisse pour assembler la populace, à l'effet de promener dans les rues certaine figure de paille, ce qui est entièrement contraire à la sûreté publique et aux règlements, pourquoy ledit procureur fiscal a requis qu'il soit fait défenses auxdits habitans de continuer, sous peine de 100 livres d'amande et même de prison »,.-acte de tutelle de Marie-Constance Mariette, fille de Marie Morel et de Louis-François Mariette, vivant marchand à Étrépilly,-nomination de Pierre Dutrou, arpenteur royal à Chauconin, dans l'instance d'entre François Rommetin et Guillaume Mahault, tous deux laboureurs à Villenoy, et procès-verbaux de mesurage, avec figures, des terrains litigieux,-avis de parents au sujet d'un échange à consentir entre Pierre Balta, le jeune, pâtissier à Germigny-L'Évêque, stipulant pour Pierre-Denis Balta, son fils mineur, et de Catherine Boitel sa femme, lequel a exposé au bailli de la châtellenie de Meaux, que Mgr Antoine-René de La Roche de Fontenilles, évêque du diocèse, ayant besoin, pour l'agrandissement du jardin dépendant de son château de Germigny, d'une maison, bâtiments, jardin et pâtis sis au bout de la rue de Coupe, et de 14 perches de terre à chanvre, dont le tiers appartient au mineur Balta, le seigneur évêque en a demandé la cession contre 2 arpents de terre labourable, en 2 pièces, à la mesure du lieu qui est de 18 pieds pour perche et 100 perches pour arpent,-procès-verbal de reconnaissance du cadavre de Jean-Baptiste Joly, âgé de dix-sept ans, pensionnaire au collège de Meaux, fils de Philippe Joly, marchand à Rebaix, et de défunte Marguerite Drouet, lequel étant accompagné des nommés Dassy et Dhuicque, ses camarades, se seraient tous trois « échappés et soustraits de la garde du professeur dudit collège, en la maison de campagne de l'établissement, à Villenoy, pour aller se baigner dans la rivière de Marne, où il s'est noyé vis-à-vis le clos de cette maison », (1750),-marché passé entre les habitants de Germigny-L'Évêque et Rarthélemy Sotton, chargé de la garde des vignes du lieu, moyennant 40 sous par arpent,-acte de tutelle de Jean-Baptiste-Noël Du Scellier, enfant mineur, âgé de 8 mois, fils de Jean-Baptiste Du Scellier, décédé meunier au moulin de Germigny-L'Évêque, et de Françoise Coquillon, sa veuve, suivi, ledit acte, de l'inventaire des biens meubles, effets, titres et papiers, dettes actives et passives étant de la succession des père et mère du

mineur Du Scellier,-inventaire des meubles et effets trouvés après le décès de Claude Hammerville, décédé receveur des droits de péage du pont de Trilport, fait à la requête de Marie-Marguerite Lebel, sa veuve, en présence de Robert Hammerville, ouvrier demeurant au bureau des pauvres valides de Rouen, etc.,-information faite par le bailli de la juridiction temporelle de l'évêché de Meaux, à la requête d'Ange Vualle, meunier au moulin appelé le Moulinet, paroisse de Congis, contre le nommé Tasté, meunier à Étrépilly et ses garçons, qui auraient maltraité le requérant et son domestique,-copie des Bulles du pape Benoît XIV, portant provisions de l'abbaye Saint-Faron, en faveur de Mgr Antoine-René de La Roche de Fontenilles, évêque de Meaux, conseiller du Roi en ses Conseils, premier aumônier de Madame Adélaïde de France, etc. (121 pièces papier)

1749-1752

2BP2283 1750-1770

2BP2274 1751-1760

B412 Minutes du greffe.

Acte de tutelle des enfants de Jean Borniche, laboureur, receveur de la terre et seigneurie de Villenoy, et de défunte Marie-Louise Duclair, inventaire des meubles, effets, chevaux, bestiaux, équipages de labour, grains, semences, amendements, dettes actives et passives, le tout étant de la communauté qui a existé entre les susnommés, et trouvés en évidence dans la ferme occupée par ledit sieur Borniche, sise à Villenoy,-règlement du bailli de l'évêché de Meaux, pour les habitants de Villenoy, portant défenses de faire pâturer leurs bêtes blanches, vaches et autres animaux, en tel temps que ce soit, dans les sainfoins, luzernes et vignes,-provisions de greffier du Bailliage et Juridiction temporelle du chapitre de Meaux, accordées en survivance à maître Pierre-Saintin-François Chrestien le jeune, notaire royal en la ville dudit Meaux, eu égard au grand âge de maître Pierre-François Chrestien, son père, avec pouvoir d'exercer du jour de sa nomination, en cas de maladie, absence ou autre empêchement du titulaire,-information sur le fait de la religion, vie, moeurs et probité dudit sieur Chrestien le jeune,-acte de tutelle des enfants mineurs de Claude Copeau, laboureur à Prévilliers, paroisse de Boutigny, et de Madeleine Henry, sa femme, inventaire des objets trouvés après le décès de cette dernière, dans la maison habitée en commun par elle et son mari,-procès-verbal de vente des objets mobiliers de maître Jean-Pierre Chéron, décédé curé de Changis, dressé à la requête d'Étienne Chéron, maçon à Mareuil, Pierre Chéron, de même état à Montceaux et autres, tous présomptifs héritiers du défunt,-enquête sur le fait de séparation, faite à la requête de Marie Duban, femme de Joseph Drouillon, moutardier à Meaux,-apposition de scellés aux meubles et effets de maître Nicolas-

Gilles Cadot, grand chapelain de l'église cathédrale de Meaux, décédé à 4 heures du matin, le 19 septembre 1754, opposition à la levée et reconnaissance desdits scellés, inventaire et procès-verbal de vente des objets trouvés au logis du sieur Cadot, montant ce dernier, à 1,869 livres 11 sous, en 194 articles, -translation du frère Jean-Christophe Le Jay, prêtre, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, profès de l'abbaye Saint-Faron, Bref du pape autorisant le sieur Le Jay à passer, même sans le consentement de ses supérieurs, dans une maison de l'ancienne observance de l'ordre de Saint-Benoît, lettres d'attache adressées à nos seigneurs du Grand Conseil pour faire jouir et user l'impétrant du contenu audit Bref, bénévol accordé par l'évêque de Troyes, abbé commandataire de l'abbaye de Montebourg, au diocèse de Coutances, accordé audit sieur Le Jay pour être placé parmi les religieux de cette abbaye, etc., -apposition de scellés sur les meubles et effets de Pierre Picard, vigneron, et d'Anne Grassin, sa femme, tous deux décédés à Dainville, paroisse de Villiers-sur-Morin, reconnaissance et levée desdits scellés, -inventaire de tous les biens meubles et effets, titres, papiers, etc., provenant de la succession des dénommés ci-dessus, procès-verbal de vente desdits meubles et effets montant à 1,209 livres 10 sous 3 deniers, sur lesquels il convient déduire pour frais et honoraires, 66 livres 13 sous, -bail judiciaire des biens d'Étienne Bezon, fils mineur de Jean Bezon et de Nicole Martin, fait au profit de Jacques Nicolas Bezon, vigneron à Crégy, moyennant 32 livres par an, suit la désignation des héritages donnés à loyer, étant en 13 articles, etc. (96 pièces papier, 1 pièce parchemin, 1 sceau)

1753-1754

B413

Minutes du greffe.

Apposition et reconnaissance de scellés après le décès de Pierre Lecocq, vivant maçon à Germigny-l'Évêque, acte de tutelle de ses enfants, etc., -inventaire des biens meubles, effets, grains, chevaux, bestiaux, labours, semences et amendements, titres, papiers, dettes actives et passives de la succession de Claude-Étienne Martin, vivant laboureur en la ferme de Barois, paroisse de Boutigny, et de la communauté de biens qui a existé entre lui et Marie-Nicole Martin, sa veuve, -apposition de scellés en la maison de M. Simon- Pierre Mouffle, docteur de Sorbonne, vicaire général du diocèse de Meaux, chanoine et trésorier de la cathédrale, en présence de messire René-François Mouffle, écuyer, frère du défunt, -apposition de scellés et inventaire après le décès de demoiselle Michelle Cheneveau, femme de sieur Philippe de Frondal, vivant bourgeois de Meaux, en la maison où elle est décédée, -avis de parents et renonciation par Jean-Nicolas Leriche, vigneron à Varreddes, à la succession de Nicolas Leriche, son père, décédé vers 1743, -acte de tutelle de Marie-Madeleine et Jacques Lafosse, enfants de Jacques Lafosse, vivant laboureur à Gesvres-le-Chapitre, et de Marie-Madeleine Duval, -procès-verbal de la levée

du corps de Nicolas Vinciennes, âgé de quinze à seize ans, fils de Germain Vinciennes, compagnon marinier audit Mary, « lequel étant monté sur un cheval attaché à la conduite des bateaux du sieur Chéron, maître marinier audit Mary, a été renversé dans la Marne, auprès du ru de Villenoy, d'où il n'a pu être retiré, en raison de la hauteur des berges de la rivière », -réception par le bailli de l'évêché de Meaux, des sieurs Louis Boitel, l'aîné, et Jean-Jacques Leredde, comme messieurs commis à la garde des vignes de Germigny-l'Évêque, -avis de parents afin de pourvoir à la nourriture, au logement et à l'éducation de François Lucas, fils mineur de feu Étienne Lucas, vigneron à Changis, et de Madeleine Roussel, -sentence rendue entre messire Antoine-Théophile Collier de La Marlière, chanoine de l'église cathédrale Saint-Étienne de Meaux, contre Jean Dupré, l'aîné, laboureur à Barcy, condamné par défaut à payer, au demandeur, la somme de 140 livres 12 sous, pour le prix de 10 setiers de bon blé. à raison de 43 livres 10 sous chacun, -aposition de scellés sur les buffets, coffres, armoires, etc., trouvés au domicile de M. Amable Pastel, prêtre, chanoine de Meaux, décédé à Paris, et description des effets restés en évidence, procès-verbal de vente desdits effets, dressé à la requête de messire Denis Navarre de Longuejume, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment d'Harcourt-cavalerie, et de Martin Navarre de Briquette, écuyer, conseiller-secrétaire du Roy, Maison, Couronne de France et de ses finances, près le Parlement de Metz. Principaux objets vendus : une couche à hauts-pilliers. lit, matelas, un traversin, paillasse, etc., 63 livres 12 sous, une chappe de coeur, 81 livres 5 sous, une commode à dessus de marbre, 80 livres, un lit garni avec courte-pointe de satin blanc, ciel à la duchesse, etc., 280 livres, une tenture de tapisserie, composée de quatre pièces, 156 livres, « un tableau représentant M. Bossuet », 3 livres 2 sous, un autre tableau à cadre doré représentant Louis XIV, 1 livre 5 sous, total de la vente, 2.525livres 12 sous, -aposition de scellés sur les registres et titres de l'église paroissiale et cure de Crégy, après le décès de frère Jacques-Denis Buat, curé de la paroisse, décédé à Paris, le jeudi 5 mai 1757. État desdits titres dressé en conséquence du jugement de M. le bailli du chapitre de Meaux, du 13 décembre suivant, en présence du procureur fiscal, de M. Pierre, nouveau curé, et de Nicolas Bacuet, marguillier en charge de la fabrique. Premièrement, une expédition en parchemin, signée Harelle, notaire à Meaux, du martyrologe indiquant le revenu temporel, héritages, rentes, obits, titres et enseignements de l'église paroissiale de Crégy, dressé par maître Pierre Janvier, curé dudit lieu, le 30 mars 1663, transaction entre MM. du chapitre et les habitants de Crégy, devant Depuisieux, notaire à Meaux, le 3 février 1645, concernant les réparations de l'église de Crégy, -procès fait à la requête du procureur fiscal dudit chapitre, au sujet de deux troncs placés dans l'église cathédrale, l'un près de la petite porte du cloître, dite la porte Maugarny, destiné à secourir les pauvres prisonniers, l'autre près la porte du petit

parvis, portant cette inscription : « Tronc pour les pauvres malades de l'Hôtel-Dieu de Paris », procès-verbal de constat, information faite par le bailli du chapitre cathédral « contre des quidams accusés d'avoir ce jourd'hui (25 juin 1757), forcé deux troncs dans l'église cathédrale », ordre d'arrestation décerné contre ces quidams,-procès-verbal constatant la mort du nommé Antoine, dit de Villechevreuil, demeurant au hameau de ce nom, paroisse de Chanteloup en Poitou, âgé d'environ trente- cinq ans, noyé en travaillant au pont de Trilport, etc. (128 pièces papier)

1755-1757

B414

Minutes du greffe.

Entérinement des lettres de bénéfices d'âge de Marie-Hélène-Antoinette, Marie-Élisabeth- Nicole et Jeanne-Antoinette Chéron, filles de maître Nicolas-Antoine Chéron, notaire royal au Bailliage de Meaux, demeurant à Marcilly, et de demoiselle Marie-Hélène Hanoteau, décédée, son épouse,-procès-verbal de visite et estimation des bâtiments et héritages situés à Crégy et à Nanteuil-lez-Meaux, appartenant aux enfants mineurs de Nicolas Berson, vivant cabaretier en la ville de Meaux, à l'hôtellerie de l'Île-Carquau, sur le Pont-l'Évêque, faubourg Saint-Remy, et de Jeanne Jourdain, sa femme,-reconnaissance des scellés apposés aux meubles et effets de maître Jacques Bourjot. prêtre, grand chapelain de l'église de Meaux, décédé en sa maison, sise place Saint- Maur, et inventaire des mêmes objets,-Bulles portant provision de l'évêché d'Ayre en Artois, accordées par le pape Benoit XIV, à M. Plécard de Raigecourt, sacré à Meaux, le 16 avril 1758,-procès-verbal de visite, prisée et estimation des bâtiments et autres biens provenant des successions de Jean Hubert, et de Madeleine Nottin, sa femme, décédés à Villenoy,-procès-verbal de reconnaissance du cadavre de ___ Colliuet, âgé de vingt et un à vingt-deux ans, fils de Nicolas Collinet, jardinier des pépinières du Roi, à Varreddes, qui a déclaré que son fils était atteint du mal caduc, qu'il n'avait pas l'esprit sain et qu'il s'absentait souvent de la maison paternelle,- procès-verbal d'un alignement donné par le bailli du chapitre de Meaux à sieur Louis Godard, marchand au même lieu, pour sa maison, sise dans le cloître, rue du Pothuis,-inventaire des biens meubles, effets, titres, papiers et ustensiles de labour provenant de la succession du sieur Thomas-Philippe Baston, décédé laboureur à Étrépilly, ledit inventaire montant à la somme de 31,633 livres 16 sous, a été fait à la requête de Geneviève de Sacy, sa femme,- information dressée à la requête du procureur fiscal au sujet d'un cadavre trouvé pendu le 5 juillet 1759, dans le bois Louvet, lequel cadavre a été reconnu pour être celui du sieur Jacques Bouré, concierge du château de Germigny-l'Évêque, reconnaissance de scellés apposés sur ses effets et meubles, avec procès-verbal d'inventaire de ces objets, le tout dressé pour la conservation des droits des enfants mineurs dudit Bouré et de défunte Félicité Blacteur, sa femme, en présence de Jacques Bouré, père, Josué

Bouré, tous deux marchands à Meaux, et Henri Blacteur, capitaine général des fermes du Roi, demeurant au même lieu, -fulmination des Bulles du pape Clément XIII, accordées à soeur Charlotte-Julie Le Normand, religieuse professe de l'ordre de Saint-Benoît, nommé par le roi Louis XV, à l'abbaye de Faremoutiers, prise de possession, profession de foi et serment de l'impétrante, -procès-verbal constatant l'opposition formée par le sieur de Ponnat, à l'apposition des scellés au logis de M. l'abbé de Ponnat, chanoine de Meaux, -du 7 décembre 1759, nomination d'experts à la requête de messire Jean-Louis de La Marthonie de Caussade, évêque de Meaux, conseiller du Roi, premier aumônier de madame Adélaïde de France, abbé commandataire de l'abbaye d'Aubecise, afin de constater les réparations à faire à l'église de Meaux, au palais épiscopal, à toutes les fermes et bâtiments qui dépendent de la succession de messire Antoine-René de La Roche de Fontenilles, prédécesseur dudit seigneur évêque, -sentence de déguerpissement prononcée par les officiers du Bailliage de la temporalité du chapitre de Meaux, entre Jacques Delépine, marchand bonnetier à Meaux, et Marie-Élisabeth Meunier, sa femme, contre Marie Bernier, veuve de Jean Meunier, ci-devant laboureuse à Penchard, bourgeoise de cette ville de Meaux, condamnée à se désister et départir, au profit des demandeurs, de l'indue détention du quart au total des biens dont la désignation est portée en tête de ladite sentence, etc. (116 pièces papier)

1758-1759

B415

Minutes du greffe.

Information faite par le lieutenant de la juridiction temporelle du chapitre de Meaux, contre certains quidams qui auraient commis un vol à Marcilly, en la maison du nommé Jean Foucault, berger du sieur Courtier, de Saint-Gobert : « que pour y parvenir il a été fait un trou au mur de ladite maison, et que dans la nuit du jeudi au vendredi, 28 janvier 1760, il a été tiré un coup de pistolet après le nommé Claude Gaudron », -acte de tutelle des cinq enfants mineurs de Pierre Dagon, laboureur à Barois, paroisse de Boutigny, et de feu Marie-Jeanne Aubry, sa femme, -état des dépens que messire Jean-Antoine de la Roche, comte de Fontenilles, héritier sous bénéfice d'inventaire, de messire de Fontenilles, précédent évêque de Meaux, a été condamné à payer à Mgr Jean-Louis de La Marthonie de Caussade, nouvellement nommé au siège épiscopal du lieu, -inventaire des biens meubles de Barthélemy Sandrin et de Nicole Manche, sa femme, tous deux décédés à Varreddes, fait à la requête de Jean Denis, vigneron au même lieu, comme tuteur de Barthélemy Sandrin, grenadier au régiment de Modène, Pierre, Jean-Baptiste et Marie-Agnès Sandrin, tous quatre enfants des prénommés, -procès-verbal d'adjudication des blés, seigle, orge, avoine, vesce, prés, luzernes et chanvre accrus sur les terres des six enfants et héritiers de Claude-Remy Rozé, vigneron à Fublaines, et de Marie-Catherine Ladurée, sa troisième femme, -

rapport de Jean Aubry, garde chasse des seigneuries de Crégy, Barcy, Mansigny et autres lieux, qui a déclaré que le 9 août 1760, en « faisant sa ronde, revêtu de sa bandouillière, il a trouvé M. Macé de Montoury chassant avec un chien sous poil noir et un fusil, dans les pièces d'avoine non soyées, et d'autres grains appartenant au sieur Cazin, à cause de la ferme de Mansigny, qu'il tient à loyer de MM. du chapitre de Meaux », -du 5 septembre 1760, sentence rendue entre messire Jean-Louis de La Marthonie de Caussade, évêque de Meaux, demandeur en entérinement de rapport contre : M. Jean-Antoine de La Roche, chevalier, seigneur de Fontenilles, seul héritier sous bénéfice d'inventaire de feu messire Antoine-René de La Roche de Fontenilles, son frère, décédé aussi évêque de Meaux, les chanoines de l'église cathédrale de cette ville, représentés par maître Toussaint Pintrel, l'un d'eux, etc., les officiers du Bailliage faisant droit au principal, ont entériné les rapports dressés par Isaac-Étienne Monvoisin, architecte, et Claude Lebas, maçon à Meaux, constatant les réparations urgentes à faire au palais épiscopal, à l'église cathédrale, etc., et celui du sieur Germain, curé de la paroisse Saint-Christophe, de la visite et estimation des ornements, vases sacrés, livres et autres objets nécessaires à la célébration du culte divin, -procès-verbal constatant l'effraction et le vol commis en la maison de Jean Héricart, vigneron au Petit-Pont-aux-Dames, -pouvoir donné par les chanoines de Meaux, à M. Louis-Toussaint Pintrel, leur syndic, de se transporter à l'abbaye de Saint-Faron, « où étant en parlant à dom Jean-Pierre Chartrée-Moussou, prieur, il lui a remontré que les sieurs du chapitre étant prêts de venir en procession, à l'église de ladite abbaye, suivant la coutume ancienne, mais que sur le point de sortir de leur église le vent et la pluie qui tomboit abondamment les a empêchés de faire cette procession », conformément aux concordats, que c'est cette raison seule qui les a fait agir et non par mépris ni pour déroger aux usages, -inventaire des effets mobiliers trouvés en l'une des petites maisons appuyées à l'église cathédrale, occupée par Jeanne-Perrette Biencourt, dite Laverdure, -information faite par le substitut du procureur fiscal du Bailliage de l'évêché de Meaux, contre Jean-Louis Coyelle qui, étant près du nommé Jean Hervé, âgé de vingt ans, dangereusement malade et venant de recevoir le saint viatique, « a eu l'impudence de lui reprocher de l'avoir reçu, en lui disant avec jurement : il estoit bien nécessaire de t'apporter le bon Dieu » pour donner du chagrin à ton père et à ta mère, ce qu'ayant oui messire Remy-Henri Le Givre, curé de la paroisse, il en fit reproche audit Coyette, qui sortit de la chambre du malade en disant : je ne crois pas monsieur, avoir dit grand mal, -nomination de dame Gabrielle-Adélaïde de Bouillé, religieuse professe du monastère de Saint-Menoux en Bourbonnais, ordre de Saint-Benoit, à la dignité d'abbesse de celui de Notre-Dame dit d'Ormont, ordre des chanoinesses régulières de Saint-Augustin, transféré canoniquement en la ville de Meaux, Bulles du pape Clément XIII, obtenues à l'effet de ce qui précède, fulmination de

ces Bulles par M. Jean-Martin Denise, prêtre de la Faculté de Paris, docteur en théologie, official de l'église de Meaux, et profession de foi de l'impétrante,-ordonnance du bailli portant défense aux habitants de la juridiction du chapitre Saint-Etienne, de faire sécher des chanvres dans leurs fours, à peine de 50 livres d'amende contre les contrevenants, etc. (144 pièces papier)

1760-1761

2BP2275

1761-1769

B416

Minutes du greffe.

Commission de garde-chasse de la terre et seigneurie de Villenoy, accordée par Mgr Jean-Louis de La Marthonie de Caussade, évêque de Meaux, à Jean Borniche fils, demeurant audit Villenoy,-information par Roland-Philippe Cherrier, exerçant pour la vacance du siège, l'office de juge du Bailliage et châtellenie de l'évêché, des vie, moeurs et religion du sieur Borniche,-ordonnance du bailli du chapitre de Meaux, rendue sur l'exposé du procureur fiscal, qui lui a fait connaître « que quatre particuliers de Crégy sont venus lui demander la permission de brûler un homme de paille, que sur la défense qu'il leur en a faite, un de ces particuliers qu'il ne connoît pas, lui a répété à plusieurs reprises que malgré ses deffenses ils ne laisseroient pas que de le faire », etc., sur quoi ledit sieur bailli a défendu à tous individus de telle qualité et condition qu'ils puissent être, d'exposer et brûler aucune figure de paille, à peine de 60 livres d'amende,-sentence de la Prévôté de Quincy, rendue entre Mgr Jacques Richer de Sérizy, évêque de Lombez, abbé commendataire de l'abbaye Notre-Dame de Chaage, contre les héritiers de Louis Plusot, détenteurs, à titre emphytéotique, d'une maison, bâtiments, cour et jardin situés en la grande rue de Mareuil, suivant bail du 17 avril 1727, lesquels héritiers ont été condamnés à payer, continuer, fournir et faire chacun an, au profit du demandeur, la somme de 3 livres 10 sous de redevance stipulée au bail susdaté,-réception de M. Louis-Antoine Lecrocq, procureur ès sièges de Meaux, comme procureur-fiscal du Bailliage et juridiction temporelle du chapitre de Saint-Etienne, au lieu et place de feu maître Nicolas-Michel Ganneron,-requête de Christophe Albois, meunier du moulin de Marcilly, par laquelle il expose avoir ensemencé en blé 2 arpents de terre, roulés par les vents et les ouragans, ce blé étant encore en herbe, et qu'il n'a pu en recueillir qu'un peu de grain étique ramassé à grand'peine, en faisant scier le feurre par la moitié, ce qui touchait la terre étant heurdri (pourri). Le suppliant, pour être indemnisé de ses pertes, désirerait faire labourer promptement sa pièce de terre « pour ensemencer du blé de refréci », mais que, préalablement à ce labour, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de faire le chaume, ce qui ne peut avoir lieu avant la Notre-Dame de septembre, en considération de quoi il prie le bailli du chapitre, de vouloir bien lui accorder cette autorisation, nonobstant les défenses portées aux règlements faits à ce sujet,-

plainte de Jean Paulet, berger à Étrépilly, en son nom et en celui de Marguerite, sa fille, contre le nommé Liernal, garde-chasse à Varreddes, et autres, qui auraient maltraité les plaignants, parce que les chiens dudit Paulet, réunis à ceux de la ferme de Champfleury, avaient poursuivi un lièvre, -inventaire des meubles et effets de François Loriné, vivant maître d'école à Étrépilly, fait à la requête de Geneviève Tremblay, sa veuve, -procédure poursuivie par Marie-Catherine Lefranc, veuve de sieur Pierre Michel Cariat, vivant laboureur à Pringy, paroisse de Barcy, contre Pierre-Jean et Denis Barré, tailleurs de pierres au même lieu, accusés de faux en faisant, à la suite d'un reçu donné par eux, une quittance de 81 livres qu'ils devaient à la plaignante, déclaration et dépôts de pièces à l'appui, inscription de faux, procès-verbal d'examen desdites pièces, « moyens de faux pertinents et « admissibles » produits par la dame Lefranc, requêtes, informations, procès-verbal d'arrestation des accusés, interrogatoires, confrontation, etc., et sentence qui déclare fausse la quittance dont il s'agit, ordonne qu'elle sera supprimée « et pour réparation du faux commis par ledit Pierre-Jean Barré, dit qu'il sera mandé en la Chambre pour y faire réparation honorable et y déclarer à genoux et teste nue, le Conseil y étant, que, témérement et comme mal avisé, il a fabriqué laditte quittance, qu'il s'en repent et demande pardon à Dieu, au Roy et à Justice, ce fait le Conseil l'a banny pour trois ans du village de Barcy, des autres villages, des hameaux » et enfin de toute la juridiction dudit Bailliage, avec injonction de garder son ban, sous les peines portées par la déclaration du Roi. En ce qui regarde Denis Barré, le Conseil a déclaré nul le procès-verbal de présentation des pièces de comparaison, en conséquence « ordonne qu'il sera rejeté du procès ainsi que lesdites pièces de comparaison. Lecture faite auxdits Pierre-Jean et Denis Barré, de la présente sentence, entre les deux guichets, par le greffier, ils ont déclaré qu'ils y acquiesçoient chacun à leur égard, et ont signé », etc. (110 pièces papier)

1762-1763

B417

Minutes du greffe.

Réception au Bailliage de l'évêché du sieur Antoine Reculet, comme garde d'un bouquet de bois dit de l'Épinet, contenant 10 arpents, sis au territoire de Villenoy, appartenant à maître Louis-Hugues Veillet, conseiller du Roi, receveur alternatif des tailles de la ville et Élection de Meaux, -minute non signée, d'un procès-verbal de visite de l'abbaye de Chambre-Fontaine, des églises du Plessis-aux-Bois, Cuisy, Iverny et du Plessis-l'Évêque. Abbaye de Chambre-Fontaine : M. Bocheron, sous-prieur, M. Descormiers, sacristain. Dans la sacristie, visité 2 calices et 2 patènes d'argent-vermeil, trouvés en bon état, ainsi que le soleil d'argent et les autres choses en argenterie, concernant le culte divin. Ornaments : un ornement blanc composé d'une chasuble complète, fond blanc de satin à fleurs, sans tunique ni dalmatique, orfroy or et argent, et

galons d'or, trouvés en bon état. Deux chappes de damas blanc, dentelles d'or faux, une troisième manquante. Ces deux chappes sont en très-mauvais état. Il convient en fournir trois, blanches et rouges, orfroy et fond blanc, le visiteur estime « que lesdites chappes, tuniques et dalmatiques complettes de satin, pourront coûter, avec dentelles d'or faux, compris fournitures et façon, la somme de 550 livres. » Visité 3 chappes avec la tunique et la dalmatique, plus trois autres chappes, un drap mortuaire, le tout de velours noir, à orfroy de satin blanc, aux armes de M. Molé, ancien abbé de Chambre-Fontaine, lesdits objets hors de service, et dont le remplacement pourra coûter 500 livres, etc,-assignation donnée à la requête du procureur fiscal du Bailliage de l'évêché de Meaux, sur le rapport de Louis Lierval, garde-chasse des terres et seigneuries de Varreddes et Étrépilly, ensemble de la rivière de Théroienne, aux sieu Pierre Léauté, François Viard et Charles Léauté, tous trois manouvriers à Congis, « pour se voir condamner en chacun 50 livres d'amende, pour avoir, la nuit du 30 au 31 mai 1765, malgré les défenses, pesché avec troubles trahies et bonnoirs, les écrevisses et des poissons dans la petite rivière de Trouanne », -nominations de messieurs chargés de la garde des vignes de Varreddes, Villenoy et Trilport, -procès-verbal d'adjudication de récoltes provenant de la succession de Marie-Jeanne Lhoste, décédée femme de Jean Lloste, vivant laboureur à Crégy, -demande des chevaliers du noble jeu d'arc de la paroisse de Crégy, expositive que par la permission des chanoines de l'église de Meaux, seigneurs du lieu, ils ont construit un jeu d'arc sur un terrain vacant le long d'un grand chemin et fait des buttes sans que cela puisse incommoder aucun particulier, et ce, pour l'exercice des jeunes hommes, afin d'y tirer de l'arc les dimanches et fêtes de l'année, après les vêpres paroissiales, ce qui les retient à cet exercice, et empêche qu'ils ne fréquentent les cabarets, que le dimanche 6 juillet 1766, est le jour où ils doivent rendre leur prix et inviter les chevaliers des paroisses circonvoisines, pour tirer de l'arc ensemble. En conséquence, ils demandent la permission de représenter leur prix dudit jeu, et d'indiquer le tirage par lettres, aux autres chevaliers du même lieu, pour les y appeler, -procès-verbal de reconnaissance et de levée d'un enfant nouveau-né, trouvé le 15 novembre 1766, par Marie Lepicq de Charny, veuve le Simphorien Galissot, vivant huissier ordinaire du Roi en sa Chambre des Comptes à Paris, accoucheuse et sage- femme de l'Hôtel-Dieu de Meaux, sous l'une des arcades du grand parvis de l'église Saint-Étienne du lieu, et emporté dans la sacristie pour être baptisé, -procès-verbal de vente des meubles et effets mobiliers de la succession de Marie-Anne Bras, à son décès première femme de Guillaume Prenelle, aubergiste à Trilport, -procès-verbal d'informations prises par Jacques Normand, huissier au Bailliage et siège présidial de Meaux, à la requête du bailli de l'évêché de cette ville, à l'effet de connaître le sort des nommés Alexis et Jean Fremin, fils de Barthélemy et d'Anne Desmoulins, disparus depuis

environ vingt ans,-jugement rendu entre la communauté des habitants de Varreddes et divers particuliers qui, n'ayant pas, 50 arpents de terre, conformément à l'article 70 de la Coutume de Paris, ou qui ne justifient pas du droit d'avoir colombier, en possèdent pourtant, ont été condamnés à détruire leurs pigeons, « fermer et boucher en droit soy leurs colombers, avant le 15 février 1767, etc. » (145 pièces papier)

1764-1769

B418

Minutes du greffe.

Requête adressée au bailli le l'évêché de Meaux, par Étienne-Nicolas Ouvré, marchand boucher à Germigny-l'Évêque, pour être autorisé à vendre de la viande pendant le saint temps de carême, aux personnes infirmes et valétudinaires, sur le vu des permissions accordées par le curé de la paroisse, « sans la pouvoir fournir à d'autres domiciliées dans l'étendue de l'arrondissement de la ville de Meaux, conformément aux privilèges qu'a le grand Hôtel-Dieu, pour faire fournir par le boucher de carême préposé à cette fin. ».-- inventaire des meubles, effets mobiliers, deniers comptants, titres, papiers, mémoires et renseignements dépendant de la succession du sieur Simon-Nicolas Faron, bourgeois de Meaux, à la requête de dame Marie-Catherine More, sa veuve, demeurant audit lieu, rue de la Maîtrise, paroisse Notre-Dame de Chaage. Principaux objets inventoriés : deux bras de cheminée garnis de leurs bobèches, dorés à l'or moulu, 50 livres, un trumeau composé de deux glaces, dont une de 48 pouces sur 33 pouces, prisées ensemble ajuste valeur et sans crue, la somme de 240 livres, une tenture ornant la salle de compagnie, en tapisserie de Beauvais, ayant 2 aunes un quart de haut, sur 12 aunes de cours, à 40 livres lune, soit 480 livres, argenterie et bijoux, 2.672 livres 9 sous 11 deniers, évaluation totale desdits objets, 8,289 livres 17 sous :-du 3 juin 1771. description des effets trouvés en une chambre du palais épiscopal de Meaux, où est décédé le nommé Antoine Pinto, dit Lavergne, valet de chambre de Mgr l'évêque du lieu, venu à la suite de ce prélat, et pour quelques jours seulement, état signé par le défunt, à la date du 31 mai 1771, des sommes dues par lui, et de celles que lui doivent différentes personnes dénommés audit état, dans lequel le sieur Pinto prend la qualification d'officier de l'échansonnerie de Madame la Dauphine :-réception comme garde des grains, prés, luzernes et sainfoins du territoire de Varreddes, du nommé Laurent Hébuterne. soldat au régiment des gardes françaises, compagnie de Franville, en garnison à Paris, quartier de La Courtille,-requête adressée au bailli du chapitre de Meaux, par M. Scipion d'Audifret, chanoine, afin d'obtenir la levée des scellés apposés en son absence, sur les portes de sa maison située place Saint-Maur : procès-verbal descriptif de l'état de cette maison restée ouverte après le départ du sieur d'Audifret, et information à ce sujet,-Bulles du pape Clément XIV. accordées à messire Antoine Courbon Du Ternay, prêtre du diocèse de Lyon, licencié en

théologie de la Faculté de Paris, chanoine de l'église cathédrale de Chartres et archidiacre de Blois, nommé en commende à l'abbaye Notre-Dame de Chaage, sise à Meaux, ordre de Saint-Augustin, fulmination desdites Bulles, en date du 18 décembre 1771, mémoire des frais de cette fulmination et de ceux de la prise de possession de ladite abbaye par l'impétrant :-information par le bailli de l'évêché contre plusieurs individus de Puisieux, pour avoir maltraité, le jour de la fête du village, les trois frères Caillot, sabotiers à Trocy, notamment par le nommé Pierre Masson qui a renversé Éloi Caillot, l'un des trois, et lui a marché sur le corps, en disant que c'était à lui qu'il en voulait, rapport sur l'état du sieur Éloi Caillot et de ses frères, fait par Jean-Claude Rochard, ancien médecin, chirurgien-major des hôpitaux royaux militaires, du régiment royal-Allemand et royal-Champagne-cavalerie, maître en chirurgie, et chirurgien-major de l'Hôtel- Dieu de Meaux, correspondant de l'Académie royale de chirurgie de Paris, -plainte portée par François Dépagneux, maître tailleur d'habits, contre ___ Duclos, tailleur de pierres, tous demeurant à Couilly, celui-ci accusé de se lever « toutes les nuits à deux heures du matin, de chanter et crier de toutes ses forces de manière à interrompre le repos public et singulièrement celui du plaignant et de tous ceux de sa maison située vis-à-vis celle dudit Duclos. » Sur les représentations faites à ce dernier « il répondit insolemment qu'il chanteroit tant qu'il voudroit, que personne n'avoit le droit de l'empêcher, et que si quelqu'un étoit assez osé pour l'entreprendre, il pouvoit compter qu'il lui en coûteroit la vie, quand il devroit être pendu, ce qu'il a publié dans plusieurs endroits de Couilly », information sur les faits reprochés à Duclos, etc. (88 pièces papier)

1770-1772

2BP2276 1770-1778

2BP2277 1771-1789

B419 Minutes du greffe.

Requêtes présentées au bailli de l'évêché de Meaux, par sieur Remy de Perthuis, de la Société royale d'Agriculture de Paris, et Catherine-Nicole Claudin, son épouse, par lesquelles ils exposent qu'ayant échangé avec Geneviève Charpentier, seconde femme, et veuve d'Étienne Remy, vivant charron à Germigny l'Évêque, divers immeubles situés en ce lieu, que comme les requérants désirent faire de notables changements à leur propriété et la clore de murs, ils désirent qu'il soit fait état des biens échangés, d'autant que ceux abandonnés par eux sont de plus grande valeur que ceux reçus en contre-échange, comme aussi d'obtenir des habitants de Germigny, la cession d'un chemin dit la ruelle Louvet, située entre les héritages desdits sieur et dame de Perthuis, ce qui les empêche de réaliser leur projet, s'obligeant, au surplus, de remplacer ladite ruelle par un passage pris sur leur terrain, délibération des habitants de

Germigny, approuvant la proposition des sieurs et dame de Perthuis, à la condition que l'évêque de Meaux, leur seigneur, y donnera son consentement, procès-verbaux d'estimation des biens échangés, etc.,-inventaire des meubles, effets mobiliers, deniers comptants, titres et papiers : dettes actives et passives dépendant de la succession de Benoit Leriche, vivant vigneron à Varreddes, et de la communauté qui a existé entre lui et Geneviève Lebel, sa veuve,-exposé fait au bailli du chapitre de Meaux, par le procureur fiscal du siège, au sujet de l'incendie d'un appenti tenant à la ferme des Minimes de Crécy, sise à Fublaines, incendie éteint avec l'eau puisée dans un gué placé près de cette ferme, qu'il est à la connaissance de l'exposant que ce gué et tous les puits du village tarissent par suite des sécheresses de l'été, mais qu'il y a au bout de Fublaines, du côté de Bois-le-Comte, une fontaine appelée la Fontaine Dutoy qui ne tarit en aucun temps, que l'eau de cette fontaine coule ordinairement dans un réservoir rempli de vase et d'immondices, ce qui fait que l'eau s'y perd, et qu'il serait très-nécessaire de nettoyer ledit réservoir, à frais communs, en cas d'incendie. À ces causes, requiert le procureur fiscal, qu'il plaise au bailli ordonner que lesdits habitants seront tenus de curer le réservoir en question, sous l'inspection du syndic de la paroisse. Le bailli, vu la requête qui précède, dit qu'il en sera référé à Mgr le procureur général du Parlement de Paris, à l'effet de savoir si le fait dont il s'agit est de sa compétence ou de celle du commissaire de police,-du 4 juin 1773, fulmination des Bulles du pape Clément XIV, accordées à madame Catherine Grain de Saint-Marsault, religieuse professe du monastère de Saint- Corentin, ordre de Saint-Benoit, diocèse de Chartres, pour être pourvue du prieuré perpétuel des religieuses de Saint- Nicolas de Noëfort, établi au faubourg Saint-Nicolas de Meaux, sur la résignation de soeur Claude-Thérèse Oudan de Montmarson,-du 20 décembre 1773, procès-verbal de visite d'une île assise en la rivière de la Marne, au territoire de Changy, lieudit le Vieux-Bac, acquise par Madeleine Fromencourt, prétendant que les sieurs Jean- Pierre et Gilbert Brunet, laboureurs audit Changy, ont commis des dégâts sur sa propriété, tandis que les experts déclarent avoir trouvé ladite île en bon état et qu'il n'y a aucun dommage et intérêts à prétendre contre les inculpés, concluant en outre que la partie qui sert à la navigation ne peut être plantée,-information faite au sujet du vol de deux timballes et d'une tasse d'argent marquées des lettres S. B. C. D, plus d'une somme de 300 livres, commis au domicile de Sébastien Claudin le jeune,-procès-verbal constatant l'exposition au village de Crégy, près la maison du nommé Brédillon, berger en ce lieu, d'un enfant nouveau-né qui a été reconnu avoir environ quinze jours ou trois semaines, et être parfaitement viable et bien conformé,-ordonnance de l'évêque de Meaux, adressée le 4 mai 1774, au clergé, séculier et régulier de son diocèse, prescrivant l'exposition du Saint-Sacrement dans les églises paroissiales et les communautés religieuses, pour demander à Dieu le rétablissement de la santé du

Roi,-copies des Bulles du pape Clément XIV. obtenues par soeur Marie-Anne de Lentilhac de Gimel, abbesse de Saint-Léger de Préaux, ordre de Saint-Benoit, diocèse de Lizieux, pour sa translation de cet ordre à celui de Saint- Augustin, et être pourvue de l'abbaye Notre-Dame de la ville de Meaux, ordre des chanoinesses de Saint-Augustin, requête de la soeur de Lentillac à l'Official de cette ville afin d'exécution de ce qui précède, visa de M, Du Tramblay, promoteur de l'évêché, qui déclare n'y apporter aucun empêchement, publication desdites Bulles par M. Jean- Claude de Saluces, prêtre, licencié en théologie de la Faculté de Paris, abbé commendataire de Sainte-Marie de la Boissière, vicaire général et official du diocèse de Meaux, suivie de la signature de toutes les religieuses de l'abbaye Notre-Dame, liste des dames de choeur et des témoins, les premières au nombre de vingt, et les seconds au nombre de seize, etc. (114 pièces papier dont 1 imprimée)

1773-1774

B420

Minutes du greffe.

Rapport d'experts sur une certaine quantité de blé, offert par le sieur Nicolas Tronchon, laboureur à Marcilly, aux sacristains de l'église de Meaux, en conformité du bail des terres qui leur appartiennent, - déclaration de grossesse faite conformément à l'Édit de Henri II, roi de France, par Marie-Angélique Julien, âgée de vingt ans, demeurant à Étrépilly, -copie des Bulles du pape Pie VI, accordées à soeur Claudine de Durfort, religieuse professe de l'abbaye de Layme, ordre de Citeaux, diocèse de Cahors, pour être pourvue sur la nomination du Roi, de l'abbaye de Faremoutiers, ordre de Saint-Benoit, diocèse de Meaux, par suite de la résignation de madame Charlotte-Julie Le Normand. Serment prononcé à genoux, au chapitre, après la lecture des Bulles, par madame de Durfort : « Moy Claude de Durfort, abbesse du monastère royal appelé des moinesses de Sainte-Fare, vulgairement de Faremoutiers, et de l'ordre de Saint-Benoit du diocèse de Meaux, dez cette heure en avant je seray fidèle et obéissante à Saint-Pierre et à Sainte-Eglise romaine, et à notre saint père le pape Pie VIe, qui nous gouverne, et à ses successeurs canoniquement élus. Je ne conseilleray, je ne consentiray, je ne favoriseray la perle de leur vie, de leurs membres, ny la maligne saisie de leurs personnes ____, mais quant aux possessions qui appartiennent à mon monastère, je ne les vendray, ne les donneray, ne les engageray d'aucune façon, sans consulter le Souverain Pontife, et je garderai la Constitution de 1625, touchant la défense des investitures des biens juridictionaux qui concernent les églises inférieures », -information sur la demande en sécularisation présentée au pape Pie VI par le frère Anselme Mercier, prêtre, religieux profès du couvent des Grands-Augustins de la ville de Lyon, lequel a exposé que « ne pouvant plus, sans un danger évident de perdre la vie, soutenir les austérités de la règle dudit ordre à cause des différentes infirmités dont il est attaqué », Bref du pape accordé au requérant : commission de Guillaume

Demaison, vicaire général et vice-gérant de l'Officialité de Saintes, adressée à l'Official de Meaux pour procéder, en son nom, à l'interrogatoire du frère Mercier, rapport de Lebrun, docteur-médecin à Meaux, constatant l'état de santé de ce religieux, interrogatoire que lui a fait subir M. Jean-Claude de Saluces, abbé commendataire de l'abbaye de La Boissière, chantre en dignité et chanoine de l'église cathédrale Saint-Etienne, vicaire général et official de l'évêque de Meaux,-rapport du sieur Charles Gaudet, exempt de la maréchaussée au département et résidant à Meaux, contre le nommé Nicolas Bettenant, cabaretier à bouchons, à Crécy, accusé de retirer chez lui des filles et femmes de mauvaise vie, procès-verbal d'arrestation et de translation ès prisons royales de Meaux, par ledit Gaudet, d'une fille trouvée en la demeure de l'inculpé : interrogatoire de cette fille par le sieur Claude-Denis-Antoine Decan, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant général de police de la ville de Meaux, sentence sur revendication faite par le procureur fiscal du bailliage du chapitre de Meaux, qui renvoie la fille dont il s'agit devant la juridiction temporelle dudit chapitre,-du 11 avril 1776, inventaire des meubles meublants, chevaux, bestiaux, équipages de labour, semences et amendements, grains battus et à battre, titres et papiers, deniers comptants, dettes actives et passives et généralement tout ce qui dépend de la succession de Jean Lefranc-, laboureur à Barcy, et de la communauté qui a existé entre lui et demoiselle Marie-Cécile-Charlotte Courtier, sa veuve, en présence de ses cinq enfants mineurs, émancipés par sentence du jour précité, et encore de maître Jean-Louis Girault, pour l'absence de Jean-Louis Lefranc, cavalier au régiment Royal-Champagne, en garnison à Thionville, ledit inventaire montant à 44,693 livres 6 sous 10 deniers, requête de la dame Lefranc, ayant pour objet de provoquer l'interdiction de son fils aîné, dernier nommé, à cause de sa mauvaise conduite et des dettes contractées par lui : information faite par le bailli, juge civil, criminel et de police du bailliage de la temporalité de Meaux, contre ledit Jean-Louis Lefranc, etc. (110 pièces papier)

1775-1776

B421

Minutes du greffe.

Translation, de l'ordre de Saint-Benoit congrégation de Saint-Maur, dans l'ordre militaire de Saint-Jean de Jérusalem, du frère André-Joseph Ansart, profès de l'abbaye de Saint-Faron, demeurant en celle de Saint-Médard de Soissons, pour cause d'infirmités incompatibles avec les austérités de ladite congrégation. « Copie d'un article de la dépêche de S. A. E. le Grand-Maître de la sacrée religion lérosolimitaine, écrite le 8 janvier 1770, à S. E. M. le bailli de Breteuil, ambassadeur de cette sacrée religion près le Saint-Siège, Répondant à votre lettre du 13 décembre (1775), relative aux instances de S. A. M. le comte de La Marche, en faveur de Don Ansart, prêtre, bénédictin, et pour sa réception parmi les prêtres conventuels de notre ordre, nous avons le plus grand plaisir de

trouver l'occasion de seconder les intentions de S. A. » Cet extrait traduit de l'italien, est attesté par le bailli Claude de Saint-Simon, chevalier, grand-croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, ci-devant général des escadres dudit ordre, son ambassadeur extraordinaire près du Roi des Deux-Siciles, commandeur des commanderies de Boncourt, Oisemont, Saint-Etienne de Renneville et de la Romagne, ambassadeur extraordinaire de Malte près Sa Majesté très-chrétienne, certificats de médecins, Indult du pape Pie VI, accordé au sieur Ansart, arrêt du Parlement de Paris qui permet de mettre ce Bref à exécution, requête de l'impétrant afin de fulmination dudit Bref, opposition de Dom René Gillot, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, demeurant à Paris, en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, interrogatoire dudit impétrant, visa du promoteur de l'Officialité de Meaux, qui déclare ne vouloir empêcher la fulmination du Bref, etc., etc.,-ordonnances de l'évêque de Meaux, qui prescrivent la reddition des comptes de l'église et fabrique Saint-Sidoine de Jablines, pour l'année 1771, par les marguilliers en charge à cette époque,-du 14 septembre 1777, procès-verbal du prix de plaisir donné à la Chaussée de Paris, près Venise, en la censive du seigneur évêque, règlement à ce sujet, état des frais, déboursés et avances faits pour parvenir à tirer le prix, facture du sieur Pierrot, orfèvre à Meaux, état des personnes qui ont consigné chacune la somme de 3 livres pour ce prix, présenté pour la première fois par M. Goy, maître tailleur pour femmes,-sentence d'entérinement de bénéfice d'âge obtenues par Marguerite, Marie-Madeleine et Jacques Michel, enfants mineurs d'Étienne, manouvrier à Changis, et de défunte Marie-Anne Derouinet, sa femme,-inventaire des meubles, chevaux, bestiaux, équipages de labours, amendements, grains et autres effets mobiliers, le tout dépendant de la succession de Geneviève-Elisabeth Vincent, décédée épouse de François-Denis Piettre, laboureur à Barcy, en présence de sieur Pierre Vincent, aussi laboureur à Marnoue-les-Moines, paroisse d'Ocquerre, ayeul maternel et subrogé-tuteur des enfants mineurs dudit Piettre,-procès-verbal de vente des effets mobiliers, argenterie, bibliothèque, etc., de M. Louis Du Trambly, décédé vicaire général de l'évêque de Meaux, à la requête de messire Jean-Baptiste-Charles Huet de Dampierre, chanoine de l'église Saint-Étienne, exécuteur testamentaire du défunt, de sieur Pierre-François Du Trambly de Chevilly, receveur des Aides à Doulens, de demoiselle Marie- Anne-Antoinette-Nicole Du Trambly, épouse de maître Paul Pouchot de Solières, avocat au Parlement de Grenoble, de sieur Louis-Thomas Du Trambly, receveur des Gabelles à Château-Thierry, ladite vente en 558 articles, monte à 8,790 livres 15 sous, y compris l'argenterie,-requête du bailli du chapitre de Meaux, par laquelle le procureur fiscal du siège expose « qu'il vient d'apprendre que des quidams mal intentionnés ont tout nouvellement fait des dégradations assez considérables à l'horloge de l'église cathédrale », notamment en cassant une dent de la roue de

rencontre, et en en forçant plusieurs autres, procès-verbal de visite de cette roue, dressé par Martin Le Heur, horloger et Pierre Decalogne, serrurier : information sur les faits par le bailli du chapitre. Ambroise Garnier, massier de la cathédrale, âgé de vingt-neuf ans, « dépose qu'étant un jour chez le sieur Notté, chapelier », celui-ci lui a dit dans la conversation, « que le nommé Drouin, sacristain de l'église cathédrale, avait tenu ce propos : quand quelque chose me déplaît, je sais le casser ou le briser », ce qui a donné lieu, au déposant, de soupçonner ledit Drouin d'être l'auteur ou d'avoir participé aux dégradations de ladite horloge, etc. (115 pièces papier, 1 pièce parchemin)

1777-1778

B422

Minutes du greffe.

Déclaration faite par Pierre-Denis Adam, laboureur à Varreddes, conformément à l'arrêt de nosseigneurs du Parlement de Paris, du 23 décembre 1778, qu'un des moutons de son troupeau était attaqué de la maladie du claveau : le procureur fiscal a requis que le déclarant soit tenu de retirer de son troupeau le mouton clavelé, et de le placer seul dans une autre bergerie,-procès-verbal constatant que le sieur Arnoult-Augustin Le Bel, vigneron à Varreddes, a été trouvé pendu dans son grenier, le 6 mai 1779,-vente des meubles et effets mobiliers de la succession d'illustrissime et révérendissime seigneur, Mgr Jean-Louis de La Marthonie de Caussade, évêque de Meaux, aumônier de Madame Adélaïde de France, abbé commendataire des abbayes royales de Lezat, ordre de Saint-Benoit, diocèse de Rieux, d'Auberive, ordre de Liteaux, diocèse de Langres, et de Saint-Pierre de Lagny, ordre de Saint-Benoit, diocèse de Paris, décédé en cette dernière ville le 16 février 1779, lesdits objets déposés au palais épiscopal du diocèse de Meaux, et au château de Germigny-l'Évêque, bâtiments et lieux en dépendant. La vente dont il s'agit a été faite sur le réquisitoire de messire Joseph Grain de Saint-Marsault, prêtre, premier aumônier de Madame Adélaïde, abbé commendataire des Abbayes de ___ et de Longpont, trésorier de l'église cathédrale de Meaux, vicaire général du diocèse, et de messire François de David de Saint-Hilaire, prêtre, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Savin, grand archidiacre de ladite église et aussi vicaire général du même diocèse, tous deux, conjointement, exécuteurs testamentaires du seigneur évêque, et encore de messire Bernard de David de Saint-Hilaire, chevalier, seigneur de Saint-Maurice, baron de Renodyes ? demeurant en Limousin, de dame Madeleine de David de Lastours, son épouse, et de messire Germain de David de Lastours, de La Borie, héritiers sous bénéfice d'inventaire, chacun pour moitié, de M. de La Marthonie, leur cousin germain. Ladite vente, en 725 articles, se monte à la somme de 19,659 livres 9 sous 6 deniers, dans laquelle les effets figurent pour 601 livres 4 sous, le linge pour 6,077 livres 6 sous, et le vin pour 6,586 livres 17 sous (M. Camille Appolinaire de Polignac, nouvellement nommé par

le Roi à l'évêché de Meaux, a repris dans cette vente des objets dont le prix s'est élevé à 13,262 livres 11 sous),-inventaire des effets mobiliers provenant de la succession de messire Jacques Longuet, vivant grand chapelain de la cathédrale de Meaux, fait à la requête de sieur Jean- Baptiste Longuet, bourgeois de Caën, y demeurant paroisse Saint-Nicolas, vente desdits effets, montant à 968 livres 6 sous 6 deniers,-nomination par les chanoines de l'église Saint-Étienne de Meaux, du sieur Jacques-Nicolas Maheu, laboureur à Marcilly, comme substitut du procureur fiscal de la terre et seigneurie de ce lieu,-information faite par le bailli du chapitre de Meaux, sur la requête du procureur fiscal du siège, exposant qu'il vient d'apprendre que, dans la nuit du 8 au 9 janvier 1780, des quidams ont mis à la porte d'une grange appartenant à Paul Trolard, bourrelier à Marcilly, et à la porte de la ferme occupée par le sieur Fiéfé, laboureur au même lieu, des affiches manuscrites contenant des injures et des menaces adressées au fils Trolard, «lesquels quidams avoient attaché à côté d'une de ces affiches une poignée de verges, que les injures consignées dans les écrits étaient des plus fortes et de nature à faire horreur aux personnes vertueuses, et que les menaces étaient également horribles », -réception de M. Jean-Louis Tremé, praticien demeurant à Meaux, en l'état et office de greffier du bailliage et juridiction temporelle de l'évêché, sur le vu des provisions qui lui ont été accordées par Mgr Camille-Louis-Appolinaire de Poliguac, conseiller du Roi en tous ses Conseils, évêque de Meaux, premier aumônier de la Reine, etc. (97 pièces papier)

1779-1780

2BP2278

1779-1789

B423

Minutes du greffe.

Déclaration faite par Étienne Claudin, laboureur à Étrépilly, de laquelle il résulte que son troupeau de bêtes à laine, composé d'environ 350 têtes, était attaqué de la maladie du claveau,-procès-verbal d'apposition de scellés sur les meubles et effets de M. Chrétien, décédé curé de la paroisse de Varredes, à la réquisition du substitut du procureur fiscal, lequel a fait observer qu'il était nécessaire d'apposer lesdits scellés tant à cause de l'absence des héritiers du défunt, « que parce qu'il avoit probablement chez lui des titres de propriété de la cure et fabrique de Varredes et de l'Hôtel Dieu du lieu, qu'il était aussy à propos de dresser procès-verbal de l'état et de la qualité des registres de baptêmes, mariages et de morts qui sont chez ledit défunt, et d'en rendre dépositaire le vicaire, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné. » Dans les tiroirs d'une commode se sont trouvés lesdits registres depuis le 6 janvier 1620 jusqu'au 6 décembre 1696, du 2 janvier 1668 au 8 janvier 1693, du 8 janvier 1697 au 29 décembre 1719, du 5 janvier 1620 au 5 décembre 1741, du 5 janvier 1642 au 31 décembre 1759, du 1er janvier 1760 au 31 décembre 1775, tous reliés en 6 volumes,

avec couverture de carton et parchemin, et en outre ceux des années 1776 à 1781 jusqu'au 3 avril inclusivement,-réception du sieur Bénigne Daviel, comme garde général des terres et seigneuries de Germigny-l'Évêque, Varreddes, Étrépilly et Villenoy, en conséquence des provisions qui lui ont été accordées par Mgr de Polignac, évêque de Meaux,-copie des Bulles du pape Pie VI, portant provisions, comme abbé commendataire de l'abbaye de Rebaix, ordre de Saint-Benoît, au profit de .M. Fiacre-François de Grave, nouvellement nommé à l'évêché de Valence en Dauphiné, ladite abbaye possédée précédemment par Mgr Henri-Marcel-Bernardin de Rosset de Ceilhes de Fleury, vivant archevêque de Cambrai,-rapport de Denis Fordrain, dîmeur du territoire de Villenoy, contre « la veuve de Guillaume Notin qui avoit mis en dixeaux la récolte de sa chanvre faite sur environ 10 perches de terre, et avoit laissé de côté ce qui, (selon elle) revenait pour la dixme, que le comparant luy a demandé pourquoy elle avoit dixmé sans l'avertir, à quoy elle a répondu : c'est parce que vous dixmez à la onzième, et moy je ne veux payer qu'à la treizième », -procès-verbal d'apposition de scellés sur les meubles et effets laissés par le sieur Nicolas-Martin Lheur, à son décès horloger à Meaux, ayant grevé de substitution demoiselle Marie-Jeanne Lheur. veuve de sieur Pierre-Louis-Adrien Jumelle, vivant procureur au bailliage de la Ferté-au-Col, sa fille et sa seule présomptive héritière,-du 7 mai 1782, arrêt du Parlement de Paris, qui fixe la manière de procéder sur les appels interjetés de la liquidation des dépens, faite par les sentences rendues dans les sièges et justices subalternes,-procès-verbaux constatant : qu'unincendie s'était déclaré au village de Trilport, le 23 juin 1782, tant sur la juridiction royale que sur celle de l'évêché de Meaux,-que le nommé Liénart, dit Thomas, cordonnier à Meaux, rue des Vieux-Moulins, l'un des sonneurs delà cathédrale, était tombé du second plancher, où on sonne ordinairement les grosses cloches, sur le rez-de-chaussée de l'église, qu'il avait la tête et plusieurs membres fracturés. Examen fait du corps par le sieur Rochard, docteur en médecine de la Faculté de Douay, chirurgien-major des hôpitaux de la ville de Meaux, il a « rapporté que d'après la visite qu'il a faite du cadavre de Liénart, il a trouvé que celui-ci avoit une facture au coronal, pénétrant dans la substance du cerveau, qu'une chute d'une hauteur de plus de 60 pieds, tombant sur le carreau de la cathédrale, l'a entièrement assommé », causes plus que suffisantes pour lui avoir fait perdre la vie,-apposition de scellés sur les meubles et effets de messire Jacques-Nicolas More, prêtre, chanoine régulier de la Congrégation de France, décédé titulaire d'un prébende en l'église de Meaux, à la requête de la dame veuve Faron, soeur du défunt, où était présent messire Antoine-René Lefèvre, aussi chanoine de ladite congrégation, et prieur curé de Chaage, et en cette qualité stipulant les intérêts de sa maison pour la cote-morte, auquel le bailli du chapitre cathédral a déclaré que le motif de son transport à la maison mortuaire, était de réclamer les objets étant dans un cabinet

et dans une chambre adjacente, dont ledit défunt avait laissé la jouissance à sa soeur, ce à quoi le sieur prieur a déclaré n'avoir aucuns moyens valables pour s'opposer à l'apposition des scellés et description des effets en évidence dans les deux pièces sus-mentionnées, etc. (127 pièces papier dont 1 imprimée)

1781-1783

B424

Minutes du greffe.

Affiche pour parvenir à la vente définitive et judiciaire d'une maison sise en la rue Saint-Remy, vis-à-vis le séminaire, bâtiments et jardin derrière, tenant d'un bout aux murs de l'Arquebuse, le tout réellement saisi à la requête du sieur Blaise-Denis Favières, marchand mercier à Paris, rue de la Juiverie, paroisse de la Madeleine, sur le nommé Arnault, culotier demeurant ci-devant en la ville de Meaux, et depuis en fuite pour cause de faillite,-procès poursuivi à la requête de Denis Andry, manouvrier à Mansigny, paroisse de Chambry, qui a exposé que le 9 juillet 1784, sa femme étant à garder ses deux vaches, accompagnée de plusieurs autres femmes, dans un pré appartenant à François Nansot, dit Nicole, cabaretier audit Chambry, ce dernier est venu comme un furieux se jeter sur sadite femme, l'a saisie à la gorge, l'a renversée par terre et lui a porté plusieurs coups de poing à la tête et dans l'estomac, en lui disant qu'il permettait à toutes les autres de venir dans son pré, mais qu'il ne voulait pas qu'elle y vint, qu'à l'instant le fils de Nansot est arrivé sur le lieu où, voyant la femme Andry renversée, il lui a mis les deux pieds sur le corps et l'a impitoyablement traînée plusieurs fois autour du pré, bien qu'elle fût entièrement privée de connaissance, assignations, rapports de médecins, informations et sentence qui renvoie les parties à l'audience pour y procéder à fins civiles,-inventaire des meubles et effets, livres, titres, papiers, dettes actives et passives de la succession de messire Charles Barbier, décédé curé de Germigny-l'Évêque, à la requête de messire Jacques Lucas, son successeur, et de messire Remy de Perthuis de Laillevault, chevalier, seigneur de Margicourt, de Laillevault, Moulins et autres lieux, conseiller du Roi. contrôleur ordinaire des guerres, demeurant en sa maison dudit Germigny, exécuteurs conjoints des testament et codicile olographes du défunt,-procès-verbal d'apposition de scellés sur les meubles et effets de demoiselle Marie-Catherine Babin, décédée en la maison de M. Landon, chanoine de l'église Saint-Étienne, où elle demeurait depuis plus de trois ans, et inventaire desdits meubles et effets,-saisie réelle et adjudication des biens de François Clairét, décédé vigneron à Couilly, à la succession vacante duquel Louis Blondel, de Crécy en Brie, a été établi curateur, à la requête d'Antoine Maignant, tisserand à Meaux, faute de paiement d'une somme de 218 livres en principal, intérêts et frais,-procès-verbal constatant le décès du sieur Jean Velly, docteur en médecine, né à Zurzac, en Suisse, descendu de la grande malle allant à Strasbourg, par suite d'incommodité, pour entrer à l'auberge de la Belle-Étoile,

appartenant au sieur Druart, hôtelier à Trilport, où ledit Jean Velty est mort après environ une demi-heure de séjour, description des effets laissés par le défunt, procuration donnée par M. Jacob Velty père, aussi docteur en médecine à Zurzac, à M. Deschamps, procureur à Meaux, de requérir en son nom reconnaissance et main-levée des scellés apposés sur lesdits effets et d'en demander la remise, ainsi que des papiers, meubles, argent monnoyé, argenterie, bijoux, etc., comme aussi d'en donner décharge à tous gardiens et dépositaires,-sentence qui prononce l'envoi en possession, au profit de Marie-Anne Gannet, femme de Louis-Étienne-Nicolas Lamarche, vigneron à Trilport, des biens de Jean-Pierre Monnet, absent du pays depuis vingt-cinq ans, ladite Gannet seule héritière présomptive de l'absent du côté maternel et ayant acquis, avec son mari, les droits des héritiers du côté paternel,- apposition de scellés sur les meubles et effets délaissés par l'abbé Desniés, prêtre, grand chapelain de l'église Saint-Étienne de Meaux, décédé dans une maison de cette ville, sise rue du Grand-Cloître, inventaire desdits effets et des titres, papiers, et dettes actives du défunt, à la requête du sieur Jacques Desniés, fabricant à Poitiers, Antoine Dinet, aussi fabricant et Louise Desniés, son épouse,-réception de garde-grains, messieurs et dîmeurs, et publication du ban de vendanges dans les diverses paroisses de la juridiction temporelle du chapitre et de l'évêché de Meaux, etc. (135 pièces papier, dont 1 imprimée)

1784-06/1786

B425

Minutes du greffe.

Procès-verbal d'examen d'un mémoire montant à 823 livres 12 sous, savoir : 583 livres 12 sous pour ouvrages de tonnellerie faits par le sieur Nicolas-Simon Terron, pour le compte de Pierre Cinot, laboureur, tous deux demeurant à Trilport, depuis l'année 1772 jusques et compris l'année 1785, et 240 livres pour 10 années de loyer d'une grange tenue verbalement par le défendeur, lequel fait observer qu'il «pourroit opposer la prescription que l'article 64 de la Coutume de Meaux prononce contre neuf des années portées au mémoire de répétitions exagérées de Terron, il seroit sûr de réussir, il pourroit encore opposer avec le même succès, celle prononcée contre dix-huit mois des deux années restantes, par l'Ordonnance de Louis XII, de l'année 1512, mais il n'invoquera les lois que contre les objets de fournitures prétendus faits pour luy et portés au mémoire de Terron, ès années 1772, 1773 et 1774 », etc.,-acte portant nomination de tuteur aux enfants du Sieur Dominique Detchevery, vivant directeur des messageries de Meaux, où il est décédé en une maison située vis-à-vis l'Hôtel-Dieu, et de demoiselle Élisabeth Dubois, sa veuve, inventaire des meubles, effets, titres et papiers de la communauté qui a existé entre lesdits sieur et dame Detchevery,-sécularisation personnelle de frère François-Victor Rouillé, clerc du diocèse de Valence en Dauphiné, provincial de l'ordre du sous-diaconat en la ville de Tarentaise, en

Savoie, ci-devant de l'ordre des frères Augustins réformés, ensuite transféré dans le monastère de Saint-Sauveur, à Blaye, ordre de Saint-Benoît, diocèse de Bordeaux, dont la conventualité est entièrement éteinte et supprimée, lettres patentes du roi Louis XVI, obtenues par le prince Ferdinand-Maximilien-Marie de Rohan, archevêque de Bordeaux, pour l'extinction et suppression des menses conventuelles, des places monacales et offices claustraux, des abbayes de Saint-Sauveur de Blaye et de Notre-Dame de Guitres, afin d'en réunir les fruits et revenus au séminaire de Saint-Raphaël de Bordeaux, arrêt du Parlement de cette ville rendu pour l'enregistrement desdites lettres, Indult du pape Pie VI, autorisant le susnommé à « vivre dans le siècle en habit de prêtre séculier, sous l'obéissance de Mgr l'évêque de Meaux, après qu'il sera apparu que ledit sieur Rouillé soit pourvu d'un patrimoine ecclésiastique suffisant pour le faire vivre hors du cloître », etc.,- Ordonnance de police qui enjoint aux habitants de Varreddes de boucher des trous pratiqués auprès de rues et chemins pour y faire macérer (rouir) des chanvres, et de faire les travaux nécessaires pour donner au conduit ou aqueduc des Ouches la largeur et la profondeur convenables pour que les eaux puissent s'écouler facilement dans la rivière de Marne, -novembre 1787, copie de l'Édit du Roi contenant 37 articles, outre le préambule, concernant ceux qui ne font pas profession de la religion catholique. « Art. 1er. La religion catholique, apostolique et romaine continuera de jouir seule, dans notre royaume, de culte public, et la naissance, le mariage et la mort de ceux de nos sujets qui la professent ne pourront, dans aucun cas, être constatés que suivant les rits et les usages de ladite religion, autorisés par nos Ordonnances. Permettons néanmoins à ceux de nos sujets qui professent une autre religion que la religion catholique, qu'ils soient actuellement domiciliés dans nos États, ou qu'ils viennent s'y établir dans la suite, d'y jouir de tous les biens et droits qui peuvent ou pourront leur appartenir à titre de propriété ou à titre successif, et d'y exercer leurs commerces, arts, métiers et professions, sans que, sous prétexte de leur religion, ils puissent y être troublés ni inquiétés. Exceptons néanmoins desdites professions toutes les charges de judicature ayant provision de nous ou des seigneurs, les municipalités érigées en titre d'office et ayant fonctions de judicature, et toutes les places qui donnent le droit d'enseignement public », etc.,-rapport du suisse de la cathédrale contre une femme qui avait avec elle, pendant la messe, un panier que le rapporteur avait pris et déposé sous le portail, ce que voyant cette femme elle a été reprendre son panier en disant qu'il « ne faisait de mal à personne. » Le doyen instruit des faits « a engagé la contrevenante à payer une modique amende au suisse pour le scandale qu'elle avoit causé en l'église pendant la messe, ce à quoi elle s'est refusée », -apposition et reconnaissance des scellés mis aux meubles et effets de M. Anselme-Marie Forget, vivant official de l'évêché de Meaux, décédé à Angers, -procès-verbal constatant le

transport, au greffe, d'effets et marchandises restés en la maison de Nicolas Rouillé, cordonnier à Varreddes, après le décès d'Antoine Favre, « marchand forain roulant, du pays de Savoie, mort à Fontaine-les-Nones », etc. (146 pièces papier)

07/1786-1788

B426

Minutes du greffe.

*Inventaire des effets et marchandises trouvés à Varreddes après le décès du sieur Favre, dénommé au précédent article, à la requête du sieur Zacharie Griotteray-Possez, négociant à Meaux, se prétendant créancier sérieux et légitime du défunt, en présence de sieur Jean-Louis Leriche, laboureur à Varreddes, tuteur des enfants mineurs dudit Favre et de Catherine Berthel, sa première femme, -procès-verbaux d'apposition de scellés et description des effets trouvés en évidence dans le local où est décédé messire Antoine Mottet, prêtre, grand chapelain de l'église Saint-Étienne de Meaux, -sentence d'émancipation de Faron Taté, fils de Pierre François, meunier, et de défunte Marie-Catherine Germain, sa femme, -
» inventaire et description fidèle de tous et un chacun les meubles meublans, ustensiles de ménage, marchandises, argent comptant, titres, papiers, renseignements, dettes actives et passives de la succession de défunte Marie-Anne Berson et de sa communauté avec Jean-Denis Gariau, marchand cordier et aubergiste à Meaux, trouvés et étant dans la maison et lieux en dépendant où il demeure, faubourg Saint-Remy, où pend pour enseigne le Croissant, lieu-dit l'Isle Calios », -30 avril 1789, procès-verbal de levée d'un cadavre, découvert dans la rivière de Marne à Germigny-l'Évêque, vis-à-vis le château du lieu, reconnu pour être celui de Philippe-François Quinzard, âgé de vingt-deux ans, fils de François, bacquier à Isles-lez-Meldeuses, et de Marie-Madeleine Bonamy, sa femme, ledit Quinzard fils tombé à l'eau, accidentellement, le 15 du mois précité, en essayant de repêcher son bac qui s'en allait avalant, par suite de rupture de la corde qui le retenait, -procès criminel poursuivi à la requête du procureur fiscal du bailliage de Meaux, contre un berger de profession, accusé de vol de bêtes à laine sur le territoire de Trilport et au village de Germigny-l'Évêque, requêtes, arrestation, information, interrogatoire, etc., -sentence de séparation rendue sur la plainte de Marie-Jeanne Deschamps, femme délaissée de Nicolas-Marcou Pauly, ci-devant manouvrier à Crégy, laquelle a déclaré que depuis trois ou quatre ans, son mari l'a quittée « pour s'engager au service du Roi, où il est actuellement, sans que la plaignante puisse dire à quel endroit, ni dans quel régiment », -information faite par la bailli du chapitre Saint-Etienne de Meaux, « contre des quidams, auteurs d'avoir répandu, sur le terroir de Boutigny, des gobes composées de bourre et de poix, et d'avoir, par ce moyen, empoisonné plusieurs bêtes à laine », -sentence rendue en matière de retrait lignager sur la requête de Jean Decret, laboureur aux Perdriets, paroisse de Signets, et Marie-Louise Eloy, sa femme, fille d'Antoine Eloy et de Françoise Piette, contre*

Antoinette-Scaliberge Garnier, veuve de maître Pierre Plateau, décédé notaire royal à Varreddes, ladite sentence portant que : « attendu qu'il est justifié par la dame Plateau que son mari était parent lignager de Claude-Nicolas Piette, duquel il a acquis les héritages énoncés en l'acte de retrait, déboute les demandeurs et les condamne aux dépens liquidés à 251 livres 2 sols et 9 deniers », -procès verbal descriptif des effets trouvés après le décès du dénommé ci-dessous en une chambre de la maison du sieur Charles-François-Denis Boutroy, organiste de la cathédrale, sise à Meaux, vis-à-vis l'église de l'Hôtel-Dieu, ladite chambre occupée par le sieur Benoît Jannard, musicien, chantre de ladite cathédrale. Objets indiqués audit procès-verbal : une montre à boîte d'or, une paire de boutons de manche, en argent, une paire de boucle à souliers de même métal, une paire de boucles de jarretières, en pierres montées sur argent, une redingote bleue presque neuve, un habit vert foncé, une veste brodée, quatre autres vestes de soie, dont une vieille, une culotte de soie noire, cinq vestes blanches et deux de nenkin : une chappe et un camail, une soutane, une aumusse, un bonnet carré, un surplis, une poulmitte, etc., -déclaration faite au greffe du Bailliage de l'évêché par Pierre Sandrin, laboureur à Varreddes, de laquelle il résulte qu'après avoir entendu frapper à sa porte, il l'a ouverte, et qu'au même instant, un coup de fusil qui a té son chien, a été tiré à travers la porte charretière de son habitation, -acte de tutelle de Pauline, Adélaïde et Thérèse Goujon, toutes trois filles mineures de Jacques Goujon, manouvrier à Changis, et de défunte Marie-Louise Lucas, sa femme, décédée au mois de novembre 1789, -nomination de tuteur ad hoc, au sieur Marie-Étienne-Ange Beauquesne, mineur émancipé, âgé de 18 ans et demi, qui a déclaré être dans l'intention de s'établir, par mariage, avec la fille du sieur Marin Moucheux, « marchand de volailles à Trilport, âgée de vingt-trois ans, que ses motifs pour désirer cet établissement sont : primo, que la demoiselle Moucheux est un parti sortable pour lui. Secundo, qu'il est dans un état d'infirmité tel qu'il a sans cesse besoin des secours d'autrui, c'est-à-dire d'avoir quelqu'un auprès de lui pour l'aider dans les plus petites choses, ne pouvant marcher sans se servir de béquilles, etc. », -Bulle du pape Pie VI, portant provisions de coadjutrice, avec future succession, de l'abbaye du Pont-aux-Dames, accordées à soeur Charlotte-Joséphine de La Roche de Fontenilles, et profession de foi de ladite soeur, faite devant le sieur Guignod, official de Meaux, etc. (85 pièces papier)

1789-1790

Melun. - Bailliage et présidial, prévôté royale, grenier à sel, prévôté du Mont-Saint-Père

Les documents conservés pour la juridiction de Melun nécessitent une reprise de traitement. A ce jour, les analyses et les niveaux existants sont susceptibles d'être erronés.

Bailliage et présidial

B978	Pièces isolées.	1593-1713
B968	Registres isolés.	1601-1612
B1135	Registre des causes extraordinaires.	1607
B972	Registre des causes extraordinaires (1617, 1620, 1624, 1631).	1617-1631
2BP2910	Sentences minutées par les procureurs	1641-1644
B969	Registre des causes.	1644-1645
B977	Rôle des amendes prononcées au présidial (1684-1685). Registres de causes d'audiences du présidial (1652-1653, 1682, 1685).	1652-1685
B1201	Sentences rendues en matière criminelle.	1653
B1224	Registre des causes de notifications.	09/1657-12/1657
B973	Registres des causes de la petite audience (1668-1673, 1678, 1685-1686, 1689).	1668-1689
B981	Rolle des comparutions	1674-1675

B989	Registre semainier.	1676-1678
B988	Registre des charges et informations.	1678-1681
B991	Comptes des affaires temporelles de l'Hôtel Dieu, ainsi que de la gestion et administration par le prévôt, du revenu temporel de l'Hôtel Dieu, rendus au procureur du Roi.	1680-1687
B990	Requête contenant grief de Martin Rousseau marchand et laboureur demeurant à Mormant, contre Jean Claude Desmolins et Louis Boucher.	09/06/1730
B980	Correspondance professionnelle et personnelle du greffier en chef, sieur Pinon.	1747-1773
B979	Pièces isolées.	1757-1790
B1160	Plumitifs des causes civiles et consulaires.	1787-1788

Registres des causes du roi

2BP2290	Enregistrement des édits, déclarations, lettres patentes, ordonnances du Roi, etc. <i>Contient également :</i> <i>Enregistrement des foies et hommages, aveux et dénombremens fournis au Roi, à cause de ses comtés de Melun, Moret, Provins, Brie, Corbeil. (1668-1672, 1684-1669, 1694-1731).</i>	1566-1731
2BP2292	1588-1630	
B110	Inscription des ordonnances, édits, lettres patentes, provisions d'offices des magistrats de ce Bailliage, - aveux et dénombremens fournis au Roi, - lettres de provisions accordées par Henri IV à maître Laurent Lesage, sieur du Ménil, de l'office de prévôt des maréchaux de ladite ville, et à maître Charles Barbin, de l'office de lieutenant en la même prévôté et vicomté, celui-ci nommé sur la	

présentation de messire de La Grange-le-Roi, comte de Melun par aliénation.

Copie du testament de messire Charles de Balzac, baron de Gravelle et d'Héricy, -lettres royaux donnés à Paris par le roi Henri IV, pour la communauté des notaires au Châtelet de Melun, etc. (Petit in-folio papier, 108 feuillets.)

1598-1602

B111 Enregistrement des ordonnances, édits, lettres patentes, provisions d'offices, etc.

Déclarations du roi Louis XIII relatives aux vagabonds et mendiants, aux religionnaires de la Rochelle et de Saint-Jean-d'Angely, - nomination par Jacqueline de Bueil, comtesse de Moret, de Thibault Cadot, à l'office d'avocat du Roi au bailliage et châtellenie dudit Moret, avec la ratification du Roi, -foi et hommage rendus à Sa Majesté, à cause de la terre de Saint-Martin-en-Bière, par messire Nicolas Clausse, seigneur de Fleury, lieutenant de cent hommes d'armes, surintendant et grand-maître des eaux et forêts, tant en son nom que pour ses frères et soeurs, héritiers de Denise de Neuville, leur mère, -ordonnance du prévôt de Melun, contenant les statuts des marchands merciers, etc. (Petit in-folio papier 102 feuillets.)

1621-1624

2BP2293 1633-1669

B112 Inscription des ordonnances, édits, lettres patentes, - enregistrement de la déclaration du roi Louis XIV, pour faire cesser les mouvements populaires et rétablir la tranquillité du royaume, - provisions d'offices, etc.

Compte détaillé rendu par Balthazar Mégisset, commis à la recette du domaine de Melun, et comprenant la perception et l'emploi de ce revenu, tant en grains qu'en deniers, depuis la Saint-Jean-Baptiste de l'année 1649, jusqu'à pareil jour de l'année suivante, - enregistrement de l'acte de foi et hommage fourni au Roi par messire Jean de Mons, acquéreur de la vicomté et seigneurie d'Andrezel-en-Brie, etc. (Petit in-folio papier, 80 feuillets.)

1649-1650

B113 Inscription des ordonnances, édits, lettres patentes, - lettres de provisions de divers offices royaux au siège de Melun par messire Jérôme de Nouveau, seigneur de Froment, ancien intendant général des postes, comte de Melun, sous le bon plaisir de Sa Majesté, etc.

Enregistrement de l'arrêt de la cour du Parlement de Paris, du jeudi 9 février 1651, portant que le cardinal Mazarin, ses parents et domestiques étrangers, quitteront le royaume de France, avec

permis aux communs et autres de leur courir sus,-publication d'un arrêt réglant la taxe des lettres,-déclarations relatives à la protection des églises, maisons religieuses, presbytères, et en faveur de la duchesse de Longueville, du maréchal de Turenne, et de ceux qui ont servi sous leurs ordres, etc. (Petit in-folio papier, 76 feuillets.)

1651-1652

B114 Inscription des ordonnances, édits, lettres patentes, etc., et des causes : enregistrements des lettres de rétablissement des haute, moyenne et basse justices de Morsang-sur-Seine, au profit de Jean Migné, seigneur du lieu.

Des lettres de provisions des offices de lieutenant général de bailliage et de prévôt, accordées à Antoine Chariot et a Louis Lecomte, par le Roi, sur la proposition de messire Rolland de Neufbourg, chevalier, seigneur de Sarcelles, possesseur par engagement de partie du comté de Melun, comme étant aux droits de messire Alexandre d'Albert, sire de Pont,-de nominations faites également sur la présentation de messire Charles Bernard, écuyer, sieur Du Chemin, pour dame Charlotte Garrault, veuve de messire François de Castille, engagiste du comté de Melun. (In-4° papier, 91 feuillets.)

1653-1654

B115 Inscription des ordonnances, édits, lettres patentes, etc., et causes du Roi plaidées par le procureur de Sa Majesté

Enregistrement de lettres de provisions d'offices judiciaires accordées par le Roi, sur la présentation de son très-cher et féal le sieur Nicolas Fouquet, vicomte de Melun et de Vaux, ministre d'Etat, surintendant des finances, procureur général en la cour du Parlement de Paris, et engagiste du domaine royal de la ville de Melun,-de l'adjudication prononcée au profit de Michel Thibault, bourgeois de Paris, des coches par eau de Melun,-provisions de divers offices accordées sur la présentation de messire François-Louis Arbaleste, comte de Croisille, seigneur de La Borde, Éprunes, etc., vicomte et bailli de Melun et Moret, gouverneur et capitaine pour le Roi des ville et château dudit Melun, etc. (Petit in-folio papier, 130 feuillets.)

1655-1659

B116 Inscription des ordonnances, édits, lettres patentes, etc.

Publication et enregistrement d'un arrêt du Conseil d'Etat rendu sur la requête de maître Pierre Girard, maire de Melun et des échevins de la ville, et sur divers placets des officiers du bailliage, portant règlement entre les parties, sur les impositions, comptes et revenus dudit bailliage,-foi et hommage présentés au roi Louis XIV, à cause de la vicomté de Melun, du marquisat de Belle-Ile cl autres seigneuries, par madame Marie-Madeleine de Castille, épouse séparée de biens de messire Nicolas Fouquet,-résignation des

offices de gouverneur et bailli de Melun, par Alphonse de Guéribault, seigneur de Favery, en faveur de Louis de Louvion, chevalier, sieur de Maurevert, etc. (In-folio papier, 33 feuillets.)

1673

B117

Inscription des ordonnances, édits, lettres patentes, etc.

Enregistrement des lettres de provisions accordées par les président, trésoriers de France, généraux des finances et grands voyers en la Généralité de Paris, à François Chartret, maître-maçon en la ville de Melun, pour y exercer les fonctions de voyer, ainsi que dans toute l'étendue de l'Election,-vente par les commissaires généraux députés par Sa Majesté, pour l'aliénation à perpétuité par inféodation et deniers d'entrée, des domaines, droits domaniaux, contrôle des exploits, etc., au profit d'Antoine Hiboulet-Picon, écuyer, vicomte d'Andrezel, baron de Pouzillac, conseiller du Roi en ses Conseils, maître ordinaire en sa Chambre des Comptes, des droits direct seigneuriaux appartenant au Roi, dans l'étendue des seigneuries de Champeaux et dudit Andrezel, en vertu de la déclaration du Roi eu date du 8 avril 1692. (In-folio papier, 80 feuillets.)

1673-1677

2BP2294

1679-1702

B125

Enregistrement des aveux, dénombremments et lettres à terriers fournis au Roi, en ce qui concerne les seigneuries et fiefs relevant directement de lui.

Pour Dammartin-en-Brie et Saint-Gobert réunis, appartenant à messire André-Jean Menjot,-Andrezel, à messire André-Étienne Nouette, écuyer, vicomte du lieu,-Barbeau, Fontaine-le-Port, Fontenailles, Villefermoy, etc., appartenant aux religieux de l'abbaye royale de Saint-Port, dite Barbeau,-de la Fortelle, Nesle-la-Gilberde et Quétotrain, à messire Jean-André Vossal, trésorier des fortifications royales du Languedoc, du Roussillon et pays de Foix,-de Chaumes-en-Brie, aux abbé, prieur et religieux de l'abbaye et couvent des bénédictins de Saint-Pierre du lieu, etc. (In-4° papier, 93 feuillets cartonnés.)

1680-1774

B118

Inscription des ordonnances, édits : enregistrement de la résignation de son office par Jean Hérison, exécuteur des sentences criminelles des bailliages de Melun et Nemours, en faveur de Georges Hérison, son fils, etc.

Lettres de provisions du roi Louis XIV, accordées audit Georges Hérison,-enregistrement et publication à l'audience de la déclaration du 26 décembre 1684, portant défense de faire erreur publique de la religion prétendue réformée partout où il y aura moins de dix familles,-publication de l'arrêt du Conseil d'Etat du 30 janvier

1685, qui défend aux sujets de Sa Majesté de jouer à la bassette, sous quelque nom et prétexte que ce soit,-publication d'un autre arrêt du Conseil en date du 3 février suivant, ordonnant le dépôt aux greffes des justices royales des minutes des notaires de ceux de la religion prétendue réformée décédés, etc. (In-4° papier. 15 feuillets.)

1685

B119

Inscription des ordonnances, édits, lettres patentes, enregistrement des provisions d'offices aux sièges royaux, - quittances des droits du marc d'or, nomination d'administrateurs de la confrérie de Saint-Louis, à Melun, etc.

Commission délivrée par Antoine Daquin, comte de Douyen-Dezar, sieur Des Loges, grand et petit Saint-Marc, etc., premier médecin de S. M. Louis XIV,-à Louis Bruneau, maître chirurgien à Blandy, pour dresser les rapports dans ce lieu, ainsi qu'à Champeaux, sur les corps blessés, morts, noyés, mutilés, prisonniers, etc.,- désignation de M. Colleau, conseiller, pour aller à Paris assister au procès mû entre messieurs du Bailliage de Melun et messieurs de N.-D. de Paris, au sujet des droits de justice sur Viercy, Villaroche, Rozoy, Larchant, Vernou, La Grande-Paroisse et Machault. (In-4° papier, 10 feuillets.)

1686

B120

Inscription des ordonnances, édits, lettres patentes, enregistrement de lettres de maîtrise, de provisions d'offices royaux, de quittances de droits dus en raison de ces charges, etc.

Substitution par Jean Duclos, directeur des domaines de l'élection de Melun et Nemours, de Martin Bordier, boulanger, à Noël Baratier, comme sous-fermier des aides du Roi, en ce qui concerne les moulins de Poignet et de Trois-Moulins, avec dépendances, chasses, abonage de banalité au moulin de Poignet à Melun, pêche dans l'Almont, îlots, etc.,-déclaration fournie à Claude Polge, sieur d'Allègre, conseiller et maître-d'hôtel du Roi, par Nicolas Régy, de Paris, étant aux droits de messire Nicolas Meigneux, bourgeois de la même ville, propriétaire des offices de garde-sels aux contrats notariés des villes, bailliages et sénéchaussées de Tours, Angers, Melun, Brie-Comte-Robert, etc. (In-4°, papier 13 feuillets.)

1688

B121

Inscription des ordonnances, édits, lettres patentes, provisions d'offices judiciaires, etc.

Les provisions sont délivrées dans leurs seigneuries respectives, par messire Philippe Néricault Destouches, l'un des quarante de l'Académie française, seigneur de Vosves et de Fortoiseau, gouverneur des ville et château de Melun, etc.,-par messire Nicolas Fraguier, conseiller du Roi, et Jeane Charpentier, son épouse,

dame Du Martroy, Bussy, La Motte, Saint-Saturne, Butel, Les Fossés, Le Mée, etc.,-par Madame Marie d'Orléans, princesse souveraine de Neuchâtel et de Valengin, duchesse de Nemours, dame châtelaine de Blandy, etc.,-érection des terres de Mormant, Eprunes et Coubert en châtelaneries et comtés,-lettres patentes du roi Louis XV confirmant l'établissement de l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques de Melun , etc. (In-4° papier, 412 feuillets.) Contient aussi à part 1 liasse de 2 actes enregistrés et retirés du greffe (1734, 1740).

1703-1747

B122 Enregistrement des aveux et dénombremens fournis au Roi et publiés aux audiences.

Pour les seigneuries,-de Rubelles, par messire Pierre Du Trambly :-de Beauvoir, par Gabriel de Glatigny,-des fiefs de Loiselet et Pierre-Percée à Melun, par Germain-Christophe de Flexelles, seigneur de Brégy, baron de Saint-Sever, etc.,-provisions d'office de prévôt de Vosve et Fortoiseau accordées par Philippe-François-Néricault Destouches, écuyer, officier de la deuxième compagnie des mousquetaires du Roi, et par François-Henri Thiersant de Bourmarv, en Canada, mestre-de-camp de cavalerie, colonel d'un régiment de troupes légères, veuf de Marie-Thérèse-Gabrielle Néricault Destouches, enfants et seuls héritiers de feu messire Philippe Destouches, de l'Académie française, etc. (In-4° papier, 225 feuillets.)

1747-1773

2BP2291 Enregistrement des édits, déclarations, lettres patentes, ordonnances du Roi, etc.

1761-1771

B123 Inscription des ordonnances, édits, lettres patentes, etc.

Arrêt du Conseil d'Etat du 26 mars 1763, portant aliénation au profit des maire, échevins, habitants et communauté de Melun, des tours, fossés, bastilles, glacis et emplacement des fortifications de ladite ville, contenant 20 arpents 49 perches 1 demi, à charge d'achever le comblement des fosses, d'y faire la plantation des promenades, et d'acquitter une redevance perpétuelle de dix livres par année,-provisions d'offices, lettres à terrier, aveux et dénombremens fournis au Roi par les seigneurs de Boissise-le-Roi, Crisenoy, La Rochette, etc.,-lettres patentes de Louis XV autorisant le chapitre M.-D de Melun à démolir les doubles bas-côtés de leur église,-établissement de deux foires annuelles et d'un marché, le jeudi de chaque semaine, à Saint-Port, etc. (In-4° papier. 255 feuillets.)

1764-1783

B126 Enregistrement des aveux et dénombremments fournis au Roi et publiés aux audiences.

Pour les seigneuries et justices de Chailly-en-Bière, par messire Pierre Talon, trésorier, provincial de l'extraordinaire des guerres, - de Vosves et Fortoiseau, par messire Hilaire Rouillé, seigneur Du Coudray, à cause de Denise Coquille, sa femme, de Brezolles, assise tant audit lieu qu'à Sermaize, Les Carneaux, La Borde et Bois-le-Roi. Par messire Claude Bernard, seigneur des Bergeries, - d'Éprunes, par messire Claude de Fusée, chevalier, seigneur de Voisenon, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, - lettres à terrier pour les chanoines de Champeaux, pour les Chartreux de Paris, seigneurs des fiefs de Solers et Pouilly, etc. (In-4° papier, 116 feuillets incomplets)

1781-1789

B124 Inscription des ordonnances, édits, lettres patentes, enregistrements de provisions, etc.

Provisions d'offices de maître Amand-Constant Tellier, avocat audit bailliage, - de maître Auguste-Michel Picault, juge-prévôt de Rozoy, des lettres de doctorat obtenues par messieurs Pierre- Jacob et Hubert Lajoie, médecins à Melun, - de la commission donnée par M. de Calonne, ministre d'Etat, à Louis-Casimir Brown, en qualité d'inspecteur de la manufacture de toiles peintes établie à Melun, - des provisions royales délivrées à Lubin Jouenne, exécuteur des hautes oeuvres au présidial et châtelet de la même ville, - des lettres closes du roi Louis XVI, adressées au bailli de Melun, afin de convocation des trois Etats, etc. (In-4°, papier, 65 feuillets.)

1784-1791

Bailliage de Melun

B130 Etats généraux. - Expédition du procès-verbal d'assemblée des trois ordres du bailliage de Melun, réunis à l'effet de nommer des députés pour les Etats Généraux convoqués à Sens, le 10 septembre 1614, et portant élection

De maître Antoine Chauveau, chantre de l'église collégiale Notre-Dame de Melun, pour le clergé, - messire Antoine de Brichanteau, chevalier des ordres du Roi, marquis de Nangis, pour la noblesse, et maître Pierre Le Jau, écuyer, sieur de Girolles, conseiller du Roi, lieutenant général au bailliage et siège présidial de Melun, pour le Tiers Etat, - ce procès-verbal contient aussi :- copie de la lettre de cachet du roi Louis XIII, portant convocation des États de toutes les provinces, ordonnance du bailli de Melun, qui prescrit la réunion de l'assemblée en la salle du réfectoire du couvent de Saint- Nicolas de cette ville, etc. (164 pièces papier.)

1614

- B1162 Etats généraux projetés en 1649 à Orléans : Lettre de Louis XIV, élection des députés des 3 ordres, liste de curés, doléance des habitants de Quiers.
1649
- 2BP3690 Elections des maires et échevins.
1650-1731
- B1163 Etats généraux projetés en 1651 à Orléans. Rôle des ecclésiastiques du bailliage appelés à comparaître.
1651
- B1095 Lettre de Louis XIV relative à l'annonce du Traité des Pyrénées et à son mariage avec l'infante d'Espagne.
03/02/1660
- B970 Registres de distributions des procès du bailliage (1682-1688, 1748-1772, 1775-1788). Registre des reprises d'instances (1768-1783).
1682-1788
- B1182 Succession Etienne Songeux : réponses aux griefs et dépenses adjugées contre Jacques Moreau.
1700-1701
- B1093 Arrêt de la Chambre des Comptes réglant la publication des aveux et dénombremments (Publication et enregistrement).
1745
- B129 Copies de lettres de provisions accordées par le Roi.
A MM. Pierre Étienne Despatys de Courteilles, pour l'office de lieutenant-général,-André Eicher de Rivière, pour celui de lieutenant-criminel,-Aspais-Pierre Guibert, Constant Tellier et Louis-Jacques Vessard, avocats en parlement, des offices de conseillers et avocats de Sa Majesté, tous au bailliage et siège présidial de Melun. (5 pièces papier.)
1764-1785
- B127 Déclarations de défrichement de terres incultes.
Faites par les propriétaires ou fermiers, déclarations de domicile des étrangers qui viennent demeurer en France et s'établir dans l'étendue du Bailliage de Melun, pour s'occuper de défrichement ou pour autres causes. Ledit registre dressé en exécution de la déclaration du Roi Louis XV, en date du 13 août 1766. Mesurage de terrains défrichés par M. Joachim-Bruno Leblanc de Châteauvillard, commissaire des guerres, seigneur Du Bréau,

Villiers-en-Bière, Orsonville, etc. ces terrains contenant 140 arpents 67 perches 4 demis,-déclaration par laquelle M. François-Thomas Moreau, chevalier de l'ordre du Roi, inspecteur général des pépinières du gouvernement, demeurant à Melun, entend défricher 95 arpents de bruyères et terrains incultes situés aux territoires de Dammarie et La Rochette, etc. (In-folio papier, 90 feuillets.)

1766-1781

B1094 Registre des droits pour extraits d'oppositions ou certificats délivrés.

1779-1786

B128 Déclarations de défrichement des terres incultes, etc.

Par le mandataire de S. A. S. Monseigneur le duc d'Orléans, qui entend défricher 260 arpents en une pièce à Bréviande et Saint-Port,-par Jean Coutèle de Vaumorine, écuyer, officier chez le Roi, pour le défrichement d'un terrain de 270 arpents 90 perches, situé au territoire du Lys, paroisse de Dammarie,-par Michel-Pierre Poupault, propriétaire du Château-Gaillard à Farcy-lez-Lys, exposant qu'il a commencé à défricher l'emplacement du château de la Folie-Morin, entouré de larges fossés, de l'ancienne ferme de Vauseuil et divers terrains situés dans la paroisse de Dammarie, etc. (In-folio papier, 41 feuillets.)

1782-1790

B131 États Généraux. - Lettre close du roi Louis XVI, adressée au bailli de Melun, ou en cas d'absence à son lieutenant, pour la convocation des États Généraux, etc.

- Règlement fait par le Roi pour l'exécution de ses lettres de convocation,-instruction pour les baillis et sénéchaux d'épée, ou leurs lieutenants,-modèles d'ordonnances à rendre par eux,-originaux d'assignations données aux ecclésiastiques possédant bénéfices, aux chapitres et communautés ecclésiastiques, séculiers et réguliers des deux sexes, aux dues, pairs, marquis, comtes, barons, châtelains, et en général à tous les nobles possédant fiefs,-notifications, aux communautés d'habitants desdits bailliages, des lettres du Roi, de son règlement et de l'ordonnance du bailli de Melun, rendue en conséquence, etc. (9 pièces papier.)

1789

B132 Etats Généraux. - Déclaration des trois ordres sur le serment, - résolution de la noblesse et du clergé de payer les impôts connue le Tiers Etat, etc.

Prestation de serment de messire Jacques-Ladislas de Galonné, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Pierre de Melun, député suppléant de son ordre aux États Généraux,-lettre écrite au Roi, par l'assemblée générale des trois-ordres, contre les ravages des

fauves et du menu gibier,-lettre de M. de Montmorin, gouverneur et capitaine des chasses de Fontainebleau, sur le même sujet,-mémoire sur les capitaineries, relatif aux règlements provisoires à faire pour la destruction des animaux,-accusé de réception de ce mémoire par MM. Necker et de Villedeuil, ministres, etc. (10 pièces papier.)

1789

- B133 États Généraux du clergé. - Procurations données par les bénéficiaires, chapitres et communautés ecclésiastiques séculiers et réguliers des deux sexes, pour comparaître en leurs noms à l'assemblée générale des Trois États desdits bailliages, etc.

Par messire Pierre-Jean de Chapt de Rastignac, abbé de Barbeau, à Jean-Baptiste Roux, prieur de son abbaye,-par Joseph-Honoré de Juge de Brassac, chanoine et grand-chantre de l'église cathédrale de Chartres, abbé du Jard, à François-Grégoire-Henri Dauphin, curé de Saint-Aspais de Melun,-par les religieuses du Lys-lez-Melun à dom Jean-Baptiste Progin, prieur des bénédictins de Melun,-par Antoine-Éléonore-Léon Le Clerc de Juigné, archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, seigneur de Courceaux, à Jean Bochart, curé de Champigny, etc. (104 pièces papier.)

1789

- B134 États Généraux de la noblesse. - Procurations données par les nobles desdits bailliages possédant fiefs, les veuves, les femmes possédant divisément, les filles majeures nobles et les mineurs propriétaires de fiefs, etc...

Par Antoine-Philippe de La Trémoille, prince de Talmond, marquis de La Chapelle-la-Reine, seigneur d'Achères, Crez-en-Gatinais et Fleury-en-Bière, à Charles-Jean de Beausse, seigneur de Boissise-le-Roi, -par François-Félix-Dorothee Berton des Bulbes, comte de Grillon, seigneur de Bernay, à Louis- Marie Florent, duc Du Châtelet,-par dame Marie-Aymée Le Mairut, veuve de Léon-François Le Gendre, comte d'Onzembray, dame de Boissettes,-par les tuteurs de Charles- Marie et de Jean-Jacques Odet de Racault de Reuilly à Antoine-Charles-Pierre Du Tillet de Lunay, etc. (81 pièces papier.)

1789

- B135 Etats Généraux du Tiers-Etat. - Procès-verbaux des assemblées tenues dans les paroisses du bailliage de Melun pour la nomination des députés qui doivent comparaître à l'Assemblée générale :

La Chapelle-Gauthier,-Le Châtelet-en-Brie,-Chaumes,-Courpalay,-Dammarie-lez-Lys,-Donnemarie-en-Montois,-Guignes,-Livry-sur-Seine,-Machault,-Poigny,-Mondreville,-Mormant,-Nangis,-Oncy,-Perthes,-Rampillon,-Rozoy-en-Rrie,-Saint-Port,-Savigny-le-Temple,-Thénisy-en-Montois,-Videlles,-Vilbert, etc. (105 pièces papier.)

1789

- B136 États Généraux du Tiers Etat des bailliages de Melun et Moret. - Nominations de commissaires pour la rédaction des cahiers de doléances de Melun, - cahiers de doléances et nomination des députés de cette ville à l'assemblée préliminaire du bailliage, - procès-verbaux d'assemblée, plaintes et remontrances du Tiers Etat du bourg de Fontainebleau et du bailliage de Moret, etc.
Cahier des différentes plaintes et doléances du Tiers État des deux bailliages réunis, avec les pouvoirs donnés à ses députés pour l'assemblée des Etats Généraux, etc. (9 pièces papier.)
1789
- B137 États Généraux du clergé des bailliages de Melun et Moret. - Procès-verbal des séances particulières de l'ordre du clergé des bailliages de Melun et Moret, assemblé dans la salle du réfectoire des religieux Carmes de Melun, - cahier de l'ordre, - instructions pour le député de la chambre ecclésiastique desdits bailliages aux États Généraux, etc.
Election de M. Thomas, curé de Mormant, comme député, et de M. l'abbé de Calonne, comme suppléant,-mémoire sur les capitaineries, que la Chambre a arrêté devoir être joint au cahier du député, etc. (Petit in-folio, papier, 79 feuillets.)
1789
- B138 États Généraux du Tiers État des bailliages de Melun et Moret. - Procès-verbal des séances de l'assemblée particulière du tiers état des Bailliages de Melun et Moret, présidée par Pierre-Étienne Despatys de Courteilles, conseiller du Roi, seigneur de Vauxbien, Chaudun et autres lieux, lieutenant général, civil et criminel, commissaire-enquêteur et examinateur au Bailliage et siège présidial du Châtelet de Melun, etc.
Ladite assemblée réunie en l'église de l'Hôtel-Dieu Saint-Nicolas de Melun.-Députés élus :-MM. Despatys de Courteilles et Teiller,- députés de remplacement :-MM. Maria et Dubois d'Arneville, etc. (In-folio papier, 38 feuillets.)
1789
- B139 États Généraux des bailliages de Melun et Moret. - Expédition des délibérations de l'assemblée générale des trois ordres des Bailliages royaux de Melun et Moret, réunis à Melun, par ordre du Roi et suivant l'ordonnance de M Louis-Marthe, marquis de Gouy d'Artsy, lieutenant général pour S. M. dans l'Ile-de-France, grand-bailli d'épée desdits bailliages, afin de procéder à la rédaction de leurs cahiers et à l'élection de leurs députés, etc.
Copie des cahiers ou instructions données aux députés des trois ordres et à ceux de remplacement pour eu faire valoir le contenu

dans l'assemblée des États Généraux du royaume, -député élu par la noblesse, M Fréteau de Pény. (Petit in-folio, papier, 79 feuillets.)

1789

B1161 Registre des procédures criminelles (2 pages, papier).

1790

B136REPRO *Bailliages de MELUN, MORET.*

Registres de jugements

2BP2599 1775-1778

2BP2600 1779-1782

2BP2601 1783-1786

2BP2602 1787-1790

Siège présidial de Melun

B971 Registres de distributions des procès du présidial (1682-1718, 1748-1770, 1775-1787).

1682-1787

B966 Pièces isolées.

1699-1788

B987 Jugements d'appel rendus en la chambre du Conseil.

1711-1731

B1096 Correspondance pour Monsieur Mondolet, procureur au présidial de Meaux.

1789

Registres d'audiences ordinaires

2BP2588 1601-1620

B976 1642-1690

2BP2589 1698-1703

2BP2590 1704-1710

2BP2591 1711-1720

2BP2592	1721-1730
2BP2593	1731-1740
2BP2594	1741-1748
2BP2595	1750-1755
2BP2596	1756-1760
2BP2597	1761-1767
2BP2598	1768-1774

Registres de jugements

2BP2603	1775-1777
2BP2604	1778-1780
2BP2605	1781-1783
2BP2606	1784-1786
2BP2607	1787-1790

Affaires féodales

Commission de terrier etc. Dossiers par ordre alphabétique de communes.

2BP3389	Communes A - B.	1574-1789
2BP3392	Communes de Mesnil à Pringy.	1585-1785
2BP3390	Communes C - E.	1590-1788
2BP3393	Communes Q - V.	1637-1785
2BP3391	Communes de Féricy à Melun.	1643-1787

Affaires immobilières

Locations d'immeubles, réparations de bâtiments, acquisitions d'immeubles, lettres de ratification.

2BP3376	Inventaires après décès de J. Campreny, seigneur du Breuil.	1586
2BP3377	Procès verbaux de mesurage de différents immeubles.	1607-1621
B1091	Inventaires et scellés après le décès de Charles Le Prevost, seigneur de Saint-Germain-Laxis.	1661
2BP3375	Vente par décret de la seigneurie d'Aunoy.	24/05/1755
2BP3374	Acquisitions d'immeubles : dépôts de titres pour l'obtention de lettres de ratification.	1771-1784
2BP3356	1772-1773	
2BP3357	1774	
2BP3358	1775	
2BP3359	1776	
2BP3360	1777	
2BP3361	1778	
2BP3362	1779	
2BP3363	1780	
2BP3364	1781	
2BP3365	1782	
2BP3366	1783	
2BP3367	1784	
2BP3368	1785	
2BP3369	1786	

2BP3370	1787
2BP3371	1788
2BP3372	1789
2BP3373	1790

Assises

B975	Registres des assises générales (décembre 1645, avril 1647, décembre 1651, décembre 1654, avril 1688).	1645-1688
2BP3388	Enregistrement des causes d'appel.	1671-1674
2BP3353	Causes criminelles.	1675-1790
2BP3350	Pain des prisonniers, adjudications.	1750-1786
2BP2997	Rôle des assises générales	1758-1773
2BP3351	Mémoire des médecins et chirurgiens.	1769-1778
2BP3352	Mémoire des médecins et chirurgiens.	1780-1790

Affaires civiles.-Pièces de production

2BP3066	1564-1679	
B1177	Pièces de production.	1638-1704
2BP3067	1681-1684	
2BP3068	1685-1693	
2BP3069	1694-1700	

2BP3070	1701-1722
2BP3071	1709-1729
2BP3073	1725-1732
2BP3074	1725-1729
2BP3072	1726-1734
2BP3076	1727-1749
2BP3075	1728-1730
2BP3077	1739-1741
2BP3082	1739-1785
2BP3078	1745-1748
2BP3079	1750-1751
2BP3080	1750-1757
2BP3081	1757-1788
2BP3083	1760-1790
2BP3084	1784-1785

Feuilles d'audiences

2BP2998	1768-1769
2BP2999	1770-1771
2BP3000	1772-1773

*Procès verbaux, informations, rapports des commissaires enquêteurs et
examineurs*

2BP3001	1613-1655
2BP3002	1656
2BP3003	1657-1658
2BP3004	1659

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Melun. - Bailliage et présidial, prévôté royale, grenier à sel, prévôté du Mont-Saint-Père

2BP3005	1660
2BP3006	1661
2BP3007	1663
2BP3008	1664
2BP3009	1665-1666
2BP3010	1667-1668
2BP3011	1669
2BP3012	1670-1671
2BP3013	1672
2BP3014	1673
2BP3015	1674
2BP3016	1675
2BP3017	1676-1677
2BP3018	1678
2BP3019	1679
2BP3020	1680
2BP3021	1681
2BP3022	1682
2BP3023	1683
2BP3024	1684
2BP3025	1685-1686
2BP3026	1687
2BP3027	1688-1689
2BP3028	1690
2BP3029	1691

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Melun. - Bailliage et présidial, prévôté royale, grenier à sel, prévôté du Mont-Saint-Père

2BP3030	1692
2BP3031	1693
2BP3032	1694
2BP3033	1695
2BP3034	1696
2BP3035	1697
2BP3036	1698
2BP3037	1699
2BP3038	1699
2BP3039	1700
2BP3040	1701-1702
2BP3041	1703-1704
2BP3042	1705-1706
2BP3043	1707-1708
2BP3044	1709-1710
2BP3045	1711-1713
2BP3046	1714-1716
2BP3047	1717-1718
2BP3048	1719-1721
2BP3049	1723-1724
2BP3050	1725-1726
2BP3051	1727-1729
2BP3052	1730-1731
2BP3053	1732
2BP3054	1750-1754

2BP3055	1755-1757
2BP3056	1758-1759
2BP3057	1760-1762
2BP3058	1763
2BP3059	1764
2BP3060	1765
2BP3061	1766-1767
2BP3062	1768-1769
2BP3063	1770-1773
2BP3064	1774
2BP3065	1775-1776

Rôles des officiers

*Officiers de justice, officiers royaux, avocats, procureurs, notaires,
etc.*

2BP2942	1645-1648
2BP2943	1649-1651
2BP2944	1652-1654
2BP2945	1655-1659
2BP2946	1660-1661
2BP2947	1664-1668
2BP2948	1669-1670
2BP2949	1672-1673
2BP2950	1674-1676
2BP2951	1676-1678
2BP2952	1679-1680
2BP2953	1681-1683

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Melun. - Bailliage et présidial, prévôté royale, grenier à sel, prévôté du Mont-Saint-Père

2BP2954	1683-1685
2BP2955	1686-1688
2BP2956	1689-1691
2BP2957	1692-1694
2BP2958	1695-1697
2BP2959	1698-1700
2BP2960	1701-1703
2BP2961	1704-1705
2BP2962	1706-1707
2BP2963	1708-1709
2BP2964	1710-1711
2BP2965	1712-1714
2BP2966	1715-1717
2BP2967	1717-1719
2BP2968	1720-1721
2BP2969	1722-1723
2BP2970	1724-1725
2BP2971	1725-1726
2BP2972	1727-1728
2BP2973	1728-1729
2BP2974	1730-1731
2BP2975	1732-1733
2BP2976	1734-1735
2BP2977	1736-1737
2BP2978	1738-1739

2BP2979	1740-1741
2BP2980	1742-1743
2BP2981	1744-1745
2BP2982	1746-1747
2BP2983	1748-1750
2BP2984	1751-1753
2BP2985	1754-1756
2BP2986	1757-1759
2BP2987	1760-1762
2BP2988	1763-1764
2BP2989	1765-1767
2BP2990	1774-1775
2BP2991	1776-1777
2BP2992	1778-1779
2BP2993	1781-1782
2BP2994	1783-1785
2BP2995	1786-1787
2BP2996	1788-1790

Déclarations, mémoires et états de fraix soumis à la taxe

2BP3378	1739-1750
2BP3380	1745-1751
2BP3379	1750-1757

Minutes du greffe

2BP3354	Domaine du roi, fours, banaux, minage, etc.	1575-1762
2BP3355	Domaine du roi, fours, banaux, minage, etc.	1575-1713

Affaires civiles

2BP2658	1571-1591
2BP2659	1592-1593
2BP2660	1595
2BP2661	1596
2BP2662	1597
2BP2664	1598
2BP2665	1599-1600
2BP2666	1601-1602
2BP2667	1603
2BP2668	1604
2BP2669	1605
2BP2670	1606
2BP2671	1607
2BP2672	1608
2BP2673	1609
2BP2674	1610
2BP2675	1611
2BP2676	1612
2BP2677	1613
2BP2678	1614

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Melun. - Bailliage et présidial, prévôté royale, grenier à sel, prévôté du Mont-Saint-Père

2BP2679	1615
2BP2680	1616
2BP2681	1617
2BP2682	01/1618-06/1618
2BP2683	07/1618-12/1618
2BP2684	1619
2BP2685	1620
2BP2686	1621
2BP2687	1622
2BP2688	1623
2BP2689	01/1624-08/1624
2BP2690	09/1624-12/1624
2BP2691	1625
2BP2692	1626
B1197	1627
2BP2693	1628
2BP2694	1629
2BP2695	1630
2BP2696	1631
2BP2697	1632
2BP2698	1633-1634
2BP2699	1635
2BP2700	1636-1637
2BP2701	1638
2BP2702	1639

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Melun. - Bailliage et présidial, prévôté royale, grenier à sel, prévôté du Mont-Saint-Père

2BP2703	1640
2BP2704	1642
2BP2705	1643-1644
2BP2706	1645-1646
2BP2707	1647-1648
2BP2708	1649
2BP2709	1650
2BP2711	1650-1651
2BP2710	1651
2BP2712	1652-1654
B1198	1653
2BP2713	1655-1656
B1211	1657
2BP2714	1658-1659
B1213	1661
2BP2715	1661
2BP2716	1662
2BP2717	1663
2BP2718	1664
2BP2719	1665
2BP2720	1666
2BP2721	1667
2BP2722	1668
2BP2723	1669
2BP2724	1670

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Melun. - Bailliage et présidial, prévôté royale, grenier à sel, prévôté du Mont-Saint-Père

2BP2725	1671
2BP2726	1672
2BP2727	1673
2BP2728	1674
2BP2729	1675
2BP2730	1676
2BP2731	1677
2BP2732	1678
2BP2733	1679
2BP2734	1680
2BP2735	1681
2BP2736	1682
B1203	1683
2BP2737	1684
2BP2738	1685
2BP2739	1686
2BP2740	1687
2BP2741	1688
2BP2742	1690
2BP2743	1691-1692
2BP2744	1693-1694
2BP2745	1695
2BP2746	1696
2BP2747	1697-1698
2BP2748	1700

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Melun. - Bailliage et présidial, prévôté royale, grenier à sel, prévôté du Mont-Saint-Père

2BP2749	1701
2BP2750	1702-1703
2BP2751	1704-1705
2BP2752	1706-1708
2BP2753	1709-1710
2BP2754	1711-1712
2BP2755	1713
2BP2756	1715-1716
2BP2757	1717-1718
2BP2758	1719-1721
2BP2759	1722
2BP2760	1723
2BP2761	1724-1725
2BP2762	1726-1727
2BP2763	1728-1729
2BP2764	1730-1731
2BP2765	1734-03/1735
2BP2766	04/1735-12/1735
2BP2767	01/1736-08/1737
2BP2768	09/1737-12/1739
2BP2769	1740
2BP2770	1741-1742
2BP2771	1743-1744
2BP2772	1745-1746
2BP2773	1747-02/1749

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Melun. - Bailliage et présidial, prévôté royale, grenier à sel, prévôté du Mont-Saint-Père

2BP2774	03/1749-12/1749
2BP2775	01/1750-06/1750
2BP2776	07/1750-12/1750
2BP2777	1751
2BP2778	1752
2BP2779	1753
2BP2780	1754
2BP2781	1755
2BP2782	1756-1757
2BP2783	1758
2BP2784	1759-1760
2BP2785	1760-1761
2BP2786	1762
2BP2787	1763
2BP2788	1764
2BP2789	1765
2BP2790	1766
2BP2791	1767
2BP2792	1768
2BP2793	01/1769-06/1769
2BP2794	07/1769-12/1769
2BP2795	1770
2BP2796	1771
2BP2797	01/1772-06/1772
2BP2798	07/1772-12/1772

2BP2799	1773
2BP2800	01/1774-06/1774
2BP2801	07/1774-12/1774
2BP2802	1775
2BP2803	1776
2BP2804	1777
2BP2805	1778
2BP2806	1779
2BP2807	01/1780-04/1780
2BP2808	05/1780-12/1780
2BP2809	1781
2BP2810	1782
2BP2811	1784
2BP2812	1785
2BP2813	1786
2BP2814	1787
2BP2815	1788
2BP2816	1789
2BP2817	01/1790-04/1790
2BP2818	Divers

Affaires criminelles

2BP3282	03/1173-04/1773
2BP3085	1591-1594
2BP3092	1592-1610
2BP3086	1596

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Melun. - Bailliage et présidial, prévôté royale, grenier à sel, prévôté du Mont-Saint-Père

2BP3087	1597-1599
2BP3088	1600-1603
2BP3089	1604-1607
2BP3090	1604
2BP3093	1611-1615
2BP3091/1	1612-1614
2BP3091/2	1615-1630
2BP3094	1616-1617
2BP3095	1617
2BP3096	1618
2BP3097	1619-1620
2BP3098	1620
2BP3099	1621
2BP3100	1622
2BP3101	1623-1624
2BP3102	1625
2BP3103	1626-1627
2BP3104	1628
2BP3105	1629-1630
2BP3106	1631
2BP3107	1632
2BP3108	1634-1637
2BP3091/3	1637-1780
2BP3109	1638-1640
2BP3110	1642-1643

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Melun. - Bailliage et présidial, prévôté royale, grenier à sel, prévôté du Mont-Saint-Père

2BP3111	1644-1646	
2BP3112	1647-1648	
2BP3113	1649-1650	
2BP3114	1650-1653	
2BP3118	1650-1656	
2BP3115	1654-1655	
2BP3116	1656	
B1212	1657	
2BP3117	1657-1665	
2BP3119	1658	
2BP3120	1659	
B1214	<i>Ne contient qu'une pièce pour 1660.</i>	1660-1661
2BP3121	1662	
2BP3122	1663	
2BP3123	1663	
2BP3124	1664	
2BP3125	1665	
2BP3126	1666	
2BP3127	1667	
2BP3128	1668	
2BP3129	1669	
2BP3130	1670-1671	
2BP3131	1671	
2BP3132	1672	

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Melun. - Bailliage et présidial, prévôté royale, grenier à sel, prévôté du Mont-Saint-Père

2BP3133	1673
2BP3134	1673
2BP3135	1674
2BP3136	1675
2BP3137	1676
2BP3138	1677
2BP3139	1678
2BP3140	1679
2BP3141	1680
2BP3142	1681
2BP3143	1682
B1204	1683
2BP3144	1684
2BP3145	1685
2BP3146	1685
2BP3147	1686
2BP3148	1687
2BP3149	1688
2BP3150	1689
2BP3151	1689
2BP3152	1690
2BP3153	1692
B1092	Registre d'écrou.
2BP3154	1693
2BP3155	1693

1693-1703

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Melun. - Bailliage et présidial, prévôté royale, grenier à sel, prévôté du Mont-Saint-Père

2BP3156	1694
2BP3157	1695
2BP3158	1696
2BP3159	1696
2BP3160	1697
2BP3161	1698
2BP3162	1699
2BP3163	1700
2BP3164	1701
2BP3165	1702
2BP3166	1703
2BP3167	1704
2BP3168	1705
2BP3169	1706
2BP3170	1707
2BP3171	1708
2BP3172	1709
2BP3173	1710
2BP3174	1711-1712
2BP3175	1713
2BP3176	1714
2BP3177	1715
2BP3178	1716
2BP3179	1717
2BP3180	1718

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Melun. - Bailliage et présidial, prévôté royale, grenier à sel, prévôté du Mont-Saint-Père

2BP3181	1718
2BP3182	1719
2BP3183	1719
2BP3184	1720
2BP3185	1720
2BP3186	1721
2BP3187	1721
2BP3188	1722
2BP3189	1722
2BP3190	1723
2BP3191	1724
2BP3192	1725
2BP3193	1725
2BP3194	1726
2BP3195	1727
2BP3196	1728
2BP3197	1729
2BP3198	1729
2BP3199	1730
2BP3200	1731
2BP3201	1732-1735
2BP3202	1736
2BP3203	1737
2BP3204	1738
2BP3205	1739-1740

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Melun. - Bailliage et présidial, prévôté royale, grenier à sel, prévôté du Mont-Saint-Père

2BP3206	1741
2BP3207	1741
2BP3208	1741-1747
2BP3209	1742-1744
2BP3210	1743
2BP3211	1744
2BP3212	1744
2BP3216	1744-1749
2BP3213	1745
2BP3214	1745
2BP3215	1746-1747
2BP3217	1748
2BP3218	1749
2BP3219	1749
2BP3220	1749
2BP3221	1750
2BP3222	1750
2BP3223	1750-1752
2BP3224	1751
2BP3225	1751
2BP3226	1751-1753
2BP3227	1752
2BP3228	1752
2BP3229	1753
2BP3230	1753

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Melun. - Bailliage et présidial, prévôté royale, grenier à sel, prévôté du Mont-Saint-Père

2BP3231	1753
2BP3232	1753
2BP3233	1754
2BP3234	1755
2BP3235	1755
2BP3236	1755
2BP3237	1756
2BP3238	1756
2BP3239	1757
2BP3241	1757-1758
2BP3240	1758
2BP3242	01/1758-06/1758
2BP3243	07/1758-12/1758
2BP3244	01/1759-06/1759
2BP3245	07/1759
2BP3246	10/1759-12/1759
2BP3247	01/1760-06/1760
2BP3248	07/1760-12/1760
2BP3249	1761
2BP3250	01/1762-05/1762
2BP3251	05/1762-07/1762
2BP3252	07/1762-12/1762
2BP3253	1763
2BP3256	1764
2BP3254	01/1764-06/1764

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Melun. - Bailliage et présidial, prévôté royale, grenier à sel, prévôté du Mont-Saint-Père

2BP3255	07/1764-10/1764
2BP3257	1765-1766
2BP3259	1765
2BP3258	01/1765-06/1765
2BP3260	1766
2BP3263	03/1766-06/1766
2BP3261	06/1766-08/1766
2BP3262	09/1766-12/1766
2BP3264	01/1767-05/1767
2BP3265	06/1767-12/1767
2BP3266	1768
2BP3267	1768
2BP3268	01/1768-04/1768
2BP3269	05/1768-08/1768
2BP3270	09/1768-12/1768
2BP3271	1769
2BP3272	1770
2BP3273	01/1771-03/1771
2BP3274	14/03/1771-20/03/1771
2BP3275	04/1771-07/1771
2BP3276	08/1771-11/1771
2BP3277	11/1771-12/1771
2BP3278	01/1772-04/1772
2BP3279	05/1772-07/1772
2BP3280	08/1772-12/1772

2BP3295	Vols d'effets.	1773-1778
2BP3281	01/1773-03/1773	
2BP3283	04/1773-06/1773	
2BP3286	06/1773-05/1774	
2BP3284	07/1773-09/1773	
2BP3285	09/1773-12/1773	
2BP3291	Vols commis dans les églises,	1774-1776
2BP3296	Cabarin de Brie	1774-1780
2BP3287	01/1774-05/1774	
2BP3288	04/1774-06/1774	
2BP3289	07/1774-08/1774	
2BP3290	09/1774-12/1774	
2BP3292	01/1775-03/1775	
2BP3293	03/1775-07/1775	
2BP3294	08/1775-12/1775	
2BP3297	01/1776-07/1776	
2BP3298	08/1776-12/1776	
2BP3299	1777	
2BP3305	1778-1780	
2BP3300	01/1778-05/1778	
2BP3301	06/1778-09/1778	
2BP3302	10/1778-12/1778	
2BP3303	12/1778	

2BP3306	1779	
2BP3307	Lettres anonymes.	1779-1780
2BP3308	Vols domestiques.	1779-1780
2BP3309	Vols commis chez le sieur voisin de Donnemarie.	1779-1780
2BP3310	01/1780-06/1780	
2BP3311	07/1780-12/1780	
2BP3316	Vols de chevaux.	1781-1782
2BP3312	01/1781-03/1781	
2BP3313	04/1781-07/1781	
2BP3314	08/1781-09/1781	
2BP3315	10/1781-12/1781	
2BP3317	1782	
2BP3320	Affaire instruite à la prévôté du Breuil et renvoyée à Melun.	1783-1784
2BP3318	01/1783-04/1783	
2BP3319	05/1783-12/1783	
2BP3324	Milice bourgeoise de Montereau.	1784
2BP3325	Appel à Melun.	1784
2BP3321	01/1784-03/1784	
2BP3322	04/1784-06/1784	
2BP3323	07/1784-10/1784	

2BP3326	01/1785-07/1785	
2BP3327	08/1785-09/1785	
2BP3328	Contient également la justice de Montargis (1786, 1787, 1790).	10/1785-1790
2BP3329	01/1786-11/1786	
2BP3330	11/1786-12/1786	
2BP3331	1787	
2BP3334	Affaire commise à Touquin, suivie à Rozay et envoyée au bailliage de Melun.	1787
2BP3335	Procédure commise à Milly contre Fouché, Dulac et Méricot.	1787
2BP3333	03/1787-12/1787	
2BP3336	08/05/1787-26/06/1787	
2BP3332	Prévôté de CaroiX.	06/1787-07/1787
2BP3337	1788-1789	
2BP3338	1788-1789	
2BP3340	Affaire instruite en la prévôté de Château-Landon.	1788-1789
2BP3341	Soisy-sur-Ecole.	1788-1789
2BP3343	1789	
2BP3339	01/1789-07/1789	
2BP3342	09/1789-12/1789	
2BP3346	01/1790-05/1790	
2BP3349	03/1790-1791	

2BP3345	04/1790-05/1790
2BP3344	05/1790
2BP3347	05/1790
2BP3348	05/1790-06/1790

Causes d'audience extraordinaires

2BP2627	1600
2BP2650	1600-1662
2BP2628	1602
2BP2629	1603
2BP2630	1604
2BP2631	1605
2BP2632	1608
2BP2633	1609
2BP2634	1610
2BP2635	1611
2BP2636	1612
2BP2637	1616
2BP2638	1618-1619
2BP2639	1621-1623
2BP2640	1626
2BP2641	1627
2BP2642	1630
2BP2643	1631-1632
2BP2644	1633-1635
2BP2645	1636-1639

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Melun. - Bailliage et présidial, prévôté royale, grenier à sel, prévôté du Mont-Saint-Père

2BP2646	1639-1641
2BP2647	1642-1643
2BP2648	1646-1648
2BP2649	1649-1655
2BP2651	1663-1664
2BP2652	1664-1668
2BP2653	1672-1686
2BP2654	1687-1690
2BP2655	1692-1695
2BP2656	1698-1771

Dictums ou dispositifs de sentences

2BP2819	1591-05/1593
2BP2820	06/1593-12/1593
2BP2821	1594
2BP2822	1595
2BP2823	1597-1598
2BP2824	1600-1602
2BP2825	1603-1604
2BP2826	1605
2BP2827	1606
2BP2828	1607
2BP2829	1608
2BP2830	1609
2BP2831	1610
2BP2832	1611

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Melun. - Bailliage et présidial, prévôté royale, grenier à sel, prévôté du Mont-Saint-Père

2BP2833	1612
2BP2834	1613
2BP2835	1614
2BP2836	1615
2BP2837	1616
2BP2838	1617
2BP2839	1618
2BP2840	1619
2BP2841	1620
2BP2842	1621
2BP2843	1622
2BP2844	1623
2BP2845	1624
2BP2846	1625
2BP2847	1626
2BP2848	1627-1628
2BP2849	1629
2BP2850	1630
2BP2851	1632-1633
2BP2852	1634
2BP2853	1635
2BP2854	1636
2BP2855	1637
2BP2856	1638
2BP2857	1639

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Melun. - Bailliage et présidial, prévôté royale, grenier à sel, prévôté du Mont-Saint-Père

2BP2858	1641-1642
2BP2859	1643
2BP2860	1644
2BP2861	1646-1647
2BP2862	1648-1649
2BP2863	1650
2BP2864	1651-1652
B1199	1653
2BP2865	1654-1655
2BP2866	1656-1657
2BP2867	1658-1659
2BP2868	1664
2BP2869	1664-1665
2BP2870	1666-1667
2BP2871	1668-1669
2BP2872	1671
2BP2873	1672-1673
2BP2874	1674-1675
2BP2875	1676-1677
2BP2876	1678
2BP2877	1681-1683
2BP2878	1684-1686
2BP2879	1687-1689
2BP2880	1690-1692
2BP2881	1694-1696

2BP2883 Dictums de la cour d'appel
1695-1746

2BP2882 1697-1700

Réception d'officiers du siège et autres

2BP2307 Réception de médecins, etc.
1588-1785

2BP2299 1593-1789

2BP2301 1595-1760

2BP2300 1597-1783

2BP2303 1598-1787

2BP2295 1606-1748

2BP2296 1606-1788

2BP2302 1607-1780

2BP2297 1613-1788

2BP2298 1634-1781

Réception de notaires et d'arpenteurs

2BP2305 Argentiers à Guignes - Melun.
1592-1784

2BP2306 Argentiers à Nangis - Yèbles.
1608-1782

2BP2304 Argentiers à Fontainebleau.
1615-1788

Registres d'audiences ordinaires

2BP2608 1683-1688

2BP2586 1687-1692

2BP2609 1689-1695

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Melun. - Bailliage et présidial, prévôté royale, grenier à sel, prévôté du Mont-Saint-Père

2BP2587	1693-1697
2BP2610	1696-1703
2BP2611	1704-1708
2BP2612	1709-1714
2BP2613	1715-1720
2BP2614	1721-1725
2BP2615	1726-1730
2BP2616	1731-1736
2BP2617	1737-1742
2BP2618	1743-1749
2BP2619	1750-1755
2BP2620	1756-1762
2BP2621	1766-1768
2BP2622	1769-1773

Registres des minutes de jugements, sentences et actes rendus

2BP2884	1659-1661
2BP2885	1668-1669
2BP2886	1670-1671
2BP2888	1670-1674
2BP2887	1672-1673
2BP2889	1674-1675
2BP2890	1674-1675
2BP2891	1676
2BP2892	1677-1678
2BP2894	1678-1681

2BP2893	1679-1680
2BP2895	1683-1686
2BP2896	1692-1694
2BP2897	1695-1696
2BP2898	1697-1701
2BP2899	1699-1703
2BP2900	1704-1706
2BP2901	1707-1710
2BP2902	1711-1719
2BP2903	1718-1722
2BP2904	1723-1725
2BP2905	1726-1729
2BP2906	1730-1732
2BP2907	1733-1735
2BP2908	1736-1738
2BP2909	1739-1749

Registres et feuilles d'audiences

2BP2308	Registres d'audience.	1591-02/1599
2BP2309	Registres d'audience.	03/1599-04/1599
2BP2310	Registres d'audience.	10/1599-11/1599
2BP2311	Registres d'audience.	01/1600-02/1600

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Melun. - Bailliage et présidial, prévôté royale, grenier à sel, prévôté du Mont-Saint-Père

2BP2312	Registres d'audience.	03/1600-04/1600
2BP2313	Registres d'audience.	05/1600-06/1600
2BP2314	Registres d'audience.	07/1600-09/1600
2BP2315	Registres d'audience.	10/1600-11/1600
2BP2316	Registres d'audience.	02/1601-03/1601
2BP2317	Registres d'audience.	04/1601-05/1601
2BP2318	Registres d'audience.	06/1601-07/1601
2BP2319	Registres d'audience.	08/1601-12/1601
2BP2320	Registres d'audience.	01/1602-03/1602
2BP2321	Registres d'audience.	06/1602-09/1602
2BP2322	Registres d'audience.	10/1602-12/1602
2BP2323	Registres d'audience.	01/1603-03/1603
2BP2325	Registres d'audience.	09/1603-10/1603
2BP2326	Registres d'audience.	11/1603-12/1603
2BP2327	Registres d'audience.	01/1604-02/1604

2BP2328	Registres d'audience.	03/1604-06/1604
2BP2329	Registres d'audience.	07/1604
2BP2330	Registres d'audience.	08/1604-09/1604
2BP2331	Registres d'audience.	10/1604-11/1604
2BP2332	Registres d'audience.	01/1605
2BP2333	Registres d'audience.	02/1605-03/1605
2BP2334	Registres d'audience.	04/1605-05/1605
2BP2335	Registres d'audience.	06/1605-07/1605
2BP2336	Registres d'audience.	08/1605-09/1605
2BP2337	Registres d'audience.	11/1605-12/1605
2BP2338	Registres d'audience.	09/1606-10/1606
2BP2339	Registres d'audience.	03/1607-04/1607
2BP2340	Registres d'audience.	06/1607-07/1607
2BP2341	Registres d'audience.	08/1607-10/1607

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Melun. - Bailliage et présidial, prévôté royale, grenier à sel, prévôté du Mont-Saint-Père

2BP2342	Registres d'audience.	11/1607-12/1607
2BP2343	Registres d'audience.	02/1608
2BP2344	Registres d'audience.	05/1608-06/1608
2BP2345	Registres d'audience.	09/1608-10/1608
2BP2346	Registres d'audience.	11/1608-12/1608
2BP2347	Registres d'audience.	01/1609
2BP2348	Registres d'audience.	02/1609-04/1609
2BP2349/1	Registres d'audience.	05/1609-08/1609
2BP2349/2	Registres d'audience.	09/1609-10/1609
2BP2350	Registres d'audience.	11/1609-12/1609
2BP2351	Registres d'audience.	01/1610
2BP2352	Registres d'audience.	07/1610-08/1610
2BP2353	Registres d'audience.	09/1610-11/1610
2BP2354	Registres d'audience.	12/1610
2BP2355	Registres d'audience.	01/1611-02/1611

2BP2356	Registres d'audience.	07/1611-08/1611
2BP2357	Registres d'audience.	09/1611-10/1611
2BP2358	Registres d'audience.	02/1612-04/1612
2BP2359	Registres d'audience.	05/1612-06/1612
2BP2360	Registres d'audience.	07/1612
2BP2361	Registres d'audience.	09/1612-10/1612
2BP2362	Registres d'audience.	11/1612
2BP2363	Registres d'audience.	12/1612
2BP2364	Registres d'audience.	03/1613-04/1613
2BP2365	Registres d'audience.	05/1613-06/1613
2BP2366	Registres d'audience.	07/1613
2BP2367	Registres d'audience.	09/1613
2BP2368	Registres d'audience.	01/1615
2BP2369	Registres d'audience.	03/1615-04/1615

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Melun. - Bailliage et présidial, prévôté royale, grenier à sel, prévôté du Mont-Saint-Père

2BP2370	Registres d'audience.	05/1615
2BP2371	Registres d'audience.	07/1615-08/1615
2BP2372	Registres d'audience.	12/1615
2BP2373	Registres d'audience.	03/1616-05/1616
2BP2374	Registres d'audience.	09/1616-10/1616
2BP2375	Registres d'audience.	11/1616-12/1616
2BP2376	Registres d'audience.	01/1617-02/1617
2BP2377	Registres d'audience.	03/1617-04/1617
2BP2378	Registres d'audience.	05/1617-06/1617
2BP2379	Registres d'audience.	07/1617-08/1617
2BP2380	Registres d'audience.	09/1617-10/1617
2BP2381	Registres d'audience.	11/1617-12/1617
2BP2382	Registres d'audience.	01/1618-04/1618
2BP2383	Registres d'audience.	05/1618-06/1618
2BP2384	Registres d'audience.	07/1618

2BP2385	Registres d'audience.	08/1618-10/1618
2BP2386	Registres d'audience.	11/1618-12/1618
2BP2387	Registres d'audience.	02/1619-03/1619
2BP2388	Registres d'audience.	04/1619-05/1619
2BP2389	Registres d'audience.	06/1619-07/1619
2BP2390	Registres d'audience.	09/1619-10/1619
2BP2391	Registres d'audience.	11/1619-12/1619
2BP2392	Registres d'audience.	01/1620-02/1620
2BP2393	Registres d'audience.	03/1620-04/1620
2BP2394	Registres d'audience.	05/1620-07/1620
2BP2395	Registres d'audience.	08/1620-09/1620
2BP2396	Registres d'audience.	10/1620-11/1620
2BP2397	Registres d'audience.	01/1621-02/1621
2BP2398	Registres d'audience.	03/1621-05/1621

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Melun. - Bailliage et présidial, prévôté royale, grenier à sel, prévôté du Mont-Saint-Père

2BP2399	Registres d'audience.	06/1621-07/1621
2BP2400	Registres d'audience.	08/1621-09/1621
2BP2401	Registres d'audience.	11/1621-12/1621
2BP2402	Registres d'audience.	01/1622
2BP2403	Registres d'audience.	03/1622-04/1622
2BP2404	Registres d'audience.	05/1622-06/1622
2BP2405	Registres d'audience.	11/1622-12/1622
2BP2406	Registres d'audience.	02/1623-03/1623
2BP2407	Registres d'audience.	04/1623-05/1623
2BP2408	Registres d'audience.	07/1623-08/1623
2BP2409	Registres d'audience.	09/1623-10/1623
2BP2410	Registres d'audience.	11/1623-12/1623
2BP2411	Registres d'audience.	01/1624-02/1624
2BP2412	Registres d'audience.	03/1624-04/1624
2BP2413	Registres d'audience.	05/1624-06/1624

2BP2414	Registres d'audience.	07/1624-10/1624
2BP2415	Registres d'audience.	11/1624-12/1624
2BP2416	Registres d'audience.	01/1625-02/1625
2BP2417	Registres d'audience.	04/1625-05/1625
2BP2418	Registres d'audience.	06/1625-07/1625
2BP2419	Registres d'audience.	09/1625-10/1625
2BP2420	Registres d'audience.	11/1625-12/1625
2BP2421	Registres d'audience.	01/1626-02/1626
2BP2422	Registres d'audience.	03/1626-04/1626
2BP2423	Registres d'audience.	05/1626-06/1626
2BP2424	Registres d'audience.	07/1626
2BP2425	Registres d'audience.	08/1626-09/1626
2BP2426	Registres d'audience.	10/1626-11/1626
2BP2427	Registres d'audience.	12/1626

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Melun. - Bailliage et présidial, prévôté royale, grenier à sel, prévôté du Mont-Saint-Père

2BP2428	Registres d'audience.	01/1627
2BP2429	Registres d'audience.	03/1627-04/1627
2BP2430	Registres d'audience.	05/1627-09/1627
2BP2431	Registres d'audience.	11/1627-12/1627
2BP2432	Registres d'audience.	02/1628
2BP2433	Registres d'audience.	03/1628
2BP2434	Registres d'audience.	04/1628-05/1628
2BP2435	Registres d'audience.	08/1628-09/1628
2BP2436	Registres d'audience.	10/1628-11/1628
2BP2437	Registres d'audience.	12/1628
2BP2438	Registres d'audience.	02/1629-03/1629
2BP2439	Registres d'audience.	06/1629-09/1629
2BP2440	Registres d'audience.	10/1629-12/1629
2BP2441	Registres d'audience.	03/1630-05/1630
2BP2442	Registres d'audience.	08/1630-09/1630

2BP2443	Registres d'audience.	01/1631-02/1631
2BP2444	Registres d'audience.	04/1631-05/1631
2BP2445	Registres d'audience.	09/1631-12/1631
2BP2446	Registres d'audience.	01/1632-02/1632
2BP2447	Registres d'audience.	03/1632-06/1632
2BP2448	Registres d'audience.	05/1632-06/1632
2BP2449	Registres d'audience.	07/1632-09/1632
2BP2450	Registres d'audience.	10/1632-12/1632
2BP2451	Registres d'audience.	01/1633-02/1633
2BP2452	Registres d'audience.	03/1633-06/1633
2BP2453	Registres d'audience.	09/1633-10/1633
2BP2454	Registres d'audience.	11/1633-12/1633
2BP2455	Registres d'audience.	01/1634-03/1634
2BP2456	Registres d'audience.	05/1634-07/1634

2BP2457	Registres d'audience.	08/1634-09/1634
2BP2458	Registres d'audience.	10/1634-12/1634
2BP2459	Registres d'audience.	03/1635-05/1635
2BP2460	Registres d'audience.	06/1635-07/1635
2BP2461	Registres d'audience.	09/1635-10/1635
2BP2462	Registres d'audience.	11/1635-12/1635
2BP2463	Registres d'audience.	01/1636-02/1636
2BP2464	Registres d'audience.	04/1636-05/1636
2BP2465	Registres d'audience.	06/1636-07/1636
2BP2466	Registres d'audience.	11/1636-12/1636
2BP2467	Registres d'audience.	01/1637-02/1637
2BP2471	Registres d'audience.	01/1637-03/1637
2BP2468	Registres d'audience.	03/1637-05/1637
2BP2472	Registres d'audience.	04/1637-06/1637
2BP2469	Registres d'audience.	06/1637-08/1637

2BP2473	Registres d'audience.	08/1637-12/1637
2BP2470	Registres d'audience.	10/1637-12/1637
2BP2474	Registres d'audience.	01/1639-02/1639
2BP2475	Registres d'audience.	03/1639-05/1639
2BP2476	Registres d'audience.	06/1639-08/1639
2BP2477	Registres d'audience.	09/1639-10/1639
2BP2478	Registres d'audience.	11/1639-12/1639
2BP2479	Registres d'audience.	01/1640-02/1640
2BP2480	Registres d'audience.	03/1640-04/1640
2BP2481	Registres d'audience.	05/1640-06/1640
2BP2482	Registres d'audience.	07/1640-09/1640
2BP2483	Registres d'audience.	10/1640-12/1640
2BP2484	Registres d'audience.	01/1641-02/1641
2BP2485	Registres d'audience.	03/1641-04/1641

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Melun. - Bailliage et présidial, prévôté royale, grenier à sel, prévôté du Mont-Saint-Père

2BP2486	Registres d'audience.	06/1641-07/1641
2BP2487	Registres d'audience.	08/1641-09/1641
2BP2488	Registres d'audience.	10/1641-12/1641
2BP2489	Registres d'audience.	01/1642-03/1642
2BP2490	Registres d'audience.	04/1642-06/1642
2BP2491	Registres d'audience.	07/1642-09/1642
2BP2492	Registres d'audience.	10/1642-12/1642
2BP2493	Registres d'audience.	04/1643-07/1643
2BP2501	Feuilles d'audiences.	1644-1645
2BP2494	Registres d'audience.	01/1644-02/1644
2BP2495	Registres d'audience.	03/1644-06/1644
2BP2496	Registres d'audience.	07/1644-09/1644
2BP2497	Registres d'audience.	10/1644-12/1644
2BP2498	Registres d'audience.	01/1645-02/1645
2BP2499	Registres d'audience.	03/1645-05/1645

2BP2500	Registres d'audience.	07/1645-12/1645
2BP2502	Registres d'audience.	01/1646-03/1646
2BP2503	Registres d'audience.	04/1646-06/1646
2BP2504	Registres d'audience.	07/1646-09/1646
2BP2505	Registres d'audience.	10/1646-12/1646
2BP2506	Registres d'audience.	01/1647-02/1647
2BP2507	Registres d'audience.	03/1647-04/1647
2BP2508	Registres d'audience.	06/1647-08/1647
2BP2509	Registres d'audience.	09/1647-12/1647
2BP2510	Registres d'audience.	01/1648-02/1648
2BP2511	Registres d'audience.	03/1648-05/1648
2BP2512	Registres d'audience.	06/1648-08/1648
2BP2513	Registres d'audience.	09/1648-12/1648
2BP2514	Registres d'audience.	06/1649-07/1649

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Melun. - Bailliage et présidial, prévôté royale, grenier à sel, prévôté du Mont-Saint-Père

2BP2515	Registres d'audience.	08/1649-09/1649
2BP2516	Registres d'audience.	10/1649-12/1649
2BP2517	Registres d'audience.	01/1650-04/1650
2BP2518	Registres d'audience.	07/1650-08/1650
2BP2519	Registres d'audience.	10/1650-12/1650
2BP2520	Registres d'audience.	02/1651-03/1651
2BP2521	Registres d'audience.	05/1651-06/1651
2BP2522	Registres d'audience.	07/1651
2BP2523	Registres d'audience.	08/1651-12/1651
2BP2524	Registres d'audience.	02/1652-04/1652
2BP2525	Registres d'audience.	09/1652-12/1652
2BP2526	Registres d'audience.	01/1653-03/1653
2BP2527	Registres d'audience.	05/1653-06/1653
2BP2528	Registres d'audience.	07/1653-09/1653
2BP2529	Registres d'audience.	10/1653-12/1653

2BP2530	Registres d'audience.	01/1654-03/1654
2BP2531	Registres d'audience.	04/1654-06/1654
2BP2532	Registres d'audience.	07/1654-09/1654
2BP2533	Registres d'audience.	10/1654-11/1654
2BP2534	Registres d'audience.	01/1655-02/1655
2BP2535	Registres d'audience.	03/1655-05/1655
2BP2536	Registres d'audience.	07/1655-09/1655
2BP2537	Registres d'audience.	10/1655-11/1655
2BP2538	Registres d'audience.	03/1656-04/1656
2BP2539	Registres d'audience.	06/1656
2BP2540	Registres d'audience.	08/1656-10/1656
2BP2541	Registres d'audience.	01/1657-02/1657
2BP2542	Registres d'audience.	03/1657
2BP2543	Registres d'audience.	04/1657-05/1657

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Melun. - Bailliage et présidial, prévôté royale, grenier à sel, prévôté du Mont-Saint-Père

2BP2544	Registres d'audience.	06/1657-09/1657
2BP2545	Registres d'audience.	01/1658-04/1658
2BP2546	Registres d'audience.	07/1658-08/1658
2BP2547	Registres d'audience.	09/1658-11/1658
2BP2548	Registres d'audience.	12/1658
2BP2549	Registres d'audience.	01/1659-03/1659
2BP2550	Registres d'audience.	05/1659-06/1659
2BP2551	Registres d'audience.	07/1659-08/1659
2BP2552	Registres d'audience.	09/1659-10/1659
2BP2553	Registres d'audience.	11/1659-12/1659
2BP2623	Feuilles d'audiences.	1661
2BP2624	Feuilles d'audiences.	1661
2BP2625	Feuilles d'audiences.	1661
2BP2554	Registres d'audience.	03/1662-04/1662
2BP2555	Registres d'audience.	05/1662-06/1662

2BP2556	Registres d'audience.	07/1662-10/1662
2BP2557	Registres d'audience.	11/1662-12/1662
2BP2562	Feuilles d'audiences.	1663-1665
2BP2626	Feuilles d'audiences.	1663
2BP2558	Registres d'audience.	01/1663-03/1663
2BP2559	Registres d'audience.	04/1663
2BP2560	Registres d'audience.	07/1663-10/1663
2BP2561	Registres d'audience.	11/1663-12/1663
2BP2563	Registres d'audience.	01/1664-02/1664
2BP2564	Registres d'audience.	03/1664
2BP2565	Registres d'audience.	05/1664-06/1664
2BP2566	Registres d'audience.	07/1664-08/1664
2BP2567	Registres d'audience.	10/1664-11/1664
2BP2568	Registres d'audience.	12/1664

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Melun. - Bailliage et présidial, prévôté royale, grenier à sel, prévôté du Mont-Saint-Père

2BP2569	Registres d'audience.	01/1665-02/1665
2BP2570	Registres d'audience.	05/1665-07/1665
2BP2571	Registres d'audience.	08/1665-09/1665
2BP2572	Registres d'audience.	10/1665-12/1665
2BP2573	Registres d'audience.	01/1666-02/1666
2BP2574	Registres d'audience.	03/1666-04/1666
2BP2575	Registres d'audience.	05/1666-06/1666
2BP2576	Registres d'audience.	07/1666-10/1666
2BP2577	Registres d'audience.	11/1666-12/1666
2BP2578	Registres d'audience.	01/1667-02/1667
2BP2579	Registres d'audience.	03/1667-04/1667
2BP2580	Registres d'audience.	05/1667-06/1667
2BP2581	Registres d'audience.	07/1667-10/1667
2BP2582	Registres d'audience.	1669-1673
2BP2583	Registres d'audience.	1669-1672

2BP2584	Registres d'audience.	1673-1675
2BP2585	Registres d'audience.	1680-1685

Police de la ville

Ordonnances du lieutenant général, réception de maîtres-ès-arts, alignements de maisons, etc.

2BP3397	1655-1709
2BP3398	1710-1724
2BP3399	1725-1735
2BP3400	1736-1747
2BP3401	1748-1750
2BP3402	1751-1756
2BP3403	1757-1762
2BP3404	1763-1789

Registres des causes d'audiences

2BP3394	1682-1710
2BP3395	1723-1740
2BP3396	1741-1770

Qualités de sentences et jugements

2BP2916	1728-1744
2BP2918	1741-1757
2BP2917	1745-1746
2BP2919	1745-1756
2BP2920	1747-1748

2BP2921	1749-1750
2BP2922	1751-1753
2BP2923	1754-1755
2BP2924	1756-1761
2BP2925	1758
2BP2926	1759
2BP2927	1760
2BP2928	1760-1761
2BP2931	1760-1770
2BP2929	1762-1763
2BP2930	1763
2BP2932	1764-1765
2BP2933	1766-1767
2BP2934	1768-1770
2BP2935	1771-1772
2BP2936	1773-1778
2BP2937	1775-1787
2BP2938	1779-1786
2BP2939	1787-1788
2BP2940	1788-1790
2BP2941	1789-1790

Sentences rendues sur appel et sur production

B1200 Sentences en cas d'appel.

1613

2BP2911 1701-1704

2BP2912	1705-1710
2BP2913	1730-1737
2BP2914	1737-1746
2BP2915	1747-1753

Prévôté royale de Melun

B983	Pièces isolées.	1635-1787
B982	Prorogations de compromis.	1673-1674
2BP3462	Insinuations.	1682-1697
2BP3418	Registres des causes extraordinaires.	1684-1705
2BP3461	Maîtrises et jurandes.	1685-1688
B1099	Tableau des taxes pour les denrées, viandes et vivres dans la ville de Melun.	1687
2BP3419	Registres des causes du Roy.	1689-1693
B1222	Extrait du registre de la valeur des grains vendus au marché de Melun.	12/1692
2BP3405	Répertoire des actes et minutes du greffe.	1739-1749
B1098	Election des garde-messiers des vignes à Vosves.	1741
2BP3423	Qualités de sentences et jugements.	1741-1748

Affaires civiles, criminelles et de police

B1183	Registre d'audiences criminelles.	1669-1670
2BP3424	1682	
2BP3425	1683	
2BP3426	1684	
2BP3427	1685	
2BP3428	1686	
2BP3429	1687	
2BP3430	01/1688-07/1688	
2BP3431	08/1688-12/1688	
2BP3432	01/1689-06/1689	
2BP3433	07/1689-12/1689	
2BP3434	01/1690-06/1690	
2BP3435	07/1690-12/1690	
2BP3436	01/1691-06/1691	
2BP3437	07/1691-12/1691	
2BP3438	1692	
2BP3439	1693-1694	
2BP3440	1695-1696	
2BP3441	1697	
2BP3442	1698-1699	
2BP3443	1700-1703	
2BP3444	1704-1705	
2BP3445	1706-1709	

2BP3446	1710-1712
2BP3447	1713-1714
2BP3448	1715-1716
2BP3449	1717-1719
2BP3450	1720-1722
2BP3451	1723-1725
2BP3452	1726-1727
2BP3453	1728-1729
2BP3454	1731-1734
2BP3455	1735-1737
2BP3456	1738
2BP3457	1739-1740
2BP3458	1741-1743
2BP3459	1743-1746
2BP3460	1747-1749

Affaires diverses

2BP3463	1600-1752
2BP3464	1658-1660
2BP3465	1661-1663

Enregistrements des minutes et sentences

2BP3420	1679-1689
2BP3421	1692-1703
2BP3422	1703-1716

Maréchaussée de Melun et Nemours

2BP3679	Registres des dépôts de procès au greffe du siège.	1590-1597
2BP3682	Affaires diverses.	1590-1787
B986	Pièces isolées.	1594-1791
2BP3680	Registres des dépôts de procès au greffe du siège.	1596-1606
B993	Pièces isolées, dont informations et jugements prévostaux.	1608-1777
2BP3681	Affaires civiles et criminelles.	1610-1670
B1202	Inventaires des biens et meubles saisis par la maréchaussée.	1615
2BP3683	Registres des appointements.	1667-1695
B1097	Sentence imprimée, condamnant à mort des faux-sauniers.	1706
B984	Distribution des procès.	1720-1746
2BP3466	Personnel. - Brevets et commissions d'officiers et d'archers.	1720-1778
2BP3689	Assignations, informations, interrogatoires, procès verbaux, etc.	1744-1748
2BP3684	Registres des saisies réelles.	1754-1790
B992	Registre des mouvements de population pénitentiaire militaire.	1760-1781

B985	Mémoire extraordinaire (1777). Procès-verbaux et pièces d'instructions (1773-1787).	1773-1787
	<i>Affaires criminelles, contrebande de malfaiteurs</i>	
2BP3558	Dossiers B à C.	1766-1768
2BP3559	Dossiers L à M.	1766-1768
2BP3563	Assassinats commis à Sainte-Geneviève-des-Bois et à Longpont.	1768-1769
2BP3560	01/1768-03/1768	
2BP3561	04/1768-08/1768	
2BP3562	09/1768-12/1768	
2BP3567	1769-1770	
2BP3568	1769-1773	
2BP3564	01/1769-04/1769	
2BP3565	05/1769-07/1769	
2BP3566	08/1769-12/1769	
2BP3569	01/1770-03/1770	
2BP3570	04/1770-05/1770	
2BP3571	06/1770-07/1770	
2BP3572	08/1770-09/1770	
2BP3573	10/1770-12/1770	
2BP3574	01/1771-03/1771	
2BP3575	04/1771-05/1771	
2BP3576	06/1771-10/1771	
2BP3577	11/1771-12/1771	

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Melun. - Bailliage et présidial, prévôté royale, grenier à sel, prévôté du Mont-Saint-Père

2BP3578	01/1772-04/1772	
2BP3579	04/1772-08/1772	
2BP3580	09/1772-12/1772	
2BP3581	01/1773-03/1773	
2BP3582	04/1773-05/1773	
2BP3583	06/1773-09/1773	
2BP3584	09/1773-12/1773	
2BP3585	01/1774-05/1774	
2BP3586	06/1774-12/1774	
2BP3587	01/1775-03/1775	
2BP3588	03/1775-07/1775	
2BP3590	Affaires particulières.	05/05/1775-09/05/1775
2BP3591	Affaires particulières.	10/05/1775-07/1775
2BP3589	08/1775-12/1775	
2BP3592	01/1776-03/1776	
2BP3593	04/1776-07/1776	
2BP3594	08/1776-12/1776	
2BP3595	1777	
2BP3596	01/1778-05/1778	
2BP3597	06/1778-09/1778	
2BP3598	10/1778-12/1778	
2BP3602	1779-1783	
2BP3599	01/1779-03/1779	

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Melun. - Bailliage et présidial, prévôté royale, grenier à sel, prévôté du Mont-Saint-Père

2BP3600	04/1779-07/1779	
2BP3601	Affaires diverses.	08/1779-12/1779
2BP3603	01/1780-03/1780	
2BP3604	04/1780-05/1780	
2BP3605	05/1780-07/1780	
2BP3606	07/1780-10/1780	
2BP3607	11/1780-12/1780	
2BP3611	Affaires diverses.	1781-1782
2BP3613	Affaires criminelles contre bande de malfaiteurs.	1781-1782
2BP3608	01/1781-04/1781	
2BP3609	05/1781-08/1781	
2BP3610	09/1781-12/1781	
2BP3612	1782	
2BP3614	01/1782-06/1782	
2BP3615	07/1782-12/1782	
2BP3616	01/1783-03/1783	
2BP3617	04/1783-05/1783	
2BP3618	06/1783-12/1783	
2BP3619	01/1784-02/1784	
2BP3620	03/1784-04/1784	
2BP3621	05/1784-07/1784	
2BP3622	08/1784-09/1784	
2BP3623	10/1784-12/1784	

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Melun. - Bailliage et présidial, prévôté royale, grenier à sel, prévôté du Mont-Saint-Père

2BP3624	01/1785-02/1785
2BP3625	03/1785-04/1785
2BP3626	05/1785-07/1785
2BP3627	08/1785-10/1785
2BP3628	11/1785-12/1785
2BP3630	01/1786-04/1786
2BP3631	05/1786-07/1786
2BP3632	08/1786-10/1786
2BP3633	11/1786-12/1786
2BP3634	01/1787-02/1787
2BP3635	03/1787-05/1787
2BP3636	05/1787-06/1787
2BP3637	07/1787
2BP3638	08/1787-09/1787
2BP3639	10/1787-11/1787
2BP3640	11/1787-12/1787
2BP3641	01/1788-02/1788
2BP3642	03/1788-05/1788
2BP3643	06/1788-07/1788
2BP3644	08/1788-09/1788
2BP3645	10/1788
2BP3646	11/1788-12/1788
2BP3647	01/1789-02/1789
2BP3648	03/1789
2BP3649	04/1789

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Melun. - Bailliage et présidial, prévôté royale, grenier à sel, prévôté du Mont-Saint-Père

2BP3650	05/1789	
2BP3651	05/1789-06/1789	
2BP3652	07/1789	
2BP3653	08/1789-09/1789	
2BP3629	Affaire criminelle contre J.-B. Lainé.	20/09/1789-13/01/1790
2BP3654	10/1789	
2BP3655	11/1789	
2BP3656	12/1789	
2BP3657	01/1790	
2BP3658	03/1790	
2BP3659	04/1790-05/1790	
2BP3660	05/1790-06/1790	
2BP3661	06/1790-07/1790	
2BP3662	08/1790	
2BP3663	09/1790-10/1790	
2BP3664	11/1790-12/1790	

Affaires criminelles jugées prévôtalement

2BP3468	1694-1700
2BP3469	1700
2BP3470	1701
2BP3471	1702-1703
2BP3472	1704
2BP3473	1705
2BP3474	1706

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Melun. - Bailliage et présidial, prévôté royale, grenier à sel, prévôté du Mont-Saint-Père

2BP3475	1707
2BP3476	1708
2BP3477	1709
2BP3478	1710
2BP3479	1711-1712
2BP3480	1713-1715
2BP3481	1716-1718
2BP3482	1719-1720
2BP3483	1721
2BP3484	1722
2BP3485	01/1723-06/1723
2BP3486	07/1723-12/1723
2BP3487	1724
2BP3488	1725
2BP3489	1725-1726
2BP3490	1726
2BP3491	01/1727-06/1727
2BP3492	07/1727-12/1727
2BP3493	1728
2BP3494	1729
2BP3495	1730
2BP3496	1731
2BP3497	01/1732-06/1732
2BP3498	07/1732-12/1732
2BP3499	1733

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Melun. - Bailliage et présidial, prévôté royale, grenier à sel, prévôté du Mont-Saint-Père

2BP3500	1734-1735	
2BP3501	1736	
2BP3502	1736-1737	
2BP3503	1736-1737	
2BP3507	1736-1739	
2BP3467	Affaires jugées par la maréchaussée générale de l'Ile-de-France.	1737
2BP3504	1738	
2BP3505	1738-1739	
2BP3506	Vols dans les églises d'Héricy et de Blandy.	1738-1739
2BP3508	1738-1739	
2BP3509	01/1739-06/1739	
2BP3510	01/1739-03/1739	
2BP3511	1740	
2BP3512	1741	
2BP3513	1742-1743	
2BP3514	1744	
2BP3515	1745	
2BP3516	1746	
2BP3517	1747	
2BP3518	1748	
2BP3519	1749	
2BP3520	1750	
2BP3521	1751	
2BP3522	1752	

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Melun. - Bailliage et présidial, prévôté royale, grenier à sel, prévôté du Mont-Saint-Père

2BP3523	1753	
2BP3524	01/1754-05/1754	
2BP3525	06/1754-12/1754	
2BP3526	01/1755-05/1755	
2BP3527	06/1755-12/1755	
2BP3528	01/1756-04/1756	
2BP3529	05/1756-12/1756	
2BP3530	1757	
2BP3534	1758-1759	
2BP3531	01/1758-02/1758	
2BP3532	03/1758-12/1758	
2BP3533	1759	
2BP3535	1760	
2BP3536	Assassinat de P. Perigot.	1760
2BP3537	Affaire de Dama Ph. Meunier, veuve Cadie.	1761
2BP3538	01/1761-06/1761	
2BP3539	07/1761-12/1761	
2BP3540	1762	
2BP3541	1762	
2BP3542	01/1763-07/1763	
2BP3543	08/1763-12/1763	
2BP3544	01/1764-03/1764	
2BP3545	04/1764-07/1764	

2BP3546	08/1764-12/1764	
2BP3550	Affaires jugées contre divers.	1765
2BP3547	01/1765-02/1765	
2BP3548	03/1765-06/1765	
2BP3549	07/1765-12/1765	
2BP3556	Affaires criminelles poursuivies contre une bande de malfaiteurs.	1766-1768
2BP3557	Affaires générales.	1766-1768
2BP3551	01/1766-03/1766	
2BP3552	04/1766-06/1766	
2BP3553	07/1766-12/1766	
2BP3554	01/1767-05/1767	
2BP3555	06/1767-12/1767	
<i>Arrestations de déserteurs</i>		
2BP3665	1781	
2BP3666	1784-1785	
<i>Arrestations de mendiants</i>		
B1172	<i>Procès-verbaux, rapports.</i> Affaires de mendicité. Rapports, déclarations des cavaliers, jugements en chambre criminelle, lettres de supplication de libération. Dépôt de mendicité de Melun : reçus, procès verbaux de visite. <i>Classement par résidence de maréchaussée.</i>	1777
2BP3667	1781	
2BP3668	1784	

2BP3669	1785
2BP3670	1786
2BP3671	1787
2BP3672	01/1788-08/1788
2BP3673	09/1788-12/1788
2BP3674	1789

Mémoires des courses, vacations, etc.

2BP3675	1772-1780
2BP3676	1781-1784
2BP3677	1785-1788
2BP3678	1789-1790

Registres d'audiences ordinaires et extraordinaires

2BP3411	1707-1715
2BP3412	1716-1721
2BP3413	1722-1725
2BP3414	1726-1729
2BP3415	1730-1735
2BP3416	1736-1742
2BP3417	1743-1749

Registres des causes d'audiences ordinaires

2BP3406	1660
2BP3407	Comporte également les audiences extraordinaires. 1682-1684
2BP3408	1684-1687

2BP3409 1688-1693
2BP3410 1696-1706

Bailliage consulaire

2BP3691 Registres des dépôts de procès criminels faits au greffe du siège.
1620-1624

2BP3692 Procès apportés en appel du présidial au bailliage, déclarations de
dépens à taxer, etc.
1620-1625

2BP3686 Ecrous.
1630-1693

2BP3688 Registres d'audiences.
1673-1676

2BP3687 Dépôts de procès.
1688-1703

2BP2657 Registres des audiences consulaires
1760-1774

2BP3685 Sentences ou jugements rendus.
1765-1766

Grenier à sel

B228 Plumitif du greffier contenant l'enregistrement des lettres royales de
provisions accordées pour l'office de greffier à Philippe Raguenet,
et de nomination de Claude Le Long audit office, pendant la
minorité de Raguenet, - commissions délivrées aux débitants de
sel, aux gardes, commis et receveurs, - confiscation de faux sel,
etc.

*Enregistrement de lettres patentes sur arrêt, portant que les
paroisses de Saints, Le Plessis-feu-Aussoux, Hautefeuille, Le
Breuil, Planoy et La Boissière, ressortiront au grenier à sel établi en
mil sept cent vingt-quatre à Fontenay, au lieu de ressortir à ceux de
Lagny, Meaux et Melun, etc. (In-4°, papier, 130 feuillets.)*

1714-1732

- B229 Requête présentée aux officiers par les agents commissionnés, à l'effet d'obtenir l'autorisation de vendre du sel à Chailly, Fontainebleau, Blandy, Essonnes, Melun, et au Mée faisant alors partie du faubourg Saint-Barthélemy de cette dernière ville, aux offres du serment en cas requis, etc.
- Réception de gardes dudit grenier à sel,- requêtes afin d'être autorisé à vendre du sel saisi et confisqué,- commissions et prestation de serment des préposés à la vente du tabac, du savon, de l'huile, etc. (139 pièces papier.)*
- 1734-1789

- B1175 Actes relatifs au franc-salé. Postérieurs à 1707.

Ban et arrière-ban

- B505 Rôle dressé par M. Jacques Riotte, président et lieutenant général audit Bailliage et siège présidial de Melun.
- « Rôle de tous ceulx qui ont comparu le samedi 1er septembre 1635, à la monstre faicte suivant le règlement de Sa Majesté, et quy ont presté le serment de fidélité entre les mains de Gabriel Damours et Henry de Guignard, escuyers, esleus à cet effect, et présentez par les gentilzhommes assemblez, et qui ont esté veus en l'estât auquel ilz estoient, par lesditz sieurs Damours et Guignard : » Gabriel de Bresne, écuyer, sieur de Montjay, paroisse de Bombon, chef nommé par le Roi, pour l'absence du bailli,- Guy Arbaleste, écuyer, sieur de Châtillon,- Adrien Julien, sieur de La Chapelle, au lieu de Louis de Louviers, sieur de Maurevert, inhabile à cause de son indisposition, certifiée par les sieurs Chartier, Letellier et Hélin, médecins,- Cyr de Caron pour Claude de Salart, sieur de Bourron, aussi indisposé,- Henri de Bernard, sieur de Montgermont, paroisse de Pringy,- Gilles Bourdin, écuyer, sieur de Genouilly, paroisse de Crisenoy,- Louis de Barnaté, pour et au lieu de Jacques, son père, demeurant à Cernuise, paroisse de Rampillon,- Pierre de Camprémy, écuyer, sieur de Montaquoy (?) et de Soisy-sur-École, en partie,- Louis de Chevry, sieur du lieu et du Plessis-feu-Aussoux, etc.-Chapitre de ceux qui ont dit être alors au service du Roi, dans ses armées, ou bien y avaient leurs enfants, non mariés, et à qui il « a esté enjoinct d'apporter certifficats vallables au mois, sous la peyne des déffaillans. » Jouas Séguier, seigneur de Pezarches et de Perceval, comparant par Hadrot, procureur, a remontré qu'il était capitaine d'une compagnie de gens de pied, dans le régiment du sieur de Carnassé,- messire Louis de Melun, chevalier, sieur de Mauperthuis, et, en partie, de Fontaine-Archères, a fait dire, par procureur, être aussi capitaine d'une compagnie de gens de pied, dans le régiment de Picardie,- damoiselle Marie de Bienne, veuve de feu Dieudonné de Bourgogne, a remontré qu'elle avait un fils, non marié, au service du Roi, sous le maréchal de Vitry, comme il est apparu par un certificat dudit seigneur,- damoiselle Marie de*

Normant, veuve de Pierre de Gontault, seigneur de La Brière et de Moigny, en partie, a dit avoir un fils dans les chevau- légers de la garde du Roi,- Antoine Descoubleau, sieur de La Chapelle, de Sourdis, seigneur de Maincy et du fief Farineau, a fait connaître, par procureur, qu'il était au service de Sa Majesté, sous M. le comte de Soissons,- messire Charles, marquis de Rostaing, chevalier des Ordres du Roi, conseiller en ses Conseils, seigneur de Vaux à Pénil et de Saint-Liesne, a fait savoir que Henri, son fils aîné, non marié, était aux armées commandées par MM. de Châtillon et de Brezé, que d'ailleurs il était sexagénaire et domicilié en la ville de Paris,- dame Marie Miron, dame de Saint-Port et de Sainte-Assise, veuve de messire Louis Lefèvre (de Caumartin), garde des sceaux de France.-Chapitre des défailants au nombre de cent quarante, dans lequel ont été compris ceux qui n'ont proposé excuses valables, ou qui ne les ont pas justifiées, etc. (Petit in-folio papier, 13 feuillets.)

1635

B507

Déclarations fournies au bailli de Melun par les nobles ci-après nommés, tenant fiefs et demeurant dans les diverses paroisses du ressort.

Protestation des officiers de la justice, terre, seigneurie et baronnie de Milly en Gâtinais, contre le commandement qui leur a été fait, à la requête du procureur du Roi au Bailliage susdit, par Desbournaux, sergent à cheval, par lequel acte lesdits officiers ont déclaré que le commandement dont il s'agit, ne pouvait en rien « nuire ni préjudicier aux droits de Mgr de Belin, seigneur dudit Milly, attendu que la justice de ce lieu ne relève, en quelle que fasson que ce soit, dudit Bailliage de Melun. » En conséquence, les auteurs de la protestation précitée, ont « fait assigner les nobles et autres personnes tenans fiefs dans l'estendue du Bailliage de Milly, » où ont comparu : par son procureur fiscal, haut et puissant seigneur messire Emmanuel d'Averton, chevalier, comte de Belin, baron d'Avelray en Bourgogne, et de Milly, à cause de sa seigneurie de ce lieu, « lequel seigneur était au service de Sa Majesté, dès plus de cinq mois, comme capitaine de cent chevaulx- légers en l'armée de Mgr le mareschal de Chastillon, » Isaac de Bonneval, écuyer, seigneur de Jouy, du Montcel et de Chanlambre, paroisse de Buno, Charles Duboys, sieur des Gruges, damoiselle Marie Le Normant, veuve de Jean de Gontault, vivant sieur de La Brière, Marin Duthuille, concierge du château de Belébat, pour messire Henri Hurault de L'Hospital, conseiller au Parlement de Paris, seigneur, en partie, de Boutigny et entièrement des fiefs des vieille et nouvelle Rivières, qui a remontré, qu'en sa qualité, il est fonctionnaire, et comme tel exempt du ban et arrière-ban du Roi, frère Mathieu Lebos, l'un des religieux de l'abbaye Saint-Victor-lez-Paris, seigneurs d'Oncy, les chanoines de Sainte-Croix d'Etampes, pour leur dîmes de Moigny, honorable homme Jean Fournival, chevaucheur de l'écurie du Roi, l'un des six-vingts privilégiés, seigneur du fief du Paly. Non comparants, nonobstant les

assignations qui leur ont été données : la dame de Bonneil, dame de Cély, messire Nicolas Clause. grand-maître des Eaux et Forêts de France, possesseur du fief, haute, moyenne et basse justice-de Fleury, Forges, Chalmont et du Grand-Baudelu, etc., etc.-Moigny, Claude d'Aussy, écuyer, seigneur du fief du fort de Moigny, demeurant à Étampes,- Moret. Fiefs relevant du Roi à cause de sa grosse tour et comté du lieu, appartenant à : messire François de Salart, chevalier, seigneur de Bourron et de Jacquerville, la terre et seigneurie du Monceau, paroisse d'Avon, ci-devant possédée par la dame de Chastillon, et depuis acquise par le Roi et réunie à son domaine, le fief et terre de Berville, sis en la paroisse de La Génévraye, possédés par François Colombel : les terres de Challeau, Dormelles, Saint-Germain, Villeneuve-Saint-Ange, Villemer, etc., possédées autrefois par feu noble homme maître Pierre Le Charon, vivant trésorier extraordinaire des guerres, le fief des moulins de Moret, appartenant, en partie, au prieur de Pont-Loue-Charles Desplats, demeurant à Château-Landon, et ses consorts, ont déclaré qu'il leur appartenait un droit de péage à prendre sur les marchandises et bateaux montant et avalant par les rivières de Seine et de Loing, etc.» Roolle des nobles demourans au dedans des terres dépendantes du marquisat de Nangis, ensemble des fiefs qui en relèvent, lesdicts fiefs extraits et tirés de l'adueu et dénombrement founry au Roi, par feu M. de Beauvais-Nangis, le 10^e jour de feburier l'an 1579,»-Ozouer-le-Voulgis,- Soisy-sur-École,- Vaudoy,- Vernou, le procureur fiscal de cette paroisse a « dit, en premier lieu, que le principal fief, terre et seigneurie dudit Vernou, appartenoit à hault et puissant seigneur messire Léon de Balzac-Villiers, seigneur d'Antraques, Chantemerle, Gyé, Dunnes, des Bois-Malesherbes, Marcoussis, et autres lieux, comme donataire universel de feu hault et puissant seigneur messire Cæsar de Balzac, son oncle, qui lui peut valoir par chacun an, vlllc liures : »-les chanoines de l'église Notre-Dame de Pasis, à cause de l'adjudication par décret, à eux faite à Paris, possédaient un petit hameau appelé Marangis, appartenant ci-devant à Jehanne d'Aligre, veuve de M. Jehan de Longueil, etc. (46 pièces papier, 1 pièce parchemin.)

1635

B508

Déclarations des héritages tenus en fief.

Par Nicolas Andouze, marchand à Chaumes en Brie,- Jean-Baptiste de Brenne, écuyer, seigneur de Boutigny, en partie, et du Mesnil-Marchais :-Nicolas Bourdet, procureur à Nemours, possesseur de moitié de la seigneurie et moulin de Brosles, tenus, à titre d'amodiation, par Simon Rouget, suivant le bail qui en a été fait devant Jehan Courtinyer, notaire à Melun, par M. Charles Tappereau, écuyer, sieur de Puiselay, demeurant à Marchémarais-lez-Melun, et par ledit sieur Bourdet, à la charge, entre autres, « d'entretenir les chaussées et ru dudit moullin, le curer et nettoyer quatre loys l'an, etc., »-dame Jeanne Bourlon, veuve de noble

homme Claude Bonnot, vivant notaire et secrétaire du Roi, propriétaire des fiefs de Champrond et de Choilly (?), paroisse de Vernou, du moulin du Pré, sis à La Grande-Paroisse, et de 53 arpents de bois taillis, à prendre dans une pièce de 90 arpents, appelé le bois Saint-Maur, situé au territoire de Féricy,- maître Jehan Chubert, élu en l'Élection de Melun, et bourgeois de la ville de Paris, Guillaume Delarche, sieur de La Forêt, « aagé de soixante et dix ans, résidant à Melun, qui, pour avoir servi les rois, plus de quarante ans durant, sans discontinuer, tant dans les compagnies d'ordonnance de Sa Majesté, que dans ses compagnies entretenues, » a déclaré avoir obtenu des lettres de l'un des vétérans de son royaume, et posséder quelques censives, à prendre sur plusieurs pièces de terre et vigne, à cause d'une partie du fief d'Olibon, assis au village de La Rochette, relevant des prieur et religieux de Saint- Sauveur de Melun, etc., etc.-Anselme de Gastebois, seigneur de Boisbretoux, gentilhomme du Roi, fondé de procuration de M. Louis de Jolicoeur, écuyer, gentilhomme servant de la reine d'Angleterre,- dame Anne Langlois, veuve de maître François Moreau, vivant procureur du Roi en la Prévôté et Châtellenie royale de Samois et Fontainebleau, qui a déclaré posséder noblement le fief et seigneurie anciennement appelé fief aux Roux, et alors le fief du Bréau, avec divers héritages désignés à la suite,- M. Larcher, président en la Chambre des Comptes, à Paris, seigneur de Nesles-la-Gilberde et Cerqueux, en l'étendue desquels lieux sont situés les fiefs de : La Motte-Galin, près Tournan, Quétotrain, appartenant au sieur de Montrouge, bourgeois de Paris, Richebourg, au seigneur de Bernay, Gloise, à M. de La Durandière, aussi bourgeois de Paris, du Moulin Donné, tenu par le sieur de La Case, gendarme de la compagnie de Monsieur, frère du Roi, et par le sieur Du Perche, major d'un régiment, pour le service de Sa Majesté, tous deux également bourgeois de Paris,- dame Catherine Sayve, veuve de feu Anne de Marie, vivant écuyer, sieur de Passy-lez-Presles, a déclaré tenir noblement le fief du Petit-Cocq, sis à Melun, paroisse Saint-Aspais, relevant du sieur de Dannemois, ledit fief consistant en un corps de logis où il y a cuisine, trois chambres hautes, deux greniers et une cave faisant partie d'une maison appelée Le Cocq, plus un autre fief dit Jehan Chaslélain, autrement Les Thomassins, situé à Saint-Germain (Laxis), etc.-M. Sevin, conseiller en Parlement, seigneur de La Grange la Prévôté, propriétaire du fief du Moulin-Neuf, en la paroisse de Saint-Port. (40 pièces papier.)

1635

B509

Déclarations et rôles des gentilshommes tenant fiefs dans l'étendue des terres et seigneuries dudit Bailliage, classées par ordre alphabétique de noms de lieux.

Seigneurie d'Arcy en Brie, appartenant à M. François Lotin, seigneur de Charny, vicomte de Vaux, conseiller du Roi en sa Cour de Parlement, à Paris. Premièrement les terres de : Maucouvent

qui était à François Drouin, écuyer, sieur du lieu, partie de laquelle terre le sieur abbé de Chaumes prétendait relever de son abbaye,- de Bois- Bazin, appartenant à Louis Duboys,- de Gressoy (?) à damoiselle Françoise de Bourron et à ses enfants, François et Guillaume, fils d'Olivier Duval, etc.,- de la seigneurie de Barneau, appartenant au maréchal de Vitry (Nicolas de L'Hospital), relevaient : un fief possédé par les Bernardins de Paris, consistant en une ferme avec les terres en dépendant, un autre fief appartenant aux Bénédictins de Melun, le fief dit de Malicorne, au seigneur de Lissy.-Bombon. En cette paroisse se trouvait la maison seigneuriale du lieu, « consistant en quantité de pavillons, corps de logis, granges, étables, coullombiers à pied, grande cour, le tout clos et fermé de fossés, avec ponts-levis, ses circonstances et dépendances, possédé par messire Gaspard de Brennes, chevalier, comte de Villars, seigneur dudit Bombon, dans la même paroisse y a la terre, fief et seigneurie de Robintemps, se consistant en logis, granges et étables, possédés, tant par le seigneur de Bombon, que par messire François de Vezon, escuyer, sieur de Maisonblanche, à cause de dame ___ de Brennes, sa femme.» Autres fiefs à Bombon : Montgé, Les Grandes et Petites Epoisses et Neuvy,- seigneurie du Breuil comprenant : le château du lieu, basse-cour, garenne, bois, étangs et terres labourables, le tout possédé par Henri de Mainville, écuyer sieur de Champversy, de Bezu-le-Guéry et dudit lieu du Breuil, qui pouvait rapporter quatre ou cinq cents livres par an, etc.,- » mémoire des nobles et fiefs qui sont au dedans de la seigneurie de : Chailly en Bière, »-La Chapelle-Gauthier,- Le Châtelet en Brie,- Châteaufort de Grand-Puits,- La Croix en Brie,- Courtry, où il y a château seigneurial appartenant à dame Anne de Rostaing, veuve du feu seigneur de Montignac, demeurant à Surieux-le-Comtat, pays de Fala___,- Dannemois,- Donnemarie en Montois,- Féricy, aux chanoines de la Sainte-Chapelle du Palais-Royal, à Paris,- Grand-Fontaine, paroisse de Touquin, fief et seigneurie possédés alors par messire Jehan-Louis de La Valette, duc d'Épernon. Suit rénonciation des « fiefs estant dans le destroit de ladite seigneurie. » Pécy et Beaulieu à messire Adrien Du Drac, chevalier, seigneur de Beaulieu, baron de Dannemois (?) gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, mestre de camp d'un régiment entretenu, étant alors à l'armée, pour le service de Sa Majesté, possesseur des seigneuries des lieux susdits,- au chapitre de l'église Notre-Dame de Paris, appartient, en la paroisse de Pécy, le fief de La Cour, pouvant valoir 600 livres de revenu,- les chanoines de la chapelle du Vivier, pour leur terre et seigneurie de Mirvaux, valant 400 livres, etc.-Rouvray : le château du lieu consistant en donjon, pavillons, corps de logis, granges, étables, le tout clos de fossés, avec ponts levis, appartenant à Jacques de Vallance, écuyer, exempt des gardes du Roi.-État des fiefs dépendant et relevant, en plein fief, de la terre et seigneurie de Vaux (le Vicomte), appartenant à M. François Lotin, seigneur de Charny, vicomte de Vaux, conseiller du Roi au Parlement de Paris. Premièrement, la terre et seigneurie de

Sivry, appartenant à Jehan du Bocquet, écuyer, item, la terre et seigneurie de Morsang-sur-Seine, possédée par damoiselle Catherine de Maniquet, en son nom et comme ayant la garde noble de ses enfants, « plus releue encore dudit Vaulx, la terre de Cesson et quelques autres petits fiefs dont ledit sieur de Vaulx n'est recogneu, et ne sçait qui les pocedde, ni le lieu ou ils sout situés et assis, etc., etc. » (70 pièces papier.)

1635

B510

Certificats et attestations de services civils, militaires, de bourgeoisie, d'infirmités, etc., délivrés par les autorités compétentes, médecins et chirurgiens, aux ci-après nommés, constatant qu'ils étaient employés, soit comme fonctionnaires, soit dans les armées, où qu'ils étaient bourgeois de villes privilégiées, ou enfin qu'ils étaient malades ou infirmes, etc., et, en conséquence, exempts des devoirs du ban et arrière-ban.

Certificat du duc de Rohan, signé et sellé au camp de Tiran, donné à Louis Arbaleste, chevalier de Melun, servant, avec armes et équipages, pour relever M. de La Borde, son père, du ban et arrière-ban. A ce certificat est joint un extrait authentique du rôle des chefs, cavaliers et petits-officiers de la compagnie des cheveu-légers de M. de Villeneuve,- congé accordé par le Roi à M. de Beauvais-Nangis, chevalier de ses ordres, ainsi qu'aux sieurs de Beauregard, de Maizières, de Cessas, de Courtenain et de La Villette, qui avaient accompagné le premier, « en l'équipage requis, »-attestation signée Roulleau, trésorier général des Maison et finances du duc d'Orléans, frère du Roi, constatant que messire Robert de Bonneval, chevalier, seigneur de Jouy, de La Grand'Maison de Gloise et de Noisy, est écuyer ordinaire de Son Altesse, « et en cette qualité couché et employé dans l'estat général des officiers de Sadicte Altesse, »-certificats de M. Michel Moreau, lieutenant-civil de la Prévôté et Vicomté de Paris, prévôt des marchands, portant que M. Isaac Bordier, sieur du Metz, messire Henri Bouer, sieur des Fontaines, secrétaire du Conseil d'Etat de Sa Majesté, Gilles Bourdin, maître d'hôtel du Roi, seigneur de Sauteau, de Boujival, d'Assy, en partie, Berceaux et Chauffry, maître Denis de Bretagne, avocat au Conseil, etc., sont bourgeois stationnaires, citoyens et habitants de ladite ville de Paris,-attestation faite devant maître Houy, notaire à Melun, par plusieurs anciens soldats, portant : qu'au mois de juin 1635, ils ont vu Marc-Antoine de Bourron, écuyer, sieur du Vau et de Moigny, qui, étant au siège de Louvain, dans la compagnie de M. le comte de Belin, (baron de Milly), partit avec les comparants, ayant son congé, et allèrent de compagnie jusque proche le château de Veillane, pays des Ardennes, où ils furent attaqués par plusieurs espagnols, qui les écartèrent, et après le conflit passé, s'étant retirés à Saint-Hubert, ils y revirent le sieur de Bourron. « démonté et despouillé de ses habits, ayant perdu tout son équipage et armes, qui lui avoient esté ostés, par lesdits espagnols, et n'avoit pour tous habits

qu'un vieil calesson tout déchiré et de nulle valeur, et le reste du corps nud, »-certificat signé de Bussy, attestant à tous juges, qu'il appartiendra, que suivant le commandement qu'il a reçu du Roi, il a arrêté la personne de Christophe de Brouart, sieur du Mousseau, demeurant à Moigny, pour être cavalier dans la compagnie du susnommé,- déclaration faite devant Mathieu de Verdilot, chevalier, seigneur et baron de Villiers-Saint- Georges, Survilliers en France, Gravon-sur-Seine, Champ-gueffier et Magny, bailli et capitaine de Provins, par Claude de Brunfay, chevalier, seigneur du Montuy et de Planoy, portant : « qu'il en tendoit montera cheval pour le service du Roi, en armes et équipages convenables à sa qualité, » sous la conduite dudit sieur bailli de Provins, avec les autres gentilhommes et personnes nobles convoqués au ban et arrière-ban,- copie collationnée du certificat donné par le duc d'Épernon, pair et colonel général de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roi, en Guyenne, à Jean de Campan, sieur de Boitron, de Cugny et de Maisonrouge, en la paroisse de La Genevraye, affirmant qu'il est gendarme de la compagnie de cent hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, commandée par ledit seigneur duc d'Épernon,- requête de damoiselle Marguerite Bouvier, épouse de M. Claude de Campremy, au bailli de Melun, pour lui exposer que le sieur son mari, convoqué pour le ban et arrière-ban, « est retenu, dès y a plus de six à sept ans, par M. le grand- prieur de France, et encores de présent employé en voyages lointains pour convocquer et assembler les sieurs cheualièrs de Malte, pour eulx trouuer à la juste deffense de Malte, » etc., lettre du grand-prieur de France Boisboudran, attestant les faits ci-dessus, etc.,- certificats divers donnés à MM : Charpentier, seigneur du Mée, de Lives, de La Motte du Mée et des Tournelles, conseiller à la Chambre des Comptes, à Paris, Louis Chauvelin, écuyer, seigneur de Crisenoy, bourgeois de Paris,- Nicolas Chesneau, seigneur de La Maisonrouge et d'Aunoy : (certificat signé Charles de Valois, duc d'Angoulême),- dame veuve Édouard Colbert (Antoinette Sevin),- Delaistre, sieur de Champgueffier, enseigne de la compagnie de M. de Bonneval, capitaine au régiment du marquis Des Fossés,- Hiérosme de Fusée, seigneur de Lugny et de Voisenon, servant en qualité de volontaire dans les troupes commandées par Charles de Valois, duc d'Angoulême, pair de France, lieutenant général pour le Roi, en ses armées de Lorraine et d'Allemagne,- Claude Gallard, sieur de Courance et de Dannemois, secrétaire du Roi, Maison et couronne de France,- copie des provisions de porte-manteau de la Maison de Henri de Bourbon, prince de Condé, duc d'Enghien et de Châteauroux, etc., etc., octroyées à Jean Guillard, sieur du Pré, etc. (67 pièces papier, 8 pièces parchemin, 7 sceaux.)

1635

B511

Certificats de services civils, militaires et de bourgeoisie, etc.

Lettres de provisions de conseiller et premier chambellan accordées, par Gaston, fils de France, frère unique du Roi, duc d'Orléans, de Valois etc., comte de Blois, à Christophe de Hally, baron de La Chapelle-Hallé, guindon de la compagnie de gens d'armes du prince,- exemption du ban donnée par Paul Hay, intendant de justice, près du comte de Soissons, pour la convocation de la noblesse de France, à Gérard Jadin de Surain, écuyer, sieur de Trilcourt, âgé de 60 ans, avant un fils, non marié, employé au service de Sa Majesté, dans la compagnie de la Reine régnante, sous la conduite du maréchal de La Force,- lettres de premier maître d'hôtel de la Reine Anne d'Autriche, accordées, par elle, à messire François Le Charon, seigneur de Saint-Ange, par suite de la démission de messire Georges de Mouchy, seigneur d'Hoquincourt, gouverneur, pour le Roi, du Mont-Heulin,- certificat du marquis de Vitry, premier maréchal de France, lieutenant général en Brie, et lieutenant général, pour le Roi, en Provence, signé Nicolas de L'Hospital-Vitry, constatant « que Henry de Mainville, sieur de Champvercy, capitaine au régiment de La Tour, est employé en charge importante, pour le service du Roi, dans cete prouince et commandant, au fort du cap de l'Ingoustier, les cinq compagnies dudit régiment, etc. Fait à Toulon ce 29e jour de juillet 1635, »-extrait du procès-verbal d'élection du prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris, en date du 16 août 1622, portant que le sieur Jacques de Montrouge, seigneur de Courgausson et de Quétotrain, a obtenu XLIII voix, comme échevin, et que le même jour, étant au château du Louvre, il a prêté serment en cette qualité, ès mains de la Reine,- certificat des maire et échevins de la ville de Troyes, délivré à M. Pierre Nevelet, président, trésorier de France en la Généralité de Champagne, pour prouver qu'il « est bourgeois stationnaire de ladicte ville, et partant, suivant les privilèges octroiez aux habitans d'icelle, exempt de faire service au ban et arrière-ban. » A ce certificat est jointe une copie des lettres de Henri II, roi de France, en date du 19 octobre 1557, portant confirmation desdits privilèges,- acte de bourgeoisie pour : Denis de La Noue, marchand libraire à Paris,- dame Anne de Brouilly, veuve de messire Guillaume Pot, vivant chevalier, prévôt des Ordres du Roi, porte-cornette blanche, premier écuyer tranchant, grand maître des cérémonies de France, seigneur de Roddac, Moneston et Salon,- attestation de François Bourdet, avocat, devant M. Jacques Violle, lieutenant général au Bailliage de Melun, portant que messire Claude de Salart, seigneur de Bourron, « à cause de son indisposition et ancien aage, dont il a fait apparoir par certificat de médecins et chirurgiens, il lui est du tout impossible de pouvoir rendre le service par luy deub à Sa Majesté, au ban et arrière-ban, »-certificat signé Bouthillier, secrétaire des commandements du Roi, portant que : Jean de Thurin, écuyer, sieur de Luzarches, en la prévôté de Paris, et des fiefs de Carroys, Chantepime, Pelgaucher et des Chapelleries, était employé à Rome comme maître de chambre de M. le comte de Noailles,

ambassadeur de France,- Jean de Foudriat, sieur de Champlay, trésorier général des guerres, délivré au sieur Philibert de Tiremache pour attester qu'il était enseigne d'une compagnie de gens de pied, dans le régiment de Chalencé, et qu'il servait alors dans l'armée du Roi, en Allemagne, commandée par le cardinal de La Vallette,- lettre circulaire de M. Charles de Schonberg, duc d'Halluin, pair de France, comte de Nauthueil (Nauteuil?) et de Durestal, chevalier des Ordres du Roi, gouverneur et son lieutenant général en ses provinces du Haut et Bas-Languedoc, et de la ville et citadelle de Montpellier, colonel général des Reitres, grand-maréchal de camp des troupes lorraines, allemandes, et des Lansquenets, commandant la compagnie des deux cents cheuau-légers de la garde ordinaire du Roi, à Jacques Du Val, sieur d'Épisy, par laquelle il lui mande : «Monsieur mon Compagnon, vous estes commandé pour servir le quartier d'apuril de la présente année 1635, c'est pourquoy aussy tost la présente reçue, ne manquez de vous préparer pour vous rendre prez du Roy, dans la fin du mois de mars prochain. Surtout soiez bien monté et en bonne équipage, avec vos armes complettes : la casaque rouge, avec des testes de boutons d'or et d'argent et un gallon de mesme, ainsy que Sa Majesté l'a expressément commandé. Ne faillez donc pas de vous y trouuer dans le temps susdict, et cependant tenez, Monsieur mon Compagnon, pour votre affectionné serviteur, signé : Schonberg. De Montpellier ce 25 fébvrier 1635, »-procuration de madame Louise de L'Hospital, veuve de messire Henri de Vaudetar, seigneur et baron de Persan, Pouilly-le-Fort, Boissise-la-Bertrand et du Fief de Joigny, en partie, sis en la ville de Paris, ayant la garde noble de messire François de Vaudetar, son fils, ladite procuration, en blanc, portant pouvoir de comparaître devant le bailli de Melun, « et à illecq remontrer que ledit seigneur de Persan était lors au service de Sa Majesté, en l'armée conduite par M. Du Hallier. A cause de quoy il ne pouuoit se rendre en l'assemblée du ban et arrière-ban, » etc., etc. (72 pièces papier, 7 pièces parchemin, 10 sceaux.)

1635

B506

Déclarations fournies au bailli de Melun par les nobles, et autres ci-après nommés, tenant fiefs et demeurant dans les diverses paroisses du ressort.

Savoir : Aubepierre, damoiselle Élisabeth de La Tranchée, femme autorisée par justice, au refus de François Hurault, écuyer, sieur de Bonne, qui, pour satisfaire à la volonté du Roi, a déclaré que sa terre et seigneurie d'Aubepierre consistait en corps d'hôtel, écuries, granges, étables, cour fermée de murailles, jardins et 100 arpents de terres et prés, le tout relevant, en fief, de la seigneurie suivante : Beauvoir en Brie, où il n'y avait aucuns fiefs nobles que celui de messire Claude Rondeau, conseiller du Roi, en ses Conseils d'État et privé, son aumônier ordinaire, abbé des abbayes d'Oigny et de Saint-Jean-des-Prés, seigneur dudit Beauvoir, possesseur, en ce lieu, d'un château clos de fossés, basse-cour, une ferme près de ce

château, avec les terres et prés qui en dépendent,- Champeaux dont la seigneurie, haute, moyenne et basse justice est tenue par les chanoines du lieu. Dans cette seigneurie était « seul, demourant pour noble, Nicolas de Durant, escuyer, sieur de Villeblin, » dont la maison et 45 arpents de terre sis à Fouju, étaient tenus en fief relevant immédiatement de Champeaux, item, relevait encore de ce lieu un autre fief appelé Blézy, possédé par les mineurs du feu sieur de Beauplan, etc.,- La Chapelle-Rablais où existaient deux fiefs, l'un appelé les Moyeux, appartenant à Pierre Lefèvre, l'autre le Mée-l'Archevêque, à Antoine Saive, consistant en maison manable, grange, étable, cour, jardin avec 100 arpents de terres, prés et bois, droit de haute, moyenne et basse justice, le tout affermé la somme de lxxx livres par an,- La Chapelle-Iger,- Chartrettes : premièrement M. Robert Clapisson d'Ulin, conseiller du Roi en sa Chambre des Comptes, à Paris, seigneur dudit Chartrettes, du Vau et du Pré, Emmanuel de Maniquet, écuyer, sieur des Bergeries, l'abbé du Jard, à cause de son abbaye, possédait à Chartrettes le fief dit du Jard, Jacques Bordier, sieur du Vivier, etc.,- déclaration des fiefs tenus et relevant en plein fief, à une seule foi et hommage, de la seigneurie du Châtel-lez-Nangis, appartenant à messire Gaspard Raquier(?), chevalier, baron de Poussé, seigneur du Châtel,- Chaumes, Argentières et Ozoir-le-Repos,- Cordoux, paroisse de Courpalay,- Crisenoy : M. Louis Chauvelin, seigneur du lieu, où il possédait « onze vingt arpents tant terres que prés, maison seigneuriale, parc, » etc.,- Fleury et Saint-Martin en Bière,- Gastins,- Grandpuits,- Maincy,- Melun : M. Jean de Thurin, écuyer, seigneur de Luzarches, a déclaré, par procureur, posséder en cette ville les fiefs de Carroys, Chantepime et Pelgaucher, en outre celui des Chapelleries, sis à Moisenay. Ledit sieur de Luzarches exempt du ban et arrière-ban « d'autant qu'il est par commandement exprès de Sa Majesté, dès longtemps et encores alors employé, pour le service du Roy, à Rome, en qualité de maître de chambre de M. le comte de Noailles, ambassadeur, »-Olivier de Camprémy, écuyer, seigneur de La Grand'Maison de Soissons, assise à Gastins,- Balthazard Gésu, élu en l'Élection de Melun, propriétaire d'une terre et seigneurie sise à Aubigny, avec partie de la haute, moyenne et basse justice du lieu, relevant des seigneurs de Rubelles et de Lissy, etc. (68 pièces papier, 4 pièces parchemin.)

1636

2BP3385	1674-1675
2BP3386	1689-1691
2BP3387	1693-1696

Grains

- B277 Mercuriales du prix des grains vendus sur le marché de la ville de Melun, depuis le 21 avril 1640, jour où le sieur Dalençon a été commis à l'exercice du greffe de la prévôté, jusqu'au 30 mars 1641.
- « Dudit jour 21 avril 1640, le bon blé froment a été vendu VIII livres II sous VI deniers, le moyen blé VII livres, le méteil c sous, l'orge III livres xv sous, l'avoine c sous, et la vesce III livres xv sous,- du samedi 25 août suivant, le setier de bon blé nouveau (146 litres) VII livres, le septier de blé vieil, VIII livres v sous, le septier de moyen blé, VII livres, le septier de mestail, c sous, l'orge et le seigle, néant, l'avoine, c sous,- le samedi 12 mai 1641, le beau blé a valu XI livres, le moyen x livres, le méteil VII livres x sous, le seigle VI livres VII sous, l'orge cx sous, l'avoine VI livres x sous, la vesce IIII livres x sous. »-Le blé se vendait au setier sur le marché de Melun. Chaque setier se composait de 9 boisseaux valant chacun 16 litres 27 centièmes, soit 146 litres 43 centièmes pour un setier. Le setier d'avoine était de 14 boisseaux ou 227 litres 68 centièmes. (Petit in-folio papier, 16 feuillets écrits)*
- 1640-1641
- B278 Valeur du prix des grains vendus dans le marché au blé de Melun, du samedi 6 avril 1641 au samedi 7 décembre 1642, suivant le rapport qui a été fait par Nicolas Marchant, mesureur et rouleur desdits grains.
- Le samedi 4 mai 1641, le bon blé a été vendu : « XI livres le setier, le moyen X livres, le métal VII livres XV sous, le seigle VI livres, l'orge VI livres V sous, l'avoine VII livres, la vesce IIII livres,- le 24 août le blé vieux a valu IX livres X, le moyen VIII livres X sous, le bon blé nouveau X livres, le méteil VII livres X sous, le seigle VI livres, l'avoine VII livres. » Ces prix ont un peu varié pendant le surplus de la période. (Petit in-folio papier, 12 feuillets écrits)*
- 1641-1642
- B279 Valeur des grains vendus au marché de Melun, d'après les rapports de Denis Petiot, rouleur et mesureur.
- Du samedi 3 septembre 1661, le bon blé vieil a été vendu 20 livres le setier, le moyen 18 livres, le bon blé nouveau 25 livres, le moyen 23 livres, le bon méteil 20 livres, le moyen 17 livres, le seigle 14 livres, l'avoine 14 livres, l'orge 10 livres, la vesce 9 livres,- 12 novembre suivant, blé vieux 25 livres, moyen 24 livres, bon blé nouveau 29 livres, le moyen 27 livres ___ l'avoine 17 livres, « dudit jour François Roux et Jean Vitrv, maitres-jurez tonneliers ont rapporté les vins avoir esté vendus à la foire dernière, sçavoir : (385 litres 344 millièmes), 30 livres, le moyen 24 livres, le petit 20 livres, qu'il n'a esté vendu aucun vin vieil en ladicte foire », et ont signé.- Du samedi 15 avril 1662, prix du bon blé, 33 livres, du moyen 30 livres, du bon méteil 28 livres, du moyen 25 livres, du seigle 22*

livres, de l'orge 20 livres, de la vesce 12 livres, de l'avoine 15 livres 10 sous,- les samedis 10 et 17 juin suivants, le bon blé était à 35 livres le setier, et le 29 septembre il était descendu à 19 livres,- le 3 février 1663, il ne valait plus que 15 livres 10 sous, prix auquel il est resté, avec quelques variations peu sensibles, jusqu'au 2 août 1664. Le samedi 8 novembre de cette même année, le bon blé était tombé à 9 livres 10 sous. Le 2 décembre suivant, les maîtres jurés tonneliers, Étienne Larnoy et Claude Lebon, ont rapporté qu'à la foire Saint-Martin les vins ont été vendus, « sçavoir : le muid de bon vin vieil, 43 livres, le moyen vin vieil, 36 livres, le petit, 30 livres, le muid du meilleur vin nouveau, 22 livres, le moyen, 20 livres, etc. » (In-folio papier, 55 feuillets écrits)

1661-1665

B280

Enregistrement du prix des grains vendus au marché de Melun, suivant les rapports qui en ont été faits par Denis Petiot rouleur.

Du samedi 2 janvier 1666, le setier de bon blé froment a été vendu 11 livres 15 sous, le moyen 10 livres 15 sous, le bon méteil 9 livres 10 sous, le moyen 8 livres 10 sous, le seigle 6 livres 10 sous, l'orge le même prix, la vesce 6 livres 5 sous, et l'avoine 7 livres,- le samedi 7 août, le bon blé vieux était à 8 livres 10 sous, le moyen à 7 livres 10 sous, le bon blé nouveau à 8 livres, le moyen à 7 livres, le bon méteil a été vendu 6 livres 10 sous, le moyen 4 livres 10 sous, le seigle était au même prix, et l'avoine à 7 livres 10 sous. Ces prix ont diminués successivement jusqu'en 1668, époque où le bon blé était à 6 livres 5 sous, le moyen à 110 sous, le bon méteil à 100 sous, le moyen à 4 livres 10 sous, le seigle à 4 livres, etc.-Le 28 dudit mois de novembre, François Berquet et Guillaume Lambert, maîtres-jurés tonneliers, ont fait rapport au greffe de la juridiction, que les vins avaient été vendus à la foire Saint-Martin précédente, « sçavoir : le muid de vin vieil LXVI livres, le moyen LV livres, le petit XLV livres, le muid de bon vin nouveau LXVI livres, le moyen L livres », le petit XL livres. »-Du 29 juin au 21 juillet 1669, il n'a été fait aucun rapport du prix des grains, attendu que « le rouleur avait quitté le roullage », - le 28 juillet, le prix des blés et autres grains a été rapporté par Claude Gillet, fermier du minage, comme il suit : le bon blé a été vendu 7 livres 5 sous, le moyen 6 livres 10 sous, le bon méteil 110 sous, le moyen 4 livres 5 sous, la vesce 3 livres 15 sous, l'avoine 6 livres. Ces prix ont peu varié jusqu'au 28 juin 1670, dernier marché compris au registre précité. (In-folio papier, 60 feuillets écrits)

1666-1670

B281

Enregistrement au greffe, du prix des grains vendus sur le marché de cette ville, depuis le 5 juillet 1670 jusqu'au 30 septembre 1673.

Ledit jour 5 juillet, le bon blé a été vendu : « VII livres XV sous le setier, le moyen VII livres, le bon méteil VI livres X sous, le moyen V livres, l'avoine VI livres. » Ces prix sont restés les mêmes, à très-peu près, jusqu'au 16 juin 1671.-Le 1er août suivant, le bon blé

valait : « 8 livres 10 sous, le moyen 7 livres 15 sous, le bon blé nouveau était au même prix.-Le 18 mars 1673 les mêmes grains étaient à 6 livres 5 sous et 6 livres, ils ont peu varié de valeur jusqu'au samedi 30 septembre où le blé de bonne qualité était à 7 livres 10 sous, le moyen à 7 livres, le bon méteil à 110 sous, le moyen à 100 sous, le seigle à 3 livres 15 sous, et l'avoine à 4 livres 10 sous. » Les registres ou mercuriales du prix des grains manquent depuis l'époque précitée, jusqu'au samedi 3 février 1772 (où l'on retrouve un de ces registres, mais pour la prévôté de Tournan), soit une période de cent années, pendant laquelle il n'est pas possible de connaître la valeur des denrées, qui sont en quelque sorte le thermomètre du bien-être ou de la misère du peuple en France. (In-folio papier, 33 feuillets)

1670-1673

B282

Tableau du prix des grains de toute nature, vendus sur le marché de Melun d'après le relevé fait sur les registres du greffe du bailliage.

1777, prix du blé nouveau, 21 livres 12 sous 6 deniers, du petit blé, 16 livres 8 sous 8 deniers, du méteil, 13 livres 6 sous 11 deniers, du seigle, 9 livres 5 sous, de l'orge, 8 livres 8 sous 9 deniers, de l'avoine, 14 livres 3 sous,- 1789 : blé nouveau, 29 livres 17 sous 1 denier, petit blé, 27 livres 2 sous 3 deniers, méteil, 20 livres 9 sous 4 deniers, seigle, 16 livres 1 sou 1 denier, orge, 16 livres 3 sous 8 deniers, avoine, 18 livres 11 sous 2 deniers, etc. (1 pièce papier)

1777-1790

Insinuations de donations entre vifs, substitutions

B427

Insinuations séculières (enregistrement ou transcription) des donations et substitutions entre-vifs, de meubles et immeubles, mutuelles, réciproques, rémunératoires ou onéreuses, faites au greffe du bailliage de Melun, en exécution de l'article 132 de l'Édit donné à Villers-Cotterêts en août 1539, par le roi François 1er.

Donation par honnête femme Marguerite Voy, veuve de Jehan Bondeaux, marchand à Melun, paroisse Saint-Ambroise, à Geneviève Barbin, sa nièce, femme de maître Loys Dubourg, avocat au siège présidial dudit Melun, de tous les biens appartenant à la donatrice, situés à Moisenay et aux environs, dont la déclaration suit : premièrement, les logis, manoir, cour, granges, étables, prés, pâtis, mare ou fosse à poisson, jardin et vigne, le tout comme il se comporte, contenant en fonds de terre 4 arpents ou environ, etc.,- contrat de mariage passé entre Jehan Parnay, meunier au moulin de Farineau, paroisse Saint-Liesne, faubourg de Melun, et Noëlle Villepelle, fille de défunt Jehan Villepelle, demeurant à Vosves, paroisse de Dammarie, et de « Esmé. » Richer,- vente par honorable homme Jacques Landre, marchand à

Melun, paroisse Saint-Étienne, et Jeanne Augeard, sa femme, aux vénérables chanoines, chapitre et communauté de l'église royale et collégiale Notre-Dame de Melun, de diverses parties de rentes dont une, de 4 livres tournois, à prendre sur une maison où pend pour enseigne La Crosse, sise en la rue Notre-Dame, - cession par noble homme maître Jehan Guyon, avocat en la Cour de Parlement, à Paris, seigneur de Boissise-la-Bertrand, au profit de Julienne Vivian, veuve de Robert Guyon, vivant avocat et substitut du procureur du Roi au Châtelet de Paris, et aussi seigneur dudit Boissise. de 50 livres tournois de rente pour le droit et douaire que la dame Guyon pourrait avoir à prendre sur la terre et seigneurie de Boissise, - accord et promesse de mariage entre Jehan Roussignol, marchand chaussetier, consentement de Christophe Roussignol, son père, d'une part, et Marie Ledoux, fille de feu Denis Ledoux, par licence de Françoise Fleury, sa mère, d'autre part, laquelle sera tenue « bailler et payer ans futurs mariez, dans le jour de leur espouzailles, la somme de 92 livres tournois, une chambre garnie bien et honnestement, troys robbes, assavoir : une robe à queue, de drap noir doublée par les pognetz de satin au guet ? de vellous, une autre robbe aussi de drap noir, doublée par la queue et pognetz de demye oustade (?), une autre robbe rondde aussi de drap noir, deux corsetz, deux chapperons de drap noir », - échange consenti entre honorable homme Nicolas Certain, sergent et garde pour le Roi, en la gruerie de Chartrettes, demeurant à Melun, d'une part, et honnête homme Denis Pierre, sergent de la forêt de Bière, à la résidence de Brezolles (Brolles), d'autre part, d'un quartier de terre en une pièce au lieu dit le Marchais-Saint-Simon, en contre-échange d'un quartier de pré au territoire dudit Brezolles, - vente par noble homme et sage maître Jehan Guyon, susnommé, sieur du Brandouër et de Boissise-la-Bertrand, en partie, à Marguerite Cardevin, fille de Jehan, demeurant en ce lieu de Boissise, d'un demi-quartier de terre assis à la Rue-d'Arc, moyennant 15 deniers tournois et un poulet de chef-cens, et 10 sous tournois de rente portant lods, ventes, défauts, saisines et amendes quand le cas y échet, etc. (Petit in-folio papier, 200 feuillets)

1554

B428

Insinuations séculières (enregistrement ou transcription) des donations et substitutions entre-vifs, de meubles et immeubles, mutuelles, réciproques, rémunératoires ou onéreuses, faites au greffe du bailliage de Melun, en exécution de l'article 132 de l'Édit donné à Villers-Cotterêts en août 1539, par le roi François Ier. (suite)

Bail à rente par honorable et discrète personne messire Guillaume Leduc, prêtre, curé de la paroisse Saint- Ambroise de Melun, à honorable homme Jacques Chéron, charpentier, demeurant en la même paroisse, d'une petite place à prendre dans la cour du presbytère, du côté de l'hôtel du Jard, moyennant 4 sous parisis de rente, - reconnaissance par Anne Boudeaulx, veuve de Jehan

Missot, au profit de l'église et fabrique Saint-Aspais de Melun, d'une rente de 64 sous parisis, pour deux obits, ladite rente à percevoir sur une maison contenant trois chaas, et encore sur un autre chaas de maison en laquelle il y a un cellier, le tout situé en la grande rue Saint-Aspais et faisant le coin de la rue aux Fromages,- titre nouvel par honnêtes personnes « Estienne et Clémens les Cochons, marchands à Melun, » au profit de l'église susdite, savoir d'une rente de 44 sous 5 deniers à prendre sur une maison située à Melun, au marché au blé, et ou pend pour enseigne l'Image-Saint-Christophe, et d'une autre rente de 22 sous 3 deniers à percevoir sur un arpent de vigne à Chartrettes,- testament de Barbe Chevalier, fille de feu Jehan Chevalier et de Simonne Moynesse, en leur vivant demurant au faubourg des Carmes de Melun, près le cimetière Saint-Jacques, laquelle « recommande son âme à Dieu le père, à la vierge Marie, mère de miséricorde et à toute la cour céleste de Paradis, ordonne estre distribué à Saint-Jacques et à Saint-Ladre chacun 6 deniers tournoys, encore veult et ordonne que le jour de son décès soyt dict et célébré, en l'église des religieuses et soeurs grizes de l'Hostel-Dieu et couvent de Saint-Nicolas, troys messes haultes avec diacre et soubz-diacre, vigilles, etc. », - testament de vénérable et discrète personne maître Jehan Lozoy, prêtre, chanoine de Saint-Eugène de Verzy, qui « veult et ordonne toutes ses debtes et forfaitures estre satisfaites et payées. Item, veult estre ensépulturé et enterré en l'église de l'abbaye du Lix où il plaira à Madame. Item, veult et ordonne incontinent après qu'il sera enterré, et le plustôt que faire ce pourra, qu'il soyt mis une tombe sur sa sépulture, en laquelle soyt son effigie et pour ce faire laisse 2 escuz sol. Item, donne au chappellain qui assistera et fera l'office de son convoy et sépulture de son corps, 10 solz tournois. Item, veult à sondict convoy qu'il y ayt 4 cierges de chacun demye hure, et 4 torches d'une livre chacune ____ Item, veult qu'il soyt donné au plus prochain hospital la somme de 4 livres pour une fois payée, à la charge de prier Dieu pour le remède de son âme. Item, laisse à maître Jehan Dumont, prebtre, grenetier du Lix, sa longue robe de Frise ou sa longue robe fourrée, à son choix, etc. » (Petit in-folio papier, 254 feuillets)

1556

B429

Insinuations de donation entre vifs.

Échange entre noble homme Balthazard Pineau, sommelier de bouche du Roi, demurant à Melun, et Simon Barbe, laboureur à Brinville, paroisse de Saint-Sauveur-sur-École, de divers héritages désignés en l'acte,- vente par Simon Lestumier à noble et religieuse « Dame, dame Jacquelline Coiffard, abbesse de l'abbaye Nostre-Dame la royalle, dicte le Lis-lez-Melun », représenté par frère Pierre Le Blond, procureur et receveur de ladite abbaye, c'est à savoir 3 quartiers 6 perches de vignes en une pièce assise au territoire de Dammarie, tenant d'une part aux héritiers de Claude Debourneaulx,- transaction sur procès consentie entre noble

homme et sage messire Antoine Charlot, lieutenant criminel et juge magistrat au Bailliage et siège présidial de Melun, d'une part, et honorable homme Pierre Chéron, marchand audit Melun, et Catherine Pinot, sa femme, auparavant veuve de feu Pierre Rengeard, d'autre part, au sujet du retrait lignager poursuivi par ledit Charlot sur Pierre Rengeard, de moitié d'une maison située en la paroisse Saint-Étienne de Melun, tenant d'un bout aux murs de la ville, et d'autre à la rue des Buffetiers,- contrat de mariage d'Yvon Robillard, vigneron à Vaux-le-Pénil, et de Jehanne Bourserot,- testament de vénérable et discrète personne maître Jehan Hebres, prêtre, curé de Montgermont-lez-Pringy, natif de Changis-lez-Ussy-sur-Marne, diocèse de Meaux, « lequel considérant que la subite et véhémence maladie du corps souvente fois perturbe et tellement empesche l'entendement de la personne qu'elle ne peut _____ bien ordonner des biens temporels que Dieu lui a donnez, ne disposer du salut de son âme, etc. », - vente par noble homme Didier de Mélanger, écuyer, demeurant à Saint-Martin-en-Bière, à noble homme Martin de Mélanger, aussi écuyer, son frère, demeurant au même lieu, de 7 quartiers de pré assis au territoire d'Arbonne, « près la maison du Prave », Item, d'un arpent de même nature d'héritage au territoire susdit, lieu dit la Fontaine, etc., etc., - bail à rente par Étienne Guyot, maître barbier et chirurgien, à Guillaume Parigault, vigneron, demeurant tous deux à Melun, d'un jardin contenant 3 perches, sis au Petit-Clos de Saint-Ambroise, près la porte d'Étampes, tenant d'une part aux murs de la ville, et d'un bout au pavé royal,- vente de droits et héritages par Jehan Bigot, dit Lhoste, laboureur à Chambon, paroisse de Livry-en-Livernois, et autres, au profit de vénérable et discrète personne maître Guillaume Bigot, prêtre, chapelain en l'église royale et collégiale Notre-Dame de Melun, lesdits droits et héritages à provenir de la succession de défunt maître Guillaume Bigot, oncle des parties contractantes, vivant chapelain de la chapelle Saint-Quen, fondée en ladite collégiale :-transport fait par honorable homme maître Richard Paris, bourgeois de Paris, y demeurant rue du Coq-Saint-Honoré au profit de Nicolas-Lambert _____ Dauvergne, marchand à Melun, des droits qui peuvent appartenir au vendeur, à cause de sa femme, Anne Boucheron, en une maison contenant deux corps d'hôtel, cour et puits au milieu, situés en la paroisse Saint-Aspais, rue de la Frapperie, « mouvant et tenus en censive du seigneur du fief du Pied-Gaucher », etc. (Petit in-folio papier, 218 feuillets)

1563

B430

Insinuations de donation entre vifs.

Bail à loyer par les vénérables et discrètes personnes maître Étienne de Troyes, prêtre, chapelain de la chapelle Mgr Saint-Pierre, et autres, chapelains des chapelles fondées en l'église collégiale Mgr Saint-Martin de Champeaux, des biens appartenant auxdites chapelles, à Oudin Boutillier, laboureur à Fouju,

moyennant la quantité de 7 setiers de blé froment, bon, loyal et marchand, mesure de Champeaux,- vente par Germain Berthelot, laboureur à Rouvray, au profit de Jehan Allan, marchand potier d'étain, demeurant en la ville de Chaumes, d'un-demi arpent de terre assis audit Rouvray, au lieu appelé Cormorin, moyennant la somme de 15 livres,- obligation souscrite par Denis Jusseaulme, laboureur à Champeaux, au profit de maître François Le Roy, prêtre, chanoine dudit Champeaux, de la somme de 30 livres 2 sous 6 deniers,- échange passé entre noble homme maître Valentin Hiéraulme, docteur, régent en la Faculté de médecine de Paris, et maître Nicolas Bordier, avocat au Châtelet de Melun, demeurant à Champeaux, d'un demi-journal de terre à 22 pieds pour perche, sis au lieu- dit la Potence, en contr'échange d'une autre pièce de terre contenant 40 perches, située près le chemin de Courtenet,- procuration donnée par noble homme Jacques Talon, écuyer, seigneur de Rouvray, homme d'armes de la compagnie de Mgr de Rostaing, à Nicolas Dumont, marchand à Melun, pour recevoir de M. Colin, trésorier et payeur de cette compagnie, « la somme de 50 livres tournois dues au constituant pour ses gages et solde de l'estât d'archer de ladite compagnie qui estoit, ledit constituant, lorsque la monstre a esté dernièrement faicte, deuant la ville de Saint-Jean-d'Angely », (14 juin 1570),- marché passé entre Pierre Viole, écuyer, seigneur de Chemyn, commissaire ordinaire des guerres, d'une part, Nicolas Thibault, maçon, Pierre Jannet et Denis Jourrazier, charpentiers à Champeaux, d'autre part, lesquels se sont engagés à faire « les besongnes et ouvrages de charpenterie et massonnerie qu'il convient faire en la maison, granges, estables et logis de la terre et ferme des Haultes-Loges, appartenant audit sieur Viole », - cession par noble et discrète personne maître Pierre Bochart, chanoine et prévôt de Champeaux, à messire Claude Chenu, chevalier, seigneur du Bois-Plessis et de la Bernardière, lieutenant de cinquante hommes d'armes, sous la charge de Mgr Des Roches-Baritault, des meubles et ustensiles étant en la maison et logis du prieuré de Saint-Macaire dont est titulaire le cédant, ou ès mains de son receveur, « savoir, lictz, vielz couuertes, couches, linge, coffres et bahuz, estain, chenetz, que aultres espesses de meubles, etc. » (Petit in-folio papier, 287 feuillets)

1570-1574

2BP3381

1590-1696

B431

Insinuations de donation entre vifs.

Contrat de mariage de Pierre Bertrand, dit La Paire, soldat de la compagnie du capitaine Marcillac, étant en garnison à Melun, natif de Nizy en Picardie, près les Autels en Porcien, d'une part, et Perrine (?) Vaultier, veuve de Pierre Puvisse, en son vivant archer du grand prévôt de l'Île de France,- donation par noble demoiselle Éléonore Pellerin, femme de noble homme maître Jacques Pérault, au profit de Jacques Pérault, écolier étudiant en l'Université de

Paris, qui peuvent appartenir à la donatrice et qui lui appartiendront au jour de son décès,- abandon de tous ses biens, meubles et immeubles, par frère Jacques Bordier, ermite en l'ermitage de Romorantin, fils de Nicolas Bordier, vivant vinaigrier à Melun, au profit de Perrette Bordier, soeur dudit ermite, femme séparée de biens de Nicolas Sirvin, aussi vinaigrier en la même ville,- donation : « Sçaichent tous présens et aduenir que l'an 1596 et le 14e jour d'octobre, dans Montpellier, après midy, reigning souuerain prince Henry, par la grâce de Dieu, roy de France et de Nauarre, pardeuant moy notaire et tabellion royal de ladicte ville, souhzsigné, et tesmoings souhz nommés ___ messieurs maistres Adrian et Denis Payens, trésoriers, conseillers du Roy, maistres et auditeurs en sa Chambre des Compte(s) de Languedoc, establye à Montpellier, lesquels sçachens (sachant François Payen leur frère, bourgeois de la ville de Meleun, auoir souffertes de grandes ruynes et pertes pendant ses dernières guerres de la Ligue, et pilage de sa maison par les prises et reprises de ladicte ville de Meleun, en considération de ce, et de l'amitié fraternelle qu'ilz lui portent » ont abandonné audit François Payen tous les droits qu'ils peuvent auoir sur les biens de feu Pierre Payen et Gillette Poncet, leur père et mère,- contrat de mariage passé entre M. Antoine de Bunet, écuyer, sieur de Malton, du fief de Coutipommevie (?) sis en la paroisse d'Égligny-sur Seine, et de Neuville en Beauce, en partie, d'une part, et demoiselle Marie de Lenharé, fille de feu Jean de Lenharé, en son vivant écuyer, sieur de Touquin en Brie, d'autre part,- profession religieuse par Nicolas Guillemain, novice en l'abbaye de Preully, ordre de Cîteaux, ayant fait son année de probation,- contrat de mariage entre Guillaume Prédrier, écuyer, sieur de Bobigny (Seine), et de La Commune-aux-Demoiselles en Brie, conseiller, maître d'hôtel ordinaire du Roi, demeurant audit Bobigny, et de demoiselle Marguerite de Rochechouart, dame de Vulaine en Brie,- testament de Louis de Lenharé, laboureur à Touquin, reçu par Sulpice Andru, notaire audit lieu, accompagné de maître Étienne Lefèbvre, curé de la paroisse, qui se sont « transportez ensemblement deuant la porte et huis de derrière du logis et maison du dénommé, à sa prière et requête, eux estant en la cour dudict logis et deuant la porte et buis d'icelluy logis, ont de loing veu et trouué ledict Loys de Lenharé couché en son lict, malade, qui leur auroit dict et déclaré qu'il estait malade de la maladie de peste, dont il en estait frappé, toutefois qu'il estait saing d'esperit, d'entendement », etc.,- donation par messire Nicolas Le Gren ____, chevalier, seigneur de Villeroy, Magny, Hallincourt, baron de La Chapelle-la-Reine, l'un des lieutenants de Sa Majesté, au gouverneur de l'Ile de France, au profit de messire Nicolas de Neuville, son fils, chevalier, seigneur de Vallery, conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et privé, secrétaire de ses commandements, et à dame Denise de Neuville, sa fille, femme de messire Henri Clausse, chevalier, sieur de Fleury en Bière, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, absents, représentés par messire Charles de Neuville, chevalier, baron d'Hallincourt, seigneur châtelain de

Pontoise, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, camerin, pour Sa Majesté, des ville et « châtel dudit Pontoise et du pays Vexin le françois », etc. (Petit in-folio papier, 50 feuillets)

1596-1597

B432

Insinuations de donation entre vifs.

Contrat de mariage entre maître Guillaume Héron, praticien à ____ assisté de noble homme Claude Héron, son père, procureur de la seigneurie du Monceau, d'une part, et honnête fille Églantine Charlot, fille de défunt noble homme maître Pierre Charlot, vivant licencié en la Prévôté de Melun, et de dame Églantine Sayve, assistée de noble homme et sage maître Antoine Sayve, sieur du Pré, conseiller du Roi, président au siège présidial de Melun, oncle de la future, à laquelle il a déclaré donner la somme de 300 livres, en 15 livres de rente, à prendre sur plusieurs héritages situés au territoire de Perthes,- testament de Jehan Du Croiset, écuyer, sieur de La Charité en Brie, y demeurant, qui a exprimé le désir d'être inhumé en l'église de Rampillon, dans la chapelle et devant l'autel Notre-Dame du lieu, auprès de ses parents et amis, « veult et ordonne que son cheval poil-moreau, harnois dudict cheval, armes complettes et le meilleur de ses pistolletz, sans comprendre ung qui a appartenu au sieur de Cigy (Sigy), soient incontinent après son décedz venduz, et les deniers provenans de la vente, estre distribuez aux hospitalux, proches et circonvoisins de la paroisse de Rampillon, assavoir : Prouins, Donnemarye en Monthois et Nangis », - ratification d'un contrat de vente passé par noble homme Hugues Fromager, greffier des Requêtes du Palais, sieur de Franconville, d'Ableiges et du Fayet, au profit de maître Nicolas Marchant, clerc au greffe desdites Requêtes du Palais, et Anne Didier, sa femme, nièce du vendeur, d'une ferme et métairie sise à Mézière. paroisse de Tousson, en Gâtinais,- contrat de mariage passé entre damoiselle Geneviève Bergeron, fille mineure de Jehan Bergeron, trésorier de France en Picardie, et de feu demoiselle Catherine de Valle, d'une part, et Jacques de Bernard, écuyer, sieur de Montgermont, Neufliou et Saintes, demeurant audit Montgermont en Gâtinais, lequel « sieur Bergeron a promis bailler et donner ausdietz futurs espous, dans la vue de leurs espousailles, la somme de 12,000 livres en deniers comptans », - lettre de naturalisation accordées par le Roi Henri IV, à son « cher et bien aymé Claude Barthélemy, peintre esmailleur sur terre, natif de Blenod, diocèse de Thoul en Lorraine »,.-ratification par haut et puissant seigneur messire François d'Aubusson, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de la Feuillade, de Pelletenge et du Soullier, demeurant au château de Vouhé, des donations faites à messire Georges d'Aubusson, chevalier, baron de La Feuillade, seigneur de La Grange, Courpalay, Le Pont-lez-Rozoy en Brie et Bernay, son fils aîné, en faveur de son mariage contracté le 3 mai 1595, avec demoiselle Jacqueline de Louviers,- contrat de mariage de Charles

Desboutz, jardinier pour le Roi, de son jardin « d'espaves ? » en son château de Fontainebleau, avec honnête femme Madeleine de Boissy, veuve de Bernard Diane, vivant maître orfèvre de Paris (fol° 117, v°),- etc. (In-folio papier, 189 feuillets)

1603-1607

B433

Insinuations de donation entre vifs.

Donation par Gabriel Thomas, marchand à La Gour, paroisse de Donlilly, et Marie Guérard, sa femme, qui a déclaré renoncer « au droict, bénéfice et loy de villeyan et à l'authentique en cas mullier, et à tous aultres droictz, faictz et introduictz en faveur des femmes, » ladite donation faite au profit de Renée Le Compte, nièce des donateurs, fille de Nicolas Le Compte, receveur de M. de Foussy, en sa terre et seigneurie de Cessoy,- testament de messire Pierre Charpentier, prêtre, curé de l'église Notre-Dame de Verneuil,- donation par haute et puissante dame Marie de Brichanteau, douairière de feu haut (et puissant seigneur Claude de Beaufremont, baron de Senecy, conseiller d'État et lieutenant de Sa Majesté au gouvernement de Bourgogne, à Philippe de Beaufremont, son fils puîné, enseigne de cinquante hommes d'armes de la compagnie de messire Roger de Bellegarde, gouverneur au pays de Bourgogne, grand écuyer de France, des terres et seigneuries de Dracy, Guivy et Cortambert en Chalonnais. Item, toutes les acquisitions faites par ledit sieur de Senecy, sises aux seigneuries de Châtemy, comté de Bourgogne, de la terre d'Àmillis en Brie, relevant du fief de madame Ide de Longueville, à cause de sa terre de Coulommiers, de celle de Valence et du Fay-Banchelin, qui relèvent des châteaux d'Amillis et du Corbier, ensemble les acquisitions du Val-Jouan (de Valjouan), mouvant de Melun, etc.,- abandon de tous ses biens fait au profit de sa mère, par frère Cristain (Chrétien?) Descoubleau, religieux novice et non profès au monastère de Sainte- Croix de Paris, fils aîné et principal héritier de feu messire René d'Escoubleau, vivant chevalier de l'ordre du Roi, sieur de Sourdis, La Chapelle-Bertrand, La Borderie, Le Bignon en Poitou, Courtry, Lormois et Massoris en Brie, et de dame Anne de Rostaing, sa veuve, remariée à messire Jacques de La Tuche, chevalier, sieur de Matignac, baron d'Aulnoy et autres lieux,- donation réciproque faite entre noble homme maître Antoine Ribault, sieur de Bréau et de Forest, conseiller du Roi en son Conseil d'Etat, intendant de ses finances, d'une part, et demoiselle Madeleine Boucher, sa femme,- contrat de mariage entre Denis Plaute, manouvrier, et Hélène Quarteron, demeurant en la paroisse de Champcueil, ledit contrat passé devant Eustache Gilbert, licencié ès lois, conseiller du Roi, son procureur en la ville, Prévôté et châtellenie de Corbeil, bailli et garde du Bailliage et châtellenie de Villeroy, pour haut et puissant seigneur messire Nicolas de Neufville, conseiller du Roi en son « privé Conseil d'Etat, et premier secrétaire de ses commandements, seigneur de Villeroy » etc.,- testament de dame Jehanne Arbaleste, femme d'honorable

homme maître Pierre Chenon, sergent à cheval au Bailliage de Melun, demeurant à La Borde-au-Vicomte, laquelle « veult et entend estre ensépulturée et enterrée en l'église de Chastillon, en l'endroit et place où elle se mettoit, le plus proche de ses amis que faire se pourra, »-vente par haut et puissant seigneur messire Guillaume Fouquet, sieur de Varenne, conseiller du Roi en son Conseil d'Etat et privé, gouverneur des ville et château d'Angers, général des postes de France, au profit de Guillaume Mortillon, maître charpentier de Sa Majesté, en son château de Fontainebleau, d'une place située entre le logis de la poste, et celui de M. de Vic, lieu dit Le Chantier, etc. (In-folio papier, 293 feuillets)

1607-1610

B434

Insinuations de donation entre vifs.

Contrat de mariage d'Olivier Caval, sieur du Saussoy, en la paroisse de Missy en Normandie, fils de Jehan Caval, écuyer, et de demoiselle Jehanne de Ternet, ses feus père et mère, d'une part, et de demoiselle Françoise de Bourron, fille de défunt Jehan de Bourron, écuyer, et de demoiselle Jehanne d'Haulcourt, qui, pour l'augmentation dudit mariage, a baillé à sa fille une maison et dépendances, le lieu comme il se comporte, sis à Guigneville en Beauce, avec 56 arpents de terre à Moigneville et environs,- donation par maître Pierre Perrotte, curé de l'église Saint-Aspais de Melun, aux Capucins de la même ville, de tous les livres qui lui appartiennent et lui appartiendront au jour de son décès,- acte de profession, en l'abbaye de Barbeaux, par Guillaume Hervy, fils de Pierre Hervy, procureur au Châtelet de Melun, et de défunte dame Philippes Lepaintre « disant que meü de dévotion et religion il se seroit dès 5 ans rendu novice en ladite abbaye, du consentement de son père, parens et amys, en laquelle abbaye ayant vescu jusques à présent, il désire, le jour de demain (14 août 1610), moyennant la grâce de Dieu, avec le consentement de MM. les religieux, prieur et couvent dudit lieu, faire profession, etc.», - donation réciproque entre haut et puissant seigneur messire Mercier de Saint-Clémens, chevalier, seigneur de Pesché (Le Pecher?), Marigny, La Chapelle-Gauthier et Chauffrin, vicomte de Clignon, gentilhomme de la Chambre du Roi, gouverneur de la ville, château et duché de Château-Thierry, et licencié de la compagnie de cent hommes d'armes de Mgr le prince de Conty, d'une part, et haute et puissante dame Ysabel des Ursins, sa femme, d'autre part,- testament de demoiselle Suzanne de Fournoux, native d'Usson, paroisse de Saint-Forget en Bourbonnais, l'une des « damoiselles » de Mme de Beauvais-Nangis, « estant de présent en sa chambre au chasteau dudit Nangis », - contrat de mariage de Denis Voisin, exécuteur des sentences criminelles au bailliage de Melun, et; Vaultier, veuve de Pierre Bertrand,- testament d'Antoine de Sayve, conseiller du Roi, président « et naguères lieutenant-général au bailliage et siège présidial de Melun, seigneur du Pré et d'Auteuil », - donation entre-vifs par André Du Moulin, écuyer, sieur

de La Grande-Maison de Gastins, et demoiselle Marie Le Prêtre, son épouse,- testament d'Étienne Langlois, « escuyer, dict de Landevenue, seigneurie d'où sont sortis ses prédécesseurs, proche la ville de Louviers, où ses ancêtres sont ensépulturez dedans l'église de Sainte-Cécile dudict Louviers, demeurant de présent à Villiers, paroisse de Machault en Brye, » lequel a exprimé le désir d'être enterré en l'église de Valence ou en celle de Machault, au choix de son exécuteur testamentaire,- contrat de mariage de haut et puissant seigneur messire Nicolas de Brichanteau, seigneur et marquis de Nangis, et de demoiselle Aimée-Françoise de Rochefort, fille de messire Anne de Rochefort, chevalier seigneur du lieu de Mareuil et des Malis. Cet acte est curieux en raison des personnages qui assistaient à sa rédaction (F° 168, v°). (In-folio papier, 275 feuillets écrits.)

1610-1613

B435

Insinuations de donation entre vifs.

Donation par maître Jehan Budrait? prêtre, curé de Sivry, « à Jehan Guérin, escollier » étudiant en l'Université de Paris, son neveu » de 12 arpents de terre en une pièce, sise au territoire de Sivry, lieudit La Petite-Loge,- transport à titre de don, par Simon, marchand à Boissy, paroisse d'Avon, et Marie Gaç à religieuse personne frère Antoine Rebours, ermite et religieux de l'ordre de Saint-Paul, d'un quartier de terre situé au terroir du Monceau, lieudit le Pré-Larcher, près la Folie, à prendre en carré sur le chemin tendant de Paris à Sens, ledit transport consenti à la charge de faire célébrer une messe basse le jour et fête de la Conversion, dans la chapelle qui sera édifiée, « et affin que ladite messe ne soit délaissée à l'advenir, ledict hermitte a promis auxdicts donateurs faire graver une pierre, et icelle faire mettre et poser en ladite église qui sera faicte, en laquelle sera faict mention comme lesdicts Petit et sa femme sont donateurs du fonds et héritage où sera bastye icelle. » Ensuite est la permission donnée au frère Rebours, par le cardinal Du Perron, archevêque de Sens, grand aumônier de France, de faire bastir et construire une chapelle ou sellule sur le quartier de terre qui lui a esté ausmonné, aux charges et conditions ci-dessus », - contrat de mariage passé devant Louis François, tabellion à Blandy, pour très-haut et très-puissant prince Charles de Bourbon, comte de Soissons, pair et grand-maître de France, chevalier des ordres du Roi, seigneur de Blandy et de Moisenay, entre Denis Laumosnier « maître palefrenyer en l'escurie du Roy, et de Mgr le comte de Soissons, d'une part, et Matthée Roussellet, veuve de feu Edme Auxère, » assistée de ses parents et amis, d'autre part,- donation par noble homme Nicolas de Bourneaux, avocat en Parlement, « lequel de son bon gré, bonne, pure, franche et libérale volonté, sans aucune contraincte, et reconnoissant qu'estant ja sur l'aage, il ne peut commodément vacquer à la poursuite de ses affaires meslées pour la pluspart, et embrouillées avec la succession de feu messire Jehan de Bourneaux, son frère,

reconnut et confessa avoir donné et par ces présentes donne en pur, vray et loyal don » à maître Pierre Regnault, procureur au bailliage et siège présidial de Melun, et à Jehanne de Bourneaux, sa femme, tout ce qui peut lui appartenir dans la succession de maître Louis de Bourneaux et dame Perine ? Amyot, ses feus père et mère, consistant en la moitié de deux maisons : l'une sise rue et enseigne Saint-Aspais, et l'autre en la rue de la Frapperie. Item, tout et tel droit que audit sieur donateur peut compéter et appartenir en la succession de feu révérend père en Dieu, messire Jacques Amyot, vivant evesque d'Auxerre, etc. (25 septembre 1614) », - contrats de mariage passés : entre Claude Du Breuil, écuyer, seigneur de Guerchy, Neuilly, La Brosse-Montceaux et la Cour-du-Bois, âgé de 35 ans, demeurant à La Brosse, et demoiselle Marguerite de Foissy, fille de Gaspard de Foissy, écuyer, sieur de Motteux, en partie, et de demoiselle Marguerite de Moreyne, - Paul Andry de Victry, écuyer, sieur de « Crespierre-Saint-Suplix, » gentilhomme de la maison de Mme la duchesse d'Angoulême, homme d'armes des ordonnances du Roi, sous la charge de M. le baron de Bellegarde, grand-écuyer de France, demeurant à Saint-Sever, paroisse de Machault, avec demoiselle Marie de Brion, fille majeure âgée de 30 ans, etc. (In-folio papier, 275 feuillets.)

1614-1619

B436

Insinuations de donation entre vifs.

Contrat de mariage passé entre demoiselle Madeleine d'Archambault, fille de Sébastien d'Archambault, écuyer, sieur de Senyves et de Vrigny, et de dame Madeleine Denis, sa femme, d'une part, et Tristan Tappereau, aussi écuyer, sieur des Bordes, gentilhomme ordinaire de la Maison du Roi, demeurant à Marchémarais-lez-Melun, - testament de messire Louis Delahaie, prêtre habitué de l'église M. Saint-Aspais de Melun, natif de Notre-Dame de Coiron, diocèse de Maillesais, pays d'Anjou, âgé de quarante ans, lequel a légué à ladite église la somme de 200 livres pour être employée à l'achat de 12 livres 10 sols de rente, à charge de service religieux (fol. 28), - contrat de mariage de Claude Baticle et de Marie Pigné, passé devant Joseph Boutillier, tabellion-juré à Blandy, sous l'autorité de Nicolas de Bondreville, conseiller du Roi, président en l'Élection de Melun, bailly dudit Blandy, et honorable homme Daniel Gittard, ex-charpentier de la Maison du Roi, receveur et fermier de la terre seigneuriale de Blandy, garde du scel aux contrats du Bailliage de ce lieu, pour haute et puissante princesse madame Anne de Montassie, comtesse de Soissons, veuve de Mgr Charles de Bourbon, vivant grand-maître de France et lieutenant général pour le Roi, en la province de Normandie, - testament de demoiselle Catherine d'Argillière, étant en la maison de Charles de La Raine, écuyer, sieur de Vendières, demeurant à Mons, reçu par Antoine Charpentier, notaire royal à Donnemarie en Montois, pour Mathieu Desmartineaulx, garde de la prévôté de Melun, et messire François de Castille, seigneur de Villemareuil,

conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et privé, intendant général de la maison et finances de Mgr Frère du Roi, receveur général du clergé de France, garde du scel aux contrats de la même prévôté, etc. (11 oct. 1620, f° 38),- donation par demoiselle Catherine Chevalier, veuve d'Antoine Drouart, vivant écuyer, sieur de Rouvilliers et de Rubelles, en partie, à dame Elisabeth Chaillou, veuve de messire Antoine de Saint-Yon, vivant conseiller du Roi, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, de 20 arpents de terre labourables en plusieurs pièces, sises au territoire dudit Rubelles,- testament de M. Jehan Poitevin, curé de l'église Saint- Aspais de Melun, par lequel il lègue à cette église « une maison et ferme seize à Montereau-sur-le-Jard, avec tout ce qui en déppend, qu'il a depuis peu acquis de messire de Saint-Germain, ainsy qu'il se veoit par le contrat passé par devant maître Pierre Violet, notaire audit Melun, le 2 jour de novembre 1622, aux charges qui en suivent : premièrement, pour faire dire toutes les semaines trois messes basses, après dix heures du matin, et sera tainté et sonné comme la messe de Saint-Roch, sera distribué 20 solz au prêtre qui la dira et lui sera fourni 2 cierges, » d'avantage le testateur « veult et entend que sur le revenu de ladite maison et ferme soit employé 60 livres pour enseigner le cathéchisme aux enfans et tout ce qui est nécessaire à salut, à tous fidelz chrestiens grands et petits, etc. » (In-folio papier, 379 feuillets.)

1620-1628

B437

Insinuations de donation entre vifs.

Acte portant don mutuel entre noble homme Claude de Hoëy, peintre et vallet de chambre ordinaire du Roi, demeurant à Fontainebleau, et dame Gabrielle Tabouret, sa femme, ledit acte reçu par Simon Boucher, notaire royal des prévôtés et châtellenie royales de Samois, de Fontainebleau et du Montceau,- donation par dame Lucrece Du Hamel, femme de messire Claude de Marolles, écuyer, sieur de Marolles, Noisy, La Roiserie et du Breuil-de-Faverolles en Touraine, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, demeurant, la donatrice, à la Pacaulderie, paroisse de Machault en Brie, laquelle a déclaré avoir cédé et abandonné à noble homme M. Laurent-Léo Lautier, secrétaire de la chambre du Roi, son frère, une ferme sise au village de Pamphou, appelée « La Pacaulderye, » cour, jardin, acceint et fosse à poisson, avec 90 arpents de terre et pré,- abandon par Jacques Durant, marchand de vins, bourgeois de Paris, y demeurant rue de la Licorne, l'un des maîtres arquebusiers de la ville, étant dans le moment à Nandy, lequel a reconnu avoir donné, sans espérance de renonciation, aux demoiselles Marguerite et Geneviève Prévost, filles du receveur de madame de Vitrv, audit lieu de Nandy, tous les biens meubles et immeubles appartenant au donateur « trouvez, assis et scituéz en ce royaume de France. » etc,- consentement donné par Guillaume Parfait, conseiller au Parlement de Paris, et Martin Lesueur, écuyer, sieur des Tournelles et du Charmet, capitaine pour le Roi, des ville

et château de Crécy en Brie, à ce « que la discussion desdictes terres des Tournelles et du Charmet, soict faicte pour les debtes de deffunct noble homme Denis Lesueur, frère du comparant, »- donation par demoiselle Catherine Chevalier, veuve d'Antoine Du Rouard, vivant écuyer, sieur de Rouillières, étant au couvent de Notre-Dame-des-Anges-lez-Montargis, ordre de Saint-Benoit, à Henry de Mainville, écuyer, seigneur de Chemercy, et à demoiselle Marie de Canremy, son épouse, du « droict, part et portion que ladicte demoiselle Chevalier peut dhuire, compecter et appartenir en un lieu et ferme sis en la paroisse de de Réau en Brie, près Melun, » avec une maison sise en ce dernier lieu, rue de la Juiverie,- donation faite au profit de ses quatre enfants par « honneste femme Antoinette de Rogerie, veuve de Noël-Antoine Tabouret, vivant valet de chambre du Roy et concierge pour Sa Majesté, de son grand jardin-parterre, au château royal de Fontainebleau, (fol. 36), »-contrat de mariage de Jacques Le Masurier, «serviteur-domestique de la demoiselle Marie de Bierne, veusve de noble homme Dieudonné de Bourgongne, vivant escuier, exempt des gardes du corps de Sa Majesté, seigneur de Mantoue (?) » d'une part, et Barbe Louvet, fille de feu François Louvet, et de Jehanne Le Coeur, d'autre part,- contrat de mariage de Charles de Champagne, écuyer, seigneur, en partie, de Leuze, et de demoiselle Marie Dancourt, fille de défunt Antoine Dancourt, écuyer, sieur de Neufmoutiers et de La Tour de Mebertin, paroisse de Saints, (fol. 82, v°). Cet acte peut être consulté utilement en raison des noms qui s'y trouvent relatés. (In-folio papier, 94 feuillets.)

1631-1633

B438

Insinuations de donation entre vifs.

Testament de demoiselle Catherine Du Saussoy, veuve de Dreux de Sayve, vivant écuyer, sieur Du Bascle et de Sainte-James, paroisse du Châtelet, qui a désiré être enterré dans la chapelle de « Sainte-Jame devant le maistre autel, attenant et où est enterré ledict feu Du Bascle, son mary, ce (s'en rapportant à Louis Le Maire, son gendre, et Anne (de) Sayue), sa fille, de faire dire telz service et bienfaictz qu'ilz trouveront bons», - donation par Gilbert de Louviers, écuyer, sieur de Saint-Méry en Brie, y demeurant, au profit de noble homme Thomas Du Bled, sieur de La Fosse, commissaire ordinaire de l'artillerie de France, demeurant aussi à Saint-Méry,- contrat de mariage de messire François d'Esloot-d'Hostel, chevalier, seigneur -baron dudit d'Esloot, de Dr___, Longchamps, Mellière, Le Jard et autres lieux, d'une part, et de demoiselle Antoinette de Brichanteau, assistée de haut et puissant seigneur messire Nicolas de Brichanteau, chevalier des ordres du Roi, marquis de Nangis, seigneur de Maillay, Mareuil, Charenton, et autres lieux, conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et privé, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, maréchal des camps et armées de Sa Majesté, et de dame Aimée-Françoise

de Rochefort, ses père et mère (folio 35, v°),- prise de l'habit religieux en l'abbaye Notre-Dame de La Joye-lez-Nemours, ordre de Citeaux, par Françoise Gilbert, âgée de vingt-huit ans, usant et jouissant de ses droits, fille de défunt honorable personne Jehan Gilbert, vivant peintre du Roi, et d'Anne d'Ivry, cette prise d'habit faite en présence et du consentement de dame Suzanne d'Aubourg, abbesse de ladite abbaye, Reine de Bourron, prieure, Louise de Morainville, Marie d'Aubourg, Marguerite Olivier et autres, toutes religieuses professes, etc.,- donation de tous ses biens par ladite Françoise Gilbert, à l'abbaye où elle a fait profession,- donation par haute et puissante dame Marie-Charlotte de Balzac, dame de Bassompierre, baronne de Chemault (?), Boissy, Saint-Yon, Églis, Marcoussis et autres lieux, demeurant à Paris, en son hôtel, Place-Royale, « laquelle désirant rendre témoignage de l'affection qu'elle porte à messire Louis de Bassompierre, son fils, et pour luy donner plus de moyen de vivre selon la dignité de sa naissance » a fait abandon à celui-ci, ladite dame, de « tous et chacun les meubles, ustancilles d'hostel, habits, linge, hardes, vaiselle d'argent, bagues et joyaulx que ladicte dame de Bassompierre à de présent et qu'elle pourra cy-après avoir et tout ledict hostel, encore ladite dame donne la somme de 60,000 livres à prendre pour une fois sur le plus clair de ses biens, etc., » 25 septembre 1635 (folio 67, v°),- abandon par dame Madeleine Molé, veuve de messire Denis Du Mesnil, vivant conseiller du Roi en ses Conseils, et président aux Enquêtes de son Parlement, à Paris, au profit de M. Jehan Molé, son neveu, seigneur de Juç, et de dame Gabrielle Molé, son épouse, de la terre et seigneurie de Sucy en Brie, sise au Bailliage de Melun, avec les meubles qui se trouveront dans le château du lieu, et y « compris ung petict fief appelé le fief de l'Hospital, assis audict Sucy » (folio 77),- donation par messire François Lefebure, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, seigneur de Mormant en Brie, de Bressoy, Boissettes et autres lieux, à François Lefebure, son petit-fils âgé de quatre ans, des seigneuries desdits lieux, avec toutes leurs dépendances (folio 79),- testament de messire Jehan Chevalier, prêtre, curé de l'église de Vaux-le-Vicomte, etc. (In-folio papier, 151 feuillets.)

1633-1637

B439

Insinuations de donation entre vifs.

Donation par dame Françoise Poncet, demeurant à Melun, fille de feu maître Louis Poncet, vivant docteur en la Faculté de médecine, et de dame Anne Jourdain, laquelle en considération de la bonne amitié qu'elle porte à M. Dreux-Gondrée et Florence Poncet, ses beau-frère et soeur, leur a cédé, tant en propriété qu'usufruit, la quatrième partie, à elle appartenant, des fiefs de Montarlot, de Montchavan et de La Grange-Pasquier, assis près Mont en Gâtinais,- cession par M. Etienne Ragnier, chevalier de l'ordre de Saint-Jean- de-Jérusalem, fils de messire Pierre Ragnier, vivant

chevalier, baron de Poussey, seigneur du Châtel-lez-Nangis, et de dame Madeleine de Nicey, au profit de messire Gaspard Ragnier, son frère aîné, aussi chevalier, et baron de Poussey, de tous les héritages appartenant au cédant par suite du décès de son père, ladite cession faite moyennant la somme de 1,500 livres,- contrat de mariage passé entre haut et puissant seigneur messire René-Gaspard de La Croix, chevalier, comte de Castres, capitaine d'une compagnie de cheveu-légers pour le service du Roi, commandée par Mgr le cardinal de La Valette, en Flandre, d'une part, et haute et puissante dame Isabeau Brachet, veuve de haut et puissant seigneur messire François d'Aubusson, vivant chevalier, sieur comte de La Feuillade et autres places, grand chambellan de Mgr frère du Roi,- titre de pension contracté par honorable homme Hubert Raquin, marchand à Rouvray, paroisse de Mormant, au profit de Claude Raquin, son fils, « escolier estudiant en l'Université de Paris, »-donation par révérend père en Dieu, messire René de Breslay, évêque de Troyes, « conseiller du Roy en ses Conseils, seigneur de l'Hospitau, près Monstreau, et ferme scituée au village de Vernou, près ledict l'Hospitau, à noble homme Michel Grezaud, sieur de Hardic, son nepveu, à Jacques Gault, sieur de La Brau, avocat en Parlement, et damoiselle Marguerite Grezaud, sa femme, fille dudict sieur Grezaud, et petite-niepce dudict seigneur evesque, » de la terre et seigneurie de l'Hôpital ainsi que de la ferme indiquée ci-dessus,- affectation au logement du chapelain de Chambergeot, d'un corps de bâtiment construit près la chapelle du lieu, par les soins de M. Hiérosme Le Jau, écuyer, sieur dudit Chambergeot, du fief de Rouvre et autres lieux, conseiller du Roi, gentilhomme servant de Sa Majesté, commissaire ordinaire des guerres, etc.,- contrat de mariage de maître Pierre de Villat, écuyer, sieur de Morsain, avocat au Parlement de Paris, bailli, lieutenant général et gouverneur de la ville de La Ferté-au-Col, et de demoiselle Jacqueline Le Rocq, veuve de François Le Vasseur, vivant procureur en ladite Cour de Parlement,- mariage de Pierre Duprat, pasteur de l'église prétendue réformée de l'église de Lizy, assisté de maître Jean Billot de pareille qualité et profession en l'église de Touquin, d'une part, et demoiselle Rachel Daulnay, fille de feu Ambroise Daulnay, d'autre part,- donation par frère Noël Brulard de Sillery, prêtre, chevalier, bailli de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur des temples de Troyes et de La Ville-Dieu en Drugesin, au profit de la Congrégation de la Mission établie à Paris, faubourg Saint-Denis, d'une somme de 40,000 livres tournois, ce accepté par vénérables et discrètes personnes : Vincent de Paul, supérieur, Antoine Portail, François Soufflier, Jean Pille, Antoine Collé et Nicolas de Marsilles, tous prêtres de ladite Congrégation,- autre donation par M. Brulard de Sillery, d'une somme de 20,000 livres au profit des pères de la Compagnie de Jésus en la Nouvelle France, pour « la conversion des sauvages qui va croissant tous les jours et s'augmentant de plus en plus, et la grande nécessité que lesdicts pères ont d'estre aydez et secourus en ces pays destituez des choses nécessaires à la vie

humaine, poussé d'ung saint désir de contribuer à cette oeuvre de Dieu et nommément d'arrester et assembler en lieu commode les sauvages errantz et vagabonds, qui est le plus puissant moyen de leur conversion. » Ledit sieur commandeur avait déjà donné aux mêmes pères une somme de 12,000 livres « qui a esté employée pour commencer leur résidence en l'habitation appelée Saint-Joseph, en laquelle ont commencé de s'arrester et convertir en nostre sainte foy, les deux premières familles de sauvages errants, composées environ de vingt personnes, etc. » (22 février 1039, folio 45.) (In-folio papier, 252 feuillets.)

1637-1645

2BP3382 1673-1689

2BP3383 1689-1700

B440 Enregistrement de donations entre-vif, au bureau des insinuations établi près cette juridiction, conformément à la déclaration du Roi en date du 17 février 1731.

Extrait du contrat de mariage passé entre Guillaume Limosin, marchand à Esmans, près Montereau-faut-Yonne, et Henriette Meunier, veuve de Jean Bénard, portant donation par cette dernière, au profit du futur, d'une part « d'enfant moins prenant dans tous les biens qui composeront sa succession, suivant l'édit des secondes noces, »-abandon en forme de donation, par Catherine Gennelle, veuve de Louis Camus, vivant vigneron à Boissise-la-Bertrand, à Claude Vincent, boucher au même lieu, et à Catherine Camus, sa femme, de moitié d'une maison audit lieu, de cinq quartiers de vignes, etc,- extrait du contrat de mariage entre sieur Laurent Rambaux, tapissier de Mgr le prince Charles, et demoiselle Claude Pissot, alors fille majeure demeurant à Fontainebleau, portant donation par demoiselle Marie Thenart, veuve du sieur Jean Rambaux, concierge dudit seigneur, aux futurs de nourriture et pour leurs enfants à naître, pendant la vie de ladite demoiselle Rambaux, et en outre de mille livres à prendre au jour du décès de la donatrice, sur tous ses biens,- donation par : Jeanne Blanchard, veuve du sieur Bernard Taillard, sieur de Hauteclerc, bourgeois de Fontainebleau, au profit de Marie-Jeanne Pollier, d'une maison sise audit lieu de Fontainebleau, rue de la Cloche ou des Maudinés,- Marie-Françoise Thibault, demeurant à Orléans, rue de la Biche, paroisse Saint-Pierre, à messire Jacques Ducloux, chanoine de Saint-Aignan de la même ville, « de tous et chacuns les biens meubles, effets et droits immobiliers » appartenant à la donatrice dans la succession de maître Gilles Thibault, son père, greffier en chef du bailliage et siège présidial de Melun, et dans celle de Gilles-Jannin Thibault, son frère, alors absent depuis plus de 15 ans, etc. (In-folio papier, 10 feuillets écrits.)

1731

B441

Enregistrement de donations entre-vifs au bureau des insinuations laïques établi près cette juridiction.

Extrait du contrat de mariage entre Jean-Baptiste Marlin, cordonnier à Rosoy, et Anne Amaury, veuve d'André Moreau, vivant coutelier à Paris, portant donation réciproque, au survivant, de tous les biens appartenant au prédécédé,- donation par Jean de Bertrand, écuyer, sieur de Fonfroide et dame Edmée Prévost, son épouse, demeurant à Fontainebleau : au sieur Marie Porchon, bourgeois de Puiseaux, et à Marc-Jean-François Porchon, son fils, de plusieurs pièces de terre et vigne énoncées en l'acte,- à Jean-François Robert Hébron, écuyer, fils de Jean Hébron, aussi écuyer, chevalier de Saint-Louis, d'une maison sise à Puiseaux, rue Saint-Jacques, grange, couverte de chaume, etc.,- mariage entre Louis Colleaux, vigneron à Courpalay, et Élisabeth Mathias, portant clause d'exclusion de communauté,- fondation par Geneviève Rigaut, veuve de François Songeux, à l'église Sainte-Geneviève d'Héricy, de 100 sous de rente foncière, à prendre sur François Songeux, son fils, à la condition par les marguilliers de faire dire et célébrer un obit simple, composé de vigiles, d'une grand'messe des morts chacun an, le lendemain de Saint-Martin, pour le repos des âmes de ses père et mère et d'elle,- donation par : dame Geneviève Bonmengin, veuve de messire Adrien-Joseph Henin, conseiller en Parlement, demeurant à Paris, Vieille-rue-du-Temple, à messire Dominique-Jacques de Barberie, chevalier, marquis de Courteille, aussi conseiller en Parlement, entre autres choses, de la terre et seigneurie de Courgousson en Brie, paroisse de Péqueux, relevant en plein fief du Roi, à cause de son château de Melun,- Mgr...François Potier, duc de Tresmes, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi, gouverneur de Paris, commandeur des ordres du Roi, au profit de Mgr François Joachim Potier, duc de Gesvres, etc., son fils aîné, de la terre de Crouy, et de ses hôtels de Versailles, Saint-Germain et Fontainebleau,- sieur Nicolas Boisseau de Châtillon à demoiselle Suzanne Vincent, tous deux demeurant audit Fontainebleau, de moitié d'une ferme sise à Macherin, paroisse de Saint-Martin-en-Bière, avec 60 arpents de terre labourable : d'une maison et jardin avec une foulerie, à Marlotte, paroisse de Bourron, etc.,- maître Jacques Guyart, avocat en Parlement, docteur en médecine à Melun, au profit de Marie-Geneviève, sa tille, et par dame Geneviève Chesneau, sa mère, de 300 livres de rente au principal de 6,000 livres, plus de 200 livres de pension viagère, et enfin de la valeur de 1,000 livres en meubles meublants, suivant l'estimation qui en était à faire. (In-folio papier, 15 feuillets écrits.)

1732

B442

Enregistrement de donations entre-vif au bureau des insinuations laïques, établi près de cette juridiction.

Donation par dame Jeanne de Poix, veuve de M. Guillaume Sallé, procureur fiscal de Chartrettes, à Anne Chéron, femme de Louis

Étancelin, marchand épicier à Melun, et à Jeanne Chéron, femme de Guillaume Morize, bonnetier à Fontainebleau, savoir : à ladite Anne Chéron, la somme de 10 livres de rente à prendre sur le nommé Simon, tonnelier à Melun, et à la dame Jeanne Chéron, 7 livres 7 sous aussi de rente, due par la première pour soulte de partage, sur une maison sise à Saint-Ambroise de Melun,- mariage entre sieur Thomas Bille, seigneur de Vulaines, officier des chasses à Fontainebleau, et demoiselle Jeanne-Andrée Chauvin, portant donation mutuelle et réciproque au survivant, de tous leurs biens meubles et immeubles de quelque nature qu'ils soient,- le 29 novembre 1632, a comparu devant Bilheu, notaire du Roi à Paris, haute et puissante dame Marie-Henriette d'Alouigny de Rochefort, veuve en première nocces de haut et puissant seigneur Louis-Fauste de Brichanteau, marquis de Nangis, et en secondes de haut et puissant seigneur Charles de Roye de La Rochefoucault, comte de Blanzac, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur de Bapaume, ladite dame seule héritière de très-haute et très-puissante dame, madame de Laval, sa mère, à son décès veuve de très-haut et très-puissant seigneur, Mgr Louis d'Alouigny, marquis de Rochefort, capitaine des gardes du corps du Roi, maréchal de France, laquelle dame maréchale de Rochefort était héritière pour un tiers, sous bénéfice d'inventaire, des meubles et acquêts, et seule héritière des propres de sa ligne, aussi sous bénéfice d'inventaire de haut et puissant seigneur, Mgr Maximilien de Béthune, duc de Sully, pair de France, prince souverain d'Enrichemont, etc., et encore ladite dame, héritière de défunt Mgr Henri-Charles de Camboust, duc de Coislin, pair de France, évêque de Metz, prince du Saint-Empire, et président né des États de Bretagne, baron des anciennes baronnies de Pontchâteau et la Roche-Bernard, premier baron de Champagne, seigneur baron de Saint-Lubain, Villemort et dépendances, seigneur engagiste, pour moitié, de Vauchamps, près Troyes, etc., laquelle dame comtesse de Blanzac par amitié pour les seigneurs ses fils, ci-après nommés, a délaissé à très-hauts et très-puissants seigneurs : Louis-Armand de Brichanteau, marquis de Nangis, commandeur des ordres du Roi, chevalier d'honneur de la Reine, et Louis-François de Roye de La Roche-Guyon, comte de Roussy, de tous les biens meubles, immeubles, effets mobiliers, droits et actions appartenant à la donatrice,- mariage entre : Jean Henry, domestique de M. de Cotte, contrôleur des bâtiments du Roi, à Fontainebleau, et Catherine Tabouret, portant donation réciproque au survivant de biens à venir, sans exception,- Pierre Thiéry, tailleur à Melun, et Marie Hervy, veuve Chrisogon Hamoche, en faveur duquel mariage madame Grassin et M. Grassin, directeur de la Monnaie, à Paris, ont fait don à ladite Hervy, filleule de la donatrice, d'une maison estimée 1,200 livres, sise au faubourg Saint-Barthélémy, par acte passé devant Saint-Georges, notaire à Paris, le 4 février 1733,- donation par demoiselle Anne Audiger, à demoiselle Geneviève-Renée Coquille, sa nièce, fille de maître Claude Coquille, avocat en Parlement et aux Conseils du Roi, de moitié d'une ferme appelé le Paly, sise en

la paroisse de Saint-Pierre de Milly en Gâtinais, estimée 4,000 livres,- extrait du contrat de mariage passé le 15 juillet 1733, devant Jude et Duport, notaires à Paris, portant donation entre M. Ch.-Antoine Fera de Saint-Phal, seigneur de la Haute-Maison, et demoiselle Anne-Françoise Le Bègue, fille du sieur Le Bègue, procureur fiscal de la baronnie de Donnemarie, etc. (In-folio papier, 18 feuillets écrits.)

1733

B443

Enregistrement de donations entre-vifs au bureau des insinuations laïques, etc.

Du 10 octobre 1733, contrat de mariage passé devant Bercher, notaire à Fontainebleau, entre sieur Jean-Pierre Pujot, officier de la vennerie du Roi, demeurant à Versailles, fils de feu Bertrand Pujot, vivant aubergiste à Barrèges, et dame Marie-Jacqueline Legros, veuve de Claude Dubois, stipulant pour Marie-Anne Dubois, sa fille, qui se sont fait donation réciproque sans réserve, de tous les biens appartenant au premier mourant,- mariage entre Côme Courcou, meunier à Melun, fermier du moulin Saint-Nicolas, situé sur le grand pont de cette ville, et Marie-Madeleine Chachignon, fille de Jean, marchand à Maincy,- le 20 décembre 1733, dame Martine Dumondé, veuve de Gabriel Giraut, officier du Roi, demeurant à Guignes, paroisse d'Yèbles, a fait donation à l'église et fabrique Saint-Martin d'Ozouer-le-Voulgis, de la somme de 10 livres de rente foncière, due à la donatrice par Toussaint et Jean Aumel, vigneron audit Ozouer, à charge de services religieux,- donation de 33 livres de rente constituées, par Marie-Anne Blanchard, veuve de Jean Magnet, premier huissier audiencier en la prévôté de Fontainebleau, à la maison et hôpital de la Sainte-Famille, où demeurait la donatrice, sous réserve de l'usufruit et à la charge, par l'Etablissement, de la loger, nourrir, chauffer, éclairer, blanchir, etc., tant en santé qu'en maladie, ce qui a été accepté par le curé de la ville et par la soeur Baudin, supérieure dudit hôpital,- mariage entre Thomas Bille, seigneur de Vulaines, officier des chasses de la capitainerie de Fontainebleau, demeurant en son château, et demoiselle Catherine-Françoise Fontaine, fille de Jacques, vivant bourgeois de Paris,- du 17 avril 1734, donation par Marie-Jeanne Boulogne, à Jean-François, son frère, demeurant tous deux à Coulommiers, de 40 livres de rente à prendre sur une maison à Brie-Comte-Robert, occupée alors par Étienne Brisset,- par acte passé devant Debissy, notaire à Melun, le 13 août 1734, François Pinot, dit la Vallée, concierge de Montgermont a donné à messire Jean Du Mas, seigneur de Pringy, Ponthierry, Montgermont et autres lieux, 25 livres de rente constituée, due au donateur par Étienne Loyson, hôtelier à Ponthierry, « cette donation ainsi faite par reconnaissance et à la charge par ledit seigneur de faire dire à perpétuité quatre messes basses de requiem, pour le repos de l'âme dudit Pinot, en l'église de Montgermont, »-donation par : dame Marie-Jeanne Amaulry, veuve de maître Nicolas de Guéhery,

avocat en Parlement, à maître Antoine Girard, prêtre du diocèse de Grasse en Provence, nommé à la cure de Tournan, de la ferme de Bréau, paroisse de Voinsles, près Rozoy en Brie, avec 18 pièces d'héritages désignées en l'acte,- Jean-Baptiste Pinterel, écuyer, seigneur des Grand et Petit Vrignel, trésorier de France à Soissons, étant lors au château de Villeneuve-sur-Fère, au profit de dame Marie-Anne de Bar, sa nièce, veuve de Jean-Baptiste Maupas, auditeur en la Chambre des Compte, à Paris, demeurant à Châlons en Champagne, de la terre et seigneurie des Grand et Petit Vrignel, du fief de Mauperthuis à Vulaines, le tout situé dans le Bailliage de Melun, susdite paroisse de Voinsles, etc.,- par Marie Duval, veuve de Laurent Rebets, vivant marchand à Rozoy, à l'école latine fondée en ce lieu par le cardinal de Bissy, évêque de Meaux, d'une maison sise en ladite ville de Rozoy, rue des Pourcelets, avec un jardin fermée de murs, etc. (In-folio papier, 19 feuillets écrits.)

1734

B444

Enregistrement de donations entre-vifs au bureau des insinuations laïques, etc.

Du 9 juillet 1721, contrat de mariage passé entre Jacques-Claude Goriot, sieur du Vivier et de la Pissauderie, concierge de l'hôtel de Beauvilliers à Fontainebleau, et demoiselle Michelle Bouchard, femme de chambre de madame de Beauvilliers, en faveur duquel mariage ont été faites les donations suivantes : pour tenir lieu de douaire à la future épouse, le sieur Claude Goriot, curé de Villemer, lui a abandonné 1,500 livres à prendre dans le legs qui lui a été fait par demoiselle Françoise Collier, première femme du futur époux, suivant son testament du 4 novembre 1718, la dame duchesse de Beauvilliers, pour gratifications des services qui lui ont été rendus par ladite Bouchard, a promis lui payer, dans les quatre ans du jour de la célébration du mariage, la somme de 2,000 livres, etc,- du 20 décembre 1734, abandon par maître Alexandre Chesneau, avocat en Parlement, aux héritiers de défunte Anne Dupré, veuve de François de La Motte, chirurgien à Melun, de tous les droits qui lui pouvaient appartenir dans le legs universel fait à son profit par le feu sieur de la Motte,- extrait du contrat de mariage consenti entre Philippe Baudoin, domestique de M. Boutet de Marivats (seigneur de Livry), et Thérèse Oliveras, veuve de Jean-Pierre Guelain, qui se sont fait donation mutuelle de tous leurs biens,- donation par messire François Puissant, curé de Blandy, qui, désirant contribuer à la gloire de Dieu, a cédé à l'hôpital érigé en la ville de Chaumes en faveur et pour le pot et bouillon des pauvres malades d'icelui, sous l'acceptation de M. Laurent Dupin, administrateur, 500 livres de rente rachetable, au denier vingt, de la somme de 10,000 livres, constituées à son profit par le prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris, » etc.,- en présence des notaires du Roi au Châtelet de Paris (non nommés), comparurent très-haut et très-puissant prince Mgr Procope-Marie-Antonin-Philippe-Charles-Nicolas-Augustin d'Egmont-Pignatilly, duc de Gueldre, comte

d'Egmont, et très-haute et très-puissante princesse, madame Henriette-Julie de Durfort de Duras, son épouse, qui, pour l'estime et la considération qu'ils avaient pour maître Claude Potier, avocat en Parlement, intendant de leur maison et affaires, et en reconnaissance des utiles services que ce dernier a rendu auxdits seigneur et dame susnommés, ils lui ont fait donation d'une ferme située à Barneau, paroisse de Soignolles, et héritages en dépendant,- du contrat de mariage d'entre messire Jean-Paul Du Tronchet, chevalier, seigneur et marquis de Vaires, et dame Anne Aubourg, veuve de messire Michel Damond, appert : «le futur époux pour donner de sa part à ladite dame future épouse des témoignages de sa singulière affection et de sa reconnaissance, il lui a fait et fait par ces présentes, donation entre-vifs et irrévocable, de la propriété et jouissance tant de la terre et seigneurie de Vayres scise en Hurepoix, des grande et petite ferme de Marchais, en l'Élection de Melun, et de la ferme de la Varenne, Élection d'Étampes, »-donation par maître Charles Guérin, doyen des officiers de l'Élection de Melun, et dame Hélène Lefèvre, son épouse, à M. François-Paul Guérin de Rosigny, leur fils, avocat du Roi au présidial de Melun, de : l'état et office de conseiller du Roi, avocat au Bailliage dudit Melun, de la ferme du Rotouer, paroisse de Blandy, d'une maison sise à Barbizon, paroisse de Chailly, de deux autres maisons à Melun, l'une au marché au blé, l'autre rue des Carmes, etc., le tout estimé 20,000 livres. (In-folio papier, 17 feuillets écrits.)

1735

B445

Enregistrement de de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques, etc.

Du 29 février 1736, dotation par Louise-Angélique Tourolle, fille du sieur Tourolle, écuyer, porte-arquebuse du Roi, demeurant à Versailles, pour faire profession au couvent de Sainte-Marie, à Melun, savoir : de 1,500 livres en argent comptant et 300 livres de pension viagère, etc.,- cession par Marie-Élisabeth et Marie-Thérèse Demouchy, demeurant à la communauté de Sainte-Agnès, rue Platrière, au profit de demoiselle Madeleine Demouchy, leur nièce, épouse de Jean Poussié, écuyer de la grande écurie du Roi, demeurant à Paris, rue des Tournelles, paroisse Saint-Paul, entre autres choses, de la terre et seigneurie d'Égreffin, paroisse de Vaux à Pénil,- du 26 avril 1726, contrat de mariage passé entre Jean La Biche, orfèvre à Paris, et demoiselle Josephe ... citoyenne de Liège, en faveur desquels M. et Mme Bille, demeurant au château de Vulaines, près Fontainebleau, ont constitué en dot, par amitié pour la future, la somme de 40,000 livres, à prendre sur tous leurs biens :-19 mars 1736, donation devant Langlois, notaire du Roi à Fontainebleau, par Jean Lesage, sieur de la Gondonnière, ancien capitaine d'infanterie, et demoiselle Catherine Marchand, son épouse, à demoiselle Catherine Mousseux, veuve de Pierre Marchand, vivant entrepreneur des chaussées du Roi, d'une rente

de 50 livres au principal de 1,250 livres,- donation par : Madeleine Mannay, veuve de Jacques Dalicone Du Laurent, demeurant audit Fontainebleau, fondée de procuration du sieur Du Laurent, son fils, consul?, conseiller?, à Pondichéry, à l'hôpital de la charité des pauvres malades de Fontainebleau, ce accepté par le sieur Bouvet, « c'est à sçavoir 215 livres 15 sous de rente au principal de 8,630 livres, en deux parties, constituée sur les Aides et Gabelles, au profit de la donatrice, »-messire François Puissant, curé de Blandy, d'une rente de 400 livres au principal de 10,000 livres, constituée sur les mêmes droits et impôts, dans le but d'être utile aux habitants de sa paroisse en y fondant, à perpétuité, deux soeurs de charité de la communauté de Nevers, pour y avoir soin des pauvres malades, enseigner les filles de ladite paroisse et leur apprendre à travailler, conformément à leur institut et gratuitement. « S'il arrivoit que par mésintelligence les soeurs ne puissent continuer leurs fonctions à Blandy, lesdites 400 livres les suivroient partout où elles pourraient être appelées par leurs supérieures, pour les besoins des pauvres malades, »-cession par Charles Bonamy, marchand à Donnemarie, au profit de maître Joseph Colin, procureur au Parlement (de Paris), et de Simon Colin, marchand audit Donnemarie, de tous les biens appartenant au donateur, à la charge par les susnommés, de le nourrir, loger, coucher, chauffer, éclairer et blanchir, l'entretenir d'habits et linge en santé et maladie, etc.,- donation par les sieur et dame Gontier, à l'Hôtel-Dieu (Saint-Jacques) de Melun, du fief de la Madeleine, consistant en 16 livres 10 sous 2 deniers de cens Rogo? À prendre sur plusieurs maisons sises à Melun, lieu-dit la Pointe. Cette donation a été faite à la réserve de l'usufruit et, en outre, moyennant 30 livres de rente viagère, au profit des donateurs,- abandon fait devant Louis-Xavier Raymond, notaire à Paris, par Louis Roger, bourgeois de Paris, à la fabrique de Boissise-la-Bertrand, de 20 livres de rente foncière non rachetable, à prendre sur une maison située en ce lieu, et un quartier de vigne au Larré, aux conditions : « qu'il y aura un maître d'école pour montrer et enseigner les pauvres enfants à lire, et leur fera l'école tous les jours de la semaine, etc. » (In-folio papier, 18 feuillets écrits.)

1736

B446

Enregistrement de donations entre-vif au bureau des insinuations laïques.

Extrait du contrat de mariage entre Pierre Cabarin, berger à Machault et Anne Dejaulne, veuve d'Étienne Duteil, contenant donation réciproque, entre les parties, de tous les biens meubles et immeubles qui se trouveront appartenir au premier mourant,- donation par Jean-Nicolas Lefèvre de Malassise, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, à Denise Girardière, veuve d'Étienne Lainé, boulanger à Melun, et autres, de 1,500 livres en louis d'or et d'argent ayant cours, à la charge de 150 livres de rente viagère envers le donateur,- mariage consenti entre Nicolas Périgaut,

marchand épicier à Paris, et Anne Martin, fille de Nicolas Martin, marchand à Nangis,- donation par M. Simon-Noël Gilard, curé de Montigny, à demoiselle Marie Gilard, sa soeur, femme de Louis Boudin, marchand à Melun, d'une somme de 1,000 livres, à la condition que cette somme serait employée à l'acquisition d'une maison. A ces conventions est intervenu le sieur Guillaume Desmoulins, qui a consenti la vente, au profit de la donataire, d'une maison sise audit Melun, grande rue Saint-Aspais, étant en censive de M. de Villars :-don mutuel entre : Louis Limosin, arpenteur-juré à Melun, et Perrette-Françoise Fremont, de la moitié qui appartiendra au premier mourant, de tous les meubles et conquets immeubles de leur communauté,- Charles de Ballaine, écuyer, mousquetaire du Roi, et dame Marie-Anne Le Gouffier, son épouse,- du 26 février 1737, contrat de mariage passé devant Cuissot, notaire à Pécy, entre Armand Vibert, entrepreneur de bâtiments au même lieu, et Jeanne Colin, veuve de Claude La Ban,- le 1er juin 1737, a comparu devant MM. Godin et de Bissy, notaires à Melun, M. Riotte de la Riotterie, écuyer, sieur de La Riotterie, grand bailli de Melun et Moret, ancien gouverneur des ville et château dudit Melun, «lequel a dit qu'ayant depuis longtemps fait ses réflexions sur les désordres et les dissipations du sieur Jacques-François Riotte, son fils, qui s'y est plongé et qu'il a porté à un degré que ledit sieur son père ne peut se rappeler sans la plus vive douleur. Après avoir mis toute son attention à l'éducation de ce fils, dans l'espérance qu'il honorerait sa famille et ferait sa consolation, il est tombé dans des débauches et déportements si considérables que le Roi l'a fait enfermer à la Bastille, pendant cinq ans. » Dans la crainte que de nouvelles dissipations du sieur Riotte fils ne vinssent absorber les restes de la fortune de sa famille, le père en a fait donation à dame Marie-Françoise-Perrette Riotte, sa fille, veuve de Pierre Le Comte, vivant écuyer, conseiller-secrétaire du Roi au Parlement de Dijon, etc.-du 21 juillet 1737, donation par Jean Talon, marchand- forain à Melun, au sieur Laurent Talon, imprimeur à Paris, de moitié des héritages acquis par le donateur en la paroisse de Liverdy, et de 43 livres 4 sous de rente en cinq parties,- mariage entre Nicolas Loquet, concierge du château de Réau en Gâtinais, avec Françoise Chapelle,- du 24 mai 1737, contrat de mariage passé devant maître Bois, notaire au Châtelet de Paris, entre messire Charles de Poussemothe de L'Estoile, chevalier, comte de Graville, baron d'Héricy, seigneur Du Mesnil, demeurant à Paris, rue des Fossés M. le Prince, fils de messire Jean-Édouard de Poussemothe de L'Estoile, conseiller du Roi en ses Conseils, second président de la Cour des Aides à Paris, et de dame Marie de la Grange-Trianon, son épouse, d'une part, et demoiselle Catherine-Olive de la Salle, fille unique de messire Jean-Baptiste de la Salle, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, lieutenant du Roi à Saint- Domingue, demeurant au quartier de Léogane, et de feu dame Catherine Prévatel, son épouse, d'autre part, qui ont fait les conventions matrimoniales qui suivent, en présence « d'illustre demoiselle Marguerite-Charlotte de

Poussemothe de L'Estoile de Graville, soeur du futur, savoir : que ledit seigneur de la Salle a constitué en dot à sa fille, par avancement d'hoirie, la somme de 300,000 livres, que le sieur comte de Graville, a doué la demoiselle future épouse de la somme de 6,000 livres de rente, à titre de douaire préfix, réduite à 4,000 livres en cas d'enfants nés du mariage projeté, etc., (In-folio papier, 18 feuillets écrits.)

1737

B447

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques, etc.

Du 31 janvier 1738, insinuation d'un acte passé le 5 octobre 1730, devant Lam__, notaire à Paris, portant donation mutuelle et réciproque entre M. le maréchal duc d'Estrées, et Mme Marie-Lucie-Félicité de Noailles, son épouse, notamment d'un hôtel situé à Fontainebleau,- le 12 mai 1737, se sont présentés devant les notaires au Châtelet de Melun, messire Georges d'Esquidy, seigneur de Chailly en Bière, colonel d'infanterie, lieutenant de Roy à Saint-Tropez, et dame Charlotte (de) Rocbine, son épouse, demeurant à Melun, paroisse Saint-Ambroise, « lesquels voyant que messire Georges-Alexandre d'Esquidy, leur fils, avait pris la vocation ecclésiastique et voulant y concourir de leur part, ils lui ont fait donation » irrévocable de la terre et seigneurie de Pars, en la paroisse de Nangis, ayant droit de moyenne et basse justice, affermée 400 livres par an,- donation par Marie-Marguerite Lacour, veuve de Laurent Renard, vivant marchand-fripier à Fontainebleau, à demoiselle Charlotte Drouiller, d'une maison sise en la grande rue de ladite ville, formant deux corps de logis, acquise du sieur Duchange, greffier à Châlons, le 5 mai 1735, moyennant 6,500 livres,- messire Jacques Dufour, curé de Vernouillet, et consorts, héritiers de Anne Couvret, leur cousine germaine, au profit de l'église Saint-Pierre de Chaumes, ce accepté par le sieur Camboust, curé de la paroisse et par les marguilliers de la fabrique, de tous les droits rescindant et rescisoires, appartenant aux donateurs, contre le sieur Jean-Baptiste Baron, marchand audit Chaumes,- maître Jacques Bouty, prêtre, docteur en théologie, curé de Villiers en Bière, à M. Pierre Bouty, son frère, bourgeois de Nant (Aveyron), diocèse de Vabres, de tous les biens et héritages appartenant au donateur, sis au terroir de Cau... près ledit lieu, et à lui donnés pour titre sacerdotal, par ses père et mère, etc.,- le 3 juin 1738, par devant Me Savigny, notaire au Châtelet de Paris, a comparu M. Charles-François d'Hesselin, vicaire général du diocèse de Sens, fondé de procuration de M. François Puissant, curé de Blandy, qui, audit nom, a fait donation à M. Jean-Joseph Languet, archevêque de Sens, de 700 livres de rente sur les Aides et Gabelles, pour être employées annuellement à la nourriture et à l'entretien des ecclésiastiques qui se disposent à prendre les ordres, dans le grand séminaire du diocèse précité,- du 3 octobre 1736, contrat de mariage, passé à Paris, entre messire François-

Auguste de Marle, capitaine d'infanterie, et dame Françoise Davernont ? qui a fait donation à son futur de tous les biens à elle appartenant, tant en meubles qu'immeubles, sans exception,- du 3 novembre 1738, fondation en l'église de Chaumes de divers services religieux, par M. Thomas Camboust, curé du lieu, notamment d'un anniversaire pour le repos de l'âme de feu messire Jean Camboust, son oncle, le lendemain de Sainte-Anne,- le 23 août 1738, s'est présenté devant Larcher, notaire à Poissy, M. François Durbecq, prieur de Coustras ?, demeurant en l'enclos Saint-Louis de cette ville, où il a fait donation aux religieuses du monastère Saint-Louis du lieu, de 80 arpents de terre avec un pavillon et autres bâtiments composant une ferme appelée les Essarts, située en la paroisse de Machault, un arpent et demi de vigne au territoire de Valence, et diverses parties de rente,- donation par Michel Grillon, marchand à Chaumes, et Anne Forqueray, sa femme, à Jacques- Étienne Grillon, leur fils, chapelain de Saint-Jacques-la-Boucherie, à Paris, de deux maisons sises audit Chaumes, près l'église, etc. (In-folio papier, 24 feuillets écrits.)

1738

B448

Enregistrement de donations entre-vif, au bureau des insinuations laïques.

Du 16 décembre 1738, donation par Madeleine-Anne-Croquelon, domestique de M. de Ségur, prêtre, maître des enfants de chœur de l'église de Milly, au sieur Defequés, de tous les meubles, hardes et effets qu'elle pourra avoir au jour de son décès, en reconnaissance des soins que le donataire a eu d'elle « pendant sa maladie, »-le 7 mars 1739, messire François-Ferrand d'Ancône, mestre de camp d'infanterie, et dame Madeleine de Brégi son épouse, ont constitué, au profit des religieuses du couvent de Sainte-Marie, établi à Melun, une rente de trois cents livres pour l'entretien de Catherine-Madeleine Ferrand, fille des prénommés, reçue comme religieuse audit couvent,- du 8 septembre 1738, contrat de mariage reçu par Bercher, notaire, à Fontainebleau, entre Mathurin Sédillez, avocat en Parlement, et demoiselle Marie-Louise Debonnaire, en faveur duquel mariage madame Lesage de La Gondonière, a fait don à la future, de la somme de 2,000 livres une fois payée,- le 16 mai 1739, a comparu devant Louis Félix et Jean Grisart, notaires à Provins, demoiselle Marie-Anne-Antoinette Huerne de Luardon, demeurant en cette ville, rue de la Table-Ronde, qui, en reconnaissance des soins que lui a rendus M. Pierre-François Du Voldi, héraut d'armes du Roi, directeur des Domaines audit Provins, et pour autres considérations, lui a fait donation de 15 livres de rente foncière, item, toutes les terres labourables et prés qui dépendent de la ferme, de Pinot, etc., item, 200 livres et deux fromages de rente à prendre sur la ferme du Jarrier, paroisse de Vaudoy, due par Médard Coluche, etc.,- donation par : Louis Dauvergne, voiturier par eau à Moret et Anne

Neugiotte, sa femme, à l'hôpital de la Sainte-Famille de Montpereux, établi à Fontainebleau, ce qui a été accepté par M. Bouret, supérieur, d'une maison sise audit Moret, rue des Demoiselles et autres héritages, à la charge par l'établissement, de payer en l'acquit des donateurs une rente de 33 livres, et en outre de les loger, nourrir, chauffer et éclairer, les entretenir d'habits et leur fournir généralement tout ce qui leur sera nécessaire tant en santé qu'en maladie, notamment une pinte de vin chaque jour, etc. , - M. François Dumas, curé de Champigny, à l'Hôtel-Dieu-Saint-Jacques de Melun, de 150 livres de rente constituée pour la fondation d'un lit, « par acte devant Rollet, notaire à Melun, le 16 septembre qui n'a voulu souffrir plus long enregistrement, » - le 27 du même mois, devant Hachette, notaire au Châtelet de Paris, s'est présentée dame Jeanne Charpentier, veuve de messire Nicolas Fraguier, conseiller au Parlement, qui « a dit qu'au moyen du décès arrivé le 22 dudit mois, de M. François-Jean Fraguier, son troisième fils, et ladite dame ayant le droit de reversion dans les biens cy-après, qu'elle avoit donnés audit défunt sieur Fraguier, voulant donner des marques d'amitié au sieur Martin Fraguier, président, son fils, » lui a donné, savoir : la terre et seigneurie du Mée, près Melun, estimée 1,551 livres de revenu, ou 31,280 livres en principal, etc. (In-folio papier, 17 feuillets écrits.)

1739

B449

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques, etc.

Du 12 janvier, mariage entre Jean-Baptiste Morlet, tailleur de corps à Melun, et Marie-Anne Menant, contenant donation au profit de cette dernière, par dame Anne Lhomme sa tante, d'une portion de maison, estimée 700 livres, sise audit Melun, rue Guy-Beaudouin,- donation passée devant Jourdain, notaire, à Paris, le 24 mars 1739, par messire Samuel-Jacques Bernard, au profit de demoiselle Henriette-Madeleine Bernard, sa fille, d'une somme de 400,000 livres par augmentation aux 800,000 livres qui, précédemment avaient été données à la dite demoiselle Bernard, lors de son mariage avec le sieur de Lamoignon,- mariage consenti entre François Gervais, cuisinier de M. le comte de Cély, et Jeanne Lafontaine, en considération duquel mariage ledit sieur comte de Cély et la dame son épouse, ont fait donation aux futurs, de chacun 150 livres de rente au principal, ensemble, de 6,000 livres,- donation par : M. Pierre Eustache, chapelain de l'hôpital Saint-Jacques, au profit de cet établissement, de 100 livres de rente sur les Aides et Gabelles, et 300 livres en mobilier pour fondation, à charge de pension pendant la vie du donateur, - Madeleine Lavoine, à maître Charles Cuissot, notaire à Pécy, et Louise Lavoine, son épouse, d'une maison et dépendances, sise audit lieu, avec 42 arpents de terre labourable, dont 5 au territoire de Vaudoy,- mariage entre Nicolas-Guillaume Prenant, maréchal à Donnemarie en Montois, et Anne-Catherine Boucher, laquelle jouira, sa vie

durant, de l'usufruit de la maison appartenant au futur époux,- donation par : M. Charles-Antoine Enaut, curé de Machault, à M. Jean-Antoine Priset, vicaire de Cély, d'une maison et de deux jardins, dont un entouré de murs, contenant demi-arpent garni d'espaliers et rempli de fruitiers, le tout en censive de l'église Notre-Dame de Paris :-demoiselle Jeanne de La Fleutrie, demeurant au couvent de Sainte-Marie, à Troyes, au profit de M. Barthélemy de La Fleutrie, son frère, docteur de Sorbonne, abbé de Miseran, d'une maison bourgeoise, cour et jardin, avec une ferme à côté, le tout situé à Blandy, plus de la quantité de 86 arpents de terres labourables,- du 24 décembre 1737, contrat de mariage passé devant Lebrun, notaire à Rozoy-en-Brie,..., entre Jean Chrisostôme Vincent, domestique du sieur Després, curé de la Chapelle-Iger, et Anne Cadas. En considération de ce mariage, ledit sieur curé s'est obligé de nourrir les futurs époux, pendant leur vie, et en outre il leur a fait don de tous ses biens meubles et immeubles, etc. (In-folio papier, 17 feuillets écrits.)

1740

B450

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques, etc.

Donation par maître Antoine Beaunier, procureur à Melun, au profit de maître Guillaume-François Beaunier, son frère, d'une maison sise à Melun, rue aux Oignons, à charge de 185 livres de rente viagère,- du 9 décembre 1740, mariage entre Philbert Martin, apothicaire à Paris, et demoiselle Marie Gineure(?) contenant donation à cette dernière, par sieur François Charlot, chanoine de Champeaux, son oncle, de moitié d'une maison à Paris, rue des Blancs-Manteaux, estimée 5,300 livres,- du 5 juillet 1727, contrat de mariage insinué le 11 mars 1741, passé devant Dupin, notaire à Chaumes, entre Louis Le Cuire, concierge de la Grange-Bleneau, et Marguerite Larsonnier, veuve de Claude Thomas, qui ont apporté en dot chacun 6,000 livres,- donation par : maître François Cheval, curé de Cerny, à maître Jean-Baptiste Brice, curé de Vieux-Champagne, près Provins, d'héritages sis à Milly, loués 70 livres, 45 livres de rente foncière à prendre au même lieu, et 130 livres d'autres rentes à Moigny, Beauvais, Soisy et Videlles, etc.,- demoiselle Marie-Anne Savoye, demeurant à Fontainebleau, au sieur Louis-Aspais Guibert (notaire à Melun), de la moitié indivise d'une ferme sise à Vert-Saint-Père, paroisse de Crisenoy, à la charge de payer à la donatrice 250 livres de pension viagère,- Marie-Anne Meunier, veuve de Robert Ravaut, et en secondes noces de Pierre Talon, receveur de la terre de Machault, qui, en raison de son grand âge et de ses infirmités, a fait abandon à Robert-Jérôme Ravaut, son fils, de moitié d'une maison, d'une autre maison au marché au blé, de moitié de deux petits jardins à Saint-Barthélemy, le tout en la ville de Melun, et estimée 7,519 livres, deux arpents de vigne à Boissise-la-Bertrand, les meubles meublants et le linge appartenant à la donatrice, avec la récolte de

28 arpents de blé froment, faisant partie des terres d'une petite ferme située à Machault, etc.,- du 23 juillet 1741, contrat de mariage passé devant Le Seurre, notaire à Nangis, entre M. François Le Rahier Des Bordes, chevalier, seigneur de Champotran (paroisse de Vaudoy), et demoiselle Marie-Marguerite Arbaleste de Châtillon, qui se sont fait donation réciproque de tous leurs biens,- du 2 août suivant, mariage passé devant Duchemin, notaire à Chaumes, entre sieur Henri Auvray, bourgeois de Rozoy, et demoiselle Madeleine Biberon de Champrenard, etc. In-folio papier, (18 feuillets écrits.)

1741

B451 Enregistrement de donations entre-vif au bureau des insinuations laïques.

Du 28 novembre 1741, donation par M. Claude Roussel, curé Voinsles, près Rozoy-en-Brie, aux pauvres de l'hôpital général de la ville de Meaux, de la somme de 36 livres de rente au principal de 1,800, due au donateur par les habitants de Goix, près Provins,- le 30 janvier 1742, se sont présentés devant Me Duval, notaire au Châtelet de Paris, messire Pierre Le Semelier, président en l'Élection de Rozoy, et dame Jeanne-Françoise Biberon, son épouse, qui, n'ayant point d'enfants de leur mariage, se sont fait don mutuel et réciproque de tous leurs biens meubles, acquets et conquets immeubles provenant de leur communauté, pour en jouir en usufruit, par le survivant, suivant la coutume des lieux,- constitution devant Philippes Duchemin, notaire à Chaumes, par dame Marie-Anne Maria, veuve du sieur Gilles-François Dutemple, vivant officier du Roi, demeurant à Beauvoir, à l'oeuvre et fabrique Notre-Dame du lieu, d'une rente foncière, annuelle et perpétuelle de 50 livres à prendre sur la ferme dudit Beauvoir, appartenant à la donatrice. Cette constitution faite à la charge de fondation perpétuelle en ladite église, des prières de 40 heures, le dimanche de Quasimodo, lundi et mardi suivants et d'une messe haute de requiem, avec vigiles à trois leçons le 10^e jour de mai, pour le sieur Gilles Dutemple, fils de ladite dame, décédé à Paris,- donations de divers immeubles situés à Fontainebleau et aux environs, consentie devant Me Pierre- Yves de Bougainville, notaire à Paris, entre M. Anne-Gabriel Quenel, clerc tonsuré du diocèse de Sens, demoiselles Marie-Françoise-Catherine et Catherine Quenel, frère et soeurs,- 5 juin 1742, contrat de mariage d'Arnoult Martin, fils de Gaston Martin, tous deux bourgeois de Paris, d'une part, avec demoiselle Catherine-Élisabeth Jouenne, fille de maître Paul Jouenne, avocat en Parlement, etc., d'autre part,- extrait du contrat de mariage reçu le 23 août 1738, par Tribou, notaire à Fontainebleau, consenti entre Jacques Thonnery, chirurgien des armées du Roi, fils de François Thonnery, vivant docteur en médecine à Salins en Franche-Comté, et de demoiselle Anne-Antoine Balland, son épouse, d'une part, et demoiselle Louise Quenel, fille du sieur Anne Quenel, commissaire des guerres, et de

feu demoiselle Marie Jaloureau, son épouse d'autre part,- le 27 juin 1742, devant Antoine-Joseph Bouf, substitut du tabellion royal du Bailliage de Sens, commis à Vulaine, Couilly et hameaux en dépendant, ont comparu haut et puissant seigneur messire François Pomponne, marquis de Soligny-les-Étangs (Aube), comte de Vienne, seigneur de Saint-sur-Vanne, demeurant en son château du lieu, et madame Anne-Madeleine de Longau, son épouse, qui ont déclaré vouloir donner des marques de bienveillance et procurer un établissement convenable « à aucuns de leurs enfants, récompenser leurs soins et services » ont fait donation par forme d'avancement d'hoirie à messire Charles-François, chevalier de Vienne, ancien lieutenant au régiment de Rossevi...,- infanterie, et à messire Edme-Louis de Vienne, chevalier, sieur de Villuis, leur fils puiné, demeurant ensemble au château de Blaisy, paroisse de Fouju, près Champeaux en Brie, c'est à savoir : le fief, le château, la terre et seigneurie dudit Blaisy, appartenant aux donateurs du chef de ladite dame comtesse de Vienne, comme héritière de défunte dame Agathe-Henriette de Longau, sa tante, à son décès veuve de messire Michel Dubois des Tournelles, etc., (In-folio papier, 29 feuillets écrits.)

1742

B452

Enregistrement de donations entre-vifs au bureau des insinuations laïques établi près ce bailliage.

Du contrat de mariage passé devant maître Godin, notaire à Melun, le 11 février 1743, entre François Martin, vigneron au Mée, paroisse Saint-Barthélemy, faubourg dudit Melun, et Marie-Madeleine Gonin, veuve de défunt Louis-Pierre Regnault, a été extrait ce qui suit : « Est de plus convenu que, si au jour du décès du premier mourant des futurs, il n'y a aucuns enfans vivans de leur mariage, tous les biens meubles et immeubles qui composeront leur communauté appartiendront au survivant, » etc.,- Le 11 mars 1743, devant Bercher, notaire à Fontainebleau, Jeanne Grégoire, demeurant à l'hôpital de la Sainte-Famille de Montpereux, établie sous la protection de S. A. R. Madame la duchesse d'Orléans, a déclaré vouloir donner audit hôpital « deux chambres l'une sur l'autre, couvertes de thuille, scises audit Fontainebleau sur le derrière de la rue des Pins, avec une petite cour en dépendant, ensemble la communauté de la grande cour et du puits qui est en icelle, »-du contrat de mariage passé le 1er février 1742, devant Delafosse, notaire à Paris, entre Louis-Antoine Calais, sieur des Boulleaux, ancien officier de la Maison du Roi, fils de François Calais, aussi officier, etc., et de demoiselle Marguerite Bourjot, son épouse, d'une part, et dame Pétronille-Françoise Dubois de Sillère, veuve de Nicolas-Louis Doucet de Châtillon, écuyer, stipulant pour demoiselle Françoise Doucet de Châtillon, sa fille, appert, ledit sieur Des Boulleaux, pour donner une preuve de l'estime et de l'amitié qu'il avait pour sa future épouse, lui avoir fait abandon d'une somme de 24,000 livres en biens fonds ou en effets mobiliers à son choix,-

du 19 avril 1743, partage entre ses enfants et petits-enfants, par Marie Laverdin, veuve de Paul Lebeau, voiturier par eau, demeurant à Melun, des biens à provenir de sa succession, « sachant que l'intérêt occasionne toujours dans les partages de biens, même entre les personnes les plus unies, des discussions et mésintelligences, » ce qu'elle désirait prévenir, etc.,- donation par messire Charles-Arthur de Narjoux, prêtre du diocèse de Paris, chanoine de l'église collégiale de Sainte-Marie-Madeleine de Courpalay, diocèse de Sens, à sieur Jacques-Henri Pralard, marchand libraire à Paris, d'une rente viagère de 800 livres, dont le donateur a versé le principal, soit 8,000 livres, entre les mains du sieur Jean Barbon, aussi libraire à Paris,- délaissement en avancement d'hoirie, de sa future succession, par Louis-Nicolas Biberon, écuyer, sieur de Champrenard, demeurant à Rozoy, entre les ci-après nommés, ses enfants, savoir : Jean-François Biberon, écuyer, mousquetaire du Roi, de la première compagnie, demoiselles Madeleine et Louise Biberon, Claude-Louis Biberon, écuyer, lieutenant dans le régiment de Beaujolais-infanterie, étant alors à Montmédy, etc.,- extrait du contrat de mariage passé le 5 juillet 1729, entre messire Claude-Henri de Bonneval, seigneur de Puisieux, et demoiselle Marguerite de Chevry, qui a reçu de son futur, à titre de donation, tous les biens meubles, acquets, conquets immeubles et propres, qu'il possédera au jour de son décès,- donation d'un demi-arpent de terre labourable, assis dans la Varenne, près le cimetière aux Anglais, finage de Vulaines, à la ci-après nommée, par M. Nicolas Davignon, diacre du diocèse de Sens, demeurant au collège d'Harcourt, rue de La Harpe, paroisse Saint-Hilaire, étant, le 24 mars 1743, en sa maison d'Héricy, d'où il a consenti ladite donation en faveur de « Marie Gervais, veuve de Jean Delaplace, pour reconnaître les soins qu'elle a eu de lui dans son enfance, comme ayant été sa nourrice, et toutes les amitiés qu'elle lui a toujours portées depuis ce temps-là. » (In-folio papier, 54 feuillets.)

1743

B453

Enregistrement de donations entre-vif au bureau des insinuations laïques.

Le 6 janvier 1744, a comparu devant Godin, notaire à Melun, demoiselle Françoise Gibert, veuve du sieur Hattier, vivant marchand à Fontainebleau, qui, « étant avancé en âge et attaquée d'un ashme depuis quelques années, ce qui la met hors d'état de vaquer à ses affaires, voulant d'ailleurs favoriser ses deux enfants qui sont : demoiselle Anne-Françoise Hattier, femme du sieur Pierre Happé, marchand à Melun, et demoiselle Rose-Françoise Hattier, demeurant avec elle, » et faciliter l'établissement de cette -dernière, comme aussi de donner à l'une et à l'autre des nouvelles preuves de son affection, ladite dame Hattier leur a cédé et abandonné tous ses biens et rentes, montant ensemble à 30,337 livres 13 sous 4 deniers, désignés et énumérés en l'acte susdaté,- du contrat de

mariage, en date du 12 novembre 1743, passé devant Lefèvre, tabellion de la baronnie de Tournancy, dit Graille, résidant à Champagne, entre Étienne Fournier, fils de Pierre et de Marie Selme, alors garçon-passeur audit Champagne, d'une part, et Marie Fays, veuve de Germain Luquet, appert que les futurs se sont donné, cédé et transporté purement et simplement, leurs biens meubles, immeubles, etc.,- donation réciproque des biens y énoncées, entre Marie-Françoise et Claude Prévost, soeurs, demeurant ensemble à l'abbaye royale du Lys, près Melun, qui possédaient indivisement, entre autres héritages, chacune un quart de la ferme de Beauguichet, paroisse de Rampillon,- extrait du contrat de mariage passé : le 17 novembre 1743, devant Demay, notaire à Paris, entre Jacques Trumeau Du Clos, écuyer, avocat en Parlement, et demoiselle Françoise Trumeau, sa cousine, veuve de Pierre Égret,- le 18 juin 1743, devant Eicher de Rivière, entre Jean-Baptiste Maurevert, laboureur et fermier de la ferme seigneuriale de Germenoy, paroisse de Vaux-le-Pénil, et Marie-Jeanne Truchon,- le 29 mai 1744, devant de Bougainville et Boursier, notaires au Châtelet de Paris, entre messire Louis de Chavigny, chevalier, seigneur de Chavigny, en partie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et dame Marguerite de Chevry, veuve de messire Claude-Henri de Bonneval, chevalier, seigneur de Puisieux, colonel d'infanterie, chevalier du même ordre,- du 21 juillet 1744, donation par messire Jacques-Augustin Débonnaire, écuyer, seigneur de Souigny, Forges et autres lieux, lieutenant des vaisseaux du Roi, au profit de messire Pierre-Charles Débonnaire, chevalier, seigneur de Marée, conseiller du Roi en son Grand Conseil, neveu du donateur, c'est à savoir les cinq sixièmes de la terre de Forges, près Montereau-faut-Yonne, consistant en maison seigneuriale, bâtiments, cour, jardin, avenue, justice haute, moyenne et basse, seigneurie de paroisse, droits seigneuriaux et féodaux, profits de fiefs et autres droits en dépendant, avec différents autres biens, tant en fief qu'en roture, le tout aux conditions stipulées en l'acte susdaté,- extrait du contrat de mariage passé le 7 septembre 1744, devant ledit de Rivière, entre sieur François Dieupart, bourgeois, demeurant en sa maison de Saint-Germain-sur-École, fils de sieur Nicolas Dieupart, vivant officier de la Chambre du Roi, et de dame Marie Burelle, son épouse, d'une part, et demoiselle Angélique-Anne Lefébure Des Bouleaux, fille de maître Georges Lefébure Des Bouleaux, conseiller du Roi, ancien premier président au Bailliage et siège Présidial de Melun, et de dame Élisabeth Poncy, son épouse,- donation par dame Catherine-Hilaire de Bernard de Montgermont, dame du lieu, de Pringy, de la Maison-Rouge, etc., épouse non commune en biens de messire Jean-Baptiste de La Michodière, chevalier, seigneur de ce lieu et de Romaine, conseiller du Roi en ses Conseils, président honoraire en son Grand-Conseil et maître des Requêtes honoraires de son hôtel, au profit de demoiselle Marie-Geneviève Guiard, d'une rente viagère de 300 livres, qui a été élevée à 400 livres au décès de la donatrice, en vue de reconnaître les services qui lui ont été rendus

depuis longtemps par Me Jacques Guiard, avocat en Parlement et docteur en médecine à Melun, et aussi pour l'amitié qu'elle portait à la demoiselle sa fille, susnommée, etc. (In-folio papier, 50 feuillets écrits.)

1744

B454

Enregistrement de donations entre-vifs au bureau des insinuations laïques établi près cette juridiction.

Le 30 janvier 1745, donation par M. François Auroy, conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel de Melun, à madame Auroy, sa nièce, épouse de Michel Dormoy, charron, demeurant à Fleury en Bière, de 22 perches de pré au territoire dudit Fleury, lieudit la Cressonnière, et 14 perches de terre au même territoire, à la Fausse-Rangée de Pommiers,- extrait du contrat de mariage reçu par Bercher, notaire à Fontainebleau, consenti entre Jean Pauly, entrepreneur des bâtiments du Roi, fils de défunt André Pauly et de Madeleine Tiger, sa femme, d'une part, et demoiselle Élisabeth Pauly, fille de Louis et d'Elisabeth Marchand, qui ont apporté en dot l'un 1,000 livres et l'autre 2,000 livres, dont ils se sont fait don mutuel,- donation passée le 1er septembre 1744. devant Nicolas-Louis Houdiart, notaire et tabellion royal, contrôleur et greffier des arbitrages, garde-notes héréditaire au Bailliage de Melun, résidant à Donnemarie en Montois, entre Denis Macquet, tailleur d'habits, et Élisabeth Charpillon, sa femme,- contrat de mariage reçu par Taveau, notaire à Mormant, le 22 février 1745, entre Jean Patriat, concierge du château de Bréau, et Marie-Anne Bourgeois, veuve de Nicolas Nailly. Dot du futur 2,000 livres, et de la future, 69,- le 1er juin 1745, s'est présenté devant maître Deshayes, notaire à Paris, Catherine Desrues, demeurant à Melun, paroisse Saint-Étienne, qui a dit qu'en raison de l'amitié qu'elle portait à maître Martin Gaultier, premier huissier audiencier au Bailliage et siège présidial de Melun, et à demoiselle Denise-Marguerite Girardière, son épouse, elle leur céda et abandonnait les quatre cinquièmes indivis appartenant à la donatrice, comme seule héritière des propres maternels de M. Louis Darabie, chanoine en l'église royale et collégiale Notre-Dame de Melun, son cousin germain, d'une maison sise en cette ville, rue de la Frapperie, paroisse Saint-Aspais, l'autre cinquième appartenant à l'Hôtel-Dieu-Saint-Jacques de ladite ville, comme légataire universel du sieur Darabie,- cession par demoiselle Claude-Marie Dieupart, veuve de maître Gabriel Jauvart, certificateur et rapporteur des criées, doyen des procureurs au Châtelet de Melun, demeurant rue Guybeaudoin, à Marie-Louise-Françoise Jauvart, épouse de sieur Jean-Antoine Maucourant, premier huissier audiencier de police audit Châtelet, et à Claude-Adrienne et Louise-Cécile-Gabrielle Jauvart, demeurant à Paris, rue Jean-Pain-Molet, de la moitié indivise de 21 livres 16 sous de rente, réduite à 10 livres 18 sous, créée sur les tailles de l'Élection de Melun, et de douze autres parties de rente énoncées en l'acte dont il s'agit,- extrait du contrat de mariage

passé devant Caron, notaire à Paris, le 19 décembre 1744, entre Jacques Michel, maître pâtissier-rôtisseur et juré-crieur de la ville de Melun, et Anne Bourotet, apportant en dot, l'un 6,700, l'autre 2,000 livres,- donation par maître Pierre Rousset, avocat en Parlement, procureur du Roi en la ville de Melun, et demoiselle Louise-Jacqueline Guespereau, sa femme, au profit de leur fille, Marie-Louise, novice au monastère de la Visitation, de 51 livres de rente foncière, afin de la faire admettre à prononcer ses voeux comme religieuse de chœur en ce monastère « pour y vivre et mourir selon la règle et les constitutions de la communauté, y être nourrie et entretenue tant en santé que maladie, » etc., ce qui a été consenti par soeurs : Marie-Eugénie Rouillé, supérieure, Marie-Françoise-de-Salles Terrisse, assistante, Madeleine-Françoise de Montfort, Angélique-Françoise de Saint-Louis et Marie-Julie Varée, conseillères, toutes religieuses professes,- le 24 juillet 1745, devant Thiburce Charlat, notaire et tabellion royal à la résidence de Sergines, dame Marie Griès, veuve du sieur Louis Thomé, vivant officier de feu Madame la Dauphine, demeurant à Damemarie (Donnemarie?), a fait donation à maître Guillaume-Claude Jarry, avocat en Parlement à Bray-sur-Seine, et à demoiselle Marie-Françoise Thomé, son épouse, notamment de la moitié d'une ferme sise à Cessoy, estimée 2,000 livres, etc.,- constitution d'une rente viagère de 100 livres par haut et puissant seigneur messire Louis, marquis de Brichanteau, seigneur de Gurcy, Chalautre-la-Reposte et Dontilly, demeurant à Melun, au profit des religieuses de la congrégation établies à Provins, qui jouiront de ladite rente pendant la vie de Marie-Geneviève Gouy, fille orpheline, etc. (In-folio papier, 35 feuillets écrits.)

1745

B455

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques, etc.

Du 9 février 1746, donation par Jean Loeillet, vigneron à Fontainebleau, à Michel-Joseph Carrière, maître cordonnier, et à Anne Petit, sa femme, petite-nièce du sieur Loeillet, d'une maison sise audit Fontainebleau, rue de l'Abreuvoir, plus d'un arpent de vigne en plusieurs pièces aux territoires de Bourron et de Montigny-(sur-Loing), à la charge, notamment, « de faire inhumer le donateur selon sa condition, et de faire dire 200 messes pour le repos de son âme, de celles de Louise Lagneau et Marie-Anne Huy, ses première et seconde femmes, »-du dimanche 30 juin 1746, comparution devant le notaire à la résidence de Touquin, de maître Pierre-Jean-Claude Thevenin, lieutenant de la prévôté du lieu, Guillaume Thevenin, curé de Saint-Mard-sous-Dammartin, Jean-Philbert Thevenin, ancien inspecteur des domaines du Roi en la Généralité de Tours, et Charles Thevenin, clerc tonsuré du diocèse de Meaux, qui ont déclaré faire donation à l'église et fabrique dudit Touquin, ce qui a été accepté par M. Pierre Montagne, curé du lieu, et autres, d'une maison appartenant aux donateurs comme leur étant échue

dans la succession de leur père,- donation d'une somme de 17,000 livres, en avancement d'hoirie, par Jean Amiard, écuyer, ancien conseiller-secrétaire du Roi, et dame Renée Rebest, son épouse, à Adrien Amiard, leur fils, prêtre du diocèse de Meaux, afin de le mettre « en état de remplir avec édification et désintéressement les devoirs et fonctions de l'état ecclésiastique, qu'il a embrassé à leur satisfaction, »-extrait du contrat de mariage passé devant Godin, notaire à Melun, le 11 juin 1746, entre Pierre Bignet, manouvrier à Savigny-le-Temple, et Marie-Madeleine Guillemain, veuve du sieur André Petitpère, qui ont apporté en dot, savoir : le futur 200 livres, et la future 3.000 livres,- donation par M. Henri-Claude Goubert, licencié en droit de la Faculté de Paris, chanoine de l'église collégiale Saint-Martin de Champeaux, à demoiselle Françoise Sénépare, de la somme de 2,000 livres, ou, pour lui en tenir lieu, à son choix, des objets ci-après, savoir : 12 cuillères et 12 fourchettes, 3 cuillères à ragoûts, 2 sallières, 2 coquetiers, une écuelle, 6 gobelets-timbales et 6 cuillères à café, le tout d'argent, plus d'une pendule à répétition faite par Amand, 1 montre de poche, par Louis Prévost, etc.,- des 21 et 22 novembre 1726, procès-verbal de mesurage dressé par René Girard, arpenteur à Moisenay, sur le requis de Jean Gabran, laboureur à Champeaux, fermier des terres appartenant à mademoiselle Beauchemin et déclarées audit procès-verbal, en 40 pièces, contenant ensemble 34 arpents 18 perches 7 pieds 8 pouces, le tout donné à sieur Nicolas Laplaine, marchand à Melun, et à demoiselle Claude Moral, sa femme, par Catherine Desrues, demeurant au même lieu, héritière delà demoiselle Catherine Beauchemin, sa tante, ainsi qu'il appert de l'acte d'abandon en date du 6 novembre 1746, reçu par maître Eïcher de Rivière, notaire à Melun,- testament de demoiselle Catherine-Jeanne-Guillemette Julliet de Montubois, novice au monastère de la Visitation établi à Melun, rue et paroisse Saint-Ambroise, fille de messire Guillaume Julliet, écuyer, seigneur de Franconville, Montubois et autres lieux, et de dame Marie-Jeanne Robin des Isles, sa veuve. Ledit testament reçu par maîtres Nicolas de Savigny et Claude Aleaume, notaires à Paris, venus exprès à Melun, le 12 décembre 1746. Par cet acte la testatrice a légué : aux pauvres de sa paroisse la somme de 200 livres une fois payée, à remettre au curé pour en faire la distribution, suivant sa prudence, sans être tenu d'en rendre compte, à messire Alexandre, comte de Longaunay, colonel d'infanterie, tous ses biens, droits et actions, meubles et immeubles, dont les coutumes lui permettent de disposer, etc. (In-folio papier, 41 feuillets.)

1746

B456

Enregistrement de donations entre-vif, au bureau des insinuations laïques.

Extrait du contrat de mariage passé devant Hochet, notaire royal héréditaire au Châtelet de Melun, résidant en la ville de Rosoy, le 1er novembre 1746, entre Nicolas Chevreau, manouvrier,

demeurant à la Grange-Bléneau, et honnête personne Marguerite Tullé,- du contrat de mariage passé devant maître Godin, notaire à Melun, le 6 février 1747, entre Claude Crosnier, laboureur demeurant à la ferme d'Ormesson, paroisse d'Ozoir-le-Repos, veuf en premières noces de Marie-Jeanne Beausang, de qui il a eu quatre enfants, et en secondes de Marie-Madeleine Lelong, d'une part, et Marie-Anne Maurevert, veuve en premières noces de Claude-Bazille Belamy, dont elle a eu trois enfants, et en secondes de Jean Gérard, laboureur, mort sans postérité. Le futur en ses droits, et la future en ses biens et droits mobiliers et immobiliers, appert : si ladite future vient à décéder avant ledit Crosnier, sans enfants vivants de leur mariage, tous les biens de leur communauté appartiendront en pleine propriété au survivant, en donnant toutefois aux héritiers du décédé une somme de 500 livres, etc.,- du 18 février 1747, donation passée devant maître Hachette, notaire à Paris, par madame Louise Moreau, dame de la terre et seigneurie de Verneuil, veuve de messire Claude-Louis de Ribodon, chevalier, seigneur du lieu, à M. Étienne-Gaspard Moreau de Biéville, son frère, auditeur en la Chambre des Comptes, à Paris, ladite terre et seigneurie de Verneuil en Brie, près Chaumes, coutume de Melun, Élection de Rosoy, consistant en château, basse-cour, ferme seigneuriale, jardin, clos, prés, bois, droits de justice, etc.,- du contrat de mariage passé devant Langlois, notaire à Fontainebleau, le 5 mai 1747, entre Joseph-Hubert Dubois, fils de Louis Dubois, avocat en Parlement, conseiller du Roi, contrôleur des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, officier du Roi au château dudit Fontainebleau, et de Geneviève Saffray, son épouse, d'une part, et dame Elisabeth Fouquet, veuve du sieur André Vallon, entrepreneur des bâtiments du Roi, stipulant pour demoiselle Jeanne-Élisabeth Vallon, sa fille, qui apportait en dot la somme de 35,000 livres, et le futur 7,670 livres, appert le sieur Claude Fouquet, oncle de la future, lui avoir fait donation de tous ses biens meubles et immeubles de quelque nature qu'ils soient, etc.,- extrait du contrat de mariage d'entre René-François Gazon, écuyer, sieur de Santerre, porte-manteau du Roi, fils de Sébastien Gazon, négociant à Rennes, et de dame Marguerite Galpin, sa femme, d'une part, et Marie-Jeanne Nau, fille de Pierre Nau, écuyer, conseiller-secrétaire du Roi, et de dame Marie-Marthe Delarue, d'autre part, en présence de messire Sébastien-Joseph Galpin, trésorier de France au bureau des finances de Paris, qui a fait donation au futur époux, son neveu maternel, de tous les biens meublants, linge, tableaux, ustensiles d'hôtel et autres effets mobiliers étant alors dans les maisons du donateur, l'une située à Paris, rue Montmartre, l'autre à Auteuil, faisant elles-mêmes partie de ladite donation, avec diverses sommes et parties de rente énumérées en l'acte,- donation réciproque consentie entre les demoiselles Jeanne et Élisabeth Le Peinteur, soeurs, marchandes à Fontainebleau, de tous les meubles et marchandises estimés 6,379 livres, plus de 40 livres de rente au principal de 800 livres, à elles dues par dame Marie Verneau, veuve du sieur Louis Le Sage

de La Gerville, ancien officier du Roi, etc. (In-folio papier, 50 feuillets.)

1747

B504

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques établi près cette juridiction.

Enregistrement, lecture et publication en audiences publiques tenues au Châtelet, de testaments portant substitutions de donations entre-vifs, et autres actes.-Du 15 juillet 1742, testament de M. Laurent Froment, écuyer, seigneur de Villeneuve et de Sussy-le-Château, conseiller-secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, par lequel il donne à dame Marguerite Belle, son épouse, une pension viagère de 2,500 livres, et substitue, dans ses biens, les enfants que pouvait avoir, en légitime mariage, Samuel-Laurent Froment de Terchant, son fils, « qui ne laisse de donner à son père et à sa mère les plus grands mécontentemens par son amour effrené pour le vin, ses débauches journalières, dont il n'est pas possible de le tirer, ses emportemens, sa dissipation excessive de tout ce qui est en son pouvoir, et autres excès que la tendresse paternelle engage à taire ,»-19 septembre 1737, testament de messire Marin Gueau, chantre et chanoine de l'église collégiale Saint- Martin de Champeaux, portant donation au profit de dame Marie-Angélique Le Beau, épouse de maître Jean-Baptiste- Michel de Brie, huissier ordinaire du Roi en tous ses Conseils d'Etat et privés, et de demoiselle Anne-Marguerite Le Beau de Saint-Aubin, ses nièces,- 1756-1762, testament et codiciles de messire François Chaillon, chevalier, seigneur de Jonville, ci-devant ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire du Roi, près la République de Gênes, décédé à Paris, le 21 mars 1765, par lesquels il a déclaré vouloir que son fils ait, outre ses droits d'aînesse sur ses terres, la somme de 70,000 livres de plus que ses soeurs, ce qui est le prix de ses charges, ainsi que ses livres, papiers, estampes, tableaux, avec tous ses documents diplomatiques, papiers d'emplois, commissions etc., ainsi que ses coquilles, etc., etc.,- extrait du contrat de mariage d'entre très-haut et très-puissant seigneur Louis-Joseph-Charles-Amable d'Albert de Luynes, duc de Luynes, capitaine de dragons, fils de Mgr le duc de Luynes, pair de France, et de madame la princesse d'Egmont, d'une part, et très-haute et très-puissante demoiselle, mademoiselle Guyonne-Élisabeth-Josèphe de Laval-Montmorency, fille de M. le duc de Laval-Montmorency, et de madame Jacqueline-Hortense de Bullion- Fervaques, d'autre part, duquel contrat appert que les futurs ont reçu en dot : l'hôtel de Luynes situé à Fontainebleau, dans la place et cour du Cheval-Blanc, ensemble toutes les boiseries, glaces, tableaux et dessus de porte encastés, leurs moulures, baguettes et ornemens, etc. (In-4° papier, 84 feuillets.)

1747-1772

B457

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques établi près cette juridiction.

Du contrat de mariage passé devant Cretté, notaire en la ville, Bailliage royal et ancien ressort de Montereau-faut-Yonne, le 20 septembre 1747, entre Marie-Jeanne Jouvienne de La Bretonnière, officier des chasses de Fontainebleau, et demoiselle Françoise True, fille de sieur Thomas True, a été extrait ce qui suit : En considération du futur mariage et de l'affection réciproque qu'ils se portent, les futurs époux se sont fait don l'un à l'autre et au survivant, de tous les biens qui se trouveront dépendre de la communauté, etc. , - donation réciproque consentie entre sieur Jacques Thierry, ci-devant lieutenant d'infanterie dans les troupes d'Espagne, et demoiselle Françoise Thierry, propriétaires d'une maison, sise audit Fontainebleau, rue des Trois-Pucelles, de portions de trois autres maisons, situées au même lieu, et du tiers de la succession de feu Jean Thierry, frère des susnommés, mort en Espagne, où il était commerçant sur mer, etc., - le 27 octobre 1747, le notaire au Bailliage de Coucy, résidant en ce lieu, a été mandé à l'abbaye de Prémontré, où était présent illustrissime et révérendissime seigneur François-Honorat-Antoine de Beauvilliers de Saint-Agnan, ancien évêque et comte de Beauvais, abbé de Saint-Victor de Marseille, pair de France, qui, pour l'amitié qu'il portait à haut et puissant seigneur messire Charles-François, comte de l'Aubespine, son neveu, mestre de camp de cavalerie, seigneur d'Orgères, de Villeran, etc., lui a fait don de tous les biens et droits échus au donateur par le décès de messire Louis-François-Charles-Augustin Dermer (d'Ermer?), duc de Rochecouart, arrière-petit-neveu dudit donateur, - donation par maître Louis Chabouillé, procureur du Roi en la Prévôté de Fontainebleau, subdélégué de l'intendant de la Généralité de Paris, à demoiselle Claude-Elisabeth Chabouillé, sa fille, et de dame Claude Cardoux, sa première femme, d'une maison sise à Samoreau, jardins, vignes, terres et héritages en dépendant, plus tous les meubles meublants, linge déménagé, batterie de cuisine, vaisselle d'argent et autres ustensiles étant dans la maison dont il s'agit, une autre maison en la ville de Fontainebleau, rue de la Charité, tenant à l'hôtel de Luynes, etc., - le 28 février 1748, devant maître Quinquet, notaire à Paris, s'est présenté messire Jean-Baptiste Glucq, chevalier, baron de Saint-Port, seigneur de Sainte-Assise, Cesson, Bréviande et Pouilly-le-Fort, conseiller du Roi honoraire en son Grand Conseil, demeurant à Paris, quai des Théatins, qui, pour l'estime et l'amitié qu'il avait conçus pour messire Louis-François-Joseph Daldart, chevalier, lieutenant au régiment des Gardes-Françaises, fils de messire Joseph Daldart, chevalier, seigneur de La Châtre et de La Denardière, baronnet d'Angleterre, colonel d'infanterie, et de dame Françoise de Picot, son épouse, demeurant ordinairement dans leur château de La Châtre, paroisse de Chancevraye? lui a abandonné les immeubles ci-après : un grand hôtel sis à Paris sur le quai susdit, loué à M. le duc de Saint-Aignan, moyennant 8,000 livres par an, la terre, fief et seigneurie de Pouilly-le-Fort, paroisse

de Vert-Saint-Denis, consistant en haute, moyenne et basse justice, un château entouré de fossés, revêtus de pierres et remplis d'eau, une basse-cour, logement de fermier, granges, étables, bergerie, écurie, colombier à pied, pressoir banal et autres bâtiments..., parc, clos de murs, contenant environ 50 arpents, terres, prés et bois, une ferme au Petit-Jard, le moulin dit de Ponceau, paroisse de Rubelles, la ferme de La Carrière située à Réau en Brie, les droits de patronage appartenant au donateur sur la chapelle de la Trinité, à Pouilly, et sur celle de la Vierge, fondée en l'église de Saint-Médéric, à Paris, etc. (In-folio papier, 50 feuillets.)

1748

B458

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques établi près ce Bailliage.

Le 31 mars 1748 a comparu devant Antoine-Joseph Boux, notaire et commis au tabellionnage du Bailliage de Sens, pour Vulaines, Crécy et hameaux en dépendant, madame Anne-Madeleine de Longau, veuve de messire François Ponponne, chevalier, comte de Vienne, dame de Saint-Benoît-sur-Vanne, demeurant en son château du lieu, qui a reconnu avoir cédé et délaissé à messire : François Ponponne, chevalier, comte de Vienne, capitaine au régiment de Saintonge, Charles- François de Vienne, ancien lieutenant au régiment de Piquigny-infanterie, demeurant à Courmononcle (Aube), Pierre-Henry de Vienne, seigneur de Mondragon, et Edme-Louis de Vienne, sieur de Villiers, tous quatre fils de ladite dame, les biens meubles et immeubles à elle appartenant, en tels lieux et endroits qu'ils soient situés,- donation passée devant Jacques Gilbert, notaire et tabellion royal au Bailliage de Melun, résidant en la ville de Nangis, par M. Jacques-Alexandre Velon, prêtre, chanoine de Courpalay, au profit de Louis-Pierre Velon, son neveu, fils de maître Louis Velon, vivant notaire à Maise-en-Beaune, et de demoiselle Marie-Madeleine Delorme, sa femme, du tiers d'une ferme, bâtiments, terres et prés en dépendant, situés à Dhuillet, paroisse d'Ormoy-la-Rivière, etc.,- extrait du contrat de mariage, reçu par Lejay, notaire à Paris, le 10 février 1749, et consenti entre Pierre Girardière, hôtelier à Melun, et Jeanne Racelet, veuve de François Delaroché, vivant marchand boucher à Versailles,- donation par Jeanne Didier, veuve de Pierre Hénard, à François Lépicié, maître boucher à Melun, et à Marie-Charlotte Hénard, son épouse, fille de la donatrice, d'une maison, cour, appenti servant de tuerie, avec un puits, le tout situé en la rue au Lin, paroisse Saint-Aspais, tenant d'une part aux prisons royales, et d'un bout sur les murs de la ville, etc.,- du contrat de mariage passé devant Poultier, notaire à Paris, le 16 février 1744, entre Jean- François Delabie, maître serrurier en cette ville, et Marie-Marguerite Dussault, veuve de Paul-François Auroy, ayant en dot 15.000 livres et 200 livres de rente viagère, appert que la future a fait don au sieur Delabie, dans les 15.000 livres dont il s'agit, en cas de survie, d'une part égale à celle que pourrait prétendre celui de

ses enfants moins prenant,- extrait du contrat de mariage passé devant Lebrun, notaire à Rozoy, le 19 avril 1749, entre Louis Dumaine, garde des bois et étangs de la seigneurie de Nesles, La Fortelle, circonstances et dépendances, et Jeanne Coluche, chacun en ses droits,- du 16 avril 1749, donation faite devant Clément, notaire à Paris, par maître Daniel Gittard de Courcillon, demeurant au château de Branay, Bailliage de Sens, à maître Gérard Boudet, avocat en Parlement et à dame Marie-Cécile Antoine, sa femme, petite nièce du donateur, demeurant à Paris, rue Guénégaud, savoir : d'une maison sise en cette ville, rue des Mauvais-Garçons, appartenant audit sieur donateur, comme lui étant échue dans le partage de la succession de Daniel Gittard, son père, ingénieur et architecte ordinaire du Roi, plus d'une maison située à Blandy, près Melun, ensemble de tous les bâtiments et héritages qui en dépendent,- le 28 juin 1749, Claude Savary, Suisse du canton de Fribourg, bourgeois de Melun, et Françoise Regnier, sa femme, ont fait abandon au profit de Jacques Couturon, marchand boucher, et à Élisabeth Massigué, sa femme, d'un jardin clos de mur, situé sur les anciens fossés de la porte de Paris, au milieu duquel il y a un puits, avec un petit bâtiment couvert de tuile, tenant du levant au terrain de la ville où autrefois était le glacis des fossés, et du couchant sur la rue qui descend à la rivière de Seine (rue de la Malgouverne),- donation par dame Marie-Anne-Françoise de Caquie, épouse de M. Philippes Ancelin, chevalier, seigneur de Franconville, à demoiselle Marie-Julie Poisson, fille de Pierre-Nicolas Poisson, écuyer, conseiller-secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, greffier en chef des requêtes de l'hôtel, de 150 livres de rente au principal de 3,000 livres, etc. (In-folio papier, 51 feuillets.)

1749

B459

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques établi près ce Bailliage.

Du contrat de mariage passé devant Eïcher de Rivière, notaire à Melun, le 26 novembre 1749, entre Joseph Glairon-Mondel, concierge du château de Croix-Fontaine, paroisse de Saint-Port, et Nicole Mouillard, fille de Jean, vivant laboureur à Confracourt en Franche-Comté, et de Marguerite Millet, décédée, sa veuve, appert : qu'il a été expressément convenu que si la future épouse vient à mourir la première, tous les biens de la communauté appartiendront au futur, sans aucune exception,- extrait du contrat de mariage reçu par Godin, notaire à Melun, le 17 janvier 1750, et consenti entre Gabriel-Martin Berthier de Saint-Ruth, bourgeois, demeurant aux Trois-Maisons, paroisse des Ècrennes, veuf de défunte demoiselle Marie-Catherine Grilled? sa première femme, d'une part, et demoiselle Élisabeth-Marguerite Bezard, demeurant à Melun, fille de Marc-Antoine Bezard, marchand à Sens, et de Marie-Anne Guérault, dotée de 2,000 livres, le futur en ses droits non évalués,- du 3 avril 1750, donation faite devant Saradin, notaire

au Châtelet d'Orléans, par demoiselle Suzanne Jauvin, demeurant en cette ville, rue des Carmes, au profit de Marguerite-Charlotte Hureau, fille du sieur Jean-Claude Bureau, marchand à Melun, d'une maison sise en ce lieu, grande rue et paroisse Saint-Étienne, faisant face sur la rue de la Crosse, et ayant pour enseigne : L'Étoile,- ensuite d'un contrat passé devant Bucault, notaire au Châtelet de Paris, le 1er avril 1750, portant vente par messire Louis, marquis de Brichanteau, à messire Claude-Louis-François de Regnier, comte de Guerchy, des terres de La Motte-de-Gurcy, de la Bassecour de La Motte, de Chalautre-la-Reposte, Dontilly et autres biens, moyennant 100.000 livres, sont deux actes par lesquels le vendeur susnommé a fait don à messire Charles, marquis de La Roche-Aymon, son cousin, brigadier des armées du Roi, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, et à messire Charles Le Comte de Lorré, aussi son cousin, capitaine au régiment de Vermandois-infanterie, savoir : au premier, de la somme de 30,000 livres, et au second de celle de 15,000 livres, à prendre sur le prix de la vente susdatée,- extrait du contrat de mariage passé devant Houdiart, notaire à Donnemarie en Montois, entre François Tournefier, meunier au moulin de Monot, paroisse de Mons, et Élisabeth Jacquemard, veuve d'Antoine Simonnet, vivant aussi meunier, demeurant au moulin de Paroy,- donation par sieur Jacques Roseau, ancien officier du duc de Berry, demeurant à Fontainebleau, à sieur Jacques-François Roseau, d'une rente de 750 livres, au capital de 15,000 livres, constituée par dame Catherine de Mothon(?) épouse de messire Louis d'Argouges, chevalier, marquis de Ranes,- le 7 avril 1745 a comparu devant Lemoine et Savigny, notaires au Châtelet de Paris, messire André Patin, curé de Saint-Germain-sur-École, qui, pour donner des preuves de l'estime qu'il avait pour demoiselle Jeanne Jamet, lui a fait donation pure, simple et irrévocable de 40 livres de pension viagère, sans réserve de dixième, cinquantième ou autres impositions,- des 24, 25, 26 mai 1750, contrat de mariage reçu par Doyen, notaire à Paris, entre messire Jean-Nicolas de Johanne de La Carre de Saumery, chevalier, marquis de Johanne, seigneur de Montceaux, et mademoiselle Marguerite Barjot, fille de haut et puissant seigneur Alexis Barjot, chevalier, marquis de Ronée, seigneur de Romsac, et de haute et puissante dame Geneviève-Alphonsine Borderie de Vemejoux? son épouse, etc. (In-folio papier, 39 feuillets écrits.)

1750

B460

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques.

Donation par Louis-François-Gabriel Moreau, demoiselles Marie-Françoise et Jeanne-Louise Moreau, demeurant tous à Melun, paroisse Saint-Aspais, au profit de maître Pierre-Philippe-Clair-Antoine Moreau, leur frère germain, lieutenant particulier au Châtelet, Bailliage et siège présidial de Melun, et à dame Elisabeth-

Hélène-Louise-Julie Lefèvre, son épouse, de tous les biens appartenant aux donateurs, notamment de moitié de la ferme de Maison-Rouge, composée de 72 arpents de terres labourables, des fiefs d'Ormoy et de Grigny, avec 50 autres arpents de terre, le tout assis en la paroisse d'Anfreville, etc.,- don mutuel et réciproque au dernier vivant, de tous leurs biens, consenti par Jean Lemaire, voiturier par terre, et Charlotte Poran, sa femme, demeurant ensemble à Combs-la-Ville,- le 13 janvier 1751, ont comparu devant maître Hachette, notaire à Paris, messire Jean Philbert Olier, seigneur de Touquin, Pézarches, Malvoisine, Fontenelle-Bellay, Long-Marchais, etc., conseiller du Roi en ses Conseils, maître des requêtes honoraire de son hôtel, et dame Anne-Marguerite Morand, son épouse, qui ont reconnu avoir fait donation à messire Jean-Philbert Olier de Touquin, leur fils unique, chevalier de Tordre militaire de Saint-Louis, capitaine de carabiniers, de toutes les terres et seigneuries sus-énoncées, plus de toutes les fermes et héritages acquis par les donateurs audit lieu de Touquin et environs,- contrat de mariage du 3 février 1751, devant Langlois, notaire à Fontainebleau, entre François Maréchaux, maître charpentier, entrepreneur des bâtiments du Roi, et demoiselle Jeanne Barry, demeurant audit Fontainebleau, dotés : l'un de 2,000 livres, l'autre de 26,000 livres,- du 21 octobre 1731, insinuation du contrat de mariage passé devant Le Court, notaire à Paris, le 30 janvier 1725, entre messire Louis-Henri de Bienvenu, chevalier, seigneur d'Arcy, et demoiselle Jeanne Dupuys, fille de sieur René-François Dupuys, vivant directeur des postes et messageries de Moulins en Bourbonnais, et de dame Marie-Geneviève de Montereau, sa veuve, etc. (In-folio papier, 36 feuillets écrits.)

1751

B461

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques, etc.

Du contrat de mariage passé devant Paulmier, notaire royal au Bailliage de Milly, le 15 janvier 1744, entre messire Pierre-Antoine Grignon, seigneur des Bureaux, de Marailles et de Buno, en partie, capitaine au régiment d'infanterie de la Reine, demeurant à Buno, veuf d'Élisabeth de Day, d'une part, et demoiselle Françoise-Charlotte de Bonneval, fille de messire Paul de Bonneval, vivant écuyer, seigneur de Champlambre et de dame Marie de Videlles, sa veuve, appert que ledit seigneur des Bureaux a cédé et abandonné à sa future, l'usufruit pendant sa vie, de sa maison, bâtiments, jardin, et saussaie en dépendant, ensemble moitié de tous les meubles meublants qui pourraient se trouver dans la maison au décès du futur,- extrait du contrat de mariage consenti entre Louis Marie, garde-chasse des plaisirs du Roi en la capitainerie de Corbeil, au lieu de Sainte-Assise, paroisse de Saint-Port, et Louise Fleurial, devant Ango, notaire à Paris, le 31 mai 1747,- donation par Marie-Madeleine-Marguerite Clereau, demeurant à Melun, à Robert Chaise, receveur de la terre et

seigneurie de Vert-Saint-Denis, de 157 livres 17 sous de rente perpétuelle au principal de 3,150 livres en trois parties, dont une de 100 livres constituée à prix d'argent, au profit de la donatrice, par le sieur Charles-Athanase Amy de Gondremont, officier des chasses de la capitainerie de Fontainebleau, demeurant à Courances,- extrait du contrat de mariage d'entre René Gontier, jardinier au Rousset, paroisse de Milly, et Jeanne Martin, fille de Jean, demeurant à Oncy, et de défunte Anne Lantara (21 janvier 1738),- donation par sieur Jean-François Bonnée, maître expert-écrivain-juré à Paris, demeurant à Melun, et Madeleine Lefébure, sa femme, à Jacques Couturon, boucher en cette dernière ville, et à Élisabeth Massigué, d'une rente de 60 livres, à quoi s'est trouvée réduite celle de 100 livres, créée originairement au capital de 2,000 livres, en faveur du sieur Charles Béamy, ancien expert-juré, établi à Paris, pour les vérifications d'écritures , - le 25 juillet 1752, comparut devant Girault, notaire à Paris, messire Joseph-Antoine Le Menestrel de Hanguel, chevalier, seigneur de Saint-Germain-Laxis, des Granges, du Bréau, Villiers, Orsonville, etc., ancien capitaine aux Gardes, qui, pour l'amitié qu'il avait pour dame Marie-Louise Le Menestrel de Hanguel, sa soeur, veuve de messire Éon Le Cirier, chef-seigneur et marquis de Neufchelles, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant des Gardes du Corps du Roi, maréchal de ses camps et armées, gouverneur de Sainte-Ménéhould, lui a fait don de la terre et seigneurie dudit Saint-Germain, avec la maison sise en la ville de Melun, appelé l'hôtel du Cocq, appartenant au donateur, en vertu de l'abandon qui lui en a été fait par messire Antoine Le Menestrel de Hanguel, grand audiencier de France, et dame Marguerite Barbier Du Mée, ses père et mère, propriétaires de la seigneurie de Saint-Germain et de l'hôtel du Cocq, comme les ayant acquis, par échange, de la direction des créanciers de messire Jacques-Auguste de Thou, ci-devant président aux enquêtes du Parlement de Paris, etc., suivant acte reçu par Levesque, notaire à Paris, le 27 août 1677,- extrait du contrat de mariage de haut et puissant seigneur Jacques Gabriel Bazin, marquis de Bezons et de Maisons, seigneur de Neuville, Sully, etc., brigadier des armées du Roi, mestre de camp de cavalerie d'un régiment de son nom, et haute et puissante demoiselle Anne-Marie de Buquerille de La Luzerne, passé les 25, 28 et 30 septembre 1752, en présence de haut et puissant seigneur Charles-Louis, marquis de La Châtre, comte de Nauvay, seigneur de Malicorne, colonel du régiment de Cambrésis, gouverneur des ville et citadelle de Percais? etc. (In-folio papier, 52 feuillets.)

1752

B462

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques établi près cette juridiction.

Du 20 décembre 1752, donation faite devant Touvenet, notaire à Paris, par dame Madeleine de Lonnel de Longueil, veuve de sieur Louis de Vitry de Vauxlouis, ancien mousquetaire du Roi, au profit

de maître Pierre de Vitry, procureur au Châtelet de Paris, neveu du prénommé, du quart dans les meubles meublants étant dans une maison sise à Fontainebleau, rue de la Corne, plus du quart de ladite maison estimée, au total, 4,000 livres,- 12 novembre 1752, contrat de mariage entre Louis Desrois, sieur Du Roure, chevalier de Saint-Louis, capitaine dans le régiment de dragons de La Ferronnays, et demoiselle Élisabeth Lefébure Du Tillet de La Noue,- le 10 février 1753 a comparu devant Le Moust de La Fosse, notaire à Melun, Léonard Leclerc, garde-chasse de M. de Remond, seigneur de La Grande-Maison de Pécy, qui déclare vouloir donner et délaisser à Léonard Leclerc, son fils, maçon à Pécy, une maison sise en ce lieu, étable, poulailler et jardin situés devant lesdits bâtiments,- du contrat de mariage passé devant Chartier, notaire à Paris, le 28 février 1753, entre maître Louis Dusoulié, conseiller du Roi en ses Conseils, président, lieutenant général civil et de police du Bailliage, siège présidial de la ville de Melun, et demoiselle Constance- Françoise-Madeleine Houdiart d'Eugay, appert les parties s'être fait donation, savoir : le premier à sa future, de la somme de 24,000 livres en deniers, et celle-ci à son futur, en cas de survie, de 12,000 livres à prendre sur tous ses biens,- du 23 mars 1753, donation par Jacques Fournier, maître apothicaire, et dame Marie Trouvé, sa femme, demeurant ensemble à Melun, place du marché au blé, au profit d'Edme-Nicolas Badenier, huissier-audiencier audit Bailliage, et à demoiselle Jeanne-Marguerite Fournier, sa femme, fille des sus-nommés, de tous les biens meubles, effets, linge, argenterie, ustensiles de ménage, ceux concernant l'apothicairerie des donateurs, drogues, marchandises, héritages, rentes, etc., le tout détaillé en un état annexé et faisant suite à l'acte susdaté,- le 16 avril suivant, maître Guillaume Dagron, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Melun, a déclaré à maître Léon Godin, notaire au même lieu, que lui et son épouse, demoiselle Julien, avaient toujours eu intention de faire du bien à la Charité des femmes de la paroisse Sainte-Apais, dont les soeurs sont non-seulement occupées à secourir les pauvres femmes malades, mais encore l'une d'elles à instruire gratuitement les jeunes filles pauvres de ladite paroisse, en leur apprenant les principes de notre sainte religion, à lire et à écrire. » Désirant accomplir cette mutuelle intention, le susnommé a fait don à l'établissement précité, de 118 livres 12 sous 6 deniers de rente, au denier 40, sur les Aides et gabelles, payables au bureau ouvert à l'Hôtel de Ville de Paris :-donation par sieur Claude-Philippe Duchange, bourgeois de Melun, à Denis-François Duchange, marchand de bois, et à demoiselle Charlotte-Justine Duchange, ses enfants, de tous les biens et héritages appartenant au donateur, consistant en une maison située à Vert-Saint-Denis, appelée La Gaillarderie, bâtiments, jardin, bois, terres labourables, etc., le tout contenant 11 arpents 21 perches, tenant du midi au chemin de Melun à Corbeil, etc.,- extrait du contrat de mariage consenti entre le sieur Marc-Antoine-André de La Haye de Launay, directeur des Aides de Crépy en Valois, et demoiselle Marie-Bertrande Thoré, fille

de maître Pierre Thoré, huissier ordinaire du Roi en sa Cour de Parlement, et de demoiselle Marie-Marthe Cance, son épouse, en présence de M. Marin Delahaye, écuyer, seigneur de Draveil, Marcenon et Beaumont, l'un des fermiers généraux de Sa Majesté, etc. (In-folio papier, 52 feuillets.)

1753

B465

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques.

Du 5 janvier 1756, donation par M. Charles Lefouin, gouverneur en titre pour le Roi, de la ville et château de Melun, et dame Edmée Hattin Du Buisson, son épouse, à Charlotte-Claude Vignot, fille de Bonaventure Vignot, tonnelier à Boissettes, et de Marguerite Jean, sa femme, de cinq livres de rente foncière due à la femme Lefouin, comme héritière de défunt Jacques Hattin Du Buisson, conseiller du Roi, substitut du procureur-général de la Cour des Aides, son père,- extrait du contrat de mariage entre Jean Pascal le jeune, maître organiste et écrivain à Rozoy, fils de Jean Pascal l'aîné, maître-charpentier, et de Marie-Jeanne Charbonnier, d'une part, et demoiselle Marie-Catherine Aubert, dotés : l'un de 500 livres, l'autre en ses droits, dont 1,500 livres en meubles,- le 21 mai 1756, Anne Thévenin, veuve de François Marlier, vigneron à Pouilly-le-Fort, paroisse de Vert-Saint-Denis, voulant donner des marques de sa reconnaissance à Jean Gelé, vigneron, et à Marie-Jeanne Potron, sa femme, pour les soins qu'ils lui ont donnés, leur a fait donation d'une maison sise audit Pouilly, lieudit le Bichot, plusieurs travées de logis au même lieu, diverses pièces d'héritages et jardins, terres, etc., avec plusieurs parties de rente,- du 29 mai 1756, contrat de mariage passé devant Le Moust de La Fosse, notaire à Melun, entre Louis Masson, concierge des prisons de cette ville, et Anne-Thomas Clignot,- du 10 juin suivant, même acte reçu par Chahuet, notaire à Nemours, passé entre Jean-François Berthier, élu en l'Élection de Nemours, et demoiselle Marie-Marguerite-Victoire Bataille, en faveur duquel mariage dame Madeleine-Charlotte Débonnaire, veuve du sieur Pachau, cousine du futur, lui a fait don de la maison qu'elle habitait, « sise audit lieu de Nemours, rue des Bouchers, traversant la rue Neuve, »-donation faite devant Jude, notaire à Paris, par Sigisbert Cavardires, suisse de nation, maître cordonnier, retiré à Fontainebleau où il demeurait, rue de la Coudre, au profit de Chust Huonder, demeurant aussi au même lieu, de 200 livres de rente, au capital de 4,000 livres, constituées au profit du donateur par messire Louis-Henri, marquis d'Aubigné, gouverneur et lieutenant général des ville, château et forteresse de Saumur,- le 12 juillet 1756, comparut devant maître Bellanger, notaire à Paris, messire Claude-Barthélemy Leseure de Chantemerle, prêtre de l'Oratoire, supérieur de la maison de Saint-Magloire, établie à Paris, grande rue du faubourg Saint-Jacques-du-Haut-Pas, qui, pour l'amitié singulière qu'il a dit porter à dame Marie-Madeleine Leseure de Chantemerle, veuve de maître Jean-Edme Mye, vivant notaire à

Nangis, lui a fait donation de plusieurs maisons situées en cette ville, de la ferme du Haut-Chaillet et de ses dépendances, louée 350 livres, de la ferme de Grand-Puits produisant 700 livres, etc., etc.,- du 14 août 1756, contrat de mariage reçu par Henri Blaise, notaire à Valence en Dauphiné, consenti entre M. Jean-Joseph Poiret, gradué en médecine, fils de sieur Joseph-Antoine Poiret, maître-apothicaire, et de demoiselle Élisabeth Hollat, habitants de la ville de Tournon en Vivarais, d'une part, et demoiselle Marie-Anne-Laurence Mottet, fille de M. Joseph Mottet, notaire royal, receveur des domaines du Roi en cette ville, et de défunte demoiselle Claudine Moulin, demeurant à Valence,- mariage consenti le 13 août 1756 devant Soyer, notaire à Fontainebleau, entre François Wèbre, suisse des appartements du Roi au même lieu, et demoiselle Élisabeth Bezard, veuve, sans enfants, de sieur Martin Berthier de Saint-Ruth,- d'une transaction sur partage entre : messire Henri-Maurice-Claude Potier, prêtre du diocèse de Soissons, demeurant à Paris, au noviciat des Jésuites, rue du Pot-de-fer, et M. Michel-Jean-Baptiste de Billy de Bussi, écuyer, ancien avocat en Parlement, conseiller au Conseil souverain de Dombes, et dame Marie-Nicole-Ursule Potier, son épouse, appert, ledit sieur abbé Potier, pour éviter toutes discussions et frais dispendieux d'un partage, et pour l'amitié qu'il porte aux sieur et dame de Billy de Bussi, il leur a fait donation de la moitié qui lui revenait dans les biens de la succession de ses parents, etc. (In-folio papier, 48 feuillets.)

1753

B466

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques établi près ce Bailliage.

Extrait du contrat de mariage passé devant : Soyer, notaire à Fontainebleau, le 25 juillet 1756, entre Claude-François Courtin, domestique de M. de Bourgmery, brigadier des armées du Roi, demeurant à Chartrettes, et Anne Varly, fille de Sébastien, vivant vigneron à Brolles, et d'Anne Julliot, lesquels se sont fait donation réciproque au survivant d'eux,- donation par sieur Daniel-François Roger de Beaulieu, bourgeois de Fontainebleau, à sieur Louis-François Petit, concierge de l'hôtel de la Chancellerie, en la même ville, et à demoiselle Catherine-Geneviève Baupin, son épouse, d'une maison sise à Samois, rue des Halles, bâtiments, cour et jardin clos de murs, avec divers héritages, etc., etc.,- du 15 février 1757, don mutuel et réciproque de tous leurs biens, consenti devant Claude Denise, notaire et tabellion du Bailliage de Noisy et du Vaudoué en Gâtinais, entre Simon-Mathurin Lantara, concierge (père du peintre de ce nom), et Françoise Le Roy, sa femme, demeurant ensemble à Nanteau-sur-Essonne,- du contrat de mariage passé devant Bontemps et Michelin, notaires à Paris, le 22 novembre 1731, entre sieur Jean de Romanet, officier du Roi et de la Reine, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, veuf, sans enfants, de demoiselle Françoise-Catherine de Buchanedure (?) -Paré,

d'une part, et demoiselle Marguerite de Bierres, veuve de maître Louis Genty, juré-crieur, stipulant pour demoiselle Madeleine Genty, leur fille, appert : ledit sieur de Romanet, avoir fait donation à cette dernière de tous les biens meubles, immeubles, acquêts, conquêts et propres qui seront trouvés lui appartenir au jour de son décès, à l'exception de 5,000 livres, et des biens que le futur époux avait « dans la paroisse Daudaille encêtre de Bayonne (sic) » (Est-ce Audaille, enceinte de Bayonne ?),- du 22 octobre 1735, contrat de mariage passé devant Gueslin, tabellion, garde-notes royal héréditaire dans l'étendue de la ville et terre d'Avesnes, du ressort de nosseigneurs du Parlement de Flandres, établi à Douay, entre messire Charles de Baux, écuyer, seigneur de Saint-Georges, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Mortagne, et demoiselle Marie-Josèphe Beugniers, assistée de Jacqueline Philippine Hal____, sa mère,- du contrat de mariage passé devant Mercier, notaire royal à Donnemarie en Montois, le 22 mars 1757, entre messire Louis-René- Emmanuel Du Roux, chevalier, seigneur marquis de Sigy, et mademoiselle Marguerite-Avoye des Roches-Herpin de Bois-Boudran, a été extrait ce qui suit : « En faveur du futur mariage, et pour donner des preuves de l'amitié que haut et puissant seigneur messire François des Roches-Herpin, chevalier non profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, seigneur du Coudray-Herpin, demeurant en ce lieu, paroisse de Luçay-le-Captif en Berri, porte à la demoiselle future épouse, sa nièce, » il lui a fait, en avancement d'hoirie sur sa succession, donation des terres de Cernuise et de La Madeleine, paroisse de Rampillon en Brie, à la charge, notamment, de 300 livres de pension viagère au profit de messire Louis des Roches-Herpin, chevalier profès dudit ordre, capitaine commandant le vaisseau Le Saint-Antoine, « jusqu'à ce que ledit seigneur, oncle de la future épouse, soit reçu en commanderie, » etc.,- du 25 juillet 1757, contrat de mariage passé devant maître de Savigny, notaire à Paris, entre maître Jean-André Éïcher de Rivière, contrôleur et receveur des Aides à Fontainebleau, fils du sieur Jean Éïcher de Rivière, marchand de draps à Lyon, et de dame Fleurie Ronnée, son épouse, d'une part, et demoiselle Julienne-Michelle Messant, fille de sieur Jean Messant, marchand à Laval, et de dame Anne Morin, assistés, savoir : le futur, de maître Georges Éïcher de Rivière, notaire à Melun, son frère, de dame Marie-Angélique Solignon, veuve d'Antoine de La Gardette, vivant bourgeois de Paris, belle-mère du sieur de Rivière, notaire, du sieur Éïcher de Rivière, étudiant, et de demoiselle Françoise Éïcher de Rivière, sa soeur, neveu et nièce dudit sieur futur époux, d'Etienne-Michel Bouret, écuyer, l'un des fermiers généraux de Sa Majesté, d'André-Gabriel Le Subtil, aussi écuyer, seigneur de Boisemont, et de dame Charlotte d'Esquidy, son épouse, et de dame Catherine-Suzanne Josset, veuve de maître Charles Gaulard, procureur en la Chambre des Comptes, etc., etc. (In-folio papier, 46 feuillets.)

1753

B467

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques.

Extrait du contrat de mariage passé devant Éicher de Rivière, notaire au Châtelet de Melun, entre André Gallet, terrassier à Saint-Port, et Marie Janicot, chacun en leurs droits,- du 10 février 1758, comparution devant Barthélemy Miger, notaire royal à Milly en Gâtinais, du sieur Simon Le Comte, manouvrier à Oncy, qui, attendu ses indispositions et le peu de revenu qu'il possède, étant d'ailleurs hors d'état de vaquer à aucuns travaux pour subsister, et reconnaissant la bienveillance et l'amitié que lui ont toujours témoigné Alexandre Thibault, marchand audit Milly, et Marie Chachignon, sa femme, il leur a fait donation de tous ses biens immeubles évalués à la somme de 771 livres 10 sous,- le 5 septembre 1757, s'est présenté devant Denis Chevrier, notaire-tabellion de la Prévôté de Féricy, pour les trésorier, chantre et chanoines du chapitre de la Sainte-Chapelle royale du palais, à Paris, seigneurs dudit Féricy, messire Jean-Baptiste Hérice, docteur en théologie, curé de Féricy, qui a déclaré faire donation viagère à demoiselle Marie Manivaux, d'une chambre, au second étage, et d'un cabinet meublés de lits, tapisserie, foyer et autres effets, dépendant d'une maison appartenant au donateur, sise à Fontainebleau, rue de la Coudre, où pendait ci-devant pour enseigne L'Image Saint-Antoine,- du contrat de mariage passé devant Vatry, notaire à Paris, le 18 janvier 1758, entre messire Paul-Antoine Sanguin, chevalier, ancien commandant de bataillon au régiment Lyonnais, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant à Fontaine-le-Port en Brie, et demoiselle Barbe-Catherine-Antoinette de Marle, fille de messire François-Auguste de Marle, chevalier, seigneur de La Martinière, ancien capitaine de milice au bataillon de Corbeil, et de dame Barbe-Perrette Thoinier(?) appert que les futurs époux, pour la singulière affection qu'ils avaient l'un pour l'autre, se sont fait mutuellement donation de tous les biens meubles et immeubles qui se trouveront appartenir au prédécédé le jour de sa mort,- extrait du contrat de mariage reçu par Macquet, notaire à Paris, le 17 février 1751, consenti entre messire Jean-Baptiste-Joseph Langlois de La Fortelle, chevalier, conseiller au Parlement de Paris et président en la Chambre des Comptes, en survivance du sieur président de La Fortelle, son père, marié en premières noces à dame Geneviève-Sophie Cherré, d'une part, et demoiselle Marie-Louise-Catherine-Alexandre de Faoucq, fille de dame Marie-Geneviève de Boran de Chantilly et de feu haut et puissant seigneur messire Raphaël de Faoucq, chevalier, marquis de Rochefort, seigneur de Jucoville, La Cambe, Nehou, Chonquet, etc., colonel garde-côtes en Normandie, au département de Grandcamp. En considération du mariage dont il s'agit, M. le président de La Fortelle et messire Pierre Langlois de La Fortelle, prêtre, docteur de la société de Sorbonne, chevalier, conseiller du Roi au Parlement de Paris et Grand'Chambre d'icelui, ont donné au futur époux, leur fils et neveu, en toute propriété, la terre et seigneurie de La Fortelle, située en Brie, sans en rien excepter,- du

12 juillet 1758, acceptation de donation, révocation, ratification, approbation, confirmation, etc., décrites en l'acte par sieur Jacques-Thomas Desrues de Bondreville, bourgeois de Boissettes, et demoiselle Françoise Durié de Hétancourt, son épouse, d'une part, et sieur Claude-Nicolas Desrues de Bondreville, receveur des Aides à Blandy,- du 23 janvier 1758, donation par M. Louis d'Hacqueville, écuyer, demeurant à Chartrettes, près Melun, au profit de demoiselle Marie- Thérèse-Josèphe d'Hacqueville, sa nièce, âgée de treize ans et demi, « fille de sieur Jean-Philippe d'Hacqueville, naturel françois, ayant été baptisé en la paroisse Saint- Jean et Saint-Marc, diocèse de Strasbourg, alors marchand orphèvre à Vienne en Autriche, et de demoiselle Marie-Anne Hartel, son épouse, mais ladite demoiselle d'Hacqueville, mineure, naturalisée françoise, suivant les lettres que Sa Majesté lui a accordées au mois de novembre 1757, » etc. (In-folio papier, 48 feuillets.)

1753

B463

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques, etc.

Du 6 janvier 1754, donation faite devant Thibault, notaire, garde-notes héréditaire, tabellion, garde scel en la ville, Bailliage, siège royal et ancien ressort de Montereau-faut-Yonne, par Maurice Simeau, charretier, demeurant à La Mare-Guillemot, paroisse de Laval-Saint-Germain, au profit de Julienne, Nicolas et Madeleine Perthuis, ses neveu et nièces, enfants de Nicolas Perthuis et de Marie-Julienne Simeau, d'une maison située au lieudit le Clos-de-l'Église, paroisse de Forges, vacherie, cour et puits communs avec Joseph Bienvenu,- extrait du contrat de mariage reçu par : Lepeudry, notaire en la Prévôté de Champeaux, le 10 janvier 1752, passé entre Henri Bodson, serrurier, natif de Linay, diocèse de Verdun, près Carignan (Ardennes), fils de Pierre Bodson, laboureur audit lieu, et de Marie Dumont, sa femme, d'une part, et Anne Gauthier, veuve en dernières noces de Pierre Dumesnil, qui ont apporté en dot : l'un 600 livres, l'autre 427 livres 14 sous,- Jussot, notaire à Paris, le 13 novembre 1753, entre sieur Jacques-Nicolas Faure, marchand épiciier à Paris, rue Saint-Antoine, et demoiselle Françoise-Marguerite Château, fille de maître Denis-Louis Château, procureur du Roi au Grenier à sel de Brie, et de Marie-Françoise Lesourt. En considération de ce mariage demoiselle Jeanne-Louise-Marie-Martine Lesourt, épouse de maître Jean Le Roy, conseiller du Roi au Bailliage de Nemours, maire perpétuel de cette ville, a fait donation à la future épouse, sa nièce, d'une somme de 12,000 livres à prendre sur ses biens propres,- le 22 juillet 1733, sous l'autorité de noble homme Jacques Trumeau Du Clos, avocat en Parlement, président, juge civil et criminel du Grenier à sel de Malesherbes, maire ancien et alternatif de la ville de Milly en Gâtinais, bailli, juge ordinaire civil, criminel et de police de cette ville, Pierre Hourry, notaire au même lieu, a reçu de dame Barbe-Thérèse Courtois, veuve de sieur Nicolas Tremont, vivant maître

d'hôtel de M. le marquis de Laumari, l'acte d'abandon, aux ci-après nommés, des arrérages et accroissements de 24 livres de rente viagère constituée par les sieurs prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris, sur la 5e tontine, 13e classe, 4e subdivision, au profit de la comparante et de son défunt mari, sur la tête de Marie-Catherine Guillaume, alors fille mineure et plus tard devenue l'épouse de Bernard Labori, sieur Du Clos, concierge du château de Laumari en Périgord, en faveur desquels l'abandon précité a été fait,- état des effets et argent comptant donnés par demoiselle Marguerite Picard, veuve du sieur Simon-Pierre Filleau, huissier à cheval au Châtelet de Melun, à demoiselle Louise-Marguerite et Marie-Anne-Simonne Filleau, veuve de Louis Mansard, entrepreneur de bâtiments à Chaumes, filles de la donatrice,- extrait du contrat de mariage passé le 17 septembre 1753, devant Jarry, notaire à Paris, entre sieur Antoine-Eloy Ragon, ancien lieutenant au bataillon de Sainte-Maxence, demeurant à Saint-Mammès, et demoiselle Victoire-Angélique de Blois, fille de Théodore Fabien de Blois, écuyer, seigneur, en partie, de Frécy, et de Marie-Scolastique Thomas,- le 17 août 1754, a comparu devant maître Laidegivre (Laideguive?), notaire à Paris, haute et puissante dame Geneviève-Charlotte d'Argouges de Ranes, veuve de haut et puissant seigneur messire Pierre Éon de La Baronnie, chevalier, comte de Cély, seigneur de Soisy, Saint-Germain (sur Ecole), président en la Chambre des Comptes à Paris, laquelle a fait donation en avancement d'hoirie, à messire Eon de La Baronnie, chevalier, comte de Cély, seigneur des Fontaines, Nainville, etc., demeurant à Baveux, et Jérôme-Laurent Eon de La Baronnie de Soisy, chevalier, brigadier des armées du Roi, savoir : une maison dite l'hôtel de Chavigny et quatre autres maisons s'entretenant, sises à Paris, rue d'Enfer, des terres et seigneuries de Cély, Saint-Germain et fiefs en dépendant, unis et érigés en comté, avec toutes leurs appartenances et dépendances. (In-folio papier, 50 feuillets.)

1754

B464

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques.

Du contrat de mariage passé devant : Beaunier, notaire au Châtelet de Melun, le 2 février 1755, entre Michel-Antoine Rousseau, maître en chirurgie à Chaumes, et demoiselle Marie-Madeleine Dutemple, demeurant à Beauvoir, fille de sieur Gilles-François Dutemple, officier du Roi, et de dame Maria, alors sa veuve, appert que les futurs se sont fait donation réciproque de tous les biens meubles et effets, dettes actives et conquets de leur communauté qui se trouveront appartenir au prédécédé,- Andrieu, notaire au Châtelet de Paris, le 3 avril 1752, entre Étienne-François Nioclie Du Coudreau, écuyer, chevalier de Saint-Louis, brigadier des mousquetaires du Roi de la seconde compagnie, et dame Angélique-Anne Lefébure des Bouleaux, veuve sans enfants du sieur François Dieupart, a été extrait ce qui suit : « Il est

expressément convenu qu'il n'y aura aucune communauté entre les sieur et dame futurs époux, des biens généralement quelconques qui leur appartiennent et pourront leur appartenir, de quelque nature que ce soit, etc., »-Bercher, notaire royal à Fontainebleau, le 8 décembre 1753, entre Louis Ratault, marchand épicier au même lieu, fils de Jean, de même état à Paris, et de demoiselle Marie-Thérèse Prévost, son épouse, d'une part, et demoiselle Guillemette-Thérèse Montgé, fille de Michel Montgé, capitaine de vaisseau à Saint-Malo, et de demoiselle Hélène Millée de Maison-Neuve, son épouse, appert que mademoiselle Madeleine Montgé, tante de la future, lui a fait don d'une action de la compagnie des Indes, de la valeur de 2.000 livres,- du 2 mars 1750, testament de sieur André Ravoisier, jardinier du Roi à Fontainebleau, reçu par Edme Jubin, notaire et tabellion royal ès paroisses de Villecerf, Montarlot, Dormelles et leurs dépendances, branches du tabellionnage royal de Moret,- extrait du contrat de mariage reçu par Duval, notaire à Paris, le 29 septembre 1753, passé entre messire Charles-Paul de Bonneval, chevalier, seigneur de Chanlambre (paroisse de Buno en Gâtinais), ancien officier d'infanterie, et demoiselle Anne-Claude Mouton, fille de Nicolas Mouton, écuyer, ancien lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, et de demoiselle Anne Beausse,- liquidation et donation passée devant Blossier, notaire du Roi et de Cour en la Prévôté de l'hotel de sa Majesté et Grande Prévôté de France, le 17 janvier 1755, entre Pierre-Gilles Paulmier, officier du cordeau du Roi, demeurant à Versailles, Christophe Paulmier, marchand, bourgeois de Versailles, fondé de pouvoir de Nicolas Paulmier, maître d'hôtel de S. E. le comte de Haslong, ministre plénipotentiaire de S. A. ___ de Bavière, à Londres, Pierre Laffaux, délivreur à la Ménagerie du Roi, et demoiselle Françoise Paulmier, son épouse, demeurant à ladite ménagerie, dans le parc de Versailles, etc. (In-folio papier, 42 feuillets.)

1755

B468

Enregistrement de donation entre-vifs, au bureau des insinuations laïques établi près ce bailliage.

Extrait du contrat de mariage reçu par : Besnard, notaire à Melun, le 8 juillet 1742, délivré par Delacourtie, son successeur, entre Simon Roger, jardinier au château de Livry, et Anne Bertineau (Bertignault), veuve de Jean Fumée,- Clément, notaire à Paris, le 17 janvier 1759, entre François Petit, exempt de la maréchaussée à Chaumes en Brie, coutume de Melun, et demoiselle Marie-Anne Hudry, qui ont apporté en dot : l'un 225 livres de rentes, tant foncières que constituées, au principal de 4,500 livres, plus une somme de 6.000 livres, l'autre 2,000 livres d'une part, 33 livres de rente foncière, 1,000 livres due à ladite Marie-Anne Hudry par Marie Gault, sa mère, etc.,- 20 septembre 1756, testament de dame Marie-Élisabeth de Clèves, veuve de M. Pierre Nolasque-Couvay, seigneur de Bernay, vivant conseiller-secrétaire du Roi, maison,

couronne de France et de ses finances, chevalier de l'ordre du Christ, gouverneur de Rozoy en Brie, demeurant à Paris, en sa maison sise Vieille rue du Temple, « trouvée étendue en son fauteuil, près la cheminée de la salle de compagnie, au 1er étage, ayant vue et de plain-pied sur le jardin en terrasse de sadite maison, » etc. Partage des biens de la testatrice en faveur de ses petits-fils, enfants de la dame sa fille, épouse de M. de Crillon, maréchal de camp, savoir : à l'aîné, la maison précitée, estimée 100.000 livres, une autre petite maison située aussi à Paris, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, d'une valeur de 20,000 livres, etc., etc., et au puîné desdits deux enfants, le château, terre et seigneurie de Bernay, dont la testatrice a fait l'acquisition de son chef et qu'elle a prisés par arrangement et convenance, sur le pied de 206.000 livres, etc.,- extrait du contrat de mariage passé devant Lemot, notaire royal à Pont-sur-Seine, le 5 février 1759, entre maître Jean-Claude Oudot, docteur en médecine à Nangis, fils de Claude Oudot, prévôt des Monnaies de Franche-Comté, résidant à Besançon, et de demoiselle Marguerite Bernardet, sa femme, d'une part, et demoiselle Charlotte-Henriette-Érade Jobilet des Marets, veuve de maître Paul-Claude Laurenceau, avocat en Parlement, bailli de Villenauxe, stipulant pour demoiselle Marie-Henriette-Victoire Laurenceau, sa fille. En considération de ce mariage est intervenu messire Jean-Pierre Oudot, curé de la Croix en Brie, qui a déclaré faire don au futur époux, son frère, d'une rente de 112 livres 10 sous, au principal de 2,250 livres, etc.,- donation par : Claude Chevalier, compagnon de rivière, et Marie Denis, sa femme, demeurant à Melun, paroisse Saint- Ambroise, au profit de Madeleine Gonnin, couturière pour hommes, âgée de dix-huit à dix-neuf ans, fille de Pierre Gonnin, aussi compagnon de rivière à Corbeil, et nièce de la donatrice, de tous les meubles et effets appartenant aux sieur et dame Chevalier, garnissant les lieux occupés par eux. Cette donation a été faite en raison de la bonne et sincère amitié qu'ils portaient à leur nièce, et aussi pour la récompenser des services qu'elle leur avait rendus en les secourant des gains de son travail, etc.,- maître Jean-Claude Ythier, lieutenant général honoraire au bailliage et siège présidial de Provins, au sieur Louis-Denis Saulsoy, bourgeois du lieu, des deux tiers d'une ferme située aux Verrines, paroisse de Lizines, bâtiments, terres, prés et héritages en dépendant, le tout loué 600 livres, et à maître Louis Bertin, avocat en Parlement, et à dame Louise Mitantier, son épouse, l'autre tiers de ladite ferme,- Jean-Baptiste Moulin, concierge de la louverie du Roi à Fontainebleau, alors logé au château des Tuileries, dans l'appartement occupé par le sieur Mary, premier commis de la guerre, à demoiselle Marie Léonard, sa petite cousine, d'une rente perpétuelle de 50 livres, sur le pied du denier quarante, assignée sur les Aides et gabelles, plus, de trois autres parties de rentes désignées en la donation, etc. (In-folio papier, 47 feuillets.)

1759

B469

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques établi près cette juridiction.

Du 10 août 1759, acte passé sous l'autorité de M. Alexandre de Ségur, chevalier, seigneur de Franc-Beigle, Saint-Eujard, La Tour-Lafitte. Paulliac, Taste, Quéprac, etc., conseiller du Roi en ses Conseils, prévôt de la ville, prévôté et vicomté de Paris, conservateur des privilèges royaux de l'Université de la même ville, devant maître Étienne-Claude Bessonnet, notaire au Châtelet, par messire Sébastien-François-Ange Le Normand de Mesy, conseiller d'État, intendant général de la marine et des colonies, qui, pour donner à messire Pierre-Alphonse Le Normand de Mesy, son frère, cleric tonsuré du diocèse d'Ypres, demeurant ensemble en ladite ville de Paris, rue Saint-Dominique, quartier Saint-Germain, lui a fait abandon de l'usufruit des terres, fiefs et seigneuries de La Boullaye, Villemarie, Chantemerle et dépendances,- extrait du contrat de mariage passé devant Pron, notaire à Fontainebleau, le 20 mai 1756, entre maître Pierre Boisse, procureur ès sièges royaux de cette ville, et demoiselle Jeanne-Jacques Marolat, le premier ayant en dot 1,000 livres, et la seconde 7,000 livres,- du 3 février 1760, donations faites devant le notaire résidant à Rozoy, par M. Claude-Louis Biberon de Champrenard, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Tu___-infanterie, et demoiselle Élisabeth Biberon Du Maupas, frère et soeur, demeurant ensemble audit Rozoy, « lesquels voulant se donner des preuves de l'amitié réciproque qu'ils se portoient et procurer au survivant d'eux les moyens de vivre plus aisément et commodément, se sont fait donation réciproque etc. de tous les biens meubles et immeubles de telle nature qu'ils puissent être, » suivent les états de ces biens,- le 21 mars 1760 a comparu devant maître Éicher de Rivière, notaire à Melun, M. Théodore-Fabien de Blois, écuyer, demeurant au même lieu, qui, voulant donner des marques de son amitié à dame Victoire-Angélique de Blois, sa fille unique, femme du sieur Antoine-Éloy Ragon, ancien lieutenant au bataillon de Saint-Menain, lui a fait abandon de diverses parties de rentes, notamment de 50 livres à prendre sur héritages situés à Courceaux, suivant bail fait devant Métivier, tabellion au bailliage de Tresnel (Trainel), par le donateur, à Jacques Martinet, maréchal, et à Élisabeth Andouiller, sa femme, demeurant ensemble en ce lieu de Courceaux, paroisse de Montereau-sur-le-Jard,- du contrat de mariage passé devant Vanin, notaire à Paris, le 14 janvier 1755, entre messire Gabriel Thiboust des Aunois, ci-devant page de S. A. S. Mgr le duc d'Orléans, premier prince du sang, et alors lieutenant dans un régiment d'infanterie, fils de messire Claude Thiboust de Berry, comte des Aunois et de Novois, et de dame Marie-Edmée de Biancourt de Pointrincour, son épouse, d'une part, et demoiselle Charlotte-Louise-Agathe Thiboust de Berry de La Chapelle, fille de messire Louis-Auguste Thiboust de Berry, chevalier, seigneur comte de La Chapelle-Thiboust- de-Berry, et de dame Marguerite-Charlotte Lepitre de La Grand-Cour, appert les futurs, s'être fait donation au survivant, de l'usufruit de tous les biens meubles,

immeubles, acquêts, conquêts immeubles qui se trouveront appartenir au premier mourant, etc.,- du 20 juin 1760, donation réciproque passée devant Alexandre-Léon Godin, notaire à Melun, entre M. Charles Lefouin, seigneur de Beauvoir, gouverneur des ville et château de Melun, et dame Edmée-Marguerite Hattin Du Buisson, son épouse,- donation par dame Françoise-Hyacinthe Le Comte, veuve de messire Antoine de Guy, vivant chevalier, lieutenant-colonel du régiment de Bourbon-cavalerie, demeurant à Rozoy en Brie, au profit de dame Marie-Jeanne- Françoise de Guy, sa fille, veuve de messire Joseph de Puibusque-Saint-Padoue, chevalier, ancien exempt des gardes du Corps du Roi, mestre de camp de cavalerie, des meubles et effets étant alors en la maison habitée par la donatrice, estimés 1,064 livres 10 sous, plus de diverses parties de rentes montant au total à 3.073 livres 6 sous 8 deniers. (In-folio papier, 46 feuillets.)

1760

B470

Insinuations des donations entre-vifs, faites au greffe, conformément aux Ordonnance et Déclaration du Roi données à Versailles, le 17 février 1731.

Donation par dame Catherine Éverard, veuve du sieur Léon Colinet, vivant marchand à Bray-sur- Seine, au profit de maître Joseph Morin, procureur aux sièges royaux de Provins,- contrat de mariage passé devant Boisset, notaire royal de la ville de Montélimart, entre noble Valérien de Girard, ancien capitaine dans le régiment de Bohan-Rochefort, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, originaire et habitant de la ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux, et mademoiselle Marie- Jeanne de Saint-Féréol, née au Pont-de-Barret, fille légitime de messire Louis-René de Saint-Féréol, chevalier, baron seigneur de Saint-Pons, de Bazan, du Pont-de-Barret et autres lieux, et de dame Jeanne-Catherine de Biberon,- donation par haut et puissant seigneur Henri- Louis d'Argouges, chevalier, marquis de La Chapelle-la- Reine, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur d'Avesnes, « lequel désirant que son marquisat de La Chapelle et sa terre d'Achères, qui ont toujours fait un partage de cadet dans sa Maison, soient conservés en leur entier, » et voulant en même temps témoigner toute son amitié à haut et puissant seigneur Michel-Pierre-François, comte d'Argouges, son neveu, chevalier, brigadier des armées du Roi, capitaine-lieutenant de la compagnie des Gens d'armes de Bourgogne, lui a donné et donne, premièrement : le marquisat de La Chapelle-la-Reine comprenant la paroisse de ce lieu, et celles de Villiers-sous-Grès et Achères, ensemble les biens et héritages situés au territoire de Meun, etc.,- contrat de mariage de François Rondeau, maître de la poste de Fontainebleau, et de demoiselle Marguerite-Thérèse Pajon,- donation par Françoise Lemoine, fille majeure, demeurant à Saint-Leu. paroisse de Cesson, à sieur Nicolas Dutertre, régisseur de la ferme dudit Saint-Leu, de tous les droits successifs mobiliers et immobiliers appartenant à la

donatrice,- contrat de mariage de François Petit, ancien officier de cavalerie, exempt de la maréchaussée, demeurant à Chaumes, et de demoiselle Jeanne- Roussel, fille de défunt maître Pierre Roussel, doyen des avocats au Châtelet de Melun,- donation par messire Jean-Baptiste Picot, prêtre, curé de la paroisse Saint-Nicolas du Plessis-feu-Aussoux, au profit de la fabrique du lieu, de 100 livres de rente, au principal de 2,000 livres, afin d'attirer, dans la suite, des sujets capables de remplir la place de maître d'école, tant pour assister le curé à l'administration des sacrements, qu'à l'église pour la célébration de l'office divin, et aux habitants pour l'instruction de leurs enfants, cette place de maître d'école ayant été presque toujours vacante depuis plus de 47 ans que le donateur remplissait ses fonctions de curé dans ladite paroisse, faute par elle de pouvoir payer les gages d'un bon maître, etc. (In-folio papier, 39 feuillets écrits.)

1761

B471

Insinuations des donations entre-vifs, faites au greffe, conformément aux Ordonnance et Déclaration du Roi données à Versailles, le 17 février 1731.

Extrait du contrat de mariage de Claude-Nicolas Des Rues de Bondreville, employé dans les fermes du Roi, demeurant à Blandy, et demoiselle Hélène Chevard, fille majeure,- insinuation du contrat de mariage passé devant Delaleu, notaire à Paris, le 13 avril 1760, entre maître Joseph-Hubert Dubois-Fréminet, conseiller du Roi, contrôleur des rentes de l'Hôtel de Ville, lieutenant en second de la capitainerie royale de Fontainebleau, et demoiselle Marie-Anne-Catherine Marchand,- vente de biens et héritages déclarés en l'acte, faite par Julienne Garnier, veuve de Jacques Vincent, vivant berger, au profit de Henri Héroux, marchand, et Julienne Vincent, sa femme, demeurant tous à Rubreau, paroisse de la Grande-Paroisse, à la charge, notamment, de nourrir, loger, chauffer et éclairer la venderesse, tant en santé que maladie, et l'entretenir de vêtements suivant son état,- contrat de mariage de maître François Ravault, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Melun et grènetier au grenier à sel de la même ville, et de demoiselle Claude-Julie Le Roy, qui se sont fait donation réciproque de tous leurs biens, meubles, acquêts et conquêts, immeubles propres et autres, qui se trouveront appartenir au premier mourant,- donation faite par demoiselle Marguerite Nicot de Pavillon, fille majeure usant et jouissant de ses droits, demeurant à Marlotte, paroisse de Bourron, laquelle, attendu ses indispositions et les maladies continuelles dont elle est journellement assiégée, reconnaissant la bienveillance et l'amitié que lui porte le sieur André Girard, plombier du Roi à Fontainebleau, lui a abandonné tous ses biens immeubles assis à Marlotte, Jacquerville et Montigny, sans en rien réserver, sinon les meubles de sa chambre, que la donatrice désire conserver sa vie durant, etc. (In-folio papier, 51 feuillets.)

1762

B472

Insinuations des donations entre-vifs, faites au greffe, conformément aux Ordonnance et Déclaration du Roi données à Versailles, le 17 février 1731.

Insinuation du contrat de mariage passé entre maître Guillaume-André Mesnidrieux, bachelier en droit, demeurant à Paris, rue de Bièvre, plus tard avocat en Parlement, président de l'Élection de Montereau, et demoiselle Marie-Catherine Barbasan, en faveur desquels M. Étienne Chineau, conseiller du Roi, président, lieutenant général civil, criminel et de police, commissaire enquêteur et examinateur au Bailliage et siège royal dudit Montereau, et dame Marie-Catherine Hément son épouse, ont fait donation de tous leurs biens corporels et incorporels présents et à venir,- donation reçue par Nicolas Mercier, notaire au Châtelet de Melun, à la résidence, de Donnemarie en Montois, faite par Roch Bourgeois, vigneron à Thénisy, paroisse de cette dite ville de Donnemarie, au profit de Claude Bourgeois, son frère, et d'Anne Benou, femme de ce dernier,- contrat de mariage d'entre sieur Michel Goussier, maître sculpteur à Paris, y demeurant rue du faubourg Saint-Denis, et demoiselle Suzanne Guérin, fille majeure, à laquelle dame Marie-Thérèse Maillet, épouse non commune en biens de maître Pierre Thoré, ancien huissier ordinaire du Roi en sa Cour du Parlement de Paris, demeurant à Melun, et de présent en leur maison de campagne, a donné à la future épouse la somme de 6,000 livres une fois payée, à prendre sur tous ses biens,- donation par : maître Guillaume Dagon, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Melun, en faveur de maître Claude-Jean Cadot, aussi conseiller du Roi et procureur de Sa Majesté en ladite Élection, et de dame Anne Dagon, son épouse, seule héritière de demoiselle Louise Julien, sa mère, à son décès épouse dudit sieur Dagon,- demoiselle Jeanne-Julienne Baron, demeurant à Chaumes, au profit de sieur Nicolas Foix, maître chirurgien, et Jeanne-Françoise Baron, sa femme, soeur consanguine de la donatrice, de tous les biens à celle-ci appartenant et désignés en l'acte,- insinuation d'un contrat de mariage passé devant Laleu, notaire à Paris, le 30 mars 1761, entre M. Jean-François Lallié, ingénieur du Roi, résidant à Lyon, et demoiselle Pélagie Marchand, fille majeure,- donation par demoiselle Marie-Marguerite Lebrun, demeurant à Melun, née en la paroisse de la Madeleine, à Troyes en Champagne, au profit de M. Mathieu de Mauroy, son neveu, écuyer, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine d'infanterie au bataillon de Troyes, demeurant ordinairement à sa terre de Montchevreuil,- insinuation, par extrait, du contrat de mariage passé entre messire Marie-Armand Dupont, écuyer, sieur de Compiègne, ancien capitaine dans le régiment de Cambresis, et demoiselle Anne-Françoise Cherrier, dame de Boissy, etc. (In-folio papier, 51 feuillets.)

1763

B473

Insinuations des donations entre-vifs, faites au greffe, conformément aux Ordonnance et Déclaration du Roi données à Versailles, le 17 février 1731.

Donation par sieur Pierre Tureau, apothicaire du Roi et dame Catherine-Charlotte Cavière, son épouse, au profit de demoiselle Anne Cassabois, fille majeure, marchande mercière privilégiée à Paris, et autres, d'une maison sise à Boissettes, près Melun, consistant en un grand corps de logis, cour sablée, jardin potager et verger étant ensuite, basse-cour, maison de vigneron, etc., le tout tenant d'un part à la ruelle Cochet, d'autre et d'un bout à la grande rue, avec tous les meubles meublants, ustensiles de ménage, argenterie, linge, etc., etc.,- extrait du contrat de mariage de Louis Léger, hôtelier à Fontainebleau, et Marie-Suzanne Girardière, fille mineure de Pierre Girardière, marchand boulanger à Melun, et de Marie-Michelle La Roche,- abandon fait par Madeleine Vidie, veuve de Jean Montmarché, vivant manouvrier à Moigny, au profit d'Alexandre-Antoine Paquet de Loide, écuyer, officier vétérinaire des troupes de Sa Majesté, demeurant à l'Hôtel royal des Invalides à Paris, d'une maison et bâtiments sis à Malécot, paroisse de Joigny, avec 6 arpents où environ de terre, bois, courtils et prés proche et tenant, presque de toutes parts, à ladite maison, et autres héritages désignés en l'acte,- contrat de mariage de Jean Pascal, organiste à Rozoy en Brie, et de demoiselle Marguerite Aujard, ouvrière en dentelles,- donation réciproque entre Jean Hautefeuiille, laboureur et fermier à Montereau-sur-le-Jard, et Marie-Jeanne Guillaume, son épouse,- contrat de mariage passé entre : Didier Trousaint, ancien domestique de feu M. Veullane, lieutenant-colonel du régiment de Hainault, et Marie-Jeanne La Gravoire, veuve de Jacques Cornillet, vivant maître d'école à Vaux-le-Pénil,- Jean Damidolle, maître d'hôtel de M. le comte de Laval-Montmorency, et demoiselle Madeleine-Sophie Brochausen, première demoiselle pour le service de madame la comtesse de Laval,- donation par maître Pierre- Jean-Baptiste Saulsoy, prêtre, bachelier en théologie, ancien curé de la paroisse Saint-Quiriace de Provins, « lequel pour la singulière amitié et estime qu'il porte à M. Louis- Denis Saulsoy, son neveu, conseiller du Roi, élu en l'Élection dudit Provins, » lui a fait abandon de la moitié au total, d'une ferme sise à Rampillon, Bailliage de Melun, bâtiments, clos, jardins, accoints, terres labourables, prés, lisières de bois, plantation, etc.,- contrat de mariage passé devant Lebrun, notaire à Rozoy, entre maître Pierre Le Carpentier, procureur en la prévôté du lieu et huissier à cheval au Châtelet de Paris, et demoiselle Anne-Geneviève Frémin, fille mineure de maître François-René Frémin, conseiller et procureur du Roi en l'Élection de Rozoy, etc. (In-folio papier, 47 feuillets.)

1764

B474

Insinuations des donations entre-vifs, faites au greffe, conformément aux Ordonnance et Déclaration du Roi données à Versailles, le 17 février 1731.

Extrait du contrat de mariage consenti par sieur Jean Baugé, huissier à cheval au Châtelet de Paris, et demoiselle Rose Charpillon, majeure, à Donnemarie, ledit contrat de mariage portant donation pure et simple entre les futurs époux,- donation réciproque de tous leurs biens, faite par demoiselles Marie-Anne et Madeleine Hue, filles majeures demeurant à Fontainebleau,- vente par les héritiers Colleau au profit du sieur Antoine La Vigne, laboureur à la ferme seigneuriale de Cossigny, près Brie-Comte-Robert, et Marie Dugué, sa femme, d'une ferme située à Pecqueux, appelée La Faisanderie, avec ses bâtiments, cour et jardin, clos, accoints et « pré-cloture, » plus dans les terres labourables, prés et pâtures, bois et remises y annexés,- abandon fait par dame Julienne Tinton, veuve de Jean Blair, serrurier à Melun, y demeurant faubourg Saint-Liesne, dans une maison appartenant aux Récollets de cette ville, au profit de Louise Blair, sa fille, en considération des services que celle-ci a rendu et rend journellement à sa mère qui, sans son secours ne pourrait subsister, « son âge ne lui permettant plus de faire ce qu'elle faisait autrefois, » pourquoi voulant l'en récompenser, ladite dame Blair, lui a fait don des meubles, ustensiles de ménage, linge et autres effets, plus portion d'une maison sise à Melun, place Saint-Jean, près le pavé Saint-Liesne, et sur la rue allant au moulin de Poignet,- donation par Adrien Dubois, ancien berger au service de la veuve Thuin, laboureuse à Sivry, actuellement à Melun, sans condition ni demeure, âgé de cinquante-six ans, né à Paris, paroisse Saint-Eustache, lequel a reconnu avoir donné à l'Hôtel-Dieu et hôpital Saint-Jacques de Melun, ce accepté par MM. les directeurs du bureau de l'établissement, la somme de 3,000 livres procédant de ses gains et épargnes, à la condition d'être nourri, logé, chauffé, etc., « et lui sera fourni autant qu'il sera en bonne santé une bouteille de vin, au fur et par un même jour, le tout aux frais de l'Hôtel-Dieu, jusqu'à son décès, »-extrait du contrat de mariage de Louis Jarrissard, garde-moulin, et de Geneviève Germain, meunière au moulin de Notre-Dame situé à Melun, sur la rivière de Seine,- donation par Marguerite Pauly, fille majeure, à Jean Pauly, son frère, jardinier et Marie-Anne Lemièrre, sa femme, demeurant tous trois à Changy, paroisse d'Avon, des bâtiments et héritages désignés en l'acte,- extrait du contrat de mariage passé entre Pierre de Jossand, chevalier, ancien officier au régiment du Roi. et dame Marie Dumay, veuve de Louis-Nicolas de Jossand, chevalier, seigneur d'Argenvilliers, demeurant tous deux à Paris, rue Beaubourg, paroisse Saint-Méry,- contrat de mariage entre sieur Jérôme-Charles Garnot, capitaine du château de Villars, et demoiselle Agathe Bienvenu, fille mineure,- donation consentie par dame Edmée-Marguerite-Hélène Du Buisson, veuve de messire Charles Le Fouin, seigneur d'Arcy en Brie, gouverneur pour le Roi, des ville et château de Melun, demeurant au village de Boissettes, près Melun, au profit de dame Marie- Louise Trousseville, épouse de M. Antoine Froment, conseiller du Roi, lieutenant en l'Élection de Paris, sa cousine issue de germains,- don de 6,000 livres fait par dame

Jeanne-Marguerite Le Brun, veuve de Jean-Baptiste Lorient, vivant marchand hôtelier à Nangis, au profit de l'Hôtel- Dieu de Provins, ce accepté par maître Jean-Baptiste Gribauval, prêtre, prieur et administrateur, François Berthier, prêtre, religieux et chanoine, soeur Marie-Louise Gunbert, prieure, et autres, etc. (In-folio papier, 49 feuillets.)

1765

B475

Insinuations des donations entre-vifs, faites au greffe, conformément aux Ordonnance et Déclaration du Roi données à Versailles, le 17 février 1731.

Donation faite par sieur Etienne-Innocent Chavet, bourgeois de Paris, fondé de pouvoirs, à cet effet, de dame Marie-Fare Amiard, veuve de messire François de Blond de Boispoussin, chevalier, au profit de messire François Philibert de Blond, chevalier, mousquetaire de la 1re compagnie de la garde du Roi, de Louis de Blond, chevalier, officier dans les grenadiers de France, et de demoiselle Renée-Élisabeth-Julie de Blond, mineure, tous trois enfants de ladite dame de Boispoussin, qui leur a abandonné, à titre d'avancement d'hoirie, 1,200 livres de rente annuelle, à prendre en 1,350 livres dues à la donatrice par M. Pierre Langlois de La Fortelle, prêtre, docteur de la maison et société de Sorbonne, etc.,- contrat de mariage entre : sieur Antoine Guvot, laboureur à Coubert, et demoiselle Charlotte Hautefeuille, lesquels ont déclaré apporter en dot : l'un 12,000 livres, l'autre 4,500 livres,- donation par : Pierre Édeline, marchand horloger à Paris, rue de Harlay, paroisse Saint- Barthélemy, au nom et comme procureur de demoiselle Françoise Victoire Petit de La Salle, domiciliée à Manheim en Allemagne, lequel audit nom, pour donner au sieur Charles Roux, marchand mercier à Paris, des témoignages sensibles de l'étroite amitié et reconnaissance de ladite demoiselle Petit de La Salle, sa nièce, lui a fait cession de la jouissance d'une maison sise à Fontainebleau, rue des Bois, d'une autre maison située à Vulaines-sur-Seine, avec un grand clos où il y a une fontaine, etc., etc.,- Rémy Bompard, serrurier, et Marie-Charlotte Lefèvre, sa femme, à Thomas Peronneau, l'aîné, marchand à Saint-Leu, paroisse de Cesson, d'une maison sise à Saint-Port, au bout de la rue ou chemin venant de Sainte-Assise,- contrat de mariage passé entre Hubert-Nicolas Houdar de Grancour, garçon ordinaire de la chambre du Roi, demeurant à Versailles, rue Satory, et dame Charles-Marie Benoist, veuve de maître Louis Foreau, conseiller en l'Élection de Nemours, et procureur du Roi au Bailliage de Chéroy, demeurant à Grez,- sieur Armand-François Pépin de Mareuil, directeur de la correspondance des Fermes générales, et Madeleine-Françoise de Lorne, fille de François-Nicolas de Lorne, écuyer, conseiller, secrétaire et contrôleur général de l'extraordinaire des guerres, et de dame Marie-Madeleine Dutrou, son épouse,- donation par demoiselle Marie-Madeleine Cléreau, fille majeure demeurant à Melun, qui, pour l'amitié qu'elle porte à

maître Alexandre-Léon Godin, son allié, notaire au même lieu, lui a cédé et abandonné une maison sise audit Melun, rue Guy-Beaudoin,- don mutuel fait entre Jean-Baptiste Sadron, meunier du moulin à vent de Courpalay, et Marie Montagne, sa femme,- extrait du contrat de mariage de Simon-Mathurin Lantara « tixier en toile » à Oncy, et Marie-Anne Hautefeuille, veuve de Pierre Marlet, qui ont apporté, savoir : l'un 90 livres, l'autre 400 livres, et pour la bonne amitié qu'ils se portent, et pour causes à eux connues, se sont donnés et donnent mutuellement tous leurs biens meubles, conquêts immeubles présents et à venir,» etc. (Simon-Mathurin Lantara était père du peintre de ce nom.) (In-folio papier, 50 feuillets.)

01/01/1766-30/09/1766

B476

Insinuations des donations entre-vifs, faites au greffe, conformément aux Ordonnance et Déclaration du Roi données à Versailles, le 17 février 1731.

Donation par dame Élisabeth de Bessi, épouse de maître Pierre-Denis-Antoine Chaillot, avocat en Parlement, demeurant ensemble à Perthes, laquelle a déclaré faire abandon pur et simple, au profit de M. Denis-François de Samondé, conseiller du Roi, son procureur au Bailliage de Provins, d'une maison sise audit lieu de Perthes, avec un arpent de vigne en quatre pièces,- contrat de mariage passé entre messire François Du Blanchis, écuyer, porte-étendard de la compagnie « lieutenant-colonel » du régiment Royal- Champagne, en garnison à Donnemarie en Montois, et demoiselle Marie-Louise Donone, mineure émancipée d'âge,- donation par messire Anne-François Longuet, chevalier, seigneur de Vernouillet et de L'Étang de Vernouillet, du Chêne, Monblin, Aubepierre, Mortois et autres lieux, seigneur, en partie, de la vicomté d'Andrezel, et coseigneur de Verneuil, conseiller honoraire au Grand-Conseil, demeurant à Paris, rue de Paradis, paroisse Saint-Jean- en Grève, lequel a fait cession à messire Anne-Denis Longuet de Vernouillet, chevalier, capitaine de dragons au régiment de Beaufremont, et à messire Anne-Denis Longuet de Vernouillet, sous-diacre et chanoine en l'église de Paris, prieur de Bellegarde en Forêt, ses deux fils, « c'est à savoir le fief, terre et seigneurie de Vernouillet, situé en Brie, ayant haute, moyenne et basse justice, relevant de la sainte chapelle du Vivier, unie à celle de Vincennes, consistant, ledit fief, en un château, cour, basse-cour où est un colombier, entourés de fossés empoissonnés, précédé d'une grande avant-cour, et renfermé en un parc contenant 73 arpents ou environ, dans lequel se trouvent : un moulin à eau, plusieurs pièces d'eau-vive, » etc., (suit la désignation de tous les autres fiefs, terres, fermes et héritages, appartenant audit seigneur de Vernouillet),- don mutuel de tous leurs meubles, acquêts, conquêts et immeubles fait entre sieur Louis Brandin, officier de la Reine, et dame Marie Gittard, son épouse, demeurent ensemble à Melun, grande rue et paroisse Saint-Aspais, etc. (In-folio papier, 22 feuillets écrits.)

12/09/1766-31/12/1766

B477

Insinuations des donations entre-vifs, faites au greffe, conformément aux Ordonnance et Déclaration du Roi données à Versailles, le 17 février 1731.

Extrait du contrat de mariage passé entre Edme-Gaspard Fourier, bourgeois de Paris, y demeurant, rue Sainte-Appoline, et dame Marie-Françoise Renault, veuve, sans enfants, du sieur Pierre-Marie Paulet, aussi bourgeois de Paris, demeurant rue de Harlay,- donation par Marie-Madeleine Ferry, âgée de 62 ans, étant au service de maître Roland Quénard, prêtre, curé de Cesson, « laquelle considérant son âge avancé, voulant s'assurer le moyen de vivre et de s'entretenir le reste de ses jours, voulant aussi reconnaître les bontés qu'a eu pour elle ledit sieur curé, depuis 5 ans qu'elle est à son service, » lui a fait abandon de la somme de 400 livres en deniers comptants, « et tous les petits effets mobiliers à elle appartenant, étant en la maison presbytérale de Cesson, »- extrait du contrat de mariage de Jean-Baptiste-François Lelièvre, garde des plaisirs du Roi, par commission, demeurant à Fontainebleau, et de Marguerite Gittard,- réquisition faite par le R. P. Godefroy de Saint-Julien, religieux Carme à Melun, pour l'insinuation de l'acte de donation par messire de Gimel, chevalier, seigneur d'Albonne, demeurant à Paris, rue des Trois-Pavillons, au profit de messire François de La Salle, colonel d'infanterie allemande, aide-maréchal des logis des armées du Roi, ci-devant ministre de Sa Majesté dans les Cours du Nord, et de dame Anne de Brigny, son épouse, « d'une maison sise au village de Saint-Port, cour, jardin fermé de murs, clos ensuite, le tout ainsi qu'il se poursuit et comporte, contenant environ 3 arpents, » etc.,- don mutuel consenti entre François Bertin, regratier pour la distribution du sel à la petite mesure, demeurant à Pécy en Brie, et Marie-Anne Monin, sa femme,- donation passée entre demoiselle Marguerite Mopinot, demeurant à Paris, rue des Deux- Boules, maître Guillaume Mopinot, prêtre, curé de la paroisse de Quiers, près Nangis, et sieur Jean-Baptiste Mopinot, bourgeois, demeurant audit lieu de Quiers, « lesquels ont consenti que la somme de 7,981 livres 8 sous 9 deniers revenant à la demoiselle et aux sieurs Mopinot, aux termes de la liquidation et partage des biens de la communauté d'entre le sieur Jean-Baptiste-Paul Mopinot, marchand, bourgeois de Paris, et demoiselle Marie-Claude Chardin, sa veuve, et ce à raison de 2,660 livres 9 sous 7 deniers pour chacun, dans celle principale de 38,100 livres, moyennant laquelle les sieur et dame Guyot se sont rendus adjudicataires d'une maison située à Paris, rue des Arcis, » etc.,- abandon fait par demoiselles Marie- Anne et Anne-Françoise de Bernage, demeurant, l'une à Paris, rue Neuve-Saint-Gilles, l'autre en l'hôtel seigneurial de La Grande-Cour, paroisse de Presle en Brie, au profit de messire François Le Rahier des Bordes, chevalier, seigneur de Champotran, ancien officier des mousquetaires de la 1re compagnie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, leur cousin, d'une maison sise en ladite ville de Paris, rue Neuve-Saint-Gilles, etc.,- constitution d'une rente de

200 livres au profit de demoiselle Catherine-Louise Parent, pensionnaire en l'abbaye du Reconfort, près Vezelay en Bourgogne, par maître Étienne-Vincent Maillet, avocat en Parlement, demeurant à Melun, rue de la Juiverie,- contrat de mariage consenti entre messire René-Alexandre Descoubleau, chevalier, marquis de Sourdis, lieutenant du Roi en la province de l'Orléanais, seigneur de Courtry, Lormois, Massoris, La Barre, Le Goulet, et demoiselle Marie-Françoise Beudet, fille de messire François Beudet, aussi avocat en Parlement, conseiller honoraire au Conseil supérieur du Port-au-Prince, île Saint-Domingue, secrétaire de la marine, et trésorier général alternatif des colonies, en survivance, et de dame Marie-Madeleine Gaucheret, son épouse. En faveur du mariage projeté, Melle Marguerite Descoubleau de Sourdis, soeur du futur, a reconnu lui avoir cédé, transporté et délaissé tous ses droits mobiliers et immobiliers en fonds, fruits et revenus, consistant en biens nobles et roturiers. « 1° en un château (celui de Courtry) entouré de fossés, et un jardin contenant un arpent, joignant lesdits fossés, 2° une ferme et basse-cour où il y a plusieurs bâtiments, 300 arpents de terres labourables, 20 arpents de mauvais prés et pâtures, » etc. (In-folio papier, 51 feuillets.)

1767

B478

Insinuations des donations entre-vifs, faites au greffe, conformément aux Ordonnance et Déclaration du Roi données à Versailles, le 17 février 1731.

Suite du contrat de mariage passé entre Jean Amand, boursier à Champeaux, et Marie-Anne Gillet, fille majeure, lesquels ont apporté en dot, savoir : le premier 980 livres 1 sou, et la seconde 500 livres, ledit contrat portant que, dans le cas où il ne naîtrait aucun enfant du mariage projeté, la future épouse survivante, aura la jouissance, à titre de rente foncière, de la maison où demeure le futur, et tout ce qui dépend de cette maison, à la charge par ladite future épouse survivante, de payer alors annuellement, 24 livres au même titre, à l'église paroissiale et fabrique Notre-Dame de Champeaux, etc.,- extrait du contrat de mariage de Charles-Marie Gontier, garçon tailleur d'habits, et de Marguerite Philipart, couturière, tous deux demeurant à Guignes, lesquels pour la bonne amitié qu'ils se portent l'un à l'autre, sont convenus de se faire donation mutuelle et réciproque de tous les meubles, ustensiles de ménage, effets mobiliers, marchandises, deniers comptants, débits actifs, conquêts et autres choses qui se trouveront composer leur future communauté au jour du décès du prémourant. Plus, en considération de l'amitié et attachement qui est entre lesdits futurs époux et Denis Philipart, frère de Marguerite, ils l'ont, par ces présentes, admis et associé, sur son requis, dans leur communauté de biens et d'habitation, etc. (In-folio papier, 50 feuillets, dont 3 écrits.)

15/12/1767-31/12/1767

B479

Insinuations des donations entre-vifs, faites au greffe, conformément aux Ordonnance et Déclaration du Roi données à Versailles, le 17 février 1731.

Donation réciproque consentie entre Marie-Osmane Diard, veuve de Jean Cote, en son vivant jardinier à Soisy-sous-Étielles, demeurant à Andrezel, et Élisabeth Diard, fille majeure au même lieu,- extrait du contrat de mariage passé entre Véboin Bonesme, compagnon maçon, fils de Germain, décédé maçon à Melun, et Charlotte Surdoux, lesquels voulant se donner des preuves de la bonne amitié qu'ils se portent, se sont, en faveur du présent mariage, fait donation réciproque, mutuelle, pure, simple et irrévocable,- contrat de mariage passé devant Maréchal et son confrère, notaires au Châtelet de Paris, le 21 mai 1764, entre messire Jean-Baptiste-Henri Pidoux, chevalier, seigneur de Montanglaust, Francheville, La Forte-Maison, Bois-Toquin, La Barre et Machau, capitaine, gouverneur et grand bailli d'épée de la ville de Meaux, mousquetaire du Roi dans la 1re compagnie, demeurant en sa terre de Montanglaust, près Coulommiers en Brie, d'une part, et demoiselle Angélique-Flore Decourt, fille de Claude-Adrien Decourt, écuyer, seigneur de Cartigny, Bouchy, Basu, etc., conseiller, secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, et de dame Marie-Louise Favier, sa veuve. En faveur dudit mariage le sieur abbé Pidoux, oncle du futur époux, pour témoigner la satisfaction qu'il en ressent, a fait donation à son neveu de tous les droits immobiliers qui lui appartiennent dans les successions de M. Pidoux, chevalier, capitaine au régiment des gardes de Lorraine, de messire Nicolas-Louis Pidoux de Bois-Toquin, chevalier, frère du donateur, dans celles de messire Jean-Baptiste Pidoux, chevalier, seigneur de Montanglaust, et de dame Catherine Biberon Du Fort, ses père et mère, de messire Philippe-Nicolas Pidoux, chevalier, seigneur de Francheville, son oncle paternel, et enfin dans la succession de messire Claude Biberon Du Fort, receveur particulier des Maîtrises des Eaux et Forêts de Crécy, Sézanne et Provins, son oncle maternel,- contrat de mariage consenti entre Jacques Le Dornois, maître sellier, marchand de grains, demeurant à Melun, veuf, ayant un fils, de Jeanne Rouhault, et demoiselle Marie-Anne Touzé, qui ont reconnu apporter en dot : l'un 18,000 livres, et l'autre 3,000 livres,- cession par Jean-Jacques Marville, ancien cavalier de maréchaussée à Melun, âgé de soixante-deux ans, étant sur le point de retourner dans son pays, et hors d'état de faire valoir ses biens, en a fait l'abandon à Jean-Baptiste Marville, son frère, aussi cavalier de maréchaussée audit Melun,- contrat de mariage entre sieur Nicolas-Gabriel Laurent, entrepreneur des bâtiments du Roi « dans la partie de la couverture à Fontainebleau, fils du sieur François-Gabriel Laurent, aussi entrepreneur des mêmes bâtiments, et de demoiselle Marie Girardin, son épouse, » d'une part, et sieur Jacques-Philippe Pépin, marchand de bois à Versailles, officier de fourrière de la maison du Roi, porteur du consentement donné audit mariage par sieur

Joseph Olliveras, menuisier, et par Elisabeth Laurent, son épouse, stipulant pour demoiselle Marie-Louise Olliveras, leur fille, née à Fontainebleau le 21 octobre 1753, etc. (In-folio papier, 50 feuillets.)

09/01/1768-13/10/1768

B480

Insinuations des donations entre-vifs, faites au greffe, conformément aux Ordonnance et Déclaration du Roi données à Versailles, le 17 février 1731.

Extrait du contrat de mariage passé devant Lepot d'Auteuil, notaire à Paris, le 9 avril 1763, entre Nicolas-François Charpillon, notaire royal au Châtelet de Melun, à la résidence de Donnemarie en Montois, et demoiselle Élisabeth-Charlotte Huché, fille majeure, qui apporte en dot le 5e des biens de ses père et mère, non évalués, plus 2,500 livres, et le futur une somme de 10,000 livres,- autre extrait d'un contrat de mariage passé devant Pérou, notaire à Paris, le 4 septembre 1767, entre sieur Denis-François Bourjot, marchand à Rozoy, et demoiselle Jeanne Jeangron. Dots : du futur, 14,402 livres 12 sous, de la future, 16,000 livres,- donation entrevifs, faite au profit de dame Marie-Jeanne Chemette, femme du sieur Jacques de Requeheut, maître rôtisseur- traiteur à Paris, rue Grenier-Saint-Lazare, et de dame Marie-Catherine-Françoise Chemette, femme de Jean- Baptiste Prévost, maître parfumeur en la même ville, les- dites dames filles et héritières de la donatrice, madame Catherine Sénéchal, veuve de Louis Chemette, ancien marchand à Paris, demeurant au hameau du Mée, près Melun, représentée par François Du Bois, maître perruquier à Paris, rue des Maçons, paroisse Saint-Séverin, qui a déclaré faire abandon à ses enfants de la moitié au total, et par indivis, d'une maison sise au Mée, lieudit la Tuilerie, cour devant close de murs, d'un petit jardin contenant demi-quartier ou environ, d'un clos fermé de haies vives, ci-devant planté en vigne, ayant une superficie de 3 arpents et demi, etc.,- contrat de mariage passé entre Germain-Philippe Dolibeau, marchand laboureur à Malassise, paroisse de Mormant, et demoiselle Marguerite- Agnès Malfroy, qui ont apporté en dot, savoir : le futur, 32,212 livres 10 sous 2 deniers, et la future, 9,757 livres, lesquels, pour se donner des marques réciproques de leur attachement, se sont fait donation de l'usufruit de tous les biens qui pourront appartenir au prédécédant, « comme aussi pour donner lieu aux futurs de faire plus volontiers pendant leur mariage, de nouvelles constructions, et les y déterminer par l'assurance de n'en être pas dépossédé lors du prédécès de l'un ou de l'autre, par les héritiers du premier mourant, il est expressément convenu que le survivant pourra retenir, comme premier objet de la donation précédemment faite, le corps de logis qu'ils auroient pu faire édifier pour leur habitation personnelle, sur les propres de l'un ou de l'autre, » etc. (In-folio papier, 14 feuillets écrits.)

13/10/1768-31/12/1768

B481

Insinuations des donations entre-vifs, faites au greffe, conformément aux Ordonnance et Déclaration du Roi données à Versailles, le 17 février 1731.

Don mutuel, réciproque et égal l'un à l'autre, par maître Claude Chabouillé, conseiller du Roi, son procureur en la prévôté de Fontainebleau, et dame Marie- Anne Parisot, son épouse, lesquels étant en parfaite santé, mais considérant la perte qu'ils viennent de faire de leur fille, et pour se donner des marques de l'affection réciproque qu'ils se portent, en laissant au survivant le moyen d'exister commodément le reste de ses jours, ils se sont volontairement fait abandon de tous et chacun les biens meubles, effets mobiliers et conquêts immobiliers qui pourront appartenir au premier mourant lors de son décès,- donation par : « demoiselle Charlotte Vaux, veuve du sieur Noyel, postillon chez le Roi, et demoiselle Françoise-Élisabeth Vaux, fille majeure, toutes deux soeurs demeurant ensemble à Melun, paroisse Saint-Ambroise, lesquelles à cause de l'étroite union qui a régné entr'elles, de l'amitié la plus intime qu'elles ont toujours eu l'une pour l'autre, » se sont fait abandon réciproque de tout leur mobilier et argenterie désignés en un état représenté au sieur Lemoust de La Fosse, notaire à Melun,- messire Jacques de Bernage, ancien mousquetaire de la 1re compagnie de la garde du Roi, demeurant à Rozoy, et de présent au château de Champotran, au profit de demoiselle Geneviève Le Rahier, fille mineure de messire François Le Rahier Des Bordes, chevalier, seigneur de Champotran, d'une maison et dépendances sise à Rozoy, en la rue de Rome,- contrat de mariage entre Nicolas Jovard, fils de Marie-Madeleine Cuissot, femme de Pierre Didier, laboureur à Mormant, avant veuve de Claude Jovart, de même état, et demoiselle Catherine- Marguerite Cuissot, fille de Louis Cuissot, aussi laboureur en la ferme de Fleury-Postel, à Solers, et de demoiselle Marie-Marguerite Hannique,- abandon par Claude Coulon, procureur fiscal des terre et seigneurie du Mée-lez-Melun, fiefs de Marchémarais, Pierre-Percée, etc., et Élisabeth Salabin, son épouse, demeurant audit lieu du Mée, paroisse Saint-Barthélemy de Melun, « lesquels étant en santé et désirant concourir à l'établissement que les seigneurs du Mée ont dessein de faire d'une église en ce lieu, pour être paroisse, chapelle fondée ou succursale de ladite paroisse de Saint-Barthélemy, le tout à leur choix et option, et de faire la fondation nécessaire pour l'entretien d'un ecclésiastique perpétuellement et à leurs frais, à l'effet d'y dire et célébrer les dimanches et fêtes de chacune année le service divin, les messes, vêpres, salut, prosne, cathéchisme et toutes les prières et instructions ordinaires. Lesdits sieur et dame Coulon, propriétaires d'un terrain le plus convenable et le mieux placé pour exécuter ledit établissement et pour la commodité des habitants du Mée, auroient proposé auxdits seigneurs du Mée d'en faire une donation et tout abandonnement nécessaire à leur profit, ce qu'ayant bien voulu accepter, » les dénommés ci-dessus ont cédé à très-haut et très-puissant seigneur messire Pierre-Nicolas-Florimond Fraguier, conseiller du Roi en ses

Conseils, président de sa Chambres des Comptes, seigneur du Mée, de Lyves y réuni, de La Motte-du-Mée, des Blottins, de Rochefort ou du Jardin-Dupuis, Marchémarais, Pierre-Percée, etc., et Marie-Louise Boucher, son épouse, un terrain contenant 17 perches et demi, situé au terroir du Mée, dans le canton du village, tant pour la construction d'une église, aux frais et dépens desdits seigneur et dame, que pour l'épaisseur des murs et du terrain qu'il conviendra délaisser au pourtour, etc. (In-folio papier, 51 feuillets.)

1769

B482

Insinuations des donations entre-vifs, faites au greffe, conformément aux Ordonnance et Déclaration du Roi données à Versailles, le 17 février 1731.

Donations faites par : demoiselle Louise-Nicole Lochart, à Marguerite-Edmée Moynat, toutes deux filles majeures demeurant au couvent des dames hospitalières de la rue Mouffetard, faubourg Saint-Marcel à Paris, d'une rente de 8 livres rachetable de 168 livres, moyennant laquelle somme le sieur Louis de Franqueville, bourgeois de Fontainebleau, a baillé, à titre de rente foncière, à Jehan Bichet, maçon au même lieu, une pièce de terre contenant 37 perches, située rue Saint-Méry,- demoiselle Marie-Madeleine Seradin, âgée d'environ soixante-neuf ans, au profit de Jacques Seradin, boisselier à Fontainebleau, Jean Seradin, de même état à Paris, Mathurin, Marie et Madeleine Seradin, ses neveux et nièces, du tiers indivis dans une grande maison composée de quatre corps de bâtiments, sise à Fontainebleau, rue de la Cloche ou des Maudinets, dont un des bâtiments susdits, faisant le coin de la rue, porte pour enseigne le Lion-Rouge,- contrat de mariage passé devant Delaleu, notaire à Paris, le 24 avril 1769, entre maitre Henri-Camille Thierry de Maugras, avocat en Parlement, conseiller du Roi, lieutenant général de police à Fontainebleau, et demoiselle Jeanne-Madeleine Dubois de Fréminet, fille mineure émancipée d'âge en ses droits, (le futur apportant par sa mère, 14,000 livres), lesquels se sont fait, par ledit contrat, donation égale et réciproque de tous leurs biens meubles et immeubles,- donation par : messire Pierre de Pierre-Pont, chevalier, officier au régiment du Roi-infanterie, en garnison à Verdun, au profit de Pierre Foiret, ses hoirs ou ayant cause, d'un demi-quartier de terre friche, sis au territoire de Féricy, lieu-dit Mantevert,- maître Guillaume Dagon, élu en l'Élection de Melun, à Claude-Aspais Cadot, l'un de ses petits-enfants, étudiant en droit à l'Université de Paris, fils de maître Claude-Jean Cadot, procureur du Roi en la même Élection, et de dame Anne Dagon, son épouse, d'une somme de 200 livres de rente annuelle et perpétuelle, en trois parties, au principal de 4,200 livres, dues au donateur par les parties dénommées en l'acte, etc. (In-folio papier, 32 feuillets écrits.)

1770

B483

Insinuations des donations entre-vifs, faites au greffe, conformément aux Ordonnance et Déclaration du Roi données à Versailles, le 17 février 1731.

Donation par demoiselle Jeanne Soupir, fille majeure, demeurant à Donnemarie en Montois, à demoiselle Marie-Catherine Dâage, épouse de Blaise Mercier, notaire au Bailliage de Bray-sur-Seine, d'un lot de terre consistant en 17 arpents 77 perches, sis aux Finages de Vimpelles, Cutrelles, Balloy, etc., le tout désigné en l'acte de donation,- contrats de mariage : passé devant Lebrun, notaire à Rozoy, le 31 janvier 1771, entre Antoine Garnier, maître des petites école à Bernay, et Marie-Anne Charpentier, lesquels se sont fait donation au profit du survivant, de tous les biens meubles et immeubles qui se trouveront appartenir au premier mourant, sans exception ni réserve,- de Nicolas Devosge, garçon menuisier à Fontainebleau, fils de François, employé dans les fermes du Roi, et de Marguerite Saleur, sa femme, d'une part, et Marie-Anne Gobert, Fille de défunt Bertin Gobert, aussi menuisier, et de Jeanne-Geneviève Gaullier, sa veuve,- donation consentie entre Louis-Charles Mercier, maître des petites écoles à Melun, faubourg et paroisse Saint-Barthélemy, justice seigneuriale du Mont-Saint-Père, et Jeanne Caillot, sa femme, lesquels désirant procurer au survivant d'eux les moyens de vivre plus commodément, se sont fait abandon mutuel de leurs biens meubles et conquêts immeubles qui se trouveront appartenir au premier mourant,- donation entre-vifs et irrévocable, par demoiselle Julienne Baron, fille majeure jouissant de ses droits, demeurant à Chaumes, au profit de maître Adrien-François Fauret, conseiller du Roi, grènetier au grenier à sel de Fontenay- Trésigny en Brie, et dame Marguerite Baron, son épouse, de 12 arpents 36 perches, ou environ, de terre labourable à Ozouer-le-Repos,- contrat de mariage passé entre Barthélemy Valade, garçon majeur, natif du pays de Limoges, travaillant à Montigny-Lencoup, et Juliette Fromont, veuve en premières noces de Charles Chenu, receveur de la terre du lieu, et en secondes noces de René Le Clerc, marchand boucher et aubergiste audit Monligny,- donation par demoiselle Marie-Espérance Luzarche, demeurant à Paris, rue et paroisse Saint-Séverin, à maître Pierre Luzarche, son frère, huissier ordinaire du Roi en sa Cour de Parlement, d'une maison à porte cochère située près l'église, dans la grande rue du village de Saint-Port, un jardin clos de murs neufs garnis d'espaliers, avec des arbres fruitiers et un cadran solaire, le tout tenant d'un long à la ruelle du cimetière, plus de diverses pièces de terre, vigne et pré, toutes désignées et attenancées en l'acte, lesdits héritages appartenant à la donatrice comme les ayant acquis des sieurs et demoiselles Gombault, frères et soeurs, par contrat passé devant Marchand, le jeune, notaire à Paris, le 31 août 1758, etc. (In-folio papier, 31 feuillets écrits.)

1771

B484

Insinuations des donations entre-vifs, faites au greffe, conformément aux Ordonnance et Déclaration du Roi données à Versailles, le 17 février 1731.

Extrait du contrat de mariage passé devant Bro et Bioche, notaires à Paris, le 19 avril 1768, entre très-haut et très-puissant seigneur Mgr Marie-Charles- Louis d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, pair de France, prince de Neufchâtel, de Valangin en Suisse et d'Orange, chevalier des Ordres du Roi, lieutenant général de ses armées, colonel général des dragons, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté, de la ville et vicomté de Paris, et de très-haute et très-puissante princesse Mme Henriette-Nicole d'Egmont-Piguatelli, duquel contrat de mariage appert que les parents du futur ci-dessus nommé, lui auraient fait abandon de « l'hôtel de Luynes, situé à Fontainebleau, dans la place et cour du Cheval blanc, cour, basse-cour, annexées, appartenances et dépendances, ensemble toutes les boiseries, glaces, tableaux et dessus de portes encastrés, moulures, baguettes et ornements, glaces et carreaux de fenêtres, consolles à dessus de marbre, le tout posé pour perpétuelle demeure, etc., compris dans la donation portant substitution des biens y énoncés, et insinuée à Paris le 21 octobre 1771, »-donation par : Marie- Jeanne Langlois, veuve de ___ Velluard, demeurant à Lady, mère et héritière ascendante de défunt Louis Velluard, leur seul fils, décédé audit lieu de Lady, vivant maître de pension, laquelle dame Velluard voulant reconnaître les bons services qui lui ont été rendus, ainsi qu'à son fils, veuf de Marie-Jeanne Prévost, par Marie-Louise Benoist, fille d'Alexandre Benoist, manouvrier, décédé à Dagny en Brie, et de Marie-Jeanne Langlois, petite-nièce et domestique de la donatrice, qui a reconnu lui avoir abandonné une maison manable et habitable, sise à Lady, un grand jardin où il y a un puits, et un enclos au bout et à côté, le tout fermé de haies vives,- Hélène Foucault, épouse du sieur Jean Séguin, laboureur à Villiers-sous-Grez, Élection de Nemours, avant veuve de Claude Aubry, laquelle a déclaré que, voulant donner à maître Claude Aubry, son fils, prêtre, chanoine en l'église métropolitaine de Sens, des preuves de son amitié, lui a abandonné les portions qui peuvent appartenir à elle donatrice, dans une maison et dépendances, située audit Villiers, et où pend pour enseigne l'Image Saint-Étienne,- contrat de mariage consenti entre Avoie Martin, jardinier de M. de Montullé, en son château de Sainte-Assise, et Élisabeth Hardy,- donation par dame Françoise Raguenet, épouse de M. Justin Lepape, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien lieutenant de la maréchaussée en la Généralité de Paris, demeurant tous deux en leur maison située à Melun, rue du Presbytère, laquelle dame Lepape a reconnu avoir abandonné à demoiselle Madeleine Raguenet, sa nièce, 700 livres de rente constituée, au principal de 14,000 livres, en 3 parties, savoir : 300 livres par Messire Ange de La Motte-Ringo, chevalier, comte de Flers, baron de Larchamp (Orne), châtelain de La Londe et Paly, seigneur de La Frenoye, Che___, Villebadin, Les Littiers, marquis de Mosé, etc., et dame

*Marie- Madeleine-Charlotte Chertemps de Souel, son épouse, etc.
(In-folio papier, 36 feuillets écrits.)*

1772

B485

Insinuations des donations entre-vifs, faites au greffe, conformément aux Ordonnance et Déclaration du Roi données à Versailles, le 17 février 1731.

Extrait du contrat de mariage passé devant Leclerc, notaire à Paris, le 11 avril 1769, entre M. Gabriel Dupuis, écuyer, sieur de Béchuret, ancien capitaine au régiment Lionnais-infanterie, demeurant à Linois-sous- Monthéry, d'une part, et demoiselle Marie-Jeanne Marin, fille de défunt Claude Marin, bourgeois de Linois, et de demoiselle Marie-Madeleine Guitton, sa veuve,- donation par Anne Grenier, demeurant à Dannemois, à Antoine Hochard, son beau-frère, garde des chasses et bois de madame la marquise de Voiron, et Marie-Madeleine Grenier, son épouse, de divers immeubles désignés en l'acte,- don mutuel et réciproque entre sieur Julien Rebours de La Brie, inspecteur des routes de la forêt de Fontainebleau, et dame Marie-Catherine Hucher, son épouse, de tous les biens meubles et conquets immeubles qui appartiendront au premier mourant, lors de son décès,- contrat de mariage passé entre François Archin, concierge de Mgr le duc de Bouillon, à Fontainebleau, et demoiselle Élisabeth-Marguerite Bizard,- donation par demoiselle Marie-Geneviève Grenier, au profit de Marie-Marguerite Rognât, toutes deux filles majeures, demeurant à Fontainebleau, de 40 livres de rente foncière au denier 20, à prendre et faisant partie de celle de 50 livres de bail d'une maison, jardin et bâtiments sis audit Fontainebleau, rue des Pins, cette rente appartenant à la donatrice, savoir : 30 livres comme étant aux droits de Jean-Jacques Gaucher, buraliste et receveur des courtiers-jaugeurs, à Fourneaux, paroisse de Chaingy, près Orléans, et de Marie-Thérèse Baudoin, sa femme, etc.,- Jeanne Boutet, fille majeure, à Rozoy, laquelle a déclaré que, « désirant effectuer les preuves de la sincère amitié, estime et considération qu'elle a pour le sieur Jacques Bouland, marchand épiciier audit Rozoy, et pour Marie-Françoise Godonet, son épouse, » elle leur a fait abandon pur et simple de tous ses biens mobiliers, consistant en un christ d'ivoire sur une croix en bois d'ébène, estimé 3 livres, 14 aunes de tapisserie de Bergame, à 20 sous l'aune, une couche en bois de chêne à bas piliers, garnie de ses matelas, traversin, oreillers, couvertures, etc., 60 livres, un tableau représentant Louis XIV, avec cadre de bois doré, de 4 pieds de haut, sur 3 de large, d'autres petits tableaux, un bénitier doré et 2 petits miroirs de toilette, 15 livres, etc.,- Anne de Vitry, veuve en dernières noces d'Étienne Verdier, en son vivant commissaire des marchands de bestiaux de Milly, au profit de Louis-Edme Verdier, son neveu, boulanger, et Jeanne-Catherine Richard, sa femme, d'une maison située audit Milly, faisant le coin de la rue de Bière et de celle dite aux Juifs, tenant d'un côté à une autre maison appartenant à l'Hôtel-Dieu du

lieu,- sieur Jacques Vallet, écuyer de bouche du Roi, qui, voulant reconnaître les bons offices que lui a rendus le sieur Charles Desaires de La Bruyère, son cousin, officier d'infanterie, demeurant tous deux à Fontainebleau, d'une maison, bâtiments, ferme, terres, clos, prés et courtils situés aux territoires de Boutigny, Jarcy et environs, plus une autre ferme à La Chapelle-la-Reine, avec 101 arpents de terres labourables et autres héritages,- contrat de mariage de M. Charles Des____, écuyer, maître d'hôtel de la feuë Reine et actuellement de Mme la Dauphine, d'une part, avec dame Constance-Françoise-Madeleine Houdiart, veuve, avec trois enfants, de M. Louis Dusoulié, conseiller du Roi, président au Présidial, lieutenant civil au Bailliage et Châtelet de Melun. (In-folio papier, 51 feuillets.)

1773

B486

Insinuations des donations entre-vifs, faites au greffe, conformément aux Ordonnance et Déclaration du Roi données à Versailles, le 17 février 1731.

Donation faite en l'assemblée des habitants de La Chapelle-Gauthier, où étaient présents messire François Thiboust de Berry, chevalier, seigneur comte du lieu, le procureur fiscal, les marguilliers, le syndic et autres, tous de la paroisse Saint-Martin dudit lieu de La Chapelle-Gauthier ou Triboust-de-Berry, par maître Louis Pillas, prêtre, chanoine, curé de ladite paroisse, d'une maison, bâtiments, cour et jardin en dépendant, pour servir de presbytère, à la condition, par les habitants susdits, de faire dire chaque année, après le décès du donateur, poulie repos de son âme, de celles de ses père, mère et plus proches parents, et encore « que les pierres qui se trouveront à l'endroit où on avait commencé, il y a au moins 50 ans, la bâtisse d'un ancien presbytère, soient employées aux réparations de la maison dont il s'agit, ou aux constructions qu'il pourroit être nécessaire d'y ajouter, »-extrait du contrat de mariage passé devant Le Moust de La Fosse, notaire à Melun, entre Pierre Vairet (Verret), garçon vigneron à Noisement, fils de Philippe, décédé au même lieu, d'une part, et Madeleine Goyard, d'autre,- donation par messire Joseph-François de Waubert, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine commandant le régiment du colonel général de la cavalerie, demeurant à Paris, « lequel pour la bonne amitié qu'il porte au sieur Louis- Antoine Waubert, son cousin, lieutenant au régiment de Picardie-infanterie, de présent en garnison à Besançon, et voulant lui en donner des marques, » a déclaré abandonner à son dit cousin, ce accepté par messire Marie-Pierre Le Blond de Joncourt, conseiller du Roi en sa Cour des Monnaies à Paris, une grande maison sise au village de Champagne près Moret, cour et jardins, avec les cuves et autres ustensiles de vendanges, étant dans les bâtiments de la maison, etc.,- accord passé entre haut et puissant seigneur messire Louis-Victor de Fusée, chevalier, comte de Voisenon, Éprîmes, Galande, Montagny

et autres lieux, maréchal des camps et armées du Roi, ancien capitaine commandant de bataillon dans le régiment des Gardes françaises, d'une part, illustrissime et révérendissime seigneur Mgr Jérôme-Marie de Champion de Cicé, évêque et comte de Rodez, fondé de procuration de haut et puissant seigneur Louis-Toussaint de Champion de Cicé, comte de Champion, capitaine des vaisseaux du Roi, et haute et puissante dame Jeanne-Geneviève-Henriette de Fusée de Voisenon, son épouse, et encore haut et puissant seigneur messire Louis de Fusée, chevalier, capitaine dans le régiment de La Marche-prince, demeurant ordinairement à Salins en Franche-Comté, d'autre part, lesdits sieurs comte de Fusée et dame comtesse de Champion seuls enfants du seigneur comte de Voisenon, et de haute et puissante dame Marguerite-Pauline Bombarde de Beaulieu, son épouse, lesquelles parties ont dit que le seigneur comte aurait désiré pouvoir conserver, jusqu'à sa mort, la propriété de la terre de Voisenon, formant l'objet le plus considérable de sa fortune, pour que ses deux enfants la trouvant dans sa succession y prissent la part que la coutume défère à chacun d'eux, mais que ses biens se trouvant chargés de créances passives considérables, dont 108.000 livres à ladite comtesse de Champion, sa fille, à elle données par messire Bombarde de Beaulieu, son aïeul, 112,200 livres à divers particuliers, et 80,244 livres 12 sous 6 deniers restant de 110,000 livres dues à M. le marquis de Menou, et qu'étant pressé par ses créanciers, et d'ailleurs épuisé par les intérêts qu'il était obligé de payer, il se trouvait dans l'absolue nécessité de vendre ladite terre de Voisenon, pour se libérer et acquérir la tranquillité, à moins que ses enfants pussent se prêter à des arrangements propres à la conserver à l'un d'eux. Suivent les conventions et la désignation des terres, seigneuries, fiefs, fermes, etc., composant le domaine de Voisenon et dépendances.-Donation de diverses parties de rentes par maître Nicolas-François Desprez, ancien curé de Carrois, à l'Hôtel-Dieu de Nangis, y demeurant, etc. (In-folio papier, 66 feuillets.)

1774

2BP3384

1774-1790

B487

Insinuations des donations entre-vifs, faites au greffe, conformément aux Ordonnance et Déclaration du Roi données à Versailles, le 17 février 1731.

Donation passée devant le notaire résidant à Fontenay, par le sieur Michel Pelletier, ancien marchand de blé à Provins, demeurant à Chaumes, «lequel a dit qu'ayant éprouvé depuis le décès de la demoiselle sa fille, l'ennuy qu'excite le désagrément de vivre seul, d'autant mieux qu'il était éloigné du sieur François Dignes, marchand en la ville de Chaumes, son beau-frère, et d'Anne Pelletier, sa femme, et soeur utérine de lui sieur Pelletier, et sa filleule, qui sont les seuls en qui il a toujours eu plus de confiance, »

voulant leur donner des preuves de son amitié, il leur a fait abandon de son mobilier estimé 4,000 livres, et des immeubles désignés au contrat,- donation par : dame Françoise Bedé, veuve de maître Charles Tiercé, notaire à Soisy-sur-École, sous les charges et conditions stipulées par elle, au profit de Victor Blanchet, tisserand à Fleury, et de Marguerite-Geneviève Tiercé, sa femme, et autres, des six dixièmes indivis appartenant à la donatrice dans les maisons, bâtiments, vignes, terres labourables et bois situés aux territoires de Soisy, Saint-Germain, Perthes et environs,- dame Edmée-Marguerite Hutin Du Buisson, veuve de M. Charles Le Fouin, seigneur d'Arcy et autres lieux, gouverneur des ville et château de Melun, demeurant à Boissettes, laquelle pour l'amitié qu'elle porte à sieur Nicolas Cartault, ancien caissier des États de la province de Languedoc, lui a fait abandon d'un terrain en friche situé audit Boissettes, contenant 58 pieds de long, depuis le mur d'une grange appartenant à la cure du lieu, jusqu'à celui du jardin du donataire,- messire Victor- Léon de Féra de Rouville, prêtre, prieur commendataire du prieuré de Saint-Didier de Langres, demeurant à Donnemarie en Montois, à messire Claude-François-Alexandre Des Massües, chevalier, seigneur des Massües, mousquetaire du Roi en la seconde compagnie, de 1,200 livres de rente constituée au denier 25, remboursable de 30,000 livres, dues au donateur par messire Jean-Victor-Léon de Féra de Rouville, son neveu, officier au régiment de la Marine-infanterie,- extrait du contrat de mariage passé : le 25 février 1775, entre maître Louis-François-Urbain Château, avocat en Parlement, et demoiselle Constance Ségouin. En faveur de ce mariage le sieur Le Roy, ancien premier secrétaire de la Marine, intéressé dans les affaires du Roi, fondé de procuration de dame Jeanne-Louise- Marie-Martine Le Sourt, épouse de maître Jean Le Roy, conseiller au Bailliage de Nemours, a donné au futur époux, la somme de 8,000 livres à prendre, après le décès de la dame Le Roy, sur le plus clair des biens de sa succession,- le 22 avril 1775, entre Jean-Claude-François- Marie Gouin de Lurieu, écuyer, lieutenant-inspecteur des chasses de la capitainerie royale de Fontainebleau, et dame Marie-Clémence Quinzon, lesquels se sont fait donation mutuelle l'un l'autre, et au survivant d'eux, de tous les biens tant meubles qu'immeubles, acquêts et propres qui se trouveront appartenir au premier mourant,- donation faite par sieur François Morin, huissier à Rozoy en Brie, et Jeanne Loutre, sa femme, légataire universelle du sieur Jacques Richard, officier auneur de toiles à la halle aux toiles de Paris, lesquels pour l'amitié qu'ils portent à Madeleine Loutre, femme de Louis Sauvegrain, serrurier à Rozoy, et nièce de la dame Morin, lui ont fait abandon sa vie durant, de l'usufruit de deux maisons situées à Paris, l'une rue Platrière, l'autre rue de la Coutellerie, etc. (In-folio papier, 45 feuillets.)

1775

B488

Insinuations des donations entre-vifs, faites au greffe, conformément aux Ordonnance et Déclaration du Roi données à Versailles, le 17 février 1731.

Donation par : haut et puissant seigneur messire Pierre de Frémont Du Mazy, chevalier, seigneur du Mazy, Chartrettes et autres lieux, président à la Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris, doyen de MM. les présidents de cette juridiction et des Requêtes du Palais, « lequel pour des considérations particulières et par l'affection qu'il a pour sa terre et seigneurie de Chartrettes qu'il désire conserver dans sa famille, » en a fait abandon pur et simple, et aux charges de la substitution et réserve d'usufruit, à messire Louis-Marie de Chavandon de Montmagny, son petit-fils, mineur, fils aîné de haut et puissant seigneur messire Louis-Marie-Nicolas-Guillaume de Chavandon de Montmagny, chevalier, conseiller du Roi en sa Cour de Parlement à Paris, et de haute et puissante dame Marie-Élisabeth de Frémont Du Mazy, fille dudit seigneur président Du Mazy,- messire Victor-Léon Féra de Rouville, prêtre, prieur commendataire du prieuré de Saint-Didier de Langres, demeurant à Donnemarie en Montois, à messire Charles Gaspard de Toustain de Richebourg, chevalier, major de cavalerie, demeurant à Josselin en Bretagne, son neveu, du quart appartenant au donateur comme héritier pour moitié, quant aux biens nobles, de feu demoiselle Louise Léonne de Féra de Rouville sa soeur, dans sa terre et seigneurie de La Grange-sans-Terre, en la paroisse du Val-Puiseaux, régie par la Coutume de Paris,- autre donation par : ledit sieur prieur de Saint-Didier, d'une somme de 8,000 livres au profit de demoiselle Charlotte-Françoise Toustain de Richebourg, chanoinesse, comtesse brevetée du noble chapitre de Neuville-les-Dames en Bresse, diocèse de Lyon, fille majeure de messire Gaspard-François Toustain de Frontebecq, chevalier, seigneur de Richebourg, seigneur haut justicier et patron honoraire de Saint-Manin, du Manoir, de Sainte-Croix, de Monvilliers, en partie, de Valhagnes et autres lieux, chevalier des deux Ordres du Roi, lieutenant, par commission, de nos seigneurs les maréchaux de France, juge de la noblesse au pays de Caux, associé titulaire de l'académie royale des sciences, beaux-arts et belles-lettres, demeurant, la donataire, avec ledit sieur de Richebourg, en son château paroisse de Saint-Manin, Élection de Montivilliers, Généralité de Rouen,- messire Claude Chabouillé, conseiller du Roi, son procureur en la prévôté royale de Fontainebleau, à M. Pierre-Aspais Oudot, notaire au même lieu, y demeurant, rue Montmorin, paroisse Saint-Louis, de l'état et office de conseiller du Roi et procureur de Sa Majesté en ladite prévôté, dont le donateur est propriétaire et pourvu suivant les lettres obtenues par lui en la grande Chancellerie de France, le 10 février 1741,- demoiselle Anne Paulmier d'Orgemont, fille majeure, au sieur Antoine-François Chévrier, bourgeois de Fontainebleau, et à dame Louise-Catherine de La Place, son épouse, de tous les meubles et effets, biens et rentes détaillés en l'acte,- demoiselle Marie-Angélique Deshayes, au profit de dame Madeleine-Pélagie Chariot Du Val, sa

nièce, femme séparée de biens d'avec sieur Étienne Graperon, ci-devant marchand à Milly, d'une maison sise au même lieu, dans le cloître Notre-Dame, etc. (In-folio papier, 32 feuillets.)

1776

B489

Insinuations des donations entre-vifs, faites au greffe, conformément aux Ordonnance et Déclaration du Roi données à Versailles, le 17 février 1731.

Contrat de mariage passé entre sieur Jean- Baptiste Collas, marchand de bestiaux à Châtenay-sur-Seine, et demoiselle Marie-Jeanne Taveau, fille majeure, fermière et laboureuse en la ferme de Roselle, paroisse de Balloy, sous les conventions stipulées audit contrat, pour être exécutées nonobstant toutes coutumes contraires, et nommément celle de Meaux qui régit les parties, il a été expressément convenu qu'il n'y aura point de communauté de biens entre les futurs, contrairement à ladite Coutume, à laquelle ils dérogent, etc., (suit l'état des meubles, linge et effets qui garnissent la ferme de Roselle, et celui des sommes dues par la demoiselle Taveau),- donation par : messire Charles Robin de La Jonchère, sous- diacre au diocèse de Paris, chanoine de Courpalay, au sieur Jean-Louis Robin Du Closeau, son frère, officier porteur de sacs à la Gabelle de Paris, demeurant audit Courpalay, d'une maison sise à Romainville, grande rue du lieu, avec un jardin d'environ 25 perches tenant à la maison,- sieur Antoine Verjon, ancien marchand et échevin demeurant à Melun, rue du Miroir, paroisse Saint-Aspais, au profit de maître Antoine Beaunier, son gendre, notaire audit Melun, greffier en chef de l'Élection de cette ville, savoir : d'une maison située en la même rue, bâtiments et cours en dépendant, une autre maison sise à Vaux-le-Pénil, près Égreffin, bâtiments, cour et jardin avec 2 arpents de vigne, en plusieurs pièces, etc.,- Charles-Anne Ledoyen, charpentier à Melun, lequel voulant donner des preuves de l'amitié qu'il porte à Louis- Auguste Ledoyen, son neveu, a déclaré lui abandonner le 5° au total, dans une maison, bâtiments et dépendances situés en cette ville de Melun, rue du Château, faisant l'encoignure de celle qui va à la rivière, et où pend pour enseigne La Tour d'Argent, appelée ci-devant La Bastille,- M. François-Thomas Moreau, chevalier de l'Ordre du Roi, seigneur de La Rochette, près Melun, « lequel désirant attacher à son service Marie-Anne Chenard, fille mineure, sa domestique, des services de laquelle il a eu longtemps lieu d'être content, s'oblige de lui payer annuellement 200 livres pour gages, » et par le même acte « ledit sieur de La Rochette, pour s'attacher plus particulièrement ladite Chenard, et en considération des services passés et de ceux qu'il a lieu d'attendre » a déclaré vouloir faire à sa domestique une pension viagère de 400 livres, à partir du jour où il décédera,- extrait du contrat de mariage passé devant Vaudremer, notaire à Nangis, le 19 décembre 1754, entre Alexis-Claude Berryer, fils de Mathurin, maître d'hôtel de M. Pajot, demeurant à Paris, rue du Roi-Doré, et Anne-Françoise Tripier de

Beaulieu, résidant à La Bertauche, paroisse du Châtel- lez-Nangis, - donation par dame Charlotte-Louise- Agathe Thiboust de Berry de La Chapelle, épouse de messire Claude-Gabriel Thiboust de Berry, comte de Saulnois, seigneur de Rouvray, de La Grande-Cour et des Pilliers de Gastins, qui, pour donner à demoiselle Catherine Cramer, demeurant à Gastins, des preuves de la satisfaction des services qu'elle lui a rendus depuis longtemps, comme femme de chambre, a déclaré lui constituer, pendant sa vie, une rente annuelle de 300 livres, etc. (In-folio papier, 32 feuillets.)

1777

B490

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques établi près cette juridiction.

Contrat de mariage passé devant Foix, notaire à Chaumes, le 25 novembre 1777, entre Antoine Baudoin, vigneron à Bombon, veuf avec, enfants, d'Anne Siméon, et Marie-Jeanne Cousin, demeurant au même lieu,- donation par demoiselle Marie- Agnès Thonet, demeurant à Paris, rue Saint-Denis, au profit de Bonne et Reine Ferry, demeurant ensemble au même lieu, de : moitié de deux maisons situées en cette ville de Paris, rue de la Perle, au Marais, et deux maisons se joignant, sise à Milly en Gâtinais, rue Notre-Dame, vis-à-vis l'église, etc., etc.,- sieur Henri Loiseau d'Angache, demeurant à Lureau, paroisse de Touquin. à François Thévenin, botteleur de foin au même lieu, et à Marie-Madeleine Loiseau, sa femme, d'un grand corps de logis, de fond en comble, avec deux toits à porcs à la gouttière, grande porte servant d'aire et d'entassage de grange, etc., avec soixante-onze articles d'héritages énumérés et désignés en l'acte,- sieur André-Nicolas Girard, plombier des bâtiments du Roi, concierge breveté de Sa Majesté et de S. A. S. Mgr le duc d'Orléans, de l'hôte] du Grand-Ferrare, à Fontainebleau, à Marie-Catherine Seulement, femme de Joseph-Sébastien Larmet, marchand quincaillier au lieu ci-après, d'une petite maison sise à Malesherbes, rue Saint-Martin, allant à l'église, appelée la Cour du Parlement,- Louis Chachignon, bourgeois de Paris, et Marie-Élisabeth Doré, son épouse, demeurant rue du Petit-Pont, paroisse Saint-Séverin, au profit de Louis Chachignon, leur fils, bijoutier en la même ville, rue de la Vieille-Boucherie, à titre de dot et par avancement d'hoirie, d'une maison bourgeoise sise à Maincy, près Melun, consistant en bâtiments, cour, jardin, cellier, pressoir, cuves, etc., tous les meubles meublants garnissant ladite maison, une autre maison située au même village, dans la rue d'en bas, bonne pour le logement d'un paysan, etc.,- constitution d'une rente de 400 livres au profit de Marie-Anne Dublé, ancienne femme de chambre de demoiselle Madeleine-Marguerite Janson, soeur et tante des constituants, dont les noms suivent : demoiselle Anne-Geneviève Janson de Garencière et messire Charles-François Pajot de Juvisy, chevalier, seigneur de Juvisy, gouverneur de la ville d'Anelt (?), lieutenant au gouvernement du pays Toulinois, demeurant à Paris,

rue de Berry au Marais, la première de son chef et le sieur Pajot par représentation de dame Marie-Félicité-Marguerite Janson, sa mère, veuve de messire Pajot, chevalier, seigneur de Marcheval, etc.,- donation de plusieurs parties de rente par demoiselle Marie-Suzanne Jobert, demeurant à Melun, rue du Presbytère, à maître Jean-Charles-Olivier Jobert, son frère, avocat en Parlement, assesseur en la Cour souveraine du Conseil établi à Reims,- extrait du contrat de mariage de messire Charles Aubrelieque, écuyer, sieur de Ronquerolles, maréchal des logis du Roi, veuf de Marie-Anne-Cécile Aubrelieque de La Mothe, demeurant à Paris, rue Aumaire, avec dame Geneviève-Charlotte Gervais, veuve de Claude-François de Bethemont, avocat en Parlement, écuyer, conseiller-secrétaire du Roi, contrôleur de la Chancellerie du Palais à Paris,- donation par messire Charles Mangot, écuyer, demeurant à Blandy, à messire Claude Mangot, écuyer, sieur de La Courtinière, et à demoiselle Marie- Madeleine Troupielle, son épouse, d'une maison bourgeoise située audit Blandy, rue de la Fontaine-aux-Ladres, avec tous les logis, bâtiments, cour, jardins et accoints en dépendant, terres labourables, prés, clos, bois et autres héritages attachés à ladite maison, tant en fief qu'en roture, etc.,- Claude Denuelle, négociant à Paris, et dame Marie-Simonne Barrau, sa femme, demeurant au Mée, près Melun, au sieur François-Claude Denuelle, leur fds aîné, négociant à Paris, rue de la Vieille-Monnaie, d'une grande maison, sise au dit lieu du Mée, ayant huit appartements de maîtres, un pavillon en dépendant, dans lequel était une chapelle supprimée par les sieur et dame Belière, précédents propriétaires, et rétablie dans le corps de logis principal, jardins potager et fruitier, terrasse plantée en tilleuls, cour, basse-cour, etc., le tout contenant environ 10 arpents, tenant du midi au chemin de Melun, du nord à une pièce de terre appartenant à M. le président Fraguier, de l'orient à l'avenue de Marchémarais, etc., etc., (suit l'état des meubles garnissant la maison dont il s'agit). (In-folio papier, 49 feuillets.)

1778

B491

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques établi près cette juridiction.

Extrait du contrat de mariage passé : devant Guéret, notaire à Paris, le 21 janvier 1774, entre François Doly, bourgeois de Fontainebleau, y demeurant rue des Sablons, veuf en premières noces, avec un enfant, de Geneviève Boitel, d'une part, et Marie-Françoise Estancelin, maîtresse sage-femme, le futur en ses droits non évalués, dot de la future, par sa mère, 1,000 livres, plus 4,800 livres en deniers comptants, habits, linge et effets à son usage,- devant Charpillon, notaire à Donnemarie en Montois, le 1er mai 1773, entre Claude-Barthélemy Maton, manouvrier à Thénisy, paroisse dudit Donnemarie, et Louise Benoist, veuve Éloi Bouchereau, demeurant au même lieu, « et pour le bon amour que se portent lesdits futurs, ils se sont respectivement fait donation

pure, simple et irrévocable » de tous les biens meubles et immeubles qui pourront leur appartenir au jour de leur décès,- homologation par la Cour du Parlement de Paris, de la donation d'une somme de 2,000 livres, faite aux pauvres de la paroisse de Donnemarie, par messire Victor-Léon Féra de Rouville, ancien prieur de Saint-Didier à Langres, par acte passé devant Charpillon, le 29 octobre 1778. Suit ladite donation,- extrait du contrat de mariage reçu par Guillaume, le jeune, notaire à Paris, le 9 février 1779, entre maître Jean-Charles Pelletier, greffier en chef de l'Élection de Rozoy en Brie, et Marie-Charlotte Mathieu, fille mineure de Pierre-Louis Mathieu, marchand mercier à Paris, et de Jeanne Roumy, sa femme. Apport du futur 34,535 livres, dot de la future, par ses père et mère, 7,200 livres,- extrait des conventions civiles du mariage d'entre le sieur Jérôme Chapelet de Chaumont, et demoiselle Marguerite Collin, desquelles il appert que sieur Marc-Antoine Chariot Du Val, ancien officier d'artillerie, demeurant à Milly en Gâtinais, parrain du futur, lui a fait donation d'un arpent de bois situé au territoire de Noisy-sur-École, tenant d'un bout à la mare du Masolut appartenant au seigneur de Chambergeot,- extrait du contrat de mariage passé devant Beaunier, notaire à Melun, le 8 novembre 1777, entre Pierre Lantara, manouvrier, et Marie-Madeleine Charpentier, demeurant tous deux à Fontaine-le-Port,- donation par Jeanne Blondeau, de Bonneveau, au profit de Jacques Hourry, son neveu, et de Marie-Anne Radideau, sa femme, désignée en ladite donation faite par la susnommée, en reconnaissance des soins, de l'amitié et de la bienveillance que n'ont cessé de lui témoigner les donataires dans les moments critiques de ses infirmités et de ses souffrances,- extrait du contrat de mariage passé devant La Chaise, notaire à Paris, le 27 septembre 1773, entre maître Nicolas-Bernard Le Guay, avocat en Parlement à Provins, prévôt de Rozoy, fils de maître Nicolas Le Guay, fermier au Plessis-aux-Tournelles, et de dame Geneviève Arnoult, sa femme, d'une part, et demoiselle Jeanne-Angélique de Noyeux, fille mineure de maître Jean-François de Noyeux, élu en l'Élection dudit Rozoy, et de dame Angélique Bourgeois, sa veuve. Dot du futur, par ses père et mère, 30.000 livres, savoir : la ferme de Champdolot estimée 18.000 livres, 12,000 livres en deniers comptants, et, en outre, la nue-propriété de la ferme de Savigny. Apport de la future, par sa mère, toutes les créances que celle-ci à droit de répéter sur la succession de son mari, pour raison de sa dot, arrérages échus et à échoir de son douaire, et autres créances, avec 6,000 livres en argent comptant,- don manuel entre Jacques Scitiaux, garde- chasse de la seigneurie de Maillard, paroisse de Beauthéil, et Lucie Scitiaux, sa soeur, etc. (In-folio papier, 35 feuillets.)

1779

B492

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques établi près cette juridiction.

Donation de divers immeubles par demoiselle Jeanne-Edmée-Barbe Pijon, demeurant à Rozoy, au profit de messire Philippe de Chavigny, chevalier, ancien sous-brigadier de la 1^{re} compagnie de la garde du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et dame Marie-Edmée-Marguerite Pijon, son épouse,- don de meubles et effets par demoiselle Marie-Catherine-Jeanne Boucher, veuve de sieur Nicolas Coquille, décédé employé au bureau des droits de rivière de la ville de Melun, demeurant chez les soeurs de l'hôpital Saint-Nicolas de cette ville, à messire Jacques-François Manourry, prêtre, curé de la paroisse Saint-Étienne de Melun,- partage, portant donation, des biens de dame Louise Quenet, veuve de Jacques Trouvery, chirurgien-major des hôpitaux de Fontainebleau, entre Nicolas-Anne Langlois, écuyer, fourrier des logis du Roi, Jacques-François Delaître, écuyer, valet de garde-robe du Roi, demeurant à Évreux, Claude-Joseph-Anne Delaître, sous-gouverneur des pages de la Chambre de Sa Majesté, Claude-Laurent Jaloureau, huissier de salle de madame la comtesse de Provence. Ladite dame Trouvery a déclaré que son intention était de faire gratuitement l'abandon, aux sus-nommés, de tous ses droits et d'y joindre le mobilier qui lui appartient en propre, lesdits droits consistant dans le quart des quatre cinquièmes d'une maison sise à Paris, évaluée 30,000 livres, soit 6,000 livres, le sixième de l'hôtel de Naples, situé à Fontainebleau, estimé aussi 30,000 livres, etc.,- extrait du contrat de mariage passé devant Leboeuf et Le Bret, son confrère, notaires à Paris, entre messire Denis Godefroy, chevalier, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, demeurant ordinairement en sa maison de Boissise-la-Bertrand, près Melun, et demoiselle Félicité-Mélanie Morin, habitant avec le sieur Godefroy, son beau-frère, « et pour la plus sincère amitié et les sentiments de la plus grande estime que lesdits sieur et demoiselle futurs époux ont dit avoir l'un pour l'autre, et qu'ils se sont voués depuis nombre d'années, émanés de leurs moeurs, et conduite réciproques, et du temps qu'ils vivent en société dans la même habitation, voulant s'en donner respectivement les marques les plus étendues, ils se sont fait donation mutuelle et réciproque de tous les biens, meubles et acquêts, conquêts propres et autres qui se trouveront appartenir au premier mourant des deux, » etc.,- contrat de mariage portant donation, entre Pierre Rigault, garçon meunier au moulin de Triboulot, paroisse d'Ozouer-le-Repos, et Marguerite-Candide Dumont, meunière dudit moulin, veuve en secondes noces de Jean-Baptiste Lallier,- donation par dame Jeanne-Ursule Bernard, veuve de maître Gérard Dauphinot, avocat en Parlement, seigneur du Paly, demeurant à Paris, rue Saint-Jacques, au profit de demoiselle Marie-Anne Magne, fille majeure à Milly, à laquelle ladite dame voulant témoigner son amitié, lui fait don de 300 livres de rente annuelle et viagère,- extrait du contrat de mariage passé devant Chavet, notaire à Paris, le 1^{er} mars 1780, entre très-haut et très-puissant seigneur Anne-Louis de Régnier,

marquis de Guerchy et de Nangis, colonel en second du régiment Lyonnais, gouverneur et lieutenant pour le Roi, de la ville de Nangis, du consentement de madame Gabrielle Lydie de Harcourt, comtesse de Guerchy, veuve de Mgr Claude-Louis-François de Régnier, comte de Guerchy, sa mère, d'une part, et haute et puissante demoiselle Françoise-Louise Du Roux, fille de haute et puissante dame Marguerite-Avoye des Roches- Herpin, veuve de haut et puissant seigneur Louis-René- Emmanuel Du Roux, chevalier, marquis de Sigy, demeurant ordinairement en son château de Sigy, près Donnemarie en Montois. Au contrat de mariage dont extrait précède était présent et consentant haut et puissant seigneur Ambroise-René Des Roches, chevalier, seigneur de Bois- Boudran, Fontenailles et autres lieux, ancien officier au régiment des Gardes françaises, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, demeurant en son château de Bois-Boudran, oncle de la future épouse, lequel a déclaré vouloir lui donner la somme de 100,000 livres à prendre sur les biens de sa succession, à charge du droit de retour dans le cas de décès, sans enfants, de ladite future épouse, etc. (In-folio papier, 58 feuillets.)

1780

B493

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques établi près cette juridiction.

Extrait du contrat de mariage passé devant Brissot, notaire à Guignes, le 23 novembre 1779, entre Pierre-Denis Bedeau, postillon au même lieu, fils de Louis Bedeau, ancien laboureur à Lieusaint, et de défunte Barbe Legrand, d'une part, et Thérèse Caubet, fille de Jean- Pierre Caubet, aussi ancien laboureur, à Andrezel, et de Marie-Anne Pivert,- donation de divers immeubles, faite par Marie Bizord, veuve de Jean Caville, laboureur à Saint-Martin en Bière, au profit de Georges Bizord, son neveu, vigneron au même lieu, et de Marie Véron, sa femme,- contrat de mariage entre Blaise-Michel Le Clerc, marchand à Étrelles, paroisse de Saint-Sauveur, et Marie- Louise Cochard, demeurant en ce lieu,- extrait d'une donation passée devant Servin, notaire à Vignay, paroisse de Champmoteux, le 6 février 1781, faite par Geneviève Besnard, veuve de Julien Besnard, marchande mercière- épicière à Blandy en Beauce, à Étienne Besnard, laboureur audit lieu, son neveu et filleul, veuf en secondes noces de Renée Gillet, de tous les biens appartenant à la donatrice, tant en bâtiments, terres labourables, prés, courtils, aunaies et sables, que rentes foncières ou constituées, de quelque nature que le tout puisse être,- abandon de tous ses biens par Marie-Anne Redon, veuve et commune en biens de Pierre Guillet, vivant marchand bouclier à Milly, à Pierre-Antoine-Éloi Guillet, de même état, Marie-Madeleine Guillet, femme d'Étienne Lecesne, demeurant ensemble à La Grange-sur-Briare, près Malesherbes, et Marguerite-Cécile Guillet, mineure, tous trois enfants de la donatrice, lesquels ont fait entr'eux le partage desdits biens, consistant en 109 articles, tant en maisons, que terre, pré,

vigne et bois, le tout évalué 26,453 livres 14 sous, - extrait du contrat de mariage reçu par Fiéfé, notaire à Paris, le 12 février 1781, entre Nicolas-François Thomé, épicier à Paris, rue de Seine, paroisse Saint-Sulpice, et Henriette Hue, fille de Jules- Nicolas Hue, greffier de la Maîtrise et Capitainerie de Fontainebleau, et de Madeleine Jauvin, sa femme, d'une part, et encore Jean-François-René Hue, ci-devant huissier- priseur au Châtelet de Paris, vétérans de sa communauté, et ancien notaire royal à Fontainebleau, stipulant aussi en son nom, à cause de la donation d'une somme de 300 livres de rente qu'il désire faire à la future épouse, sa nièce, - autre donation faite par le même à demoiselle Eugénie Hue, aussi sa nièce mineure, ce accepté par la dame sa mère, de 1° 210 livres de rente foncière rachetable de 5,000 livres, dues au donateur par Paul-Adrien Rioul de Neuville, suivant le bail à rente qui lui a été fait d'une maison sise à Fontainebleau, en la rue appelée ci- devant du Champ-Diguet et actuellement de Neuville, par feu M. François Hue, et dame Anne-Françoise Gitton, son épouse, père et mère du donateur, 2° de 100 livres de rente au principal de 2,000 livres, etc., - extrait du contrat de mariage de maître Nicolas-Jacques Daage, garde-marteau en la Maîtrise particulière des Eaux et Forêts de Provins, demeurant au château de Donnemarie en Montois, veuf de dame Marie-Claude-Catherine Chanu, d'une part, et demoiselle Marie-Anne-Madeleine Chanu, fille de sieur Antoine Chanu, négociant audit Donnemarie, et de dame Catherine Morin, etc. (In-folio papier, 44 feuillets.)

1781

B494

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques établi près cette juridiction.

Donation faite au profit de François-Adrien Rondeau, par sieur Pierre-Rosalie Rondeau, lequel considérant que depuis la mort de François-Antoine Rondeau, son frère, décédé maître de la poste aux chevaux de Fontainebleau, il a toujours exercé cet emploi et en a retiré les bénéfices, qu'il n'avait jamais entendu le prendre que par intérim, et pour le transmettre, à sa majorité, audit sieur François-Adrien, son neveu, fils aîné de François- Antoine, que faute de fonds suffisants, son dit neveu ne peut parvenir à profiter de la préférence que sont prêts à lui donner MM. les administrateurs des Postes. Dans cette position, le sieur Rondeau, oncle, est sur le point d'être pourvu définitivement de l'emploi sus-énoncé, en conséquence, pour ces raisons et pour l'amitié qu'il porte à son neveu, ce dont il veut lui donner des marques, le sieur Rondeau, oncle, a fait donation pure, simple et irrévocable à son neveu, sus-nommé, de 1,000 livres de pension annuelle et viagère, aux conditions stipulées en l'acte, - extrait du contrat de mariage : de Pierre Geoffron, journalier à Avon, veuf, sans enfants, de Marguerite-Augustine Moisson, d'une part, et de Marguerite Dauneau, demeurant à La Brosse, paroisse d'Héricy, - de Charles Rabourdin, laboureur à Poailly-le-Fort, paroisse de Vert-Saint-

Denis, veuf, avec huit enfants, de Marguerite-Antoinette Garnot, et de demoiselle Marie-Françoise Vedé, demeurant à Melun. Apport du futur, 52,083 livres 16 sous 9 deniers, dot de la future, 1,800 livres en meubles, linge et hardes à son usage,- donation faite par dame Catherine-Françoise-Élisabeth Baudry de La Poterie, épouse de maître Jean-Thomas Guérineau, avocat en Parlement, procureur du Roi en l'Élection de Châteaudun, maire de cette ville, au profit de Jean-Gabriel Baudry de La Poterie, président au Grenier à sel d'Étampes, lieutenant admis à l'Hôtel royal des Invalides, demeurant audit Étampes, rue Saint- Antoine, paroisse Saint-Bazile, de maître Claude-Nicolas Baudry, procureur du Roi et grènetier au même Grenier à sel, etc.,- abandon par Étienne Courtellemont, manouvrier à Chailly, qui, considérant que son grand âge le met hors d'état de pouvoir cultiver ses biens et que d'ailleurs ses maisons et bâtiments sont dans le plus mauvais état, sans pouvoir par lui les faire rétablir, a abandonné le tout à Marie-Jeanne, Marie et Marie-Louise Courtellemont, ses enfants,- extrait du contrat de mariage passé devant Mercier, notaire à Donnemarie, entre Nicolas Chedeville, marchand au même lieu, et Louise Soumarmont, en considération duquel mariage demoiselle Anne Charlotte Goujon, veuve de Jacques Chedeville, l'aîné, marchand bijoutier, a déclaré qu'elle associe les futurs époux à son commerce, avec moitié profits et pertes, et que, pour former leur mise dans la société, elle a fait, pour la bonne amitié qu'elle porte à la future, donation de moitié du fonds des marchandises de sa boutique, montant en total à la somme de 4,300 livres, compris les armoires, boîtes, etc.-contrat de mariage de Jacques Rieul de Saint-Gobert, employé dans les fermes du Roi, et Jeanne Baron, fille de feu Jean-Baptiste Baron, premier échevin de la ville de Chaumes en Brie,- donation par M. Jean- Louis Gueuvin, bourgeois de La Ferté-sous-Jouarre, au sieur Joseph-Hercule-Marguerite Gueuvin, meullier audit lieu, son neveu, de la 9^e partie de 60 livres de rente appartenant au donateur comme héritier de messire Jean-Jacques Noblet, décédé curé de Frénoy-les-Gombries, et doyen rural de Nanteuil-le-Haudoin, son cousin germain, etc. (In-folio papier, 39 feuillets.)

1782

B495

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques établi près cette juridiction.

Donation par Pierre Chevalier, garde-chasse des bois et fonds de la seigneurie d'Ozouer-le-Voulgis, et Geneviève Modsus, sa femme, au profit de Pierre Aubry, manouvrier, et Marie-Catherine Chevalier, son épouse, d'une travée de grange sise au Petit-Jamart, paroisse d'Ozouer, de la portion de cour étant au-devant du bâtiment, jusqu'à concurrence de 10 pieds de large, seulement, etc.,- abandon par Catherine Gilobert, fille majeure, demeurant à Luisetaines, au profit de Joachim Gente, cocher de madame la marquise de Sigy, et de Jeanne-Élisabeth Cartret, sa femme, d'une

maison, bâtiments, cour et jardin en dépendant, situés audit Luisetaines, près le Petit-Cholot, le tout contenant en fonds d'héritage 1 arpent 19 perches, etc.,- extrait du contrat de mariage passé devant Prigot, notaire à Paris, le 19 juin 1769, entre Aubin Dupré, laboureur à Crisenoy, veuf, avec quatre enfants, de Marie-Anne Plet, sa première femme, d'une part, et Anne-Catherine Vauquoy, demeurant à Brie-Comte-Robert,- donation par messire Jean- Pierre Oudot, prêtre, bachelier en théologie, curé de La Croix en Brie, prieur de Mont-Pezat, au profit d'Anne Foulon, demeurant en ce lieu de La Croix, d'un chauffoir où il y a four et cheminée, avec grenier, un appenti servant de poulailler, un autre chauffoir à côté, un cabinet au bout et une petite étable au dehors, avec un jardin derrière, à prendre depuis le bout du petit mur, tenant au jardin fleuriste de la commanderie, jusqu'à la haie sur la rue, vis-à-vis la cheminée de l'école :-cession par demoiselle Geneviève Mathieu, lingère à Héricy, laquelle en considération de l'amitié qu'elle a vouée au sieur Antoine Gueulin, maître en chirurgie, demeurant audit Héricy, et à demoiselle Marie-Anne Le Sueur, son épouse, ses neveu et belle-nièce, de tous les biens immeubles appartenant à la donatrice, consistant en une maison sise à Héricy, en la Grande-Rue, et autres objets désignés en l'acte,- don mutuel consenti entre Jean, Éloi et Geneviève Touzé, frères et soeur, demeurant tous trois en la même maison, sise à Macherin, paroisse de Saint-Martin, lesquels ayant vécu ensemble dans la plus parfaite union depuis le décès de leur père, et désirant en marquer la reconnaissance l'un à l'autre, se sont fait abandon réciproque de tous et chacun les meubles et immeubles à eux appartenant, estimés 6,820 livres, pour en jouir, en toute propriété, par le dernier survivant, etc.,- extrait du contrat de mariage passé devant Gondouin et son collègue notaires à Paris, les 30 et 31 mars 1783, entre très-haut et très- puissant seigneur Mgr Gilles-François-Louis-Anne, marquis de Durfort-Léobard, chevalier, sous-lieutenant des Gardes du corps du Roi, fils mineur et unique mâle de très-haut et très-puissant seigneur Mgr Louis, comte de Durfort-Léobard, chevalier, seigneur de La Roque et autres lieux, demeurant à Cahors, et de très-haute et très-puissante dame, madame Anne-Suzanne-Claire-Frédérique de Moréal de Sorant, dame de Commenailles, comtesse de Durfort-Léobard, son épouse, d'une part : et demoiselle Claire-Joseph Guyon de Frémond, fille mineure de messire Jean-François Guyon, chevalier, seigneur de Frémond, grand maître des Eaux et Forêts de la Généralité de Caën, demeurant à Paris, et de défunte Marie-Joseph Pélerin, son épouse, d'autre part, et dame Marie- Jeanne Guyon, épouse de messire Charles-André de La Coré, chevalier, seigneur de Saint-Ouen, d'Oyrière, Écuelles et autres lieux, conseiller du Roi en ses Conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, honoraire, intendant du comté de Bourgogne, ladite dame stipulant en ces causes pour la donation qu'elle a l'intention de faire à la future, et consistant : 1° en la maison et les biens de Grandvilliers, situés dans l'étendue du territoire de La Chapelle en

Brie et environs, 2° en 220,000 livres à prendre sur tous les autres biens de la dite dame de Coré, etc. (In-folio papier, 48 feuillets.)

1783

B496

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques établi près cette juridiction.

Extrait du contrat de mariage passé devant Lepeudry, notaire au Châtelet en Brie, le 30 octobre 1770, entre Pierre Colleau, laboureur à Limoges, veuf de Denise-Antoinette Le Blanc, d'une part : et Honorée-Geneviève-Jeanne Ganbrelle, fille de Jacques, fermier à Saveteux, et de Geneviève Moullé, laquelle apporte en dot 2,400 livres, et le futur ses droits, non évalués. Le survivant d'eux reprendra, par préciput, et avant le partage des biens de la communauté, les habits, linge, hardes et objets à usage de corps, un lit garni, et une armoire à choisir. Si c'est le futur, il prendra, en outre, sa montre et un cheval bridé, à son choix, la future aura droit à son gobelet d'argent, à ses bagues et bijoux, en outre, de ce que dessus, ledit survivant reprendra au même titre de préciput, la somme de 600 livres en deniers, meubles et effets, etc.,- extrait du contrat de mariage de François Houry, maître menuisier à Fleury en Brière, veuf en premières noces, avec enfants, de Marie Aussière, d'une part, et Marie-Madeleine Jourdain, fille majeure demeurant à Brinville, paroisse de Saint-Sauveur. Apport du futur 1,200 livres, de la future, 2,013 livres 19 sous, laquelle sera avantagée de 500 livres de douaire, sans retour, ledit sieur Houry pourra donner des marques de l'estime singulière qu'il porte à sa future, et la récompenser des peines et soins qu'elle aura à prendre pour l'entretien de ses enfants nés du précédent mariage, il lui fait donation de la jouissance, en usufruit, d'une maison sise à Fleury, au coin du carrefour Saint-Jacques, etc.,- donation par demoiselle Nathalie et Claire-Françoise Hédelin, en résidence au monastère de la congrégation de Nemours, à Anne-Antipas-Jacques Hédelin, gendarme du Roi, leur neveu, fils de Charles-Jacques Hédelin, chevalier, et de défunte dame Agathe-Élisabeth Bataille, ledit sieur Hédelin âgé de vingt-trois ans et conséquemment en ses droits, tant suivant la coutume de Lorris-Montargis, qu'au moyen de son mariage, procédant, néanmoins, sous l'autorité de son oncle, M. Étienne-Jacques Despatys, avocat eu Parlement, conseiller en l'Élection de Nemours, curateur à ses causes et actions. Ladite donation ayant pour objet le fief, terre et ferme du Tertre, sis en la paroisse de Milly, avec 180 arpents d'héritages, etc.,- extrait du contrat de mariage passé devant Sevenet, notaire à Melun, le 26 janvier 1783, entre Pierre Noguét, fils de Pierre et d'Edmée Le Gros, demeurant à Savigny-le-Temple, d'une part, et Marguerite-Françoise Saint-Amand, domestique à Melun, rue des Carmes,- donation par Antoine Heurtois, ancien vigneron à Videlles, au profit de Jacques Jeulin, vigneron au même lieu, et à Madeleine de Neuville sa femme, de tous les biens meubles et immeubles appartenant au donateur, les derniers en 73 articles désignés en

l'acte, à la condition, entr'autres, de faire poser, après le décès du sieur Heurtois, une croix de fer dans le bout et proche le puits d'en bas,- abandon par Catherine Grenier, demeurant à Boutigny, à François Desrosiers, son frère utérin, laboureur au même lieu, et à Anne Goubé, sa femme, de tous les biens appartenant à la donatrice, ledit abandon passé sous l'autorité du bailli des lieux ci-après dénommés, pour haut et puissant seigneur messire Louis-André- Hector Legros, chevalier, seigneur de Princé, La Roche, La Bourrelière en Anjou, baron de Vignay, Champmoteux, Souchetard, Nangeville, les Grand et Petit Forts de Bois- Minard, Girolles et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine de grenadiers, au régiment de Picardie,- extrait du contrat de mariage passé devant Chévrier, notaire à Héricy, le 27 avril 1779, entre Pierre Lantara, manouvrier à Fontaine-le-Port, veuf, sans enfants, de Marie-Madeleine-Anne Charpentier, d'une part, et Anne Taconnet, fille de François Taconnet, tonnelier à Auxonnettes, paroisse de Saint-Fargeau, etc. (In-folio papier, 50 feuillets.)

02/01/1784-27/10/1784

B497

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques établi près cette juridiction.

Donation par : Elisabeth Lucas, veuve de Jean Bouchard, vivant menuisier à Dannemois, laquelle « s'est transportée avec peine à Soisy-sur-École, étant âgée de quatre-vingts ans passés, considérant son grand âge et hors d'état de pouvoir travailler, ni de pouvoir payer ses dettes, accablée d'infirmités corporelles, n'ayant soutien ni secours et appui de personne, sinon des ci-après nommés, » a fait abandon pur et simple à Yves Dupré, vigneron à Cély, et à Marguerite Legrand, sa femme, savoir : de tous les meubles et effets à elle appartenant, qui sont dans sa maison sise audit Dannemois,- Faron Cailleau, vigneron à Meun, paroisse d'Achères, à demoiselle Marie-Geneviève Victoire La Pleignée-Furtin, fille majeure demeurant ci- devant à Gironville, près Maisse en Gatinais, et de présent audit Meun, de tous les biens meubles et immeubles appartenant au donateur, à la charge, notamment, de le loger, vêtir, chauffer éclairer et nourrir, tant en santé que maladie, de ne pouvoir, par la donataire, contracter aucun mariage « à peine de révocation de la présente donation, de condition expresse et rigoureuse, » l'intention des contractants, et en particulier celle dudit sieur Cailleau, n'étant pas de vouloir risquer son repos et sa tranquillité aux soins du mari qu'aurait ladite demoiselle La Plaignée- Furtin,- extrait du contrat de mariage passé devant Sémillard, notaire à Paris, le 3 janvier 1781, entre Jean-Baptiste Audinet, bourgeois de cette ville, y demeurant, pont Saint-Michel, et Anne-Antoinette-Dorothee Sarazin, marchande de modes en la même ville, salle neuve du Palais, paroisse Saint-Barthélemy,- don mutuel et réciproque entre Mathieu Jean, manouvrier à La Chapelle-Thiboust- de-Berry, et Marguerite Fézières, sa femme, au

profit du survivant, de tous les biens qui se trouveront appartenir au premier mourant,- extrait du contrat de mariage passé entre sieur Joseph Guignonnet, fils de Joseph Guignonnet, marchand épicier, et de demoiselle Marguerite Amiard, son épouse, d'une part, et demoiselle Marie-Anne- Appoline Gallier, fille de défunt François, et de Marie-Josèphe Simon. Dot du futur, par son père, 3,000 livres, apport de la future, 12,000 livres,- cession par Jean- Nicolas Oudiou, vigneron, et Geneviève Bernon, sa femme, lesquels pour l'estime, amitié et affection particulière qu'ils portent à Pierre Barbier, vigneron et pêcheur, et à Marie-Jeanne Petit, sa femme, (tous demeurant à Samois,) leur ont fait donation de tous les biens, héritages et immeubles corporels composant le second lot échu à ladite Geneviève Bernon, dans le partage des biens de ses père et mère,- extrait du contrat de mariage de Jérôme Bulot, concierge des prisons royales de Fontainebleau, veuf de Marie-Madeleine Verdier, avec Marie-Françoise Grémillon, etc. (In-folio papier, 17 feuillets.)

28/10/1784-29/12/1784

B498

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques établi près cette juridiction.

Extrait du contrat de mariage passé devant Belurger (Bellurgey?) notaire à Paris, le 18 novembre 1784, entre messire Louis-François Le Rahier de La Berge, chevalier, lieutenant en premier au régiment du Perche-infanterie, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, demeurant à L'Herbé, paroisse de Giroux en Berry, contractant sous l'autorité de messire François Le Rahier, chevalier, seigneur de L'Herbé, et de dame Marguerite Arbaleste, son épouse, représentés par messire François-Renobert Munier, prieur de Saint-Laurent de Nesles-la-Gilberde et de Monteleu, d'une part, et demoiselle Anne-Marguerite Martine de La Brière des Noyeux, fille de Charles de La Brière, écuyer, seigneur des Noyeux, gentilhomme ordinaire de Mgr le duc d'Orléans, et de dame Marie-Françoise Boivin, demeurant avec ses parents en leur château des Noyeux en Brie, d'autre part,- donation par demoiselle Élisabeth-Charlotte Hucher, veuve de M. Nicolas-François Charpillon, vivant notaire au Châtelet de Melun, à la résidence de Donnemarie en Montois, « laquelle pour reconnaître les bons offices qui lui ont été rendus, jusqu'ici, de la part de demoiselle Marguerite-Charlotte Joubin Desmarières, sa nièce, » lui a fait don de 400 livres de rente annuelle et viagère, franchises de toutes impositions royales et autres droits, tant établis qu'à établir,- extrait du contrat de mariage passé devant Gobert, notaire à Paris, le 26 avril 1783, entre Antoine- François-Toussaint Roudier, fils de Lazare-François Roudier, concierge du château de Sainte-Assise, et de Marie-Louise Le Blon, sa femme, d'une part, et Anne-Catherine Franquelet, fille de Jean Franquelet, bourgeois de Paris, et d'Anne Jacques, le sieur Jean-Jacques, régisseur de la baronnie de Saint-Port, et demoiselle Jeanne-Marie- Antoinette Lavoine, son épouse,

stipulant ici à cause des avantages qu'ils ont l'intention de faire à la future, d'autre part,- donation par : dame Anne Chéron, veuve de sieur Louis-Martin Etancelin, marchand à Melun, rue de la Cerclerie, au profit de demoiselle Marie-Anne Etancelin, sa fille, des terres, héritages, rentes, et objets mobiliers appartenant à la donatrice, le tout estimé, pour faciliter la perception des droits, la somme de 10,886 livres,- demoiselle Marie-Anne Hue, à dame Marie-Anne-Rose Hue, épouse du sieur Pierre Boireau, bourgeois de Fontainebleau, et à sieur Claude- Henri Hue, contrôleur ambulante des domaines du Roi, demeurant à Mayenne, de 8 parties de rentes indiquées dans ladite donation,- don mutuel consenti entre Julienne Bassinot, veuve de Philippe Ammanery, et Marguerite Ammanery, seule et unique héritière du précédent, son frère, lesquelles attendu l'amitié qui les unit, se sont fait abandon réciproque, au profit de la survivante, de tous les meubles, effets, linge et hardes, plus de l'usufruit, seulement, des biens immeubles, propres, acquêts et autres appartenant à chacune d'elles,- abandon par maître Charles-Olivier Jobert, avocat en Parlement, principal - assesseur de la commission du Conseil établie à Reims, lequel pour l'amitié qu'il porte à sieur Louis-Alphonse Jobert de Paumoulin, son frère, bourgeois de Melun, d'une maison, bâtiments, cour, jardin et dépendances situés en cette ville de Melun, rue du presbytère, 50 livres de rente perpétuelle, provenant de celle de 400 livres constituée sur les Aides et Gabelles, et réduite à moitié en exécution de l'Édit de juin 1720, etc. (In-folio papier, 53 feuillets.)

08/01/1785-03/06/1785

B499

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques établi près cette juridiction.

Extrait du contrat de mariage passé devant : Pérou, notaire à Paris, le 13 juillet 1782, entre messire Nicolas-Mathieu Le Brun, premier échevin de la ville de Rozoy en Brie, ancien notaire au Châtelet de Melun, à la résidence dudit Rozoy, veuf, sans enfants, d'Élisabeth-Gabriel Gridé, sa première femme, d'une part, et Marie-Marguerite de Saint-Germain, pensionnaire au monastère des religieuses Jacobines de Rozoy. « Les biens mobiliers du futur époux consistent en une somme de 12,000 livres, tant en meubles, linge habits et hardes à son usage, argenterie et autres effets, qu'en deniers comptants. Ceux de la future, en une rente viagère de 1,000 livres constituée sur sa tête, par M. le prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris, » etc.,- Le Moust de La Fosse, notaire à Melun, le 10 juillet 1785, entre Hubert Heurton, « tissier en toile, » et Françoise Dugrès, fille de Pierre Dugrès, manouvrier à Savigny-le-Temple, et de Marie-Jeanne Marchois, décédée, sa première femme,- donation par Claude-Laurent Quillier, juré-priseur aux Bailliage et Châtelet de Melun, demeurant en cette ville, rue de la Juiverie, en son nom et comme procureur de dame Marie-Jeanne Le Comte, son épouse, lequel, audit nom, a cédé en avancement d'hoirie de sa succession future et de celle de sa femme, à

demoiselle Marie-Jeanne Quillier, sa fille, plusieurs parties de rente énoncées dans ladite donation,- extrait du contrat de mariage passé le 18 novembre 1767, devant Le Sueur, notaire à Tournansy dit Graville, résidant à Champagne, entre Jean-Baptiste Rendon, vigneron au Larré, paroisse de Boissise-la-Bertrand, veuf, avec enfants, de Marguerite Dorlon, d'une part, et Elisabeth Venets, fille majeure demeurant à Montmachoux,- donation par le sieur Pierre Rocquet, ancien maçon entrepreneur de bâtiments, demeurant chez Nicolas Rocquet, son frère et filleul, maître jardinier au château de Bressoy, paroisse de Mormant, lequel dit sieur Pierre Rocquet, désirant reconnaître les soins particuliers que son frère a toujours pris tant de sa personne que de ses affaires, lui a transporté la somme de 250 livres due au cédant, pour travaux de son état, par Louis Leriche, Marguerite Vallée, sa femme, et Marie Leriche, demeurant tous trois à Mormant, etc. (In-folio papier, 27 feuillets.)

01/07/1785-05/11/1785

B500

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques établi près cette juridiction.

D'une donation passée devant Melchior-Thomas Morin, notaire au Châtelet de Paris, le 18 novembre 1783, entre Charles Rabourdin, laboureur à Champigny, et Marie-Jeanne Suzanne, sa femme, d'une part, et Pierre Douart, de même état, demeurant à Combs-la-Ville, appert: les premiers avoir fait donation entre-vifs et irrévocable, à celui-ci, de 600 livres de rente annuelle et viagère, payable aux 4 termes ordinaires de l'année,- extrait du contrat de mariage passé devant Maricot, notaire à Milly, le 13 juin 1784, entre Martin La Comble, manouvrier à Courances, veuf, avec trois enfants, de Geneviève D'Aucarville, d'une part, et Françoise Gadart, demeurant audit Milly, d'autre part,- don mutuel consenti entre Pierre Deux, tisserand à Cély, et Marie-Françoise Casset, sa femme, lesquels, considérant qu'ils n'ont point d'enfants de leur mariage, et voulant procurer au survivant d'entr'eux les moyens de vivre plus commodément, se sont fait abandon de tous les biens, meubles, acquêts et conquêts immeubles qui se trouveront appartenir, sans aucune exception, au premier mourant,- donation par lesdits Pierre Deux et Françoise Casset, à Louis-François Pignon, jardinier à Melun, rue des Carmes, paroisse Saint-Aspais, et à Suzanne Solente, sa femme, premièrement d'une petite maison située à Cély, sur la rue de Milly, cour commune avec Clément Blanchard et autres, une portion de jardin de 5 à 6 perches, au midi de ladite cour, faisant hache et retour derrière la goûte de la maison, etc.,- extrait du contrat de mariage passé devant : Michaut et son confrère, notaires à Melun, le 24 juillet 1784, entre Nicolas-Modeste Thiriot, garde- moulin, et Marie-Geneviève Chachignon, veuve, sans enfants, d'Edme P____. meunier, demeurant tous deux à Saint-Port,- Drouet, notaire à Fontainebleau, le 30 juillet 1782, entre Denis Laly, garçon charcutier audit lieu, fils de Simon Laly,

cordonnier à Époies, près Pontoise, et de défunte Catherine-Jeanne Masselin, d'une part, et demoiselle Geneviève-Victoire Mirablon, fille de Louis Mirablon,- donation par messire Denis-Simon de Mauroy, prêtre, grand chantre de l'église royale et collégiale de Melun, abbé commandataire de Saint-Pierre d'Auxerre, au profit de messire Charles-Louis, comte de Mauroy, son frère, lieutenant-colonel d'infanterie, demeurant en la ville de Strasbourg, d'une maison et ses dépendances située à Saint-Sauveur-sur-École, près le presbytère, avec un jardin entouré de murs, contenant le tout, y compris la cour et les bâtiments, environ 2 arpents, tenant d'un bout du midi à la grande rue et d'autre sur le chemin dit derrière les Clos, etc. (In-folio papier, 12 feuillets écrits.)

05/11/1785-31/12/1785

B501

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques établi près cette juridiction.

Donation par demoiselle Claude Filleau, fille majeure, couturière à Melun, rue des Carmes, au sieur François Anceaux, marchand cordier et fayencier au même lieu, et à demoiselle Louise-Simonne Mansard, sa femme, nièce de la demoiselle Filleau, savoir : la totalité des meubles, argenterie, habits, linge et hardes à l'usage de la donatrice, 8 livres de rente foncière annuelle et perpétuelle, etc., - extrait du contrat de mariage consenti entre maître Jean-Baptiste Tripet, procureur en la grande mairie de Donnemarie en Montois, huissier royal des tailles en l'Élection de Montereau, et demoiselle Marie-Anne Hérault, fille de Pierre Hérault, hôtelier audit Donnemarie, et de Marie-Jeanne Fromond sa femme,- don mutuel et réciproque entre sieur Marcou Naudin, maître en chirurgie, et demoiselle Marie-Anne Delanchy son épouse,- donation faite par : Marguerite Reverdy, fille majeure demeurant à Maincy, à Charles-François-Paul Joubier et à Marie-Jeanne Reverdy, ses neveu et nièce, d'une maison sise audit Maincy, vis-à-vis la grande place du Fourneau, la première à droite en entrant dans la cour creuse, où autrement les Cargnaux (les créneaux), cour commune devant avec Ambroise Delaunoy, et jardin derrière, entouré de murs,- haute et puissante dame Philippine-Louise-Christophe de Lieuray, épouse séparée de corps et de biens, par sentence du Châtelet, du 11 décembre 1782, de haut et puissant seigneur François- Charles de Raymond, comte de Modène, chevalier des ordres royaux militaires et hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, gentilhomme de Monsieur, Frère du Roi, gouverneur du palais du Luxembourg, ci-devant ministre plénipotentiaire de Sa Majesté auprès du roi de Suède, ladite dame demeurant à Paris à l'hôtel de Monsieur, laquelle a fait abandon à MM. Gabriel, Hippolyte et Ernest de Raymond de Modène ses trois enfants, et du seigneur son mari, de tous les droits qui peuvent lui appartenir dans la succession et sur les biens du défunt sieur de Mazières, son aïeul maternel, plus ladite dame comtesse de Modène fait, en outre, donation à M. Gabriel de Modène, son fils

aîné, de la nue-propriété de la terre du Breuil et de ses dépendances, située en Brie, près Meaux, à la charge de payer, à Hippolyte, son frère, la somme de 80,000 livres, et à Ernest, son second frère, celle de 20,000 livres,- extrait du contrat de mariage passé devant : Garnier, notaire à Paris, le 6 mai 1776, entre sieur Jacques Danet, ancien marchand épiciier à Brie-Comte-Robert, ancien officier au grenier à sel à Paris, et Marie-Anne Vinot, fille majeure, demeurant tous deux à Fontainebleau,- Bro et son confrère, notaires à Paris, le 9 mars 1786, entre M. Joseph Chodron, conseiller de S. A. R. Mgr le prince de Condé, contrôleur général de ses maisons, domaines et finances, demeurant à Paris, au palais Bourbon, rue de l'Université, fils majeur de feu M. Joseph Chodron, bourgeois de Toul, et de défunte dame Élisabeth Regnault, son épouse, d'une part, et demoiselle Marie-Joséphine Gauthier, fille des défunts Jean-Baptiste-Joseph Gauthier et dame Marie-Gabrielle Durouet, demeurant à Luisetaines, etc. (In-folio papier, 53 feuillets.)

06/01/1786-02/11/1786

B502

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques établi près cette juridiction.

Donation mutuelle et réciproque, acceptée respectivement, entre Germain Ratault et demoiselle Marie-Thérèse Ratault, demeurant à Fontainebleau, de tous les biens sans exception, qui peuvent leur appartenir, pour en jouir en toute propriété par le survivant, lesquels biens consistent : dans le 6e, pour chacun des donateurs, d'une maison située audit Fontainebleau, place au Charbon, évaluée 7,000 livres, et dans 13 parties de rentes énoncées en la donation,- extrait du contrat de mariage passé devant : Charpillon, notaire à Donnemarie en Montois, le 19 janvier 1779, entre Fiacre Juin, le jeune, vigneron à Savins, et Marie Fourtier, veuve de Thomas Mignot, de même état, demeurant audit lieu, les futurs en leurs droits mobiliers, estimés 60 livres pour chacun,- Derosières, notaire à Melun, le 21 septembre 1777, entre Guillaume Thomas, jardinier aux Provenceaux, paroisse de Fontainebleau, et Anne Fumée, fille de défunt Pierre Fumée, vivant aussi jardinier à Melun, et de Jeanne Tinton, le futur pris avec ses droits non désignés, apport de la future, 1,700 livres,- donation par : François Goix, manouvrier à Chailly en Bière, au profit de Jean-Baptiste et de Catherine Goix, ses enfants, et de défunte Claudine-Françoise Le Blanc, sa femme, de la moitié indivise d'une maison couverte en chaume, sise audit Chailly, lieudit la Fosse-au-Loup, grange, étable, cour devant les bâtiments, jardin devant cette cour, contenant 73 perches 6 pieds, dans lequel il y a quelques arbres fruitiers,- Jacques Rameau, vigneron à Maincy, au profit d'Antoine Olivier, aussi vigneron au même lieu, et de Denise Arduise, sa femme, d'une maison sise en la grande rue de Maincy, près la porte du parc (de Praslin), ainsi que de tous les meubles et effets appartenant au donateur,- Laurent Godard, vigneron, et Marthe Deslandes, sa femme, demeurant à

Pompierre, paroisse de Courtomer, au profit de Geneviève Godard, leur soeur et belle-soeur, seconde femme de Maurice Bartolet, l'aîné, vigneron audit Courtomer, et de Marie-Geneviève et Marie Bartolet, leurs nièces, filles de ladite Geneviève Godard, de la nue-propriété d'une maison, cour et jardin en dépendant, sis au village de Courtomer, etc. (In-folio papier, 8 feuillets écrits.)

02/11/1786-31/12/1786

B503

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques établi près cette juridiction.

Extrait du contrat de mariage de sieur Jacques Ratel, ci-devant au service du Roi, demeurant à Gastins, fils mineur de François Ratel et de Marie-Louise- Malherbe, d'une part, et demoiselle Marie-Madeleine- Suzanne Bénard, veuve de François Labrousse, chirurgien audit Gastins,- donation par : M. Michel-Antoine Rousseau, maître-chirurgien à Chaumes, greffier de la prévôté du lieu, et demoiselle Marie-Madeleine Dutemple, son épouse, au profit de sieur Antoine Dutemple, demeurant à Beauvoir, neveu de la donatrice, d'un pavillon situé en ce lieu, entre cour et jardin, avec un cellier sous les bâtiments, jardin derrière entouré de murs, contenant environ 1 arpent, ayant une sortie sur la basse-cour d'une ferme indivise entre les donateurs et le donataire,- messire Robert de Bonneval, écuyer, ancien capitaine au bataillon de Province, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint- Louis, demeurant à Évry, lequel voulant donner à dame Marie-Antoine Grignon Des Bureaux, veuve de messire Antoine, vicomte de Montliard, seigneur de Puiset, paroisse de Saint-Pierre-lez-Nemours, des preuves de son amitié, a fait abandon à ladite dame, pour elle, ses hoirs ou ayant cause, du quart appartenant au donateur, dans une maison appelée le fief du Fillet, paroisse de Buno,- messire François-Claude Bureau, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Didier-lez-Sens, au profit de demoiselle Marie-Joséphine Bureau, sa soeur consanguine, fille de feu Claude-Ayoul Bureau, docteur en médecine, et de dame Marie-Marguerite Rollet, aussi décédée, ce accepté, pour la donatrice, par M. Jean-François Bureau, avocat en Parlement, demeurant à Sens, fondé de pouvoir de sieur Pierre Marcellat, maître en chirurgie, lieutenant de M. le premier chirurgien du Roi à Melun, tuteur de la demoiselle Bureau, d'un labourage de terre contenant 44 arpents, sis au finage de Louan, loué 60 livres et une paire de chapons,- Claudine Champenois, demeurant à Paris, chez les demoiselles Duteuil, maîtresses de pension, rue Neuve-Saint- Étienne, qui a reconnu avoir cédé volontairement à Pierre Courtois, ci-devant dragon au régiment de Conti, en quartier à Melun, ayant son congé absolu, et à Marguerite Champenois, son accordée, tous les droits successifs mobiliers et immobiliers appartenant à la donatrice, du chef de la dame Reine Thieu, sa mère, consistant en 2 ou 3 ouvrées de terre, dont partie propre à faire filasse, et partie en vigne, sises au finage de Fresne en Bourgogne, près Montbar,- extrait du contrat de mariage passé

devant Delattre, notaire à Paris, entre Nicolas Champion, receveur général des Aides à Réthel-Mazarin, et Marie- Anne Guiart, veuve, sans enfants, de Nicolas-Antoine Boulin, écuyer, demeurant à Melun. Apport du futur, 8,000 livres, de la future, 9,000 livres et.800 livres de rente viagère,- donation faite par Louis-Charles Mercier, salpêtrier du Roi, et demoiselle Jeanne-Catherine Caillot, son épouse, au profit de Claude Châteignier et Marie-Claude Letourneur, sa femme, demeurant à Melun, faubourg des Carmes, de 3 quartiers de terre dont une partie en vigne, le surplus resté en friche, sis en la varenne du Lys,- extrait du contrat de mariage passé devant Bontemps, notaire à Paris, le 30 mai 1775, entre Pierre Chevalier, sieur des Essarts, premier commis des haras du royaume, et demoiselle Marie Benoist Du Portail, fille du sieur Antoine Benoist Du Portail, bourgeois de Paris, lesquels ont déclaré qu'il n'y aura point communauté de biens entre eux, dérogeant à cet effet à la coutume de Paris. En conséquence, les futurs jouiront, chacun séparément, des biens qui leur appartiennent. La demoiselle future épouse a déclaré que ses biens consistent en une maison, au hameau des Trois-Moulins, paroisse Saint-Liesne-lez-Melun, bâtiments, terres, prés, vignes et autres dépendances, plus dans tous les meubles, lits, chaises, tapisseries et autres effets, et enfin en une somme de 12,000 livres à elle due par MM. de La Fare, suivant leur obligation reçue par Bontemps, susnommé, le 16 mars 1770, etc. (In-folio papier, 42 feuillets.)

1787

Prévôté du Mont-Saint-Père

Registres d'audiences

2BP3981	1643-1667
2BP3982	1662-1788
2BP3983	1664-1672
2BP3984	1673-1688
2BP3985	1699-1713
2BP3986	1774-1777
2BP3987	1778-1790

Melz-sur-Seine. - Prévôtés

Prévôté de Blunay

2BP5657 Greffe de Blunay, Maulny et autres. J.F. Canas
1680-1729

Prévôté de Melz

2BP3693 Inventaires et affaires diverses.
1671-1790

2BP3694 Adjudications, scellés, actes divers.
1739-1790

2BP152 sans date
2BP153 sans date

Mennecy. - Justice seigneuriale

Misy-sur-Yonne - Prévôté

2BP3697 Registres d'audiences et autres.
1777-1790

Mitry. - Prévôté

B140 *Concerne aussi Mory-en-France, Bois-le-Vicomte, La Villette-aux-Aulnes, Bourcière, Novion et dépendances*
Minutes du greffe de la prévôté de Mitry-Mory, Bois-le-Vicomte et La Villette-aux-Aulnes, pour S. A. R. : - Rapports de chirurgiens et informations sur coups et blessures, - actes de tutelles, - mémoires de frais et épices, - informations, etc.

Information sur la plainte de Jean Pinson, boucher à Mitry, contre Claude V..., aussi boucher au même lieu, qui l'a injurié, traité de sorcier, battu et étranglé,- procès-verbal de levée du corps d'une

femme pendue à un arbre, information à ce sujet,- inventaires après décès,- location des prés communaux, à la requête du syndic des habitants de Mitry, etc.,- information contre des voleurs qui s'étaient introduits nuitamment au domicile de la veuve Jacques Ledran, demeurant à Mitry, etc. (302 pièces papier.)

1648-1694

B144 Minutes des audiences de la justice et prévôté de Mitry-en-France.
- Procurations données pour diverses causes par devant de La Jous, tabellion de la terre et seigneurie de Mitry, etc.

Commençant par un acte de tutelle des enfants de Thomas Compagnon, décédé locataire du greffe du tabellionage de Mitry, ainsi que de plusieurs marchés de terres, auxquels il y a eu renonciation pour les mineurs, « attendu la calamité du temps des guerres, »-reconnaissance des biens appartenant à mademoiselle de Beaussun,- sentence pour le paiement d'une rente, à la requête de frère Jacques-Louis, religieux prêtre, ministre de la Sainte-Trinité de La Villette-aux-Aulnes,- inventaires après décès, etc. (Petit in-folio papier, 60 feuillets.)

1652-1653

2BP3698 Registres d'audiences.

1664-1790

B145 Cahiers d'audiences de la justice et prévôté de Mitry. - Actions possessoires, - rapports de messieurs, commis à la garde des grains, prairies et autres récoltes, sur délits et dégâts faits aux champs, - enregistrement de provisions d'offices en ladite justice et prévôté, - condamnations pour contraventions aux ordonnances de police du prévôt de Mitry.

Contre Antoine Avarre, marchand audit lieu, pour avoir coupé du blé destiné à faire des liens, et, pour ce, condamné à trois livres douze sols d'amende, avec défense de récidiver, sous peine de prison,- contre Noëlle Gautier, fille de Simon,- Jean Barbier,- Pierre Bravart,- Jean Rivière, etc., tous condamnés en vingt et quarante sols d'amende pour avoir coupé de l'herbe dans les avoines en temps prohibé,- demandes en saisie féodale et en retrait lignager, baux par adjudication des biens communaux de Mitry et déclarations de ces biens,- demande en saisie et établissement de commissaires par dame Catherine-Alphonsine Mantel, veuve de messire Claude de Guénégaud, dame du fief Pasquier, sis à Mitry, contre Marguerite Pierre, veuve de feu Augustin Delarue. (In-4° papier, 370 feuillets.)

1694-1714

B141 Minutes du greffe de la prévôté de Mitry, pour messire Jean-Antoine d'Hervart, chevalier, seigneur de Mitry et Mory-en-France, Bois-le-Vicomte, La Villette-aux-Aulnes, Bourcière, Novion et

dépendances, baron d'Huningue, haut et bas Lauzart en Alsace, et autres lieux. Etc.

Information sur un vol de linge commis la nuit, avec effraction, en la demeure de Henri Vivant, manouvrier à Mitry,- requête de Guillaume Pierre, afin d'être élargi des prisons de Mitry, où il a été écroué sur la plainte portée contre lui par la fille Féret, mère de quatre enfants qu'elle dit être des oeuvres du susnommé,- plainte d'une aubergiste de Mory, battue et maltraitée par François et Michel Lefèvre, le jour de Saint-Pierre, patron du lieu, information contre Etienne Gautier, plâtrier, qui avait interrompu le curé de Mitry, pendant la lecture d'un règlement de police, faite au prône de la messe paroissiale, etc. (238 pièces papier.)

1700-1704

B142

Minutes du greffe de la prévôté de Mitry et Mory. - Comptes rendus par Nicolas Corré, prévôt des terre et seigneurie de Mitry, ancien procureur-syndic, aux procureur-fiscal, procureur-syndic perpétuel et habitants de la paroisse, de la gestion et de l'administration qu'il a eues de leurs affaires, etc.

Plaintes du procureur-fiscal raillé, insulté et assailli à coups de pierres, dans la rue de Mitry où il faisait sa tournée de police,- information contre les auteurs de délits et d'abatage d'arbres dans une allée du parc de Bois-le-Vicomte, servant tant pour le plaisir de la chasse des princes, que pour l'ornement du château,- défense par le prévôt de messire Jean-Frédéric de La Tour de Gonnecourt, sieur de Mitry-Mory, Bois-le-Vicomte, etc., de cueillir des cerises dans l'avenue de Mitry à La Villette, sous peine de prison et du fouet, etc. (104 pièces papier.)

1705-1710

B143

Minutes du greffe de la justice et prévôté de Mitry et Mory. - Inventaires après décès, - actes de tutelles, - requêtes présentées au prévôt, pour diverses causes, civiles et criminelles, etc.

Plainte du procureur-fiscal de la prévôté de Mitry et information contre des quidams, garçons du pays, qui avaient pris l'habitude de courir les rues, le soir des fêtes et dimanches, battant et maltraitant les personnes qu'ils rencontraient, attaquent les femmes et filles, leur jetant des pierres, etc., tellement que le public en était fort incommodé,- nomination de tuteur et curateur aux enfants mineurs de défunts maître Louis Berroise, en son vivant conseiller du Roi, commissaire-vérificateur général au grenier à sel de Lagny, et Geneviève- Lucy, sa femme,- compte de tutelle rendu par les sieurs Pierre et Claude Berroise, tuteurs desdits mineurs, etc. (113 pièces papier.)

1711-1718

Affaires diverses

2BP3699	1672-1744
2BP3700	1745-1749
2BP3701	1750-1760
2BP3702	1761-1766
2BP3703	1767-1769
2BP3704	1770-1773
2BP3705	1774-1778
2BP3706	1779-1784
2BP3707	1785-1790

Moissy-Cramayel. - Justice seigneuriale, prévôté

B994	Registres des causes ordinaires et extraordinaires.	1661-1703
B1102	Pièces du greffe.	1667-1757
B1101	Registre des prisons de Moissy (2 pages).	1737
B147	Minutes du greffe. <i>Acte de tutelle des enfants de Clément Robine, décédé jardinier du château de. Cramayel, dressé par Louis-Alphonse Sevenet, prévôt du lieu,- apposition et reconnaissance de scellés chez le défunt, habitant le pavillon de l'avant-cour du château. (3 pièces papier.)</i>	1761
B1103	Procès-verbal de constatation d'un délit jet de pierre sur une statue de terre cuite, suite à la plainte du marquis de Rostaing demeurant au château de la Brosse (Limoges-Fourches).	30/07/1764
B1100	Sentences et dispositifs.	1776-1782

Montarlot. - Prévôté de Saint-Ange

2BP3708 Minutes du greffe, registres d'audiences.
1744-1790

Montceaux[-lès-Meaux]. - Prévôté

B1105 Sentence en faveur de la Reine (Catherine de Médicis), dame de
Montceaux.
1610

B1104 Correspondance pour le prévôt.
1672

B995 Registre du greffe.
1673-1680

B1149 Prix du fusil de Montceaux
1681-1721

2BP3721 Actes divers, inventaires, tutelles.
1732-1790

Minutes du greffe

2BP3714 1548-1655

2BP3715 1656-1674

2BP3716 1685-1699

2BP3717 1700-1743

2BP3718 1700-1743

2BP3719 1700-1790

2BP3720 1747-1789

Montcourt-Fromonville. - Prévôté

- 2BP4459 *Concerne aussi Les Hautes-Pleines, La Motte-Montcourt, l'Hérable et les Clozeaux.*
Registres d'audiences. Minutes du greffe.
1704-1789
- 2BP3722 Minutes du greffe.
1717-1756
- B187 Ordonnance et règlement concernant la police qui doit être observée dans le ressort de la prévôté, rendus par Jean Boldieu, avocat en Parlement et au Bailliage de Nemours, prévôt, juge civil et criminel desdits lieux,
Concernant :-la tenue des audiences,- les fours et cheminées,- l'obligation imposée à chaque habitant d'avoir une lanterne pour aller et venir de jour et de nuit dans ses bâtiments,- les défenses de faire du feu près des habitations,- de mener paître les bestiaux dans les chaumes avant trois jours après l'enlèvement des récoltes,- aux propriétaires ou fermiers de souffrir leurs femmes, enfants, etc., glanant sur leurs terres, ce droit étant réservé aux pauvres infirmes et aux vieillards,- d'entreprendre et d'usurper à l'avenir sur les chemins, ruelles et sentiers, etc. (45 pièces papier.)
1763

Montereau-Fault-Yonne. - Bailliage, siège royal, grenier à sel

- 2BP3835 Officiers de justice et ministériels. - Lettres de provision et requêtes (1750-1789), reprises d'instances (1750-1789), actes notariés (1544-1698).
1544-1789
- B513 Enregistrement de donations entrevifs, au greffe, en exécution de l'Ordonnance donnée par François Ier, au mois d'août 1539.
Du 29 octobre 1610, contrat de mariage passé sous l'autorité de Charles Roullier, procureur Fiscal et garde des sceaux aux contrats de la baronnie et châellenie de Montigny-Lencoup, pour haut et puissant seigneur messire Jacques de L'Hospital, chevalier des Ordres du Roi, conseiller en ses Conseils d'État et privé, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, marquis de Choisy, seigneur, baron et châtelain dudit Montigny, devant Fiacre Pasquier, clerc, notaire et tabellion en ce lieu, entre Nicolas Bouet, fils d'honorable homme Mathurin Bouet, demeurant à Coutençon, et honnête femme Marguerite Buttin, veuve de maître

Mathurin Le Gendre, vivant praticien, à Montigny, - donation devant Pierre Beaumont, notaire à Montereau, par Reine Duclerc, veuve de Nicolas Duport, vivant marchand drapier-chaussetier, à Sens, au profit de Chrétienne Du Carel, fille de défunt Pierre-Paul Du Carel, gendarme de la compagnie de Mgr le duc de Guise, demeurant à Foussart (Fossard), paroisse d'Esmans, de « tous les biens meubles et debtes qui lui pourraient être deuhz » au jour de son décès, sans aucune réserve, « à la charge, (par la donataire), qu'elle fera exécuter son testament et payera les debtes qu'elle pourra debuoir, » etc., - testament de Mathurin Buffeteau, fermier au faubourg de Moret, paroisse d'Écuellenes, portant donation au profit de l'église et fabrique de M. Saint-Martin de Dormelles, de moitié d'une maison sise au marché aux porcs de la ville de Montereau, et la 4e partie d'une grange, joignant ladite maison, tenant d'un bout sur les aisances et murailles de la ville, - don mutuel et réciproque consenti entre honnête personne Pierre Le Bossu, marchand apothicaire à Montereau, et Marie Pothier, sa femme, - donation par : messire Guillaume Perdriel, chevalier, sieur de Baubigny, conseiller et maître d'hôtel du Roi, demeurant audit Baubigny en France-lez-Paris, à Guillaume Poart, écuyer, sieur de Mony, paroisse de Jossigny en Brie, d'un demi- arpent de vigne en une pièce, close, en partie, de haies vives et fossés, assise au territoire de Valence en Brie, au lieu-dit les Grands-Champs, - demoiselle Catherine de Monterey, veuve d'Adrien de Lucet, vivant écuyer, sieur d'Aufferville, à Christophe-Auguste Allégrin, chevalier, sieur dudit Valence, Les Bordes et Chambry, son cousin, du douaire appartenant à la donatrice sur tous les biens de son mari, - 8 février 1615, contrat de mariage de maître Michel Durant, notaire royal héréditaire, à Moret, et Jeanne Bonnet, fille de Pierre Bonnet, vivant marchand mercier à Montereau, et d'honnête femme Geneviève Chardon, en présence de leurs parents et amis, - acte passé sous le scel de Charles Roullier, procureur fiscal de la baronnie et châtelainie de Montigny-Lencoup, pour très-haute et illustre dame Mme Diane de France, soeur légitime du Roi, duchesse d'Angoulême, douairière de Montmorency, comtesse de Ponthieu, gouvernante et ayant la lieutenance, pour Sa Majesté, en pays et duché de Bourbonnais, dame de Dontilly, Châtenay, dame et baronne de Montigny-Lencoup, ledit acte portant donation par Pierre Couflans, vigneron en ce lieu, à Pierre de Febvrier, son beau-frère, des biens meubles et ustensiles, maisons et héritages appartenant au donateur, tant de ses propres, que de ses acquêts, savoir : un coffre de bois de chêne, ayant cinq pieds de long, «fermant à clef, faict à panneaux, » etc. (Petit in-folio papier, 45 feuillets.)

1610-1617

B529

Causes du Roi et des privilégiés.

Provisions de sergent, au Grenier à sel de Montereau, accordées par le roi Louis XIII à Claude Deshayes, office « que souloit tenir et

exercer Pierre Deshayes, son père, vacant par sa mort, et par la pure et simple résignation de Claude Bossu, sa mère, »-31 décembre 1612, brevet du Roi qui renouvelle, en faveur du sieur de Loménie, conseiller d'État, secrétaire des commandements de Sa Majesté, etc., la permission « d'establiir, pour la commodité du publicq, ung batteau dict coche et allège pour voicturer, par eaux, toutes sortes de personnes, marchandises et hardes de la ville de Montereau-fault-Yonne en celle de Paris, et de ce lieu audict Montereau, et de recevoir, en icelluy, les mesmes choses des lieux de Morêt, Fontainebleau, Samoys, Héricy, Valvins et autres lieux circonvoisins, » etc.,- commission de maître barbier-chirurgien, en la ville de Montereau, donnée à Pierre Rondeau, par Philippe Marescot, premier barbier et valet de chambre du Roi, chirurgien ordinaire de la Reine, maître et garde des chartes, statuts et privilèges royaux, faits de toute ancienneté, sur l'état de maître barbier-chirurgien, partout le royaume de France, suit la copie desdits statuts et privilèges,- 18 mai 1613, lettres patentes qui établissent : Hiérosme Villain, maître savetier en la ville de Montereau, « pour de ladicte maistrise faire et exercer, en jouir, user aux droictz et prérogatives, ainsy qu'en jouissent les aultres maistres, par toutes les villes et bourgs du royaume, »-Pierre Guérard, maître chapellier, Abel Breton, et Pierre Lhostellet, maîtres taillandiers, etc., avec « pouvoir d'assister aux visitations et assemblées qui se feront aux corps desdicts mestiers, pour entrer en leur ordre, à la jurande, ainsy que les aultres maistres receus par chef-d'oeuvre, » sans y être astreints, « ni a aucune espreuve, ni expérience, payer auleuns banquetz, droicts de confrérie et de boëttes, ni aultres choses portées par les statuts, » etc. (Petit in-folio papier, 128 feuillets.)

1610-1617

2BP3788 Assises.

1610-1667

2BP3830 Dépôts de pièces de procédure.

1610-1786

B996 Pièces isolées.

1612-1696

2BP3844 Taxes du pain et réception de boulangers.

1614-1747

B530 Causes du Roi et des privilégiés.

Lettres de Louis XIII portant création et établissement, pour les causes et considérations contenues en son édit du mois d'octobre 1615, « et en faveur de son heureulx mariage, » comme maître patissier-charcutier-rotisseur, de Jehan Thevenon,- consentement

de Charles, duc de Nivernais et de Réthelois, à l'exécution des lettres de provisions, octroyées par le Roi, au sieur Gilles de Vipar, baron de Silly, de la charge de capitaine et gouverneur des ville et château de Montereau-fault-Yonne, « que naguères souloit tenir et exercer le sieur François de Lhospital, vacante par la démission qu'il en a volontairement faicte entre les mains de sa dicte Majesté, »-octrois de l'état et office d'huissier-audiencier, en la châtellenie de Montereau, exerçant par tout le royaume, à Étienne Leseurre, au lieu et place de Toussaint Lebègue, dernier et paisible possesseur dudit office. « Ledict Estienne Leseurre, desnommé au blanc, a esté receu et institué en l'estât et office d'huissier-audiencier en ceste ville, Bailliage et châtellenie de Montereau, » le 14 février 1625,- du 31 mai 1630, installation, en audience publique, comme gouverneur dudit Montereau, de messire Antoine Le Charon, seigneur de Dormelles, « nommé à cette charge en considération des bons et fidèles services qu'il a ci-devant rendus au Roi, » ladite charge vacante par la résignation qu'en a fait le sieur de Croisilles, conseiller et maître d'hôtel ordinaire de Sa Majesté,- ratification par le Roi, de l'acte d'acquisition, passé au profit de Jehan Du Cayet, grènetier au Grenier à sel de Melun, du greffe du Bailliage de Montereau-fault-Yonne, Prévôté réunie, place de clerc parisis et doublement de cette place, tabellionnage, garde des sceaux aux jugements, sentences et contrats des Bailliage, Prévôté, Élection, Grenier à sel, Eaux et Forêts de la ville et châtellenie dudit Montereau, etc., moyennant la somme de 13,133 livres 8 sous, etc. (Petit in-folio papier, 33 feuillets.)

1617-1630

B514

Enregistrement de donations entrevifs, au greffe, en exécution de l'Ordonnance de François Ier, du mois d'août 1539.

Du 3 novembre 1619, contrat de mariage passé sous le scel de la baronnie de Montigny-Lencoup, au nom du très- haut et puissant prince François de Valois, comte d'Alais, seigneur de Coucy, châtelain de Montigny, Dontilly, Châtenay, seigneur baron des baronnies de Montluçon, Bourbon-Frenay et Hérison, entre François Courtois, laboureur à Guillard, et Jehanne Aubéry, fille de Pierre et de Germaine Saulnier, demeurant à Orvilliers, tous de la paroisse dudit Montigny,- donation par Antoine de Gonnellieu, écuyer, seigneur de Misy-sur-Yonne, héritier, en partie, de messire Nicolas de Gonnellieu, vivant chevalier, aussi seigneur de Misy, vicomte d'Épernay (?) et de dame Catherine de Bosbecq, à noble homme Hugues de Charreton, sieur de Montanson, son beau-frère, de la moitié indivise, revenant au donateur, dans tous les biens de la succession de ses père et mère,- don mutuel et réciproque consenti devant Edme Folly, substitut-juré, commis en la paroisse de Cannes, pour le tabellion royal de Montereau, entre honnête homme Claude Vallon, archer des gardes du corps de Mgr le prince de Condé, et honnête femme Madeleine Verrier, sa femme, demeurant ensemble à Montereau, faubourg du Gâtinais, de tous

les biens meubles et immeubles qu'ils avaient acquis pendant leur mariage,- du 25 janvier 1624, contrat de mariage passé devant Collo (Colleau), notaire royale héréditaire, à Échou, paroisse de Vallé en Rrie, entre Denis Fournier, laboureur, et Edmée Préjehan, veuve de Michel Fontalba, assistée de Pierre Préjehan, sergent en la Prévôté d'Échou, son père, etc., etc.,- contrat de mariage de Jehan Meusnier, fils de Jacques, vivant laboureur à Fresnes, paroisse d'Esmans, et de Marguerite Pinon, d'une part, et Jehanne Cretté, fille de Jehan, laboureur à La Brosse, paroisse de Cannes, et d'Edmée Naudin,- du 29 mai 1626, testament de maître Claude Guillemot, grènetier pour le Roi, au magasin et grenier à sel de Montereau, qui, après avoir recommandé son âme à Dieu, le Créateur, et à toute la Cour céleste, les priant « de la vouloir à l'heure de son trespas, recepuoir, mectre et colloquer en son saint paradis, pour le louer éternellement, » a fait ajouter : et au moyen qu'il espère, pour essayer de recouvrer la santé, de se faire mener aux eaues de Forges en Normandie, et que faisant son voyage, s'il estoit preueu (prévenu?) de mort, veult et entend que sy son trespas aduient audict Montereau, ou entre Paris et Montereau, son corps soit ramené en ce lieu, » etc.,- contrat de mariage de Robert Guiot, sieur de Baudement, chevalier de la compagnie des chevau-légers du Roi, sous la conduite de M. le baron de Lignièrès, assisté de haute et puissante dame Madeleine Proissy, épouse de messire Claude Hurault, chevalier, seigneur de Veuil, de Chevigny, de Saint-Germain-de-Celles et de La Grande-Paroisse, de Pierre Des Roches-Herpin, écuyer, seigneur de La Morinière et du Coudray-Herpin, d'Hector de Sorby, écuyer, sieur de Sorby, et de maître Louis Chineau, avocat, élu à Montereau, d'une part, et Marguerite Besnard, veuve de feu Pierre de Merre, vivant procureur fiscal dudit lieu de La Grande-Paroisse, etc., d'autre part. (Petit in-folio papier, 96 feuillets.)

1619-1628

2BP3827 Comptes rendus en justice par les commissaires.

1623-1646

B515 Enregistrement de donations entrevifs, au greffe, en exécution de l'Ordonnance de François Ier, d'août 1539.

Donation par demoiselle Élisabeth Reverdy, veuve de Jehan Lefébure, vivant écuyer, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, demeurant à Valence en Brie, à Jehan Amiard, marchand menuisier et hôtelier au même lieu, de « tous et chacuns les biens, tant meubles que conquetz immeubles, que ladite Reverdy possède à présent, et qui lui appartiennent, et qu'elle pourra, par cy-après, avoir et posséder etc., sans aucune chose en excepter, etc., »-du 11 janvier 1631, testament d'honnête femme Jehanne Beauchan, veuve d'honorable homme maître Claude Chennel, vivant greffier au Bailliage de Moret, par lequel elle a voulu que son corps soit inhumé dans l'église Notre-Dame de Montereau, devant la chapelle

M. Saint-Loup et assisté de la grande procession, pourquoi il sera employé, en torches et en pointes, 8 livres de cire pour luminaire. Item « veult que son dict corps soict porté pour estre inhumé, tant par les officiers de justice que marchands merciers dudict Montereau...Item, a légué et dellaisé à chascun des pauures qui porteront les huict torches de cire, lors de son conuoy, une aulne de serge ou drap gris, à 40 solz l'aulne, » etc.,- donation par dame Lucrece Duhamel, épouse de messire Claude de Marolles, écuyer, seigneur de Marolles, Noisy, la Roche, et du Breuil-de-Faverolles en Touraine, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, au profit de noble homme messire Laurent L____ secrétaire de la Chambre du Roi, son fils, d'une ferme assise au village de Pamphou, paroisse de Machault, appelée la Pacaulderie, avec 90 arpents de terre et prés,- codicile au testament de dame Louise de Combault, femme de messire René de Marcour, chevalier, seigneur baron de Moucy-le-Châtel, portant donation, en faveur de Louise Martel, sa petite nièce, fille de Marie Le Clerc, épouse de messire Charles Martel, chevalier, seigneur de Fontaine, de tout ce qui restait à la testatrice, au lieu d'Arcis-sur-Aube, etc., etc.,- contrat de mariage passé entre François de Bontemps, écuyer, sieur de Boissy, paroisse d'Héricy, assisté de son père, d'une part, et demoiselle Catherine Du Bosquet, veuve de César de Castellane, vivant écuyer, sieur de Fos, demeurant à La Tricauderie, paroisse de Valence, d'autre part,- donation par dame Marie Bouthrais, épouse de messire Christophe-Auguste Allegrin, chevalier, seigneur et patron de Valence, autorisée par justice, au refus de son mari, à l'église M. Saint-Nicolas dudit Valence, de cinquante livres de rente, en plusieurs parties, rachetables de 800 livres,- contrat de mariage de Jehan d'Huissel, écuyer, sieur de Beauregard, demeurant à Nangis, d'une part, et demoiselle Anne de Meaux, veuve de Pierre Des Roches-Herpin, vivant écuyer, sieur de La Morinière, demeurant à Forges, stipulant pour demoiselle Louise Des Roches-Herpin, sa fille, d'autre part, en présence et de l'avis de plusieurs de leurs parents et amis, dénommés audit contrat,- donation par M. François de Louvières, écuyer, seigneur de Chaugy, Courcelles, La Vieille-Cour, etc., à Charles et Marguerite de Louvières, ses enfants, savoir : au premier, de la maison seigneuriale de Changy, jardins et parc, dans laquelle maison est enclavé le pressoir banal, les bâtiments et masures étant sur le fief de La Vieille-Cour, plus 90 arp de terres labourables et 18 arpents de pré, etc., et à la seconde, deux maisons sises au lieu de Fontaine-Couverte, paroisse de Montigny-Lencoup, etc. (Petit in-folio papier, 114 feuillets.)

1628-1632

B552

Provisions de prévôts de justices seigneuriales, notaires, etc.

Nominations par dame Anne de Meaux, dame de La Morinière et de Forges, des sieurs Simon Forget, praticien, et Toussaint Lebègue, procureur à Montereau, comme prévôts de Forges,- nomination par M. Hiérosme Poart Allégrin, écuyer, seigneur et

patron de Valence, Les Bordes, Chambry, Carois, et Putemuse en Brie, de Pierre Hochebrier, lieutenant en la prévôté et haute justice de Valence, à la charge et office de prévôt de ce lieu,- requête de maître Michel Langloix, au président du Bailliage de Montereau, afin d'être reçu en l'office héréditaire et domanial de notaire royal, tabellion garde-notes et contrôleur, à la résidence de La Grande-Paroisse, etc. (37 pièces papier.)

1635-1779

2BP3841 Edits et ordonnances du roi.

1637-1734

2BP3855 1637-1650

B516 Enregistrement de donations entrevifs, au greffe, conformément à l'Ordonnance de François Ier, du mois d'août 1539.

Du 10 novembre 1637, contrat de mariage passé devant Hochebrier, notaire à Valence, entre honorable homme Jean Meusnier, fils de Pierre et de Martine La Roche, demeurant à Pouilly-le-Fort, et Hippolyte Cayty, veuve d'honorable homme Luc Le Vasseur, vivant garde des plaisirs du Roi, demeurant audit Valence, assistée de Samuel Du Val, écuyer, sieur de Beaurepaire,- 1er mai 1639, contrat de mariage de Pierre Groiard, sieur de La Fleur, né à Saint- Genest, proche Châtellerault en Poitou, sergent de la compagnie de M. Guiscarost, capitaine au régiment des gardes du Roi, demeurant au faubourg du Gastinais de la ville de Montereau, d'une part, et honnête femme Barbe Tabouret, veuve de Jean Grossin, marchande hôtelière audit Montereau,- donation par Mgr l'illustrissime et révérendissime messire Nicolas de Grillé, conseiller d'État, évêque et comte d'Heré (?), à noble André de Ruffier, écuyer, sieur des Bordes, son neveu, du fief noble vulgairement appelé Les Bordes de Cannes, assis en la paroisse du lieu de Cannes-lez-Montereau, ensemble toutes les terres qui en dépendent, «audit seigneur évêque adueneu par succession du sieur Jean de Grillé, son père, »-du 12 mars 1641, testament de Nicolas Dubois, écuyer, sieur Du Tremblay, paroisse de Montigny-Lencoup, qui, après avoir recommandé son âme à Dieu, et à toute la Cour céleste, « afin que s'il lui plaist séparer son âme avec son corps, il la veuille colloquer en son paradis, avec les bienheureux...,- item, a donné et légué à Marguerite Barré, sa seruante, la somme de 300 liures, à prendre sur le plus clair de ses biens meubles et immeubles, pour ses seruices...,- Item, a donné, légué et délaissé à Charlotte et Nicolas Dubois, enfans de lui et de ladite Barré, tout le reste de ses biens...au par-dessus desdictes 300 livres, etc., »-testament du sieur Martin de Barnaté, écuyer, sieur de Cernuise, qui a ordonné « qu'il soit mis et attaché à la muraille, proche sa fosse, une épitaphe de marbre escripte en lectres d'or, où son lais et seruice, jour et dapte, sera escript, »-29 avril 1649, ratification, par les habitants du hameau des Bordes-de-

Cannes, de la donation d'une poule de rente, bonne et grasse chacun, faite par leurs prédécesseurs, le 20 janvier 1576, au profit « de feu messire Bertrand de Foissy, vivant cheualier de l'Ordre du Roy, son chambellan ordinaire, lieutenant de la compagnie de Mgr le duc du Maine, seigr de Crenay, Langlée et Motheux. » Cette donation faite à toujours, pour en jouir, par ledit seigneur, « sans aucuns droitz de lotz et ventes luy estre deubz, au cas que les héritages appartenant aux reconnaissans, fussent par eulx alliennez. Ledict don faict en considération et recognoissance des plaisirs et gratieusetez que iceux habitans des Bordes auoient receuz dudict seigneur de Foissy, » ce qui a été de nouveau consenti entre les comparants et messire André de Foissy, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, maréchal des logis des gendarmes de Monseigneur le Prince, présent et acceptant,- contrat de mariage de Guillaume Pijon, cocher de M. Louis Duquesnay, écuyer, seigneur de Varennes, Bailly, etc., avec Edmée Mignerot, gouvernante des enfants dudit seigr de Varennes,- du mardi 8 octobre 1652, testament de messire Louis d'Aulxy de Monceaux, chevalier, baron de La Commune et de Blascour, instituant pour tuteur de Louis d'Aulxy de Monceaux, marquis d'Aulxy, son fils, « la personne de messire Charles de Béthisy, chevalier, baron de Mézières, son intime ami, »-contrat de mariage passé sous le scel de la prévôté de Cannes, devant Jolly, notaire, tabellion et garde dudit scel pour M. Hippolyte Jouvenot, écuyer, conseiller du Roi, Maison, etc., seigneur châtelain de Cannes, des Bordes, du Malhoste et autres lieux, entre Pierre Buisson, laboureur aux Bordes, et Edmée Massu, veuve d'honorable homme Sébastien Dautiel, vivant aussi laboureur au même lieu. (Petit in-folio papier, 114 feuillets.)

1638-1656

2BP3931 Feuilles d'audiences et rôle des assises.

1640-1787

2BP3840 Affaires du domaine royal.

1644-1724

2BP3828 Comptes rendus en justice par les commissaires.

1648-1660

B553 Enregistrement, au greffe.

Lettres patentes du Roi portant foi et hommage rendus à Sa Majesté, par son amé et féal conseiller Hippolyte Jouvenot, écuyer, seigneur châtelain de Cannes, des Petits et Grands-Murs, La Forest, Les Ormeaux, Les Bordes de Cannes, autrement Malhoste, Le Bascle, Le Bouy et Beauvais,- procès-verbal de visite par Edme Chambault, marchand, et Paul Revers, charpentier, de l'église Saint-Jean de Montereau,- sentence rendue entre maître Claude

Vialet, fermier général des domaines de France, contre les habitants de Valence en Brie, demandant à ce qu'il soit sursis à la levée du droit de minage jusques à fin de procès,- enquête ayant pour but de prouver que les habitants de Coutançon et les religieux de Preuilly sont exempts dudit droit,- acte relatif à la banalité des moulins, pressoirs et fours de Cannes,- enquête faite à la requête de messire Pierre Noël, prêtre, curé de l'église du faubourg Saint-Maurice de Montereau, contre damoiselle Geneviève Faultrier, veuve de noble homme Claude Maillet, vivant docteur en médecine, au sujet de deux ruelles joignant le presbytère de la paroisse, rapport, arpentage et plan des lieux contentieux,- requête présentée au président du Bailliage de Montereau, par Charles Houel, ci-devant seigneur du marquisat et gouvernement des Iles de La Garde-Loupe, afin d'enregistrement des foi et hommage qu'il a fourni au Roi, comme acquéreur des terre et seigneurie de Varennes, qui lui ont été adjudés par décret, sur Thomas et Marie Du Quesnay, frère et soeur, etc. (50 pièces papier.)

1650-1784

2BP3824 Informations et autres actes.

1650-1657

2BP3856 1651-1669

2BP3833 Registres des prisons.

1653-1695

2BP3825 Informations et autres actes.

1654-1655

B517 Enregistrement de donations entrevifs, au greffe, en exécution de l'Ordonnance de François Ier, du mois d'août 1539.

Du 8 mai 1657, contrat de mariage passé devant Pierre Hochebrier, notaire audit Bailliage, résident à Valence en Brie, entre François Petit, maçon, et Marguerite Alliaux, veuve d'Alexandre Mablon, « assistée et accompagnée de Pierre Guion, son fils, et de Nicolas Muche, son gendre,- don mutuel et réciproque consenti devant Jean Lenfant, notaire à Montereau, entre Louis La Viarde, maître pâtissier, et Jeanne Rocherande, sa femme, avant veuve de Barthélemy Oudin,- contrat de mariage reçu par : Jacques Bru, notaire, garde-notes héréditaire audit Montereau, consenti par Jean Jolivon, maître pâtissier-rôtisseur et charcutier, fils de Jean Jolivon, vivant marchand à Meun, paroisse d'Achères, et de Jehanne Fleury sa femme, assisté d'honorable homme maître Pierre Jollivon, procureur fiscal de la terre et seigneurie de Chailly, son oncle, etc., d'une part, et Anne Crepet, veuve de Didier Dulaigs, lesquels futurs époux sont convenus de mettre en commun tous les biens meubles, acquêts et conquêts immeubles, suivant la coutume de Meaux,

avec donation au survivant de tous lesdits biens,- Claude Pigeon, notaire héréditaire, institué pour le Roi, en la ville, Bailliage et châtelainie du lieu susdit, entre maître Edme Cauchon, commis à l'exercice du greffe dudit Bailliage, dûment autorisé par maître Jehan Cauchon, receveur de la terre de Sergines et procureur fiscal des seigneuries du Plessis-Praslin, et Pailly, d'une part, et Marguerite Rondeau, fille de maître Guillaume Rondeau, barbier-chirurgien, lieutenant du premier barbier-chirurgien du Roi, et d'Anne Dubois, assistée de ses parents et amis, d'autre part,- donation par dame Catherine Bernard, demeurant à Paris, rue du Figuier, à dame Geneviève Besnard, sa soeur, d'une rente de 400 livres, constituée au profit de la donatrice par les jurés, vendeurs et contrôleurs de vins, à Paris, le 15 septembre 1653..., plus la moitié d'une ferme appelée La Grange-Pasquier, une île assise en la rivière de Seine, au-dessous des ponts de Montereau, près du port des Fossés, devant le lieudit le Tertre-Blanc, etc., etc.,- le 4 janvier 1665, devant François Legendre, notaire et tabellion-juré pour très-haute et puissante princesse Madame Françoise-Marie de Valois, duchesse douairière de très-haut et puissant prince Mgr Louis de Lorraine, vivant duc de Joyeuse, pair et grand chambellan de France « colonel général des cavaleries légères tant françaises que étrangères, fille unique et seule héritière, par bénéfice d'inventaire, de defunct très-haut et puissant prince Mgr le duc d'Angoulesme, son père, et en cette qualité dame et baronne de la chastellenye de Montigny, Dontilly et Châtenay, » comparurent Philippe de Vaudoré, écuyer, seigneur de Saint-Brice, fils de Philippe et de damoiselle Anne de Mailleroy, son épouse, d'une part, et damoiselle Marie de Hébert, fille de Georges, écuyer, sieur Du Plessis, de Fontaine-Geoffroy et de La Voûte, et de damoiselle Marguerite de Louvières, séparée de son mari, quant aux biens, qui ont reconnu et confessé avoir promis de se prendre l'un l'autre « par foi et loyauté de mariage, qui, au plaisir de Dieu sera fait et sollemnisé en face de nostre mère sainte Église, » etc.,- du 9 mai 1667, testament de maître Nicolas Meresse, chanoine de la collégiale de Montereau, portant donation générale de tous ses biens, à Charles de Poissons, écuyer, sieur Du Bouchet, son neveu, à la charge « d'assister damoiselle Louise Meresse, sa mère, dans ses nécessités et besoins, »-7 mars 1673, prise de possession de la chapelle Saint-Blanchard, desservie au château de Montereau, par messire François Mallet de Gravelle de Drubecq, prêtre du diocèse de Lisieux, docteur en théologie, en vertu des Lettres de provision à lui conférées, par le Roi, le 30 octobre 1672, etc. (Petit in-folio papier, 94 feuillets.)

1656-1673

2BP3826 Informations et autres actes.

1657-1658

2BP3829 Comptes rendus en justice par les commissaires.

1662-1690

B518

Enregistrement de donations entrevifs, au greffe, conformément à l'Ordonnance de François Ier, du mois d'août 1539.

Du 22 septembre 1673, donation par messire Jean-Jacques de Villeboys, seigneur de Frileuse et du Volstin, conseiller, maître d'hôtel ordinaire du Roi, demeurant à Paris, rue du Poitou, à Pierre-Gabriel de Villeboys, écuyer, son fils, demeurant à Luçon, de la terre et seigneurie du Volstin, située en la paroisse de Varennes, près Montereau, mouvant de la baronnie de Cannes,- contrat de mariage passé le 8 novembre 1673, devant le notaire, garde-notes au Bailliage de Sézanne, entre haut et puissant seigneur messire Antoine Deschamps de..., chevalier, seigneur de Marsilly, Conflans et Guignicourt, en partie, et demoiselle Marie-Anne Dublé, fille de messire Louis Dublé, vivant chevalier, seigneur de Servières(?), maître d'hôtel du Roi, maréchal des logis de la compagnie de ses gens d'armes, assistés, savoir : le futur, de messire Louis Deschamps, chevalier, marquis de Marsilly, lieutenant général des armées du Roi, son frère, de dame Élisabeth Indré, épouse de messire Armand Deschamps de Marsilly, chevalier, seigneur, en partie, dudit Marsilly et de Conflans, capitaine de la varenne du Louvre et bois de Boulogne, etc., et la future, de dame Geneviève-Françoise de Quenouillet, veuve du feu seigneur Dublé, sa mère,- des 9 janvier et 24 juin 1674, donation par Jean Gou, écuyer, conseiller et secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France et de ses finances, seigneur châtelain de Cannes, et dame Marie de Villiers, son épouse, à Louis Gou, sieur de Bergonne, demeurant à Calais, et à Pierre-François Gou, bachelier en théologie, leurs enfants, savoir : l'office de conseiller-secrétaire du Roi, 880 livres d'augmentation de gages, attribuée à cet office, la terre, seigneurie et châtelainie de Cannes, la seigneurie des Gros et Petits- Murs, un bois appelé la forêt de Cannes, le fief des Ormeaux, sis près Montereau, du côté de la Brie, « où il y a un petit village, sans aucun manoir, » la terre et seigneurie des Bordes de Cannes, appelée anciennement Malhoste, sise entre les deux rivières, etc., etc.,- contrat de mariage consenti entre Nicolas Blondeau, marchand hôtelier à Ablon, près Châtillon-sur-Seine, et Anne Lamée, veuve de « Caulin du Mont, viuant aussy marchand hostellier au Couldray-sur-Seine, proche Corbeil (Bonot et Damas, not. à Paris), »- donation par demoiselle Claude Mizeulx, veuve des dénommés en l'acte, au profit de maître Étienne Fourré, lieutenant criminel de robe courte, damoiselle Claude Fourré, épouse de Louis Bidault, sieur des Auvernates, gentilhomme ordinaire servant de S. A. R. Madame, duchesse d'Orléans, et de Edme Chineau, président, lieutenant ordinaire, civil et criminel, etc., au Bailliage de Montereau, de tous les biens qui se trouveront appartenir à la donatrice, au jour de son décès,- du 29 avril 1681, contrat de mariage passé devant Jean Lenfant, notaire à Montereau, entre Charles Desteil, fils de Charles, marchand à Ferrottes, et de Marie Lestumier, sa femme, d'une part, et Marie Delalende, fille

d'honorable homme Maurice Delalende et de Marie de Saint-Yon, assistée d'Antoine de Saint-Yon, receveur de la terre et seigneurie de Moteux, qui, en faveur de ce mariage, a promis et s'est obligé à payer, le jour de sa célébration, à la future, la somme de 2,000 livres et un trousseau d'une valeur de 300 livres,- 9 octobre 1681, contrat de mariage consenti devant Gatien Salmon, aussi notaire à Montereau, entre messire Isidore Lotin de Charny, chevalier, châtelain et comte de Chaulny, commissaire en la Chambre royale séant à l' Arsenal, et damoiselle Angélique Bellier, fille de messire Charles Bellier. chevalier, seigneur de Plat-Buisson, et de dame Angélique Lumagne, son épouse, etc.,- 9 juillet 1682, donation par maître Guillaume de Cazelu, prêtre, curé de Pantin, près Paris, à maître Guillaume Delaroché, curé d'Estouy, diocèse de Sens, de la terre et métairie de La Rouillonnerie, sise au Boulin, paroisse de Coutençon, appartenant au donateur comme héritier bénéficiaire de Françoise Girard, sa tante, au jour de son décès, veuve de François d'Andrieu, et, en premières noces, de Pierre Clamorgant, écuyer, etc. (Petit in-folio papier, 82 feuillets.)

1673-1686

2BP3933 Procès à réintégrer.

1674-1785

2BP3789 Assises.

1676-1747

2BP3821 Enquêtes diverses.

1676-1682

2BP3790 Feuilles d'audiences et rôle des assises.

1677-1679

B519 Enregistrement de donations entrevifs, au greffe.

Du 20 décembre 1686, contrat de mariage passé devant François Dionis et Nicolas Taboué, notaires au Châtelet de Paris, entre Louis Dupré, écuyer, avocat en Parlement, fils de Jacques Dupré, aussi écuyer, maréchal des logis de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, frère unique du Roi, et de dame Marie Gésu, sa femme, d'une part, et demoiselle Louise-Charlotte Guillemot, fille de maître Charles Guillemot, vivant lieutenant général en l'Élection de Melun, et de dame Jeanne Le Comte, sa veuve, demeurant à Paris, rue du Figuier, d'autre part, en présence et de l'avis de leurs parents et amis, savoir : du côté du futur époux, de Nicolas Dupré, écuyer, sieur de Saint-Maur, receveur et payeur des nouvelles rentes du clergé, de messire François Dupré, docteur de Sorbonne..., haut et puissant seigneur messire Simon Arnault, marquis de Pomponne, ancien secrétaire d'État et des commandements du Roi, etc., etc., et du côté de la future épouse, de damoiselle Isaure Guillemot, sa

soeur, messire Florent Le Comte, seigneur de Fontaine-Moreau, avocat en Parlement, ci-devant lieutenant civil et criminel en l'Élection de Melun, etc.,- testament de Marguerite Bureau, veuve, en dernières nocces, de François Billault, vivant archer royal en la lieutenance de robe courte, séant à Montereau,- contrat de mariage de M. Nicolas Barbin, sieur de Chastenay, bourgeois de Paris, fils de Me Nicolas Barbin et de damoiselle Antoinette Gillet, d'une part, avec damoiselle Marie-Marguerite Chevelier, veuve de M. Pierre Lefort, vivant directeur des fermes du Roi à Blois,- donation par damoiselle Jeanne Leroy, veuve de Charles Prévost, vivant garde du corps de Son Altesse Royale, demeurant à Montereau, à Charles Clément, son petit-fils, âgé de deux mois, fils de noble homme Charles Clément, docteur en médecine audit Montereau, et de damoiselle Anne-Jeanne Prévost, jadis sa femme, de tous les biens meubles et immeubles, actions et prétentions, acquêts et conquêts appartenant à la donatrice, à la réserve de 300 livres de rente, etc.,- contrat de mariage passé devant Jean Moreau, notaire royal au bourg de La Chapelle Thiboust-de-Berry, entre messire Joseph de Navinault, chevalier, seigneur de La Durandière, fils de messire Urbain de Navinault, maître d'hôtel de la feu Reine, mère du Roi, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, et de dame Claude Pillault, son épouse, d'une part, et damoiselle Marie-Madeleine-Reine Des Roches-Herpin, fille de messire Pierre Des Roches-Herpin, vivant chevalier, seigneur de La Morinière, et de dame Madeleine de Navinault, d'autre part, assistée de la dame sa mère, de haute et puissante dame, dame Claude de Meaux, veuve de haut et puissant seigneur messire Philippe de Brichanteau, vivant chevalier, seigneur, baron de Lignière, Bois-Boudran, etc, colonel des gardes suisses du corps de feu Mgr le duc d'Orléans, etc. (In-4° papier, 34 feuillets.)

1686-1689

2BP3832 Pièces de production.

1701-1754

2BP3834 Registres des prisons.

1701-1782

B554 Requête.

Présentée à MM. les président, grènetiers et contrôleurs du grenier à sel de Montereau, par Gatien Salmon, greffier en chef dudit grenier, qui expose : qu'étant presque toujours absent, il ne peut vaquer à l'exercice de ses fonctions, pour lesquelles il présente maître Edme Lenfant, notaire à Montereau, afin de le suppléer au lieu et place de François Breton, consentement du procureur du Roi à la réception du sieur Lenfant, après prestation de serment et remise, par Anne-François Breton, des registres et papiers qui étaient dans le greffe, etc. (1 pièce papier.)

B531

Causes du Roi et des privilégiés. - Transcription des réquisitoires du procureur du Roi audit Bailliage, afin d'enregistrement des Ordonnances, Édits, Déclarations, Lettres patentes et Arrêts de la Cour du Parlement de Paris.

Du 6 avril 1731, lecture et publication d'un arrêt : « qui reçoit le procureur général appelant comme d'abus, d'un mandement de M. l'évêque de Laon, du 13 novembre 1730, et fait deffense de répandre, débiter ou autrement distribuer aucuns exemplaires dudit mandement, »-qui condamne : Anne Landouze à être battue et fustigée nue, de verges, et marquée de deux fleurs de lys sur les deux épaules, par l'exécuteur de la haute justice, pour avoir célé sa grossesse et son enfantement,- Françoise Roche à être pendue pour même sujet, et de plus avoir causé la mort de son enfant,- publications des lettres qui établissent une Chambre des vacations dans le couvent des Grands-Augustins de Paris,- royale dans le château du Louvre,- édit concernant la délivrance des prisonniers pour crimes, qui se trouvent dans les prisons d'Orléans, à l'avènement des évêques de cette ville (novembre 1753),- 7 avril 1767 (les registres intermédiaires manquent), enregistrement, au greffe du siège royal de Montereau, des provisions de lieutenant de Roi, au gouvernement de Champagne et Brie, accordées à messire Guy Le Gentil, marquis de Paroy, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant au régiment des gardes-françaises, bailli d'épée au Bailliage et siège présidial de Provins, lesdites provisions portant : « que cette nouvelle marque de confiance est méritée par les preuves de zèle, d'intelligence et de valeur qu'il a donné dans les armées, et l'attachement particulier au bien du service de l'État qu'ont fait paroître ses ancêtres, issus d'une des plus nobles et des plus anciennes famille de Bretagne, »- 18 mars 1768, fixation de la taxe des aliments fournis, mensuellement, aux prisonniers détenus pour causes civiles (20 livres, compris les droits de gîte, geôlage et paille.),- 22 janvier 1773, installation, comme procureur du Roi audit siège, de maître Guillaume-André Mesnidrieux, ancien avocat, président en l'Élection de Montereau,- 15 juillet 1783, opposition de maître Besnard, doyen des procureurs au siège royal dudit Montereau, au nom de sa communauté, à l'enregistrement d'un arrêt de la Cour, qui règle les fonctions des procureurs aux Bailliages et des avocats y exerçant leur profession,- 14 mars 1788, installation, comme procureur du Roi au même siège, de maître Jean-Claude Fauquez, avocat en Parlement, en conséquence de la commission qui lui a été accordée par M. Armand-Guillaume-Marie Joly de Fleury, procureur général, par suite de la retraite de M. Dufruit (Nicolas-Louis),- le vendredi 3 octobre 1788, « l'audience de la Chambre des vacations tenante, M. le procureur du Roi a dit : ce n'est que d'après les ordres les plus précis et réitérés, et les menaces du commissaire départi, chargé des ordres du Roi, que nous nous vismes obligés de requérir, le 16 mai dernier, l'enregistrement des lois publiées au

Lit de Justice du 8 du même mois, mais nous ne le fîmes que comme contrait, avec la douleur la plus profonde et sous toutes protestations. Nous vous apportons aujourd'hui, Messieurs, la déclaration du Roi donnée à Versailles, le 23 septembre 1788, enregistrée au Parlement, toutes Chambres assemblées, les pairs y séant, qui, en ordonnant que l'Assemblée des États Généraux aura lieu dans le courant de janvier prochain, rend aux tribunaux l'exercice de leurs fonctions que la force et la violence avaient suspendu, et c'est, en partageant la joie que cette nouvelle loi vient de répandre dans tous les ordres de citoyens, que nous requérons la publication et l'enregistrement, au greffe de ce siège, de cette déclaration du Roi, » etc. (Petit in-folio papier, 48 feuillets.)

1731-1790

B532

Enregistrement des Édits, Déclarations, Arrêts et Lettres patentes, envoyés en ce siège par M. le Procureur général.

Arrêt du Parlement qui reçoit le procureur du Roi appelant comme d'abus d'un mandement de l'évêque de Laon, du 13 novembre 1730, et fait défense de débiter et distribuer aucuns exemplaires de ce mandement,- 15 janvier 1731, déclaration du Roi : servant de règlement général entre les curés primitifs et les curés- vicaires perpétuels,- 17 novembre 1733, pour la levée d'un dixième du revenu des biens du royaume, nobles ou roturiers, privilégiés ou non, même sur les domaines apanagers ou engagés,- 3 avril 1736, ordonnant que les communautés séculières ou régulières seront tenues d'avoir, en provision, la quantité de blé nécessaire pour leur subsistance pendant trois années,- juillet 1738, édit portant que tous les sujets du Roi de Pologne, dans les États de Lorraine, seront réputés naturels français,- arrêt portant suppression d'un imprimé intitulé : Lettres de plusieurs évêques sur l'obligation de priver de l'oblation du sacrifice de la messe, et des suffrages de l'Église, ceux qui meurent appelants de la constitution Unigenitus. A Yprès, chez Pierre-Jacques Rave, etc,- 9 juillet 1740, arrêt du Parlement concernant les vagabonds et les mendiants,- 14 mars 1741, déclaration qui proroge, jusqu'au 31 décembre suivant, la production devant la Chambre des Comptes, dont les archives ont été incendiées le 27 octobre 1737, les chartes, lettres patentes, contrats d'échange et d'aliénation, à titre d'engagement « pour être insérés de nouveau dans ladite Chambre, »-10 août 1741, lettres patentes pour l'enregistrement d'un traité de commerce, de navigation et de marine, conclu à Versailles, le 21 décembre 1739, entre le roi de France et les États Généraux des Provinces-Unies, suivi du tarif des droits à payer par les différentes marchandises qui s'y trouvent énumérées,- déclaration : portant défenses aux nouveaux convertis de vendre leurs biens sans permission du Roi,- concernant le dixième de M. l'amiral de France sur les prises faites en mer par les corsaires particuliers, ainsi que sur les bénéfices revenant aux armateurs,- arrêts du Parlement pour l'instruction des procès à faire aux cadavres des suicidés,- 2 décembre 1737 et 31

janvier 1749, ce dernier arrêt portant que : par sentence du lieutenant-criminel de Ch. le nommé Hubert P___ « déclaré dûment atteint et convaincu de s'être homicidé et étranglé soi-même, dans le cachot où il était détenu pour crime de vol et d'assassinat prémédité, pour réparation aurait condamné sa mémoire à perpétuité, et seroit le cadavre dudit défunt P___ attaché, par l'exécuteur de la haute-justice, au derrière d'une charrette et traîné sur une claie, la teste en bas et la face tournée contre terre, par les rues de ladite ville, depuis les prisons jusqu'à la place publique, où il serait pendu, par les pieds, à une potence qui seroit pour cet effet plantée audit lieu, et, après y avoir demeuré 24 heures, jetté à la voirie, ses biens acquis et confisqués à qui il appartiendra, » etc.,- déclaration portant que les condamnations à la peine du pilori et à celle du carcan, qui seront prononcées par coutumace, seront transcrites dans un tableau, et ce tableau attaché dans la place publique, donnée à Compiègne le 11 juillet 1749,- statuts et règlements généraux, en 40 articles, de la communauté des clercs du Bailliage royal de Montereau-faut-Yonne, délibérés et adoptés, en assemblée générale, le 23 juin 1751, portant : Art. 1er « Ne sera reçu aucun clerc, en ladite communauté. qu'il ne soit de la religion catholique, apostolique et romaine, et qu'il n'en fasse profession, dont il justifiera par un certificat du sieur curé ou vicaire de sa paroisse, dûment légalisé par le juge du lieu où le juge royal de son ressort, » etc.,- 4 septembre 1752, arrêt du Parlement de Paris qui prononce l'appel comme d'abus en ce qui concerne les statuts synodaux du diocèse de Sens publiés en 1658 et 1692, ensemble du mandement de l'archevêque de ce diocèse, du 25 mars 1746, ledit arrêt portant « défenses à tout ecclésiastique de faire aucun refus public de communion, soit à la sainte table, soit à la mort, sous prétexte desdits statuts, mandement, ou d'aucune disposition insérée dans les statuts synodaux des diocèses du ressort de la Cour, au sujet des billets de confession, » etc.,- 24 décembre 1754, lettres patentes ordonnant qu'il sera sursis à l'exécution du règlement du 16 juillet 1743, concernant la fabrique des bas et autres ouvrages de bonneterie au métier,- septembre 1756, érection de la terre de Forges en baronnie, par suite de l'union qui lui a été faite du temporel du prieuré de Saint-Martin-du-Tertre-lez-Montereau, membre de l'abbaye de Saint-Lomer de Blois, acquis, de l'évêque de ce lieu, par M. Pierre-Charles Débonnaire, sieur des Marées et de Forges, suivant acte du 28 janvier précédent, etc. (In-folio papier, 223 feuillets.)

1731-1758

B520

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques, établi près de cette juridiction, en exécution de la Déclaration royale du 17 février 1731.

Du 16 février 1733, contrat de mariage consenti entre François-Louis Julien, bourgeois de Montereau, et Marie-Anne Fontaine, fille d'Edme-Charles Fontaine, barbier-perruquier, et de Geneviève

Lemoine,- du 23 juillet 1733, donation faite devant Gervais, notaire à Paris, par dame Madeleine-Françoise Lambert, épouse de messire Augustin de Pigray, chevalier, seigneur de La Haute-Maison, à haut et puissant seigneur messire Louis-Étienne de Laubépine, chevalier, marquis de Verderonne, d'une maison, ferme, terres et héritages sis à La Grande-Paroisse,- obligation par Etienne Guilminot, marchand à Montereau, au profit de Jean Girault, son neveu, de la somme de 2,000 livres, pour 15 années des services dudit Girault, et 500 livres données à titre gratuit,- du 20 mai 1734, donation par M. Nicolas Dumontils, diacre du diocèse de Paris, docteur en médecine à Echou-Boulains, au profit de Marie et Marie-Madeleine Blanchard, ses cousines, filles de Claude Blanchard, marchand au faubourg Saint-Nicolas de Montereau, et de Marie-Anne Michaut, de la somme de 20,000 livres, due au donateur par ledit sieur Blanchard,- donation par Jean Moinet, écuyer, à Jean Moinet, son petit-fils, fils unique de Barthélemy Moinet, et de dame Henriette-Madeleine Bouret, c'est-à- savoir : la terre, fief et seigneurie de Plat-Buisson, consistant en manoir, bâtiments, jardins, haute, moyenne et basse justice, ferme, terres labourables, etc., le tout acquis par le donateur, de M. Isidore Lotin de Charny, suivant acte passé devant Lemoine, notaire à Paris, le 2 décembre 1723,- 30 janvier 1738, fondation religieuse par Louis Jolly, boulanger, et Françoise Auger, sa femme, en l'église collégiale de Montereau, pour engager les fidèles de la ville à recevoir, avec toute la vénération possible, la bénédiction du Saint-Sacrement, lorsqu'il rentre à l'église, après avoir été porté aux malades. Pour l'acquit de leur fondation les susnommés ont fait abandon, au chapitre de Notre-Dame, de la huitième partie de l'île de Chausse-Feuille, sise au-dessous du port des Fossés,- du testament de Marie Mizeux, femme de François Doyard, fabricant de faïence au faubourg Saint-Nicolas de Montereau, appert : la testatrice avoir fondé à perpétuité, en l'église paroissiale dudit faubourg, 12 salut du Saint-Sacrement,- extrait du testament de Madeleine Poulain, reçu par le sieur Taston, curé d'Échou-Boulains, par lequel elle a légué, à l'église du lieu, 450 livres à prendre sur ses habits, linge et argenterie, à charge de services religieux. « Item, ladite testatrice donne et lègue à Marguerite Drion, sa nièce, à cause de son mari, un juste de crépon vert à demy usé, une cote de serge de Londres à demi-usée, etc., en reconnaissance de sa bonne amitié, »-18 février 1741, cession, par demoiselle Charlotte Tissier, au profit des sieurs Jean-Charles-Louis Prudent, Louis Evrard, Charles-Antoine Pauquette et Jean-François Henrielli, chanoines de l'église collégiale de Montereau, de 40 livres de rente constituée, au principal de 800 livres, dues à la cédante par Maurice Chaillon, procureur fiscal de la baronnie de Donnemarie,- du 29 janvier 1741, contrat de mariage passé devant de Savigny, notaire à Paris, entre François Fautian et Marie-Jeanne Camaille, demeurant en la paroisse de Vernou, tous deux domestiques de M. Jean-Baptiste Caterinet, substitut de M. le procureur général,- donation par Jeanne Nicou, veuve de Jean-

Antoine-Thomas Le Petit, vivant garde des plaisirs du Roi, en sa capitainerie des chasses de Fontainebleau, à la maison de charité établie à Montereau, pour subvenir aux nécessités des pauvres malades, « c'est à scauoir les parts et portions appartenant à la donatrice dans les fonds, propriété et enclos de l'hôtellerie où pend pour enseigne Les quatre Fils Aymond, scise dans le faubourg du Gâtinais de cette ville, » suit la désignation des lieux,- 17 juillet 1740, testament olographe de dame Jeanne Poncet, veuve Jacques Delpesche, vivant écuyer, sieur Du Pouget, déposé en l'étude de Lenfant, notaire à Montereau, le 26 juin 1742,- du contrat de mariage passé devant le même notaire, le 12 août 1742, entre François Besnault, jardinier au château de Rubrette, en La Grande-Paroisse, et Marie-Rose Frenay, femme de chambre, appert : que madame Marguerite Hurault de Veuil, veuve de messire François de Bonnelle, chevalier d'Épeville, brigadier des armées du Roi, a fait don, aux futurs époux, d'une petite ferme, bâtiments, terres, prés et dépendances sis audit lieu de La Grande-Paroisse, près l'église. (In-folio papier, 59 feuillets, en 10 cahiers.)

1733-1742

B521

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau établi près de cette juridiction.

Testament de messire Nicolas Mélin, curé de Rémauville, en date du 6 septembre 1751, par lequel il remet à ses deux frères et à ses deux neveux tout ce qu'ils peuvent lui devoir, et lègue à l'église de sa paroisse la somme de 100 livres, une fois payée,- extrait du contrat de mariage passé devant Cormon, notaire à Saint-Julien-du-Sault, le 24 février 1743, entre maître Jean Dubreuil, avocat, et demoiselle Rose Garnier, dotés, l'un de 16,000 livres, l'autre de 22,000 livres,- 18 février 1744, donation par demoiselle Colombe-Madeleine Boyer, fille majeure demeurant à Sens, au profit de Jérôme et Marie-Anne Farinade, ses neveu et nièce, de divers héritages, notamment de deux arpents de pré, sis au finage de Saint-Paul-lez-Sens, lieudit les Cannetières, entre les deux rivières de Vannes, dont une appelée la rivière neuve,- du 21 juillet suivant, donation par messire Jacques-Augustin Débonnaire, écuyer, seigneur de Souigny, Forges, etc., lieutenant des vaisseaux du Roi, à messire Pierre-Charles Débonnaire, chevalier, seigneur de Marié, conseiller du Roi en son Grand Conseil, son neveu, des cinq sixièmes de la terre de Forges, des fiefs du Colombier et des Paillards, d'une ferme dite de Mauperthuis, et d'une ancienne ferme appelée Champaubert, dont les bâtiments ont été détruits,- contrat de mariage passé devant Sauvage, notaire à Paris, le 14 août 1743, entre M. Étienne Chineau, président, lieutenant général civil et criminel au Bailliage et siège royal de Montereau, et dame Marie-Catherine Hémont, veuve de messire Jean Barbazan, écuyer du commun du Roi, chevalier de l'Éperon d'or, demeurant à Fontainebleau,- Angot, aussi notaire à Paris, le 23 août 1746, entre messire Gaspard-François Toustant de Pontebosc, chevalier,

seigneur de Richebourg, et demoiselle Élisabeth Féra de Rouville de Rochefort, portant donation réciproque,- du 27 janvier 1748, vente, portant donation, par maitre Antoine Le Clerc, procureur fiscal des terre et seigneurie de La Grande-Paroisse, et Hélène Maurice, sa femme, à Quentin Thomas, laboureur, et Marie-Hélène Buisson, sa femme, c'est à savoir : les ferme, bâtiments, terres, vignes et héritages sis à Rubreau, hameau dudit lieu de La Grande-Paroisse, le tout en 130 articles désignés et attenancés en l'acte susdaté. En marge est écrit : La donation cy à côté a été transcrite par erreur, le devant être au Bailliage de la barre du Chapitre de Paris,- donation par messire Laurent Rondé, écuyer, seigneur de Varennes, capitaine de cavalerie, dans le régiment du commissaire général, au profit d'Alexis Sevin, son domestique, d'une rente viagère de 200 livres, voulant, ledit sieur Rondé, « reconnaître les bons et respectueux services que lui a toujours rendu ledit Sevin, »- extrait du contrat de mariage passé devant Houdiart, notaire à Donnemarie, le 25 mars 1749, entre Nicolas Seigneur, garçon majeur, maréchal à Montigny-Lencoup, fils de Claude, demeurant à Mandre-aux-quatre-Tours en Lorraine, évêché de Toul, et de défunte Marie-Thérèse Leclerc, d'une part, et Marie- Marguerite Pignot, veuve d'Étienne Raffenon, vivant marchand audit Montigny,- 5 juin 1750, donation par dame Louise-Marguerite Fouillelte, veuve de maitre André Morin, avocat en Parlement, demeurant à Fontainebleau, à maître Edme-Paul de Saint-Père, seul notaire royal au Grenier à sel de Montereau, et à demoiselle Jeanne-Catherine Bellier, son épouse, d'une maison sise en la ville dudit Montereau, rue de l'Étape, tenant du nord à cette rue et du levant à la Cour-au-Blé,- du 19 septembre suivant, donation par sieur Pierre Colin, bourgeois de Donnemarie, et Marie-Françoise Devalois, sa femme, demeurant alors à Montereau, au profit de Nicolas-Claude Colin, leur fils, huissier royal des tailles en l'Élection dudit Montereau, savoir : d'une maison, cour, jardin, cave et dépendances, sis en la ville de Donnemarie en Montois, au-dessus du grand cimetière, y tenant d'un long, une pièce de terre plantée en vigne, contenant un demi-arpent, située au territoire de Dontilly, lieudit le Pavillon, etc. (In-folio papier, 75 feuillets, en 8 cahiers.)

1743-1750

B528

Procès-verbaux de dépôt, au greffe de cette juridiction, des registres d'insinuation de donations entre-vifs, enregistrées au bureau de Montereau, Généralité de Paris, département de Melun.
Par les sieurs Louis-Barthélemy Cretté, Nicolas-Pierre Thibault et Charles-Noël Laudin, successivement contrôleurs des actes audit bureau. (45 pièces papier.)

1745-1789

2BP3786

Procédure criminelle et civile.

1750-1751

2BP3818	Sentences et jugements civils.	1750-1764
2BP3822	Enquêtes secrètes.	1750-1766
2BP3846	Baux à nourriture d'enfants mineurs.	1750-1790
2BP3847	Décès d'enfants.	1750-1769
2BP3848	Emancipation de mineurs.	1750-1790
B522	<p>Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques, établi près de cette juridiction.</p> <p><i>Du 11 janvier 1751, contrat de mariage passé devant Cretté, notaire à Montereau, entre le sieur Barthélemy Loisel, maître chirurgien, et demoiselle Marie-Anne Fourré, qui ont apporté dans la communauté : l'un 5,000 livres, l'autre 4,000 livres, savoir : 800 livres provenant de ses gains et épargnes, et 3,200 livres que maitre Charles Fourré, son frère, lui a données,- le 16 avril 1752 a été enregistré le testament de dame Suzanne Patouillé, veuve du sieur Jean Mahieux, vivant hôtelier au faubourg du Gâtinais, par lequel elle a donné à l'épouse du sieur Patouillé, greffier dudit Bailliage, son neveu, « une robe, une jupe et un jupon de ratz de Saint-Maure, » plus à légué à Suzanne Laserge, sa filleule, épouse du sieur Simon-Joseph Champagne, marchand boucher, « sa robe et sa jupe de ratz de Saint-Maure, couleur cannelle, »-du 6 janvier 1754, donation par Maurice Simeau, charretier à La Mare-Guillemot, paroisse de Laval-Saint-Germain, à Julienne, Nicolas et Madeleine Perthuis, enfants de Nicolas, vivant manouvrier aux Gourreaux, paroisse de Forges, et de défunte Marie-Julienne Simeau, d'une maison située au lieudit l'Enclos-de-l'Église, paroisse de Forges,- don mutuel consenti devant Cretté, notaire à Montereau, le 4 septembre 1754, entre Jean-Pierre Pluot, hôtelier, et demoiselle Jeanne-Marguerite Préau, son épouse, demeurant ensemble à Montereau, sur le port des Fossés,- donation faite par Marie-Madeleine Guyard, couturière pour femmes, à Pierre-François Guyard, manouvrier, de 18 perches et trois quart de terre et vigne, faisant partie d'un demi-arpent, resté indivis,- du 2 octobre 1755, contrat de mariage consenti entre François Breton, maître perruquier-barbier, et Jeanne-Luce Baratier, demeurant tous deux à Montereau,- le 7 mars 1756, a comparu devant Gueffier, notaire à Montereau, Jeanne Jolly, qui, attendu son grand âge et ses infirmités, ne pouvant plus vaquer à ses affaires, et reconnaissant la bienveillance que lui témoignait, depuis longtemps, Catherine-</i></p>	

Suzanne Aubineau, sa nièce, elle lui a donné, cédé et transporté tous ses meubles, ustensiles de ménage, le quart indivis de ses immeubles, etc., dont les états sont à la suite de la donation susdatée,- extrait du contrat de mariage reçu par Gueffier, notaire à Montereau, entre Charles Chevreuil, charpentier de la grande cognée, demeurant à Varennes, et Marie-Anne Tonnellier, veuve, avec quatre enfants, de Louis Bigoret, décédé cabaretier au même lieu. (In-folio papier, 74 feuillets écrits.)

1751-1758

2BP3787 Procédure criminelle et civile.

1752-1756

2BP3930 Registre plumitif.

1753-1756

2BP3842 Rapports d'experts, procès verbaux de commodo et incommodo.

1754-1767

2BP3843 Etats de frais et dépens. Mémoires de travaux etc. Exécutoires délivrés par le juge du siège.

1754-1790

2BP3831 Informations procédures.

1757

B533 Enregistrement des Édits, Déclarations, Arrêts et Lettres patentes, etc.

11 novembre 1758, arrêt du Conseil d'État qui confirme et autorise les délibérations de l'Assemblée générale extraordinaire du Clergé de France, des 11 et 27 octobre précédent, au sujet de la somme de 16,000,000 de livres de don gratuit accordée au Roi,- 23 janvier 1759, condamnation de plusieurs ouvrages imprimés à être lacérés et brûlés, par la main du bourreau, sur le rapport de l'avocat du Roi, qui s'est exprimé ainsi : « Messieurs, la Société, l'État et la Religion se présentent aujourd'hui au Tribunal de la justice pour lui porter leurs plaintes. Leurs droits sont violés, leurs lois sont méconnues, l'impiété qui marche le front levé paraît, en les offensant, promettre l'impunité à la licence qui s'accrédite de jour en jour, l'humanité frémit, le citoyen est alarmé, on entend de tous côtés les ministres de l'Église gémir à la vue de tant d'ouvrages que l'on ne peut affecter de répandre et de multiplier que pour ébranler, s'il était possible, les fondements de notre religion, il suffiroit d'être homme et citoyen pour être sensible à tant de maux, mais vous, MM. magistrats et chrétiens, défenseurs des lois et protecteurs de la religion, de quel oeil regardez-vous des tentatives aussi téméraires, et à qui la religion peut-elle s'adresser avec plus de confiance,»

etc.,- 4 août 1758, déclaration concernant les offices de commissaire-receveur et contrôleur des saisies réelles du Parlement et autres Cours et juridictions de Paris, dont les sieurs Claude Monnerat, Philippe de Beauvoisin et Pierre de Beauvisage étaient propriétaires et titulaires, par l'acquisition qu'ils en avaient faite, le 10 juin 1752, suivant arrêt de décret du Parlement, moyennant la somme de 860,000 livres, etc.,- 7 avril 1759, déclaration concernant les juridictions consulaires destinées, par leur institution, à connaître des affaires de négoce ou marchandises qui se traitent dans les villes où elles sont établies, ladite déclaration portant renouvellement de l'article 240 de l'Ordonnance de Blois, qui dispense les marchands et négociants de plaider, pour des objets peu considérables, dans des villes éloignées de leur résidence,- août 1759, édit portant suppression des offices de jurés-vendeurs, prud'hommes, contrôleurs, marqueurs, lotisseurs et déchargeurs de cuirs, et autres, sous quelques noms que ce soit, ainsi que des droits à eux attribués, établissement d'un droit unique, dans tout le royaume, sur les cuirs tannés et apprêtés, etc. (In-folio papier, 50 feuillets.)

1758-1759

B523

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques, établi près de cette juridiction.

Contrat de mariage passé devant Boullard, notaire à Paris, le 22 décembre 1758, entre Thibault-Laurent Cadot, écuyer, et demoiselle Marie-Geneviève Cadot, en considération duquel M. François Cadot, oncle de la future épouse, lui a fait donation d'une maison sise à Montereau, rue de l'Étape,- le 19 avril 1759, maître Guillaume-André Mesnidrieux, bachelier en droit, demeurant à Paris, rue de Bièvre, fils de sieur Guillaume-Jacques Mesnidrieux, marchand mercier en la même ville, et demoiselle Claude Prud'homme, décédée, sa veuve, a contracté mariage avec demoiselle Catherine Barbazan, fille de dame Marie-Catherine Hémont, épouse de M. Étienne Chineau, lieutenant général au Bailliage et siège royal de Montereau, et de Jean Barbazan, premier mari de ladite dame, vivant écuyer, officier du Roi, chevalier de l'Éperon d'or, comte de Paré-Palau et de La Cour-Saint-Jean-de-Latran, décédé à Versailles, le 10 janvier 1737. Ledit mariage passé en présence, et de l'agrément, de haut et puissant seigneur, Mgr Daniel-Charles Trudaine, chevalier, conseiller d'Etat ordinaire, intendant des finances, seigneur de Montigny-Lencoup, et de beaucoup d'autres personnes,- donation par dame : Michelle Chambault, veuve de maître Antoine Desvernays, subdélégué de l'Intendance de Paris, au département de Montereau et Élection de cette ville, à Jacques Simon-Edme-Gatien Pijon, avocat en Parlement, du quart à prendre dans une ferme, sise audit Montereau, rue des Changes, avec 108 arpents et demi de terre et 9 arpents et demi de pré, etc., etc.,- Marguerite- Françoise-Thérèse Noël, veuve de M. Jean Maillet, à son décès procureur au Grenier

à sel de Montereau, ancien mousquetaire du Roi, au profit de : Jean-Étienne Maillet de Grand'Maison, intéressé dans les affaires du Roi, Jean- Étienne Maillet Du Nozeau, bourgeois de Paris, Edme Maillet, directeur des Aides en la ville et Election de Senlis, Edme-Louis Maillet de Mont-Louis, contrôleur ambulant des domaines du Roi, en la Généralité de La Rochelle, demeurant à Jonzac en Saintonge, et à demoiselle Marie- Françoise Maillet, demeurant à Montereau, tous enfants de la dame donatrice,- du 16 janvier 1762, contrat de mariage devant Gueffier, notaire audit Montereau, entre Antoine Clément, garçon chirurgien à Champigny-sur- Yonne, et Marguerite-Ursule Ragon,- 9 février 1763, donation mutuelle portée au contrat de mariage consenti devant de Saint-Père, notaire à Montereau, entre Nicolas Français, charpentier, fils de Jean et de Jeanne Picorot, demeurant à Dammartin lez Valois, Bailliage d'Arnay-en- Verge, province de Lorraine et de Bar, d'une part, et Marie-Jeanne Séné, fille de Jean, tourneur en bois, et de Jeanne Bricard, demeurant tous deux à Montereau, le futur chez le sieur Carrière (Jean-François), maître Charpentier,- le 31 mai 1764, s'est présenté devant Jauvet, notaire à Montereau, Pierre Regnard, maçon, demeurant au faubourg et paroisse Saint-Nicolas dudit Montereau, natif du village de La Chaux, paroisse de Montigny-le-Blanc, Élection de Guéret, qui a déclaré que, pour l'amitié particulière que lui a toujours porté Léonard Regnard, aussi maçon, travaillant alors au château de Courbeton, il lui a fait donation de tous les droits successifs qui lui appartiennent, comme héritier d'Étienne Regnard, son père,- extrait du contrat de mariage passé devant Gueffier, notaire à Montereau, le 23 octobre 1764, entre Antoine- Savinien Matton, tourneur en la manufacture de terre, façon d'Angleterre, établie au faubourg Saint-Nicolas, fils d'Antoine Matton, sieur de long, et de Marie-Claude Fournier, d'une part, et Marie-Jeanne Creusy, fille majeure, (demeurant en ladite manufacture,) d'Antoine Creusy, vivant vigneron au Plessis-du-Bunois, paroisse de Châtenay, et de Marguerite Desplats, etc. (In-folio papier, 73 feuillets écrits, en 6 cahiers.)

1759-1764

B534

Bailliage et siège royal de Montereau.-Enregistrement des Édits, Déclarations, Arrêts et Lettres patentes, etc.-8 octobre 1759, lettres patentes interprétatives de celles du 5 septembre précédent, concernant les toiles de coton blanches, et les toiles peintes et imprimées, données sur les représentations faites au Roi, par les marchands, négociants et fabricants, portant que, pour remplir en entier les vues utiles au commerce du royaume, il serait bon d'accorder plus de faveur aux toiles nationales, en général, et principalement à la fabrication naissante des toiles de coton, en imposant les toiles étrangères de pareilles espèces, au droit plus fort que la liberté rendue de peindre et imprimer, et d'ajouter à la fabrication desdites toiles, tous les ornements qu'une main-d'oeuvre industrielle peut lui procurer, etc.,- 8 février 1760, lettres patentes concernant l'argenterie portée aux hôtels des monnaies,

pour les besoins de l'État, qui, dans les circonstances, avaient déterminé le Roi, lui-même, à y faire porter sa vaisselle, ainsi que plusieurs de ses sujets par affection à son service, et d'autres, qui étaient disposés à suivre volontairement cet exemple,- 18 avril 1760, arrêt du Parlement concernant les associations et congrégations non autorisées, et non revêtues de lettres patentes, qui se consacraient à certain genre de dévotion particulière, sous l'invocation de la très- sainte Vierge, d'autre ayant pour objet la dévotion du saint esclavage de la mère de Dieu ou l'esclavage de Notre- Dame, ou de l'esclavage de la Vierge, terme dont on se servait indifféremment, en troisième lieu des associations sous le titre de : dévotion au Sacré Coeur de Jésus, etc.,- 20 juin 1761, déclaration concernant l'exercice de la chirurgie dans les maisons de l'Ordre de la Charité,- du 6 août 1761, arrêt rendu sur le vu du compte-rendu à la Cour du Parlement de Paris, par l'un de ses conseillers, « touchant la doctrine, morale et pratique des prestres et escoliers, soi-disant de la Société de Jésus, » qui, après vérification, a été reconnue meurtrière et attentatoire à la sûreté des souverains, sur les livres imprimés de l'aveu et approbation de ladite Société, notamment par Emmanuel Sa, Jésuite, en ses Aphorismes imprimés en 1590, par Martin-Antoine Detrio, aussi Jésuite, en son Commentaire composé en 1589, imprimé à Anvers en 1593, par Robert Person, autrement nommé André Philopator, etc.,- lettres patentes portant surséance, pendant un an, à l'exécution de l'arrêt susdaté, qui fait défense à tous sujets du Roi de quelqu'état, qualité et conditions qu'ils soient, de s'assembler avec lesdits prêtres, écoliers ou autres de la Société susdite, en leurs maisons ou ailleurs, sous prétexte de congrégations, associations, confréries, conférences ou autres exercices particuliers,- autorisation donnée à l'hôpital royal des Invalides de la marine, de faire en son nom un emprunt de 3,000,000 de livres, tant pour acquitter les dépenses arriérées de l'établissement, que pour le mettre en état d'accorder de nouvelles récompenses aux veuves et enfants des gens de mer, tués au service du Pays, et aux gens de mer blessés sur ses vaisseaux, etc. (In-folio papier, 50 feuillets.)

1759-1762

2BP3839 Interrogatoire sur faits et articles.

1760-1790

B535 Enregistrement des Édits, Déclarations, Arrêts, Lettres patentes, etc.

Du 6 août 1762, arrêt du Parlement de Paris, rendu toutes les Chambres assemblées, qui a ordonné, sous le bon plaisir du Roi, que tous les arrêts rendus par la Cour, concernant la tenue des écoles et collèges par autres que les soi-disant Jésuites, dans les villes de Laon, Mauriac, Aurillac, Châlons-sur-Marne, Bourges, Nevers, Angoulême, Chaumont en Bassigny, Auxerre, Langres,

etc., continueront d'être exécutés selon leur forme et teneur, jusqu'à ce qu'il ait été, par la Cour, statué sur l'homologation des délibérations et concordats faits en exécution des Arrêts en question,- du même jour, le Parlement toutes Chambres assemblées également, a ordonné, sur le rapport de M. Joseph-Marie Terray, conseiller, que les ouvrages mentionnés audit arrêt, seront brûlés en la cour du palais, au pied du grand escalier d'icelui, par l'exécuteur de la haute justice,- 13 du même mois, nouvel arrêt rendu sur la requête du procureur général, « contenant qu'il se répand dans le public un écrit intitulé : Les doutes sur la mort des Jésuites. In-12, contenant 45 pages d'impression, sans nom d'auteur, d'imprimeur, ni lieu d'impression, qu'on ne peut rien voir de plus séditieux que ce libelle, qui n'est rempli que de calomnies et d'impostures, qui ne respire que l'esprit de parti et de fanatisme, qu'il ose attaquer, avec la hardiesse et la témérité la plus criminelle, les arrêts de la Cour, » etc.,- juillet 1762, lettres patentes portant abolition du droit d'aubaine et concession de privilèges aux sujets des rois d'Espagne et des Deux- Siciles, « en sorte qu'ils pourront disposer par testament, donation ou autrement, de tous leurs biens sans exception, et leurs héritiers recueillir leurs successions, même ab intestat, quoiqu'ils n'aient point obtenus de lettres de naturalité, »-février 1762, édit du Roi portant règlement pour les collèges qui ne dépendent pas des Universités, quoique destinés à l'éducation de la jeunesse dans les lettres et les bonnes moeurs, et à la culture des différents genres de connaissances que chaque sujet y peut puiser, autant qu'il convient à son état et à sa destination, ce qui a toujours été regardé comme un des fondements les plus solides de la durée et de la prospérité des États, par la multitude et la suite non interrompue de sujets qu'elles préparent aux divers emplois de la Société civile, etc.,- 19 mai 1763, arrêt du Parlement qui ordonne la suppression d'un décret de l'Inquisition de Rome, du 13 avril précédent, portant condamnation d'une instruction pastorale de l'évêque de Soissons, au sujet des assertions extraites, par la Cour, des livres et cahiers composés, publiés et dictés par les ci-devant soi-disant Jésuites, « Instruction publiée dans le diocèse de ce prélat, le 27 décembre 1762 : Il est contre tous droits que les Ordonnances, Mandements, Instructions des évêques et tout ce qui concerne le gouvernement de leurs diocèses, soient soumis à l'examen d'un tribunal qui n'a d'autre origine et d'autre titre, pour exercer ses fonctions, que la politique de la Cour de Rome, qui n'est établi, en partie, que pour maintenir les fausses prétentions ultramontaines, et qui, en conséquence, proscrie tout ce que la religion et la vertu peuvent opposer aux préjugés injustes et aux nouveautés que cette Cour, qui n'a jamais été confondue avec le Saint-Siège, voudrait introduire contre l'autorité de l'Écriture Sainte et de la Tradition, qui enfin, ne croit relever l'autorité du Pape qu'en déprimant celle du corps épiscopal, » etc. (In-folio papier, 50 feuillets.)

1762-1763

B536

Enregistrement des Édits, Déclarations, Arrêts, Lettres patentes, etc., au greffe de cette juridiction.

*3 juin 1763, lettres patentes concernant la poursuite des biens de la Société et Compagnie des Jésuites, situés dans les colonies françaises, lesdits biens saisis en exécution d'un arrêt du Parlement de Paris, rendu le 23 avril 1762, avec autorisation, aux créanciers de la Société, de s'unir en syndicat etc. « Le Roi aurait bien voulu leur accorder, en considération de l'objet immense de leurs créances, une forme plus simple et moins dispendieuse de procéder à cette poursuite, mais il lui a été représenté que les dettes de cette Société, qui paraissaient alors passer 5,000,000, se trouvant monter au double, et augmenter tous les jours, lesdits créanciers ne pourraient espérer leur paiement qu'autant que Sa Majesté voudrait bien expliquer ses instructions sur la forme des poursuites à continuer dans les colonies où les recherches, faites à ce sujet, avaient fait découvrir que les Jésuites possédaient des biens très- considérables, tant à la Martinique et à Saint-Domingue, qu'à la Guadeloupe, à la Louisiane, à Cayenne, » etc.,- 22 juillet 1763, arrêt qui ordonne que tous les titres et papiers concernant les collèges du ressort de la Cour, qu'occupaient les ci-devant soi-disant Jésuites, et qui étaient déposés aux greffes des sièges royaux, seraient réunis, dans le mois, aux Archives de chacun des collèges remplaçant les établissements dirigés par lesdits Jésuites,- 21 novembre 1763, lettres patentes interprétatives de la déclaration du même jour, ordonnant qu'il sera incessamment envoyé par les Parlements, par les Chambres des Comptes et par les Cours des Aides, des Mémoires contenant leurs vues sur les moyens de perfectionner et de simplifier l'établissement, la répartition, le recouvrement, l'emploi et la comptabilité de tout ce qui compose l'état des finances du royaume, et de donner à toutes ces parties la forme la moins onéreuse aux sujets du Roi,- 22 février 1764, arrêt du Parlement de Paris portant condamnation, au feu, de quatre imprimés intitulés : le premier : Lettre d'un docteur de Sorbonne, à Mgr l'évêque de ***, le second, en 2 volumes : Il est temps de parler, ou compte rendu au public des pièces légales de M. Ripert de Monclar, et de tous les évènements arrivés en province à l'occasion de l'affaire des Jésuites, etc., le troisième ayant pour titre : Tout se dira, ou l'esprit des magistrats destructeurs, analysé dans la demande en profit de défaut de maître Le Goullon, Procureur général du Parlement de Metz, et le quatrième et dernier, intitulé : Examen du Mandement portant condamnation des trois parties de l'histoire du peuple de Dieu, composé par le F. Berrurier,- déclaration qui fait très-expresses inhibitions et défenses, à tous les sujets du Roi, de quelques qualités et conditions qu'ils soient, de distribuer dans le public, faire imprimer, débiter ou colporter aucun écrit, ouvrages et projets concernant la forme des finances ou leur administration passée, actuelle ou future, comme aussi à tous imprimeurs, libraires, colporteurs ou autres, d'imprimer, vendre ou distribuer lesdits écrits, etc.,- 2 avril 1764, lettres patentes qui ordonnent que les secours accordés pour la subsistance des*

Jésuites, ayant atteint l'âge de 33 ans, continueraient de leur être payés, suivant les États arrêtés par le Roi, etc. (In-folio papier, 50 feuillets.)

1763-1764

B537

Enregistrement des Édits, Déclarations, Lettres patentes, Arrêts, etc., au greffe de cette juridiction.

Février 1764, édit qui supprime les offices de président, lieutenant général de police et commissaire-enquêteur-examineur au Bailliage de Montereau-faut-Yonne, et ordonne que les fonctions, honneurs, gages, profits et émoluments de ces offices seront réunis, à perpétuité, à celui de lieutenant général civil et criminel du siège, etc., etc.,- août 1764, édit portant confirmation de l'établissement de la Compagnie des Indes, sous le titre de : La Compagnie commerçante, en faveur de laquelle le Roi, par son édit de juin 1747, avait créé et aliéné 9,000,000 de rente annuelle et perpétuelle, au principal de 180 millions sur la ferme des tabacs, mais en considération des dépenses excessives occasionnées à cette Compagnie, par la guerre et des pertes qu'elle a éprouvées, le Roi lui a donné et cédé les 11,835 actions et 611,835 billets de l'emprunt créé en 1745, qui lui appartenaient, etc.,- 16 août 1764, lettres patentes qui confirment les unions de bénéfices faites au collège Louis-le-Grand, et la concession de différents privilèges, exemptions et prérogatives qui lui ont été accordés. Article 1er. L'abbaye de Saint- Martin-aux-Bois, diocèse de Beauvais, les prieurés de Gargenville et de Montalet, diocèse de Rouen, de Villenauxe, du diocèse de Troyes, et la maladrerie de Brie- Comte-Robert, diocèse de Paris, demeureront unis au collège de Louis-le-Grand etc. Par l'article xlx, des lettres susdatées, le Roi a permis audit collège d'avoir un sceau à ses armes, autour duquel sera gravé : collège louis-legrand, »-4 septembre 1764, déclaration ordonnant qu'il sera sursis, pendant trois ans, à toutes espèces d'impositions de prieurés ou bénéfices dépendant des abbayes ci-après, unies ou non unies aux menses d'icelles, vacants de telle manière que ce puisse être, savoir : de Saint-Vincent du Mans, de Saint-Sulpice de Bourges, de Saint-Martin de Sééz, de Saint-Allire de Clermont et de Saint-Augustin de Limoges, etc.,- extrait d'un rapport de M. l'avocat du Roi, Jolly de Fleury, sur deux Brefs adressés par le pape Clément XIII, aux évêques de Grenoble, d'Alais et d'Angers. « Le Bref adressé à M. l'évêque de Grenoble le félicite sur trois volumes, que paraît avoir composés ce prélat, pour réfuter, fort au long par des raisons que le pape trouve solides et convaincantes, ce que le Pontife appelle la vaine calomnie des adversaires de la société ____ Le Pape le prévient, cependant, qu'il n'a fait que parcourir ces trois volumes etc. A l'égard des deux autres Brefs, c'est toujours le même esprit, mais l'objet et le style en sont bien différents. Si la Cour de Rome répand avec profusion des éloges sur ceux qu'elle croit ses partisans, elle prodigue les reproches et les menaces à l'égard de ceux qui préfèrent leur devoir

à ces préjugés et à la politique. Mais de quel droit la Cour de Rome viendrait-elle censurer les évêques de l'Église de France. Les évêques établis par Jésus-Christ, pour être les docteurs de l'Église sont, avec leur clergé, les juges naturels de toutes les questions, même concernant la Foi, qui s'élèvent dans leurs diocèses, » etc.,- 13 février 1765, lettres patentes qui permettent aux habitants de la campagne, et à ceux des lieux où il n'y a point de communautés, de filer toutes espèces de matières, de fabriquer toutes sortes d'étoffes et de leur donner tous les apprêts, en se conformant aux règlements,- 17 mai 1765, arrêt du Parlement rendu en présence de toutes les Chambres assemblées, les princes et les pairs y séant, ordonnant qu'une protestation de ces derniers, contre les droits de la pairie, demeurera annexée au procès-verbal du jour, et transcrite dans icelui, déclare nul, et de nul effet, tous actes préjudiciables publics ou privés qui seraient contraires aux droits essentiels de la pairie, aux prééminences de la Cour, à ses droits respectifs, ainsi qu'à ceux des princes et des pairs, notamment en ce qui concerne l'instruction et le jugement de leurs procès, lorsqu'il s'agit de leur état, de leur honneur, de leur personne et de leurs dignités, etc. (In-folio papier, 50 feuillets.)

1764-1765

2BP3845 Déclarations de grossesse.

1764-1787

B524 Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques, établi près de ce siège.

Du 6 mai 1765, donation passée devant Delamotte, notaire à Marolles-sur-Seine, par Jean Saviard, procureur au Bailliage de ce lieu, au profit de Marguerite-Louise Decante, fille de Bernard, laboureur, et de Marguerite-Louise Millot, d'une maison, bâtiments, cour et jardin derrière, le tout situé au même lieu, en la rue Saint-Georges,- 4 novembre 1765, contrat de mariage de Claude Barbarat, recteur des petites écoles, demeurant à Forges, et de Marie Vincent, du même lieu,- le 1er janvier 1766, s'est présenté devant Thibault, notaire à Montereau, Étienne Gauthier, marchand en la même ville, qui a promis, et s'est obligé de garantir, à demoiselle Marie-Jeanne Cretté, veuve de Charles Decornoy, à son décès marchand à Esmans, pour elle, ses héritiers ou ayants cause, 30 livres de rente annuelle et perpétuelle. Par le même acte ladite dame veuve Decornoy a fait don de l'usufruit de cette rente à demoiselle Élisabeth Cretté, et quant au fonds, aux enfants dudit sieur Gauthier,- extrait du contrat de mariage passé devant de Saint-Père, notaire à Montereau, le 25 novembre 1764, entre messire Jean-Baptiste Lequeux, écuyer, capitaine d'infanterie au bataillon de milice de Joigny, fils de messire Antoine Lequeux, écuyer, seigneur du fief de Sennepy, et de dame Claude- Louise Taffoureau de Coussard, d'une part, et demoiselle Marie-Marguerite Maillet, demeurant à Courlon, fille de maître Pierre-Étienne Maillet, vivant avocat en Parlement, lieutenant en l'Élection de

Montereau, et de dame Marguerite-Françoise Chambault,- donation par demoiselle Marie Travers, à dame Madeleine-Cécile Travers, sa soeur, épouse de M. Claude-Charles-François Benoit de Trémont, président, lieutenant général au Bailliage présidial de Sens, de tous les meubles meublants et effets mobiliers échus à la donatrice, par la mort de dame Madeleine Jamard, décédée veuve du sieur Guillaume Travers, 500 francs en argent, provenant de la vente des meubles de la succession de feu demoiselle Charlotte Jamard, tante de la donatrice, 1,500 francs aussi en argent, provenant de la vente des effets mobiliers du sieur Louis Jamard de Chafort, son oncle, etc., etc.,- 17 juin 1769, don mutuel et réciproque consenti devant Thibault, notaire à Montereau, entre maître Claude- Jean Gueffier, l'un des officiers municipaux, et l'un des notaires ès sièges royaux du lieu, et demoiselle Marie- Suzanne Hémont, son épouse,- extrait du contrat de mariage passé devant Fournel, notaire à Paris, le 23 septembre 1767, entre sieur Antilde-Emmanuel Bretilon, officier porte-étendard au régiment de Noailles, fils de Nicolas Bretilon, assesseur en la mairie et police de Pontarlier en Franche-Comté, et de dame Claudine Bertot, d'une part, et dame Marie-Claire Pijon, veuve de maître Louis Lelorgne de Savigny, conseiller en l'Élection de Provins, stipulant pour demoiselle Claire-Jeanne- Marguerite Lelorgne de Savigny, sa fille, d'autre part,- 2 janvier 1769, donation par Nicolas Lisle et Anne Lombardé, à Nicolas Lisle, leur fils, d'une maison sise à Montigny-Lencoup au-dessus du bourg, sur la rue après la fontaine Montmartre, où il y a fours à tuile et à chaux, avec jardin, terres, prés, pâtures et terrains en dépendant, le tout contenant, en fonds d'héritages, 3 arpents 14 perches, etc., etc.,- des 28 février et 14 avril 1770, donations par Claude Lacosse, bourgeois à Fossard, paroisse de Cannes, et Marie-Jeanne Trimet, sa femme, au sieur Jean-Laurent Caubet, clerc minoré et maître ès-arts en l'Université de Paris, étudiant au séminaire de Saint- Nicolas-du-Chardonnet, rue Saint-Victor, de 300 livres de rente viagère, en deux parties, ce qui a été accepté par Jean-Pierre Caubet, laboureur à Andrezel, père du donataire, etc. (In-folio papier, 85 feuillets écrits.)

1765-1770

2BP3819 Sentences et jugements civils.

1765-1781

B538 Enregistrement des Édits, Déclarations, Arrêts, Lettres patentes, etc., au greffe de ce siège.

Mai 1765, édit en 60 articles, contenant règlement pour l'exécution de celui du mois d'août, dans les villes et bourgs du royaume ayant une population de 4,500 habitants et plus, « les corps de ville seront composés d'un maire, de quatre échevins, de six conseillers de ville, d'un syndic-receveur et d'un secrétaire-greffier, sans qu'ils puissent avoir voix délibérative dans les assemblées du corps de ville, ni que le greffier puisse assister à ses délibérations, à moins qu'il n'y soit mandé. Article IV. Tous lesdits officiers seront élus par

la voie du scrutin et par billets dans les assemblées des notables qui seront convoquées et tenues à cet effet : Art. V, entendant néanmoins, Sa Majesté, se réserver la nomination du maire seulement. Il sera, à cet effet, élu dans chaque ville et bourg, par la voie ci-dessus prescrite, trois sujets qui lui seront présentés pour être par elle, choisi et nommé celui d'entre eux qui remplira la place de maire, » etc.,- 21 juillet 1765, lettres patentes données pour l'exécution de l'édit du mois de décembre 1764, par rapport aux rentes dues par l'État, que possédaient, au premier janvier 1765, les bénéficiaires, corps et communautés ecclésiastiques, et autres établissements faisant partie du clergé général du royaume,- janvier 1766, édit portant création de 5,000,000 de livres de rentes viagères, à vendre aux prévôt des marchands et échevins de la bonne ville de Paris, par les commissaires du Conseil, nommés à cet effet, à les avoir et prendre sur les deniers provenant des Aides, Gabelles et cinq grosses fermes. Lesdites ventes restituées à 10 pour cent par an, sans distinction d'âge ni de classe, et au choix des acquéreurs, « lesquelles rentes seront sujettes à la retenue du 10e d'amortissement, qui sera versé dans la caisse établie par l'édit du mois de décembre 1764, et exemptes, à toujours, des 20es, 2 sous pour livre, du 10e et autres impositions généralement quelconques, »-30 janvier 1766, arrêt qui règle les formes dans lesquelles devait être prêté le serment des maires et officiers municipaux, nommés en exécution de l'édit du mois de mai 1765, et les admet sans difficulté, à cette formalité, en rapportant par eux un certificat en la forme ordinaire, constatant qu'ils font profession de la religion catholique, apostolique et romaine, ledit certificat signé du curé de leur paroisse ou de celui qui en remplit les fonctions,- 17 juillet 1766, lettres patentes qui permettent de stipuler, dans les contrats de constitution au denier 25, l'exemption de la retenue des impositions royales,- 2 septembre 1766, arrêt qui renouvelle les dispositions contenues dans les édits, déclarations, règlements et arrêts relatifs aux formalités à observer pour la validité des emprunts à faire par les corps et communautés, et, en conséquence, ordonne que tous notaires et tabellions seront tenus d'énoncer dans leurs actes les lettres patentes et arrêts d'enregistrement faits en la cour, etc. (In-folio papier, 50 feuillets.)

1766-1775

2BP3838 Déclarations de défrichements.

1766-1788

B539 Enregistrement des Édits, Déclarations, Arrêts, Lettres patentes, etc., au greffe de cette juridiction.

Lettres patentes portant ratification des conventions pour l'abolition réciproque du droit d'aubaine et de celui de rétorsion, entre les sujets français et autrichiens,- 8 janvier 1767, déclaration qui proroge, pour 6 années, plusieurs droits faisant partie des fermes générales, et entr'autres le doublement des droits de domaine, barrage et poids du

Roi, dans Paris, l'augmentation ou rehaussement du prix du sel dans la province de Franche-Comté, les anciens 4 sous pour livre des droits de ferme, les droits de courtiers-jaugeurs, etc., etc., le tout afin de faire face aux dépenses occasionnées par la guerre,- du 15 mai 1767, arrêt du Parlement de Paris qui ordonne que, dans chacun des Bailliages ou Sénéchaussées du ressort, il sera dressé, par les juges des lieux, un état ou mémoire contenant le nom, l'âge et le genre d'infirmité de ceux des ci-devant soi-disant Jésuites, qui seraient affectés de maladies graves et habituelles, susceptibles de les mettre dans l'impossibilité absolue de quitter le royaume, conformément à l'arrêt du 9 du même mois, ordonne pareillement que les mêmes juges seront tenus d'indiquer à la Cour, par leurs mémoires, les moyens qu'ils estimeront les plus convenables pour placer les individus dont il s'agit, dans des maisons religieuses ou dans des hôpitaux voisins des lieux où ils résident, à l'effet, par les supérieurs de ces maisons, de les traiter avec humanité, de veiller sur leur conduite, et de les éloigner de toute communication extérieure qui pourrait être suspecte ou dangereuse,- 8 avril 1767, arrêt qui enjoint à tous huissiers ou sergents royaux, demeurant dans le ressort de la Cour, à quelque juridictions qu'ils appartiennent, « de se rendre et se trouver sans difficulté aux mandements des lieutenants criminels, ainsi que les substituts du procureur général du Roi, pour y faire le service nécessaire, aussitôt qu'ils y seront appelés, par rapport à l'instruction et au jugement des procès criminels, même à l'exécution de ces jugements contre les condamnés, à peine d'amende » etc.- lettres patentes portant ratification entre le roi de France et le cardinal de Rohan, comme évêque de Strasbourg, pour l'exemption du droit d'aubaine entre les sujets français et ceux des Bailliages de l'évêché de Strasbourg, situés en Allemagne, sous la souveraineté de l'Empire,- 16 décembre 1767, arrêt rendu sur les conclusions du procureur général, qui ordonne que la déclaration du 9 avril 1736, sera exécutée selon sa forme et teneur, et que, conformément à l'article x de cette déclaration, les curés de la ville de Paris et tous ceux du ressort de la Cour, seront tenus de faire mention dans les actes de sépultures, des jours de décès, noms, surnoms et qualités des enfants décédés, de quelque âge qu'ils soient, sous les peines portées par l'article xxxix, etc. (In-folio papier, 26 feuillets.)

1767-1768

2BP3823 Enquêtes secrètes.

1767-1783

2BP3837 J. Bance, marchand demeurant en dernier lieu à Montereau. - Factures et correspondances. Matières féodales.

1767-1781

B540 Enregistrement des Edits, Déclarations, Arrêts, Ordonnances, Lettres patentes, etc., au greffe de ce siège.

22 avril 1768 déclaration donnée pour le commerce des cuirs de province à province, et, en conséquence, qu'il soit loisible aux marchands et artisans du royaume d'aller acheter et faire acheter, par leurs agents et commissionnaires, des cuirs et peaux, soit en poil ou en laine, soit apprêtés pour la consommation des villes et provinces où ils désirent les faire conduire,- 10 mars 1768, arrêt rendu entre dom Pierre-François Boudier, supérieur général de la Congrégation de Saint-Maur, appelant comme d'abus de différents brefs de Cour de Rome, obtenus par dom Guillaume-Pierre Duperay, religieux bénédictin de ladite Congrégation. La Cour, faisant droit sur les conclusions du procureur général, a fait défense à tous supérieurs d'Ordres monastiques de former opposition à l'obtention de tous brefs de translation en la datterie, etc.,- du 8 juillet 1768, lettres patentes qui ordonnent l'exécution de l'édit du mois de décembre 1764, des arrêts et lettres patentes du 21 du même mois et des déclarations du Roi des 21 juin 1765 et 11 mars 1766, en conséquence, que les propriétaires des contrats et effets susceptibles d'être liquidés à un denier au-dessus du denier 20, qui n'ont point satisfait à ce qui a été prescrit par la déclaration du 11 mars 1766, ne pourront être admis, sous quelque prétexte que ce soit, à demander leur liquidation et remboursement sur un pied plus fort que le denier 20,- le 20 janvier 1769, le Parlement de Paris, toutes Chambres assemblées, délibérant sur le récit fait par M. le premier président le 19 décembre 1768, et la réponse du Roi aux représentations qui lui ont été faites par la Cour, conformément au vœu presque unanime de tous les ordres de citoyens de la ville de Paris, dans l'Assemblée de police générale tenue le 28 novembre précédent, ensemble sur la continuation de la cherté des grains et du pain, a ordonné qu'il serait fait audit seigneur Roi, d'itératives représentations à l'effet de le supplier de faire, à la nouvelle législation sur le commerce des grains, les changements indiqués dans les précédentes représentations de son Parlement, afin que tous les sujets du royaume puissent avoir du pain suffisamment pour leur subsistance, etc.,- ratification par le Roi, du traité de commerce et de marine consenti en son nom, par le marquis de Noailles, son ministre plénipotentiaire près des princes et États du cercle de la Basse- Saxe, et les députés de ses très-chers et bons amis les bourgmestre et sénateurs de la ville de Hambourg, à laquelle Sa Majesté le roi de France a fait connaître, qu'en lui rendant ses bonnes grâces, elle a repris pour cette ville la même affection et la même bonne volonté qu'elle lui avait témoignées ci-devant, ainsi qu'aux villes de Lubeck et de Bremen, à l'exemple des rois ses prédécesseurs, depuis Louis XI jusqu'à Louis XIV, etc.,- 11 juillet 1769 lettres patentes concernant l'insinuation de tous dons mutuels, réciproques, rémunérateurs faits entre époux, dans les contrats de mariage, etc. (In-folio papier, 38 feuillets.)

1768-1770

B541

Enregistrement des Édits, Déclarations, Arrêts, Lettres patentes, etc.

Déclaration qui ordonne que les fonds de la caisse des amortissements seront employés, pendant huit années, au remplacement des sommes qui se trouvent consommées, par anticipation, sur les revenus royaux à échoir,- 19 janvier 1770, édit concernant les maréchaussées des duchés de Lorraine et de Bar, « si nécessaires au bon ordre et au maintien de la tranquillité publique, » lesquelles, pour cette raison, ont été assimilées aux autres maréchaussées du royaume,- janvier 1770, édit portant que les 14 deniers pour livre qui se percevaient au profit des maîtrises sur la vente des bois du Roi, tant ordinaire qu'extraordinaire, de quelque nature qu'ils soient, même des chablis, paissons et glandées, sans aucune exception, seront perçus au profit du Roi,- création de : 6,500,000 livres de rentes à 4 pour cent, sur les Aides et Gabelles,- de 400,000 livres d'augmentation de gages, au denier 20, sur les offices désignés en l'édit du 16 mars 1770 savoir : le trésorier des aumônes du Roi, 15,000 liv., les deux trésoriers de sa maison, 20,000 livres chacun, les deux contrôleurs de ces trésoriers, 3,000 livres chacun, les trois maîtres de la Chambre aux deniers, 90,000 livres, le trésorier de l'argenterie et des menus plaisirs, 15,000 liv., les deux intendants et contrôleurs des écuries et livrées de Sa Majesté, 30,000 livres, ... le trésorier de la vennerie, fauconnerie et toiles de chasses, 12,000 livres, etc. Suit l'indication de 486 autres offices : ceux des présidents, trésoriers de France, chevaliers d'honneur, avocats, procureurs du Roi et greffiers en chef de chacun des bureaux des finances des généralités du royaume, au nombre de 24, savoir : « Aix, Alençon, Amiens, Auch, Bourrage, Caën, Chaalons, Dijon, Grenoble, La Rochelle, Lille, Limoges, Lyon, Metz, Montauban, Montpellier, Moulins, Orléans, Paris (450,000 livres), Poitiers, Riom, Rouen, Soissons et Tours, »- lettres patentes portant exemption du droit d'aubaine en faveur des villes impériales de Ratisbonne, Cologne, Augsbourg, Nuremberg, Worms, Ulm, Spire, Estingen, Nardlingen, Wall en Souabe, Nord'hausen, Dortmand, Uberlingen, Fridberg, Heillbroun, Wetzlar, Menningen, Landau, Dunckelstein, Offembourg et Gengenbach,- juin 1771, édit portant extinction et suppression du siège et juridiction des eaux et forêts à la Table de marbre, établi près le Parlement de Paris,- réquisitoire prononcé devant le Parlement de Paris, toutes Chambres assemblées, par maître Jacques de Vergès, avocat du Roi, contre un imprimé ayant pour titre : Extrait des registres du Parlement de Toulouse, du 4 mai 1771. M. de Vergès, en prenant la parole, s'est exprimé ainsi : « Messieurs, un magistrat en dénonçant, l'année dernière à la justice, le plus hardi des systèmes qui aient attaqué Dieu, craignait pour la Patrie, les suites de cet abus de la liberté de penser et l'esprit d'indépendance qu'il enfante. Qui sait, disoit-il, si le même abus ne produiroit pas en France des effets encore plus funestes. La liberté indéfinie trouveroit peut- être dans le caractère de la Nation, dans son activité, dans son amour pour la nouveauté, un moyen de plus pour y préparer les plus affreuses révolutions. Serions- nous donc

parvenus à l'époque malheureuse qui allarmoît la prévoyance de ce magistrat ? » etc., etc. (In-folio papier, 40 feuillets.)

1770-1771

2BP3836 J. Bance, marchand demeurant en dernier lieu à Montereau. -
Papiers de famille et pièces de procédures.

1770-1778

B525 Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations
laïques, établi près cette juridiction.

Du 5 mai 1771, fondation, par Marie-Jeanne Arnoult, veuve Pierre Postolle, vivant maître bourrelier, de deux saluts du Saint-Sacrement, en l'église paroissiale du faubourg Saint-Maurice de Montereau, au moyen de l'abandon fait par la susnommée, d'une somme de 189 livres, au profit de ladite église, à la condition que la fabrique fera l'acquisition d'un tableau pour le maître-autel, et de deux pièces de tapisserie de coutil, peint en verdure, pour la décoration du chœur, ce qui a été accepté par les fabriciens et habitants de la paroisse, en présence, et de l'agrément, de messire Pierre Thuin, prêtre, prieur de Saint-Nicolas de Vandoeuvre, curé de ladite paroisse,- extrait du contrat de mariage passé devant Mercier, notaire à Donnemarie, le 15 mai 1771, entre Barthélemy Vallade, maçon du pays de Limoges, fils de François Vallade, vivant laboureur au hameau de Montauban, paroisse de Saint-Bonnet-la-Rivière, et de Jeanne Duredon, d'une part, et Juliette Fromont, veuve, en premières noces, de Charles Chenu, receveur de la terre de Montigny-Lencoup, et en secondes de René Le Clerc, marchand boucher et aubergiste en ce lieu,- du contrat de mariage passé devant Êicher de Rivière, notaire à Melun, le 19 décembre 1744, insinué le 3 juillet 1773, entre Louis Léger, hôtelier à Fontainebleau, et Marie-Suzanne Girardièrre, fille du sieur Étienne Girardièrre, boulanger audit Melun, et de Marie-Michelle La Roche, appert : les futurs époux s'être fait donation réciproque de tous leurs biens meubles, acquêts, conquêts immeubles et propres, qui se trouveront appartenir au premier mourant, etc.,- le 28 avril 1773, a comparu devant Maupas, notaire à Paris, demoiselle Marie-Anne-Élisabeth Lefèvre, demeurant à Montigny-Lencoup, qui, pour l'amitié qu'elle a dit porter à maître Jean-François Lesperat, avocat en Parlement, son cousin, lui a fait donation de : « moitié d'une maison sise à Paris, rue du Roule, où pend pour enseigne : La Reine d'Angleterre, » 120 livres de rente au principal de 2,400 livres, à prendre en 360 livres de rente perpétuelle, assignée sur les Aides et Gabelles, etc.,- année 1774, néant,- extrait du contrat de mariage insinué le 19 janvier 1775, consenti entre Louis-François-Placide Boucher, vannier, et Marie-Jeanne Lachaussée, fille de Jacques, jardinier au château de Cannes, et de Marie Hattier, auxquels Louis-Antoine Boucher, aussi vannier à Montereau, a fait don du 6e, à lui appartenant, dans deux maisons situées en cette ville, l'une place de la Grande-Croix, et l'autre en la rue de la Vieille-

Mercerie, ou rue aux Pois,- du 12 mars 1775, insinuation du testament olographe de messire Richard Regnault, curé de Valence, décédé le 15 décembre précédent,- contrat de mariage passé devant Jauvet, notaire à Montereau, le 29 avril 1776, entre François Chicot, demeurant à Montereau, natif de la paroisse de Lordoy-Saint-Pierre, Élection de Guéret, et Anne Bonneau, fille de Pierre, compagnon de rivière, et de Candide Vivien, sa femme,- le 12 mars 1777, a comparu messire Pierre de Pesquet, chevalier, sieur de Montigny, ancien officier de volontaires étrangers, qui, pour se conformer aux dispositions des règlements, notamment aux lettres patentes du 3 juillet 1769, a requis l'insinuation du contrat de son mariage, avec dame Geneviève-Victoire Maillet de La Trémoye, décédée son épouse, passé devant de La Frenaye, notaire à Paris, le 15 juin 1773, etc. (In-folio papier, 80 feuillets écrits, en 6 cahiers.)

1771-1777

B542

Enregistrement, au greffe de ce siège, des Édits, Déclarations, Ordonnances et Lettres patentes du Roi, Arrêts du Parlement de Paris, etc.

Réquisitoire de M. de Vergès, avocat du Roi, fait en présence du Parlement, toutes les Chambres assemblées, contre deux écrits intitulés, l'un : Suite de la correspondance, l'autre, Supplément à la Gazette de France, contre lesquels ledit sieur de Vergès a dit : Messieurs, tant que la cabale, excitée par la haine, n'a attaqué que des ministres ou des magistrats, tant qu'elle s'est bornée à décrier votre conduite, à calomnier vos intentions, à prêter à vos sentiments la bassesse et la corruption des esprits qui l'animent, nous avons dédaigné d'interrompre vos fonctions pour abaisser vos regards sur ses productions odieuses, abandonnant au mépris la vengeance de votre injure, et, faisant des lois un plus noble usage, vous répondiez à vos ennemis par la pureté de votre zèle pour le Roi. Mais aujourd'hui la cabale, désespérée de notre silence, a passé de l'impuissance de nuire à la fureur la plus forcénée. Elle veut acquérir de l'éclat à force de se rendre criminelle, et attaque jusqu'à notre amour pour nos Rois. C'est sur le Roi lui-même, c'est sur la famille royale, qu'elle verse ses poisons, » etc.,- 15 mars 1772, renouvellement des défenses faites aux nouveaux convertis de vendre, durant le cours de trois années, « les biens immeubles qui leur appartiennent, et l'universalité de leurs meubles et effets mobiliers, sans en avoir obtenu la permission du Roi, par un brevet qui sera expédié par l'un des secrétaires d'État, pour la somme de 3,000 liv. et au-dessus, » et des intendants départis dans les Généralités pour les sommes au-dessous de 3,000 livres,- 2 avril 1772, lettres patentes contenant règlement sur la régie et perception du droit sur les cuirs et peaux, établi par l'édit du mois d'août 1759,- mars 1772, édit qui supprime de nouveau tous les offices anciens, alternatifs et triennaux, ou anciens et alternatifs mi-triennaux de payeurs des gages, augmentation de gages, rentes et

autres droits des Cours de Parlement de Toulouse, Grenoble, Bordeaux, Dijon, Rouen, Aix, Pau, Bretagne, Metz, Bezançon et Douai, de la Chambre des Requêtes du Palais près ledit Parlement de Metz, des Chambres des Comptes de Rouen, Aix et Dôle, etc., tous les offices anciens alternatifs et triennaux, ou anciens et alternatifs mi-triennaux de payeurs des gages, rentes et autres droits des Chambres des Comptes de Grenoble, Dijon, Nantes, Blois et Montpellier, des Cours des Aides de Bordeaux et Montauban, des bureaux des finances de Toulouse et Montpellier, comme aussi des offices de receveur du taillon de Bourgogne, Provence et Bretagne, et ceux de payeurs des rentes sur la douane d'Avignon, etc. (In-folio papier, 30 feuillets.)

1772

B543

Enregistrement des Édits, Déclarations, Arrêts, Ordonnances, Lettres patentes, etc.

Du 14 août 1772, lettres patentes portant approbation de la Bulle du pape Clément XIV, du 15 juillet précédent, et qu'en conséquence toutes les chapelles claustrales, places monacales et offices claustraux de l'ordre de Saint-Benoît, alors possédés par des réguliers, soient et demeurent éteints, et supprimés de plein droit, lorsqu'ils viendront à vaquer par mort, démission ou autrement, sans qu'ils puissent être, à l'avenir, obtenus ni possédés en titre, sous quelque prétexte que ce soit, et que les droits, biens et revenus à eux appartenant, soient et demeurent, auxdits cas, réunis et incorporés, à perpétuité, aux menses conventuelles, ou, à défaut, aux prieurés et aux autres bénéfices en titre,- 28 août 1772, enregistrement, au Parlement de Paris, d'une déclaration royale du 25 avril précédent, portant établissement d'une commission de médecine pour l'examen des remèdes particuliers et la distribution des eaux minérales,- 12 décembre 1772, lettres patentes qui ordonnent que, dans toutes les villes et lieux du royaume, la frisure et l'accommodage des cheveux naturels, artificiels des hommes et des femmes, comme aussi l'exercice de la barberie, appartiennent, sans aucune exception ni distinction, aux seuls maîtres perruquiers, à titre exclusif, et privativement à toutes personnes quelconques, sans préjudice, toutefois, du droit dont sont en possession les chirurgiens des provinces qui n'ont pas renoncé à la barberie, d'en continuer l'exercice comme par le passé, à la charge de s'y renfermer, sans s'entremettre dans aucune des autres fonctions dépendantes de l'état de perruquier. Et, néanmoins, pour procurer aux femmes et filles qui s'occupent de la frisure des femmes les moyens de subsister, le Roi a voulu qu'elles puissent continuer cet exercice, nonobstant le droit exclusif attribué aux perruquiers, à la charge par elles, et sous peine de punition, de ne pouvoir faire ni composer des boucles, tours de cheveux ou chignons artificiels, tenir école de coiffure, etc.,- 3 avril 1773, lettres patentes concernant les religieux Célestins du royaume, qui se refusaient de s'assujétir aux pratiques de leur institut, conformément à la règle et

aux mitigations approuvées par le Saint-Siège,- règlement relatif aux tournées à faire par les inspecteurs chargés de visiter les enfants trouvés, arrêté au bureau d'administration de l'hôpital général, tenu à l'archevêché le 4 juin 1773, portant : « Article 1er. Il sera fait, à commencer du 1er juillet de la présente année, des tournées dans les villes, bourgs, villages et hameaux où il y a des enfants trouvés, afin de les visiter, inspecter les nourrices et vérifier l'exercice des receveurs, à cet effet, il sera expédié aux inspecteurs préposés pour la visite des nourrissons, enfants des bourgeois de la ville de Paris, une commission des administrateurs-commissaires des enfants trouvés, en vertu de laquelle ils seront autorisés à visiter ces enfants, en même temps et de la même manière qu'ils inspectent les enfants desdits bourgeois, » etc.,- 6 août 1773, lettres patentes qui désignent et fixent les provinces auxquelles seront attachés différents villages et lieux cédés au Roi de France, par la convention d'échange conclue, en 1769, entre lui et l'Impératrice d'Autriche, Reine de Hongrie et de Bohême, les juridictions auxquelles ils ressortiront et ceux des droits des fermes qu'ils devront supporter, etc. (In-folio papier, 30 feuillets.)

1772-1776

B544

Enregistrement des Édits, Déclarations, Ordonnances, Arrêts, Lettres patentes, etc.

Du 5 février 1776, déclaration du roi Louis XVI, portant règlement, non-seulement sur l'éducation que recevront les élèves de l'école militaire, mais encore touchant l'administration des biens de cet établissement « si respectable et qui fait tant d'honneur à la mémoire de l'ayeul du Roi, » qui a décidé que le nombre des jeunes gentilshommes, fixé à 500 par l'édit de création de ladite école, serait porté à 600, et qu'ils seraient placés dans différents collèges des provinces du royaume, désignés à cet effet, et dans lesquels le plein exercice et le pensionnat seront établis, sans néanmoins qu'il puisse être placé, dans ces collèges, plus de 50 ou 60 élèves, etc.,- février 1776, édit portant suppression des jurandes et communautés de commerce, arts et métiers, par lequel le Roi reconnaît qu'il doit à tous ses sujets de leur assurer la jouissance pleine et entière de leurs droits, et surtout qu'il doit accorder « sa protection à cette classe d'hommes qui, n'ayant de propriété que leur travail et leur industrie, ont d'autant plus le besoin et le droit, d'employer dans toutes leur étendue, les seules ressources qu'ils aient pour subsister. » Sa Majesté ajoute : « Nous avons vu avec peine, les atteintes multipliées qu'ont donné à ce droit naturel et commun des instructions, anciennes à la vérité, mais que ni le temps, ni l'opinion, ni les actes mêmes émanés de l'autorité, qui semble les avoir consacrées, n'ont pu légitimer. Dans presque toutes les villes de notre royaume, l'exercice des différents arts et métiers est concentré dans les mains d'un petit nombre de maîtres, réunis en communauté, qui peuvent seuls, à l'exclusion de tous les autres citoyens, fabriquer ou vendre les objets de commerce

particulier, dont ils ont le privilège exclusif, » etc., - du 30 mars 1776, arrêt du Parlement, rendu toutes les Chambres assemblées, lequel, considérant qu'il importe à la tranquillité publique de maintenir de plus en plus les principes anciens et immuables, qui doivent servir de règle à la conduite des peuples, et que quelques esprits inquiets ont paru vouloir altérer, en essayant de répandre des opinions systématiques et des spéculations dangereuses... Considérant enfin, qu'il est de son devoir, et conforme aux intentions du Roi, de maintenir l'ordre public, fondé sur la justice et sur les lois, et auquel la monarchie doit, depuis tant de siècles, sa prospérité, sa gloire et sa tranquillité... La Cour a ordonné à tous les sujets du Roi, censitaires, vassaux et justiciables des seigneurs particuliers, de continuer, comme par le passé, à s'acquitter des droits et devoirs dont ils sont tenus, etc., - arrêt qui condamne différents individus d'Orléans, hommes et femmes, au carcan, à faire amende honorable et au bannissement, pendant neuf ans, pour cause d'usure, et ordonne que les déclarations du Roi, arrêts et réglemens de la Cour, notamment le capitulaire de Charlemagne de l'année 789, l'ordonnance de Philippe III, donnée au Parlement de l'Assomption an 1274, les ordonnances de Philippe IV, dit le Bel, du 30 janvier 1311 et 8 décembre 1312, l'ordonnance de Louis XII, de juin 1510, art. 64, 65 et 66, l'ordonnance d'Orléans, de janvier 1560, art. 142, etc., etc., seront exécutés selon leur forme et teneur, en conséquence fait très-expresses inhibitions et défenses à toutes personnes, de quelque état et conditions qu'elles soient, d'exercer aucunes espèces d'usures prohibées par les Saints Canons reçus et autorisés dans le royaume... - 12 avril 1777, arrêt du Parlement qui condamne à être lacéré et brûlé, au pied du grand escalier du Palais, une brochure intitulée : Plan de l'Apocalypse, 1773, contenant 94 pages, sans nom d'auteur, ni d'imprimeur, etc. (Petit in-4° papier, 52 feuillets.)

1776-1777

2BP3785 Affaires civiles et criminelles.

1776-1779

B545 Enregistrement des Edits, Ordonnances, Déclarations, Arrêts, Lettres patentes, Règlements, Traités de commerce, etc.

Mai 1777, édit qui permet aux Jésuites, promus aux Ordres saints, de continuer à vivre dans le royaume comme particuliers, ainsi que les autres ecclésiastiques séculiers, sous l'autorité de l'Ordinaire des lieux qu'ils habitent, en se conformant aux lois, et sans pouvoir se réunir pour vivre plusieurs ensemble, sous quelque prétexte que ce soit, avec défenses expresses d'entretenir aucun commerce ni correspondance avec les étrangers qui auraient été de la Société, surtout avec ceux qui auraient eu quelque autorité dans cette Société, « Article VI. Ne pourront néanmoins exercer les fonctions de supérieurs de séminaires, de régent dans les collèges, ni autres relatives à l'instruction publique, » etc., - 20 juin 1777, déclaration

qui permet à tous armateurs et négociants, faisant le commerce des colonies d'Amérique, autorisés à cet effet, de faire entrer dans les ports du royaume telles quantité de sirops, mélasses ou tafias, provenant desdites colonies, que bon leur semblera, pour y être mis en entrepôt, à charge de réexportation à l'étranger, « seront lesdits sirops et tafias entreposés dans un ou plusieurs magasins à ce destinés, dans les ports ouverts à ce commerce, et seront ces magasins fermés de deux clefs, dont l'une demeurera entre les mains des préposés de l'adjudicataire général des fermes du Roi, et l'autre en celles desdits négociants, » etc.,- déclaration relative à la police des Noirs, « dont le nombre s'est tellement multiplié, par la facilité de la communication de l'Amérique avec la France, qu'on enlève journellement aux colonies cette portion d'hommes, la plus nécessaire pour la culture des terres, en même temps que leur séjour dans les villes du royaume, surtout dans la capitale, y cause les plus grands désordres, et lorsqu'ils retournent dans les colonies, ils y portent l'esprit d'indépendance et d'indocilité, » etc., en conséquence, le Roi a fait défense expresse à tous ses sujets, même aux étrangers, d'amener dans son royaume aucuns noirs, mulâtres ou autres gens de couleur, de l'un et de l'autre sexe, et de les y retenir à leur service, le tout à peine de 3,000 livres d'amende, etc.,- lettres patentes portant exemption du droit d'aubaine, en faveur de la République de Pologne, laquelle, par une constitution de la Diète, tenue à Varsovie, a aboli ce droit à l'égard des biens appartenant aux étrangers qui décéderaient dans les États de ladite République, et ordonné qu'ils seraient délivrés aux héritiers des défunts, déduction faite de la dixième partie, etc.,- 21 mars 1778, déclaration concernant les privilèges des officiers mariniers, matelots et autres gens de mer classés, qui les exempte, pendant quatre mois après la cessation de leur service, soit sur les vaisseaux, soit dans les arsenaux, du logement des gens de guerre, sinon en cas de foule, comme aussi de guet et de garde aux portes des villes et châteaux. « Article II. Lesdits officiers mariniers, matelots, etc., ne pourront être commandés pour les réparations, entretien et construction des chemins publics ou vicinaux dans les provinces où ils seront domiciliés, ou pour autres ouvrages de même nature, »-24 juin 1778, déclaration concernant la course sur les ennemis de l'État, qui accorde aux armateurs l'exemption des droits de traite pour les vivres, munitions, artillerie et ustensiles de toute espèce, servant à la construction, avitaillement et armement de leurs navires (article I). Pour encourager l'armement des grands bâtiments corsaires, plus propres à la course et d'une meilleure défense, le Roi a ordonné qu'il serait fourni, par ses arsenaux, les canons des calibres de 12 et de 8 livres de balles, nécessaires aux batteries de corsaires de 95 pieds de quille coupée et au-dessus, etc. (Petit in-4° papier, 60 feuillets.)

1777-1778

B526

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques, établi près cette juridiction, etc.

Extrait du contrat de mariage, passé le : 22 février 1775, devant Pierre Thibault, notaire à Montereau, entre Nicolas Derson, jardinier des Récollets de Montereau, âgé de 53 ans, d'une part, et Anne-Marguerite Lemoine, veuve de Denis-François Poyen, aussi jardinier, demeurant près le Calvaire dudit lieu, laquelle a requis l'insinuation du contrat dont il s'agit, le 17 février 1778,- 26 juillet 1778, contrat de mariage entre Pierre Morin, manouvrier, et Agathe Tourneur, en faveur duquel mariage haut et puissant seigneur messire Gabriel Sénac de Meilhan, intendant de la Généralité de Valenciennes, seigneur de Varennes, du Volstin, du Colombier, du fief du Bourg, en la ville de Montereau, et dame Élisabeth-Lucie Petit Du Petit-Val, veuve de messire Charles-Alexandre de Cullant, décédé capitaine de cavalerie, demeurant à Paris, au Palais du Luxembourg, ont constitué en dot à la future épouse, 40 livres de rente annuelle et perpétuelle,- du 16 avril 1779, insinuation d'une donation faite le 23 janvier 1778, devant Delaleu, notaire à Paris, par messire Philippe-François Marchant, écuyer, seigneur de Varennes, Maison-Rouge, etc., ancien fermier général, au profit de dame Victoire-Louise Marchant, sa fille unique, épouse de messire Gabriel Sénac de Meilhan, de la terre dudit Varennes et de ses dépendances, de deux maisons sises à Paris, rue Saint-Louis, au Marais, etc.,- 1er novembre 1780, insinuation d'une donation portée au contrat de mariage de maître Jacques-Alexandre-Léon Godin, avocat au Châtelet de Melun, décédé le 19 octobre précédent, procureur du Roi au Bailliage de Montereau, fils de maître Alexandre-Léon Godin, ancien doyen des notaires en la même juridiction, ancien maire de la ville, et de dame Marie-Anne Letellier, sa seconde femme, d'une part, et demoiselle Marie-Catherine Lefèbvre, fille de Jean-François Lefèbvre, officier des chasses en la capitainerie de Fontainebleau, et de dame Catherine Pellet, demeurant à la Sablonnière, paroisse de Machault,- du 21 mars 1782, insinuation d'une donation passée devant maître Rouen, notaire à Paris, le 8 du même mois, par demoiselle Marie- Elisabeth Thierry, « prétendant droit à la succession du sieur Jean Thierry, décédé à Venise en l'année 1076, comme héritière, pour moitié, de Michel Thierry, son père, et de seule héritière, d'autre Michel Thierry, son frère, qui était héritier, pour l'autre moitié, dudit Michel Thierry père, ce dernier était fils et héritier de Claude Thierry et de Françoise Langloix, sa femme, lequel Claude Thierry était fils et héritier d'autre Claude Thierry et de Louise Calabre, qui étoit marchand à Sainte-Marguerite, paroisse de Monor ? prévôté de Chirque, province de Lorraine, et ce Claude Thierry, dernier nommé, a été appelé à recueillir la succession dont il s'agit, comme descendant de Claude Thierry, établi en Lorraine, oncle dudit Jean Thierry, décédé à Venise, et encore à cause des successions qui pouvoient lui être déférées de quelques-uns de ses parens collatéraux, qui auroient eu des droits dans ladite succession de Jean Thierry. » La donation susdatée a été faite au profit de messire Jacques-François Le Petit, chevalier, conseiller du Roi, lieutenant général civil, criminel et de police au Bailliage de Nemours, et de

dame Geneviève Le Faucheur, son épouse, celle-ci cousine de la donatrice. Cette donation comprend : « la moitié de tous les droits de ce qui peut se trouver revenir et appartenir à laditte demoiselle Thierry, dans la succession dudit sieur Jean Thierry, décédé à Venise, à quelque titres et qualités qu'elle vienne à laditte succession, et en tous biens meubles et immeubles, fonds, fruits et revenus échus, sans aucune exception ni réserve etc., sous la condition que, dans le cas où lesdits sieur et dame Le Petit ne pourroient pas parvenir à justifier à MM. de la Commission établie pour juger et connaître les droits des héritiers dudit sieur Thierry, » etc.,- du 20 janvier 1783, acte de société entre François et Claude Seigneur, frères, maréchaux-ferrants à Montigny-Lencoup, pour exercer, en commun, leur profession à moitié profits et pertes, avec condition expresse que, l'une des parties venant à mourir avant son établissement par mariage, tout ce qui composera l'actif de la société appartiendra au survivant, etc. (In-folio papier, 67 feuillets écrits, en 6 cahiers.)

1778-1783

B546

Enregistrement des Édits, Déclarations, Ordonnances, Arrêts, Lettres patentes, Règlements, Traités de commerce, etc.

20 avril 1778, lettres patentes portant ratification de la convention entre la France et les États du duc de Saxe-Saal-Feld-Cobourg, pour l'exemption du droit d'aubaine, conclue entre le sieur Gravier de Vergennes, chevalier, comte de Toulangeon, conseiller du Roi en tous ses Conseils, commandeur de ses Ordres, ministre et secrétaire d'État des finances, et le baron de Grimm, ministre plénipotentiaire du duc de Saxe-Gotha et Altembourg, auprès de la France, autorisé, à cet effet, par ledit seigneur duc de Saxe-Saal-Feld-Cobourg,- lettres patentes par lesquelles le Roi, exprimant sa satisfaction du zèle des prêtres de la doctrine chrétienne, appliqué à l'éducation de la jeunesse et aux progrès des études, notamment dans son collège de la Flèche, a voulu que ceux qui entreraient dans la Congrégation soient réputés capables de recueillir toutes successions directes ou collatérales et jouissent des effets civils, de même que tous les ecclésiastiques du royaume,- 5 février 1779, lettres patentes qui ordonnent que les articles Ier et XI de l'édit du mois de mars 1768 seront exécutés, et, qu'en conséquence, dans tout le royaume, la profession religieuse ne pourra être faite qu'à l'âge de 21 ans accomplis, pour les hommes, et à 18 ans, aussi accomplis, pour les filles,- 5 mai 1779, règlement concernant les manufactures, précédé d'un exposé des motifs, par lequel Louis XVI fait savoir à tous que : attentif à rendre plus fécondes toutes les ressources de l'État et à préparer de nouveaux moyens d'étendre, au retour de la paix, son commerce et son industrie, il a dû fixer ses regards sur la situation des manufactures, qu'il sait que c'est par leur prospérité que l'agriculture est excitée, que la population s'accroît et que les richesses s'accumulent. Qu'il a remarqué que les systèmes embrassés, depuis un assez grand nombre d'années,

ont tellement varié, que tantôt on s'est efforcé de soumettre la fabrication à un code de règlements devenu, par sa complication et son ancienneté, d'une exécution difficile, et que tantôt, par un autre excès, on a voulu abandonner les manufactures à une trop grande licence, etc. En conséquence, à ces causes et autres à lui connues, le Roi, de l'avis de son Conseil et de sa certaine science, pleine puissance et autorité royale, a dit, déclaré et ordonné, veut et lui plaît ce qui suit : « Article 1er. Il sera désormais libre à tous les fabricans et manufacturiers, ou de suivre dans la fabrication de leurs étoffes telles dimensions ou combinaisons qu'ils jugeront à propos, ou de s'assujettir à l'exécution des réglemens, » etc., etc., - août 1779, édit portant suppression du droit de main-morte et de servitude dans les domaines du Roi, et dans tous ceux tenus par engagement et abolition générale du droit de fuite sur les serfs et main-mortables. Cet édit porte que : le Roi, constamment occupé de tous ce qui peut intéresser le bonheur de ses peuples et mettant sa principale gloire à commander à une nation libre et heureuse, n'a pu voir, sans peine, les restes de servitude qui subsistaient dans plusieurs de ses provinces, et qu'il a été affecté en considérant qu'un grand nombre de ses sujets, servilement encore attachés à la glèbe, sont regardés comme en faisant partie et confondus, pour ainsi dire, avec elle, que, privés de la liberté de leurs personnes et des prérogatives de la propriété, ils sont mis eux-mêmes au nombre des possessions féodales, etc. (Petit in-4° papier, 40 feuillets.)

1778-1780

B547

Enregistrement des Édits, Ordonnances, Déclarations, Lettres patentes, Traités de commerce, Arrêts et Réglements.

Août 1778, lettres patentes qui établissent une Société royale de Médecine. Préambule : « Louis, etc., quelques considérables que soient les avantages que notre très-chère et bien-aimée fille aînée l'Université de Paris, et à son exemple, les autres Universités de notre royaume, aient procuré, dans tous les temps, à nos sujets par les lumières que leur enseignement n'a cessé de répandre sur toutes les sciences, cependant, les rois nos prédécesseurs ont pensé qu'il était utile aux progrès des Lettres et des Beaux-Arts de former des Sociétés particulières des personnes les plus savantes, etc. A ces causes, nous avons institué et établi, sous le titre de Société royale de Médecine, l'assemblée et conférence des médecins qui se sont déjà réunis par nos ordres, depuis le mois d'avril 1776, pour s'occuper du soin d'étudier l'histoire et la nature des différentes épidémies, en conséquence, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit : Article 1er. La Société royale de médecine sera sous notre protection spéciale. Article II. Elle sera présidée, à perpétuité, par notre premier médecin et ses successeurs en ladite charge, lesquels, en leur qualité de présidens, seront inspecteurs généraux pour les épidémies et autres objets. Nommons, dès à présent, pour remplir lesdites places de Président et Inspecteur général, les sieurs Lieutaud et de Lassone, nos premiers médecins,

pour en jouir pendant leur vie, » etc., suit le tableau des membres composant la Société, et celui des associés régnicoles, au nombre de 60,- 14 mars 1780, déclaration concernant les empoisonneurs, répandus dans les villes et dans les campagnes, où ils faisaient prendre à des particuliers, qu'ils accostaient sur les grandes routes ou chez lesquels ils s'introduisaient sous différents prétextes, une liqueur narcotique, assoupissante et pernicieuse qui procurait, au plus grand nombre, un sommeil léthargique accompagné de convulsions et de délire, etc. En vue de mettre un terme aux crimes qui lui ont été signalés, le Roi a ordonné « que ceux qui seront convaincus de s'être servi de vénéfice, poisons ou d'aucune plante vénéneuse indistinctement, et sous telle dénomination que lesdites plantes soient connues, soient punis de la peine de mort. Pourront même, les juges, aggraver le genre du supplice et prononcer, cumulativement, la peine de la Roue et celle du Feu, suivant les circonstances, »-arrêt qui ordonne que, dans tous les collèges situés dans le ressort de la cour du Parlement de Paris, les honoraires des principaux, professeurs, sous- principaux et maîtres attachés à ces collèges, ne pourront être saisis, si ce n'est pour le paiement des livres, instruments et autres objets nécessaires à l'enseignement,- 28 juin 1780, lettres patentes portant règlement pour la fabrication des toiles et toileries, en raison de son importance commerciale, tant dans l'intérieur du royaume qu'à l'étranger. L'article 1er de ce règlement porte que : tout fabricant, tisserand et ouvrier, sera tenu de se faire inscrire par nom, surnom et demeure, sur un registre qui sera déposé au greffe de la juridiction des manufactures dans le ressort de laquelle il fera son domicile : « Article II. Il sera dressé, pour chaque Généralité du royaume, des tableaux qui indiqueront les différentes espèces de toiles qui s'y fabriquent, les matières et le nombre des fils dont elles doivent être composés, ainsi que les largeurs qu'elles doivent avoir, au sortir du métier, » etc. (Petit in-4° papier, 60 feuillets.)

1780

B548

Enregistrement des Édits, Ordonnances, Déclarations, Lettres patentes, Traités de commerce, Arrêts et Réglements.

30 septembre 1780, lettres patentes, spéciales à chacun des chefs-lieux administratifs ci-après, pour la fabrication des toiles et toileries des généralités de Tours, Poitiers, Picardie, Lyon, Limoges, Châlons et Auvergne,- 13 mars 1781, édit portant création de 3,000,000 de rentes viagères, basé sur l'empressement avec lequel on s'est porté à s'intéresser dans l'emprunt ouvert par un autre édit du mois précédent, et qui a été si grand que la somme des parties qui ont été payées ou demandées, surpassait considérablement les 6,000,000 de rentes, créées par ce premier emprunt. Le Roi a pensé, en conséquence, devoir profiter de cette circonstance favorable, pour s'assurer de tous les fonds nécessaires aux besoins extraordinaires de l'année. La guerre, dans laquelle il se trouvait engagé, entraînant de grandes dépenses, il a vu qu'il avait eu à

fournir de son Trésor, l'année précédente, 150,000,000 en argent comptant, en sus de tous les fonds ordinaires, et comme il était encore resté des objets en arrière, Sa Majesté ne pouvait se flatter d'avoir moins à fournir en 1781, c'est pourquoi elle s'est déterminée à une nouvelle création de rentes, etc.,- déclaration concernant les jeux défendus, portant : « Article Ier. Les édits, ordonnances, arrêts et règlements contre les jeux de hasard et autres prohibés, seront exécutés selon leur forme et teneur, et sous les peines y portées, suivant l'exigence des cas, tant dans notre bonne ville de Paris, que dans tous les autres villes et bourgs de notre royaume, pays, terres et seigneuries de notre obéissance, etc. Art. V. Ceux qui seront convaincus d'avoir joué auxdits jeux prohibés seront condamnés, pour la première fois, savoir : ceux qui tiendront les jeux sous le titre de banquiers ou sous quelqu'autre dénomination que ce soit, en 3,000 livres d'amende chacun, et les joueurs en 1,000 livres, applicables : un tiers à nous, un tiers aux pauvres des hôpitaux des lieux, et l'autre tiers au dénonciateur, » etc.,- 12 mai 1782, déclaration concernant les actes de baptêmes à inscrire sur les registres des paroisses, et qui rapporte l'ordonnance du mois d'août 1667, ainsi que la déclaration du 9 avril 1736, dans laquelle le roi Louis XV, « en rassemblant les sages précautions des lois précédentes, a expliqué ses volontés de la manière la plus capable de ne laisser aucun prétexte pour s'écarter de l'esprit et de l'objet des anciennes lois. » Le roi Louis XVI, en les interprétant lui-même, a enjoint à tous curés ou vicaires, lorsqu'ils rédigeront les actes du baptême qu'ils auront administré, et dont ils attesteront la vérité par leurs signatures apposées au bas desdits actes, de recevoir et d'écrire les déclarations de ceux qui présenteront les enfants au baptême, conformément à ce qui est ordonné par l'article I^{er} de la déclaration du 9 avril 1736, avec défenses et à tous autres, d'insérer par leur propre fait, soit dans la rédaction desdits actes, soit sur les registres qui les renferment, aucunes clauses, notes ou énonciations autres que celles contenues aux déclarations de ceux qui auront présenté les enfants au baptême, etc.,- du 11 juillet 1782, arrêt qui défend à tous laboureurs, fermiers et propriétaires, de vendre le droit de glaner dans leurs champs, de donner aucune préférence aux femmes et enfants de leurs moissonneurs, et d'envoyer paître leurs bestiaux dans les champs, sinon après le troisième jour de l'enlèvement de la récolte, à peine de 20 livres d'amende, fait aussi défense, à ceux qui en ont permission, de glaner dans les champs avant que la récolte en ait été entièrement enlevée, de glaner avant le soleil levé et après le soleil couché, sous peine de 10 livres d'amende, etc. (Petit in-4° papier, 60 feuillets.)

1780-1782

2BP3820

Sentences et jugements civils.

1782-1790

B549

Bailliage de Montereau. - Enregistrement des Edits, Déclarations, Ordonnances, Lettres patentes, Traités de commerce et autres, Arrêts, Règlements, etc.

Du 24 avril 1782, lettres patentes concernant les anoblissements dans les colonies françaises, et les preuves de noblesse à faire dans le royaume, par les habitants de ces colonies,- 10 mars 1783, déclaration portant révocation de l'exemption du droit d'indemnité, accordée par l'article VIII de la déclaration du 10 mars 1776, sur l'acquisition de terrains pour des cimetières, et qui la convertit en exemption du droit de lods et ventes, 100° denier et amortissement,- édit de mars 1780, enregistré en Parlement, toutes les Chambres assemblées, le 30 avril 1784, portant : « Article Ier. Défendons toutes quêtes dans notre royaume par des étrangers, s'ils n'y sont expressément autorisés par une permission signée de nous et par un de nos secrétaires d'Etat. Article II. Ordonnons à tous mendiants et quêteurs étrangers, si aucuns y a dans notre royaume, d'en sortir dans deux mois du jour de la publication de notre présent édit, sous peine d'être poursuivi extraordinairement. Article III. Exceptons néanmoins les religieux mendiants étrangers qui résideroient, en vertu d'une obédience de leurs supérieurs, dans aucunes des maisons de leur Ordre établies dans notre royaume, » etc.,- 31 mars 1784, arrêt qui ordonne que les bouchers ne pourront tuer, vendre et débiter que des bestiaux sains, leur fait défenses de vendre et débiter des viandes gâtées et corrompues, des veaux morts, étouffés et nourris de son et d'eau blanche, ordonne que les bouchers ne pourront tuer que des veaux ayant six semaines, et leur fait défenses d'en tuer ayant plus de deux mois et demi, à peine de 300 livres d'amende, etc.,- édit portant suppression de la caisse des amortissements établie au mois de mai 1749, et en crée une nouvelle à compter du 1er janvier 1785, dont les fonctions seront réglées, à partir du même jour, et suivies sans interruption pendant 25 années consécutives, suit le tableau de la marche progressive de la caisse d'amortissement pendant les 25 années de sa durée, d'après les fonds destinés aux opérations, savoir : le produit de l'extinction des rentes viagères, évalué à 1,200,000 livres chaque année, un fonds fixe de 3,000,000 par an, et les intérêts des amortissements,- arrêt rendu par la Cour, sur la requête présenté par le Procureur général, contenant qu'il s'est élevé à Vierson, une difficulté pour savoir si le principal et les professeurs du collège pouvaient remplir les fonctions de vicaire dans la paroisse de cette ville. La Cour, après examen de la question, a « ordonné qu'aucun de ceux qui excercent les places de principal, professeurs et régent, même dans les pédagogies, ne pourront réunir à de pareilles fonctions le titre de curé ou de vicaire, »-décembre 1784, création d'un emprunt de 125,000,000 en 125,000 billets de mille livres, portant intérêt à 5 pour cent, et remboursables en 25 ans, avec accroissement de capital, ledit emprunt à ouvrir chez M. Micault d'Harvelay, garde du trésor royal, etc. (In-folio papier, 60 feuillets.)

1783-1785

B527

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques, établi près cette juridiction, en exécution de la déclaration royale du 17 février 1731.

Du 8 janvier 1784, enregistrement d'un contrat de mariage passé devant Clos, notaire à Paris, le 5 juillet 1765, entre François Bonnet, marchand à Montereau, veuf, avec deux enfants, de Marie-Anne Bart, sa femme, en premières noces, et demoiselle Anne Lefranc, fille de défunt sieur Thibault Lefranc, greffier et notaire à Courlon, et d'Anne Lepesme,- donation passée devant Le Coufflet, aussi notaire à Paris, le 18 mai 1776, insinuée à Montereau, le 23 février 1784, par messire Philippe Lefebvre Du Tillet de Gironville, licencié ès lois, seigneur de Villebazin, à demoiselle Catherine-Victoire Le Camus, fille unique de maître Jacques-Denis Le Camus, ancien greffier des requêtes du palais, à Paris, et de dame Marguerite-Perrette-Victoire Lefèbvre Du Tillet, son épouse, de 20 livres de rente due au donateur, par les habitants de Montereau, à cause de la vente faite par M. Thomas Lefèvre Du Tillet, juge- magistrat au Bailliage de Melun, et dame Charlotte Le Comte, son épouse, du quart d'un grand bâtiment situé audit Montereau (voir l'Inventaire des archives de cette ville, art. dd. 1.), - 2 janvier 1785, donation par Marie Dinot, veuve de Dominique Beaucry, ancien cavalier de maréchaussée, au profit de la maison de charité des pauvres malades de la ville et faubourgs de Montereau, établie en vertu de lettres patentes du mois d'octobre 1695, sous le titre de la Sainte-Vierge et de Saint-Joseph, de tous les meubles et effets appartenant à la donatrice, et détaillés en ladite donation,- extrait d'un contrat de mariage reçu par : Gueffier, notaire audit lieu de Montereau, le 4 janvier 1766, et consenti entre Jacques Meignen, aubergiste à Valence en Brie, et Élisabeth Jullien, fille de François-Vincent Jullien, hôtelier à Salins, et de Marie- Anne Fontaine,- Garcet, le 7 Juillet 1785, entre Mathieu- Laurent Tondu de Nangis, entreposeur du tabac et entrepreneur des pépinières royales de la ville dudit Montereau, et Marie-Françoise Méry, originaire de Nangis, fille de Pierre Méry, ancien arpenteur, et de Marie Guérard, son épouse,- donation passée devant Drouet, notaire à Moret, le 16 novembre 1785, par Claude Barellier, demeurant à Noisy-(le-Sec), au sieur Jacques Sdilon, laboureur à Ville-Saint-Jacques, et à Élisabeth Barellier, sa femme, de tous les biens immeubles, maisons, bâtiments, terres, vignes, bois, marais, rentes, etc., situés à Noisy, Ville-Saint-Jacques, Flagy, Dormelles, Villecerf, Esmans, Varennes, Torponton, La Grande-Paroisse et Ferrottes,- extrait du contrat de mariage consenti entre demoiselle Thérèse-Geneviève Martin, fille de Louis, décédé marchand de bois à Fontainebleau, et de dame Marie-Anne Paillard, son épouse, alors femme de M. Gabriel Maréchaux, officier du Roi, d'une part, et Jacques-Louis Delaistre, écuyer, officier de la Chambre du Roi,- 11 août 1788, insinuation du testament olographe de M. Adrien-Pierre Mignon, seigneur de la baronnie de Vezilly, déposé pour minute, le 18 février précédent, à maître Gibert, notaire à Paris, par le lieutenant civil au

Châtelet de cette ville, - du contrat de mariage passé devant Jauvet, notaire à Montereau, le 21 novembre 1784, entre Michel Guérard, maître colleron au faubourg du Gâtinais, et Suzanne Rouvray, demeurant à Richarville, diocèse de Chartres, appert : les parties, s'être donné « tous et chacun les biens, meubles, immeubles, acquêts, conquêts, etc., qui appartiendront au premier mourant », - 21 mars 1789, donation par Marie-Anne Hézard, veuve, en premières noces, de Claude Lancre et en dernières de Claude Trouvé, tous deux décédés jardiniers au faubourg du Gâtinais de Montereau, au profit d'Éracle-Théodore Drège, vigneron, et Anne Grivois, sa femme, demeurant aux Bordes-de-Cannes, paroisse de Cannes, de 30 livres et une paire de poulets de rente foncière, franche et exempte de la retenue de toutes impositions royales, due à ladite veuve Trouvé par les donataires, pour cause du bail à eux fait, par ledit Trouvé, d'une maison et d'un demi-arpent de terre sis aux Bordes, seigneurie de Saint-Martin, etc. (In-folio papier, 70 feuillets écrits, en 6 cahiers.)

1784-1789

B550

Enregistrement des Édits, Ordonnances, Déclarations, Lettres patentes, Traités de commerce et autres, Arrêts, Règlements, etc.

Août 1786, édit portant révocation du privilège de ville d'arrêt personnel, accordé autrefois par les rois de France, dans la vue d'assurer la tranquillité de tous leurs sujets, aux bourgeois et habitants de la plupart des villes qu'ils érigèrent en commune, - arrêt qui ordonne que les curés, notaires et autres personnes publiques qui recevront des testaments, contenant des legs pieux, seront tenus d'en donner avis aux substituts du procureur général du Roi dans les prévôtés, châtellenies royales et autres sièges royaux, et aux procureurs fiscaux des justices subalternes, lorsque les successions de ceux qui auront fait les dispositions, seront ouvertes dans l'étendue desdits sièges et desdites justices subalternes, aussitôt que les testaments et autres actes auront lieu et seront venus à leur connaissance, etc., - 6 décembre 1786, lettres patentes concernant la réciprocité à établir entre la France et les Etats du prince-évêque de Bâle, par rapport à la jurisprudence des faillites, - 5 février 1787, défenses d'introduire dans les vins, cidres et autres boissons quelconques, la céruse, la litarge et toutes préparations de plomb ou de cuivre, employées précédemment sous prétextes de clarifier ces boissons ou d'en corriger l'acidité. En cas de contraventions, le Roi a ordonné que les délinquants seraient condamnés, sur la poursuite du Ministère public, à trois années de galères et à mille livres d'amende, dont moitié au profit du dénonciateur, et, en outre, que lesdites boissons, reconnues viciées, seraient répandues de manière à être soustraites à la consommation, - 27 juin 1787, déclaration portant : « Article 1er. A l'avenir et à commencer de la présente année, tous les travaux relatifs, tant à la confection qu'à l'entretien des grandes routes et autres ouvrages publics en dépendant, seront exécutés dans tous

le royaume, au moyen d'une prestation ou contribution en argent, représentative de la corvée, »-29 août 1787, extraits des registres du Parlement de Paris, séant à Troyes. La Cour, forcée par les obstacles qui ont arrêté son zèle à manifester la pureté de ses intentions et son activité vigilante pour le maintien des ordonnances, qui sont les vrais commandements du Roi, a arrêté qu'elle ne cessera de réclamer auprès de lui les maximes nécessaires au soutien de la monarchie, et de lui représenter que les États Généraux peuvent seuls sonder et guérir les plaies de l'État, et octroyer les impôts dont la nature et la quotité auront été jugées nécessaires après ample discussion et mûre délibération, que la monarchie française serait réduite à l'état de despotisme, s'il était vrai que des ministres, qui abuseraient de l'autorité du Roi, pussent disposer des personnes, par des lettres de cachet, des propriétés, par des lits de justice, des affaires civiles et criminelles, par des évocations ou cassations, etc.,- mai 1788, rétablissement de la Cour plénière qui devait être composée du chancelier, ou du garde des sceaux de la Grand'Chambre du Parlement de Paris, dans laquelle prendraient place les princes du sang, les pairs du royaume, les deux conseillers d'honneur-nés, et les six conseillers d'honneur, sans qu'aucun pourvu de lettres d'honneur puisse être admis, le grand-aumonier du Roi, le grand-maître de sa maison, grand-chambellan, grand-écuyer, les archevêques et évêques, maréchaux de France, gouverneurs et lieutenants généraux des provinces, etc. (Petit in-4° papier, 80 feuillets.)

1785-1789

B551

Enregistrement des Edits, Ordonnances, Déclarations, Lettres patentes, Traités de commerce et autres, Arrêts, Règlements, etc.

9 janvier 1789, arrêt rendu, les Chambres assemblées, les pairs présents, qui ordonne que la déclaration du 1er mars 1781, sera exécuté dans toutes ses dispositions, enjoint aux commissaires du Châtelet de Paris et aux officiers de police dans les autres villes et bourgs du ressort, de veiller exactement sur les maisons où il pourrait être tenu des assemblées de jeux prohibés, ordonne qu'ils seront tenus, dans les procès-verbaux qu'ils pourront dresser, de mentionner toutes les circonstances qui pourraient tendre à constater la nature et la qualité des jeux de hasard, ou autres prohibés, et les noms et qualité des joueurs,- qui condamne à être lacéré et brûlé, par l'exécuteur de la haute justice, un imprimé ayant pour titre : Histoire secrète de la Cour de Berlin, ou correspondance d'un voyageur français, depuis le mois de juillet 1786, jusqu'au 19 janvier 1787, ouvrage posthume, sans nom d'auteur ni d'imprimeur (10 février 1789,)-21 mai 1789, déclaration qui attribue, par provision, aux prévôts des maréchaussées, la connaissance et le jugement, en dernier ressort, des particuliers prévenus d'émotions populaires, d'attroupements, d'excès et de violences qui ont eu lieu dans différentes provinces, « non-seulement dans les villes où il y a des halles et marchés, mais encore dans les campagnes, sur les

routes et sur les rivières, sous prétexte de la rareté des grains, dont ces excès mêmes occasionnent le pillage ou en retardent l'arrivée, en jetant l'alarme parmi les fermiers, laboureurs et propriétaires, et donnent lieu à des brigandages de toutes nature, » etc.,- octobre 1789, lettres patentes qui sanctionnent la loi martiale concernant les attroupements, ainsi conçue : « l'Assemblée nationale considérant que la liberté affermit les empires, mais que la licence les détruit, que loin d'être le droit de tout faire, la liberté n'existe que par l'obéissance aux lois... Article Ier. Dans le cas où la tranquillité publique sera en péril, les officiers municipaux des lieux seront tenus, en vertu des pouvoirs qu'ils ont reçu de la commune, de déclarer que la force militaire doit être employée à l'instant pour rétablir l'ordre public... Article II. Cette déclaration se fera en exposant à la principale fenêtre de la Maison de Ville, et en portant dans les rues et carrefours un drapeau rouge, et en même temps les officiers municipaux requerront les chefs des gardes nationales, des troupes réglées et des maréchaussées de prêter main-forte. Article III. Au signal seul du drapeau rouge tous attroupemens, avec ou sans armes, deviendront criminels et devront être dissipés par la force, » etc.,- Le registre est terminé par cette note : « M. le procureur du Roi a reçu des ordres de M. le Procureur général, pour ne plus copier les imprimés, mais bien de les annexer aux registres du greffe, signé : Gueffier. » (Petit in-4° papier, 80 feuillets.)

1789-1790

2BP3932 Minutes du greffe. Inventaires. Etats généraux.

1789-1793

3B1REPRO Cahier de doléances du Clergé et du Tiers-Etat rédigés lors des assemblées des bailliages.

1789

2BP3932REPRO Cahier de doléances du bailliage secondaire de Montereau : Cannes, Echouboulains, Forges et Saint-Jean, Montereau (paroisses Saint-Maurice, Saint-Nicolas, Notre-Dame, Saint-Loup), Montigny-Lencoup, Valence-en-Brie, Varennes.

1789

3B1 Cahier de doléances du Clergé et du Tiers-Etat rédigés lors des assemblées des bailliages.

19/03/1789-23/03/1789

Acquisitions d'immeubles. Lettres de ratification portant purge d'hypothèques

2BP3849 1772-1776

2BP3850	1777-1781
2BP3851	1782-1784
2BP3852	1785-1787
2BP3853	1788-1789

Affaires civiles

2BP3761	1627-1678
2BP3762	1672-1734

Affaires criminelles

2BP3763	1639
2BP3764	1643
2BP3765	1650-1673
2BP3766	1674-1680
2BP3767	1678-1686
2BP3768	1688-1692
2BP3769	1693-1699
2BP3770	1705-1739
2BP3771	1758-1759
2BP3772	1760-1761
2BP3773	1762-1766
2BP3774	1766-1767
2BP3775	1768-1769
2BP3776	1770-1771
2BP3777	1770-1777
2BP3778	1772-1773

2BP3779	1773-1778
2BP3780	1776
2BP3781	1776-1777
2BP3782	1781-1782
2BP3783	1781-1784
2BP3784	1783-1785

Déclarations de dépens

2BP3854	1616-1636
---------	-----------

Pièces diverses

2BP3857	1565-1597
2BP3858	1601-1699
2BP3859	1611-1616
2BP3860	1614-1780
2BP3861	1635
2BP3862	1637-1638
2BP3863	1638
2BP3864	1639
2BP3865	1640
2BP3866	1640-1644
2BP3867	1641
2BP3868	1641
2BP3869	1641-1642
2BP3870	1643-1648
2BP3871	1644

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Montereau-Fault-Yonne. - Bailliage, siège royal, grenier à sel

2BP3872	1645
2BP3873	1645
2BP3874	1646
2BP3875	1650
2BP3876	1652-1653
2BP3877	1659
2BP3878	1661
2BP3879	1662
2BP3880	1663
2BP3881	1664
2BP3882	1665
2BP3883	1666
2BP3884	1667
2BP3885	1668
2BP3886	1669-1670
2BP3887	1671-1672
2BP3888	1673
2BP3889	1674-1675
2BP3890	1678-1679
2BP3891	1679-1699
2BP3892	1680-1681
2BP3893	1681-1683
2BP3894	1684-1685
2BP3895	1686-1687
2BP3896	1688-1689

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Montereau-Fault-Yonne. - Bailliage, siège royal, grenier à sel

2BP3897	1690-1691
2BP3898	1692-1693
2BP3899	1694-1695
2BP3900	1696-1698
2BP3901	1700-1701
2BP3902	1701-1785
2BP3903	1702-1703
2BP3904	1704-1705
2BP3905	1706-1708
2BP3906	1709-1711
2BP3907	1712-1714
2BP3908	1715-1717
2BP3909	1718-1719
2BP3910	1720-1722
2BP3911	1723
2BP3912	1723-1724
2BP3913	1725-1727
2BP3914	1728-1730
2BP3915	1731-1733
2BP3916	1734-1736
2BP3917	1737-1739
2BP3918	1740-1746
2BP3919	1741-1742
2BP3920	1743-1744
2BP3921	1747-1757

2BP3922	1750-1755
2BP3923	1755-1764
2BP3924	1756-1759
2BP3925	1758-1790
2BP3926	1760-1769
2BP3927	1770-1775
2BP3928	1776-1782
2BP3929	1783-1790

Registres des causes ordinaires

2BP3723	1618-1635
2BP3751	1639-1644
2BP3724	1642-1643
2BP3725	1644-1645
2BP3752	1645-1657
2BP3726	1646
2BP3727	1650
2BP3728	1651-1652
2BP3729	1654
2BP3730	1655
2BP3753	1655-1656
2BP3731	1656-1657
2BP3732	1658-1659
2BP3754	1659-1662
2BP3733	1660

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Montereau-Fault-Yonne. - Bailliage, siège royal, grenier à sel

2BP3734	1661-1662
2BP3735	1663-1664
2BP3755	1663-1664
2BP3736	1665-1666
2BP3756	1665-1668
2BP3737	1667-1668
2BP3738	1669-1672
2BP3757	1669-1672
2BP3739	1673-1676
2BP3758	1673-1683
2BP3740	1681
2BP3741	1683-1690
2BP3759	1684-1699
2BP3742	1693-1699
2BP3743	1700-1707
2BP3760	1701-1789
2BP3744	1708-1713
2BP3745	1714-1719
2BP3746	1720-1726
2BP3747	1727-1743
2BP3748	1738-1739
2BP3749	1746-1763
2BP3750	1756-1790

Scellés, tutelles, inventaires après décès

2BP3791	1639-1646
---------	-----------

2BP3792	1644-1649
2BP3793	1654-1659
2BP3794	1679-1699
2BP3795	1701-1710
2BP3796	1750-1760
2BP3797	1750-1790
2BP3798	1761-1781
2BP3799	1765-1776
2BP3800	1777-1790
2BP3801	1782-1790
2BP3802	1783-1790

Sentences

2BP3803	1610-1613
2BP3804	1610-1614
2BP3805	1615-1657
2BP3806	1623-1630
2BP3807	1633-1636
2BP3808	1634-1639
2BP3809	1643-1649
2BP3810	1646-1649
2BP3811	1650-1654
2BP3812	1654-1659
2BP3813	1720-1765
2BP3814	1758-1766

2BP3815 1766-1774
2BP3816 1775-1783
2BP3817 1784-1790

Montereau-sur-le-Jard. - Prévôtés, mairie

Mairie d'Aubigny

2B35 Greffe. - Affaires civiles, émancipations, nominations de greffiers, problèmes de pâtures : minutes (1753-1790). Causes ordinaires et extraordinaires : registres. - 1 cahier (1753-1764) - 1 cahier (1766-1777) - 1 cahier (1777-1787)
1753-1790

Prévôté de Courceaux

B1168 Minutes du greffe.
1720-1787

B1167 Registres des causes ordinaires et extraordinaires.
1722-1786

Prévôté de Montereau-sur-le-Jard

2BP3934 Minutes du greffe.
1686-1787

Montgeron. - Prévôté de Chalandray (Essonne)

B997 Pièces isolées.
1672

Monthyon. - Mairie de l'hôpital

2BP3951 Minutes du greffe (répertoire manuscrit de Meaux).
1720-1742

Montigny[-sur-Loing]. - Prévôtés

Prévôté de Montigny

2BP3957	Registres d'audiences.	1726-1790
2BP3958	Minutes du greffe.	1727-1755
2BP3959	Minutes du greffe.	1756-1790

Prévôté de Sorques

B998	Pièces isolées.	1747
------	-----------------	------

Montigny-Lencoup. - Bailliage

2BP3956	Affaires diverses (lacune de 1681 à 1717).	1680-1787
2BP3954	Informations criminelles.	1725-1762
2BP3952	Registres des causes d'audiences.	1731-1781
2BP3953	Scellés, inventaires, tutelles, curatelles, avis des parents.	1732-1789
2BP3955	Informations criminelles.	1765-1787

Montmachoux. - Prévôté

B999	Extrait du registre des greffes.	1715
------	----------------------------------	------

2BP3977 Minutes du greffe.
1771-1783

Montry. - Prévôté

2BP3979 Minutes du greffe.
1679-1766

2BP3978 Registres d'audiences.
1745-1790

2BP3980 Minutes du greffe.
1767-1790

Moret[-sur-Loing]. - Bailliage

2BP3988 Registres d'actes d'hôtels.
1658-1666

2BP4035 Registres divers. Productions, dépôt de procès criminels.
Enregistrements de donations. Testaments, police, écrous.
1658-1775

2BP4033 Insinuations de donations.
1663-1669

B574 Enregistrement des Édits, Déclarations, Ordonnances, Lettres
patentes, Arrêts du Parlement, etc.

11 juin 1764, lettres-patentes qui autorisent les ecclésiastiques et gens de main-morte, propriétaires de fiefs, à acquérir les droits d'échange dans leurs seigneuries directes, seulement,- extrait de l'édit du mois d'août 1764, concernant l'administration des villes et principaux bourgs du royaume, portant : « Article 1er. Les biens et revenus communs, appartenant aux villes et bourgs du royaume, dans lesquels il se trouvera 4,500 habitants, ou plus, seront régis et administrés par les maires, échevins, consuls, jurats et autres officiers municipaux, en la forme à régler par lettres-patentes expédiées pour chacune desdites villes et Bourgs. Article XVI, défenses expresses sont faites aux officiers municipaux de faire aucune acquisition qu'elle n'ait été délibérée dans une assemblée de notables, et que la délibération n'ait été envoyée au commissaire départi, pour avoir son avis, et sur cet avis être accordé, s'il y a lieu,

les lettres nécessaires, à moins que la somme à dépenser n'excède point 3,000 livres, »-décembre 1764, édit concernant la libération des dettes de l'État, augmentées par le fait d'une guerre longue et dispendieuse. Le Roi, après s'être fait rendre compte du montant de ses revenus et de la masse de ses dettes, ayant reconnu que ces opérations n'étaient pas suffisantes « pour remplir les vues qu'il s'étoit proposé, et pour assurer à ses États cette force et cette splendeur qui peuvent seules maintenir sa tranquillité et faire le bonheur de ses peuples, » en conséquence, ledit sieur Roi a ordonné, voulu et lui a plu, que les rentes constituées sur les Aides et Gabelles, sur les tailles, sur ses cinq grosses fermes, sur ses domaines, sur sa ferme des postes, sur le fonds de la Caisse des amortissements, etc., etc., soient remboursées dans les formes prescrites par les différents articles de l'édit susdaté,- 13 février 1765, lettres-patentes portant nomination du prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris, pour signer les titres nouveaux passés au profit des créanciers de l'État, désignés en l'édit qui précède,- 25 mars 1765, déclaration concernant le droit de fret sur les vaisseaux étrangers, auxquels il était défendu, auparavant d'aborder sur les côtes du royaume, d'y fréter aucune marchandise, ledit droit accordé moyennant une perception de 10 livres par tonneau,- édit contenant règlement pour l'exécution de celui du mois d'août 1764, relatif à l'administration des villes et bourgs du royaume. (In-folio papier, 46 feuillets.)

1664-1665

B1067 Registres, feuilles d'audiences, registres d'écrous, déclaration pour le défrichement, etc.

1673-1790

B555 Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques de ce Bailliage.

Ratification de la donation faite devant Lenfant, notaire à Montereau, le 29 avril 1681, par dame Marie Lestumier, veuve de Charles Duteil, au profit de Charles Duteil, son fils, marchand à Ferrottes, paroisse de Thourry, aux fins de son contrat de mariage, entendant la dame susnommée, que sa donation sorte son plein et entier effet,- 2 janvier 1694, testament de Gilles Le Court, laboureur, natif de Villecerf, reçu par Nicolas Mye, notaire royal, garde-notes héréditaire à Nangis, où se trouvait alors le testateur, logé chez Nicolas Guillion, tixier en toile. Après avoir recommandé son âme à Dieu et prescrit les dispositions pour son enterrement, ledit testateur a ordonné qu'il serait « envoyé exprès, au bienheureux Saint-Clair, patron de Souppes, proche Nemours, y ayant pris son voeu, que la personne qui sera, pour cet effet, envoyée lui fasse célébrer une messe basse, pour l'accomplissement de son dit voeu, etc., »-20 février 1694, contrat de mariage passé devant Claude de Saint-Père, notaire et tabellion royal à Dormelles, entre François Job, fils de Jean, et d'Élisabeth Robin, demeurant à Challeau, et

Marguerite Foirest, fille de Jean et de Barbe Macé. En considération duquel mariage, le « père de la future épouse a promis de lui donner ce qui en suit : Premièrement, un lit garny, avec quatre draps, six nappes, six serviettes, un poislon et sa cuillère, un chaudron, une marmitte, une chaudière, deux écuelles d'étain, quatre assiettes, six cuillères d'étain et une cuillère à pot, » etc., suivent deux autres contrats de mariage, le premier entre Antoine Salmon, fils de Claude, laboureur à Ville-Saint-Jacques, et de Marie Jamelle, sa femme, et honnête personne. Marie Langlois, fille de maître Michel Langlois, vivant notaire et laboureur à Montarlot, et d'honnête femme Étienne Salmon, et le second entre Jean Le Flage, vigneron à Saint-Mammès, paroisse de Moret, et Françoise Canto, veuve de César Lepied, assistée de maître Claude Corbin, prêtre desservant le prieuré de Saint-Mammès, etc. (In-4° papier, 5 feuillets.)

1694

2BP4082 Minutes du greffe.

1711-1740

B556 Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques, établi près ledit Bailliage, conformément à la Déclaration et à l'Ordonnance du Roi, en date du 17 février 1731.

Du contrat de mariage passé devant Legendre, notaire à Flagy, le 15 juin 1733, entre Jean Daudé, marchand à Chevry-en-Sereine, et Marie Champbodu, veuve de Georges Fontenoy, demeurant à Saint-Ange-le-Vieil, qui ont apporté : l'un 600, l'autre 3,745 livres, appert que, la dernière a fait don pur et simple, à son futur époux, de telle part et portion de ses biens, que le moins prenant de ses enfants aura à recueillir en sa succession, - du 3 août 1733, donation par Jacques David, maître maréchal à Fontainebleau, et Marguerite Margot, sa femme, à Jacques Genelle, laboureur à Varennes, près Montereau, d'une chambre, écurie, cave, jardin et place à bâtir, au pignon de ladite écurie, plus le droit de communauté, avec chevaux, charrettes et harnais, dans la cour desdits bâtiments, par la ruelle allant à la grande fontaine de Noisy, lieu de la situation des biens, - le 27 février 1735, Sébastienne Bouquot, veuve, en dernières noces, de Claude Dagneau, considérant son grand âge, ses infirmités et son indigence, qui l'empêchaient de faire valoir son bien, s'est adressée aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Moret, en les suppliant de l'admettre pour y être nourrie, logée et entretenue le reste de ses jours, aux offres qu'elle aurait faites d'abandonner à l'établissement ses biens meubles et immeubles, - du 26 avril 1736, donation passée devant Bellanger, notaire à Paris, par messire Louis-Denis Soefve de Villefavreux, officier des chasses dans les plaisirs du Roi, en la capitainerie de Fontainebleau, demeurant à Saint-Mammès, près Moret, à Marie-Jean Jovenne, son petit-fils, mineur du sieur Marcellin Jovenne, officier de feu S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, régent du royaume, et

de dame Angélique Soefve, son épouse, de 640 livres de rente, au principal de 16,000 livres, dues au donateur par le sieur Dutertre, contrôleur des écuries de Madame, acquéreur de la terre de Lorcy en Gâtinais, pour reste du prix de la vente que lui en a faite ledit sieur Soefve,- contrat de mariage passé devant Geoffroy, notaire à Moret, le 26 mars 1737, entre sieur Guillaume Le Coq, maître chirurgien au même lieu, qui apportait en meubles, effets et instruments de chirurgie, barberie et dettes actives, la somme de 1,500 livres, d'une part, et damoiselle Marie-Anne Descourtilz, dotée de 1,553 livres 3 sous, etc.,- du 30 septembre 1737, insinuation du contrat de mariage reçu par Bois, notaire à Paris, le 24 mai précédent, consenti entre messire Charles de Poussemothe de L'Étoile, chevalier, comte de Graville, baron d'Héricy et seigneur du Mesnil, fils de messire Jean-Édouard de Poussemothe de L'Étoile, second président de la Cour des Aides, et de dame Marie de La Grange-Trianon, son épouse, d'une part, et demoiselle Catherine-Olive de La Salle, fille unique de messire Jean-Baptiste de La Salle, lieutenant de Roi à Saint-Domingue, demeurant au quartier de Léogane, et de dame Catherine Prévotel, son épouse, ladite demoiselle dotée de 300,000 livres, d'autre part,- contrat de mariage passé entre le sieur Jean- Baptiste Cadot, natif de Paris, capitaine au régiment d'Auxerrois, fils de messire Thibault Cadot, conseiller du Roi en la Cour des Monnaies, et de dame Madeleine Denoyer, son épouse, d'une part, et demoiselle Marie- Madeleine Minet, fille de Jacques et d'Anne Diès, d'autre part, ledit contrat passé sous l'autorité de Jean-Mathias Vidal, tabellion, garde-notes héréditaire établi par le Roi en la ville de Givet, pour recevoir, garder, grossoyer, sceller du scel de Sa Majesté, tous les contrats, obligations, testaments et autres actes qui se font et passent devant les notaires de Charlemont, des Deux-Givets, du comté d'Agimont, etc., par messire Collebeau, curé royal de Charlemont, protonotaire apostolique,- le 12 mars 1745, devant Edme Auxerre, notaire et tabellion royal, garde du scel aux contrats de la Prévôté royale, terre, justice et seigneurie de Montmachoux et de La Forteresse, enclavées dans la paroisse de Thoury-Ferrottes, dépendant et faisant partie du tabellionnage royal du comté de Moret, s'est présentée Louise Joineau, veuve d'Alexandre Drouet, à son décès laboureur à Diant, laquelle a fait don à ses enfants de tous les meubles, effets mobiliers et immeubles, qui pourraient lui appartenir, etc. (In-folio papier, 90 feuillets.)

1731-1740

B566

Enregistrement des Édits, Déclarations, Ordonnances, Arrêts du Conseil d'Etat et du Parlement de Paris, etc.

Du 5 février 1731, déclaration sur : les cas prévôtaux ou présidiaux, portant réformation de l'ordonnance donnée en l'année 1670, par le roi Louis XIV, et qui explique, plus exactement, la qualité des personnes et la nature des crimes qui sont de la compétence des prévôts des maréchaux, etc. « Article 1er. Les prévôts de nos

cousins les maréchaux de France connaîtront de tous les crimes commis par les vagabonds et gens sans aveu, et ne seront réputés vagabonds et gens sans aveu, que ceux qui, n'ayant ni profession, ni métier, ni domicile certain, ni lieu pour subsister, ne peuvent être avoués, ni faire certifier de leur bonne vie et moeurs par personnes dignes de foi. Enjoignons auxdits prévôts des maréchaux d'arrêter ceux ou celles qui seront delà qualité susdite, encore qu'ils ne fussent prévenus d'aucun autre crime ou délit, pour être, leur procès fait et parfait, » etc.,- l'apposition des scellés après décès des gouverneurs, lieutenants généraux, commandants, lieutenants, aides- majors, capitaines des portes, directeurs généraux des fortifications, ingénieurs ayant des départements fixes dans les places, lieutenants généraux, commissaires et gardes d'artillerie, demeurant dans les provinces, qui laissaient des dettes mobilières dans le lieu de leur résidence,- 14 juillet 1731, arrêt du Parlement qui ordonne qu'un écrit intitulé : Seconde lettre à M. Gilbert des Voisins, avocat général, sera lacéré et brûlé, par l'exécuteur de la haute justice,- que tous propriétaires, fermiers, locataires ou autres, faisant valoir leurs propres héritages ou exploitant ceux d'autrui, seront tenus, chacun en droit soi, d'écheniller ou faire écheniller les arbres étant sur lesdits héritages, à peine de 30 livres d'amende, ou autre plus grande s'il y échet, et d'être responsable des dommages-intérêts des parties. En outre, que les bourses et toiles qui seront tirées des arbres, haies ou buissons seront, sur le champ, brûlées dans un lieu de la campagne où il n'y aura aucun danger de communication du feu (4 février 1732),- arrêt du Conseil d'État concernant le paiement des salaires dus aux témoins, entendus dans les procès-criminels,- 20 mars 1733, réquisitoire de maître Pierre Gilbert des Voisins, avocat du Roi, contre « une lettre insolente et séditieuse qui emprunte le nom du feu Roi, pour s'adresser au Roi lui-même et, par un double attentat, ose compromettre deux noms si sacrés dans ce que la malignité et la calomnie peuvent exhaler de plus noir et de plus atroce. Rien n'est à couvert de ses traîtres empoisonnements : ni la plus auguste naissance, ni le rang le plus élevé, ni la plus sublime vertu, ni le caractère le plus respectable. La mémoire du feu Roi, consacrée à jamais par une gloire immortelle, s'y voit outragée, L'oserons-nous dire? Une plume audacieuse porte jusqu'au Roi lui-même, des atteintes criminelles qui retombent sur ses fidèles sujets, depuis le jour heureux de sa naissance, objet continuel de nos affections, de nos empressements et de nos soins, » etc., etc.,- instruction sur le débouilli des laines destinées à la fabrique des tapisseries. « Article 1er. Le débouilli, avec l'alun de Rome, se fera de la manière suivante : on mettra dans un vase de terre ou terrine, une livre d'eau et une demi-once d'alun, on mettra le vaisseau sur le feu et, lorsque l'eau bouillira à gros bouillons, on y mettra la laine, dont l'épreuve doit être faite, et on l'y laissera bouillir pendant cinq minutes, après quoi on la lavera bien dans l'eau froide. Le poids de l'échantillon doit être d'un gros, ou environ, » etc. (In-folio papier, 60 feuillets.)

1731-1736

B567

Enregistrement des Édits, Déclarations, Ordonnances, Lettres patentes, Arrêts, etc.

Article IV de la déclaration du 9 avril 1736, concernant la tenue des registres de baptêmes, mariages et sépultures : dans les actes de baptême, il sera fait mention du jour de la naissance, du nom donné à l'enfant, de celui de ses père et mère, parrain et marraine, et l'acte sera signé sur les deux registres, tant par celui qui aura administré le baptême, que par le père, (s'il est présent), le parrain et la marraine, et, à l'égard de ceux qui ne sauront pas signer, il sera fait mention de leur déclaration. L'article XII est relatif à l'inhumation des corps trouvés morts accidentellement ou par suite d'assassinats.-
» Article XXV. Dans les maisons religieuses il y aura deux registres en papier commun pour inscrire les actes de véture, noviciat et profession, lesquels registres seront cotés et paraphés, sur chaque feuillet, par le supérieur ou la supérieure, à quoi ils seront autorisés par un acte capitulaire qui sera inséré au commencement de chacun desdits registres. Article XXVI. Tous les actes de véture, noviciat et profession, seront inscrits en français, sur chacun desdits deux registres, de suite et sans aucun blanc, et ces actes seront signés par ceux qui doivent le faire, le tout en même temps, en aucun cas lesdits actes ne pourront être inscrits sur des feuilles volantes, » etc.,- 16 janvier 1737, arrêt du Parlement de Paris qui fait défenses à tous officiers, clerks, greffiers où autres, d'exiger, prendre ou recevoir aucuns droits, salaires ou vacations, sous quelque prétexte que ce puisse être, pour les cotes et paraphes des registres de baptêmes, mariages et sépultures, ordonnés être faits, par les déclarations de 1673 et 9 avril 1736,- règlement en 93 articles, pour la teinture des étoffes de laine et des laines servant à leur fabrication. « Article 1er. Les teinturiers en étoffes de laine ou en laines servant à la fabrication desdites étoffes, demeureront séparés en deux communautés différentes, dont l'une ne sera composée que de teinturiers du grand et bon teint, et l'autre de teinturiers du petit teint, et au cas que, dans quelques villes du royaume, cette distinction n'ait pas été précédemment faite, veut et ordonne, Sa Majesté, qu'elle soit faite immédiatement, après la publication du présent règlement. Art. XLII. Les gris de perle, de castor, de souris et autres gris clairs, tant de laines que des étoffes, seront faits avec la galle et couperose, et tous autres ingrédients de bon teint, suivant la nuance. Art. XLII. Les couleurs de Roi et de Prince seront guesdées et ensuite bouillies et garencées, tant en laine qu'en étoffe, et il sera laissé une rose pour faire connaître s'il a été donné un pied de bleu convenable, sans que, à peine de 100 livres d'amende, le bois d'Inde puisse y être employé... Art. XCI. Le chef-d'oeuvre que les aspirants à la maîtrise du grand et bon teint, de même que les fils de maîtres, seront tenus de faire, sera d'asseoir une eau composée de pastel et d'indigo, ou de vouède et d'indigo : de mettre cette eau en état et d'y teindre en bleu pers. une pièce de drap ou de serge, » etc.,- juillet 1738. édit portant que les sujets du roi de Pologne, dans les États ci-devant soumis à la

domination des ducs de Lorraine, seront réputés, à tous égards, naturels français, et, en conséquence, exempts de toutes charges et droits imposés ou à imposer sur les étrangers, comme aussi que lesdits sujets seront déclarés capables de posséder tous offices et bénéfices, d'exercer toutes professions et d'être reçus à la maîtrise de tous métiers en France, sans, qu'en aucun cas, on puisse leur opposer la qualité d'étrangers, etc. (In-folio papier, 36 feuillets.)

1736-1739

B568

Enregistrement d'Edits, Déclarations, Ordonnances, Lettres patentes, Arrêts, etc.

Du 13 septembre 1739, déclaration qui ordonne que, dans les faillites et banqueroutes ouvertes, il ne soit reçu affirmation d'aucun créancier, ni procédé à l'homologation d'aucun contrat d'attribution, sans qu'au préalable, les parties se soient retirées devers les juges et consuls, auxquels les bilans et titres seront remis pour être vus et examinés, sans frais, par eux ou par des anciens consuls qu'ils commettront à cet effet,- 9 juillet 1740, arrêt du Parlement de Paris, qui ordonne que les édits, déclarations, etc., des années 1350, 1536, 1547, 1639, 1661, 25 juillet 1700, 18 juillet 1724, ainsi que les arrêts de la Cour des 5 février 1535, 27 novembre 1659 et 8 février 1663, et autres concernant les mendiants valides, ensemble les ordonnances, édits et déclarations concernant les vagabonds et gens sans aveu, bohémiens et bohémiennes, seront exécutés selon leur forme et teneur, en conséquence, enjoint à tous les individus dont il s'agit, de se mettre en condition, pour y servir, ou d'aller travailler à la culture des terres ou aux ouvrages et métiers dont ils peuvent être capables,- règlement du paiement pour l'année 1740, des fermages stipulés par les baux, devoir être acquittés en une certaine quantité fixe de grains, des natures différentes qui se recueillent dans les pays des ressorts et juridictions des bailliages, sénéchaussées et sièges royaux du ressort du Parlement de Paris, savoir : Brie-Comte-Robert, froment et seigle, un quart en nature, le surplus en argent, seigle, orge et avoine deux tiers en nature, un tiers en argent, Crécy-en-Brie, un tiers en nature pour toute espèce de grains, Melun, blé, seigle et orge, un tiers en nature, deux tiers en argent, pour l'avoine, tout en nature, Montereau, blé, méteil et seigle, moitié en nature, moitié en argent, l'orge et l'avoine tout en nature, Moret, tout en argent, etc.,- 27 juillet 1740, déclaration concernant les ouvrages de chaudronnerie, portant : « Article 1er. Faisons très-expresses inhibitions et défenses, à peine de 5 livres d'amende, à tous chaudronniers d'employer du plomb, soit dans les bosses des fontaines ou dans les bordages, dans les bords des coquemards ou cafetières, et, en général, dans aucun ouvrage de chaudronnerie. Article II : Tous les bords et bordages des fontaines, chaudrons, marmites, casseroles, bassins et tous autres ouvrages de cuivre, ayant des bords et bordages, seront en fil de laiton, sans que, sous quelque prétexte que ce soit, il puisse y être employé du fer ni du

plomb, à peine de 300 livres d'amende, » etc.,- 25 septembre 1745, déclaration qui prononce la peine de mort contre les courriers, commis, facteurs, distributeurs et autres employés dans l'apport, ou dans la distribution des lettres ou paquets envoyés par la poste, en interceptant et décachetant frauduleusement ces lettres et paquets pour prendre les billets, lettres de change, lettres d'avis, quittances ou autres effets, et recevoir eux-mêmes, en argent ou en marchandise, la valeur desdits effets actifs, et aux galères à temps ou à perpétuité, au bannissement ou au blâme, selon les cas et les circonstances, ceux qui auraient seulement intercepté ou soustrait, ouvert et décacheté lesdits paquets, sans être, cependant, convaincus d'en avoir abusé pour eux ou pour d'autres,- 24 mars 1744, déclaration qui dispense ceux qui se présenteront pour se faire pourvoir des offices de chevaliers d'honneur des bureaux des finances, créés par édit du mois de juillet 1702, de faire preuve de noblesse, pourvu qu'ils aient vécu noblement et que, par leurs services et par ceux de leurs ancêtres, ils se soient rendus dignes d'obtenir du Roi l'agrément desdits offices, voulant, Sa Majesté, que ceux qui posséderont graduellement ces charges, puissent acquérir la noblesse, tout ainsi et de la même manière que les trésoriers de France, etc. (In-folio papier, 50 feuillets.)

1739-1745

B557

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques, établi près de ce Bailliage.

Extrait du contrat de mariage de Charles Narjot, laboureur, demeurant à la ferme des Fontenelles, paroisse de La Gènevraye, « pris pour ses biens et droits, consistant en effets mobiliers évalués à la somme de 900 livres, et Marie-Anne Hennequin, demeurante à Grais (Grez), à laquelle est donné par ses père et mère, la somme de 75 livres en meubles et immeubles, à cause de la donation » stipulée audit contrat,- du 16 juillet 1741, donation par Anne Petal, veuve, en secondes noces, de François Parot, paveur à Fontainebleau, au profit du sieur Michel Mathieu, ordinaire de la musique du Roi, demeurant à Versailles, rue Saint-Médéric, d'une maison sise audit Fontainebleau, Grande-Rue, quartier des Suisses, tenant d'une part au donataire, d'autre à un passage commun avec le nommé Pichon, etc.,- donation réciproque de biens immeubles, désignés en l'acte, consentie entre Claude-Étienne Poinsard, marchand à Effondré, paroisse de Thomery, et Suzanne-Angélique Poinsard, demeurant au même lieu, frère et soeur,- 23 mai 1743, contrat de mariage passé devant Lemoine, notaire à Paris, entre Mathurin-Frédéric Delorme, écuyer, avocat en Parlement, demeurant à Paris, rue de Tournon, veuf de dame Marie-Françoise Papillon, d'une part, et dame Marie-Nicole Picorin, veuve de maître Claude Guyart, avocat en la Cour, d'autre part, lesquels se sont déclarés communs en biens meubles et conquêts immeubles, suivant la coutume de Paris. Ladite dame propriétaire, notamment, de la sergenterie noble de Montagut en Normandie,

dont le chef est assis en la vicomté d'Exme, une maison, jardin et dépendances, sis à Thomery, et du domaine de Chaumont, situé en Bourbonnais, paroisse de Noyant, près de Souvigny, etc.,- 15 janvier 1746, don mutuel et réciproque entre Jean-Baptiste-François Filz, marchand à Moret, et demoiselle Marie-Geneviève Delacourcelle, son épouse,- du 13 janvier 1746, donation devant Andrieu, notaire à Paris, par Nicolas Charpentier, bourgeois de cette ville, y demeurant, rue de la Tixeranderie, fondé de pouvoirs de demoiselle Marie- Adrienne Grenet, fille majeure, demeurant à Fontainebleau, au sieur Léonard-Eugène Grenet, son cousin, de la somme de 4,000 livres à prendre en un contrat de 410 livres de rente, au principal de 9,020 livres, due à la donatrice par dame Marie-Louise Larcher, veuve de messire Antoine de Saint-Chamans, maréchal des camps et armées du Roi, lieutenant de ses gardes du corps, etc. (In-folio papier, 94 feuillets écrits.)

1741-1746

B569

Enregistrement des Édits, Déclarations, Ordonnances, Lettres patentes, Arrêts de Parlement et autres.

Déclaration portant règlement pour la fabrication des galons et autres ouvrages d'or et d'argent, fin et faux, donnée au château du Bouchout, le 20 mai 1746. « Article 1er. Défendons très-expressément aux fabricants d'étoffes d'or et d'argent, aux tissiers-passementiers travaillant à la fabrique des galons d'or et d'argent fin, aux boutonniers et à tous autres artisans, de mêler des traits, laines ou filés d'or et d'argent faux, ou autres métaux, avec l'or et l'argent fin, à peine des galères pour neuf ans. Article II. Défendons pareillement aux tireurs, écacheurs d'or et d'argent et à tous autres, de filer le trait d'or et d'argent faux, et de toutes autres matières, à l'exception de l'or et de l'argent fin, autrement que sur fil, et à tous les fabricants et artisans, d'en employer de filé sur soie, à peine des galères pour trois ans, » etc.,- 21 octobre 1746, déclaration qui prescrit ce qu'il y aura lieu de faire pour la perception du droit établi sur les cartes par celle du 15 février 1745. « Article 1er. Seront tenus, les maîtres cartiers, d'apporter au bureau du fermier tout le papier cartier, même celui employé en carton peint et non peint, qu'ils ont chez eux, et de continuer, à l'avenir, de porter audit bureau le papier qu'ils achèteront avant de l'entrer dans leurs maisons, boutiques et magasins, pour y être marqué sur les extrémités de telle marque, timbre ou impression que le fermier jugera à propos... Leur défendons d'en employer d'autre, d'en avoir chez eux qui ne soient marqué du timbre du fermier, à peine de confiscation et de 500 livres d'amende, laquelle sera encourue au cas que la marque soit effacée par la peinture ou par toute autre cause, »-ordonnance concernant les substitutions, donnée au camp de la commanderie du Vieux-Joue, au mois d'août 1747,- février 1748, édit portant établissement de droits sur la poudre à poudrer et sur la cire, et rétablissement des droits, anciennement imposés, sur les suifs, etc.,- 17 août 1747, arrêt du Parlement de Paris portant règlement

pour les messagers et conducteurs de prisonniers, rendu en conséquence de la requête du Procureur général, demandeur et accusateur, contre Jean Drevet, brigadier de la maréchaussée de Lyon, et Claude Chapuis, cavalier de la même maréchaussée, défenseurs, prisonniers ès prisons de la Conciergerie du Palais, accusés d'avoir laissé évader le nommé Nouilly,- 10 novembre 1748, déclaration interprétative de l'édit du mois de décembre 1691, concernant les insinuations laïques, donnée pour prévenir « les démissions et les permutations qui ne se font qu'à l'extrémité de la vie, et qui ont toujours paru suspectes, comme souvent inspirées par le désir d'introduire une espèce d'hérédité dans la possession des bénéfices, » etc.,- avril 1749, suppression des juridictions de Prévôtés, Châtellenies, Prévôtés foraines, Vicomtés, Vigueries et toutes autres juridictions royales établies dans les villes où il y a des sièges de Bailliages ou Sénéchaussées, etc.,- déclaration qui, en confirmant les lettres patentes du 15 juin 1727, ordonne que tous les archevêques, évêques et bénéficiers, chapitres, communautés séculières ou régulières, séminaires, fabriques, fondations, confréries et autres établissements ecclésiastiques du clergé de France, et généralement tous les possédants et jouissants de biens ecclésiastiques, de l'un ou de l'autre sexe, seront tenus de donner la déclaration de leurs biens et revenus, et des charges grevant ces mêmes biens,- 31 décembre 1750, lettres patentes portant règlement pour l'agrégation des maîtres en chirurgie, tendant à ce que cet art ne puisse être exercé que par ceux qui seraient réputés capables, après examen, etc. (In-folio papier, 50 feuillets.)

1745-1752

B558

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques établi près de ce siège.

Le 6 juin 1747, devant Quentin, notaire à Paris, maître Pierre Le Roy de Vallières, doyen de l'ordre des avocats au Parlement de Paris, d'une part, demoiselles Madeleine-Geneviève et Anne-Louise Le Roy, d'autre part, demeurant tous ensemble en la même maison, sise au cloître Saint-Jean, paroisse Saint-Gervais, qui, en raison de l'amitié dont ils étaient liés, se sont fait donation, au survivant d'eux, de tous leurs biens consistant en : une maison sise à Paris, rue Saint-Louis, près du Palais, où pend pour enseigne Le nom de Jésus, une ferme au village de Mandres, proche Brie-Comte-Robert, trois cinquièmes dans la ferme de La Ronce, paroisse de Dormelles, etc., etc.,- du 5 juin 1748, donation passée devant Clément-Vincent Pezard, notaire du Roi à Fontainebleau, par Roch Dizier, jardinier, qui, ne pouvant plus faire valoir, par lui-même, le peu de biens immeubles qu'il a plu à Dieu lui accorder, et étant sur le point d'entrer à l'hôpital de la Sainte-Famille, établi audit Fontainebleau, désirant d'ailleurs reconnaître les bons services qui lui ont été rendus par le sieur Edme Dupas, son neveu, maître sellier à Versailles, rue Saint-Pierre, il lui a fait don irrévocable d'une maison sise à Avon, étable, petite place, en une cour commune, et

autres héritages désignés en l'acte, à la charge, notamment, de payer chaque année une rente de 25 livres au sieur Roch Dizier, officier du duc d'Orléans, demeurant à Paris, au palais royal, etc.,- 23 décembre 1748, contrat de mariage passé devant de Richemont, notaire à Moret, entre Bonaventure Brunellet, carrier, doté de 700 livres, en meubles et effets, et Elisabeth Raimbault, tous deux demeurant aux Pleux, paroisse de Fontainebleau,- l'an 1749, le 20e jour de janvier, devant Demonthérot, notaire royal réservé pour la ville de Chalon-sur-Saône, a comparu M. Claude de Saumaise, ancien capitaine au régiment de Beaujolais, qui a déclaré vouloir donner, à dame Marie-Françoise Soubeyrade, veuve de M. Guillaume Lespagnodel, sieur d'Omet, capitaine commandant d'une compagnie de bas-officiers invalides, en garnison à la citadelle dudit Chalon, une rente annuelle de 115 livres, au capital de 2,300 livres, due au donateur par le nommé Jean Cornillot, demeurant à Effondré, paroisse de Thomery,- 12 août 1749, insinuation du contrat de mariage d'entre Mathieu Harangault, valet de chambre de M. de Fontenaille, et Marguerite Millard, maîtresse couturière, demeurant tous deux à Paris, l'un dans l'enclos de l' Arsenal, l'autre rue du Monceau (Saint-Gervais ?),- 17 août 1750, insinuation d'une donation passée devant Bachet, commis du notaire royal à Nemours, par Gilles Pasquet, demeurant à Montigny-sur-Loing, au profit de maître Edme-Alexandre Drugeon, notaire au même lieu, d'une maison sise en la Grande-Rue dudit Montigny, vis-à-vis des pressoirs banaux, avec différents autres immeubles, à la charge, par le donataire, de loger, nourrir, blanchir, éclairer et chauffer le donateur pendant sa vie, même l'entretenir d'habits et de linge, suivant sa condition, tant en santé que maladie,- donation mutuelle et réciproque entre Jean-Baptiste Pichon, soldat au régiment de Forest, alors en garnison à Lunel en Languedoc, et Geneviève Pichon, sa soeur, domestique de la dame veuve Fournier, demeurant à Fontainebleau, de 100 sous de rente à prendre en plus grosse somme, etc.,- du 6 janvier 1748, donation devant Claude Chahuet, notaire à Nemours, par dame Jeanne-Françoise Gallocher, veuve de M. François-Michel Gallimard, sieur de Fouchy, vivant lieutenant en l'Élection de Nemours, à demoiselle Marguerite-Anne-Geneviève Pijon, sa nièce, épouse du sieur Fleury Moreau, marchand en magasin, à Montereau-faut-Yonne, de plusieurs parties de rente, montant ensemble à 50 livres, plus d'une pendule évaluée 60 livres, etc. (In-folio papier, 76 feuillets écrits.)

1747-1751

2BP4081 Juridictions du canal du Loing (lacune de 1757 à 1769).

1750-1789

B559 Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques, etc.

28 janvier 1743, contrat de mariage de Laurent Jourdain, soldat de milice, fils de Laurent et de Marie Poirier, demeurant à Avon en Gâtinais, avec Françoise Boureillier, fille de Thomas, vivant garde des Eaux et Forêts du Roi, à Fontainebleau, et de Marie Beauvais, ledit contrat passé devant Thomas Lebeau, notaire royal au Bailliage d'Àvesnes, ressortissant au Parlement de Flandres, et expédié par Nicolas-Joseph Guillain, tabellion garde-notes au même lieu. (Insinuation du 5 janvier 1753.)-donation par demoiselle Françoise-Marguerite de Voisines à M. Jean-Baptiste Jamin, prévôt de Fontainebleau, Jean-André Jamin, sieur de La Boulaie, capitaine au régiment de Vermandois, et autres, d'une maison et bâtiments en dépendant, sis audit Fontainebleau, rue Basse, plus de deux parties de rente, dont une à prendre sur Pierre Alexandre, sieur Du Rousset, et de demoiselle Marie-Élisabeth de Truky, son épouse,- le 7 mars 1752, a comparu devant Guillaume Marjou, notaire, garde-notes du Roi au Bailliage de Sens, résidant à Villeblevin, Pierre Villiers, notaire royal ès Bailliages de Melun et Moret, à la résidence de Villeneuve-la-Guyard, qui a déclaré faire donation irrévocable à Pierre-Jean-Baptiste Villiers, praticien audit lieu de Villeneuve-la-Guyard, de son état et office de notaire royal, etc., dont le donateur était pourvu au lieu de Sébastien Coudray et Toussainte Simard, sa femme,- 14 mai 1750, donation par damoiselle Marie-Minette, veuve du sieur Henri Lisquy, vivant marbrier à Paris, créancière de la succession de son défunt mari, pour des sommes considérables, et adjudicataire des biens de cette succession, situés à Moret, Montarlot et environs, au profit de Louis Blot, marchand limonadier à Fontainebleau, et sa femme, de 188 livres 5 sous de rente, en douze parties, d'une maison sise à Moret, rue Moineau, et de plusieurs autres héritages,- du 26 février 1756, contrat de mariage d'entre sieur Jacques-Claude Grignon, bourgeois de Fontainebleau, et demoiselle Marie-Anne Gauthier, qui se sont fait donation mutuelle, au dernier vivant, de tous leurs biens meubles, acquêts, conquêts, immeubles et propres,- le 13 février 1752, M. Bernard-François Hébert de La Tournelle, écuyer, ancien prévôt des maréchaux de l'Île-de-France, au département de Senlis, demeurant alors à Paris, rue de Braque, qui, « pour seconder la pieuse et louable inclination et donner lieu à demoiselle Louise Girault, fille de François Girault, commis aux barrières de Paris, et de Marie-Denise Pouchin, religieuse encore non professe au couvent des Bénédictines de Moret, où elle était nommée soeur de Saint-Bernard, d'estre considérée dans la communauté et soulagée ès choses qu'elle ne pourroit observer, par des incommodités corporelles qui pourraient lui arriver,» a déclaré céder, avec promesse de garantie, à ladite demoiselle Girault, la somme de 400 livres aussi de rente, constituée au profit du donateur, par M. François de Béringhen, vivant évêque du Puy en Velay, etc. (In-folio papier, 87 feuillets écrits.)

1752-1756

B570

Enregistrement des Édits, Déclarations, Ordonnances, Lettres patentes, Arrêts du Parlement et autres.

Du 25 octobre 1752, arrêt du Parlement qui ordonne qu'une thèse intitulée : Questio théologien soutenue le 4 septembre précédent chez les grands Carmes de la ville de Lyon, par le frère François Mairot, religieux de l'Ordre, sous la présidence du frère Juste Hugon, professeur de théologie, sera lacérée et brûlée dans la cour du Palais, au pied du grand escalier, par l'exécuteur de la Haute-Justice. Dans le réquisitoire qui a motivé cet arrêt, maître Nicolas Pierron, substitut du Procureur général, a dit : « J'ai reconnu que dans la quatrième position, l'auteur, en attribuant à l'Église la puissance d'établir des lois, de commander, d'obliger et mesme de punir, indépendante du consentement des princes et des magistrats, par une réticence condamnable, n'a point pris la précaution de reconnaître dans les souverains, exclusivement à toute autre puissance, le droit d'établir des lois relatives au bonheur de l'État, à la tranquillité publique, et d'en maintenir l'observation par des peines afflictives. Dans la 5^e position, l'auteur assure précisément que le pontife romain a droit de porter des lois sur la foi, sur les moeurs et la discipline et d'en dispenser, de confirmer les Conciles généraux, d'instituer les évêques et de les déposer. Dans la même position, l'auteur en agitant la question du pouvoir du pape sur le temporel des rois, et de son infailibilité dans les matières qui concernent la foi et les moeurs, se contente de répondre qu'un grand nombre d'ultramontains soutiennent l'affirmative, mais que les Français soutiennent la négative avec plusieurs docteurs très-célèbres, » etc.,- 6 février 1753, lettres patentes qui attribuent la police générale des prisons aux lieutenants généraux des sénéchaussées et bailliages royaux, et autres premiers juges des autres justices ordinaires du ressort des Cours royales,- 2 septembre 1754, déclaration relative à la résolution prise par les officiers du Parlement, transférés à Pontoise l'année précédente (5 mai), de cesser de rendre la justice, et les refus qu'ils ont faits de reprendre leurs fonctions, leur enjoint, ladite déclaration, de reprendre leurs fonctions accoutumées dans la bonne ville de Paris, nonobstant toutes choses à ce contraire, et d'y rendre la justice aux sujets du Roi sans retardement et sans interruption,- 6 avril 1756, arrêt de règlement de la Cour de Parlement, rendu sur délibéré, à l'occasion du trouble général causé dans le royaume par les entreprises des Gens du grand Conseil, et sur la réparation solennelle qu'exige l'autorité du Roi, dans ses Cours de Parlement, ouvertement attaquée par lesdites entreprises,- 16 avril 1757, déclaration portant défenses à toutes personnes, de quelqu'état et condition qu'elles soient, de composer, ni faire composer, imprimer et distribuer aucuns écrits contre la règle des ordonnances. « Article 1er. Tous ceux qui seront convaincus d'avoir composé, fait composer et imprimer des écrits tendant à attaquer la religion, à émouvoir les esprits, à donner atteinte à l'autorité royale, et à troubler l'ordre et la tranquillité de l'État seront punis de mort. Art. II. Tous ceux qui auroient imprimé

lesdits ouvrages, les libraires, les colporteurs et autres personnes qui les auroient répandus dans le public, seront pareillement punis de mort. Art. III. A l'égard de tous les autres écrits, de quelque nature qu'ils soient, qui ne sont pas de la qualité portée en l'article I, le Roi veut que, faute d'avoir observé les formalités prescrites par ses ordonnances, les auteurs, imprimeurs, libraires, colporteurs et autres personnes qui les auroient répandus dans le public, soient condamnés aux galères, à perpétuité ou à temps, suivant l'exigence des cas. »-1er mai 1757, lettres patentes portant défenses aux personnes qui ont fait profession de la religion prétendue réformée, de vendre leurs biens et l'universalité de leurs meubles, sans la permission du Roi. (Ces défenses étaient renouvelées de trois ans en trois ans.) (In-folio papier, 50 feuillets.)

1752-1758

B560

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques, etc.

Du 22 décembre 1756, donation passée devant Javisain, notaire à Paris, par messire Jacques Cornuet d'Épinoy, ancien lieutenant au régiment Royal- Roussillon-Cavalerie, retiré alors comme officier à l'Hôtel des Invalides, à Catherine-Delphine Descourtils, sa filleule, fille de René-Pierre Descourtils, marchand drapier à Moret en Gâtinais, et de demoiselle Colombe-Claude Villiers, son épouse, du cinquième au total, appartenant au donateur, dans ses terres et prés sis au territoire dudit Moret,- le 22 mai 1757, a comparu devant Doyen, notaire à Paris, très-haut, très-puissant et très-excellent prince Mgr Louis-Philippe d'Orléans, duc d'Orléans et de Chartres, Valois, Nemours, Montpensier et Étampes, comte de Vermandois et de Soissons, premier prince du sang, demeurant à Paris, au Palais-Royal, rue Saint-Honoré, « lequel voulant donner à très-haut, très-puissant et très- excellent prince Mgr Anonyme d'Orléans, duc de Chartres, prince du sang, son fils, des marques de sa tendre amitié, et lui assurer des biens qui, joints à l'apanage auquel il est appelé, et aux droits qu'il aura dans les successions paternelle et maternelle, le mettent en état de soutenir dans sa personne, et dans les personnes des aînés mâles qui sortiront de lui, l'état et la dignité de chef de leur maison, et de suffire aux charges qui en sont une suite, » a, par l'acte sus-daté, donné audit sieur duc de Chartres, les biens, domaines, et droits qui suivent, savoir : la principauté de Joinville, sise au bailliage de Chaumont en Bassigny, le canal d'Orléans qui commence à Combleux, sur la Loire, et se termine à Cépoy, où il a son embouchure dans le canal du Loing, ce dernier canal dont les ouvrages commencent à Montargis, où se termine le canal de Briare, et finissent à son embouchure dans la rivière de Seine, au-dessous de Moret. Le comté de Mortain, avec les bailliages royaux qui en dépendent, ressortissant nûment au Parlement de Normandie, la vicomté d'Auge, le domaine de Domfront, les domaines de Carantan, de Saint-LÔ, de Beaugency, d'Ouchy-le-Châtel et d'Ouchy-la-Ville, la

rivière d'Ourcq en Valois, la partie navigable de laquelle rivière commence au dessus de La Ferté-Milon et continue, en descendant, jusque dans la rivière de Marne, au-dessus de Lizy, etc, etc.,- du 8 janvier 1758, donation par demoiselle Catherine Duchesne, veuve du sieur Pierre Masson, vivant bourgeois de Paris, à Claude Lardy, porteur de chaise chez le Roi, et à Anne-Françoise Després, demeurant à Versailles, aux petites-écuries, de 19 livres 11 deniers de rente,- 29 juillet 1758, fondation par Nicolas Massi, vigneron à Effondré, paroisse de Thomery, en l'église de Saint-Amand du lieu, de quatre messes basses de Requiem par an, moyennant 150 livres versées entre les mains des marguilliers, avec le consentement du sieur Claude Poulet, curé de la paroisse,- 11 janvier 1759, acte passé devant Cretté, notaire à Montereau, contenant transport, par M. Louis-Robert Delaplace, avocat en Parlement, procureur du Roi au siège de Moret, maire de cette ville, et dame Marie-Charlotte Robustel, à sieur Claude Robustel, leur frère et beau-frère, de la somme de 250 livres de rentes, au principal de 5,500 livres, etc.,- du 13 janvier 1760, insinuation du contrat de mariage d'entre Pierre- Étienne Beaupoil, bourgeois de Paris, demeurant rue de la Grande-Truanderie, et demoiselle Didière Stangue, auxquels dame Anne Stangue, veuve de Michel Thibault, marchand, aussi bourgeois de Paris, a donné une ferme située à Montmachoux, avec 92 arpents de terre, en plusieurs pièces, etc.,- 28 juillet 1761, donation par messire Jean- Baptiste-François Rollet, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine aide-major au régiment Dauphin-Étranger, demeurant à Marville, et Marie-Anne Tourel, son épouse, au profit de messire Christophe Colombe de Rossel, chevalier, lieutenant des carabiniers, demeurant à Sens, et à dame Élisabeth-Jacqueline L'Hermitte de Chambertrand, son épouse, de tous les droits, noms, raisons et actions, tant en immeubles que rentes, appartenant au donateur, dans la succession de demoiselle Madeleine-Catherine Cézard de La Grange, etc. (In-folio papier, 96 feuillets écrits.)

1757-1761

B571

Enregistrement des Édits, Déclarations, Ordonnances, Lettres patentes, Arrêts du Parlement de Paris, etc.

23 janvier 1759, extrait du réquisitoire de M. Orner Joly de Fleury, avocat du Roi, contre le Dictionnaire encyclopédique, dont « le livre de l'Esprit est comme l'abrégé de cet ouvrage trop fameux qui, dans son véritable objet devoit être le livre de toutes les connoissances, et qui est devenu celui de toutes les erreurs. On ne cessoit de nous le vanter comme le monument le plus propre à faire honneur au génie de la Nation, et il en fait aujourd'hui l'opprobre. A l'ombre d'un dictionnaire qui rassemble une infinité de notions utiles et curieuses, sur les arts et sur les sciences, on y fait entrer une compilation alphabétique de toutes les absurdités, de toutes les impiétés répandues dans tous les auteurs, on les a embellies, augmentées, mises dans un jour plus frappant. Ce dictionnaire est

composé dans le goût de celui de Bayle, on y développe, selon le genre des articles, le pour et le contre, mais le contre, quand il s'agit de la religion, des moeurs, de l'autorité, y est toujours exposé clairement et avec affectation. La manière d'adorer le vrai Dieu, nous dit le rédacteur de cet article, ne doit jamais s'écarter de la raison, parce que Dieu est l'auteur de la raison et qu'il a voulu qu'on s'en servit, même dans les jugemens de ce qu'il convient de faire ou ne pas faire à son égard. Voilà le langage du déiste, ennemi de la RÉVÉLATION, parce qu'il croit qu'elle s'écarte de la raison, qu'il consulte seule, il veut ignorer que Dieu a pu révéler, et a en effet révélé à l'homme, qu'il en exigeoit un culte surnaturel, etc., »-16 mars 1761, arrêt du Parlement : qui enjoint aux payeurs des rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris, de payer les arrérages dus aux officiers, dont la capitation s'acquitte par retenue sur les gages attribués à leur office, jusqu'à concurrence du doublement de la capitation,- faisant défense à maître Gilles Thomas, prêtre du diocèse de Rouen, de prendre possession du prieuré simple de Fresne-Moutier, vulgairement appelé Frémoutier, dont les provisions lui avaient été accordées, en contravention aux règlements, ledit prieuré ayant été uni à l'un des collèges tenus par les soi-disant Jésuites, etc. (In-folio papier, 49 feuillets.)

1758-1762

B561

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques, établi près cette juridiction.

Du 20 juin 1762, contrat de mariage passé devant Geoffroy, notaire à Moret, entre Jean-Michel Houx, garde des moulins à blé de l'étang de Moret, paroisse d'Ecuelles, d'une part, et Suzanne-Françoise Leuilliez, veuve en premières noces, avec six enfants, de Sulpice-Louis Gressier, meunière desdits moulins, et en secondes, sans enfants, de Claude Neveu, décédé aussi meunier au même lieu,- donation par sieur Paul-Alexis Courtin, curé de Jouy, diocèse de Sens, à M^o Edme-Jacques Noël, procureur ès juridictions royales et ecclésiastiques de la ville de Sens, d'une rente de 42 livres, due au donateur, comme héritier de Marie- Gabrielle Courtin, sa soeur,- 22 novembre 1752, extrait du contrat de mariage de Jean Poincet, charretier et domestique de M. Pellion de Faret, seigneur d'Argeville, paroisse de Vernou, et de Marie-Marguerite Laisné, fille majeure, concierge du château dudit Argeville,- 9 avril 1763, donation par Simon Couturier, bourgeois de Fontainebleau, à Jacques Le Sieur, huissier-audiencier en la prévôté royale du lieu, et autres, d'une maison située audit Fontainebleau, Grande-Rue, quartier des Suisses, bâtiments et jardin en dépendant,- du 2 avril 1764, insinuation du contrat de mariage passé le 19 août 1748, devant Quinquet, notaire à Paris, entre maître Barthélemy Duchollet, médecin, demeurant alors à Paris, rue Saint- Germain-L'Auxerrois, et plus tard à Fontainebleau, rue Basse, seigneurie du Monceau, relevant du bailliage de Moret, d'une part, et damoiselle Madeleine Moutier, d'autre part,- 29 janvier 1764, donation par

damoiselle Marie-Anne Lecomte, veuve du sieur Bernard Savoret, vivant marchand tailleur d'habits, à Paris, place Saint- Michel, à maître Pierre-Nicolas Coutan, clerc tonsuré du diocèse de cette ville, de moitié d'une ferme dite Les Galois, située au territoire de Villemert, près Moret, bâtiments, cour et jardin, le tout fermé de murs, d'une petite maison audit Villemert, sur le Patureau, vis-à-vis le presbytère, et de 87 pièces de terre, vigne, prés et bois taillis, etc., etc.,- 31 juillet 1764, insinuation d'une donation faite devant Pierre Desmailly, tabellion royal à Bourron, sous le principal de la ville de Moret, par demoiselle Marguerite Nicot de Pavillon, demeurant à Marlotte, au profit de Nicolas Girard, plombier du roi à Fontainebleau, de 60 livres de rente, et autres objets indiqués en l'acte,- du 29 janvier 1765, contrat de mariage consenti entre Jean-Baptiste Simonnot, brigadier des gardes à cheval de la capitainerie royale de Fontainebleau, demeurant à Moret, veuf, avec un fils majeur, en premières noces, de demoiselle Marguerite Lequoy, et en secondes, sans enfants, de demoiselle Marie-Madeleine Pauly, assisté de dame Marie-Anne Bouquot, sa mère, et de Marie-Anne Simonnot, sa soeur, veuve du sieur Jean Pudé, maîtresse de poste à Moret, etc., d'une part, et demoiselle Louise-Françoise Ruillier de Parigny, fille de messire Jacques Rullier, seigneur de Parigny, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de Sainte-Maure, et de demoiselle Charlotte Trois Du Pré, son épouse, d'autre part,- le 6 mai 1765 a été insinué un contrat de mariage, passé devant Dulaurent, notaire à Québec en Canada, le 24 mai 1741, entre Charles Mercier, boucher audit lieu, natif de Montigny-sur-Loing, et Marguerite Oudet, fille de Jean-Baptiste, vivant habitant de La Coste Saint-Jean-en-l'Île, comté de Saint- Laurent, et de Marie-Louise Hodeboust,- 31 janvier 1766, contrat de mariage reçu par Drouillère, notaire à Fontainebleau, et consenti entre sieur Louis Decaux, officier de bouche de Madame la Dauphine, demeurant à Versailles, et damoiselle Élisabeth Aubineau, demeurant audit Fontainebleau,- cession par sieur Nicolas-Gabriel Besnard, concierge de la surintendance des finances de Fontainebleau, inspecteur des parcs et jardins du Roi, à dame Geneviève Dauvergne, sa mère, et à demoiselle Louise-Élisabeth-Adelaïde Besnard, sa soeur, alors âgée de 18 ans, de 300 livres de rente, pendant la vie desdites dame et demoiselle Besnard, etc.. (In-folio papier, 90 feuillets.)

1762-1766

B572

Enregistrement des Édits, Déclarations, Ordonnances, Lettres patentes, Arrêts du Parlement et autres.

Extrait de l'arrêt du Parlement rendu le 6 août 1762, concernant divers ouvrages publiés par les soi-disant Jésuites, contenant des assertions dangereuses et pernicieuses, qu'ils ont, dans tous les temps, soutenues et enseignées avec l'approbation de leurs supérieurs et généraux, notamment : l'unité de sentiment et de doctrine établie dans le livre intitulé : Imago prumi seguli. Le

Probabilisme enseigné par Henriquez, en 1600, par Tolet, en 1601 et en 1630, par Solas, en 1607, par Suarez, en 1608, par Devalence, en 1609, par Sanchez, en 1614, etc., etc.,- L'enseignement du système du péché philosophique, de l'ignorance invincible, même de la loi naturelle et divine, et de la conscience erronée, servant d'excuse à tous genres de crimes, constamment soutenue depuis 1607 jusqu'en 1761 inclusivement. La Morale, concernant : la Simonie et Confidence, enseignée de 1590 à 1759, par Sa, Tolet, Devalence et autres, le Blasphème, enseigné pendant les XVIe et XVIIe siècles, le Sacrilège, enseigné par François de Lugo, en 1652, Gobat, en 1700 et 1701, la Magie et le Maléfice, de 1652 à 1759, par Escobar, Taberna, Arsdekin, Laymann et Trachal____. L'enseignement concernant l'Idolâtrie et la Superstition, en général, et spécialement la pratique de cette espèce de culte, dans les Missions chinoises et malabres, depuis 1614 jusqu'en 1745, établie par les livres de Vasquez, Fagundez, etc.,- L'Impudicité, publié par Sa, en 1590, Corneille de La Pierre, en 1622, et autres, jusqu'en 1759,- le Parjure, la Fausseté et le faux Témoignage, par Sa, Tolet, Eudemon, Jean, Suarez,- les Vols, la Compensation occulte, réglée, etc.,- le Suicide et l'Homicide,- l'enseignement et pratique d'attentats à l'autorité et à la vie des rois, par les membres de la Sociétés desdits soi-disant Jésuites, etc.,- 5 mars 1763, lettres patentes interprétatives de celles du 2 février 1762, concernant l'abréviation de la procédure et la diminution des frais, dans la discussion des biens ayant appartenu auxdits Jésuites,- du 24 avril suivant, déclaration qui ordonne que les actes translatifs de propriété des offices, des rentes constituées à prix d'argent, même dans les pays où ces propriétés sont réputés meubles, et tous autres biens et actions considérés comme immeubles, etc., soient sujets à l'insinuation et au 100e denier de la valeur de ces biens, conformément aux prescriptions de la déclaration du 20 mars 1748, etc. (In-folio papier, 50 feuillets.)

1762-1763

B573

Enregistrement des Édits, Déclarations, Ordonnances, Lettres patentes, Arrêts du Parlement de Paris, etc.

8 juin 1763, arrêt du Parlement, sur le fait de l'inoculation, précédé d'un réquisitoire du lieutenant général de police, ainsi conçu « Messieurs, l'inoculation de la petite vérole, comme dans quelques pays étrangers, paroît s'être accrédité depuis quelque temps parmi nous. Nous ne nous livrerons point à des conjectures qui ne seroient peut-être pas encore suffisamment assurées, sur les avantages ou les dangers de cet usage, mais les murmures du public, sur l'indiscrétion de quelques-uns des partisans de cette méthode, qui nous ont touché, et que nous avons su être parvenus jusqu'à vous, nous ont paru mériter une attention sérieuse. Ce cri général s'élève, soit contre les inoculateurs, soit contre ceux qui en attendent l'effet, etc. » Ensuite, M. Orner Joly de Fleury a pris la parole, et, après son exposé, la Cour a ordonné que les Facultés

de théologie et de médecine de l'Université de Paris seraient tenues de donner leur avis sur la pratique de l'inoculation de la petite vérole, afin d'en faire connaître les avantages ou les inconvénients,- 29 juin 1763, déclaration ayant pour objet d'éviter les surprises dans la perception des arrérages de rentes viagères et de tontines, dont la masse est devenue tellement considérable qu'elle exige une grande attention, tant pour faciliter et rendre moins coûteuse aux rentiers, la perception de leurs arrérages, que pour prévenir et empêcher les fraudes qui peuvent perpétuer, au détriment du Roi, celle des rentes éteintes, etc.,- 21 novembre 1763, lettres patentes contenant règlement sur les réparations des bâtiments et lieux dépendant des bénéfices unis aux collèges et autres établissements desservis par la Société des Jésuites,- 20 janvier 1764, déclaration ordonnant l'exécution de celle du 21 novembre précédent (sur la comptabilité des finances), et impose « un silence absolu sur ce qui s'est passé relativement aux objets qui ont donné lieu à cet acte, fait défense à toute personne, sans exception, même aux procureurs généraux, de faire ou continuer aucune poursuite à ce sujet, pour quelque cause, et sous quelque prétexte que ce soit, » etc. (In-folio papier, 49 feuillets.)

1763-1764

B575

Enregistrement des Édits, Déclarations, Ordonnances, Lettres patentes, Arrêts, etc.

2 juillet 1765, permission de transmettre, par voie de reconstitution, la propriété des rentes perpétuelles créées sur la Caisse des amortissements, deux sous par livre, dixième, ferme des postes, droits sur les cuirs, etc.,- déclaration qui règle la présidence des lieutenants généraux civils et criminels, ou autres premiers officiers des bailliages ou sénéchaussées,- du 7 septembre 1765, arrêt du Parlement qui supprime, comme attentatoire à l'autorité souveraine et contraire au silence prescrit par les ordonnances, un imprimé in-4°, ayant pour titre : Instruction pastorale de nosseigneurs les archevêque et évêques de la province de Tours, ainsi que les pièces y jointes,- 19 novembre 1765, lettres concernant le premier tirage de remboursement des dettes de l'État, ordonné par l'édit de décembre 1764,- extrait de la convention passée entre le roi de France et le margrave de Baden- Dourlach, pour l'exemption réciproque du droit d'aubaine, en faveur de leurs sujets. « Art 1er. Il y aura abolition totale et réciproque du droit d'aubaine dans les provinces d'Alsace et autres du royaume de France, d'une part, et d'autre dans les bailliages de Carls-Rouche, Rodz, Dourlaeh, Goundelsheim, Pforsheim, de Stein, de Mulhausen, de Hochberg, de Soulsbourg, de Baaden-Weiller, de Saussembourg et de Roctelen, composant les États du Sérénissime margrave de Baden-Dourlach, et généralement dans toutes les terres que le Sérémissime margrave possède, ou possédera à l'avenir, dans l'Empire, en faveur des sujets respectifs desdits royaume, provinces et États. En conséquence, il sera permis aux sujets

respectifs, qui feront leur résidence, ou auront établi leur domicile dans les États de l'une ou de l'autre domination, ou qui ne s'y arrêteront que pour quelques temps, et viendront à y décéder, de léguer ou donner par testament et autres dispositions de dernières volontés, reconnues valables suivant les lois, ordonnances ou usages des lieux dans lesquels lesdits actes auront été passés, les biens meubles et immeubles qui se trouveront leur appartenir au jour de leur décès, » etc.,- déclaration qui fixe un délai pour le contrôle des promesses de passer contrat, à un denier plus fort que le denier 25, et dispense des frais les porteurs de ces promesses, dans le but de favoriser l'agriculture et le commerce, en établissant plus de proportion entre l'argent et les différents objets de trafic,- 8 juillet 1766, arrêt portant : condamnation des adhésions aux actes d'assemblée du clergé de France tenue en 1765, intervenues en différents diocèses, défenses à toutes personnes de donner aucun effet auxdites adhésions ou en faire de nouvelles, injonction à tous ecclésiastiques de se conformer aux Canons et aux lois, etc. Suit un très- long rapport de M. Orner Joly de Fleury, avocat du Roi, sur ce qui s'est passé, à ce sujet, dans les différents diocèses du royaume,- 25 janvier 1767, lettres-patentes qui disposent que les billets de caisse, ordonnances, récépissés et autres effets de la Compagnie des Indes, n'aient plus cours dans le commerce et pour les paiements de particulier à particulier, pour toute négociation et affaire aux Iles de France et de Bourbon, à moins que, dans les traités et contrats, il n'y ait eu stipulation contraire, qui n'admette les paiements qu'en espèces ou matières d'or, d'argent ou valeurs quelconques, etc. (In-folio papier, 50 feuillets.)

1765-1767

B562

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques, établi près de ce siège.

Transaction entre les héritiers de demoiselle Anne-Élisabeth Letenneur, en son vivant femme du sieur Louis-Robert Gervais, maître en chirurgie à Paris, rue Saint-Antoine,- du 25 janvier 1768, donation passée devant Louis Bardin, notaire- tabellion de la paroisse des Grand et Petit-Gentilly, La Tour-Carrée, etc., par Anne-Claude Paillet, sous-inspecteur des bâtiments de la place Louis XV, à Paris, à Pierre Dugas, jardinier, et à Marie Paillet, sa femme, Claude Jourdain, maçon à Avon, et Élisabeth Paillet, Antoine Labeil, aussi maçon, et Anne Paillet, sa femme, demeurant ensemble à Brie-Comte-Robert, d'une maison, bâtiments, cour et jardin potager, plus d'un morceau de terre labourable, contenant 12 perches, le tout situé audit lieu d'Avon,- 7 mars 1769, donation mutuelle et réciproque de tous leurs biens immeubles, par demoiselles Marie-Jeanne Cretté, veuve de Charles Decornoy, à son décès marchand à Esmans, et Élisabeth Cretté, soeurs germaines,- du 10 avril suivant, même donation passée devant Sauvage, notaire à Paris, entre hautes et puissantes demoiselles Marie-Françoise et Marie-Suzanne d'Argouges de Fleury,

demeurant à Paris, rue Bourtibourg, en l'hôtel de madame d'Argouges, leur mère, les- dites demoiselles héritières, chacune pour un quart, de haut et puissant seigneur Jérôme d'Argouges, chevalier, seigneur de Fleury, La Forteresse, etc., - le 26 septembre 1769, a été insinué le contrat de mariage, reçu le 15 avril précédent par Péron, notaire à Paris, et consenti entre messire Philippe de Chavigny, chevalier, seigneur d'Artonge, ancien sous-brigadier de la première compagnie des mousquetaires du Roi, demeurant à Rozoy en Brie, et damoiselle Marie-Edmée-Marguerite Pijon, habitant alors la ville de Provins, - donation passée devant Drugeon, notaire à Chéroy, le 24 juin 1770, par demoiselle Marie-Anne Guillaume, épouse du sieur François Pionnier, ci-devant marchand, et alors bourgeois dudit Chéroy, au profit de Pierre Boucrand, d'une maison au même lieu, rue du Beurre, faisant le coin de celle de Moque-Souris, où pendait autrefois pour enseigne Le Cygne, cour, granges, bergeries, écuries, volière, jardin et plusieurs autres héritages désignés en la donation sus- datée, qui a été faite par ladite dame, en raison de « l'amitié particulière que lui a toujours portée le donataire, et le récompenser des services qu'il lui a rendus, dont elle le dispense de rendre aucun compte, »-31 décembre 1770, donation mutuelle entre Charles et Edme Trahot, tous deux laboureurs à Diant, dont les héritages consistent savoir : pour le premier, en une maison avec ses dépendances, et 64 articles de terres, friches, bois, etc., et pour le second, également en une maison, avec 68 pièces de terre, le tout désigné en l'acte susdaté,- contrat de mariage entre sieur Jean-Claude Dufour, capitaine du château de Saint-Ange, paroisse de Villecerf, fils d'Étienne Dufour, vivant bourgeois de Paris, et de Claudine d'Elde, veuf de demoiselle Geneviève Mérielle, décédée audit Villecerf, d'une part, et demoiselle Marie-Marguerite de Pessi, fille de sieur Pierre de Pessi, vivant contrôleur des Aides en la ville d'Abbeville, diocèse d'Amiens, et de Geneviève Pasquier, ladite demoiselle de Pessi demeurant au couvent des religieuses Bénédictines de Moret, d'autre part. (In-folio papier, 89 feuillets.)

1767-1771

B576

Enregistrement des Édits, Déclarations, Ordonnances, Lettres patentes, Arrêts, etc.

23 juin 1767, règlement concernant les brevets ou lettres de privilèges créés pour chaque art et métier, par édit du mois de mars précédent, et les droits, franchises et libertés accordés aux acquéreurs de ces brevets, tant français qu'étrangers, afin de rendre le commerce du royaume de plus en plus florissant. « Article 1er. Ceux des compagnons et aspirans qui seront admis auxdits brevets, payeront, à la caisse des revenus casuels la finance fixée à cet effet, et sur la quittance qui leur sera délivrée par le trésorier desdits revenus, ils seront reçus et installés, sans difficultés, par les baillis, sénéchaux ou autres juges, en conséquence, ils jouiront des maîtrises avec tels et semblables droits, franchises et libertés, ainsi qu'en jouissent les

autres maîtres-jurés des métiers, sans être tenus de faire aucun chef-d'oeuvre ou expérience, ni subir aucun examen, payer banquets, droits de confrérie et de boîte, » etc.,- juillet 1767, édit portant suppression des droits aliénés, à la ville de Paris, par les déclarations des 9 juillet et 10 décembre 1758, et concession, en faveur de ladite ville, d'un droit d'octroi sur les vins, eaux-de-vie, esprit de vin, liqueurs, bières, cidres, entrant soit par terre, soit par eau. « Art. Ier. Les dépenses de la ville de Paris, autres que le paiement des rentes tant viagères que perpétuelles, sont fixées à la somme de 681,507 livres, et celles extraordinaires à 254,000 livres, et le surplus des revenus de ladite ville, après le paiement des arrérages de rentes perpétuelles et viagères, sera employé au remboursement des rentes par elles constituées, en commençant par les dettes les plus onéreuses. Art. II. Les prévôts des marchands et échevins continueront d'administrer seuls les affaires ordinaires, et à l'égard des affaires extraordinaires, comme établissements nouveaux, emprunts, ventes, traités, constructions nouvelles, arrêtés des comptes de la recette et de la dépense...elles ne seront réglées par lesdits prévôts des marchands et échevins, qu'appelés avec eux pour en délibérer, les personnes composant le Conseil particulier de ville. Art. III. Il sera rétabli, dans le mois, un Conseil particulier en ladite ville, lequel sera composé du prévôt des marchands qui présidera, des quatre échevins et de six officiers, savoir : deux conseillers du nombre des officiers des Cours souveraines, deux conseillers bourgeois et deux conseillers quartiniers. Art. IV. La nomination de ces officiers sera faite par le Roi, sur la présentation de douze sujets pour les six places, lesquels seront élus à la pluralité des suffrages, les huit premiers, dans une assemblée des Conseillers de ville, et les quatre autres dans une assemblée de leur compagnie, » etc. (In-folio papier, 50 feuillets.)

1767-1769

B577

Enregistrement des Édits, Déclarations, Ordonnances, Lettres patentes, Arrêts, etc.

Lettres patentes portant abolition du droit d'aubaine entre les sujets français et la noblesse immédiate de l'Empire, des Cercles et Souabe, de Franconie et du Rhin (données à Versailles au mois de février 1769, enregistrées au Parlement le 14 avril suivant), dont les Directoires auraient très-respectueusement supplié le Roi de France, en considération des relations de parenté et d'alliance qui subsistent entre les nobles des cercles équestres et ceux de ses provinces limitrophes de l'Empire d'Allemagne, vu les liaisons qui résultent des possessions respectives, dont plusieurs d'entr'eux jouissent sous les deux dominations, ainsi que du droit qu'ont les nobles français, en vertu de leurs possessions en Allemagne, d'être membres desdits cercles équestres, il plut audit seigneur Roi accorder à tous les membres de ladite noblesse, à ses vassaux, etc., l'exemption du droit d'aubaine, pour en jouir en France comme les régnicoles,- 16 mai 1769, conventions entre le Roi de France et l'Impératrice-Reine de Hongrie et de Bohême, concernant les

limites des États respectifs aux Pays-Bas, et les contestations y relatives, lesdites conventions conclues, savoir : pour la France, par « le très-illustre et très-excellent seigneur Étienne François, duc de Choiseul d'Amboise, pair de France, chevalier des Ordres du Roi et de la Toison d'or, colonel général des Suisses et. Grisons, lieutenant général de ses armées, gouverneur et lieutenant général de la province de Touraine, gouverneur et grand bailli d'Hagueneau, du pays des Vosges et de Mirecourt, grand-maître, surintendant général des courriers, postes et relais de France, etc., etc., et pour Sa Majesté l'Impératrice-Reine apostolique, le très-illustre et très-excellent seigneur Florimont, comte de Merci-Argenteau, vicomte de Loo, chambellan, conseiller intime de Leurs Majestés impériales, royales et apostolique et leur ambassadeur auprès de Sa Majesté très-chrétienne. Suivent les nomenclatures des enclaves, paroisses, villages, hameaux et leurs dépendances, cédés réciproquement. » L'article XXV des conventions précitées porte : « Les hautes parties contractantes déclarent que les arrangements ne préjudicieront en rien aux droits de propriété, pâturage et autres servitudes, ni aux autres droits réels ou aux actions qui peuvent compéter aux communautés ou aux particuliers de l'une ou de l'autre domination, sur les lieux et territoires réciproquement cédés, » etc.,- 13 avril 1771, édit portant suppression de la Cour des Aides de Paris, et qui ordonne que toutes les matières dont la connaissance lui était attribuée, soient portées à l'avenir devant la Cour du Parlement de la même ville, ou devant les Conseils supérieurs établis, au mois de février précédent, à Arras, Blois, Châlons-sur-Marne, Clermond-Ferrand, Lyon et Poitiers. (In-folio papier, 50 feuillets.)

1769-1771

B578

Enregistrement des Édits, Déclarations, Lettres patentes, Ordonnances, Arrêts du Parlement, etc.

Février 1771, édit en 13 titres et 171 articles, portant règlement pour la procédure, afin de la rendre plus prompte et plus facile, en en simplifiant les formes. Première partie. De la procédure particulière pour l'introduction et l'expédition des causes à l'audience.- Deuxième partie. De l'instruction des affaires qui seront de nature à être jugées par écrit. Cette seconde partie est divisée en 13 titres, savoir : de la manière de régler les affaires qui sont de nature à être jugées par écrit, des requêtes, des productions et de la nomination du rapporteur,- des forclusions,- de la communication des productions des instances ou procès,- des incidents,- des interventions,- des appels contre les ordonnances des rapporteurs,- de la manière de procéder aux jugements et de leur exécution,- de la remise des productions au greffe,- des voyages, séjours et retours des parties ayant obtenu une condamnation de dépens,- de la liquidation et de la taxe des dépens,- de la manière de se pourvoir contre la taxe des dépens,- des discussions de biens, ventes et adjudications, ordre et distribution de deniers,- de la taxe des frais

de voyages, séjours et retours, droits de greffe et autres,- tarif des droits à percevoir pour la conservation des hypothèques sur les rentes constituées par les particuliers et sur leurs immeubles, et de ceux qui seront levés sur les lettres de ratification qui purgeront ces hypothèques, savoir : Il sera perçu sur le prix de toutes les ventes pour lesquelles des lettres de ratification seront prises, 2 deniers pour livre, comme sur les deniers volontaires. Il sera payé, en outre, 6 sous par 100 livres du prix de chaque vente d'immeubles réels ou fictifs, et, si dans le prix d'une vente il se trouve une fraction de 100 livres, il ne sera perçu, pour cette fraction, que 3 sous si elle est au-dessous de 50 livres, et 6 sous si elle est au-dessus. Sur ces 6 sous Sa Majesté en abandonne trois aux officiers des chancelleries, à partager de la manière suivante : au Garde des sceaux ou autre officier en faisant fonction, 6 deniers, au greffier, pour la signature des lettres, 1 sou, au conservateur des hypothèques, pour vérification d'opposition, etc., 1 sou 6 deniers. Outre ces droits Sa Majesté accorde au Garde des sceaux de chaque chancellerie, par lettre de ratification qui sera scellée, 10 sous, au greffier, pour la signature, 10 sous, aux conservateurs des hypothèques, pour l'expédition, enregistrement et rapport de chaque lettre de ratification, 1 livre 10 sous, au scelleur et chauffe-cire de chaque chancellerie, à la charge de fournir la cire des lettres, 6 sous. Total des droits à payer pour chaque lettre de ratification, indépendamment du papier et du parchemin timbré, 2 livres 16 sous.- 15 juin 1771, déclaration qui rappelle les prêtres décrétés ou bannis, à l'occasion des divisions qui ont agité l'Église et l'État, espérant, Sa Majesté, qu'en anéantissant tout ce qui s'est fait depuis le 16 décembre 1756, jusqu'alors, le rétablissement desdits ecclésiastiques sera le sceau de la tranquillité,- 24 novembre 1771, déclaration portant établissement de chancelleries dans les sièges royaux, ressortissant nuement des Cours de Parlement, sans aucune exception, de même que dans les bailliages royaux et sénéchaussées, etc. (In-folio papier, 50 feuillets.)

1771-1772

B563

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques, établi près de ce Bailliage.

Du 5 mai 1772, don mutuel de l'usufruit et jouissance de tous les meubles et conquêts, appartenant aux ci-après nommés, passé devant Vincent, notaire, garde-notes héréditaire du Roi en la ville, bailliage et comté de Moret, entre messire Thomas- Marie Du Fresnoy, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Gravelle, La Celle et autres lieux, et dame Reine-Modeste de Perthuis, son épouse, demeurant en leur château de Gravelle, paroisse de La Celle,- du 11 février 1773, insinuation du contrat de mariage reçu le 27 juin 1751 par Dupré, notaire à Paris, passé entre Jean-Charles Bracquemard, compagnon chapelier à Paris, rue de la Tonnellerie, et Françoise Fouchard, couturière, qui se sont fait donation mutuelle, au survivant d'eux, de tous leurs biens meubles et

immeubles,- du 27 avril suivant, donation par demoiselle Marie-Anne Cochet, fille de Jean-Baptiste, vivant laboureur à Villeneuve-la-Guyard, et de Marie- Anne Lhôtellier, sa femme, ladite demoiselle demeurant alors au couvent de la Congrégation, ou des Filles de la Vierge, au profit de Claude-Jean-Baptiste et de Marie-Anne-Marthe Cochet, ses frère et soeur germains, de tous les prés, vignes, terres, saussaies et autres héritages appartenant à la donatrice, comme héritière de sa mère, le 10 janvier 1774, a été insinué le contrat de mariage, passé le 16 novembre précédent, entre Étienne-Jacques Rattier-Cléret, contrôleur du canal du Loing, au bureau de Cépoÿ, et demoiselle Marie-Claude Moreau, fille majeure, demeurant à Nemours, qui a été dotée de deux parties de rente par dame. Claire Gallocher, veuve de maître Louis-François Thibault, vivant grènetier au grenier à sel dudit Nemours,- donation par demoiselle Jeanne Marie, veuve de sieur Étienne Le Moust de La Fosse, décédé laboureur à Ville-Saint-Jacques, à sieur Étienne Préau, dit Tobie, garde des plaisirs du Roi en la capitainerie de Fontainebleau, d'une chambre à feu et autres héritages sis au territoire dudit Ville-Saint-Jacques :-le 19 février 1774, suivant acte passé devant Dumont, notaire à Milly en Gâtinais, Jean Henri, vigneron aux Sablons, paroisse de Moret, et Élisabeth Guérin, sa femme, ont fait abandon à Henri-Nicolas Lauret, buraliste pour les Aides audit Moret, et à Marguerite-Charlotte Pichot, sa femme, d'une maison, bâtiments et dépendances, avec 75 autres parties d'héritages, le tout désigné et attenancé audit acte,- le 17 août 1774, a été insinué le contrat de mariage consenti le 2 septembre 1764, devant Prou, notaire à Fontainebleau, entre Nicolas Grandperrin, garde de la ville de Paris, veuf, en dernières noces, de Catherine- Josèphe Beaufills, et Marie-Bernard Lefrère,- du 15 novembre 1774, contrat de mariage d'entre maître Alexandre-Augustin Dugeon, notaire à la résidence de Montigny- sur-Loing, et Henriette-Françoise Delphis, demeurant à Ulay, paroisse de Grez. En faveur de ce mariage, les demoiselles Marie-Anne et Marguerite Dugeon, tantes du futur époux, lui ont fait donation, notamment, d'un arpent de pré, en une pièce, tenant du levant à madame Masse, dame dudit Montigny,- du 28 décembre 1775, insinuation du testament de M. Jacques-François Perrot, procureur au Parlement de Paris, qui a recommandé son âme à Dieu, et l'a supplié de ne point entrer en jugement avec lui. Ensuite il a ordonné : que son corps soit inhumé au cimetière des Saints-Innocents de Paris, qu'il lui soit dit 600 messes basses après sa mort, dont 150 en l'église de Bray-sur-Seine, son pays natal, 100 en chacune des églises de Sergines, près Bray, Bazoches, Montigny-le- Guesdier, et 50 en celles de Donnemarie, Mousseaux et Jaulnes, avec 100 autres en la paroisse où il décédera, etc.,- du 11 avril 1776, don mutuel et réciproque entre Étienne Fournier, aubergiste, et Claude-Opportune Le Comte, son épouse, demeurant ensemble au faubourg du Pont, paroisse de Moret, de tous les biens meubles et immeubles qui se trouveront appartenir

au premier mourant d'eux, au jour de son décès, etc. (In-folio papier, 87 feuillets.)

1772-1776

B579

Enregistrement des Édits, Déclarations, Ordonnances, Lettres patentes, Arrêts du Parlement et autres.

18 janvier 1772, arrêt du Conseil d'État portant qu'il sera sursis à l'exécution de celui rendu le 26 février 1768, par le Parlement de Paris, « en ce qu'il fait inhibition et défense à tous archevêques, évêques, officiaux et autres, comme aussi à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, de recevoir, faire lire, publier et imprimer, ou autrement mettre à exécution, aucunes bulles, brefs, rescrits, décrets, mandats, provisions, signatures servant de provisions et autres expéditions de Cour de Rome, à l'exception, néanmoins, des brefs de pénitencerie pour le for intérieur seulement, sans avoir été présentés en la Cour, vus et visités par icelle, à peine de nullité desdites expéditions », - lettres patentes données à Versailles, le même jour, pour l'exécution dudit arrêt déclaré devoir rester sans effet, - déclaration portant règlement, pour la procédure, dans les matières sommaires et dans les matières de tailles, - lettres patentes par lesquelles le Roi a ordonné que les seigneurs dont les justices se trouvaient dans le ressort du Parlement de Paris, jouiraient du bénéfice porté par les art. 14 et 15 de l'édit du mois de février 1771, en conséquence, qu'en matière criminelle, lorsque les juges des seigneurs auraient informé et décrété avant ceux du Roi, l'instruction en première instance soit faite aux frais desdits seigneurs, etc., - 8 mai 1772, déclaration qui supprime la comptabilité des receveurs des tailles et des receveurs particuliers dans les Chambres des Comptes, et qui ordonne que les charges, rentes et intérêts qui étaient ci-devant payés par lesdits receveurs des tailles, seront acquittés par les receveurs généraux des finances, - 23 juin, déclaration interprétative de l'édit du mois de juin 1771, concernant les hypothèques, etc. (In-folio papier, 48 feuillets.)

1772

B580

Enregistrement des Édits, Déclarations, Ordonnances, Lettres patentes, Arrêts du Conseil d'Etat et autres.

13 août 1772, lettres patentes qui confirment les délibérations de l'Assemblée générale extraordinaire du Clergé, des 16 et 30 juin précédents, au sujet de la somme de 10,000,000 de livres de don gratuit, accordé au Roi, par ladite assemblée, pour subvenir aux besoins de l'État, - lettres patentes par lesquelles le Roi déclare approuver, continuer et autoriser une bulle du pape Clément XIV, et les constitutions qui la suivent, obtenues par le général et les chanoines réguliers de l'Ordre de la Trinité et Rédemption des captifs, pour être exécutées selon leur forme et teneur, et ce, nonobstant tous statuts et règlements contraires, pourvu qu'elles ne contiennent rien que de conforme aux décrets et concordats passés

entre le Saint-Siège et le royaume de France, ni de dérogeant aux droits de Sa Majesté, franchises et libertés de l'Église gallicane, etc.,- 16 mars 1772, arrêt rendu par le Parlement, pour l'enregistrement des bulles, constitutions et lettres patentes qui précèdent,- lettres patentes : données le 15 du même mois, en faveur du sieur Jean-Gaspard Ailhaud, baron du Castelet, seigneur de Vitrolles et de Montjustin, conseiller-secrétaire, Maison et Couronne de France, en la chancellerie établie près le Parlement de Provence, docteur agrégé en la Faculté de médecine d'Aice (Aix), pour la distribution de ses poudres, dont le secret lui a été transmis par feu Jean Ailhaud, son père, inventeur de ce médicament,- portant que le Roi : bien informé de l'utilité reconnue de l'opiat composé par le sieur Feuillade, et du succès de ce remède pour guérir les fièvres intermittentes, et voulant en favoriser la distribution, a permis au susnommé de vendre et débiter, tant dans la ville de Paris, que dans toutes les autres villes du royaume, ledit opiat de sa composition,- février 1773, édit concernant les religieux, par lequel il a été ordonné ce qui suit : « Article Ier. Dans tous les Ordres et Congrégations religieuses qui sont sous les chapitres généraux, il sera établi un enseignement des novices. Article II. Il sera pareillement établi, dans les maisons qui ne sont pas sous chapitres généraux, un lieu séparé pour le logement des novices, et préposé un bon et vertueux religieux à leur éducation et enseignement, faute de quoi lesdits novices seront, par archevêques et évêques sous la juridiction desquels sont lesdites maisons, envoyés dans une autre du même Ordre, et il sera, par la maison à laquelle le novice doit appartenir, payé une pension convenable pour le temps de son noviciat. Article III. Les novices ne pourront être reçus, à la profession, qu'ils n'ayent été examinés par les premiers supérieurs ou par ceux qui auront été préposés par eux, à cet effet, tant sur la règle et les constitutions, que sur les dispositions, qualités et volonté, sans que lesdits supérieurs puissent abrégier l'année de noviciat, prescrite par les Canons de l'église, sous quelque prétexte que ce puisse être. Article VI. La pension, pour le temps de la postulance ou noviciat des religieux, ne pourra excéder 50 livres pour chaque année, veut aussi, le Roi, qu'il ne puisse être rien exigé ou reçu, en vue et considération de la réception ou prise d'habits, à quelque titre que ce soit, à peine d'être, les maisons où il aurait été contrevenu à cet ordre, condamnées à la restitution du quadruple de ce qui aurait été reçu, et ceux des sujets du Roi, qui auraient souscrit ou concouru à ces actes, à 1,000 livres d'amende, le tout applicable à l'Hôtel-Dieu le plus voisin, » etc. (In-folio papier, 50 feuillets.)

1772-1773

2BP4034

Enregistrement des contrats déposés pour obtenir lettre de ratification.

1772-1787

B581

Enregistrement des Édits, Déclarations, Ordonnances, Lettres patentes, Arrêts du Parlement de Paris et autres.

3 avril 1773, lettres patentes données pour l'exécution d'un arrêt du Conseil d'État, en date du 13 février précédent, qui a cassé et annulé la vente ou concession faite par la confrérie de Saint-Julien des ménétriers, de toutes les charges de lieutenants généraux et particuliers du Roi des violons, dans toute l'étendue du royaume, et notamment celle du sieur Barbotin, et révoqué tous les pouvoirs que lesdits lieutenants particuliers, qui les représentaient, auxquels le Roi a interdit toutes fonctions, etc.,- 23 juillet 1772, lettres patentes confirmatives des statuts de l'Ordre de Prémontré, données en conséquence des représentations faites au Roi, par : l'abbé général de cet Ordre, les abbés réguliers de Claire-Fontaine et de Val-Dieu, les prieurs des maisons de Laon, Joyenval et du collège de Paris, le procureur général de la commune observance dudit Ordre, d'une part, le vicaire général de l'étroite observance du même Ordre, les prieurs des maisons de Pont-à-Mousson, de Verdun, et le procureur général de la réforme, d'autre part, qui ont dit, qu'en exécution de l'art. v de l'Édit du mois de mars 1768, le chapitre national des deux observances, tenu dans l'abbaye de Prémontré, le 16 septembre 1770, les avait réuni en un seul corps, etc.,- 3 juillet 1773, lettres patentes concernant la prévôté des monnaies de France, portant : « Article 1er. La compagnie ordonnée du grand prévôt des monnaies de France, composée de six lieutenants, dont un à gages, et cinq sans gages, un lieutenant-guidon sans gages, dix exempts ayant droit à gages, trois cent trente archers, dont quarante et un à gages, et deux cent quatre-vingt-neuf sans gages, pourvus en titres d'office, et de soixante-dix archers par commission, continuera d'être traitée suivant les lois de la gendarmerie et maréchaussée de France, et, en conséquence, jouira des privilèges et droits, pouvoirs, fonctions et exemptions, à elle attribués par les édits, déclarations et arrêts, » etc.,- arrêt qui maintient Marie- Anne Vallée, femme de Florentin Cotard, dans l'exercice des fonctions de sage-femme, en la ville de Saint-Florentin, et fait défense à Marie-Anne-Renée Bertrand de l'y troubler, ordonne, en outre, l'exécution, dans tout le ressort de la Cour, de l'arrêt de 1726, rendu au Châtelet de Paris, pour la réception des sages-femmes,- ratifications des conventions conclues entre le Roi de France et l'évêque prince de Bamberg et de Vurtzbourg, duc de Franconie, pour l'exemption réciproque des droits d'aubaine, lesdites parties représentées par le duc d'Aiguillon, pair de France, noble génois, lieutenant général des armées du Roi et lieutenant de sa compagnie des deux cents cheveu-légers, gouverneur particulier des ville, citadelle, parc et château de La Fère, lieutenant général de la province de Bretagne, au département du comté nantais, etc., etc., d'une part, et le comte d'Eyzel, envoyé extraordinaire de l'Électeur de Bavière, muni des pleins pouvoirs dudit sieur évêque de Bamberg, d'autre part,- lettres patentes qui ordonnent que les vernis, soit de France, soit de l'étranger, eau-de-vie aromatisée, eau de Cologne, de menthe et

autres liqueurs spiritueuses, venant de l'étranger, acquitteront, à l'entrée dans le royaume, et dans la ville, faubourgs et banlieue de Paris, les mêmes droits que ceux qui sont dus sur les eaux- de-vie triple et sur l'esprit de vin pur. (In-folio papier, 50 feuillets.)

1773-1774

B582

Enregistrement des Édits, Déclarations, Ordonnances, Lettres patentes, Arrêts du Parlement de Paris et autres.

novembre 1774, édit du roi Louis XVI, portant rétablissement, dans l'exercice de leurs charges, de tous ceux qui étaient pourvus d'offices de présidents et conseillers au Parlement de Paris, antérieurement à l'édit du mois d'avril 1771, pour en jouir aux mêmes honneurs, prérogatives, droits, pouvoirs, privilèges et prééminences, gages et émoluments quelconques, avec injonction à ces magistrats de reprendre leurs fonctions accoutumées, « et de rendre la justice aux sujets du Roi, sans retardement et sans interruption, »-suppression d'offices, dans le même Parlement et dans les Conseils supérieurs, en vertu de l'édit ci-dessus, qui a rappelé à leurs fonctions les officiers de la Cour, révoqués par Louis XV (édit d'avril 1771),- lettres patentes données en faveur de vingt-trois villes impériales, afin d'exemption du droit d'aubaine et de liberté du commerce, savoir : Schweinfurt, Rothenbourg-sur-le-Tauber, Windsheim, Goslar, Mulhausen en Thuringe, Gemude en Souabe, Biberac, Weil, Waugen, Phullendroff, Zelle en Souabe, Ravensbourg, Wimpten, Weissembourg en Franconie, Geingen, Kempten, Ysin, Kaufbueren, Lentkirch, Ahlem, Buchau, Buchoin et Bopsingen,- 30 juin 1775, arrêt du Parlement qui condamne deux libelles, intitulés : le premier, Catéchisme du citoyen, ou Éléments du droit public français, par demandes et par réponses, le second, L'Ami des lois, avec cette épigraphe : Omne malum nascens facile opprimitur inveteratum, sit plerumque robortus. Extrait du réquisitoire de M. Antoine-Louis Séguier, avocat du Roi, contre ces deux ouvrages...» Le système de ces deux imprimés est parfaitement semblable, leurs principes sont les mêmes : l'un et l'autre tendent au même but, nous ne nous permettrons pas de mettre ici, sous vos yeux, les questions hardies que ces auteurs téméraires se sont permis de traiter, et les solutions encore plus effrayantes que l'on trouve dans ces écrits séditions. Heureuse la France si ces problèmes politiques fussent toujours demeurés sous le voile, dont la prudence de nos pères avait enveloppé tout ce qui concerne le Gouvernement et l'Administration, pour ne point exciter la fermentation dans les esprits, » etc.,- 24 novembre 1775, déclaration qui révoque celle du 5 mai précédent, rendue à l'occasion des émeutes relatives aux grains, laquelle chargeait les prévôts généraux des maréchaux et leurs lieutenants, de faire, en dernier ressort, le procès à ceux qui avaient été arrêtés comme coupables des attroupements séditions, violences et autres excès commis par des brigands, tant dans la ville de Paris, qu'à Versailles et dans différentes autres villes, bourgs et villages, dans les

campagnes et sur les grands chemins, etc.,- 12 mars 1776, lettres patentes portant conversion et modération du droit sur les suifs, qui, aux termes des règlements de 1567 et 1577, ne pouvaient être gardés par les bouchers qui les rassemblaient pour les fondre, tandis que les chandeliers, qui les emploient, ne pouvaient s'approvisionner des quantités nécessaires à leur fabrication, attendu que les suifs devaient, à des jours fixes, être exposés en vente et lotis entre les maîtres chandeliers qui devaient les payer un prix uniforme, à peine d'amende,- arrêt du Conseil d'Etat et lettres patentes à l'appui, qui accordent aux vassaux du Roi, jusqu'au 1er janvier 1777, pour rendre les foi et hommage qui lui étaient dus, à cause de son avènement à la Couronne, ce qui n'avait été différé « que par la considération des frais auxquels cette prestation les exposait, soit relativement aux droits perçus par les officiers des Chambres des Comptes et des Bureaux des finances, soit par rapport aux voyages auxquels plusieurs d'entr'eux étaient obligés, pour faire ces foi et hommage en personne, conformément aux dispositions des coutumes, » etc. (In-folio papier, 50 feuillets.)

1774-1776

B564

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques, etc.

Le 20 mars 1777 a été insinué le contrat de mariage d'entre François-Gabriel Lebel, maître des petites écoles de Samois, et Marie-Marguerite Pannier, passé devant Drouillon, notaire à Fontainebleau, le 13 juillet 1771. « Et pour la bonne amitié que ladite Marguerite Pannier a dit avoir pour ledit Lebel, et lui en donner des marques, elle lui a fait donation entre-vifs et irrévocable, en cas qu'il la survive, de tous ses biens meubles et effets mobiliers, deniers comptants, acquêts, immeubles, » etc.,- du 20 octobre 1777, donation passée devant Garcet, notaire à Montereau, par Anne-Edmée Piffault, y demeurant, à Thomas Piffault, son frère, cabaretier à Moret et à Marie-Anne-Catherine Mignon, sa femme, de plusieurs parties de rentes, montant ensemble à 37 livres 1 sous, et de tous les effets mobiliers appartenant à la donatrice,- le 25 avril 1778, devant Picault, notaire audit Moret, Marie-Anne Rimbeuf, veuve du sieur Charles Grimperel Du Coudray, bourgeoise, demeurant à Effondré, paroisse de Thomery, a fait don à Jean Totin, vigneron au même lieu, et à Marguerite Poinsard, sa femme, de tous les effets mobiliers appartenant à la donatrice, plus la somme de 1,000 livres en deniers comptants, et, enfin, d'une maison et dépendances, sise aux Basses- Loges, paroisse d'Avon,- le 8 mars 1779, a été insinué un acte passé devant le notaire royal de la ville de Seyssel, le 24 novembre 1778, portant donation par demoiselle Louise-Marie, fille de M. Hyacinthe Du Rollet, écuyer, sieur de Boimont, native d'Ougney, pays de Bugey, résident à Desingy en Savoie, au profit du sieur Jean-Nicolas, fils de Gaspard Goux, son neveu, demeurant à Belley, de tous les biens, droits, noms, raisons et actions appartenant à la donatrice, tant dans le

royaume de France, qu'en Savoie, afin de récompenser le donataire des peines et soins qu'il s'est donné, et des dépenses qu'il a faites pour elle, dans la recherche des biens et droits qui lui sont échus par le décès de dame Marie Du Rollet de Boimont, sa soeur, veuve, en secondes noces, de maître François Bourjon, ancien avocat au Parlement de Paris,- du 29 décembre 1778, donation par sieur Claude Cretté de Fresne, ancien contrôleur, receveur général ambulant des domaines du Roi, dans les duché et comté de Bourgogne, demeurant à Paris, rue Saint-Martin, à Louis-Augustin Cretté, lieutenant du Bailliage de Montigny-Lecoup, en résidence à Montereau- Faut-Yonne, de 300 livres 6 sous 8 deniers de rente, au principal de 6,000 livres,- du 8 janvier 1780, insinuation du contrat de mariage passé le 10 juin 1761, devant Prou, notaire à Fontainebleau, entre Pierre-Mathieu-Louis Poitart, maître chirurgien-juré de la ville de Châtillon- sur-Marne, et Marie-Jeanne Delaunoy,- du 16 avril 1780, donation par demoiselle Anne-Françoise de Richencourt, bourgeoise de Moret, à demoiselle Virginie de Richencourt, sa nièce, de tous les meubles, effets meublants, argenterie, linge, habits, etc., à l'usage de la donatrice, de moitié d'une maison sise audit Moret, bâtiment, cour et petit jardin clos de murs, faisant l'encoignure de la rue Moineau et de celle du Puits-du- Four, ou du Vieux-Marché au blé, et de 24 parties de rentes mentionnées en l'acte,- le 22 juillet 1780 M. François Blaise, curé de la paroisse Saint-Fortuné de Vernou, a fait donation au sieur Claude Louvet, meunier au moulin de l'Église, en la même paroisse, d'un quartier, ou environ, de terre, entouré de murs, planté d'arbres, situé dans le jardin du presbytère dudit Vernou,- 21 mars 1781, donation par sieur François Vauray, recteur des petites écoles de la paroisse de Chilly (Seine-et-Oise), à Mary Poisson, femme d'Étienne Delafoy, laboureur à Puiset, paroisse de Saint-Pierre-lez-Nemours, des deux neuvièmes d'une maison située à Fontainebleau, quartier des Suisses, provenant de la succession du sieur Le Sourd, garde de la porte du Roi, etc. (In-folio papier, 116 feuillets.)

1777-1781

B583

Enregistre des Édits, Déclarations, Ordonnances, Lettres patentes, Arrêts du Parlement de Paris et autres.

7 juin 1777, déclaration concernant les ecclésiastiques qui ont été, ci-devant, dans la Société des Jésuites, que le Parlement avait obligé de résider dans les diocèses de leur naissance, si ce n'est dans le cas où ils possédaient ailleurs des bénéfices, comme aussi ladite Cour les avaient exclus des canonicats et des dignités dans les églises cathédrales et collégiales, et leur avait aussi interdit d'exercer aucunes fonctions publiques du ministère ecclésiastique dans les villes, etc.,- 16 mars 1777, exemption du droit d'aubaine, consentie entre le roi de France et le prince de Furstemberg, prince du Saint-Empire,- avril 1777, édit portant suppression des communautés d'arts et métiers, établies dans les villes du ressort

du Parlement de Paris, et création de nouvelles communautés dans celles desdites villes, dont l'état, arrêté au Conseil d'État, est annexé à l'édit susdaté, précédé de la nomenclature des communautés d'arts et métiers, divisée en vingt classes, savoir : fabricants d'étoffe de soie, laine, fil et coton, avec faculté de détendre lesdites étoffes et de faire ce que faisaient les tondeurs, foulons, imprimeurs, calandriers, lustreurs et apprêteurs, merciers-drapiers, épiciers, ciriers, chandeliers, orfèvres-joailliers, lapidaires, horlogers, bonnetiers, chapeliers, pelletiers, fourreurs, tailleurs et fripiers d'habits en neuf et en vieux, etc.,- création d'une loterie, en rentes viagères et perpétuelles, composée de 20,000 billets de 1,200 livres chacun, payables comptant en un seul paiement,- 20 juin 1777, déclaration qui permet l'entrée et l'entrepôt, dans les ports du royaume, des eaux-de-vie extraites des sirops et mélasses, et connues sous le nom de tafias, dont le commerce avait été prohibé par la déclaration du 24 janvier 1713, d'après l'opinion, répandue alors, que cette liqueur était nuisible à la santé, ce qui depuis a été reconnu inexact, puisqu'au contraire, l'expérience a prouvé qu'elle était utile et salubre,- 29 août 1777, autorisation aux prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris de faire un emprunt de 600,000 livres par an, soit en rentes perpétuelles, à 5 pour 100, soit en rentes viagères à 7 pour 100, sur deux têtes. L'article III de l'édit d'autorisation porte que : « Tous les étrangers non naturalisés, même les sujets des puissances avec lesquelles le Roi pourroit être en guerre, soit qu'ils demeurent ou non en France, pourront acquérir lesdites rentes et en jouir, ainsi que les nationaux, » etc.,- déclaration ordonnant que les comptoirs des marchands de vin, revêtus en plomb, ainsi que les vaisseaux de cuivre dont se servent les laitiers, et les balances de même métal, employées par les regratiers et les débitants de tabac, seront supprimés,- 12 mai 1778, lettres patentes par lesquelles le Roi a augmenté de 50 livres la pension des vicaires paroissiaux, fixée par l'édit du mois de mai 1768, à 200 livres, etc. (In-folio papier, 50 feuillets.)

1777-1778

B584

Enregistrement des Édits, Déclarations, Ordonnances, Lettres patentes, Arrêts du Parlement de Paris, etc.

6 juillet 1778, déclaration par laquelle le Roi désirant donner aux États-Unis de l'Amérique septentrionale, une marque de son amitié, en convenant avec eux de l'exemption du droit d'aubaine, « a dit et déclaré : Article 1er. Les sujets et habitants desdits États-Unis, ou de l'un d'eux, ne seront point réputés aubains en France, en conséquence, ils seront exempts du droit d'aubaine ou autre droit semblable, quelque nom qu'il puisse avoir, ils pourront disposer par testament, donation ou autrement, de leurs biens meubles et immeubles, » etc.,- 23 mars 1779, lettres patentes portant établissement d'une caisse pour la facilité du commerce des bestiaux. L'article 1er de ces lettres patentes est ainsi conçu :

« Nous avons supprimé et supprimons, à compter du 1er juillet prochain, les droits établis aux barrières et entrées de Paris, par notre édit du mois de février 1776, sur les boeufs, vaches, veaux et moutons, à l'exception de ceux établis par cet édit, sur la chair morte, que nous laissons subsister. Art. II. Au lieu et place des droits supprimés par l'article 1er, ci-dessus, nous avons créé et rétabli, pour douze années entières et consécutives, un droit de 8 deniers par livre, sans aucun sol pour livre additionnel, du prix de tous les boeufs et autres bestiaux, sans exception, qui seront vendus dans les marchés de Sceaux et de Poissy, lesquels 8 deniers pour livre seront payés comptant, moitié par le vendeur, moitié par l'acheteur, » etc.,- extrait des lettres patentes du 5 mai 1779, concernant les manufactures : « Art. XII. Il ne sera désormais accordé aucun titre de Manufacture Royale, excepté pour les établissements uniques dans leurs genres, et à l'égard desdits titres, ci-devant concédés, voulons que les entrepreneurs qui les ont obtenus soient tenus de rapporter, en notre Conseil, les arrêts en vertu desquels ils en jouissent, pour être, par Nous, déterminé l'époque à laquelle ledit privilège doit cesser. Art. XIII. Les fabriquans qui auront exploité de père en fils, pendant 60 ans, et avec une réputation soutenue, la même manufacture, pourront apposer eux-mêmes à leurs étoffes les plombs prescrits. Ils seront dispensés de les présenter aux bureaux de visite, après, néanmoins, y avoir été autorisés, etc.,- 17 août 1779, déclaration concernant les assurances qui, en multipliant les fonds versés dans le commerce, contribuent utilement à son extension, et forment elles-mêmes une nouvelle branche de commerce, dont les risques divisés, augmentent l'activité et préviennent les inconvénients,- 20 décembre 1779, lettres patentes sur arrêt, contenant règlement sur le commerce des nouvelles communautés des cabaretiers, aubergistes, cafetiers, limonadiers, et sur celui des détailliers d'eau-de-vie, vins et autres boissons,- défenses faites, par le Roi, à aucun chanoine, titulaire ou honoraire des chapitres auxquels il a été accordé ou permis de porter une décoration extérieure ou particulière, le chapitre de Strasbourg excepté, d'en faire usage, sous quelque forme que ce soit, sauf dans l'église de son chapitre, la ville et la province dans laquelle il est établi,- édit du roi Louis XIV, du mois de juillet 1683, pour la punition de différents crimes, rapporté à la suite de la déclaration du 14 mars 1780, concernant les empoisonnements. (Voir bailliage de Montereau, art. B. 547). Cet édit ordonne, par son article 1er, que toutes personnes se mêlant de deviner, et se disant devin ou devineresse, videront le royaume, à peine de punition corporelle. L'art. II. défend toutes pratiques superstitieuses de fait, par écrit ou par paroles, soit en abusant des termes de l'Écriture sainte ou des prières de l'église, soit en disant ou en faisant des choses qui n'ont aucun rapport aux choses naturelles. Art. III. Et s'il se trouvait, à l'avenir, des personnes assez méchantes pour ajouter et joindre à la superstition, l'impiété et le sacrilège, sous prétexte de pareille

qualité, nous voulons que celles qui s'en trouveront convaincues, soient punies de mort. (In-folio papier, 51 feuillets.)

1778-1781

B585

Enregistrement des Édits, Déclarations, Ordonnances, Lettres patentes, Arrêts du Parlement de Paris, etc.

12 septembre 1781, lettres patentes portant règlement pour les maîtres et ouvriers dans les manufactures et dans les villes où il y a communautés d'arts et métiers. « Article 1er. Tout ouvrier qui voudra travailler dans une ville où il existe des manufactures, où dans laquelle il a été ou sera créé des communautés d'arts et métiers, sera tenu, lors de son arrivée dans cette ville, de se faire enregistrer par noms et surnoms, au greffe de la police, ce qui aura lieu sans frais, » etc.,- 8 janvier 1782, édit qui fixe les privilèges des sujets du corps helvétique, dans le royaume, dont quelques-uns émanent, principalement, de la paix perpétuelle de l'année 1516. L'article v, de cet édit, porte que : « Les Suisses domiciliés en France, qui seroient établis dans l'intérieur des campagnes ou autres lieux sujets aux corvées usitées pour les réparations et entretien des chemins, y seront sujets comme les nationaux, » avec permission, néanmoins que, pour acquitter ces corvées, ils puissent se faire remplacer par des ouvriers mercenaires, etc.,- 1er mai 1782, règlement arrêté en Conseil d'État, Sa Majesté y étant, et qu'elle a déclaré vouloir être observé, provisoirement, par les communautés d'arts et métiers établies par l'édit d'avril 1777, et autres subséquents. « Des apprentissages. Les brevets d'apprentissage pourront être faits sous signatures privées, mais ils seront enregistrés par les syndics et adjoints des communautés, sur un registre à ce destiné. Les syndics et adjoints ne pourront exiger, pour cet enregistrement, plus de 6 livres, dans les villes de 1re classe, et 4 livres dans celles de la seconde.-Des réceptions. Ceux qui auront fait quatre ans d'apprentissage pourront être reçus maîtres dans une autre ville que celle où ils auront fait leur apprentissage. Les enfants des maîtres ou maîtresses, qui auront été inscrits sur le registre de la communauté, pourront être reçus maîtres dès l'âge de dix-huit ans, lorsqu'ils auront travaillé, avec leurs père ou mère, pendant deux ans au moins. Les filles et femmes pourront être reçues dans les communautés d'hommes, mais elles ne pourront assister aux assemblées.-Des visites. Les syndics et adjoints seront tenus de faire, chaque année, quatre visites, au moins, chez tous les maîtres et agrégés, à l'effet de reconnaître s'ils se conforment aux règlements, et de s'informer de la conduite de leurs apprentis, compagnons ou garçons de boutique. Des présents. Il est expressément défendu à tous les membres des communautés, à leurs syndics et adjoints, ainsi qu'aux aspirants, d'exiger, recevoir ou donner aucuns présents, ni de faire aucuns repas à l'occasion des assemblées, réceptions, visites, saisies, ou sous prétexte de confrérie, ni pour quelque cause que ce soit, sous peine de concussion, » etc.,- février 1782,

lettres patentes portant abolition du droit d'aubaine entre la France et : la princesse Marie-Eléonore, douairière de Salm-Salm, comme tutrice du prince Guillaume-Florentin de Salm-Salm, évêque de Tournay, des princes Constantin de Salm-Salm et Frédéric de Salm-Kirbourg, etc. (In-folio papier, 46 feuillets.)

1781-1782

B565

Enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques, établi près de ce siège.

10 mars 1782, donation faite devant François-Jacques-Aubin Grattery de Champrégis, notaire royal à Villeneuve-la-Guyard, par Henri Lorillon, ancien laboureur, et Élisabeth Dumond, son épouse, demeurant à Villeblevin, à maître Michel-Étienne Lorillon, notaire royal en ce lieu, de tous les biens immeubles, corporels et incorporels, appartenant aux donateurs, et consistant en maison, bâtiments, jardins, terres, prés, vignes, aunaies, bois, rentes foncières, etc, etc.,- le 13 juin 1783 a été insinué le contrat de mariage passé le 21 avril 1771, devant Durant l'aîné, notaire à Paris, entre Charles-André Barbier, chandelier en cette ville, fils de Michel, exerçant le même état, et demoiselle Colombe Caillou,- donation par Bernard Bernard, serrurier, et Marie-Anne Parvenchère, sa femme, demeurant à Paris, rue du faubourg Saint-Denis, qui, en considération de leur éloignement, et de la difficulté qu'ils avaient de faire valoir leurs biens, en ont fait donation à Jean-Baptiste Gervais et Claude Bernard, tous deux vigneron aux Sablons, paroisse de Moret, à la charge de diverses rentes à payer, notamment : à l'Hôtel-Dieu de cette ville et à l'abbaye de Villechasson,- du 18 février 1783, contrat de mariage entre sieur Pierre Boizeau, bourgeois de Fontainebleau, et demoiselle Marie-Anne-Rose Hue, demeurant à Melun, passé devant maître Demontort, notaire au Châtelet de Paris,- le 16 septembre 1785 a été insinué le contrat de mariage, consenti devant Drouet, notaire à Moret, le 30 août 1783, entre Georges-Nicolas Bureau, recteur des petites écoles de la paroisse de Vernou, veuf, avec neuf enfants, de Marie-Madeleine La Boisse. d'une part, et Reine Bijard, veuve, sans enfants, de François Noailles, décédé bourgeois de Vernou, d'autre part,- 22 février 1786, insinuation de la donation mutuelle et réciproque de leurs biens, passée devant le même notaire, entre Louise-Rosalie, Anne et Marguerite Brunelet, toutes trois demeurant à Avon, lesdits biens formant les deuxième, troisième et quatrième lots du partage fait entr'elles et Catherine Brunelet, leur soeur, femme de Mathurin Jourdain, maçon audit Avon,- .extrait du contrat de mariage passé devant Paulmier, notaire à Paris, le 11 janvier 1784, entre sieur Toussaint-Eléonore Le Dos, demeurant à Paris, rue Neuve-Saint-Eustache, fils d'Abraham Le Dos, vivant tailleur à Cherbourg, et Edmée-Françoise- Gabrielle Delacourcelle, fille mineure de sieur Antoine- César Delacourcelle, organiste à Moret,- donation par demoiselle Jeanne-Françoise-Thérèse Raoult, bourgeoise de Cugny, paroisse de La Genevraye, à Marguerite

Thomas, veuve d'Étienne Guignard, décédé maître d'école à Nonville, de la somme de 1,200 livres, en deniers comptants, à prendre, après le décès de la donatrice, sur le plus clair des biens de sa succession,- du 14 juillet 1787, insinuation du contrat de mariage passé devant Adine et son confrère, notaires à Montereau, le 24 juillet 1780, entre sieur Thomas Beauvais, arpenteur-juré au Bailliage et siège royal du lieu, et demoiselle Jeanne Noël, concierge du château de la même ville,- le 19 octobre 1787, s'est présenté devant Grattery de Champrégis, notaire à Villeneuve-la-Guyard, Bailliage de Moret, Marie- Picasse, âgée de plus de quatre-vingts ans, fille de Jacques Picasse et d'Anne Dumond, demeurant à Chaumont, d'où elle s'est exprès transportée, pour faire donation à Antoine Bouleau, vigneron, et Marie-Suzanne Rossignol, sa femme, entr'autres biens, d'un demi-quartier de pré, sis aux Échaubards, seigneurie de Villeneuve-la-Guyard,- du 1er février 1788, donation de divers immeubles par Marguerite Descamps, veuve de Louis Rigault, décédé vigneron à Veneux, au profit de Joseph Hattier, marchand à Thomery, et Madeleine Pauly, sa femme, etc. (In-folio papier, 92 feuillets.)

1782-1790

B586

Enregistrement des Édits, Déclarations, Ordonnances, Lettres patentes, Arrêts du Parlement de Paris, etc.

Extrait des lettres patentes du 24 août 1782, en forme d'édit, concernant les anoblissements dans les colonies françaises, et les preuves de noblesse à faire, dans le royaume, par les habitants desdites colonies. « Article 1er. Les lettres d'anoblissement accordées, par Nous ou par les Rois nos prédécesseurs, à aucuns habitants de nos colonies ou à ceux qui, depuis qu'ils y auraient transporté leur domicile, auraient été anoblis, continueront d'avoir leur effet à leur égard, ou à l'égard de leurs enfants mâles et femelles, et descendants en ligne directe et en légitime mariage, pourvu que lesdites lettres d'anoblissement aient été revêtues des formalités ordinaires... Article II, leur noblesse sera comptée à dater de l'enregistrement de ces lettres dans les Cours souveraines, voulant, Sa Majesté, qu'ils en jouissent : pleinement et paisiblement, sans qu'on puisse leur opposer, en aucun cas, la déclaration du 27 septembre 1664, l'édit du mois d'août 1715, la déclaration du 27 septembre 1723, » etc., etc.,- 2 avril 1784, arrêt du Parlement qui ordonne que, dans toutes les villes situées dans le ressort de la Cour, où il y a des collèges, aucuns particuliers, autres que les maîtres ès arts et les maîtres de pension, ne pourront enseigner, si ce n'est dans chaque maison particulière, sous l'inspection et dans la maison des parents, les premiers éléments de la langue latine, à moins que l'enseignement ne soit absolument gratuit, et que les particuliers ne prennent aucuns honoraires ni rétributions, même sous prétexte de se charger de la nourriture et de l'entretien des enfants,- 29 juillet 1784, arrêt du Parlement qui fait défenses aux marguilliers et bedeaux des paroisses, et à tous

autres, de sonner ou de faire sonner les cloches dans les temps d'orages, à peine de 10 livres d'amende, contre chacun des contrevenants, et de 50 livres en cas de récidive, même de plus grande peine, si le cas y échet,- 21 juillet 1784, lettres patentes sur arrêt, portant exemption de droits pour les eaux-de-vie qui sortiront du royaume, avec liberté de distiller les lies, les baissières de vin et les marcs de raisin,- 12 décembre 1785, arrêt ordonnant qu'il sera : libre aux chaudronniers et autres ouvriers ayant qualité, d'étamer les ustensiles de cuisine, suivant la nouvelle méthode, sans pouvoir en être empêché par les entrepreneurs privilégiés,- sursis à l'exécution des lettres patentes portant privilège exclusif de faire, dans l'étendue du royaume pendant 15 années, par le moyen du ventilateur, la vidange des fosses d'aisances, puits et puisards,- 19 janvier 1786, lettres patentes données pour favoriser, dans le royaume, l'établissement des fabricants étrangers,- édit portant création des offices de directeur général des haras, des postes aux chevaux, relais, et messageries, et d'intendant de ces établissements,- arrêt du Parlement qui condamne à être brûlés trois ouvrages, dont deux ayant pour titre : Voyage de Figaro en Espagne, et le troisième, Voyage en Espagne, par M. le marquis de Langle, imprimé à Neufchâtel, chez Fauche fils aîné, et compagnie, etc. (In-folio papier, 47 feuillets.)

1782-1786

B587

Enregistrement des Édits, Déclarations, Ordonnances, Lettres patentes, Arrêts du Parlement de Paris, etc.

24 août 1786, lettres patentes qui nomment Joseph-Bazile Poinson pour faire, au compte du Roi, pendant six années, la régie, recette et exploitation des droits d'hypothèques, et de quatre deniers pour livre, du prix des ventes de biens, meubles,- arrêt du Parlement qui ordonne qu'un imprimé in-4° intitulé : Mémoire justificatif pour trois hommes condamnés à la roue, et la consultation étant à la suite de cet imprimé, seront lacérés et brûlés, comme contenant un exposé faux des faits, et un extrait infidèle de la procédure, des textes de lois aussi faussement rapportés que faussement appliqués, calomnieux dans tous les reproches, hasardés contre les tribunaux, injurieux aux magistrats, tendant à dénaturer les principes les plus sacrés, destructifs de toute confiance dans la législation, tendant aussi à soulever les peuples contre les ordonnances et comme attentatoires à l'autorité et à la majesté royale,- 24 septembre 1788, arrêt qui fait défenses à toutes personnes de s'attouper, de lancer aucuns pétards et fusées, tirer des boites, allumer et porter aucuns feux, de porter aucunes armes ou instruments, pour troubler l'ordre et la tranquillité dans les rues, carrefours et places de la ville et faubourgs de Paris,- condamnation prononcée en Parlement, les Chambres assemblées, les pairs y séant, contre un imprimé ayant pour titre : Annales politiques, civiles et littéraires, par M. Linguet, tome XV, n° cxvi. Après la levée de la Cour, l'imprimé dont il s'agit a été lacéré et brûlé, par

*l'exécuteur de la haute justice, au pied du grand escalier du Palais.
(In-folio papier, 10 feuillets écrits.)*

1786-1788

B131 États Généraux. - Lettre close du roi Louis XVI, adressée au bailli de Melun, ou en cas d'absence à son lieutenant, pour la convocation des États Généraux, etc.

- Règlement fait par le Roi pour l'exécution de ses lettres de convocation,- instruction pour les baillis et sénéchaux d'épée, ou leurs lieutenants,- modèles d'ordonnances à rendre par eux,- originaux d'assignations données aux ecclésiastiques possédant bénéfices, aux chapitres et communautés ecclésiastiques, séculiers et réguliers des deux sexes, aux dues, pairs, marquis, comtes, barons, châtelains, et en général à tous les nobles possédant fiefs,- notifications, aux communautés d'habitants desdits bailliages, des lettres du Roi, de son règlement et de l'ordonnance du bailli de Melun, rendue en conséquence, etc. (9 pièces papier.)

1789

B132 Etats Généraux. - Déclaration des trois ordres sur le serment, - résolution de la noblesse et du clergé de payer les impôts connue le Tiers Etat, etc.

Prestation de serment de messire Jacques-Ladislas de Galonné, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Pierre de Melun, député suppléant de son ordre aux États Généraux,- lettre écrite au Roi, par l'assemblée générale des trois-ordres, contre les ravages des fauves et du menu gibier,- lettre de M. de Montmorin, gouverneur et capitaine des chasses de Fontainebleau, sur le même sujet,- mémoire sur les capitaineries, relatif aux règlements provisoires à faire pour la destruction des animaux,- accusé de réception de ce mémoire par MM. Necker et de Villedeuil, ministres, etc. (10 pièces papier.)

1789

B133 États Généraux du clergé. - Procurations données par les bénéficiers, chapitres et communautés ecclésiastiques séculiers et réguliers des deux sexes, pour comparaître en leurs noms à l'assemblée générale des Trois États desdits bailliages, etc.

Par messire Pierre-Jean de Chapt de Rastignac, abbé de Barbeau, à Jean-Baptiste Roux, prieur de son abbaye,- par Joseph-Honoré de Juge de Brassac, chanoine et grand-chantre de l'église cathédrale de Chartres, abbé du Jard, à François-Grégoire-Henri Dauphin, curé de Saint-Aspais de Melun,- par les religieuses du Lys-lez-Melun à dom Jean-Baptiste Progin, prieur des bénédictins de Melun,- par Antoine-Éléonore-Léon Le Clerc de Juigné, archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, seigneur de Courceaux, à Jean Bochart, curé de Champigny, etc. (104 pièces papier.)

1789

- B134 États Généraux de la noblesse. - Procurations données par les nobles desdits bailliages possédant fiefs, les veuves, les femmes possédant divisément, les filles majeures nobles et les mineurs propriétaires de fiefs, etc...
- Par Antoine-Philippe de La Trémoille, prince de Talmond, marquis de La Chapelle-la-Reine, seigneur d'Achères, Crez-en-Gatinais et Fleury-en-Bière, à Charles-Jean de Beausse, seigneur de Boissise-le-Roi, - par François-Félix-Dorothee Berton des Bulbes, comte de Grillon, seigneur de Bernay, à Louis- Marie Florent, duc Du Châtelet,- par dame Marie-Aymée Le Mairut, veuve de Léon-François Le Gendre, comte d'Onzembray, dame de Boissettes,- par les tuteurs de Charles- Marie et de Jean-Jacques Odet de Racault de Reuilly à Antoine-Charles-Pierre Du Tillet de Lunay, etc. (81 pièces papier.)*

1789

- B135 Etats Généraux du Tiers-Etat. - Procès-verbaux des assemblées tenues dans les paroisses du bailliage de Melun pour la nomination des députés qui doivent comparaître à l'Assemblée générale :
- La Chapelle-Gauthier,- Le Châtelet-en-Brie,- Chaumes,- Courpalay,- Dammarie-lez-Lys,- Donnemarie-en-Montois,- Guignes,- Livry-sur-Seine,- Machault,- Poigny,- Mondreville,- Mormant,- Nangis,- Oncy,- Perthes,- Rampillon,- Rozoy-en-Rrie,- Saint-Port,- Savigny-le-Temple,- Thénisy-en-Montois,- Videlles,- Vilbert, etc. (105 pièces papier.)*

1789

- B136 Etats Généraux du Tiers Etat des bailliages de Melun et Moret. - Nominations de commissaires pour la rédaction des cahiers de doléances de Melun, - cahiers de doléances et nomination des députés de cette ville à l'assemblée préliminaire du bailliage, - procès-verbaux d'assemblée, plaintes et remontrances du Tiers Etat du bourg de Fontainebleau et du bailliage de Moret, etc.
- Cahier des différentes plaintes et doléances du Tiers État des deux bailliages réunis, avec les pouvoirs donnés à ses députés pour l'assemblée des Etats Généraux, etc. (9 pièces papier.)*

1789

- B137 États Généraux du clergé des bailliages de Melun et Moret. - Procès-verbal des séances particulières de l'ordre du clergé des bailliages de Melun et Moret, assemblé dans la salle du réfectoire des religieux Carmes de Melun, - cahier de l'ordre, - instructions pour le député de la chambre ecclésiastique desdits bailliages aux États Généraux, etc.
- Election de M. Thomas, curé de Mormant, comme député, et de M. l'abbé de Calonne, comme suppléant,- mémoire sur les*

capitaineries, que la Chambre a arrêté devoir être joint au cahier du député, etc. (Petit in-folio, papier, 79 feuillets.)

1789

- B138 États Généraux du Tiers État des bailliages de Melun et Moret. - Procès-verbal des séances de l'assemblée particulière du tiers état des Bailliages de Melun et Moret, présidée par Pierre-Étienne Despatys de Courteilles, conseiller du Roi, seigneur de Vauxbien, Chaudun et autres lieux, lieutenant général, civil et criminel, commissaire-enquêteur et examinateur au Bailliage et siège présidial du Châtelet de Melun, etc.

Ladite assemblée réunie en l'église de l'Hôtel-Dieu Saint-Nicolas de Melun.-Députés élus :-MM. Despatys de Courteilles et Teiller,- députés de remplacement :-MM. Maria et Dubois d'Arneuville, etc. (In-folio papier, 38 feuillets.)

1789

- B139 États Généraux des bailliages de Melun et Moret. - Expédition des délibérations de l'assemblée générale des trois ordres des Bailliages royaux de Melun et Moret, réunis à Melun, par ordre du Roi et suivant l'ordonnance de M Louis-Marthe, marquis de Gouy d'Artsy, lieutenant général pour S. M. dans l'Île-de-France, grand-bailli d'épée desdits bailliages, afin de procéder à la rédaction de leurs cahiers et à l'élection de leurs députés, etc.

Copie des cahiers ou instructions données aux députés des trois ordres et à ceux de remplacement pour en faire valoir le contenu dans l'assemblée des États Généraux du royaume,- député élu par la noblesse, M Fréteau de Pény. (Petit in-folio, papier, 79 feuillets.)

1789

- B588 Enregistrement des Édits, Déclarations, Ordonnances, Lettres patentes, Arrêts du Parlement de Paris, etc.

28 avril 1789, déclaration du Roi, qui, ayant appris avec douleur les émeutes excitées la veille, dans le faubourg Saint-Antoine et dans d'autres quartiers de sa bonne ville de Paris, à commis le grand prévôt de sa maréchaussée de l'Île-de-France, pour faire et parfaire le procès à ceux qui ont été arrêtés, ainsi qu'à leur complices, auteurs et adhérents participants,- 6 avril 1789, arrêt du Parlement de Paris qui condamne à être lacéré et brûlé un imprimé ayant pour titre : Mémoire au Roi, des députés de l'ordre des avocats au Parlement de Bretagne, ledit arrêt précédé d'un rapport de M. Antoine-Louis Séguier, avocat du Roi, qui a dit : « Messieurs, il des événements si extraordinaires en eux-mêmes, si opposés au cours naturel des choses, si contraires à tous les principes et aux règles de la prudence et de la subordination, qu'il est difficile d'y ajouter foi, lors même qu'on en a le récit sous les yeux et la preuve entre les mains. Un grand nombre des avocats attachés au barreau du Parlement de Bretagne, animés par des motifs que nous ne

chercherons point à pénétrer, se sont rendus dénonciateurs, auprès du Roi, de la conduite des magistrats qui composent le Parlement de Rennes, dans une affaire où ils ne sont pas même partie, et ces jurisconsultes, dont les fonctions se bornent à conseiller, défendre et conduire les clients qui ont recours à leurs lumières, n'ont pas craint d'accuser et de calomnier un corps de magistrature auquel ils sont liés par devoir, et subordonnés par état. » Suit la relation détaillée des troubles et des émeutes survenues à Rennes, les 26 et 27 janvier 1789, et attribués, par M. Séguier, à la publication du Mémoire précité,- arrêt de la Cour de parlement, rendu les Chambres assemblées, les pairs y séant, concernant l'approvisionnement et la police des marchés et les manoeuvres frauduleuses qui pourraient se pratiquer sur ces objets,- lettres patentes : portant homologation des délibérations de l'Assemblée générale du Clergé de France, des 2, 8 et 15 juillet 1788, relatives à la somme de 1,800,000 livres de don gratuit accordé au Roi, par cette assemblée, pour subvenir aux besoins de l'État,- qui condamnent un imprimé ayant pour titre : Lettre de M. C. F. de Volney à M. le comte de S. T., et onze autres imprimés, sans noms d'auteurs, à être lacérés et brûlés, comme séditeux et calomnieux,- 6 novembre 1789, lettres patentes, sur le décret de l'Assemblée nationale, concernant l'envoi et la transcription des décrets sur les registres des Cours, Tribunaux, Corps administratifs et Municipalités, à peine, contre les contrevenants, d'être poursuivis comme prévaricateurs dans leurs fonctions, et considérés comme coupables de forfaiture,- déclaration qui suspend l'émission des voeux monastiques de l'un et de l'autre sexe,- sanction du décret de l'Assemblée nationale : portant que tous les Parlements du royaume continueront de rester en vacances (3 novembre 1789),- pour l'abolition des droits de francs-fiefs ouverts, et la cessation absolue de toutes recherches ou poursuites à ce sujet,- décret de l'Assemblée nationale du 5 novembre 1789, portant : « Il n'y a plus en France aucune distinction d'Ordres. En conséquence, lorsque dans les bailliages qui n'ont point nommé de suppléants, il s'agira d'en élire à cause de la mort ou de la démission des députés à l'Assemblée nationale actuelle, tous les citoyens qui, aux termes du règlement du 24 janvier, ont le droit de voter aux assemblées élémentaires, seront rassemblés, de quelque état et condition qu'ils soient, pour faire ensemble la nomination médiate ou immédiate de leurs représentants, soit en qualité de députés, soit en qualité de suppléants. Les électeurs auront la liberté d'élire leurs présidents et autres officiers » etc.,- 13 novembre, injonction aux titulaires de bénéfices, de quelque nature qu'ils soient, et à tous supérieurs de maisons et établissements ecclésiastiques, sans aucune exception, de faire sur papier libre et sans frais, par-devant les juges royaux ou les officiers municipaux, une déclaration détaillée de tous leurs biens mobiliers et immobiliers dépendant desdits bénéfices, ainsi que de leurs revenus et charges, etc,- extrait des procès-verbaux de l'Assemblée nationale. Articles de la Contitution : « 23 septembre 1789. Article 1er. Tous les pouvoirs émanent

essentiellement de la Nation, et ne peuvent émaner que d'elle. Art. II. Le gouvernement français est monarchique, il n'y a point en France d'autorité supérieure à la Loi. Le Roi ne règne que par elle, et ce n'est qu'en vertu des lois qu'il peut exiger l'obéissance, » etc. (In-folio papier, 51 feuillets.)

1789-1790

B136REPRO *Bailliages de MELUN, MORET.*
B579-1

**Acquisitions d'immeubles. Lettres de ratification portant purge
d'hypothèques**

2BP4036	1772-1774
2BP4037	1775-1777
2BP4038	1778-1779
2BP4039	1780-1782
2BP4040	1783-1784
2BP4041	1785-1786
2BP4042	1787-1788
2BP4043	1789-1790

Affaires civiles

2BP4044	1594-1659
2BP4045	1660-1664
2BP4046	1664-1665
2BP4047	1666-1667
2BP4048	1667-1669
2BP4049	1675-1699
2BP4050	1700-1714

B1225 Inventaire et 10 lots de partage pour la succession d'Amand Durard.
Biens situés à Thomery.

Contient les paraphes A. Pruneau et D. Duchesne (experts désignés?)

[XVIII ème s.]

2BP4051	1715-1720
2BP4052	1721-1726
2BP4053	1726-1730
2BP4054	1731-1738
2BP4055	1735-1738
2BP4056	1739-1742
2BP4057	1744-1748
2BP4058	1749-1785
2BP4059	1754-1758
2BP4060	1759-1762
2BP4061	Parmi les actes on trouve au mois de février 1764 un dépôt de testament olographe établi par le curé de Thomery Pierre Leclerc, ainsi que le testament lui-même et son enveloppe. 1763-1766
2BP4062	1767-1770
2BP4063	1771-1773
2BP4064	1774-1776
2BP4065	1777-1779
2BP4066	1780-1782
2BP4067	1783-1785
2BP4068	1786-1790
Affaires criminelles	
2BP4069	1658-1665
2BP4070	1666-1667

2BP4071	1668-1693
2BP4072	1710-1726
2BP4073	1727-1737
2BP4074	1738-1752
2BP4075	1754-1768
2BP4076	1768-1772
2BP4077	1773-1775
2BP4078	1776-1780
2BP4079	1780-1785
2BP4080	1786-1790

Registres des causes d'audiences extraordinaires

2BP4029	1658-1660
2BP4030	1663-1665
2BP4031	1666-1667
2BP4032	1676-1692

Registres des causes d'audiences ordinaires

2BP3989	01/1658-06/1658
2BP3990	07/1658-09/1658
2BP3991	10/1658-12/1658
2BP3992	04/1659-06/1659
2BP3993	10/1659
2BP3994	11/1659
2BP3995	12/1659
2BP3996	01/1660-03/1660

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Moret[-sur-Loing]. - Bailliage

2BP3997	04/1660-07/1660	
2BP3998	10/1663-12/1663	
2BP3999	07/1664-10/1664	
2BP4000	11/1664-12/1664	
2BP4001	01/1665-03/1665	
2BP4002	07/1665-09/1665	
2BP4003	11/1665-12/1665	
2BP4004	01/1666-06/1666	
2BP4005	07/1666-11/1666	
2BP4006	01/1667-03/1667	
2BP4007	07/1667-09/1667	
2BP4008	10/1667-12/1667	
2BP4009	01/1668-09/1668	
2BP4010	01/1669-10/1669	
2BP4011	Comporte également des rôles d'assises.	1684-1703
2BP4012	03/1704-01/04/1707	
2BP4013	08/04/1707-24/11/1710	
2BP4014	Comporte également des rôles d'assises.	1710-1715
2BP4015	18/11/1715-08/05/1720	
2BP4016	13/05/1720-08/06/1725	
2BP4017	17/08/1725-15/11/1730	
2BP4018	Comporte également des rôles d'assises.	1731-1736
2BP4019	16/11/1736-13/12/1743	

2BP4020	17/01/1744-15/11/1751
2BP4021	19/11/1751-13/11/1758
2BP4022	13/11/1758-14/12/1764
2BP4023	11/01/1765-09/05/1769
2BP4024	12/05/1769-10/06/1772
2BP4025	23/11/1772-14/12/1775
2BP4026	11/12/1775-19/11/1780
2BP4027	23/11/1780-14/11/1785
2BP4028	18/11/1785-29/11/1790

Mormant. - Bailliage, prévôtés

Bailliage de Mormant

2BP4083	Registres d'audiences.	1716-1790
2BP4084	1773-1790	

Minutes du greffe

2BP4085	1716-1740
2BP4086	1741-1763
2BP4087	1764-1779
2BP4088	1780-1786

Prévôté de l'Epine

B1000	Extrait du registre des greffes.	1728
-------	----------------------------------	------

Prévôté des Epoisses et du Bois Huart

B1001 Pièces isolées.
1739-1784

Mortcerf. - Prévôté

2BP4089 Minutes du greffe.
1710-1732

B1148 Plainte relative au démantèlement du château de Becoiseau.
1757

Moussy-le-Neuf. - Bailliage

B159 Minutes des causes, pour messires Philippe et Charles Le Bouteiller, seigneurs du lieu, - actes d'appel, saisies et tutelles, - ensemble diverses autres causes, etc.
Notamment à la requête de Charles Baucheron, greffier du Bailliage, ajournement par devant le maire-juge du prieuré madame Sainte-Opportune de Moussy, du sieur Jean Herment, prêtre-curé et chapelain de ladite église, son débiteur de quarante sols gagnés au jeu du fer à cheval, etc. (Petit in-folio, papier, 104 feuillets.)
1584-1585

B149 Minutes des causes ordinaires portées devant le prévôt du lieu, pour messires Michel, Pierre et Charles Le Bouteiller, chevaliers, seigneurs dudit Moussy-le-Neuf,
Instance de Nicolas Clérin, demandeur, afin de restitution d'un contrat de rente, présent en personne et garni de maître Antoine Melas, son procureur, contre Robert de Boulongne, défendeur et défaillant, ainsi que sa femme: ajournés à huitaine pour être interrogés sur la question de savoir si, par dol ou fraude, ils ne retiennent pas ledit contrat,- instance pour Clémence Thivart, contre Antoine Teillier, défendeur, afin de restitution d'une vache saisie à la requête de la demanderesse, en paiement d'une somme de quatre livres tournois à elle due pour nourriture de l'enfant dudit Antoine Teillier, etc. (Petit in-folio, papier, 251 feuillets.)
1603-1604

B150 Minutes des causes ordinaires.
Est comparu par-devant Charles Baucheron, greffier, Michel Monge, mesureur et arpenteur juré, demeurant à Villiers _____,

« nommé et accepté tant de la part de Jean Thomas, Laboureur audit Moussy-le-Neuf, « demandeur à l'encontre de la poursuite que lui fait Augustin Desrues, laboureur à Mortfontaine, défendeur, lequel sieur Monge, après le serment par lui prêté ledit jour devant le bailli de Moussy, a dit, juré et affirmé s'être transporté sur une pièce de pré appartenant au demandeur, pour en faire le mesurage, laquelle il a trouvé contenir trois arpents treize perches et demie. » (Petit in-folio, papier, 78 feuillets.)

1607

B163 Minutes du greffe et pièces annexées auxdites minutes : - Inventaires après décès, - actes de tutelle dressés par Jean Pingard, l'ainé, lieutenant du Bailliage, pour messires Charles et Paul Le Bouteiller, chevaliers, seigneurs de Moussy-le-Neuf et Vineuil en partie, - information, rapports, mesurages, etc.

Sentences rendues au profit de Philippe Le Bouteiller, gentilhomme ordinaire, chevalier de l'ordre du Roi, sieur de Moussy-le-Neuf, - de Georges Foy, prêtre-vicaire, contre Simon Chéron, curé du même lieu, pour le paiement de sept-vingt livres huit sols tournois, restant dû de ses gages, etc. (205 pièces papier.)

1607-1637

B151 Minutes des causes ordinaires.

Sentence rendue sur requête présentée au bailli du lieu par Marguerite Destample, femme de David Martin, demeurant à Moussy-le-Neuf, qui a dit et remontré qu'en présence des débauches, dépenses et mauvaises fréquentations que fait ledit David Martin, son mari, de jour en autre et dès longtemps, comme de courir les tavernes, jeux, brelans, etc., sans avoir souci ni égard à leurs petits-enfants, ladite Marguerite Destample est réduite à demander que la séparation d'entre elle et son mari soit prononcée par le juge : ce à quoi il a obtempéré, -instance entre messire Charles Le Bouteiller, chevalier, seigneur de Moussy-le-Neuf, contre Eustache Boucher, pâtre de bétail blanc, etc. (Petit in-folio, papier, 74 feuillets.)

1608

B1002 Minutes du greffe et tabellionage.

1609-1621

B152 Minutes des causes ordinaires.

Comparution au greffe de maître Pierre Rougemont, praticien, tant en son nom que comme exécuteur du testament et ordonnance de dernière volonté de défunte Jeanne Lefebure, jadis sa femme, lequel a dit et remontré qu'en cette qualité il aurait fait publier, le jour de dimanche dernier et autres jours précédents, que les blés et autres grains dépendant de ladite succession se bailleraient

aujourd'hui à l'auditoire de Moussy , au plus offrant et dernier enchérisseur, suivant les charges, clauses et conditions portées auxdites publications, etc. (Petit in-folio, papier, 44 feuillets.)

1609

B153 Minutes des causes ordinaires, pour messire Charles Le Bouteiller, chevalier, seigneur du lieu.

Informations, saisies arrêts, actes de tutelles,- sentences en paiement rendues au profit de Jean Chedeville, Jean Rousseau, Jacques Buchot, etc.,- contestations en matière possessoire,- mesurage de propriétés par Germain Tardif, mesureur-arpenteur juré au royaume de France, demeurant à Moussy,- déclarations de droits de propriété, par Rolland de Vernon, sergent à cheval au châtelet de Paris, demeurant à Meaux, etc. (Petit in-folio, papier, 68 feuillets.)

1610

B154 Minutes des causes ordinaires contenant des actes, procès et sentences au nom de messire Charles-Paul Le Bouteiller, - de Camus, procureur, - de Chrétien de Corbie, bourgeois de Paris, - de Charles Baucheron, greffier et tabellion, - de Thierry Guiller, marchand à Dammartin-en-Goële.

Etat du linge et des effets baillés en gage de saisie par Jean Nau et Antoine Ganneron,- baux par adjudication judiciaire, -jugement qui condamne un marchand de chevaux à reprendre un cheval atteint de la pousse, la procédure ayant été entamée dans les neuf jours après la vente, et à restituer les vingt-quatre livres qui en sont le prix,- procès-verbaux de visite, estimation et constatation d'état de maison et bâtiments, par Antoine Bardou, maître maçon, etc. (Petit in-folio, 126 feuillets.)

1611

B155 Minutes des causes ordinaires.

Vente de biens à la requête de Pierre Renert, commissaire établi au régime et gouvernement des héritages saisis sur Claude Gallé, veuve de Pierre Lamy, laboureur à la ferme de La Folie,- information sur la plainte portée par Nicolas Meslin, serviteur-domestique de messire Charles Le Bouteiller, sieur de Moussy, pour injures et paroles scandaleuses proférées contre Michel Prévost,- jugement pour Jean Barat, contre Antoine Caron, charron à Moussy-le-Neuf, portant condamnation à payer quinze livres pour loyer d'une maison sise audit lieu, carrefour de La Croix, quitte des cens, rentes et droits seigneuriaux dus sur cette maison,- ventes de coupes de bois,- sentence au sujet d'une redevance, pour les marguilliers de l'église de Moussy-le-Neuf, contre les abbés et religieux de Chaalis, etc. (Petit in-folio, papier, 120 feuillets.)

1613

- B1003 Minutes du greffe et tabellionage. 1622-1627
- B1004 Minutes du greffe et tabellionage. 1627-1692
- B164 Minutes du greffe pour M. le comte du lieu.
Procès intenté à Pierre Rapellard et Louis Hébert, chirurgiens à Moussy-le-Neuf, pour avoir chassé et fureté dans le bois de Moussy-le-Vieux, au préjudice du seigneur,- plaintes portées par des sergents-priseurs et huissiers royaux maltraités par les débiteurs qu'ils étaient chargés de poursuivre,- enquête et procédure contre un individu retenu prisonnier à Moussy, pour vols et larcins commis en l'église du Plessis-Bouillancy, et condamnation de sa femme âgée de quatorze ans, convaincue d'avoir adhéré auxdits vols, à faire amende honorable à la porte de l'église de Moussy-le-Neuf, nue en chemise, la corde au cou, avec une torche ardente à la main, conduite par l'exécuteur, et en outre à être battue de verges par les carrefours du village, etc. (159 pièces papier.) 1640-1666
- B165 Minutes du greffe, pour madame Elisabeth de Ponnellun, comtesse douairière, et M. François Le Bouteiller de Senlis, seigneur du lieu.
Procès-verbal de constatation de figures et portraits grotesques avec inscriptions diffamatoires, exécutés sur des tuiles en la Petite-Tuilerie,- demande en paiement par Marie Le Court contre Antoine Buchet, meunier, d'une somme de quatre cent quatre-vingt-six livres, pour neuf années de soins et services rendus par elle comme conductrice du ménage dudit Buchet, à raison de 54 livres par an,- condamnation de Jean Bequassa, blasphémateur, à être exposé au carcan sur la place de Moussy-le-Neuf, de neuf heures du matin à trois heures après midi, ainsi qu'à toutes vilenies et opprobres des passants, ayant sur la tête un écriteau portant les mots : blasphémateur, renieur de Dieu, et en outre à 24 livres d'amende, etc. (164 pièces papier.) 1667
- B166 Minutes du greffe, pour M. Henry d'Orléans, chevalier, marquis de Rothelin, comte du lieu, seigneur de Vineuil, Arbant, etc. - Inventaires après décès, plaintes et enquêtes pour coups et blessures, etc.
Information et procès suivis contre Etienne C___ et ses complices, pour vols, la nuit, chez le meunier du moulin à vent, pour avoir battu et maltraité les valets du meunier et s'être enfui sur un cheval également volé,- bail judiciaire des biens de l'Hôtel-Dieu de

Moussy-le-Neuf,- dépôt d'un mesurage fait par François Guillot, arpenteur juré dans la prévôté et vicomté de Paris, sous le grand-maître mesureur et arpenteur général du royaume, demeurant à Plailly, etc. (236 pièces papier.)

1668-1682

B167 Minutes du greffe.

Vente des biens délaissés après le décès de messire Martin Poulouse, prêtre-curé, chapelain de Sainte-Opportune de Moussy-le-Neuf,- estimation des dommages causés aux récoltes par la grêle et les orages du mardi 27 juillet 1683, dressée par les commissaires de l'Élection, accompagnés de notables habitants,- requête de maître Antoine-Clément Berthe, prieur-curé de Saint-Martin de Moussy-le-Vieux, pour obtenir des réparations à son presbytère tombant en ruine,- inventaire après décès, saisies, actes de tutelles, condamnation afin de paiement, etc., à la requête de Jean Roy, cocher de M. le président de Sève, demeurant à Paris, des curé et marguilliers de Moussy-le-Vieux, de Noël Piquet, prêtre chapelain de madame Eléonore de Montault de Cenac de Navaille, veuve de Henry d'Orléans, marquis de Rothelin, etc. (205 pièces papier.)

1683-1694

B161 Causes extraordinaires jugées par Maître Jean Gosset, avocat en Parlement, bailli du lieu pour haute et puissante dame Gabrielle-Eléonore de Montault de Cénac-Nanville, marquise de Rothelin, comtesse de Moussy-le-Neuf.

Procès entre Jean Marteau, receveur de la dite seigneurie et Nicolas Malice, procureur-fiscal,- condamnation de la veuve Buson, en quinze sols d'amende, comme responsable de sa fille mineure, pour fait de glanage dans un champ de blé, pendant la soye et avant l'enlèvement de la récolte, etc. (In-folio, papier, 33 feuillets.)

1692-1696

B168 Minutes du greffe. - Appositions de scellés, - inventaires, tutelles, affaires jugées au profit de maître Nicolas Genchaut, curé de Moussy-le-Neuf, - de messire Jean-Baptiste Hue, sieur de Miroménil, - de messire René Mérault, seigneur de Villeroy, de Charles Da, né audit Moussy, chef des fruitiers du Roi, bourgeois de Paris, - de Marc Defruit, chevaucheur des écuries de Sa Majesté, maître de la poste du Mesnil-Amelot.

Information contre Marguerite L___, prévenue de tentative d'incendie chez Charles Bucbot, collecteur des deniers du Roi, qui lui avait promis le mariage,- déclarations des grains de la récolte de 1709, etc. (155 pièces papier.)

1700-1711

- B160 Minutes des causes, pour messire Philippe d'Orléans, chevalier, et pour le marquis de Rothelin, comte de Moussy-le-Vieux, seigneur de Moussy-le-Neuf, Vineuil et autres lieux, possesseur desdites terres à faculté de réméré, comme héritier bénéficiaire de feu son père, - sentences rendues contre des débiteurs de cens et rentes.
À l'occasion des dîmes du curé, de l'Hôtel-Dieu et du seigneur de Moussy-le-Neuf, - saisie féodale faute de foi et hommage envers le marquis de Rothelin, à cause du fief de Morant, appartenant au sieur Langlois, etc. (In-4°, papier, 38 feuillets.)
- 1704-1708
- B169 Minutes du greffe tenu par maître Jacques Chantereau, bailli, pour messire Philippe d'Orléans, marquis de Rothelin, et ensuite pour madame veuve Alexandre d'Orléans de Rothelin, maréchal des camps et armées du Roi et Charles d'Orléans de Rothelin, abbé de Sainte-Marie de Cormeilles, seigneurs par indivis de Moussy-le-Neuf et de Moussy-le-Vieux. Nomination de gardes pour la destruction des bêtes fauves qui ruinent les récoltes.
Donation réciproque de tous leurs biens entre Mathieu Marchand, lieutenant général du comté de Dammartin et Pierre Berthe, prêtre, docteur de la maison de Sorbonne, y demeurant, - condamnation des marguilliers de Moussy-le-Neuf à payer à Étienne Périn d'Outremecourt six cents livres pour la fonte des trois cloches de l'église, - inventaire après le décès d'Antoine-Clément Berthe, curé de Moussy-le-Vieux, où se trouve relaté un vieux martyrologe sur parchemin, etc. (116 pièces papier.)
- 1712
- B170 Minutes du greffe.
Ordonnance de maître Louis de Vernon, bailli, qui fixe les audiences ordinaires au mardi, - baux des biens de l'Hôtel-Dieu dudit Moussy, - inventaire après le décès de maître Nicolas Rougemont, tabellion et greffier, comprenant l'énonciation des minutes, papiers-terriers, etc., - information sur la mort d'Étienne Cousin, garçon de 13 ans, tué d'un coup de couteau par l'un de ses camarades âgé de 12 ans, - enquête sur les coups et blessures portés à Jean Leverbe, meunier du moulin à vent, et ayant occasionné sa mort, - instruction criminelle pour délits de chasse contre François-Gaspard Ragon, prieur commendataire de Sainte-Opportune de Moussy-le-Neuf, seigneur haut-justicier de ce prieuré et autres lieux, etc. (90 pièces papier.)
- 1739-1742
- B156 Minutes des causes ordinaires, pour messieurs les marquis et abbé de Rothelin, seigneurs du lieu.
Sentence rendue contre Pierre Foubert, chirurgien du Roi Louis XV et premier chirurgien-major de l'hôpital de la Charité, débiteur d'une

rente envers MM. de Rothelin,- autres sentences rendues au profit de Marie-Louise Mangin, veuve de Jean- Pierre d'Antony, chirurgien et marchand de bois à Mitry,- de Jean-Louis Navarre, écuyer, sieur de Maison-Neuve, conseiller du Roi, substitut de M. le procureur-général du Grand Conseil, demeurant audit lieu de Mitry,- de Charles Béjot, laboureur à Moussy-le-Vieux,- enregistrement des foi et hommage rendus à M. le marquis de Rothelin par Georges Gougenot, écuyer, conseiller- secrétaire du Roi, tuteur onéraire de monseigneur Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, etc. (Petit in-folio, papier, 122 feuillets.)

1744-1749

B171 Minutes du greffe, pour M. le marquis Alexandre de Rothelin.

Ordonnance relative aux bestiaux achetés aux foires et marchés, pendant la maladie épidémique qui a régné aux environs de Moussy-le-Neuf,- autre ordonnance défendant de laisser sortir chiens, ni chiennes sans un billot au cou, à proportion de leur force, sous peine de six livres d'amende et de la mort du chien,- nomination de sergents et gardes-chasse,- sentences rendues au profit de messire Jacques Godin, prêtre de l'ordre de la Sainte-Trinité, prieur- curé de Saint-Martin de Moussy-le-Vieux,- de Pierre Lecoq, pourvoyeur de la maison de M. le marquis de Mauregard,- de Gilles Baron, marchand de dentelles à Moussy-le-Neuf,- information sur coups et blessures,- ventes de la coupe des bois du Domaine,- bail en quatre- vingt dix-huit articles des biens de la fabrique dudit Moussy,- adjudication des dîmes de l'Hôtel-Dieu, etc. (97 pièces papier.)

1745-1748

B157 Minutes des causes ordinaires.

Sentence qui condamne en 40 livres d'amende Jacques Robquin et plusieurs habitants auteurs d'un charivari et de couplets injurieux dirigés contre Jacques Landry et Marie Chêne, à l'occasion de leur mariage : ces tapage et chansons ayant ameuté la population du village jusque dans la cour de la ferme seigneuriale et sur la place du prieuré Sainte-Opportune,- ordonnance du 7 mars 1752 sur l'observation du dimanche, la police des cabarets, la tranquillité' publique, la chasse, les incendies, etc.,- défense aux hommes et garçons d'aller aux veillées,- aux propriétaires de louer leurs bâtiments sans l'avis du procureur-fiscal, qui exigera certificat de bonnes vie et moeurs, etc.,- foi et hommage rendus par madame Elisabeth-Françoise Proude, veuve de messire Louis de Malidde, capitaine aux gardes-françaises, à cause du fief des Rotos, situé à Villeneuve-sous-Dammartin, etc. (In-4°, papier, 120 feuillets.)

1751-1756

B172 Minutes du greffe. - Baux et ventes judiciaires, - actes de tutelles, - apposition de scellés, - adjudication de coupes de bois, -

information contre des braconniers arrêtés dans les bois de la seigneurie, etc.

Nominations de gardes par Alexandre d'Orléans, marquis de Rothelin, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur du Port-Louis, comte de Moussy-le-Vieux et seigneur de Moussy-le-Neuf,- sentences rendues au profit de messire Jean- François Eudeline, prêtre, chapelain du prieuré de Sainte-Opportune de Moussy,- de M. Jean-Claude de Béthisy de Nerval, ancien capitaine au régiment Destaing-infanterie, demeurant à Dammartin, etc. (120 pièces papier.)

1751-1753

B173 Minutes du greffe. - Appositions de scellés et inventaires après décès, - actes de tutelles, - renonciations à successions, - réceptions de gardes, - ventes de coupes de bois, etc.

Ordonnance de police portant défense de faire des charivaris a l'occasion des mariages en secondes noces, sous peine de vingt livres d'amende envers le seigneur pour la première fois, et du double en cas de récidive,- instruction suivie contre des braconniers, pour avoir tué des lapins dans la vente du douaire et maltraité le garde Florent Lorques,- installation de Nicolas Toupet, ancien procureur, comme lieutenant du Bailliage,- sentences rendues au profit de Pierre Lemaire, chirurgien juré, etc. (85 pièces papier.)

1754-1755

B174 Minutes du greffe. - Inventaire après décès, - tutelles et curatelles, - enregistrement de lettres d'émancipation

Plaintes portées par Marguerite-Madeleine Delaunoy, fille majeure, séduite et se disant enceinte des oeuvres de Charles Fontaine, marié, demande d'indemnité et de poursuites à ce sujet,- saisie féodale par M. le marquis de Rothelin, du fief des Bachets sis à Baron, relevant du fief de Bizet, dépendant du comté de Moussy-le-Vieux, faute de paiement de droits dus et de devoirs non acquittés, ledit fief des Bachets ayant appartenu à messire Vincent-Marguerite Hautemant, chevalier, seigneur de Villegomblin, Les Bachets et Baron, etc. (211 pièces papier.)

1755-1761

B162 Minutes des greffes. - Causes extraordinaires.

Comprenant :-enregistrement de l'arrêt de matricule et la réception auxdits Bailliages de maître Gabriel-Remy-Simon Trichet, avocat en Parlement,- jugements rendus à la requête de dame Catherine-Dorothee de Roucherolles de Pont-Saint-Pierre, veuve de messire Alexandre d'Orléans, vivant marquis de Rothelin, lieutenant général de- armées du Roi, gouverneur de Port- Louis, comte de Moussy-le-Vieux et seigneur de Moussy-le-Neuf,- de monseigneur Charles-

Jules-Armand, prince de Rochefort, son gendre, et de ses autres enfants,- sentences prononcées pour les fermiers des dîmes noales de la cure du lieu, contre des particuliers qui prétendaient se soustraire à cette perception, etc. (In-4°, papier, 65 feuillets.)

1756-1775

B158 Minutes des causes ordinaires.

Enregistrement de la déclaration du roi Louis XV, du 2 août 1761, qui ordonne que, dans six mois, les supérieurs des maisons de la société des Jésuites seront tenus de remettre au greffe du Conseil les titres de leur établissement en France,- arrêt de la cour du Parlement de Paris et lettres patentes sur le même objet,- condamnation à trois livres d'amende contre chacun des joueurs de boule trouvés chez Biergevin, débitant de boissons, pendant qu'on chantait le salut du Saint-Sacrement, sentences rendues contre des chasseurs arrêtés sur les terres de la seigneurie,- à la requête de demoiselle Françoise-Dorothée d'Orléans de Rothelin, mineure émancipée, ayant pour tuteur onéraire Claude-Eugène Maillot, bourgeois de Paris, etc. (Petit in-4°, papier, 150 feuillets.)

1757-1768

B175 Minutes du greffe. - Procès criminels, - entérinement de lettres de bénéfices d'âge, etc.

Délivrance à messire Armand-Eustache de Calonne-Courtebonne, chevalier, capitaine de cavalerie, arrière-petit-fils de Florent de Calonne et de Antoinette Le Bouteiller, seigneurs de Moussy-le-Neuf, de la copie des épitaphes et inscriptions de ses ancêtres, conservées dans l'église Saint-Martin de Moussy-le-Vieux,- procès-verbal d'élagage des bois de mesdemoiselles Françoise Dorothée d'Orléans de Rothelin, mineure, et Marie-Henriette-Dorothée d'Orléans de Rothelin, épouse de monseigneur Charles-Jules-Armand prince de Rochefort, maréchal de camp, etc., seigneurs de Moussy-le-Neuf,- sentences au profit de M. Louis-André Lemaire, conseiller du Roi et de S. A. S. monseigneur le duc d'Orléans, leur procureur en la gruerie du Valois, à Nanteuil-le-Haudouin,- enregistrement des lettres de provisions accordées à Pierre Mourette, greffier et tabellion, par messire Guy d'Aligre, prieur et seigneur de Sainte-Opportune de Moussy-le-Neuf, etc. (90 pièces papier.)

1765-1769

B176 Minutes du Bailliage et pièces annexées auxdites minutes. - Actes de tutelles, - ventes judiciaires de meubles et effets, etc.

Compte rendu par Pierre-Rémy Lauvaud de l'administration des biens et revenus de l'Hôtel-Dieu de Moussy-le-Neuf, dont il était receveur,- rapport fait par Gabriel Michaux, maître charpentier de Paris, demeurant à l'Observatoire royal, et André Duflot, de Gonesse, nommés d'office pour estimer les travaux exécutés au

moulin de Moussy par P.-J. Brullé, charpentier à Mitry,- procès-verbal de visite du troupeau de Charlemagne Béjot, de Moussy-le-Neuf, soupçonné de contenir des moutons attaqués du claveau,- entérinement de lettres à terrier pour messire Guy d'Aligre, abbé de Saint-Fulcien-aux-Bois, prieur commendataire de Sainte-Opportune, etc. (114 pièces papier.)

1773-1777

Moussy-le-Vieux. - Bailliage

B177 Minutes du greffe, pour messire Philippe Le Boutellier, chevalier, seigneur desdits lieux, ce greffe tenu par Charles Baucheron, - condamnations pour dommages causés aux champs, - pour restitution de terrains anticipés, - enlèvement de récoltes, etc.

À la requête de Sébastien Bequez, Michel Dumas, Jean de Flandre, Nicolas Lefebvre, et autres, etc. (Petit in-folio, papier, 90 feuillets.)

1600-1608

2BP4093 Minutes du greffe. Registres d'audiences.

1708-1790

B178 Minutes du greffe, pour messeigneurs Alexandre d'Orléans, marquis de Rothelin, et Charles d'Orléans, abbé de Rothelin, hauts-justiciers. - Enregistrement de nomination de gardes-chasse, - de lettres à terrier obtenues par lesdits seigneurs, - de lettres de provisions d'offices, etc.,

Comptes rendus des deniers de la subsistance des pauvres,- foi et hommage présentés par Jacques Landry, laboureur au Ménil, sieur en partie du fief des Bernardins, mouvant du seigneur châtelain de Moussy-le-Vieux,- ordonnance sur la police des incendies,- sentence qui condamne un cabaretier à six livres d'amende pour avoir servi à boire, le dimanche pendant la grand'messe, à des particuliers également condamnés, même par corps, en trois livres quinze sols d'amende chacun, etc. (In-4°, papier, 116 feuillets.)

1735-1749

B179 Minutes du greffe. - Vente sur saisie chez François Charié, maçon, ci-devant à Moussy-le-Neuf et actuellement au château royal de Bicêtre.

Enquête ouverte par maître Louis de Vernon, bailli de Moussy-le-Vieux, sur la vie, les moeurs et la religion de maître Edme-Pierre-Louis Ganneron, procureur au comté de Dammartin, candidat comme procureur-fiscal au bailliage de Moussy,- certificat de messire de La Feuille, chanoine de la collégiale et premier vicaire

de Saint-Jean-Baptiste de Dammartin, constatant que ledit sieur Ganneron fait son devoir pascal, etc.)

1758

Nainville. - Prévôté

2BP1703	Minutes du greffe. Registres d'audiences.	1644-1758
2BP482	1701-1751	
2BP483	1746-1757	
2BP488	Registres d'audience.	1751-1790
2BP484	1758-1765	
2BP485	1765	
2BP475	1766-1779	
2BP474	1770-1777	
2BP486	1771-1784	
2BP487	1785-1790	

Nandy. - Prévôté

Minutes du greffe

2BP4094	1703-1744	
2BP4095	1745-1768	
2BP4096	Comporte également des registres d'audiences (1702-1790).	1769-1781

Nangis. - Bailliage, prévôtés

Bailliage de Nangis

2BP4140	Prix des grains vendus au marché de Nangis. Taxe du pain.	1638-1774
2BP756	Registres d'audiences	1676-1694
2BP4142	Affaires diverses.	1686-1787
2BP4141	Réception d'officiers de justice, procureurs, sergents (1700-1777). Réception de garde-chasses, bois. Saisies réelles (1756-1787).	1700-1787
B1005	Registre des appointements en droit et conclusions.	1747

Affaires civiles

2BP4099	1672-1696
2BP4100	1697-1722
2BP4101	1723-1730
2BP4102	1740-1749
2BP4103	1750-1769

Informations criminelles

2BP4104	1656-1681
2BP4105	1682-1691
2BP4106	1692-1699
2BP4107	1700-1708
2BP4108	1709-1720
2BP4109	1721-1728

2BP4110	1729-1739
2BP4111	1740-1749
2BP4112	1750-1763
2BP4113	1764-1769
2BP4114	1771-1780
2BP4115	1781-1784

Registres des causes d'audiences

2BP4097	1465-1681
2BP4098	1671-1680

Scellés. Inventaires après décès. Tutelles.

2BP4116	1656-1679
2BP4135	1658-1739
2BP4117	1680-1686
2BP4136	1680-1790
2BP4118	1686-1699
2BP4119	1700-1719
2BP4120	1720-1730
2BP4121	1731-1739
2BP4122	1740-1743
2BP4137	1740-1758
2BP4123	1744-1748
2BP4124	1749-1750
2BP4125	1751-1755
2BP4126	1756-1761

2BP4138	1759-1781	
2BP4127	1763-1766	
2BP4128	<i>Lacune : année 1770.</i>	1767-1771
2BP4129	1773-1777	
2BP4130	1778-1780	
2BP4131	1781-1782	
2BP4139	1781-1790	
2BP4132	1783-1784	
2BP4133	1785-1787	
2BP4134	1788-1789	

Prévôté de Châtel-lès-Nangis

B596 Partages d'immeubles.

Sentence rendue par M. François Le Roy, chevalier, seigneur de La Grange, de Montigny, Chavrigny, Briancy, Villeneuve, Roilly et Le Chaffault, gentilhomme de la Chambre du Roi, conseiller en ses Conseils d'État et privé, bailli de Melun, capitaine et gouverneur des ville et château de ce lieu, sur la requête de maître Antoine Caillau, bailli de Nangis, contre Claude Caillau, sieur de Courtenain, maître Pierre Truffé, élu en l'Election de Provins, dame Antoinette Truffé, femme autorisée par justice, au refus de maître Nicolas Robinot, docteur en médecine, son mari, maître François de Maizières, avocat au Châtelet de Melun, et dame Françoise Caillau, ladite sentence ordonnant que, vu l'indisposition du demandeur, qui ne pouvait aller ni à pied, ni à cheval, le partage et lots des héritages provenant de la succession de dame Étienne Camelin, en son vivant femme dudit sieur Antoine Caillau, « seront faitz et gettez entre eux, pardevant l'ancien praticien du bailliage de Nangis, que, à ce faire, a esté commis, » sauf pour le surplus des différents, qui divisent les parties, à procéder devant ledit sieur bailli de Melun, désignation des lots échus à chacun des susnommés, anciens procès-verbaux d'arpentage des domaines de Courtenain et de Lapsauve, déclaration des terres, prés et héritages appartenant à noble homme et sage maître Antoine Caillau, sieur de Courtenain, bailli de Nangis, conseiller et maître des requêtes ordinaire de la Reine, mère du Roi, son élu en l'Élection particulière dudit Nangis, étant en la mouvance des seigneurs de Champeaux, à cause de

leur seigneurie de Quiers,- lots du partage des biens propres et conquêts : de la succession de défunte Martine Chanteau, vivante femme de Pierre Picon, lesdits biens situés à Nangis, Fontains et Rampillon,- des successions des défunts Claude Chéron et Antoinette Malteste, consistant en plusieurs logis, dont un appelé La Corne-de-Cerf,- 10 février 1639, procès-verbal dressé par Nicolas Le Clerc, lieutenant du bailliage de Nangis, assisté de son greffier et dudit sieur de Collombel, constatant que, s'étant transporté au château de Bois-Garnier, pour faire l'inventaire des meubles qui s'y trouvaient, le sieur François Le Petit, écuyer, sieur dudit Bois-Garnier, aurait fait plusieurs refus et rébellions, et dit plusieurs injures, tant au sieur Le Clerc qu'à ses assistants, « lesquelles ne sont dignes d'estre récittées et n'auroit voulu qu'il fust proceddé au fait dudict inventaire, »-procuration donnée devant Camelin, notaire royal à Nangis, par M. Claude de Lestant de Lauzanne, écuyer, sieur de Cressat, damoiselle Hélène Le Petit, sa femme, et M. Nicolas Le Petit, écuyer, sieur de Bois-Garnier, en partie, à M. Louis de Collombel, écuyer, sieur de La Villette, afin d'assister, en leur nom, au partage des meubles dépendant de la succession dudit défunt,- partage de meubles,- février 1639, récolement des meubles et effets de défunt François Le Petit, vivant écuyer, sieur de Bois-Garnier,- mémoire de ce que damoiselle Denise Hadrot, veuve du sieur de Bois-Garnier, a pris par préciput, avant partage, dans les meubles de la succession de son mari, premier et second lots dudit partage, 23 novembre 1650, renonciation par M. de Lestant de Lauzanne, sieur de Cressat, et la demoiselle sa femme, à la succession de Nicolas Le Petit, frère de ladite damoiselle, etc. (49 pièces papier.)

1603-1639

B589

Déclarations des prés appartenant à l'église M. Saint-Martin de Nangis, dont la récolte a été vendue et délivrée aux plus offrants et derniers enchérisseurs, à la chandelle, sur requêtes des marguilliers en charge, devant MM. Antoine et Claude Cailleau, sieurs de Courtenain, Gaspard de Plaibault, écuyer, sieur de Lugin, et Mathieu Gridé, successivement baillis du marquisat de Nangis.

Lesquels prés consistent, savoir : en une pièce assise auprès du gué, appelée la Gillière, contenant un arpent, item, un autre arpent de pré au même lieu, légué à l'église par Louis Godin et maître Jean Bellanger, suit la désignation de 69 autres articles. (23 pièces papier.)

1631-1670

B593

Compte rendu devant les doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine Saint-Etienne de Sens, curés primitifs de l'église paroissiale Saint-Jacques de Fontains, par Jean Sebert, laboureur à Bourguignon, et Louis Binon, marguilliers sortants, à Thomas Gervais, marguillier en exercice, et à tous les manants et habitants

de la paroisse, des recettes et mises faites par les rendants, pendant l'année de leur charge.

Recette. Tonte et dépouille des prés, Vlxx livres XVIII sous, en 41 articles. « L'herbe du cimetièrre délaissée, suiuant la coustume, à Jacques Hadrot, pour ses peine et sallaire de porter la banière des processions ordinaires et extraordinaires, partant » néant, loyers des biens de la fabrique, LIX livres IX sous, quêtes et aumônes, XXXIV livres X sous,- Mises. Payé à messire Edme de La Motte, vicaire, pour ses gages ordinaires, L livres, au même, pour le service de saint Jacques, XXX sous, à maître Jean Dumont, chapelain, pour ses gages, CXX livres, à Gauthier Sivert, marchand à Nangis, pour fourniture de cire pendant l'année dudit compte, XL livres XIII sous, à des prédicateurs passants, pour cinq messes, XXX sous, au fondeur de Chaumes, pour avoir fondu la sonnette, XXV sous. Plus a été payé à maître Nicolas Camelin, notaire, pour la déclaration, collationnée à l'original, du mesurage des terres et prés de la fabrique, C sous, etc. Total des recettes, 254 livres tournois. Dépenses générales, 307 livres 12 sous. (In-folio papier, 10 feuillets.)

1639-1640

B590

Affaires diverses.

Ventes de grains provenant du domaine de l'église Saint-Martin de Nangis, et du quart des dîmes de Fontains.-Affiches, publications et procès-verbaux d'adjudication passés devant le bailli, le 30 juin 1640, la portion de dîmes dont il s'agit, a été mise à prix par Louis Chertemps, à c boisseaux de blé froment, et autant d'avoine, il a été déclaré adjudicataire moyennant Vlxx XVIII boisseaux de blé, et même quantité d'avoine,- du 7 juillet suivant, mise à prix du boisseau de blé, par Gabriel Girard, à XIX sous, et, en dernier lieu, par Jacques Chertemps, déclaré adjudicataire moyennant XXII sous,- l'avoine a été enchérie, le même jour, à vin sous vl deniers, par Denis Guibert,- du 25 décembre 1643, mise en adjudication, pour 3 ou 6 ans, de la ferme de Lapsauve, appartenant à ladite église : dernier enchérisseur, Jacques Le Roy, laboureur audit lieu, moyennant III livres X sous l'arpent.-Fourniture de cire blanche et jaune, pour l'usage de l'église dudit Nangis. Du 20 janvier 1671, adjudication de cette fourniture, faite à François Camuset, marchand au même lieu, au prix de xxII sous vl deniers, etc.-Marguilliers. Procès-verbaux d'élection des marguilliers de l'église et fabrique de Nangis, faits en présence du bailli et des autres officiers de la justice du lieu, à la requête des fonctionnaires sortants.-Travaux à l'église, aux chapelles et à la ferme de Lapsauve. Avril 1643, projet de délibération « pour aduiser à ce qu'il convient faire pour l'édification et rachèvement des chapelles de ladite église, derrière et à l'entour du principal hostel, et après que, pour frayer partie des frais desdites réparations, vénérable et discrète personne M. Éloy Mannoyer, prebstre, desservant ladite église, pour MM. du chapitre de Sens, s'est volontairement offert de

prêter jusqu'à la somme de (800 ou 900 livres), pour ayder à subuenir aux frais desdites réparations, de laquelle somme il ne demande aucun intérêt, »-copie de l'approbation du marquis de Nangis, aux réfections desdites chapelles « encommencées soubz son bon plaisir, par Henry Revesche et Simon Pelletier, » marguilliers, sur ce qui a esté représenté, audit sieur marquis, que pour faciliter l'avancement de ces chapelles, M. Mannoyer s'étoit offert de prêter à l'église la somme de huit ou neuf cents livres, assemblée des habitants, portant approbation des actes qui précèdent,- cahier des charges et note de la besogne convenable à faire dans les chapelles en question, par les maçons. «Premièrement, enduire, crespier toutes les murailles desdites chapelles, avec chaux, les planchers avec piastre. Rompre la muraille de la chapelle de Notre-Dame, et faire une arcade de grès, si besoin est, et comme il sera trouvé à propos. Faire une muraille au revestiaire, fermer l'ancienne porte et en faire nouvelle. Rompre un mur dans la chapelle de Saint-Louys, carreler lesdites chapelles, accomoder les autres, rompre à niveau quelques pilliers du grand bastiment et corps de l'ancienne église, attacher des grilles de fer à la fenestre du revestiaire, applanir l'ancienne chapelle de Notre- Dame au niveau des autres, raccomoder la croix du cimetière, faire une ouverture pour aller sur le plancher de la chapelle neuve de Notre-Dame, » etc.,- mémoire et inventaire fait par devant Gaspard de Plaibault, écuyer, sieur de Lugin, bailli de Nangis, des meubles, ornements, linges et autres objets appartenant à l'église de Nangis, dressé en la présence et à la requête d'honorable Pierre Camuset et Luc Berthellet, marguilliers. Premièrement un drap de toile blanche ayant un chevron au milieu, contenant demi-aune de longueur, avec frange simple, par un bout, « au-dessus de laquelle est escript : Joseph de La Fosse, et autres escriptures et marques. » etc. (87 pièces papier.)

1640-1671

B591

Église de Nangis. - Comptes rendus devant les doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Sens, curés de l'église paroissiale M. Saint-Martin de Nangis.

Par : Simon Pelletier, marchand mercier, ancien marguillier, à Louis Chertemps, son successeur, Nicolas Lemenu, hôtelier, à honnête personne Pierre Billon, Denis Pelletier à Antoine Huguin, maître chirurgien au bailliage de Melun, etc., de toutes les recettes et mises que les rendants ont faites ou dû faire, pendant le temps de leur charge, lesdits comptes rendus en présence du curé de la paroisse, du bailli et des autres officiers de la justice du marquisat de Nangis.- 1643. Recette. Du chapitre de Sens, pour un arpent de terre à lui appartenant, tenant d'une part à la ferme de Saint-Antoine, XVIII deniers de cens, de l'administrateur de la maladrerie Saint-Antoine, à cause d'une pièce de terre, III sous tournois de cens, pour la 4^o partie des dîmes de Fontains et Montboulé, etc., VIIc XXVIII livres X sous. Mises ou dépenses. Payé au marquis de Nangis, à cause de sa

seigneurie de La Motte, XXIX sous de cens, plus, pour les cens de la maison d'école, XX deniers tournois. Payé au prédicateur, au maître d'école et autres officiers de l'église, IXxx XVII livres XIII sous tournois, réparations à l'église et aux bâtiments qui lui appartiennent, IIIc XVIII livres II sous.-1649-1650. Recettes. Rentes foncières pour testamentaires, LXXVI livres II sous, rentes en blé, maisons et loyers des héritages de ladite église, VIIIc XIX livres V sous. Dépenses. Payé à M. Guillaume Baret, organiste, pour une année de ses gages, LX livres, « et encores CV sols tournois, pour avoir sonné au salutz fondez, de ladite année, » pour six services célébrés à l'intention, et pour le remède de l'âme de feu madame de Beauvais, ordonnés par son testament, XX livres, payé à treize pauvres « qui ont servy d'apostre en ladite église le jeudy absolu, ainsy qu'il est accoustumé, III livres V solz, »-à Jacques Menaud, potier de terre, la somme de 24 livres tournois, pour 10 pots plombés, placés sur la chapelle de l'église, XXVIII livres, à Nicolas Bordot, potier d'étain, pour vaisselle fournie à la chambre du prédicateur, II livres IV sous, procès-verbal et recherche à l'occasion d'un vol de cierges, commis dans la nuit du 14 mai 1650, III livres,- 1658-1659. Dépenses. Payé aux révérends pères Raphaël, de Chartres, et Marcq, de Melun, pour assistance donnée aux habitants de Nangis pendant vingt- deux jours, avoir célébré la messe pendant le même temps, et sollicité les malades, XLVIII livres, à Gilles Lambert, sacristain, pour ses gages ordinaires et entretien d'une lampe, CXIX livres, au sieur Le Moyne, maître d'école, pour ses gages et son assistance aux saluts, IIIxx III livres V sous, à Pierre Leroux, sonneur de cloches, tant pour ses gages que pour le service de M. Mannoyer, sonnerie et saluts, CVIII livres, au même, pour avoir caché les images, IIII livres, à Nicolas et Jean Martinet, porte-croix et porte-bannière, XXI livres, à Gillequin, boulanger à Dannemarie, pour fourniture de pain à chanter, pendant deux années, XX livres, pour le bois du prédicateur de l'avant et du carême, XXXIII livres, etc. (Petit in-folio papier, 153 feuillets, en 5 cahiers.)

1643-1666

B592

Procès-verbaux de visite de l'église de Nangis et d'audition des comptes de la fabrique, dressés par les sieurs Roch de Gand, Paul Le Riche, Jean Prussurot, Jean-Baptiste Driot et Pierre Rodouan, prêtres, chanoines de l'église de Sens, le premier archidiacre d'Etampes, et le dernier archidiacre de Melun, assistés de députés du chapitre de ladite église, en présence des habitants et des officiers de la justice de Nangis.

Le dimanche 11 juillet 1649, le visiteur a « recongnu que la couppe où sont renfermées les saintes osties ne ferme juste, et que le couvercle se destache de ladite couppe, cause pourquoy il a enjoinct à honorables hommes Louis Haye et Nicolas Menu, de faire refère ladite coupe, de crainte d'inconvéniens. Plus, il a esté recongnu que la pissine du coeur estoit bouchée et rompue, et que l'on est contrainct de jetter, à mesme terre, les lauures des mains des ecclésiastiques etc. Item, a aussi recongnu que à l'image de M.

Saint- Éloy il y a des fers de cheval qui sont au pied et sur le colier qui tient à la figure, et c'est pourquoy il a été ordonné que lesdits fers seront ostés et que, au lieu d'iceux, il luy sera baillé une crosse ou aultre instrument dignes de ses mérites. »-Le 4 juillet 1655, fête de saint Martin, le sieur Driot, susnommé, a visité le saint ciboire, où repose le précieux corps de Jésus- Christ, « et ayant trouvé le Saint Sacrement déceimment et honnestement entretenu, après l'auoir exposé au peuple et adoré, chantant O salutaris hostia, il a esté remis dans le tabernacle, après quoy il a visité les saintes huiles des infirmes, qu'il a trouvé en bon état : de là, le sieur Driot s'est transporté aux Saints Fonts baptismaux, trouvés également en bon état, ainsi que le Saint Chrême et les Saintes Huiles des catéchumènes, entretenus honnestement, » mais ayant remarqué que ces huiles étaient dans des vases d'étain, quoiqu'à sa précédente visite, il eût ordonné qu'elles seraient mises dans des vases d'argent, le visiteur, suivant les conclusions du promoteur, a prescrit de nouveau, « qu'incessamment, sur les premiers deniers provenant de la fabrice, seroient, à la diligence des marguilliers, acheptés vases d'argent convenables, pour mettre les Saintes Huiles et, qu'en oultre, seroit incessamment faite une picine, auprès des Fonts, pour recepvoir l'eau qui tombe de la teste des baptisés, » etc., suivent les explications et observations des marguilliers sur la reddition des comptes, et les injonctions du visiteur. (13 pièces papier.)

1648-1674

B594

Comptes de tutelle rendus devant le bailli de Nangis, ou son lieutenant.

Par : honorables hommes Thomas Loiseau et Simon Pelletier, marchands audit lieu, comme ayant été commis et députés, par justice, pour le régime et administration des sommes de deniers qui proviendraient de la vente des meubles dépendant de la succession de Nicolas Garaud, vivant marchand hôtelier au logis où pendait pour enseigne l'Image Saint-Nicolas, à Étienne Gauld, tuteur et curateur des enfants mineurs du défunt, et ce pour demeurer quittes et déchargés desdites sommes,- Reine Pelletier, veuve d'honorable homme Jean Pelletier, vivant marchand à Nangis, tutrice et curatrice subrogée à Jehanne, Marie et Marguerite Verdon, filles d'honorable Jacques Verdon, à son décès aussi marchand au même lieu, et d'Antoinette Pelletier, sa femme, en premières noces, au lieu dudit Verdon, à Nicolas Pelletier, marchand drapier à Dontilly, tuteur subrogé aux mineures susnommées, au lieu dudit Pelletier, « de toute l'entière charge, garde, gouvernement et administration que le sieur Jehan Pelletier et la rendante, sa veuve, ont eu des corps et biens desdites mineures, »-Pierre Hagueron, laboureur à La Chapelle-d'Arablai (Rablais), ayant épousé Noëe Anceau, avant veuve de Jacques Foucquet, tuteur de Noëe Foucquet, à Jean Rochery, manouvrier à ladite Chapelle, mari de cette dernière, héritière pour moitié des biens de son père, de tout

le fait et charge, entremise, etc., que ladite Anceau et son second mari, ont eu de leur fille et belle-fille, aux protestations faites par le rendant d'augmenter son compte, tant en recettes que mises, s'il y échet,- Charles Guillard, laboureur demeurant à Masure-Menant, comme ayant épousé Marguerite Chapelain, avant veuve de Laurent Fornyer, en son vivant aussi laboureur à Ancoeur (?), paroisse de Bailly, tutrice et curatrice seule, aux enfants issus de son mariage, « qui sont : Laurent et Mathias les Fornyer, ledict Laurent Fornyer, » héritier pour un quart, quant aux meubles, provenant de la succession de son père, demandeur en exécution de sentence en reddition de compte,- Nicolas Pelletier, marchand drapier à Egligny-sur-Seine, naguère tuteur de Marguerite et Marie Verdon, filles de Jacques, vivant marchand mercier à Nangis, et d'Antoinette Pelletier, sa première femme, héritières, chacune pour un quart, de leurs défunts père et mère, à Nicolas Beaumont, maître chirurgien à Sougnolles (Sognolles), ayant épousé Marguerite Verdon, et à Etienne Guillaume, marchand à Donnemarie en Montois, époux de ladite Marie Verdon, de la tutelle, garde et gouvernement que le rendant à eu, ou dû avoir, des corps et biens de ses pupilles, depuis l'époque où il a été élu leur tuteur, jusqu'au jour de leur mariage, etc. (In-folio papier, 277 feuillets.)

1653-1654

B595

Comptes de tutelle rendus devant le bailli de Nangis, ou son lieutenant.

Par : Agathe Poisson, veuve de Siret Garnier, vivant laboureur au Chenoy, paroisse de Cucharmoy, tuteur des sept enfants de défunt Nicolas Poisson, décédé laboureur à Vienne, paroisse de La Croix en Brie, à Gond Tondu, de pareil état, demeurant au Bois-des-Pies, même paroisse, comme tuteur subrogé, au lieu et place de défunt Siret Garnier, « de tout le faict, charge, entremise, garde et gouvernement que ledict feu Siret Garnier a eu, ou deub auoir, des corps et biens desdicts mineurs, depuis qu'il a esté elleu en sa charge de tuteur, » suivent l'exposé des préliminaires de la tutelle, et l'indication des biens appartenant aux mineurs. Mises ou dépenses faites après le décès de leurs parents, « tant pour les frais funéraires dudict feu Poisson et sa femme, que de la tutelle, inventaire et procès-verbal de vente des meubles, le tout ainsy qu'il ensuit : Premièrement, la randante dict qu'il a esté payé, par son mary, à messire Henry de Coullombel, curé dudict lieu de La Croix eu Brie, la somme de 10 livres 10 soulz tournois, » pour services et messes célébrés « à l'intention et pour le repos de l'âme desditz deffunts Poisson et sa femme, que pour les prières annuelles qui ont esté dictes,» etc.,- Marguerite Mallard, veuve de Pierre Chevillion, vivant subrogé-tuteur, au lieu de défunt Bon Rose, vivant maréchal à Fontains, aux enfants de Pierre Rose et de Louise Chevillion, à Denis Marin, berger à Fontenailles, en son nom, à cause de Claude Rose, sa femme, fille mineure dudict Pierre Rose, etc.,- Marguerite Gennelle, veuve d'Henri Petit, demeurant à La

Dumainerie, paroisse de Fontenailles, héritière, par bénéfice d'inventaire, de feu Louis Gennelle, son frère, vivant laboureur à Vienne, à M. François Le Rayer, écuyer, sieur de La Motte et des Bordes, paroisse de Villeneuve-le-Comte, à Jehanne Noël, veuve d'honorable homme Pierre Dumondé, Jacques Bureau et Louis Chertemps, receveur de la terre et marquisat de Nangis, se disant créanciers du défunt Louis Gennelle, inventaire et lots de partage des meubles et effets de ce dernier,- Pierre Foucquet, laboureur à La Grand'Maison, paroisse de Vanvillé, comme ayant épousé Madeleine Fayolle, avant veuve de Jehan Aveline, en son vivant tuteur et curateur de Jean et de Guillaume Aveline. Les recettes de ce compte montent à la somme de 860 livres 13 sous 3 deniers, et les mises à 764 livres 1 sou 9 deniers. « Et partant reste deub par l'oyant audict rendant, la somme de 96 livres 11 sols 6 deniers tournois. » (In-folio papier, 316 feuillets.)

1658-1665

Nanteau-sur-Lunain. - Prévôté

B1106 Pièces isolées.

1650-1745

Nanteuil-le-Haudouin. - Bailliage (Oise)

B597 Acte de tutelle des trois filles mineures d'Antoine-Nicolas Bigot, laboureur à Brégy, fermier de M. Breteau, conseiller du Roi, auditeur en sa Chambre des Comptes, à Paris, seigneur des fiefs de Buisset, et autres, veuf de Jeanne-Antoinette Bonfils.

Inventaire des meubles et effets, chevaux, bestiaux, équipages et ustensiles de labour, grains, pailles, foin, fourrages, labours, semences et amendements, titres, papiers et enseignements, dettes actives et passives de la communauté qui a existé entre lesdits sieur et dame Bigot, fait après le décès de cette dernière, à la requête de son mari, par Nicolas-Antoine Chéron, sieur de Chéron, bailli du comté de Nanteuil-le-Haudouin, gruyer en la gruerie royale du Valois et dudit Nanteuil, pour son S. A. S. Mgr le prince de Condé, procureur fiscal et garde des sceaux aux contrats, sentences et obligations du bailliage et châtellenie suzeraine d'Oissey, seigneuries et châtellenies en dépendant, pour son S. A. S. Mgr le comte de La Marche, prévôt et juge ordinaire des fiefs Buisset, de l'hôtel d'Ormon et autres fiefs, sis à Brégy, appartenant audit sieur Breteau. Objets inventoriés : dans la cuisine quatre marmites de différentes grandeurs, deux chaudières, un réchaud, une broche et sa lèche-frite, estimés ensemble 20 livres, trois seaux ferrés, deux cruches de grès, quatre poêles de fer, etc., prisés 18

livres, six tables, dont trois rondes et trois de figure carrée, bancs, etc., 30 livres, une huche et un coffre en bois de chêne, estimés ensemble 12 livres : une grande armoire en chêne, garnie de tablettes en bois blanc, 24 livres, ladite armoire renfermait vingt-huit nappes, dont quatorze de toile de chanvre, et quatorze de toile d'étoupe, le tout évalué 50 livres, trois douzaines de serviettes, 30 livres, 175 livres d'étain fin et commun, à 12 sous la livre, 105 livres, équipages de labour, chevaux, harnais, bestiaux, grains et autres objets, argent monnayé 12,000 livres, etc. (10 pièces papier.)

1773

Nanteuil-lès-Meaux. - Prévôté royale

2BP4154 Registres d'audiences.

1762-1782

B284 Copie d'une sentence, rendue sur la demande en mainlevée formée par les héritiers de maître Ambroise Lançois, décédé curé du lieu, des deniers provenant de sa succession, retenus par suite des oppositions de M. François Boula de Dourlon, chevalier, seigneur de Quincy et autres lieux, seigneur engagiste de Nanteuil-lez-Meaux, et décimateur, pour partie, de la paroisse, et des chanoines du chapitre cathédral Saint-Étienne-de-Meaux, collateurs de la cure dudit Nanteuil, pour sûreté du prix des réparations à faire au presbytère et à l'église du lieu, en ce qui touche la part dont le défunt curé pouvait être tenu.

Est aussi intervenu dans l'instance maître François-de-Paul Bazile, curé pourvu et en possession de la cure de Nanteuil, demandant acte de l'opposition qu'il forme pour la même cause. Le prévôt faisant droit aux oppositions susdites, ordonne qu'une somme de 200 pistoles, provenant de la vente des effets laissés par le sieur Lançois, restera en dépôt ès mains de M. Martin Lhoste, huissier-priseur du siège) (1 pièce papier)

1764

Affaires diverses

2BP4145 1650-1715

2BP4146 1716-1724

2BP4147 1725-1734

2BP4148 1735-1740

2BP4149 1741-1750

2BP4150	1751-1763
2BP4151	1764-1768
2BP4152	1771-1779
2BP4153	1780-1790

Nanteuil-sur-Marne. - Bailliage, châtellenie, mairie

Bailliage et châtellenie de Nanteuil et de Croûtes

B1006	Minutes du greffe	1618-1621
B180	<p>Minutes du greffe. - Sommation de passer titre nouvel d'une rente due à messire René Potier, chevalier des ordres du Roi, duc de Tresmes, - procédure devant le maire de Croûtes, Moutils et Montenils, pour la dame desdits lieux et devant le lieutenant du bailli du duché de Tresmes, en la châtellenie de Nanteuil, etc.</p> <p><i>Sentences rendues au profit de messire Pierre Benoit, prieur de Croûtes, chanoine régulier de Saint-Augustin,- de Claude Mirey, seigneur de Montcler, Montmillon et en partie de Croûtes,- de Robert de Chambly, praticien à Nanteuil,- élections de collecteurs des tailles,- procès relatif au droit d'instrumenter à la requête de messire Pierre Pérachon, marquis de Saint Maurice, sieur de Nanteuil, acquéreur de M. Léon Potier, duc de Gesvres, contre les notaires du Bailliage de Château-Thierry, etc. (151 pièces papier.)</i></p>	1661-1696
B181	<p>Minutes du greffe, pour messire Alexandre-Louis Pérachon, chevalier, comte de Varax, seigneur châtelain desdits lieux, - ordonnance du bailli, relative au glanage, etc.</p> <p><i>Procès en séparation pour Madeleine Lecler, contre Pierre Lemaistre, son mari, meunier à Nanteuil-sur- Marne,- apposition de scellés,- inventaire après le décès de Nicolas Dubois, bourgeois, décédé veuf de Marie Braquet, soeur de l'avocat de ce nom,- requête de Jean Martin et autres, pour obtenir communication des déclarations et aveux fournis au terrier de Nanteuil, se trouvant entre les mains de Marguerite Selle, veuve de maître Claude Thorat, notaire et tabellion audit lieu, etc. (89 pièces papier.)</i></p>	1701-1710
B182	Minutes du greffe tenu par François Roine, bailli, et Brullart, greffier, pour messire Louis-Camille de Pérachon, chevalier, marquis de	

Tréfort, messieurs et mademoiselle de Saint-Maurice, ses frères et soeur, seigneurs et dame desdits lieux. - Inventaire après décès, - demandes en paiement, en reddition de comptes de tutelles.

Location de places sous la halle, pour être occupées par les marchands des environs aux quatre foires qui se tiennent annuellement à Nanteuil-sur-Marne, notamment par François Samblannet, femme de Claude Suret, marchand quincaillier et mercier à Marigny,- demande en retrait lignager d'héritages situés, les uns dans le ressort de la coutume de Paris, les autres dans celui de la coutume de Vitry : ladite demande formée par Pierre Robiche, demeurant à Charly, contre François Cotelle, notaire royal à Nanteuil. (In-folio, papier, 194 feuillets.)

1717-1727

B183

Causes d'audiences du greffe. Pour messires Jean-Baptiste Marie Pérachon de Nanteuil, et Camille-Joseph Pérachon de Tréfort, chevalier, marquis de Varambon, baron de Richemont, seigneurs desdits lieux, et ensuite pour Louis Guichard Pérachon, comte de Varax, marquis de Tréfort et de Varambon, baron de Richemont, lieutenant-colonel du régiment de Royal-Cravate. - Inventaires après décès, - règlements de police, - enregistrement de congés délivrés aux soldats de milice nés à Croûtes.

Sentences prononcées au profit de Philippe Barbin de Champs, prêtre régulier, chanoine de la congrégation de France, prieur-curé de Saint-Quiriac de Croûtes,- de François Poitevin, prieur du Limon,- de François de Grimbert sieur d'Haqueville, lieutenant aux gardes françaises, etc. (In-4°, papier, 486 feuillets en 29 cahiers.)

1729-1760

B184

Minutes du greffe pour messire Jean-Baptiste-Marie Pérachon, chevalier, marquis de Varambon en Bresse.

Déclaration de Jean Demav, meunier à Lusancy, par laquelle il fait connaître qu'ayant gagné l'an dernier, à Nanteuil, le jour de Sainte-Marguerite, le prix au fusil, il vient l'offrir et le rendre à pareil jour, selon la coutume,- règlement de ce jeu, où se trouve, entre autres défenses, celle de traverser le tir, à peine de recevoir le coup,- renonciation par Étienne Dubois, maître écrivain à Paris, rue de la Ferronnerie, à la succession de Marguerite de Rémond, sa mère, veuve de feu Etienne Dubois, notaire à Nanteuil,- inventaire après le décès de Jean Tissot, Suisse, bourgeois dudit Nanteuil, etc. (209 pièces papier.)

1731-1738

B185

Minutes du greffe

Apposition de scellés au presbytère de Croûtes, après le décès de messire Philippe Barbin de Champs, prieur-curé du lieu, et inventaire comprenant l'énonciation des titres anciens de la seigneurie appartenant, au XVe siècle, aux religieux de Reuil,- plainte de Nicolas

Notté, bailli du comté de Villiers, Domptin, etc., pour voies de fait commises à son égard, sur le chemin des Moisses, par Fiacre Petit, - sentence, rendue à la requête de Jean-Baptiste Huart, chanoine régulier, prieur-curé de Croûtes, comme tel seigneur de Montmillon et Montclair, et en partie de Croûtes, - plainte du procureur-fiscal sur la fraude des marchands envers les droits et domaine de la seigneurie, lors des quatre foires qui s'y tiennent chaque année, - ordonnance à cet égard, etc. (147 pièces papier.)

1739-1750

B186

Minutes du greffe

Règlement pour le prix au fusil offert et rendu le 21 juillet 1754, à Nanteuil, par Antoine Huyart l'aîné, de Charly, roi de l'année précédente, - semblable règlement pour le prix rendu en 1755 par Jacques Le Vasseur, de Pisseloup, avec les noms des chevaliers qui prirent part à la fête, - procès criminel et sentence portant condamnation des deux assassins de Louis Maillot, berger à Nanteuil, savoir: le premier à être rompu vif sur la place du village, ensuite exposé sur une roue pour y finir ses jours, puis son corps porté par l'exécuteur sur le grand chemin de La Ferté à Château-Thierry, le second, à être pendu et son corps exposé pendant vingt-quatre heures, etc. (161 pièces papier, 1 pièce parchemin.)

1751-1767

Mairie de Nanteuil

2BP4143

Affaires diverses.

1567-1668

B1007

Jugements

1593

2BP4144

Minutes du greffe.

1784-1786

Nantouillet. - Prévôté

2BP4157

Minutes du greffe.

1653-1746

2BP4155

Registres d'audiences.

1730-1790

2BP4158

Minutes du greffe.

		1747-1769
2BP4156	Registres d'enregistrements.	
		1752-1789

Nemours. - Bailliage

2BP4353	Affaires diverses.	1490-1759
B252	<p>Subsistances. - Etat hebdomadaire du prix des grains, bois et foins vendus sur le marché de la ville de Nemours et rapporté au greffe du bailliage par les préposés à cet effet.</p> <p><i>Du 4 avril 1562 : le setier de froment (élite) a été vendu 44 sols parisis,- le froment commun 40 sols,- le méteil 34 sols,- le seigle 29 sols,- l'orge 25 sols,- l'avoine 16 sols,- le muid de vin 11 livres,- le cent de fagots 40 sols,- le cent de foin 60 sols :-le moule de bois 50 sols,- le 19 décembre suivant : le froment (élite) était à 76 sols le setier et l'orge à 42 sols,- le muid de vin à 100 sols, seulement,- au 23 août 1563 : le froment (élite) était descendu à 35 sols,- l'avoine à 11 sols,- le cent de foin à 28 sols,- le muid de vin valait 9 livres, etc. (Petit in-folio papier, 31 feuillets.)</i></p>	1562-1563
2BP4334	Registres des causes extraordinaires.	1638-1639
2BP4354	Affaires diverses.	1641-1789
B1107	Lettre de Monsieur de La Forteresse au bailli pour demander réparation à l'amiable du manque à gagner, en raison de la non jouissance des biens acquis de Mademoiselle de la Motte.	04/06/1655
2BP4355	Productions. Actes divers.	1667-1790
B253	<p>Subsistances. - Enregistrement, par extrait, de la valeur des grains vendus sur le marché de Nemours, rapportée au greffe du bailliage, conformément aux ordonnances.</p> <p><i>Du samedi 9 janvier 1677 : le froment (élite) 110 sols,- le froment commun 100 sols,- le méteil 100 sols,- le méteil commun 4 livres,- la mouture 3 livres 5 sols,- le seigle 3 livres 5 sols,- l'orge 3 livres,- l'avoine 43 sols,- au 28 septembre 1680 : le setier de blé froment</i></p>	

(élite) 6 livres 10 sols,- le méteil (élite) 115 sols,- le commun 70 sols,- la mouture 55 sols,- l'avoine 40 sols.-Le registre a été clos ledit jour 28 septembre pour cause de changement de timbre, quoique le prix en soit resté le même. (In-folio papier, 33 feuillets.)

1677-1680

B254

Subsistances. - Enregistrement, par extrait, au greffe dudit bailliage, de la valeur des grains vendus sur le marché de la ville de Nemours.

Du samedi 5 octobre 1680 :-le setier de blé froment (élite) 6 livres 12 sols,- le froment commun 6 livres 2 sols, le méteil (élite) 115 sols,- le méteil commun 70 sols,- la mouture 55 sols,- le seigle 55 sols,- l'orge 45 sols,- l'avoine 40 sols,- du samedi 11 novembre 1684 : froment (élite) 8 livres 10 sols,- froment commun 8 livres,- méteil (élite) 7 livres 10 sols,- méteil commun 6 livres 10 sols,- moulure 115 sols,- seigle 108 sols,- orge 4 livres 5 sols,- avoine 58 sols. (In-folio, papier, 30 feuillets.)

1680-1684

B255

Subsistances. - Enregistrement, par extrait, fait au greffe dudit bailliage, de la valeur des grains vendus sur le marché de la ville de Nemours.

Du samedi 5 janvier 1692 : le setier de froment (élite) a été vendu 5 livres 15 sols,- le froment commun 5 livres 10 sols,- le méteil (élite) 5 livres 5 sols,- le seigle 3 livres 10 sols,- l'orge 3 livres,- le méteil commun, 4 livres 3 sols,- l'avoine 55 sols,- la vesce 3 livres,- le blé noir 35 sols,- le samedi 7 novembre 1693 : le froment (élite) 23 livres,- le froment commun 22 livres,- au 3 juillet 1694 : le froment (élite) était à 30 livres,- l'orge à 16 livres,- le blé noir à 10 livres,- du 9 juin 1696 : froment (élite) 5 livres,- seigle 3 livres 15 sols, etc. (In-folio, papier, 72 feuillets.)

1692-1699

B598

Enregistrement des écrous des prisons royales de la ville de Nemours, registre coté et paraphé par M. Louis Hédelin, lieutenant général civil et criminel, commissaire enquêteur, maître particulier des Eaux et Forêts du duché de Nemours et lieutenant général de police de cette ville. - Emprisonnement de collecteurs des tailles, de différentes paroisses, comme redevables envers le receveur de l'Élection de Nemours.

Le 3 mars 1704, Gaspard Pinoteau et Jacques Leblanc, archers de la maréchaussée de Melun et Nemours, ont fait passer les guichets de la geôle et prisons, à Jeanne Coutan, accusée de vol, et l'ont laissée à la charge et garde de Jacques Rivière, concierge desdites prisons,- le 15 avril 1705, le sieur de Mouchy, prévôt provincial de la maréchaussée de Montfort-l'Amaury, et autres lieux, a fait arrêter « le nommé Pierre Lahogue, soldat de milice de la paroisse de Boissy-sous-Pontoise, auquel le billet était échu pour servir à la paroisse de Gargenville, Élection de Mantes, et l'a, jusqu'à nouvel ordre, constitué

prisonnier, et, de son ordonnance, fait écrouer par l'archer de sa compagnie, »-le 7 avril 1706, a été écroué, à la requête du sieur Louis Mallard, lieutenant d'infanterie, au régiment de Croy, le nommé Savadon, commis aux Aides,- du 25 juin suivant, arrestation par Dominique Sincère et Louis Triboulot, commis préposés à la conservation de la ferme du tabac, de la personne de Sébastienne Taillefumier, fraudeuse manifeste, ainsi qu'il est apparu par le procès-verbal du même jour,- du 9 février 1709, à la requête de Claude La Haussois, marchand à Montargis, Pierre Délion, arpenteur royal à Nanteau-sur-Lunain, a été amené ès prisons de Nemours, comme étant les plus prochaines de sa demeure, faute de paiement, par lui avoir été fait au requérant, savoir : de la somme de 42 livres 10 sous en principal, d'une part, 114 livres pour dépens, 13 livres 10 pour épices de la sentence de condamnation, etc., auquel sieur Délion, il a été fait remise, par Jacques Leblanc, premier huissier audiencier en l'Election de Nemours, de la somme de 6 livres pour un mois de ses aliments et nourriture, »-le 11 mars 1711, Louis-Antoine Petit, premier huissier audiencier au bailliage de Nemours, sur le requis de Sébastien Deschamps, charpentier à Égreville, décrété de prise de corps, par la maîtrise particulière dudit Nemours, sans en connaître la cause, a, icelui Deschamps, écroué et remis à la garde du geôlier, qui s'en est volontairement chargé, et a promis le représenter quand requis en sera, sauf ses salaires,- le 4 octobre 1713, ledit sieur Petit, à la requête du procureur du Roi au bailliage de Nemours, s'est transporté dans les prisons royales du lieu, où il a trouvé, dans les cachots, le nommé Nicolas Meugis, soi-disant religieux bénédictin, accusé de vols sacrilèges avec effraction, tiré des prisons de Gien, et amené en celles de Nemours, sur l'ordre du procureur général du Parlement de Paris, lequel Meugis a été de rechef constitué prisonnier, par le susnommé :-du 26 mars 1718, écrou de Yves Berthier, laboureur à Darvault, faute de paiement de la somme de 800 livres, pour deux années de fermages d'une ferme sise audit Darvault, appartenant au sieur Charles Picault, seigneur du lieu, et concierge du château de Fontainebleau, en la cour du Cheval-Blanc,- 19 novembre 1718, arrestation, à l'Hôtel-Dieu de Nemours, du frère Louis Picot, religieux bénédictin réformé,- le 10 juillet 1720, ont été retirées des prisons susdites, pour être conduites à la Salpêtrière de Paris, les filles nommées Marianne Lacoste, Marie-Anne Moularde, Marie Nabasque et Louise Lhostelier, natives de Brest, Lambesc, Folgat et Lambale en Bretagne, ainsi qu'une autre fille nommée. Anne-Marie Dutillier, née à Nivelle, près Mons, etc. (In-folio papier, 128 feuillets.)

1704-1724

2BP4349

Enregistrements des édits, déclarations, lettres patentes.

1709-1762

B247

Causes du Roi et des privilégiés. - Enregistrement de provisions d'offices, - de lettres à terrier, - de maintenues de noblesse, etc.

Lettres de Philippe d'Orléans, petit-fils de France, duc d'Orléans, de Valois, de Chartres et de Nemours, régent du royaume, par lesquelles il accorde à Jean-Pierre de Montliard, marquis de Rumont, la survivance du gouvernement des ville et duché de Nemours, à raison du grand âge de son père,- mandement du roi Louis XV au chancelier de France, le sieur d'Aguesseau, de recevoir le serment de l'impétrant,- et consentement de Madame Élisabeth-Charlotte Palatine, duchesse d'Orléans, à l'installation, comme gouverneur de Nemours, dudit sieur de Montliard,- don du droit de rachat fait à Marie-Geneviève de Rouault, veuve du marquis de Torcy, baron d'Égreville, de la terre de ce lieu, relevant du duché de Nemours, etc. (In-folio papier, 40 feuillets.)

1720-1726

2BP4356 Registres d'enregistrement.

1731-1736

2BP4378 Prix des grains.

1734-1743

2BP4351 Causes de police.

1735-1789

2BP4357 Jugements.

1736-1738

2BP4352 Erection en comté de la terre de Beaumont.

1741

B256 Subsistances. - Enregistrement, par extrait, fait au greffe du bailliage, de la valeur des grains vendus sur le marché de Nemours.
3 octobre 1750 : froment (élite) 9 livres le setier,- froment commun 8 livres,- méteil (élite) 7 livres 10 sols,- méteil commun 6 livres,- seigle 4 livres 10 sols,- orge 4 livres 5 sols,- avoine 3 livres,- 18 septembre 1751 : froment (élite), 16 livres 10 sols le setier -froment commun 14 livres 10 sols,- méteil (élite) 13 livres,- méteil commun, 11 livres 10 sols,- seigle 9 livres 10 sols,- orge 6 livres 10 sols,- avoine 4 livres 5 sols,- 26 novembre 1763, froment (élite) 7 livres 5 sols le setier,- froment commun 6 livres 10 sols,- méteil (élite) , 5 livres 15 sols,- méteil commun 5 livres,- seigle 3 livres 15 sols,- orge 3 livres 10 sols,- avoine 3 livres 3 sols, etc. (Petit in-folio, papier, 60 feuillets.)

1749-1763

2BP4350 Saisies, donations, testaments, substitutions, audiences.

1754-1792

B248 Causes du Roi et des privilégiés. - Enregistrement de provisions d'offices, lettres à terrier, etc.

Lettres de licencié en médecine accordées à Jean Devaye, - confirmation par le roi Louis XV de la nomination du sieur Jean-Baptiste Moreau, avocat en Parlement, comme procureur du Roi au bailliage et duché de Nemours,- érection de la terre du Boulay en marquisat, pour Bénigne Jérôme Du Troussel d'Héricourt, commissaire général de la marine, intendant des galères du Roi et conseiller d'honneur au Parlement de Provence,- lettres de maître en chirurgie accordées à Louis Collet, de Batilly-en-Gâtinais, par Germain Pichault de La Martinière, premier chirurgien du Roi, chef de la chirurgie du royaume , - réception de Pierre-François Petit, avocat au Parlement de Paris, comme prévôt de Château-Landon, etc. (In-folio, papier, 50 feuillets.)

1758-1765

B257 Subsistances. - Enregistrement, par extrait, fait au greffe dudit bailliage, de la valeur des grains vendus sur le marché de la ville de Nemours.

Du samedi 7 janvier 1764 : le setier de froment (élite) 7 livres 15 sols,- froment commun 7 livres,- méteil (élite) 6 livres 10 sols,- méteil commun 5 livres 15 sols,- seigle 4 livres,- orge 3 livres 15 sols,- avoine 3 livres 10 sols,- pain blanc 11 sols,- bis-blanc 9 sols,- 22 juin 1771 : le setier de froment (élite) 22 livres,- froment commun 21 livres,- méteil (élite) 17 livres 10 sols,- méteil commun 16 livres 10 sols,- seigle 15 livres,- orge 14 livres,- avoine 8 livres, -18mai 1774 : froment (élite) 11 livres 10 sols,- mouture 7 livres,- seigle 5 livres 10 sols,- orge 4 livres 15 sols, etc. (Petit in-folio, papier, 50 feuillets.)

1764-1774

B249 Causes du Roi et des privilégiés. - Enregistrement de provisions d'offices, - lettres à terrier, - maîtrises, - donations entre vifs, - testaments, etc.

Lettres à terrier obtenues par :-Charles-François Giblot, écuyer, seigneur de Lorcy-en-Gâtinais,- Marie Angélique Perthuis, dame de Vesteau, d'Ichy et du Grand-Moudret, veuve de Jean-Baptiste Bouvier de La Mothe, lieutenant des maréchaux de France,- Achille de Picot, seigneur de Combreux, et de Auguste de Picot, marquis de Dampierre, tous deux seigneurs de Châtenoy,- dispense d'âge pour Augustin Chagot, sergent royal au bailliage et duché de Nemours,- provisions de l'office de lieutenant général de police en la ville et dans les faubourgs de Pont-sur-Yonne, accordées par Louis-Philippe d'Orléans à Edme-Jacques Prunay de La Motte, etc. (In-folio, papier, 50 feuillets.)

1765-1774

B250 Causes du Roi et des privilégiés. - Enregistrement de provisions d'offices, - lettres à terrier, etc.

Provisions de l'office de prévôt de la justice et prévôté du Bignon accordées à maître Boldieu, avocat en Parlement et au bailliage de Nemours, par Victor de Riquetti, marquis de Mirabeau, comte de Beaumont, vicomte de Saint Mathieu, premier baron du Limousin, etc., seigneur du Bignon et autres lieux,- contrat de mariage de Auguste-Marie Fleury Picot, chevalier, comte de Dampierre, avec Anne-Françoise-Adelaide Picot de Combreux, de l'agrément du roi Louis XVI, de la reine Marie-Antoinette, de Monsieur, frère du Roi, du comte d'Artois, etc.,- provisions de l'office de secrétaire-greffier du point d'honneur au bailliage de Nemours, accordées à Louis-Augustin Bordier,- lettres de bénéfice d'inventaire de MM. de Mithon, dans la succession d'Antoinette-Marie-Jeanne de Montléart, leur nièce, etc. (In-folio, papier, 50 feuillets.)

1774-1783

3B10 Registre des causes ordinaires et extraordinaires, les actes d'hôtel et les règlements généraux et particuliers de la juridiction du canal du Loing. (1 registre de 36 feuillets).

Tenu par Mathurin Louis Etienne Sedillez, avocat au parlement, juge conservateur de la juridiction.

28/03/1781-18/08/1795

B599 Registre coté et paraphé par M. Jacques-François Le Petit, chevalier, lieutenant général civil, criminel et de police au bailliage royal de Nemours, pour inscrire par extrait, à mesure de leur présentation, les contrats translatifs de propriété déposés au greffe, le jour de leur exposition au tableau des hypothèques, et en marge, la date du sceau des lettres de ratification obtenues sur ces contrats, pour parvenir à la purge légale, conformément à l'édit du mois de juin 1771, portant création des conservations d'hypothèques.

Du 3 mai 1784, dépôt d'un contrat passé devant d'Outreleau, notaire à Nemours : le 22 avril précédent, portant vente par Louis Gourier, aubergiste, Jean-Edme Girault, entrepreneur de bâtiments, Marie-Anne Gourier, sa femme, et autres, à Jean-Amable Rousseau, meunier des moulins banaux de Nemours, de sept arpents de pré, au territoire de cette ville,- le 3 octobre 1781, par lequel dame Marie-Anne-Claudine Davisson, dame de Nonville et de Beaulieu, autorisée de messire François-Thomas de Vigneron, s'est demis, à titre de succession anticipée, au profit de messire Henri-Louis Bertrand de Beuvron, son cousin, chevalier, seigneur de Beuvron, gouverneur des ville et château de Beaulieu, demeurant à Beuvron, Election de Saint-Amand, des fiefs, terres et seigneuries de Beaulieu et Nonville, même des droits de ladite dame sur le fief du Bouchet, etc.,- devant Jolivet, par lequel le fondé de procuration de messire Auguste-Joseph-Marie Foacier, écuyer, seigneur de Ruzé, Jouy et

autres lieux, avocat général au Conseil provincial de l'Artois, et de demoiselle Marie-Isabelle-Albertine-Josèphe de Foacier de Ruzé, sa soeur, demeurant à Arras, le premier, acquéreur du curateur à la succession vacante de Louise Fillemain, veuve, en premières noces, de Martin Cécile, et en deuxièmes, de François Georges, ont vendu à Philippe Camousse, maître perruquier à Nemours, une maison, sise en ce lieu, moyennant 1,800 livres (14 Juillet 1781, n° 1295),- 23 décembre 1784, vente par dame Justine-Joseph Boucot, épouse de messire Nicolas-Aloph-Félicité, comte de Rouault, seigneur et marquis de Gamaches, au profit d'Antoine-Guillaume Girard, receveur du Mée-le-Maréchal, et de Thérèse Forest, sa femme, des fiefs du lieu de Dordives et autres, à Chaintreaux et Rémauville, provenant du sieur comte de Rouault, acquéreur de demoiselle Julie-Augustine Harault de Wuilbray, acquéreur, elle-même, de messire Frédéric-Guillaume de La Trémouille, prince de Talmont, moyennant 110,000 livres,- 16 mars 1785, exposé d'un contrat passé devant Miger, notaire à Puisseaux, le 8 du même mois, par lequel Antoine Lécuyer et Jacqueline Vigneron, sa femme, ont vendu à M. Louis-Michel Antheaulme, seigneur d'Ichy, une maison en ce lieu, moyennant 1,000 livres,- 5 octobre 1785, exposé d'une sentence, rendue à la barre du Parlement de Paris, le 31 août précédent, de laquelle il appert, qu'Étienne-René Descourlilz, receveur de l'évêché d'Orléans, s'est rendu adjudicataire, sur le curateur à la succession vacante de sieur Jean-Vincent, directeur de la saline de Château-Salins, et de dame Marie-Jeanne Onfroy, etc., d'une maison et héritages sis à Boësse, moyennant 7,500 livres,- 13 janvier 1786, exposition d'un acte reçu par Gobin, notaire à Paris, le 18 décembre précédent, portant vente, par Antoine-Ménice-Paul Réveillon des Vaux, négociant à Paris, rue Saint-Sébastien, et Anne-Louise Gauldrée-Boileau, sa femme, à Jean-Jaques-Céadde Thévenin de Margency, écuyer, commissaire des guerres, d'une maison à Ulay, paroisse de Gretz, moyennant 30,000 livres,- 30 dudit mois, contrat passé devant Bro, notaire, à Paris, le 11 du même mois, par lequel Etienne Hullin, sieur de La Victoire, demeurant à Meung-sur-Loire, a vendu à Nicolas-Denis Darcy, écuyer, secrétaire du Roi en la chancellerie établie près du Parlement de Metz, la terre et seigneurie de La Tour, les fiefs de La Chaise, des Fontanelles, des Chapelottes, des Grands-Buissons et des Bordes, paroisses de Grez et de La Genevraie, moyennant 100.000 livres,- le 13 mars 1786, a été exposé un contrat, du 25 novembre 1785, portant vente par Anne-Pierrette de La Coste, épouse de Laurent-César de Chaléon de Chambrier, baron de Châteauneuf et de L'Albenc, chevalier, conseiller au Parlement de Dauphiné, à Jeanne- Catherine Haller d'Halet, comtesse Camille, chanoinesse d'Allemagne, demeurant à Paris, rue Miromesnil, des terres et seigneuries des Marais, en la paroisse de Montliard, près Boiscommun et Foncemagne, paroisse de Fréville, etc., provenant de Jacques-Michel Dusosey, chevalier, seigneur des Marais, de Foncemagne et autres lieux, de Françoise-Élisabeth-Nicole Bigot, sa femme, acquéreurs d'Étienne Laureau de Foncemagne et d'Anne-Marie-Marthe Violette de Beaumarchais,

acquéreurs, eux-mêmes, de Louis- Antoine de Pardailan de Gondrin, duc d'Antin, d'Épernon et de Bellegarde, etc., moyennant 120,000 livres, etc. (In-folio papier, 66 feuillets.)

1784-1786

B1108 Causes du Roi et des privilèges.

1785

B1008 Sentence de police du bailliage de Nemours: placard.

05/04/1785

B600 Purge légale des hypothèques.

Du 24 janvier 1789, par sentence d'adjudication dudit bailliage, en date du 29 novembre 1788, appert, les biens dépendant de la succession vacante de Victor Paupardin et Marguerite Beaujard, sa femme, sis à Rémauville, avoir été adjugés au sieur André- Jérôme Tasselín, concierge de M. le président d'Héricourt, demeurant au Boulay, moyennant 1,260 livres,- le 4 février 1789, Jacques-Joseph Perin, marchand à Fontainebleau et demoiselle Marie-Adelaïde Gouget, sa femme, et autres, ont vendu à Jean-Baptiste Gory, garçon de la Chambre de Mgr le comte d'Artois, demeurant à Versailles, une maison sise à Jacquerville, avec différentes pièces de terre, moyennant 12,600 livres,- le 3 septembre.1789, devant d'Outreleau, notaire à Nemours, Louis-Simon Filz, bourgeois de Versailles, fondé de pouvoirs de Jean Delon, dit frère Hilarion, ermite au Mont-Valérien, et de Jean-Baptiste-Edme Filz, boucher à Paris, etc., ont vendu à Louis-Barthélemy Filz, marchand tanneur à Nemours, une maison sise en cette ville, rue des Boucheries, au coin de celle du Marché-au-Blé, provenant de la succession d'Anne-Suzanne Filz, moyennant 3,080 livres,- 24 septembre 1789, vente sous-seings privés, déposée, pour minute, en l'étude de maître Silly, notaire à Paris, par M. Victor de Riquetti, marquis de Mirabeau, grand'croix de l'Ordre de Vasa, à M. Jean-François Duport, chevalier, conseiller au Parlement de Paris, de la terre et seigneurie du Bignon, sise en la paroisse du même nom, avec toutes ses dépendances, tant en fiefs que roture, et tous les meubles garnissant alors le château, moyennant la somme de 306,000 livres, dont 26,000 livres pour les meubles,- le 5 octobre 1789, devant Choron et son confrère, notaires à Paris, le fondé de pouvoirs de dame Anne-Antoinette- Charlotte Courtois, veuve de messire Alexandre Blottefiène, seigneur comte de Voyenne, demeurant au Sault, paroisse de Saint-Sauveur-sur-École, a vendu à sieur Simon-Marc Bourgeois, demeurant à Nemours, deux lots de terre sis à Puisselet et Ormesson, moyennant 6,000 livres,- le 23 octobre 1789, a été exposé un acte du 26 mars précédent, reçu par Girard, notaire à Paris, portant vente par M. Nicolas Parent de Villeneuve, chevalier d'honneur au bureau des finances d'Amiens, seigneur de Montigny-Brillant, La Nozaye et autres lieux, demeurant à Paris, hôtel d'Almazay, rue des Tournelles, à M. René-

Thibault Chambault, échevin en exercice et conseiller perpétuel de l'Hôtel de Ville d'Angers, de la nue-propriété de la terre et seigneurie dudit lieu de La Nozaye, de la petite ferme du Landy et de la ferme de La Grand'- Cour, aux charges exprimées en l'acte,- le 28 août 1789, devant Lhomme, notaire à Paris, messire Bénigne- Joseph Dutrousset d'Héricourt, chevalier, marquis du Boulay, baron de Bouville, seigneur de Poligny, Souppes et autres lieux, conseiller au Parlement de Paris, président des requêtes du Palais, a vendu à M. Jean-Jacques Devin, chevalier, aussi conseiller audit Parlement, sous faculté de réméré, pour partie, la terre et seigneurie du Boulay et Poligny, la terre et seigneurie de Souppes, plus la baronnie, terre et seigneurie d'Obsonville, les fiefs de l'Alouette ou de La Tournelle, de Triboust, de Lépuy, du moulin de Souppes, de la rivière de ce lieu, des prés de Cercanceaux, etc., moyennant 400.000 livres, outre les charges (n°122.)-devant Labeaume, notaire à Nemours, le 24 décembre 1789, M. Alexandre Devernay, écuyer, demeurant à Paris, rue Saintonge, au Marais, en son nom et se portant fort de dame Gabrielle Réveillon des Vaux, son épouse, ont vendu à MM. Martin Gallocher de La Galisserie, capitaine d'infanterie, sous-lieutenant de maréchaussée, en la compagnie de Paris, à la résidence de Sens, et François Galocher de La Galisserie, avocat en Parlement à Nemours, une maison sise en cette ville, rue Bourgeoise, moyennant 4,000 livres,- du 19 avril 1789, acte passé devant Baige, notaire à Montargis, portant vente, par Jacques-René-Benoit Patrouillet, commis employé à la manufacture de Montereau-faut-Yonne, et Marie Ameson, sa femme, à sieur Pierre-Louis Despommiers des Bauves, officier de Monsieur, frère du Roi, demeurant à Chéroy, une maison, terres et vignes au même lieu, à la charge de 25 livres de rente foncière, et, en outre, moyennant 1,000 livres, etc. (In-folio papier, 52 feuillets.)

1786-1792

B251

Causes du Roi et des privilégiés. - Enregistrement de provisions d'offices, etc.

Commission de Jacques Ansillion, à l'office de greffier du bailliage de Nemours,- de receveur du droit de péages par terre de Nemours à Château-Landon, Fontenay, Dordives, Souppes et Puisseaux, donnée au sieur Edme Chéry,- lettres de maîtresse sage-femme accordées à Marguerite Frégy, veuve de Jean-François Feuillard,- provisions de notaire royal au bailliage et en la ville de Nemours, octroyées à Louis-Augustin Delabaume, au lieu et place de Jean-Baptiste-Moïse Jolivet,- commission de colonel de la gendarmerie nationale des départements de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise, accordées par le roi Louis XVI au sieur Jean-Charles Papillon, prévôt général de la ci-devant compagnie de maréchaussée de l'Ile-de-France, etc. (In-folio, papier, 22 feuillets.)

1787-1791

- B267 États Généraux. - Annexes aux procès-verbaux de l'assemblée baillivale de Nemours. - Correspondance, projets et copies de délibérations, etc.
- Discours de M. Thibault, curé de Souppes,- de M. de Gouvernet, fondé de pouvoirs de S. A. S. le duc d'Orléans, et instruction donnée par ce prince à son représentant,- discours de M. Dupont, adressé au bailli et à l'assemblée,- état des dépenses et des taxes faites à chaque député de l'assemblée baillivale de Nemours, en exécution du règlement du Roi, du 30 mai 1789, à raison de 3 livres par jour,- renseignements sur le bailliage de Nemours et sur son organisation lors des anciens États généraux (notes relatives aux années 1640 à 1740),- tableau des paroisses qui ont apporté leurs cahiers de doléances,- noms des paroisses dudit bailliage et de leurs députés,- état de ces paroisses et des hameaux qui en dépendent, etc.,- cahier des pouvoirs et instructions du député de la noblesse du bailliage de Nemours remis à M. de Noailles, député aux États Généraux. (38 pièces papier.)*
- 1788-1789
- B260 États Généraux. Copie imprimée de la lettre close du roi Louis XVI pour la convocation des États Généraux, - règlement fait par le Roi pour l'exécution de ses lettres de convocation, - ordonnance de Louis-Marie de Noailles, grand-bailli d'épée, fixant le lieu et le jour de la réunion des trois ordres, etc.
- Originaux d'assignations données aux ecclésiastiques possédant bénéfices, aux chapitres et communautés ecclésiastiques séculiers et réguliers des deux sexes, aux ducs, pairs, marquis, comtes, barons, châtelains, et en général à tous les nobles possédant fiefs,- état des noms des paroisses et des personnes assignées pour se trouver à l'assemblée générale du bailliage, etc. (41 pièces papier, 4 imprimées).*
- 1789
- B261 États Généraux. Ordres du clergé et de la noblesse. Procurations données par les bénéficiers, chapitres et communautés ecclésiastiques séculiers et réguliers des deux sexes.
- Par les nobles possédant fiefs, les veuves possédant divisément, les filles majeures nobles et les mineurs propriétaires de fiefs :- Marie-Louise de Montmorency-Laval, abbesse de Montmartre,- Anne Christian de Montmorency-Luxembourg, duc de Beaumont,- Pierre Samuel Dupont, seigneur de Beaumoulin,- Dupré de Saint-Maur, quart-comte de Soissons, seigneur de Chambergeot,- Louis-Philippe-Joseph d'Orléans et de Nemours,- Marie-Madeleine Deschamp de Praviers, veuve de messire Henri-Louis Bertrand, chevalier, comte de Beuvron,- Justine-Josèphe Boucot, dame d'Égreville, Villebéon, La Gerville, etc. (37 pièces papier.)*
- 1789

- B262 États Généraux. Cahiers de doléances, observations et remontrances des paroisses du bailliage de Nemours, portant instructions de ces paroisses pour leurs députés à l'assemblée baillivale.
- Aufferville demande la liberté individuelle,- Bagneaux, la réforme de la justice,- Bazoches, réunion des Etats Généraux tous les deux ans,- Boësse, abolition des lettres de cachet,- Boissy-aux-Cailles, suppression des droits d'aides,- Château-Landon, liberté de la presse, inviolabilité de la correspondance, suppression des capitaineries,- Saint-Séverin-lez-Château-Landon, responsabilité des ministres,- Chevrainvilliers, égalité des impôts, suppression des aides et commis,- Chevry-sous-Bignon, mêmes demandes,- Corbeil, envoi direct des impôts dans les mains du Roi. (Paroisses A à F.) (39 pièces papier.)*
- 1789
- B263 États Généraux. Cahiers de doléances, observations et remontrances des paroisses et instructions pour leurs députés à l'assemblée baillivale de Nemours.
- Garentreville demande que nul ne puisse être contraint d'abandonner son héritage, sinon pour cause d'utilité publique,- Gretz, égalité de l'impôt, diminution de l'impôt du sel, égalité ou répartition de la corvée, remboursement des cens et rentes, suppression des droits de péage, minage et banalité,- Ladon, suppression des charges et emplois inutiles, rénovation des terriers tous les 50 ans seulement, unité de poids et mesures,- Nemours, que les impôts soient levés sur les trois ordres, quelle qu'en soit la nature, suppression des receveurs généraux et particuliers des finances, libre culture du tabac, suppression des justices seigneuriales et abolition des coutumes particulières, etc. (Paroisses G à V.) (56 pièces papier.)*
- 1789
- B264 États Généraux. Procès-verbal des opérations de la chambre du clergé dudit bailliage, contenant les vœux des ministres de la religion.
- Sur :-l'uniformité du rit,- le maintien du droit ecclésiastique et canonique,- la conservation des ordres religieux des deux sexes, en les chargeant de l'éducation de la jeunesse,- le rappel des impôts créés depuis 1614,- la périodicité des États Généraux,- la reddition de comptes du produit des aides,- la suppression des droits de péage, banalité, minage, mesurage, foires, marchés et navigation,- les encouragements à l'agriculture,- la suppression du casuel des curés, en leur assurant un revenu en biens fonds qui leur permette de vivre honorablement,- le dépôt des registres de baptêmes, mariages et sépultures au greffe du bailliage royal le plus voisin etc. (In-folio, papier, 9 feuillets.)*
- 1789

- B265 États Généraux. Procès-verbal de l'assemblée des trois ordres du bailliage de Nemours, réunis en cette ville, le lundi 9 mars 1789, dans l'église du couvent des Récolets, pour parvenir à la nomination de leurs députés aux Etats Généraux.
- Copie de la correspondance de M. de Noailles, grand-bailli d'épée, président de l'assemblée, avec le directeur général des finances sur certains articles du règlement qui avaient paru mériter quelques éclaircissements,- les noms des ecclésiastiques ou de leurs fondés de pouvoirs,- ceux de tous les nobles du bailliage et leurs représentants,- ceux des députés des paroisses,- résolution du clergé et de la noblesse de payer des impôts de quelque nature qu'ils soient,- de n'avoir qu'un seul cahier pour les trois ordres, etc. (Le procès-verbal particulier du Tiers-État n'existe pas parmi les documents de l'assemblée des trois ordres.) (In-folio, papier, 60 feuillets.)*
- 1789
- B266 Etats Généraux. Double du procès-verbal de l'assemblée des trois ordres du bailliage de Nemours.
- Lecture par M. le comte de La Tour-du-Pin Gouvernet, de l'instruction de S. A. S. le duc d'Orléans, jointe à sa procuration et portant :-la liberté individuelle sera garantie à tous les Français,- liberté à chacun de publier ses opinions,- respect absolu delà correspondance,- inviolabilité de la propriété,- établissement du divorce comme seul moyen d'éviter le malheur et le scandale des unions mal assorties,- suppression des capitaineries, etc.-Députés élus : par le clergé, maître Anne-Marie Thibault, curé de la paroisse de Souppes,- par la noblesse, M. le vicomte de Noailles,- par le Tiers-État, MM. Pierre-Samuel Dupont et Pierre Berthier. (In-folio, papier, 48 feuillets.)*
- 1789
- B262REPRO1 Cahiers de Doléances.
- Bailliage de NEMOURS : AUFFERVILLE, AUGERVILLE, AUXY, BAGNEAUX, BEAUMONT, BAZOCHES-LES-BRAY, BAZOCHES-EN-GATINAIS, (le) BIGUON, BOËSSE, BOISSY-AUX-CAILLES, BORDEAUX, BOULANCOURT, BOULAY , BOUTIGNY , BRANSLES, BROMEILLES, CHAPELON, CHÂTEAU-LANDON, CHÂTENOUY, CHENOU, CHEROY.*
- 1789
- B262REPRO2 Cahiers de Doléances.
- Bailliage de NEMOURS : CHEVANNES, CHEVRAINVILLIERS, CORBEILLES, CORQUILLEROY, COUDRAY, COURTEMPIERRE, DESMONT, DORDIVES, ECHILEUSE, EGREVILLE, EGRY, FAY, FLAGY, FROMONT, FROMONVILLE.*

B263REPRO1 Cahiers de Doléances

Bailliage de MELUN : GARENTREVILLE, GAUBERTIN, GIROLLES, GIRONVILLE, GONDREVILLE, GREZ, GUERCHEVILLE, GULAINVILLE, ICHY, JACQUEVILLE, JOUY, HERBAUVILLIERS, LADON, LAGERVILLE, LARCHANT, LIXY, LORCY, LORREZ, (la) MADELEINE, MAISONCELLE-EN-GATINAIS, MIGNERES, MIGNERETTE, MONDREVILLE, MOULON, NEMOURS.

B263REPRO2 Cahiers de Doléances

Bailliage de MELUN : NERONVILLE, NONVILLE, OBSONVILLE, ORMESSON, ORVILLE, PALEY, PANNES, POLIGNY, PONT-SUR-YONNE, PREAUX, PREFONTAINE, RECLOSES, REMAINVILLE, RUMONT, SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD, SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS, SAINT-SEVERIN, SCEAUX, SOUPPES, THOURY-FEROTTES, TREILLES, TREUZY, TREZEAU, VAUX, VILLEBON, VILLEMARECHAL, VILLEMOUTIER, VILLEVAQUES, VOULX.

B265-1

**Acquisitions d'immeubles. Lettres de ratification portant purge
d'hypothèques**

2BP4358	02/04/1772-02/06/1773
2BP4359	08/06/1773-09/04/1774
2BP4360	09/04/1774-26/07/1775
2BP4361	07/08/1775-03/10/1776
2BP4362	03/10/1776-06/07/1777
2BP4363	23/07/1777-27/06/1778
2BP4364	27/06/1778-17/05/1779
2BP4365	17/05/1779-11/05/1780
2BP4366	18/05/1780-08/03/1781
2BP4367	08/04/1781-10/01/1782
2BP4368	10/01/1782-13/02/1783
2BP4369	13/02/1783-13/11/1783
2BP4370	06/11/1783-21/10/1784

2BP4371	12/11/1784-16/06/1785
2BP4372	16/06/1785-16/02/1786
2BP4373	16/02/1786-27/12/1786
2BP4374	04/01/1787-19/07/1787
2BP4375	19/07/1787-24/04/1788
2BP4376	24/04/1788-19/11/1788
2BP4377	19/11/1788-29/11/1789

Affaires civiles

2BP4159	1692
2BP4160	1699-1709
2BP4161	1711-1717
2BP4162	1718-1720
2BP4163	1721-1723
2BP4164	1724-1726
2BP4165	1727-1729
2BP4166	1730-1732
2BP4167	1733-1735
2BP4168	1736-1737
2BP4169	1738-1739
2BP4170	1740-1741
2BP4171	1742-1743
2BP4172	1744-1746
2BP4173	1747-1750
2BP4174	1751-1755

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Nemours. - Bailliage

2BP4175	1756-1757
2BP4176	1758-1759
2BP4177	1760-1761
2BP4178	1762-1763
2BP4179	1764-1766
2BP4180	1767-1768
2BP4181	1769-1770
2BP4182	1771-1772
2BP4183	1773-1774
2BP4184	1775-1776
2BP4185	1777-1778
2BP4186	1779-1781
2BP4187	1782-1783
2BP4188	1784-1785
2BP4189	1786
2BP4190	1787
2BP4191	1788
2BP4192	1789
2BP4193	1789
2BP4194	1790

Affaires civiles. Pièces de production

2BP4255	1724-1754
2BP4256	1742-1759
2BP4257	1757-1762
2BP4258	1759-1763

2BP4259	1760-1762
2BP4260	1762-1764
2BP4261	1762-1766
2BP4263	1763-1768
2BP4264	1764-1767
2BP4265	1764-1767
2BP4266	1766-1773
2BP4262	1767-1788
2BP4267	1767-1769
2BP4268	1768-1769
2BP4269	1773-1775
2BP4270	1773-1785
2BP4271	1774-1776
2BP4273	1782-1788
2BP4272	1783-1786
2BP4274	1783-1787
2BP4275	1787-1790

Affaires criminelles

2BP4195	1691-1700
2BP4196	1710-1728
2BP4197	1729-1746
2BP4198	1747-1760
2BP4199	1760-1763
2BP4200	1764-1765

2BP4201	1766
2BP4202	1766
2BP4203	1767
2BP4204	1768-1769
2BP4205	1770-1772
2BP4206	1773
2BP4207	1774
2BP4208	1775-1776
2BP4209	1777-1779
2BP4210	1780-1782
2BP4211	1782-1783
2BP4212	1783-1784
2BP4213	1785-1788
2BP4214	1787
2BP4215	1789-1790

**Assises, rôles des officiers appelés aux séances, suivis des causes
d'audience**

2BP4230	Comporte une lacune de 1555 à 1593.	1554-1598
2BP4231	1635-1653	
2BP4232	1654-1656	
2BP4233	1657-1658	
2BP4234	1659-1663	
2BP4235	1664-1673	
2BP4236	1664-1673	

2BP4237	Comporte une lacune de 1685 à 1693.	1683-1695
2BP4238	1693-1699	
2BP4239	1700-1704	
2BP4240	1705-1711	
2BP4241	1712-1722	
2BP4242	1723-1727	
2BP4243	1728-1733	
2BP4244	1734-1750	
2BP4245	1750-1759	
2BP4246	1760-1763	
2BP4247	1764-1768	
2BP4248	1769-1774	
2BP4249	1775-1783	

Assises : plumitifs des causes plaidées pendant les sessions

2BP4250	1714-1727
2BP4251	1728-1747
2BP4252	1747-1760
2BP4253	1760-1772
2BP4254	1773-1784

Feuilles d'audiences ordinaires, extraordinaires et d'assises

2BP4338	1783-1784
2BP4339	1785-1786
2BP4340	1787-1788
2BP4341	1789-1790

Insinuations de donations entre vifs

2BP4342	1577-1666
2BP4343	1673-1703
2BP4344	1731-1746
2BP4345	1749-1763
2BP4346	1764-1771
2BP4347	1772-1781
2BP4348	1782-1790

Plumitifs des audiences ordinaires

2BP4328	1715-1725
2BP4329	1730-1744
2BP4330	1745-1759
2BP4331	1760-1768
2BP4332	1769-1774
2BP4333	1775-1781

Qualités de sentences

2BP4228	Police municipale.	1685-1787
2BP4229	Jurande.	1705-1779
2BP4223	1759-1776	
2BP4224	1777-1786	
2BP4225	1787-1788	
2BP4226	1788-1789	

2BP4227 1790

Réceptions d'officiers

2BP4216 1685-1759

2BP4217 1692-1735

2BP4218 1748-1789

Registres des causes d'audiences ordinaires

2BP4279 01/601-05/1601

2BP4295 01/657-07/1657

2BP4276 1553-1554

2BP4277 1596-1599

2BP4278 1600

2BP4280 1600-1610

2BP4281 1611

2BP4282 1617

2BP4283 1626

2BP4284 1627-1637

2BP4285 1638-1641

2BP4286 1644-1645

2BP4287 1648

2BP4288 1648-1651

2BP4289 1652

2BP4290 1653

2BP4291 1653-1654

2BP4292 1654

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Nemours. - Bailliage

2BP4293	1655-1657
2BP4294	1655
2BP4296	07/1657-12/1657
2BP4297	01/1659-06/1659
2BP4298	07/1659-12/1659
2BP4299	07/1660-01/1661
2BP4300	01/1661-07/1661
2BP4301	07/1661-12/1661
2BP4302	01/1662-06/1662
2BP4303	06/1662-12/1662
2BP4304	1663
2BP4305	01/1665-05/1665
2BP4306	05/1665-12/1665
2BP4307	1667-1668
2BP4308	1670-1674
2BP4309	1675-1676
2BP4310	1682-1683
2BP4311	1684-1693
2BP4312	1694-1695
2BP4313	1696-1697
2BP4314	1698-1700
2BP4315	1701-1703
2BP4316	1704-1707
2BP4317	1708-1716
2BP4318	1717-1724

2BP4319	1728-1733
2BP4320	1734-1739
2BP4321	1740-1752
2BP4322	1756-1759
2BP4323	1760-1763
2BP4324	1764-1767
2BP4325	1768-1770
2BP4326	1771-1775
2BP4327	1777-1782

Renard, Jean-Charles, huissier royal rendant à Nemours

B1010	Exploits.	1732-1747
B1011	Exploits.	1749-1756
B1012	Exploits.	1757-1761
B1013	Exploits.	1762-1765
B1014	Exploits.	1766-1771
B1015	Exploits.	1772-1777
B1016	Exploits.	1778-1782
B1017	Exploits.	1783-1793

Sentences des causes extraordinaires

2BP4335	1657-1661
2BP4336	1661-1664
2BP4337	1664-1695

Sentences sur productions

2BP4219	1599-1609
2BP4220	1710-1729
2BP4221	1745-1749
2BP4222	1760-1769

Nesles-la-Gilberde. - Prévôté

2BP4380	Registres d'audiences.	1738-1790
2BP4379	Pièces de production.	1750-1763
2BP4381	Minutes du greffe.	1780-1783
2BP4382	Minutes du greffe.	1784-1790

Neufmoutiers-en-Brie. - Prévôté

2BP4383	Registres des causes d'audiences.	1717-1790
B1009	Qualités de sentences.	1765-1790

Minutes du greffe

2BP4384	1704-1735
2BP4385	1740-1766
2BP4386	1768-1783
2BP4387	1784-1790

Nogent l'Artaud. - Prévôté (Aisne)

B1137	Feuilles d'audiences.	1657-1696
B1138	Affaires diverses et fragments.	1657-1788
B1136	Registres d'audiences. <i>Lacunaires.</i>	1673-1735

Nogent-sur-Seine. - Bailliage, grenier à sel (Aube)

B1179	Bail à rente pour des pièces de terre situées au finage de Chalautre-la-Grande.	1781-1782
-------	---	-----------

Noisy-sur-École . - Bailliage de Noisy et du Vaudoué-en-Gâtinais

B1191	Dictons (sentences par dictums).	1666-1672
B1193	Plumitifs des causes ordinaires et extraordinaires.	1667
B1194	Plumitifs des causes ordinaires, extraordinaires et dictons (sentences).	1687-1688

B1195	Plumitifs des causes ordinaires, extraordinaires et dictons (sentences).	1692-1697
B1196	Plumitifs des causes ordinaires et extraordinaires.	1698-1701
B1192	Minutes du greffe.	1710-1725
B1189	Registres d'audiences des causes ordinaires.	1716-1725
B1190	Rapports faits au greffe.	1716-1724

Noyen-sur-Seine. - Prévôté

2BP4391	Scellés, inventaires après décès, tutelles.	1708-1759
2BP4390	Nominations de syndics, comptes de gestion rendus par eux devant le prévôt du lieu.	1725-1789
2BP4392	Scellés, inventaires après décès, tutelles.	1760-1779

Oissery. - Bailliage, gruerie

4B277	Actes de la gruerie d'Oissery. <i>Lot de documents transmis par les Archives départementales de l'Oise, trouvés dans le fonds d'une étude notariale de ce département.</i>	1764-1789
B601	Sentence rendue par Roland-Alexandre Saget, avocat en Parlement, conseiller du Roi, maire de ville et lieutenant particulier de la ville, bailliage provincial et siège présidial de Meaux, bailli-châtelain et gruyer du bailliage, châtellenie et gruerie d'Oissery, pour très-haut, très-puissant et très-excellent prince S. À. S. Mgr	

Louis-François-Joseph de Bourbon-Conti, comte de La Marche, prince du sang, pair de France, chevalier des Ordres du Roi, lieutenant-général de ses armées, et seigneur châtelain d'Oissery, Saint-Pathus, Noëfort, Forfry, La Pelette, La Ramée, Silly, Le Plessis-Belleville et autres terres et seigneuries, demandeur.

Contre Charles Caillot, tourneur en formes de chapeaux, demeurant à Chambry, défendeur, condamné à payer ès-mains de sa dite Altesse, en l'acquit de Jacques Boucher, maître menuisier à Paris, adjudicataire des avenues de noyers vendues au siège de la gruerie susdite, pour l'ordinaire de l'année 1766, la somme de 500 livres pour le prix de 50 pieds de noyers cédés par Boucher, audit défendeur, avec permission, au seigneur d'Oissery, de faire mettre en lieu sûr, par le sergent de son bailliage, ce qui reste des 50 pieds de noyer, même d'en faire opérer la vente, un jour de fête ou de dimanche. (1 pièce papier.)

1769

Minutes du greffe

2BP4398	1630-1633
2BP4399	1661-1689
2BP4400	1690-1702
2BP4401	1703-1716
2BP4402	1717-1735
2BP4397	Contient également des plumitifs ou feuilles d'audiences. 1730-1774
2BP4403	1736-1743
2BP4404	1744-1750
2BP4405	1751-1752
2BP4406	1753-1755
2BP4407	1756-1760
2BP4408	1761-1767
2BP4409	1768-1773
2BP4410	1774-1790

Registres des causes d'audiences

2BP4393	1682-1739
2BP4394	1710-1739
2BP4395	1740-1750
2BP4396	1751-1774

Orly[-sur-Morin]. - Mairie

B1109	Pièces isolées.	1650-1781
-------	-----------------	-----------

Ormoy. - Prévôté (Essonne)

2BP4415	Minutes du greffe.	1728-1731
---------	--------------------	-----------

Othis. - Mairie et prévôté de la Grande-Maison

B1018	Pièces isolées.	1789
-------	-----------------	------

Ozoir-la-Ferrière. - Prévôté

2BP4433	Scellés, inventaires après décès, tutelles.	1661-1676
---------	---	-----------

Minutes du greffe

2BP4419	1625-1740
2BP4420	1626-1665
2BP4421	1666-1673
2BP4422	1674-1687

2BP4423	1677-1740
2BP4424	1688-1722
2BP4425	1723-1751
2BP4426	1752-1760
2BP4427	1761-1776
2BP4428	1777-1781
2BP4429	1782-1783
2BP4430	1784-1785
2BP4431	1786-1787
2BP4432	1788-1790

Registres d'audiences

2BP4416	1635-1667
2BP4417	1667-1699
2BP4418	1702-1790

Ozouer-le-Repos. - Prévôté

2BP4434	Minutes du greffe.	1719-1789
---------	--------------------	-----------

Ozouer-le-Voulgis. - Prévôté

B1019	Pocès-verbal de lèse-majesté	22/06/1695
2BP4435	Registres d'audiences.	1733-1790

Minutes du greffe

2BP4436	1717-1747
2BP4437	1748-1761
2BP4438	1762-1771
2BP4439	1772-1790

Pamfou. - Prévôté

2BP4441	Registres d'audiences. Minutes du greffe.	1716-1790
---------	---	-----------

Passy[-sur-Seine]. - Prévôté

2BP4440	Registres d'audiences. Minutes du greffe.	1766-1790
---------	---	-----------

Pecqueux. - Prévôté

2BP4442	Registres d'audiences. Affaires diverses.	1701-1789
---------	---	-----------

Pécy. - Prévôtés

2B71	<i>Prévôté du Grand-Givry, Prévôté de Melenfroy à Beaulieu et Boissy-le-Jariel, Prévôté de Boisgarnier.</i> Causes d'audience ordinaires et extraordinaires : registre.	1701-1730
2BP154	Minutes du greffe	1744-1787
B243	Minutes du greffe de la prévôté de Grand-Givry, tenu par Pierre Rousseau, pour M. de Trudaine de Montigny, seigneur du lieu. <i>Tutelle des enfants mineurs de Jean Lepâtre et de Jeanne Caumont, sa femme, remariée à Joseph Guérard,- appositions de scellés et inventaires après le décès de Pierre Petit, charretier,</i>	

demeurant au Grand-Givry, faits à la requête de Marie Dessan, sa veuve, - requête de ladite veuve et des héritiers de Pierre Petit, afin d'autorisation de vente des meubles et effets du défunt, adjudication, par le juge de la prévôté, des emblaves de blé faites sur quatre arpents de terre dépendant de la communauté qui a existé entre les sieur et dame Petit, etc. (5 pièces papier.)

1777-1778

Greffe. - Affaires civiles et criminelles.

2B67	Sauf tutelles, curatelles, scellés.	1695-1790
2B68	Inventaires, scellés, tutelles, curatelles.	1695-1732
2B69	Inventaires, scellés, tutelles, curatelles, avis de parents, adjudications, successions.	1733-1768
2B70	Inventaires, scellés, tutelles, curatelles.	1769-1789

Prévôté de Mirvault

2BP3696	Scellés. Inventaires.	1754-1784
---------	-----------------------	-----------

Penchard. - Mairies

Grande mairie de Saint-Faron

Minutes du greffe

2BP5197	1654-1733
2BP5198	1734-1752
2BP5199	1753-1790

Mairie de Neufmontiers-lès-Meaux

2BP4388	Minutes du greffe.	1666-1685
2BP4389	Minutes du greffe.	1686-1787

Pézarches. - Prévôté des Grais-de-Pézarches

2BP4454	Affaires diverses.	1750-1790
B242	Minutes du greffe. Pour messire Alexandre-François de Mun, comte de Mun, chef de brigade des gardes-du-corps du Roi, chevalier, seigneur dudit lieu des Grais, de Lumigny, La Malmaison, et autres lieux, le siège tenu par Jeun- François-Sulpice Cordelier, notaire royal au Bailliage de Meaux, prévôt, juge civil et criminel dudit lieu, - nomination d'experts et prestation de serment d'iceux, à la requête dudit seigneur, contre les parties dénommées en l'acte pour procéder au mesurage et arpentage de toutes les terres enclavées dans le canton sis derrière le petit bois de Pezarches, etc. <i>Demande en déclaration d'hypothèque par Louis Lallier, berger à Touquin, contre Jean- Jacques Michel, laboureur aux Grais, etc. (2 pièces papier.)</i>	1772

Pierrelevée. - Prévôté

2BP4455	Minutes du greffe (lacune de 1689 à 1693).	1645-1790
---------	--	-----------

Plessis-feu-Aussous. - Bailliage

2BP4473	Minutes du greffe.	1592-1785
---------	--------------------	-----------

Plessis-l'Evêque. - Mairie

2BP4476	Minutes du greffe.	
---------	--------------------	--

1730-1768

Poligny. - Prévôté

B1154 Supplication contre une déclaration de grossesse.
Sans date

Pommeuse. - Bailliage, prévôté

2BP4477 Minutes du greffe.
1681-1720

B1152 Pièce isolée.
1786

Pomponne. - Bailliage, marquisat, mairie

Bailliage de Pomponne

2BP4478 Rôle des assises.
1686-1757

2BP4482 Registres d'audiences.
1730-1756

Minutes du greffe

2BP4479 1686-1698

2BP4480 1700-1752

2BP4481 1753-1790

Mairie de Barges

B1139 Comptes et état que rend Monsieur le maire (Léonard Bonnalet?)
pour une quatrième partie de défunt Claude Bonnalet vivant
laboureur demeurant audit Barges, son père, au nom et comme
commissaire établie par justice a la requête de Nicolas de
Hacqueville.

4 chapitres de mises et depenses du présent compte, frais et débourses par ledit rendant.

05/1641

Pontault. - Prévôtés

Prévôté de Pontault

2BP4483	Registres d'audiences.	1723-1779
2BP4484	Minutes du greffe.	1728-1779

Prévôté de Pontillault

B1020	Pièces isolées.	1724
B1141	Récolements, ventes.	1744-1757

Pontcarré. - Prévôté

B285	<p>Causes d'audiences portées devant le prévôt de Pontcarré.</p> <p><i>Entre : Denis-François Olivier, charron en ce lieu, demandeur au principal, suivant exploit d'opposition fait à sa requête, sur François Davoton, manouvrier à Roissy, ès mains de la dame veuve Arnoul, fermière au Buisson-Saint-Antoine, le juge, vu les pièces du dossier et notamment « le bail d'une vache » fait par le demandeur audit Davoton, pour 3 années moyennant 15 livres par chacune d'elles, à condamné le défendeur à payer au sieur Olivier la somme de 30 livres pour 2 années du loyer de ladite vache, et 24 livres pour moitié de sa valeur, ainsi qu'il est porté au bail susdit,- procès intenté par le procureur fiscal de la prévôté et justice de Pontcarré, contre Thomas Mouroux, voiturier à la Route-des-Grès, paroisse de Favières, lequel a été condamné à 50 livres d'amende pour avoir passé, avec chevaux et charrette, dans une avenue de décoration du château de Pontcarré, et pour avoir, à cet effet, comblé le fossé barrant cette avenue du côté des Friches,- rapport fait devant la justice par Louis Gandon, archer, garde du Point d'honneur en la Connétablie et Maréchaussée de France, procureur en la prévôté de Roissy, résidant à Tournan, qui a juré et affirmé que le 12</i></p>
------	--

septembre 1784, environ les 10 ou 11 heures du soir, étant dans sa maison sise au territoire de Pontcarré, plusieurs individus qu'il a reconnus, seraient venus pour l'assassiner,- instance entre sieur Gaspard Gaudry, prêtre, curé de la paroisse Saint-Roch de Pontcarré, diocèse de Paris, contre Nicolas Guittard, habitant de la Benoiterie, paroisse de Barentan? et Anne Loïer sa femme, seule et unique héritière du défunt sieur Jean-François Loïer son frère, décédé curé dudit Pontcarré, gros décimateur de cette paroisse, défendeurs, condamnés, en leur qualité d'héritiers, à faire exécuter sous le délai d'un mois « les réparations urgentes » tant au presbytère de Pontcarré, qu'aux bâtiments et dépendants, et notamment au chœur de l'église du lieu, et qui seront jugés devoir être à la charge dudit défunt sieur Loïer », - procès entre sieur René Bouffé, imprimeur en lettres, et premier appariteur de la nation de Normandie, en l'Université de Paris, demeurant en cette ville, rue de la Harpe, contre Jean-Joseph Lambert, curateur créé par justice à la succession vacante dudit Loïer, susnommé, pour obtenir le paiement d'une rente de 42 livres constituée par ce dernier, au profit du demandeur, etc. (15 pièces papier)

1780-1785

Presles. - Prévôtés

Prévôté de Presles

B1021	Pièces isolées.	1679-1696
2BP4502	Scellés, inventaires après décès, tutelles.	1726-1782
2BP4503	Affaires diverses.	1729-1789
2BP4501	Registres d'audiences. Informations criminelles.	1731-1789
B1115	Réception de Charles Claude Pelletier à l'office de greffier de la prévôté.	02/10/1769
2BP4490	Registres d'audiences.	
2BP4491	Registres d'audiences.	
2BP4492	Registres des rapports et plaintes.	

Minutes du greffe

2BP4493	1633-1655
2BP4494	1656-1660
2BP4495	1661-1679
2BP4496	1680-1700
2BP4497	1701-1730
2BP4498	1731-1765
2BP4499	1766-1777
2BP4500	1778-1790

Prévôté de Villegénard

2BP5596	Registres d'audiences (1775-1784). Minutes du greffe (1771-1774). 1771-1784
---------	--

Pringy. - Prévôtés

Prévôté de Montgermont

2BP3940	Registres d'audiences. 1727-1731
---------	-------------------------------------

Minutes du greffe

2BP3935	1616-1632
2BP3936	1633-1738
2BP3937	1739-1758
2BP3938	1759-1775
2BP3939	1776-1790

Prévôté de Pringy

B1022 Pièces isolées.

1684-1790

Provins. - Bailliage, présidial, prévôté royale, canal royal, grenier à sel

2BP5652 *La prévôté fut unie au bailliage de Provins en mai 1733.*
Affaire opposant les doyens vénérables chanoines de l'église collégiale de M. Saint Quiriace de Provins, demandeurs, à Honorable homme, François de Biencourt, prévost et juge ordinaire de Provins, défendeur : pièces diverses, expertises, extrait de registre du greffe, témoignages.
Le défendeur affirme que les droits de cette pièce de terre dépendent de la seigneurie de Marolles, qui lui appartient.

1583-1585

B191 Fiefs et tènements nobles. - États de tous les ecclésiastiques, nobles, non nobles et roturiers possédant fiefs, tènements nobles ou rentes inféodées dans l'étendue du Bailliage de Provins, contenant les noms des possesseurs, l'indication des fiefs et de leur valeur annuelle suivant les baux, les déclarations ou par estimation.
Possesseurs de fiefs:-messire Louis de Clermont, chevalier, comte de Cheverny, bailli, aide de camp de Sa Majesté le Roi, commandant ses armées en personne au siège de Mons-en-Hainaut, pour son marquisat de Monglat, Sancy, Augers, Gondelot, etc. 15,000 livres,- Louis-Alphonse de Castille, chevalier, marquis de Chenoise, seigneur des Bordes-de-Combles et du Clos-des-Bordes, 5,600 livres,- messire Charles Fortin de La Hoguette, lieutenant général pour le Roi en Savoie , marquis Du Housset et dépendances, 8,000 livres, etc. (4 pièces papier.)

XVII ème s.

B613 Insinuations de donations entre-vifs, par contrats de mariages et autres actes, enregistrés audit Bailliage, conformément à l'ordonnance de François Ier, roi de France, donnée à Villers-Cotterets, au mois d'août 1539.

Contrat de mariage de messire Jehan de Picot, fils de messire Jehan de Picot, chevalier, sieur et baron des baronnies de Dampierre et Sompuis, seigneur d'Alibaudières, Ormes, Châtenoy, Ormoy et autres lieux, et de défunte dame Marguerite de Bordières, d'une part, et damoiselle Marguerite de Julliac, fille de feu Méry de Julliac, vivant écuyer, sieur de Manoeuvre, dame de Beauvais, usant de ses droits, assistée de damoiselle Chrétienne de Bourdet,

sa mère, veuve en dernières noces d'Arthur de Seyne, écuyer, - du 20 février 1618, contrat de mariage de messire Jacques Le Roy, chevalier, baron de Bussier, seigneur d'Arlamarque, Vimpelles, Villuis, Chanteclerc et Foussart, avec damoiselle Marie Du Drac, fille de messire Adrien Du Drac, seigneur de Beaulieu, paroisse de Pécy, de Boissy, du Jariel, de Mélanfroy, etc., - 19 juillet 1618, confirmation de donation par Jean Hennequin, sieur de Manoeuvre, demeurant au château de Champcenest, au profit de Catherine Hennequin, sa nièce, épouse de messire César de Balsac, chevalier, seigneur de Gie, de Dunes et de Graville : de la terre de Manoeuvre, du fief de Roquemont, etc., - donation par maître Martin Pynot, chanoine et trésorier de l'église Saint-Étienne de Meaux, demeurant ordinairement à Mons en Montois, au profit d'Antoine Pynot, écuyer, sieur de Sainpraize, paroisse de Chalautre-la-Reposte, son neveu, - testament olographe d'André de Champagne, sieur de Lourps, en faveur d'Anne de Champagne, sa soeur, de Philippe et de Robert de Champagne, ses neveux, etc., - contrat de mariage d'Hector de Fernay, écuyer, sieur des Salles, et d'Anne de Blois, fille de feu Thimothée de Blois, écuyer, seigneur de Daoust, paroisse de Saint-Martin-des-Champs, et de Frécul, en partie, et de damoiselle Barbe de Vignolles, épouse, en secondes noces, de Jean Du Val, écuyer, sieur des Mottins et de La Saulsotte, - 22 mars 1621, donation par Philippe de Vaudoré, seigneur de Saint-Brice, en partie, au profit de Hubert de Vaudoré, son fils, afin que ce dernier « ait le moyen de s'entretenir honnestement, et trouve parti pour mariage, ou autrement, » - 2 septembre 1621, contrat de mariage de Menault de Beaufort, écuyer, seigneur de Launoy (paroisse de Saint-Rémy-de-la-Vanne), et d'Anne de Jolly, fille de Dreux de Jolly, seigneur de Romainville, - testament d'Abraham Pothier, « escrivain pour le Roy nostre Sire, et Mgr l'admiral de France, sur la marine du Ponant, demeurant au Chastel de Provins, » lequel laisse quelques biens « à Marie, sa fille naturelle, qu'il a eue de Barbe Lemoine, sa servante, » le testateur a entendu que son corps soit posé, avant d'être inhumé à l'église Notre-Dame-du-Châtel, devant ou sous la grand'- porte de l'hôtellerie de La Coquille, et il prie les quatre capitaines de la ville de porter le drap à son convoi (8 juillet 1620, 5 avril 1622), - donation par Charles Henry, marquis de La Chambre en Savoie, vicomte de Maurienne, au profit de Charles de Cossé, marquis d'Assigny, qu'il a choisi, faute d'enfant, comme un seigneur plein d'honneur et de courage, pour héritier de ses droits, titres, armes et biens de sa maison, - 20 février 1620, contrat de mariage d'Isaïe de Tallau, sieur de Combles, près Provins, gendarme de la compagnie du Roi, avec damoiselle Lucrèce de Fauville, fille de Jean, seigneur des Ormeaux en Brie, damoiselle étant à la suite de Catherine de Parthenay, princesse de Rohan, demeurant à Paris, hôtel de Mélusine, rue des Bons-Enfants, - du 4 août 1622, reconnaissance de donation par messire Philippes de Castille, chevalier, sieur de Chenoise, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, gentilhomme ordinaire de sa Chambre, au profit de défunt Magloire

Chemin, son serviteur domestique, de deux maisons, bâtiments, cour et jardin, sis à Chenoise, en la rue aux Chats. (Petit In-folio papier, 190 feuillets.)

1618-1624

B614

Insinuations de donations entre-vifs, faites au greffe de cette juridiction.

Du 10 juillet 1625, contrat de mariage de messire Louis Hurault, chevalier, seigneur du Marais, et de Jehanne de Balzac, fille de feu messire Charles de Balzac, chevalier, seigneur et baron de Dunes, en présence de : Jacques de L'Hospital, vicomte de Saint-Mesmes, Sébastien Le Hardy, seigneur de La Trousse, conseiller du Roi en ses Conseils, prévôt de l'Hôtel et grande Prévôté de France, Charles, marquis de Rostaing, Philippe de Laval, marquis de Sablé, gouverneur, pour le Roi, en Anjou, Henri de Balzac, sieur de Clermont- d'Entraques, Henriette de Balzac, marquise de Verneuil, comtesse de Beaugency, etc.,- donation d'une somme de 300 livres par Nicolas Deslions, bachelier en sainte théologie de l'Université de Paris, prêtre, profès de l'abbaye de Notre-Dame de Preuilly, prieur titulaire du Mont-Sainte-Marie, appelée vulgairement les Filles- Dieu de Provins, au profit de Jehan Charlot, son cousin,- contrat de mariage de Pierre Alleaume, écuyer, fils de Louis Alleaume, aussi écuyer, sieur de Tilloy et de Voldoy (Vaudoy), en partie, avec Suzanne Yver, fille de maître Antoine Yver, sieur d'Armentières, prévôt et juge ordinaire de Provins,- donation par M. Louis de Frétel, seigneur de Bazoches, et damoiselle Marthe Raguier, sa femme, au profit de Denis de Frétel, sieur de La Motte, son frère, d'un grand corps d'hôtel dit La Maison Chupin, sis audit Bazoches,- testament de maître Jacques Roze, prêtre, curé de Dontilly, par lequel il laisse à Claudine Jacquier, sa maison de Donnemarie, située rue du Moulin, ainsi que ses meubles de Montigny-Lencoup, et 60 livres au fils de ladite Jacquier,- du 18 novembre 1625, contrat de mariage de François de Gibert, sieur de Chanetron (Chennetron), et de demoiselle Gabrielle Du Deffant, fille de messire Loup Du Déffant, sieur du lieu, du Buisson d'Hévy, du Tremble, de Fontenay, etc.,- 18 décembre 1625, testament de Jean de Challemaison, seigneur de La Tombe, en partie,- 6 décembre 1626, donation par Philippe de Vaudoré, sieur de Saint-Brice, de quelques parcelles de terre à l'église du lieu,- testament de messire Jacques de La Verche, seigneur de Montaignillon, Sury, Le Comtat, Saint-Marcellin et autres lieux, qui a voulu qu'on habillât 50 pauvres le jour de son enterrement, et qui a fait divers legs à ses laquais, à son page, etc.,- 31 juillet 1628, donation de la terre d'Amillis, et fiefs en dépendant, sous réserve d'usufruit, et des terres de Gurcy et Valjouan, par Marie de Brichanteau, dame de Sénecey, Givry, etc., veuve de messire Claude de Bauffremont, bailli de Chalon-sur-Saône, au profit de ses filles : Catherine de Bauffremont, veuve de messire Jehan de Vielspont (Vieuxpont), et Madeleine de Bauffremont, femme de messire Cléry-Adrien de Vergy, comte de

Champlitte, baron de Vandrayt, gouverneur et lieutenant général en Bourgogne, etc.,- contrat de mariage de messire Charles Martel, chevalier, seigneur, en partie, de Montpincien, Brinville et Hanouart, demeurant audit Brinville, bailliage de Caux, avec damoiselle Alphonsine de Balzac, fille de feu messire Charles de Balzac, baron de Dunes, et de dame Catherine Hennequin, femme, en secondes noces, de César de Balzac, seigneur d'Antraigues, Marcoussis, etc., maréchal des camps et armées du Roi, en présence d'Anne de Montaffié, comtesse de Soissons, veuve du prince Charles de Bourbon, de Jacques de Mesmes, sieur de Roissy, conseiller ordinaire du Roi, de Louise Lhuillier, femme de messire Henri de Balzac, seigneur de Clermont-d 'Entraigues, etc.,- 3 septembre 1626, contrat de mariage de messire Pierre d'Escoubleau de Sourdis, marquis de Sivry, capitaine des gardes du Roi, avec damoiselle Antoinette de Bretagne, veuve de messire Pierre de Rohan, prince de Guémené, gouverneur pour le Roi, en sa province du Maine, et, en secondes noces, de messire René du Bellay, marquis de Thouars, etc. (Petit In-folio papier, 160 feuillets.)

1624-1631

B615

Insinuations de donations entre-vifs, faites au greffe de cette juridiction. -

Du 22 novembre 1631, contrat de mariage consenti entre Charles de Villemontée, écuyer, seigneur de Ressorts, et Marie Le Plaideur, fille de Mathieu, contrôleur au grenier à sel de Provins,- donation de 8 arpents de terre par Jehan Du Tillet, seigneur de Gouaix, conseiller du Roi en ses Conseils, au profit de Richard Carré, son domestique,- cession d'une maison et dépendances, à Provins, à la charge d'acquitter les rentes dont elle était grevée, par révérend père en Dieu messire Nicolas Grillé, évêque de Bazas, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, au profit de maître Pierre Ruffier, chanoine de l'église Notre-Dame du Val, audit Provins,- 26 juin 1632, donation mutuelle par messire Louis Charreton, seigneur de Ladouze, baron châtelain de Marolles, conseiller au Parlement de Paris, et dame Marguerite de Regnouart, sa femme, demeurant ensemble à Paris, place Royale, paroisse Saint-Paul,- 8 août 1629, contrat de mariage de Pierre de Cornelian, écuyer, lieutenant des archers-gardes de la porte du Roi, gentilhomme ordinaire de sa Chambre, écuyer de la grande écurie de Sa Majesté, demeurant au Louvre, d'une part, et de dame Marguerite Du Fay, fille de feu Pierre Du Fay, écuyer, seigneur de Saint- Denis et de Malaisse (?), de La Simonide, Saint-Martin-du-Dieu, etc., demeurant à Paris, rue Beautreillis, chez madame la princesse de Guémené, en présence de : messire Louis de Rohan, prince de Guémené, comte de Rochefort et de Montauban, dame Anne de Rohan, épouse de ce prince, Françoise-Anne de Rambure, veuve de messire Louis Servin, conseiller, premier avocat du Roi au Parlement de Paris, dame Élisabeth de Beuil, veuve de M. de Chéronne, etc.,- 28 décembre 1632, contrat de mariage de messire François Le Rahier,

écuyer, seigneur de La Mothe-de-Champrose, avec damoiselle Françoise de Bernaté, fille de Jacques de Bernaté, écuyer, seigneur de Sermaise, et de dame Charlotte de Pradines, en présence, notamment, de messire Guy Le Rahier, écuyer, seigneur des Roches, ci- devant seigneur du château et fief de Gimbrois, oncle de l'époux, etc, (In-folio papier, 21 feuillets.)

1631-1632

B616

Enregistrement des insinuations de donations entre-vifs, au greffe de cette juridiction.

Donation par messire Antoine de Manivault, chevalier, seigneur de La Durandière et de Saint-Maurice, tant pour lui que pour son frère, messire Urbain de Manivault, au profit d'Agathe Hardy, veuve de Charles Hucherat, demeurant à Vaudoy, d'une travée de logis, sise audit lieu, acquise de Roch Février et de Nicole Cocquereau,- Du 10 décembre 1635, contrat de mariage de messire Claude de Brunfay, chevalier, seigneur de La Cour-Rouge et Frontailles, avec damoiselle Jeanne de Gennes, fille de damoiselle Anne Lhuillier, veuve de noble homme Jehan de Gennes, secrétaire du Roi près de l'Amirauté de France,- donation par M. Guy de La Fontaine, prêtre, curé de Bazoches-lez-Bray, à Pierre de La Fontaine, son neveu, étudiant en l'Université de Paris, de 102 livres 2 sous 6 deniers tournois de rente, en neuf parties, pour l'aider dans ses études,- 17 janvier 1637, contrat de mariage de messire Gaspard de Verdilot, chevalier, conseiller du Roi, gentilhomme ordinaire de sa Chambre, capitaine et gouverneur de Provins, fils de messire Mathieu de Verdilot, seigneur de Villiers-Saint-Georges et de Gravon, avec damoiselle Madeleine de Proisy, veuve de Claude Hurault, grand prévôt et bouteiller de l'abbaye de Saint-Denis en France,- donation par : Paul Stuart, chevalier, seigneur de Vezines, Savins, Jutigny, etc., au profit de messire Louis de Cullant, seigneur de La Brosse, capitaine-lieutenant de la compagnie de Chevaux-légers du duc d'Angoulême,- Marguerite d'Elbène, veuve de messire Alexandre d'Elbène, colonel de l'infanterie italienne, maître d'hôtel de la Reine, seigneur de La Motte-Tilly, au profit d'Alexandre d'Elbène, son fils, d'une maison sise à Paris, rue des Garencières, faubourg Saint-Germain-des-Prés, d'une autre maison, rue de la Harpe(?), et de moitié d'une maison, rue de Tournon, tenant à l'Hôtel des Ambassadeurs (27 novembre 1637),- contrat de mariage de messire Antoine de Leuvi, lieutenant d'une compagnie, demeurant à Coubert, chez madame la maréchale de Vitry, et de Catherine de Verlènes,- 10 octobre 1638, donation des terres et seigneuries de Doue, La Bergeresse, Chauffry, Chantemerle, Maricorne, Les Vieils, Fossés-de-Chailly, Fosse-Rognon, etc., par messire François des Ursins, premier et plus ancien maréchal des camps et armées du Roi, marquis de Trainel, au profit de messire François d'Harville, chevalier, marquis de Palaiseau, son filleul et petit-neveu, qui prendra et portera le nom et les armes des Ursins, en chargera son écusson, signera de ce nom, etc.,- contrat de

mariage de Jean de Castille, chevalier, baron de Boucault, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, fils de messire Philippe de Castille, seigneur de Chenoise, avec damoiselle Diane de Bouvant, fille de feu Thomas de Bouvant, seigneur de Fleury-les-Hautes-Verges en Vexin, etc., en présence de madame Charlotte-Marguerite de Montmorency, épouse de Mgr Henri de Bourbon-Condé, premier prince du sang, premier pair de France, duc d'Enghien, Châteauroux et Montmorency, Anne de Bourbon, sa fille: messire Pierre Séguier, chancelier de France, messire Dominique Séguier, évêque de Meaux, messire François de Castille, seigneur de Villemareuil, surintendant des maison et finances de Monseigneur frère unique du Roi, oncle paternel de l'époux, messire Nicolas Jeannin de Castille, conseiller du Roi, au Parlement de Paris, cousin germain, etc.,- donation par : Reine Chevalier, baronne d'Annemoine, dame de Chantemot, près Griselle, épouse de messire Gui Dufaur, baron de Pibrac, Tarabel et autres lieux, à Anne Du Prez, femme de maître Noël Leboust, conseiller en Parlement, sa petite-nièce,- par maître Pierre Testard, écuyer, chanoine de l'église royale Saint-Quiriace de Provins, au profit de Louis Testard, sieur de La Guette, de la part revenant audit donateur, dans le fief des Hosches, paroisse d'Aulnoy, au bailliage de Provins (24 octobre 1741), etc. (Petit in-folio papier, 147 feuillets.)

1633-1641

B286

Insinuations de donation entre-vif au greffe, etc.

Donation par Nicolas Branchu, demeurant à Provins, « qui, pour la bonne amour qu'il a dict avoir et porter à Anne Branchu sa fille, et de deffuncte Edmée Gervais, jadis sa femme, et à ce qu'elle puisse mieulx trouuer son bien par mariage, luy a donné, ceddé, quitté, transporté et délaissé en pur don ___ une maison seize audit Provins vieille rue Nostre Dame, court, jardin et accin (acceint) comme le tout se poursuit et comporte, etc. », - le 3 août 1635 a comparu devant Nicolas Charron, notaire et tabellion, en la baronnie du Plessis-aux-Tournelles, Denis Brouillard, laboureur à la Brosse, paroisse de Chenoise, lequel « considérant son antien âge et la foiblesse et débilletté de sa personne, et que deresnavant il ne pourroit plus travailler à gagner sa vie » ce qui l'a déterminé à faire abandon à ses neveux et nièces de tous ses biens meubles et immeubles aux conditions stipulées dans sa dite donation, passée sous l'autorité de Jean Guiaret, garde des sceaux aux contrats et obligations delà baronnie susdite. pour haut et puissant seigneur, Mgr Nicolas de L'Hospital, premier maréchal de France, comte de Châteauvilain, marquis de Vitry et d'Arc en Barois, lieutenant pour le Roi dans la province de Brie, et gouverneur pour Sa Majesté dans le pays de Provence, seigneur et baron du Plessis-aux-Tournelles,- enregistrement du jugement et des articles ou statuts du métier de mégissier et de ce qui en dépend, dans la ville de Provins, en conséquence de la requête à maître Antoine Yves, prévôt et juge

ordinaire en cette ville par la communauté des mégissiers, expositive qu' « il n'y avoit aucunes loix, statuz ny ordonnances ainsy que ès autres villes voisines, et que pour y obvier à l'advenir ils avoient fait et dressé entre eux les règles que ils pourraient observer tant pour le bien et utilité publicqs que pour la vérification des droits dudict mestier », etc. Suit la teneur des statuts portant : « Article 1er Pour travailler audict mestier bien et dument comme il est requis, convient laver et peller la peau de mouton et brebis et la rendre nette bien et dûment. Article IV Item, convient faire le parchemin provenant desdicts peaux et le rendre bien et dûment faict et parfaict, propre à escrire pour empescher les abus qui s'y pourraient commettre cy après, plus convient aussy façonner bien et dûment les gandz de peaux, et cuirs passez comme dict est. Les maîtres qui seraient cy après receuz à la maîtrise dudict mestier de mégissier seront tenuz faire chef-d'oeuvre dudict mestier, suivant les articles cy dessus et travailler bien et dûment en ce qui en deppend », etc.,- contrat de mariage passé devant Simon de Fontaine, notaire royal, juré héréditaire à Provins, le 4 février 1630, entre Nicolas Lange, maître apothicaire, fils d'honorable homme Pierre Lange, maître dudit métier et de défunte Antoinette Mouton, d'une part, et demoiselle Barbe Lescot, fille d'honorable homme Romain Lescot, bourgeois de la ville de Troyes, seigneur des Granges-sous-Louardon, et de défunte Sarah David (insinuation du 22 janvier 1638),- donation par : Louis Bondour, maître cordonnier au Châtel, Madeleine Lenon, veuve de Grégoire Martin, vivant drapier, Nicolas Legrand, maître boucher de la boucherie du Val, tous demeurant à Provins, au profit de Nicolas Martin, fils de feu Quiriace Martin, vivant aussi drapier, et de Nicole Bondour, alors femme dudit Legrand, lequel sieur Martin fils était étudiant et désirait « estre promu et parvenir aux sainelz et sacrez ordres de prêbtrise, la somme de 100 livres tournois de rente » etc.,- testament de Marie Pierre, âgée de quinze ans, fille d'honorable homme Pierre Pierre, marchand à Nogent-sur-Seine, et de feu honnête dame Marguerite Marchand, sa femme. Après avoir recommandé son âme à Dieu le créateur, à Jésus-Christ son fils, notre sauveur et rédempteur, au benoît Saint-Esprit en trinité, etc., la testatrice a ajouté : « Item, veult quant il plaira audit bon Dieu l'appeler de ce mortel monde en l'autre, que son corps soit inhumé en l'église et paroisse Saint-Pierre dudict Provins, en la place où est inhumé feu noble homme maître François Marchand, son ayeul, ancien officier de la maison de la Royne, etc. » (Petit in-folio papier, 85 feuillets écrits)

1635-1646

B721

Ban et arrière-ban. Enregistrement d'actes divers, au greffe de ce Bailliage.

Extraits d'états, commissions et certificats produits à fin d'exemption de service du ban, par : messire Antoine Du Roux, sieur de Sigy, sous-lieutenant des toiles de chasses, tentes et

pavillons du Roi,- Urbain de Manivault, seigneur de La Durandière et de Saint-Maurice, maître d'hôtel ordinaire de la Reine :-Simon Dumois, écuyer, sieur d'Obigny, demeurant à Marolles-sur-Seine, qui sert volontairement le Roi dans la compagnie de gens à pied de M. de Cléry, au régiment d'Arquien,- Nicolas Lefébure, sieur de Fresty, gendarme dans la compagnie de messire Frain d'Estevin, seigneur baron d'Enval, enseigne de deux cents hommes d'armes des ordonnances du Roi, sous le titre de la Reine régnante (?),- le sieur de Fernay, qui sert, à ses dépens, dans la compagnie du sieur de Bonneval, au régiment du marquis Des Fosse, à Nancy, « avec équipage de deux chevaux aux occasions où il est nécessaire, » Laurent Grassin, magistrat au bailliage et présidial de Sens, bourgeois de cette ville, et, comme tel, exempt du ban et de l'arrière-ban, etc.,- Rouillon de Tachy, capitaine de cent hommes de guerre, à pied, sous la charge du comte d'Arquien,- Marguerite d'Elbène, veuve d'Alexandre d'Elbène, conseiller du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, colonel de l'infanterie italienne et premier maître d'hôtel de la Reine, dame de La Motte-Tilly et du Plessis-du-Mée, bourgeoise stationnaire citoyenne de Paris, et, comme telle, jouissant de toutes franchises, privilèges, etc.,- Charles Du Parcq, seigneur du Plessis-du-Mée, La Forest, Villuis, Montigny, en partie, l'un des vingt-cinq Gardes-écossaises de Sa Majesté,- Jacques de Ravenel, seigneur de Verdelot, marquis de Sablonnières, baron de Vindey, gentilhomme ordinaire du Roi,- Michel de Chalmaison, écuyer, sieur de La Tour de Chalautre-la-Grande, exempt, du ban et de l'arrière-ban à cause de son fils, non marié, servant pour le Roi, en exécution de la déclaration du 3 août 1635,- Jacques Du Tillet, écuyer, sieur de Montramé, Bouy, Chalautre, La Fretelle, vicomte de La Malmaison et de Hautevenue, conseiller, maître d'hôtel du Roi, exempt à cause de son fils, enseigne et mestre de camp au régiment de M. Des Fosse,- Louis de Boulainvilliers, baron de Bezancourt,- Claude Poart, écuyer, sieur de Mauperthuis, enseigne au régiment du marquis d'Effiat,- Charles Regnard, sieur Du Houssay, gentilhomme de la vénerie du Roi,- Charles Fournier, sieur de Vanvillé,- Vincent Fortier, sieur de Limoreau,- Louis Creté, argentier de la Table, et l'un des officiers de Mademoiselle, fille du duc d'Orléans, frère du Roi, depuis la naissance de cette princesse,- copie d'un certificat donné par le marquis de Vitry, premier Maréchal de France, lieutenant général en Brie, gouverneur et lieutenant général en Provence, constatant que Nicolas Vertevel (?), chevalier, sieur de Sainte-Marie, est cheveu-léger dans la compagnie du chevalier de Vitry, etc., signé à Toulon, le 24 août 1635 : Nicolas de L'Hospital-Vitry, etc. (In-folio papier, 28 feuillets.)

1635

B292

Rapports d'experts, partages d'immeubles, saisies, déclarations d'héritages, affiches de quarantaine et de quinzaine, certifications de criées, procès-verbaux d'adjudication de biens saisis, baux à loyer, etc., le tout judiciairement fait en ladite prévôté.

Partage en six lots, établi par les sieurs Nicolas Ythier et Robert Mitaine, des rentes de la succession de M. Jean Ythier, vivant receveur du taillon de Provins, et de dame Marie Guérou, sa femme,- quatre lots du bien de feu Henri Trudelle, écuyer, sieur des Marets, et d'honnête dame Marie Pothier, sa femme, fait par Etienne Rose et Nicolas Couvent, suivant ordonnance du prévôt de Provins, en date du 20 mars 1641, 1er lot, la terre, ferme et métairie sise en la paroisse de Courtevoust, consistant en maison, grange, jardin et acceint, avec 80 arpents de terre et 5 arpents et demie de pré, ___ 3e lot, la terre et ferme de Chasseboeuf, paroisse d'Aulnoy, tenant à une fontaine dépendant de cette ferme, 3 arpents et demi de pré et 86 arpents et demi de terre et bois, etc.,- annonce de criées par maître Laurent Henrion, commissaire général aux saisies réelles de Provins, faisant savoir qu'une maison sise en cette ville, rue aux Aulx, et un jardin près la rue des Marais, avec l'office de procureur dont était pourvu maître Charles Huguenin, saisis sur lui à la requête d'André Graillet et de Jean Bêchefert, sont à bailler au plus offrant et dernier enchérisseur, issue des plaids ordinaires de M. le Prévôt de Provins, en l'auditoire royal du lieu,- adjudication des héritages de la succession vacante de maître Nicolas Vion, vivant lieutenant du guet à Provins, consistant en logis, granges, étables, cour, jardin, acceint, terres labourables et prés, assis à Maulny, paroisse de Melz, le tout réellement saisi sur Nicolas Bouclet, curateur à ladite succession, à la requête de Lupien Durand et Claude Foyolle, créanciers du défunt,- affiches de quarantaine et de quinzaine, publications, etc., faites pour parvenir à la vente des biens de feu noble homme maître Louis Saulsoy, vivant conseiller du Roi, lieutenant général au bailliage et siège présidial de Provins, sur les poursuites de maître Jean Laigneau, bailli de Châlons, déclaration des biens dont il s'agit, extraite du papier terrier des seigneuries de Voulton, du Plessis-Poil-de-Chien, Gimbrois et Saint-Martin-des-Champs,- adjudication par décret des maisons, terres, vignes, etc., provenant de la succession de maître Jean Ferry, décédé notaire à Provins, et d'honnête femme Marguerite Petit, son épouse,- saisie réelle et établissement de commissaire aux biens d'honorable homme Nicolas Bureau, maître apothicaire à Provins, rue Hue-le-Grand, à la requête de maître Claude Sachot, curé de Gimbrois, à qui ledit sieur Bureau devait la somme de 113 livres 12 sous, suivant obligation passée devant Messageot, notaire, le 26 novembre 1671,- extrait du procès-verbal des criées faites de la terre et seigneurie de Villiers-Saint-Georges, réellement saisie sur messire François Hotman, chevalier, seigneur de Mortfontaine et dudit lieu, à la requête de maître Jean-Baptiste Raveau, avocat général en la Cour des Aides à Paris, faute de paiement de la somme de 1,500 livres,- devis et procès-verbal d'adjudication des ouvrages et réparations à faire tant à la clôture qu'aux portes de la ville de Provins,- saisie des biens de Louis Verjus, laboureur demeurant au Moulin d'Ocle, paroisse des Ormes, à la requête de M. le marquis de Bonnelle, commandeur des ordres du Roi, conseiller d'État et d'honneur au Parlement de

Paris,- devis des ouvrages à faire aux logis et lieux en dépendant, sis à Bouchy, appartenant à MM. Charles et Roger de Céchin, écuyers, sieurs de la Royauté, et à demoiselle Claude de Céchin, leur soeur, saisis sur eux à la requête d'André Du Roux et ce pour en éviter le dépérissement,- adjudication sur licitation, d'une ferme et métairie, sise à Villegruis, avec la quantité de 82 arpents de terre et pré, entre maître André Nivert, avocat au Parlement, à cause de dame Louise Rayer son épouse, d'une part, et maître Jacques Constant, docteur en médecine, et dame Marie Berthier, veuve de maître Jean Constant, intervenants, d'autre part, copie d'un mesurage de ladite ferme et de ses dépendances,- devis des ouvrages de maçonnerie, charpenterie et couverture à faire aux portes, tournelles, murs et escaliers des corps de garde de la ville de Provins. «Premièrement à la tournelle vis-à-vis la fontaine minérale, il conuient mettre deux jambettes de 4 pieds et demie de longueur, et de 4 pouces de grosseur, comme aussy des coyaux au nombre de huit. » etc. (104 pièces papier)

1637-1670

B602

Rapports d'experts, partages et licitations de biens, déclarations d'héritages, affiches de quarantaine et de quinzaine, certifications de criées, procès-verbaux d'adjudication de biens saisis, baux à loyer, etc., le tout judiciairement fait audit bailliage.

Lots de partage des biens immeubles de feu honorable homme François Fossoyeux, vivant marchand à Provins, à son décès époux d'honnête dame Denise Moreau, ledit partage fait par Jean Robinot et Pierre Ruffier, aussi marchands audit lieu, commissaires nommés par François et Simon Fossoyeux,- extrait du procès-verbal des criées de la terre et seigneurie de La Mothe (Motte) de Gouaix, poursuivies à la requête de dame Elisabeth Dournel, veuve de messire Urbain Jolly, vivant maître d'hôtel du Roi, sur messires Séraphin et Jean Du Tillet, héritiers de messire Jean Du Tillet, vivant conseiller en la Grand'Chambre du Parlement de Paris, et de dame Madeleine de Bragelongne, etc., faute de paiement de la somme de 7,139 livres, pour arrérages de rentes,- bail par adjudication, au rabais, des terres et seigneuries de La Courouge, du Châtel, de La Mothe-Tiou, Vieux-Champagne et Courtevrout, en partie, appartenant à Alexandre- Yriel Le Gentil, fils mineur de feu Alexandre Le Gentil, écuyer, sieur de La Brême, et de dame Elisabeth de Brunfay, son épouse, ledit bail fait en exécution d'un arrêt du Parlement de Paris, en date du 16 mars 1668,- requête au lieutenant criminel du bailliage de Provins, par le sieur « Simon Rémy, géollier des prisons royaux » qui expose que le nommé Charles Berthelot a été écroué par le prévôt des maréchaux, comme déserteur, ainsi que le nommé Jacques N...,sa femme et sa belle-mère, « comme accusez d'auoir homicidé Claude N___, lesquels n'ont aucuns biens pour seruir à leur nourriture. Le suppliant estant contrainct de leur en fournir, mesme la paille pour les coucher, et bois pour les chauffer, au reffus fait par le receueur

du domaine d'en fournir. Et, pour ce qu'il n'a pas les moyens d'y subvenir il a recours à vous pour lui estre pourueu, » etc.,- ensuite est le réquisitoire du procureur du Roi, afin de faire publier aux prônes des messes paroissiales de la ville, que le pain des prisonniers se donnera au rabais, le mercredi suivant, avec injonction, au concierge, d'en fournir deux livres à chaque détenu, à raison de 3 sous par jour,- 8 avril 1682, adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, de la place ou était ci-devant le moulin appelé des Forges, alors en ruine, situé sur la rivière de Voulzie, près la ville de Provins, vis-à-vis l'ancien prieuré de Champbenoit, « ensemble les terrages et places en dépendant, estant du domaine aliéné, à la charge de, par l'adjudicataire, construire et édifier, dans les trois mois du jour de l'adjudication, sur les fondements des anciens murs, le bastiment et halle dudit moulin, et d'y faire tout ce qu'il convient pour un moulin servant à tan. » Cette adjudication a été faite sur les remontrances adressées au bailli de Provins, par messire Louis de Clermont, chevalier, comte de Cheverny et de Provins, seigneur, par engagement, du domaine de ce lieu,- 1686, saisie, affiches de quarantaine et de quinzaine, publications de criées et décret d'adjudication, le tout relatif aux deux tiers du fief, terre et seigneurie de Gravon, dit des Barres, réellement saisi et mis en criées, à la requête de maître Étienne Marchand, curé de Saint-Hilliers, sur messire Claude de Chérière, chevalier, seigneur d'Égligny. Vimpelles, etc., conseiller du Roi, maître ordinaire en sa Chambre des Comptes, comme les ayant acquis, savoir : un tiers par indivis, de messire Louis de Melun, chevalier, seigneur de Mauperthuis, capitaine-lieutenant de la première compagnie des Mousquetaires du Roi, dame Marie-Madeleine Parfait, son épouse, et de messire Armand de Melun, chevalier, lieutenant au régiment des Gardes- françaises, et l'autre tiers, aussi par indivis, de dame Anne de Coithan, veuve de messire Louis-Armand de Melun, aussi chevalier, comte du lieu, etc., suit la désignation des biens saisis,- criées et procès-verbal de certifications de criées, à la requête de messire Charles de Gauville, seigneur de Javericy, de la terre et seigneurie de Dontilly, du fief et seigneurie de Séguier, dit de Fortbois, etc., sur François Carpentier, bourgeois de Paris, curateur, crée par justice, au déguerpissement desdits lieux, faute de payement d'une somme de 14,000 livres, pour arrérages d'une rente de 1,100 livres, etc. (144 pièces papier.)

1640-1686

B617

Insinuation des actes de donation entre-vifs, enregistrés au greffe de cette juridiction.

Contrat de mariage d'Antoine de Cochy, sieur de La Chaussée, au pays de Picardie, avec Marguerite Du Chesne, fille de feu Michel Du Chesne, écuyer, et de Jeanne Roger, domiciliés au logis de messire de Mailly, seigneur du fief de Saint-Martin de Chasnetron (Chennetron),- donation par Nicole Couillard, au profit du monastère des filles de l'École de Jésus, à Provins, établi au Châtel,

cette donation, faite à charge d'entretien de la donataire, a été acceptée par Marguerite Truffé, religieuse professe des Bénédictines, commise à cet effet par l'archevêque de Sens, assistée d'Eugénie Guérin, Marie Lallemant et Anne Butran, et encore de messire Claude Bacué, prêtre, doyen de la chrétienté de Provins, curé de Sainte-Croix, chanoine de la collégiale de Notre-Dame du Val,- 9 avril 1644, contrat de mariage de : messire Louis de Chevry, seigneur de ce lieu, du Luat, de Vaulfait, de Vaudoy, de Malvoisine, du Plessis-Fauchon, en partie, avec damoiselle Françoisse de Cuigy, fille de Jean de Cuigy, conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, seigneur de Clamart, en présence de : Henri de Cuigy, prêtre, receveur de Sainte-Geneviève, curé de Saint-Médard à Paris, Michel Larcher, seigneur de La Fortelle, conseiller du Roi, président en la Chambre des Comptes à Paris, messire Louis de Courtenay, seigneur de Chevillon, Franville et Basant, issu du sang royal, Robert de Courtenay, abbé d'Eschalis, prieur de Choisy en Brie, Louis de Meaux, chevalier, seigneur de Charly, Roise, Beauvais et de Quincy-lez-Meaux, en partie, etc.,- Charles de Bruslé, écuyer, seigneur de Haval et de La Roche, demeurant à La Chapelle-Véronge, et de Lucrece de Fortier, fille de feu Marin de Fortier, écuyer, sieur de Limoreau et de Vanvillé, en présence de Jacques de Boulanger, écuyer, seigneur de Pierrelez, de Michel Charpentier, seigneur de Magny, paroisse de Saint-Barthélemy-en-Beaulieu, de Philippe de Castille, marquis de Chenoise, baron de Boucault, et de dame Catherine de Ligny, son épouse, de Vincent de Fortier, écuyer, sieur de Limoreau, etc.,- 14 avril 1645, donation de ses biens : par Marguerite Du Roux, veuve de Marc-Anthaire de Manesse, sieur de Mazelon, et femme, en secondes noces, de messire Jean-Louis de Ballainvilliers, chevalier, baron de Bazancourt, seigneur de Chantaloue, au profit de ce dernier,- par Charles Pelletier, écuyer, seigneur de La Croix, fils d'Étienne Pelletier, écuyer, capitaine du château de Mont, huissier du Cabinet du Roi, lequel a pris l'habit d'ermite, sans faire aucun voeu, demeurant à Mons en Montois, au profit de Philippe de La Perrière, écuyer, son cousin germain, de la moitié, qui lui appartenait, dans la succession de ses père et mère, dans celles de feu François Pelletier, son frère, et de damoiselle Gabrielle Pelletier, sa soeur, religieuse professe à Lagny, sous la réserve de 1,000 livres dues par Charles de Bricquet, écuyer, seigneur de Malassise, près Coubert, etc. (30 juillet 1644). (Petit In-folio papier, 49 feuillets écrits.)

1642-1644

B287

Enregistrement des actes de donation entre-vifs, au greffe de cette juridiction.

Testament de Claude Francas, sergent royal à Blunay, paroisse de Melz-sur-Seine, qui a voulu et entendu que son corps soit mené par procession et conduit par le sieur curé dudit Melz et trois autres

personnes, de l'église prochaine du lieu, et encore le maître d'école de la paroisse, dans l'église Saint-Phal, « et ce faisant que les vigilles et recommandises y soient dévotement chantées avecq les oraisons ordinaires et accoustumées, pour après le service célébré, estre son corps inhumé et en sépulturé au dedans de ladicte église au costé dextre du crucifix. Et pour le plus honorablement faire veult et entend qu'il y soit employé 3 livres de cire en quatre torches et petit luminaire, et qu'il y soit offert pain et vin, ainsy qu'il est accoustumé », - donation par dame Marie Legras, veuve de feu M. Edme de Saint-Mars, à son gendre honorable homme Claude Mangin, sieur de la Prairie, officier de la grande fauconnerie du Roi, de tous et chacun les biens appartenant à la testatrice :-du lundi 6e jour de novembre 1656, contrat de mariage de maitre Jacques Retel, fils de noble homme Jacques Retel, secrétaire ordinaire de la chambre du Roi, et de demoiselle Jehanne de Pardict, son épouse, demeurant à Paris, montagne Sainte Geneviève, paroisse Saint-Etienne-du-Mont, d'une part, et honnête fille Marguerite Fossoyeux, fille de feu honorable homme François Fossoyeux, vivant bourgeois de Provins et d'honnête femme Denise Moreau, alors femme d'honorable homme Étienne de Cosse, aussi bourgeois dudit Provins,- le 3 mars 1658, ont comparu devant Julien Cornillau, notaire à Savins, Michel Revier dit La Forest, écuyer de cuisine, serviteur-domestique de messire Louis de Cullant, chevalier, seigneur de La Brosse, Saint Ouen, Savins et Jutigny, fils de feu Michel Revier, et de Renée Courneysil, natif du lieu de St Patrice, pays du Maine, près Alençon, d'une part, et honnête femme Simonne Vautellin. veuve de Jean Berthelot, alors gouvernante des enfants dudit seigneur, née à Paris, d'autre part, lesquels ont fait entre eux le traité de mariage transcrit dans l'insinuation portée audit registre,- donation par honorable homme Savinien Benoist, officier du duc d'Orléans, à maitre Hiérosme Le Roy, procureur aux sièges royaux de Saint-Germain-en-Laye et à Marie Le Moyne, sa femme, d'une ferme sise à Chanois, paroisse de Cerneux, pays de Brie, ensemble tous les droits successifs, fruits, profits, revenus d'iceux dus, appartenant au donateur comme héritier de Marie Thierry, sa mère, situés en la province de Picardie, etc.,- du jeudi 3 juillet 1664, acte passé devant Tristan Lhermite, notaire et tabellion royal à Provins, portant donation réciproque entre noble homme Robert Mitaine, élu en l'élection du lieu, et dame Marie Retel, sa femme, de tous leurs biens meubles et immeubles acquets et conquets,- donation par Louis Lantequin, étudiant, demeurant à Paris au logis de Julien Jacquin, maître imprimeur et marchand libraire rue des Maçons, vis-à-vis l'église de Sorbonne, qui, reconnaissant la vocation que Dieu lui avait donné d'être religieux de l'ordre de Saint-Dominique, et pour y parvenir ayant fait de grands frais dans ses études, par avis de ses parents, etc., a confessé avoir abandonné à Denise-Françoise Garnier, sa soeur de mère, fille d'honorable homme maître Pierre Garnier, procureur au bailliage et siège présidial de Provins, et d'honnête femme Edmée Rambouillet, leur mère, tous les biens, meubles et

immeubles qui restaient lui appartenir dans la succession de Jean Lanquetin, son père,- du 5 mai 1671, testament d'honorable homme Victor Fossoyeux, hôtelier à Provins, au logis ou pend pour enseigne l'Ecu de France, portant qu'il veut être enterré en l'église des Cordeliers, sous une tombe où repose le corps d'Etienne De Cosse, vivant aussi hôtelier au même lieu, qu'à son convoi assistent les processions de l'église Saint-Pierre, sa paroisse, de l'Hôtel-Dieu, des Cordeliers, de Sainte-Croix et des Jacobins, déclare ledit testateur qu'il lègue à Nicolas Simard, maître apothicaire, tous ses biens meubles, immeubles, acquets et conquets à lui appartenant, pour récompenses des bons et agréables services qu'il lui a rendus, codicile audit testament portant révocation de cette clause, et donation en faveur des frères et soeurs du testateur,- du 6 août 1671, contrat de mariage passé devant Julien Cornillau, notaire royal à Savins, entre Henri Coquet, fils de Louis, laboureur à Rustigny, paroisse de Paroy, et de Marie Geffroy, d'une part, et honnête fille Nicole Charlet, fille de Pierre Charlet, sieur Du Tour, et de damoiselle Louise de Messant, native de Paris, assistée de messire Louis de Cullant, chevalier, seigneur de la Brosse, Saint-Ouen, la Montagne, Courginost? Savins et Jutigny, et de dame Anne d'Elbeyne, sa femme, d'autre part. En faveur duquel mariage, lesdits sieur et dame de Cullant ont donné aux futurs époux, en récompense de leurs bons et fidèles services, la somme de 300 livres tournois, etc. (Petit in-folio papier, 248 feuillets)

1644-1673

B618

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe de cette juridiction.

Contrat de mariage de messire Gabriel Du Roux, chevalier, seigneur de Gaudigny en Gâtinais, capitaine au régiment de Picardie, avec demoiselle Marie de Haulteterre, dame de Clotton et de Moret-Mayeuvre, passé en présence de Jeanne de Damas, veuve de Louis Du Roux, sieur de Gaudigny, Bernay en Brie, etc., mère du futur, de Jacques Du Roux, seigneur de Léchelle et de Montgenoust, de François de Sallart, seigneur de Bourron, etc. {27 février 1650),- du 21 mai suivant, testament de Christophe Chéron, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant au siège de la Maréchaussée de Provins,- 21 avril 1651, donation par messire Jean de Morin, seigneur de Melz, Paroy et Gimbrois, et Marie de Thumery, son épouse, au profit de Charles de Cointelle, écuyer, seigneur de Loupigne, en partie, époux de feu Marie de Morin, de la terre et fief d'Ablunay (Blunay), paroisse de Melz,- 22 mai 1652, conventions, portant donation, entre dame Lucrèce Bouhier, veuve, en premières noces, de Louis de La Trémoille, marquis de Noirmoutiers, et, en deuxièmes, de messire Nicolas de L'Hospital, vivant premier maréchal de France, duc de Vitry, lieutenant général en Brie, messire François-Marie de L'Hospital, duc de Vitry, fils, comte et gouverneur de Meaux, aussi lieutenant général en Brie, mestre de camp au régiment de la Reine, et messire Louis de La Trémoille,

filis, duc de Noirmoutiers, lieutenant général, gouverneur de Charleville et du Mont-Olympe,- donation par : messire Nicolas de Brichanteau, chevalier des Ordres du Roi, conseiller en ses Conseils d'État et privé, marquis de Nangis, Fontains, Bailly, La Chapelle-Rablais, Closfontaine, Vienne, Carroy, Le Marchais, Malnoue, Lizines et Sognolles, baron de Mellant, Charenton-le-Pont, Mareuil, Lignièrès. etc., au profit de messire Claude-Alphonse de Brichanteau, son fils, des terres de Nangis, Fontains, Bailly, etc.,- Marguerite Grand jean, veuve de Jean-Baptiste Fromant, écuyer, seigneur de Guéritou, au profit du couvent de Notre-Dame de Champbenoist « où, depuis huit à dix ans, elle comptait faire profession, et en a été empêchée par diverses causes, et la rigueur et nécessité des temps, » (9 octobre 1652),- messire Louis Dauvet, chevalier, seigneur d'Ivry, demeurant à Paris, rue Sainte-Avoye, au profit de messire Nicolas Dauvet, sieur des Marets, conseiller du Roi, gouverneur de Beauvais, et lieutenant, pour le Roi, en Beauvoisis, son frère aîné,- 22 janvier 1654, donation mutuelle par Charles Ythier, écuyer, fourrier du corps du Roi, à Provins, et Françoise de Mondollot, son épouse,- 8 mai 1644, contrat de mariage de messire Mathurin Le Camus, seigneur de Bulloyer et de Romainville, lieutenant-colonel au régiment d'Epagny, avec Jeanne de Morin, fille de messire Jean-Baptiste de Morin, seigneur de Paroy, Rouilly, Melz et Gimbois,- 28 novembre 1654, donation par noble homme Augustin Nivert, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, à noble homme Jean Mercier, élu en l'Élection de Provins, du tiers indivis, lui revenant, dans la succession de Claude Nivert, apothicaire à Provins, et de Madeleine Leclerc, ses père et mère (Savoie, notaire à Melun),- 4 février 1649, contrat de mariage de M. Charles de Fera, sieur de Rouville, capitaine-major au régiment du Plessis-Praslin, avec demoiselle Jeanne-Victoire de Saint-Phalle, fille de messire Charles de Saint-Phalle, chevalier, seigneur de Fortaille, Saint-Loup, La Haute-Maison, La Bretèche, etc.,- donation par Louis Lantequin, étudiant, âgé de dix-neuf ans, désirant être religieux dominicain, demeurant à Paris, chez Julien Jacquin, maître imprimeur et marchand libraire,- rue des Maçons, vis-à-vis l'église de Sorbonne, au profit d'Edmée-Françoise Gervais, de Provins, sa soeur de mère, aux charges notamment : de faire les frais des études et de la prise d'habits du donateur, de donner un habit blanc à sa soeur, Françoise Lantequin, religieuse du tiers-ordre de Saint-Dominique, à Rozoy, de payer les dettes dudit donateur, et de prier Dieu qu'il soit bon religieux,- contrat de mariage de messire : Louis de Cullant, sieur de La Brosse-Saint-Ouen, Busserolles, Savins, Jutigny, etc., avec demoiselle Anne d'Elbène, fille du sieur de Villeceau, près Bray-sur-Seine,- Alexandre de Choiseul, comte du Plessis-Praslin, fils de messire César de Choiseul, ministre d'Etat, maréchal de France, gouverneur du duc d'Anjou, avec demoiselle Marie de Bellevace, fille de messire Claude de Bellevace, seigneur du lieu, de Pierre-Brune, Belly, Ravenne, etc., présents : Leurs Majestés, messire Henri de Guénégaud, marquis de Plancy, secrétaire d'Etat, dame

Elisabeth de Choiseul, son épouse, M. René Potier, duc de Tresmes, premier capitaine des Gardes du corps du Roi. (Signé le 10 juillet 1659, au château de Fontainebleau, pour le Roi et la Reine, et le 15 du même mois, à Paris, pour les autres parties), etc. (In-4° papier, 201 feuillets écrits.)

1650-1659

B619

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques dudit Bailliage.

Du 24 avril 1660, donation par : vénérable et discrète personne messire Nicolas de Verse, prêtre, chanoine de l'abbaye Notre-Dame et Saint-Paul de Jouarre, au profit de ses nièces, filles de feu Gabriel de Verse, conseiller, assesseur en la maréchaussée de Provins,- messire Denis Trippet, curé de Luisetaines, en faveur de Denis Legendre, son neveu et filleul, demeurant à Donnemarie, de moitié d'une ferme, de 30 arpents de terre et de 5 arpents de pré audit Luisetaines (4 mai 1661), ladite donation passée sous l'autorité de Mathieu Petit, prévôt de la justice de Luisetaines et Servigny, pour messire Jacques Brivoys, conseiller et aumônier ordinaire du Roi, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Pierre-le-vif lez Sens, seigneur desdits lieux,- haut et puissant seigneur messire Jean de La Barde, marquis de Marolles-sur-Seine, seigneur de Motteux, Langlée et autres lieux,- ambassadeur extraordinaire vers les cantons suisses et Liges des Grisons, et par haute et puissante dame Anne Regnouart, son épouse, à messire Claude de La Barde, leur fils aîné, de l'office de conseiller au Parlement, dont il était déjà pourvu, et de 300,000 livres tournois, sous réserve d'usufruit,- du 30 octobre 1661, contrat de mariage passé devant Michel Hémoard, notaire royal héréditaire au bailliage de Vermandois, à la résidence de Guise, entre M. Louis Du Buisson, écuyer, sieur de La Moussière, capitaine au régiment d'Arbouville, entretenu pour le service du Roi, tenant alors garnison à Landrecies, assisté de M. François Bourguignon, sieur des Foureaux, son lieutenant, fondé de procuration de dame Louise Fumée, veuve de haut et puissant seigneur messire Jacques Du Buisson, vivant chevalier, seigneur de Bonnelière et de La Moussière, ladite dame demeurant au bourg de Moulleron en Paran(?), pays de Poitou, d'une part, et damoiselle Marie Joyau, fille, à marier, de M. Maurice Joyau, vivant ancien et premier président au présidial de Provins, et de dame Claude Pilvot,- donation : de meubles, tapisserie, cheval, vin, linge, argenterie, pistolets garnis d'argent, deux fusils, etc., par noble et scientifique personne messire Claude Du Caurroy, prêtre, protonotaire du Saint-Siège, ancien prieur commendataire de Saint-Ayoul de Provins, au profit de noble homme François Du Caurroy, son frère, chanoine de Beauvais, en faveur de qui il avait résigné son prieuré (19 mai 1662),- par Antoine de Thiboust, écuyer, seigneur de Bailly et de Brégy, en partie, lieutenant des chasses et plaisirs du Roi, en la capitainerie de Bécoiseau, à ses neveux : Charles-Joseph et

Antoine de Pradines, fils de feu Charles de Pradines, seigneur de Champotran, et de dame Madeleine de Thiboust (7 mars 1663),- par messire Pierre de Paluau, écuyer, seigneur de Rouarre et de Saint-Saturnin, demeurant au château de Rouarre, bailliage de Sézanne, à M. Hiérosme de Paluau, écuyer, seigneur de Fay, fils de maître Denis de Paluau, seigneur du Fay, Rosière, etc., conseiller au Parlement de Paris, des terres desdits lieux de Rouarre et de Saint-Saturnin, circonstances et dépendances,- de 30,000 livres par messire Antoine de Tambonneau, marquis de Vigneau, paroisse de Jouy-le-Châtel, lieutenant général des armées du Roi, au profit de demoiselle Catherine de Boullas, fille de M. Henri de Boullas et de dame Marthe de Tambonneau (12 août 1664.) etc. (Petit In-folio papier, 140 feuillets.)

1660-1665

B687

Enregistrement des écrous et emprisonnements faits en la geôle des prisons royaux de Provins, pour le civil.

Du vendredi 26 septembre 1664, en exécution du jugement du bailli de Provins, rendu le 24 du même mois, à la requête de François Xavier, receveur de la terre et seigneurie d'Hermé, Edmée Mellot, arrêtée à Melun, a été conduite de cette ville dans les prisons dudit Provins, pour les causes énoncées au jugement susdaté,- le 6 mars 1665, a été constitué prisonnier, et écroué Jacques Chiquerille, collecteur des tailles de Mont-le-Potier, pour l'année 1662, comme redevable, envers noble homme Philippe Saulsoy, receveur des tailles et du taillon de l'Élection de Provins, de la somme de 350 livres, restant de sa collecte,- le samedi 9 mai suivant, a aussi été constitué prisonnier Claude Guiot, collecteur de la paroisse de Sourduin, qui restait devoir, audit sieur Saulsoy, la somme de 1,786 livres,- du 5 juin suivant, écrou de Claude Robert, collecteur des tailles de Bazoches, pour l'année courante, faute d'avoir porté, au bureau du receveur susnommé, la somme de 2,475 livres,- du lundi 23 juillet 1665, Pasquier Bordereau, trouvé prisonnier ès prisons, de Provins, a été de rechef écroué et recommandé à Nicolas Lepot, concierge desdites prisons, à qui il a été enjoint, de par le Roi, d'en faire bonne et sûre garde, à la requête de d'honnête femme Sarah Camus, veuve de feu maître Jean Du Vernay, vivant bourgeois de Provins, en vertu de certain bail à ferme et moison, passé audit Bordereau, par la requérante à laquelle il restait devoir 183 boisseaux de blé froment et 52 livres en deniers, suivant ledit bail, sans préjudice des frais,- l'an 1666, le 1er jour de février, le nommé Edme Souy, étant détenu ès prisons royaux de Provins, a été de rechef écroué, faute d'avoir satisfait aux clauses d'une obligation montant à 92 livres, souscrite par lui au profit de maître Jean Richard, officier de la grande fauconnerie du Roi,- du 7 avril suivant, écrou de Nicolas Benoist, en vertu de certaine commission, en forme de décret de prise de corps, décernée par M. Louis de Mazenod, écuyer, sieur de Gibé, lieutenant des chasses et plaisirs du Roi, avec recommandations à François Lambert, concierge des

prisons royaux, de faire bonne et sûre garde de son prisonnier, - du 20 juillet de la même année, en exécution de la contrainte décernée par le receveur des tailles ci-dessus nommé, dûment approuvée par M. Regnault, intendant de la généralité de Paris, le nommé Jacques Martin, collecteur de la paroisse de Saint-Mars, en l'année 1662, a été constitué prisonnier du Roi, mené et conduit, de Soisy en Brie, dans lesdites prisons, pour raison de la somme de 1,509 livres, restant due par lui, sur les impositions de la paroisse précitée, etc. (Petit in-folio papier, 181 feuillets.)

1664-1667

B699

Écrous faits en la « geôle des prisons royaux pour le criminel. »

Du 19 septembre 1664, prise de corps et arrestation du nommé Gabriel Leroux, sergent à Villenauxe-la-Grande, à la requête du procureur du Roi au bailliage de Provins, délégué, à cet effet, par nosseigneurs de la Chambre de Justice, lequel a été « fait et constitué prisonnier du Roi, mené et conduit dudit Villenauxe ès prisons de Provins, et, icelluy, délaissé en la garde et possession de Nicolas Lepault, concierge desdites prisons, »-du 4 février 1665, maître Étienne Carré, prévôt et juge ordinaire, civil et criminel, sur l'avis qui lui a été donné que Nicolas Le Roy, prévôt des maréchaux, avait fait emprisonner les nommés François Lambert et Louis Brissot, « ouvriers de vieil, de cette ville de Provins, » s'est transporté auxdites prisons d'où il aurait fait sortir, des cachots, les susnommés, afin de les interroger comme étant ses justiciables et non ceux dudit prévôt,- arrestation d'Antoine Delorme, accusé, « pour le conduire au pilori où il a esté attaché au poteau, par Nicolas Doublot, maître des hautes oeuvres de la ville, où il a esté l'espace de deux heures, suivant le jugement du président de l'Élection de Provins, » et, de là, reconduit en prison,- le 6 mars 1665, ont été extrait des prisons de la conciergerie du Palais de Paris, quatre individus pour être transférés à Provins, et y être exécutés, en vertu d'un arrêt du Parlement rendu le 11 février précédent,- réintégration, dans les prisons du lieu, du nommé Noël Bridou, « accusé d'avoir forcé et violenté lesdictes prisons, »- arrestation, pour les constituer prisonniers, des deux compagnons de Jean Oudart, maître serrurier à Provins, conformément à l'ordonnance du prévôt de cette ville,- injonctions faites au sieur François Lambert, concierge des prisons de Provins, de faire bonne et sûre garde des nommés : François Coullon, dit Quartier-d'Hiver et de Jean Leclerc, accusés d'avoir déserté de la compagnie de M. le marquis de Villegagnon, Jean Marqueron, dit Le Bourguignon, déserteur de la compagnie de M. Vergnant, (?) du régiment d'Auvergne, Pierre Costerot, dit aussi Le Bourguignon, et Pierre Hugon, l'un déserteur de la compagnie de cavalerie de M. de Beaupré, l'autre de la compagnie de M. le chevalier de Sercey, Jean Beaumont, déserteur de la compagnie du sieur de Grateloup, Jean Lefébure, dit Laroche, accusé d'avoir déserté la compagnie de M. Saint-Antoine, du régiment de Picardie,- le 20 février 1668, avant

midj, en vertu de l'arrêt du Parlement de Paris, rendu les 31 janvier précédent, à la requête d'Antoine Guyot, marchand à Saint-Bon, partie civile, a été transféré des prisons de l'officialité de Troyes « aux prisons royaux de Provins, la personne de M. François Dupont, prêtre, curé d'Escardes, »-du 10 avril 1668, de l'ordre du Roi et de l'ordonnance de M. le prévôt des Maréchaux de Provins, le sieur Thellot, archer, a constitué prisonnier le nommé Jean Gaboiard, déserteur de la compagnie de M. Des Grais, qui a été donné en garde à Jean de La Chaise, geôlier,- du 19 août suivant, transfert, par Nicolas Le Carlier, huissier du Roi, en sa Cour de Parlement, à Paris, de maître François Bonnefm, bailli d'Anglure, des prisons de la conciergerie du Palais, en celles de Provins, etc. (Petit in-folio papier, 57 feuillets.)

1664-1677

B688

Enregistrement des écrous, emprisonnements et recommandations en la geôle des prisons royaux de Provins, pour le civil.

L'an 1670, le mardi onzième jour de mars, à la requête du sieur Jean Hériard, receveur des tailles, Jacques Picard, collecteur de la paroisse de La Chapelle-Saint-Sulpice, pour l'année 1669, a été écroué, dans les prisons de Provins, comme redevable, envers le requérant, de la somme de 800 livres, à laquelle la paroisse ci-dessus dite avait été imposée,- du mardi 15 avril suivant, arrestation et écrou du nommé Nicolas Froment, laboureur à Vulaines, caution de Guillaume Dulaurent, amodiateur du prieuré de Notre-Dame de Soisy, membre de l'abbaye Saint-Jacques de Provins, dont était titulaire « vénérable et discrète personne Martin Bataille, prestre, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, congrégation de France, prieur claustral de ladite abbaye, » envers lequel les susnommés étaient redevables de 641 livres 5 sous 4 deniers,- du vendredi 30 janvier 1671, le nommé Denis Huy, collecteur de Poigny, en l'année 1668, trouvé à Provins, a été arrêté et conduit en prison, faute de paiement, au receveur des tailles, de la somme de 150 livres, provenant des impositions de ladite paroisse,- le 14 juin 1671, en exécution de la permission de M. le prévôt de Provins, à la requête de Cécile Armand, ci-devant servante-domestique de Simon Moussier, laboureur au Châtel dudit Provins, a été arrêté et emprisonné le nommé Michel Thibault, serviteur de la veuve Caillot, laboureuse à Marolles. Le 20 du même mois la requérante a consenti l'élargissement dudit Thibault, et en a déchargé Simon Rémy, concierge des prisons de Provins,- le 13 octobre 1671, à la requête de maître François Legendre, fermier général des Aides et Gabelles unies de France, qui a fait élection de domicile chez le sieur de Gombreville, son receveur à Provins, la veuve Jean Deseine, ci-devant laboureuse à Saint-Loup, « a esté menée et conduite ès prisons royaux de Provins, et icelle baillée en la charge et garde du concierge, avec injonction d'en faire bonne et sûre garde, sauf la geôle ordinaire, » et ce, pour la somme de 72 livres 11 sols 8 deniers, mentionnée en la contrainte décernée contre

ladite veuve,- l'an 1671, le 23 octobre, Nicolas Guillaury, collecteur des tailles de La Chapelle Saint-Sulpice, en la même année, a requis Jean Sauvage, sergent royal en l'Élection de Provins, « de le voulloir escrouer sur le registre de la geôle, pour la descharge d'Estienne Picard, sa caution, » prisonnier du receveur de ladite Élection, etc. (Petit in-folio papier, 190 feuillets.)

1670-1672

B689

Enregistrement des écrous, emprisonnements et recommandations en la geôle des prisons royaux de Provins, pour le civil.

Le samedi 20 mai 1672, en vertu d'une sentence rendue par le prévôt de Provins, à la requête du sieur André Carrière, marchand à Bray-sur-Seine, Léonard Boislion, maçon demeurant aux Chaises, paroisse d'Hermé, commissaire aux biens saisis sur Nicolas Brezault, condamné par ladite sentence, redevable de 40 boisseaux d'avoine, 20 boisseaux d'orge, etc., qui lui avaient été donnés en garde, a été constitué prisonnier ès dites prisons et écroué sur le registre de la geôle,- le 21 du même mois, en exécution d'une contrainte décernée par les officiers de l'Élection de Provins, à la requête du fermier général des Aides de France et autres droits, la nommée Catherine Rodde, femme de Claude Monnat, cabaretier à Gouaix, a été amenée aux prisons de Provins, après plusieurs perquisitions faites en leur maison, pour avoir payement de la somme de 97 livres 16 sous 9 deniers, ainsi qu'il est porté par ladite contrainte. « Et n'ayant trouvé aucuns biens pour enlever que des meubles de bois, les ayant, iceluy Monnat et sa femme, enlevés et cachés pour éviter au payement cy-dessus, et que, depuis quatre mois en çà, ledict Monnat c'est absenté de son logis, et retiré dans les bois, pour frauder la somme cy-dessus. Après l'avoir sommé de payer au sieur receveur desdits droits... se seroit, depuis la sommation faite, évadé, en façon qu'il a esté impossible de le joindre. Et comme étant fuitier et avoir retiré ses biens de ladite maison, ayant fait rencontre, sur le pavé dudit Provins, (de) ladite Catherine Rodde, pour assurance de la somme cy-dessus, j'ai, moy J. Oignon, commis aux Aydes, l'ay arrestée et constituée prisonnière aux prisons royaux de cette ville, » etc.,- du samedi 15 octobre 1672, le nommé Berthelot, collecteur des tailles de la paroisse d'Hermé, en l'année 1671, a été amené prisonnier à la requête de maître Jean Hériard, receveur des tailles, faute de payement de la somme de 900 livres, restant à payer des impositions de ladite paroisse, sans préjudice des frais,- l'an 1673, le vingt-quatrième jour d'avril, en vertu d'un bail à moison, passé devant Plessier, notaire au bailliage de Jouy-le-Châtel, en la branche de La Belle-Croix, à la requête de MM. Urbain Le Roy et François de Jouy, avocats en Parlement, demeurant à Coulommiers, héritiers de feu Gabriel de Jouy, receveur du revenu temporel de l'abbaye de Jouy, Laurent Jannon, sergent royal au grenier à sel de Provins, après avoir fait itératif commandement à Jean Bois, laboureur à Coupigny, paroisse de Frétoy, de payer aux

susnommés, la somme de 2,912 livres, restant due de la moison des terres mentionnées audit bail, icelui Bois a été « pris et constitué prisonnier du Roi, notre-sire, et conduit es prisons royaulx de Provins, baillé à la charge et garde de Simon Rémy, geöllier desdictes prisons, » etc. (In-4° papier, 116 feuillets.)

1672-1673

B189

Terrier du domaine royal. - Déclarations des fiefs, seigneuries, héritages et droits nobles ou roturiers, ainsi que de ceux tenus par les ecclésiastiques et communautés, tant séculiers que réguliers, mouvant, relevant ou tenus du Roi à cause de sa grosse tour de Provins, soit en censive, soit en roture, dans l'étendue du Bailliage et Élection de Provins, lesdites déclarations fournies pour satisfaire à l'arrêt du Conseil d'État du 4 janvier 1673 et aux lettres patentes de Sa Majesté du 7 mars suivant, qui ordonnent la confection d'un nouveau papier-terrier du domaine royal.

Déclarants :-Gaspard Fretel, chevalier, seigneur de Beton-Bazoches, messire Louis de Caillebot, chevalier, marquis de La Salle, propriétaire des seigneurie et marquisat de La Salle, autrefois nommé Champcenest et Courtacon. (135 pièces papier.)

1673-1678

B198

Feuilles d'audiences contenant appels de causes entre particuliers, portées devant ladite prévôté royale. - Rapports d'experts chargés de la visite de fermes, maisons et bâtiments pour en constater l'état, - ventes de récoltes pendant par racines, etc.

Assignation à la requête du procureur du Roi en la prévôté contre les manants et habitants de la paroisse de Poigny, pour répondre aux conclusions à prendre contre eux, faute d'avoir nommé un messier pour la garde des vignes,- rapport de Léonard Guérin, maître maçon à Provins, dressé en conséquence d'un jugement rendu par le lieutenant civil de la prévôté de Paris et d'une ordonnance du prévôt de Provins, après visite d'une maison sise en cette ville, rue des Faisceaux, réellement saisie sur maître André Truffé, à la requête de François Grimault, etc. (118 pièces papier.)

1673-1674

B288

Enregistrement de donations entre-vifs au greffe des insinuations laïques, établi près cette juridiction.

Du 18 juin 1673, donation par maitre Pasquier Fayolle, prêtre, chapelain desservant le prieuré de la Fontaine-aux-Bois, paroisse de Melz, au profit de Claude Petit l'aîné, manouvrier à Sourduin, d'une maison couverte de feurre, cellier, étable, grange, cour, jardin et acceint, sis audit lieu, en la rue de Voulton, allant à l'église, etc.,- contrat de mariage de Denis Gaulet, gagne-deniers, demeurant à Paris, rue des Tournelles, paroisse Saint-Paul, fils de Jean Gaulet et de Denise Maillard, d'une part, et de Simonne David, veuve de feu Ennemond Jullien, aussi gagne-deniers, demeurant rue des

Petits-Carreux, paroisse Saint-Sauveur, d'autre part,- donation par maître Paul Senault, prêtre de l'oratoire de Jésus, au profit d'honorable homme Louis Sousmarmont, maître chirurgien et des enfants qu'il a eu de son mariage avec feu honnête femme Anne Senault, « du fond, tresfond et propriété de tous et uns chascuns les héritages appartenans au sieur donateur, sinon ce qui luy est escheu par la succession d'honneste fille Catherine Beschefert, sa niepce », - don mutuel et irrévocable entre honorable homme Nicolas Maupin, marchand, bourgeois de Provins, et honnête femme Françoise Freslon, son épouse, de tous les effets de leur communauté tant meubles qu'immeubles, sans en rien excepter,- 25 juillet 1675, contrats de mariage passés devant Delachy, notaire royal à Provins et greffier des arbitrages du lieu, entre Pierre Francal, marchand à Bazoches, et Marie Pinguet, veuve de Charles de Saint-Phalle de la Borde,- entre maître Robert Couppé, agent général des affaires du marquis de Montglat, demeurant au Mée, paroisse de Cerneux, et damoiselle Jeanne Dalençon, fille de M. Jean Dalençon, bourgeois de Paris, demeurant alors à Champcouelles, et de damoiselle Denise Farcy, sa femme,- 20 janvier 1676, donation par honnête fille Marie Porée, religieuse novice au couvent des Filles-Dieu de Provins, fille d'honorable homme Pierre Porée, vivant maître peintre-vitrier audit Provins et d'honnête femme Élisabeth Boudier, à Victor Porée, clerc tonsuré, de tous les biens meubles et immeubles appartenant à la donatrice, en considération des bons offices qui lui ont été rendus par l'acceptant, même à l'endroit de sa mère « envers laquelle il a procuré pour elle afin de la faire entrer audict couvent où elle espère demeurer et passer sa vie », - contrat de mariage de maître Jean-Louis Huerne, bourgeois de Provins, fils de feu maître Jean Huerne, vivant avocat au bailliage de Bray, et de dame Jeanne Michel, d'une part, et damoiselle Marie Pastelot, fille de maître Maurice Pastelot, vivant conseiller en l'élection de Provins, et de damoiselle Marie Privé, etc. (Petit in-folio papier, 46 feuillets)

1673-1680

B620

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques de cette juridiction.

Abandon par dame Suzanne Joffice, veuve de feu Antoine Dubois, vivant écuyer, sieur de Villemarie, demeurant à Provins, au profit de Laurent Boisard, sieur de Minée (?) demeurant à Paris, rue du Plâtre, paroisse Saint-Séverin, savoir: du fief, terre et seigneurie de Villemarie, anciennement appelée le Haut et Bas-Enfer, au territoire de Clos-Fontaine, composé de batiments, clos et verger, « d'une place ou autrefois souloit y avoir un molin à vent, terres labourables et prez, » item, une ferme et métairie assise à Bonsac, item, une ferme et métairie sise au Mée-La-Madeleine, paroisse de Sainte-Colombe, item, la quantité de 55 arpents de bois taillis, situés dans les forêts de Sourduin et de Jouy, etc., - du 9 janvier 1668, contrat de mariage entre M. Louis Huerne, maître des Eaux et Forêts de la

baronnie de Bray-sur-Seine, fils de feu maître Jean Huerne, avocat en Parlement, aussi maître des Eaux et Forêts de ladite baronnie, et lieutenant en l'Élection particulière de Bray, et de défunte damoiselle Barbe Cajon, assisté de ses proches parents, notamment de M. Claude Pellé, gentilhomme de la grande vénerie du Roi, d'une part, et damoiselle Louise-Nicole Huerne, fille de noble homme Jacques Huerne, vivant élu, pour le Roi, en l'Élection de Provins, et de damoiselle Antoinette Domanchin, son épouse, assistée de sa mère, de noble homme Jacques Huerne, lieutenant en la prévôté de Provins, son frère, Quiriace Frélon, aussi élu eu la même Élection, et maire de la ville, Jacques Saulsoy, gentilhomme ordinaire de M. le prince de Coudé, etc.,- donation de biens meubles et immeubles contractée entre damoiselles Catherine et Marie de Champagne, filles de messire Robert de Champagne, vivant chevalier, seigneur et baron de Lourps, et de dame Claude Legoust, son épouse,- 4 décembre 1672, contrat de mariage passé devant Antoine Audière, notaire et tabellion juré à Courtenay, entre messire Eustache du Deffand, chevalier, seigneur de Saint-Loup, d'Ordon, Machefert, Bressy et La Ronsardière, fils aîné de messire Eustache Du Deffand, vivant maître d'hôtel ordinaire du Roi, capitaine d'une compagnie de Cheveau-légers, et de dame Marguerite de Montbron, son épouse, accompagné de messire Gaspard Du Boucher, chevalier, seigneur de Chaseval, La Brière, Le Thimory, etc., demeurant en son château de La Brière, et de dame Renée Du Deffand, sa femme, beau-frère et soeur dudit seigneur d'Ordon, d'une part, et dame Marie de Vallans, veuve de messire Hilaire d'Aubriot, vivant chevalier, seigneur de Courfault, La Chaponnière, et autres lieux, demeurant en son château de Saint-Phalle, paroisse Saint-Pierre-de-Courtenay, assistée de messire Henry de Goulard, chevalier, seigneur de La Gesfardière et La Bruslerie, demeurant au château de ce heu, d'autre part,- du 27 avril 1679, payement, par honnête fille Marie Porrée, religieuse novice au monastère de Notre-Dame-du-Mont, Ordre de Citeaux, vulgairement appelée les Filles-Dieu, près Provins, au profit de Victor Porrée, son frère, clerc tonsuré du diocèse de Sens, d'une somme de 500 livres, que la comparante avait eu l'intention de lui abandonner par sa donation des 21 janvier et 2 octobre 1676,- du 24 février 1679, contrat de mariage reçu par Charles Sainfray, notaire au Châtelet de Paris, consenti entre haut et puissant seigneur messire Alphonse-Louis de Castille, chevalier, seigneur et marquis de Chenoise, baron de Bouquehault, seigneur d'Auffins, etc., fils de haut et puissant seigneur messire Jean de Castille, vivant chevalier, et de dame Diane-Louise de Bouvant, baronne de Tossy, son épouse, d'une part, et damoiselle Anne-Marguerite de Ranchin, fille de Jean-Antoine de Ranchin, seigneur de Saint-Martin-des-Cours et de La Cassine, conseiller dit Roi en ses Conseils d'État et privé, secrétaire ordinaire du Conseil d'État, direction et finances de Sa Majesté, et de dame Angélique de Saverny, son épouse, en présence et de l'agrément de haut et puissant seigneur messire Jean-Baptiste Colbert, seigneur marquis

de Seignelay, contrôleur général des finances, trésorier des Ordres du Roi, surintendant de ses bâtiments, armes et manufactures, ministre secrétaire d'État, et des commandements de Sa Majesté, en la présence et de l'avis de haute et puissante dame Marie-Madeleine de Castille, soeur du futur, épouse de haut et puissant seigneur messire La Roche de Conflans, chevalier, de haut et puissant seigneur messire Gaspard de Montmorin, chevalier, marquis de Saint-Hérem, capitaine et gouverneur de Fontainebleau, cousin germain: dame Anne Legras, son épouse, damoiselle Anne de Montmorin de Saint-Hérem, leur fille, messire de Ligny, conseiller du Roi, cousin germain, dame ___ Boys, son épouse, dame ___ de Ligny, princesse de Furstenberg, leur fille, ___ Nicolas Nacquart, écuyer, conseiller du Roi, ancien commissaire général des vivres ès armées de Sa Majesté, naguère tuteur du marquis de Chenoise, de messire Jacques Ladvocat, conseiller et aumônier du Roi, haut et puissant seigneur messire Simon Arnault, seigneur de Pomponne, ministre secrétaire d'État, dame Catherine Ladvocat, son épouse, etc., etc. (Petit In-folio papier, 48 feuillets.)

1673-1680

B700

« Registre criminel pour les prisons royales de Provins, coté et paraphé, suivant l'Ordonnance du roi Louis XIII, par Nicolas Robinot, juge-magistrat, lieutenant criminel au Bailliage et siège présidial dudit Provins. »

Le 30 novembre 1673, Laurent, sergent au Grenier à sel de cette ville, a écroué maître Claude Labé, avocat en Parlement, demeurant à Vitry-le-François, sur sa réquisition, afin de poursuivre l'entérinement des lettres de rémission et pardon, par lui obtenues du Roi, « pour mort et homicide de Claude Hantier, fils de maître Rémy Hantier,- le 10 août 1674, le nommé Jean Hugier, chirurgien à Villenauxe, a été, par Nicolas Le Roy, prévôt des Maréchaux de Brie et Champagne, assisté de plusieurs archers et huissiers, transféré ès prisons dudit Villenauxe, comme étant décrété de prise de corps, par le bailli du lieu, à la requête de messire Herville de Belloy, chevalier, comte de Belloy, marquis de Montaiguillon, seigneur de Villenauxe, etc.,- du lundi 13 août 1674, écrou de François-Grégoire de Varade, écuyer, sieur du Charnier, demeurant à Moret, accusé, amené ès prisons royales de Provins à la requête d'Anne Charrier, veuve de Jean Bobée, vivant sergent royal au bailliage dudit Moret,- le samedi 6 octobre suivant, Louis Moreau, sieur de Fontaine-Dain, lieutenant de la luveterie de France, s'est constitué prisonnier, au désir de l'arrêt du Parlement de Paris, rendu entre lui et messire Pierre de Ressel, sieur de Cercy, conseiller au présidial de Sens,- le 29 décembre 1674, le nommé Charles Berthelot, natif de La Ville-en-Haye, âgé de dix-neuf ans, écroué ès prisons de Provins, a été mis en liberté le 31 janvier 1675, sur l'ordre de Mgr de Louvois,- le 8 janvier 1675, les nommés Jacques N___ et Marie-G___ accusés d'avoir meurtri, et

coupé par quartiers, Claude N___ père dudit Jacques, depuis un mois en çà, ont été arrêtés sur la plainte publique faite à la justice, qu'ils auraient commis ledit meurtre, avec la nommée Lucie O___ ci-devant arrêtée. «En conséquence de quoi, le juge s'étant transporté hors la porte de Troyes, auroit aperçu la moitié, ou environ, du cadavre dudit N___, dont la teste regardoit le ciel, coupé par le bas-ventre, et les deux jambes coupées par les jaretz, ayant encore ses chausses de serge grise et un sac auprès, » etc.,- 17 février 1677, le nommé Jean Lebègue, de Mont-le-Potier, accusé de désertion du régiment de la Reine, compagnie de Chappe, ci-devant capitaine, a été écroué, à la recommandation et sur l'ordre de Mgr de Louvois et de M. de Crenay, colonel dudit régiment. Au recto du feuillet suivant est cette mention : « Cejourd'hui 19 mars 1677, le nommé Jean Lebègue m'a été remis entre les mains, par Thomas Le Roy, concierge des prisons royales de Provins, dont il demeure valablement deschargé, ensemble de l'escroue du 17 février dernier. » signé : Milly et Dechappe,- le 24 février 1679, les sieurs Bazin et Goillard, archers de la maréchaussée, ont écroué le nommé Étienne S___, frater-chirurgien de la compagnie du sieur d'Avesne, capitaine au régiment de Champagne, accusé d'assassinat,- le 18 juillet suivant, Nicolas Gouttin, meunier du moulin de La Bretèche, a été transféré des prisons de la Conciergerie du Palais, à Paris, en celles de Provins, sur la requête de Charles Pion, écuyer, sieur de La Bretèche, l'un des gardes de la manche de Sa Majesté, partie civile, etc. (Petit in-folio papier, 51 feuillets.)

1673-1681

B190

Terrier du domaine royal. - Requêtes présentées au lieutenant général du Bailliage et siège présidial de la ville, commissaire en cette partie, par les seigneurs ecclésiastiques et roturiers, afin qu'il lui plaise recevoir les déclarations fournies au papier-terrier du Roi, en conséquence des lettres de Sa Majesté, et des jugements rendus sur ce fait dans l'étendue de l'Élection de Provins, et ordonner en conséquence que lesdites déclarations y demeureront jointes et incorporées.

Déclarants :-les religieux minimes du couvent d'Aulnoy, en la paroisse de Courchamp,- Claude de Chalmaison, écuyer, seigneur de La Tour de Chalautre-la-Grande,- les religieuses bénédictines transférées à Provins, représentées par soeur Anne de Sens, prieure, -Louis Séguier, écuyer, seigneur de La Charmoy,- Jacques Nicolas Colbert, prieur de Notre-Dame de La Charité-sur-Loire et du Mez-la-Madeleine, à cause de ce dernier lieu, etc. (72 pièces papier.)

1674-1675

B192

Convocation du ban et de l'arrière-ban. - Appel des fiefs et arrière-fiefs du Bailliage par François de Beaufort, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant particulier audit Bailliage et siège présidial, en

l'absence du bailli et du lieutenant général, pour l'exécution des lettres patentes du Roi données le 12 août 1674, affichées et publiées à son de trompe et cri public dans tous les endroits fiefs et seigneuries du ressort.

Fiefs et seigneuries convoqués :-marquisat de Montglat appartenant à messire François de Clermont, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, et en celte qualité exempt du ban et de l'arrière-ban,- marquisat de Chenoise possédé par messire François-Philippe de Castille, chevalier, marquis de Chenoise, cornette-général de la cavalerie légère de France, exempt comme ayant « servi pendant la campagne dernière, à la conquête de la Franche-Comté », etc. (In-folio, papier, 82 feuillets.)

1674-1691

B690

Enregistrement des écrous, emprisonnements et recommandations en la geôle des prisons royaux de Provins, pour le civil.

1674, arrestations et écrous des ci-après nommés, collecteurs des tailles : Antoine de Tomenelle, pour la paroisse de Sancy, faute de paiement de la somme de 250 livres,- Rocq et Boutillier, à Lizines, redevables de 750 livres, restant à payer sur l'année 1673,- François Massé, de la paroisse Saint-Quiriace, en retard de 450 livres,- Pierre Garnier, à Rouilly, pour pareille somme,- Jean Dargent, à Gouaix, qui restait devoir 2,800 livres, etc.,- l'an 1674, le 15e jour d'octobre, en vertu d'un bail passé devant Desachy, notaire à Provins, le 24 octobre 1670, et à la requête de messire François Dutillet, chevalier, comte de Saint-Mathieu, Quincy et autres lieux, demeurant audit Quincy, paroisse de Saint-Hilliers, Étienne Simonnet, laboureur, demeurant au Petit-Paris, paroisse de Jouy-le-Châtel, a été constitué prisonnier et écroué faute de paiement, envers le requérant, de la quantité de 756 boisseaux de froment, bon blé, sec, net et sans bruine, pour trois années de la moison stipulée audit bail,- le 28 juin 1675, le nommé Jacques Picard, collecteur de la paroisse de Saint-Genest, a été arrêté et écroué, à la requête du receveur des impôts, en l'Élection de Provins, faute de lui avoir versé la somme de 495 livres, pour les trois premiers quartiers des tailles de ladite paroisse,- le 6 juillet suivant, en exécution du bail de sous-amodiation de moulin, passé devant Beschefer, notaire, le 9 avril 1668, et en conséquence de la contrainte portant transaction, consentie entre le nommé Gilles Macheré, d'une part, Denis David, meunier à Chenoise, et Étienne Gibordel, meunier au Moulin-Neuf de Provins, il a été fait commandement à Ayoul Macheré, meunier, détenteur du moulin des Prés, en la paroisse de Rouilly, de délivrer auxdits David et Gibordel, ès greniers de ce dernier, audit Moulin-Neuf, la quantité de six muids de grain, et comme ledit Macheré refusait de payer, il a été constitué prisonnier du Roi, conduit et écroué ès prisons dudit Provins,- le 6 juillet 1676, le nommé Pierre Dubois, bourrelier, demeurant à Rozoy, trouvé à Nangis, obligé solidairement avec Michel Travaillé, boucher audit lieu, a été amené prisonnier à

Provins, à la requête des religieuses de Notre-Dame de Sézanne, ayants droit, par transport, de noble homme Louis Du Saulsoy, lieutenant général au bailliage dudit Provins, faite, par le susnommé, de s'être libéré de la somme de 396 livres, stipulée au bail d'amodiation de grains passé à son profit, devant Garnot, notaire à Rozoy,- le samedi 31 octobre 1676, en vertu d'une sentence de nos seigneurs des requêtes du Palais, à Paris, rendue à la requête de messire Claude Du Houssay, chevalier, seigneur Du Houssay, marquis de Brichanteau, chancelier de Mgr frère unique du Roi, l'huissier dénommé au procès-verbal d'écrou du ci-après nommé, a amené et conduit prisonnier, de par le Roi, ès prisons de Provins, la personne de maître Étienne Daussange, notaire royal au Plessis-Gatebled, faite de paiement, au requérant, de la somme de 1,800 livres, d'une part, 400 livres, d'autre part, etc., comme aussi de 92 bichets de froment, 92 bichets de seigle, et même quantité d'orge et d'avoine, etc. (In-folio papier, 168 feuillets.)

1674-1679

B293

Rapports d'experts, partage de meubles et immeubles, saisies, déclarations d'héritages, affiches de quarantaine et de quinzaine, certifications de criées, procès-verbaux d'adjudication de biens saisis, baux à loyer, etc., le tout judiciairement fait en ladite prévôté.

Déclaration, affiche et vente des biens saisis sur Claude Moussier, laboureur à Pigy, paroisse de Léchelle, faite de paiement de la somme de 90 livres pour arrérages de rente dus à honnête femme Anne Babée, veuve de feu Michel Robinot, huissier royal à Provins,- procès-verbal d'adjudication au rabais des réparations à faire au château de Chalmaison, en exécution des sentences rendues au siège des requêtes du Palais, à Paris, les 22 et 29 mai 1675, entre dame Madeleine Maynard, veuve de feu messire Jacques Du Tillet, vivant seigneur de Montramé, conseiller du Roi en ses Conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, d'une part, et Charles Bernard, sieur de la Forteresse, et consorts, dame Françoise d'Aubriot, veuve de messire Antoine de Bonneval, damoiselle Louise de Bonneval, fille majeure et damoiselle Anne de Bonneval, femme de sieur Vincent Brunet, d'autre. Adjudicataire, Robert Michau, « maître couvreur de thuilles et ardoises, demeurant en ceste ville de Provins, moyennant 3,300 livres », - Affiches de la vente d'une ferme, maison, logis et bâtiments sis à Boollot, paroisse de Saint-Martin-des-Champs, ensemble des terres, prés et héritages en dépendant, situés sur les paroisses de ce lieu, Voulton et Flaix, ladite vente poursuivie par noble homme Jean Mercier, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Provins, sur noble homme maître Jean-Baptiste Gervais, président au Grenier à sel, et damoiselle Marguerite Robigeois son épouse,- partage des biens de la succession de feu Suzanne Guyon, en son vivant femme de Denis Martin, marchand drapier à Provins,- affiches de quarantaine et de quinzaine pour parvenir à la vente d'une ferme, maison, logis

et bâtiments, terres et autres dépendances sis au hameau de Marolles, paroisse de Mortery, à la requête de damoiselle Jeanne Jeanneau, veuve de maître Louis Damas, vivant conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Provins, faute de paiement de la somme de 432 livres à elle due, pour plusieurs années d'arrérages de 25 livres de rente constituée à son profit par M. Étienne Joyaux, sieur de Marelles, etc.,- procès-verbal d'adjudication du fonds, superficie et matériaux d'une maison sise rue aux Aulx, près et tenant à l'hôtel de ville de Provins, appartenant aux mineurs de feu maître Pierre Gauthier, conseiller au présidial,- extrait du procès-verbal de criées d'une ferme et terres sis au village de Courtacon, réellement saisies sur maître Jacques Huerne, sieur de Luardon, lieutenant en la Prévôté de Provins, à la requête de François Moreau, marchand au même lieu, faute de paiement de la somme de 1,000 livres due au requérant, suivant obligation passée devant Verneil, le 7 août 1684 :-9 juillet 1686, adjudication moyennant 2,200 livres au profit de maître Jean Le Court, procureur, de la charge de notaire et tabellion royal à Provins, dont était pourvu défunt Louis Mulot, lequel sieur Le Court a déclaré que l'adjudication qui venait de lui être faite, était pour la communauté des notaires, tabellions royaux et greffiers des arbitrages dudit Provins,- vente d'une ferme sise à Écardes, bailliage de Sézanne, saisie sur les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, établies à Provins, à la requête de dame Marie Legeron, veuve de Nicolas Le Court, vivant élu au même lieu, pour sûreté d'une somme de 1,000 livres, portée en l'obligation souscrite à son profit le 1er août 1683. (130 pièces papier)

1675-1686

B199

Enregistrement de la valeur des grains vendus au minage de la ville, prévôté et châtellenie royale.

Le mercredi 4 août 1677, le beau blé froment a été vendu 46 sols le boisseau, le moyen 44 sols, le moindre 40 sols, le blé méteil 36 à 37 sols et l'avoine 10 à 11 sols,- mercredi 17 août 1678, le beau blé a été vendu 39 sols le boisseau, le moyen 37 sols, le moindre 36 sols et l'avoine 17 sols,- mercredi 5 juillet 1679, le beau blé 58 sols, le moyen 56 sols, le moindre 53 à 54 sols et l'avoine 26 sols,- mercredi 18 septembre 1680, le beau blé 30 sols, le moyen 28 sols, le moindre 26 sols et l'avoine 9 sols 6 deniers à 10 sols :-mercredi 21 juin 1681, le beau blé 50 sols, le moyen 48 sols, le moindre 46 sols et l'avoine 21 à 22 sols, etc. (In-folio, papier, 14 feuillets.)

1677-1681

B194

Enregistrement des lettres patentes du Roi Louis XIV- portant érection en marquisat de la terre et seigneurie Du Housset, et des paroisses et villages de Daoust, Saint-Martin-des-Champs, Bolot, Bouard, Saint-Martin-Chennetron, Bonsacq, Léchelle, Cormeron, Richebourg, Pigy, Le Plessis-Pigy, Saint-Brice, Lugrand, Luboin, La Haute-Maison, Le Bassin, La Rue et Le Chanoy, etc.

Des lettres à terrier obtenues par :-Charles-Pierre Barentin de Montchal, chevalier, brigadier des armées du Roi, seigneur de Noyen et de Grisy-sur-Seine,- Jérôme de Boyoin de Vaurouy, abbé commendataire de l'abbaye de Preuilly,- André Thomas de Clémens, écuyer, sieur des Tourettes, de Danvois et de Villebion, fiefs sis à Villiers-Saint- Georges, etc. (In-4°, papier, 16 feuillets.)

1678-1756

B691

Enregistrement des emprisonnements, écrous, recommandations et élargissements faits en la geôle des prisons royales de Provins.

Le 11 mars 1679, à la requête de messire Claude de Bourlon, abbé de Chartreuve, prieur et seigneur de Voulton, Louis Gennay, sergent royal au Grenier à sel de Provins, a certifié que, faute de paiement fait au requérant, par Denis Tondu, solidairement obligé avec Étienne Tuneau, à l'acquit de la somme de 116 livres et un poulet d'Inde, pour une année de redevance, portée au bail mentionné dans la contrainte décernée contre les susnommés, il avait constitué prisonnier du Roi ledit Tondu, et l'avait donné en garde à Louis Chestien, concierge des prisons de Provins,- le 17 du même mois a été écroué, à la requête des chanoines de l'église collégiale Notre-Dame de Bray, le sieur Georges Hallaire, redevable, envers les requérants, de la somme de 2,400 livres, pour sept années de redevance comme amodiateur des dîmes du territoire de Gouaix,- du vendredi dix-neuvième jour de janvier 1680, le nommé Louis Minault, demeurant aux Murs (paroisse de Lourps), commissaire établi aux grains saisis sur maître Jacques de Champagne, à la requête de damoiselle Marie de Champagne, alors détenu ès dites prisons, a été, par Nicolas Mirvault, huissier royal, écroué et recommandé au concierge susnommé,- procès-verbal dressé contre celui-ci pour avoir, illégalement, consenti l'élargissement du nommé Ayoul Bois, marchand à La Chapelle-Saint-Sulpice, écroué à la requête de Quiriace Philippe, aussi marchand, demeurant à Provins, en exécution d'une sentence rendue par les juges et consuls de Sens, le 8 février 1680, qui condamnait ledit sieur Bois à payer, au requérant, une somme de 16 livres, d'une part, et la quantité de dix-huit setiers de blé froment, etc.,- le 15 juin 1680, a été arrêté et écroué le nommé Nicolas Barrier, meunier à Provins, à la requête de dame Marie-Nicole de Vaires (?), veuve de messire Antoine de Vieils-Maisons, vivant chevalier, seigneur de Saint-Bon, envers laquelle, dame ledit Barrier était redevable de 462 boisseaux de blé-mouture, pour trois années de redevances sur le moulin qu'il faisait valoir, 9 livres pour trois gâteaux, 36 livres de chanvre et 18 chapons,- du 17 octobre de la même année, « le sieur Thibault de Dessoubz-le-Moutier, a esté amené prisonnier ès prisons dudit Provins, en vertu de certaine sentence rendue à l'ancien Chastelet de Paris, au présidial, en datte du 18e septembre 1680, signée et scellée, et à la requeste de Jacques Rebours, marchand de dentelle, demeurant à Saint-Denis en France___ pour satisfaire à l'ordonnance, et ce, faute de

payement de la somme de 475 livres, en quoy il a esté condamné par ladite sentence, comme stellionataire, » etc., ensuite est cette mention : « Ledit escrou faict sur ce présent papier, attendu qu'il n'y en a point d'autres, et comme paraphé par le sieur de Beaufort, lieutenant particulier au bailliage de Provins. »-Du 20e jour de mai 1681, maître Nicolas de Choisy, greffier en la maréchaussée du lieu, a été constitué prisonnier et écroué par Alexandre De Ponte, huissier à cheval au Châtelet de Paris, en vertu de la déclaration du Roi, du 21 mars 1671, et de différents actes signifiés à la partie, à la requête de M. Jacques Buisson, fermier général des domaines de France, et droits y joints, faute de payement des sommes ci-après, savoir : 63 livres restant à payer de celle de 75 livres, pour une amende à laquelle ledit de Choisy a été condamné par arrêt du Parlement, rendu le 12 août 1671, pareille somme de 63 livres restant aussi à payer, pour même cause, suivant un second arrêt, en date du 22 avril 1681, etc. (In-folio papier, 72 feuillets.)

1679-1682

B701

Registre des écrous au criminel, pour les prisons de Provins, portant l'injonction suivante : « De l'ordonnance de nous, lieutenant criminel, juge susdit, il est enjoint à tous huissiers, sergens et archers, à peine de 10 livres d'amende, de suivre l'ordre des écroues et des descharges du présent registre. » signé Robinot.

Le dimanche 15 février 1682, Louis Depriot, sieur de Beauvais, cadet au régiment de Picardie, dans la compagnie du sieur de Brayer, est venu volontairement se constituer prisonnier, ès prisons royaux de Provins, pour satisfaire à l'ordonnance criminelle et se mettre en état de poursuivre l'entérinement des lettres de rémission, par lui obtenues de Sa Majesté, au sujet de la mort imprévue arrivée (par le fait de) son fils, du nommé Jean Vincent, en l'année 1676, pour y demeurer jusqu'à sentence définitive, etc.,- le 22 avril suivant deux garçons, accusés d'avoir volé les troncs de l'église Saint-Thibault de Provins, ont été écroués, en vertu du décret de prise de corps du lieutenant criminel, et par sentence du 9 mai, ils ont été condamnés : l'un au fouet et à la fleur de lys, l'autre au fouet seulement, mais tous deux au bannissement perpétuel des provinces de Brie et Champagne, « ce qui a esté, ledit jour, exécuté par l'exécuteur des sentences criminelles, et iceux mis en liberté », - le 2 novembre 1682, en exécution d'une ordonnance de l'official de Sens, donnée à la requête du promoteur de la juridiction, les sergents Dauffresnes et Gaultier, ont conduit, dans les prisons de Provins, maître Jean Girault, prêtre, curé de Sainte-Croix du lieu, qui a été laissé à la garde de François Duchat, geôlier et concierge desdites prisons,- du samedi 12 juin 1683, refus dudit geôlier de recevoir un prisonnier, parce que les prisons n'étaient point en état,- du 21 janvier 1684, transfert de Jeanne Picart, des prisons de la conciergerie du Palais, à Paris, en celles de Provins, par le sieur Claude Delaserre, conducteur des prisonniers de ladite conciergerie. Le 3 février 1684, Jeanne Picart a été mise en liberté,

faute, par le fermier du domaine, d'avoir fait la consignation nécessaire pour les aliments de cette femme, qui était détenue pour une amende de 6 livres,- le premier juillet 1684, les nommés Paul Bernard, maréchal, et Martin Herbelin, demeurant à Sourdun, ont été écroués en vertu d'un décret de prise de corps décerné en la capitainerie des chasses de Fontainebleau, le lendemain ces deux hommes ont été extraits des prisons de Provins pour être conduits en celles du Châtelet, à Paris,- du 11 novembre 1684, écrou du nommé Guillaume Lambert, accusé d'avoir tué un gueux, près de Nangis. Le 27 du même mois Lambert a été transféré à Melun, en exécution d'une sentence d'incompétence de MM. du présidial de Provins,- le 10 mai 1688, après midi, M. Toussaint-Henri Bruyant» a esté mis es mains de François de Rivière, écuyer, sieur de Beaulieu, conseiller du Roi, lieutenant de la compagnie de M. le lieutenant criminel de robe courte, au Châtelet, ville, prévosté et vicomté de Paris, » y demeurant rue Beaurepaire, paroisse de Saint-Sauveur, ___ « de la personne duquel il s'est chargé, pour estre transféré, des prisons de Provins, en celles du Châtelet, en vertu de l'arrêt du Conseil d'État, Sa Majesté y estant, et commission sur iceluy, du 27 avril dernier, ledit arrêt signé : Colbert, et la commission signée : Louis, etc., »-le 20 mars 1687, en vertu d'un arrêt du Parlement de Paris, les nommés Pierre-Étienne et Gabriel Bonnard, ont été condamnés à être battus de verges et fustigés nus, par les carrefours et lieux accoutumés de la ville de Provins, ce fait bannis de la prévôté du lieu, et de la ville de Paris, pour 9 années. A la colonne des décharges est écrit : « J'ay, receveur des domaines du Roy de la ville de Provins, consent que François Duchat, geôlier des prisons de cette ville, eslargisse lesdits Pierre-Estienne et Gabriel Les Bonnards, prisonniers, en conséquence du paiement de la somme de vingt livres, qui m'ont esté payé par Simon Brissot et François Herbelin, gardiens des meubles saisis desdits Bonnards, » etc. (In-folio papier, 20 feuillets.)

1681-1687

B621

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques dudit Bailliage.

Du 21 octobre 1681, testament de messire Henri de Compigny, chevalier, seigneur de Baby et de Briottes, en partie, aide de camp des armées de Sa Majesté, demeurant audit Baby, qui, après avoir recommandé son âme à Dieu et à tous les saints du paradis, « veult et entend, son décès arrivé, estre enterré en l'église Sainte-Anne de sa paroisse, aux pieds du crucifix, dans la nef, et, sur sa fosse, qu'il soit mis une tombe sur laquelle seront gravées ses armes et qualités. Item, déclare qu'il n'entend point qu'il soit fait de ceinture à l'église, n'estant que vanité, » etc, suit le détail des biens et objets donnés à l'église, notamment le calice, la croix, les chandeliers, burettes et autres ornements qui étaient dans sa maison :-donation, mutuelle et réciproque, entre noble homme Jean Ythier, conseiller

du Roi, président en l'Élection de Provins, et damoiselle Anne Lesprivier, son épouse,- du 7 janvier 1682, contrat de mariage passé devant Marquis Desnotz et Gervais Manchon, notaires au Châtelet de Paris, entre haut et puissant seigneur messire Alexandre-Alophe de La Vieville, chevalier, marquis d'Orvillé, seigneur de Mortemer, fils de haut et puissant seigneur messire Antoine de La Vieville, vivant seigneur desdits lieux, baron de Cermoise, et de haute et puissante dame Anne-Claire de Lugence de Hamel, demeurant en son château d'Orvillé en Picardie, d'une part, et illustre damoiselle Charlotte-Angélique de Vuignacourt (Vuignacourt, Somme), fille de haut et puissant seigneur messire Alophe de Vuignacourt, chevalier, seigneur d'Estoux, Balloy et Gravon, et de haute et puissante dame Marguerite de Gontier, son épouse, d'autre part. Présents : haut et puissant seigneur messire Anne-Jules de Noailles, chevalier, duc de Noailles, pair de France, premier capitaine des gardes du corps du Roi, gouverneur, pour Sa Majesté, du Haut et Bas-Roussillon, Conflans, Cerdagne et Catalogne, gouverneur particulier des ville et château de Perpignan, cousin issu de germain des futurs époux, haute et puissante dame Marguerite de Bournonville, son épouse, dame Louise Bayon, duchesse douairière de Noailles, dames d'atours de la feuë reine mère, messire Louis-Antoine de Noailles, évêque et comte de Châlons en Champagne, pair de France, messire Henri-Charles-François de Beaumanoir, marquis de Lavardin, dame Marguerite Gouffier de Rouannet, duchesse de La Feuillade, messire Louis de Mailly, marquis de ce lieu, de Nesle et de Montcorvé, etc.,- 11 novembre 1682, donation mutuelle entre damoiselle Antoinette De Thiboust, demeurant au château de Berchères, paroisse de Dontilly, et messire Jean De Thiboust, son neveu, chevalier, seigneur de Brégy, en partie, lieutenant-colonel au régiment de Crussol, demeurant à Bécoiseau, paroisse de Mortcerf,- transaction et partage entre les ci-après nommés, héritiers de feu messire Samuel de Ponce, vivant chevalier, seigneur de Flaix, et de dame Marie de Dropier, savoir : messire Jean de Ponce, seigneur dudit Flaix, des Bordeaux et de Nesle, demeurant au château dudit lieu des Bordeaux, Samuel de Ponce, écuyer, seigneur d'Assise, de Montfaucon et de Flaix, en partie, demeurant à La Doutre, paroisse de Montfaucon, et demoiselle Catherine de Ponce, en son nom et en celui de demoiselle Anne de Ponce, sa soeur, suit l'énoncé des biens partagés,- donation faite par messire Philippe-Bernard de l'Hôtel-Escot, chevalier de Malte, fils d'illustre seigneur François de L'hôtel, marquis d'Escot, et d'Antonie de Brichanteau-Nangis, à messire François-Gaston de L'Hôtel, chevalier, marquis d'Escot, baron de Sepmonvilliers, colonel du régiment d'infanterie d'Artois, époux de dame Élisabeth de Flécelles de Brégy, demeurant à Lizines, chargée de la gestion de leurs biens, par procuration du 3 juin 1684, passée devant Sambron, notaire royal à Valdresauge en Lorraine, etc. (In-4° papier, 96 feuillets.)

1682-1684

B692

Enregistrement des emprisonnements, écrous, recommandations et élargissements faits en la geôle des prisons royales de Provins, cotés et paraphés par M. Louis du Saulsoy, seigneur de Vaux-sous-Vallières, lieutenant général audit Bailliage.

L'an 1682, le 17 novembre, le nommé Pierre Chenel, tisserand à Beauchery, ci-devant d'imeur des grandes dîmes de la paroisse de Sourdu, a été amené ès dites prisons, par Alexandre Boudier, sergent royal, à la requête de très-illustre princesse madame Henriette de Lorraine, abbesse de Jouarre, faute de paiement, à elle fait, par ledit Chenel et ses consorts solidairement obligés avec lui, de la somme de 850 livres pour les termes échus du bail passé à son profit,- du 9 mars 1683, en vertu d'un contrat en date du 17 juillet 1682, consenti par les chanoines de Saint-Quirice, à Jean Leroux et Claude Mégret, portant amodiation des dîmes de Saint-Martin-des-Champs, ces derniers ont été écroués pour ne s'être pas libérés, envers leurs bailleurs, de la quantité de 20 muids de blé froment et autres grains,- le 14 août suivant, a été écroué, à la requête de noble homme Nicolas Langlois, conseiller du Roi, son lieutenant aux sièges royaux de Provins, le nommé Gilles Mirvault, laboureur à Melz-sur-Seine, à qui il avait été fait commandement de payer, au requérant : la somme de 41 livres, échue à la Saint-Martin de l'année 1681, 20 boisseaux d'avoine, 42 livres dues pour anciens arrérages, et 42 livres échues à la Saint-Martin de l'année 1682, le tout pour moison et avances, ainsi qu'il est porté en deux baux, des 20 mai 1675 et 21 juillet 1681. En marge est écrit : « A la prière de Mirvault, et après avoir connu qu'il estoit malade, j'ay consenti l'élargissement de sa personne, sans préjudice à ce qu'il me doit, dont le geôllier demeure deschargé. Ce 18 aoust 1683. Signé : Langlois, »-le mercredi 11 octobre 1684, en vertu d'une sentence rendue à la Chambre du Trésor du Palais, à Paris, à la requête de M. Jean Fauconnet, fermier général des domaines de France, poursuite et diligence de Pierre Denise, sous-fermier en l'Élection de Provins, Étienne Morin, huissier royal en la prévôté du lieu, après itératif commandement fait à Nicolas Mullet, maître chirurgien audit Provins, soi-disant fermier du scel des contrats et autres actes des notaires, de remettre ès mains du sieur Sanson, au nom dudit Denise, le registre servant à la recette du droit de scel des actes susdits, qui ont été scellés à Provins depuis le 1er janvier 1682, jusqu'audit jour 11 octobre 1684, ensemble les (deniers) provenant de la recette, aux offres de lui donner, du tout, bonne et suffisante décharge, ce à quoi ledit sieur Mullet s'étant refusé, il a été constitué prisonnier, et, pour cet effet, écroué sur le registre de la geôle,- le 26 février 1686, François Orry, ci-devant fermier à Coperdrix, près Provins, ayant été constitué prisonnier, faute de paiement d'une somme de 1,600 livres, pour quatre, années de moison de la terre et ferme dudit Coperdrix, a été élargi par le consentement du propriétaire, messire Louis Rose, chevalier, seigneur de Coye, conseiller ordinaire du Roi, en ses Conseils, secrétaire du Cabinet de Sa Majesté, et conseiller en son Parlement

de Metz, demeurant à Paris, rue du Hazard, paroisse Saint-Roch, aux termes d'un acte passé devant Moufle et Lauverdy, notaires à Paris, le 28 du même mois, mis à exécution le 3 mars suivant, par M. Jacques-Antoine Frélon, avocat en Parlement, qui a donné mainlevée à François Duchat, concierge des prisons, de l'écroû porté au registre, et en a reçu les 6 livres avancées pour la subsistance du prisonnier, etc.,- 4 juillet 1689, arrestation de Nicolas Nodinot, laboureur, trouvé à Villenauxe, à la requête de maître François de Virlois, élu en l'Élection de Nogent-sur-Seine, demeurant à Sézanne, et en vertu d'une obligation, en forme de transport, passée devant Decadier, notaire en ce lieu, montant à 363 livres 9 sous, comme aussi en exécution d'un arrêt du Parlement de Paris, en date du 20 avril 1689, etc. (In-folio papier, 45 feuillets.)

1682-1689

B289

Enregistrement ou insinuation de donations entre-vif au greffe de cette juridiction.

Du 28 décembre 1683, donation par maitre Jean Prunet, bourgeois de Paris, demeurant rue Michel-le-Comte, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, et damoiselle Marguerite Prunet, sa soeur, demeurant à Provins, au profit de M. François Prunet, leur frère, secrétaire de M. de Stoup, chevalier, seigneur de Combreux, lieutenant général des années du Roy, premièrement, des deux tiers dans la moitié d'une ferme, sise à Léchelle, cour, jardin et acceint, avec 63 arpents de terres et prés. Item, les deux tiers d'une maison grange et lieux qui en dépendent, sis au même lieu, et 7 à 8 arpents de terre. Item, les deux tiers de 38 à 40 arpents de terres et prés assis au finage de Villiers-Saint-Georges, etc.,- abandon par dame Marguerite Descosses, veuve de Charles Descosses, vivant marchand, bourgeois de Provins, demeurant alors à Donnemarie, aux religieuses hospitalières chanoinesses de l'ordre de S1 Augustin, établies audit Donnemarie, de 5 arpents et demie 8 perches un quart de terre et 11 perches et deux tiers de pré, sis au territoire de Chalautre-la-Petite, près Provins, et de diverses parties de rentes,- du 17 juillet 1687, saisie réelle sur noble homme Jean-Baptiste Gervais, de son état et office de conseiller du Roi, grenetier au grenier à sel de Provins, en son nom et comme tuteur de ses enfants, faute de payement de la somme de 700 livres pour sept années d'arrérages d'une rente de 100 livres cédée par ledit sieur Gervais et sa femme, à messire François Quatrehomme, prêtre, docteur de la maison et société de Sorbonne, et à M. Achille Barentin, conseiller en la grand'- chambre du Parlement de Paris, etc.,- donation par dame Jeanne Nivert, veuve de noble homme Nicolas Dorigny, vivant lieutenant au grenier à sel de Provins, laquelle en raison de son grand âge et infirmité de paralysie qui lui est survenue, «se voyant hors d'état de pouvoir régir ses affaires et gouverner ses biens, elle estoit en volonté d'abandonner ses biens et remettre iceux entre les mains de nobles hommes Pierre

Lignière, avocat du Roi, au bailliage et siège présidial de Provins, Claude Lignère, élu en l'élection du lieu, et de damoiselle Marie Lignère, veuve de Jean Josse, vivant officier chez le Roi, ses petits-enfants et ses seuls et uniques héritiers, à la charge par eux de nourrir la donatrice, l'entretenir en santé et maladie, selon sa condition, etc. » (In-4° papier, 73 feuillets)

1683-1718

B200

Enregistrement de la valeur des grains vendus, les jours de marché, au minage de la ville, prévôté et châellenie royale en tête du registre sont des extraits qui font connaître le prix du bon blé livré le 11 novembre de chaque année, depuis 1641 jusqu'en 1684.

En 1662 ce blé était à 38 sols le boisseau,- en 1663 à 33 sols,- en 1664 à 20 sols,- et en 1668 à 13 sols 6 deniers, -le samedi 13 janvier, 1685 le bon blé froment a été vendu 34 et 35 sols le boisseau, le moyen 31 et 32 sols, le méteil 27 et 28 sols, le seigle 24 et 25 sols, l'orge 16 et 17 sols et l'avoine 10 sols,- du 31 juillet 1688 au 7 mai 1689, le bon blé 11 à 12 sols, le moyen 10 à 11 sols, le méteil 10 sols, le seigle 8 sols, l'orge 7 sols et l'avoine 66 sols 6 deniers,- le 15 mai 1694, le bon blé a été vendu 4 livres 15 sols le boisseau, le moyen 4 livres 10 sols, le méteil 3 livres 15 sols, le seigle 3 livres 8 sols, l'orge 3 livres 2 sols et l'avoine 26 à 28 sols, etc. (In-4°, papier 164 feuillets.)

1685-1704

B622

Insinuations de donations entre-vifs, faites au greffe de cette juridiction.

Du 2 juin 1684, contrat de mariage entre messire Barthélemy de Compigny, chevalier, seigneur de Baby et de Briotte, en partie, ci-devant capitaine de cavalerie dans le régiment de Montbron, d'une part, et damoiselle Anne d'Assigny, fille de feu messire Antoine d'Assigny, chevalier, seigneur de Pont-Marquis, Moulins, Forêt et autres lieux, et de dame Lucrèce d'Annet, assistée de ladite dame, et encore de dame Anne Delescoux, épouse de messire Anne-François d'Annet de Rieux, chevalier, seigneur de Saint-Valérien, et de messire Henry d'Assigny, chevalier, fils puîné de la dame, mère de la future, d'autre part, ledit contrat, et les actes qui le suivent, ont été insinués le 10e jour de mars 1685,- donation par Antoinette Graillet, veuve de Jean Geoffroy, demeurant à Bray, au profit de Jean-Louis Geoffroy, son fils, marchand audit Bray, de tous les immeubles revenant à la donatrice, dans la succession de feu Jean-Louis Huerne, son cousin, consistant en maisons, bâtiments, terres, héritages et rentes,- conventions sur donation, consenties entre hauts et puissants seigneurs messires : François de La Trémouille, duc de Noirmoutiers, et Joseph de La Trémouille, son frère, abbé dudit Noirmoutiers, demeurant ensemble dans l'Enclos de l'abbaye de Saint-Victor lez Paris, lesdites conventions relatives, notamment, à la terre et châellenie de La Ferté-Millon, à la ferme de Marrivy (?), et à ce qui pouvait revenir, à chacun des

contractants, dans les biens de la succession de messire Nicolas-Louis de L'Hospital, marquis de Vitry, leur oncle,- contrat de mariage de Jacques Baudin, boucher à Savins, usant et jouissant de ses droits, avec Marguerite Dubourg, veuve, en premières noces, d'Edme Germain, vivant foulonnier au moulin des Forges, paroisse Saint-Michel de Pougnyes (Poigny),- donation réciproque, passée entre Pierre Planchet, meunier au moulin de La Ruelle, sis à Provins, et Catherine Pincy, sa femme,- contrat de mariage consenti entre : messire Charles Nugault, chevalier, seigneur de Saint-Aubin, fils de messire Laurent Nugault, vivant chevalier, et de dame Marguerite de Biencourt, assisté d'elle, de messire : Jacques de Biencourt, seigneur de Polvencourt(?), son oncle, Gabriel de Biencourt, chevalier, seigneur du lieu et de Gumery, Jacques de Biencourt, seigneur de Potrin-court, Salazard et autres lieux, ses cousins germains, d'une part, et damoiselle Anne Taupin, fille de messire Louis Taupin, sieur de La Borde, et de damoiselle Louise-Élisabeth Sartel, demeurant à Noyen, assistée de ses père et mère, et de noble et scientifique personne messire Nicolas Sartel, prêtre, prieur dudit Noyen, oncle de la future, de vénérable et discrète personne maître Claude Domina, curé de Fontaine, et de Hugues Charlot, capitaine du château de Noyen,- messire Antoine Du Rocheret, écuyer, sieur de La Panbaudière, capitaine au premier bataillon du régiment de Languedoc, et damoiselle Edmée-Françoise Gervais, veuve d'Augustin Truffé, sieur de La Margotière, demeurant à Provins, assistés de Jean Du Rocheret, écuyer, seigneur de Mouy, François de Blois, écuyer, seigneur de La Saulsotte, etc.,- donation de 100 livres de rente et pension viagère, par Philippe de Fiébuét, sieur de Bourbaudouin, demeurant à Paris, rue de la Verrerie, en la maison appelée l'Hôtel de Bourbon, à Charles-François Lefébure, bourgeois de la même ville, y demeurant, rue de la Coutellerie,- du 22 novembre 1685, donation par dame Marie La Pille (?), veuve de messire Pierre Morin Des Essarts, chevalier, colonel d'un régiment d'infanterie, entretenu pour le service du Roi, maréchal de camp en ses armées, et gouverneur de Balagnaur(?) demeurant à Paris, rue du Gindre, paroisse Saint-Sulpice, en la maison des filles de l'Instruction chrétienne, au profit de damoiselle Angélique Morin Des Essarts, sa fille, sous-gouvernante des filles d'honneur de Madame la Dauphine, de tout le reste des biens et droits mobiliers et immobiliers qui appartiennent à la donatrice, dans la succession de défunte damoiselle Antoinette Gigot, sa cousine germaine,- 30 décembre 1686, donation réciproque, de biens immeubles, entre MM. Claude de Laumoy, chevalier, seigneur des Granges, et Claude de Laumoy, maître ès arts, en l'Université de Paris,- 11 décembre 1686, fondation d'un chapelain, en l'église de Salins, par messire Arnoul Garnier, chevalier, seigneur du lieu, comme acquéreur de la terre dudit Salins, ci-devant appelée Villeneuve-la-Cornue, ladite nomination ayant pour objet d'acquitter les messes fondées par messire Guillaume de Courtenay et par sa fille, Antoinette de Courtenay, moyennant deux muids de grains, mesure

de Montereau, un tiers blé froment, un tiers méteil, un tiers orge, etc. (In-4° papier, 71 feuillets.)

1685-1687

B702

Registre des écrous, au criminel, pour les prisons dudit lieu.

Le 10 juin 1687, ont été écroués Joseph Thomas et François Denne, trouvés mendiant, le second accusé de désertion,- le 16 juillet suivant, en vertu de certain décret de prise de corps du lieutenant de la maréchaussée, a été écroué Adrien B___, accusé de l'assassinat commis sur la personne d'Edmée Francisse, femme de Jean Aquin, laboureur à Lunay,- du 11 janvier 1688, Toussaint-Henri Bruyant a été transféré à Provins, venant des prisons de la conciergerie du Palais, à Paris, où il était détenu à la requête de M. Arthur Tavernier, sieur de Boullongne, receveur des amendes du Châtelet de Paris, en vertu d'une contrainte, faute de paiement de la somme de 3,000 livres d'amende, à laquelle il avait été condamné par sentence dudit Châtelet, du 29 novembre 1686, confirmée par arrêt du Parlement du 17 décembre suivant. Le 22 juillet 1688, le sieur Bruyant a été élargi, après avoir payé la somme pour laquelle il était détenu,- du 24 novembre 1688, arrestation et écrou du nommé Jean Leclerc, collecteur des tailles de la paroisse de Lizines et Sognolles, en vertu des contraintes décernées contre lui, par maître François Chartier, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'Élection de Provins,- le 21 janvier 1689, le nommé Pierre-Augustin Larcelot, demeurant à Provins et avant meunier au moulin de Ch___ appartenant à messire Louis Du Tillet, chevalier, seigneur de Montramé, auquel le susnommé était redevable d'une somme de 540 livres, en vertu d'un bail dudit moulin, passé devant Verneil, notaire à Provins, le 27 juillet 1684,- l'an 1689, le 2 mai, en vertu d'un décret de prise de corps émané de l'official de Sens, François Charpentier, huissier-audiencier au présidial de Provins, a sommé noble homme Pierre de Beaufort, conseiller du Roi, son ancien avocat audit siège, « de, présentement, faire remettre entre ses mains la personne de messire Jean-Louis Truffé, prestre, chanoine de l'esglise Nostre-Dame-du-Val de Provins, de présent détenu et escroué ès prisons du bailliage, pour estre, icelluy, transféré ès prisons de l'officialité de Sens, à l'effet d'estre, en conséquence, le procès commencé audit Truffé fait et parfait au siège de de ladite officialité ___, comme privilégié, » etc.,- du 12 mai 1690, écrou des nommés Pierre Guibert et Jacques Oudon accusés d'avoir volé un cheval dans une ferme appartenant au sieur de La Salestre,- le 24 avril 1691, a été écroué le nommé Léonord d'Arfeuille, sieur de Robine, accusé de fabrication de fausse monnaie et de vol d'un cheval, sur le grand chemin de Paris, depuis le bois de Maison-Rouge jusqu'à La Chapelle-Saint-Sulpice. Par sentence du prévôt des Maréchaux, prononcée le 30 mai, le dénommé ci-dessus, a été renvoyé absous de l'accusation portée contre lui,- le 6 mai 1691, a été déposé, à la basse-geôle des prisons de Provins, le cadavre de Salomon de Bréau, « pour luy estre son procès fait et parfait, et, à

cet effet, laissé en la garde de Denis Chanter eau, géollier desdites prisons, parlant à sa personne, qui s'en est chargé, sur les peines de l'ordonnance, »-le samedi 5 octobre 1692, en vertu d'un décret de prise de corps émané de M. le mayeur de Luvé, (?) à la requête du procureur fiscal de la terre et seigneurie du lieu, demeurant à Conflans, a été arrêté le nommé François Gaullier, receveur de cette seigneurie, trouvé en la ville de Provins, qui a été mis hors de prisons le 17 novembre suivant, après avoir payé 300 livres d'intérêts civils et dépens, etc. (In-folio papier, 28 feuillets.)

1687-1693

B294

Rapports d'experts, affiches de quinzaine et de quarantaine, déclarations d'héritages, certifications de criées, procès-verbaux d'adjudication de biens saisis, baux à loyer d'immeubles domaniaux, etc.

Requête des maire et échevins de la ville de Provins, au prévôt du lieu, auquel ils ont exposé que, « pour l'ornement et embellissement de ladite ville, ils auraient ci-devant pris conclusions contre les sieurs prieur, relligieux, frères et soeurs du Grand Hostel-Dieu de Provins, aux fins qu'il leur fust permis de faire abatre une petite maison à eux appartenant, scise en cette ville, au bout de la rue des Faisseaux, devant la Croix Galien, paroisse Saint-Ayoul », — en indemnisant ledit Hôtel-Dieu, etc.,- élévation figurée, avec mesures, d'une ferme sise à Vignory, paroisse de Cerneux, appartenant à M. Antoine Massé, officier de Son Altesse Madame la duchesse d'Orléans, et à maître Charles Gaingard, notaire royal à Provins, par Thomas Raulin, arpenteur du Roi en la maîtrise des Eaux et Forêts de Fontainebleau, résidant à Beauchery, nommé par ordonnance du prévôt de Provins, en date du 2 août 1688,- 1er juillet 1689, apposition de scellés par M. Jean Saulsoy, prévôt de Provins, aux meubles et effets de maître Charles-Nicolas Ruffier, curé de Courtevroust, décédé le 30 juin 1689, requête de Jean Ruffier, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, prieur de Vallabrix et Saint-Loup, au diocèse d'Uzès, tendant à obtenir mainlevée desdits scellés, etc.,- réception comme huissier audiencier, en la Prévôté de Provins, du sieur Antoine Poisson, pourvu de cette charge par lettres du Roi, adressées au bailli du lieu,- saisie réelle des biens de Georges Poinard et Anne Duquesnoy, sa femme, demeurant à la Verrerie, paroisse de Montmirail, à la requête de maître Jean-François Coignard, prêtre, curé de l'église Saint-Pierre de Provins, créancier des susnommés, savoir : de la somme de 600 livres, plus les intérêts, et 100 livres d'autre part, pour lods et ventes payés en leur acquit par le requérant,- rapport ou procès-verbal de mesurage d'une pièce de terre, pré, bois et broussailles, sise près la forêt de Sourdun, contenant 60 arpents 37 perches, dressé par G. Guyot, arpenteur-juré au bailliage de Provins, demeurant à Sancy, nommé à cet effet par Mr Jean Saulsoy, prévôt de Provins,- procédure concernant la vente des biens réellement saisis sur la succession vacante de M.

Pierre Gaultier, vivant conseiller au Présidial de Provins, à la requête des religieuses de la Congrégation Notre-Dame de cette ville, affiches, déclaration et procès-verbal d'adjudication desdits biens,- 13 août 1689, rapport fait par M. Étienne Crespin, sieur de La Charmoye, ci-devant contrôleur des fortifications du Roi, en Flandre et à Maëstricht, et Gabriel Lefèvre, bourgeois, demeurant tous deux à Provins, experts nommés par acte de la Prévôté de cette ville, en date du 31 juillet précédent, entre Louis Legras, bourgeois de Paris, demandeur, contre damoiselle Élisabeth Lambert, veuve de M. Jean Le Roy, vivant président en l'Élection de Coulommiers, etc., pour « veoir de nouveau les lieux et héritages contentieux entre les parties, à l'effet de cognoistre des dégradations et réparations failtes ès bâtiments et héritages » composant deux fermes, l'une située à Augers. l'autre à Brantilly (Brantigny), (paroisse de Champcouelles),- saisie des biens de noble homme Maurice Billot, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Provins, et de demoiselle Catherine Thoraillier, son épouse, faute de paiement de la somme de 200 livres par eux due à honorable homme Louis Collot, marchand hôtelier audit Provins, en l'hôtellerie où pend pour enseigne les Trois Poissons, rue de Culoison, paroisse Saint-Ayoul, lesdits biens consistant entre autres choses en un ferme, logis et bâtiments sis à Boollot, paroisse de Saint-Martin-des-Champs, etc. (186 pièces papier)

1688-1689

B603

Rapports d'experts, partages et licitations de biens, déclarations d'héritages, affiches de quarantaine et de quinzaine, certifications de criées, procès-verbaux d'adjudication de biens saisis, baux à loyer, etc., le tout judiciairement fait, audit bailliage.

1688, 16 mars, bail à loyer des différentes parties du revenu de la ville de Provins,- publications décriées et procès-verbal d'adjudication des logis, ferme et métairie sis au Petit-Boissy, paroisse de Chenoise, saisis à la requête d'honorable homme Étienne Ruffier, marchand à Provins, sur honorable homme Nicolas Simart, maître apothicaire, au même lieu, faute de paiement de la somme de 120 livres, par lui due au requérant, aux causes contenues en une obligation du 2 juillet 1670, liste des rues de Provins à nettoyer, ou dans lesquelles l'adjudicataire des boues est obligé de les enlever, à la réserve de la place, sise devant la boucherie du Val, « ce qui doit estre nettoyée et les boues ostées par l'exécuteur de la haute justice, comme il a accoustumé, »-saisie réelle, affiches et adjudication par décret, d'une grande maison, ferme et bâtiments, cour, jardin et acceint, appelée la ferme d'Armentières, sise en la ville de Provins, rue de Changis, paroisse Saint-Ayoul, avec 150 arpents de terre et prés, aux finages dudit Provins, de Poigny, Chalautre-la-Petite, Sourduin et Saint- Brice, et réellement saisis par Nicolas Besnard, marchand tanneur, en vertu d'une obligation passée, à son profit, par dame Henriette De Lévy, prieure du couvent de Notre- Dame de Champbenoit, transféré à

Provins, susdite rue de Changis,- adjudication des emblavures de blé, avoine, menus grains et de l'herbe des prés du château, terre et seigneurie de La Courouge, du château de Vieux-Champagne, des fiefs de Thiou, de Beaulieu et de Mitoy, saisis sur M. Alexandre-Yriel Le Gentil, chevalier, seigneur desdits lieux, et dame Anne de Baoutel, son épouse, sur les poursuites des religieuses de Rozoy en Brie, Ordre de Saint-Dominique,- bail judiciaire du château, terre et seigneurie de Tachy, situés en la paroisse de Chalmaison, saisis réellement sur la requête de l'abbesse et des religieuses du couvent de Notre-Dame du Réconfort, Ordre de Citeaux, diocèse d'Antun en Nivernais, sur messire Charles Du Roux, chevalier, seigneur de Tachy, redevable envers les saisissantes, d'une somme de 4,995 livres 8 sous 6 deniers,- rapports d'experts désignés à l'effet de procéder à la visite et estimation des réparations urgentes à faire au château dudit Tachy, en conséquence de la requête présentée au lieutenant général du bailliage de Provins, par M. Étienne de La Vallette, bourgeois de Paris, fermier judiciaire, etc., adjudication au rabais desdites réparations :-extrait du procès-verbal des criées poursuivies par M. Germain De Chênefront, sieur de Montauban, demeurant à Paris, rue du Bac, sur messire Jean-Ferdinand, comte de Poitiers, seigneur de Vuagnée, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, ci-devant colonel d'un régiment de dragons, comme propriétaire « du fief, terre et seigneurie de La Motte de Gouaix, des logemens, bastimens, pressoir banal, colombier de pied, pont-levis sur le deuant du chasteau, terres et héritages, » saisis pour sûreté de la somme de 6,500 livres, que ledit sieur comte de Poitiers avait refusé de payer au poursuivant susnommé, etc. (96 pièces papier.)

1688-1719

B623

Insinuations de donations entre-vifs, faites au greffe de cette juridiction.

Du 29 septembre 1687, donation par honnête femme Marie Duboolle, veuve d'honorable homme Edme Chambault, vivant officier de la Chambre du Roi, demeurant à Fontainebleau, à Nicolas Chambault, son fils, aussi officier de ladite Chambre, de la somme de 2,000 livres, une fois payée, en considération des soins qu'il a donné aux affaires de la donatrice,- contrat de mariage consenti entre Mathieu Couveux (?) maître des écoles de Villiers-sur-Seine, chantre de l'église du lieu, assisté de vénérable et scientifique personne messire Pierre-Paul David, prêtre, bachelier en théologie de la Faculté de Sorbonne, à Paris, vénérable et discrète personne messire Jean Présarot, bachelier en droit canon de la même Faculté, curé dudit Villiers-sur-Seine, et Mathieu Gauthier, laboureur à La Borde-de-Vèze, d'une part, et Marguerite Sebert, veuve d'Edme Bureau, de la paroisse de Grisy, assistée de ses parents et amis, d'autre part,- donation par damoiselle Jeanne Nunot, veuve de noble homme Claude Rayer, conseiller du Roi, élu, grènetier, etc., de l'Élection et Grenier à sel de Provins, au profit de Claude Rayer, son fils, de la somme de 150 livres de rente, afin de

le seconder, autant que possible, dans le louable dessein où il était, de parvenir aux ordres de prêtrise,- contrat de mariage passé entre : Jean Loisible, vendeur de draps, demeurant à La Ferté-Gaucher, et Marguerite Dubourg, veuve, en dernières noces, de Jacques Boudin, meunier des moulins à tan et à foulon de la paroisse Saint-Michel de Poigny,- maître Blaise Olier, greffier au Châtelet de Paris, y demeurant, cloître Notre-Dame, paroisse Saint-Jean-le-Rond, fils d'Antoine Olier, vivant tailleur d'habits,, à Riom en Auvergne, et de Jeanne Gasu, sa femme, d'une part, et Antoinette Fautrier, veuve de Georges Hébert, bourgeois de Paris, demeurant rue d'Enfer, paroisse Saint- Landry,- Nicolas Varente, maître apothicaire à Provins, assisté de sa mère, et autres parents, d'une part, et damoiselle Marguerite Legras, fille de maître Edme Legras, vivant contrôleur des deniers communs, patrimoniaux et d'octroi dudit Provins, et de dame Perrette Michelet, assistée de M. François de Beaufort, écuyer, sieur de La Grand'Cour, conseiller du Roi, lieutenant particulier, civil et criminel, aux sièges royaux de Provins, etc.,- donation par Michel Hardy, laboureur à Balloy, au profit de Pierre et Joachim Hardy, frères, aussi laboureurs au même lieu, des biens qui lui peuvent appartenir, au dedans de la seigneurie de Balloy et Gravon,- contrat de mariage passé devant Jean Estienne, commis du notaire et tabellion au bailliage et duché de Gesvres, établi à Trocy, Le Gué-à-Tresmes, Congis et Villiers lez Rigault, entre Antoine Tondu, marchand à Baloquin en Brie, assisté de maître Étienne Tondu, prêtre du diocèse de Meaux, de M. Antoine Thévenin, écuyer, ci-devant gendarme de la garde du Roi, son ami, d'une part, et Jeanne Bourgeois, fille de feu maître Louis Bourgeois, vivant procureur fiscal de la terre et seigneurie de Touquin, et de Marie Mallet, etc.,- du 3 juillet 1688, substitution faite par dame Catherine Mercier, épouse séparée, quant aux biens, de Pierre Pochon, écuyer, sieur Du Monceaux, major, pour le Roi, de la ville de Monaco, et, avant lui, veuve de François de Beaufort, en faveur des enfants, à naître, du légitime mariage de Jean-François de Beaufort, fils de la substituante, de la part et portion qui pourra échoir, par son décès, à son dit fils, des biens qu'elle laissera, afin qu'il ne puisse « les dissiper en desbeauches et par de mauvaises voyes, ainsi qu'il a desja fait, de la plus grande partye des biens à luy escheus par le décès de son père, »-donation par dame Madeleine Leclerc, veuve de Jacques Simon, écuyer, conseiller du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, à messire François Du Tillet, chevalier, seigneur de Chalmaison, du fief, terre et seigneurie de La Tour-Carrée, vulgairement appelé de Bernay (?), situé dans le lieu dudit Chalmaison, consistant en logis, cour, jardin et acceint, garenne et terres labourables, contenant, le tout, 5 arpents 56 perches, avec toutes les terres et prés, en plusieurs pièces, qui dépendaient dudit fief, lequel relevait du Roi, en plein fief, à une seule foi et hommage, à cause de sa grosse tour de Provins, etc. (In-4° papier, 57 feuillets.)

1688-1690

B290

Enregistrement des actes de donation entre-vifs, au greffe de cette juridiction.

Don mutuel entre honorable homme Nicolas Guérin, bourgeois de Provins, et damoiselle Catherine Ancelot, sa femme, lesquels considérant que depuis seize à dix-sept ans qu'ils étaient mariés ils n'avoient eu aucun enfant, se portant d'ailleurs une grande affection et amitié réciproques, ils se sont fait abandon de tous et chacun les biens meubles et conquets qui, au jour de son décès, se trouveront appartenir au premier mourant,- du 19 février 1689, contrat de mariage entre Jean Hannoteau, jardinier domestique au service de la congrégation de Notre- Dame à Provins, fils de Claude, vivant laboureur à Pont-sur- Vanne, et de Nicole Sautereau, d'une part, et Jeanne Huau, fille de feu Edme, laboureur à Villuis, et de Catherine Thibaudet, sa veuve,- testament de Nicolas Troustard, sieur de Laborde, capitaine du château du Plessis-aux-Tournelles, paroisse de Cucharmoy, qui a déclaré vouloir que, son décès arrivant, « son corps demeure 24 heures sur le lit ou pailleasse, avant que d'estre ensevely, pour ensuite estre mis en un cercueil de bois et conduit en l'église de Cucharmoy auprès de ses feu père et mère, qu'à son convoy assistent le curé de la paroisse, le maître d'école, et autant de curez des lieux circonvoisins qu'il s'en pourra trouver, pour ayder à chanter le service qui sera de vigiilles à neuf leçons », etc.,- du 2 juin 1689, contrat de mariage consenti, devant Michel Lefebure et Jean Verneil, notaires et tabellions royaux jurez, gardes notes héréditaires, greffiers d'arbitrages, etc., entre Jean Pavillion, garçon coutelier, natif de Moulins en Bourbonnais, fils de Julien, vivant épicier au même lieu, et de dame Catherine Hivard, d'une part, avec honnête fille Catherine Robin, usant de ses droits, fille de feu Jacques Robin, vivant coutelier, et de Marie Job, tous demeurant à Provins,- du 3 janvier 1691. testament de Jean Rousse, maître vitrier à Provins, portant substitution de ses biens, au profit de ses petits enfants nés et à naître,- donation par maître Jean-François Coignard, prêtre, curé de l'église paroissiale Saint-Pierre et Saint-Paul de Provins, à l'oeuvre et fabrique de cette église, représentée par les marguilliers et notables de la paroisse, savoir : les maisons et le principal des rentes appartenant au donateur, premièrement : une maison sise en cette ville de Provins, rue de Culoison, item, une autre maison appelée les Voutes de Notre-Dame, sise en la même rue, etc.,- testament de Gabriel Marchand, huissier royal audit Provins, demeurant rue du Moulin de la Ruelle, paroisse Saint- Pierre, « lequel considérant en luy que toute la nature humaine est subiette à la menque de monde, rien n'est plus certain et incertain que l'heure d'icelle et ne vollant en estre preuvenu auparauant que d'auoir pourueu au salut de son âme, a fait et dicté mot à mot son présent testament », etc.,- donation par Louis Grandin, maçon à Provins, et alors soldat en la compagnie de M. Dubois, capitaine an régiment des fusilliers du Roi, en garnison à Fribourg (Allemagne), au profit de noble et scientifique personne M. Jean-Baptiste Gervais, prêtre, prévôt et chanoine en l'église royale el collégiale Saint-Quiriace de Provins, conseiller du roi au siège de

la prévôté du lieu, d'une maison, sise en cette ville de Provins, rue et proche la porte de Jouy, etc. .) (In-4° papier, 64 feuillets)

1689-1694

B693

« Registre de la geôle et consiergerie des prisons royaulx de Prouins, pour escrire les escrous, recommandations et descharge des prisonniers civils, cotez et paraphé par le sieur Charles Jacques de Montqueron, écuyer, sieur de La Bletterie, conseiller du Roy, lieutenant général au Bailliage et siège présidial de Prouins, commissaire enquesteur et examinateur audit siège. »

Du 26 mai 1689, arrestation et écrou, à la requête de maître Pierre Desqueulx, directeur des Aides de l'Élection de Provins, du nommé Noël Millot, cabaretier à Beauchery, redevable, envers ledit sieur Desqueulx, d'une somme de 71 livres 4 sous. En marge de l'écrou est écrit : « Geôllier vous este deschargé de la personne de Noël Millot, cabaretier à Beauchery, en conséquence de la somme de 30 livres qu'il m'a payée cejourd'hui, et sans préjudice de ce qu'il me doit du surplus des autres deubz, droits et actions. Ce deuxième juin 1689. » Signé : « Desqueulx, »-le 7 mars 1690, par vertu de certaine contrainte donné par les officiers de l'Élection et Grenier à sel de Melun, de leur ordonnance et du procès-verbal du ci-après nommé, autorisé à se faire assister « de tel nombre d'archers, en sorte que force puisse demeurer à la justice, » et encore à la requête de Pierre de Montault, écuyer, conseiller du Roi, secrétaire et contrôleur général de l'ordinaire des guerres, receveur des tailles en l'Élection de Melun, y demeurant, paroisse Saint-Étienne, Étienne Chollin, premier et ancien exempt de la maréchaussée de Melun et Nemours, sur l'avis qui lui a été donné que Jean Gaultier, l'un des collecteurs de la paroisse de Mons en Montois, pour l'année 1689, « estoit arrêté prisonnier ès prisons de la ville de Provins, pour sûreté de la somme de 1,200 livres, restant à payer de la taille de ladite année, » s'est transporté en ladite ville, où il a récroué et recommandé le sieur Gaultier, enjoignant à Pierre Brissot, geôllier, d'en faire bonne garde, aux peines de l'ordonnance,- 13 janvier 1691, écrou du nommé Hiérosme Gastbled, ci-devant cabaretier à Provins, jusqu'à fin de paiement de la somme de 50 livres 9 sous 8 deniers, par lui due, pour droits d'Aides, au sieur Charles Fabulet, fermier de ces droits, en l'Élection du même lieu, poursuites et diligences de maître Désiré Bernier, directeur et receveur général desdites Aides,- l'an 1691, le 7 septembre, en exécution d'une sentence de la juridiction consulaire de Sens, du 22 novembre 1685, donnée à la requête de Marie Vauthier, femme d'André Brulé, demeurant à Provins, et pour satisfaire à l'ordonnance du sieur curé des Marets, Claude Henry, huissier au bailliage dudit Provins, à fait commandement à Pierre Duchesne, marchand au même lieu des Marets, trouvé à Provins, de payer, à la requérante, la somme de 120 livres, d'une part, et 3 livres pour dépens, ce à quoi il s'est refusé. En conséquence, il a été fait et constitué prisonnier, et pour satisfaire à l'arrêt du Conseil, l'huissier susnommé a payé les 6

livres pour le premier mois du pain du Roi, etc. (In-folio papier, 54 feuillets.)

1689-1693

B193 Enregistrement des déclarations de la consistance et valeur des fiefs et arrière-fiefs du ressort.

Comparants :-Louis Lauret, ci-devant conseiller du Roi, élu en l'Élection de Provins, a déclaré être propriétaire du fief de Carmes, près Montereau, relevant du seigneur de Marolles et ayant une valeur de 100 sols de revenu,- messire Claude Bonneau, chevalier, seigneur de Purnon, Barbey et autres lieux, pour ses fiefs dudit Barbey et de Bony, d'un revenu de 2,300 livres et relevant du marquisat de La Borde,- Charles Joseph de Pradines, chevalier, seigneur haut-justicier du fief, terre et seigneurie de Champotran assis en la paroisse de Vandoy,- messire Charles Guin, chevalier, capitaine de dragons au régiment de la Reine, pour sa terre de Montigny-Lencoup, etc. (In-folio, papier, 12 feuillets.)

1691-1693

B624 Insinuations de donations entre-vifs, faites au greffe de cette juridiction.

Du 5 juin 1690, donation par M. Jacques-François Dumas, sieur de Mousseaux, greffier en l'Élection de Nogent-sur-Seine, au profit de Marguerite Parrin, de tous ses biens, aux charges et conditions stipulées en l'acte , - dame Anne Girard, veuve de Nicolas Thomassin, vivant marchand tanneur à Provins, à maître Louis Boucher, prêtre, habitué en l'église Saint-Ayoul, et à Jacques Thomassin, aussi marchand tanneur audit lieu, « c'est à sçavoir tous et chaseuns ses biens meubles, immeubles, principaux, arrérages de rentes, qui lui peuvent appartenir, tant de propres que d'acquêts, » etc., - Jeanne Mullot, femme de Jean Navet, marchand de vins demeurant au faubourg Saint-Antoine, paroisse Saint-Paul, à Paris, à Jean Navet, fils de son mari, et de défunte Marie Henin, sa première femme, de 10 arpents et demi de terre, en plusieurs pièces, sis en la paroisse de Cul-Char moy (Cucharmoy), près Provins, sept arpents de même nature d'héritages, à Léchelle, et 50 livres de rente, en 6 parties,- dame Louise de Loron, veuve de messire Charles de Boulainvilliers, vivant chevalier, seigneur de Beauchery, Chantaloue et autres lieux, demeurant audit Chantaloue, à messire Louis de Boulainvilliers, cornette au régiment de cavalerie de M. le duc de Noailles, du fief, terre et seigneurie de La Chenauche, situés au duché de Nevers, paroisse de Dornecy, consistant en corps de logis, grange, écurie et autres logements, colombier à pied, basse-cour, le tout fermé de fossés, terres, prés, vignes, etc., plus une ferme et métairie appelée La Pitancerie, sise audit lieu de Dornecy au duché de Nivernais, extrait du testament de M. Régnauld de Jolicoeur, prêtre, chanoine et doyen de l'église collégiale Saint-Quiriace de Provins, ancien aumônier de Monsieur, frère unique du Roi, par lequel il lègue une

partie de ses biens à M. Louis Polycarpe de Gastebois, écuyer, sieur de Bois-Breton, son petit-neveu, fils de Jean-François de Gastebois, écuyer, sieur de Grisien, neveu du donateur,- donation par damoiselle Marie-Madeleine de Champaigne, à Gabriel-Jacques de Champaigne, écuyer, sieur de La Borde, de Lourps et des Murs, des droits, parts et portions que la donatrice compète dans le fief, terre et seigneurie des Murs « en toute sa consistance de bastimens et dépendances, terres labourables, prez, bois, aulnois, saulsoies, et autres, vignes, droits de cens et rentes, haute, moyenne et basse justice, »-du 21 mars 1692, contrat de mariage de Pierre de Bonnelles, écuyer, demeurant à Paris, faubourg Saint-Honoré, paroisse de la Madeleine, et de Marie-Angélique-Françoise d'Albret, fille de Simon d'Albret, écuyer, sieur de Fompinault, et de damoiselle Catherine de Mousseaux, en présence des ci-après nommés, leurs parents et amis, savoir : du côté du futur, messire René de Maupeou, capitaine aux Gardes française, Gabriel de La Fontaine, écuyer, maréchal des logis au même régiment, maître Pierre Du Buat, avocat en Parlement, et du côté de la future, de dame Catherine Du Bellay, sa cousine, veuve de messire Jacques David, chevalier, seigneur de La Pailleterie, damoiselle Polixène-Félicité de la Pailleterie, cousine, Nicolas Domillières, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, etc., etc.,- du 8 mai 1693, enregistrement de la donation faite par messire André de La Coste, écuyer, seigneur de Gloise, lieutenant, pour le Roi, de la ville de Philippeville, à messire Jean-Baptiste de Madaillan (?) chevalier, maréchal de camp, gouverneur de la même ville, et à madame Angélique Germain, son épouse, savoir : la terre et seigneurie dudit lieu de Gloise avec ses dépendances, tant en fief, qu'en roture, située dans la Brie, paroisse de Vaudoy, bailliage et coutume de Melun,- donation par dame Marie Boudier, veuve de Simon Leprivier, vivant marchand à Provins, au profit de noble homme Jean Ythier, président en l'Élection et au Grenier à sel dudit Provins, de tous les biens meubles et immeubles appartenant à la donatrice, comme lui étant échus par le décès de damoiselle Anne Leprivier, sa fille, alors femme du donataire, etc, (In-4° papier, 72 feuillets en 4 cahiers.)

1691-1694

B295

Rapports d'experts, partages de biens meubles et immeubles, saisies, déclarations d'héritages, affiches de quarantaine et de quinzaine, certifications de criées, procès-verbaux d'adjudication de biens saisis, baux à loyer, etc., le tout judiciairement fait en ladite Prévôté.

Bail judiciaire des biens réellement saisis sur Claude Verjus, veuve de Charles Dumay, tutrice de ses enfants, à la requête d'Anne Dumay, veuve de Louis Leboeuf, pour sûreté du paiement d'une somme de 800 livres à elle due par les mineurs Dumay, lesdits biens consistant en une maison sise à Augers, vis-à-vis la grande porte de l'église, et 44 pièces de terre et pré désignées aux actes de saisie,- vente d'une

ferme sise à Sancy, avec toutes ses dépendances, à la requête de noble homme maître Jean Souy, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Provins, sur le commandement fait en son nom, à M. Louis P___ de Villemareuil, prêtre, chanoine de l'église de Paris, prieur et seigneur de Champcouelles, d'avoir à payer au requérant la somme de 500 livres, en exécution d'une sentence rendue audit bailliage, le 19 septembre 1692,- adjudication par décret moyennant 9,600 livres, pour maître Jean Ythier, président en l'Élection de Provins et dame Marie Boudier, veuve de Simon Lesprenier, marchand, bourgeois du lieu, à cause de l'acquisition qu'ils ont faite sur Louis et Étienne Houet. Jean-Baptiste Loison, Élisabeth Boivin, sa femme, Guillaume Fremin, Marie Boivin, sa femme, Marie Boivin, veuve de François de Longueil, vivant marchand, bourgeois de Paris et de Jean Boivin, commissaire de l'artillerie, d'une maison, ferme, terres et métairie sise au hameau de Richebourg, paroisse de Léehele, le tout saisi par maître Édme Mathieu, procureur au Présidial et Jean-Baptiste Nivert, bourgeois dudit Provins,- 17 juillet 1696, procès-verbal d'adjudication par décret d'une ferme sise à Saint-Bon, saisie à la requête des héritiers d'Edme et de Nicolas Jeanson, vivant demeurant à Troyes, porteurs d'une obligation de 1,800 livres, souscrite au profit de ces derniers par Étienne Langlois, alors marchand à la Ferté-Gaucher et maître Étienne Langlois, curé de Sancy, ladite adjudication prononcée pour et au profit de sieur Antoine Aubert, officier de Mademoiselle, demeurant audit lieu de La Ferté-Gaucher, moyennant 1,520 livres,- procédure relative à une maison sise à Provins, rue Putemusse, vendue le 31 octobre 1697, par honorable homme Nicolas Camas, marchand tanneur et Marie-Anne Le Cour sa femme, à demoiselle Antoinette Robinot, veuve de Louis de Mazonot, vivant écuyer chez le Roi, moyennant 200 livres outre les charges,- 17 mars 1701, adjudication devant maître Jean Saulsoy, conseiller du Roi, président, prévôt, juge ordinaire, civil et criminel de la ville, Prévôté et châtellenie royale de Provins, commissaire enquêteur et examinateur audit siège, d'une ferme et héritages sis à La Chapelle-Saint-Sulpice, au profit de Pierre et Marie Barrier, frère et soeur, moyennant la somme de 2.900 livres, etc. (76 pièces papier, 2 pièces parchemin)

1693-1702

B694

Enregistrement des écrous et emprisonnements de collecteurs et autres comptables de deniers publics, et élargissement d'iceux, coté et paragraphé par François de Beaufort, écuyer, seigneur de La Grand'Cour ____, Boisgency et autres lieux, premier et ancien conseiller, lieutenant particulier, assesseur criminel, et lieutenant particulier civil et criminel au Bailliage et siège présidial de Provins.

le 31 mai 1693, ont été amenés, dans les prisons royales de Provins, les nommés Charles Hubert, collecteur des tailles de la paroisse de Rupereux, et Jean Goury, manouvrier à Orvilliers, collecteur conjoint avec ledit Hubert, aux fins de la requête et ordonnance de Messieurs de l'Élection et Grenier à sel de Provins,- du 13 août suivant, écrou de François Picard, vigneron à Cutrelles,

paroisse de Vimpelles, amené ès dites prisons, par Jean Bauland, huissier du Roi, audiencier en la juridiction de ses bâtiments, demeurant à Paris, rue de la Pelleterie, en vertu d'une sentence rendue en la prévôté de l'Hôtel du Roi, et en conséquence d'un arrêt de nosseigneurs du Grand Conseil, faute de paiement, par ledit Picard, de la somme de 327 livres 12 sous, d'une part, et 113 livres 18 sous d'autre, à quoi il a été condamné par la sentence précitée, - du 18 janvier 1694, emprisonnement de Pierre Goix, marchand de bois à Sourduin, pour refus de paiement, au sieur René Amelot, conseiller du Roi, receveur des domaines, de la somme de 168 livres 10 sous 6 deniers, - le mercredi 19 mai 1694, a été amené ès prisons susdites, Nicolas Beaumont, collecteur demeurant à La Maisonrouge, paroisse de Leudon, commissaire établi à la garde des meubles saisis à la requête de Nicolas Beaugrand, laboureur à Sognolles, sur maître Pierre Dallée, lieutenant de la maréchaussée de Provins, demeurant audit lieu de La Maisonrouge, par sentence rendue en l'Élection de Provins, le 4 février précédent, pour n'avoir pas représenté les meubles énumérés en un exploit de saisie, du 11 janvier, et faute de paiement de 60 livres pour lesquelles ladite saisie a été pratiquée, etc. (In-folio papier, 24 feuillets.)

1693-1794

B703

Registre des écrous, au criminel, pour les prisons royales du lieu.

Le lundi 9 mars 1693, le nommé Michel Leprince, accusé de crime d'incendie, a été amené des prisons de la conciergerie du Palais, à Paris, en celles de Provins, conformément au renvoi de nos seigneurs du Parlement. Le susnommé « a esté exécuté à mort » le lendemain, suivant l'arrêt de la Cour, en date du 13 février précédent, confirmatif de la sentence du bailliage de Provins, rendue le 28 janvier de la même année, - le 23 mars audit an 1693, le nommé Jean Tondu, vigneron à Savins, a été amené ès prisons de Provins, en vertu d'une ordonnance de M. le subdélégué de ladite ville, signée : Pellé, faute d'avoir représenté Antoine Bridou, son beau-fils, - le 15 février 1694, Cirolle Faulcher, femme de Pierre Oger, laboureur à Montramé, a déclaré par sa requête, que, pour satisfaire à justice, elle se rendait prisonnière, « laquelle j'ay, François Trumeau, sergent royal, escrouée et baillée en garde à Denis Chantereau, concierge des prisons, auquel j'ay enjoint d'en faire sûre garde, sauf ses salaires, » - suivant le jugement de MM. du présidial de Provins, jugeant en dernier ressort, Jean Bodin, meunier du Moulin-Besnard, qui s'était volontairement constitué prisonnier, pour purger la contumace, a été élargi et mis hors des prisons du lieu par Rogot, greffier de la juridiction susdite, - le ____ 1694, a été amené ès dites prisons, par les archers de la maréchaussée, Nicole Camus, femme du nommé Besnard, soldat de milice de la paroisse Saint-Martin-des-Champs, par ordre du subdélégué de l'intendant de la généralité de Paris, accusée d'avoir fait évader son mari, le dernier avril cette femme a été mise en liberté, pour aller chercher ledit Besnard, - le 21 mai 1694, a été

constitué prisonnier le nommé Simard, dit le Marquis, de Fontaine-Denis, accusé d'avoir déserté la compagnie de Plenot (?), régiment des Dragons de C___, arrêté en son domicile, d'après l'ordre du marquis de Barbesieux, qui, dix jours après, a envoyé ledit Simard dans les prisons de Saint-Martin-des-Champs, à Paris,- le 17 novembre 1694, le nommé Grannier, soldat de la compagnie d'Herly, a été amené à Provins pour être attaché à la chaîne, en conséquence de la sentence du Conseil de guerre, tenu la veille à Donnemarie par les officiers des Carabiniers du Roi, en quartier dans cette ville. Le 17 janvier 1695, ledit Grannier a été conduit à la Tournelle Saint-Bernard, à Paris, par ordre du lieutenant criminel de Provins, etc. (In-folio papier, 16 feuillets.)

1693-1696

B291

Enregistrement au greffe de cette juridiction de donations entre-vifs, testaments, etc., paraphé par M. Jean Saulsoy, président, prévôt, juge extraordinaire civil et criminel, commissaire enquêteur et examinateur de la ville, prévôté et châtellenie de Provins.

Substitution faite par damoiselle Gabrielle Ythier, veuve de maître Pierre Jousson, vivant lieutenant au siège de l'Election de cette ville de Provins, au profit des enfant d'Alexis Henry, écuyer, commissaire ordinaire des guerres, son fils, et de damoiselle Anne Élisabeth de Mainvilliers, son épouse, comme aussi en faveur de Jeanne Marc, femme du sieur Antoine Landon, et de Marie- Jeanne Marc, filles de maître Jean Marc, baillly de Charly, également ses petits-enfants, des meubles et immeubles qui appartiendront à la substituante au jour de son décès, « pour plusieurs raisons qu'elle a de le faire, particulièrement à cause de la dissipation de biens et mauvais ménage desdits sieurs Henry et Marc, ainsi que des procès continuels qu'ils ont à l'encontre l'un de l'autre », etc.,- contrat de mariage portant donation entre Nicolas Bienvenu, ci-devant au service des religieux de Saint-Ayoul, et de Jeanne Labrosse, veuve d'Edme Mignot, vivant maître ourrier de vieil, demeurant à Provins,»-testament de damoiselle Anne Barrier, âgée de vingt- trois ans, fait en considération de ce que Dieu l'a appelée à la vie monastique, et voulant autant qu'il lui est possible y correspondre, en entrant dans le couvent des dames religieuses Bénédictines de cette ville de Provins, a dit qu'il était de son devoir, avant de quitter le monde, de disposer des biens que la Providence et les soins d'honorable homme Étienne Barrier, son père, vivant marchand de grain, lui a laissé, pourquoi, après avoir invoqué le Seigneur du ciel et de la terre et tous les saints et saintes du Paradis, la testatrice a institué pour sa légataire, damoiselle Marguerite Barrier, sa soeur aînée,- 20 juillet 1693, contrats de mariage entre : maître Gilles Canas, notaire royal à la résidence du Mériot, et honnête fille Marguerite Andry, fille de maître Nicolas Andry, procureur fiscal en la prévôté de Chalandre-la-Grande, et d'honnête femme Jacqueline Souy,- Jean-Claude Médard, sous-lieutenant d'une compagnie d'infanterie au régiment de Provence,

et honnête femme Marie Collet, veuve de Claude Pasques, vivant marchand bonnetier à Provins,- donation par Marie de Choisy, fille majeure jouissant de ses droits, à maître Jacques Thomassin, greffier en chef au grenier à sel de Provins, de tous ses biens meubles et immeubles, consistant en maisons, terres, prés et rentes,- du 18 décembre 1696, contrat de mariage passé devant Charles Gangnard et Charles Charron, notaires et tabellions royaux audit Provins, entre Nicolas Fleury, garde des chasses de messire Louis-Armand de la Grange-Trianon, chevalier, seigneur de Bouchy, Bouteville, Fontaine-Savaine, Varennes, le Plessis-Hénault et la Bruyère-Saint-Loup-de-Naud, d'une part, et Anne Ligné, veuve d'Honoré Dronnois, vivant charpentier, d'autre part,- donation par maître Charles Moré, prêtre, curé de Léchelle, à Catherine-Marguerite Rousselet, sa filleule, âgée de quatre ans, fille d'Etienne Rousselet, aussi son filleul, et marchand à Provins, et de Catherine Pastoureau sa femme, d'une maison sise audit lieu de Léchelle, étables, bergerie, cour, jardin et terrain adjacent, contenant le tout en fonds de terre cinq arpents ou environ, etc. (In-4° papier, 49 feuillets)

1695-1704

B625

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe du Bailliage de cette juridiction.

Du 4 mars 1695, donation par messire Barthélemy de Compigny, chevalier, seigneur du lieu, de Bahy et de Briotte, en partie, demeurant audit Baby, « lequel considérant le grand amour que messire Henry de Compigny, son père, et luy ont toujours eu pour le monastère de Notre-Dame des Célestins de Sens, et désirant estre participant à augmenter le service divin, qui se fait jour et nuit, » a, en conséquence, fait abandon audit monastère, de 60 arpents de terre, en plusieurs pièces, au finage et seigneurie de Baby, désignées en ladite donation,- contrat de mariage et donation, passés devant Jean-Guillaume Le Chasseur, notaire à Phillipsbourg en Brisgau, entre Louis-Joseph de Plébault, écuyer, seigneur de Villars et de Courtenay, capitaine au régiment de Vareigne (?), ingénieur ordinaire des camps et armées du Roi, fils de feu messire Gaspard de Plébault, écuyer, seigneur de Tugin, et de dame Louise-Françoise de Courtenay, d'une part, et damoiselle Élisabeth Du Bois, fille d'Antoine Du Bois, écuyer, et de dame Élisabeth Milotte, son épouse, demeurant à Paris, île Notre-Dame, rue et paroisse Saint-Louis, d'autre part, — 14 avril 1695, donation par dame Geneviève de La Boissière, veuve de messire Louis de Cubant, chevalier, seigneur de Mousseaux, colonel d'un régiment de cavalerie, pour le service du Roi, à maître Jean-Baptiste Guyot, conseiller du Roi, notaire au Châtelet de Paris, de la terre et seigneurie de La Tour Maurenard, située en la paroisse de Beauchery, au bailliage de Provins, coutume de Meaux,- don fait par frère Claude, ermite de Notre-Dame de La Roche, au territoire de Fontaine-Riant, paroisse Sainte-Croix de Provins, à la maison des Orphelines, établie audit lieu de Provins, ce accepté par frère François d'Aligre, prêtre,

abbé de Saint-Jacques, fondateur et directeur de cette maison, d'une rente de 7 livres 10 sous, constituée, au profit du donataire, par dame Catherine Le Rat, veuve de Christophe Grassin de Dougères (?),- donation réciproque entre damoiselles Michelle et Marie de Martinangue, de tous les biens meubles et immeubles qui leur appartiendront, au décès de la première mourante,- 8 août 1695, abandon, au profit de l'Hôtel-Dieu de Coulommiers, de biens et rentes appartenant à dame Charlotte Lejay, veuve de noble homme messire Louis Le Porquier, trésorier général de la maison de Longueville, messire Pierre Leclerc de Lesville, chevalier, seigneur de Mézy (?), conseiller au Parlement de Paris, et dame Antoinette Le Porquier, son épouse, suit une transaction, consentie entre les donateurs, portant énonciation de leurs biens et rentes,- contrat de mariage, portant donation, entre Jean-Baptiste Videt, bourgeois de Bray, et honnête fille Marie-Anne Ducloud, fille de Jean Ducloud, vivant marchand à Provins, et de Marguerite Naudin,- donation par messire François de Mascrany, chevalier, seigneur et marquis de Paroy, Hermé, Servolles et autres lieux, demeurant ordinairement en son château de Paroy, à messire Étienne-Charles Du Duit, écuyer, sieur de Servolles, paroisse dudit Henné, de la continuation de jouissance où étaient défunts messire Charles-François Du Duit, écuyer, seigneur de Plancheville, procureur général en la Cour des Monnaies, et dame Renée de Bouin de Courpoy, ses père et mère, de la maison et château du Duit, où demeure le cessionnaire, sis en la paroisse d'Hermé, etc.,- 12 janvier 1697, contrat de mariage de messire François de Bachelier, chevalier, seigneur du Ménillet, lieutenant de cavalerie au régiment de Forsat, fils de feu Pierre de Bachelier et de dame Anne-Françoise de Bachelier, son épouse, d'une part, avec damoiselle Marie- Anne Langlois, veuve de Pierre Varlet, vivant lieutenant des gardes de la porte de S. A. R. Monsieur, l'un des gendarmes de la Garde du Roi, d'autre part,- acte de substitution de biens par honorable homme Joachim Sureau, receveur de la terre et seigneurie de Gravon, et honnête femme Nicolle Masson, sa femme, au profit de « leur petit-enfant » et empêcher que lesdits biens ne soient dissipés par leur gendre, etc. (In-4° papier, 24 feuillets.)

1695-1697

B695

Enregistrement des écrous de tous les particuliers conduits pour dettes dans les prisons de la ville, à peine de faux, coté et paraphé par M. de Montqueron, lieutenant général au Bailliage et siège présidial dudit Provins, commissaire enquêteur et examinateur auxdits sièges.

Emprisonnement des collecteurs des paroisses ci-après, pour les années 1694 et 1695 : Hermé, Chalautre (-la-Petite), Vanvillé, La Chapelle-Saint-Sulpice, Sourdun, Gouaix, Beauchery, Lizines, Lourps, Sainte-Colombe, Soisy, etc.,- le 11 juillet 1695, a été écroué, à la requête de maître Martin de La Barre, fermier des domaines de la généralité de Paris, Claude Thiriote, détenteur du moulin de La Ruelle, redevable (envers le Roi), de huit muids de

grains pour la jouissance dudit moulin pendant six mois, dépôt, en la prison de Provins, par Sébastien Charron, huissier royal audiencier en la maréchaussée de Sens, demeurant à Gumery, de la personne de Guillaume Hubert, aussi huissier royal à la résidence de Provins, à la requête de Jean Jollain, maître orfèvre en cette ville, et consorts,- le 6 octobre 1696, en vertu de la contrainte des tailles de l'Élection de Provins, décernée au nom de maître François Chartier, receveur desdites tailles, a été écroué Denis Chereau, collecteur de la paroisse de Savins, pour l'année 1695, redevable de la somme de 1,200 livres, pour reste de l'imposition de cette paroisse,- l'an 1698, le jeudi 30 janvier, en vertu de certain bail, à titre de loyer, passé devant Gougéard, notaire à Villenauxe, par les religieux, prieur et couvent de Notre-Dame de Nesle-la-Reposte, transférés audit Villenauxe, où ils font élection de domicile et d'abondant à Provins, au couvent des Bénédictins de Saint-Ayoul, Nicolas Mirvault, huissier royal en la connétablie de France, au bailliage de Provins, s'est transporté en personne aux prisons royales du lieu, où étant il a écroué et recommandé à Denis Chantereau, concierge desdites prisons, la personne de Claude Jaquemard, laboureur, demeurant ci-devant à Écardes, faute de paiement, par lui faits auxdits religieux, delà somme de 700 livres pour deux années de loyer des dîmes de Bouchy (?), » etc. (In-folio papier, 40 feuillets.)

1695-1699

B188

Minutes du greffe, l'office de bailli tenu par maître Louis de Beaufort, pour les prieur et religieux de Saint-Ayoul du lieu, ayant seuls et à l'exclusion de tous autres juges la juridiction temporelle haute, moyenne et basse dans les ville, Bailliage et châellenie royale de Provins, pendant les sept premiers jours de la foire Saint-Ayoul commençant le 14 septembre.

Nomination d'officiers de justice par messire Philibert Laurenchet, chanoine de Notre-Dame de Paris, prieur commendataire de Provins,- sentences rendues en faveur de Nicolas Quatresols, seigneur de Marolles, de André Ruffier fils, de Charles-Claude Du Tillet, sieur de Montramé,- tutelle de Jeanne Élisabeth Du Bois-Guichet, filleule et légataire de Jeanne Elisabeth Mercier, décédée veuve de Jean Ruffier, etc. (1 pièce papier imprimée)

1696-1745

B698

Livre des écrous pour les déserteurs, signé et paraphé par M. Varet, prévôt des Maréchaux au Bailliage et siège présidial dudit Provins.

Du 16 mars 1696, arrestation et écrou du nommé Jean Royer, natif de Villiers-aux-Corneilles, accusé d'avoir déserté la compagnie de Resson, du régiment de Champagne, en garnison à Nancy, où il a été reconduit le 31 du même mois,- du 3 avril suivant, dépôt, en la prison de Provins, d'un particulier couvert d'un habit de soldat, indiqué comme déserteur des troupes du Roi, ce dont il a été donné avis à Mgr le marquis de Barbezieux. Cet individu, nommé Jean

Gayot, soldat de milice de la paroisse de Villiers-sur-Sèvres, avait été congédié, attendu que cette paroisse avait été « deschargée d'en fournir un plus grand nombre, »-le 12 mai 1696, le prévôt des Maréchaux a mis en état d'arrestation le nommé Louis, dit Bourguignon, accusé d'avoir déserté la compagnie de Boulainvilliers, régiment de Bressé (Brezé?). Sur le vu d'une lettre de M. Camus de Beaulieu, cet individu a été remis « entre les mains d'un particulier de chez M. de Mirabeau, » et il lui a été rendu un vieux fusil dont il était muni lors de son arrestation,- le 7 juin 1697, maître Pierre Dallée, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant de robe courte, à Provins, prétendu uni à la maréchaussée du lieu, a mis en arrêt le nommé Joseph de Loos ou de Cos, catalan de nation, né à Barcelonne, qui a dit avoir déserté le service d'Espagne, et comme il n'était muni d'aucun passe-port du Roi ni de gouverneurs ou intendants, ledit sieur Dallée s'est vu dans l'obligation de l'arrêter pour en donner avis à Mgr de Barbezieux et à Mgr Phélypeaux, intendant de la généralité, etc.,- le 29 juin 1697, a été écroué, sur le livre de la geôle, le nommé Aussepronde, en français Lafontaine, soldat déserteur du régiment suisse de Groder, compagnie de M. Redin,- le 16 avril 1701, le nommé Alexandre Massé, soldat des troupes du Roi, arrêté comme prévenu de désertion, a été extrait de la prison, le lendemain, pour cause d'incendie survenu dans cet établissement, où il a été réintégré le 18, après que, le feu a été entièrement éteint, etc. (In-folio papier, 22 feuillets.)

1696-1706

B704

Registre des écrous, au criminel, pour les prisons royales du lieu.

L'an 1696, le 14 avril, en exécution d'un décret décerné par les officiers de la Table de marbre du Palais, à Paris, à la requête de haute et puissante dame Marie Bonnet, veuve de messire Charles Fortin de La Hoguette, lieutenant général des armées du Roi, marquise du Houssay, maître Etienne Pingret, demeurant à Saint-Brice, a été constitué prisonnier, de par le Roi, et conduit dans les prisons de Provins. Ledit sieur Pingret a été élargi le samedi 21 du même mois,- le 3 juin 1697, les nommés Claude Hubert et Antoinette Henry, accusés de vol, ont été donnés en garde au geôlier des prisons de Provins, et conduits le lendemain dans celles de Nogent (-sur-Seine) :- l'an 1697, le 3 décembre, en vertu de la sentence de provision alimentaire donnée par le prévôt de Provins, à la requête d'Anne Chaudet, faute de paiement à elle fait, de la somme de 50 livres, par Nicolas Carbonnet, garçon meunier au moulin des Trois-Moulins, qui a été constitué prisonnier du Roi, et donné en garde au concierge de la geôle de Provins. A cet écrou est annexé un billet signé Saulsoy, qui invite le geôlier à mettre Carbonnet hors de prison, si sa partie civile est payée de la provision à elle adjugée, ou si elle lui en fait remise, puisqu'il n'a été arrêté qu'en vertu de ladite provision, « au suiet qu'il se doit marier, dans peu, avecq sa partie civile, y ayant eu une publication de banc, et dispense des deux autres, donnée par Mgr l'archevêque de Sens, » etc.,- du 11 du même mois, Maurice Sourdet,

savoyard, a été tiré des prisons de Courgivaux, et amené en celles de Provins, pour y être écroué, sur sa requête, afin de parvenir à l'entérinement des lettres de pardon qui lui avaient été accordées par le Roi,- ordonnance du sieur Retel Du Grand-Hôtel, écuyer, assesseur de la maréchaussée de Provins, portant défenses, au concierge des prisons de cette ville d'élargir le nommé Bouquin, frère du valet du prieur de Mesle (Melz), mort assassiné, à peine de le représenter en son propre et privé nom,- du 26 juin 1699, arrestation, à la requête de M. Nicolas Duplantier, fermier général de la vente exclusive du tabac, dans le royaume, de six individus trouvés nantis de tabac, passé en fraude, ayant des armes à feu, poires à poudre, épées, couteaux ployants, en forme de baïonnette, balances et pesons servant à la vente de leur tabac,- le 14 mai 1700, en vertu d'une ordonnance du lieutenant criminel de Provins, signé Robinot, étant au bas d'une requête de messire Bruno de Riquetti, chevalier, seigneur de Mirabeau, demeurant audit Provins, le nommé Gabriel Thomasseau, cocher en ce lieu, a été conduit dans les prisons royales, et élargi le lendemain,- le 6 août 1701, il a été extrait trente-deux vagabonds, arrêtés pendant les jours précédents, à Provins, Nogent et environs, pour être conduits à l'hôpital général, conformément à l'ordonnance du Roi,- le 15 septembre 1703, les nommés Étienne Foacier, marchand tanneur à Villeneuve-le-Roi, et Jean Cotteret, huissier royal à Sens, ont été donnés en garde à Denis Chantereau, concierge des prisons de Provins, auquel il a été déclaré que ledit Foacier est arrêté en vertu de deux sentences des consuls de Paris, pour la somme de 4,218 livres 18 sous 6 deniers, en principal, restant de plus grande somme, plus 2,296 livres 16 sous, pour les intérêts, etc.,- le 18 avril 1704, le nommé Jean Blaque a été amené ès dites prisons, pour l'exécution d'un arrêt du Parlement de Paris, et le 24 du même mois, après avoir satisfait à justice, n'ayant pas de quoi payer les 3 livres d'amende auxquelles il a été condamné, et étant nourri aux dépens du Trésor, le procureur du Roi, en faisant la visite des prisonniers, a fait mettre ledit Blaque en liberté, pour éviter les frais de nourriture, etc. (In-folio papier, 32 feuillets.)

1696-1704

B626

Insinuations de donations entre-vifs, faites au greffe de cette juridiction.

Du 26 septembre 1697, contrat de mariage de Jean Du Parc, écuyer, seigneur, en partie, du Plessis du Mée, capitaine d'une compagnie de cinquante hommes d'armes, dans le régiment d'infanterie de Poitou ou de l'Aigle, demeurant à Cornillon, paroisse de Marcilly-le-Hayer et damoiselle Marie Fortier de Limoreau, fille de feu Vincent Fortier, vivant écuyer, seigneur de Limoreau, et de défunte damoiselle Louise de Bresset,- 27 janvier 1698, ouverture du testament de dame Catherine Parisot, veuve de Jean Nivert, vivant écuyer, seigneur des Grands- Pieux, président en l'Élection de Provins, au mandement d'Augustin Nivert, capitaine au régiment de Tessay, de dame Marie Nivert, veuve de Jean-Baptiste Truffé,

président au Présidial de Provins, et de dame Catherine Nivert, épouse de messire François de Vieux-Maisons, chevalier, seigneur de Chanteclair,- contrat de mariage consenti entre Jean Réaume, agent et concierge du Château de Lourps, et Marie Franquet, en présence et du consentement de messire Charles de Champagne, chevalier, seigneur du lieu,- testament portant substitution, par dame Marguerite Bouquet, veuve de François de Venault, vivant écuyer, sieur de La Lande, l'un des 24 gentilshommes ordinaires de la Maison du Roi, dame de Saint-Launay, demeurant au faubourg de Brie-Comte-Robert, laquelle a exprimé le désir que les terres de Planoy et de La Bonnière soient conservées dans sa famille, et, à cet effet, les a substituées aux enfants qui naîtront, en loyal mariage, de François de Venault, son fils,- donation par dame Louise Verjus, veuve, en dernières nocces, d'honorable homme Jean Pastoureau, vivant hôtelier de l'hôtellerie où pend pour enseigne L'Image de Saint-Martin, à Provins, et, en premières nocces, de Claude Touveneau, dit La Garde, au profit de Louis Touveneau de La Garde, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment des Bombardiers du Roi,- don mutuel entre maître François Massey, conseiller du Roi, au bailliage de Troyes, et damoiselle Marie Lebé, son épouse,- 11 octobre 1697, donation de 250 livres de rente viagère, monnaie de France, passée à Lille en Flandres, devant Jean Le Batteur, notaire royal, par haut et puissant seigneur messire Nicolas-François d'Invaut (?) chevalier, marquis de Villegagnon, comte de La Rivière, Sainte-Maure, etc., capitaine d'une compagnie des Cravates du Roi, à Jean Legrip, son valet de chambre, en considération des bons et agréables services que lui a rendus ledit Legrip,- 28 février audit an, donation par messire Raoul Du Flacq, prêtre, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, curé de Saint-Aubin-sur-Yonne, au profit de Denis Le Clerc de Feuquières, chevalier, seigneur de Bellegarde, son neveu, demeurant à Paris, rue Comtesse-d'Artois, paroisse Saint-Eustache, de 18 livres de bail d'héritages, appartenant au donateur, au moyen de la cession qui lui en avait été faite par Jean Du Flacq, écuyer, sieur de L'Épinetterie, son frère,- du 2^o volume des Insinuations du Châtelet de Paris, commencé le 28^o jour d'avril 1696, feniellés 79 et 80, appert : haute et puissante dame Charlotte-Angélique de Vignancourt, épouse de haut et puissant seigneur messire Alexandre-Alophé de La Viefville, chevalier, seigneur marquis d'Orvillé, avoir donné, cédé, quitté et transporté, à messire Ferdinand de La Viefville, comte d'Orvillé, leur fils, la part et portion appartenant à ladite dame d'Orvillé, dans les châteaux, principaux manoirs, batiments, fiefs, terres et seigneuries des Rossolles, de Balloy, autrement dit le fief du Liard, avec droits de haute, moyenne et basse justice, terres, prés, bois, etc., le tiers des fiefs et seigneuries de Gravon___, Les Gresselles, Les Bergeries et Le Vieil-Balloy, avec le moulin à vent, fiefs de La Sablonnière, du Closeau, des Souseaux et Montélimard : terres labourables, prés, friches, bois et garennes, droits de rivière, de chasse et de pêche, port et passages, acceints, îles, îlots, sables, atterrissements, fief,

terre et seigneurie de La Borde-d'Arcy, etc.,- contrat de mariage de maître Nicolas Lemoine, bourgeois de Paris, avec damoiselle Charlotte Petit, fille de damoiselle Marie Bridou, veuve du sieur Jacques Petit, officier d'artillerie,- donation par messieurs Du Deffand, à messire François de Monbron, chevalier des Ordres du Roi, comte de Montbron, lieutenant: général du gouvernement de Flandres et des armées de Sa Majesté, gouverneur particulier des ville et citadelle de Cambrai et du Cambrésis, etc., etc. (In-4° papier, 50 feuillets en 2 cahiers.)

1699-1700

B627

Insinuations de donations entre-vifs, faites au greffe de cette juridiction, sous la direction de M. Charles-Jacques de Montqueron, sieur de La Bletterie, lieutenant général et seul commissaire examinateur audit bailliage.

Contrat de mariage passé devant maître Berger, notaire au Châtelet de Paris, entre messire François-Ambroise Hotman, chevalier, marquis de Villiers-Saint-Georges, Mesnil, Champfay, etc., fils de messire François Hotman de Mortefontaine, maître-d'hôtel ordinaire du Roi, chevalier de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, et de dame Marie-Thérèse Thevenin, son épouse, d'une part, et damoiselle Catherine-Françoise de Vieils-Maisons, fille de messire François de Vieils-Maisons, chevalier, seigneur de Chanteclair et de Vimpelles, en partie, et de dame Catherine Nymot, d'autre part,- donation par : damoiselle Laurence Damenot, demeurant au couvent des Bernardines, dites de l'École de Jésus, établies à Bray, à maître Jacques Huerne, avocat en Parlement, maître particulier des Eaux et Forêts de la baronnie de Bray-sur-Seine, et à damoiselle Marie-Anne Puissant, son épouse, « c'est asçavoir : tous et un chascun les biens meubles et immeubles » qui appartenaient à la donatrice, par la succession de ses père et mère,- Louise Chéron, veuve de François Noël, vivant hôtelier à Vaudoy, au profit de Jean Taveau, laboureur à Champotran, paroisse dudit Vaudoy, à cause de Louise Noël, sa femme, de tous les héritages que la donatrice pouvait avoir, tant de ses propres, que des acquêts faits avec son feu mari, à Louis Colluche, hôtelier à l'hôtellerie de l'Ecu, sise au lieu susdit, comme ayant épousé Catherine Noël, et à Pierre Noël, garçon, etc.,- contrat de mariage de M. François Petit, sieur du Mény, lieutenant de maréchaussée, et damoiselle Élisabeth de Mazenod, veuve de maître Joseph Pelard, avocat en la Cour, demeurant tous deux à Provins,- donation par damoiselle Marguerite Thiboust, épouse d'Étienne Légé, ci- devant gruyer des Eaux et Forêts de Provins, autorisée à l'effet de ce qui va suivre, laquelle a reconnu avoir baillé, cédé et transporté au sieur Charles-Joseph de Pradine, écuyer, sieur de Champotran, « c'est à sçavoir : la moitié d'une maison seigneuriale, terre, ferme et métairie, dont partie est en fief, et l'autre en roture, sises à Brégy, pays de Multien en France, consistant en bâtiments manables et habitables, avec la quantité de

cent soixante-trois arpens ou environ, tant terres labourables que prés,- dame Angélique Germain, veuve de messire Jean-Baptiste de Madaillan, maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur de Philippeville, demeurant à Paris, rue de la Sourdière, paroisse Saint- Roch, au profil de messire Gabriel Hessy, colonel d'un régiment suisse, au service du Roi, capitaine général du canton de Glaris, du fond et propriété des terre et seigneurie, ferme et métairie de Gloise, ensemble tous les meubles meublants, grains, foins et autres provisions, chevaux, bestiaux, etc., qui se trouveront dans le château dudit lieu de Gloise, au jour du décès de la donatrice, « y compris le calice, la païenne et esteignoir d'argent, de la chapelle dudit chasteau, avec le linge et ornements servant à icelle, » etc.,- contrat de mariage, portant donation, entre maître Nicolas Moreau, procureur au bailliage de Trainel, huissier royal au présidial de Sens, et honnête femme Marguerite Camus, veuve d'honorable homme Nicolas Brisset, vivant marchand à Passy,- donations diverses faites au profit de l'Hôtel- Dieu de Donnemarie en Montois, etc. (In-4° papier, 48 feuillets.)

1701-1702

B628

Insinuations de donations entre-vifs, faites au greffe de cette juridiction.

Donation par : damoiselle Marguerite Duvivier, épouse, non commune en biens, de sieur Pierre Dauvergne, intendant des maison et affaires de madame la marquise de Noailles, au profit de sieur Denis Tourtay, son filleul, marchand, bourgeois de Paris, d'une ferme et maison, appelée la ferme du Chesnoy, sise à Villeneuve-le-Comte (lez Bordes), près Nangis, jardin et acceint, etc.,- Louis Huerne, sieur de Moulinon, fourrier des logis du corps de la feuë Reine, à Jean Huerne, huissier de l'antichambre de S. A. S. madame la duchesse d'Orléans, demeurant ordinairement à Bray-sur-Seine, etc.,- contrat de mariage entre Roch Ragu, commis aux Aides, fils de feu David Ragu, vivant président en l'Élection de Gisors, et de damoiselle Marie Ramé, d'une part, et damoiselle Marie Thierry, demeurant à Provins, —contrat de mariage entre Hubert Millet, bourgeois de Paris, fils de Louis Millet, receveur de la ferre de Mervilliers en Champagne, et de dame Oudette Brovilles, d'une part, et damoiselle Marie-Thérèse Pinchard, fille de Charles Pinchard, vivant receveur de Troissy, et de damoiselle Catherine Troussard, alors femme de maître Charles Gagnand, ancien notaire à Provins, bailli du marquisat de Champcenest, d'autre part,- donation par : damoiselle Marie de Rosset, au profit de Christophe de Rosset, écuyer, seigneur de La Chapelle, demeurant à Sens, de tous les biens immeubles appartenant à la donatrice, et consistant en deux fermes sises à Villechavan, paroisse de Villebougis, avec autres fonds, à elle échus, par le partage des biens de dame Marie Grassin, sa mère, de sieur Claude Grassin, seigneur du Petit-Bois, doyen des conseillers du présidial de Sens, et de dame Marie Angenost, ses aïeux maternels, etc., —messire Claude Bonneau,

chevalier, seigneur de Purnon (Dauphiné), Gouaix, Ferrières, etc., ci-devant premier maître d'hôtel de feu Monsieur, frère unique du Roi, au profit de : messire Toussaint Bonneau, chevalier, seigneur de Rubelles, ancien conseiller du Roi, en sa Cour du Parlement de Paris, son frère, dame Marie-Claude Bonneau de Rubelles, épouse de messire Balthazar-Léonard Lebreton, chevalier, marquis de Villandry, et dame Marie Bonneau de Rubelles, veuve de messire Charles Fortin, chevalier, seigneur de la Hoguette, lieutenant de la première compagnie des Mousquetaires du Roi, lieutenant général de ses armées, nièces dudit sieur donataire, filles de son frère, de la somme de 40,000 livres à prendre sur ses biens,- contrat de mariage de messire Claude Bonneau, susnommé, demeurant à Paris, rue de Bracque, fils de messire Jacques Bonneau, seigneur de Rubelles, conseiller, secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, et de dame Marie d'Ivry, son épouse, d'une part, et damoiselle Anne-Marie Du Tillet, fille de messire Séraphin Du Tillet, chevalier, conseiller du Roi en Parlement et Grand'Chambre, et de défunte dame Anne Cayet, son épouse, en présence et du consentement, savoir : du coté dudit seigneur de Purnon, de messire Toussaint Bonneau, de haute et puissante dame Marguerite de Beauharnais de Miramion, veuve de haut et puissant seigneur messire Guillaume de Nesmond, chevalier, président à mortier au Parlement de Paris, nièce, haute et puissante dame, dame Marie Bonneau, veuve de haut et puissant seigneur messire Charles Fortin, susnommé, gouverneur de Mézières, etc., etc. (In-4° papier, 41 feuillets écrits.)

1702-1703

B696

Enregistrement des écrous de tous les particuliers constitués prisonniers pour dettes, à peine de faux.

Écrous des collecteurs de Saint-Brice, Chenoise, Vanvillé, Chalmaison, Sancy, Hermé, Boisdon, Saint-Hilliers, Augers, etc.,- du 1er septembre 1702, emprisonnement du nommé Antoine Barthélemy, vigneron à La Bretonnière, paroisse de Rouilly, à la requête d'honorable homme Alexis Provenchère, marchand de bois à Paris, faute de paiement de la somme de 8 livres 9 sous, portée en la sentence du 9 novembre 1701, prononcée en la maîtrise particulière des Eaux et Forêts de Provins,- le 24e jour de novembre 1702, à la requête de haute et puissante dame, dame Claude de Fabert, marquise de Caylus, veuve de haut et puissant seigneur messire Charles Hairs de Thubris de Grimoard de Pestèle, (?) Olivier Brat, sergent royal en l'Élection de Sézanne, demeurant à Courgivaux, à fait et constitué prisonnier Denis Michel, marchand de bois à La Mer, paroisse du Meix-Tiercelin (Marne), redevable, envers ladite dame, de la somme de 27,737 livres « pour tous les bois, par luy uzés et exploitez, mentionnés aux baux passés à son profit, de 1693 à 1701, »-du 21 février 1704, écrou du sieur Étienne Facier, marchand tanneur à Villeneuve-le-Roi, à la requête de dame Antoine Collard, veuve de feu messire Marianne Bazille de Morel,

vivant chevalier, seigneur de _____, à laquelle ledit sieur Facier devait une somme de 285 livres 4 sous, etc., - le 29 septembre 1705, avant midi, le nommé Louis Duchange, marchand à Provins, détenu à la requête de Richard Maillard, marchand à Paris, rue Saint-Antoine, pour raison de la somme de 120 livres 1 sou d'une part, 55 sous de dépens, et encore de 95 livres pour intérêts, a été élargi et mis hors des prisons, en vertu de la sentence rendue par le prévôt de Provins, contre ledit Maillard, faute de fourniture d'aliments, par lui faite, à son prisonnier, écroué dès le 14 juillet 1704, - le 13 octobre suivant, a été constitué prisonnier le nommé Nicolas Haton, ci-devant cabaretier à Provins, en vertu d'une contrainte décernée contre lui, à la requête de maître Charles Marchand, fermier des Aides à Provins, - l'an 1705, le samedi 30 mai, par vertu d'un décret de prise de corps du prévôt de Villegruis, à la requête de Nicolas De Fieux, (?) bourgeois de Paris, agent des affaires des seigneurs dudit Villegruis, en ce qui appartient au sieur de Charlagne, pour lequel domicile est élu à Provins, « en la maison de Claude Verneil, hostellier de la Queue de Regnard, » Étienne Morin, huissier audiencier de la maréchaussée, a « fait et constitué prisonnier du Roy, le nommé Charles Dorbais, laboureur à La Queue-aux-Bois, paroisse dudit Villegruis, trouvé en la ville de Provins, et icelluy conduit ès prisons royales dudit Provins, comme prisons empruntées. Icelluy Dorbais accusé de _____ audit décret, pour luy estre, son procès fait et parfait, » etc., - du 27 mars 1706, arrestation et écrou d'Antoine Benoist, laboureur à Villegagnon, comme redevable, envers messire Henri de Chevry, chevalier, seigneur du Plessis-feu-Aussoux, de 7,200 livres, d'une part, pour neuf années de jouissance de la ferme de Vaudoy, appartenant audit seigneur, occupée, pendant huit années par le susnommée, à raison de 800 livres chacune, 54 poulets et 54 chapons, etc. (In-folio papier, 42 feuillets.)

1702-1709

B296

Rapports d'experts, partages de biens meubles et immeubles, saisies, déclarations d'héritages, affiches de quarantaine et de quinzaine, certifications de criées, procès-verbaux d'adjudication de biens saisis, baux à loyer, etc., le tout judiciairement fait en ladite Prévôté.

Adjudication des emblavures saisies sur Guillaume Durant, laboureur au Plessis-Pigy, à la requête de Charles Carré, de même état, demeurant à la Foretière, paroisse de Léehele, ladite adjudication faite au profit de François Boudard, moyennant 23 boisseaux de blé et 6 livres 10 sous par arpent, - vente des biens immeubles saisis sur Jean Champcenest, laboureur à Gouaix, par Louise Pastoureau, veuve de Savinien-Augustin Domanchin, vivant maître chirurgien à Provins, adjudicataire : Charles-François Leblanc, menuisier à Bray-sur-Seine, moyennant la somme de 900 livres, suivant la déclaration faite à son profit par Charles Privé, procureur à Provins, - adjudication des emblavures de la succession

des défunts Hilaire Paillard, vivant vigneron-laboureur à Sourduin et d'Étiennette Lasnier, sa femme, à recueillir sur 80 arpents d'héritages dépendant de la ferme de l'abbé de Saint-Jacques,- affiches de quarantaine et de quinzaine, publications et procès-verbal d'adjudication d'une ferme sise au Châtel de Provins et de ses dépendances, de terres et prés situés à Chenoise et à Sourduin, sur les poursuites de maître Jean-Baptiste Gennay, conseiller du Roi, premier président au Présidial de Provins, seigneur du fief de la Cloche, contre maître Jean Ythier, président de l'Élection, et dame Marguerite Gennay, alors sa veuve, comme ayant acquis lesdits biens de messire Louis de Comble, chevalier, seigneur du Mée, Thiercelieu, etc., qui en était propriétaire comme héritier et donataire de dame Marie Alleaume, sa nièce, à son décès femme de messire Mathieu de Comble, vivant chevalier, seigneur de Montcourt. Adjudicataire : ladite dame veuve Ythier, moyennant 12,630 livres,- poursuite des criées, vente et adjudication par maître Nicolas Marret, avocat en Parlement, sur maître Jean Guérin, directeur général des fermes en Bourgogne, résidant à Dijon, et demoiselle Élisabeth LeCourt, son épouse, d'une ferme sise à Coperdrix, paroisse d'Augers, consistant en chambre basse, écurie, grenier au-dessus, vacherie, toits à porcs, grange, clos et jardin, contenant au total, en fonds de terre, 1 arpent 14 perches et demie, tenant du midi au chemin de Coperdrix à Villiers-Saint-Georges, plus 127 pièces de terre et pré dépendant de ladite ferme, le tout racheté par lesdits sieur et dame Guérin, moyennant 5,000 livres,- du 26 septembre 1715, adjudication sur simple affiche, de différents héritages situés à Rouillot, paroisse de Rouilly, à la requête de sieur Jacques Thomé, capitaine de la milice bourgeoise de Provins, faute de paiement, à lui fait, par Denis Dubois, bourgeois du lieu, curateur créé à la succession vacante de défunt Ayoul Ursault, vivant maître drapier audit Provins,- saisie réelle d'héritages situés à Maulny, paroisse de Melz et au Mériot, à la requête de sieur Pierre Ruellon, directeur des domaines de M. le duc d'Uzès, demeurant à Pont-Sainte-Maxence, comme ayant épousé demoiselle Marie-Anne Guitton, créanciers de Martin Bernard, manouvrier audit Maulny, etc. (67 pièces papier)

1703-1719

B612

Insinuations laïques. Copie informe de la Déclaration du roi Louis XIV, explicative de l'édit du mois de décembre 1703, concernant l'établissement des greffes des insinuations laïques, donnée à Versailles, le 19 juillet 1704, enregistrée au bailliage de Provins, le 12 septembre suivant.

Portant : « Article I. : Les séparations de corps et d'habitation seront sujettes à insinuation comme celles de biens. Article, III. Seront aussi insinués les actes par lesquels les pères et mères mettront leurs enfants hors de leur puissance, sans que les héritiers bénéficiaires, ni les personnes émancipées, puissent se mettre en possession, faire des baux et disposer des biens renoncés, avant

ladite insinuation, à peine de 300 livres d'amende et de la part et application, au profit du Roi, de tous les fruits perçus, au préjudice de cette disposition, etc., Article VI. Déclarons pareillement sujetes à insinuation les lettres de réhabilitation de noblesse, pour lesquelles sera payé les mêmes droits que celles d'anoblissement, comme aussi les lettres d'érection de roture en fief, pour lesquelles sera payé moitié des droits réglés par l'article VIII (de l'édit précité), pour les érections de marquisats, comtés et autres fiefs de dignité. »-Tarif des droits à payer aux greffiers des insinuations, pour l'enregistrement des titres mentionnés dans l'édit de 1703. « Sçavoir : Pour toutes donations soit entre-vifs ou à cause de mort, en faveur de mariage ou autrement, sera payé : pour celles au-dessous de 50 livres, 20 sols, de 50 à 100 livres, 2 livres, de 200 livres jusqu'à 500 livres, 3 livres ___ de 4,000 livres jusqu'à 10,000 livres, 20 livres, et au-dessus de 10,000 livres, à quelque somme qu'elles puissent monter, 30 livres, pour les dons mutuels, 20 livres ___ Pour toutes lettres d'anoblissement, légitimation, naturalité, érection en marquisat, comté, baronnie, concession de justice, foire ou marché, 50 livres, » etc. (3 pièces papier dont 1 imprimée.)

1704

B201

Enregistrement de la valeur des grains vendus au marché de Provins et rapporté au greffe de la prévôté et juridiction royale de ladite ville.

Le samedi 5 septembre 1705, le bon blé a été vendu 12 sols le boisseau, le moyen 11 sols, le méteil 9 sols, le seigle 9 sols, l'avoine 9 sols et l'orge 8 sols,- le samedi 5 octobre 1709, le blé froment de 1708 était à 6 livres 5 sols le boisseau, celui de 1707 à 6 livres, le méteil à 4 livres, le seigle à 3 livres 16 sols, l'orge à 50 sols et l'avoine à 9 sols,- le 20 décembre 1710, le bon blé froment a été vendu 25 sols le boisseau, le moyen 22 sols, le méteil 18 sols, le seigle 16 sols, l'avoine 11 sols et l'orge 12 sols, etc. (In-4°, papier, 124 feuillets.)

1705-1726

B196

Déclarations des détenteurs de grains, en exécution de celle rendue par le Roi le 27 avril 1709, et enregistrée au Parlement de Paris le 29 du même mois, reçues au Bailliage et siège présidial de Provins, par Louis Trumeau, conseiller du Roi, pour la vacance de l'office de lieutenant général et l'indisposition de MM. Goury, lieutenant particulier et Milandier, doyen des conseillers.

Déclarants :-M. d'Aligre, abbé de Saint-Jacques de Provins, 3,400 boisseaux de blé dont 1,100 de blé vieil de plusieurs années, rachetés par ledit sieur abbé pour nourrir les pauvres et les orphelins dont il est administrateur,- messire François Ambroise Hotman, chevalier, marquis de Villiers-Saint-Georges, blé nouveau de 1708, 2040 boisseaux, blé de 1707, 231 boisseaux, blé vieil, 300 boisseaux,- Charles Masson, chaudronnier, blé de 1707, 420

boisseaux,- Marguerite Barrier, veuve de Charles Descotes, 29 boisseaux, etc. (In-folio, papier, 290 feuillets.)

1709

B202

Recensement des grains. - Déclarations faites par les habitants de la paroisse Saint-Quiriace de Provins des grains qu'ils ont recueillis en 1709 et de la quantité de terres labourables ensemencées en blé, pour satisfaire à la déclaration du Roi du 20 juillet 1709, enregistrée au Parlement de Paris le 24 du même mois, lesdites déclarations reçues par Jean Saulsoy, conseiller du Roi, président, prévôt juge ordinaire, civil et criminel de la ville et châtellenie royale de Provins, enquêteur et commissaire examinateur audit siège.

Déclarants :-Pasquier Perré, laboureur, demeurant en ladite paroisse de Saint-Quiriace, 900 gerbes d'orge,- Claude Tournay et Nicolas Lestang, vigneron, 1600 gerbes d'orge,- Noël Brissot, marchand, demeurant au châtel de Provins, 2,000 gerbes d'orge et 6,000 mouëttes d'avoine. (In-folio, papier, 46 feuillets.)

1709

B203

Recensement des grains. - Déclarations faites par les habitants de la paroisse Sainte-Croix de Provins des grains qu'ils ont recueillis en 1709 et de la quantité de terres labourables qu'ils auront à ensemer en blé.

Déclarants :-maître Jean-Baptiste Nyvert, capitaine de bourgeoisie, demeurant à Provins,73 gerbes d'orge,- Edme Poitevin, vigneron à Fontaine-Riant, 75 gerbes de seigle et 6 quartiers de terre à ensemer, tant en blé qu'en seigle,- Jean Lemoine, vitrier, 1,500 petites javelles d'orge,- Nicolas Riché, 100 gerbes de blé froment et orge mêlés 3,800 mouëttes d'avoine, 1500 gerbes d'orge et 150 mouëttes de blé sarrasin, le tout engrangé dans la ferme de la Commanderie, etc. (In folio, papier, 40 feuillets.)

1709

B204

Recensement des grains. - Déclarations faites par les habitants de la paroisse de Poigny, près Provins, des grains qu'ils ont recueillis en 1709, et de la quantité de terres labourables qu'ils auront à ensemer en blé.

Déclarants :-Françoise Contrat, femme de Mathurin Goujon, 160 gerbes d'orge, dont moitié appartient au sieur Houllier,- Louis Thomé et Pierre Tetuat, berger au Mez-La-Madeleine, 583 gerbes d'orge à partager entre eux, et le sieur Tetuat en son particulier 265 gerbes de même grain, plus 8 gerbes de méteil,- Nicolas Bourgeois, laboureur, demeurant à Champbenoit, 2,000 javelles d'orge et 4,000 mouëttes et javelles d'avoine,- René Renard, laboureur à Hennepont, paroisse de Poigny, 1.100 mouëttes d'orge, 3.000 mouëttes d'avoine, 15 gerbes de blé froment et 40 gerbes de méteil, etc. (In-folio, papier, 46 feuillets)

B604

Rapports d'experts, partages et licitations de biens, déclarations d'héritages, affiches de quarantaine et de quinzaine, certifications de criées, procès-verbaux d'adjudication de biens saisis, baux à loyer, etc., le tout judiciairement fait audit bailliage.

Du 10 avril 1720, procès-verbal de saisie réelle de 55 pièces d'héritages, sises au territoire de Sancy, à la requête de messire Philippes de Cormont, chevalier, seigneur de Villiers-Templon, paroisse de Saint-Mars, « faute de payement à lui fait, par messires Nicolas Aguenin Le Duc, chevalier, seigneur, en partie, de l'Orme du Vanty, Marc-Antoine Aguenin Le Duc, chevalier, seigneur du lieu, damoiselles Jeanne, Catherine et Marie Aguenin Le Duc, frères et soeurs, demeurant audit lieu de l'Orme, paroisse de Courtacon, en leur nom, et comme héritiers de défunt messire Pierre Aguenin Le Duc, prêtre, curé-doyen de Saint-Florentin en Bourgogne, de la somme de 300 livres, sans préjudice d'autres dus, actions, prétentions, frais et mises d'exécution, »-adjudication, par décret, du fief, terre et seigneurie des Hayes, en la paroisse de Bazoches, à la requête, poursuites et diligences de maître Georges Gouelle, curé du lieu, saisissant réellement et poursuivant la vente des biens ci-dessus, sur messire Guy Guérapin de Vauréal, conseiller du Roi en ses Conseils, maître de l'oratoire de Sa Majesté, seigneur de Bazoches, Champcouelle, etc., à qui lesdits biens appartenaient, comme les ayant acquis de messire Paul-François Portail de Montesson, gendarme de la garde du Roi, etc.,- extrait de criées de biens saisis à la requête de maître Jacques Potier, procureur au Châtelet de Paris, sur messire Alexandre Cadeau de Bourdorant, lieutenant des vaisseaux du Roi, major de la marine, demeurant à Paris, rue du Parc-Royal, paroisse Saint-Paul,- du 27 avril 1763, adjudication des herbes crues sur les fossés, ramparts et corps de garde de la ville de Provins, à la réserve de celles de l'enclos de la fontaine minérale,- 19 janvier 1725, vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, sur trois publications, de quatorzaine en quatorzaine, d'une ferme, terres et prés en dépendant, sises à Servolles, paroisse d'Hermé, provenant de la fondation de l'Hôtel-Dieu de Provins. Adjudicataire : maître Jean-Louis de Cheverry, procureur au bailliage du lieu, pour messire Louis de Mascrany, comte de Château-Chinon, président au Grand-Conseil, seigneur d'Hermé, Servolles, Villiers-sous-Saint-Leu, etc., moyennant 280 livres de rente foncière, non rachetable, sous quelque prétexte que ce soit,- bail à loyer par les prier, maître, administrateur, religieux et religieuses dudit Hôtel-Dieu, de six pièces de terre, la plus grande partie en friches, rochers et murgers, au finage de Chalmaison, adjudgées au sieur Nicolas Pingueret, qui a déclaré que la dernière enchère, montant à 8 livres, était pour et au profit de messire Henri Boucher d'Orsay, chevalier, seigneur de Séveilles, brigadier des armées du Roi, etc. (90 pièces papier.)

1720-1732

2BP5653 Actes d'huissier de Claude Pinon, huissier à cheval au Châtelet de Paris. 1721 - 1743

1721-1743

B629 1er volume des insinuations de donations entre-vifs, faites conformément à l'arrêt du 17 février 1731, coté et paraphé par Jean- Claude Ythier, conseiller du Roi, lieutenant général audit bailliage et siège présidial.

Du 1er juillet 1731, donation par Maria Royer, femme séparée d'habitation et de biens, de Claude Pastoureau, ci-devant marchand tanneur, au profit de Marie Pastoureau, sa fille, femme de François Griffault, d'une maison sise audit Provins, rue des Allemands, en la Cour des Maçons,- contrat de mariage entre Nicolas Mignot, manouvrier, demeurant à Jutigny, et Louise Touchard, veuve Simon Mulier,- donation par messire Jean-Gaston Pelet, chanoine du chapitre de Saint-Quiriace, à MM. dudit chapitre, de diverses sommes, pour que le service divin soit célébré avec plus de solennité dans leur église,- contrat de mariage entre Claude Tourline, jardinier à Mortery, et Marie Penin (?) veuve de Georges Rivet,- donation par M. Louis- Charles Josse, prêtre de l'Oratoire, résidant à la maison de Clermont-Ferrand, aux sieurs Jean-Pierre, Jean-François et Marie-Jeanne Josse, ses neveux et nièce, enfants de Jean Josse, au jour de son décès porte-manteau de S. A. R. Madame, et de dame Jeanne Bobée, d'une ferme et métairie sise au village de Villiers-Saint-Georges, consistant en bâtiments, cour, jardin, clos, terres, prés et dépendances,- Sébastien Gautier, laboureur et vigneron à Sognolles, paroisse de Lizines, à Jeanne Lelorgne, femme de Jean Grizard, notaire royal à Provins, de tous les biens immeubles qui appartenaient au donateur, consistant en maison, bâtiments, cour, jardin, acceint, terres à chénevières, terres labourables, prés, saussaie, vignes et rentes, le tout abandonné à la dame Grizard, pour l'estime et bonne amitié que lui portait le donateur, et en reconnaissance des services que lui avait rendus la mère de ladite dame, etc. (In-folio papier, 9 feuillets écrits sur 50.)

1731

B706 Enregistrement, au greffe de cette juridiction, des Édits, Déclarations et Lettres patentes du Roi, Arrêts du Parlement de Paris, etc.

Arrêts de cette Cour qui condamnent à être brûlées : Les Nouvelles ecclésiastiques ou Mémoires pour servir à l'Histoire de la Constitution Unigenitus, et diverses autres publications relatives à la même Constitution,- les Lettres philosophiques de Voltaire, imprimées à Amsterdam, chez E. Lucas, (10 juin 1634),- le livre intitulé : Les princesses Malabares, où le célibat philosophique,- une dénonciation des erreurs de Mgr Vévêque de Troyes, imprimée à Avignon, chez Joseph Castel,- une lettre sur le nouveau Bréviaire

de Paris (1756),- l'Histoire naturelle de l'âme, traduite de l'anglais de Charp, par feu M.H. de l'Académie des sciences,- déclaration du Roi du 3 février 1731, sur les scellés des officiers militaires,- arrêt qui condamne Anne Landouze, de Pont-du-Château, à être battue de verges, fustigée nue et marquée de deux fleurs de lys sur les épaules, pour avoir célé sa grossesse et son enfantement,- février 1731, ordonnance sur la nature, la forme, les charges et les conditions des donations,- arrêts qui suppriment : deux décrets de la Cour de Rome condamnant une ordonnance de l'évêque de Montpellier et une Vie de M. de Paris,- plusieurs thèses soutenues en Sorbonne,- déclarations concernant les personnes de la religion prétendue réformée,- édit du mois de mai 1733, qui réunit, au bailliage de Provins, la juridiction de la prévôté de cette ville,- lettres patentes et règlement pour la teinture des laines destinées aux tapisseries,- création de rentes viagères, en forme de tontine,- déclaration qui défend aux nouveaux convertis de vendre leur biens, sans permission,- règlement pour la fabrication des bouteilles et des carafons, portant, art, II : « Chaque bouteille ou carafon contiendra, à l'avenir, pinte mesure de Paris, et ne pourra être au-dessous du poids de 25 onces, les demis et quarts à proportion, »-arrêt qui déclare abusif un décret de la Cour de Rome, du 18 mai 1735,- ordonnance qui déclare que toutes dispositions testamentaires, de quelque nature qu'elles soient, seront faites par écrit, et prononce nullité contre celles qui ne seraient que verbales, avec défenses d'en admettre la preuve par témoins, etc.,- défense de porter sur les habits des boutons de drap, tissu, ruban de soie, fil ou crin, ni d'or et d'argent, faits au métier,- du 9 avril 1736, déclaration du Roi concernant la tenue des registres de baptêmes, mariages et sépultures. « Article 1er, Il y aura, dans chaque paroisse, deux registres qui seront tous deux réputés authentiques, et feront également foi en justice, pour y inscrire les baptêmes, mariages et sépultures qui se feront dans le cours de chaque année, Art XV. Toutes les dispositions des articles précédents seront exécutées dans les chapitres, communautés séculières ou régulières et hôpitaux, Art. XVIII. Lors de l'apport du registre au greffe (du bailliage, sénéchaussée ou siège royal), il sera fait mention, par le greffier, sur ledit registre, du jour et de l'heure, lequel greffier en donnera décharge en papier commun aux curés, vicaires desservants, chapitres, supérieurs ou administrateurs, » pour raison de quoi sera donné, pour tous droits, 5 sous au juge et moitié au greffier, l'article 39 décide qu'en cas de contravention aux dispositions de ladite déclaration, les laïcs devaient être condamnés à 10 livres d'amende et les curés, ou autres ecclésiastiques, à 10 livres d'aumônes, au paiement de laquelle somme ils pouvaient être contraints par saisie de leur temporel,- déclaration : interprétative de l'édit qui a réuni la prévôté de Provins au bailliage du lieu,- concernant les pèlerinages, afin de répression des abus qui se commettaient, sous le prétexte spécieux de dévotion et de pèlerinages dont les formalités avaient déjà été réglées par déclaration du mois d'août 1671, qui prononçait, envers

les contrevenants, la peine du carcan pour la première fois, du fouet pour la deuxième, et pour la troisième les condamnait aux galères, comme vagabonds et gens sans aveu. Le Roi informé que les abus avaient repris leur cours, et que plusieurs femmes, enfants de famille, artisans, apprentis, etc., abandonnaient leurs familles et leur profession pour mener une vie licencieuse et sortir du royaume, a ordonné qu'aucuns de ses sujets ne pourraient aller en pèlerinage à Saint-Jacques en Galice, Notre-Dame de Lorette et autres lieux hors de France, sans une permission expresse signée de l'un des secrétaires d'État (1er août 1738),- 22 septembre 1740, arrêt : qui fait défenses de fabriquer de la bière pendant un an, comme aux amidonniers et aux tanneurs d'employer orges, ni autres grains, pour leurs travaux,- relatif aux secours à donner aux indigents, et qui prescrit, en conséquence, à toute personne ayant des biens dans une paroisse de contribuer, au sou la livre, des deux tiers des revenus qu'elles possèdent,- 27 juillet 1740, défenses d'employer du plomb dans aucun ouvrage de chaudronnerie,- 11 août 1741, lettres patentes données pour l'enregistrement du traité de commerce et de navigation passé entre le Roi et les États-Généraux des Provinces-Unies, le 21 décembre 1739, suivies du tarif des droits à payer par chaque espèce de marchandise, provenant desdites Provinces, et réciproquement,- arrêt du Conseil d'État qui réforme un jugement de la prévôté de Provins, rendu contre Nicolas Bazin et Nicolas Camelin, accusés de vol, sur le grand chemin de Montereau à Sens,- lettres patentes et règlement, en 60 articles, pour les bas, et autres ouvrages de bonneterie au métier, qui se fabriquent en France,- édit qui maintient le duc de Penthièvre, et ses successeurs, dans la charge d'amiral, en la possession du droit d'un dixième sur les prises et conquêtes faites à la mer,- édit portant création d'inspecteurs et de contrôleurs des maîtres et gardes dans les corps des marchands, etc., suivi du tarif des droits à payer par les marchands et artisans, de tous les corps et communautés des villes où il y a maîtrise et jurande, au nombre de 117 professions différentes, classées par ordre alphabétique,- établissement du droit d'un sol 6 deniers sur chaque jeu de cartes,- arrêt qui ordonne la suppression d'un imprimé intitulé : Avis donné par Mgr l'évêque d'Amiens, aux curés de son diocèse, au sujet de ceux qui n'étant pas soumis à la bulle Unigenitus, demandent les sacrements,- édit : donné au camp du Parc, en juin 1747, qui réunit, aux autres droits du Roi, le privilège de la vente exclusive du tabac, ainsi qu'il l'était avant l'aliénation, à titre d'engagement, qui en a été fait à la Compagnie des Indes,- portant augmentation de droits sur les papiers et parchemins timbrés,- 2 janvier 1749, règlement pour les compagnons et ouvriers qui travaillent dans les fabriques, etc. (In-folio papier, 270 feuillets.)

1731-1748

B630

2e volume des insinuations de donations entre-vifs, faites, conformément à l'arrêt du 17 février 1731, au greffe dudit Bailliage.

Contrat de mariage, portant donation, consenti entre : Juste Duruelle, laboureur à Bazoches et Marie Massé, veuve de Claude Bataille,- Étienne Huguet, agent des affaires de M. le marquis de Villegagnon, demeurant au château de Vigneau, paroisse de Jouy-le-Châtel, et Alix Bernier, veuve d'Honoré Collier,- donation par Marie Bridon, demeurant à Montramé, paroisse de Gouaix, à Jean, Nicolas, Marguerite et Marie-Anne Bridon, ses neveux et nièces, tous enfants de Nicolas, vivant laboureur à Gratteloup, et de Simonne Pelée, sa femme, d'un lot de terre situé sur le finage de Chalautre-la-Petite, et autres héritages,- contrat de mariage passé : le 18 octobre 1712, devant Mesnil, notaire à Paris, entre Louis Séguin, garde du corps du Roi, demeurant à Paris, rue des Vieux-Augustins, fils de Marc Séguin, avocat en Parlement, et de dame Gabrielle Leroy, sa femme, avec damoiselle Marie-Anne Norignier, fille d'Henri Norignier, bourgeois de la ville d'Alençon, et de Marie Godefroy, sa femme,- entre François Pelletier, manouvrier à Sancy, et Jeanne Mariette, veuve de Jacques Norland, demeurant à Saint-Hilliers,- constitution de 150 livres de rente, au principal de 3,750 livres, à raison du denier 25, par Jean Pimart, ancien notaire à Paris, au profit de messire Jean Hubert, prêtre, chanoine de l'église collégiale Sainte-Croix de Bray-sur-Seine, en considération de l'amitié qui existait entre eux, depuis plus de quarante ans,- donation par Jean Papillon, maître coutelier à Sens, héritier, pour moitié, de feu Jean Papillon, vivant aussi maître coutelier à Provins, son père, au profit de sieur Edme Ythier, marchand, bourgeois de Provins, « c'est à sçavoir » : moitié audit donateur appartenant, dans la maison, terres et héritages vendus par Jean Martin, vigneron à Chalautre-la-Petite, et Marie Chapelain, sa femme, audit sieur Papillon, père du donateur, par contrat passé devant Hénard (?), notaire audit Provins, le 12 octobre 1709,- contrat de mariage entre Adrien Nancelle, cocher à Paris, et Antoinette Dallée, veuve de Michel-François Protonneau, demeurant à Provins, le premier apportant 8,450 livres et la future 4,300 livres, laquelle a fait donation, au susnommé, de telle part et portion de ses biens, meubles et immeubles..., le tout suivant l'édit des secondes noces, ensemble d'un cheval, armes et bagages, etc. (In-folio papier, 8 feuillets écrits sur 50.)

1732

B605

Rapports d'experts, partages et licitations de biens, déclarations d'héritages, affiches de quarantaine et de quinzaine, certifications de criées, procès-verbaux d'adjudication de biens saisis, baux à loyer, etc., le tout judiciairement fait audit bailliage.

Publications de la vente d'emblavures, pendant par racines, saisies sur Alexis Regnard, laboureur à Pigy, paroisse de Léchelle, à la requête de maître Pierre Ruffier, chantre et chanoine de l'église collégiale Saint-Quiriace de Provins,- 19 juillet 1734, expédition du procès-verbal de vente des meubles et effets, chevaux, bestiaux, etc., garnissant le château de Tachy, dépendant de la succession

de messire Denis-Gabriel Du Roux, chevalier, seigneur de Tachy, sur la requête de messire Jérôme Truc, chevalier, seigneur de Fagnières, demeurant à Châlons en Champagne, « au nom et comme curateur au ventre et posthume, dont madame de Tachy s'est déclarée enceinte, »-18 mars 1735, sentence de licitation, vente et adjudication de deux maisons, bâtiments, jardins et dépendances situés à Provins, vieille rue Notre-Dame, et provenant des successions d'André Coffenay, vivant marchand boucher à Provins, et d'Antoinette Thomas,- 9 mai 1735, extrait du décret et criées des château et maisons seigneuriales des Courbons, fiefs, haute moyenne et basse justice, terres, prés, bois, clos, jardins et autres héritages, situés en la paroisse de Chevru, poursuivis à la requête de maître Jacques-Philippe Gillier, procureur au Parlement de Paris, sur messire Charles Mahon, conseiller du Roi, trésorier de France au bureau des finances d'Auch, demeurant à Strasbourg, pour cause de non paiement de la somme de 500 livres due, par ce dernier, au requérant susnommé, lesdits biens acquis par M. Mahon, de messire René-Louis de Voyer de Paulmy, chevalier, marquis d'Argenson, vicomte de Moulte, baron de Réveillon, etc.,- expédition du procès-verbal de vente des emblavures saisies sur André Thivet, laboureur en la ferme de la basse-cour du couvent de La Merci, à la requête des sieurs commandeur et religieux de ce couvent. Adjudicataire : Nicolas Oriant, chirurgien à Jouy-l'Abbaye, moyennant 9 livres par arpent, et 200 boisseaux de blé stipulés aux clauses de la vente, à condition que le montant de la taille sera prélevée sur le prix de l'adjudication,- 19 janvier 1736, bail à loyer par dames Suzanne Martin, veuve de Jean Dusouilh, vivant maître en chirurgie, et de Madeleine Martin, veuve de sieur Pierre Barrier, officier de feu S. A. R. Madame, douairière duchesse d'Orléans, à Jean Martin, maître bonnetier à Provins, et Anne Lebrun, sa femme, d'une maison sise en cette ville, rue de la Cordonnerie ou de l'Étape-aux-Vins, moyennant 25 livres de redevance, et 3 livres envers l'Hôtel-Dieu. En marge est une quittance de la somme de 9 livres, pour droits de lods et vente, donnée au preneur par le sieur Fleury, prieur, maître et administrateur dudit Hôtel-Dieu, auquel la maison précitée avait appartenu,- du 20 avril 1736, sentence d'adjudication, sur simples publications, des biens de la succession vacante d'Antoine Bedeau, situés au finage de Bezalles, au profit de François Regnault, maréchal à Boissy-le-Châtel, moyennant 800 livres, outre les charges, etc. (72 pièces papier, 1 pièce parchemin.)

1733-1736

B631

Enregistrement des actes de donation entre-vifs, au greffe de cette juridiction.

Donation, avec réserve d'usufruit, par Marie Bénard, femme d'Antoine Férard, vigneron, demeurant à La Chapelle-Saint-Nicolas, au profit d'Anne Férard, femme de Simon Meunier, de tous les biens, meubles et immeubles appartenant à la donatrice, tant de ses propres que des conquêts faits par elle et ledit sieur son mari,

lesdits biens estimés 1,114 livres 10 sous,- abandon fait par Antoinette Pillard, veuve de Jean Caillot, vigneron au Plessis-Mériot, au profit de Jean Dauphin, d'une maison appelée La Maison-Rouge, consistant en une chambre basse, à cheminée, grenier au-dessus, une étable, un bas- côté, cour, jardin devant ladite maison, etc., le tout contenant un arpent, chargé de 13 livres de rente foncière,- contrat de mariage passé entre Jérôme Piard, marchand à Provins, et damoiselle Marie Rattier, veuve du sieur Jacques Henry, vivant notaire royal à Chalautre-la-Grande. En traitant de leur mariage, les parties sont convenues qu'il n'y aurait aucune communauté entr'elles, et que chacune jouirait, séparément et divisément, de tous ses biens, meubles et immeubles, dont elles se sont, cependant, fait donation usufruitière, au dernier survivant. (In-folio papier, 9 feuillets écrits sur 50.)

1733

B632

Insinuations de donations entre-vifs, faites au greffe de cette juridiction.

Extrait du contrat de mariage consenti entre messire Gabriel Du Roux, chevalier, baron de Tachy, Gratteloup et autres lieux, d'une part, et damoiselle Améline de Rehen(?) fille de M. De Rehen, et de défunte dame Antoinette de La Plaine,- donation par : dame Marie Florimonde de Brebier, épouse de M. Philippe Des..., écuyer, seigneur du Chêne-Penot, etc., au profit d'Anne-Henri Bellon, écuyer, seigneur de Mauperthuis, garde du corps du Roi, de la somme de 32,000 livres à prendre sur 52,000 livres du principal de trois parties de rente, constituées sur les États de Bretagne, Aides et Gabelles,- maître Jacques-Antoine Frelon, procureur du Roi en la maîtrise des Eaux et Forêts de Provins, à damoiselle Charlotte Bidault, fille de sieur Gille-François Bidault, gentilhomme servant de feu Madame, et de damoiselle Marie-Anne Frelon, d'une maison et dépendances, sise en la ville de Paris, vieille rue Notre-Dame, plus d'une autre maison habitée par le donateur, sise audit Provins, rue de La Vérine (?), tenant d'un bout à la rivière de Durteint, avec le jardin dépendant de cette maison, sis en la rue Pierre d'Ypres,- sieur Antoine Pouré, officier de feu S. A. R. Monsieur, demeurant à Courlon, à Marie-Anne Pouré, sa soeur, épouse de sieur François Crécy, officier de feu S. A. R. Madame, à Catherine-Suzanne Le Roux, sa nièce, épouse de sieur Pierre Carré, officier-vétéran du Roi, demeurant audit Courlon, et Marie-Anne Le Roux, aussi sa nièce, femme de Jean-Baptiste-Gaspard Moquet, receveur du Grenier à sel de Seigneley, de 15 à 16 arpents de terre et pré, situés sur les finages de Courlon, Vinneuf, Bazoches et environs, plus 47 à 48 arpents de terre et prés à Bazoches, 17 à 18 arpents de même nature d'héritages aux territoires de Gravon, La Tombe, etc., etc. (In-folio papier, 13 feuillets écrits.)

1734

B633

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques de cette juridiction.

Donation par damoiselle Élisabeth Massey, demeurant à Paris, rue et montagne Sainte- Geneviève, à damoiselles Marie-Françoise Boussingault et Catherine Mahieu, demeurant à Nogent-sur-Seine, chacune par moitié, de diverses parties de rentes et héritages indiqués en l'acte, - transport par messire Charles Millet, prêtre, curé de Saint-Aubin-sur-Yonne, à dame Catherine-Charlotte Guillaume, sa nièce, veuve du sieur Marie-François Émangart de Bournonville, en son vivant ancien garde du Roi, demeurant audit Saint-Aubin, de « tous les biens, tant meubles qu'immeubles, dont la teneur ensuit : Premièrement, la Bible entière de M. de Sacy, en 21 tomes in-8°, le Nouveau Testament, du même auteur, en 7 tomes in-8°, plus Concordentia biblicorum, en un tome petit in-4°, plus, la Vie des Saints de M. Baillet, en 12 tomes in-8°, » etc., suit l'énumération du mobilier, de l'argenterie, des objets d'art, du linge, et autres objets appartenant au donateur, ainsi que la désignation de ses immeubles, en un grand nombre d'articles, et la somme de 4,151 livres 15 sous 7 deniers de rente, à prendre sur l'Hôtel de Ville de Paris, et sur maître Jacques-Antoine Millet, médecin en cette même ville, - donation par messire Henri d'Augers, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, maréchal général des logis du régiment des Gardes Suisses, et dame Bertrande Lahy, son épouse, au profit de sieur Rémy Martin, maréchal général des logis de l'artillerie de France, et de dame Anne-Louise de Lermoy, sa femme, demeurant à Versailles, « c'est à sçavoir : le fief de Lermoy, situé en la paroisse d'Augers en Brie, consistant en logis, bâtiments d'exploitation, colombier à pied, cave et vinée, cour fermée au milieu desdits logis et bâtiments, quatre tours aux coins d'iceux, jardin potager, clos et acceint plantés d'arbres fruitiers, le tout contenant cinq arpents, clos de murs, plus 120 arpents d'héritages et une autre maison et dépendances, audit lieu d'Augers », - testament de M. Pierre-Benoît Morel, chevalier, seigneur de Veindé, Le Mere (?), etc., président de la Cour des Aides de Paris, par lequel il fait différents legs et recommandations, savoir : qu'il soit dit 500 messes pour le repos de son âme, dans la huitaine de sa mort, il donne à la communauté de la Providence de Charleville, fondée par une de ses tantes, la somme de 1,000 livres, il veut qu'il soit distribué 3,000 livres aux pauvres honteux de la paroisse Saint-Jean-en-Grève, et 1,000 livres à ceux de la paroisse Saint-Paul, « et ce, par le ministère de messieurs les curés, » etc., etc., - donation par mesdemoiselles Marie Lauret, Louise-Madeleine et Marguerite Bidault, demeurant à Provins, au profit de M. Félicité-Pierre Moricet, conseiller du Roi, receveur des maîtrises des Eaux et Forêts de Sézanne, Crécy et Provins, et dame Angélique Simonneau, sa femme, d'une terre et métairie sise au Plessis-Hénault, paroisse de Saint-Just, avec 38 arpents 47 perches de terres labourables et 2 arpents 42 perches de pré, etc. (In-folio papier, 34 feuillets écrits.)

1735

B634

Enregistrement ou insinuation de donations entre-vifs, au greffe de cette juridiction.

Donation faite par dame Gabrielle Marois, veuve de Claude Verneil, vivant cabaretier à Provins, laquelle, attendu son grand âge et la perte près qu'entière de sa vue, qui la réduisent à ne pouvoir plus travailler, ni vaquer à ses affaires, a fait abandon à Louis Verneil, son fils, hôtelier audit Provins, à Nicolas Jancourt, marchand au même lieu, et Anne Verneil, sa femme, de diverses parties de rentes, montant à 129 livres 2 sous 6 deniers, un quartier de terre, et des meubles ayant servi à la donatrice,- contrat de mariage de : Roch Soufflet, fils de Thibault et de Marie Griois, sa femme, avec Anne Rigault, fille de Pierre et d'Anne Hattier, tous demeurant à Courlon,- Edme-Jacques Jourdain, bourgeois de cette ville, et de demoiselle Anne Hérim, veuve du sieur Louis Aby, vivant marchand à Chalautre-la- Grande, ledit contrat suivi de l'état des biens de la future épouse, montant à la somme de 12,004 livres 5 sous,- donation par demoiselle Marguerite-Geneviève Brusley, demeurant à Paris, rue Neuve-Saint-Honoré, paroisse Saint-Roch, à maître Michel Brusley, greffier en la subdélégation et police de Sézanne, à M, Claude Brusley de Marnay, lieutenant des Eaux et Forêts du même lieu, et à dame Nicole-Françoise Brusley, épouse séparée de biens, de sieur Sébastien de Guignard, écuyer, tous demeurant audit Sézanne, d'une grande maison sise à Paris, où la donatrice fait sa demeure, « ensemble toutes les glaces, tableaux et peintures à fresque qui se trouvent dans les appartemens de ladite maison, ainsi que toutes les choses qui tiennent à fers et à clous, et qui servent à la décoration, ornement et embellissement d'iceux, » etc.,- du 11 février 1722, acte passé sous l'autorité de M. Guillaume-François Jolly de Fleury, chevalier, conseiller du Roi en ses Conseils, et son procureur général au Parlement de Paris, garde de la prévôté et vicomté de Paris, le siège vacant, devant MM. Charles Dupuis et François-Jean Dyonis, notaires au Châtelet de la même ville, ledit acte portant donation par dame Marguerite Méliand, veuve, en premières noces, de M. Claude Chérières, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, et alors épouse, non commune en biens, de M. Louis-Vespasien de Seigneuret, chevalier, seigneur de Saint-Pair, à damoiselle Marie-Madeleine Lormard, demeurant ordinairement en la maison de la donatrice, de 400 livres de rente viagère, sous l'hypothèque générale des biens de ladite dame donatrice,- du 25 avril 1733, nouvelle donation, par cette dame, au profit de la même demoiselle, « qu'elle a élevée dès sa plus tendre enfance et quelle aime et regarde comme sa fille, » d'une somme de 12,000 livres, une fois payée, etc. (In-folio papier, 16 feuillets écrits sur 52)

1736

B705

Registre coté et paraphé par Jean-Claude Ythier, lieutenant général en cette juridiction et prévôté y réunie, pour servir à écrouer, arrêter,

recommander et décharger les prisonniers détenus pour crimes, ès prisons royales du lieu.

Le 16 avril 1737, ont été tirés des prisons de Provins les nommés Nicolas Devisme et Jean-Baptiste Ducoudray, commis aux Aides, arrêtés à la requête de Mathurin Chesneau, vivant regrattier de sel à Gouaix, pour être, lesdits Devisme et Ducoudray, conduits, sous bonne et sûre garde, ès prisons de la conciergerie du Palais, à Paris, desquels le sieur Fayau, directeur des coches de Provins, François Hervy, Claude Chevance et le nommé La Bussière, cocher du carosse de Troyes, se sont chargés,- le 4 juillet 1738, a été écroué, en vertu d'un décret de prise de corps, décerné par le lieutenant criminel du bailliage et siège présidial de Provins, la personne de Joseph Petit. En marge est écrit : « Exécuté à mort, »- le 13 mars 1739, L. P. Cessey, exempt de maréchaussée à Sézanne, a écroué la veuve François-Michel Collard, et ses cinq enfants, qui tous ont été conduits, le lendemain, audit lieu de Sézanne,- le 2 avril 1739, a été écroué le nommé Jean Descourtils, et le 19 du même mois il a été tiré des prisons de Provins, pour être conduit en celles de Sens, et attaché à la chaîne des galériens, qui devait passer en cette ville le 4 mai suivant , - le 12 juillet, le nommé Philibert Adine a été mis en liberté, après avoir fait « sa soumission, entre les deux guichets, » de servir pendant six années, dans la milice, pour la ville de Nogent,- le dimanche 14 février 1740, ont été amenés, dans les prisons de Provins par Sébastien Rouard, cocher de M. Boutissard, les nommés Jean Mondolot, Robert Vignot, Pierre Bocquet, Jean Tenot, Pierre Collet, Jacques Bocquet, Pierre Triconnet et Hubert Dalisier, prisonniers de la conciergerie du Palais, à Paris, en exécution d'un arrêt du Parlement, et mis à la garde de François Leroy, concierge desdites prisons. Le 14 mai suivant Nicolas Parclat, archer-garde de M. le prévôt de l'Isle-de-France, s'est chargé de la conduite de quatre des susnommés, pour les conduire à Sens, et les faire attacher à la chaîne des galères de Marseilles,- du 7 mars 1741, écrou de Toussaint Lanvré, dit La Violette, domestique de la brigade de Chazeron (?) en garnison à Provins. Le 30 du même mois ce détenu a été porté de la prison à l'Hôtel-Dieu,- le 5 juin 1741, Henri Jolly, huissier royal en la prévôté et Monnaies de France, exploitant par tout le royaume, demeurant à Ozouer-le-Voulgis en Brie, a certifié, qu'étant en la ville de Provins, il avait constitué prisonniers les nommés Antoine Mesnage et Marie Rouillère, mendiants de profession, qui se sont dits habitants de la paroisse de Damelevières, près les Salines de Rozière en Lorraine, accusés de vol et d'assassinat. « Après perquisition faite dans leurs sacs ou havre-sacs, ne s'est trouvé que deux mauvais rideaux de toile, une marmite et son couvercle de cuivre, une écuelle de bois et deux échardonnoires. Le 18 août suivant ces deux personnes ont été mises hors de prisons, en exécution d'une ordonnance du lieutenant criminel, rendue sur les conclusions du procureur du Roi, »-du 16 février 1742, écrou de Michel Agron, milicien de la paroisse de Saint-Ayoul de Provins, mis en prison sur l'ordre du subdélégué de l'intendant, pour cause

d'infirmités non déclarées avant le tirage de la milice. Agron a été élargi le 5 mars suivant,- le 20 juin 1742, en vertu d'un décret de prise de corps décerné en la maréchaussée de Provins, a été écroué et recommandé le nommé Martin Cadet, de la paroisse de Maricourt en Picardie, accusé d'avoir voulu mettre le feu au village de Fontenay-le-Beauchery. Le 19 juillet Martin Cadet a été transféré dans les prisons de la Tournelle, à Paris,- du 2 janvier 1743, en vertu de deux contraintes décernées par M. Charles Bonnet, receveur des tailles de l'Élection de Provins, a été écroué, comme collecteur des deniers du Roi, Jean Boisault, « pour avoir compensé, et mis en reçu, certaines sommes pour des particuliers, sur leurs cotes, sans avoir mis l'argent dans la bourse, pour être apporté au bureau dudit sieur receveur, » etc. (In-folio papier, 40 feuillets.)

1736-1743

B606

Rapports d'experts, partages et licitations de biens, déclarations d'héritages, affiches de quarantaine et de quinzaine, certifications de criées, procès-verbaux d'adjudication de biens saisis, baux à loyer, etc., le tout judiciairement fait audit bailliage.

Du 22 mars 1737, adjudication, sur simples publications, d'une maison sise à Provins, rue des Allemands, tenant, du midi, à une autre maison occupée par madame la marquise de Saint-Micault, et saisie à la requête de Joseph Royer, marchand à Paris, rue Jacques-Villette et Marguerite Pastoureau, sa femme,- du 26 mai 1738, procès-verbal d'adjudication de l'herbe des fossés et arrière-fossés de la ville de Provins, ensemble du péage des portes de Jouy, de Saint-Jean, de Paris et du Buat, à la diligence de MM. Jean Grisard, maire électif, Nicolas Hanu, échevin en titre, Pierre Fleuriau et Nicolas Legras, échevins électifs,- publications, affiches et procès-verbal d'adjudication des emblavures saisies sur la succession vacante d'Antoine Lorin, vivant laboureur aux Chaises, paroisse de Vulaines, à la requête de maître Louis-Charles Josse, prêtre de l'Oratoire, demeurant à Troyes,- partage des biens de la succession de Jean- Baptiste Nivert, et de Françoise Berthault, sa femme,- sentence d'adjudication de 4 arpents 14 perches de terre labourables, en onze pièces, sis au finage de Cucharmoy, sur les poursuites de Marie-Anne Lefèvre, veuve de Louis Lecourt, et d'Étienne Pingueret, marchand à Provins, créanciers de Nicolas Boucher et Anne Malabre, sa femme, ladite adjudication faite au profit de Nicolas Durouet, laboureur au Chanoy, moyennant 70 livres l'arpent,- vente par André Cuissot, vannier, procureur-curateur à la succession vacante de maître Claude-Pierre Tascheret, vivant greffier en chef de la maîtrise particulière des Eaux et Forêts de Provins, de l'office et charge dont était pourvu le défunt. Adjudicataire : le sieur Pierre-Alexandre Vignette, bourgeois de Gandelu, moyennant 10,000 livres,- 18 janvier 1741, requête à fin d'enregistrement, au greffe du bailliage de Provins, de lettres à terrier obtenues par frère Maximilien de La Marche, chevalier de

l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la Ferté-Gaucher, et ordonnance du lieutenant général de la juridiction, portant nomination du sieur Jean Jobelet, notaire à Villenauxe, pour recevoir les déclarations des censitaires de ladite commanderie, - adjudication d'emblavures saisies sur Nicolas Cruel, laboureur et hôtelier à La Maison- Rouge, paroisse de Courtevroust, à la requête de M. le duc de Fleury, seigneur de la baronnie du Plessis-aux-Tournelles, - vente sur licitation d'une maison indivise et d'un jeu de paume, sis en la rue des Bonshommes, aussi indivis, entre Jean-Joachim Le Moyne, vitrier, François Lézard, huissier-priseur, Jean Barbier, huissier-audiencier, Marie- Anne Lézard, sa femme, Louis Boyer, potier d'étain, et Marie-Madeleine Lézard, sa femme, - adjudication des deux tiers d'une ferme sise à Luboin, paroisse de Saint- Brice, à la requête de M. François de Malfilastre, élu en l'Élection de Reims, sieur Pierre Pigeolot, bourgeois de Paris, et demoiselle Françoise Noël, son épouse, au profit de M. Henriot, avocat en Parlement, demeurant à Provins, propriétaire du troisième tiers, moyennant 6,000 livres. (103 pièces papier.)

1737-1744

B635

Enregistrement ou insinuation des actes de donation entre-vifs, au greffe de cette juridiction.

17 novembre 1736, abandon par Anne Marion, veuve de feu Barthélemy Roger, vivant laboureur à Baby, et Anne Roger, veuve de Jean Lucquin, et fille de la précédente, au profit de Louis-Paul Thorailleur, son gendre, et de Marie Roger, aussi sa fille, de tous les biens appartenant aux donatrices, consistant en meubles et effets, terres et vignes, contenant environ 50 arpents, situées sur les territoires de Villenauxe-la- Petite, Le Plessis-du-Mée, Villiers-Bonneux et Baby, le tout en un grand nombre de pièces, désignées et attenancées en l'acte susdaté, insinué le 18 janvier 1737, - donation par : François Oudot, bourgeois de Paris, demeurant aux Gobelins, paroisse Saint-Hippolyte, à Louis Oudot, son frère, demeurant aux Marez, près Provins, de tous les droits successifs, mobiliers et immobiliers, fruits et revenus d'iceux, tant resceindants que rescisoires, qui pouvaient compéter et appartenir au donateur, dans les successions de Jacques Gudot et de Marie Gallois, ses père et mère, ainsi que dans celle de Madeleine Oudot, sa nièce, - maître Edme Guérard, diacre, chanoine de l'insigne et royale église Saint-Quiriace de Provins, lors à Sézanne, logé chez Jacques Prud'homme, hôtelier du Sauvage, à Nicolas Guérard, son frère, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, seigneur de Bergère, Bisfontaine, Boissy, Corfélix, en partie, etc., demeurant à Paris, rue du Bout-du- Monde, paroisse Saint-Eustache, d'une ferme appelée la Charmoise, située à Courgivaux, à la réserve de 300 livres de pension viagère, à prendre sur les revenus de ladite ferme, - damoiselle Marie-Thérèse-Césarine de Crouy, demeurant à Paris, cour des Jacobins de la rue Saint-Honoré, à Jacques Salliot, chef d'échansonnerie de

la Reine, et premier valet de chambre de S. A. S. Madame la princesse première douairière de Conty, d'une ferme située au hameau de Comble, paroisse de Chenoise, près Provins en Brie, avec 120 arpents d'héritages, le tout désigné en un procès-verbal d'arpentage du 27 avril 1637, dont copie a été annexée à la minute de ladite donation, reçue par Sainfray, notaire à Paris, le 21 mai 1737,- codicille ajouté au testament de haute et puissante dame, dame Marie Bonneau de Rubelles, veuve de haut et puissant seigneur messire Hardouin Fortin de La Hoguelte, chevalier, marquis de La Hoguette, lieutenant général des armées du Roi, qui a déclaré que, depuis son dit testament, elle avait reçu le remboursement de toutes ses rentes, pourquoi elle a ordonné que tous les effets qui se trouveraient lui appartenir, au jour de son décès, à l'exception de ses meubles, vaisselle d'argent, hardes, équipages et ustensiles de ménage, soient employés en acquisition de biens fonds pour être substitués aux enfants, à naître, de madame la marquise de Nangis, sa fille, et, à défaut, à madame la comtesse d'Aubigné, nièce de la codicilante,- extrait du contrat de mariage passé devant Brelut de La Grange, notaire à Paris, le 31 décembre 1735, entre M. Louis Prévost, écuyer, gentilhomme ordinaire de la Chambre de feu S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, régent du royaume, demeurant à Provins, et damoiselle Louise Bureau, fille majeure, demeurant à La Chapelle-Rablais, près Nangis,- donation par damoiselle Catherine Ruffier, au profit de sieur Louis-Alexandre Ruffier, son frère, marchand apothicaire, demeurant tous deux à Provins, de la 11e partie d'une ferme sise en la paroisse de Saint-Brice, appelée La Haute-Maison, terres, prés et autres héritages en dépendant, etc. (In-folio papier, 24 feuillets écrits.)

1737

B636

Enregistrement d'actes de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques de cette juridiction.

Donation par : Jeanne Mignot, veuve de Pierre Vacher, demeurant à Vinneuf, à Félix Mignot, son neveu, vigneron à Courlon, de sept pièces de terre et vigne, sises au finage dudit Courlon, - maître Claude Linotte, avocat en Parlement, demeurant à Paris, quai Malaquais, au nom et comme procureur de messire Louis de Nairne, capitaine dans le régiment d'Anvers, au service du Roi des Deux-Siciles, demeurant à Naples, héritier, pour moitié, de défunte dame Élisabeth de Compigny, sa mère, à son décès épouse de messire David de Nairne, chevalier, baron de Saint-Ford en Écosse, laquelle était propriétaire, pour un 6e, de la terre de Compigny en Champagne, près Bray-sur-Seine, coutume de Meaux. Ledit sieur Linotte fondé de la procuration spéciale, à l'effet de ce qui suit, dudit sieur Louis de Nairne, reçue par M. Devant fils, chancelier du consulat de France à Naples, lequel sieur Linotte, audit nom, a cédé et abandonné à dame Marie de Nairne, soeur du donateur, épouse de messire Michel de Ramsay, chevalier, baronnet d'Écosse, demeurant en la maison de M. le comte de

Ponac, quai des Théatins, de telle part et portion appartenant audit sieur de Nairne, dans la terre de Compigny, en considération des services essentiels qui lui ont été rendus par ladite dame, sa soeur,- contrat de mariage passé devant les notaires du Roi, à Sens, entre noble homme M. Jean-Louis Farinade, avocat en Parlement, fils de maître Jean-Louis Farinade, vivant ancien procureur, et de damoiselle Anne Ripart, son épouse, d'une part, et damoiselle Cécile-Claude Nonat, fille de maître Jean- Baptiste Nonat, vivant procureur au bailliage et siège présidial de Sens, et de damoiselle Cécile-Claude Legris, sa femme, d'autre part, tous deux assistés de leurs parents et amis,- donation par messire Jean-Louis Guillemin, chevalier, seigneur baron de Courchamp et autres lieux, conseiller du Roi en ses Conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, au profit de damoiselle- Jeanne-Marie Bedouille de Fontagnieux, fille mineure de sieur Guillaume Bedouille de Fontagnieux, vivant officier d'artillerie, et de dame Anne Hachard, sa veuve, demeurant à Provins, rue des Barbeaux, d'une rente viagère de 600 livres, payable par quartier, pour la bonne amitié et estime singulière qu'il avait pour ladite donataire,- traité consenti entre les prier, procureur et religieux de l'abbaye royale Notre-Dame-de-Jouy, ordre de Citeaux, et Jacques Ythy, lors âgé d'environ 50 ans, originaire de la Suisse, étant depuis trois ans en ladite abbaye, en qualité de garçon d'écurie, lesquels sont convenus, savoir : les-dits religieux, en reconnaissance des services que leur a rendu le susnommé, avec assiduité et fidélité, sans avoir exigé aucuns gages, offrant même de n'en pas demander, tant qu'on voudrait bien le souffrir dans la maison, que pour ne pas exposer Ythy à être mis dehors de l'abbaye, dans un temps où il se trouverait hors d'état de travailler et dénué de tout secours, il y serait nourri et gardé sa vie durant, entretenu de linge et habits suivant sa condition, logé, chauffé, couché, pansé et médicamenté, tant en santé que maladie, etc.,- donation par dame Jeanne-Rose Gervais, veuve de messire Jean-Baptiste de Saluces, chevalier, seigneur, en partie, de Villefontaine, au profit de sieur Jean-Baptiste Pesnel, marchand à Provins, et de damoiselle Catherine-Marguerite Picard, sa femme, d'une maison et dépendances, sise à Lunay, paroisse de Léchelle, avec la quantité de 21 à 22 arpents de terre au même lieu, plus 21 arpents 49 perches, aussi de terre, au finage de Cormeron, même paroisse, ladite donation faite en reconnaissance des obligations particulières que la dame de Saluces avait pour les sieur et dame Pesnel, et pour la bonne amitié qu'elle leur portait, comme aussi pour se libérer des réparations qui étaient à faire dans les bâtiments de la maison susdite, etc.,- extrait du contrat de mariage de Simon Adam, jardinier de madame la comtesse d'Argenton, à Septveilles, avec Marguerite Minost, lesquels sont convenus que le survivant prendrait par préciput, et avant partage, savoir : le futur ses habits, le linge à son usage, son cheval ou 50 livres, et ses outils, et si c'est la future ses habits, son linge, ses bagues et bijoux, et un lit garni, à son choix, etc. (In-folio papier, 23 feuillets écrits.)

B637

Enregistrement des insinuations de donations entre-vifs, faites au greffe de cette juridiction.

Extrait du contrat de mariage passé devant Loyson, notaire à Paris, le 15 janvier 1738, entre Alexandre-Henri-Marguerite de la Grange-Saint-Germain, et damoiselle Louise-Claude Mahon, portant que : en faveur et considération dudit mariage, et pour l'amitié que le futur porte à ladite damoiselle, il lui a fait donation de tous les biens, meubles, immeubles, propres et autres, à lui appartenant, à l'exception de sa maison de Coulommiers, occupée alors par le sieur Buglet, etc.,- donation par Jeanne Soufflet, veuve de Pierre Dejaune, demeurant à Courcelette, « laquelle désirant se débarrasser des affaires du monde, pour ne songer qu'à celles de son salut, » a volontairement abandonné, par anticipation de succession, à Michel Grivois, vigneron, Marie Dejaune, sa femme, Pierre-Housset, vannier, et Jeanne Dejaune, sa femme, tous et chacun les biens, tant meubles qu'immeubles, et autres effets généralement quelconques, appartenant à ladite Jeanne Soufflet,- du contrat de mariage d'entre. Jacques Charlu, marchand de bois à Sourdun, et Louise Thénard, appert que : « la dissolution arrivant, par le décès de la future épouse, il sera permis audit futur époux, d'accorder la communauté aux héritiers collatéraux de ladite future épouse, ou de les exclure, » et dans ce cas, il sera tenu de leur donner une somme de 150 livres,- donation par : Michel Mercier, huissier royal à Bray-sur-Seine, à Pierre et Anne-Marguerite Moret, enfants mineurs du sieur Étienne Moret, vivant voiturier par eau, et d'Anne Demorge, sa femme, de tous les immeubles et dettes appartenant au donateur, consistant en deux maisons sises à Bray, et en une somme de 1,954 livres 14 sous à lui due, par divers débiteurs, à la charge, par les donataires, de nourrir, coucher, loger, blanchir et chauffer, tant en santé que maladie, ledit donateur, et l'entretenir d'habits et de linge, suivant sa condition,- damoiselle Marie-Anne-Antoinette Huerne de Luardon, demeurant à Provins, rue de la Table-Ronde, paroisse Saint-Pierre, au profit de M. Pierre-François Du Vouldy, héraut d'armes du Roi et directeur des domaines de Sa Majesté, des biens immeubles et rentes indiqués en ladite donation,- dame Marie-Bonne de Saint-Privé, veuve de messire Jean Duparc, écuyer, seigneur, en partie, du Plessis-du-Mée, de La Forêt, etc., demeurant à Trainel, à messire Henri de Saint-Privé, chevalier, seigneur de Richebourg, son frère, demeurant à Sens, des maisons, bâtiments, jardins, accoints, terres labourables, vignes, bois et droits seigneuriaux, même la justice, droits de chasse et droits honorifiques, etc.,- dame Anne Thomé, épouse de M. Jean-Denis Saussoy, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Provins, ancien prévôt de cette ville, au profit de Jacques-Pierre, Marie-Madeleine et Marie-Marguerite Gréban, enfants de damoiselle Marguerite Thomé, à son décès, femme du sieur Pierre Gréban, marchand de blé à Paris, et autres, de la somme de 9,400 livres délivrée en espèces de louis d'or de 24

livres, et autre monnaie ayant cours, etc. (In-folio papier, 38 feuillets écrits.)

1739

B638

Enregistrement des insinuations de donations entre-vifs, faites au greffe dudit Bailliage.

Extrait du contrat de mariage consenti entre Jean Noiselat, charron à Monceaux, et Marie Lefèvre, veuve de François Perdreau, devant Verneil, notaire à Provins, le 9 janvier 1740. Et pour la bonne amitié que la future porte audit Noiselat, elle a reconnu lui avoir fait donation de tous les biens, meubles et immeubles, qui pourraient lui appartenir au jour de son décès,- 3 février 1740, donation par Denis Jumeau, maître maréchal demeurant au Châtel de Provins, lequel, attendu son grand 'âge, n'ayant ni femme ni enfants, et pour la bonne amitié qu'il ressent pour Nicolas Guérard, son neveu, garçon majeur, maréchal audit Provins, et afin de lui procurer plus facilement un établissement, lui a fait abandon de tous ses meubles, effets, linge, armes, argenterie, outils, etc., le tout énoncé, pièce par pièce, dans l'acte susdaté,- contrat de mariage passé devant maître Vatry, notaire à Paris, le 3 janvier 1740, entre Étienne Regnault, écuyer, fils majeur d'Etienne Regnault, écuyer, ancien receveur des tailles de l'Élection de Paris, et de dame Elisabeth Renoufle, auxquels il a fait faire des sommations respectueuses, en trois différents jours, en conséquence de l'autorisation de M. le lieutenant civil, d'une part, et demoiselle Louise-Catherine Rouxel, fille majeure de Thomas Rouxel, bourgeois de Biville, et de dame Marie Lefèvre, sa femme, d'autre part, cette dernière, assistée de ses parents et amis,- donation par damoiselle Louise Sorel, à M. Pierre Fleuriot, conseiller du Roi, contrôleur au Grenier à sel de Provins, et à demoiselle Françoise Tacheret, son épouse, d'une petite ferme située à Châtillon-sur-Morin, près Épernay, avec les terres, prés et héritages, désignés et attenancés en ladite donation,- extrait du contrat de mariage passé entre Simon Vivien, organiste à Provins, et Suzanne Servinien, qui ont apporté en dot : l'un 600 livres et l'autre 3,800, lesquels sont convenus que : « arrivant la dissolution de la communauté, par le décès de l'un ou de l'autre, sans enfants procréés du futur mariage, sy c'est ladite future épouse qui survive, elle reprendra, par préciput et avant partage, la somme de 1,500 livres et son lit garny, à son choix, un clavecin, les habits et linge à son usage, ses bagues et bijoux, et sy c'est le futur époux, tous les effets et biens de la communauté luy appartiendront, » aux charges portées par la clause dudit contrat,- donation par : très-haut et très-puissant seigneur messire Jean-François-Ferdinand de Poitiers, comte de Vaignié, seigneur de Gouaix, Blunay, Maulny, et autres lieux, demeurant Ordinairement à Paris, en son hôtel, rue du Bac, au profit .de damoiselle Madeleine-Colombe Gracien, fille mineure de défunt M. Simon-Mathieu Gracien, avocat en Parlement, assesseur en la Maréchaussée de Provins, prévôt de Gouaix et dépendances, et de

damoiselle Madeleine-Françoise Mathieu, son épouse, de 300 livres de pension viagère, et ce, en « considération et estime singulière » que ledit sieur donateur avait pour la donataire,- M. Armand-Victor Gillette de La Règnerie, prêtre, curé de Rousson, au sieur Louis Jodrillat, intéressé dans les fermes du Roi, sou cousin, de tous les biens, fonds et rentes, appartenant au donateur, et provenant de la succession de feu dame Marie-Anne Jodrillat, sa mère, au jour de son décès, femme de noble homme Philbert Gillotte, ancien officier des carabiniers du Roi, etc. (In-folio papier, 18 feuillets écrits.)

1740

B639

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques de cette juridiction, suivant le tarif du bail de Lambelinot.

De l'extrait du contrat de mariage d'entre M. François Du Mesnil, sieur de Maricourt, lieutenant au régiment de Gesvron-cavalerie, demeurant à Bray-sur-Seine, et damoiselle Jeanne Crécy, a été extrait ce qui suit : « Le sieur futur époux prendra et aura, après le décès et sur les biens de ladite damoiselle future, 500 livres de rente et pension viagère par chacun an, pendant sa vie, » etc.,- donation par demoiselle Marie-Rose Bourjot, fille majeure, à maître Edme Pijon, lieutenant de la Maîtrise particulière des Eaux et Forêts de Provins, et à dame Jeanne-Marthe Ythier, son épouse, d'une somme de 1,200 livres, à la charge de payer, à la donatrice, 90 livres de pension viagère,- contrat de mariage passé entre Louis Cornillot, cuisinier au château d'Everly, et Marie-Jeanne Gérard, veuve, en dernières noces, de Pierre Louvigny, portant la clause suivante : « La dot du futur, 1,300 livres, celle de la future, 1,893 Livres 12 sous 15 deniers. A esté accordé, expressément, entre les parties, que les deux enfants de ladite future et dudit Louvigny seront élevés, nourris, logés et entretenus, tant en santé que maladie, et instruits en la religion catholique, apostolique et romaine, par la future communauté, pour le revenu de leurs biens, jusqu'à l'âge de 18 ans, » etc.,- donation réciproque par M. François Cheval, prestre, curé à Cerny, près La Ferté-Aleps, et M. Jean-Baptiste Brice, curé de Vieux-Champagne, près Provins, de tous leurs biens et rentes, mais pendant leur vie seulement,- extrait du contrat de mariage passé entre M. Dumetz, directeur des Aides de Tonnerre, doté de 12,000 livres, et damoiselle Marie-Jeanne Josse, dotée de 19,000 livres, lesquels sont convenus que le survivant jouirait, pendant sa vie, des biens meubles, acquêts et conquêts de la communauté, sans être tenu de donner caution, pourvu, toutefois, qu'au décès du premier mourant, il n'y ait pas d'enfants nés dudit mariage,- donation passée devant maître Laideguive, notaire à Paris, le 6 août 1741, par très-haute et très-puissante dame, madame Marie-Madeleine Colbert de Blainville, épouse autorisée, à l'effet de ce qui suit, par très-haut et très-puissant seigneur, Mgr Jean-Baptiste, comte de Rochecouart de Mortemart, baron de Bray, demeurant en son château d'Everly, au

profit de très-haut et très-puissant seigneur Mgr Jean-Victor de Rochechouart, comte de Mortemart, son fils, colonel du régiment de Navarre, marquis de Montaigu, comte de Vihiers, Thouvoix, Rocheservière, en partie, Saint-Maxire, Targé, etc., etc., de la terre de Blainville, anciennement nommée Bleville ou Angerville (en Auge), à une lieue, ou environ, de la ville de Caen, et des fiefs d'Amberville, Caret et Segnis, fief et ferme de Bréville, le tout consistant en château, bâtiments, cour et usages, justice haute, moyenne et basse, droits de : présentation à la cure de Blainville, de moulin banal à eau, de four banal, de pêche dans la rivière d'Orve, sur une certaine étendue, de colombier à pied, de Tenir et Vert, de chasse, de troisièmes aides coutumières, service de prévôt-receveur, reliefs et autres droits seigneuriaux, terres labourables, herbages, bois taillis, etc.,- du 22 septembre 1741, addition à la donation susdatée, par lesdits seigneur et dame, acceptée par madame Éléonore-Gabrielle-Louise-Françoise de Crux, épouse du donataire susnommé, lequel était lors à l'armée, savoir : de la terre et seigneurie d'Éverly, joignant la terre de Bray, située en Brie, coutume de Meaux, plus la terre et seigneurie de l'Isle-Dieu, sise dans la coutume du Poitou, deux maisons situées à Paris, l'une rue de l'Arbre-Sec, l'autre au coin des rues Neuve-Saint-Médéric et du Renard, louées ensemble 6,125 livres, quatre cinquièmes, par indivis, des bois taillis situés dans la forêt d'Enghien, provenant de la dame mère de la donatrice, etc. (In-folio papier, 26 feuillets écrits.)

1741

B640

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques de cette juridiction.

11 janvier 1742, extrait du contrat de mariage passé entre Antoine Poirà, laboureur à Besville, paroisse de La Croix en Brie, et Marie-Catherine Lebrun, qui apportait en dot 900 livres,- le 31 janvier, Jean Poirée, ci-devant laboureur, demeurant avec son fils Jean, aussi laboureur à Chantaloue, paroisse de Beauchery, en la ferme des héritiers Monin, « lequel, veu son âge de soixante-quinze ans, et son aveuglement, depuis environ six ans, ce qui le met hors d'état de travailler et vacquer à aucunes choses, » a donné à Jean Poirée, susnommé, les portions qui peuvent appartenir au donateur, comme commun en biens avec défunte Louise Fayolle, sa femme, décédée au mois de mai précédent,- contrat de mariage reçu par maître Doyen, notaire à Paris, le 4 décembre 1741, entre messire François-Henri Duban, chevalier, comte de La Feuillée, capitaine de dragons au régiment d'Harcourt, gouverneur des ville et château de Châtillon-sur-Seine, demeurant ordinairement au château de Maizières en Champagne, bailliage et coutume de Chaumont en Bassigny, fils de haut et puissant seigneur messire Antoine Duban, chevalier, marquis de La Feuillée, seigneur de Maizières, Valantigny, Humesnil et Chaumont-le-Bois, et de haute et puissante dame, dame Hélène-Thérèse de Sercey, son épouse, d'une part, et

damoiselle Marie-Catherine de Percy, fille de messire Antoine-Guillaume de Percy, seigneur haut justicier et seul patron honoraire en toute la paroisse de Mortchamp, seigneur d'Esson, Bon, La Loquière, Les Moveux et Le Hallay, sis en la même paroisse, ancien commandeur, par justice, de l'Ordre sacré et militaire de Saint-Etienne de Toscane, représenté, ledit seigneur, par messire Pierre Grassin, chevalier, baron d'Arcis et de Dienville-sur-Aube, seigneur châtelain de Mormant, Lady, etc., et dame Charlotte Dupuis de Digny, son épouse,- 15 mars 1742, consentement de Françoise Gausson, veuve de Jean Hérisson, vivant exécuteur des sentences criminelles du bailliage de Provins, à ce que Jean Pichon, demeurant à Melun, se fasse pourvoir et recevoir, à ses frais et dépens, en la charge d'exécuteur desdites sentences, dont était pourvu le défunt, à la condition, par l'impétrant, de payer à la cédante 30 sous par semaine, soit 78 livres chaque année, tant qu'il jouira de ladite charge,- donation par M. Claude Roussel, prêtre, curé de Voinsles, aux pauvres de l'hôpital général, fondé au faubourg Saint- Nicolas de Meaux, du sort principal de la somme de 36 livres de rente, à laquelle ont été réduites 90 livres originairement constituées sur le pied de 100 livres, au rachat de 1,800 livres, suivant le contrat qui en a été passé par la communauté des habitants de Gouaix, etc.,- abandon, à titre d'avancement d'hoirie, par sieur Robert Piquet, chef d'échansonnerie du Roi, à Robert, son fils, marchand de blé à Provins, d'une somme de 5,000 livres que le susnommé s'est engagé à payer au sieur Dulu, en l'acquit dudit sieur son fils,- conventions sur partage, passées entre Jean Guérin de Monceaux, écuyer, seigneur de Parouzeau, gentilhomme de la vénerie du Roi, procureur de dame Élisabeth Le Court, sa mère, veuve de Jean Guérin, demeurant au couvent de la Congrégation, à Provins, paroisse Sainte-Croix, et M. Étienne Billecoq, receveur des fermes de Sa Majesté, au bureau de la barrière du Roule, à Paris, et dame Marguerite Le Court Du Plessis, son épouse, lesdites dames Guérin et Billecoq héritières, chacune pour moitié, du feu sieur Claude Le Court Du Plessis, leur frère, docteur ès lois de la Faculté de Paris, etc. (In-folio papier, 22 feuillets écrits.)

1742

B641

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques de cette juridiction.

Donation par : dame Angélique Le Roy, veuve de maître François Benoit, vivant avocat en Parlement, procureur du Roi en l'Élection de Coulommiers, à dames : Marie-Jeanne Le Comte, veuve de Nicolas Bonaventure Le Vasseur de La Courcelle, vivant officier du Roi, Marie-Marthe Le Comte, veuve de Simon Bobé, vivant gentilhomme servant de feu S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, régent, Françoise-Hyacinthe Le Comte, veuve d'Antoine de Gruy, écuyer, seigneur du Magny-Fouchard, lieutenant-colonel du régiment de Bourbon-cavalerie, tous demeurant à Versailles, et autres, neveux

et nièces de ladite dame donatrice, savoir : un corps de ferme, situé à Chailly en Brie, 13 arpents 25 perches de bois taillis, en cinq pièces, et diverses parties de rente,- Marguerite Sallé, fille majeure demeurant à Provins, rue du Moulin-de-La-Ruelle, aux pauvres de la paroisse Saint-Pierre et Saint-Paul, d'une somme de 5,870 livres, formant le principal de 333 livres 10 sous de revenus, 25 livres de rente en usufruit, et 150 livres dues à la donatrice par les religieuses Bénédictines de Provins,- Marguerite-Geneviève Becel, fille de Denis Becel, vivant commissaire des guerres, par commission, à Catherine-Étiennette-Charlotte Rivot, sa filleule et petite nièce, fille de M. Pierre-Étienne Rivot, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Provins, et ancien lieutenant de la prévôté de cette ville, et de dame Catherine Becel, son épouse, « c'est à sçavoir : le fief de Marolles, appartenant à la donatrice, comme héritière de sieur Louis Becel, son frère..., et consistant en la quantité de 25 arpents de terre, compris les bâtimens de la ferme et petit bois en dépendant, » etc., le tout situé en la paroisse de Mortery,- Nicolas Sotan, prêtre, curé dudit lieu, au profit des pauvres malades de l'Hôtel-Dieu de Provins, d'une somme de 2,000 livres, ce qui a été accepté par le sieur Jean-Baptiste Gribauval, prêtre, prieur, maître et administrateur de l'établissement, tant en son nom, que comme fondé de pouvoirs des religieux et religieuses dudit Hôtel-Dieu,- extrait du contrat de mariage de : Jean-Baptiste Pecelot, valet de chambre de M. Pecquet, seigneur du marquisat de Paroy, et de Suzanne-Catherine Ledoulx, dotée de 2,000 livres, portant donation réciproque,- M. Guy-André-Pierre de Laval, chevalier, marquis de Laval, avec damoiselle Jacqueline-Hortense de Bullion de Fervaque, portant que le comte de Laval, père du futur, lui constitue en dot, par avancement de succession, la terre de Magnac située en Poitou, ensemble celles de Puislaurent et de Lubignac, le tout produisant 22,000 livres de revenu annuel,- conventions de mariages consenties entre M. Philippes des Ursins, écuyer, prévôt des maréchaux à Provins, fils de noble Gabriel des Ursins, sieur de La Boudery, gentilhomme vétéran de la grande fauconnerie de France, et de défunte dame Anne Lemaire, son épouse, d'une part, et damoiselle Marie-Florimonde Brebier, fille de messire Jacques Brebier, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, et de dame Marie Jossier, sa veuve, d'autre part, en présence de leurs parents et amis,- donation par dame Antoinette Bouchard, veuve du sieur Antoine Simon, vivant maître mégissier, demeurant à Provins, au cloître Notre-Dame, avec M. Bouchard, son frère, prêtre chantre, chanoine et théologal du chapitre Notre-Dame, paroisse Saint-Ayoul, au profit, de Madeleine Langlet, veuve de Jean-Baptiste Couturier, vivant aussi mégissier audit Provins, etc. (In-folio papier, 21 feuillets écrits.)

1743

B697

Enregistrement des emprisonnements, écrous et décharges des détenus civils.

L'an 1743, le samedi 30 novembre, ont été mis en état d'arrestation les nommés Honoré Cordouan, de Brignolles en Provence, et Jean Chrétin, vagabonds sans aveu et mendiants, par Nicolas Coffenet et Pascal Guillard, cavaliers de maréchaussée, en la généralité de Paris, à la résidence de Provins, qui ont enjoint à Pierre Chapelle, concierge des prisons, d'en faire bonne et sûre garde. Au pied de l'écrou est la mention dont la teneur suit : « Soit le pain fourni aux dénommés en l'arrest cy dessus, ce 1er décembre 1745, » signé : Chaillot,- le 24 du même mois, en vertu d'un décret de prise de corps décerné par le lieutenant criminel du bailliage de Provins, Jean Barbier, huissier audencier de ce siège, assisté de Nicolas Chevance, archet du grand prévôt de l'Île-de-France, de Claude Chevance, manouvrier, et de François Hervy, praticien, tous demeurant à Provins, s'est transporté dans le corps de garde, hors la porte de Culoison, servant de logement à la nommée Marguerite Pelet, femme d'Antoine Gigny, dite Germaine, afin de la prendre et la conduire ès dites prisons d'où elle a été élargie, le samedi 22 février suivant, en exécution d'un jugement rendu le même jour,- le 21 janvier 1744, maître André Varente, garde marteau de la maîtrise particulière des Eaux et Forêts du bailliage de Provins, et ancien ressort d'icelui, a mis à la charge et garde du concierge des prisons, un cadavre trouvé et levé le même jour, en présence du procureur du Roi de ladite maîtrise, dans la rivière de Voulzie, vis-à-vis la maison du sieur Lebeau, menuisier, sur les marais, au-dessus du pont de la rue aux Bouchers, etc.,- arrestation du nommé Jean-Baptiste Berthault, entrepreneur de bâtiments, adjudicataire des réparations à faire aux maisons et dépendances des villages du Mériot et du Plessis-Mériot, ladite arrestation faite à la requête de plusieurs marchands de bois demeurant à Sourduin,- écrou, par Josse Cuvillier, cavalier de maréchaussée, résidant à Nogent-sur-Seine, sur l'ordre de M. Du Bouchet, lieutenant, de la personne du nommé Gaspard Tribout, déserteur du régiment des Gardes françaises,- l'an 1745, le vendredi 31 décembre, en exécution d'un décret de prise de corps décerné au siège de la connétablie et maréchaussé de France, à la Table de marbre du Palais, à Paris, à la requête du procureur du Roi de cette juridiction, ont été écroués et recommandés les nommés Charles Thomas, Simon Fouquet et Claude Guillochin, tous trois demeurant à Nangis. Le 5 février suivant ces trois individus ont été tirés des prisons de Provins, pour être conduits dans celles de la Conciergerie de Paris, sous la garde et conduite de Louis Massin, de Jean Gilson, cocher, et de Babelée, postillon, etc. (In-folio papier, 46 feuillets.)

1743-1746

B642

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques de cette juridiction.

Extrait du contrat de mariage passé devant Verneil, notaire à Provins, le 21 janvier 1744, entre M. Charles-Jean Barbier, ingénieur du Roi, inspecteur des ponts et chaussées de la

généralité de Poitiers, et damoiselle Thérèse Gremont,- contrat de mariage consenti devant : Jean Chevalier et Charles Pernet, notaires royaux à Montmirail en Brie, par messire Augustin de Bellejoyeuse des Cledières, chevalier, seigneur de Villiers-Saint-Georges et autres lieux, capitaine au régiment d'Orléans-cavalerie, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, fils des défunts messire Jacques-François de Bellejoyeuse des Cledières, vivant seigneur de Cain, et dame Marie d'Aymery, sou épouse, d'une part, et damoiselle Jeanne de Boubers, fille de messire Jacques de Boubers, vivant chevalier, seigneur de Rieux, et de dame Jeanne Cardon, son épouse, demeurant au château de Rieux,- Decourt, notaire à Versailles, par le sieur Rémi Martin, premier valet de chambre de S. A. S. Mgr le duc du Maine, et par damoiselle Marie-Armande Delermoy, dotée de 5,750 livres 8 sous 6 deniers, et de deux dixièmes et demi d'action de la Compagnie des Indes,- donation par Nicolas Colmet, sieur de Saint-Ouen, demeurant à Bray-sur-Seine, à damoiselle Marie-Barbe Jarry, fille de M. Nicolas Jarry, sieur des Ingles, avocat en Parlement, procureur fiscal au bailliage et baronnie dudit Bray, et de dame Marie Colmet, son épouse, du fief de Saint-Ouen, sis en cette ville de Bray, consistant en une maison, cour et bâtiments avec droit de tour d'échelle, tenant d'orient à la rue de la Halle, et d'un bout, du midi, sur les murs de la ville, (Voir une autre donation faite audit sieur Jarry, folio 22, v0),- obligation d'une somme de 400 livres, pour prêt de pareille somme, par Étienne Allais, voiturier par eau, demeurant à Luré, paroisse de Conflans, et Anne Brun, sa femme, au profit de messire Louis de Bezanne, chevalier, seigneur de Luré, ancien capitaine au régiment de Piémont, etc.,- donation mutuelle et réciproque, consentie entre les demoiselles Marie-Françoise et Claude Prévost, soeurs, demeurant ensemble à l'abbaye royale du Lys, près Melun, de tous les biens et rentes qui appartiennent aux contractantes, notamment le quart indivis d'une ferme située à Beauguichet, paroisse de Rampillon, avec le quart, aussi indivis, de 14 arpents d'héritages joints à ladite ferme, et estimé 200 livres, plus les deux tiers de 9 à 10 arpents de terres labourables, sis au terroir de Pouilly-le-Fort, près Melun, et le quart, aussi indivis, dans le grand bâtiment appelé le Chapitre, situé à Donnemarie en Montois, tenu à bail emphytéotique des sieurs du chapitre de Saint- Martin de Tours,- contrat de mariage passé devant maître de Bougainville, le 29 mai 1744, entre M. Louis de Chavigny, chevalier, seigneur de Chavigny, en partie, demeurant à Voinsles, près Rozoy en Brie, fils de M. Antoine de Chavigny, vivant chevalier, seigneur du lieu, et de dame Catherine Delaître, son épouse, d'une part, et dame Marguerite de Chevry, veuve de M. Claude-Henri de Bonneval, chevalier, seigneur de Puisieux, colonel d'infanterie, etc., en présence de M. Louis de Chevry, chevalier, seigneur de Chevry et de Vaudoy, frère de la future épouse, et de damoiselle Marie-Anne de Bernage, dame de Quin et de La Grand'Cour, tante, à la mode de Bretagne, de ladite dame,- traité et règlement des conditions du mariage d'entre sieur Louis Flandin, bourgeois de la ville de

Provins, et damoiselle Marie-Élisabeth Le Clerc, veuve de sieur Nicolas Legras, officier de M. le duc d'Orléans,- donation viagère par Anne Chapelain, veuve, en dernières noces, de Jean-Baptiste Thomassin, et, auparavant, de Jean Charton, vivant cabaretier à Provins, tourière, à l'extérieur, du monastère de la Congrégation des Filles de la Vierge, établies audit Provins, au profit de Marie Charton, sa fille, religieuse audit monastère, d'une rente de 25 livres, afin de procurer, à celle-ci, quelque soulagement en cas de besoins,- constitution d'une rente de 500 livres par M. Louis-François Dauvet, seigneur, marquis des Marets, grand fauconnier de France, à Pierre Vion, tisserand à Provins, et à Barbe Bourgeois, sa femme, etc. (In-folio papier, 29 feuillets écrits.)

1744

B722

Déclaration faite au greffe de ce bailliage par dom Placide Rohart, prieur conventuel de Saint-Ayoul, fondé de procuration de dom René Laneau, religieux bénédictin, profès et supérieur de la Congrégation de Saint-Maur, prieur du prieuré régulier et conventuel de Saint-Sauveur-lez-Bray, dépendant de l'abbaye de Saint-Florentin de Bonneval, demeurant alors en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, ladite déclaration ordonnée par l'édit de novembre 1709, etc.

Portant que le susnommé était titulaire dudit prieuré, dont les biens, héritages et droits sont situés dans les paroisses ou lieux de Saint-Sauveur, Heurtebise, Vimpelles, Balloy, Paroy, Couture, Gurcy, Cutrelles, Sigy, Luisetaines, Volangis, La Tour de Boulle, Montigny-le-Guesdier, Bazoches-(lez-Bray), les marais de Bazoches, Gouaix, Villefolle, Bussy, Rousson, Courlon, Vinneuf, Sens, Le Clos-le-Roi dudit Sens, lesquels biens consistent en : bâtiments, moulins, terres labourables, prés, bois, cens et rentes, croîts, coutumes, tant en grains qu'en argent, droits de péage et de greffe, droits de mainmorte, fort-mariages, droit de justice haute, moyenne et basse, droits de pêche et de chasse, droit de collation des bénéfices dépendant dudit prieuré, droits de saisine, défauts et amendes, lods et ventes partout où il y a censive, droit de dépouille à la mort des chanoines de Bray, droit de canonicat à la collégiale du lieu. Lesdits biens divisés en neuf labourages, savoir : Luisetaines, Heurtebise, terres du couvent de Bazoches, la basse-cour de Saint-Sauveur, Vimpelles, Volangis, Montigny, Jaulnes et les terres de Bois-Prieur, 360 arpents de prés, pâtures, noues et mouillères, 180 arpents de bois, aunes, épines et friches, un moulin situé auprès du prieuré, la seigneurie de Villefolle et Rousson, par indivis entre ledit prieur et l'archevêque de Sens, etc.-Charges : entretien et réparations des lieux réguliers et de l'église du monastère de Saint-Sauveur, du choeur et cancel des églises de Bazoches, Vimpelles, Gurcy, Cutrelles, Balloy, Gouaix, Villefolle, Bussy, Rousson, Paroy et Les Ormes. Gros du curé de Saint-Sauveur, 300 livres par an, au maître d'école du lieu, mais de bonne volonté 50 livres, au chirurgien des pauvres au même titre, 60 livres,

luminaire de l'église des religieux, 80 livres, à ces mêmes religieux, en argent et en bois, 1,200 livres, à eux, 400 boisseaux de froment estimés 20 sous l'un, 400 livres, 200 boisseaux de méteil, 150 livres, 60 boisseaux de seigle et 60 boisseaux d'orge, 60 livres, 2 porcs, 28 livres, 2 gâteaux, 12 livres, etc. A cette déclaration est jointe la procuration donnée à dom Rohart, par le prieur de Saint-Sauveur, ainsi que la copie des titres de possession de son bénéfice, vacant par la mort du sieur Charles de Beaune d'Avejean, évêque d'Alès, etc. (8 pièces papier, réunies en 3 cahiers.)

1744

B607

Rapports d'experts, partages et licitations de biens, déclarations d'héritages, affiches de quarantaine et de quinzaine, certifications de criées, procès-verbaux d'adjudication de biens saisis, baux à loyer, etc., le tout judiciairement fait audit bailliage.

Du 22 décembre 1745, adjudication, au rabais, de la fourniture, pendant un an, du pain et de la paille à faire aux prisonniers, détenus pour crimes ès prisons royales de la ville. Adjudicataire : Louis Simonnet, maître boulanger, à raison de 2 sous 6 deniers la livre de pain, paille comprise,- saisie réelle de plusieurs pièces d'héritages, sises au territoire de Sancy, et d'une maison sise au même lieu, à la requête d'Anne Le Clerc, veuve de Nicolas Moreau, vivant laboureur à Brantilly, paroisse de Champcouelles, sur Marie Charlet, veuve d'Eustache Guillaume, et Geneviève Charlet, veuve de Claude Ramon, manouvrière à Provins. Adjudicataire : ladite veuve Moreau, moyennant 2,700 livres, outre une rente de 22 livres, etc.,- adjudication d'emblavures saisies sur : Pierre Veillard, laboureur à Beauchery, à la requête de messire François-Louis Dauvet, chevalier, marquis des Marets, grand fauconnier de France,- Nicolas Gauthier, laboureur à Saint-Just, par les sieurs Larcher des Incles et Bidault, le sieur Simon Boucher, laboureur audit lieu de Saint-Just, adjudicataire moyennant 31 livres 10 sous l'arpent,- Catherine Loriot, veuve de Médard Moussier, par les prieur et religieux de l'Hôtel-Dieu de Provins,- Jacques Bonnet, vigneron à Flégny, par Nicolas-Laurent Augé, boulanger à Provins. Adjudicataire : Simon Penet, marchand potier d'étain, à raison de 14 livres 10 sous par arpent,- 6 janvier 1748, extrait de la saisie réelle et criées du château de l'Ormurion, bâtiments, cour, jardin, accoints, terres et prés en dépendant, ensemble du fief du Boschet, le tout situé en la paroisse de Sourdun, faites à la requête de maître Jacques Pourra, ancien conseiller du Roi, premier secrétaire-greffier des Eaux et Forêts de France, sur maître Anne-Jean-Baptiste de La Vigne, ancien avocat aux Conseils du Roi, « faute de paiement avoir été fait audit sieur Pourra, de la somme de 19,681 livres 15 sous 6 deniers, pour la valeur des meubles et effets, litres et papiers mentionnés en un procès-verbal du 29 octobre 1745, »- poursuites et saisie dirigées contre Jean Cabaret, ci-devant laboureur à Sourdun, à la requête de dame Suzanne Dondeau, veuve de sieur Citois, vivant bourgeois de Paris, étant aux droits de dame Louise-Marie- Madeleine-Victoire Lebel, comtesse d'Argenton, dame de

Séveilles, pour sûreté du paiement de 140 boisseaux de blé froment, 140 livres en argent et 4 chapons gras, vifs et en plumes, pour une année de loyer de la ferme des Fossés, située audit Sourduin,- extrait de décret et criées : de différents héritages faits à la requête des prieur, maîtres, administrateurs, frères et soeurs du prieuré de Saint-Jean- l'Évangéliste du grand Hôtel-Dieu de Provins, sur dame Marie Malfilâtre, veuve de Joseph Noël, vivant orfèvre à Provins, etc.,- de la terre, seigneurie et marquisat des Marets, composés : « d'un château bien bâti, consistant en plusieurs appartements, remises, greniers, caves, coulombier, grange, cour, basse-cour, le tout entouré de fossez d'eau vive, un grand potager, un bâtiment tout neuf servant d'orangerie, clos, parterre, » etc. Une ferme située à Marchère, appelée la ferme des Noyers, une seconde ferme située au même lieu, dite la grande ferme de Marchère, une ferme sise à Corberon, un bâtiment situé dans le village des Marets, les principaux manoirs, terres, fiefs et seigneurie de Rupereux et d'Orvilliers, moitié de la terre et seigneurie de Flaix, une ferme et métairie sise au village de Beauchery, etc., le tout saisi à la requête du sieur François Roger, écuyer, notaire au Châtelet de Paris, sur M. Gabriel-Jean-Baptiste Pavé, écuyer, conseiller-secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, auquel lesdits biens appartenaient comme les ayant acquis des créanciers, syndic et directeurs des droits des autres créanciers de la succession de défunt haut et puissant seigneur François-Louis Dauvet, marquis des Marets, grand fauconnier de France, etc. (109 pièces papier.)

1745-1751

B643

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques de cette juridiction.

Extrait du traité de mariage passé devant Bardin, notaire à Provins, le 16 janvier 1745, entre Jean Planson, manouvrier à Champcenest, doté de 900 livres, et Catherine Michenon, mariée à ses droits, portant donation réciproque de leurs biens,- donation reçue en l'étude de Maurice Delavau, notaire royal à Châteaulandon, Courtempière et autres lieux, faite par messire Abraham de Masclary, écuyer, demeurant à Paris, rue Neuve-Saint-Pierre, à messire Antoine-Jean de Masclary, chevalier, seigneur de Chammoreau, stipulant et acceptant pour damoiselle Françoise-Suzanne de Masclary, sa fille, et de dame Françoise de La Primaudoye, son épouse, demeurant en leur château de Chammoreau, paroisse de Lorcy en Gâtinais, Élection de Nemours, « c'est à sçavoir : le fond et propriété du fief, ferme et métairie de Fleigny, sis proche la ville de Provins, ainsi que le tout se poursuit et comporte, » etc.,- extrait du contrat de mariage consenti entre Jean Leroy, coutelier à Provins, et Marguerite-Thérèse Coquillard,- donation par Marie-Madeleine Legras, à Claude Maurice, manouvrier à Provins, et à sa femme, de « tous, et un chacun, les effets ci-après désignez. Premièrement, un coffre de bois de noyer de quatre pieds 1/2 de long, fermant à clé, un jupon de serge de

Londres, violet, un autre jupon de demy-Londres, gris, un autre jupon de demy-Londres, écarlate, un autre jupon de serge d'Aumale, bleu, un autre jupon de serge de Mouy, rouge___, un corps baleiné, couvert de serge grise___, un juste d'étamine du Lude, noir, un autre de serge de La Ferté, »etc., etc., à la charge, par les donataires, de loger, chez eux, ladite Legras, la coucher, blanchir, nourrir et médicamenter, et la solliciter, sa vie durant, la faire inhumer, suivant son état, et lui faire dire autant de prières que faire se pourra,- extrait du contrat de mariage reçu par Prévost, notaire à Provins, le 18 mai 1745, et consenti entre maître Nicolas Félix, aussi notaire et procureur ès sièges royaux de la même ville, marié à ses droits, « et damoiselle Marie-Françoise Chevry, dont l'apport est de deux cents livres, n'ayant point esté dotée par ses père et mère, »-nouvelle donation par messire Nicolas Sotan, curé de Mortery, lequel voulant faire le bien et l'avantage des pauvres, n'a cru pouvoir mieux faire que d'ajouter au petit bien qu'il a ci-devant fait à l'Hôtel-Dieu de Provins, pour leur soulagement, une somme de 1,000 livres qui ne lui est pas nécessaire, etc. (In-folio papier, 14 feuillets écrits.)

1745

B644

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques de cette juridiction.-du 7 janvier 1746, donation par damoiselle Marie-Anne Huerne, demeurant en la paroisse de Courceaux, au profit de sieur Jean Huerne, son frère, receveur général des Aides en l'Élection de Vitry-le-François, et de dame Marguerite Huerne, épouse de sieur Jean Letellier, caissier de la marque des cuivres et cartes à Paris, c'est « à sçavoir : tous, et un chacun, les biens immeubles, fonds, héritages, rentes foncières et constituées, » appartenant à la donatrice, et qui lui sont échus par la succession de défunte dame Jeanne Crécy, sa mère,- le 5 dudit mois, le sieur Victor-Quiriace Huerne de Champvirlois, officier chez le Roi, demeurant à Provins, paroisse de Notre-Dame-du-Val, a déclaré : qu'attendu son grand âge, et se trouvant hors d'état de veiller à la conservation de ses biens, il abandonnait auxdits sieur Jean Huerne et dame Marguerite Huerne, deux fermes, l'une à La Chapelle, avec les terres et prés en dépendant, l'autre nommée Champvirlois, située au territoire de Bazoches-lez-Bray, et autres immeubles, désignés en l'acte susdaté, ainsi que le mobilier garnissant l'habitation du donateur,- donation consentie le 1er février 1746, devant Jean Grados et Pierre Moreau, notaires et tabellions du Roi, en la ville et bailliage de Troyes, par messire Edme Guérard, diacre, chanoine de l'insigne église royale de Saint-Quiriace, à Provins, lequel étant en parfaite santé, et voulant donner des marques de l'amitié et considération particulière qu'il avait pour M. Edmond Guérard, son frère, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'Élection de Troyes, et pour dame Marie-Anne-Élisabeth Hérault, son épouse, leur a abandonné la ferme et métairie des Boulletas, en la paroisse de Saint-Genest, près L'Étang, bailliage de Sézanne, coutume de Meaux,- extrait du contrat de mariage

passé devant Houdiart, notaire à Donnemarie, le 31 janvier 1746, entre Jacques Grameau, charcutier aux Ormes, et Anne Taveau, demeurant à Égligny-sur-Seine, portant donation mutuelle et réciproque de leurs biens, meubles et immeubles, - du 28 avril 1746, insinuation de la donation faite par François Colin, maître boulanger-pâtissier, à Provins, et Marie-Madeleine Robcis, sa femme, avant veuve de Charles Lelorgne, au profit de maître Simon-Charles Lelorgne, prêtre, vicaire du Plessis-du-Mée, fils de la donatrice, de la maison habitée par lesdits Colin et sa femme, sise audit Provins, rue de Culoison, avec les bâtiments, cour, jardin et puits en dépendant, tenant le tout, du nord, à la maison de l'Épée royale, du midi au four banal, d'un bout, du couchant, sur la rue, et du levant, par derrière, sur la cour du château-fort de l'Épée royale, - acte consenti par M. Étienne Simon, prêtre de l'Oratoire, demeurant ordinairement à Notre-Dame-des-Ardilliers, à Saumur, en Anjou, et alors à Provins, chez M. le président Ythier, « lequel dit sieur Simon a dit et déclaré, que dame Antoinette Boucher, veuve de sieur Antoine Simon, vivant marchand mégissier à Provins, sa mère, était dans l'intention de donner à la Charité des pauvres malades de la paroisse Saint-Quirace de cette ville, un lot de terre labourable, sis à Sourdun et ès environs, plus une rente de 10 livres, sans autre charge que de faire dire, par chacun an, deux messes basses, » laquelle intention a été mise à exécution par le susnommé, — du contrat de mariage passé devant Plastrier, notaire à Paris, le 1er octobre 1736, entre M. Nicolas Hanu, marchand à Provins, et demoiselle Agathe Garnot, veuve, sans enfants, de sieur Jean-Jacques Solvet, appert ce qui suit : « l'apport du futur 31,736 livres 19 sous 10 deniers, celui de la future 12,026 livres, » convention expresse : les héritiers collatéraux de l'épouse ne pourront rien avoir, demander ni prétendre dans les biens et effets mobiliers de la communauté, lesquels appartiendront, en entier, au futur époux, s'il survit, à la charge de supporter les frais funéraires de l'épouse, etc. (In-folio papier, 34 feuillets écrits.)

1746

B645

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques de cette juridiction.

Extrait du contrat de mariage passé devant Verneil, notaire à Provins, le 21 mars 1747, entre M. Pierre-Joseph Cheverry, substitut du procureur du Roi au bailliage dudit Provins, et demoiselle Marie-Anne Legendre, mariés à leurs droits, - du 30 mai 1745, donation par Laurent Dupart, laboureur à La Louptière, à Marie Dupart, sa soeur, et à André Besnard, son beau-frère, aussi laboureur demeurant à Vertilly, de tous ses droits successifs, mobiliers et immobiliers, pour 1/3, dans les biens provenant de Jacques Dupart et de Jeanne Denisot, ses père et mère, vivant demeurant à Saint-Jean, ladite donation insinuée le 26 mai 1747, - offre d'une somme de 3,000 livres, faite au couvent des Bénédictines, ordre de Saint-Benoît, transférées, de Chambenoit,

en la ville de Provins, par dame Marie-Anne Bourgeois, autorisée de sieur François Lezard, huissier priseur-vendeur de biens meubles, au même lieu, ce qui a été accepté par la dame de Bonnard de Crécy, prieure perpétuelle dudit couvent et ses religieuses, toutes dénommées en l'acte, à la charge de payer annuellement, aux susnommés, pendant leur vie durant, la somme de 200 livres, comme aussi de leur fournir, pendant le même temps, leur logement dans l'appartement dit de madame de Beauvilliers, avec permission d'aller à la tribune, etc., etc.,- donation par damoiselle Madeleine de Guingand, demeurant à La Croix en Brie, au profit de maître Jean-Antoine Delalande de Quedeville, avocat en Parlement, savoir : la ferme de Courmery, sise audit lieu de La Croix en Brie, granges, bergeries, vacherie, four, cour, jardin, terres et prés, en dépendant, contenant environ 60 arpents, un lot de terre au même lieu, avec deux travées de grange, et des prés d'une contenance de 40 arpents, etc., etc.,- donation mutuelle et réciproque, consentie entre messire François-Nicolas Miché, curé et chanoine de Bray-sur-Seine, et damoiselle Marie-Miché, frère et soeur, de plusieurs parties de rentes, dont une de 46 livres 12 sous, au principal, sur le pied du denier 50, de 2,330 livres à prendre dans les 8,000,000 de livres de rente, sur les tailles, créées par édit du mois d'août 1720, etc.,- du 6 juin 1747, conventions conclues entre maître Pierre Le Roy de Vallières, doyen de l'ordre des avocats au Parlement, damoiselles Madeleine-Geneviève et Anne-Louise Le Roy, frère et soeurs, qui, dans le dessein qu'ils avaient formé de demeurer et de vivre ensemble, ainsi qu'ils avaient fait depuis le décès de leurs parents, désirant confirmer l'union dont ils étaient liés, et s'en donner de nouvelles preuves, en assurant au dernier survivant, leurs biens propres, ils se sont fait donation réciproque, savoir : d'une maison sise à Paris, me Saint-Louis, près le Palais, ou pend pour enseigne Le nom de Jésus, une ferme au village de Mandres, près Brie-Comte-Robert: trois cinquièmes dans la ferme de La Ronce, sise en la paroisse de Dormelles, les parts et portions appartenant, par indivis aux contractants, dans une ferme située au village de Marolles, au-dessus de Montereau-faut-Yonne, etc., etc.,- extrait du contrat de mariage reçu par Mouette, notaire à Paris, le 10 septembre 1737, entre Denis Tourtay, sieur du Chesnoy, secrétaire de M. le comte de Caraman, et demoiselle Marie-Louise Mirofle, dont l'apport était de 6,000 livres, a été extrait la clause suivante : « Et pour la bonne amitié que les futurs époux ont dit se porter, ils se sont, par ces présentes, fait donation irrévocable, et au survivant d'eux, de tous les biens meubles, acquêts, conquêts, immeubles et propres, qui se trouveront appartenir au premier mourant, » etc.,- contrat de mariage de Jean-Baptiste-Hyacinthe-Thomas de Blois, écuyer, fils de Jean-Baptiste-Thomas de Blois, écuyer, seigneur de Frécy, en partie, et de dame Marie-Élisabeth de Cochet de Marchelle, son épouse, demeurant à Lyours, paroisse de Saint-Fergel, d'une part, et damoiselle Marie-Madeleine de Blois, fille de François-Christophe de Blois, écuyer, seigneur de La Saulsotte et de Ressons, et de dame Louise-

Antoinette-Geneviève Pelard, son épouse, d'autre part, etc. (In-folio papier, 27 feuillets écrits.)

1747

B646

Enregistrement des actes de donation entre-vifs, au greffe des insinuations laïques de cette juridiction.

Donation par damoiselle Marie Chobert, veuve de Nicolas Chérault, vivant marchand charcutier à Paris, demeurant alors, ladite damoiselle, au couvent des religieuses de la Congrégation de Provins, en qualité de pensionnaire, à Denis Bertrand, tanneur au même lieu, d'une maison située en cette ville de Provins, rue de Changy, bâtiments, cour et jardin,- Marguerite Mathée, soeur de la communauté de la Charité, demeurant à l'hôpital royal de Versailles, au profit de Marguerite et Edmée Mathée, Marie-Anne Mathée, femme de Sébastien Paris, laboureur à Misy-sur-Yonne, et Françoise Mathée, fille mineure, ses nièces, ce accepté par Armand-Jean-Baptiste Dorez, huissier-priseur au bailliage de Versailles, savoir : une maison située à Misy, et neuf arpents de terre, en plusieurs pièces, tant en labour qu'en vigne et pré, situés sur les territoires de Misy, Barbey, Marolles et La Tombe, chargés de 12 livres 10 sous de rente, au principal de 250 livres, envers le sieur Bonnet, curé dudit Marolles, etc., damoiselle Anne Lasséré, demeurant en sa maison, au cloître de l'église métropolitaine de Sens, à l'Hôtel-Dieu de cette ville, stipulant par messire Charles-Antoine Féra de Rouville, prêtre, docteur en droit civil et canon, de la Faculté de Paris, abbé de l'abbaye Saint-Paul lez Sens, chanoine et trésorier de ladite église, et autres, tous administrateurs de l'établissement précité, de tous les biens fonds, appartenant à la donatrice, consistant en un labourage de 60 arpents 1/2 de terre et pré, en 137 pièces, sis aux territoires de Champigny, Villemanoche et Gourion, Le tout affermé, à raison de 4 livres l'arpent. Item, un autre labourage contenant 19 arpents 1/2 de terre, etc., etc. (31 mai 1748, Legris, notaire à Sens),- extrait du contrat de mariage passé devant Félix, notaire à Provins, le 25 juin, entre Charles Sivert, postillon de M. le comte, de Mortemart, doté de 600 livres, et Marie Fleury, veuve Quiriace Paillard, dont l'apport est de 3442 livres, suivent les conventions consenties par les parties,- acceptation, par les religieuses de la Congrégation de la Vierge, établies à Provins, des propositions de dame Anne-Rose de Vielsmaisons, veuve de M. de Vouges, écuyer, seigneur de Chanteclair, en partie, président, trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Caën, demeurant à Paris, quai des Célestins, paroisse Saint-Paul, pour fonder, en l'église desdites religieuses, deux messes basses, et un service d'une messe haute de requiem, précédé de vigiles des morts, à l'intention et pour le repos des âmes de dame Catherine Nivert, mère de la fondatrice, et de ses autres parents maternels, moyennant la somme de 15 livres de redevance annuelle,- du contrat de mariage passé devant Verneil, notaire à Provins, le 22 septembre 1748, entre M. Joseph-Edme Lemot,

lieutenant en l'Élection de Nogent-sur-Seine, dont l'apport était de 21,201 livres, et damoiselle Françoise-Élisabeth Legras, dotée de 14,113 livres, a été extrait ce qui suit : et, en considération dudit mariage, dame Marie-Anne Sognot, veuve de M. Guillaume Trugard, vivant directeur des domaines d'Amiens, a, pour la bonne amitié qu'elle porte à la future, sa cousine, fait donation, tant à elle qu'au sieur Lemot, de la somme de 3,000 livres, qui a été versée entre leurs mains, en espèces d'or et d'argent ayant cours, etc. (In-folio papier, 33 feuillets écrits.)

1748

B611

Expédition des procès-verbaux de saisie et criées des biens de dame Marie Malfilastre, veuve de Joseph Noël, vivant orfèvre à Provins, demeurant en sa ferme de Barlay, paroisse de Saint-Brice, etc., procès-verbaux d'apposition d'affiches reproduisant la désignation des biens, faite dans les actes de saisie, criées de la vente desdits biens, par Venevault, huissier à Provins, chargé d'instrumenter dans l'affaire (voir les articles 607 et 608), etc.

Le tout fait à la requête des prier, maître, administrateur, frères et soeurs, religieux, et religieuses du prieuré de Saint-Jean-l'Évangéliste du grand Hôtel-Dieu de Provins, pour sûreté des sommes ci-après, savoir : 781 livres d'arréages de rentes foncières, constituées et emphytéotiques, stipulées aux contrats énoncés auxdites saisie et criées, 227 livres 12 sous 6 deniers d'autres arréages d'une rente constituée par ladite dame, suivant acte reçu par Michelin, notaire, le 8 mai 1742. Suit la désignation des biens saisis situés sur les territoires de Villiers-Saint-Georges, Boolot paroisse de Saint-Martin-des-Champs, Saint-Brice, Lignes, Chenoise, Léchelle, Flégny, Sognoles et Provins. (In-folio papier, 1.001 feuillets, le 1er manque.)

1749

B647

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations de ce Bailliage.

Extrait d'un acte de rachat de 15 livres de rente, par Michel Dallée, au profit de Marie-Anne Truyard, devant Verneil, notaire à Provins, le 13 décembre 1748, portant donation, audit sieur Dallée, des 100 sous restant de la rente de 20 livres constituée originellement à la donatrice,- donation par Edmée Moreau, au profit de Mathurin Moreau, laboureur au Plessis-Praslin, son beau-frère, en la maison duquel elle demeure, savoir : les habits et linge à son usage, avec tous ses autres biens, meubles et immeubles, terres et héritages lui appartenant,- extrait du contrat de mariage reçu par Jarry-Depont, notaire à Bray-sur-Seine, entre Pierre Bouillard, fils de Pierre, vivant laboureur à Bazoches, et de Catherine Carré, décédée, demeurant à Bray, au service de sieur Louis Lévesque, aubergiste, d'une part, et Marie-Anne Pierre, demeurant au même lieu, chez maître Michel Boucher, d'autre, lesquels se sont fait don mutuel et réciproque de tous leurs biens présents et à venir,- le 24 décembre 1748, ont

comparu devant Jean Jarry, notaire-juré et commis du tabellion et scel royal de Jouy-le-Châtel, pour les branches d'Ormeaux, du Plessis-feu-Aussoux, Planoy, La Bonnière, Cornillon, paroisse de Vaudoy et Villeneuve-la-Hurée, messire Jacques-Michel Peinceau, premier conseiller du Roi, receveur des tailles de l'Élection de Paris, demurant en cette ville, rue d'Orléans-au-Marais, paroisse de Saint-Jean-en-Grève, seigneur de Planoy, La Bonnière, Villeneuve-la-Hurée, en partie, Ormeaux, aussi en partie, etc, et dame Élisabeth Chevalier, son épouse, lesquels, en reconnaissance des bons services que leur ont rendus Pierre Vitaux et Catherine Pillard, sa femme, leurs domestiques, concierges au château dudit Planoy, ont cédé et transporté à Jacques Vitaux, enfant nouveau-né des susnommés, filleul de la dame comparante, différentes parties de rentes, détaillées en l'acte susdaté,- contrat de mariage consenti entre sieur Etienne Pingueret, fils d'Étienne, marchand, bourgeois de Provins, et de demoiselle Marie-Anne-Antoinette Lecourt, sa femme, d'une part, et damoiselle Marie-Antoinette Becel de Montrivet, fille de sieur Léger Becel de Montrivet, conseiller du Roi, grènetier au Grenier à sel de Fontenay en Brie, ancien exempt de la maréchaussée établie à Chaumes, et officier de l'Hôtel royal des Invalides, et de demoiselle Marie-Louise Grégoire, son épouse, d'autre part. En faveur de ce mariage, mademoiselle Marguerite-Geneviève Becel, tante de la future, a donné en dot à celle-ci: premièrement, une ferme et métairie, sise à Limars, paroisse de Mortery, bâtiments, terres, prés et autres héritages en dépendant, une petite maison située à Marolles, bâtiments, cour et jardin, avec 6 arpents de terres labourables, le tout donné à rente par les religieux et religieuses de l'Hôtel-Dieu de Provins, à défunt Louis Becel, sieur de Marolles, frère de la donatrice, par contrat passé devant Charon, notaire à Provins, le 10 octobre 1698, etc.,- contrat de mariage passé devant Verneil, notaire à Provins, le 16 mai 1749, entre messire Jean-Baptiste-Augustin-Émerie-Georges de Clary, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment Royal-Comtois-infanterie, en garnison à Metz, fils de messire Jacques de Clary, chevalier, seigneur de Vindrac, La Capelle-Sainte-Luce, conseiller de Grand'Chambre au Parlement de Toulouse, et de dame Claire de La Gorée, son épouse, d'une part, et dame Marie Florimonde de Brebier, veuve de sieur des Ursins, écuyer, lieutenant des Maréchaux de France, au département de Provins, d'autre part,- donation par noble et scientifique personne, messire Jean-François-Henri de Saint-Privé, prêtre, chanoine de l'église métropolitaine de Sens, en son nom et en celui de messire Paul de Saint-Privé, vicaire de Vimory, diocèse de Sens, à messire Bon-Alexandre de Saint-Privé, chevalier, capitaine au régiment de Navarre, son frère, en vue de procurer à ce dernier un établissement avantageux, et contribuer au mariage proposé entre lui et demoiselle Marie-Suzanne Boullier de Champ-de-Vaux, etc. (In-folio papier, 29 feuillets écrits.)

1749

B707

Enregistrement, au greffe de cette juridiction, des Édits, Déclarations, Lettres patentes et Arrêts des Cours souveraines.

11 février 1749, déclaration qui autorise l'établissement, en l'hôtel de la Compagnie des Indes, à Paris, d'un dépôt libre et volontaire des actions, et donne à ce dépôt une forme solide et authentique,- édit: de création de 1,800,000 livres de rente au principal de 36,000,000, remboursables en douze années,- portant suppression des juridictions de prévôtés, châtelainies, prévôtés-foraines, vicomtés, vigueries et toutes autres juridictions royales établies dans les villes pourvues de bailliage ou de sénéchaussée (avril 1749),- du 11 juillet suivant, déclaration: portant que les condamnations à la peine du pilori et à celle du carcan, prononcées par contumace, seront transcrites sur un tableau exposé en place publique,- qui enjoint à tous mendiants, tant hommes que femmes, de prendre un emploi pour subsister, si mieux n'aiment se retirer dans les lieux de leur naissance, dans le mois qui suivra la publication de cette déclaration, après lequel temps les mendiants valides ou invalides, trouvés, dans les villes, seront arrêtés et conduits dans les hôpitaux généraux, etc.,- édit donné à Fontainebleau, au mois de novembre 1750, pour la création d'une noblesse militaire, en faveur de ceux qui sont parvenus et de ceux qui parviendront au grade d'officier général, et qui, par ce fait, demeureront annoblis, avec toute leur postérité née et à naître en légitime mariage,- janvier 1751, création d'une école militaire aux environs de Paris, « en un terrain et emplacement propre et commode à construire un hôtel pour loger cinq cents gentilshommes, » nés sans bien, lequel hôtel, pourvu de tout ce qui sera nécessaire à leur éducation et entretien, sera appelé: Hôtel de l'École royale militaire, auquel il sera affecté, comme première dotation, le produit du droit rétabli sur les cartes à jouer,- arrêt du Grand Conseil enjoignant à toutes personnes qui auront soigné des bénéficiers jusqu'à la mort, ou chez lesquelles ils seront décédés, d'avertir à l'instant les préposés à la sonnerie des cloches,- 31 octobre 1750, règlement pour l'agrégation des maîtres en chirurgie,- du 11 mai 1753, déclaration qui transfère le Parlement de Paris en la ville de Pontoise, avec injonction d'y rendre la justice,- 18 septembre, lettres patentes, en forme de commission, données pour l'établissement, en l'absence du Parlement, d'une Chambre des vacations dans le couvent des Grands-Augustins de Paris, composée de MM. Feydeau de Brou, Poullétier, de Fontanieu, Feydeau de Marville, Le Pelletier de Beaupré, Pallu et Pont-Carré de Viarmes, conseillers d'État, Poucher, Maboul, Choppin, Bignon, Baillon, d'Argouges, Maynon d'Invau, de Berulle ___ Pajot de Marcheval, de Boullongue, Turgot, Rouillé d'Orfeuil, etc., tous maîtres des requêtes de l'Hôtel,- édit donné à Fontainebleau, au mois de septembre 1753, pour la délivrance des prisonniers convaincus de crimes, qui, à l'avènement des évêques d'Orléans, se trouveront détenus dans cette ville,- établissement: au château du Louvre, d'une Cour de justice qui sera appelée La Chambre Royale,- d'un hôpital général à Provins, dans les bâtiments du

*monastère des religieuses Cordelières, supprimé par décret de l'archevêque de Sens, approuvé par brevet royal du 4 mai 1738, lesquels bâtiments, biens et revenus de ce monastère ont été abandonnés aux habitants de la ville de Provins, suivant un autre brevet en date du 10 février 1742,- édit d'août 1758, portant établissement, pendant six ans, d'un don gratuit extraordinaire sur les villes, faubourgs et bourgs du royaume, avec état de fixation des sommes à payer annuellement, par les localités y désignées,- déclaration ayant pour objet de faire cesser les troubles élevés dans le royaume, à l'occasion île la Constitution Unigenitus, et de lui faire rendre le respect qui lui est dû, etc.,- édit portant suppression, à perpétuité, du droit du 10e sur les prises et conquêtes faites en mer, attribué à la charge d'amiral de France,- du 23 janvier 1759, arrêt du Parlement qui, sur le rapport de M. Omer Joly de Fleury, avocat du Roi, condamne à être lacérés et brûlés les ouvrages imprimés intitulés : Le Livre de l'Esprit, par Claude Helvétius, Paris, Durand, 1758,- Le Pyrrhonisme du sage, Berlin, 1754, brochure in-12,- La Philosophie du bon sens, ou Réflexions philosophiques sur l'incertitude des connaissances humaines, nouvelle édition avec des remarques critiques de l'abbé d'Olivet, 3 vol. in-16, La Haye, Paupié 1755,- La Religion naturelle, poème en 4 parties, dédié au roi de Prusse (par Voltaire), Genève, 1756, brochure in-12 de 24 pages, Lettres semi-philosophiques du chevalier de *** au comte de ____, Amsterdam, 4 volumes in-12,- Etrennes philosophiques des Esprits forts, Londres, chez Porphire, à Saint-Thomas, 1737, 1 vol. in-12 de 85 pages,- Lettres au P. Berthier sur le Matérialisme, lib. P. A Genève, 1759, broch. in-12 de 77 pages, ensemble les rétractations dudit Helvétius et de Jean-Pierre Tercier. Dans le long réquisitoire de M. Joly de Fleury se trouve comprise l'Encyclopédie publiée par MM. Dulembert et Diderot, mais cet ouvrage n'est pas au nombre de ceux qui ont été brûlés au pied du grand escalier du Palais, le 10 février 1759. (In-folio papier, 150 feuillets.)*

1749-1758

B648

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe de cette juridiction.

Du contrat de mariage passé devant Verneil. notaire à Provins, le 17 janvier 1750, entre Simon Lemort, meunier à Jutigny, et Marie-Anne Perot, appert que : « arrivant le décès de l'un ou de l'autre des futurs, le survivant reprendra, par préciput et avant partage, savoir : si c'est la future qui survit, ses habits et linge, bagues et bijoux, un lit garni, à son choix, et si c'est le futur, il reprendra aussi ses habits et linge, un lit garni et un cheval, le tout à son choix. Et, au cas que, néanmoins, lors du décès de la future, il n'y aurait point d'enfants vivants dudit mariage, ses héritiers ne pourront rien prétendre dans la communauté. Il leur sera donné par le futur, pour toutes choses, la somme de 300 livres, franche et quitte de toutes dettes, etc.,- donation par : Élisabeth Bachot, veuve de Jean Poulet, vivant manouvrier à Pailly, au profit de Jean Verlot, berger en ce

lieu, et Marie-Anne Fortin, sa femme, de tous ses biens immeubles, consistant en une petite maison, bâtiment, cour et jardin, le tout contenant 28 cordes, assis audit Pailly, au lieu de La Petite-Borde, plus douze pièces d'héritages désignées et attenancées en l'acte, - sieur Jean-Nicolas Le Coq, bourgeois de Paris, et dame Marie-Louise Mirofle, son épouse, avant veuve, sans enfants, du sieur Denis Tourtay, sieur Du Chesnoy, demeurant à Paris, rue des Postes, faubourg Saint-Marcel, paroisse Saint-Médard, à Valentin Mirofle, leur frère et beau-frère, maître maçon à Rozoy en Brie, premièrement, une ferme et maison appelées la ferme Du Chesnoy, sise dans l'enclos de Villeneuve-le-Comte, bâtiments, cour, jardin potager, contenant 90 perches, tenant, d'une part, à la rue du village allant à La Grande-Maison et à Valjouan, d'autre, et du septentrion, aux fossés de l'enclos dudit Villeneuve, et du midi sur la place ou carrefour dit Le Remère, plus la moitié d'une grange appelée la Grange des dîmes, la moitié des mesures de la cour étant devant, ainsi que du jardin situé, et régissant à côté et derrière, avec les terres, héritages, vignes, bois et autres appartenances, formant la quantité de 132 arpents 49 perches 1/2, tel que le tout est amplement désigné en la déclaration passée au terrier de M. Daniel-Charles Trudaine, chevalier, seigneur de Villeneuve, devant Houdiart, notaire à Donnemarie, le 28 septembre 1744, - extrait du contrat de mariage consenti devant: Félix, notaire à Provins, par Simon-Isaac Garet, fils de Simon, vivant receveur du domaine de cette ville, et Marie- Aune Gromard, - Duval, notaire à Paris, le 14 février 1750, entre M. Nicolas-Louis-Auguste Valentin, marquis de Cullant, et damoiselle Gabrielle Durand d'Auxy de Villers, dotée de 130,000 livres. Auquel contrat est intervenu le fondé de pouvoirs « d'illustre demoiselle, damoiselle Marie-Edmée-Thérèse de Cullant, soeur du seigneur futur époux, » laquelle, pour lui donner des preuves de sa tendresse et pour lui procurer un établissement avantageux, a fait donation, à son profit, de la part appartenant à ladite demoiselle de Cullant, dans les terres de Savins, Jutigny, Beugnon et dépendances, et dans tout ce qui pouvait lui revenir dans la succession du feu seigneur Louis-Alphonse de Cullant, son père, secondement, la propriété du château, terre et seigneurie de Ribourdin, avec ses dépendances, situés en la paroisse de Chevannes, Élection de Tonnerre, bailliage d'Auxerre, etc., - donation par maître Charles Juchat, prêtre, curé de Bonsac, demoiselle Marie Juchat, veuve de maître Nicolas Lefèbvre de Grand pré, vivant procureur au bailliage de Pont-sur-Seine, et demoiselle Catherine Juchat, frère et soeur, au profit de demoiselle Anne-Marie Baudelot, femme de Jean Bouquet, arpenteur royal à Confians-sur-Seine, et à demoiselle Marguerite-Françoise Baudelot, épouse de François Poncy, marchand à Villeneuve-l'Archevêque, savoir : dans l'étendue du bailliage et coutume de Troyes, 25 arpents de pré, en 62 pièces, situés dans les prairies de Crancey, du Beauloup et de Faverolles, en franc alleu roturier, bailliage de Pont-sur-Seine, une grande maison, sise en ce lieu, etc., etc., - don mutuel pur, simple et irrévocable passé devant Jean-

Olivier Vivet, notaire à Pithiviers, entre Catherine-Françoise Féra de Rouville et Louise-Léonne Féra de Touvaux, soeurs germaines, demeurant audit Pithiviers, rue du Baril-Vert, paroisse Saint-Salomon, premièrement, 35 arpents de pré au finage de Marolles, qui, au dire du fermier, ne serait plus que d'environ 26 arpents, le surplus ayant été ruiné par la rivière de Seine, item, une ferme, bâtiments, cour, jardin et clos, assis à Saint-Loup-de-Naud, appelée Rochefort, avec 136 arpents de terres labourables et prés, etc. (In-folio papier, 24 feuillets.)

1750

B608

Rapports d'experts, partages et licitations de biens, déclarations d'héritages, affiches de quarantaine et de quinzaine, certifications de criées, procès-verbaux d'adjudication de biens saisis, baux à loyer, etc., le tout judiciairement fait audit bailliage.

1751-1752, procédure concernant la saisie réelle des biens du sieur Louis Prévost, gentilhomme ordinaire de feu Son Altesse Royale monseigneur le duc d'Orléans, régent du royaume, à la requête de sieur François-Urbain Le Sourt, marchand à Guignes en Brie, de maître Denis-Louis Château, procureur du Roi au grenier à sel de Brie-Comte-Robert, et de dame Marie-Françoise Le Sourt, son épouse, héritiers, chacun pour un tiers, de damoiselle Louise Prévost, quant aux propres maternels, et encore comme ayant les droits cédés de maître Jean Le Roy, conseiller du Roi au bailliage de Nemours, maire perpétuel de cette ville, à cause de dame Jeanne-Martine Le Sourt, son épouse,- du 6 août 1751, bail judiciaire des biens dont il s'agit, au profit du sieur Nicolas-Simon Babée, premier huissier-audiencier au bailliage de Provins, moyennant 1,275 livres par an,- 6 octobre 1752, bail judiciaire des biens saisis réellement sur la dame Marie Malifastre, veuve du sieur Joseph Noël, contenant déclaration imprimée, de tous les héritages, en 437 articles, ayant appartenu à ladite dame. Adjudicataire : M. André Nivert, docteur en médecine à Provins, moyennant la somme de 830 livres, outre les charges. (Voir les art. 607 et 611),- des 18 août 1753, 4 octobre et 22 novembre 1754, enchère de quarantaine et décret, en minutes, des mêmes héritages,- du 4 septembre 1753, baux à loyer des fermes de Breux et de Cordoue, l'une en la paroisse de Cerneux, l'autre en celle de Sancy, par M. Louis Privé, receveur des consignations du bailliage et siège présidial de Provins, greffier en chef, civil et criminel de cette juridiction, fondé de procuration de M. le marquis de Clermont d'Amboise,- 21 mai 1756, extrait de la saisie réelle des terres et seigneuries du Buat, des Cours, de La Boissière et d'Heurtebise, faite sur maître Thomas-Claude Roy Du Vivier, procureur au Grand-Conseil, et dame Louise Élisabeth de Corcy, son épouse, par maître Jacques-Nicolas de La Glaine, procureur au Parlement de Paris,- vente, sur licitation, d'une ferme sise à La Chapelle-Saint-Sulpice, à la requête de sieur Louis-Augustin Domanchin, directeur des carrosses de la ville de Provins, demoiselle Marie-Anne

Dusouilh, son épouse, héritière de demoiselle Marie-Madeleine Martin, à son décès veuve du sieur Pierre Barrier, et autres. Adjudicataire : M. François- Étienne de Beaufort, écuyer, seigneur de La Grand'Cour, moyennant 8,710 livres, partie saisie à la requête de messire Jean-Baptiste-Augustin-Joseph-Émery-Georges de Clary, chevalier, seigneur d'Allainville-aux-Bois, ancien capitaine au régiment Royal-Comtois, lieutenant, par commission, des maréchaux de France pour les bailliages de Provins et de Sézanne,- sentences de certification de criées, sur requêtes judiciairement faites aux audiences du bailliage de Provins, tenues au Palais-Royal de cette ville, par : M. Jean-François de La Rose, conseiller du Roi, maire perpétuel de la ville de Villerouge en Languedoc, saisissant sur messire Jean-Baptiste Bataillet(?) de Francès, écuyer, receveur général, des finances de la Généralité de Soissons, des terres, fiefs et seigneuries de Vigneau, Villegagnon, Lugin, Courcelles, Boisdon, Bois-le- Comte, Vimbré, La Charmois, Le Corbier, Les Essards, Pierrelez et La Rêverie, et des trois quarts, au total, de la terre, seigneurie et châtellenie-pairie de Jouy-le-Châtel, le tout appartenant audit sieur Bataillet, comme les ayant acquis de messire Louis-François Gaud Le Blanc Du Rouillet, chevalier, marquis du Rouillet et de Montendre, héritier de messire François Durand de Villegagnon, son oncle, chevalier, marquis de Villegagnon et de Montendre, etc.,- maître Michel-Gervais Cheverry, procureur, de M. le comte de Montlhéry, poursuivant les criées faites sur le sieur Faucher,- de sieur René Naudot, bourgeois de Paris, créancier saisissant réellement sur M. Daniel-Charles Trudaine, seigneur de Montigny-Lencoup, conseiller d'État ordinaire au Conseil royal du Commerce, intendant des finances, etc.,- 17 janvier 1766, enchères de quarantaine des fermes de Sainte-Marie, sise à Courtevroust, et des Chaises, paroisse de Chalautre-la-Grande, etc., etc. (73 pièces papier, 2 pièces parchemin.)

1751-1767

B649

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques de cette juridiction.

Le 26 janvier 1751, a comparu audit greffe, messire François Deblont de La Calande, écuyer, seigneur de La Saulsotte, Ressons, Frécy, et autres lieux, demeurant en son château de La Saulsotte, lequel a reconnu avoir délaissé à messire Simon de Blois, écuyer, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien lieutenant-colonel au régiment de Penthièvre, 50 livres de rente constituée au profit du donateur, par sieur Jean-Baptiste-Thomas de Blois, écuyer, demeurant ci-devant au Grand-Saint-Hilaire, etc.,- contrat de mariage passé entre M. Anne-Jean-Baptiste de La Vigne, écuyer, seigneur de Gournay, Vaujours, Les Salles, L'Ormurion, etc., gentilhomme ordinaire du Roi, en la grande fauconnerie de France, fils de Jean-Baptiste de La Vigne, avocat aux Conseil royaux, et de dame Marie-Madeleine Petit de Gournay,

son épouse, d'une part, avec demoiselle Françoise-Blandine Pourra de La Rivolière, fille de M. Jacques Pourra de La Rivolière, ancien conseiller du Roi, premier secrétaire-greffier des Eaux et Forêts de France, et de dame Anne-Marie Corthier, son épouse, etc.,- extrait du contrat de mariage passé devant Proffit, notaire à Provins, le 2 février 1751, entre messire Charles-Victor Féra de Rouville, chevalier, seigneur du Plessis-aux-Chats, capitaine au régiment de la marine, demeurant à Dontilly, et demoiselle Marie-Suzanne Grisard, qui a eu en dot 50,000 livres. En faveur de ce mariage, M. Victor-Léon de Féra a fait don au futur, son frère, de la maison seigneuriale du Plessis-aux-Chats, bâtiments, cour, jardin, bois, haute, moyenne et basse justice, droit de chasse, etc., etc., plus le tiers de la ferme, terre et seigneurie de La Grange-sans-Terre, sise en la paroisse de Valpuiseaux en Gâtinais,- donation par demoiselle Barbe-Jeanne-Angélique Colinet, demeurant au monastère des religieuses Bernardines de l'École de Jésus, établi à Bray, rue de Jaulnes, au profit de M. Josselin Barbé, avocat en Parlement, bailli dudit Bray, de divers héritages estimés valoir, au total, la somme de 6,000 livres,- le 10 août 1751, messire Jean-Louis-Guillemain, chevalier, seigneur baron de Courchamp, conseiller de Roi en ses Conseils, maître des requêtes honoraire de son hôtel, demeurant à Paris rue des Trois-Pavillons, héritier, en partie, de demoiselle Françoise de Franquetot, dame de Carquebue et de Vassy, sa cousine germaine, décédée en la ville de Rouen, a fait don à messire Charles-Jean de Guillemain de Courchamp, chevalier, ancien capitaine au régiment des Gardes françaises, de tous les droits successifs mobiliers et immobiliers, qui pouvaient lui appartenir dans la succession de ladite demoiselle de Franquetot,- du contrat de mariage passé devant Gilliers, notaire à Jouy-le-Châtel, le 6 juillet 1751, entre Joseph Legé, maître des petites écoles de Villegagnon, doté de 400 livres, et Marguerite Gardebled, veuve de Jean Bonsergent, dotée de 700 livres, appert : que celle-ci a fait donation, pure et simple, audit Legé, de telles parts et portions de ses biens meubles, acquêts, immeubles, etc., que l'un de ses enfants, le moins prenant, aura et prendra en sa succession, après son décès, ainsi qu'il est permis par l'édit des secondes noces,- le 2 octobre 1751, par acte passé devant Perret, notaire au Châtelet de Paris, messire Lucien de Perthuis, chevalier, seigneur de Laillevault, et, en partie, de Champagne, et dame Marie-Anne-Geneviève de Bouin, son épouse, demeurant ordinairement à Champagne, près Beaumont-sur-Oise, se sont fait don mutuel et irrévocable de tous les biens, meubles et immeubles, qui se trouveront appartenir au premier mourant, le jour de son décès, etc. (In-folio papier, 22 feuillets.)

1751

B650

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques de cette juridiction.

Du contrat de mariage de sieur Charles-Claude Allou de Ramcourt, contrôleur ambulant dans les Aides de la généralité de Paris, et de demoiselle Marie-Jeanne Guérin, le premier apportant en dot 31,000 livres, la future 30,725 livres, a été extrait ce qui suit, « Arrivant la dissolution de la communauté, soit qu'il y ait enfant ou non, dudit mariage, le survivant des futurs aura, par préciput et avant partage, sçavoir : ledit sieur futur ses habits, linge, hardes, armes, chevaux et ses livres, ou la somme de 3,000 livres, à son choix, et si c'est la future qui survit, elle reprendra pareillement ses habits, linge, hardes, bagues et bijoux, ou la somme de 3,000 livres, à son choix, » etc.,- extrait du contrat de mariage passé entre sieur François-Ignace-Xavier-Damien Coppin, Garde suisse du Roi, compagnie de M. Castellan, demeurant depuis plusieurs années à Provins, et demoiselle Antoinette-Thérèse Pastoureau, mariés, réciproquement, avec leurs droits, non désignés ni évalués,- par acte passé le 21 novembre 1751, devant Robineau et Quinquet, notaires au Châtelet de Paris, Marguerite Chevance, veuve de Laurent Tavernier, marchand mégissier à Provins, a fait donation à Jean-Antoine Messat, cocher au service de M. le comte de Melfort, demeurant à Paris, rue de Grenelle, paroisse Saint-Sulpice, premièrement : d'une grande maison sise à Provins, au cloître Saint-Quiriace, cour dans laquelle sont plantés plusieurs arbres fruitiers, deux jardins clos de murs, au bout de cette cour, contenant ensemble environ 20 perches, ladite maison occupée alors par la dame de Sorkilbert, item, une autre maison, en la même ville, Grande-Rue, cour et jardin, tenant, d'un côté, à la rue Saint-Pierre, d'autre à la rue de la Table-Ronde, etc., etc.,- extrait du contrat de mariage passé entre Claude Bruneau, charretier à l'abbaye Saint-Jacques de Provins, et Anne-Catherine Fayolle, veuve de Claude Bitat, devant Bardin, le 19 mars 1752,- le 26 mai 1750, messire Edme-Jean- Baptiste Nonat, prêtre, curé de Saint-Savinien lez Sens, et demoiselle Jeanne-Claude Nonat, frère et soeur, se sont fait donation pure et simple, au dernier vivant, de tous leurs biens meubles et immeubles, acquêts et propres désignés, en l'acte susdaté, dont l'insinuation a été faite le 28 mars 1752,- donation par Louise Jacquemet, veuve Lupien Denise, manouvrier à Comble, paroisse de Chenoise, au profit de Nicolas Villetard, marneur au même lieu, et à Catherine Denise, sa femme, des effets mobiliers appartenant à la donatrice,- le 22 juillet 1732, dame Louise Dusouilh, veuve du sieur Étienne Guillemé, vivant maître potier d'étain à Provins, demeurant à Marsinvilliers, près Pithiviers, a fait donation à maître Marie-Louis-Augustin Domanchin, notaire, tabellion-garde-notes du Roi, en la ville et bailliage dudit Provins, de diverses parties de rentes et de portions d'immeubles, le tout désigné dans l'acte susdaté,- donation par messire Simon de Blois, écuyer, seigneur de La Saulsotte, ancien lieutenant-colonel du régiment de Penthièvre, au profit de messire François-Simon Du Bourg, son petit-neveu, écuyer, aussi seigneur de La Saulsotte, mousquetaire de la 2^o compagnie de la Garde du Roi, de la part appartenant au donateur, dans la terre, fief et seigneurie de La

Saulsotte, consistant en haute, moyenne et basse justice, cens, rentes et coutumes, tant en deniers que grains, volailles et autres droits seigneuriaux,- du contrat de mariage de maître Claude-Jean Gueffier, procureur ès sièges royaux de Montereau, et de demoiselle Marie-Suzanne Hémond, passé devant Cretté, notaire audit Montereau, le 24 août 1751, a été extrait la clause suivante : « En considération du futur mariage, maître Étienne Chineau, président, lieutenant général civil et criminel, assesseur criminel, lieutenant de police, commissaire enquêteur et examinateur au bailliage de Montereau, et dame Marie-Catherine Hémond, sa femme, ont fait donation, à la future épouse, de la somme de 2,000 livres, en deniers, à prendre sur les biens abandonnés, à sa femme, par ledit sieur président Chineau, aux termes de son contrat de mariage, » etc. (In-folio papier, 27 feuillets écrits.)

1752

B651

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques de cette juridiction.

Le 3 janvier 1753, demoiselles Marie-Françoise et Louise-Marie Jeannard, soeurs, se sont fait donation de tous leurs biens, consistant en une maison, sise à Provins, sur le Pout-aux-Poissons, paroisse Saint-Pierre, un lot de terre de 20 arpents, sis au finage de Léchelle, etc., etc.-Du contrat de mariage d'entre : Jean-Baptiste Marland, ayant place, sur pied de lieutenant, à l'Hôtel royal des Invalides, à Paris, et demoiselle Marie-Jeanne-Victoire Thuiller, a été extrait ce qui suit : « Et pour donner, par ledit sieur époux, des marques plus sensibles de son affection particulière pour ladite demoiselle, future épouse, il fait par ces présentes, donation entre-vifs et irrévocable ___ de tous les biens meubles et immeubles qui lui appartiendront au jour de son décès, » etc.-Jacques Veluard, maître chirurgien à Cerneux, et Anne Gérard, fille des défunts Charles et Marguerite Besnard, appert : arrivant le décès de l'un ou de l'autre des futurs, sans enfants de leur mariage, tous les biens de la future communauté, meubles et immeubles, appartiendront au survivant d'eux, en pleine propriété, sans être tenu, par ledit survivant, de rendre aux héritiers collatéraux du prédécédé, aucune chose, si ce n'est les propres de celui-ci, tant réels que fictifs, francs et quittes de toutes dettes et charges de ladite communauté, même des frais funéraires dudit prédécédé, etc.,- Jean-Antoine Leguay, marchand, bourgeois de Paris, et demoiselle Anne Médard, demeurant à Fontainebleau, qui ont dit que voulant se donner des marques réciproques de leur amitié, ils sont convenus de se donner l'un à l'autre, et au profit du survivant, tous les biens meubles, acquêts, conquêts, propres et autres, qui se trouveront appartenir au prémourant d'eux, au jour de son décès, pour, par ledit survivant, jouir de tous lesdits biens en pleine et libre propriété, pourvu qu'il ne se trouve pas d'enfants vivants, où à naître, dudit mariage, et s'il y en avait, et qu'ils décédassent avant l'âge de majorité, ou avant d'être pourvus par mariage ou autrement, ou enfin, s'il faisaient

profession en religion, la présente donation reprendra sa force et vertu,- le 16 mai 1753, a comparu devant les notaires royaux au bailliage de Sézanne, maître Jean-Joseph Devert, lieutenant général de police de la ville et banlieue de Provins, qui a déclaré que, pour l'amitié qu'il porte à maître Pasquier Garnot, notaire audit lieu de Sézanne, il faisait donation à celui-ci d'un lot de terre, consistant en 25 arpents, ou environ, y compris quelques pièces de pré, situées sur les territoires de Villiers-Templon, Saint-Mars, et autres environnants,- du contrat de mariage passé devant Prelin de La Grange et Faure, notaires au Châtelet de Paris, le 9 janvier 1753, insinué le 20 septembre suivant, entre maître Jean-Louis Guérin de La Hennerie, procureur du Roi au siège de police de la ville et banlieue de Provins, et demoiselle Denise-Françoise Saussoy, fille des défunts Louis-Claude Saussoy, conseiller au bailliage et siège présidial dudit Provins, et de dame Marie-Anne Truffé, appert : qu'en considération de ce mariage maître Jean-Claude Ythier, lieutenant général honoraire audit bailliage, et dame Élisabeth Babel, son épouse, ont fait don à la future, l'un de 4,000 livres, à prendre, après son décès, sur le plus clair de ses biens, l'autre de 2,000 livres, dans les mêmes conditions, —: du 30 mars 1751, donation par Anne Damothe, demeurant à Luisetaines, au profit de Louis Legras, son neveu, laboureur et vigneron à Cutrelles, paroisse de Vimpelles, et de Marie-Jeanne Picard, sa femme, de différents immeubles désignés en l'acte, lequel a été insinué le 14 octobre 1753,- extrait du contrat de mariage passé devant Proffit, notaire à Provins, entre Pierre Arnoult, domestique postillon, et Madeleine La Court, veuve de Pascal Guillard, vivant marchand audit Provins, etc. (In-folio papier, 20 feuillets écrits.)

1753

B652

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques de cette juridiction.

Le 31 décembre 1753, maître Jean-Baptiste Genneau, avocat en Parlement, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Provins, et dame Marie-Anne Geanneolle, son épouse, n'ayant point d'enfants vivants, ont reconnu, pour la bonne amitié qu'ils se portent, et afin de procurer au survivant d'eux, le moyen de vivre plus commodément, s'être fait donation, mutuelle et respectivement, de tous les meubles meublants, linge, argent comptant, argenterie, acquêts et conquêts, suivant et en conformité de la coutume de Meaux,- du contrat de mariage passé le 8 février 1754, devant Félix, notaire à Provins, entre Étienne Brissot, garçon majeur, maître tisserand, et Marguerite Michaud, a été extrait ce qui suit : en faveur dudit futur mariage les sieurs Jean-Modeste Brissot, père du futur, et maître Charles Brissot, curé de Landoy, son oncle, ont promis de constituer en dot, à l'époux, un lot de terre et pré à eux appartenant en commun, de leur propre, sis au finage de Provins, loué, à l'époque, au sieur Hue, marchand boucher, moyennant 69 boisseaux de blé froment, etc.,- du 19 février 1754, insinuation de

la donation faite par dame Marguerite Pinondel, veuve de défunt maître Jean-Gaspart Guérin, vivant docteur en médecine, demeurant à Provins, au profit de Jeanne-Charlotte-Marguerite Pinondel, sa nièce, alors novice dans le monastère des religieuses Bénédictines de cette ville, où elle était sur le point de prononcer ses voeux, la somme de 80 livres de rente annuelle et viagère,- extrait du contrat de mariage d'entre sieur Claude Bureau, maître chirurgien à Provins, et demoiselle Marie-Geneviève Veillaume, à laquelle, en considération de l'union projetée, il a été accordé en dot, par la demoiselle Élisabeth Pinon, sa mère, par forme de pension alimentaire, la somme de 200 livres à prendre sur la rente due à la donatrice, par la Chambre des Orphelins de Delphes,- le 12 juin 1754, sieur Jean-Baptiste Le Noury, bourgeois de Paris, y demeurant, rue d'Enfer, porte Saint-Michel, paroisse Saint-Côme, fondé de procuration de dame Marie-Florimonde Brebier, autorisée de messire Jean-Baptiste-Augustin-Joseph-Émerie-Georges de Clary, chevalier, ancien capitaine au régiment Royal-Comtois, demeurant ordinairement avec la dame son épouse, en la ville de Provins, laquelle a fait donation, par l'intermédiaire de fondé de pouvoirs, à damoiselle Jeanne-Catherine Guyot, de trois parties de rentes, savoir : la première de 625 livres, au principal de 25,000 livres, constituée, au denier 40, sur les Aides et Gabelles, la seconde de 155 livres 14 sous 6 deniers, au principal de 6,229 livres, constituée au même taux, à prendre en 749 livres 18 sous, dont le fonds était de 29,996 livres, « à quoi, par les opérations du visa, ont été réduites 1,250 livres de rente, au principal de 50,000 livres, » etc.,- du 25 juin 1754, contrat de mariage entre Nicolas-Pierre Bardin, marchand à Provins, fils des défunts Pierre Bardin, et damoiselle ___ Varente, d'une part, et demoiselle Jeanne-Thérèse Legendre, fille de Nicolas, et de Marie-Élisabeth Tavelle, aux conditions stipulées au contrat susdaté, insinué le 5 juillet suivant,- donation par maître Jean-François Crose, prêtre et chanoine de l'église royale et collégiale Notre-Dame-du-Val de Provins, clerc de la chapelle de de madame la Dauphine, alors à la suite de la Cour, au profit du sieur Jean-Nicolas Lemaréchal, bourgeois de Paris, et de damoiselle Catherine-Angélique Crose, son épouse, demeurant ensemble à Paris, sur le Pont-au-Change, paroisse Saint-Jacques-la-Boucherie, de la somme de 1,000 livres, produisant intérêt au denier 20, etc. (In-folio papier, 18 feuillets écrits.)

1754

B653

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques de cette juridiction.

Extrait du contrat de mariage passé devant Leverrier, notaire à Paris, entre maître Vincent Ythier, procureur fiscal en la prévôté et gruerie de Marnay-sur-Seine, et demoiselle Geneviève Hurion, portant : « Et pour l'amitié que le futur époux porte à ladite demoiselle, sa future épouse, il lui fait donation, entrevifs, de telle

part et portion de tous ses biens meubles, acquêts et conquêts immeubles, même des propres présents et à venir, que l'un de ses enfants moins prenant, aura à recueillir en sa succession, après son décès, ainsi qu'il est permis par l'édit des secondes noces, »- donation par demoiselle Marie-Michelle-Olive Tapin, dite en religion de Saint-Basile, novice au couvent hospitalier de l'Hôtel-Dieu de Mantes, au profit de Louis-Ferdinand Robequin, marchand de bois à Paris, cour de l'Arsenal, son oncle, à cause de dame Martine Chauvet, son épouse, de tous les droits successifs, mobiliers et immobiliers, fruits, loyers, intérêts et revenus pouvant appartenir à la donatrice, par les successions de dame Geneviève-Marguerite Chauvet, sa mère, à son décès femme de maître Claude Tapin, avocat en Parlement, demeurant lors à Baby-sur-Seine, etc.,- du contrat de mariage d'entre sieur Jean-Baptiste Maget, chirurgien à Trainel, et demoiselle Catherine-Antoinette Deschamps, portant donation par messîre André Guillemé, curé de Saint-Gervais dudit Trainel, a été. extrait ce qui suit : « Et en outre, ledit sieur Guillemé, pour la bonne amitié qu'il porte à ladite demoiselle Deschamps, et en faveur dudit futur mariage, lui a fait donation, tant de tous ses effets mobiliers, que de ses immeubles, en quoi le tout se puisse consister, » etc.,- donation par dame Aurélie Daguerreau de Béhen, veuve de messire Denis-Gabriel Du Roux, chevalier, baron de Tachy, Grateloup et autres lieux, demeurant en ce lieu de Tachy, paroisse de Chalmaison, au profit de messire Bernard-François Daguerreau de Béhen, comte de Beuil, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant le ___ bataillon, au régiment de Valtan, son frère, de ce qui pourra revenir à la donatrice des 30,000 livres dont donation lui a été faite par dame Marie-Anne de Béhen, sa tante, épouse de messire François Durant, chevalier, marquis de Villegagnon, de Vigneau, etc.,- constitution d'une rente de : 200 livres par dame Marie-Geneviève Desponty, veuve de haut et puissant seigneur François Des Roches-Herpin, chevalier, seigneur de Bois-Boudran, Fontenailles, Boyer et autres lieux, au profit du monastère de la Congrégation des Filles de la Vierge, établi à Provins, afin de seconder les vues pieuses de sa fille, Françoise-Élisabeth Des Roches-Herpin, qui devait faire profession de religieuse audit monastère,- de 300 livres, à titre de pension viagère, par les prieur, maître, administrateurs, frères et soeurs du prieuré de Saint-Jean-l'Évangéliste du grand Hôtel-Dieu de Provins, à maître François de Corbillon, curé de Montceaux, moyennant la somme de 6,000 livres, que les constituants ont reconnu avoir reçu comptant, en écus de 6 livres, ayant cours,- extrait du contrat de mariage consenti entre Joseph Duchesne, fils de Joseph, receveur à Saint-Georges, Élection de Phalsbourg, évêché de Metz, et Marie-Madeleine Vautier, veuve d'Edme Trumeau, devant Bardin, notaire à Provins, etc.

1755

B654

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques de cette juridiction.

Donation par sieur Léger Becel de Montrivel, ancien officier de la maréchaussée, lieutenant des Invalides, et dame Marie-Louise Grégoire, sa femme, au profit de maître Étienne Pingueret, procureur ès sièges royaux de Provins, et de Marie-Antoinette Becel, sa femme, leur gendre et fille, d'une ferme, bâtiments, jardins, terres labourables, prés et autres héritages en dépendant, le tout situé en la paroisse de Mont-le-Potier, à la charge, par les donataires, d'entretenir lesdits bâtiments, qui étaient en grand nombre et en très mauvais état, plus d'une redevance annuelle de 100 livres,- extrait du contrat de mariage de Jean-Antoine Calou, fils de maître Antoine Calou, greffier des bâtiments de Paris, et de demoiselle Marie-Anne Dutertre, fille de maître Henri Dutertre, notaire et procureur à Bray-sur-Seine,- donation par messire Hubert-Louis de Cullant, chevalier non profès de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à messire Nicolas-Louis-Augustin-Valentin, marquis de Cullant, demeurant tous deux au château de Savins en Brie, de la part, appartenant au donateur, dans les terres de Savins, Jutigny, Beugnon et dépendances, et dans ce qui peut lui compéter et appartenir dans la succession de messire Louis-Alphonse, marquis de Cullant, père des prénommés. Cette donation a été faite à la charge et sous la condition expresse, par le donateur, de nourrir et loger le donataire et un valet pour le servir, dans le château de Savins, plus de payer audit sieur chevalier de Cullant, une pension de 400 livres par an, jusqu'au jour où il entrerait en jouissance d'une commanderie, etc.,- extrait du contrat de mariage passé devant Bardin, notaire à Provins, le 1er septembre 1755, entre messire Louis-Henri Brunel, chevalier, seigneur de Serbonne, et demoiselle Agnès-Thérèse Diez de Remucey,- acte passé devant Jean-François Cordellier, notaire et tabellion royal, garde-notes et garde-scel au bailliage de Meaux, résidant à Faremoutiers, par lequel Nicolas Mercier, marchand à Bazoches, a donné, cédé, quitté et transporté à demoiselle Marie-Madeleine Mercier, sa fille, épouse de Fiacre Lécuyer, officier crieur et vendeur de poisson de mer, en la ville et marché de Meaux, tous les biens immeubles appartenant au donateur, consistant en terres, prés, bois, rentes et toute nature de biens immeubles ou réputés tels, situés ès paroisses de Faremoutiers, La Celle, Pommeuse, Saints, Mauperthuis et Saint-Augustin,- du 28 octobre 1756, donation par M. Augustin Bourbon, curé de Vimpelles, au profit des pauvres du lieu, représentés par les marguilliers de l'église et fabrique, de la somme de 122 livres 8 sous de rente, au principal de 6,120 livres, payée alors 61 livres 4 sous, aux termes de l'arrêt du Conseil du 19 novembre 1726,- extrait du contrat de mariage de Jean Letellier, receveur des Aides à Arcis-sur-Aube, et demoiselle Marguerite Huerne,- du 16 octobre 1756, donation devant Brochant, notaire à Paris, par haut et puissant seigneur Armand-Gaston-Félix d'Andlau, prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, premier chevalier héréditaire du Saint-Empire romain, aumônier du Roi, abbé commendataire de l'abbaye royale Notre-Dame de Tenaille, ordre de Prémontré, demeurant à Paris, rue Neuve-Sainte-Geneviève, au profit de haute

et puissante damoiselle Marie-Anne-Françoise-Thérèse-Gabrielle Du Dressier, sa nièce, fille de haut et puissant seigneur Charles-Philippe-Ignace comte Du Dressier, chevalier d'honneur d'épée du Parlement de Besançon, et de haute et puissante dame Marie-Anne-Ursule d'Andlau, son épouse, de la terre et seigneurie de Septveilles, près Provins, consistant en maison seigneuriale, basse-cour, colombier, grange, écuries, remises, pressoir banal, jardins, terres, prés, bois, vignes, haute, moyenne et basse justice, fiefs de Lunay et de Pont-Benoit, situés près la rivière de Voulzie, relevant en plein fief, foi et hommage du Roi, à cause de son domaine de Provins, sauf le fief de Pont-Benoit, qui relevait de l'abbaye de Jouy, etc., le tout appartenant au donateur, au moyen de l'acquisition qu'il en avait faite de haute et puissante dame Louise-Marie-Madeleine-Victoire Lebel de La Boissière, comtesse d'Argenton, par contrat passé devant Michel Verneil, notaire à Provins, le 15 novembre 1745, etc. (In-folio papier, 23 feuillets.)

1756

B655

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques de cette juridiction.

Du contrat de mariage d'entre Jean Lalande, laboureur au Plessis-Saint-Jean, marié à ses droits, et Anne-Hiéronime Duval, dotée de 500 livres, devant Desmeures, notaire au Châtelet de Paris, le 23 septembre 1756, appert : les futurs s'être fait donation réciproque de tous les biens meubles et immeubles, acquêts, conquêts et propres qui se trouveront appartenir au premier mourant des futurs, au jour de son décès, etc.,- du 18 décembre 1756, donation par : demoiselle Marie Boucher, fille majeure demeurant à Sens, à Pierre Boucher, son frère, et à dame Marguerite-Colombe Guyard, son épouse, de 20 arpents de terre, en plusieurs pièces, sis aux finages de Villiers-sur-Terre, Villenauxe et ès environs, et autres héritages désignés et attenancés en l'acte,- damoiselle Françoise Macey, demeurant à Paris, rue Pavée, paroisse Saint-Sauveur, à sieur François Macey, son frère, vérificateur des biens fonds, pour le 20e, en la ville d'Ornans, du tiers appartenant à la demoiselle Macey, en la totalité des droits et biens ci-après désignés, savoir : des cinq vingtièmes du greffe des Consuls de Troyes___ de deux moulins, l'un à blé, l'autre à papier, situés sur la rivière de Seine, au lieu de Vannes, près Troyes, chargés de 90 livres de rente foncière envers les chanoines de Saint-Pierre de ladite ville de Troyes, ___ d'une petite ferme située à Ménillette, d'une autre ferme sise à Bazoches-lez-Bray, d'une troisième ferme sise à Balloy, etc.,- Étienne Cretté, marchand et laboureur, et demoiselle Geneviève Desplats, sa femme, demeurant ensemble à Marolles-sur-Seine, à maître Claude-Charles Cretté, leur fils, procureur au Parlement de Paris, savoir : une maison et bâtiments situés audit lieu de Marolles, plus deux jardins devant ladite maison, tenant, du septentrion, à la rivière de Seine, le tout en censive des sieurs du grand séminaire de Sens, à cause de leur prieuré de Saint-Georges de Marolles,-

conventions entre les religieuses de la Congrégation de la Vierge, établies à Provins, et dame Antoinette-Marguerite Becel, veuve de François-Toussaint Cuvillier, vivant capitaine général des Fermes du Roi, portant, lesdites conventions, que les religieuses s'obligent de loger, dans l'intérieur de leur communauté, la dame veuve Cuvillier, pendant sa vie, de la nourrir, coucher, chauffer, éclairer, blanchir, médicamenter et avoir soin d'elle, tant en santé que maladie, comme le sont les dames de chœur, sans être tenue de faire aucuns exercices ni ouvrages pour la communauté. Pour ces causes la dame Cuvillier a déclaré avoir abandonné aux religieuses susdites, tous ses effets mobiliers, sans réserve, estimés 400 livres,- extrait du contrat de mariage passé devant Bijolle, notaire à Bray-sur-Seine, le 19 juin 1757, entre sieur Nicolas-Hyacinthe Colleau de La Fouchère, concierge du château d'Everly, et Marie-Magne Nollain,- 11 décembre 1757, donation par damoiselle Catherine Guillaume, au sieur Guillaume-François Jarry, avocat en Parlement, procureur fiscal du bailliage et baronnie de Bray, d'un lot de terre et pré, sis au finage de Mousseaux et environ, d'un autre lot de terre, sis à Bazoches, et de diverses parties de rentes, etc. (In-folio papier, 26 feuillets.)

1757

B656

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques de cette juridiction.

Du 20 mars 1757, donation par demoiselle : Marguerite Cransson, veuve de sieur Pierre De Roussel, vivant marchand à Nogent-sur-Seine, demeurant à Saint-Martin de Quincey, diocèse de Troyes, au profit de Rémy Thomas, marchand audit lieu de Nogent, et de demoiselle Marie-Geneviève De Roussel, son épouse, d'une ferme sise au Mériot, bailliage de Provins, consistant en maison, bâtiments, terres labourables, prés et autres dépendances, mentionnées au bail à rente qui en a été fait par messire Armand-Léon Guyon, seigneur du Port et de Nozeaux, au profit de Jean Jacquereau, « plus un tronçon de rivière, assis au finage de Beaulieu, paroisse du Mériot, lieudit Le Rivage, faisant fourche, tenant d'une fourche, au bout d'en haut, à la noue du perthuis Coras, de l'autre fourche au gué du Cochet, d'un bout, par en bas, à M. de Conac, » etc.,- Marie-Anne Camus, fille de sieur Nicolas Camus, vivant marchand tanneur, à dame Marie-Anne Colin, veuve de feu sieur Louis-Claude Robinot, vivant officier du Roi en son hôtel, d'immeubles et rentes énoncés en la donation dont il s'agit, passée le 2 mai 1758, devant Félix, notaire à Provins,- extrait du contrat de mariage passé devant Proffit, notaire à Provins, le 14 juin suivant, entre Antoine Boucheron, maréchal au service des Gardes du corps du Roi, compagnie de M. de Luxembourg, brigadier de M. d'Anoreville, en quartier à Provins, et Anne Terré,- donation par maître François de Corbillon prêtre, ancien curé de Mousseaux, demeurant lors au grand Hôtel-Dieu dudit Provins, où il s'est retiré, après avoir résigné sa cure, pour être à portée de se faire soigner,

panser et médicamenter, qui, pour la bonne amitié qu'il portait au sieur François-Thibault Guinot, salpêtrier ordinaire du Roi, demeurant à Paris, Grande-Rue-Saint-Honoré, son neveu, lui a fait abandon, savoir : « d'un lit garni, d'une tenture de Bergamme à oiseaux, faisant le tour de la chambre occupée par le donateur, » habits, linge, neuf couverts, une échelle, deux jattes, quatre sallières, deux grandes cuillères, le tout d'argent, pesant 12 marcs 5 onces deux gros, 41 volumes et divers papiers, item, cinq jupons de femme, une robe de Chèneglaus (?) etc.,- du contrat de mariage passé devant Me Vanin, notaire au Châtelet de Paris, le 28 juin 1758, entre messire Lucien de Perthuis de Laillevault, et damoiselle Marie-Madeleine d'Haqueville, a été extrait ce qui suit : « arrivant le prédécès de la demoiselle future, sans laisser d'enfants de son mariage, ledit seigneur futur époux, aura, en toute propriété, les 18,000 livres que ladite demoiselle apporte en mariage, comme aussi tous les autres biens immeubles, acquêts, conquêts et propres, qui se trouveront appartenir à la future épouse, au jour de son décès, à quelque titre que ce soit, » etc.,- donation réciproque entre sieur Jacques Thiblet, aubergiste, demeurant en la ville de Provins, à l'hôtel de La Coupe d'Or, et Jeanne Cocquet, sa femme, etc. (In-folio papier, 23 feuillets.)

1758

B657

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques de cette juridiction.

Du contrat de mariage d'entre Savinien Lapoix, garçon majeur, laboureur à Puits-Jolly, paroisse de Chalautre-la-Grande, et Marie Hugueny, devant Vignole, notaire au même lieu de Chalautre, a été extrait ce qui suit : « Il a été expressément convenu, entre les parties, que, dans le cas où le futur époux viendrait à décéder avant la future, sans enfants procréés dudit mariage, tous les meubles, effets, chevaux, bestiaux, grains et tout autre chose composant la communauté, lors dudit décès, seront et appartiendront à la future épouse, sans que les héritiers du futur puissent rien prétendre, dans cette communauté. »,- donation par demoiselle Marie-Françoise-Antoinette Becel, au profit de demoiselle Catherine-Geneviève-Étiennette-Charlotte Rivot, sa nièce, fille de maître Pierre-Étienne Rivot, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Provins, et de dame Catherine-Geneviève Becel, sa femme, savoir : moitié au total, appartenant à la donatrice, dans une pièce de bois appelée la Vente-Pougeoise, contenant 33 arpents, sise au Buisson de Ferrière, l'autre moitié appartenant à la dame Rivot, tenant, ladite pièce, d'une part d'Orient, et d'un bout du midi, aux bois du Roi, d'occident au Roi et au sieur De Blois, et du septentrion aux dames religieuses d'Argensol et à M. Morel,- donation par damoiselle : Marguerite Acier, demeurant à Courlon, au profit de mes sire François Acier d'Avérigny, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, à la suite de la première compagnie française des Dragons du corps du Roi, de 27 arpents de terre, sis

au finage dudit Courlon, d'une maison au même lieu, d'une autre maison et d'un arpent de vigne situés au village de Vinneuf, derrière le château, etc.,- Charlotte Le Beau, de Chalaute-la-Grande, à dame Marie-Anne Médard, veuve du sieur Nicolas-Louis Le Bourdaye, receveuse générale de la terre et seigneurie dudit lieu, de tous les meubles et effets mobiliers, déclarés en l'acte, notamment : un lit garni composé d'une couche à bas piliers, une paillasse, un matelas, un lit, avec son traversin de plumes de poule, une couverture de laine blanche, etc., un grand miroir à cadre de bois, item, quatre grands tableaux représentant différentes figures de sainteté, item, trois couverts d'argent, poinçon de Melun, deux timballes, un goblet d'argent de Paris, pesant, le tout, 2 marcs 4 onces 1 gros, estimés 46 livres 18 sous le marc, etc.,- dame Marie-Anne Hodeau de L'Étang, épouse de messire François Gibier, écuyer, seigneur de Cerbois, demeurant à Sens, autorisée de son mari, laquelle a déclaré que, pour l'affection et l'amitié qu'elle porte à messire François-Nicolas Niard, chevalier, seigneur de Villette et de Vaufin, demeurant à Courtenay paroisse de Notre-Dame, elle lui cédait un labourage de terre, sis à Vinneuf et à La Garenne, loué moyennant 110 livres, 6 bichets d'avoine et 4 paires de chapons,- maître Jean-Claude Ythier, conseiller du Roi, lieutenant général honoraire au bailliage et siège présidial de Provins, au profit du sieur Louis-Denis Saussoy, son cousin issu de germain, des deux tiers d'une ferme située aux Verrines, paroisse de Lizines, bâtiments, terres, prés et héritages en dépendant, et l'autre tiers de ladite ferme à maître Louis Bertin, avocat en Parlement, marié à dame Louise Mitantier, aussi cousine du donateur,- demoiselle Marie-Anne Gromard, veuve de sieur Étienne Thierry, vivant marchand corroyeur à Provins, à Simon-Isaac Garet, de même état, échevin par élection, de ladite ville, et à demoiselle Marie-Anne Gromard, son épouse, de tous les biens appartenant à la donatrice, provenant des donations qui lui ont été faites par sieur Pierre-Bernard Prin, maître peintre-doreur à Paris, et par le sieur Thierry, son mari, d'une maison sise à Provins, rue du moulin de La Ruelle, tenant du midi à l'Hôtel-Dieu, du septentrion au moulin de La Ruelle, d'un bout, du levant, sur la rivière de Durteint, etc. (In-folio papier, 32 feuillets.)

1759

B708

Enregistrement, au greffe de cette juridiction, des Édits, Déclarations, Ordonnances et Lettres patentes du Roi, Arrêts des Cours souveraines, etc.

7 août 1757, déclaration du Roi : concernant les juridictions consulaires,- portant augmentation du tarif des ports de lettres, et établissement d'une poste de ville, à Paris, ledit tarif divisé par routes. Poste intérieure de Paris : les lettres simples, billets ou cartes payeront 2 sous, l'once, pour les paquets, sera de 3 sous, le port sera payé d'avance, sinon les lettres seront mises au rebut, etc.,- lettres patentes relatives aux toiles de coton blanches, toiles

*peintes, teintes et imprimées:-édit : pour l'établissement d'une subvention générale, dans le royaume, destinée à soutenir la guerre et à l'acquittement de ses charges. « Art. Ier. Il sera levé, pendant la durée de la guerre, à commencer du 1er octobre prochain, et durant l'année qui suivra celle de la cessation des hostilités en Europe, un nouveau 20e et les 2 sous pour livre dicelui. Dispensons toutefois les propriétaires des maisons de notre bonne ville de Paris, en considération du rachat des boues et lanternes, etc. Art. II. Suspendons, pendant la durée de la présente guerre jusqu'à la cessation des hostilités en Europe, le privilège de franc salé, »-portant création de 3,000,000 de rentes viagères, dites tontines divisées en actions de 200 livres chacune, et distribuées en 8 classes, sur la ferme générale des postes et sur les Aides et Gabelles (décembre 1759),- défenses aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans permission,- 24 août 1760, lettres patentes confirmatives du traité qui fixe les limites entre la France et la Sardaigne,- suppression des offices de tabellions, pour être réunis à ceux des notaires royaux,- arrêt du Parlement concernant la doctrine, morale et pratique des prêtres et écoliers, soi-disant de la Société de Jésus, et, sur les conclusions du procureur général, le compte qui en sera rendu sera vu et examiné par des commissaires de la Cour, qui vérifieront si ladite doctrine est meurtrière et attentatoire à la sûreté des souverains, d'après les livres imprimés sous la protection de la Société, suit la liste des ouvrages à examiner,- 2 août 1761, déclaration qui ordonne que, dans six mois pour tout délai, les supérieurs de chacune des maisons de la Société des Jésuites seront tenus de remettre, au greffe du Conseil, les titres de leurs établissements en France,- arrêt du Parlement de Paris qui ordonne que le livre imprimé ayant pour titre : *Historiæ sacræ et profanæ epitome ab oratio*, etc., 1730, sera lacéré et brûlé en la cour du Palais, au pied du grand escalier, par l'exécuteur de la haute justice, ce qui a eu lieu le 4 septembre 1761,- 30 août 1762, arrêt portant saisie de tous les biens des soi-disant Jésuites,- lettres patentes qui confirment et autorisent les délibérations prises par les assemblées générales du Clergé de France, des 11 et 26 mai 1762, au sujet de la somme de 7,500,000 livres de don gratuit accordé au Roi, et d'un million pour le rétablissement de sa marine,- 6 août 1762, arrêt qui prononce sur l'appel comme d'abus, interjeté par le procureur général, des bulles, brefs, constitutions et autres règlements concernant les individus se disant de la Société de Jésus, fait défenses aux soi-disant Jésuites et à tous autres, de porter l'habit de la Société, de vivre sous l'obéissance du général ___ enjoint aux soi-disant Jésuites de vider les maisons de cette Société, leur fait défense de vivre en commun, réservant d'accorder à chacun d'eux, sur leur requête, les pensions alimentaires nécessaires, etc.,- ordonne la lacération et l'incinération de cent quarante-deux ouvrages publiés par les Jésuites, et enjoint à tous ceux qui en ont des exemplaires de les apporter au greffe de la Cour, pour être supprimés, fait très-expresses inhibitions et défenses, à tous sujets du Roi, de*

réimprimer ou distribuer, vendre ou débiter lesdits ouvrages, sous quelque forme ou titre, et avec telles corrections que ce puisse être, etc.,- lettres patentes portant abolition du droit d'aubaine et concession de privilèges aux sujets des rois d'Espagne et des Deux-Sicules,- arrêt autorisant les abbé, prieur et religieux de l'abbaye de Sainte-Geneviève-du-Mont, à Paris, à vendre, à qui de droit, l'emplacement du collège de Lisieux, destiné à entrer dans le plan de la nouvelle église Sainte-Geneviève, signé par le Roi le 2 mars 1757,- 14 et 18 janvier 1763, arrêt du Parlement qui donne acte au procureur général de ce qu'il ne prétend rien, pour le Roi, dans la propriété des terrains et bâtiments appartenant « aux ci-devant soy-disant Jésuites, et situés rue Saint-Jacques, rue Saint-Antoine, rue du Pot-de-Fer, à Gentilly, à Mont-Louis, lieu dit la Folie Renault, et à Mont-Rouge, » Cet arrêt contient l'historique de ces propriétés et leur désignation, depuis le moment où les Jésuites en ont fait l'acquisition, jusqu'à l'époque où ils en ont été dépossédés. (In-folio papier, 100 feuillets.)

1759-1763

B658

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques de cette juridiction.

Donation par : damoiselle Geneviève-Jeanne-Élisabeth Noury, demeurant à Rouilly, à Edme Guérard, laboureur à La Rivière, paroisse de Saint-Genest, d'une maison située au Moulin-d'Ocle, paroisse des Ormes, près Bray-sur-Seine, puits, cour et jardin, tenant du midi et du couchant aux fossés de défenses du lieu,- Transaction entre maître Étienne Chineau, conseiller du Roi, président, lieutenant général civil, criminel et de police, commissaire-enquêteur et examinateur au siège royal de Montereau où fault Yonne, et président en l'Élection de cette ville, d'une part, et sieur Edme-Étienne Jarry, marchand à Melun, Grande-Rue et paroisse Saint-Étienne, héritier, quant aux propres, de Jeanne Jarry, sa tante, et, par bénéfice d'inventaire, au même titre, de défunt Denis La Roche, son cousin, d'autre part, au sujet d'une rente de 75 livres, au principal de 1,500 livres, que le sieur Chineau, devait audit La Roche,- » du contrat de mariage d'entre Simon Damanet, menuisier à Chenoise, et Françoise-Victoire Bardin, dotée de 1,000 livres, passé devant maître Bardin, notaire à Provins, le 9 mars 1760, a été extrait ce qui suit : pour la bonne amitié que les futurs se portent l'un à l'autre, ils se sont fait et font, par ces présentes, et au survivant d'eux, donation entre vifs et irrévocable, de la propriété et usufruit de tous les biens, meubles et immeubles, qui appartiennent, et appartiendront au prédécédé, » etc.,- donation par dame Michel Chambault, veuve de M. Antoine Desverneys. subdélégué de l'intendance de Paris, au département de la ville et Élection de Montereau, conseiller du Roi, receveur des tailles en la même Élection, à M. Jacques-Simon-Edme Gatién Pijon, avocat en Parlement, demeurant à Paris, rue Beaubourg, cul-de-sac Bertault, paroisse Saint-Méry, du quart, au total, dans une

ferme sise à Montereau, rue des Changes, bâtiments, grande cour fermée de murs, 108 arpents et demi de terre, et 9 arpents et demi de pré, en plusieurs pièces, deux autres quarts de ces immeubles appartenaient à dame Marguerite-Madeleine Salmon, veuve de M. Simon-Jacques Pijon, et le dernier quart à dame Michelle Pijon, épouse de M. Émangart de Bournonville donataire dudit sieur Desverneys,- extrait d'une donation réciproque, passée devant Lebrun, notaire à Rozay. le 13 février 1760, par M. Claude-Louis Biberon de Champrenard, écuyer, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Traînel-infanterie, et damoiselle Élisabeth Biberon de Maupas, frère et soeur, de plusieurs immeubles, situés à Courpalais, et autres lieux du bailliage de Meaux, outre une partie de rente foncière due par Denis Bourgeois, laboureur à Fontaine-Pépin, paroisse de Jouy-le-Châtel,- le 21 mars 1760, devant Me Eïcher de Rivière, notaire à Melun, M. Théodore Fabien de Blois, écuyer, demeurant en cette ville, a déclaré que : « voulant donner des preuves de son amitié à dame Victoire-Angélique de Blois, sa fille unique, femme de sieur Antoine-Éloy Ragon, ancien lieutenant du bataillon de Saint-Maixant, » il lui a fait don de 50 livres de rente foncière, à prendre sur héritages sis à Courceaux, près Sens, 20 livres 4 sous 5 deniers de rente constituée, à prendre dans plus forte somme, due par Jean-Pierre Josse, titulaire de la chancellerie présidiale de Provins, etc.,- extrait du contrat de mariage consenti entre Victor Bourgoïn, charretier, doté de 400 livres, et Élisabeth Terré, veuve de Nicolas Bourgeois, vivant laboureur, dotée de 1,067 livres 8 sous, demeurant tous deux à Neuvry, paroisse de Jaulnes, qui se sont fait donation de tous les effets, argent, bestiaux, emblavures et généralement tout le mobilier qui se trouvera appartenir au premier mourant,- donation par dame Catherine Everard, veuve du sieur Armand-Léon Colmet, marchand à Bray-sur-Seine, au profit de maître Joseph Morin, procureur aux sièges royaux de Provins, demeurant en la rue aux Aulx, de cette ville, d'un lot de terre et pré, situé aux Essards, paroisse de Bannost, consistant en 52 arpents, dont onze font partie du bailliage de Meaux, le surplus étant dans celui de Provins, affermé moyennant 70 boisseaux de blé froment, mesure dudit Provins, 100 livres en argent et une paire de Chapons, item, un autre lot de terre et pré situé à Vilfond, même paroisse, contenant 16 à 17 arpents, item, un 3e lot de terre et pré, sis à Châteaubleau, d'une contenance de 5 arpents, dont une partie est sur le bailliage de Melun, etc. (In-folio papier, 20 feuillets.)

1760

B659

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations de cette juridiction.

Du contrat de mariage passé devant Domanchin, notaire à Provins, le 10 janvier 1761, entre Charles Chenu, vigneron à Saint-Brice, et Marie-Anne-Rose Dorbais, a été extrait ce qui suit : « En considération des soins que ledit Chenu espère que la future

épouse prendra des enfants de son premier mariage, et de l'amitié qu'il porte à ladite Dorbais, il lui a fait donation de la part et portion d'un de ses enfants, moins prenant dans sa succession mobilière, »-donation par Quiriace Grillier, demeurant au couvent des Minimes d'Aulnoy, paroisse de Courchamp, à Laurent Desbreux, maréchal à Mortery, et à Marie-Madeleine Grillière, sa femme, c'est à savoir : la huitième partie, par indivis, appartenant au donateur, tant de ses propres, que des successions de defunte Noëlle Valtin, veuve de Georges Grillier, son aïeul paternel, Nicolas Grillier, laboureur et Anne Barbier, sa femme, ses père et mère, dans une maison sise à Mortery, bâtiments, cour, jardin et accoint en dépendant, etc.,- extrait du contrat de mariage passé devant Champenois, notaire à Villenauxe-la-Grande, le 29 mars 1761, entre Pierre Rozay, vigneron aux Vigneaux, paroisse de Barbuise, et Marie-Anne Bardin, veuve Agnen (Aignan?) Jouet, dotés de chacun 200 livres,- conventions passées entre Jacques Drouard, ancien laboureur à Éverly, et Jean-Gramain-Monault, de même état, demeurant à Montigny-le-Guesdier, par lesquelles le premier ayant reconnu que son grand âge le mettait hors d'état de rester seul, à moins de prendre une gouvernante, ce qui lui occasionnerait une dépense considérable, il aurait proposé à Gramain de le prendre chez lui pour y demeurer le restant de ses jours, dans une chambre séparée, et y être couché, nourri, blanchi, éclairé, chauffé, etc., moyennant 200 livres de pension annuelle et viagère. En conséquence ledit Drouard a fait une déclaration simple des meubles qui lui appartiennent, et qu'il s'est obligé à faire conduire chez Gramain « sans que, pour raison d'iceux, l'on puisse lui en imputer communauté de pot et sel, n'y étans conduits que pour l'utilité dudit Drouard, et pour son usage, »-extrait du contrat de mariage reçu par Charpillon, notaire à Donnemarie, le 26 janvier 1761, et consenti entre sieur Claude-Charles Colin, bourgeois demeurant à Dontilly, et damoiselle Marie-Françoise-Louise Bureau, qui se sont fait, par ledit contrat, donation usufruitière de tous leurs biens meubles et immeubles,- acte par lequel le sieur Hector Pinard, marchand tanneur à Provins, et dame Louise Bertrand, sa femme, pour seconder les vues de demoiselle Marie-Madeleine Bertrand, leur soeur et belle-soeur, alors novice au couvent des Bénédictines dudit Provins, où elle devait faire profession, en qualité de dame de chœur, lui ont constitué la somme de 25 livres de rente annuelle et perpétuelle,- donation de 36 livres de pension viagère, par maître Louis Le Lorgne de Savigny, élu en l'Élection de Provins, au profit de damoiselle Louise-Élisabeth Le Lorgne de Savigny, sa fille, religieuse professe au couvent des dames de la Congrégation du lieu, etc. (In-folio, papier, 31 feuillets.)

1761

B660

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques de cette juridiction.

Du contrat de mariage passé devant Pinon, notaire à Provins, le 28 janvier 1762, entre Jacques Brion, laboureur au Chanoy, paroisse de Cucharmoy, et Marie-Anne Champcenest, de même état, à Flamboin, paroisse de Gouaix, appert : qu'il a été convenu entre les parties, qu'arrivant le décès du futur, sans enfants vivants dudit mariage, toute la communauté, mobilière et immobilière, appartiendra à la future, à l'exclusion des héritiers collatéraux,- donation par demoiselle Françoise-Victoire Bardin, pensionnaire au couvent de la Congrégation de Provins, au profit de sieur Nicolas-François-Victor Bardin, son neveu, bourgeois de Paris, et autres, de moitié d'un lot de terre et de divers héritages, sis à Sourduin, d'un autre lot de terre à Bonsac et environs, avec différentes parties de rentes foncières, indiquées en ladite donation, datée du 10 février 1762, insinuée le 24 du même mois, le tout moyennant 600 livres de rente annuelle et viagère, outre les charges,- Louise Boyer, à Henri Boyer, son frère, marchand, et à Marie-Anne Lenfant, sa femme, demeurant tous trois à Provins, de la moitié, par indivis, appartenant à la donatrice, dont un quart de ses propres, comme héritière substituée, en partie, de défunt maître Pointel, vivant receveur du Grenier à sel de Provins, et l'autre quart comme l'ayant acquis du sieur Étienne Rossignol, serrurier du Roi, à Fontainebleau, etc.,- par Nicolas Moustier, changeur du Roi, demoiselles Marie-Louise et Rose-Marguerite Moustier, frère et soeurs, à Nicolas Lemaître, marchand orfèvre, et à dame Françoise-Marguerite Moussin, sa femme, tous demeurant à Provins, d'une maison sise en cette ville, grande rue et paroisse Sainte-Croix, ensemble une rente foncière de 8 boisseaux de blé froment, à prendre sur une ferme assise au Châtel de Provins, etc.,- extrait du contrat de mariage passé devant Coutrot, notaire à Bray, le 30 janvier 1757, entre Aubin Leboeuf, charretier à Moisy (Mouy), doté de 1,000 livres et Marie-Anne-Antoinette Sevestre, veuve Jean Delinon, dotée de 3,010 livres,- du contrat de mariage d'entre Antoine-Jean-Baptiste Percheron de Marincourt, écuyer, gendarme ordinaire de la Garde du Roi, et de demoiselle Jeanne-Louise Retel, fille de maître Louis-Marc-Antoine Retel, lieutenant particulier, assesseur criminel au bailliage et siège présidial de Provins, appert que : le marié sera avec ses biens et droits, consistant en une rente de 156 livres cinq sous, sur les Aides et Gabelles. En considération dudit mariage, la dame Marguerite-Françoise Percheron, veuve du sieur Becel, a fait donation pure et simple, au futur, son neveu, d'une grande maison, cour, jardin et autres dépendances, sise à Provins, rue de la Vannerie, avec les meubles, lits, tapisseries, miroirs, armoires, commodes, batterie de cuisine, etc., garnissant ladite maison,- de la donation portée au contrat de mariage reçu par Gueffier, notaire à Montereau, le 19 avril 1759, et consentie entre maître Guillaume-André Mesnidrieux, avocat en Parlement, président en l'Élection dudit Montereau, et demoiselle Marie-Catherine Barbazan, appert que : maître Étienne Chineau, président, lieutenant général au bailliage du lieu, et dame Marie-

Catherine Hémot, ont cédé, aux susnommés, six quartiers de pré en la prairie de Gravon, etc. (In-folio papier, 29 feuillets.)

1763

B661

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques de cette juridiction.

Extrait du contrat de mariage passé devant Profflt, notaire à Provins, le 20 décembre 1762, entre Antoine La Rue, garde-chasse de M. le duc de Fleury, demeurant au Plessis-aux-Tournelles, et Marie Caillot, portant qu'il a été convenu, entr'eux, qu'arrivant le décès du futur, sans enfants vivants de leur mariage, la future épouse sera seulement tenue de payer, aux héritiers du sieur La Rue, dans un an, à compter du jour de son décès, la somme de 30 livres pour leur tenir lieu de ce qu'ils pourraient prétendre dans la communauté, etc.,- constitution d'une rente de 300 livres par M. François-Adrien Grasognen de Latinville, bourgeois de Paris, au profit de la communauté des religieuses de la Congrégation de Provins, dites Filles de la Vierge, pour tenir lieu de dot à demoiselle Marie-Jeanne Grasognen, soeur du constituant, novice au couvent de ladite Congrégation,- donation par : Marie Camerlan, veuve de Marc Périgault, vivant maître charpentier à Provins, au profit de Jean et Jeanne Périgault, ainsi qu'au sieur Nicolas-André Périgault, clerc tonsuré, alors au séminaire de Sens, tous trois enfants dudit Marc Périgault et de Jeanne Barrier, sa seconde femme, de la somme de 600 livres à prendre sur tous les biens, meubles et immeubles, de la donatrice,- Marguerite Baucherat, femme du sieur Charles Le Brun, maître bonnetier à Provins, à Jean-Louis Bernard, marchand tanneur, d'une maison sise audit lieu de Provins, rue de la Charronnerie, paroisse Saint-Ayoul, consistant en un corps de logis, boutique, chambre ensuite, chambre haute, sellier, petite cour derrière à laquelle il y a porte et sortie pour aller au ruisseau de La Pinte, item, un jardin dépendant de ladite maison, sis en la rue Putemusse, clos de haies et plan vif, contenant demi-quartier, estimé 1,000 livres, etc.,- » du contrat de mariage, passé le 2 juin 1761, devant Desplanes, notaire au Châtelet de Paris, entre maître Louis-Simon Ausonne, écuyer, avocat en Parlement, maître des Eaux et Forêts en la Maîtrise particulière de Provins, et dame Marie-Anne Michel, veuve de maître Jacques Roulhonnet, a été extrait ce qui suit : Le futur époux, désirant donner à ladite dame des preuves de la considération et de l'estime particulière qu'il a pour elle, lui a fait donation, pure et simple, de tous les biens meubles, acquêts, conquêts immeubles et propres qui lui appartiendront au jour de son décès, »-donation par Pierre-Gaston Hugot, « ouvrier de bas au métier, demeurant à Bray-sur-Seine, » au profit de Nicolas Nardeau, de même profession, et marchand bonnetier à Provins, d'« un métier à faire bas, estimé par les parties, la somme de 120 livres, » ensemble les ustensiles qui en dépendent et qui servent à la fabrication des bas, etc. (In-folio papier, 24 feuillets.)

1763

B709

Enregistrement, au greffe de cette juridiction, des Édits, Déclarations, Ordonnances et Lettres patentes du Roi, Arrêts du Parlement de Paris, etc.

Suite de la désignation historique des biens des Jésuites (Mont-Rouge et Gentilly).-Édit du Roi donné à Versailles, au mois de février 1763, portant règlement pour les collèges qui ne dépendent pas des Universités,- lettres patentes pour parvenir à l'abréviation des procédures et à la diminution des frais, dans la discussion des biens des Jésuites,- 19 mai 1763, arrêt du Parlement qui ordonne la suppression d'un décret de l'Inquisition de Rome, du 30 avril précédent, portant condamnation d'une ordonnance et instruction pastorale de l'évêque de Soissons,- 31 mai 1763, édit ordonnant le dénombrement des biens du royaume, et la prorogation provisoire d'une partie des impositions, avec la cessation du 3e, 20e et des doubléments de la capitation ____. « Article 1er. Voulons qu'il soit incessamment procédé au dénombrement et à l'estimation de tons les biens généralement, situés dans notre royaume, même de ceux dépendant du domaine de notre couronne, de ceux appartenant aux princes de notre sang, ecclésiastiques, nobles et privilégiés, de quelque nature et qualité que soient lesdits biens, sans qu'aucun puisse en être excepté, sous quelque prétexte que ce soit, et ce, suivant les règlements et instructions qui seront par nous incessamment donnés, pour être, les impositions qui seront jugées nécessaires, réparties proportionnellement sur lesdits biens, » etc.,- arrêt concernant l'inoculation de la petite vérole,- lettres patentes, en 51 articles, pour la poursuite ou saisie des biens des Jésuites, qui sont dans les Colonies françaises,- 21 novembre 1763, déclaration concernant le cadastre général et la liquidation et remboursement des dettes de l'État,- déclaration portant permission de faire circuler les grains, farines et légumes, dans toute l'étendue du royaume, en exemption de tous droits, même de ceux de péage , - 22 février 1764, arrêt qui enjoint aux ci-devant Jésuites de prêter serment que désormais ils ne vivront plus en commun ou séparément, sous l'empire de l'institut et des constitutions de leur ancienne Société, de n'entretenir aucune correspondance, en quelque manière que ce puisse être, avec le général, etc., 22 juillet 1763, arrêt ordonnant qu'il sera dressé un état alphabétique de tous ceux des ci-devant soit-disant Jésuites des maisons du ressort, compris dans les différents états et procès-verbaux dressés, en exécution des arrêts de la Cour, contre ceux qui ne lui ont point présenté leurs requêtes, toutes les Chambres assemblées, afin de pensions annuelles et alimentaires, etc., suit l'état prescrit par l'arrêt susdaté, contenant treize cents soixante et un noms, parmi lesquels on remarque ceux d'Andrieux, d'Ansart, Augereau, Baculard, Bruny d'Entrecasteaux, Calmon, Chabenat de Bonneuil, Chabrier, Crozard, Dupleix, Follain de Vailly, Ganteaume, de Haut, Jacquart, Laneau, de La Martinière, Navarre, Patouillet, de La Pommeraye, Le Tellier, de La Villorion, etc.,- 1er juin 1764, arrêt qui supprime un imprimé ayant pour titre: Bref, etc., et renouvelle

les défenses de recevoir, publier ou exécuter, imprimer, vendre ou distribuer aucunes bulles ou brefs de Cour de Rome, sans lettres patentes du Roi,- lettres patentes qui permettent aux syndics généraux des créanciers de la Compagnie des Jésuites de disposer, par transport, de toutes les rentes appartenant à cette Compagnie,- lettres patentes concernant l'exécution de la déclaration du 21 novembre 1763,- déclaration portant suspension de divers privilèges d'exemption de tailles, et exemption de cet impôt en faveur des officiers des bailliages et présidiaux,- août 1764, édit, en 54 articles, contenant règlement pour l'administration des villes et principaux bourgs du royaume,- déclaration concernant les vagabonds et gens sans aveu, destinés à être arrêtés et conduits dans les prisons du lieu où était établi le siège de la maréchaussée,- édit qui supprime complètement la Société des Jésuites dans le royaume, pays, terres et seigneuries de l'obéissance royale,- lettres patentes concernant la liquidation des dettes de la Compagnie des Indes, etc. (In-folio papier, 96 feuillets.)

1763-1764

B662

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques établi près cette juridiction.

Donation réciproque consentie entre Jean-Baptiste Desmets, maître des petites écoles de la paroisse de Léchelle, et Geneviève Lenoir, sa femme, « de l'usufruit de la part et moitié qui se trouvera appartenir au premier mourant, au jour de son décès, dans les effets, meubles, droits et actions mobiliers, et dans les acquêts de la communauté établie entre eux, »-donation par : demoiselle Marie-Antoinette Regnier, veuve du sieur Louis Legrand, vivant huissier au bailliage de Provins, demeurant chez maître Louis-Nicolas Régnier, prêtre, chanoine de l'insigne et royale église de Saint-Quiriace, son oncle, au profit du sieur Claude Boucher, marchand à Saint-Loup, son cousin, d'un lot de terre et pré, au finage de Courton et environs, contenant 6 arpents, en plusieurs pièces, etc.,- acte passé entre Antoine Rousseau, manouvrier à Avigny, paroisse de Mousseaux, et Anne Michau, sa femme, qui, voulant donner au sieur Martin Auger, huissier royal en la prévôté des Monnaies de France, demeurant à Bray-sur-Seine, des preuves de leur reconnaissance des bontés qu'il a toujours eues pour eux, en toutes occasions, lui ont fait donation : premièrement, d'une maison, bâtiments, puits, cour, jardin et terre à chenevière en dépendant, d'une contenance de trois quartiers, plus une petite pièce de bois-ormoie, composée d'environ 400 pieds d'ormes, etc.,- des 15 et 18 mai 1764, donations par : maître Jean-Baptiste-Pierre Saussoy, prêtre, ancien curé de Saint-Quiriace, à Augustin-Claude Guérin Du Bochet, écuyer, lieutenant de maréchaussée en la généralité de Paris, au département de Provins, et à dame Louise-Charlotte-Jeanne Mitantier, sa femme, de la somme de 300 livres 15 sous de rente, au principal de 4,150 livres, constituée, au profit du donateur, sur les Aides et Gabelles de France,- maître Louis-

Denis Saussoy, son neveu, élu en l'Élection de Provins, de moitié d'une ferme sise à Rampillon, bailliage de Melun, bâtiments, clos, jardin et accoints en dépendant, terres labourables, prés et lisières de bois, aux clauses et conditions portées en l'acte susdaté, - extrait du contrat de mariage d'entre Denis-Jean-Étienne Sarazin, bourgeois de Paris, et Catherine Berthelot, veuve de Jean Andriot, marchand boucher à Bar-sur-Aube, passé devant Petit, notaire au Châtelet de Paris, le 15 février 1744, - donation par sieur Jean-Alexandre Boire de La Boissière, receveur général des Aides au département de La Ferté-Gaucher, comme procureur de dame Geneviève Musnier de Mauroy, veuve de messire Guillaume-Léger Le Pelletier, officier au régiment des Gardes françaises, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, au profit de demoiselle Marie-Angélique Lévy, sa filleule, fille du sieur Joseph-François-Élie Lévy, bourgeois de Rebais, et de dame Minoëlle Cerf, son épouse, premièrement, de 300 livres de rente, au principal de 6,000 livres, constituée, au profit de la donatrice, par Louis-Charles Nicou de La Chauvinière, écuyer, seigneur d'Ecrignelles, et dame Geneviève Thomas, sa femme, secondement, de 1,500 livres, une fois payées, à prendre sur tous les biens qui se trouveront appartenir à ladite dame veuve Le Pelletier, au jour de son décès, - du 5 avril 1764, contrat de mariage de Pierre Le Guay, marchand à Rebais, et de ladite demoiselle Lévy, etc. (In-folio papier, 33 feuillets.)

1764

B663

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques établi près cette juridiction.

Du contrat de mariage passé devant Charpillon, notaire à Donnemarie, le 26 octobre 1764, entre Nicolas Guérin, maître d'école à Fontains, doté de 1,766 livres, et Marie Macquin, veuve de Pierre Labiche, a été extrait ce qui suit : et pour la bonne amitié que cette dernière a pour le futur, elle lui fait donation irrévocable : 1e de tous les biens mobiliers, effets, argent et dettes actives, même des biens immeubles conquêts qui lui appartiendraient au jour de son décès, 2e de la moitié à elle appartenant, dans la maison, bâtiments et héritages situés à Chalautre, provenant du bail à rente qui a été consenti, à son profit, par Nicolas-Louis Houdiart, vivant notaire à Donnemarie, - donation par Claude Sauvage, greffier du bailliage et marquisat de Champcenest, fondé de pouvoirs de Louis Bureau, domestique de M. Le Couteux, chez qui il demeure, rue Montorgueil, paroisse Saint-Eustache, du tiers d'une maison, jardin, bâtiments et dépendances, sis à Marchères, paroisse des Marets, à Antoine Bureau, manouvrier, frère du donateur, pour en jouir, en usufruit, sa vie durant, - extrait du contrat de mariage d'entre maître Savinien Fauvelet de Charbonnière, lieutenant particulier en la maîtrise particulière des Eaux et Forêts de Sens, et dame Geneviève Sendrier, par lequel les parties se sont donné, en usufruit, tous les biens meubles et immeubles qu'ils posséderont au jour de leur décès, à la charge, par le survivant,

d'en faire établir bon et sûr inventaire, - contrat de mariage consenti entre Jacques Lalonde, charron à Villuis, et Marie Roblot, veuve de maître Guillaume Lefranc, vivant notaire royal à Courlon, par lequel il a été expressément convenu, entre les parties, qu'arrivant le décès du futur, sans enfants, tous les biens, de telle nature qu'ils soient, appartiendront à ses héritiers, à la condition que la future aura droit de reprendre, dans la communauté, la somme de 1,800 livres, ensemble son douaire, les habits à son usage, ses bagues et bijoux, etc., - donation par : sieur Louis Ythier, bourgeois de Provins, y demeurant, rue de la Chaussée, à Nicolas Hanu, marchand audit lieu, et à dame Marie-Madeleine-Marguerite Charon, sa femme, de plusieurs lots de terre situés aux finages de Sourdun, Saint-Brice, Fontaine-Riante paroisse Sainte-Croix de Provins, de deux pièces de pré au territoire dudit Provins, hors la porte de Troyes, près Notre-Dame-des-Champs, contenant ensemble 80 perches, item, les mesures d'une maison, dite l'Hôtel de Toulouse et jardin en dépendant, sis en la rue de Culoison, tenu à loyer par le sieur Ténard (Thénard ?) hôtelier, moyennant 6 livres par an, etc. - demoiselle Jeanne Sauvat, demeurant à Pontoise, rue du Puits-de-Vache, paroisse Saint-Maclou, à François-Melon Sauvat, écuyer, employé dans les affaires du Roi, demeurant à Évreux, Jean-Louis Sauvat, écuyer, étudiant au collège de Pontoise, et Louise-Adélaïde Sauvat, frère et soeur, savoir : moitié par indivis, l'autre appartenant au sieur Jean Desjeunes-Hommes, bourgeois de Clermond-Ferrand, en deux pièces de pré, situées dans la prairie de Poigny et de Changy, etc., - extrait du contrat de mariage de sieur Gilbert Basse, agent des affaires du seigneur du Plessis-Saint-Jean, et son procureur fiscal, demeurant au château du lieu, avec Marie Moreau, fille de Jean-Baptiste, etc. (In-folio papier, 32 feuillets.)

1765

B710

Enregistrement, au greffe de cette juridiction, des Édits, Déclarations, Ordonnances et Lettres patentes du Roi, Arrêts du Parlement de Paris, etc.

Du 11 février 1765, arrêt qui supprime un imprimé ayant pour titre : Sanctissimi in Christo Patris, etc., et renouvelle les défenses de recevoir, publier ou exécuter, imprimer, vendre ou distribuer aucunes bulles ou brefs de Rome. Dans cette séance M. Omer-Joly de Fleury, avocat du Roi, s'est exprimé ainsi : « Messieurs une Constitution du Pape, qui commence par ce mot : Apostolicum, se distribue depuis quelques jours clandestinement dans la capitale, mais considérant son objet, qui est d'approuver de nouveau l'institut de la Société des Jésuites, vous n'aurez pas de peine à reconnaître combien cette Constitution est étrangère à la France. Que nous importe en effet que le Pape, dans ses États, comble d'éloges et approuve l'institut d'une Société que le Roi ne veut qui ait lieu dans son royaume, » etc. En conséquence la Cour a ordonné que ledit imprimé sera et demeurera supprimé, enjoint à tous ceux qui en ont

des exemplaires de les apporter au greffe, comme aussi ordonne que les arrêts des 13 mai 1647, 13 avril 1703, 16 décembre 1716 et 1er juin 1764 seront exécutés,- du 8 mars suivant, nouvel arrêt portant suppression d'un bref du pape adressé à l'évêque de Saarlaut. Dans un passage de son rapport à la Cour, M. Joly de Fleury, s'exprime ainsi : « Mais on voit avec peine le Pape, premier ministre d'un Dieu de paix dont il doit être la vive image, le successeur de saint Pierre, le chef des évêques, entre lesquels il tient le même rang que saint Pierre entre les autres apôtres, loin de les calmer, les exciter de plus en plus, et animer en eux la passion qui les agite et qui les trouble, accuse même un petit nombre d'entr'eux, d'avoir d'autres vues que la gloire de Dieu et le salut de l'Église : Eorum perparici, alio quam ad Dei gloriam et ne incommittatem Ecclesiæ spectantes, que sua sunt quorum non qui sunt Christi, dire de quelques-uns qu'ils ne suivent que leur propre esprit, qu'ils donnent à Israël les séductions de leur coeur pour des vérités, qu'ils trompent ainsi les peuples et qu'ils leur inspirent une vraie confiance dans le mensonge : In suis studiis corrupti, sequentes spiritum suum, seductionem cordis sui prophetam in Israël, populumque dicipium et confident facium in mendacio dicentes : pax, et non est pax : Un pareil langage fut-il jamais celui de la religion, et parler ainsi est-ce édifier ? » etc.-mars 1765, édit : qui permet à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, excepté aux magistrats, de faire le commerce en gros, sans être tenues de se faire recevoir dans aucuns corps ou communauté,- contenant règlement pour l'établissement des municipalités dans les villes et bourgs qui ont plus de 4,500 habitants, en exécution d'un autre édit du mois d'août 1764,- lettres patentes, en forme d'édit, portant que les habitants des îles placées sous la domination de l'Ordre de Malte seront tenus pour regnicoles dans le royaume de France, qu'ils pourront s'y établir, y acquérir des biens meubles, immeubles, rentes, etc., et en disposer à leur gré,- édit qui autorise les syndics et directeurs de la Compagnie des Indes à vendre 477,000 livres de rente, et leur permet d'établir une loterie, au capital de 6,000,000, divisée en 20,000 billets,- arrêts qui suppriment, comme attentatoires à l'autorité souveraine, les imprimés intitulés : Actes de l'assemblée générale du Clergé de France sur la religion, extraits du procès-verbal de ladite assemblée tenue à Paris, par permission du Roi, au couvent des Grands-Augustins, en 1765,- lettres patentes pour régler la forme des ventes des biens ayant appartenu aux Jésuites, à la Martinique et à la Guadeloupe,- qui confirment les délibérations de l'assemblée du Clergé, des 11 juin et 2 juillet 1765, au sujet de 12,000,000 de don gratuit accordés au Roi,- édit portant création de 5,000,000 de rentes viagères,- ratifications des conventions passées entre le Roi de France et les margraves de Baden-Baden et de Baden d'Ourlach, pour l'exemption réciproque du droit d'aubaine, en faveur de leurs sujets,- édit portant fixation de l'intérêt de l'argent au denier 25, etc. (In-folio papier, 50 feuillets.)

1765-1766

B664

Enregistrement de donations entre-vifs au greffe des insinuations laïques établi près ce bailliage.

Du contrat de mariage passé devant de Saint-Père, notaire à Montereau, le 25 novembre 1765, entre messire Jean-Baptiste Lequeux, écuyer, capitaine d'infanterie au bataillon de Joigny, et demoiselle Marie-Marguerite Maillet, demeurant à Courlon, appert que : les parties se sont fait donation réciproque de tous leurs biens, meubles et immeubles, présents et à venir, pour en jouir, par le survivant d'eux,- donation mutuelle entre François Barrier, marchand boucher, et Anne Barrier, frère et soeur, demeurant à Provins, premièrement, d'un corps de bâtiment servant autrefois de maison, situé en cette ville, rue des Marais, près et vis-à-vis le pont de la rue des Allemands, item, une bergerie, grenier dessus, cour commune, jardin au midi de la cour, ayant son entrée par icelle, etc.,- extrait du contrat de mariage passé le 7 février 1766, devant Me Vivien, notaire à Paris, entre Philippes Secrétain, entrepreneur de bâtiments, à Chenoise, et demoiselle Louise-Denise Gautier, de Bazoches en Brie, qui se sont fait donation réciproque, au dernier vivant,- acte portant don mutuel entre Claude Touaillon, ferreur de chanvre, et Marie-Anne Aveline, sa femme, demeurant ensemble à Provins,- du contrat de vente passé devant Opoix, notaire à Sergines, le 12 avril 1766, d'une ferme située à Bazoches-lez-Bray, par messire Eustache Maillard, écuyer sieur de Chantelou, demeurant à Bray-sur-Seine, à sieur Étienne Nonat, labodreur à Vernois, paroisse de Villenauxe-la-Petite, et sa femme, a été extrait ce qui suit : « Et quant à la somme de 9,000 livres restante, il a été créé et constitué, par l'acquéreur, 900 livres de rente et pension viagère, dont 300 livres envers le vendeur, pareille somme au profit de demoiselle Marie-Anne Michelle de Chantelou de Champmillon, et semblable somme de 300 livres, à demoiselle Marie-Jeanne-Madeleine de Chantelou de Bazoches, fille dudit sieur vendeur, etc., »-le 13 mai 1766, dame Élisabeth Culbertier, veuve du sieur Nicolas Tachot, maître de pension à Paris, demeurant, ladite dame, chez le sieur Maurice-Alexis Lemagne, son neveu, marchand à Provins,» a dit qu'étant bien satisfaite des fassons généreuses qu'exerce, à son égard, ledit sieur Lemagne et demoiselle Titalle Gibert, son épouse, et d'ailleurs pour la bonne amitié et affection qu'elle leur porte, » elle leur fait donation de tous les meubles meublants, linge et hardes à son usage, ainsi que d'une somme de 300 livres, le tout étant, dès lors, en la possession des donataires, à la charge, par eux, de nourrir, loger, coucher, chauffer, éclairer et médicamenter la donatrice, tant en santé qu'en maladie, jusqu'à son décès,- le 14 juillet 1766, a comparu devant Pinon, notaire à Provins, Marguerite Pastoureau, veuve, en secondes noces, de Nicolas Régnault, vivant teinturier en cette ville, qui a exposé, « que depuis plusieurs années que ledit Régnault s'étoit absenté du pays, elle auroit été obligée de recourir aux aumônes des personnes charitables, si elle n'eût trouvé quelques ressources dans la succession de Michel Villette, son fils, décédé le 28 février 1764. Et

comme à raison de ses infirmités elle ne peut rester plus longtemps seule dans la chambre qu'elle occupe, et que, Jacques Villette, son fils, chirurgien à Jouy-le-Châtel, a toujours refusé de la recevoir chez lui, elle auroit proposé au sieur Delaître, maître chapelier, de lui faire donation du peu d'effets et deniers comptants qui lui restaient, à la charge de l'entretenir, ce qui a été accepté par ledit sieur Delaître et Anne Chenuat, sa femme, etc. » (In-folio papier, 23 feuillets.)

1766

B711

Enregistrement au greffe, des Édits, Déclarations, Lettres patentes et Arrêts du Parlement de Paris.

Arrêt de cette Cour qui renouvelle les dispositions des édits, déclarations, règlements, etc., concernant les formalités à observer pour la validité des emprunts à faire par les corps et communautés, - lettres patentes : portant ratification de la déclaration signée entre le roi Louis XV et le duc de Deux-Ponts, pour l'exemption réciproque du droit d'aubaine, - confirmatives des privilèges accordés à la ville d'Aix, par les rois Charles V et Louis XIII, qui avaient déclaré les habitants « exempts et totalement libres, à perpétuité, des droits de tonlieu, péage, carrades, impôts ou subsides, navigades, » ajoutant à ces privilèges, ledit seigneur roi Louis XV, l'exemption du droit d'aubaine, eu égard au zèle que lesdits habitants avaient témoigné pour son service, - déclaration concernant le tirage à faire, en 1767, pour le remboursement des dettes de l'État, ordonné par édit du mois de décembre 1764, - arrêt rendu au sujet du refus des sacrements, fait par les curé et vicaires de Montesson, au sieur Nègre de La Borde, - lettres patentes concernant la suppression du cours des billets de caisse de la Compagnie des Indes, - déclaration qui proroge, pour six années, la perception de plusieurs droits, faisant partie des fermes générales, notamment le doublement des droits du domaine, de barrage et poids du Roi, à Paris, le droit d'augmentation ou rehaussement du sel qui se consomme et se distribue dans l'intérieur de la province de Franche-Comté, les droits de courtiers, jaugeurs, inspecteurs aux boissons et boucheries, et les droits manuels sur les sels, etc., - du 8 mai 1767, arrêt rendu contre les Jésuites au sujet des troubles qu'ils avaient causés en Espagne, d'où ils venaient d'être chassés, et qui « déclare la Société et tous ses membres, publics et secrets, ennemis de toute puissance et de toute autorité légitime de la personne des souverains, et de la tranquillité des États, en conséquence, ordonne que tous les ci-devant soi-disant Jésuites demeureront déchus du bénéfice à eux accordé par l'édit de novembre 1764. Ordonne que tous et un chacun de ceux qui, membres de ladite Société à l'époque du 6 août 1761, seront tenus de se retirer hors du royaume dans quinzaine, » - édit concernant les : privilèges d'exemption de tailles, portant : « Article II. Pour restreindre de plus en plus l'usage des privilèges, il ne sera accordé des lettres de noblesse que pour des considérations importantes,

et ces lettres n'auront aucun effet, et ne pourront être présentées par ceux à qui nous aurons jugé à propos de les accorder dans nos autres Cours, qu'après qu'elles auront été présentées et enregistrées en notre Cour de Parlement, »-arts et métiers rendu dans le but de fixer, d'une manière plus modérée, les frais de réception dans les maîtrises, et ordonne qu'il sera accordé, aux compagnons ou aspirants à ces maîtrises, des brevets ou lettres de privilèges qui leur tiendront lieu desdites maîtrises,- lettres patentes : données pour l'exécution de l'édit qui précède, et qui disposent que les étrangers, résidant en France, seront admis à lever lesdits brevets et lettres de privilèges, avec exemption du droit d'aubaine,- contenant prorogation de délai pour la remise des titres de créance contre les Jésuites,- portant exemption du droit d'aubaine entre les sujets français et ceux de : l'Électorat de Trêves,- du cardinal de Rohan, comme évêque de Strasbourg,- du prince héréditaire de Hesse-Darmstadt,- de l'Électeur de Bavière,- de la ville libre et impériale de Francfort-sur-le-Mein,- arrêt : qui déclare nul, et de nul effet, les actes d'adhésion aux décisions de l'assemblée du Clergé de France, tenue en 1765, comme contraire aux déclarations du Roi des 2 septembre 1754 et 10 décembre 1756,- portant règlement pour les architectes, entrepreneurs et ouvriers de bâtiments, en ce qui concerne leurs privilèges pour le paiement des travaux qu'ils auront exécutés,- 13 août 1766, déclaration qui accorde des encouragements à ceux qui défrichent les landes et terres incultes. « Article I : Les terres, de quelque qualité et espèces qu'elles soient, qui depuis quarante ans, suivant la notoriété publique des lieux, n'auront donné aucune récolte, seront réputées terres incultes _____. Art. V____. Ceux qui défricheront lesdites terres incultes jouiront, pour raison de ces terrains, pendant l'espace de quinze années, de l'exemption des dîmes, tailles et autres impositions, même des 20es tant qu'ils auront cours, » etc. (In-folio papier, 50 feuillets.)

1766-1767

B197

Déclarations de défrichements de terres incultes faites par les propriétaires ou fermiers de ces terres en exécution de la déclaration du roi Louis XV, du 13 août 1766.

Déclarants :-Jacques Fromont, laboureur à Villiers-Saint-Georges, autorisé par madame de Bellejoyeuse, dame du lieu, à mettre en valeur telle quantité de terre qu'il jugera à propos, dans les bruyères, friches et terres incultes appartenant à ladite dame, pendant l'espace de 20 années,- Simon Brévignon, laboureur à Henné, pour M. de Mascrary, sept arpents de pré et friches,- Pierre Clément, meunier du moulin de L'Étang, paroisse de Sourdon, environ 16 arpents de friches en autant de pièces,- Jean Baptiste Bellot, menuisier à Provins, 20 arpents de pieux en 8 pièces, etc. (In-4°, papier, 152 feuillets.)

1767-1790

B665

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques établi près ce Bailliage.

Le 11 février 1767, damoiselle Marie-Anne Horeau, demeurant à Provins, rue de la Cordonnerie, paroisse Sainte-Croix, a fait donation, à toujours, au sieur Nicolas Hanu, marchand au même lieu, et à dame Marie-Madeleine Charon, son épouse, d'une ferme sise à Féreux, paroisse de Champcenest, bâtiments, cour, jardin et acceint, avec la quantité de 60 arpents de terres labourables, par saison, 8 arpents de pré et 1 arpent de bois taillis, le tout loué moyennant 100 boisseaux de blé froment et 300 livres en deniers, à la charge, par les donataires, de payer annuellement, à ladite demoiselle Horeau, la somme de 354 livres de rente viagère pour lui tenir lieu de l'usufruit des biens cédés par elle,- du contrat de mariage passé devant Ancelot, notaire à Pailly, branche de Sergines, le 22 février 1767, entre François Blanchot, charron, non doté, et Anne Prin, veuve de François Courieux, dotée de 480 livres, appert : qu'il a été expressément convenu, entre les parties, qu'arrivant le décès dudit sieur Blanchot, la future épouse ne pourra avoir ni prétendre, pour tous droits, part et portion en la communauté dudit futur, que le principal lit garni, un coffre vide, à son choix, ainsi que tous les habits et linge à son usage, plus une somme de 400 livres à prendre sur les plus clairs effets de ladite communauté, avec son douaire, etc.,- au contrat de mariage passé devant Bijolle, notaire à Bray, le 26 février 1767, entre maître Pierre Baron, avocat du Roi au présidial de Provins, et demoiselle Marie-Félicité-Louise Patas, est intervenu messire Denis-Robert-Joseph Prévost de La Croix, écuyer, prêtre, licencié en droit, fondé de pouvoir spécial de Pierre-Antoine-André Mollet, trésorier des Carabiniers, oncle maternel de la future épouse, à qui il a fait don d'une rente de 150 livres, exempte d'impôts, au principal de 3,000 livres, à charge de remboursement de cette somme, envers le donateur, dans le cas où la demoiselle Patas viendrait à mourir, sans enfants, comme aussi est encore intervenu la demoiselle Louise Rateau, cousine de la future épouse, qui, en faveur dudit mariage, lui a fait donation d'une maison sise à Bray, rue des Épousés, avec ses boiseries, glaces et tableaux, et généralement tous les autres ornements tenant à fer et à clous, plus de différents lots de terre montant, ensemble, à plus de 200 arpents, et de différentes parties de rentes,- du 2 novembre 1766, comparution devant Claude-François-Guillaume Santerre, notaire royal au bailliage, ville et comté de Beaumont-sur-Oise, de demoiselle Marie-Élisabeth Huon, demeurant à Provins, qui a fait donation à Louis Langlassé, tonnelier, et à Marie-Geneviève Huon, sa femme, demeurant à Vaux, paroisse de Champagne (Seine-et-Oise), d'une maison, que la donatrice venait de faire bâtir sur un héritage qui lui appartenait, cour, et jardin sis audit lieu de Vaux, en la rue conduisant à Chambly, le tout étant en la censive de M. de Laillevault, seigneur du lieu,- donation devant Jean Ancelot, notaire et tabellion au bailliage et pairie réelle de Bray-sur-Seine, ès branches du Plessis-Saint-Jean, Pailly et autres lieux, par Jean

Havard, manouvrier au Plessis-Saint-Jean qui, attendu son grand âge et ses infirmités, ne pouvant plus vaquer à ses affaires, a fait abandon de tous ses biens à maître Jean Havard, prêtre, professeur demeurant à Chaumes en Brie, et supérieur du séminaire de ce lieu, et à Marie-Louise Havard, femme de Jacques Dupas, ses neveu et nièce,- du testament de Marie-Anne Gisclon, couturière à Savins, reçu par Thierry, notaire à Lizines, le 17 octobre 1767, a été extrait ce qui suit : « Item donne et lègue, la testatrice, à Joseph Roger, son cousin, demeurant audit Savins, chez M. le marquis de Cullant, seigneur du lieu, en qualité de domestique, tous les meubles, effets et argent comptant qui se trouveront lui appartenir, au jour de son décès, à la charge, par le donataire, de payer les frais funéraires, enterrement, luminaire, cercueil, frais de pansements et médicaments, et outre ce, de faire dire des messes, pour le repos de l'âme de la testatrice, et autres prières, jusqu'à concurrence de 72 livres, etc. ». (In-folio papier, 33 feuillets.)

1767

B716

Enregistrement, au greffe de cette juridiction, des Édits, Déclarations, Lettres patentes et Arrêts des Cours souveraines.

Arrêt du Conseil d'État rendu pour la prise de possession, par Julien Alaterre, bourgeois de Paris, des fermes générales des Gabelles de France, 33 sous de brouage et droits y réunis, gabelles des évêchés de Metz, Toul et Verdun, salines de Moyenvic, gabelles et domaine d'Alsace, gabelles et salines de la Coutte de Bourgogne, et vente des sels à l'étranger, droits manuels, gabelles du Lyonnais, Provence, Dauphiné, Rouergne, Haute-Auvergne, Roussillon et dépendances, gabelles, droits de traite et cinq grosses fermes, subvention, par doublement, sur les eaux-de-vie, vins et autres boissons, droits sur les huiles et savons, droits établis par la déclaration du 4 mai 1749, de 30 sous par livre de tabac étranger, etc.,- arrêt de la Cour des Aides de Paris, qui ordonne que les receveurs des tailles seront tenus de résider en leur Élection et d'y remplir, en personne, leurs fonctions,- lettres patentes, en forme d'édit, qui accordent la noblesse aux lieutenants généraux civils, de police, criminels, et aux lieutenants particuliers du Châtelet de Paris, qui ne seraient pas de race noble,- arrêt de la Cour des Aides faisant défenses aux collecteurs de se diminuer, ou leurs parents et alliés, sur le rôle des tailles, pendant l'année de leur collecte,- Avril 1771, édit portant suppression de la Cour des Aides de Paris,- bail à loyer des droits réservés à percevoir sur les viandes et bestiaux, fait au profit des bouchers de Provins y dénommés, notamment à Pierre-Bernard Legrand, demeurant au Pont-aux-Poissons,- lettres patentes : concernant les visites et le contrôle des ouvrages d'or et d'argent, par les commis des fermiers des droits de marque,- contenant règlement sur la régie et perception du droit sur les cuirs et peaux, établi par l'édit du mois d'août 1759,- qui ordonnent que les habitants des paroisses de la généralité d'Amiens et autres

provinces assujetties au droit de gros, seront tenus de souffrir les inventaires de leurs vins, cidres et poirés,- déclaration qui convertit en une redevance annuelle, au profit de la maison de Saint-Louis établie à Saint-Cyr, l'obligation des abbayes et monastères de filles de recevoir, à chaque changement d'abbesse ou de prieure titulaire, telle personne de ladite maison que Sa Majesté jugera à propos d'y nommer,- exemptions réciproques du droit d'aubaine entre la France, la Suisse et le Danemarck, d'après les conventions arrêtées par les sieurs chevalier de Beaulieu et Rodolphe Lemaire, pour la France,- déclaration concernant les droits de commitimus, auxquels il avait été donné une extension abusive, avec injonction à ceux qui, depuis l'ordonnance du mois d'août 1669, auraient obtenu ce droit au grand ou au petit sceau, ou sa confirmation, de remettre dans les trois mois de la publication de ladite déclaration, ès mains du chancelier de France, les titres de concession ou de confirmation du droit dont il s'agit, pour y être pourvu ainsi qu'il appartiendra, etc. (In-folio papier, 60 feuillets.)

1767-1772

B609

Rapports d'experts, partages et licitations de biens, déclarations d'héritages, affiches de quarantaine et de quinzaine, certifications décriées, procès-verbaux d'adjudication de biens saisis, baux à loyer, etc., le tout judiciairement fait audit bailliage.

Du 22 juillet 1768, sentence d'adjudication d'emblavures, saisies brandonnées sur Jacques Veillers, laboureur à Sourduin, à la requête de maître Louis-Charles Guérin, lieutenant criminel au bailliage de Provins, et de M. Augustin-Claude Guérin Du Bochet, lieutenant des maréchaussées de la Généralité de Paris, héritiers de dame Élisabeth-Madeleine Guérin, leur mère, à son décès veuve de messire Jean-Baptiste-Pierre-Joseph de Malézieu, auditeur en la Chambre des Comptes, à Paris,- extrait des pièces de la saisie réelle, des criées et autres poursuites du décret volontaire sur messire Pierre-Charles-Camille de Féra de Saint-Phalle et dame Henriette-Françoise-Madeleine de Bombelles, son épouse, de la terre de Lourps et de La Bretoche, acquise par eux de sieur Nicolas-Joseph Serpette, seigneur dudit Lourps, et de dame Françoise-Élisabeth de Pouchon, son épouse, etc.,- du 30 septembre 1771, procès-verbal dressé par M. Nicolas- Claude Colin, seigneur des Murs, lieutenant général civil et de police au bailliage de Provins, chargé par M. François de Montholon, procureur général en la Chambre des Comptes, des opérations à faire pour parvenir aux reconnaissances, visite, prisée et estimation des domaines, terre et seigneurie de Ressons, paroisse de La Saulsothe, des bois du Buisson de Ferrières, et friches en dépendant, contenant 258 arpents, cédés par le Roi à messire Joseph- Marie Terray, chevalier, ministre d'État, conseiller ordinaire au Conseil royal, contrôleur général des finances, abbé commandataire de l'abbaye de Molesme, commandeur-secrétaire des Ordres de Sa Majesté, seigneur de La Motte, en échange des

fonds et superficie de 258 arpents 20 perches de bois taillis, sous-futaie, à prendre dans la forêt de Senonches, sous les nos 28, 31, 33 et 34, du plan général de cette forêt,- 20 août 1773, enchère de quarantaine, à la requête de Marie-Marguerite-Françoise Baquet, veuve de François Gauthier, vivant laboureur à Cerneux, créancière de la succession de son mari, poursuivant la saisie réelle, vente et adjudication, par décret, d'une ferme sise à Cerneux, bâtiments, terres et prés en dépendant, sur Romain Charonnat, marchand à Villenauxe, faute de paiement d'une somme de 2,171 livres 18 sous,- procès-verbal de prestation de serment du sieur Édme Baillet, arpenteur royal à Nogent-sur-Seine, chargé, par jugement rendu au bailliage de Provins se procéder aux mesurage et plan figuré des lieux litigieux, entre Joseph Charlu, laboureur à Sourduin, et messire Ambroise-François-Edme Dudit de Romainville, chevalier, seigneur des Hautes- Mézières, près Provins, et du Bulloyer et Romainville, près Versailles, colonel d'infanterie, d'une part, Pierre Chaussin et Hubert Gryer, vigneron au Plessis-Mériot, d'autre part,- 10 mars 1775, licitation des biens de la succession de Jacques Mignot, vivant meunier à Provins, consistant en une ferme sise à Lizines, donnée à emphytéose au sus-nommé, par l'administration de l'Hôtel-Dieu dudit Provins, suivant acte du 16 août 1754, avec 65 pièces d'héritages, un corps de bâtiment sis à Provins, grande place du Châtel, appelé Les Grands-Plaids, consistant en une grande cave voûtée, servant de grange, sur laquelle est une grande salle, sans cheminée, où se tenaient anciennement les audiences, item, un grand enclos dans lequel se trouvent une belle fontaine, un vivier et un grand canal, contenant 13 arpents ou environ,- adjudication de bâtiments servant à usage de tannerie, maison, jardin, etc., sis à Provins, une maison, grange et jardin à Sourduin, un pressoir à vin sis à Villenauxe, près la rue du Perré, etc., sur les poursuites des héritiers de Michel Roussetel, vivant marchand tanneur audit Provins,- vente et adjudication de l'office de premier huissier-audiencier au bailliage du lieu, saisie réellement sur Jacques-Antoine Cognot, titulaire, à la requête de maître Nicolas-Simon Babée, receveur des consignations aux juridictions royales de Provins, etc. (45 pièces papier.)

1768-1786

B666

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques établi près cette juridiction.

Le 22 février 1768, maître Jean-Louis Constant, prêtre, chanoine de l'église collégiale de Saint-Quiriace de Provins, a dit que, pour l'amitié qu'il porte au sieur Henri-Louis Crespin, son neveu, marchand et maître apothicaire audit Provins, et, en considération des attentions, respects et soins qu'il lui a toujours rendus, il lui faisait donation, pure, simple et irrévocable, d'une ferme et métairie sise au Mée-la-Madeleine, paroisse de Sainte-Colombe, bâtiments, cour, jardin, acceint, terres labourables, prés et autres héritages, le tout tenu à loyer par Pierre Brochaud, meunier au moulin de

Septveilles, moyennant 160 boisseaux de blé froment et 160 livres en deniers, item, une maison située à Provins, rue de Troyes, et jardin en dépendant, et, enfin, un lot de terre sis à Leuclon, paroisse de Landoy, loué 55 livres par an,- par-devant Claude Guignet, notaire et tabellion en la prévôté de Villeneuve-aux-Riches-Hommes, s'est présenté honnête femme Jeanne Leroux, veuve de sieur Edme Denisot, vivant laboureur, demeurant au Plessis-Saint-Jean, laquelle, en raison de son grand âge, ne pouvant faire valoir son bien, en a fait donation à maître Jean-Baptiste Denisot, curé de la paroisse de Sognes, à maître François Denisot, prêtre, vicaire, demeurant à Villeneuve-le-Roi, et autres,- donation par dame Marguerite Hardy, veuve de maître Louis Colmet, vivant avocat en Parlement, demeurant à Bray-sur-Seine, à sieur Adrien-Michel Moignac, son filleul, de tous les biens, meubles, effets mobiliers et immobiliers appartenant à la donatrice, consistant, lesdits meubles et effets, en ce qui suit : premièrement, 6 couverts, une écuelle, un grand gobelet et une timbale, le tout d'argent, estimés ensemble, 250 livres, item, une vieille tapisserie de Bergame, servant à tapisser la principale chambre de la maison habitée par la donatrice, etc.,- le 4 mars 1768, par-devant les notaires au Châtelet de Paris, fut présent haut et puissant seigneur messire Louis-François, marquis de Chambray, chevalier honoraire de l'Ordre de Malte, enseigne des cheveu-légers de la Garde du Roi, mestre de camp de cavalerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant à Paris, rue des Francs-Bourgeois, procureur de haut et puissant seigneur messire Louis, marquis de Chambray, son père, seigneur de Chambray, Blanday, Varennes, Chicou, L'Écomier(?)-Harnault, patron honoraire du Champ-Domal, marquis de la ville et marquisat de Conflans en Savoie, lequel, audit nom, a transporté et abandonné, avec garantie de tous troubles, excepté des faits du Roi, au sieur Paris de Maizière, « un fief et rente noble de 12 muids de blé froment, à deux deniers près du meilleur, mesure de Provins, et de 15 livres tournois en argent ____, à prendre sur les moulins, arches, domaine et recette ordinaire de Provins, et sur une maison assise dans le château dudit lieu, appelée la Maison des Brébans, leurs appartenances et dépendances, relevant, ladite rente, du Roi en plein fief, foi et hommage, à cause de son château de Provins, » etc., appartenant audit sieur marquis de Chambray père, comme faisant partie des biens à lui donnés et constitués en dot, par messire François-Nicolas de Chambray et dame Marie-Louise de Folleville, son épouse, suivant son contrat de mariage avec feu dame Marie-Élisabeth-Françoise de Bonnigale, à laquelle dame de Folleville ladite rente appartenait, comme héritière, pour moitié, de dame Clémence-Gabrielle de Bussy-Lameth, sa mère, veuve de messire Charles de Folleville, née de Lameth, par acte passé devant Dupont, notaire à Paris, le 16 février 1692, par Louis-François de Lameth, son père, chevalier, comte de Bussy-Lameth, seul héritier et donataire de messire François de Lameth, le sénéchal, chevalier, seigneur dudit Bussy-Lameth et de Presle en Brie, son père, etc.,- extrait du contrat de

mariage passé entre maître Christophe Garsement de Fontaine, conseiller au bailliage de Sens, et demoiselle Catherine-Thérèse Pellée des Tanneries, duquel il appert que messire Alexandre Pellée des Tanneries, chanoine de l'église Notre-Dame-(du-Val), a fait don, à la demoiselle future épouse, sa soeur, de tous ses biens propres, droits, noms, raisons, actions et prétentions mobiliers et immobiliers, etc. (In-folio papier, 32 feuillets.)

1768

B712

Enregistrement, au greffe de cette juridiction, des Édits, Déclarations, Lettres patentes et Arrêts du Parlement de Paris.

Du 26 février 1768, arrêt qui a ordonné la suppression d'un imprimé ayant pour titre : Sanctissimi Domini nostri Clementis PP. XIII, litteræ in forma brevis, quibus abrogantur, et cassantur, ac nulla et irrita declarantur nonnulla edicta in ducatu Parmensi et Placentino edita, libertati, immunitati et jurisdictionis ecclesiasticæ præjudicialia. Romæ, MDCCLXVIII, etc., contenant 8 pages petit in-folio, édit concernant les religieux afin d'éloigner des cloîtres l'imprudence, l'indiscipline et le relâchement. En conséquence, nul ne pourra s'engager par la profession monastique, ou régulière, s'il n'a atteint : à l'égard des hommes, l'âge de vingt et un ans accomplis, et à l'égard des filles, celui de dix-huit ans,- déclaration qui fixe le droit d'oblat, à la somme annuelle de 300 livres, pour la pension des officiers ou soldats invalides à envoyer dans les abbayes, prieurés ou monastères du royaume, pour y être logés, nourris et entretenus aux frais de ces établissements, ainsi que les autres religieux,- édit portant suppression des offices d'auneurs, contrôleurs, visiteurs et marqueurs de toiles, créés par autres édits des mois de janvier 1596 et juin 1626, ceux d'auneurs, contrôleurs, visiteurs et marqueurs de draps, ceux de jurés vendeurs de poissons de mer frais, sec et sallé, ceux de mesureurs de grains, ceux de jurés mouleurs, visiteurs, compteurs, mesureurs et peseurs de bois à brûler et charbons, et ceux de visiteurs des poids et mesures, etc.,- le 15 janvier 1768, le Parlement a décidé qu'il serait fait au Roi de très-humbles et très-respectueuses remontrances, à l'occasion du récit, fait par l'un de ses membres, sur ce qu'il serait question d'établir un meilleur ordre dans le Conseil du Roi, encore bien que les États assemblés à Tours en 1483, eussent été très-éloignés de demander l'établissement d'un nouveau corps, pour juger les choses soustraites à la connaissance des juges ordinaires, et que le voeu exprimé, dans les Cahiers présentés au Roi, pendant les États généraux d'Orléans en 1560, et de Blois en 1576, a été de demander la suppression du Grand Conseil comme inutile, très onéreux au trésor et infructueux au peuple,- édit qui fixe la portion congrue des curés et vicaires perpétuels, à la valeur en argent de 25 setiers de blé froment, mesure de Paris, et celle des vicaires à 6 setiers des mêmes valeur et mesure, les curés et vicaires perpétuels jouiront, en outre, des maisons et bâtiments composant le presbytère, cours et jardins en dépendant « si aucuns y a,

ensemble des oblations, honoraires, offrandes ou casuel, en tout ou en partie, suivant l'usage des lieux, » etc.,- lettres patentes, en 45 articles, contenant règlement général pour l'administration de la Compagnie des Indes,- édit portant établissement de dix nouvelles parties de rente, avec création de vingt offices de payeur et pareil nombre d'offices de contrôleurs desdites rentes. Les acquéreurs de ces offices seront tenus de payer, savoir : 200,000 livres pour chaque office de payeur, et 53,000 livres pour ceux de contrôleur, au moyen de ce paiement ils jouiront, les premiers : de 10,000 livres de gages effectifs chaque année, et les seconds de 2,650 livres, outre les taxations et droits d'exercice accoutumés,- arrêts portant qu'il sera fait des représentations au Roi, ayant pour objet de faire prendre « les précautions nécessaires pour connaître, découvrir, constater et réprimer les manoeuvres odieuses qui tendent à procurer ou maintenir la cherté des grains ou du pain, »- arrêt qui prononce la suppression d'un livre, en 2 vol. in-12, ayant pour titre : Mélanges historiques et critiques, contenant diverses pièces relatives à l'Histoire de France. A Amsterdam, chez Arsktie et Mertrus, à Paris, chez Dehausy le jeune, rue Saint-Jacques, 1768. Ledit arrêt déclare, en outre, que celui de la Chambre des Comptes, rendu le 23 novembre de la même année, au sujet dudit ouvrage, sera pareillement supprimé, comme ayant été rendu sans pouvoir ni juridiction,- lettres patentes portant abolition du droit d'aubaine entre le Roi et le cardinal de Hutten, prince et évêque de Spire, l'archevêque de Cologne, l'évêque de Liège, le grand duc de Toscane, et l'Infant d'Espagne, duc de Parme,- ratification du traité de commerce passé entre le Roi et la ville de Hambourg, etc. (In-folio papier, 50 feuillets.)

1768-1769

B667

Enregistrement des donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques établi près cette juridiction.

Du contrat de mariage passé devant maître Pinon, notaire à Provins, le 22 octobre 1768, entre Jean-Baptiste Morel, ci-devant trompette au régiment de Royal-Champagne, et demoiselle Étienne-Louise-Marguerite Boyer, a été extrait ce qui suit : « Arrivant le décès de l'un ou de l'autre des futurs, et qu'il n'y ait aucuns enfans vivants du futur mariage, a été convenu que toute la future communauté, mobilière et immobilière appartiendra, en pleine propriété, au survivant, »-le 7 mars 1769 s'est présenté, devant Henri Duteurte, notaire au bailliage et baronnie de la ville de Bray-sur-Seine, pairie réelle, pour Mgr le duc de Mortemart, seigneur du lieu, demoiselle Marie-Thérèse-Antoinette Hubert, qui a fait donation à demoiselle Marguerite-Thérèse Jarry, sa fille, du principal et arrérages des rentes, meubles meublants, effets, ustensiles, argenterie et linge, détaillés en ladite donation, notamment : d'une rente de 150 livres, constituée au principal de 3,000 livres par M. Antoine Frémont, lieutenant en l'Élection de Paris, et par maître Charles-Thomas Frémont, acolyte du diocèse

de la même ville, 135 livres de rente sur les Aides et Gabelles, etc., argenterie : onze couverts d'argent non marqués, pesant ensemble 7 marcs 2 onces, à 48 livres l'un, 348 livres ____, « item, 6 autres couverts, 2 cuillères à ragoût et une cuillère à soupe, marqués aux armes de la donatrice (trois étoiles et un cor de chasse), le tout pesant ensemble 5 marcs 5 onces et demie, prisé chacun marc, 48 livres, ce qui revient, le tout ensemble, à la somme de 273 livres, etc. », une écuelle et son assiette octogone, du poids de 4 marcs 2 onces et demie, 207 livres, deux flambeaux neufs, pesant 5 marcs 3 onces, prisés 198 livres, quatre-vingts jetons d'argent, 114 livres, une montre d'or, avec chaîne en similor, cachet et clé également en or, ladite montre indiquant les heures, les minutes et les jours du mois, le tout estimé 300 livres, une bague ornée de quatre brillants, 200 livres, une tabatière en écaille, de forme ovale, à charnière et gorge en or, 30 francs, suit le détail du linge et de l'ameublement,- extrait du contrat de mariage passé devant Péron, notaire au Châtelet de Paris, le 15 avril 1769, entre messire Philippe de Chavigny, seigneur d'Artonge, en partie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien brigadier de la première compagnie des Mousquetaires de la Garde, et demoiselle Marie-Edmée Pijon, contenant que : pour se donner des preuves de l'estime et de l'amitié qu'ils se portent, respectivement, ils se sont fait donation réciproque, et au dernier vivant, de tous les biens meubles, acquêts, conquêts et propres immeubles, qui se trouveront appartenir au premier mourant, etc.,- donation par Marie Bertrand, demeurant à Laval-Saint-Germain, qui, pour reconnaître les services importants que lui a rendus le sieur Antoine Delenne, sieur de La Lorie, bourgeois demeurant à Salins, et lui en marquer sa sensibilité, elle lui a abandonné une maison, située au hameau de Repentaille, paroisse dudit Salins, cour, jardin et acceint, item, une mesure, où se trouvait autrefois une maison, avec bâtiments, outre la cour et le jardin en dépendant, contenant ensemble sept quartiers, etc.,- du contrat de mariage passé devant Garnier, notaire à Paris, le 12 mai 1769, entre maître François-Nicolas Sourdat, avocat en Parlement, contrôleur en la Monnaie de Troyes, et demoiselle Anne-Marie Le Féron, appert que M. Jean-Edme Retel de La Bertèche, bourgeois de Paris, fondé de la procuration de demoiselle Charlotte-Jeanne Goury, demeurant à Provins, soeur utérine de la demoiselle Le Féron, a fait donation à celle-ci, de 58 livres 1 sou 6 deniers de rente, représentant 4,647 livres 6 sous 8 deniers, au denier 40,- donation d'une somme de 500 livres, à l'hôpital général de Provins, par dame Marguerite Pingueret épouse autorisée à cet effet, de maître Louis-Félix, notaire audit lieu, etc. (In-folio papier, 27 feuillets.)

1769

B713

Enregistrement, au greffe de cette juridiction, des Édits, Déclarations, Lettres patentes et Arrêts du Parlement de Paris.

Du 22 août 1769, confirmation, par lettres patentes, de la convention consentie entre Louis XV, roi de France et sa « très-chère et très-aimée soeur l'Impératrice reine de Hongrie et de Bohême, »-arrêt rendu sur le rapport de M. Joseph-Marie Terray, du contenu au procès-verbal de référé du bailliage de Chauny, et qui ordonne, aux officiers de ce siège, de rendre une sentence d'hypothèque sur les biens des marquis et comte de Genlis, pour sûreté de deux contrats de reconstitution, au denier 20, passés par le marquis de Genlis, sous le cautionnement solidaire des comte et comtesse de Genlis, l'un de 1,800 livres, au profit de Pierre-Jean Mariette, contrôleur général de la grande Chancellerie de France, et l'autre de 750 livres, au profit de Jean-Baptiste Bois de Maisonneuve, ancien avocat en la Cour,- déclaration qui ordonne que les fonds de la caisse des amortissements seront employés, pendant huit années, au remboursement des sommes anticipées sur le revenu du Roi,- lettres patentes concernant les demandes en interdiction pour démence, fureur et prodigalité,- édit : relatif aux maréchaussées des duchés de Lorraine et de Bar,- portant que les 14 deniers qui se perçoivent sur les bois du Roi, au profit des maîtrises, seront perçus, à l'avenir, au profit de Sa Majesté,- création d'un contrat d'un million deux cents mille livres de rente, au principal de 30,000,000, au profit de la Compagnie des Indes,- règlement établi par le Parlement pour les collèges qui ne dépendent point des Universités,- édit portant création de 400,000 livres d'augmentation de gages, au denier 20, à répartir sur les offices des bureaux des finances et sur ceux de trésoriers des aumônes et de la Maison du Roi, maître de la Chambre aux deniers, trésorier de l'argenterie royale et menus plaisirs, intendants et trésoriers des écuries et livrées, trésoriers de la prévôté de l'hôtel, vénerie, fauconnerie et toiles de chasses, de l'ordinaire et de l'extraordinaire des guerres, de l'artillerie et du génie, de la maréchaussée, de la marine, des colonies, etc.,- création de 6,400,000 livres de rente à 4 pour 100, sur les Aides et Gabelles,- lettres patentes qui nomment le duc de Bourbon gouverneur et lieutenant général de la province de Champagne et Brie, au lieu et place du comte de Clermont, démissionnaire,- arrêt: portant règlement pour l'instruction des procès à faire contre les cadavres,- qui ordonne que les ouvrages ou brochures ci-après, seront lacérés et brûlés en la cour du Palais, au pied du grand escalier, savoir, les imprimés intitulés : La Contagion sacrée, ou l'histoire naturelle de la superstition,- Dieu et Les Hommes,- Discours sur les miracles de Jésus-Christ,- Examen critique des Apologistes de la religion chrétienne, Examen impartial des principales religions du monde,- Le Christianisme dévoilé, ou examen des principes et des effets de la religion chrétienne,- 16 janvier 1771, lettres patentes qui accordent à chacun la liberté de faire le commerce des grains et farines dans l'étendue du royaume, à la charge de faire enregistrer, au greffe de la juridiction royale de son domicile, son nom, sa demeure, le lieu de la situation de ses magasins, etc., à peine de confiscation des marchandises, dont un tiers appartiendra au

dénonciateur, et de 500 livres d'amende qui ne pourra être remise ni modérée,- extinction d'offices dans le Parlement de Paris pour « faire disparaître cette vénalité dont la suppression est si intéressante au peuple, afin d'établir, comme dans les Conseils supérieurs, l'administration gratuite de la justice, »-arrêt qui ordonne que celui rendu par le Parlement de Rouen, le 15 avril 1771, sera lacéré et brûlé pour avoir déclaré intrus, parjures et violateurs de leur serment, ceux qui, ayant juré d'observer les lois du royaume, se sont ingérés ou s'ingéreraient aux fonctions des magistrats dispersés du Parlement de Paris et Conseils supérieurs, etc.,- suppression du siège ordinaire des Eaux et Forêts ressortissant à la Table de marbre, institué à Paris près de la Cour du Parlement,- déclaration portant rappel des prêtres décrétés ou bannis,- édit de création de conservateurs des hypothèques sur les immeubles réels et fictifs, et abrogation des décrets volontaires,- suppression de tous les offices de jurés-priseurs, vendeurs de biens meubles, créés par édit d'octobre 1696,- avril 1771, confirmation de noblesse accordée depuis 1715, à ceux des sujets du Roi qui ont été maires et échevins, jurats, consuls, capitouls ou revêtus de quelques offices municipaux des différentes villes du royaume, ou autres, auxquels sont attachés les privilèges de la noblesse transmissible, etc.,- établissement d'un droit de 2 sous par livre d'amidon ou de poudre à poudrer, fabriqués dans le royaume, et le double pour les mêmes matières provenant de l'étranger,- déclaration qui fixe un nouveau tarif sur les papiers et cartons, suivie d'un état, par généralité et provinces, des villes où seront perçus les droits énoncés audit tarif, qui indique la dénomination des formats, en usage dans le commerce, comme : Grand-Louvois, Grand-Aigle, Grand-Éléphant, Grand-Soleil, Grand-Colombier ou Impérial, Grande Fleur de Lys ou Soleil à l'Éléphant, Chapelet, Petit Chapelet, etc. (In-folio papier, 48 feuillets.)

1769-1774

B668

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques de cette juridiction.

Du 2 janvier 1770, acte de partage des biens du sieur Jean-Barthélemy-Sulpice Chaillot de Pompierre, entre MM. Pierre-Denis-Antoine Chaillot, avocat en Parlement, demeurant à Perthes, près la ville de Melun, et Denis-François Chaillot de Samondé, conseiller du Roi, son procureur au bailliage et siège présidial dudit Provins, seuls héritiers du premier nommé, leur frère : 1er lot, moitié d'une ferme sise à Courmignoust, paroisse de Bailly-(Carrois), bâtiments, terres, prés et autres héritages en dépendant, indivis avec la dame veuve Martin, propriétaire de l'autre moitié, la première produisant 450 livres en deniers, 50 boisseaux de froment et autres menues charges, le tout estimé 10,500 livres, etc., « Ledit sieur Pierre-Denis-Antoine Chaillot, par son éloignement de la situation de ses biens, n'étant pas en état d'en faire avantageusement la perception, de veiller à leur conservation et de pourvoir aux réparations des

bâtiments, considérant d'ailleurs qu'il n'a point d'enfants et que ledit sieur de Samondé, son frère, en a plusieurs, par toutes ces raisons, et pour l'amitié singulière qu'il porte audit sieur son frère, « il lui a fait donation : d'une ferme sise au Plessis-Hainault, paroisse de Saint-Just, bailliage de Jouy-le-Châtel : item, d'une rente de 60 livres, au principal de 1,200 livres, constituée au profit dudit défunt Chaillot père, par Nicolas Coffenay, cavalier de maréchaussée, par contrat passé devant Verneil, notaire à Provins, le 13 mars 1741, etc.,- du contrat de mariage d'entre Étienne Bernard, domestique de l'abbé de Saint-Blin, prieur de Saint-Loup-de-Naud, et Jeanne Laillet, reçu par Thierry, notaire à Lizines, le 19 février 1770, appert : que les parties se sont fait donation, pure et simple, au survivant d'eux, de tous les biens qui appartiendront au premier mourant lors de son décès, sans en rien réserver, excepter ou retenir,- donation réciproque consentie entre sieur Denis Bardot, concierge à Vigneau, paroisse de Jouy-le-Châtel, et Marguerite Houy, son épouse, de tous les biens meubles et immeubles étant en leur possession,- extrait du contrat de mariage passé devant Gigot, notaire à Nogent-sur-Seine, le 23 janvier 1761, entre Jean Legros de Virville, lieutenant des chasses du marquisat de Trainel, doté de 1,400 livres, et Agathe Brévignon, mariée à ses droits,- donation par demoiselles Marie-Jeanne et Anne Moreau, demeurant à Provins, au profit de maître Michel-Gervais Cheverry, procureur aux sièges royaux dudit Provins, et à dame Étiennelette Queruel, son épouse, d'une maison sise en celle ville, rue du Pont-de-Pigy, paroisse Saint-Pierre, item, une autre maison, tenant à la première, item, un petit jardin situé près du calvaire de la porte de Paris, « Item, une petite maison et ses dépendances, sises au Châtel de ladite ville, lieudit Le Bourg-Neuf, louée 30 livres, » etc.-le 17 mars 1770, maître Pierre Vian, prêtre, curé de Villemanoche, pour donner à sieur Jean-Charles Solas, marchand au même lieu, des marques de l'affection qu'il lui a portée depuis sa naissance, et qui n'a fait que s'accroître par la bonne conduite qu'a toujours tenue ledit Solas, par ces considérations et parce que telle est la volonté du sieur Vian, il a fait donation, au sieur Solas, d'une maison sise à Villemanoche, lieudit la Place de l'Orme, plus une rente foncière de 20 livres, due au donateur par Joseph Chasselon, marchand boucher, demeurant à Bray-sur-Seine, et Marie Boucher, sa femme, à prendre, ladite rente, sur une maison et bâtiments situés audit lieu, rue du Puits-de-la-Pomme,- donation par maître Nicolas de Cheverry, président au grenier à sel de Provins, au profit de Gervais Cheverry, susnommé, d'une maison située à Savins, lieudit le Mont, appelée le Pavillon, bâtiments, cour et jardin clos de murs, « plus toutes les terres, vignes, pleux de vignes, accoints et autres héritages qui dépendent de ladite maison, » etc. (In-folio papier, 27 feuillets.)

1770

B669

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques établi près cette juridiction.

Du 30 janvier 1771, donation par M. Augustin Cattet, prêtre, curé de la paroisse de Lizines, bachelier de Sorbonne, au profit de Marie Masson, sa cousine germaine, fille du sieur Edme Masson, maître chaudronnier, et d'Edmée-Charlotte Lorin, sa femme, de la somme de 100 livres, en faveur du futur mariage d'entre ladite Marie Masson et le sieur Jean-Armand Lefèvre,- conventions passées entre les prieure et religieuses de Notre-Dame de Champbenoit, transférées à Provins, représentées par soeurs : de Mercy, prieure, Bazin, sous-prieure, Pinondel, assistante, etc., d'une part, et Geneviève Rousseau, veuve de Paul Senard, vivant marchand à Sourdon, d'autre part, lesquelles ont reconnu que, de l'agrément de l'archevêque de Sens, Mgr de Luynes, ladite Rousseau aurait été reçue au nombre des membres de la communauté, pour être logée, nourrie, soignée et médicamentée, sa vie durant, et lors de son décès être inhumée comme une des soeurs de la maison, en outre, lui donner chaque année 12 livres pour subvenir à ses menus besoins, à la condition par ladite Rousseau, de rendre à l'établissement « les services dont elle pourrait être capable, nonobstant son âge de soixante-six ans. » Et pour indemniser la communauté de sa nourriture, desdites 12 livres, et des soins et médicaments dont la susnommée pourrait avoir besoin, elle a versé, entre les mains desdites religieuses, une somme de 1,200 livres,- donation par demoiselle Geneviève Trumeau, demeurant à Provins, rue du Puits-Béjard, à sieur Joseph Duchesne, son beau-frère, marchand de grains au même lieu, savoir : moitié par indivis avec les enfants du donataire, et de défunte Madeleine Trumeau, son épouse, d'une ferme, bâtiments, terres, prés, bois, jardins et accoints, sis à Liours, le tout loué 410 livres, plus portion d'une autre ferme, bâtiments, cour, jardin, accoint, terres labourables, prés, bois, etc., situés à Frois-de-Paroy, etc.,- du contrat de mariage reçu par Duclos, notaire au Châtelet de Paris, le 11 mars 1771, et passé entre haut et puissant seigneur Gabriel-François, comte d'Amerval, demeurant à Paris, et Marie-Josèphe Chol de Clercy d'Amoisse, appert : qu'en faveur de ce mariage, haut et puissant seigneur Joseph-Marie Terray, chevalier, ministre d'État, conseiller ordinaire au Conseil royal, contrôleur général des finances, abbé commendataire de l'abbaye de Molême, commandeur-secrétaire des Ordres du Roi, demeurant à Paris, à l'hôtel du Contrôle général, rue Neuve-des-Petits-Champs, et pour l'amitié qu'il porte à l'un et à l'autre des futurs époux, il leur a fait donation de 1,225 livres de rente, au principal de 24,500 livres, plus des terres et seigneuries de La Saulsotte, de Liours, des fiefs de La Cour et de Frécul, ainsi que de la ferme de Courcioux, circonstances et dépendances,- donation par maître Michel Boucher, prêtre, chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame de Bray-sur-Seine, à Marie-Anne Pierre, sa servante domestique, veuve de Pierre Bouillard, de la jouissance des biens immeubles ci-après, premièrement, une petite maison et bâtiments situés en cette ville de Bray, rue de Richebourg, près des murailles de la tour à Buisson, item, un jardin situé proche ladite maison, tenant d'un long d'orient à ladite rue, d'autre, d'occident,

aux murailles de la ville, etc.,- donation réciproque entre sieur Jean-Baptiste La Rivière, concierge du château de Gouaix, et Marguerite Colson, sa femme, de tous leurs biens meubles et immeubles, et ce, en considération de la profession de leur fils, dit en religion frère Fiacre-de-la-Sainte-Trinité, religieux au couvent des Augustins réformés établis près la place des Victoires, à Paris, et comme tel mort civilement, etc. (In-folio papier, 27 feuillets.)

1771

B714

Enregistrement, au greffe de cette juridiction, des Édits, Déclarations, Lettres patentes et Arrêts du Parlement de Paris.

15 septembre 1771, lettres patentes concernant les procédures des justices seigneuriales ressortissant audit Parlement,- déclaration pour l'établissement de chancelleries dans les sièges royaux, ressortissant nuement des Cours de Parlement, à l'effet, seulement, de sceller les lettres de ratification obtenues sur les contrats de vente et autres actes translatifs de propriété,- édit donné à Fontainebleau, au mois de novembre 1771, pour l'établissement, dans chacune des villes et communes du royaume où il y a corps municipal, d'office de conseillers, maires, lieutenants de maires, secrétaires, greffiers, conseillers, échevins, jurats, consuls, capitouls et assesseurs,- arrêt qui ordonne que deux brochures ayant pour titre : l'une, Suite de la correspondance, l'autre, Supplément à la Gazette de France, seront lacérées et brûlées comme impies, blaphématoires et séditionnaires, attentatoires à l'autorité du Roi, et tendant à soulever les peuples contre le Gouvernement,- exemption réciproque du droit d'aubaine, entre la France et le Danemarck, et entre la France et la Suisse,- 8 mars 1772, déclaration qui ordonne qu'aucunes bulles, brefs, rescrits, constitutions, décrets et autres expéditions de Cour de Rome ne puissent être exécutés sans être revêtus de lettres patentes et enregistrés dans les Cours souveraines du royaume,- lettres patentes portant : règlement pour le collège royal de La Flèche, qui dispose qu'à l'avenir, il ne sera reçu, à l'École militaire, aucun enfant qui n'ait fait ses études audit collège, et qui n'ait atteint l'âge de quatorze ans accomplis, etc.,- que les fabricants d'étoffes seront obligés de marquer, en tête et à la queue des pièces d'étoffes qu'ils exposeront en vente, le nombre d'aunes qu'elles contiennent, de façon à ce que l'acheteur puisse facilement reconnaître l'aunage de son acquisition,- déclaration concernant les études et exercices des élèves en chirurgie qui pourront être admis à la maîtrise après avoir rempli, pendant une année au moins, le Cours ordinaire des études en chirurgie, dans quelque-une des villes où il y en a d'établis, et qu'ils auront, en outre, exercé avec application, pendant trois années, chez des maîtres en chirurgie, dans les hôpitaux des villes frontières ou dans les armées, etc.,- arrêt rendu contre le curé de la paroisse de Saint-Fort, située dans la sénéchaussée d'Angers, qui, depuis 1738 jusqu'en 1762, avait négligé de tenir les registres des baptêmes, mariages et sépultures de cette paroisse,- lettres

patentes données à Versailles, le 15 juin 1772, pour l'enregistrement de la convention consentie entre le Roi de France et l'évêque de Liège, au sujet des limites, des communications et du commerce de leurs États, ladite convention arrêtée par « le très-illustre et très-excellent seigneur Emmanuel-Armand Du Plessis-Richelieu, duc d'Aiguillon, pair de France, noble génois, chevalier des Ordres du Roi, lieutenant général de ses armées, lieutenant de la compagnie de deux cents Cheval-légers de sa Garde ordinaire, gouverneur général de la Haute et Basse-Alsace, gouverneur particulier des ville, citadelle, parc et château de La Fère, lieutenant général au département du comté Nantais, ministre secrétaire d'État des commandements et finances dudit seigneur Roi, » etc., avec le sieur d'Heuzy, chevalier du Saint-Empire romain, ancien bourguemestre de la ville et cité de Liège, ministre de l'évêque de ce lieu, qui ont consenti, au nom de leurs souverains respectifs, savoir : par le Roi de France, la cession de la souveraineté des villages, terres et seigneuries d'Hermeton et de Gochenée, situés dans les pays d'entre Sambre et Meuse, la souveraineté sur le village de Héer et de Héerlette, sur la rive droite de la Meuse, au-dessous du ruisseau de Massambre, etc., et par l'évêque de Liège, les villages d'Hierges, de Han et d'Auberive-sur-Meuse, avec 100 bonniers de terre-friche, dépendant de la baronnie dudit lieu d'Hierges, dans la partie contiguë à la forteresse de Charlemont, plus la souveraineté des villages de Chooz, de Vireux-Saint-Martin et de Molhain, comme aussi le bas de la montagne dite le Castion, dépendant de la terre d'Oignies, et située entre le ruisseau d'Alise et la Faigne des Haibes(?) etc., protestations contre ces cessions, formées par Godefroy-Charles-Henry, duc de Bouillon, en ce qui concerne la totalité, ou portion, de la baronnie d'Hierges, que le réclamant considérait comme le principal apanage de son duché, et qui était une des quatre pairies qui le composent, etc. (In-folio papier, 44 feuillets.)

1771-1772

B715

Enregistrement, au greffe de cette juridiction, des Édits, Déclarations, Lettres patentes, Arrêts du Parlement de Paris, etc.

Édit de suppression des offices de commissaires aux prisées de vente de meubles, à l'exception de ceux de la ville de Paris, - du 7 mai 1772, contre-réclamations et contre-protestations de l'évêque de Liège contre les réclamations du prince de Turenne, duc de Bouillon, au sujet de ses prétentions sur ce « que l'on caractérise du nom de baronnie d'Hierges, qui est composé d'Hierges, chef-lieu, et de huit autres seigneuries où villages, » etc., - extrait de la convention des limites, conclue le 16 mai 1769, entre le Roi et l'Impératrice, Reine de Hongrie et de Bohême, concernant celles des états respectifs aux Pays-Bas. « Art. 31. Pour établir et assurer une communication aisée entre la France et le pays de Liège, par la route de Givet à Dinan, des ingénieurs, nommés par les deux puissances, désigneront et traceront une grande route qui

traversera le territoire de Blaimont et ira joindre le chemin neuf de Falmignoul ____.» Le passage par cette route, et par le territoire de Falmignoul, sera et demeurera perpétuellement, et irrévocablement, entièrement libre entre Givet et Dinan. En sorte que les Français, aussi bien que les étrangers qui se serviront de cette route, sans emprunter d'autres territoires de Sa Majesté l'Impératrice-Reine apostolique, pourront y passer librement, sans que, pour raison de leurs personnes, chevaux, chariots, effets et marchandises, ils puissent être arrêtés, visités ni assujettis à aucune formalité, ni astreints à payer aucun droit ni rétribution quelconque. Il sera libre au Roi de France, soit seul ou de concert avec l'État de Liège, de faire construire, en conformité de l'article précédent, une chaussée de Givet sur Dinan, de faire pourvoir à l'entretien de ladite chaussée, etc. En échange, il sera libre à l'Impératrice, de faire traverser ladite chaussée, dans le territoire de Blaimont, par la grande route que le Gouvernement des Pays-Bas fait construire de Namur sur Luxembourg, etc., suit le procès-verbal descriptif de la route à construire,- lettres patentes qui confirment les constitutions des chanoines réguliers de la Congrégation de France, ordre de Saint-Augustin, suivies d'une bulle du pape Clément XIV, sur le même sujet, et des lettres d'attache qui en permettent la publication, comme ne contenant rien de contraire aux saints décrets et constitutions canoniques, à celle de ladite Congrégation, aux droits du Roi, ni aux maximes et règlements reçus dans le royaume,- arrêt du Parlement portant enregistrement des lettres patentes accordées le 3 août 1771, par privilège exclusif, à peine de confiscation et de 3,000 livres d'amende, au sieur Cartier, pour la fabrication et la vente de aéromètres ou pèse-liqueurs, de son invention, lesquels sont employés pour la vérification des eaux-de-vie simples, rectifiées et esprit de vin, conformément à l'avis de l'Académie des sciences, qui a pensé pouvoir assurer que ces aéromètres étaient propres à remplir l'objet auquel ils étaient destinés,- lettres patentes qui confirment et autorisent les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du Clergé, des 16 et 30 juin 1772, prises au sujet de somme de 10,000.000 de livres de don gratuit accordée au Roi, par ladite assemblée, ce qui, avec la masse des capitaux restant dus par le Clergé général au 1er octobre 1772 (déduction faite des remboursements qui devaient avoir lieu au même jour), montait à 38,950,000 livres,- déclaration, en 24 articles, portant institution d'une Commission royale de médecine pour l'examen des remèdes particuliers et la distribution des eaux minérales, laquelle Commission devait être composée du premier médecin et du premier chirurgien du Roi, de ses médecins et chirurgiens ordinaires, du médecin de la Reine ou de celui de la Dauphine, etc. (In-folio papier, 56 feuillets.)

1771-1772

B670

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques établi près ledit Bailliage.

Extrait du contrat de mariage passé devant Bardin, notaire à Provins, le 31 janvier 1772, entre Pierre Caillou, tailleur de pierres à Provins, et Colombe Beaumont, veuve de Jean Beaumont, qui se sont fait donation réciproque de tous les biens meubles et immeubles de leur communauté,- le 27 avril 1772, a comparu devant Jean Ancelot, notaire et tabellion au bailliage de Bray-sur-Seine, en la branche de Compigny, Pierre Martin, manouvrier à Baby, qui, en raison de son grand âge et de ses infirmités, ne pouvant plus, d'ailleurs, vaquer à ses affaires, et n'ayant pas de biens en quantité suffisante pour vivre sans le secours de quelqu'un, considérant le respect et l'amitié que lui a toujours portés Pierre Martin, son fils, aussi manouvrier audit Baby, le comparant a fait abandon et transport à ce dernier, ainsi qu'à Marie-Madeleine Legendre, sa femme, et à Marie-Madeleine Martin, leur fille, de tous ses biens meubles et immeubles, désignés en Pacte susdaté,- extrait du contrat de mariage consenti devant Ancelot, notaire à Sergines, le 25 février 1772, entre Guillaume Chaubert, pâtre-berger du commun de la paroisse de Montigny-le-Guesdier, veuf de Marguerite Charpentier, d'une part, et Catherine Guyard, fille majeure,- donation par demoiselle Marie-Marguerite Simon, demeurant à Provins, au profit de : maîtres Charles-Claude et Claude-Victor Simon, chanoines de l'église Saint-Quiriace, demoiselles Marguerite-Charlotte Simon, Madeleine Simon, Jacques-Germain Simon, fils de sieur Charles Simon, marchand tanneur, et de damoiselle Anne-Charlotte Thomassin, maître Nicolas-Laurent Simon, officier municipal de la ville de Châtillon, sieur Louis Simon, marchand tanneur à Sens, et demoiselle Charlotte Simon, femme du sieur Jean-Louis Mutel, sculpteur, demeurant à Montier-en-Der, de différentes parties de rentes et de plusieurs portions d'héritages,- extrait du contrat de mariage passé devant Belaguet, notaire à Sens, le 19 juillet 1769, entre maître Henri-Robert Desmaisons, avocat au Parlement de Paris, et damoiselle Marie-Françoise Jodrillat, demeurant à Sens,- du 8 octobre 1772, comparution devant Bardin, notaire, de Louise-Denise Gautier, veuve en premières noces du sieur Pierre Bardin, et, en secondes, de Philippe Secrétain, vivant entrepreneur de bâtiments, demeurant à Chenoise, qui, « pour la singulière amitié qu'elle porte à maître Pierre Baron, avocat du Roi au bailliage et siège présidial de Provins, et son procureur en la maîtrise particulière des Eaux et Forêts de Sézanne, » lui a fait donation : premièrement, d'une ferme sise au haut de Bezalle, louée 180 boisseaux de froment, et 180 livres en argent___, item, une grande maison sise à Bazoches, consistant en plusieurs bâtiments, cour, jardin, acceint, ensemble un clos appelé Bouffard, etc. (In-folio papier, 13 feuillets écrits.)

1772

B717

Enregistrement, au greffe de cette juridiction, des Édits, Déclarations et Lettres patentes du Roi, Arrêts du Parlement de Paris, etc.

18 mars 1774, déclaration portant règlement, au sujet des abus qui résultaient de l'usage établi de faire imprimer des mémoires, consultations et autres écrits, pour l'instruction des contestations entre particuliers. L'article Ier porte que ces écrits ne pourront être imprimés que lorsque les affaires seront devenues contradictoires. L'article III condamne les imprimeurs en 300 livres d'amende, pour la première fois, et, en cas de récidive, les déclare déchus de leur maîtrise, à temps ou même à perpétuité. Et, « à l'égard des parties, elles seront condamnées en 500 livres d'amende envers les intéressés, » etc.,- édit par lequel le roi Louis XVI a dispensé ses sujets du droit qui lui était dû, à cause de son avènement à la Couronne, ajoutant que : « c'étoit assez pour eux, d'avoir à regretter un Roi plein de bonté, éclairé par l'expérience d'un long règne, respecté dans l'Europe par sa modération, son amour pour la paix et sa fidélité dans les traités, » etc.,- lettres patentes, en forme de déclaration, qui valident les opérations faites, dans la généralité de Paris, pour la confection des rôles des tailles des années 1772 à 1775, d'après l'instruction donnée, par le sieur intendant, aux commissaires employés à cet effet, qui devaient se transporter dans les paroisses, au mois d'avril, pour y recevoir les déclarations des biens des contribuables, afin de parvenir à la confection des rôles de l'année suivante. Article VIII. de ladite instruction. « Les déclarations de chaque contribuable contiendront : 1° les noms et surnoms du déclarant, et sa possession. 2° Le détail des biens propres qu'il exploite sur la paroisse, article par article, en distinguant la nature des biens et les différents cantons où ils sont situés, » etc.,- arrêt du Conseil d'État et lettres patentes pour la prise de possession de Jean-Baptiste Fouache, de la régie et droits sur les cuirs et autres droits, pour neuf années,- déclaration portant obligations des contraintes solidaires, contre les principaux habitants des paroisses, pour le payement des impositions royales, excepté dans le cas de rébellion,- renouvellement des anciennes ordonnances rendues pour prévenir la contrebande,- rétablissement, par provision, de l'ancien usage observé pour les réparations des grands chemins,- prorogation, pour la dernière-fois, du délai accordé par la déclaration du Roi du 11 mars 1776, pour la représentation, à la Cour des Aides, des titres et pièces qu'elle a ci-devant enregistrés, concernant la noblesse et les privilèges des communautés séculières et régulières,- 11 août 1776, déclaration du Roi concernant la répartition de la taille dans la généralité de Paris, pour six années, pendant lesquelles Sa Majesté a décidé qu'il lui serait rendu compte des effets produits, « afin d'en étendre l'exécution à toutes les provinces, s'il y a lieu. Art. V. Les commissaires prendront la déclaration générale des habitants assemblés sur la situation de la paroisse, sa population, les noms des seigneurs, sa juridiction, la proportion des mesures etc. Ils détermineront, de concert avec les habitants, les différentes classes qui divisent le territoire de la paroisse et les cantons, ou portions de cantons, qui doivent composer ces classes. Art. IX Chaque déclaration sera lue aux syndics, collecteurs et habitants

assemblés, qui pourront les contredire, et si les habitants arguaient les pièces de fraude, le commissaire en référera à l'intendant qui ordonnera un arpentage, ou telle autre vérification qu'il jugera convenable, dont les frais seront supportés par ceux des déclarants ou des habitants dont l'attestation aura été reconnue fausse. Pourra même, le commissaire, lorsque la multitude des fausses déclarations le rendrait nécessaire, provoquer un arpentage général qui sera ordonné par ledit sieur intendant, et dont les frais seront répartis sur ceux qui auront fait de fausses déclarations. Article XII. Lorsque les procès-verbaux de chaque paroisse auront acquis la perfection et le degré de certitude convenable, on en formera des matrices de rôles qui seront déposées entre les mains de celui des taillables qui sera choisi par les habitants. Sera tenu, le dépositaire de ladite matrice, de faire note des changements qui pourront survenir, pendant le courant de l'année, dans la possession ou l'existence des individus de la paroisse ____. Art. XIII. *Le dépositaire de la matrice du rôle sera tenu d'en donner communication à chaque contribuable, toutes les fois qu'il en sera requis, et même de délivrer, en papier non timbré, des extraits ou des copies des déclarations y contenues. Il sera obligé aussi de fournir, au bureau de l'intendant et au greffe de l'Élection, copie en forme de ladite matrice, et chaque année, pareillement, copie du procès-verbal des changements survenus, » etc. (In-folio papier, 28 feuillets.)*

1772-1777

B671

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques établi près ce Bailliage.

Extrait du contrat de mariage passé devant : Picou, notaire à Provins, le 19 octobre 1771, entre Jean-Baptiste Colson, manouvrier à Chenoise, doté de 1,200 livres, et Catherine Tricou, veuve de Joseph Desbreux, dotée de 2,000 livres,- Bardin, notaire au même lieu, le 15 février 1773, entre sieur Louis Henry Bouvry, fils de Louis Bouvry, receveur de la commanderie de Beauvais, paroisse de Grez, et demoiselle Marie-Anne Davost, fille de défunt Léonard Davost et de Marie Rottier, assistée du sieur Charles Davost, receveur du prieuré de Voulton, son tuteur, et demoiselle Louise Richer, son épouse, qui ont fait donation, à la future, d'une somme de 20,000 livres,- donation par : Lucence Philippes, pensionnaire et novice au grand Hôtel-Dieu de Provins, au profit de Blaise-Antoine Bazille, maître menuisier, et d'Anne-Marguerite Saussoy, sa femme, oncle et tante de la susnommée, de tous les biens immeubles qui lui appartenaient, en reconnaissance des soins qu'ils ont pris de son éducation, des secours qu'ils lui ont donné et de l'amitié qu'ils lui ont témoigné en tout temps,- Louise-Françoise Godet, pensionnaire au couvent de la Congrégation de Provins, à Jacques David, traiteur, et Anne-Victoire Piquet, son épouse, de 100 livres de rente, en deux parties, constituées, au profit de la donatrice, par M. René-Paul-Louis de Champagne,

chevalier, seigneur de Neuvy, colonel d'infanterie, et dame Élisabeth de Champagne, son épouse,- Jean-Nicolas Huguier, bourgeois, demeurant à Villenauxe, et dame Edmée-Madeleine Levesque son épouse, à messire Louis-François-César Pelet des Vaux, chevalier, conseiller du Roi, et son procureur en la maîtrise particulière des Eaux et Forêts de Provins, et dame Marie-Anne-Nicole-Perette Thénard, de deux parties de rentes, montant ensemble à 40 livres 18 sous,- extrait du contrat de mariage consenti entre : Étienne Corne, vigneron à Courton et Geneviève Bodot, devant Picou, notaire à Provins, le 9 octobre 1773, en faveur duquel mariage Marie Join, veuve de Sulpice Goust, aïeul du futur, maître Gabriel Goust, abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Paul de Sens, chanoine de Notre-Dame-du-Val dudit Provins, et Louis Goust, marchand épicier à Paris, ont fait les donations stipulées audit contrat,- Lupien Dumont, maître mégissier, veuf en premières noces, de Jeanne Talmard, et en secondes de Charlotte Lebrun, d'une part, et demoiselle Marie-Catherine Martin, fille de sieur Éloy Martin, vivant fourbisseur à Béthune, et de dame Marie de Barge, sa femme. (27 décembre 1773.)-8 avril 1774, contrat de mariage (extrait) devant Hucher, notaire à Provins, entre sieur Pierre Clément, compagnon peintre doreur, à Mormant, marié à ses droits non évalués, et demoiselle Françoise Brissot, dotée de 100 livres,- donation passée sous l'autorité de M. Michel-Ancel des Granges, baron de Dolot, maître des cérémonies de France, bailli, capitaine et gouverneur héréditaire de la ville, cité, banlieue et ancien ressort du bailliage et siège présidial de Sens, devant Ancelot, notaire royal à la résidence de Sergines, par Élisabeth Serré-Guius, veuve d'Edme Rossignol, au profit de Savinien Hébert, laboureur audit Sergines, et de Madeleine Mathé, sa femme, etc.,- le 11 juin 1774, a comparu devant maître Chavet, notaire au Châtelet de Paris, messire Guillaume-Louis Du Tillet, prêtre, vicaire général du diocèse de Sens, nommé par le Roi à l'évêché d'Orange, demeurant ordinairement à Provins, qui, désirant donner des preuves de son amitié à messire Charles Du Tillet de La Malmaison, son frère, capitaine au régiment Royal-infanterie, lui a fait donation de la moitié du fief, haute, moyenne et basse justice de Montmitel, paroisse de Metz, Élection de Nogent-sur-Seine, coutume de Meaux, l'autre moitié appartenant par indivis, à M. l'abbé Terray, contrôleur général des finances, ce qui a été accepté, pour cause d'absence du donataire, par haut et puissant seigneur Charles-Claude-François, marquis Du Tillet, son frère, seigneur de Jambeville, Montramé, etc., consistant, ladite donation, dans moitié de la place où était autrefois le château de Montmitel, entourée de fossés, moitié d'une autre place appelée La Motte-Guyot, ainsi que la moitié de tous les domaines, garennes, terres labourables, prés, bois, cens, rentes, etc., dépendant dudit fief, trois pièces de terre situées sur la seigneurie des Chaises, territoire d'Hermé, et la terre de Blunay, paroisse de Melz, le tout appartenant au donateur comme l'ayant acquis, par échange, de haut et puissant seigneur Bleickard-Maximilien d'Helonstall, baron

libre du Saint-Empire, mestre de camp de cavalerie, suivant acte passé devant Baron le jeune, notaire à Paris, le 30 mars 1771,- donation par Jacques Moreau, maréchal à Chenoise, et Marie-Madeleine Crapart, sa femme, à Louis Debeugne, serrurier au même lieu, et à Louise-Rose Crapart, sa femme, de cinq perches de terre, sur partie desquelles a été construite une maison, tenant, du midi, à la Belle-Rue de Chenoise, vis-à-vis les fossés du château,- extrait du contrat de mariage reçu par Bardin, notaire à Provins, et consenti entre sienr Edme-Claude Josse, commis aux archives de la Chambre des Comptes, à Paris, et demoiselle Marie-Claude Poïwer, à qui mademoiselle Marie-Claude Pour, sa tante, a fait don de la somme de 1,500 livres, en deniers comptants, et 75 livres de rente annuelle et perpétuelle,- le 1er avril 1775, a comparu devant Arnaud, notaire au Châtelet de Paris, très-haut et très-puissant seigneur, André-Hercule-Alexandre de Rosset, marquis de Fleury, duc breveté, mestre de camp de dragons, capitaine au régiment des Dragons de Schonberg qui, désirant assurer à ses enfants la propriété intégrale de la baronnie du Plessis-aux-Tournelles, dont le fonds lui a été donnée par madame Aune-Madeleine-Françoise de Monceaux-d'Auxi, duchesse de Fleury, sa mère, suivant le contrat de mariage dudit sieur marquis de Fleury, avec madame Claudine-Anne-Renée de Montmorency-Laval, en date du 22 novembre 1767, et 4 octobre 1768, reçu par le notaire susnommé, en a fait donation à très-haut et très-puissant seigneur André-Hercule-Marie-Louis de Rosset de Fleury, son fils aîné, ce accepté par très-haut et très-puissant seigneur, monseigneur André-Hercule de Rosset, duc de Fleury, pair de France, premier gentilhomme de la Chambre du Roi, gouverneur et lieutenant général de la Lorraine et du Barois, gouverneur particulier des ville et citadelle de Nancy, grand bailli d'épée de cette ville, gouverneur et viguier d'Aiguemortes, lieutenant général des armées du Roi, chevalier de ses Ordres, sénéchal de Carcassonne, Béziers et Limoux, baron du Plessis-aux-Tournelles, marquis d'Auxi, seigneur du Plessis-Hénault, La Courouge, Vieil-Champagne et Coutevroust, seigneur engagiste de la terre de Florange, et très-haute et très-puissante dame Anne-Madeleine-Françoise de Monceaux-d'Auxi, duchesse de Fleury, son épouse, aïeux du donataire,- extrait du contrat de mariage passé devant Le Clerc, notaire à Paris, le 21 mars 1768, entre messire Charles-François de Blois, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, et demoiselle Anne-Rose Rivot, qui a fait don à son futur mari, sa vie durant, de la moitié de tous ses biens mobiliers et immobiliers,- donation par demoiselle Catherine Thevenon, demeurant à Donnemarie, au profit de maître Simon Colin, conseiller du Roi, premier échevin de ladite ville de Donnemarie, de divers héritages sis en ce lieu, ainsi qu'à Mouy, Peugny, etc. (In-folio papier, 88 feuillets écrits.)

1773-1775

B195 Enregistrement des aveux et dénombremments fournis au Roi tant à cause de sa grosse tour du Louvre à Paris, que de celle de son château de Provins.

Par :-messire Jean Louis- Quentin de Richebourg, chevalier, marquis de Champcenest, seigneur de Bezalles et autres lieux, gouverneur des maisons royales de Meudon et de Bellevue, commandant l'équipage du daim pour S. M., lequel avoue tenir du Roi et de la couronne, à une seule foi et hommage, et une paire d'éperons dorés à chaque mutation pour tous droits, sans autres charges, ni servitudes quelconques, « le marquisat, terre et seigneurie de Champcenest, auparavant appelé La Salle, »-ledit marquis de Champcenest pour sa terre, justice et baronnie de Rupereux, les seigneuries des Marets, Maréchères et Orvilliers, relevant aussi du Roi à cause de sa grosse tour de Provins, à une seule foi et hommage, sans autres charges, etc. (In-4°, papier, 118 feuillets.)

1775-1788

B672 Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques établi près ce Bailliage.

Donation par Jacques Bourgoïn, manouvrier au Plessis-Praslin, dit le Plessis-Saint-Jean, et Marie Moreau, sa femme, au profit d'Antoine Vérot, leur cousin issu de germain, d'une maison, bâtiments et dépendances, sise audit lieu du Plessis-Saint-Jean, lieu dit Launay, près l'église, terres, vignes, etc., et en considération du respect et de l'amitié particulière qu'il leur a toujours portés,- extrait du contrat de mariage passé entre maître Claude-Philippe-Laurent Belin, avocat en Parlement, contrôleur des postes aux lettres, à Sedan, et demoiselle Marie-Anne Debeyne, à qui demoiselle Jeanne-Poncette Debeyne, demeurant à Mouzon, sa tante, a fait donation, pure et simple, de la somme de 10.000 livres,- du 21 mars 1776, donation par demoiselle Gabrielle Babée, demeurant à Provins, rue du Puits-Béjard, à Nicolas-Simon Babée, huissier-priseur en cette ville, et à demoiselle Marie-Anne-Victoire Cretté, son épouse, de différentes parties de rentes, et de plusieurs immeubles, notamment d'une rente de 1,200 livres, alors due par le sieur François Baret, entrepreneur des lits des Invalides, officier chez le Roi, demeurant à Paris, rue de Grenelle, au Gros-Caillou, paroisse Saint-Sulpice,- acte passé sous l'autorité de M. Jean-Baptiste-François de Montulé, chevalier, baron de Saint-Port, conseiller d'État, grand bailli d'épée aux bailliages de Melun et Moret, devant Louis-Nicolas Mercier, notaire royal à Donnemarie en Montois, par M. Victor-Léon Féra de Rouville, prêtre, prieur commendataire du prieuré de Saint-Didier de Langres, qui a fait donation à demoiselle Marie-Madeleine-Éléonore-Victoire des Massues, fille de feu messire Claude Des Massues, chevalier, seigneur de ce lieu, vivant demeurant audit Donnemarie, et de dame Renée-Madeleine-Colombe Joubin des Marières, son épouse, des biens et Tentés déclarés en l'acte, notamment d'un lot

de terre et pré sis au finage du châtel de Provins et environs, contenant 21 arpents, en plusieurs pièces, loué moyennant 92 boisseaux de blé froment, mesure de Provins, etc.,- donation par : François Pionnier, vigneron à Savins, âgé de 78 ans, au profit d'André, Fiacre et Louis Pionnier, et Étienne Privé, ses petits-neveux, de 80 pièces de terre, vigne et pré, toutes désignées en ladite donation,- Paul-Pierre Barbier, laboureur à Luboin, paroisse de Saint-Brice, à Marie-Anne Michon, femme de Louis Lamotte, aussi laboureur, demeurant à Léchelle, de la somme de 4,000 livres en deniers,- Charlotte-Bonne de Rouvray, demoiselle majeure, demeurant à Courlon, à Félix Le Roux, son domestique, d'un demi-arpent de vigne au finage dudit Courlon, lieudit le Pinçon, item, 30 cordes de vignes, au lieu dit la Croix Saint-Roch, etc.,- extrait du contrat de mariage passé devant Bijolle, notaire à Bray-sur-Seine, le 10 août 1776, entre Nicolas Demante, laboureur à Éverly, et Marie-Madeleine Richard, le premier marié à ses droits mobiliers et immobiliers, et la future avec 600 livres d'effets, etc. (In-folio papier, 42 feuillets.)

1776

B673

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques établi près cette juridiction.

Donation passée devant Bridou, notaire à Éverly, le 29 septembre 1775, par Marguerite Mulier, demeurant à Gouaix, au profit de Jacques-Philippe Jeunemaître, son cousin germain, vigneron au même lieu, de terres, prés, vignes, avec une maison et bâtiments, situés audit Gouaix,- extrait du contrat de mariage de Pierre Simon, maréchal ferrant, demeurant au Plessis-Saint-Jean, marié à ses droits, montant à 150 livres, et Lupienne Thibaudet, veuve de Jean Denisot, dotée de 300 livres, laquelle a fait don, à son futur, de sa maison, bâtiments, accoint et dépendances, plus d'un demi-arpent de terre, en deux pièces, situé au finage de Saint-Jean,- donation par : messire Pierre Du Parc, chevalier, seigneur, en partie, du Plessis-du-Mée et du fief de La Forêt, demeurant, ordinairement, en sa maison seigneuriale du Plessis, à messire Ange-Pierre-Louis-François de Biencourt de Poitrincour, page de Monsieur, frère du Roi, ce accepté par messire Christophe-Augustin de Biencourt, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Navarre-infanterie, demeurant à Sens, savoir : la portion appartenant au donateur dans la terre et seigneurie du Plessis-du-Mée et fief de La Forêt, consistant en une ferme, avec terres labourables situées auxdits lieux, ensemble la maison seigneuriale, jardin, accoint en dépendant, et un corps de logis pour le fermier, écurie, vacherie, bergerie, grange, vinée, etc.,- Charles Boucher, ancien huissier royal, demeurant à Bazoches, et demoiselle Marie-Anne Gouelle, son épouse, à Charles-René Boucher, marchand de vin à La Courtille, près Paris, paroisse de Belleville, de 35 arpents 31 perches de terre et pré, en 55 pièces, situés aux territoires de Bazoches et de Boisdon,- extrait du contrat

de mariage passé devant Gratterie, notaire royal à Villeneuve-la-Guyard, le 12 avril 1777, entre Étienne-Charles Menin, tailleur d'habits, demeurant à Barbey, marié avec ses droits, et une maison au même lieu, à lui donnée par son père et par son oncle, d'une part, et Catherine Villiers, fille mineure, dotée de 70 livres, d'autre,- le 22 juillet 1777, a comparu devant Edme-Laurent Polentru, notaire et tabellion au bailliage de Bourdenay-Tranquault, Madeleine Pinguet, fille majeure, demeurant à Bercenay-le-Hayer, laquelle a fait donation, pure et simple, à Clément Bradefer, bourrelier au même lieu, et à Barbe Pinguet, sa femme, ses beau-frère et soeur, de 12 livres de rente à prendre sur une maison et autres héritages sis à Villiers-sur-Seine, appartenant à Pierre-Joseph Saviniat, marchand en ce lieu,- donation par M. Jean-Baptiste Genneau, avocat en Parlement, élu en l'Élection de Provins, ancien maire de cette ville, à demoiselle Geneviève Allais, veuve du sieur Jacques Duhamel, d'une ferme située en la paroisse de Rupereux, près et au devant de l'église, une autre petite ferme, dont les bâtiments sont en mauvais état, sise au même lieu, une terre à chenevière où il y avait autrefois une maison, entourée de haies vives, contenant 50 perches, 132 arpents 78 perches de terres labourables, en 34 pièces, etc.,- le 16 juillet 1777, comparut devant maître Le Brun, notaire au Châtelet de Paris, haut et puissant seigneur Louis de Mascrany, seigneur d'Hermé et de Servolles, chevalier non profès de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, demeurant à Paris, rue Saint-Fiacre, paroisse Saint-Eustache, qui a déclaré faire donation irrévocable à haut et puissant seigneur François-Marie, marquis de Mascrany, son frère aîné, comte de Château-Chinon, baron de l'Orme à la part de Château-Chinon, Ouroux, Brussy et Dun-les-Places, seigneur de Villiers-sous-Saint-Leu, Gaucourt, etc., de la terre et seigneurie d'Hermé, près Provins, coutume de Meaux, les fiefs de Servolles et autres, composant cette terre, entendant, le seigneur susnommé, comprendre dans sa donation tout ce qui lui appartient, peut et doit lui appartenir, en château, bâtiments, jardin, parc, terres labourables, prés, bois, vignes, etc. (In-folio papier, 33 feuillets.)

1777

B674

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques établi près ce Bailliage.

24 janvier 1778, donation faite devant Regnaud, notaire à la Raganne de Vinneuf, par dame Marie-Colombe Chapelot, veuve de sieur Paul-Pamphile Lancery, vivant lieutenant de cavalerie, demeurant à Bray-sur-Seine, au profit de Jean-Louis Nourry, laboureur au Clos, paroisse de Mousseaux-lez-Bray, et de Jeanne-Louise Penancier, sa femme, savoir : la quantité de 16 arpents 75 perches de terre, situés sur les finages de Mousseaux, Avigny et environs,- extrait du contrat de mariage passé devant Ancelot, notaire à Sergines, le 12 janvier 1774, entre Nicolos Thibaut, manouvrier à La Garenne, paroisse du Plessis-Saint-Jean, et

Marguerite Huot, dotés chacun de 290 livres,- donation par : Claude Naudin, cleric en pratique, demeurant ci-devant à Jouarre, et alors à Villars, paroisse de Saint-Hilliers, près Provins, au sieur Louis-Gaspard Arbault, laboureur, et à Marie-Anne-Thérèse Prompt, sa femme, de tous les biens immeubles appartenant en propre au donateur, comme héritier, en partie, de Claude Naudin, son père, de Marie-Madeleine Chantereau, son aïeule paternelle, et encore de Jeanne-Madeleine Naudin, sa tante, décédée femme dudit sieur Arbault, à la charge, par les donataires, ainsi qu'ils s'y sont obligés, de loger, nourrir, chauffer, faire panser et médicamenter le donateur, etc.,- Geneviève Guillaume, veuve du sieur Pierre Oudet, vivant maître cordonnier à Provins, à Jeanne Guillaume, sa soeur, veuve du sieur Denis Arbant, de la quantité de six arpents 87 perches de terre labourable, en 17 pièces, au finage de Montramé,- contrat de mariage de Médard Desmarest, berger du troupeau commun de la paroisse de Villuis, fils de défunt Marquète Desmarest, vivant potier de terre, à Bes___, évêché de Metz en Lorraine, et de Marie Dupuis, sa femme, d'une part, et Anne Feine (?) veuve de Nicolas Pléau, vivant manouvrier à Fourches, paroisse de Fontaine,- donation par : M. Jean-Baptiste Jancourt, curé de la paroisse Saint-Sulpice, au profit de maître François-Claude-Étienne de Cheverry, procureur à Provins, et de dame Marie-Anne-Hélène Jancourt, son épouse, ses beau-neveu et nièce, de la moitié d'un lot de terre, contenant 34 à 35 arpents, en plusieurs pièces, au finage de la Conquillié, paroisse de Bannost, à la charge, notamment, de loger, nourrir et entretenir le donateur, sa vie durant, de le traiter convenablement, sans pouvoir, à l'avenir, exiger rien de lui, etc.,- dame Françoise Thierry, veuve de messire Pierre Bureau de La Courouge, écuyer, seigneur du lieu, demeurant à Provins, rue des Marais, à maître Louis Pinon, notaire royal au même lieu, et à Marie Faverolle, son épouse, de 45 pièces de terre et de 28 perches 7 pieds de pré, sis au finage de Villers-Templon,- extrait du contrat de mariage devant Bardin, notaire à Provins, le 16 novembre 1778, entre messire Charles de Presle, chevalier, capitaine au régiment Dauphin-Dragons, en quartier à Provins, et demoiselle Charlotte Guérin, demeurant en la même ville, etc. (In-folio papier, 26 feuillets écrits.)

1778

B718

Enregistrement, au greffe de cette juridiction, des Édits, Déclarations, Lettres patentes et Arrêts des Cours souveraines.

Du 16 juin 1778, 14 juin 1779 et 21 juin 1780, arrêts du Conseil d'État rendus sur la requête de dame Catherine Dubuisson-Fumée d'Aigrefeuille, veuve de René Adolphe, secrétaire du feu duc d'Orléans, François Fabre, avocat en Parlement, François-Nicolas Martinet, ingénieur, graveur, dessinateur d'histoire naturelle du Cabinet du Roi, Joseph-Marie-Honoré de Bonnel de Valquier, écuyer, Joseph-Ambroise Lefèvre, gentilhomme servant de Sa Majesté, tous associés de ladite dame Adolphe, contenant que : par

arrêt du Conseil et lettres patentes des 30 juillet et mois de novembre 1665, il a été accordé au sieur Louis Dubuisson de La Moussière, commandant au régiment d'Arbouville, aïeul de ladite dame Adolphe, et à sieur Étienne Joyar de Marolle, son beau-père, la permission de rendre navigable la rivière de Voulzie, depuis Provins jusqu'à la Seine, mais le célèbre maréchal de Vauban qui, à leur prière, se transporta sur les lieux en 1700, démontra l'impossibilité de mener l'entreprise à fin, etc., tarif provisionnel des droits à percevoir sur les marchandises et denrées qui se voitureront sur le canal de Provins, arrêté au Conseil royal des finances, tenu à Versailles le 14 décembre 1779, lettres patentes : données pour l'exécution des arrêts susdatés, fixant à 100 années la durée du privilège accordé aux impétrants,- portant abolition du droit de parcours sur les paroisses de Villiers-sur-Seine et de Noyen, par la raison que le territoire de ces paroisses est enclavé dans la Champagne, où le droit dont il s'agit a été supprimé par édit de mars 1759,- 24 août 1780, déclaration : qui abroge l'usage de la question préparatoire dans les procès criminels et fait défenses, aux Cours et Tribunaux, de l'ordonner, avec ou sans réserve des preuves, en aucun cas, et sous quelque prétexte que ce puisse être,- édit portant création de 3,000,000 de rentes viagères ,- arrêt du Parlement de Paris qui fait défenses à tous propriétaires, fermiers, cultivateurs, journaliers, habitants des campagnes, et autres, de mener paître, en aucun temps, les moutons et brebis sur les prairies, à moins que les troupeaux n'appartiennent auxdits propriétaires, et qu'elles soient closes de murs ou de haies,- lettres patentes portant règlements pour la fabrication des toiles et toileries, dans les généralités : de Lyon, d'Auvergne, de Picardie, de Tours, de Poitiers et de Limoges,- arrêt qui condamne comme impie, blasphématoire et séditieux, un imprimé, en 10 volumes in-8°, ayant pour titre : Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes, par Guillaume-Thomas Raynal, à Genève, chez Jean-Léonard Pellet, imprimeur de la Ville et de l'Académie, MDCCLXXX, a être lacéré et brûlé, par l'exécuteur de la haute justice, sur le rapport de M. Antoine-Louis Séguier, avocat du Roi, qui a dit, entr'autres choses, que l'ouvrage dont il s'agit : « est tellement entremêlé de déclamations impies, de reproches amers, de sarcasmes indécents et d'impostures grossières, le tout relatif à la religion chrétienne, et par là même étranger à la matière que l'auteur s'engage à discuter, qu'on dirait qu'il n'en a entrepris le détail historique qu'il présente, que pour réunir, sous un seul et même point de vue, tous les genres d'impiété, » etc.,- déclaration qui renouvelle les défenses, aux curés du royaume, de s'assembler sans permission, notamment aux curés à portion congrue de la Provence et du Dauphiné qui, dans leurs réunions, ont pris des délibérations communes, nommé des syndics ____, que même ceux du diocèse de Vienne ont fait imprimer des Mémoires remplis d'expressions contraires au respect qu'ils doivent aux évêques, leurs supérieurs,- lettres patentes portant confirmation des

délibérations de l'assemblée générale du Clergé des 18 et 28 octobre 1782, au sujet de la somme de 15,000,000 delivres de don gratuit, offerte au Roi, et de celle d'un million, accordée par la même assemblée, pour être employée au soulagement de matelots blessés, et des veuves et orphelins de ceux qui ont péri pendant la guerre,- arrêt : rendu pour fixer l'âge passé lequel il ne sera plus permis aux écoliers de concourir pour les prix de l'Université,- qui ordonne que, dans les paroisses où il y a un pâtre commun, les habitants et cultivateurs, desdites paroisses, seront tenus de mettre leurs bestiaux sous la conduite de ce pâtre, sans pouvoir, par eux, les faire conduire dans les champs à garde séparée, etc. (In-folio papier, 46 feuillets.)

1778-1785

B675

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques établi près ce Bailliage.

Donation par maître Louis Tacheret, chanoine de l'église royale et collégiale de Notre-Dame-du-Val, à Provins, et demoiselle Marie-Claude Tacheret, au profit de demoiselle Marie-Marguerite Domanchin, leur nièce, d'une maison, sise audit Provins, Grande-Rue, paroisse Saint-Pierre, au coin de la rue d'Enfer,- extrait du contrat de mariage passé devant Bardin, notaire à Provins, le 30 avril 1767, entre Louis Mignot, fils majeur de sieur Jacques Mignot, détenteur (locataire?) des moulins du Roi, audit Provins, et Marie-Anne Létang, veuve de Claude-Charles Hameau, vivant meunier au moulin de Saint-Ayoul, portant, ledit contrat : « arrivant le décès de l'un ou de l'autre des futurs, sans enfants, toute la communauté, mobilière et immobilière, appartiendra au survivant, en pleine propriété, sans être tenu de rendre et payer, aux héritiers du prédécédé, aucune chose, si ce n'est la somme de 400 livres, franche des frais funéraires, si mieux il n'aime admettre les héritiers à partages, » etc.,- du contrat de mariage d'entre maître Nicolas-Bernard Leguay, avocat en Parlement, et demoiselle Jeanne-Angélique Denoyeux, fille mineure de M. Jean-François Denoyeux, et de dame Suzanne Bourgeois, passé devant La Chaire, le 27 septembre 1773, appert que : la dissolution du mariage arrivant, par le décès de la future, il restera ès mains du futur, sur les biens qui, en ce cas, seront à restituer, une somme de 2.000 livres, pour l'indemniser des frais de noces et charges du mariage,- donation par : M. Simon Gouey, conseiller du Roi, lieutenant particulier civil au bailliage de Provins, à demoiselle Adélaïde-Geneviève-Louise Percheron, fille de sieur Antoine-Jean-Baptiste Percheron de Maricourt, officier de la maréchaussée, demeurant à Brie, et de dame Jeanne-Louise Petit, son épouse, de 40 livres de rente, au principal de 1,200 livres, appartenant au donateur comme étant aux droits de M. Alexis-Théodore Gratien, secrétaire du Roi en la chancellerie de Bretagne, demeurant à Guingamp, etc.,- maître Siméon Gourry, conseiller du Roi, lieutenant particulier civil au bailliage et siège présidial de Provins, à Louis-Marie Gourry, son

neveu, fils de maître Louis-Joachim Gourry, directeur des devoirs de Bretagne, à Landerneau, et de défunte dame Françoise Legris Du Clos, sa première femme, de plusieurs pièces de terre et bois sises au finage de Coëffrin, paroisse d'Augers,- maître Richard Lebrun, procureur fiscal du duché-pairie de Laon, fondé de pouvoirs de maître Louis-Jacques Venard, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Melun, de 137 livres 15 sous de rente, en 6 parties, au profit de dame Marie-Louise-Sophie de Saint-Jean, sa nièce, en considération de son mariage avec M. Jacques-François-Laurent Devismes, avocat en Parlement, contrôleur de l'Hôtel de Ville de Laon, etc. Ladite donation passée devant maître Pierre-Denis Demont, notaire, sous l'autorité de messire Jean-Baptiste Lépagnot, chevalier, seigneur de Bezenet en Champagne, grand bailli de Vermandois, etc. (In-folio papier, 26 feuillets.)

1779

B676

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques établi près cette juridiction.

Du contrat de mariage passé devant Jean Juris, notaire à Provins, le 1er janvier 1780, entre Jacques-Jean Duhamel, fils de Jacques Duhamel, vivant manouvrier au même lieu, et de Geneviève Allaix, d'une part, et demoiselle Jeanne-Françoise Filliot, fille du sieur Edme-Julien Filliot, laboureur à Vulaines et de feu demoiselle Catherine Rivot, a été extrait ce qui suit : « En faveur de ce mariage, et pour la bonne amitié que M. Jean-Baptiste Genneau, avocat en Parlement, élu à Provins, porte au futur, son filleul, il lui a fait donation » ____ . Premièrement, d'une maison située en cette ville, rue Culoison, composée de deux corps de bâtiments, cour au milieu et bâtiments de chaque côté d'icelle, etc.,- donation par Edmée Bourgoïn, veuve de Thomas Poteau, vivant laboureur à Courlon, à Jean-Martin Benoist, marchand boucher, et à Anne Lefranc, son épouse, « premièrement, une couche à colonnes, en bois de fruits, enfoncée par haut et bas, avec une paillasse sur icelle, deux lits de plumes à toye de toile, rideaux, pentes, dossier, et bonnes grâces de serge rouge, plus une armoire de différents bois de fruits, à deux battants, fermant à clef, ____ plus un habillement de serge noire, un jupon de serge de Londres rouge, un autre de ratine rouge, un juste de drap petit gris, un autre juste de drap brun, 150 livres d'étain, tant fin que commun, en différents utensiles de ménage, ____ 100 aunes de toile neuve de ménage, en cinq rouleaux, » etc.,- extrait du contrat de mariage passé devant Delfaut (?) notaire à Paris, le 21 décembre 1773, entre sieur Mathurin Rollet, receveur des Aides à Pont-sur-Yonne, fils majeur du sieur Joseph, tireur d'or à Lyon, et demoiselle Françoise-Omer Bertrand, veuve, sans enfants, de M. Louis Boutillier, notaire royal audit lieu de Pont, mariés suivant la coutume de Paris, le futur à ses droits, déclarés être de 400 livres en deniers et 200 livres en effets, et la future avec 1,584 livres, tant en meubles qu'immeubles,- donation par demoiselle Jeanne-Edmée-Barbe Pijon, demeurant à Rozoy en Brie, à messire

Philippes de Chavigny, ancien brigadier des Mousquetaires de la première compagnie de la Garde du Roi, et à dame Edmée-Marguerite Pijon, son épouse, de 5 arpents 80 perches de terre labourable, en 6 pièces, au territoire d'Augers, bailliage et Élection de Provins,- le 7 juin 1780, comparurent devant Picou, notaire à Provins, M. Claude Bourgoïn de Villeparts, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie, pensionnaire du Roi, demeurant à Paris rue Notre-Dame de Nazareth, et dame Marie-Geneviève Lefèvre, son épouse, qui ont déclaré faire donation à Jean-Baptiste Chaumont, bourrelier à Sourduin, et à Catherine-Martine Thomas, sa femme, de 3 perches 12 pieds de terre labourable, à prendre dans une plus grande quantité. Cette donation a été faite pour récompenser les donataires des bons soins qu'ils ont apportés à la nourriture qu'ils ont faite, et à l'allaitement que la femme Chaumont a donné à demoiselle Claudine-Charlotte-Thérèse d'Harzeville, petite-fille des sieur et dame donateurs, comme aussi, pour seconder les intentions où étaient lesdits donataires, de faire construire un logement sur ledit terrain, mais sous la condition, toutefois, de ne pouvoir élever, dans les bâtiments à construire, aucune espèce de volailles, sans laquelle condition la donation, dont il s'agit, n'eût été faite,- donation par dame Catherine-Geneviève Becel, veuve de maître Pierre-Étienne Rivot, vivant conseiller du Roi, au bailliage et siège présidial de Provins, et demoiselle Marie-Françoise-Antoinette Becel, au profit de maître Étienne Pingueret, procureur aux mêmes sièges, et dame Marie-Antoinette Becel, son épouse, leur beau-neveu et nièce, d'une pièce de bois appelée la Vente-Pougeoise, contenant 52 arpents 60 perches, située au Buisson de Ferrière, tenant au bois du Roi, à ceux de M. l'abbé Terray, aux religieuses d'Argensol, etc.,- donation par demoiselle Charlotte-Jeanne Gourry, pensionnaire au couvent de la Congrégation de Provins, au profit de M. Jean-Charles Gourry de Champgrand, lieutenant-colonel de dragons, son frère, demeurant à Paris, rue de Richelieu, paroisse Saint-Eustache, d'une ferme et métairie, sise à Montigny, paroisse de Chailly (en Brie), terres labourables, prés et autres héritages en dépendant, etc. (In-folio papier, 45 feuillets.)

1780

B723

Requêtes présentées au bailli de Provins, et au lieutenant général du siège, par Frédéric, prince régnant de Salm-Kirbourg, Wilgrave de Rhann, Rheingrave de Stein, etc.

Il est dit que : par un premier arrêt du Conseil d'État du 16 juin 1768, Sa Majesté a permis à dame Catherine du Buisson-Fumée d'Aigrefeuille, veuve du sieur René Adolphe, aux sieurs François Fabre, avocat en Parlement, François-Nicolas Martinet, ingénieur, graveur-dessinateur d'histoire naturelle au Cabinet du Roi, Joseph-Marie-Honoré de Bonnet Du Valguier, écuyer, et Joseph-Ambroise Lefébure, ci-devant gentilhomme de Sa Majesté, de creuser un canal depuis la ville de Provins jusqu'à la Seine, de se servir, à cet

effet, d'une partie des eaux et des lits des rivières de la Voulzie et du Durteint, d'acquérir les fonds et tréfonds de ces rivières, ensemble les terrains nécessaires pour creuser le canal et douze toises de terrain, en largeur, de chaque côté, etc., en conséquence, le requérant demande que l'arrêt susdaté, ceux qui sont intervenus depuis, et les lettres patentes obtenues pour leur exécution, soient enregistrés au greffe dudit bailliage, comme de la confection du canal projeté il ne pouvait résulter qu'un très-grand avantage pour la ville de Provins, ledit requérant avait pensé que les liquidations de terrains se feraient de gré à gré, mais que, voyant qu'il serait nécessaire d'avoir recours à l'autorité judiciaire, pour arriver à la fixation des indemnités à allouer à quelques particuliers, il plaise audit sieur bailli de vouloir bien accepter la commission portée par les lettres patentes du 19 avril 1780, tendant à ce qu'il soit procédé, par devant lui, à la nomination d'experts pour la fixation desdites indemnités, etc. (2 pièces papier.)

1780-1781

B677

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques établi près cette juridiction.

Extrait du contrat de mariage passé devant Picou, notaire à Provins, le 28 décembre 1780, entre Claude Herbelin, manouvrier à Sourduin, veuf d'Élisabeth François, et Catherine-Véronique Millard, demeurant à Saint-Martin-des-Champs,- le 31 octobre 1779, ont comparu devant maître Lefranc, notaire et garde scel au bailliage et siège royal de Sens, Edme Nallet, recteur des petites écoles de la paroisse de Courlon et Marie-Anne, qui, considérant leur grand âge et caducité, se trouvant, alors hors d'état de faire valoir aucuns biens, et pour l'amitié qu'ils avaient pour leurs enfants, ils ont fait à ceux-ci donation, savoir : d'une maison située dans le village de Courlon, près l'église, bâtiments, cours, puits, jardin potager, et 33 pièces d'héritages désignées et attenancées en la donation susdatée,- extrait du contrat de mariage reçu le 28 janvier 1781, par Borel, notaire royal à la sénéchaussée d'Auvergne, résidant en la ville de Brioude, entre M. Amable-Charles Du Buisson, comte Du Buisson, chevalier, seigneur des Aix, et mademoiselle Marie-Madeleine Du Coiset de Cumigua, fille de messire François-Florimond, comte Du Coiset et de madame Louise-Charlotte de Barentin de Montchal, douairière. En faveur de ce mariage madame Louise-Madeleine Bertin (Barentin?) comtesse de Montchal, aïeule de la future, lui a fait don de la somme de 10,000 livres,- du contrat de mariage d'entre messire Louis-Henri de Treignac, chevalier de Clos-Milon, ancien lieutenant des vaisseaux du Roi, demeurant à Sens, et demoiselle Cécile-Germaine-Michelle Crécy de Champmilon Du Plessis, fille de messire Jean-Louis Crécy de Champmilon, vivant gendarme de la Garde ordinaire du Roi, et de dame Cécile-Claude d'Avagadre, demeurant à Courlon, appert que : messire Jean Letellier, écuyer, prévôt de la connétablie, et dame Marguerite Huerne, son épouse, ont abandonné, au futur

susnommé, leur neveu, 46 arpents de terres et prés sis à Bazoches, loués 167 livres 10 sous, 22 arpents de mêmes natures d'héritages à Mouy, etc., et diverses parties de rentes, le tout estimé, en principal, 9,965 livres,- partage de biens meubles et immeubles, portant donation réciproque, entre demoiselles Marie et Charlotte Benoist de Trémont, demeurant à Sens, rue du Cheval-Rouge, paroisse Saint-Pierre-le-Rond, filles de M. Claude Benoist de Trémont, vivant lieutenant en l'Élection de Sens, et de dame Edmée Crécy, son épouse, héritières de dame Edmée-Colombe Benoist de Trémont, leur soeur, en son vivant épouse de M. Jean-Baptiste Guyard de Chalambert, ancien procureur du Roi en ladite Élection,- donation par messire Charles-Jean Dudit, chevalier, sieur de Maizières, ancien capitaine de cavalerie, demeurant à Provins, à messire Ambroise-François-Edme Dudit, chevalier, seigneur des Hautes et petites Maizières, Baloyer et Romainville, colonel d'infanterie, gouverneur des pages du Roi, en sa grande écurie, d'un lot de terres labourables, consistant en 46 arpents, en plusieurs pièces, sur les territoires de Mortery, Vulaines, etc.,- le 21 novembre 1781, a comparu devant Guillaume-Éléonor-Alexandre-Benjamin Letellier, notaire royal au bourg de Pont-l'Abbé, maître Jacques-François Tarin, prêtre, originaire de la paroisse de Lieuville, diocèse de Coutances, Élection de Valognes, bailliage royal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, demeurant alors à Bannost, province de Brie, bailliage de Jouy-le-Châtel, lequel comparant a déclaré faire donation irrévocable à demoiselle Marie-Anne Garnier, fille de sieur Lucien Garnier, laboureur, et de dame Marie-Anne Tarin, de ladite paroisse de Lieuville, cousine issue de germaine et filleule du donateur, savoir : d'une partie de rente, de 25 livres, à prendre sur Joseph Jeanne, laboureur à Preslot, etc. (In-folio papier, 27 feuillets.)

1781

B678

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques établi près cette juridiction.

Du contrat de mariage passé devant maître Dutertre, notaire à Paris, le 8 janvier 1782, entre maître Jacques-Germain Simon, notaire royal à Provins, fils de sieur Charles Simon, vivant marchand tanneur au même lieu, et de dame Anne-Charlotte Thomassin, d'une part, et demoiselle Adélaïde Bardin, fille de maître Louis-Antoine Bardin, avocat en Parlement, ancien notaire audit Provins, et de dame Jeanne Hanu, d'autre, appert : qu'en considération de ce mariage M. Jacques Thomassin, oncle maternel du futur, lui a fait donation, pure et simple, de la somme de 18,000 livres, à prendre sur tous ses biens,- du 8 mars 1782, don mutuel et réciproque de tous leurs biens meubles et immeubles, consenti entre Jean-Joseph Thénard, terrassier à Jutigny, paroisse de Paroy, et Marie-Catherine Chandot, sa femme,- le 19 février 1782, à comparu devant Gillard, notaire à Paris, sieur Jacques Garnier, bourgeois de Cucharmoy, légataire

universel de défunte Marie-Charlotte Houdouart, décédée épouse du sieur Philippes Garnier, ancien boulanger à Paris, qui, en présence dudit notaire a déclaré faire donation à : Marie-Geneviève-Adelaïde, Catherine-Victoire, Charles-Gilles, Jacques-Sévère, Françoise-Sophie, Laurent-Augustin et Pierre Bourdon de La Boissière, tous enfants du sieur Charles Bourdon, marchand de vins à Paris, et de défunte demoiselle Marie-Geneviève Houdouart, son épouse, et à chacun d'eux, pour un septième, savoir : de la somme de 950 livres 10 sous, en principal, revenant à ladite défunte dame Garnier, dans la vente d'une maison sise à Paris, rue de Sèvres, etc.,- du contrat de mariage passé devant Opoix, notaire à Donnemarie, en la résidence de Preuilly, bailliage de Provins, le 13 mars 1781, entre sieur Jean-Baptiste-Louis Martin, officier porte-étendard au régiment du Colonel-général, et dame Marie-Anne Dumont, veuve, en premières noces, du sieur Jean Bartellemont officier de panneterie du Roi, et, en secondes, du sieur Blanchet, bourgeois, demeurant à Dontilly, appert : ladite dame avoir fait donation au sieur Martin, son futur, notamment, de moitié de la maison bourgeoise et métairie du fief de Séguier, dit de Fortbois, situé à Dontilly et finages voisins, etc.,- le 29 mai 1782, devant les notaires au bailliage de Provins, demoiselle Louise-Suzanne Henry, a fait donation au sieur Jacques-Joseph Caron, maître apothicaire à Provins, son beau-frère, de la moitié, indivise, d'une maison située à Paris, rue Comtesse-d'Artois, paroisse Saint-Eustache, en censive de l'archevêque de cette ville, et, comme telle, chargée de 5 sous de cens, sans autres redevances, etc. (In-folio papier, 22 feuillets.)

1782

B610

Rapports d'experts, partages et licitations de biens, déclarations d'héritages, affiches de quarantaine et de quinzaine, certifications de criées, procès-verbaux d'adjudication de biens saisis, baux à loyer, etc., le tout judiciairement fait audit bailliage.

*Poursuite par sieur Jean-Fiacre-Victor Guillard, marchand de grains à Provins, de la vente et adjudication, par licitation, au plus offrant et dernier enchérisseur, du fonds, propriété et jouissance d'une ferme et de deux petites maisons, tenant l'une à l'autre, situées à Sancy, près l'église. Adjudicataire : ledit sieur Guillard, moyennant 16,100 livres,- sentence de licitation des biens de la succession de Pierre Charton et de Marie-Anne Michel, sa femme, décédés aubergistes à Provins, lesdits biens consistant en une auberge portant pour enseigne La Croix-Blanche, tenant du levant au grand chemin de Paris, dans les bâtiments, servant de grenier à sel, avec pressoir à cidre, tenant du nord à la rue des Degrés-de-Saint-Pierre, du couchant au presbytère de la paroisse du même nom, etc., 60 perches de terre situées aux Fosses-Thierry, près les Filles-Dieu, et 50 livres d*j rente foncière, dues par M. Auger, curé de Choisy. Adjudicataires : de l'auberge, grenier à sel et pressoir, Michel-Nicolas Hamelin, aubergiste à Provins, moyennant 14,050 livres, de*

la pièce de terre, Gabriel François, vigneron à Fontaine-Riante, au prix de 230 livres, et de la rente sus-énoncé, ledit sieur Hamelin, moyennant 900 livres,- vente d'une ferme sise à Cerneux, derrière l'église, en conséquence d'une transaction passée entre sieur Félix-Léonard Théry et demoiselle Charlotte Van-Banbeck, sa femme, en secondes noces, demeurant ensemble à Bailleul en Flandres, ladite dame auparavant veuve et seconde femme du sieur Charles-François Horreau, vivant receveur des domaines du Roi, à Steenvoorde en Flandres, d'une part, sieurs Denis-François-Marie Horreau, contrôleur des fermes du Roi, à la douane de Calais, Charles-François Horreau, aussi contrôleur, au bureau des fermes de Taumont, Jacques-Benjamin Horreau, receveur des fermes au département de Champfin, etc. Adjudicataire : le sieur Christophe Opoix, maître en pharmacie, membre des Académies des Sciences et Belles-Lettres de Dijon, de Rouen et d'Arras, correspondant de la Société royale d'agriculture de Paris, etc., demeurant à Provins, moyennant 19,400 livres,- cahier des charges et vente, sur licitation, poursuivie par maître Jacques-Germain Simon, notaire royal audit Provins, des fonds, tréfonds, propriété et superficie d'une ferme, d'un lot de terre et rente, dont la déclaration suit : premièrement, la ferme dite de Limoreau, paroisse de Chenoise, bâtiments, fossés, jardin, acceint et verger, tenant, la totalité, du midi à l'allée faite pour aisance, conduisant de Limoreau à La Merci,- item, ladite allée, tenant, des deux côtés, aux terres de Limoreau,- item, une autre allée, dite des Pommiers, conduisant de la ferme au chemin de la Croix-de-Chenaise à La Merci, etc., le tout adjugé à maître Jean-Joachim-Blaise Rose, procureur fiscal de la justice de Nangis, moyennant 30,150 livres,- du 13 mars 1789, vente de ladite ferme et dépendances, à la folle enchère du sieur Rose, au profit de maître Jacques-Germain Simon, susnommé, pour le prix et somme de 25,625 livres,- procès-verbal incomplet, en 400 articles, de la vente des ornements d'étoffes de soie, de drap d'or et d'argent, provenant des communautés, chapitres et autres églises supprimées, consistant en : chasubles, étoles, manipules, tuniques, bourses, voiles, chapes, devants d'autel, aubes, surplis, etc., le tout déposé en la maison conventuelle des Bénédictins de Saint-Ayoul, à Provins. (24 pièces papier.)

1783-1790

B679

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques établi près cette juridiction.

Du 12 octobre 1782, donation devant Louis-Nicolas Mercier, notaire à Donnemarie en Montois, par Catherine Gilopet, demeurant à Luisetaines, à Joachim Gente, cocher de madame la marquise de Sigy, et à Jeanne Élisabeth Cartret, sa femme, savoir : une maison, bâtiments, cour et jardin, sis audit Luisetaines, près Le Petit-Chotot, contenant, en fonds d'héritage, 1 arpent 19 perches, plus 10 pièces de terre et vignes, désignées dans l'acte susdaté,- le 13 décembre 1782, a comparu, devant les notaires tabellions au bailliage de

Bray-sur-Seine, Anne Hattier, veuve de défunt Jean Quinault, vivant laboureur à La Tombe, qui a déclaré que le grand âge où elle était parvenue ne lui permettait plus de vaquer à ses affaires, que les peines et les traverses qu'elle a éprouvées depuis le commencement de sa communauté, avec son mari, non de sa part, mais par le défaut de réussite dans leurs entreprises, ce qui l'aurait réduite à toute extrémité, sans l'assistance de Jean-François-Michel Audebert, son neveu, à qui, par ces raisons, elle a fait abandon de tous ses biens, meubles et immeubles, ces derniers situés sur les seigneuries de : Chaumont-sur-Yonne, La Tombe, (en censive de madame Turgot et de l'abbesse de Faremoutiers), Courcelles et Marolles, à la charge, par le donataire, de fournir à ladite dame Quinault une chambre, 20 bichets de blé méteil, mesure de Montereau, 2 feuilletes de vin, 100 fagots, une demi-corde de bois, une vache, pendant l'été, et la somme de 30 livres en argent,- donation par M. Nicolas-Claude Huerne de La Brosse, conseiller du Roi, son procureur au Grenier à sel de Provins, et dame Espérance Soulberte, son épouse, à Marie-Espérance et Marguerite-Louise Gautier, filles de sieur Louis Gautier, laboureur en la ferme des Fossés, paroisse de Sourduin, et de Marie-Élisabeth-Savine Sénéval, sa femme, et à Nicolas-Jean Génard, fils de Nicolas, aussi laboureur, demeurant à Boollot, paroisse de Saint-Martin-des-Champs, et d'Anne Sénéval, sa femme, de la somme de 60 livres de rente, constituée au principal de 1,200 livres,- du contrat de mariage d'entre sieur : François Champenois, préposé au recouvrement des vingtièmes de l'Élection de Provins, et demoiselle Thérèse-Geneviève Damboise, dotés : l'un de 50 livres en mobilier, et de 600 livres en immeubles, l'autre de même somme mobilière, et de 12,000 livres de biens immobiliers, appert que : dans le cas où il y aurait dissolution de communauté, sans enfants, les futurs se font donation réciproque de tous leurs biens meubles, acquêts et conquêts immeubles, etc.,- Louis-Nicolas Rivot, officier de S. A, le duc d'Orléans, et demoiselle Charlotte-Jeanne Josse,- maître Nicolas-François Charpillon, notaire royal à Donnemarie, doté de 10,000 livres, et demoiselle Élisabeth-Charlotte Hucher, mariée avec la somme de 2,500 livres en mobilier, outre ses immeubles non désignés. Par ce contrat, passé devant Pot d'Auteuil, notaire à Paris, le 7 avril 1763, les futurs époux se sont fait réciproquement donation, pour le survivant, de 3.000 livres une fois payée, et, en outre, de l'usufruit de tous leurs biens, etc. (In-folio papier, 28 feuillets.)

1783

B680

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques établi près ledit Bailliage.

Du 29 octobre 1783, donation par : Marie-Jeanne Quinault, veuve de Jean-Baptiste Corcy, ancien maître d'école à La Tombe-sur-Seine, au profit de Louis Quinault, laboureur, d'une maison et bâtiment situés au même lieu, cour commune, puits, etc., avec

plusieurs parties de rentes et le mobilier appartenant à la donatrice, - Charles Jourcat, manouvrier, demeurant au Plessis-aux-Tournelles, paroisse de Cucharmoy, et Anne Gauvion, sa femme, au profit de Quiriace Boisaubert, bûcheron audit lieu, gendre du donateur, et neveu de ladite Gauvion, de tous les meubles, effets, argent comptant, etc., à la charge, par le donataire, de loger chez lui, en sa maison, les donateurs susnommés, leur fournir linge, lumières et les aliments nécessaires, pendant le cours de leur vie, excepté le pain, attendu qu'il leur est fourni charitablement de l'ordre de monseigneur le duc de Fleury, etc., - extrait du contrat de mariage passé devant Opoix, notaire à Dontilly, le 18 septembre 1778, entre Michel Sévillon, manouvrier à Villeneuve-le-Comte, et Marie-Madeleine Rouginat, veuve de Claude Colas, mariés, l'un et l'autre, à leurs droits non évalués, qui se sont fait donation réciproque de leurs biens, - donation par M. Jean-Louis Guérin de La Hennerie, procureur du Roi au siège de police de la ville et banlieue de Provins, à maître Jacques-Germain Simon, notaire royal au même heu, et à dame Adélaïde Bardin, son épouse, de la propriété et jouissance d'un jardin, contenant 84 perches, situé en ladite ville, rue de La Chaussée de Sainte-Croix, - extrait du contrat de mariage passé devant Picou, notaire à Provins, le 17 juin 1784, entre Étienne Rivot, postillon, et Marie-Anne Verrine, veuve de Jean Dauphin, - du contrat de mariage de sieur Cyr-Charlemagne Sanson, bourgeois de Provins, et demoiselle Madeleine-Geneviève Hérisson, fille de sieur Pierre Hérisson, demeurant à Melun, devant Le Moust de La Fosse, notaire royal en ce lieu le 30 août 1879, appert que : les futurs voulant se donner des preuves certaines de leur amitié, se sont fait donation mutuelle de la totalité de leurs biens meubles, acquêts, conquêts et propres, qui se trouveront appartenir au premier décédé, pourvu toutefois, qu'au jour du décès il n'existe aucun enfant vivant dudit mariage, - donation par Claude Moreau, manouvrier demeurant à Couture, paroisse des Ormes, et Cécile Moussé, sa femme, à Edme-Alexandre Baillat, fils de Louis, laboureur à La Bertauche, même paroisse, et de Louis Bridou, d'une maison, jardin et accoint en dépendant, situés dans l'enclos dudit lieu de Couture, etc., - extrait du contrat de mariage passé devant Charpillon, notaire à Donnemarie, le 31 décembre 1777, entre sieur Jean-Baptiste Pierrequin, receveur général des domaines du marquis de Clermont d'Ambroise, demeurant au château de Monglas, paroisse de Cerneux, et demoiselle Louise-Gabrielle-Lydie Legras, etc. (In-folio papier, 24 feuillets.)

1784

B681

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques établi près ce Bailliage.

Le 22 décembre 1784, s'est présenté devant Thierry, notaire à Provins, Louis Cabaret, charretier de labour, ci-devant au service de M. Lemen, curé de Mortery, depuis au couvent de La Merci, et, à la date précitée, demeurant à Sourdun chez Jeanne Cabaret, sa

soeur, veuve, en première nocces, de Joseph Gauthier, et, en secondes, de Louis Hadrot, le comparant susnommé a déclaré que, pour la bonne amitié qu'il portait à Louis, Jacques et Geneviève Hadrot, ses neveux et nièce, il leur a fait donation d'une rente foncière de 30 livres, à prendre sur Roch Gaultier, vigneron à Sognolles, paroisse de Lizines, plus d'une autre rente de 35 livres, au principal de 720 livres, due chaque année, au donateur, par Louis Doré, manouvrier à Pivot, paroisse de Saint-Hilliers,- donation réciproque entre François Fraisse, originaire de Saint-Sauveur, diocèse d'Alby, et Marie Delaporte, sa femme, née en la-paroisse de Tirepied, diocèse d'Avranches, tous deux domestiques de M. Picques, maréchal des camps et armées du Roi, demeurant à Provins, rue aux Juifs, paroisse Saint-Pierre,- du 5 mars 1784, insinuation d'un extrait du contrat de mariage reçu par Leclerc, notaire à Reims, le 30 janvier 1769, sous l'autorité de Jean-Baptiste-Félix Lépagnol, chevalier, seigneur de Sézanne, Vaux en Champagne et Artaise, grand bailli de Vermandois, duquel contrat, passé entre M. Guillaume-Pantaléon Moutier, conseiller du Roi, lieutenant général civil et criminel, commissaire enquêteur, examinateur au bailliage de Sézanne, et demoiselle Louise-Françoise Périer de Vaux, demeurant à Reims, appert que : messire Marthe-Abel-Félix Delatte de Luvigny, ancien major au régiment de Lyonnais, demeurant aussi à Reims, rue d'Anjou, fondé de la procuration de dame Marie-Anne-Antoinette Moutier, épouse de maître Jean-Philippe-Gaston Ruffier, lieutenant en l'Élection de Provins, a fait donation, au futur époux, de la somme de 6,000 livres, etc.,- extrait du contrat de mariage devant Antoine Geuchy, notaire royal au comté et bailliage de Blois, résidant à Bracieux, entre haut et puissant seigneur messire Jean-Frédéric Phélypeaux, chevalier, mestre de camp de cavalerie, lieutenant de Roi, demeurant au château d'Herbault, paroisse de Neuvy, et demoiselle Adélaïde Sturins, fille majeure, mariés, l'un et l'autre, à leurs droits non désignés ni évalués,- donation par demoiselle Marie-Marguerite Lemaire, à sieur Joseph Grattery, marchand orfèvre, et à demoiselle Marie-Élisabeth Rose, son épouse, demeurant tous à Provins, de plusieurs parties de rentes et des deux tiers, dans le quart indivis, des biens énumérés dans ladite donation,- du contrat de mariage reçu par Mercier, notaire à Donnemarie en Montais, le 4 novembre 1780, entre Pierre-Guillaume Pouget, cuisinier et pâtissier aux Ormes, et Christine Milson, veuve, de Nicolas Leblanc, demeurant audit Donnemarie, appert : qu'en considération de ce mariage, maître François-Victor Pouget, curé des Ormes (?), frère du futur, lui a fait donation d'une somme de 1,500 livres en deniers,- donation par Edmée-Anne Larguillon, veuve du sieur Louis-Robert Ythier, marchand à Marnay-sur-Seine, au profit du sieur Edme-Charles-Crespin Larguillon, marchand à Arcis-sur-Aube, et demoiselle Marte-Madeleine-Edmée-Denise Larguillon, épouse du sieur Pierre Debure, fabricant de papier au Bas-Trévois, paroisse Saint-Jean, au marché de la ville de Troyes, de dix parties de rentes, montant ensemble à 137

livres 1 sou,- le 17 août 1786, devant Picou, notaire à Provins, maître Edme Bouquin, curé de Saint-Martin-Chennetron, pour seconder la pieuse intention de Noël-Étienne Henry, son neveu, âgé 16 ans, clerc tonsuré, fils d'Étienne Henri, épicier à Beauvais, et de Marie-Jeanne Bouquin, son épouse, et pour servir de titre clérical audit sieur son neveu, il lui a fait donation d'une maison située à Troyes, rue de La Pierre, numérotée 987, etc.,- donation par dame Anne Médard, veuve, en premières noces, de sieur Claude-Jean Jéhu, et, en secondes, de Louis Lebourdaye, demeurant à Sézanne, au profit de dame Edmée-Dorothée Jéhu, sa fille, veuve de Nicolas Devillerme, vivant orfèvre au même lieu, d'une ferme située à Chalautre, appelée Le Paradis, et autres héritages désignés en ladite donation, et évalués ensemble 6,670 livres, etc. (In-folio papier, 36 feuillets.)

1785

B719

Enregistrement, au greffe de cette juridiction, des Édits, Déclarations, Lettres patentes, Arrêts de la Cour du Parlement de Paris.

Déclaration portant que toutes les causes pures personnelles, non excédant la somme de 40 livres, qui sont portées devant les officiers des bailliages et sénéchaussées, y seront jugés sommairement, en dernier ressort, conformément à l'édit de septembre 1769,- lettres patentes : qui confirment et homologuent les délibérations de l'assemblée générale du Clergé, des 6 et 20 juin 1785, au sujet de la somme de 18,000,000 de don gratuit accordée au Roi, pour ladite assemblée,- portant permission à tous négociants et fabricants étrangers de former, dans le royaume, des fabriques de mousselines, de toiles blanches, de toiles peintes, d'étoffes de coton, de tanneries, de draperies, et de toutes sortes de quincaillerie, « à la charge que lesdits nouveaux établissements seront placés à la distance de sept lieues, au moins, de la frontière » Le Roi accorde, aux dits fabricants étrangers, exemption de tous droits d'entrée et de traites, pour les matières premières, fils de coton, ingrédients de teintures, cuivres, aciers, machines et outils nécessaires à leurs travaux, et, en outre, les dispense de toutes impositions personnelles pendant trois ans, de milice, corvée et logement des gens de guerre, à toujours, etc.,- contenant taxe des droits dus, aux Commissaires à terrier, pour les actes de foi et hommage, aveux et dénombremens, et déclarations censuelles des biens roturiers,- concernant les privilèges des conseillers-rapporteurs et des secrétaires-greffiers du point d'honneur,- arrêt relatif à la vente des immeubles appartenant aux hôpitaux, que les administrateurs « jugeront convenable être vendus pour le bien » de ces établissements,- du 2 septembre 1786, déclaration qui fixe à 700 livres la portion congrue des curés et vicaires perpétuels, et à 350 livres celle des vicaires,- lettres patentes concernant la réciprocité à établir entre la France et la Ville Impériale de Francfort, par rapport à la jurisprudence des faillites,- septembre 1786, édit

ordonnant la démolition des maisons construites sur les ponts de la ville de Paris, sur les quais et rues de Gèvres, de la Pelleterie et autres adjacentes, des deux côtés de la rivière, conformément au projet arrêté en 1769,- la construction d'un pont en face de la place Louis XV, celle d'une nouvelle salle d'opéra, l'achèvement du quai d'Orsay, en conséquence, les prévôts des marchands et échevins de ladite ville, sont autorisés à constituer 1,200,000 livres de rentes à 4 0/0, avec un tirage de primes de 10,000 lots,- 17 juin 1787, déclaration pour la liberté, donnée à toutes personnes, de faire le commerce des grains et farines, de province à province, dans l'intérieur du royaume,- édit enregistré au Parlement, le 22 dudit mois de juin, portant création d'assemblées provinciales pour la répartition ou assiette des impositions foncières et personnelles,- 27 juin 1787, conversion de la corvée en prestation en argent,- 5 août 1787, lettres patentes qui ordonnent le transfert du Parlement de Paris en la ville de Troyes,- 20 septembre, rétablissement de la Cour du Parlement en la ville de Paris, et établissement d'une Chambre des vacations,- du 23 septembre 1788, déclaration qui ordonne que l'Assemblée des États généraux aura lieu dans le courant de janvier suivant, et que les officiers des Cours reprendront l'exercice de leurs fonctions,- 30 mai 1789, règlement : pour le paiement des dépenses des Assemblées de bailliages et sénéchaussées, relatives à la convocation des États généraux,- concernant les mandats impératifs qui auraient pu être donnés à certains députés, et « qui ne leur laisseraient pas la liberté de suffrages dont doivent essentiellement jouir les membres des États généraux, »-10 août 1789, décret pour le rétablissement de la tranquillité publique,- sanction : du décret de l'Assemblée nationale concernant les matières criminelles,- de la loi martiale concernant les attroupements,- lettres patentes sur le décret de ladite Assemblée, du 27 novembre 1789, portant qu'il ne sera plus permis à aucun agent de l'administration, ni à ceux qui exercent quelques fonctions publiques, de rien recevoir à titre d'étrennes, gratifications, vin de ville, ou sous quelque'autre dénomination que ce soit, etc. (In-folio papier, 41 feuillets.)

1785-1789

B682

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques établi près ledit Bailliage.

Du contrat de mariage reçu par Ancelot, notaire à Sergines, le 29 novembre 1784, passé entre Laurent Boucher, domestique à Pailly, et Marguerite Bourdon, mariés à leurs droits non estimés, appert: qu'ils se sont doués réciproquement du douaire et usufruit pendant leur vie, de la jouissance de moitié, au total, des propres qui se trouveront procéder du premier mourant, « pour, par le survivant, en jouir sitôt que douaire aura lieu, sans être obligé d'en faire demande en justice », - donation par Pierre Laurent, à Pierre Barat, tous deux vigneron à Saint-Nicolas (Aube), d'une maison sise en ce lieu, cave, grenier, cour commune avec les héritages voisins,

item, un bâtiment servant de vinée, place à bâtir devant et enclos derrière, le tout contenant environ 25 perches, plus 18 pièces de terre et vigne,- le 12 juillet 1785, a comparu devant Colmet le jeune, notaire au bailliage de Bray, en la branche de Bazoches, Saint-Sauveur et autres lieux, messire Edme Bouillard, capitaine au bataillon royal, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Bazoches-lez-Bray, qui, désirant reconnaître les peines et soins qu'à pris pour lui Marguerite Triollet, il lui a fait donation usufruitière des terres et biens qui se trouveront lui appartenir au jour de son décès,- extrait du contrat de mariage passé devant Dupré, notaire à Paris, le 12 octobre 1776, consenti entre messire Giles-Esther de Guépoullain, écuyer, lieutenant-colonel du régiment Royal-Pologne-cavalerie, et demoiselle Anne-Jeanne-Edme-Victor Ythier, fille de maître Claude-Nicolas Ythier, premier président au bailliage et siège présidial de Provins, seigneur du fief de La Cloche,- du 1er décembre 1786, donation, mutuelle et réciproque, entre messire Charles-Louis Barentin, marquis de Montchal, seigneur de Noyen-sur-Seine, Grisy, en partie, et autres lieux, ancien capitaine au régiment Royal-cavalerie, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France, d'une part : et dame Marie-Antoinette de Beaufort, son épouse, demeurant ordinairement en leur château de Noyen, et alors en leur hôtel de Provins, rue du Moulin de La Ruelle, paroisse Saint-Pierre, qui, n'ayant point d'enfants, et pour se donner des marques réciproques de leur tendresse, se sont fait abandon de l'usufruit de la part qui se trouvera appartenir au premier décédé dans les biens, meubles et immeubles de leur communauté, etc. (In-folio papier, 20 feuillets.)

1786

B683

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques établi près cette juridiction.

Le 7 février 1787, a comparu devant les notaires royaux de la ville et bailliage de Provins, demoiselle Charlotte-Jeanne Gourry, pensionnaire au couvent de la Congrégation de cette ville, « qui, en contemplation de la consanguinité et parenté d'entre elle et la donatrice, ci-après nommée, » a fait, en faveur de ce mariage, donation pure et simple, à dame Michelle-Françoise-Edmée de Roujoux, épouse de noble maître Joseph-François Robert, avocat et négociant en la ville de Landerneau en Bretagne, de 80 livres de rente annuelle, au principal de 1,600 livres, constituée au profit de la donatrice, par sieur Jean-Michel-Pierre de Roujoux et dame Edmée-Marie-Madeleine Rétel, son épouse,- extrait des contrats de mariage passés devant Ragon, notaire à Bray-sur-Seine, le 21 janvier 1787, entre : André Chereau et Marie-Catherine Rousseau, Jacques-Étienne Rousseau et Anne Chereau, tous demeurant à Bazoches-lez-Bray,- donation par M. François-Claude Bureau, curé de la paroisse Saint-Didier lez Sens, à demoiselle Marie-Sophie Bureau, sa soeur consanguine, fille de maître Claude-Ayoul Bureau, vivant docteur en médecine, et de feu dame Marie-

Madeleine Rollet, ce qui a été accepté par le fondé de pouvoirs de sieur Pierre Marcellat, maître en chirurgie, lieutenant du premier chirurgien du Roi, demeurant à Melun, tuteur de la donataire susnommée,- extrait du contrat de mariage reçu par Pinon, notaire à Provins, le 20 juin 1783, entre Christophe Juris, laboureur à Éverly, et Élisabeth Fortin, dotés : l'un de 1,900 livres, l'autre de 1,500 livres,- le 2 mars 1787, le notaire au bailliage, ville et châtellenie-pairie de Jouy-le-Châtel, s'est transporté au domicile d'Étienne Perré, laboureur à Villegagnon, qui a déclaré, volontairement, que Marguerite Cruel, âgée de quarante-huit ans, était à son service, comme première servante, depuis trente-sept ans, temps pendant lequel elle a gouverné sa maison sans avoir reçu d'autres gages que sa nourriture, et quelques légers effets pour son entretien, mais qui n'ont jamais été proportionnés à la rémunération qu'elle a méritée. A ces causes, le comparant a fait donation à ladite Cruel, d'une somme de 1,500 livres, une fois payée, etc.,- donation par Jean-Louis Camus, laboureur au Grand-Frétoy, paroisse de Frétoy-le-Moutier, à Jeanne-Thérèse, Marie-Françoise et Rosalie Foy, ses nièces, filles de Pierre, laboureur à Boisdon, et de feu Anne Camus, sa femme, d'une maison, chambre à côté, écurie, étable à vaches, granges de six travées, poulailler, toit, à porcs, laiterie etc., sis au Grand-Frétoy, plus divers autres héritages, en 85 articles,- le 18 juillet 1787, ont comparu devant Andelle, notaire au Châtelet de Paris, maître Jean-Baptiste-François Guyet, ancien avocat au Parlement de cette ville, et dame Geneviève-Charlotte Guyet, épouse de maître Jean-Charles Fariat de Beaulieu, élu en l'Élection de Provins, assesseur de la maréchaussée du lieu, qui ont déclaré que, pour remplir les intentions que leur a fait connaître M. Louis-François Guyet, ancien commis à la descente des sels, leur père, et pour reconnaître les services que lui a rendu, depuis plus de 30 ans, Anne Gallois, sa cuisinière, les dénommés ci-dessus ont fait donation, à cette dernière, de 300 livres de rente viagère, exempte de toute retenue,- extrait du contrat de mariage passé devant Leclerc, notaire au Châtelet de Paris, le 22 juin 1774, entre M.,. Claude-Nicolas Huerne de La Brosse, procureur du Roi au Grenier à sel de Provins, et demoiselle Espérance Soulbette, fille majeure, etc. (In-folio papier, 26 feuillets.)

1787

B684

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques établi près cette juridiction.

Extrait du contrat de mariage passé devant Colmet-Daage, notaire à Bray-sur-Seine, le 28 mai 1780, entre Joachim Gontier, vigneron-journalier à Montigny-le-Guesdier, et Marguerite Poulain, portant, ledit contrat, que le futur a fait donation, à sa future épouse, de tous ses biens immeubles, en quelques lieux qu'ils soient assis, ainsi que de tous ses meubles meublants, effets mobiliers et marchandises, savoir : Une maison située à Montigny, Lieudit La

Queue-du-Loup, sur le chemin de Troyes, un jardin et une pièce de vigne y jointe, contenant 15 perches, etc., suit le détail du mobilier, estimé 40 livres,- le 17 décembre 1787, ont comparu devant le notaire royal, tabellion-garde-notes héréditaire au bailliage de Sézanne, prévôté et châtellenie de Chantemerle, résidant à Villenauxe, Claude Gennerat et Claire Tondu, sa femme, demeurant à Villegruis, qui ont déclaré se faire « don mutuel, réciproque et égal l'un à l'autre, et au survivant d'eux, de tout et chacun les biens meubles et conquêts immeubles qui se trouveront être, et appartenir au premier mourant, » etc.,- donation consentie entre sieur Jean-François Babé, laboureur à la ferme de Haute-Fosse, paroisse de Chenoise, et demoiselle Marie-Madeleine Chevalier, sa femme, en considération de ce que, « depuis l'année 1771 qu'ils sont établis, et mariés ensemble, ils sont restés sans postérité, et craignant la dissolution de leur mariage, par le décès de l'un d'eux et sans enfants, désirant assurer au survivant la jouissance paisible des biens de leur communauté, qu'il a plu à la Providence leur despartir, tant en effets mobiliers que chevaux, bestiaux, attirail de labour, grains recueillis et pendant par les racines » etc., afin de fournir, audit survivant, le moyen de vivre plus commodément des fruits de leurs travaux. Cette donation a été faite le 8 février 1788, devant Pierre-Antoine Judas, notaire et tabellion au bailliage de Coulommiers, pour le Le Pont-de-Bazoches, Le Bois-Saint-Père et Courtacon, dépendant du notariat royal de Coulommiers, en résidence audit Bazoches,- du contrat de mariage passé devant Ragonet Coutrot, notaires à Bray-sur-Seine, le 2 janvier 1778, entre Étienne Bezard, vigneron à Vinneuf, veuf d'Élisabeth Cornoy, et Germaine Boisambert, veuve de Jean-Baptiste Leboeuf, appert : qu'il a été convenu entr'eux que, si cette dernière mourait la première, ledit Bezard serait « quitte envers les héritiers de la future, en leur payant une seule fois la somme de 400 livres,___ au moyen de quoi toute la communauté appartiendra audit futur, » etc.,- donation par Edme-Georges Paupe, aubergiste à Cerneux, et Marie-Madeleine Canet, sa femme, au profit de Marie Paillard, veuve de Jacques-Guillaume, d'une maison et d'un jardin, sis à Chasnoy, en reconnaissance des bons services qu'elle leur a rendus, et pour l'amitié particulière que les donateurs avaient pour elle,- extrait du contrat de mariage passé devant Cligny, notaire à Troyes, le 1er mars 1767, entre maître Simon Gourry, lieutenant particulier civil au bailliage de Provins, et demoiselle Marie Camusat, fille de M. Jacques Camusat, vivant négociant audit lieu de Troyes, et ancien écheviu de cette ville, et de dame Marie-Edmée-Catherine Garnier, etc. (In-folio papier, 36 feuillets.)

1788

B685

Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques établi près ce Bailliage.

Du contrat de mariage passé devant Juris, notaire à Provins, le 27 octobre 1772, entre Antoine Blanchon, compagnon menuisier à

Gouaix, marié avec 150 livres, et Jeanne Bois, veuve de Pierre Dureau, mariée avec 500 livres, appert : qu'ils se sont fait donation l'un à l'autre, et au survivant d'eux, de tous les biens meubles, acquêts et conquêts immeubles qu'ils pourraient avoir, au jour de leur décès, à l'exception des habits, linge et hardes à l'usage de la future, en cas qu'elle vienne à mourir la première, lesquels appartiendront à ses héritiers,- donation par Geneviève Bouron, autorisée, à cet effet, par Jean Rouet, vigneron à Longueville, paroisse de Lourps, son mari, au profit de Rémi Rouet, son beau-neveu, de Geneviève Benoist, sa femme, de Martin Chapotot et de Geneviève-Victoire Rouet, ses filleuls, de moitié de tous les biens immeubles appartenant à la donatrice, et qu'elle s'était réservé par une première donation, en date du 29 mai 1788, passé devant Simon, notaire à Provins,- extrait du contrat de mariage d'entre Antoine Couppel, laboureur à Villiers-sur-Terre, paroisse de Villenauxe-la-Petite, et Marie Varache, veuve d'Edme Goult vivant cabaretier audit Villenauxe, passé devant Colmet, notaire à Bray-sur-Seme, le 11 septembre 1758,- le 15 novembre 1788, à comparu devant les notaires de la ville, bailliage et ancien ressort de Villeneuve-le-Roi, maître Jean-Louis Gautier, curé de Bazoches-lès-Bray, qui, voulant donner à demoiselle Marie-Louise Borda, sa nièce, les preuves de son amitié, lui a fait donation irrévocable de 18 parties de rentes, montant ensemble à 478 livres, au capital de 9,560 livres, 13 pièces de terre et prés, évaluées 1,100 livres, et les effets mobiliers dont le détail suit : soixante paires de draps, cinquante douzaines de serviettes, quatre douzaines de nappes, etc., prisés 1,200 livres, dix-huit couverts à filets, quatre cuillères à ragoût, une à soupe, appelée louche, et autres objets, pesant ensemble 40 marcs, à 48 livres l'un, 1,920 livres, etc.,- le 18 février 1789, devant Jean Ancelot, notaire à Sergines, exerçant sous l'autorité de M. Louis Gaëtan de Thienne, chevalier, seigneur de Razay, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment du Roi-infanterie, grand bailli d'épée, châtelain de la grosse tour de la ville, bailliage et siège présidial de Sens, se sont présentés Jean-Denisot Gabriel, meunier à Sergines, et Marie-Madeleine Fortin, sa femme, qui ont déclaré que, n'ayant pas d'enfants, ils se sont volontairement fait don mutuel de tous leurs biens meubles et immeubles, pour en jouir, en usufruit, par le survivant,- du contrat de mariage reçu par Coyn, notaire à Provins, le 27 septembre 1789, consenti entre Marie-Pierre-Joseph-Antoine Chopard, négociant à Donnemarie, et demoiselle Clotilde Hucher, appert : qu'en faveur et considération de ce mariage, demoiselle Elisabeth-Charlotte Hucher, veuve de Nicolas-François Charpillon, vivant conseiller du Roi en l'Élection de Montereau, notaire royal au bailliage de Melun, à la résidence dudit Donnemarie, tante de la future épouse, à fait, à celle-ci, donation de la somme de 3,000 livres, comptée et délivrée à la vue du notaire susnommé,- donation par dame Marie-Catherine Thomas, veuve de Louis-Germain Bouhaire, vivant laboureur à Gondelot, paroisse d'Augers, à demoiselle Nicole Thomas, demeurant au même lieu, d'une maison

logeable et habitable, sise en la Grande-Rue d'Augers, cour commune, jardin et enclos planté d'arbres fruitiers, le tout se joignant, et contenant, en fonds de terre, un arpent ou environ, etc. (In-folio papier, 30 feuillets.)

1789

B720

Enregistrement, au greffe de cette juridiction, des Édits, Déclarations et Lettres patentes du Roi, Décrets et Lois de l'Assemblée nationale, etc.

4 octobre 1789, lettres patentes : interprétatives de la déclaration du 20 août 1784, qui disposent que, dans les cas de faillites arrivant en France, les sujets de divers Cantons suisses, seront admis, selon la nature où le rang de leurs créances, concurremment avec les Français,- concernant le recouvrement des impositions de l'année 1789 et années antérieures, la confection des rôles supplémentaires, sur les ci-devant privilégiés, pour les 6 derniers mois de 1789 et la répartition des impôts ordinaires de 1790. « Art. III. Les sommes provenant de ces rôles supplémentaires seront destinées à être réparties, en moins imposées, sur les anciens contribuables, en 1790, dans chaque province. Art. IV. Dans les rôles de toutes les impositions de 1790 les ci-devant privilégiés seront cotisés, avec les autres contribuables, dans la même proportion et la même forme, à raison de toutes leurs propriétés, » etc.,- des 14 et 16 octobre 1789, proclamations du Roi relatives au même objet,- 12 novembre 1789, règlement qui ordonne la réduction du prix du sel, à 30 livres le quintal, dans les greniers des grandes et petites gabelles où il excède cette fixation, en conséquence, le sel levé par les regrattiers sera débité par eux, et vendu en détail, savoir : par ceux de la ville de Paris, à 6 sous 6 deniers la livre, par ceux des chefs-lieux de tous les autres greniers à 6 sous 3 deniers, et par ceux des campagnes à 6 sous 6 deniers,- lettres patentes, en forme d'édit, portant sanction du décret de l'Assemblée nationale, sur la réformation de quelques points de la jurisprudence criminelle, registrées à la Cour des Aides le 12 novembre 1789,- abolition des droits de francs-fiefs ouverts et la cessation absolue de toutes recherches ou poursuites à cet égard,- concernant la déclaration des biens ecclésiastiques, par les titulaires de bénéfices, supérieurs de maisons et établissements religieux, sans aucune exception _____. Lesdits titulaires et supérieurs seront tenus d'affirmer qu'ils n'ont aucune connaissance qu'il ait été fait directement, ou indirectement, quelques soustraction de titres, papiers et mobilier desdits bénéfices et établissements, et ceux qui auront fait des déclarations frauduleuses seront poursuivis, devant les tribunaux, et déclarés déchus de tous droits à tous bénéfices et pensions ecclésiastiques, etc.,- admission des non-catholiques dans l'administration et dans tous les emplois civils et militaires (décembre 1789),- prohibition en France des voeux monastiques,- décret portant que les Juifs, connus en France sous le nom de Juifs Portugais, Espagnols et

Avignonnais, y jouiront des droits de citoyen actif,- division de la France en 83 départements (décrets des 15 janvier, 16 et 26 février 1790),- administration des biens mis à la disposition de la Nation, abolition des dîmes et indication de la manière dont il sera pourvu aux frais du culte, à l'entretien des pauvres et aux pensions ecclésiastiques,- décret qui déclare qu'aucun citoyen ne peut être inquiété à raison de ses opinions,- lettres patentes sur le décret relatif à l'instruction pour la vente de 400,000,000 livres de domaines nationaux, etc.,- extraits des procès-verbaux de l'Assemblée nationale : 20 août 1789, déclaration des Droits de l'homme et du citoyen. Préambule : « Les représentants du Peuple, constitués en Assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des Droits de l'homme, sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs Droits et leurs Devoirs, » etc. (In-folio papier, 59 feuillets écrits.)

1789-1791

3B1REPRO Cahier de doléances du Clergé et du Tiers-Etat rédigés lors des assemblées des bailliages.

1789

3B2 Cahier de doléances du Tiers-Etat des paroisses au bailliage de Provins.

Augers, Gondelot, Baby, Balloy, Barbey, Bazoches-Les-Bray, Beton-Bazoches, Beauchery, Bezalles, Blandy-Les-Tours, Boisdon, Bonsac, Cerneux, Chalautre-La-Grande, Provins, Sourdon, Vaudoy, Vieux-Champagne, Vignaux, Villegagnon, Villegruis, Villiers-Saint-Georges, Villiers-Sur-Seine, Vinneuf, Villuis, Vimpelles, Voulton, Vulaines (numérotés 1 à 14, 86 à 91, 93 à 99).

02/1789-03/1789

3B1 Cahier de doléances du Clergé et du Tiers-Etat rédigés lors des assemblées des bailliages.

19/03/1789-23/03/1789

B686 Enregistrement de donations entre-vifs, au greffe des insinuations laïques établi près ce Bailliage.

Du 27 février 1790, contrat de mariage reçu par Juris, notaire à Provins, entre Louis Guyot, charretier de labour, demeurant à La Tour, paroisse de Beauchery, et Marie-Gabrielle Chapotot, domestique au même lieu, portant : que messire Jean-Gaston Légier, chevalier, seigneur de La Tour, en considération dudit mariage, et en reconnaissance des soins que les futurs époux, en

qualité de domestiques, ont pris de sa maison, depuis plus de huit ans qu'ils demeuraient chez lui, ledit seigneur leur a fait donation de la somme de 3,000 livres, à prendre sur les biens de sa succession,- donation par : M. Marie-Étienne Coquentin, curé de la paroisse Saint-Christophe d'Aubepierre, à Catherine-Françoise Amand, veuve du sieur Étienne Coquentin, maître de pension à Bray-sur-Seine, sa belle-mère, de tous les droits immobiliers qui pouvaient appartenir au donateur, dans la succession de son père,- Louis-Nicolas-Charles Thomassin, ancien receveur général des Aides, demeurant à Provins, à maître Jacques-Germain Simon, notaire au même lieu, d'un petit jardin fermé de murs, sis en la rue Vanelle, près la porte des Bordes, tenant, du nord, à la rivière de Voulzie, ledit jardin appartenant au donateur comme légataire universel de M. Jacques Thomassin, son frère, vivant rapporteur du point d'honneur près les bailliages de Provins et de Sézanne,- du contrat de mariage passé devant Colmet-Daage, notaire à Bray-sur-Seine, le 7 janvier 1762, entre Pierre Derson, manouvrier à Éverly, et Marguerite Paulvé, dotés de chacun 400 livres, appert : qu'il a été expressément convenu que, dans le cas où l'un d'eux viendrait à décéder, sans qu'il soit survenu d'enfants de leur mariage, le survivant ne sera tenu de donner aux héritiers collatéraux, pour tout objet de communauté, que la somme de 300 livres,- extrait du contrat de mariage d'entre Jean-François-Augustin Aubry, fils de Charles-François, laboureur à Saacy-sur-Marne, et de demoiselle Marie-Marguerite Ménier, sa femme, d'une part, et Marie-Madeleine Chevalier, veuve de Jean-François Babé, demeurant aux Chapelles-Saint-Éloy, paroisse de Chenoise, passé devant Judas, notaire au Pont-de-Bazoches, le 15 avril 1789, portant, ledit contrat, que le survivant des futurs reprendra, par préciput, sur les biens de leur communauté, la somme de 4,000 livres en deniers et effets, suivant la prisée de l'inventaire, et sans crue, au choix dudit survivant, ensemble les habits et linge à son usage, un lit garni, une armoire etc., et quant au futur, il aura aussi à choisir un cheval dans ceux de la communauté, avec ses harnachements ou équipage de bidet porteur. La future aura, en outre, deux vaches à son choix, avec ses bagues et bijoux, plus un gobelet d'argent,- donation par demoiselle Catherine Herluison, bourgeoise, demeurant à Marcilly-sur-Seine, prévôté et châtellenie de Chantemerle, au profit du sieur Louis-Edme Herluison, maître en chirurgie, et à demoiselle Marie-Anne Villecot, son épouse, demeurant ensemble audit Marcilly, des biens meubles et immeubles, appartenant à la donatrice, situés sur le finage de Beaulieu, bailliage de Provins, etc.,- extrait du contrat de mariage passé le 20 janvier 1789, devant Judas l'aîné, notaire à Bazoches, entre Jean-Pierre Pernet, berger du troupeau commun de La Rue, paroisse de Bannost, et Marie-Anne-Rose Lamare,- donation par dame Madeleine-Françoise Charpentier, épouse du sieur Pierre Miger, bourgeois de Nogent-sur-Seine, à sieur Pierre-François Charpentier de Belcour, pensionnaire du Roi, demeurant à Limoges, son frère aîné, et à demoiselle Anne-Edmée Charpentier,

sa soeur, fille mineure, directrice de la poste dudit Nogent, premièrement, d'un lot de terre labourable de 17 arpents 34 perches, au finage de Montigny-le-Guesdier, loué moyennant 60 boisseaux de blé, mesure de Bray, à deux sous près de l'élite, deux dindes et deux chapons, vifs et en plumes, plus de diverses parties de rentes, etc. (In-folio papier, 33 feuillets.)

1790

Bailliage et présidial

B1023	Pièces isolées.	1546-1793
2BP4734	Feuilles au net.	1620-1621
2BP4721	Domaine royal.	1623-1746
2BP4735	Enregistrement des provisions d'officiers de justice (lacune de 1629 à 1756).	1627-1768
2BP4643	Registres des dépôts.	1658-1790
2BP4722	Minutes du greffe, cours et juridictions.	1663-1687
2BP4712	Affaires criminelles : feuilles des procureurs (fragmentaire).	1665-1785
2BP4527	Lieutenants généraux.	1666-1743
2BP4529	Notariat.	1666-1684
2BP4728	Enregistrement des substitutions et donations.	1666-1672
B1024	Inventaire de productions des pièces (1699). Registres des présentations d'instance (1667). Registre des causes du procureur du Roi (1673). Rôle des causes de la juridiction (1773-1776).	

Comptes-rendus par le commis à la recette, pour les domaines du Roi (1718-1719). Extraits de registre des sépultures de Bray-sur-Seine (1788-1789).

1667-1789

2BP4723 Statuts de la communauté des maîtres chirurgiens, et réception d'un médecin et d'un chirurgien du Roi (1693-1696). Statuts de la communauté des drapiers drapants de la ville de Provins (1667, 1696-1697). Affaires civiles diverses.

1667-1697

2BP4730 Matières féodales.

1668-1787

2BP4528 Procureurs.

1669-1786

2BP4525 Réception des présidents.

1670-1788

2BP4558 Personnel.

1673-1746

2BP4526 Réceptions d'arpenteurs.

1676-1789

2BP4736 Enregistrement des saisies réelles et oppositions.

1676-1790

B1176 Réceptions de personnel : échevins, jurés trompettes, colonels-majors, capitaines et lieutenants de gardes bourgeoises, lieutenants généraux, un procureur du roi, gardes des emblavures (plusieurs paroisses).

1678-1871

2BP4687 Registres des causes extraordinaires.

1679-1697

2BP4688 Registres des causes extraordinaires.

1684-1752

2BP4644 Registres des causes criminelles.

1687-1790

2BP4524 Réception des maires.

1694-1780

- B1215 Suite d'une procédure initiée au Châtelet de Paris, suite à la séparation de biens et d'habitation entre Dame Marie Valentine Lesecq Dutart et Messire Louis de Culant, chevalier , seigneur de Savins, Jutigny et autre lieux.
Demande de pension alimentaire du sieur de Culant à la dame Dutart.
1695
- 2BP5664 Police ordinaire.
1698-1755
- 2BP4737 Matières ecclésiastiques.
1708-1760
- 2BP4729 Enregistrement des donations.
1712-1790
- B1216 Procédure en appel d'un jugement rendu à Sézanne, entre Jean Caillebourdin et consorts Jean Reneau.
1722-1727
- 2BP4645 Registre des pocédures criminelles (lacune de 1767 à 1777).
1736-1781
- B1171 Registre des productions (utilisé par le début et par la fin).
1740-1744
- B1026 Registre d'expédition des saisies, adjudication, criées et apposition d'affiches, au châtelet de Paris.
1749
- 2BP4707 Juridiction des bénédictins de Saint-Ayoul : registres des causes d'audiences.
1749-1762
- B1025 Tribunal civil, assises : dossiers, états de frais.
1750-1790
- 2BP4708 Juridiction des bénédictins de Saint-Ayoul : registres des causes d'audiences.
1763-1790
- 2BP4720 Procès criminel contre 3 chasseurs ou braconniers qui ont maltraité un garde du marquis de Saint-Chamans. Instruit en la prévôté et

ornerie de Mont-Pothier (ou Mont-le-Pothier), et renvoyé au
bailliage de Provins.

1783-1784

3B2REPRO Cahier de doléances du Tiers-Etat des paroisses au bailliage de
Provins.

*Augers, Gondelot, Baby, Balloy, Barbey, Bazoches-Les-Bray,
Beton-Bazoches, Beauchery, Bezalles, Blandy-Les-Tours,
Boisdon, Bonsac, Cerneux, Chalautre-La-Grande, Provins,
Sourdun, Vaudoy, Vieux-Champagne, Vignaux, Villegagnon,
Villegruis, Villiers-Saint-Georges, Villiers-Sur-Seine, Vinneuf,
Villuis, Vimpelles, Voulton, Vulaines (numérotés 1 à 14, 86 à 91, 93
à 99).*

1789

Acquisitions d'immeubles. Lettres de ratification portant purge d'hypothèques

2BP4521 1772-1774

2BP4522 1775-1776

2BP4523 1777-1779

2BP4713 1780-1782

2BP4714 1783

2BP4715 1784

2BP4716 1785

2BP4717 1786

2BP4718 1787-1788

2BP4719 1789

Affaires civiles

2BP4504 1655-1672

2BP4520 1657-1790

B1218 Sommation dans le cadre d'une succession (parties non
identifiées).

29/05/1674

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Provins. - Bailliage, présidial, prévôté royale, canal royal, grenier à sel

2BP4517	1675-1785
2BP4505	1688-1700
2BP4506	1700-1720
2BP4507	1701-1706
2BP4508	1707-1721
2BP4509	1722-1723
2BP4510	1724-1730
2BP4511	1731-1738
2BP4512	1739-1745
2BP4513	1746-1751
2BP4514	1752-1759
2BP4515	1760-1772
2BP4516	1773-1783
B1219	Jurisdiction des bénédictins de Saint-Ayoul : pièces isolées. 1782-1786
2BP4518	1784-1790
2BP4519	1790

Affaires criminelles

2BP4559	1652-1666
2BP4560	1667-1668
2BP4561	1669
2BP4562	1670
2BP4563	1672
2BP4564	1673
2BP4565	1673-1781

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Provins. - Bailliage, présidial, prévôté royale, canal royal, grenier à sel

2BP4566	1674-1677
2BP4567	1677-1719
2BP4568	1678-1679
2BP4569	1680-1684
2BP4570	1685
2BP4571	1686
2BP4572	1687-1692
2BP4573	1693
2BP4574	1694
2BP4575	1695-1699
2BP4576	1700-1701
2BP4577	1702-1703
2BP4578	1704-1707
2BP4579	1708-1710
2BP4580	1711
2BP4581	1712
2BP4582	1713-1715
2BP4583	1716-1719
2BP4584	1720-1723
2BP4585	1721-1738
2BP4586	1724
2BP4587	1725
2BP4588	1726-1728
2BP4589	1729-1732
2BP4590	1733-1734

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Provins. - Bailliage, présidial, prévôté royale, canal royal, grenier à sel

2BP4591	1735
2BP4592	1736
2BP4593	1737
2BP4594	1738
2BP4595	1739
2BP4596	1739-1789
2BP4597	1740-1741
2BP4598	1742-1743
2BP4599	1744-1745
2BP4600	1746
2BP4601	1747
2BP4602	1748-1749
2BP4603	1750
2BP4604	1751
2BP4605	1752
2BP4606	1752
2BP4607	1753
2BP4608	1754-1755
2BP4609	1756
2BP4610	1757-1758
2BP4611	1759-1760
2BP4612	1761-1763
2BP4613	1762
2BP4614	1764-1765
2BP4615	1766-1767

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Provins. - Bailliage, présidial, prévôté royale, canal royal, grenier à sel

2BP4616	1768-1769	
2BP4617	1770-1771	
2BP4618	1772	
2BP4619	1772	
2BP4620	1772	
2BP4621	1773-1774	
2BP4622	(lacunes de 1777 à 1781)	1775-1782
2BP4623	1776	
2BP4624	1777	
2BP4625	1777	
2BP4626	1778	
2BP4627	1779-1780	
2BP4628	1780	
2BP4629	1781	
2BP4630	1781	
2BP4631	1782	
2BP4632	1783	
2BP4633	1784	
2BP4634	1785	
2BP4635	1785	
2BP4636	1786	
2BP4637	1786	
2BP4638	1787	
2BP4639	1788	
2BP4640	1789-1790	

2BP4641 1790

2BP4642 1790

Affaires diverses. Curatelles

2BP4709 1750-1757

2BP4710 1758-1770

2BP4711 1771-1790

Bans et arrière-bans, déficit. Minutes du greffe, frais de justice

2BP4724 1666-1749

2BP4725 1695-1788

2BP4726 1750-1790

Procès contre sorciers

2BP4646 1708-1738

2BP4647 1734-1743

2BP4648 1736-1781

Registres des causes ordinaires

2BP4662 1614-1620

2BP4663 Contient uniquement les années 1622, 1626, puis 1644 à 1646.
1622-1646

2BP4681 1627-1631

2BP4664 1653-1657

2BP4665 1659-1663

2BP4666 1663-1665

2BP4667 1666-1669

2BP4668 1670-1673

2BP4669	1673-1679
2BP4670	1682-1689
2BP4671	1692-1699
2BP4672	1702-1720
2BP4682	Contient uniquement les années 1704 à 1738, puis 1752 et 1783. 1704-1783
2BP4673	1721-1738
2BP4674	1746-1750
2BP4675	1751-1753
2BP4676	1754-1756
2BP4677	Contient uniquement les années 1757 1770, puis 1773 à 1776. 1757-1776
2BP4678	1778-1781
2BP4679	1783-1785
2BP4680	1787

Registres des causes ordinaires excédant le pouvoir des juges présidiaux

2BP4683	Contient uniquement les années 1627-1628, 1632-1633, et 1643. 1627-1643
2BP4684	Contient uniquement les années 1630 à 1631, puis 1650 et 1667. 1630-1667
2BP4685	1662-1667
2BP4686	Contient uniquement les années 1670 à 1673, puis 1682 à 1685 et 1693. 1670-1693

Rôles des assises tenues à Pâques et à la Saint-Martin

2BP4704	Lacune de 1669 à 1677 et de 1679 à 1695.
---------	--

1667-1678

2BP4705 1725-1744

2BP4706 *Contient également des pièces isolées d'audiences des assises.*

1745-1787

Scellés. Inventaires après décès, tutelles, curatelles, etc.

2BP4530 1660-1699

2BP4531 1667-1746

2BP4532 1721-1734

2BP4533 1735-1739

2BP4534 1740-1742

2BP4535 1743-1746

2BP4536 1746-1761

2BP4537 1747-1748

2BP4538 1749-1752

2BP4539 1753-1756

2BP4540 1757-1762

2BP4541 1762-1780

2BP4542 1763-1766

2BP4543 1767-1772

2BP4544 1773-1777

2BP4545 1778-1783

2BP4546 1781-1790

2BP4547 1784-1785

Prévôté royale de Provins

B1027	Morts violentes et accidentelles : procès-verbaux de levée des cadavres (1662-1711). Maîtrises et jurandes, nominations et réceptions des maîtres de métiers (1667-1696).	1662-1711
2BP4557	Scellés, inventaires après décès, tutelles, curatelles.	1663-1715
2BP4732	Déclarations de grossesse hors mariage.	1665-1726
2BP4731	Enfants trouvés et abandonnés.	1667-1697
2BP4733	Déclarations de grossesse hors mariage.	1667-1770
B1028	Rôle des défauts et amendes (1668-1669). Enregistrements des substitutions et des donations (1712-1725). Registres des procédures criminelles (1671-1678, 1731-1732). Registre des affaires de police (1688-1689).	1668-1732
B1029	Maîtrises et jurandes (1 pièce), (1671). Réceptions et nominations de marchandes et artisans (1683-1696).	1671-1696

Affaires civiles

2BP4548	1636-1662
2BP4549	1654-1680
2BP4550	1670-1731
2BP4551	1686-1699
2BP4552	1700-1709
2BP4553	1711-1719
2BP4554	1720-1725
2BP4555	1720-1726

2BP4556 1786-1789

Affaires criminelles

2BP4649 1654-1661

2BP4650 1662-1666

2BP4651 1664-1665

2BP4652 1667-1671

2BP4653 1672-1678

2BP4654 1679-1689

2BP4655 1690-1698

2BP4656 1699-1705

2BP4657 1706-1714

2BP4658 1715-1725

2BP4659 1726-1733

Maréchaussée

2BP4660 Affaires criminelles.

1666-1755

2BP4727 Frais de justice.

1741-1789

2BP4661 Affaires criminelles.

1760-1790

Registres des causes extraordinaires

2BP4698 1685-1688

2BP4699 1689-1691

2BP4700 1691-1693

2BP4701 1694-1697

2BP4702 1698-1703

2BP4703 1704-1726

Registres des causes ordinaires

2BP4689 1685-1686

2BP4690 1688-1689

2BP4691 1691-1696

2BP4692 1697-1703

2BP4693 1704-1711

2BP4694 1712-1717

2BP4695 1718-1721

2BP4696 1722-1728

2BP4697 1729-1733

Grenier à sel

B761 Enregistrement des causes d'audiences ordinaires et extraordinaires.

Le 15 septembre 1685 a comparu, au bureau de cette juridiction, maître Robert Pelée, conseiller du Roi et son procureur en l'Élection et grenier susdit, lequel, en conséquence de l'arrêt du Conseil d'État, du 14 août précédent, ne devant plus tenir registre de la distribution du sel, ni la clé du grenier, a déclaré qu'il offre la mettre ès mains de l'officier qui la doit tenir, en son lieu et place, en l'acceptant, le décharger d'icelle et des déchets extraordinaires qui peuvent avoir lieu, etc.,- le même jour, Nicolas Henin, ci-devant commis au greffe dudit grenier à sel, est venu y déposer «les mesures à vendre du sel à petites mesures, sçavoir : la pinte, chopine, demy-septier, demy-demy-septier, le tout d'estain et un autre demy-septier de bois, les mesures d'estain marquées d'une fleur de lys d'un côté, et d'autre de la grosse tour (armes de la ville de Provins), servant d'estallons-matrices, avec les deux poinçons servant à les marquer,» etc.,- instance entre maître Jean Fauconnet, adjudicataire des Gabelles de France, créancier de feu maître Louis Petit, son commis à la recette du grenier de Provins, demandeur en création de curateur à la succession vacante dudit sieur Petit, contre maître Ambroise Daubenton et sa femme, les

religieuses Ursulines de Melun, la dame comtesse de Saint-Mathieu et maître Roussel, tuteur de ses enfants, les religieux Jacobins, Marie Vautiers,- les R. P. Cordeliers, messire Étienne Tessier de Hautefeutile, chevalier, grand bailli et ambassadeur de l'Ordre de Malte, pour Sa Majesté, commandeur de la Croix en Brie et vicomté de Provins, etc., tous créanciers du susnommé, le surplus du registre est consacré, presque'entièrement, à la suite de cette affaire. (In-folio, papier, 40 feuillets.)

1685-1686

B762

Enregistrement des causes d'audiences ordinaires et extraordinaires.

Du 23 octobre 1703 réception, dans la fonction du service de la revente du sel à petites mesures, à La Ferté-Gaucher et à Jouy-sur-Morin, de Robert Piquet, en conséquence de la procuration à lui donnée par damoiselle Françoise Le Roy, fondée de procuration de Guillaume Safret, fermier des regrats du grenier de Provins,- réception du serment de Christophe Amiard, marchand à Pécy, nommé à la charge et office de commissaire-vérificateur particulier des rôles des tailles de la paroisse,- admission à l'exercice de commis-greffier du siège, du nommé Barthélemy Charpentier, praticien, pour suppléer maître Nicolas Pinguet, greffier en chef, empêché à cause de ses nombreuses fonctions,- enregistrement de la quittance de finance donnée à frère Charles de Laumoy de Larnyère, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem et de Saint-Lazare, pourvu de la charge de vérificateur particulier des rôles, pour la distribution du sel en la paroisse de Saint-Rémy, lequel a commis, en son lieu et place, la personne de Pierre Lemoine, meunier au moulin de Lécuyer,- du 7 mars 1704, acte donné à maître Pointel, receveur du grenier à sel de Provins, de la réception qu'il a déclaré avoir faite le même jour, d'un édit « portant création des offices de conseillers du Roi, contrôleurs des receveurs des Gabelles de France, donné à Versailles au mois de février, et une lettre moulée, datée du 5 mars audit an, signée Hénault, de Rehaupalu et de Grandval, par laquelle on lui mande que le Roi a imposé une augmentation de 4 sols par chaque minot », à partir du 1er dudit mois de mars, le susnommé a requis la constatation de l'envoi tardif qui lui a été fait, des documents précités, afin de n'être pas taxé de négligence,- sentence rendue entre plusieurs collecteurs des tailles, et le sieur Largentier, commis au contrôle de la recette du grenier à sel, qui refusait, aux demandeurs, de remettre entre leurs mains, les rôles qu'ils lui avaient communiqués, sous le prétexte que ces rôles n'étaient point en état, injonction au sieur Jean Jollain, contrôleur au partage du minot, de communiquer au procureur du Roi un registre sur lequel le fils de l'intimé avait inscrit des bullettes qui n'étaient pas signées de la main du père, contrairement à l'édit de création de l'office susdit,- lecture et publication de la déclaration qui a ordonné que les extraits de baptêmes, mariages et sépultures seraient contrôlés

(1er février 1707),- édit du mois de juillet 1706 portant création de deux offices de vérificateurs généraux des francs-salés, suppression des offices de vérificateurs créés par édit du mois de février 1706, et création d'un office de vérificateur particulier des francs-salés, dans chaque province et généralité du royaume,- condamnation, en 20 sous d'amende, prononcée contre divers particuliers pour avoir défoncé plusieurs barils de harengs, sans en avoir prévenu aucun officier du grenier à sel, comme aussi pour avoir conservé la saumure desdits barils après la vente de leur contenu,- du 22 décembre 1708, procès-verbal de répartition des gages et droits attribués aux offices de lieutenant criminel et de vérificateurs, réunis à la juridiction du grenier à sel de Provins, etc. (In-4°, papier, 50 feuillets.)

1703-1708

B755

Correspondance et affaires générales.

Du 21 mars 1704, lettre sans suscription, signée: Phélypeaux, par laquelle il fait envoi d'un édit portant création des offices de contrôleurs des receveurs des greniers à sel, en faisant remarquer que cet édit attribue 4 sous d'augmentation par minot de sel, outre le prix qui se payait antérieurement,- lettres des directeurs des Gabelles, aux officiers du grenier à sel de Provins, au sujet de l'imposition à la taille des officiers des Gabelles, faite indûment par les collecteurs,- fragment d'un acte du pouvoir souverain concernant la Compagnie des Indes,- circulaires signées : Terray, adressées au procureur du Roi au grenier à sel et aux autres officiers, relatives : à une déclaration du 3 février 1760, qui ordonne la perception d'un 20e, ou sou pour livre, d'augmentation du prix principal du sel vendu dans les greniers de vente volontaire et d'impôt, pendant 10 années,- au contingent à fournir pour remplir les députés de tous les greniers à sel des avances, déboursés et faux frais qu'ils ont été obligés de faire pendant le cours de leur députation,- du 11 novembre 1774, discours de rentrée prononcé par M. de Lamoignon-Malesherbes, premier président de la Cour des Aides. Ce jour, les Chambres assemblées, Messieurs étant en robes rouges, M. le premier président a dit : ___ « Le respect nous impose silence sur les malheurs que nous avons éprouvés : nous ne devons plus y considérer que la main juste et bienfaisante qui nous rend à nos fonctions, et, on peut le dire sans témérité, d'après le Roi lui-même, aux vœux de la Nation ___ Gens du Roi : Si l'Antiquité a produit des orateurs célèbres qui sont encore aujourd'hui nos modèles, c'est dans ces fameuses Républiques, où un simple Citoyen pouvoit discuter les plus grands intérêts de l'État, en présence du peuple. Aujourd'hui, c'est à vous seuls qu'est réservé le droit éminent de parler au Peuple et de veiller à l'intérêt public AU ROI (27 novembre 1774) : Sire, le premier instant de votre règne a été marqué par des acclamations, témoignages de l'amour des Peuples et de leurs espérances. Ceux qui n'avaient pas encore été admis au pied de votre Trône, ont aujourd'hui l'avantage

de pouvoir être les interprètes de la reconnaissance d'un peuple heureux.... C'était un Législateur que nous demandions, Sire, et les premiers actes de votre administration ont fait reconnaître, en Votre Majesté, celui que la Providence nous a destiné.... A LA REINE : Madame, la justice est la vertu des grands Rois, la bonté semble être le partage d'une Reine adorée de son Peuple. On avoit déjà vu votre âme sensible émue des larmes des malheureux, et vos mains bienfaisantes avoient daigné les secourir. Le cri de leur reconnaissance s'était fait entendre jusques dans les déserts où nous étions relégués, » ___ etc.,- circulaires des députés des greniers à sel de France, adressées à leurs collègues des greniers de la province, contre les fermiers généraux qui refusaient, aux officiers de ces juridictions, le paiement des gratifications représentatives de leurs droits,- du 9 avril et 8 septembre 1776, lettres missives de M. Barentin, aux officiers du grenier à sel de Provins, portant, la première : « Messieurs, l'incendie arrivé au Palais, la nuit du 11 janvier dernier, ayant consumé nos greffes et nos archives, sans que l'on ait pu sauver ce qui était dedans, ou du moins la majeure partie, nous nous sommes occupés, depuis ce moment, des moyens de réparer cette perte, » en conséquence, M. Barentin demande l'envoi d'une note détaillée, ou extrait, de tous les édits, déclarations, arrêts et règlements qui sont dans le greffe desdits officiers, ainsi que copie de leurs provisions. La 2^e rappelle l'objet de la première. (17 pièces, papier, dont 11 imprimées.)

1704-1776

B768

Procès-verbaux dressés par les commis des fermiers généraux et des Gabelles, contre des détenteurs de sels pris ailleurs qu'au Grenier de Provins, ou pour autres contraventions aux ordonnances, arrêts et règlements.

Du 10 juillet 1710, rapport fait par Nicolas Chapelain et Claude Vaultier, emmineurs, contre le sieur Chevalier, commis à la recette dudit grenier, qui, pendant l'absence du président, s'était fait délivrer un minot de sel par les susnommés, sans l'avoir, au préalable, écrit sur son registre de distribution, ce dont il a été dressé procès-verbal,- procès-verbaux de visite des officiers du Grenier à sel de Provins, faites chez les regrattiers du ressort, afin de s'assurer que les balances, poids et mesures étaient en bon état, comme aussi de rechercher les salaisons dont la vente est interdite à ces débitants, par les ordonnances et règlements, savoir : à Savins, chez le sieur Louis Chutrot dont les balances ont été reconnues justes, ainsi que les poids et mesures, mais que le poids d'un quarteron manquait, recherches faites en la maison dudit Chutrot, il y a été trouvé deux petits barils de harengs salés, sciés par le milieu, contenant environ 200 harengs, que la femme Chutrot a dit avoir achetés en la ville de Nangis, d'un marchand venant de Montreuil, à quoi les officiers susdits lui ont déclaré que son mari était en contravention, attendu qu'il était expressément défendu aux regrattiers de faire commerce de salines, à peine de 300 livres

d'amende et de confiscation. De là, ces mêmes officiers étant entrés chez la veuve Aveline, voisine de Chutrot, à laquelle ils ont demandé combien il vendait le sel, à quoi elle a répondu qu'il le vendait 12 sous la livre, ce dont elle avait connaissance pour en avoir acheté une demi-livre, il y avait trois jours. Sur la demande faite à cette femme, à combien se montait son imposition au rôle des tailles, elle a répondu qu'elle payait 20 livres, « et lui ayant représenté qu'elle était en contravention, étant défendu par les ordonnances et règlements, aux particuliers imposés au-dessus de 30 sous, de prendre du sel au regrat, elle a dit n'avoir pas assez d'argent pour en prendre au Grenier, » etc. (104 pièces, papier.)

1710-1790

B756

Tarifs du prix du sel.

Du 25 novembre 1713, sentence des officiers de cette juridiction, rendue en exécution d'un arrêt du Conseil d'État, portant diminution de 3 livres par minot de sel, sur la vu duquel il a été procédé à la fixation du prix de vente dans les bureaux de reventes à petites mesures ou au poids, au choix des acheteurs, ainsi qu'il suit, savoir : aux bureaux, tant de la ville que de la campagne, compris le port, à la mesure, le demi-litron 7 sous 6 deniers, le quart de litron, 3 sous 9 deniers, le demi- quart de litron, 2 sous,- aux poids : la livre, 10 sous 3 deniers, la demi-livre, 5 sous, etc.. « Défenses sont faites aux préposez à la revente du sel, de le revendre à plus haut prix, à peine de 100 livres d'amende, comme aussi de vicier ni altérer lesdits poids et mesures qu'ils tiendront toujours nets et dûment étalonnés. Leur faisons aussi défenses de mouiller leur sel et de mesler, à celui du grenier, aucuns sels de salpêtre, de mourue___ et autres sels immondes ou corps étrangers, » etc.,- 1764, demande des sieurs Régnault et Bouillon, regrattiers, demeurant : l'un à la Ferté-Gaucher, l'autre à Bray, tendant à ce qu'il leur soit accordé un liard pour livre sur le prix du sel, en raison de leur éloignement du grenier, ce qui leur occasionne des frais considérables, soit par le séjour qu'ils sont obligés de faire à Provins, en temps d'hiver, soit pour le paiement des voituriers qui leur amènent le sel, soit enfin parce qu'il leur en coûte beaucoup de sacs qui se pourrissent et s'usent en route,- 28 décembre 1771, tarif du prix du sel à percevoir au grenier de Provins. Prix principal du minot, 41 livres, 4 sous pour livre, 8 livres 4 sous, droits manuels 2 livres 2 sous 6 deniers, 2 nouveaux sous établis sur le principal et droits manuels, en 1763, 4 livres 6 sous 3 deniers, 2 nouveaux sous établis en 1771, sur le principal et les droits manuels, 4 livres 14 sous 9 deniers, soit au total, 60 livres 7 sous 6 deniers par minot,- tarif établi en 1781. Prix principal, 41 livres, droits manuels, 2 livres 2 sous 6 deniers, 10 sous pour livre, 21 livres 11 sous 3 deniers, total 64 livres 13 sous 9 deniers, et pour les regrattiers de la ville, 64 livres 18 sous 9 deniers, de la campagne, 65 livres 13 sous 9 deniers. Au poids, 13 sous 9 deniers la livre pour les premiers, et 14 sous pour les seconds, etc. (6 pièces, papier.)

1713-1781

B757

Personnel.

8 août 1713, arrêt du Conseil d'État qui proroge, jusqu'au 1er novembre suivant, la remise du 6e accordé par l'arrêt du 31 janvier, de la finance que devaient payer les pourvus ou propriétaires des offices créés depuis le 1er janvier 1689, pour être confirmés dans leur franc sallé, etc.,- copies de commissions et requêtes présentées aux officiers de la juridiction, à fin d'enregistrement desdites commissions, informations sur les vies et moeurs des impétrants, etc.-Président: Pierre Mathieu, commis au lieu et place du sieur Edme Guyot, décédé, procureurs du Roi : messire Nicolas-Claude Huerne de La Brosse, qui a obtenu de M. Terray de Rosiers, procureur général de la Cour des Aides, des provisions de son substitut, audit grenier à sel, Jean-Claude Huerne de La Brosse fils, succédant à son père, receveurs: Charles Hiérosme, sieur de Brinady, fondé de procuration des fermiers généraux des fermes de France, pour faire la régie et recette du grenier de Provins,- apposition et reconnaissance des scellés placés : sur les portes d'une chambre du château de Bossise-le-Roi, appartenant à messire Jean-Étienne Boivin, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, seigneur du lieu, où est décédé ledit sieur de Brinady, et en une maison sise audit Provins, rue de la Cordonnerie, où demeurait le défunt, Pierre Nicolas Fariat, fondé de procuration de M. Thibault Larue, adjudicataire des fermes unies de France, pour faire la recette dudit grenier, Joseph Noël, procureur fondé par M. Jean-Jacques Prévost, adjudicataire général des Gabelles, etc., contrôleur : Jean-Baptiste Henriet, avocat en Parlement,- grènetier: Louis Martin, bailli de Nangis, continué dans cette fonction, pendant trois années, par lettre du 31 août 1723, suivent: le greffier, les huissiers-audienciers, les gardes sédentaires, gardes à pied, et gardes sextés, emmineurs, etc. (50 pièces, papier.)

1713-1783

B763

Enregistrement des causes d'audiences ordinaires et extraordinaires.

Du 12 janvier 1717, lecture et publication d'un édit, du mois de décembre précédent, qui supprime plusieurs offices et droits dans les Gabelles de France, Lyonnais, Dauphiné, Provence, Languedoc et Roussillon,- 4 juin 1718, réception de Pierre Lemoine, jardinier à Provins, pour faire les fonctions de garçon dudit grenier, à la place de Louis Lemoine, son père,- condamnation solidaire, en 24 livres d'amende, prononcée contre les collecteurs des tailles de Cucharmoy, pour n'avoir pas fourni copie de leur rôle au sieur Chevalier, receveur dudit grenier,- 8 juin 1720, condamnation en 100 livres d'amende, également prononcée contre la veuve René Gaultier, regrattière à Bazoches, pour s'être servie de mauvaises balances et de poids non ajustés,- lecture des lettres patentes portant que tous les sujets du Roi, demeurant dans les pays de

Gabelles, seront tenus de lever le sel pour leur provision, grosses et menues salaisons, dans le ressort du grenier où ils sont domiciliés,- du 25 mai 1723, condamnation, en 60 livres d'amende, prononcée contre les collecteurs de la paroisse de Sainte-Colombe, pour omission de six personnes dans le rôle des tailles de leur paroisse, savoir : quatre chez M. Dorée, seigneur de Sainte-Colombe, et deux chez le sieur curé, à raison de 10 livres pour chaque omission, conformément à la déclaration du Roi, du 9 mai 1702, et à l'arrêt du Conseil d'État du 25 juillet 1719,- du 22 juin 1723, sentence qui condamne, en 440 livres d'amende, Michel Hubert et consorts, collecteurs de la paroisse de Bray-sur-Seine, pour avoir omis de porter au rôle des tailles du lieu, la quantité de quarante-quatre personnes,- condamnation : en 670 livres d'amende prononcée contre les collecteurs de Bannost, pour omission de soixante-sept cotisables,- en 1,780 livres contre Antoine Périchot et autres, collecteurs de la paroisse de Chenoise (22 janvier 1724,-)jugement qui condamne Gabriel Bardin, marchand détaillant de salines à Provins, en 300 livres d'amende, à la confiscation de huit demi-barils de maquereaux pour ne les avoir pas fait passer au bureau de la ville, afin de les y faire vérifier, et, en outre, à la restitution des droits de Gabelle,- du 16 août 1727, avant Gabelle : lecture des lettres patentes qui ordonnent la suppression de la maison de force établie à Sainte-Maure en Touraine, par arrêt du 15 décembre 1722, etc. (In-4°, papier, 65 feuillets.)

1717-1726

B758

Regrats.

Requêtes présentées aux officiers de la juridiction afin d'enregistrement, à son greffe, des commissions de revendeurs de sel à petites mesures et aux poids. Pièces classées par ordre alphabétique de localités, ressortissant audit grenier, savoir : Amilis, Augers, Bazoches en Brie, Bray, Chenoise, Choisy en Brie, Courchamp, Courtevroust, Cucharmoy, Éverly, Gouaix, Hermé, Jouy-sur-Morin, La Croix en Brie, La Ferté-Gaucher, Les Ormes, etc.-Commissions délivrées à divers pour la distribution du sel, à petites mesures, en exécution des déclarations du Roi des 28 décembre 1709 et 26 avril 1710, par les sieurs Charles Isembert, Pierre Carlier et Charles Cordier, chargés successivement, par sa Majesté, de la régie des Gabelles et cinq grosses fermes de France, et autres fermes unies, Nicolas Desboves, Thibault Larue et Laurent David, chargés généraux desdites fermes, et du privilège exclusif de l'entrée, fabrication, vente et débit des tabacs de toute nature, dans l'étendue du royaume, etc. Extrait de l'une desdites commissions délivrée le 27 avril 1779, à la demoiselle Marie Jubert, femme du sieur Henry, demeurant à La Croix en Brie : « ne pourra vendre ledit sel à plus haut prix que celui réglé par le dernier tarif, arrêté par les officiers dudit grenier, et tiendra un de ces tarifs dans un lieu apparent de sa boutique, conformément à l'article III du titre

IX de l'ordonnance de 1680, sera tenue d'entretenir les mesures et poids en bon état, et ne pourra les altérer ni mêler aucun sel de salpêtre, ni de verrerie, ni aucun corps étranger, parmi le sel qu'elle débitera, etc___ . Ne pourra faire commerce de marchandises de salines, tant en gros qu'en détail, ni aucun commerce de chairs salées, à peine de révocation. Ne pourra délivrer, à la fois, plus forte quantité de sel qu'un litron ou une livre et demie, à peine de destitution, vu les défenses faites aux particuliers, qui consomment au delà, de se pourvoir aux regrats. Tiendra registre, coté et paraphé par le directeur du département, de tout le sel qui sera levé au grenier du ressort, » etc. (95 pièces, papier.)

1720-1782

B760

Procès-verbaux de vérification, par les officiers de cette juridiction, des envois de sel faits par ceux commis aux mesurage, contre-mesurage et réception des dépôts de Rouen et caves de Dieppedalle, lesdits procès-verbaux constatant que le sel était arrivé en bon état, qu'il avait acquis son dépôt, et qu'il avait été mesuré de nouveau, à la réquisition des commis aux descentes, d'après lequel mesurage il était déduit une mine au muid, pour le déchet ordinaire, et le surplus placé en une seule masse, dans les greniers désignés.

Ces opérations terminées, lesdits officiers protestant, généralement, de la mauvaise qualité du sel, qui était toujours très-menu, ce que contestait le commis aux descentes, ils faisaient jeter « les sacs à l'eau, au courant de la rivière, ensemble les ordures provenant du netoyement des grilles, lesquels dits sacs » restaient à l'eau trois heures et plus. (74 pièces, papier.)

1721-1789

B764

Enregistrement des causes d'audiences ordinaires et extraordinaires.

Du 18 novembre 1727, procès-verbal de dépôt, audit grenier à sel, par les héritiers du ci-après nommé, des matrices, poids et mesures dont était chargé maître Jean-Baptiste Michault, vivant greffier de cette juridiction, « ce consistant en un litron, demi-litron ___ une livre, demi-livre, etc., le tout de cuivre fleurdelysé, ensemble une fleur de lys en fer, servant à marquer les mesures des regrattiers, un entonnoir, une règle de bois et environ une pinte de navette servant à ajuster lesdites mesures,- enregistrement des lettres patentes sur arrêt, concernant les visites et la forme dans lesquelles les commis des fermes du Roi les pourront faire dans les abbayes,- 13 mai 1730, réception, par les officiers du grenier de Provins, d'un minot pour servir à la distribution du sel « du nombre des 47 espalez, étalonné, repassé sur les matrices de fonte de l'Hôtel de Ville de Paris, suivant le procès-verbal fait par messire Alexandre Le Vayer, conseiller du Roi en la Cour des Aides, les 27 février, 1er, 2 et 4 mars 1728, ledit minot cacheté du sceau de ses armes, »- sentence portant défenses à tous les habitants et gabellans des

paroisses ressortissant audit grenier, de lever leur sel ailleurs qu'à Provins, à peine d'amende et de restitution de droits,- du 14 octobre 1730, procès-verbal constatant la fin d'une masse de sel de 64 muids 8 setiers 1 minot, placée dans le grand grenier des héritiers Hugot, le 11 mai 1729. Le bon de cette masse montait à la quantité de deux muids un minot un quart,- sentences prononcées contre divers particuliers, faute par eux d'avoir pris du sel au grenier de Provins, pour grosses salaisons, les chairs salées confisquées et les délinquants condamnés en 300 livres d'amende chacun, en conformité de l'article 29 du titre IX, de l'ordonnance des Gabelles (1680),- provisions de maître Pierre-Étienne Rivot, conseiller du Roi, grènetier, reçu en cette qualité audit grenier, le 8 avril 1737,- le 8 juin suivant, le sieur Nicolas de Cheverry, en conséquence des lettres de provisions obtenues du Roi, comme président de la juridiction, s'est installé lui-même en cette qualité, « l'audience ordinaire tenue par lui en la chambre et auditoire dudit grenier, »- condamnation, en 10 livres d'amende, prononcée contre Nicolas Maréchal, regrattier à Jouy-sur-Morin, pour s'être servi d'un poids d'une livre auquel il manquait une demi-once, etc. (In-4°, papier, 23 feuillets.)

1727-1739

B759

Rescription des officiers commis au mesurage, contre-mesurage, réception et envoi de sels des dépôts de Rouen et caves de Dieppedalle, pour le fournissement des greniers à sel des Gabelles de France, certifiant aux officiers du grenier de Provins, qu'aux jours indiqués, en chacune des dites rescription, il leur a été fait envoi des quantités de sel y portées.

« en sacs ficelés, plombés, bobinés et bien conditionnés, mesurés à la nouvelle trémuye à deux grilles. » Envois divers : du 15 mars 1730, 4 muids 6 setiers, en 108 sacs,- 20 mars 1731, 75 muids, mis en 1,800 sacs,- 9 mars 1737, 80 muids, renfermés en 1,920 sacs,- 10 mars 1781, 92 muids, en 2,238 sacs, etc. (73 pièces, parchemin, 16 sceaux plaqués.)

1730-1783

B765

Enregistrement des causes d'audiences ordinaires et extraordinaires.

Du 3 février 1739, réception du sieur Aubin Gillier, comme regrattier en la paroisse de Jouy-le-Châtel, commissionné à cet effet par M. Jacques Forceville, adjudicataire général des Gabelles de France,- jugement qui condamne le nommé Nicolas Bénard, charcutier à Bray-sur-Seine, en trois cents livres d'amende et à la confiscation de 165 livres de lard, salé avec du faux sel,- réception du sieur Jean-Henri Blavot, vigneron à Provins, comme émmineur au grenier à sel du lieu, après certification de sa probité, de ses bonnes vie et moeurs, ainsi que de sa religion catholique, apostolique et romaine, arrêt du Conseil d'État du Roi portant bail, au profit du sieur Thibault Larue, bourgeois de Paris, .des fermes générales, des grandes et petites

Gabelles, cinq grosses Fermes, droits sur les huiles et savons, Aides, entrées, formules et droits y joint, privilège exclusif de la vente du tabac, domaines de France, contrôle des actes, domaines et Gabelles de la principauté d'Orange, domaine de la vicomté de Turenne, et de celui d'occident en France, etc.,- lettres patentes, pour l'exécution dudit arrêt, données par Louis XV, « roi de France et de Navarre, dauphin de Viennois, comte de Valentinois et Dyois, Provence, Forcalquier et terres adjacentes, »-du 6 mars 1745, condamnation, en 500 livres d'amende, prononcée contre Robert Raby, « pour avoir troublé, injurié et menacé Claude-Pierre et Nicolas-Simon Babée, gardes sédentaires du grenier à sel, dans l'exercice de leurs fonctions, »-déclaration du Roi contre les faux-sauniers, faux-tabatiers et autres contrebandiers,- février-1745, édit qui accorde aux officiers des Élections et des greniers à sel, la survivance de leurs offices, en remboursant le prêt annuel dû au Roi, afin de trouver des ressources pour la continuation de la guerre, sauf à ajouter des augmentations d'émoluments, au profit desdits officiers, qui puissent leur faire trouver de l'avantage dans le remboursement qui leur était demandé,- lecture de l'Édit du Roi portant création d'un million effectif d'augmentation de gages, au denier 20, sur les offices désignés eu l'état annexé à cet édit, donné à Versailles en août 1758,- sentence qui prononce la confiscation, au profit de M. Pierre Henriot, adjudicataire général des fermes du Roi, de 14 pièces d'indiennes saisies par les cavaliers de la maréchaussée de Provins, entre les mains d'un particulier inconnu,- publication de l'édit du Roi portant établissement d'une subvention générale, dans le royaume, pour le soutien de la guerre (septembre 1759),- 5 juillet 1763, tarif du prix du sel fixé à 11 sous 9 deniers la livre pour la ville, et à 12 sous pour la campagne,- protestation des officiers du Grenier de Provins contre le refus qui leur était fait, par les sieurs Angélique-François Delaguillaumie, directeur des Aides, et Pierre Farrier, receveur dudit Grenier, de leur délivrer les cinq quarts de sel qu'ils avaient le droit de percevoir, depuis plus de 30 ans, sur chaque fin de masse, en rapportant le minot au muid,- jugement qui condamne les collecteurs de La Ferté-Gaucher, à fournir une copie de leur rôle au sieur Jean-Jacques Prévost, adjudicataire des fermes unies de France, et, en outre, à 50 livres d'amende,- copie des provisions de grènetier, en la juridiction du Grenier à sel de Provins, accordées, par le Roi, au sieur Étienne Venevault, reçu, en cette qualité, le 19 juillet 1768, au lieu et place du sieur Pierre-Étienne Rivot, décédé, etc.,- du 8 juillet 1769, nomination d'un député, aux assemblées de ville, pour élire des conseillers ou notables, un maire et des échevins, etc. (In-4°, papier, 52 feuillets.)

1739-1769

B769

Franc-salé.

Requête présentée aux officiers de la juridiction, par les directeurs et administrateurs de l'hôpital général de Provins, par laquelle ils ont exposé que le Roi, par lettres patentes du mois de décembre 1749, ayant établi un hôpital général en la ville de Provins, au lieu

et place du monastère des religieuses Cordelières, pour y retirer les pauvres orphelins, mendiants et invalides de l'un et de l'autre sexe, tant de la ville et banlieue de Provins, que des lieux circonvoisins, il a confirmé ledit hôpital dans le droit de franc-salé, dont le couvent desdites Cordelières avait toujours joui, et que, comme il était intéressant pour ledit hôpital de jouir à l'avenir du droit en question, même d'être remplacé sur les états du Roi, pour les années précédentes, il était nécessaire que les lettres patentes susdatées fussent enregistrées au greffe du Grenier à sel. Au bas de cette requête est l'ordonnance des officiers de ce Grenier, qui prescrit l'enregistrement des lettres patentes, dont il s'agit, et de l'arrêt du Parlement, du 7 septembre 1750, portant que l'hôpital général de Provins jouira du privilège de franc-salé, dont jouissait, auparavant, le monastère du Mont-Sainte-Catherine. Signé au bas : De Cheverry, Rivot, Fleuriot et Huerne de La Brosse, substitut du procureur général. (1 pièce, papier.)

1751

B766

Causes d'audiences ordinaires et extraordinaires.

Réceptions de vendeurs de sel à petites mesures et aux poids, suivies de leurs prestations de serment, en vertu des commissions à eux délivrés par les fermiers-généraux,- du mardi 7 mai 1771, lecture de l'édit du Roi, portant suppression de la Cour des Aides, donné à Versailles au mois d'avril, enregistré en Parlement le 13 du même mois, suit la transcription de cet édit,- le 12 novembre 1771, les officiers dudit Grenier à sel étant réunis en leur Chambre du Conseil, l'un d'eux a exposé que, par édit du mois de février précédent, le Roi voulant donner un prix fixe et permanent, à tous les offices de son royaume, n'avait pas trouvé de moyen plus équitable, pour parvenir à ce but, que celui de laisser aux propriétaires d'offices la liberté d'en fixer eux-mêmes la valeur, ce qui a eu lieu comme suit, savoir : celui de grènetier, dont les provisions ont été accordées, par le Roi, au sieur Étienne Venevault, à la somme de 10,000 livres, eu égard au prix de son acquisition, y compris 435 livres 11 sous pour le rachat du prix et droit d'annuel, 1,683 livres 13 sous 6 deniers pour la jouissance de 7 deniers dans les 2 sous 6 deniers aliénés aux offices dudit Grenier, au lieu des 5 sous de droits manuels attribués à l'office dont il s'agit, 80 livres de gages et un minot de sel,- celui de contrôleur appartenant au sieur Jude La Cour, à la somme de 8,400 livres, les droits et attributions ci-dessus compris,- celui de procureur du Roi à 5,000 livres,- celui de greffier à 3,000 livres, etc.,- du 24 décembre 1771, fixation du prix du sel au poids et à la mesure, tant pour la ville que pour la campagne,- installation du sieur Jean-Claude Huerne de La Brosse, comme procureur du Roi auprès du Grenier à sel de Provins, ressortissant au Parlement de Paris, en exécution de la commission à lui accordée par M. Denis-Louis-François Joly de Fleury, conseiller du Roi en son Conseil d'État, procureur général au Parlement de Paris, garde du trésor

des chartes, titres et papiers de la Couronne,- du 7 février 1773, réception, en qualité de regrattier, du sieur Michel Michon, chirurgien à Saint-Loup (-de-Naud),- lecture d'un arrêt du Conseil d'État et de lettres patentes, données pour son exécution, portant défenses d'introduire, de la Grande-Bretagne, dans les pays de Gabelles, du sel déguisé sous la forme de pain de seigle, de sarrasin ou d'autres grains, à peine, contre les contrevenants, d'être poursuivis et punis comme faux-sauniers , - copie des lettres de provisions de président audit Grenier à sel, accordées par le Roi, le 4 septembre 1782, au sieur René-Marie Dubuisson,- enregistrement d'un arrêt de la Cour des Aides qui ordonne, aux officiers des sièges de son ressort, de motiver leurs jugements et sentences, etc. (In-4°, papier, 50 feuillets.)

1770-1783

B767

Causes d'audiences ordinaires et extraordinaires.

Du 7 octobre 1783, réception de la prestation de serment faite par la veuve Villepelle, demeurant à Courtevroust, pourvue d'une commission de M. Nicolas Salzard, adjudicataire des Gabelles de France, à l'effet de vendre et distribuer, audit lieu, le sel qu'elle lèvera au grenier de Provins,- sentence qui ordonne l'enregistrement, au greffe de la juridiction, d'une déclaration royale donnée à Versailles, le 13 juin 1784, portant que les garnitures en cuivre des trémies et mesures, servant à la distribution du sel dans les greniers et dépôts du royaume, seront, en cas de réforme, remplacées par d'autres garnitures en fer vernissé,- 7 mars 1785, certificat constatant l'enregistrement des commissions de : commandant de brigade pour les Gabelles, traites, tabacs et autres fermes unies de France, et droits y joints, accordée à Jacques Brigault, et de garde à pied et à cheval, délivrée à Victor Jeannot,- 12 mai 1787, certificat constatant que lecture a été faite d'un arrêt du Conseil d'État, du 31 août 1782, et lettres patentes, du 10 janvier 1787, qui défendent le commerce des sels ou écumes de verre, dans l'étendue des provinces sujettes aux droits de gabelles,- 1er avril 1788, lecture des lettres patentes portant abolition du droit d'aubaine en faveur des sujets de l'Impératrice de toutes les Russies,- réception, comme distributeur de sel aux poids ou à petites mesures, dans la paroisse de Jouy-le-Châtel, du sieur François Gèges, marchand en ce lieu , - du samedi 10 janvier 1789, condamnation, en 200 livres d'amende, du nommé Nicolas Chevron, marneur, demeurant à Sourdun, et Charlotte Petit, sa femme, pour avoir été trouvés nantis de 26 livres 8 onces de sel immonde, qu'ils ont déclaré avoir eu le malheur d'acheter d'un voiturier passant sur la grande route, moyennant 15 livres,- du 27 février 1789, nomination de MM. Venevault, grènetier, et Jude La Cour, contrôleur, comme députés, à l'effet de représenter les officiers de la juridiction à l'assemblée du Tiers-État, qui devait se tenir à l'Hôtel de Ville, et là, concourir, avec les autres membres de cette assemblée, à la rédaction du cahier de doléances, plaintes et

remontrances, et ensuite participer à l'élection des députés chargés de porter ce cahier à l'assemblée qui sera tenue par M. le bailli de Provins, le lundi 16 mars suivant,- du 2 octobre 1789, nouveau tarif du prix du sel établi d'après la déclaration du Roi, portant sanction du décret de l'Assemblée Nationale, qui a réduit le prix du sel à 6 sous la livre, ou 30 livres le minot.,- requête judiciaire de M. Huerne de La Brosse, substitut du procureur du Roi de ladite juridiction, tendant à l'enregistrement des lettres patentes concernant : la confiscation des grains et farines saisis en contravention,- la conservation des biens ecclésiastiques, et celle des archives et bibliothèques des monastères, chapitres, etc.,- portant qu'il ne sera plus permis aux agents administratifs de rien recevoir à titre d'étrennes, gratification, vins de ville et autres,- pour l'admission des non-catholiques dans l'administration et dans tous les emplois civils et militaires,- constitution des municipalités, etc. (In-4°, papier, 37 feuillets.)

1783-1790

Canal royal

B771

Justice haute, moyenne et basse. – Personnel, nominations et installations : officiers de justice, huissiers, capitaine-inspecteur des chasses, pêche et agriculture.

Requêtes de : Jean-Louis Platard, procureur ès sièges royaux, nommé procureur fiscal, Jacques-Germain Simon, notaire royal à Provins, lieutenant, Charles-Jean Dudit de Maizières, chevalier, ancien capitaine de cavalerie, capitaine-inspecteur des chasses, pêche et agriculture, Jean-Joseph Nodot, marchand épicier, receveur des amendes et consignations, François Juris, notaire royal à Provins, greffier, Louis-André Forget, premier huissier-audiencier et garde-général-éclusier, Jérôme Tarade, Pierre Barbau et Pierre-Antoine Moreau, gardes, Louis-François-César Pelet-Desvaux, écuyer, procureur du Roi en la maîtrise particulière des Eaux et Forêts de Provins, aussi capitaine-inspecteur des chasses, pêche et agriculture, etc., tous pourvus desdits offices par M. « Frédéric, prince de Salm-Kirbourg, wildegrave de Dahün, rhingrave de Stein, landgrave d'entre la Moselle et le Rhin, comte de Renneberg, seigneur régalien de Fénétrange, de Wildenberg, Flonheim, Tonnecken, Dimmeringen, Woerstadt, Syn et Méroeheim, baron de Leuze et de Tecq, seigneur de Lippelor, Calonne-sur-la-Lys, de Wimpy, Farbus et d'Haybes, prince de Homes et d'Over-Isque, comte de Baucignies, de Bailleul et d'Hautkerke, libre baron de Boxel, baron de Locres, de Lesdain et de Melsbroëk, seigneur de Saint-Martin, Gauchin, Légal, Estreelles et Pièremont, de Rosemont et Lestrem, seigneur engagiste et propriétaire du Canal de Provins et de ses dépendances, pair d'Artois, grand veneur héréditaire de l'Empire, au cercle de Bourgogne, grand d'Espagne de la 1re classe, chevalier de l'Ordre

palatin de Saint-Hubert, » etc, (Extrait des provisions du sieur Juris, en vélin, scellées des armes du prince et signées de sa main.)- Informations des vies et moeurs, religion, etc., des impétrants,- arrêt de la Cour du Parlement de Paris, rendu sur la requête dudit seigneur, qui l'autorise à « user de l'auditoire et des prisons du bailliage de la ville de Provins, comme empruntés, » en attendant qu'il soit possible de construire des édifices de même nature, pour la Conservation dudit Canal, dont le requérant est haut-justicier,- procès-verbal dressé par Louis-Charlemagne de Beauregard, avocat en Parlement, juge-conservateur du Canal, constatant la plantation, à l'entrée du bassin, d'un poteau-pilori au haut duquel ont été posées les armes du prince, peintes sur une feuille de fer-blanc, audit poteau a aussi été attaché un carcan fermant à cadenas, etc.,- 9 juillet 1785, procès-verbal d'adjudication de la coupe des foins à récolter sur les francs-bords du canal et dépendances, depuis les jardins de la ville de Provins, jusqu'à la rivière de Seine, le tout divisé en treize lots, qui ont été adjugés moyennant 932 livres 1 sou. (46 pièces, papier, 2 pièces, parchemin, 1 sceau.)

1780-1785

B772

Greffe de la justice haute moyenne et basse, gruerie et dépendances. - Enregistrement des provisions de juge-conservateur et autres officiers de cette justice, pour S. A. S. Frédéric, prince régnant de Salm-Kirbourg, propriétaire du privilège dudit Canal.

Provisions de : juge-conservateur de justice. seigneurie et gruerie du Canal susdit, accordées au sieur Boudier fils, avocat en Parlement, lieutenant de la maîtrise des Eaux et Forêts, aux appointements qui seront jugés convenables,- réception de ce magistrat, par M. Denis-Joseph-Roger d'Hénouville, seigneur de ce lieu, de La Régale, etc., conseiller du Roi, bailli de robe longue, lieutenant criminel, juge prévôtal, magistrat, commissaire-enquêteur, examinateur et lieutenant général de police au bailliage, ville et comté de Nogent-sur-Seine, commis à cet effet, par arrêt du Parlement, en date du 14 décembre 1780,- procureur fiscal, Etienne Pingueret, avocat et procureur aux sièges royaux de Provins,- lieutenant de juge-conservateur, M. Pierre-Augustin Billy,- second sous-brigadier des gardes du canal, Joseph de Buiré, dit d'Artois, etc. (In-folio, papier, 8 feuillets écrits.)

1780-1785

B774

Greffe de la justice haute, moyenne et basse. - Enregistrement des causes ordinaires portées devant les officiers de cette justice, gruerie et dépendances.

Installation, par lui-même, de M. Claude-Nicolas Boudier, avocat en Parlement, comme juge-conservateur dudit Canal, pourvu de cet office par les lettres qui lui en ont été accordées par le prince de Salm-Kirbourg, propriétaire engagiste, en date du 6 novembre

1780,- ordonnances portant défenses à toutes personnes, sous tels prétextes que ce soit, de prendre, s'approprier ou déplacer les outils et les matériaux servant à la construction du canal, en quelques endroits qu'ils se trouvent,- de couper et emporter « soit l'herbe, bleds, avoine ou toutes autres productions quelconques dans l'étendue des lignes dudit canal, d'y mener ou faire paître leurs troupeaux ou leurs bestiaux,» etc., attendu que le propriétaire a déjà fait de nombreuses acquisitions de terrains, pour la formation de son canal, que ces acquisitions se continuent avec activité, que S. A. a payé lesdits terrains, avec leurs productions, qu'en conséquence, les fruits qui croissent sur ces terrains lui appartiennent,- des 1er avril 1783 et 23 février 1785, sentences d'installation, comme juges-conservateurs du Canal de Provins, de MM. Louis-Charlemagne Gouffé de Beauregard, et Étienne Pingueret, tous deux avocats en Parlement,- condamnations de divers particuliers pour délits commis en contravention aux ordonnances du juge-conservateur, etc. (In-folio, papier, 4 feuillets)

1780-1786

B770

Greffe de la justice haute, moyenne et basse. - Extrait des délibérations prises au Conseil de S. A. S. le prince Frédéric-Othon-Jean-François-Henri-Philippe de Salm-Kirbourg, et dans les comités particuliers, pour raison du régime et administration de l'entreprise du canal de Saint, établi à Provins, en vertu des lettres patentes du 19 avril 1780.

Du mardi 9 janvier 1781, le Conseil du prince, assemblé en son hôtel, rue de Varennes, paroisse Saint-Sulpice, où étaient : S. A. président, maître François Fèbre, avocat en Parlement, MM. François-Nicolas Martinet, ingénieur et graveur au Cabinet du Roi, et Joseph-Marie-Honoré de Bonnel Du Valquier, écuyer, demeurant à Paris, rue et porte Montmartre, tous copropriétaires dudit Canal et des droits et privilèges. M. François-Pierre Charlet, procureur, a représenté, à l'assemblée, que l'arrêt provisoire intervenu le 16 décembre, vis-à-vis des sieurs Dandelau, Roger et Dutillet, en rendant à S. A. et à ses consorts les facultés qui leur ont été accordées par les lettres patentes susdatées, et leur arrêt d'enregistrement, a rendu le calme à leurs préposés qui ont pu reprendre, et continuer avec zèle, leurs opérations longtemps interrompues___, et qu'après le levé des plans, les alignements tracés et le nivellement fait, S. A. a remboursé le plus grand nombre de particuliers, dont les indemnités ont été ainsi fixées___. C'est en cet état des choses, lorsque l'on procédait, en vertu de titres inattaquables, à la construction d'un établissement utile et avantageux, que le sieur abbé Dandelau, pour nuire à cet établissement, a excité, contre l'opération, un nombre assez important de propriétaires, et les a engagés à s'unir à lui pour en arrêter l'exécution, etc. (In-folio, papier, 4 feuillets.)

1781

B773

Jugements et ordonnances du juge-conservateur, rapports des gardes et procès-verbaux constatant des vols, délits ou contraventions, etc.

4 janvier 1781, ordonnance rendue sur le réquisitoire du procureur fiscal, portant défense à toutes personnes, de quelque âge, qualité et condition qu'elles puissent être, de glisser, patiner et se promener en traineau sur les glaces du canal, sous telle peine qu'il appartiendra,- informations sur vols d'outils et ustensiles nécessaires aux travaux du canal,- interrogatoires des gardes sur les obligations que leur imposent les fonctions qu'ils ont à remplir,- procès poursuivi à la requête du procureur fiscal de la haute, moyenne et basse justice dudit Canal, contre le nommé Molley, commis du sieur Desbordes, entrepreneur général des travaux, le fils de celui-ci, et le nommé Besset, entrepreneur des terrasses, et encore le nommé Bernouille, maître-maçon, accusés: lesdits Molley et Desbordes fils, d'avoir voulu empêcher Besset et ses sous-entrepreneurs, de continuer leurs travaux, d'avoir fait descendre, pour leur prêter main-forte, environ cent carriers, d'avoir aussi appelé tous les charpentiers, qui se sont rendus à cet appel avec des haches, et les carriers avec des pelles, des pioches et des piques (pics), Bernouille d'avoir tenu des propos indécents contre S. A. S. le prince de Salm, et Desbordes père, d'avoir menacé, par écrit, M. le chevalier de Saint-Hilaire, inspecteur général du Canal,- 30 avril 1782, procès-verbal dressé par Jérôme Tarade, garde, contre des charpentiers qui détruisaient des pièces de bois de grandes dimensions, sous le prétexte, qu'aux termes de leur marché, les copeaux leur appartenaient procédure relative à la mort dudit sieur Tarade, trouvé noyé dans un fossé, creusé pour servir d'écoulement au ruisseau de décharge de la Voulzie,- requête plaintive d'Antoine Sauvageot, tailleur de pierres, contre le nommé Franchise, de même profession, qui aurait sauté, comme un furieux, sur le plaignant, et lui aurait donné différents coups de poing, dont un sur le nez, qui a occasionné une grande effusion de sang, etc. (118 pièces, papier.)

1781-1787

B775

Greffe de la justice haute, moyenne et basse. - Enregistrement des dépôts de plans, titres et actes divers.

Du 27 janvier 1781, comparution audit greffe, de maître Jean-Louis Pialard, procureur de S. A. S. le prince de Salm-Kirbourg, qui a déposé la carte topographique du Canal et de ses environs, depuis les murs du rempart de la ville de Provins, jusqu'à la rivière de Seine, le même jour, le sieur Platard a encore déposé l'extrait d'une délibération prise en Conseil, pour raison du régime et administration de l'entreprise du Canal (article B770),- 21 août 1781. Dépôt des expéditions de la procédure criminelle, faite à la requête de M. le procureur du Roi, au siège de la maréchaussée de Provins, contre les nommés Boyer et Graciot, dit Francoeur,- 1er septembre 1782, dépôt de l'arrêt du Parlement de Paris, en date du

18 août précédent, qui autorise les officiers de la justice dudit Canal à se servir de l'auditoire et des prisons de Provins, pendant un an, etc. (In-4°, papier, 12 feuillets dont 2 écrits)

1781-1782

Puisieux. - Bailliage

2BP4739 Scellés, tutelles.

1698-1790

2BP4738 Registres d'audiences. Minutes du greffe.

1737-1763

Quiers. - Prévôtés, justice, mairie

Justice et mairie

Minutes du greffe

2BP4740 1639-1668

2BP4741 1669-1708

2BP4742 1709-1789

Quincy. - Prévôté

2BP4749 Inventaires après décès, tutelles.

1651-1790

B1068 Registres des causes d'audiences (1769-1770, 1773-1780).
Procès-verbaux, registres de comptes rendus d'administrations de
biens, etc. (1693-1732).

1693-1780

2BP4750 Affaires diverses.

31/12/1766

Minutes du greffe

2BP4743 1635-1699

2BP4744	1700-1730
2BP4745	1731-1736
2BP4746	1737-1739
2BP4747	1739-1770
2BP4748	1771-1788

Rampillon. - Prévôté

2BP4751	Inventaires après décès, scellés, tutelles.	1729-1787
2BP4752	Réception d'officiers.	1752-1790

Réau. - Prévôtés

2BP4757	Minutes du greffe.	1585-1587
---------	--------------------	-----------

Prévôté de Réau

2BP4756	Registres d'audiences. Minutes du greffe.	1643-1790
---------	---	-----------

Prévôté de Villaroche

2BP5594	Registres d'audiences. Minutes du greffe.	1709-1790
---------	---	-----------

Prévôté du Plessis-Picard

2BP4472	Minutes du greffe.	1736-1790
---------	--------------------	-----------

Rebais. - Bailliage, prévôté, seigneurie

Bailliage de Rebais

B1069 Pièces isolées : Inventaire de productions de pièces (1776), vente d'immeubles (1790).
1776-1790

Prévôté de Rebais

2BP4786 Affaires civiles : pièces de production.
1750-1758

2BP4788 Affaires civiles et criminelles
1762-1789

2BP4787 Taxes du grain (1771-1776). Saisies réelles (1772-1789). Déclarations faites par les gardes amendiers. Ecrous (1765-1781). Dénonciations (1779-1788). Sentences et jugements (1762-1763).

Affaires diverses

2BP4758 1761-1763

2BP4759 1764

2BP4760 1765

2BP4761 1766

2BP4762 1767

2BP4763 1768

2BP4764 1769

2BP4765 1770

2BP4766 1771

2BP4767 1772

2BP4768 1773

2BP4769 1774

2BP4770	1775
2BP4771	1776
2BP4772	1777
2BP4773	1778
2BP4774	1779
2BP4775	1780
2BP4776	1781
2BP4777	1782
2BP4778	1783
2BP4779	1784
2BP4780	1785
2BP4781	1786
2BP4782	1787
2BP4783	1788
2BP4784	1789
2BP4785	1790

Seigneurie

2BP4789	Registre d'encaissement.	1630-1639
---------	--------------------------	-----------

Reuil. - Bailliage

2BP4791	Registres d'audiences. Minutes du greffe.	1677-1790
---------	---	-----------

Roissy. - Prévôté

2BP4792	Registres d'audiences et d'écrou.	1687-1790
B1144	Pièces isolées.	1726-1744

Minutes du greffe

2BP4793	1627-1721
2BP4794	1722-1767
2BP4795	1771-1782
2BP4796	1783-1790

Rozay-en-Brie [Rozoy]. - Prévôté, élection

Élection

2BP5172	Scellés (1718). Minutes du greffe : affaires criminelles (1691-1756).	1691-1756
---------	---	-----------

Prévôté de Rozay

2BP5111	Succession Chopin.	1605
B1031	Pièces de proproduction et pièces isolées (1607-1742).	1607-1790
2BP5162	1614-1616	
2BP5113	Assemblée d'habitants.	1616-1625
2BP5163	1617-1620	
2BP5164	1621-1624	

2BP5112	Enquêtes faites par le prévôt.	1624-1631
2BP5165	1625-1627	
2BP5166	1628-1631	
2BP5167	1631-1633	
2BP5170	1631-1651	
2BP5168	1634-1636	
2BP5110	Edites, déclarations, lettres patentes.	1639-1790
2BP5169	1642-1646	
B1030	Registres des défauts (1687; 1755-1773). Registre d'audiences (1643, 1699). Registre des productions (1755). Enregistrements des saisies réelles (1778-1786).	1643-1786
2BP5171	1666-1668	
2BP5090/2	Registres des écrous et des décharges.	1706-1781
2BP5109	Inventaires ou répertoire des minutes.	1738-1783

Affaires criminelles

2BP5090/3	1594-1597	
2BP5108	Requêtes, informations.	1597-1647
2BP5091/1	1598-1599	
2BP5091/2	1600-1602	
2BP5092/1	Lacune pour 1604 et 1605.	1601-1606
2BP5092/2	1608-1609	

2BP5092/3	1610	
2BP5093/1	1611	
2BP5093/2	1612	
2BP5094	1613	
2BP5095	1614-1616	
2BP5096/1	1617-1619	
2BP5097/2	1617-1622	
2BP5097/1	1618-1621	
2BP5096/2	1620	
2BP5098	1622-1627	
2BP5099	Lacune de 1623 à 1625.	
		1622-1628
2BP5100	1628-1629	
2BP5101	1629-1631	
2BP5102	1632-1633	
2BP5103	1632-1636	
2BP5104	1636	
2BP5105	1637-1638	
2BP5106	1638-1639	
2BP5107	1640-1642	
Affaires diverses		
2BP4961	1596-1597	
2BP4962	1598-1599	
2BP4963	1600	
2BP4964	1601-1602	

2BP4965	Famille d'Alençon.	1603-1674
2BP4966	1604-1605	
2BP4967	1606	
2BP4968	1607	
2BP4969	1608	
2BP4970	1609-1610	
2BP4971	1611	
2BP4972	1612	
2BP4973	1613	
2BP4974	1614	
2BP4975	1615	
2BP4976	1616	
2BP4977	1617	
2BP4978	1619	
2BP4979	1620	
2BP4980	1621	
2BP4981	1622	
2BP4982	01/1623-06/1623	
2BP4983	07/1623-12/1623	
2BP5008	1624-1629	
2BP4984	01/1624-06/1624	
2BP4985	07/1624-12/1624	
2BP4986	01/1625-07/1625	
2BP4987	08/1625-12/1625	

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Rozay-en-Brie [Rozoy]. - Prévôté, élection

2BP4988	01/1626-06/1626
2BP4989	07/1626-12/1626
2BP4990	01/1627-08/1627
2BP4991	09/1627-12/1627
2BP4992	1628-1629
2BP4993	01/1630-06/1630
2BP4994	07/1630-12/1630
2BP4995	01/1631-06/1631
2BP4996	07/1631-12/1631
2BP4997	1632
2BP4998	1633
2BP4999	1634
2BP5000	1635-1636
2BP5001	1637
2BP5002	1638
2BP5003	1639-1641
2BP5004	1642
2BP5005	1643
2BP5006	1644
2BP5007	1645
2BP5009	1646
2BP5010	1647
2BP5011	1648-1650
2BP5012	1651
2BP5013	01/1652-06/1652

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Rozay-en-Brie [Rozoy]. - Prévôté, élection

2BP5014	07/1652-12/1652
2BP5015	1653
2BP5016	1654
2BP5017	1655
2BP5018	1656-1657
2BP5019	1658-06/1659
2BP5020	07/1659-12/1659
2BP5021	1660
2BP5022	1661
2BP5023	1662
2BP5024	1663
2BP5025	1664
2BP5026	1665
2BP5027	1666
2BP5028	1667
2BP5029	1668
2BP5030	1669
2BP5031	1670
2BP5032	1671
2BP5033	1672
2BP5034	1673-1674
2BP5035	1675-1676
2BP5036	1677-1678
2BP5037	1679-1680
2BP5038	1681

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Rozay-en-Brie [Rozoy]. - Prévôté, élection

2BP5039	1682-1683	
2BP5040	1684-1685	
2BP5041	1686	
2BP5042	1687-1688	
2BP5043	1689-1690	
2BP5044	1691	
2BP5045	1692-1693	
2BP5046	1695-1698	
2BP5047	Contient des pièces antérieures à 1700, sans date.	1700-1702
2BP5048	1703	
2BP5049	1706-1708	
2BP5050	1709-1711	
2BP5051	1712-1714	
2BP5052	1715-1718	
2BP5053	1719	
2BP5054	1720	
2BP5055	1721-1722	
2BP5056	1723	
2BP5057	1724-1726	
2BP5058	1727	
2BP5059	1728-1729	
2BP5060	1730-1731	
2BP5061	1732	
2BP5062	1733	
2BP5063	1734	

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Rozay-en-Brie [Rozoy]. - Prévôté, élection

2BP5064	1735
2BP5065	1736
2BP5066	1737
2BP5067	1738
2BP5068	1739
2BP5069	1740
2BP5070	1741
2BP5071	1744-1745
2BP5072	1749
2BP5073	1750-1752
2BP5074	1753-1754
2BP5075	1755-1756
2BP5076	1757
2BP5077	1758-1762
2BP5078	1763-1764
2BP5079	1765-1767
2BP5080	1768
2BP5081/1	1769
2BP5081/2	1770-1771
2BP5082/1	1772
2BP5082/2	1773-1774
2BP5083/1	1775
2BP5083/2	1776
2BP5084/1	1777
2BP5084/2	1778

2BP5085/1	1779
2BP5085/2	1780
2BP5086/1	1781-1782
2BP5086/2	1782
2BP5087/1	1783
2BP5087/2	1784-1786
2BP5088/1	1786-1788
2BP5088/2	1789-1790

Déclarations de dépens

2BP5161	1610-1613
---------	-----------

Dictums, sentences

2BP5137	1596-1600
2BP5138	1601-1606
2BP5139	1607-1614
2BP5140	1611-1612
2BP5141	1613-1614
2BP5142	1619
2BP5143	Lacune de 1641 à 1677.
	1620-1678
2BP5144	1621-1623
2BP5145	1626-1627
2BP5147	1628-1631
2BP5146	1629
2BP5148	1630-1632

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Rozay-en-Brie [Rozoy]. - Prévôté, élection

2BP5149	1637
2BP5150	1641-1648
2BP5151	1643-1645
2BP5152	1651-1653
2BP5153	1654-1657
2BP5154	1658-1660
2BP5155	1661-1664
2BP5156	1664-1667
2BP5157	1668-1677
2BP5158	1687-1703
2BP5159	1740-1766
2BP5160	1770-1790

Minutes du greffe. - Feuilles d'audiences

2BP4797	06/1596-12/1596
2BP4798	01/1597-06/1597
2BP4799	07/1597-12/1597
2BP4800	01/1598-06/1598
2BP4801	07/1598-12/1598
2BP4802	01/1599-06/1599
2BP4803	07/1599-12/1599
2BP4804	01/1600-06/1600
2BP4805	07/1600-12/1600
2BP4806	01/1601-06/1601
2BP4807	07/1601-12/1601
2BP4808	01/1602-06/1602

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Rozay-en-Brie [Rozoy]. - Prévôté, élection

2BP4809	07/1602-12/1602
2BP4810	01/1603-06/1603
2BP4811	07/1603-12/1603
2BP4812	01/1604-06/1604
2BP4813	07/1604-12/1604
2BP4814	01/1605-06/1605
2BP4815	07/1605-12/1605
2BP4816	01/1606-06/1606
2BP4817	07/1606-12/1606
2BP4818	01/1607-06/1607
2BP4819	07/1607-12/1607
2BP4820	01/1609-06/1609
2BP4821	07/1609-12/1609
2BP4822	01/1610-06/1610
2BP4823	07/1610-12/1610
2BP4824	01/1611-06/1611
2BP4825	07/1611-12/1611
2BP4826	01/1612-06/1612
2BP4827	07/1612-12/1612
2BP4828	01/1613-06/1613
2BP4829	07/1613-12/1613
2BP4830	01/1614-06/1614
2BP4831	07/1614-12/1614
2BP4832	01/1615-06/1615
2BP4833	07/1615-12/1615

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Rozay-en-Brie [Rozoy]. - Prévôté, élection

2BP4834	01/1616-06/1616
2BP4835	07/1616-12/1616
2BP4836	01/1617-06/1617
2BP4837	07/1617-12/1617
2BP4838	01/1618-04/1618
2BP4839	05/1618-11/1618
2BP4840	10/1618-12/1618
2BP4841	01/1619-06/1619
2BP4842	07/1619-12/1619
2BP4843	01/1620-06/1620
2BP4844	07/1620-12/1620
2BP4845	01/1621-04/1621
2BP4846	05/1621-08/1621
2BP4847	09/1621-12/1621
2BP4848	01/1622-04/1622
2BP4849	05/1622-08/1622
2BP4850	09/1622-12/1622
2BP4851	01/1623-04/1623
2BP4852	05/1623-08/1623
2BP4853	09/1623-12/1623
2BP4854	01/1624-06/1624
2BP4855	07/1624-12/1624
2BP4856	01/1625-04/1625
2BP4857	05/1625-08/1625
2BP4858	09/1625-12/1625

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Rozay-en-Brie [Rozoy]. - Prévôté, élection

2BP4859	01/1626-04/1626
2BP4860	05/1626-08/1626
2BP4861	09/1626-12/1626
2BP4862	01/1627-04/1627
2BP4863	05/1627-08/1627
2BP4864	09/1627-12/1627
2BP4865	01/1628-03/1628
2BP4866	04/1628-07/1628
2BP4867	08/1628-10/1628
2BP4868	11/1628-12/1628
2BP4869	01/1629-04/1629
2BP4870	05/1629-08/1629
2BP4871	09/1629-12/1629
2BP4874	1630
2BP4872	01/1630-06/1630
2BP4873	07/1630-12/1630
2BP4875	01/1631-03/1631
2BP4876	04/1631-07/1631
2BP4877	08/1631-12/1631
2BP4878	01/1632-06/1632
2BP4879	07/1632-12/1632
2BP4880	01/1633-06/1633
2BP4881	07/1633-12/1633
2BP4882	01/1634-04/1634
2BP4883	05/1634-12/1634

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Rozay-en-Brie [Rozoy]. - Prévôté, élection

2BP4884	01/1635-06/1635
2BP4885	07/1635-12/1635
2BP4886	01/1636-06/1636
2BP4887	07/1636-12/1636
2BP4888	1637
2BP4889	01/1638-06/1638
2BP4890	07/1638-12/1638
2BP4891	1639
2BP4892	01/1640-06/1640
2BP4893	07/1640-12/1640
2BP4894	01/1641-05/1641
2BP4895	Contient également une liasse pour les mois de mars et avril 1642. 06/1641-04/1642
2BP4896	01/1643-06/1643
2BP4897	07/1643-12/1643
2BP4898	01/1645-06/1645
2BP4899	07/1645-12/1645
2BP4900	1646
2BP4901	01/1647-06/1647
2BP4902	07/1647-12/1647
2BP4903	01/1648-06/1648
2BP4904	07/1648-12/1648
2BP4905	01/1649-07/1649
2BP4906	08/1649-12/1649
2BP4907	01/1650-05/1650

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Rozay-en-Brie [Rozoy]. - Prévôté, élection

2BP4908	06/1650-12/1650
2BP4909	01/1651-06/1651
2BP4910	07/1651-12/1651
2BP4911	1652
2BP4912	01/1653-06/1653
2BP4913	07/1653-12/1653
2BP4914	01/1654-07/1654
2BP4915	07/1654-06/1655
2BP4916	07/1655-06/1656
2BP4917	07/1656-12/1656
2BP4918	01/1657-06/1657
2BP4919	07/1657-12/1657
2BP4920	01/1658-06/1658
2BP4921	07/1658-12/1658
2BP4922	01/1659-06/1659
2BP4923	07/1659-12/1659
2BP4924	01/1660-06/1660
2BP4925	07/1660-12/1660
2BP4926	1661
2BP4927	1662
2BP4928	01/1663-06/1663
2BP4929	07/1663-12/1663
2BP4930	01/1664-06/1664
2BP4931	07/1664-12/1664
2BP4932	01/1665-06/1665

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Rozay-en-Brie [Rozoy]. - Prévôté, élection

2BP4933	07/1665-12/1665
2BP4934	1666
2BP4935	01/1667-07/1667
2BP4936	08/1667-12/1667
2BP4937	1668-1669
2BP4938	1670-1671
2BP4939	1672
2BP4940	1676
2BP4941	1677-1680
2BP4942	1681-1682
2BP4943	1683-1688
2BP4944	1689-1692
2BP4945	1693-1699
2BP4946	1700-1715
2BP4947	1715-1728
2BP4948	1728-1747
2BP4949	1747-1764
2BP4950	1764-1773
2BP4951	1773-1790

Pièces diverses

2BP5089/1	1760-1761
2BP5089/2	1764-1768
2BP5089/3	1770-1776
2BP5090/1	1779

Procès-verbaux de ventes immobilières

2BP5136	Adjudications d'immeubles.	1596-1790
2BP5129	1726-1735	
2BP5132	Lacune de 1737 à 1748.	1736-1760
2BP5130	1744-1748	
2BP5131	1749-1757	
2BP5133	1755-1771	
2BP5134	1761-1777	
2BP5135	1769-1780	

Registres des causes d'audience extraordinaires

2BP4952	1651-1653
2BP4953	1654-1657
2BP4954	1658-1661
2BP4955	1662-1665
2BP4956	1678-1688
2BP4957	1689-1699
2BP4958	1700-1717
2BP4959	1718-1732
2BP4960	1732-1772

Tutelles, partages, inventaires

2BP5114	1596-1606
2BP5115	1596-1598
2BP5125	1596-1612

2BP5116	1597-1602
2BP5117	1603-1606
2BP5118	1607-1610
2BP5120	1607-1621
2BP5119	1613-1616
2BP5121	1617-1628
2BP5122	1620-1624
2BP5123	1625-1627
2BP5124	1637-1641
2BP5126	1742-1743
2BP5127	1746-1747
2BP5128	1748

Rubelles. - Mairie

2BP5173	Registres d'audiences (lacune de 1743 à 1765). Registres de rapports de gardes (en déficit)	1690-1788
2BP5174	Minutes du greffe.	1782-1787

Rupéreau. - Bailliage

2BP5176	Affaires diverses.	1685-1759
---------	--------------------	-----------

Sablonnières. - Prévôté

2BP5177	<i>Concerne aussi Montflageol.</i> Registres d'audiences.	1701-1790
---------	--	-----------

Minutes du greffe. - Affaires diverses

2BP5178	1697-1790
2BP5179	1697-1755
2BP5180	1756-1760
2BP5181	1761-1770
2BP5182	1771-1775
2BP5183	1776-1780
2BP5186	1780-1790
2BP5184	1781-1784
2BP5185	1785-1787
2BP5187	1788-1790

Saint-Brice. - Paroisse

2BP5191	Nominations des gardes et messiers	1759-1783
---------	------------------------------------	-----------

Saint-Cyr[-sur-Morin]. - Prévôtés, mairie

Mairie de Charneseuil

B1032	Inventaire et acte de tutelle.	1786
-------	--------------------------------	------

Prévôté de Saint-Cyr-sur-Morin et Chavigny

2BP5196	Affaires diverses.	1749-1790
2BP761	Minutes du greffe.	1776-1786

Sainte-Colombe. - Prévôtés

Prévôté de Sainte-Colombe

Minutes du greffe. - Scellés, tutelles, inventaires

2BP5192	1731-1749
2BP5193	1750-1770
2BP5194	1771-1790

Prévôté de Septveilles et Poigny

2BP5195	Inventaires, scellés, tutelles. Rapports d'experts. Actes divers. Prévôté de Septveilles.	1688-1791
B1033	Registres d'audiences.	1697-1738

Saint-Fargeau-Ponthierry. - Prévôtés

Prévôté de Moulignon, Jonville, Auxonnettes, Ponthierry et Les Bordes-Brasseuses, Tilly et Maison-Rouge

B1110	Actes et pièces du greffe.	1598-1659
B1185	Baux à rentes, déclaration à terrier, assignations, etc.	1618-1754
B1114	Mémoires (1619, 1645-1672). Registres du greffe (1636, 1641-1643).	1619-1672
B1111	Actes et pièces du greffe.	1660-1689
B146	Minutes du greffe pour messire Léon de Mazoyer, chevalier, seigneur de Verneuil et desdits lieux, gentilhomme ordinaire du Roi, écuyer de feu madame la Dauphine, - et plus tard pour messire	

François Chaillon, chevalier, gentilhomme ordinaire du Roi et son ambassadeur à Bruxelles.

Information au sujet de vols commis par un domestique des châteaux de Verneuil et Moulignon,- inventaires et sentences à la requête de Philippe de Mazoyer, chevalier, sieur de Villeceau et Grégy,- de Perrette Jardin, veuve de Martin Remoin, receveur de l'abbaye Du Jard,- d'Antoinette Seigle, veuve Charles Ducoux, maîtresse de poste à Auxonnettes, etc. (193 pièces papier.)

Registre des rapports des gardes sur les délits commis 11 juin 1759-28 février 1769 (petit cahier, 8 feuillets dont 5 écrits) [don des A.D. du Val d'Oise 22 février 2001]

		1670-1769
B1112	Actes et pièces du greffe.	1690-1696
B1113	Minutes et actes du greffe.	1719-1776
B1188	Tutelles et affaires familiales.	1742-1790
B1034	Compte de tutelle.	1747
B1187	Minutes du greffe.	1749-1788
B1155	Pièces isolées.	1752-1769
B1184	Jugements sur requêtes, défauts, etc.	1771-1788
B1186	Registres : d'audiences (1771-1790), des rapports des gardes (1776-1782), des bannières et main-mises (1783-1789).	1771-1790

Saint-Fiacre. - Prévôtés

Prévôté de Dieulamant

B1035	Pièces du greffe.
-------	-------------------

1775

Prévôté de Saint-Fiacre

2BP5200 Minutes du greffe.
1678-1789

Saint-Germain-Laval. - Prévôtés

Prévôté de Laval Saint-Germain

2BP5203 Registres d'audiences (1696-1790). Registres des prisons (1777-1788).

1696-1790

2BP5213 Adjudications des pâtures.

1709-1759

2BP5211 Ventes de coupes de Bois.

1738-1783

2BP5212 Rapports de gardes.

1768-1789

Minutes du greffe

2BP5204 1672-1713

2BP5205 1714-1729

2BP5206 1731-1753

2BP5207 1754-1763

2BP5208 1764-1773

2BP5209 1774-1779

2BP5210 1780-1790

Prévôté de Tréchy-sur-Bézande

2BP5472 Minutes du greffe.

1703-1790

Saint-Germain-sous-Doue. - Prévôté de la Bergeresse

Minutes du greffe. - Affaires diverses

Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux. - Prévôté

Minutes du greffe

2BP5214	1626-1746
2BP5215	1747-1758
2BP5216	1759-1788

Saint-Just. - Prévôté du Plessis-Hainault

2BP4474	Scellés, tutelles.
---------	--------------------

1769-1786

Saint-Loup-de-Naud. - Prévôté, mairie

Mairie de Courton

B1036	Pièces isolées.
-------	-----------------

1692-1772

Prévôté de Saint-Loup

2BP5218	Registres d'audiences (lacunes de 1696 à 1698, pis de 1720 à 1749). Affaires civiles et criminelles (1695-1697).
---------	--

1695-1789

B298	Minutes du greffe de la justice seigneuriale.
------	---

Jugement rendu à la requête du procureur fiscal de ladite prévôté contre Etienne Arnoul, tendant à ce qu'il soit condamné à démolir le four qu'il a indûment fait bâtir en saillie sur la rue, au préjudice des droits du seigneur et du public, en rendre la place nette et désencombrée, etc.,- élection de tuteur et de curateur à l'enfant mineur de Suzanne Miquot,

veuve de Sulpice Chapotot, vivant vigneron à Courton, comme aussi à l'enfant posthume dont ladite veuve était enceinte,- instance entre maitre Pierre Pouget, curé de Saint-Loup, demandeur, contre Philippe Moraux et Jean Bergerat, dit La Fontaine, son serviteur-domestique, ledit sieur curé plaidant en sa cause, a conclu en sa requête, à ce que les défendeurs soient condamnés solidairement à 200 livres de dommages-intérêts, pour avoir pris les pigeons du demandeur dans son colombier et vollet, tant par collets, fillets, que par la ___ de cage à poule, et les avoir mangé, ce qui a causé la ruine entière dudit colombier et vollet », information sur les faits articulés par le sieur curé,- du mercredi 4 mai 1701, nomination du sieur André Cabaret, comme garde des emblavures en blé, méteil, avoine, orge, pré, etc., et prévenir les dégâts qui pourraient survenir dans les récoltes, à la charge par chaque habitant de la paroisse, de payer le susnommé à raison de 2 sous par arpent d'héritages,- du 4 septembre 1704, ordonnance de maitre Pierre Pouteau, procureur ès sièges royaux de Provins, lieutenant en la Prévôté de Saint-Loup, portant défenses à toutes personnes de quelques conditions qu'elles soient, tant justiciables de cette Prévôté que hors d'icelle, de fréquenter les cabarets pendant la grand'- messe et les vêpres qui se diront dans l'église, pendant le temps des assemblées qui se feront les fêtes et dimanches, depuis le jour précité, jusqu'à la Toussaint suivante « où la piété et la dévotion attirent plusieurs peuples à l'occasion du bienheureux Saint-Loup, comme aussi aux cabaretier de donner à boire pendant le service divin, à peine de 20 livres d'amende contre chacun des contrevenants, et au collecteur des amendes de permettre le jeu de quilles aux bâtons, etc. (In-4° papier, 14 feuillets)

1699-1701

Scellés. Inventaires après décès. Tutelles et curatelles. Avis des parents.

2BP5219	1686-1753
2BP5220	1754-1767
2BP5221	1768-1789

Saint-Mard. - Mairie

2BP5222	Minutes du greffe. Registres d'audiences.
---------	---

1728-1789

Saint-Mars[-Vieux-Maisons]. - Bailliage de Fontenelle

B1037	Pièces isolées.
-------	-----------------

Saint-Martin-du-Boschet. - Prévôté, bailliage, mairie

Bailliage et mairie de Maisoncelles

2BP1704 Registres d'audiences. Scellés et inventaires après-décès. Tutelles et curatelles.

1674-1790

Prévôté de Saint-Martin

2BP5223 Minutes du greffe. Affaires diverses.

1768-1790

Saint-Martin-lès-Voulangis. - Prévôté

2BP5226 Minutes du greffe.

1745-1790

Saint-Méry. - Prévôté de la Motte-Saint-Méry

2BP4090 Minutes du greffe. Affaires diverses.

1782-1788

Saint-Mesmes. - Prévôté

2BP5227 *Concerne aussi Vineuil.*
Minutes du greffe. Registres d'audiences.

1640-1790

Saint-Ouen. - Prévôté

B210 *Concerne aussi Busserolles et Charneseuil.*
Minutes du greffe pour monseigneur Louis de Cullant, chevalier, sieur de La Brosse, desdits lieux, de Savins et Jutigny, - déclarations de dépens à taxer dus au greffier pour sentences et procès, - saisies et ventes de récoltes de vignes.

Sentences rendues à la requête de messire François de Cullant, chevalier, seigneur de Montceaux,- d'Étienne Buisson, receveur de la terre et seigneurie de La Brosse Saint- Ouen,- du prévôt de Moras, pour dol et fraude,- de Maximilien des Mousseaux, docteur en médecine, et autres,- sentence relative au pâturage de l'étang neuf de Charneseuil,- inventaires après le décès de Claude de Lugny et de Nicole le Jay,- marché entre messire Louis de Cullant et François Royne, tabellion, pour la confection du terrier de La Brosse-Saint-Ouen aux frais des vassaux et redevables, et moyennant quinze livres payées comptant par le seigneur, plus deux cent vingt livres pour 1 grosse de ce terrier, etc. (165 pièces papier.)

1629-1664

2BP5230 Minutes du greffe.

1684-1740

2BP5228 Registres d'audiences.

1686-1705

B211 Minutes du greffe. - Réclamation des habitants de Saint-Ouen par-devant les président, lieutenant, élus et contrôleur de l'Élection de Meaux, au sujet de l'imposition au rôle des tailles, etc.

Inventaires dressés par Jérôme Le Roy, maire et garde de la justice de Charneseuil, et par Charles Jaillard, prévôt et garde de la justice de La Brosse-Saint-Ouen , après le décès de maître Jacques Braquet, de Nicolas Cherié, d'Anne de Lagny, femme Caboche,- sentences pour Auguste Gittard, écuyer, sieur de Saint-Gilles,- pour Antoine Beaujeon, maître d'école de Saint-Jean de Rehais,- Félix Moreau, curé d'Orly,- Nicolas Gaultier, greffier de la prévôté de Doue,- demoiselle Louise de Cullant, veuve de messire André de Vezier, vivant écuyer, sieur d'Artilion, donataire de messire Louis de Cullant, sieur de Saint-Ouen, etc. (256 pièces papier.)

1698-1776

2BP5229 Registres d'audiences.

1706-1783

2BP5231 Minutes du greffe.

1741-1790

Saint-Port [Seine-Port]. - Prévôtés

Prévôté de Sainte-Assise

2BP5246	Rapports de gardes. Minutes du greffe.	1660-1790
2BP5232	Registres d'audiences.	1663-1762
2BP5233	Registres d'audiences.	1763-1787
2BP5245	Affaires criminelles contre Jan Parisot et autres.	1767-1768

Minutes du greffe

2BP5234	1678-1693
2BP5235	1694-1703
2BP5236	1704-1714
2BP5237	1715-1724
2BP5238	1725-1732
2BP5239	1733-1755
2BP5240	1756-1765
2BP5241	1766-1772
2BP5242	1773-1778
2BP5243	1779-1783
2BP5244	1784-1790

Prévôté de Saint-Port [Seine-Port]

B1116	Pièce isolée.	1683
-------	---------------	------

Saints. - Prévôtés

Prévôté de l'Aleuf [La Loeuf]

2BP1653 Minutes du greffe. 1730-1790

Prévôté de la Foire de Saint-Denis

B1039 Pièces isolées (1702, 1764-1765, 1777). 1702-1777

Prévôté de Limosin et des Aulnois

B1038 Minutes du greffe, affaires diverses. 1686-1787

B1166 Minutes du greffe, affaires diverses. 1739-1788

Prévôté de Maisonneuve

2BP1705 Minutes du greffe. 1700-1790

Saint-Sauveur-lès-Bray. - Bailliage, prévôté

Bailliage de Saint-Sauveur-lès-Bray

2BP5247 Minutes du greffe. Rôle des assises tenues en mai, le jour de Sainte-Croix. 1667-1789

Prévôté de Saint-Sauveur-lès-Bray

2BP5248 Registres des jugements (avec des lacunes). 1370-1566

2BP5249 Registres des jugements. 1675-1753

2BP5250 Minutes du greffe. 1701-1753

Saint-Sauveur-sur-Ecole. - Prévôtés

B1117 Pièces du greffe. 1675-1679

Prévôté d'Etreilles

B1041 Pièces isolées. 1695

Prévôté d'Orgenoy

2BP4411 Registres d'audiences. 1717-1790

Minutes du greffe

2BP4412 1631-1769

2BP4413 1770-1781

2BP4414 1782-1790

Prévôté des Fontaines et Maison-Rouge

B1040 Pièces isolées. 1704-1771

Saint-Siméon. - Prévôtés

Prévôté de Chalandos

B1042 Pièces isolées. 1683-1696

2BP493 Actes divers. 1765-1789

Prévôté de Charcot

B38 Justice et prévôté, minutes du greffe : plaintes portées devant Nicolas Thibault, prévôt et garde de cette prévôté, informations sur ces plaintes. - Inventaire après décès, des biens, meubles, dettes, créances et enseignements délaissés par noble homme Augustin de Voile, en son vivant écuyer, seigneur dudit Charcot, et autres lieux.

Ledit inventaire fait aux requête, poursuites et diligences de demoiselle Etiennette Maillie, veuve dudit seigneur, assistée de maître Gabriel Michault, son procureur fiscal, et lesquels biens-meubles mentionnés audit inventaire ont été prisés et estimés aux sommes de deniers cotées en fin de chaque article par Nicolas Langes, sergent priseur de biens, audit Charcot, etc. (53 pièces papier.)

1663-1664

Saint-Vallérien. - Bailliage (Yonne)

2BP5251 Minutes du greffe. Affaires civiles. A noter : l'affaire Michel Sébastien Leviel contre Guillaume Frégé, comme premier marguillier de l'oeuvre et fabrique de Saint-Vallérien.

1774

Salins. - Prévôté

2BP5253 Affaires civiles et criminelles. 1628-1789

2BP5252 Registres et feuilles d'audiences. 1673-1782

2BP5254 Scellés. Inventaires après décès. Tutelles. 1673-1789

B299 Extrait d'une ordonnance donnée par Edme Lenfant, notaire royal à Montereau, prévôt, juge ordinaire civil, criminel et de police de Salins, (autrefois Villeneuve-la Cornue-Morsain. Voir l'article C. 115, page 16).

Ordonnance portant défense aux habitants de mener ou envoyer paître leurs bestiaux dans les prés, étant au dedans de la terre et seigneurie du lieu, afin d'en conserver l'herbe, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, sous telles peines qui seront prononcées contre les contrevenants, etc. (1 pièce papier)

1731

Samois. - Bailliages, prévôtés

Bailliage de Samois

B1045 Pièces isolées (1681-1785). Information concernant des dégâts à Bois-le-Roi pendant la Fronde (1650).

1650-1785

Minutes du greffe

2BP5308	1629-1644
2BP5309	1632
2BP5310	1645
2BP5311	1646-1647
2BP5312	1648-1651
2BP5313	1652
2BP5314	1653-1658
2BP5315	1659
2BP5316	1661-1666
2BP5317	1664
2BP5318	07/1666-12/1666
2BP5319	1667
2BP5320	1669
2BP5321	1670
2BP5322	1671-1672

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Samois. - Bailliages, prévôtés

2BP5323	1672-1673
2BP5324	1674
2BP5325	1675
2BP5326	1676
2BP5327	1677
2BP5328	1678
2BP5329	1679
2BP5330	1680
2BP5331	1681
2BP5332	1682-1684
2BP5333	1685-1686
2BP5334	1687-1688
2BP5335	1689-1690
2BP5336	1692-1693
2BP5337	1694-1696
2BP5338	1697
2BP5339	1698-1699
2BP5340	1700
2BP5341	1701
2BP5342	1702-1703
2BP5343	1704-1706
2BP5344	1707-1710
2BP5345	1713-1721
2BP5346	1722-1728
2BP5347	1729-1730

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Samois. - Bailliages, prévôtés

2BP5348	1732-1736
2BP5349	1737
2BP5350	1738-1739
2BP5351	1740
2BP5352	1741
2BP5353	1743-1745
2BP5354	1746-1750
2BP5355	1751-1752
2BP5356	1753-1755
2BP5357	1756-1758
2BP5358	1758-1759
2BP5359	1760-1763
2BP5360	1764-1765
2BP5361	1766
2BP5362	1767-1769
2BP5363	1770
2BP5364	1771-1772
2BP5365	1773
2BP5366	1774-1775
2BP5367	1776-1778
2BP5368	1779-1781
2BP5370	1783-1784
2BP5371	1784-1785
2BP5372	1786-1790

Sentences. Jugements. Actes divers

2BP5300	1672-1676
2BP5301	1677-1681
2BP5302	1684-1689
2BP5303	1690-1699
2BP5304	1699-1711
2BP5305	1714-1728
2BP5306	1729-1743
2BP5307	1750-1775

Prévôté de Samois

B1119	Convocation à décharge de tutelle.	29/12/1651
2BP5297	Causes de Police (1666, 1751-182). Causes du Roi (1666-1670).	1666-1782
2BP5299	Insinuations de donations.	1666-1692
2BP5298	Edits, déclarations, lettres patentes, arrêts.	1731-1743

Prévôté du Monceau

2BP5279	<i>Justice rattachée à Samois, lors de l'acquisition du fief par le roi en 1609.</i> Registres des causes extraordinaires.	1628-1666
---------	---	-----------

Actes de voyages. Tutelles et curatelles. Actes divers.

2BP5280	1672-1674
2BP5281	1675-1678

Justice. - Présidiaux, bailliages, prévôtés, justices locales seigneuriales et royales
Samois. - Bailliages, prévôtés

2BP5282	1679-1680
2BP5283	1681-1684
2BP5284	1686-1689
2BP5285	1690-1692
2BP5286	1693
2BP5287	1694
2BP5288	1695
2BP5289	1697-1699
2BP5290	1702-1704
2BP5291	1710-1737
2BP5292	1720-1738
2BP5293	1740-1752

Registres des causes d'audiences ordinaires

2BP5255 (lacune pour 1630).

1628-1631

2BP5256	1628-1629
2BP5257	1631
2BP5258	1632
2BP5259	1633-1646
2BP5260	1642-1668
2BP5261	1648
2BP5262	1651
2BP5263	1652
2BP5264	1653
2BP5265	1654-1655

2BP5266	1659-1668
2BP5267	1664
2BP5268	1666
2BP5269	1667
2BP5270	1669-1670
2BP5271	1700-1701
2BP5272	1707-1714
2BP5273	1740-1747
2BP5274	1748-1752
2BP5275	1753-1756
2BP5276	1757-1760
2BP5277	1761-1776
2BP5278	1777-1789

Samoreau. - Prévôté

B300 Causes d'audiences de la justice et Prévôté de Samoreau, pour M. Henri de Thyard de Bissy, conseiller du Roi en ses Conseils, prêtre, cardinal de l'église romaine, évêque de Meaux, abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés-lez-Paris, seigneur spirituel et temporel dudit Samoreau, Esmans, Saint-Germain-Laval et autres lieux, membres de ladite abbaye.

Ordonnance de Jean Chabouillé, prévôt, juge ordinaire de la prévôté de Samoreau qui, sur la demande des habitants de Vulaines leur accorde, comme les années précédentes, « les ventes de l'aage de 7 ans pour faire paistre, conduire et faire pasturer les bestes aumailles dont chacun d'eux, en particulier, peuvent avoir besoin pour soustenir leurs vies, conformément à l'ordonnanre de 1669 », - réception comme sergent et garde des bois de la seigneurie de Samoreau, du sieur Jean Dufour, garde des plaisirs du Roi, sur le vu des lettres de provision qui lui ont été accordées à cet effet, par M. le cardinal de Bissy, - sentence rendue à la requête du sieur Claude Pluot, receveur de la terre de Samoreau, demeurant à Paris, contre Bonnaventure Pauly, marchand de bois à Fontainebleau, condamné par défaut à 36 livres d'amende pour avoir fait passer ses voitures en différents

endroits des prés de la ferme de Samoreau,- jugement rendu contre divers habitants du lieu pour délits commis dans les prés mentionnés en la demande des sieurs Jean Giffard et Pierre Rivay, entrepreneurs du pavé de Paris, demeurant en cette ville, fermiers de la maison, bois et roches de Montmeillan, au territoire de Samoreau,- réception comme messiers et gardes du vignoble de la paroisse, de Jean Mornand et Claude Herbin, vigneron audit Samoreau « à l'effet de quoy leur sera payé pour cette garde 10 sous par arpent pour les habitants, et 20 sous aussy par arpent pour les bourgeois », - rapports des messiers susnommés contre différents délinquants,- entérinement de bénéfices d'âge pour Laurent Loeuillot, seul enfant et unique héritier de Pierre Loeuillot, « arriveur de pavé » à Samoreau, et de Jeanne Combe sa femme,- condamnation de François et Pierre Renault, aussi arriveurs de pavé, à passer titre nouvel d'une rente de 40 sous au profit d'Étienne Hastier, marchand drapier à Fontainebleau,- jugement rendu entre le procureur fiscal de la seigneurie de Samoreau, et Gabriel Mouneux, marchand de bois à Fontainebleau, adjudicataire des bois de l'église de Champagne, condamné en 60 livres d'amende envers S. À. S. Mgr. le comte de Clermont, pour avoir coupé 15 pieds d'arbres de différentes grosseurs dans la réserve des bois de Samoreau, etc. (In-4° papier, 24 feuillets)

1727-1747

Sancy. - Prévôté

B84 Minutes du greffe tenu par François de Ligny, Jean Guillepin étant lieutenant et juge ordinaire pour messires Pierre de Testart de La Guette et Payen de Fercours, successivement seigneurs du lieu.

Inventaires et levées de scellés après le décès de Thomas Menant,- de Pierre Savary ,- de Louise Chibon, femme François Gérard, et de Pierre Vasseur, ce dernier assassiné en 1639, après l'incendie de sa maison,- information contre sa veuve,- ventes de meubles, partages,- comptes de tutelles,- états de frais judiciaires et épices, etc. (18 pièces papier.)

1616-1711

2BP5373 Minutes du greffe.

1631-1763

Santeny. - Bailliage (Val-de-Marne)

B1046 Procès criminel, informations, etc.

1691-1713

2BP460 Registre du greffe
1707-1724

Saulchery. - Bailliage

2BP5375 Registres d'audiences.
1709-1742

Savigny-le-Temple. - Bailliage, prévôté

Bailliage de Savigny-le-Temple

B1047 Déclarations à terrier : 2 fragments.
1758

Minutes du greffe

2BP5377 1666-1723
2BP5376 Contient également des registres d'audiences.
1691-1790
2BP5378 1724-1755
2BP5379 1756-1790

Prévôté de La Grange-la-Prévôté

B1143 Feuilles d'audiences.
1656-1657
B1142 Pièces isolées.
1713-1733

Savins. - Bailliage, prévôté

Bailliage de Savins

2BP5380 Registres d'audiences.
1700-1781

Prévôté de Savins

2BP5385 Informations criminelles. Affaires diverses.
1705-1789

Scellés. Inventaires après décès. Adjudications. Ventes. Partages.

2BP5381 1700-1716

2BP5382 1729-1750

2BP5383 1751-1762

2BP5384 1763-1781

Sceaux-du-Gâtinais. - Prévôté (Loiret)

B1048 Registre des causes d'audiences.
1663-1693

Sens. - Bailliage (Yonne)

B1049 Pièces isolées.
1774

Serris. - Bailliage, comté et châtellenie, prévôté

Bailliage, comté et châtellenie de Serris

B207 Minutes du greffe, tenues par Nicolas Boscheron, bailli pour M. le président Danès jusqu'en 1771 et ensuite pour messire Joseph Micault d'Harvelay.

Enquête contre Simon Boutillier, meunier, prévenu de voies de fait envers le sieur Deschamps, curé,- procédure criminelle dirigée contre un charron, pour avoir tué d'un coup de fusil Joseph Vigneron, ouvrier de même profession, travaillant chez le sieur Frambour, -nomination de Jean François Babilie, maître d'école, en qualité de tabellion-greffier du Bailliage,- inventaire après le décès de M. Jean François Damiens, curé de Serris, etc. (165 pièces papier, 1 pièce parchemin.)

		1746-1777
2BP5389	Registres d'audiences. Minutes du greffe.	
		1753-1789
B1050	Pièces isolées.	
		1787

Prévôté de La Motte-lez-Couternois

B208	<p>Minutes des causes d'audiences ordinaires et extraordinaires, pour Antoine-Pierre-Hilaire Danès, chevalier, comte de Serris, baron de La Motte, seigneur de Couternois et de Courpalay, gouverneur de Saint-Denis, président de la Cour des Aides.</p> <p><i>Sentence qui condamne Toussaint Gomot, cabaretier, et sa femme, à reconnaître comme homme d'honneur Etienne Poyé, maréchal, qu'ils ont calomnié, à avouer qu'il est faux que ledit Poyé ait menacé d'assassiner sa femme, lesquelles déclarations seront faites en présence de six notables de la paroisse de Serris, qu'ils feront trouver à l'audience,- sentences diverses rendues contre Jean-Antoine Deschamps, curé, notamment pour dettes contractées envers les religieux Minimes de Crécy :-contre François Laurent Joseph Bougon et Louis Née, successivement curés de Serris, etc. (In-4°, papier, 67 feuillets.)</i></p>	
		1759-1777

Servon. - Bailliages

Bailliage de Servon

2BP5391	Minutes du greffe.	
		1701-1749
2BP5390	Registres d'audiences.	
		1717-1790
2BP5392	Minutes du greffe.	
		1751-1790

Bailliage de Villemenon

2BP5604	Registres d'audiences. Minutes du greffe.	
		1709-1729

Sézanne. - Bailliage (Marne)

B1051 Pièces isolées.
1729-1790

Signy. - Prévôté de Montguichet

2BP3948 Affaires diverses (répertoire manuscrit de Coulommiers).
1704-1705

Sigy. - Prévôté

2BP5394 Affaires criminelles (1664,1675,1787) . Scellés, inventaires après décès (1667-1787).
1664-1787

2BP5393 Registres d'audiences.
1666-1783

2BP5395 Actes divers.
1669-1789

Silly. - Prévôté (Oise)

B1052 Pièces isolées.
1630-1738

Sivry-Courtry. - Prévôté des Grandes

2BP3695 Minutes du greffe
1728-1789

Soignolles. - Prévôtés

Justice seigneuriale, appartenant à Samuel Bernard en 1721 et réunie à Coubert en 1742. Concerne aussi Barneau

B1053	Pièces isolées.	1671-1672
2B52	Greffe. - Minutes des affaires ordinaires et extraordinaires, causes et défauts : registres (1720-1742).	1720-1742
2BP5396	Registres d'audiences. Minutes du greffe.	1738-1742

Soisy-sur-Ecole. - Prévôtés (Yonne)

Prévôté des Bordes et de Frémigny

2BP221	Minutes du greffe	1627-1703
2BP220	Registres d'audiences	1668-1703

Prévôté de Soisy-sur-Ecole

B1054	Pièces isolées.	1654-1788
2BP476	1661-1712	
2BP477	1713-1719	
2BP478	1720-1725	
2BP479	1726-1731	
2BP5397	Registres d'audiences.	1732-1744
2BP480	1732-1738	
2BP481	1739-1745	
2BP475	1766-1779	
2BP474	1770-1777	

Solers. - Prévôté

2BP5398	Registres d'audiences.	1732-1744
2BP5404	Rapports de gardes (1737-1744). Affaires diverses. (1786-1789).	1737-1789

Minutes du greffe

2BP5399	1629-1724
2BP5400	1725-1736
2BP5401	1737-1750
2BP5402	1751-1777
2BP5403	1774-1785

Souppes. - Prévôtés

Prévôté de Cercanceaux

B1055	Pièces isolées.	1644
-------	-----------------	------

Prévôté de Fonteneilles

Sourdun. - Prévôtés

Prévôté de Montbron

2BP3713	Minutes du greffe.	1700-1704
---------	--------------------	-----------

Prévôté de Sourdun

2BP5407	Provisions d'officiers de justice. Nominations de garde-chasse, de messieres etc. (1705-1789) Déclarations de grossesse (1734-1789).	1705-1789
2BP5406	Affaires civiles. Sentences. Enquêtes.	1706-1786
2BP5412	Registre des déclarations faites par les possesseurs de garin en vertu de la déclaration royale du 27 avril 1709.	1709
2BP5413	Informations criminelles.	1723-1787
2BP5405	Registres des causes d'audiences.	1785-1789

Scellés. Tutelles et curatelles. Inventaires après décès.

2BP5408	1694-1731
2BP5409	1732-1749
2BP5410	1750-1762
2BP5411	1763-1789

Tancrou. - Prévôté, mairie

Mairie

2BP5416	Registres d'audiences. Minutes du greffe.	1701-1785
---------	---	-----------

Prévôté de Tancrou

B224	Greffe tenu par René Mondollot, procureur à Meaux, prévôt de la prévôté royale d'Acy-en-Multien, maire et garde de la justice de Tancrou, pour messieurs les vénérables religieux, prieur et couvent de l'abbaye de Saint-Fiacre en Brie, seigneurs temporels, hauts-justiciers de Saint-Fiacre, Tancrou et autres lieux.
------	---

Nomination d'Antoine Bernier, receveur, procureur-fiscal de ladite mairie,- causes ordinaires et sommaires,- actes de tutelles,- demandes en paiement, en restitution de terrains et de récoltes, etc. (Petit in-folio, 134 feuillets et in-4°, 64 feuillets papier.)

1534-1711

B225 Minutes du greffe.

Condamnations en paiement prononcées au profit de messieurs François Regnault, sieur de Maucouvert,- Nicolas de La Haye, chevalier, seigneur de Fontaine, comte de Valliers, etc.,- François de Roye de La Rochefoucauld, comte de Roucy et de Roye, seigneur châtelain de La Ferté-au-Col et de Chamigny,- Guillaume Fremin, seigneur de Moras, président à mortier au Parlement de Metz, etc.-Informations sur des désordres considérables causés pendant la nuit du trois au quatre juin mil sept cent sept, en plusieurs maisons et en la ferme de Tancrou, par deux individus de Bademont, se disant soldats d'infanterie dans la compagnie de M. de Fontenay, sieur de Baillaux, et ayant, lesdits soldats, blessé à coups de fusil et d'épée plusieurs habitants, rompu les portes des maisons, etc., renvoi du procès, comme cas royal, au procureur du Roi de la maréchaussée de Meaux, etc. (141 pièces papier.)

1680-1720

Thénisy. - Bailliage de Vallery

2BP5485 Minutes du greffe : acte extrait des registres du bailliage, châtellenie et comté de Vallery.

13/06/1720

Thoury-Ferrottes. - Prévôté de Launoy-lès-Flagy

2BP1658 Minutes du greffe. Registres d'audiences.

1733-1776

Tigeaux. - Justice, mairie

B239 Minutes du greffe. - Rôles des tailles et actes d'assemblée d'habitants, - informations pour coups et blessures, rapports à ce sujet par Jean Moitier, chirurgien à Crécy, - inventaires après décès, etc.

Information faite à la requête d'Antoine Chanoine, garde du port aux bois dudit lieu,- condamnation de Jacques Bigault, pour

blasphèmes et injures à l'encontre de Nicolas Lièbe, tavernier à Tigeaux. à avouer ces blasphèmes et injures à genoux et tête nue, l'audience tenante, à crier merci à Dieu, au Roi et à justice, en outre à dix livres d'amende et aux dépens, etc. (42 pièces papier.)

1617-1620

Torcy. - Prévôté et châtellenie royale, bailliage, mairie

Concerne aussi Croissy et Collégien

Prévôté royale de Torcy

2BP5421 Registres d'audiences.

1738-1784

Minutes du greffe

2BP5422 1687-1757

2BP5423 1758-1775

2BP5424 1776-1784

2BP5425 1785-1790

Bailliage de Croissy

2BP1208 Minutes du greffe.

1752-1788

Touquin. - Prévôtés

Prévôté de Grand-Fontaine

Cahiers d'audiences

2BP1492 1676-1695

2BP1493 1723-1790

Minutes du greffe

2BP1494	1675-1687
2BP1495	1688-1720
2BP1496	1722-1741
2BP1497	1742-1760
2BP1498	1761-1773
2BP1499	1774-1790

Prévôté de Touquin et Malvoisine

2BP5426	Registre des causes d'audiences ordinaires et extraordinaires. 1761-1783
2BP5427	Registre des causes d'audiences ordinaires et extraordinaires. 1777-1790

Affaires diverses

2BP5428	1740-1767
2BP5429	1768-1774
2BP5430	1775-1779
2BP5431	1780-1784
2BP5432	1785-1791

Tournan. - Prévôtés

Prévôté d'Armainvilliers

2B26	<i>Réunie à Tournan.</i> Affaires civiles et criminelles : minutes du greffe et pièces de procédure. <i>A noter : sceaux (20 avril 1707).</i> 1700-1709
------	---

- 2B27 Affaires civiles et criminelles : minutes du greffe et pièces de procédure.
A noter : affaire d'empoisonnement de bétail (14 août 1715).
1714-1726
- 2B30 Causes d'audience ordinaires et extraordinaires : registres, collection parcellaire. - 1723 - 1724 - 1738 - 1741 - 1779
1723-1779
- 2B28 Affaires civiles et criminelles : minutes du greffe et pièces de procédure.
1744-1745
- 2B29 Affaires civiles et criminelles : minutes du greffe et pièces de procédure (en désordre).
1751-1753

Prévôté de Tournan

- 2BP5470 Registres des plaintes, rapports (1766-1770). Emprisonnements, écrous, élargissements (1643-1645), défauts (1660). Transcription des édits, déclarations, etc (1672-1673, 1790).
1643-1790
- 2BP5471 Insinuations de donations entre vifs (lacune de 1679 à 1686).
1664-1698
- B301 Enregistrement de la valeur des grains vendus au marché de Tournan, suivant les rapports de Claude Pauchon, minager de ce marché, inscrits par maître Antoine-Auguste-Michel Picault, prévôt, juge, etc.
Le lundi 3 février 1772, le blé a été vendu 22, 26 et 30 livres le setier, l'avoine 27, 29 et 30 sous le boisseau,- le 5 août le blé était à 18, 23 et 26 livres le setier, l'avoine avait diminué d'un sou par boisseau, le 7 août 1775, le blé valait 28, 30 et 32 livres le setier, l'avoine était à 28, 29 et 30 sous le boisseau,- le 28 septembre 1778, le blé était descendu à 15, 18 et 22 livres le setier, l'avoine à 22, 23 et 24 sous le boisseau,- le 10 juillet 1786, les mêmes grains ne valaient plus que, savoir : le blé 13 livres 10 sous, 15 livres, 17 et 18 livres, l'avoine 25, 27 et 29 sous le boisseau, mais le 27 avril 1789, le blé était à 40, 41 et 42 livres, et l'avoine à 30, 32 et 35 sous, « le 4 mai le prix du blé a été fait et forcé par la populace à 30 et 33 livres et même l'inférieur à 24 livres, mais une seule voye de 16 septiers, à M. Charpentier, de la Motte, le 11 du même mois le blé a encore été vendu forcément à 24, 26 et 28 livres le septier et délivré par très petite quantité à la populace. n'en ayant que très peu sur le marché, et ce à cause d'un maintien que douze cavaliers

du régiment de royale cravate y a procuré. Le lendemain des boulangers de la ville en ont eu par les fermiers voisins à 36 et 38 livres le setier ____ Le 25 dudit mois, le peu de blé qu'il y avait de la part des laboureurs a été vendu 30, 35 et 40 livres le septier. et l'administration en a envoyé environ 80 septiers qui ont été distribués à la populace, à raison de 34 livres, quoique bon », - le 15 juin suivant il n'y avait sur le marché que 18 setiers de blé, vendus à raison de 42, 44 et 45 livres, - le 22 du même mois il a été apporté par M. Héricourt, fermier aux Chapelles (Bourbon), 4 setiers de blé, seulement, vendus 50 livres, l'orge a été vendue 24 livres et le seigle 30 livres. Ces derniers grains provenaient de l'administration, - le 13 juillet il n'y avait point de blé sur le marché, le seigle et l'orge se distribuaient toujours par boisseau au menu peuple-, « le 3 août il n'y avoit que 4 septiers de seigle qui a été délaissé par contrainte à la populace, à 12 livres le septier », - le 26 août l'abondance avait reparue, car il y avait environ 450 setiers de blé exposés en vente, à 30, 32 et 34 livres, « à cause de la grande quantité de boulangers qui se sont trouvés sur le marché, tant de Paris que de la campagne », - le 9 novembre le prix du blé était à 28, 31 et 34 livres le setier, il y en avait plus de 2,500 sur le marché. - Le setier de Tournan valait 8 boisseaux, mais il y avait dans cette ville trois mesures de capacité différentes : l'une de 20 litres 6 millièmes, la seconde de 12 litres 68 centièmes, et la troisième de 29 litres 2 centièmes. D'où il suit que le setier pouvait être de 169 litres 18 centièmes, 101 litres 41 centièmes ou de 232 litres 16 centièmes. C'est la première de ces capacités qui a été adoptée au ministère de l'Intérieur, en l'an VIII. (In-4° papier, 36 feuillets)

1772-1790

Minutes du greffe

2BP5443	1613-1649
2BP5444	1650-1654
2BP5445	1655-1671
2BP5446	1672-1673
2BP5447	1674-1690
2BP5448	1691-1694
2BP5449	1695-1699
2BP5450	1708-1724
2BP5451	1727-1741

2BP5452	1742-1743
2BP5453	1746-1748
2BP5454	1749-1750
2BP5455	1754-1755
2BP5456	1756-1757
2BP5457	1759-1761
2BP5458	1762-1763
2BP5459	1764-1765
2BP5460	1766-1768
2BP5461	1768-1772
2BP5464	1771-1778
2BP5462	1773-1774
2BP5463	1775-1776
2BP5465	1779-1780
2BP5466	1781-1782
2BP5467	1783-1785
2BP5468	1786-1788
2BP5469	1789-1790

Registres des causes d'audiences

2BP5434	1628-1657
B1056	Registres des causes ordinaires et extraordinaires (1663, 1680-1681). Secours donnés aux malheureux (1740-1742). 1663-1742
2BP5435	1663-1667
2BP5436	1667-1670
2BP5437	1673-1681

2BP5438	1674-1683
2BP5439	1676-1689
2BP5440	1686-1703
2BP5441	1720-1756
2BP5442	1780-1790

Tresmes, Duché-Pairie. - Bailliage, prévôté

Prévôté de Trocy

B1120	Information pour fait de chasse.	1767
-------	----------------------------------	------

Trilbardou. - Prévôté

2BP5473	Minutes du greffe.	1673-1761
2BP5474	Minutes du greffe.	1762-1790

Trilport. - Prévôté

2BP5475	Minutes du greffe.	1662-1781
---------	--------------------	-----------

Ury[-les-Bierres]. - Bailliage

2BP5476	Regitres d'audiences. Minutes du greffe.	1715-1774
---------	--	-----------

Valence-en-Brie. - Prévôté

Minutes du greffe

2BP5480	1631-1697
2BP5481	1700-1753
2BP5482	1754-1765
2BP5483	1766-1772
2BP5484	1773-1787

Registres d'audiences

2BP5477	1670-1679
2BP5478	1680-1750
2BP5479	Contient également des registres de rapports de garde. 1756-1790

Varenes. - Prévôté

B214	<p>Audiences. - Causes civiles portées devant le prévôt, pour messire Jacques du Quesnay, écuyer, sieur dudit Varenes.</p> <p><i>Instance entre Pierre Huotte à cause de Madeleine Paye, sa femme, demeurant à Esmans, héritière pour un huitième en la succession de défunte Gillette Peccard, mère de ladite Madeleine Faye, et encore en son nom, comme ayant le droit acquis, pour la huitième part en ladite succession, de Jean Faye, le jeune, son frère, demandeurs en matière de partage, contre Jean Faye, l'aîné, en son nom, et Jean Breton, coadjuteur audit Jean Faye, et tuteur et curateur de : Etienne, Nicolle, Geneviève, Charles, Lambert et Marie Faye, héritiers présomptifs chacun pour un huitième de feu Gillette Peccard, etc. (Petit in-folio, papier, 276 feuillets.)</i></p> <p>1583-1586</p>
B215	<p>Audiences. - causes civiles portées devant le prévôt du lieu.</p> <p><i>Jacques Du Quesnay, écuyer, sieur de Varenes, demandeur par Planche, son procureur, contre maître Etienne Barbin, défendeur, - le sieur Du Quesnay, contre Jean Besnard, pêcheur, défaillant, - honorable homme Claude Jolly, demandeur par Roineau, son</i></p>

procureur, contre Pierre Raige, - honnête femme Jeanne Mauricault, veuve de feu Michel Jolly, demanderesse, par ledit procureur, contre Pierre Raige, défaut prononcé contre les défendeurs, etc. (Petit in-folio, papier, 170 feuillets.)

1591-1594

B216 Audiences et causes civiles.

Instance entre Marguerite Hubert, veuve de feu Pierre Houette, vivant marchand cordier, demeurant à Varenes, demanderesse, contre Jean Buffeteau et sa femme, pour les faire condamner à lui payer la quantité de neuf bichet de blé méteil, sur celle de dix-huit boisseaux dus, à litre de moisson, pour location d'une grange située au bord de la rivière de Seine, et destinée par les défendeurs à y placer les grains qu'ils font habituellement charger au bateau de Jacques Bachelard, - maître Pierre Mougier, demandeur, par Gravier, contre Jean Gadrv, - Edme Bourdon et Jean Parcenaunt, demandeurs, aux noms qu'ils procèdent, par Gravier, contre Germain Courault et Simon Picault, défendeurs, etc. (Petit in-folio, papier, 44 feuillets.)

1609-1611

B217 Audiences et causes civiles

Jacques Du Quesnay, écuyer, sieur de Varenes, contre Christophe Besnart, défendeur, représenté par Tabouret, son avocat, - honorable homme Régnault Guetz, marchand hôtelier, demandeur, par Mauvier, son procureur, contre Edme Job, défendeur, par Joachim Flavier, - Jean Millet, demandeur, au nom qu'il procède, par Mauvier, contre Hélène Courault, défenderesse, - Jean Rousse, marchand boulanger à Montereau, demandeur, par Maillet, son procureur, contre Régnault Guichart, - Georges Pyneau et consorts, demandeurs, par Mauvier, contre Jacques Descamps, défendeur, etc. (Petit in-folio, papier, 26 feuillets.)

1624-1625

B218 Audiences et causes civiles

Le procureur-fiscal de la seigneurie, demandeur en condamnation d'amende contre Jacques Bonhomme, défendeur, assigné par Simon Courault, garde et messier pour l'année présente des vignes du territoire de Varenes : pour n'avoir pas, ledit Bonhomme, satisfait à une ordonnance lue et publiée au prône de la grand' messe paroissiale du lieu, un jour de dimanche, qui enjoint de mettre des bâtons au col des chiens, craignant qu'ils ne fassent dégât aux fruits de vignes, pour cette cause, ledit Bonhomme a été condamné par défaut à quarante sous d'amende, avec injonction de mettre à l'avenir un bâton au col de son chien, sous peine de soixante sols de même amende, etc. (Petit in-folio, papier, 36 feuillets.)

1628-1629

Vaucourtois. - Prévôtés

Prévôté de Lihout

B1057 Pièces isolées.
1606-1785

Prévôté de Vaucourtois

2BP5486 Minutes du greffe.
1636-1743

2BP5487 Minutes du greffe.
1744-1790

Vaudoy. - Bailliage, prévôtés

B1210 Plan des limites des droits de censives, haute, moyenne et basse justice de Monsieur de Chevry.
[XVIII ème s.]

B1209 Plan du bourg du Vaudoy, où sont distinguées les maison qui sont de la justice de Chevry, celles appartenant à la justice de la marquise de Pezé (Pézé) à du Tilloy au Vaudoy, et celles ressortissant à la justice du Pont.
1781

Bailliage de Maillard et de la Boissière

2BP1697 Registres d'audiences.
1641-1656

Minutes du greffe

2BP1698 1487-1667

2BP1699 1657-1720

2BP1700 1732-1773

2BP1701 1767-1785

2BP1702 1786-1790

Prévôté de Champotran

B1058 Pièces isolées.

1783-1787

Prévôté de Chevry

2BP775 Minutes du greffe. Affaires diverses.

1715-1774

2BP777 Registres des causes d'audience.
Contient 1 registre relatif à la prévôté des Prez.

1735-1770

2BP776 Minutes du greffe. Affaires diverses.

1780-1790

Prévôté de Gloise et Grangemenant

2BP1481 Minutes du greffe.

1698-1784

Prévôté des Prez

B1059 Pièces isolées.

1645

2BP5488 Minutes du greffe.
Contient une liasse relevant de la prévôté du Pont.

1775-1787

Prévôté de Tilloy

B226 Procès et sentence.

Rendue par le prévôt de Tilloy pour messire Sigismond Aymery, seigneur du lieu, qui condamne Mathieu Bedier, pour exécrables

blasphèmes et reniement de Dieu, à être traîné sur la claie, à genoux et une torche ardente de cire du poids de deux livres à la main, à crier merci à Dieu et à la Vierge devant l'église de Vaudoy, à avoir la langue percée d'un fer chaud, puis à être pendu sous les bras au-dessus d'un grand feu et jeté dedans ensuite, ses biens confisqués, etc.,- arrêt du Parlement de Paris, rendu sur l'appel de Bedier, réformant le premier jugement et ordonnant que le prisonnier sera d'abord pendu et étranglé, puis brûlé et mis en cendres conformément à la sentence primitive. (4 pièces papier, 4 pièces parchemin.)

1553-1554

2BP5419 Affaires diverses.

1775-1790

2BP5417 Registres des causes.

Contient un registre mélangeant les prévôtés de Tilloy et du Pont.

1787-1790

Prévôté du Vaudoy

2BP5418 Affaires diverses.

1767-1774

Vaux-le-Pénil. - Prévôté de Saint-Liesne

2BP5517 Registres des causes intéressant le seigneur (1741-1746, 1753-1762). Affaires diverses (1688-1690, 1736-1747, 1763-1768).

1688-1768

2BP5516 Qualités de sentences et jugements rédigés par les procureurs près de ladite prévôté.

1783-1790

Minutes du greffe

2BP5492 1642-1645

2BP5493 1646-1650

2BP5494 1651-1657

2BP5495 1658-1663

2BP5496	1664-1667
2BP5497	1668-1672
2BP5498	1673-1676
2BP5499	1677-1682
2BP5500	1683-1687
2BP5501	1688-1693
2BP5502	1696-1705
2BP5503	1706-1715
2BP5504	1716-1720
2BP5505	1721-1726
2BP5506	1727-1734
2BP5507	1735-1739
2BP5508	1740-1741
2BP5509	1742-1751
2BP5510	1752-1754
2BP5511	1755-1762
2BP5512	1763-1769
2BP5513	1770-1776
2BP5514	1777-1782
2BP5515	1783-1790

Registres d'audiences

2BP5489	1668-1679
2BP5490	1680-1694
2BP5491	1695-1790

Vaux-sous-Coulombs. - Mairie

B1121 Succession de Louis Bouvrande. 1682

Vernou. - Prévôté

2BP5559 Registres d'audiences. 1681-1790

Minutes du greffe

2BP5560 1680-1739

2BP5561 1740-1749

2BP5562 1750-1759

2BP5563 1760-1765

2BP5564 1766-1769

2BP5565 1770-1790

Vert-Saint-Denis. - Prévôtés

Prévôté de Bréviande

2BP321 Minutes du greffe 1687-1787

Prévôté de Pouilly-le-Fort

2BP4485 Registres d'audiences. 1678-1790

Minutes du greffe

2BP4486 1663-1706

2BP4487 1708-1726
2BP4488 1727-1760
2BP4489 1761-1790

Prévôté de Vert-Saint-Denis

2BP5588 Minutes du greffe. 1691-1729
2BP5587 Registres d'audiences. 1720-1789
2BP5589 Minutes du greffe. 1730-1790

Prévôté du Petit-Jard

2BP4453 Registres d'audiences. 1770-1775

Videlles. - Prévôté Le Chêne Bécart (Essonne)

B1060 Pièces isolées. 1710-1713

Vieux-Champagne. - Prévôtés

Prévôté de la Courouge

B1061 Pièces isolées. 1727-1772

Prévôté de Vieux-Champagne

2BP5590 Scellés. 1758-1786

Vieux-Maisons. - Mairie de Sainte-Colombe

2BP5591 Registres d'audiences (1745-1790). Inventaires après décès.
Tutelles (1745-1785). Nominations de grades-chasses.
Déclarations de grossesses. Actes divers (1670, 1750-1790).
1670-1790

Vignely. - Mairie

2BP5592 Minutes du greffe.
1709-1790

Vilbert. - Prévôté

B1122 Pièce isolée.
20/10/1655

Villecerf. - Prévôté de Saint-Ange

2BP5188 Minutes du greffe.
1746-1780

2BP5190 Minutes du greffe (1781-1789). Registres d'audiences (1746-1789).
1746-1789

2BP5189 Minutes du greffe.
1781-1789

Villemaréchal. - Prévôté

2BP5598 Minutes du greffe.
1647-1790

Villemareuil. - Prévôté

Minutes du greffe

2BP5599	1620-1720
2BP5600	1721-1745
2BP5601	1746-1760
2BP5602	1761-1780
2BP5603	1780-1790

Villenauxe-la-Petite. - Prévôté

2BP5606	Registres d'audiences. Informations criminelles.	1744-1787
2BP5605	Actes divers. Scellés. Inventaires après décès. Tutelles.	1750-1790

Villeneuve-la-Hurée. - Prévôté

2BP5608	Registres d'audiences.	1754-1790
2BP5607	Registres d'audiences.	1774-1790

Villeneuve-le-Comte. - Prévôtés, mairie royale

Mairie royale

2BP5614	Minutes du greffe.	1730-1777
2BP5613	Minutes du greffe.	1764-1789

2BP5611 Registres d'audiences. 1767

2BP5612 Registres d'audiences. 1783

Prévôté des Bordes

B1123 Pièces isolées. 1720

Prévôté de Villeneuve-le-Comte

2BP5609 Affaires civiles et criminelles. 1622-1788

2BP5610 Registres d'audiences. Scellés. 1723-1786

Villeneuve-les-Bordes. - Prévôté des Bordes l'Abbé, des Fossés et de Putemusse

Les seigneurs des lieux étant les religieux de Sainte-Colombe-lès-Sens

2BP222 Registres des causes d'audiences, affaires criminelles et civiles, provision de garde-chasses 1750-1787

Villeneuve-Saint-Denis. - Prévôté

2BP5615 Registres d'audiences. 1730-1771

Villeneuve-sous-Dammartin. - Bailliage

2BP5620/2 Registres d'audiences. 1657-1697

2BP5621 Registres d'audiences. 1706-1790

Minutes du greffe

2BP5616 1597-1650
2BP5617 1652-1664
2BP5618 1664-1687
2BP5619 1688-1747
2BP5620/1 1749-1790

Villeneuve-sur-Bellot. - Prévôté, mairie

Mairie d'Egrefin

B1062 Pièces isolées. 1756

Prévôté de Villeneuve-sur-Bellot

2BP5622 Minutes du greffe. 1723-1728

Villeparisis. - Prévôté

2BP5623 Minutes du greffe. 1766-1790

Villeroy. - Bailliage, prévôté

Bailliage de Villeroy

2BP5625 Minutes du greffe. 1701-1790

Prévôté de Villeroy

2BP5626	Minutes du greffe.	1662-1690
B1124	Inventaire après le décès de Monsieur de Ricouart, comte d'Héronville, seigneur de Villeroy.	18/06/1787-20/06/1787

Villevaudé. - Prévôté, mairie, baronnie

Baronnie de Montjay-la-Tour

2BP3962	Assises.	1680-1784
2BP3960	Registres d'audiences.	1718-1724
2BP3961	Registres d'audiences.	1724-1764
2BP3963	Assises.	1784-1790

Minutes du greffe

2BP3964	1680-1681
2BP3965	1682-1685
2BP3966	1686-1689
2BP3967	1690-1694
2BP3968	1695-1712
2BP3969	1713-1729
2BP3970	1730-1743
2BP3971	1744-1750
2BP3972	1752-1767

2BP3973	1768-1776
2BP3974	1777-1781
2BP3975	1782-1783
2BP3976	1784-1790

Mairie de Bordeaux

2BP219	Minutes du greffe	1636-1760
--------	-------------------	-----------

Prévôté de Villevaudé

2BP5627	Minutes du greffe.	1730-1790
---------	--------------------	-----------

Villiers-Saint-Georges. - Bailliage, prévôté

Bailliage de Villiers-saint-Georges

2BP5628	Registres d'audiences et police	1693-1789
---------	---------------------------------	-----------

Scellés. Inventaires après décès.

2BP5629	1698-1749
2BP5630	1750-1774
2BP5631	1775-1790

Villiers-sur-Morin. - Mairie de la Signolle

B1063	Pièces isolées.	1714
-------	-----------------	------

Villiers-sur-Seine. - Prévôtés

Concerne Villiers-sur-Seine et Athis-Mons

B1125 Sentence (1656). Publication annonçant le bail à Loi des champs, terre, seigneurie dudit Villiers avec ses appartenances et dépendances - avec mention d'affichage par plusieurs curés (1630).
1630-1656

Prévôté d'Athis

2B32 Greffe. - Minutes (1782-1789) ; causes d'audience : registres (1775-1790) ; affaires particulières (1782-1789).
A noter dans les Affaires particulières :
- baux des communaux (1783-1789)
- comptes-rendus par les syndics de la communauté d'Athis (1782-1788)
1775-1790

2BP5634 Minutes diverses.
1780-1790

Villuis. - Prévôté

2BP5636 Scellés. Inventaires après décès. Tutelles.
1719-1789

2BP5637 Informations criminelles. Affaires diverses.
1719-1790

2BP5635 Registres d'audiences.
1745-1790

Vimpelles. - Prévôté

2BP5638 Registres d'audiences.
1555-1695

2BP5639 Registres d'audiences.

		1704-1790
2BP5640	Minutes du greffe.	
		1714-1790
2BP5641	Informations criminelles. Affaires de police et divers.	
		1764-1790

Vincy-Manoeuvre. - Marquisat, prévôté

2BP5642	Minutes du greffe.	
		1744-1790

Voinsles. - Prévôtés

Prévôté de Planoy

2BP4458	Registres d'audiences. Affaires diverses.	
		1751-1785

Prévôté du Breuil

2BP320	Minutes du greffe : affaires diverses	
		1744-1790

Voisenon. - Prévôtés

Prévôté de Voisenon

Minutes du greffe

2BP5646	1678-1746
2BP5647	1735-1740
2BP5648	1747-1772

Prévôté du Grand Jard

2BP1579 Registres d'audiences. Registre des déclarations de frais. Minutes du greffe.

1686-1787

Voulangis. - Justice, mairie, prévôté

2BP5633 *Concerne aussi Lutain, Moulangis, Lursine et Villiers-sur-Morin*
Minutes du greffe.

1655-1790

B219 Minutes du greffe. - Actes de tutelles, - enquêtes sur plaintes portées devant les officiers de cette justice pour crimes et délits, - rôle des personnes qui ont des biens situés dans la paroisse de Saint-Martin, Lutain, Moulangis et Voulangis, qui doivent contribuer pour la subsistance des pauvres desdits lieux, suivant l'arrêt du Parlement de Paris, du 27 avril 1709, jusqu'au mois de décembre de la même année, ce rôle fait et arrêté par Jean Gaillet, curé, Pierre François, juge, Séverin Marloy, procureur-fiscal, etc.

Inventaires après décès faits par le juge-maire pour M. le prince de Guéménée, seigneur de Voulangis, etc., et pour les abbesses et religieuses de Chelles, de dames Villiers-sur-Morin, etc. (202 pièces papier.)

1673-1720

B222 Audiences et causes civile portées devant maître Pierre Favières, juge, procureur ès sièges royaux de Crécy, au nom de messire de Rohan. - Actes d'assemblées des habitants de la paroisse, - actes de tutelles, - inventaires après décès et affirmations,

Affaires sommaires jugées à la requête de messieurs les écoliers du cardinal Lemoine,- de madame Denise Lepelletier, veuve de maître Micolas Mondolot, de Meaux,- de Jacques Lefebure, procureur-fiscal de Voulangis,- de Madeleine Gibert, de feu noble homme Laurent Cosset, etc. (Petit in-folio papier, 30 feuillets.)

1674-1676

2BP4092 Minutes du greffe. Registres d'audiences.

1708-1790

2BP5632 Registres d'audiences.

1724-1790

B223 Audiences. - M. Louis Auguste de La Guillaumye, maire-juge, pour monseigneur le prince Constantin de Rohan et plus tard par son

Eminence le prince Louis de Rohan, baron de Coupvray, coadjuteur de Strasbourg et seigneur de Voulangis, - bans de vendanges publiés audit lieu, - affaires possessoires, etc.

Rapport de Claude Lhuillier et Pascal Chevalier, gardes-messiers, constatant que des voyageurs surpris mangeant le raisin d'autrui les ont roués de coups et ont brisé leurs hallebardes, etc. (In-4°, papier, 316 feuillets en 10 cahiers.)

1735-1771

B220 Minutes du greffe pour les princes Constantin et Louis de Rohan-Guéménée, barons de Coupvray, - nominations de gardes-messiers, - appositions de scellés, etc.

Sentences prononcées au profit de Lavigne,- Pottier,- Lefèvre de Voulangis et Lutin,- d'Arnoult Désagneaux, commis au regrat du sel de Crécy,- Corsange,- Petitjean,- Ledoux,- et de Charles Prosnier, domestique de madame de Bellesme, dame de Saint- Martin,- levée de scellés par Marin-Antoine Duchemin, avocat en Parlement, gruyer des eaux et forêts de S. A. le comte d'Eu et de Crécy, en l'absence de maître de La Guillaumye, maire de Voulangis pour le cardinal de Rohan, seigneur du lieu , etc. (69 pièces papier.)

1737-1766

B221 Minutes du greffe. - Procès-verbaux d'arpentage dressés par Gabriel Texier et André Bourcier, arpenteurs royaux à La Chapelle-sur-Crécy, désignés d'office, - baux à loyer de biens de mineurs, - renonciations à successions, etc.

Déclaration de Marie-Anne Perrotin, fille du garde-chasse de S. A. le comte d'Eu, à Lutin, qu'elle est enceinte de près de neuf mois des oeuvres de Denis Lefèvre, cavalier de la maréchaussée de Coulommiers,- réception comme gardes-amendiens de Frédéric Valle, Suisse de nation, et de François Cordin,- enquêtes relatives à des questions possessoires et sentences rendues entre les nommés Delagarde, Béqué, Blaise, Lhuillier, Leprince, Messenger, etc., tous de Voulangis, Moulangis et Villiers-sur-Morin, etc. (113 pièces papier.)

1767-1778

Voulton. - Prévôté

2BP5650 Registres d'audiences. Affaires diverses.

1734-1790

Vulaines-sur-Seine. - Prévôté

2BP5651

Minutes du greffe.

1735-1790